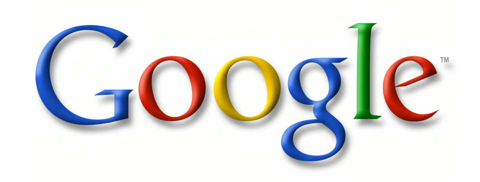
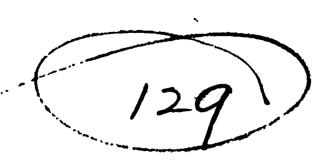




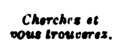

129

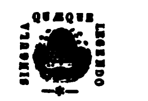
L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
Rue Cujas, 13





*Il se faut
entr'aider.*

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, ETC.

5ᵉ ANNÉE — 1869

PARIS
LIBRAIRIE DE JOËL CHERBULIEZ
RUE DE SEINE, 33

1869

TABLE DES MATIÈRES

N. B. — *Les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans ce volume étant accompagnées d'un seul chiffre de renvoi, il est facile de les distinguer dans la Table.*

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

N

O

P

Q

R

ERRATA ET CORRIGENDA

TOME IV.

Pages.

146, vers 18e, *lisez :* qu'moué (non *que' noué*).

TOME V.

58, l. 46, *lisez :* Mandeville (non *Mondeville*).
61, l. 20, *lisez :* Couché (non *Couchi*).
Id., l. 26, *lisez :* H. V. (non H. R.).
66, l. 52, *lisez :* le Torrent (non *le Tonnerre*.)
72, l. 46, *lisez :* Francker (non *Francken*).
93, l. 28, *lisez :* 1846 (non 1842).
99, l. 1, *lisez :* Byron (non *Biron*).
145, l. 15, *lisez :* Louis XIV.
167, l. 43, *lisez :* netnet (non *nenet*).
171, l. 54, *lisez :* inventions (non *invectives*).
185, l. 48, *lisez :* faite (non *posée*).
199, l. 55, *lisez :* in-18 (non *in-8°*).
208, l. 30, *lisez :* De Navorscher.
253, l. 27, *lisez :* fondateur (non *donateur*)
261, l. 38, *lisez :*
273, l. 29, *lisez :* rayé.
273, l. 42, *lisez :* des recherches.
286, l. 46, *lisez :* laiton (non *lactiæ*).
314, l. 4, *lisez :* vraisemblable.
Id., l. 8, *lisez :* lætwn (non *lætum*).
325, l. 14, *lisez :* la pierre philosophale.
391, l. 44, *lisez :* De regimber contre aiguillon (non *Aquillon*).
429, l. 20, *lisez :* damisou (non *damison*).
474, l. 37, *lisez :* Jadschudsch.
Id., l. 51, *lisez :* Reise durch Turkomanien).
Id., l. 55, *lisez :* Dhulkarnain.
475, l. 16, *lisez :* 78 (non 70).
479, l. 53, *lisez :* (V, 250) (non V, 25).
507, l. 33, *lisez :* 1823 (non 1813).
512, l. 40, *lisez :* d'Orléans (non *de Montargis*).
563, l. 29, fu (non *fa*).
566, l. 44, *lisez :* Saint-Aulaire (non *Saint-Ralin*).
592, l. 62, *lisez :* comme signature : H. DE S.
639, l. 15, *lisez :* ventum.
670, l. 8, *lisez :* 1376 (non 1336).

Num. 97. — *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. 10 janv. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour la rédaction :* à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, à la librairie Joël Cherbuliez, 33, rue de Seine, à Paris. *Pour les abonnements :* MÊME MAISON, à Paris et à Genève; WILLIAMS et NORGATE, à Londres; BURN, à Leipsig; MUQUARDT, à Bruxelles; VAN BAKKENÈS, à Amsterdam; KRAMERS, à Rotterdam; WOLFF, à Saint-Pétersbourg, etc.

12 fr. par an. Etranger : 15 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Gnathène et Stilpon. — Guillaume Colletet, dans ses *Vies des Poëtes françois* (tome IV du ms original), nous dit : « Il me souvient de l'entretien qu'eut une fois Gnathène, une des plus fameuses courtisanes, avec un des plus fameux esprits de la Grèce, nommé Stilpon, car, comme celluy-cy luy eut un jour reproché qu'elle avoit grand tort de corrompre ainsy, par ses appas et par les charmes de son visage, les esprits de la jeunesse innocente : Tu es, aussi bien que moi, luy dit-elle, coupable de ce mesme crime, puisqu'avec tes discours et tes escrits amoureux tu charmes tellement leurs oreilles, qu'il ne leur est pas plus dangereux de converser avec une courtisane telle que je suis, que de fréquenter l'eschole licentieuse d'un philosophe libertin et d'un poëte impudique et lascif tel qu'on te void paroistre. » A quel auteur Colletet a-t-il emprunté cette citation? Je ferai remarquer que ce n'est ni à Plutarque, ni à Diogène de Laerte, ni à Lucien. YEZIMAT.

—

De qui le rondeau : « A la fontaine où s'enyvre Boileau? » — Le docte abbé Goujet disait en 1742 (*Bibliothèque françoise*, t. VI, p. 54) que l'on ignorait l'auteur de ce joli rondeau contre Benserade. M. C. Hippeau, dans l'article *Benserade* de la *Nouvelle Biographie générale*, attribue ce rondeau à Chapelle. M. Hippolyte Babou (*les Poëtes français*, tome II, p. 154) s'exprime ainsi dans sa notice sur Chapelle : « Nous nous contenterons de reproduire le fameux *Rondeau sur les Métamorphoses d'Ovide, mises en rondeaux par Benserade*, pièce attribuée quelquefois au sieur Pierre du Bosc, ministre du saint Evangile, mais qui nous paraît d'un gassendiste plutôt que d'un protestant. » Décidément, est-on bien sûr de savoir aujourd'hui ce qu'ignorait, en plein XVIIIe siècle, un des critiques qui ont le mieux connu l'histoire de notre littérature? T. DE L.

—

Vers cités par N. Bonneville. — Le citoyen Bonneville, espèce d'illuminé révolutionnaire, moitié libraire et moitié écrivain, publiait des livres comme s'il eût prononcé des oracles. Il avait fait des vers qui ne manquent pas de verve et d'éclat; il en avait lu beaucoup et il en citait sans cesse, mais sans jamais dire la source de sa citation. Peut-être ne la savait-il pas lui-même. Son curieux et bizarre ouvrage intitulé : *De l'esprit des religions, ouvrage promis et nécessaire à la confédération universelle des amis de la vérité* (Paris, impr. du Cercle social, 1792 (l'an 4 de la liberté), in-8°, se termine aussi par un vers maxime dont nous demandons à connaître l'auteur :

Vous verrez que chez eux le ciel est sur la terre.

Puisque nous tenons Nicolas Bonneville et son *Esprit des religions*, extrayons de cette Genèse de l'illuminisme politique quelques autres vers, également anonymes, qui demandent qu'on leur cherche un père :

On s'appela Français, ce qui ne veut rien dire.

Nous n'avons pas besoin de défenseurs si bas,
Eclairez l'univers, mais ne l'embrasez pas.

Et ces deux vers sur le retour du malheureux Louis XVI dans sa capitale :

Le bloc royal resta, comme à Versailles,
Sans pudeur, sans esprit, sans cœur et sans en-
[trailles.

BIBL. J.

—

Un vers de Le Blanc. — M. Ed. Fournier (*l'Esprit des autres*, 4e édit., p. 197) cite de cette façon le duriuscule alexandrin de Le Blanc :

Crois-tu de *ce forfait* Manco-Capac capable?

M. de Pongerville, dans la préface de sa traduction en prose de Lucrèce, s'exprime ainsi : « Quelque temps après la traduction de La Grange, parut un essai de traduction rimée par Le Blanc de Guillet, auteur d'une certaine tragédie de *Manco-Capac,* où l'on trouve ce vers, qui dans le temps excita l'hilarité du public :

Crois-tu de *cruauté* Manco-Capac capable?

Quelle est la véritable version? Comme il y a encore plus de cacophonie dans la citation de M. de Pongerville que dans celle de M. Fournier, la citation de l'académicien doit être la bonne. Un poëte tel que Le Blanc de Guillet étant donné, plus le vers est mauvais, plus il est de lui, n'est-ce pas? EUQORRAL.

—

Saint Jérôme a-t-il jeté au feu les Satires de Perse? — Tout le monde a entendu dire qu'un jour saint Jérôme, impatienté de ne pouvoir comprendre les vers *serrés* et *pressants* de Perse, les jeta au feu en s'écriant que c'était là le seul moyen de les rendre *lumineux*. Je suis comme Bayle : je voudrais une bonne caution pour cette historiette. Peut-on m'offrir quelque chose de plus solide que le témoignage de Blaise de Vigenère, un menteur de la plus belle eau? (*Traité des chiffres*, 1587, in-4, p. 12.) T. DE L.

—

Une vieille enseigne de Paris. — Au numéro 40 de la rue de l'Ecole-de-Médecine, presque au coin de la rue de l'Ancienne-Comédie, on voit encore au-dessus de la boutique d'un épicier, entre les deux fenêtres du premier étage (quand les persiennes sont fermées) une sculpture en relief qui devait jadis servir d'enseigne en forme de *rébus*. Cette sculpture représente un chapeau à haute forme et à larges bords, semblable aux *sombreros* actuels ou aux chapeaux dits de Rubens. Ce chapeau recouvre en partie une ville fortifiée ou un fort étoilé.

Je demanderai aux érudits sur le vieux Paris quelle peut être la signification de cette enseigne? A. SOREL.

Pétition rouennaise à la Convention en faveur de Louis XVI. — Quel est le numéro de la *Chronique politique et littéraire*, journal imprimé à Rouen en 1792 et 1793, qui renferme la pétition adressée à la Convention pour garder la vie sauve au roi?
G. DUBART.

—

Sainte Geneviève. — Y a-t-il quelque biographie ou fragment de biographie de la patronne de Paris? (IV, 314.) Je parle seulement de travaux sérieux faits d'après les sources et les citant. Quant aux amplifications de la légende, tout le monde sait qu'elles ne manquent pas. NOSSIOP.

—

Mariage de Richard de la Pôle. — Pourrait-on me dire quelle est la date du mariage de Richard de la Pôle, neveu de Marguerite de Bourgogne, et père du cardinal de la Pôle (Polus), avec Marguerite de Salisbury? T.-F. R.

—

Béatrice de Cusance. — Qui pourrait m'indiquer le point d'alliance existant entre Béatrice de Cusance, princesse de Cante-Croix, maîtresse de Charles IV de Lorraine, avec la famille de Widrange?
T.-F. R.

—

La naissance et la mort d'Henri Sauval. — Tous ceux qui étudient l'histoire et les antiquités du vieux Paris connaissent, pour les avoir consultés souvent, et toujours avec fruit, les trois volumes publiés sous le titre de : *Histoires et Recherches des Antiquités de la ville de Paris, par M. Henri Sauval, avocat au Parlement* (Paris, 1724. In-fol., titre, caractères rouges et noirs. Il y a des exemplaires dont le titre est en caractères noirs, sous les années 1733 et 1750; mais le titre seul a été réimprimé). Depuis 1862, j'ai publié dans un autre recueil (*Bulletin du Bibliophile*, de Techener, année 1862, 15e série, p. 109 et 192; année 1866, 19e série, p. 222 et 1173) plusieurs articles dans lesquels j'ai tâché de faire connaître la vie et le livre de cet avocat au parlement, qui, l'un comme l'autre, méritent de fixer l'attention. Quant à l'ouvrage imprimé, j'espère avoir démontré que les trois volumes qui portent le nom de Sauval, publiés plus d'un demi-siècle après sa mort, ont été imprimés d'une manière déplorable; que non-seulement les manuscrits mis en œuvre par ces premiers éditeurs ont été complétement tronqués, mais encore que le style très-original de l'auteur a été *modernisé*, si je puis dire ainsi, et par conséquent très-défiguré.

Avant de compléter mes recherches par une étude approfondie sur les manu-

scrits de Sauval, je désirerais obtenir des lecteurs de *l'Intermédiaire* quelques éclaircissements sur la naissance et la mort de Sauval.

Quant à la naissance, je n'ai encore aucun document. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Sauval était natif de Paris, fils de commerçants qui jouissaient des priviléges de la bourgeoisie, et lui ont laissé en biens-fonds une fortune assez grande pour ce temps-là. Il avait eu un frère aîné, mort avant lui, lequel exerça les fonctions de contrôleur des gabelles. Sauval recueillit, soit de l'héritage paternel, soit de celui de son frère, deux maisons, l'une située rue de la Savonnerie et l'autre rue de Bussy, auxquelles il faut ajouter deux moitiés de maisons, rue Saint-Martin et rue de Venise. Par acte notarié en date du 14 mars 1671, il fit cession de toutes ces propriétés à l'Hôpital général, en se réservant une rente viagère de trois mille livres, dont il toucha le premier quartier au mois de juillet suivant. Tels sont les faits qui résultent de pièces originales conservées aux archives de l'Assistance publique à Paris. Quant à l'époque de sa mort, je n'ai trouvé encore aucun document qui me permette de la préciser; c'est à l'aide des pièces dont je viens de parler que j'ai pu émettre quelques conjectures à cet égard. Cette mort peut être circonscrite entre le mois de juillet 1671 et le milieu de l'année 1673. Voici sur quoi je me fonde : au mois de juillet 1671, Sauval donnait quittance du premier quartier de la rente de trois mille livres qu'il s'était réservée, sa vie durant, sur ses biens-fonds; dans un décret du 6 septembre 1673, relatif à la maison située rue de la Savonnerie, on parle de cette maison comme provenant de la donation de M. *Henri Sauvalle* (c'est ainsi que tous les contemporains écrivent le nom de Sauval), *vivant avocat au Parlement;* d'où il faut conclure que le donateur n'existait plus. Il est singulier que les Registres de l'état civil ne renferment aucune indication sur l'époque où la mort de Sauval a eu lieu. Le document qui le concerne et que je viens de citer indique sa demeure comme étant située rue Dauphine. Cette rue dépendait de la paroisse Saint-André des Arts; or, dans les Registres de cette paroisse, il n'est fait aucune mention de Sauval. Peut-être aussi, suivant un usage très-ordinaire de son temps, est-il mort en la maison de Saint-Magloire, au faubourg Saint-Jacques, où il avait élu domicile pour faire donation de ses biens à l'Hôpital général. Peut-être encore avait-il quitté Paris pour aller mourir soit dans le domaine d'un de ses puissants protecteurs, soit même à l'étranger. Sauval n'avait pas toujours habité la France; d'après son témoignage, il avait visité plusieurs villes d'Italie et même demeuré à Bruxelles.

Je me suis souvent adressé, dans mes recherches, à des travailleurs assidus, principalement à ceux qui exploitent la mine si féconde en résultats des volumes qui composent les anciennes Archives de l'état civil. Parmi ceux-là, je puis nommer M. A. Jal, auteur du très-curieux *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, etc. A la date du 15 juin 1861, M. Jal m'écrivait : « Vous me prenez sans vert : « je n'ai rien sur Henri Sauval; je l'ai « cherché beaucoup et partout sans l'aper« cevoir, etc. »

LE ROUX DE LINCY.

—

Mestre de camp, brigadier des armées du roi. — Que signifiait, au juste, le titre de brigadier des armées du roi, porté simultanément, sous l'ancien régime, avec celui de mestre de camp? T.-F. R.

—

Sourds-muets. — Depuis plusieurs années, la question des sourds-muets est agitée, et beaucoup de savants (contredits par d'autres) soutiennent que les mariages consanguins ont pour résultat de produire, en plus grande quantité que les autres, des sourds-muets et des idiots. Or, s'il existe des unions archiconsanguines, ce sont celles contractées par les maisons princières : elles devraient donc, d'après le système de certains savants, présenter en masse les infirmités ci-dessus indiquées. — On demande en conséquence si quelque chercheur pourrait indiquer le nombre des sourds-muets qui se sont manifestés depuis un siècle environ parmi les familles souveraines et princières de l'Europe, en laissant de côté les idiots. Z. A.

—

Orfévres et argentiers des XVIIe et XVIIIe siècles. — Pourrait-on me donner les noms des plus célèbres artistes en orfévrerie qui ont sculpté au marteau des pièces de vaisselle plate sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV? S. T.

—

Sur un pamphlet contre Catherine de Médicis. — De qui est le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*, 1574? Je l'attribuais à Henri Estienne; mais le *Manuel du libraire* (t. II, col. 751, dernière édition) m'apprend que ce discours n'est « probablement pas de ce célèbre imprimeur, lequel, personnellement, n'avait pas à se plaindre de la reine mère. » D'un autre côté, M. A.-F. Didot (*Nouv. Biographie gén.*, t. XVI, p. 535) me rappelle que M. Sayous, dans ses *Etudes sur les écrivains français de la Réformation*, appuie du poids de son autorité l'opinion qui ne reconnaît ni pour le fond, ni pour

la forme, Henri Estienne comme l'auteur de cet écrit. Si le sentiment de Maimbourg, de Bayle, du Père Lelong, etc., doit être abandonné, faut-il croire, avec Jean Decker, que Jean de Serres est l'auteur du *Discours merveilleux*, ou, avec Patin, que c'est Théodore de Bèze?

T. de L.

—

Recueil d'arrêts du Conseil des Dix. — J'ai trouvé en bouquinant un manuscrit italien intitulé : *Raccolta di sentenze eseguite in Venezia dall' anno* 726 *all' anno* 1788, *con la narazione dei più gravi delitti seguiti estratta dall' archivio dell' Ex. Consiglio di Dieci, dal Fedel. P. G. ex-secretario del consiglio sudetto.* Ce manuscrit contient 92 pages de texte et est écrit sur un papier format du papier écolier, mais un peu plus large, ayant pour filigranes trois figures ressemblant assez à des champignons. Pourrais-je savoir : 1° le nom de cet ex-secrétaire du Conseil des Dix? 2° si un recueil d'arrêts du Conseil des Dix a été publié? 3° dans ce cas, où, quand et par qui? E. Q.

—

Mémoires secrets de Brillat-Savarin. — Dans sa *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin parle souvent de ses Mémoires secrets. Ces Mémoires ont-ils été publiés? Si oui, où et quand? J.-E. G.

—

Le « Voyage de Saint-Cloud par mer et retour par terre. » — Je possède le *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer, et retour de Saint-Cloud à Paris par terre*, par M. Néel; nouvelle édition, revue et augmentée. Paris, Daubrée, 1843. En quoi la réimpression que vient de donner M. L. Maillet, libraire, pour les bibliophiles seulement, diffère-t-elle de l'édition originale, à part la carte de voyage, « très-exacte, dont le plan a été levé sur les lieux? » Quelles sont surtout les autres éditions de cet amusant ouvrage? Prière de donner les indications bibliographiques indispensables. Quels rapports ont le *Voyage à Dieppe*, l'*Itinéraire de Paris au Mont-Valérien et retour par Suresnes*, et le *Voyage et retour de Saint-Cloud par mer et par terre*, de Lottin l'aîné, avec l'ouvrage de Néel (Louis Balthazar), littérateur né à Rouen, mort en 1754? D. Frion.

Réponses.

A la bonne franquette et : **A la grosse morguienne** (II, 290). — La première idée qui se présente, c'est que cette locution : *A la bonne franquette*, vient du mot *franc*, libre, sincère, loyal (vieux français : *franceis*, *franci*; bas latin : *francus*, *franquitas*, exemption de tout service et hommage, de toute redevance). En ce sens, la locution devrait donc se traduire ainsi : *A la bonne exemption de tout hommage et service, par conséquent, sans cérémonie.* — Il se peut encore que cette locution, apportée par les émigrations celtiques ou gauloises, soit restée au fond de la langue française. Or, comme de l'aveu de tous les linguistes, les idiomes celtiques sont issus de la langue arienne, et que, suivant moi, les dialectes sémitiques et araméens sont les fils aînés de la langue primitive écrite, on peut trouver dans l'un de ces dialectes l'origine rationnelle de *franquette.* — Quant à *mordienne*, qui devint plus tard *morguienne*, j'ai entendu des paysans dire *mardienne*, *marguienne*, *margaine.*

(Alençon.) Daulne.

— De ces deux locutions adverbiales, la première est populaire et a pour radical *franc.* Elle veut dire *franchement*, *librement*, mais avec une teinte de libertinage qui prévient peu en faveur de celui qui s'en sert. La seconde n'est qu'un blasphème adouci, une espèce de jurement : *mort de Dieu!* adouci une fois dans *mordienne*, puis défiguré dans *morguienne*, sous cette forme employée largement dans l'opéra comique pour les rôles de paysans, et quelquefois même dans la comédie.

L. G. L.

—

Plumes métalliques romaines (II, 319). — Une plume (mieux vaudrait dire un *Calamus*) en bronze, fendue et taillée exactement comme nos plumes d'oie, et qui paraît identique à celle que signale *un Savoyard, de Chambéry*, s'est rencontrée dans les fouilles de l'Amphithéâtre de Nîmes en 1860. — M. Révoil, architecte du gouvernement, directeur des travaux de restauration de l'Amphithéâtre, a communiqué cette trouvaille très-curieuse, avec une foule d'autres, à l'Académie du Gard, dans sa séance du 16 février 1861. Cet objet intéressant, et dont les spécimens paraissent très-rares, est soigneusement conservé dans une vitrine du musée de Nîmes. (Nîmes.) Ch. L.

—

Prendre la poudre d'escampette (II, 548, 627). — J'appelle M. Ch. d'Oltens en champ clos pour prouver l'étymologie qu'il nous donne, quitte à prendre moi-même la poudre d'escampette si je suis battu. Voici mes armes, je veux dire mes raisons : 1° Je ne connais pas dans notre vieille langue de préposition *es;* je n'ai jamais rencontré que l'article locatif *ès*, *dans les*, qui ne s'identifie jamais avec le mot

qu'il détermine : *maître ès arts;* 2° Les trois quarts des mots français commençant par *es* viennent de mots latins ou italiens commençant eux-mêmes par un *s* suivi d'une autre consonne. Latins : *spes*, espoir; *spiritus*, esprit; *stare*, *status*, *stabilire*, ester, estat, establir; espée, *spatha;* estrée, *strata*, etc. Italiens : *stocco*, *stoccata*, estoc, estocade; *squadrone*, scadron, puis escadron; *staffiere*, estafier; *strada*, estrade; *stampa*, estampe; *scampo*, escampe, d'où *scampare*, escamper, comme *scappare*, escaper et échapper, etc. Au XIII° siècle, on dit *espirital* (spirituel). Comines écrit : par espécial. Nos paysans disent encore : Estalle (ital. : *stalla*), estatue, escandale, esquelette, etc. L'autre quart, à très-peu d'exceptions près, vient de mots latins commençant ou par *æs* : esté, estival, estuaire, estimer, ou par *ex* : estendre, *extendere;* esteindre, *extinguere;* estrange, estranger, *extraneus* (ital. : *straniere*). Nos paysans ont gardé la vieille prononciation de l'x que nous avons conservée dans Bruxelles et Auxerre : estension, estinction, escuse, espert, etc. *Escampe*, s'il fallait admettre l'étymologie de M. Ch. d'Ottens, serait le seul mot, à mon *escient*, dans la composition duquel entrât l'article *ès*, dans les.

J'ajouterai que je serais fort *estonné* (*extonitus*) et fort ébranlé dans mon opinion si l'on trouvait avant Charles VIII un exemple de cette locution. Je m'imagine que nos soldats la rapportèrent d'Italie sous ce prince ou peut-être sous son successeur, vers l'époque où, dit-on, ils la mirent si fort en pratique à la journée des *Esperons* (ital. : *sprone*, *sperone*).

F.-T. Blaisois.

— Des textes nombreux, que je vais emprunter aux archives de Béthune et de Lille, prouvent, selon moi, que ce dicton appartient à l'histoire de l'artillerie.

Au XV° siècle, l'argentier de Béthune porte en dépense III s. pour deux perches de tilleul pour pendre le *pestel*, dont on escampe les poudres et salpêtres; puis il mentionne les perches de fresne pour faire les escampes; des escampes à querquier culleuvrines à IX d. pièce, ajoutant que celle qui servait à une grosse harquebutte pesait six livres; il parle aussi des LX l. de fer pour les escampes d'un moulin à poudre. (*Bulletin arch. du Comité hist. des arts et monuments*, t. IV, p. 366, rapport de M. de Saulcy.)

A Lille, en 1475, les escampes des haquebusches coûtent XVIII d. chacune.

En 1519, un *carioteur* fournit un moulin à estamper pouldre, et, en 1561, un caudrelier (chaudronnier) livre, pour un autre moulin, *quattre potz d'escampes*. Trois vireulles et trois escampes, destinées à ce moulin, pesant XXXVIII l., coûtent LXXVI s.

En 1557, l'argentier avait porté en dépense XXIIII l. pour ung mollin à faire et estamper pouldre, alors que, en 1592, les escampes de fonte de cet engin coûtent VI s. chacune. (*Voy.* mon *Artillerie de la ville de Lille*, p. 40.) De la F.-M.

—

Le véritable auteur du « Grand Erratum » (II, 684, 763; III, 20). — J'emprunterai ma réponse au recueil dont *l'Intermédiaire* est, pour notre bonheur, devenu l'héritier : « Comment M. P. Mérimée qui, à tous ses autres mérites, joint celui d'être un très-érudit bibliophile, a-t-il pu attribuer à un Belge ce qui est bel et bien l'œuvre d'un Français? Dans les *Curiosités historiques*, publiées la même année que les *Mélanges* de l'élégant académicien, on dit avec raison que la brochure *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, a pour auteur un ecclésiastique d'Agen. Je demande à ajouter que cet ecclésiastique est feu M. J.-B. Pérès, ancien oratorien, homme dont la modestie égalait le savoir, et qui mit toujours à éviter la célébrité autant de soins que d'autres en mettent à la rechercher. » (*Correspond. littér.* du 25 févr. 1860, p. 182.)

Richard Cobden (discours prononcé à la Chambre des Communes dans la séance du 1er août 1862, reproduit par le *Moniteur* du 4 du même mois) cita une brochure pleine, dit-il, d'ingéniosité et d'humour, par l'archevêque Whateley, et intitulée : *Doutes historiques relatifs à Napoléon Bonaparte*. Ce livre, ajoutait le regrettable orateur, a été écrit il y a trente ans (donc en 1832, trois ans avant l'opuscule de M. Pérès) contre les sceptiques, pour leur prouver que l'on peut mettre en avant de bons arguments contre l'existence de Napoléon Bonaparte.

T. de L.

—

Origine du Dindon (III, 203, 312, 506, 521).—Cette nouvelle réponse va peut-être embrouiller la question. Mais n'est-il pas utile que toutes les opinions soient connues?

Dans le *Traité de la Police* (tome II, page 728), j'ai lu ceci : « Jacques Cœur, rappelé de son exil par le roi Charles VII, aurait rapporté, entre autres raretés, des poules de Turquie, *Gallinas turcicas*, lesquelles n'auraient été appelées Poules d'Inde qu'un siècle plus tard. »

Bouche, l'historien de Provence, dit au contraire que c'est le roi René qui aurait introduit les Dindons en France.

Enfin, Legrand D'Aussy se fonde sur un passage d'un traité de 1560, *de re Cibaria*, par Champier : « *Venere in Gallias, annos adhinc paucos, aves quædam externæ, quas Gallinas Indicas appel-*

lant, » pour conclure que cette importation ne remonte guère que vers le milieu du XVIe siècle. (*Histoire de la Vie privée des Français*, tome I, page 350.)

ALBERT TORNEZY.

— La plus grosse et une des plus délicates volailles qui figurent sur nos tables n'était pas connue des Romains, peuple qui, pourtant, a le renom de ne pas avoir détesté la bonne nourriture. — Un Provençal attribue au roi René l'introduction des *Dindons* en France, et presque tous les écrivains qui en ont parlé prouvent que ce volatile vient des forêts de l'Amérique, où il était dans l'état sauvage. — Ce fut de là que les jésuites l'apportèrent, à ce qu'on dit, en Europe, où l'on parvint à l'assujettir à l'état de domesticité. Les premiers *Dindons* parurent en France sous le règne de Charles IX, et, dans la description des noces de ce prince, je vois qu'on en servit un qui fut admiré comme une chose extraordinaire. — On les nomma d'abord, comme on les nomme encore quelquefois, *Poulets d'Inde*, dénomination qui se change en celle de *Dindons*, sous laquelle on les désigne généralement en France.

JULES LAMAZÈRE.

—

Gentilshommes au bec de corbin (III, 738). — C'étaient des compagnies de gentilshommes préposés à la garde du roi. *Bec de corbin* et *bec de faucon* étaient synonymes; mais le dernier est fort ancien, tandis que *bec de corbin* est usité depuis Louis XI. La seconde compagnie de ses gardes du corps était armée du bec de corbin. Le bec de corbin, ou *becquoysel*, était une canne d'armes, une hallebarde courte, une pertuisane dont la tête rappelait en quelque chose l'ancien *marteau d'armes;* il ressemblait cependant plutôt à l'ancienne masse qu'à la pertuisane, et la partie du fer opposée à celle qu'on pourrait appeler contondante était recourbée et avait de la ressemblance avec le bec d'un corbeau ou corbin. En 1474, Louis XI créa une compagnie désignée prolixement par lui sous le titre de *compagnie de cent lances des gentilshommes de la maison du roy pour la garde de son corps.* Dès 1494, il y avait une seconde compagnie formée des archers attachés au service de ces gentilshommes, qui étaient obligés d'en entretenir et équiper deux chacun. Charles VIII créa une seconde compagnie de *gentilshommes* sous le nom d'*extraordinaires*, par opposition à l'autre compagnie, qui s'appelait *ordinaire.* C'est en 1564, sous Charles IX, qu'ils prirent le titre de *gentilshommes au bec de corbin.* Henri IV ne les employa pas auprès de sa personne. Louis XIII supprima les deux compagnies en 1629. Par ordonnance et déclaration de 1643 et de 1649, Louis XIV les rétablit dans sa maison militaire. Ils assistèrent effectivement à la cérémonie du mariage du roi, en 1660. La deuxième compagnie fut dissoute en 1688; l'autre, qui eut pour capitaine dernier en date Lauzun, fut abolie sous Louis XV, en 1724. Potier dit cependant qu'il existait encore nominalement des *gentilshommes au bec de corbin* sous Louis XV, mais ils n'étaient plus militaires : c'étaient des roturiers achetant des emplois de gardes en cette compagnie pour être exempts de la taille.

A. NALIS.

— M. Chéruel, dans son édition des *Mémoires de Saint-Simon* (t. IV, p. 394), répond par une note ainsi conçue : « Les *becs-de-corbin*, ou gentilshommes à bec de corbin, formaient deux compagnies de la maison militaire du roi. Ils tiraient leur nom de leur hallebarde en forme de bec de corbin. La première compagnie avait été instituée par Louis XI, en 1478. Charles VIII établit la seconde, en 1497. Supprimées sous Louis XIII, ces deux compagnies furent rétablies par Louis XIV, et définitivement licenciées sous Louis XVI, en 1776. Les gentilshommes à bec de corbin précédaient le roi dans les grandes cérémonies en marchant deux à deux. » Saint-Simon est une mine presque inépuisable de réponses aux questions concernant le grand siècle, le grand roi, et la grande étiquette qui gouvernait l'un et l'autre. Il s'agit seulement de raccrocher les premières aux dernières dans les dix-neuf ou vingt volumes de l'édition in-8°, ou dans les treize in-12 compactes de la dernière édition, ce qui n'est pas toujours bien facile.—Dans ce même t. IV, p. 161, je signale, en passant, l'expression *râpés de l'ordre*, tout aussi énigmatique que les *gentilshommes au bec de corbin.* — Saint-Simon prend soin d'expliquer lui-même ces *râpés de l'ordre :* « Ce sobriquet (donné à certains officiers de l'ordre du Saint-Esprit) est pris de l'eau qu'on passe sur le marc du raisin après qu'il a été pressé. Cette eau fermente sur le marc et y prend une couleur et une impression de petit vin ou de piquette, et cela s'appelle un *râpé de vin.* »

Cz.

—

Courir le guilledou (IV, 74, 137, 247). — J'aurais dû prendre pour intitulé : *Nouer l'aiguillette*, puisque c'est seulement ce dicton dont j'essaye de disputer l'étymologie contre M. J. P. — L'aiguillette n'était pas du tout une aiguille, mais un lacet, un cordon, sans doute ferré, qui, faisant l'office de nos boutons, servait à fermer les habits, à les attacher les uns aux autres, et aussi aux pièces de l'armure (voir la cinquième des *Cent Nouvelles nouvelles*). *Nouer l'aiguillette* était donc une excuse ironique que l'on fournissait au

babilan : s'il ne faisait œuvre, ce n'était pas défaut de nature, mais impossibilité de se débarrasser d'un vêtement que l'aiguillette retenait d'un nœud trop gordien. Le *Moyen de parvenir,* cependant, indiquerait une autre étymologie, car, selon l'une de ses facétieuses histoires, le maléfice s'exerçait en nouant effectivement une aiguillette; et tant que ce cordon restait noué, celui qu'avait nommé la sorcière en faisant le nœud eût mérité et justifié la confiance la plus intime du Grand Turc. Dans le *Moyen de parvenir* (stance 58), un jeune homme fait ensorceler ainsi son rival, qui épouse celle à qui ils prétendaient tous deux. Le maléfice est si complet qu'il amène la dissolution du mariage, et la quasi-veuve épouse l'auteur de l'enchantement; mais le jour même de ces secondes noces, le hasard lui fait trouver « une aiguillette violette nouée, qu'elle prit sans que l'on s'en aperçût ». C'était celle dont l'effet avait annulé son premier mari. Une fois qu'elle la tient, elle s'échappe de chez le second et court retrouver le premier, qu'elle aimait malgré le maléfice; et l'auteur, exact, n'oublie pas de dire « qu'étant arrivée chez R... elle dénoue l'aiguillette ». O. D.

Le droit du Santerre (IV, 134, etc., 344). — Je n'ai pas l'honneur d'être fermier, ni même propriétaire aux environs de Péronne; mais il ne me semble pas qu'il faille se consoler plus lestement (colonne 345) que M. le procureur général Sandbreuil, ou notre corépondant E.-G. P. (col. 278-280). Quand les propriétaires auront disparu du Santerre, je veux croire qu'ils ne réclameront pas; et les fermiers qui s'enrichissent à bonne vitesse, par ces « moyens moraux » que le chef du Parquet d'Amiens a caractérisés, n'en seront pas même réduits aux « transactions amiables » dont on se paye trop volontiers, selon moi. Le droit du Santerre s'éteindra-t-il? — j'en doute... puisque MM. les fils desdits fermiers passeront, en partie, gens de loisir!

Le fait est simple et déplorable : les intérêts coalisés dominent, depuis nombre d'années, dans le Santerre, le droit, les gens de justice... et les principes de 89!

Par le bail, la ferme est constituée en véritable fief, et à côté du fermage, — devoir annuel, — se présente, aux prolongations et renouvellements, une sorte de don gratuit: le pot-de-vin. C'est l'*engagère* des duchés de Lorraine et de Bar, — aliénation que le premier contrat proclame passagère, en stipulant le rachat en bloc pour une somme de deniers; mais aliénation presque toujours perpétuelle, parce que la noblesse est prodigue et besogneuse, et que les prêteurs, qui grandissent, ne sommeillent pas. La meilleure raison de ces fortunes croissantes, réside enfin dans cet oubli constant du *pouvoir* de la monnaie, que M. Sandbreuil semble accuser avec surprise, et sans que je me range à son avis, sur la prétendue misère des temps voisins du XIIe siècle. En est-on réduit encore à conseiller aux propriétaires, qui ne seront, dans cette hypothèse, ni femmes, ni vieillards, ni mineurs, la vie que s'est imposée un homme énergique (M. de La Fons?), et se dire que l'impôt s'acquitte en Santerre, sans qu'il y ait échange de cette protection efficace, qui demeure sa justification naturelle et classique? H. de S.

La petite oie des Précieuses (IV, 261, 348). — Bret, dans son commentaire sur les œuvres de Molière, s'exprime ainsi au sujet de *la petite oie*, dont Mascarille parle, en ces termes, dans la scène X des *Précieuses ridicules*: « Que vous semble de ma petite oie? La trouvez-vous congruente à l'habit? » La *petite oie* se disait alors des rubans, des plumes et des différentes garnitures qui ornaient l'habit, le chapeau, le nœud de l'épée, les bas et les souliers. » En effet, Cathos répond à Mascarille : « Tout à fait. » Mascarille continue : « Le ruban est bien choisi, » et la précieuse Madelon, renchérissant sur le *tout à fait* de Cathos, s'écrie : « Furieusement bien; c'est du Perdrigeon tout pur. » Or, comme on sait que Perdrigeon était, à cette époque, le marchand en vogue qui fournissait aux gens du bel air tous les ornements des beaux costumes de la ville et de la cour, on a presque la preuve que Bret a donné le véritable sens de *la petite oie* dans son commentaire.

Richelet, dans son Dictionnaire, édition de 1732, parle bien de *la petite oie*; mais il ne dit que ce que nous savons déjà : « On entend, par ces mots, les rubans, la garniture et tout ce qui sert à l'embellissement de l'habit. Que vous semble de ma petite oie? Mol., prét. » Puis il ajoute, ce que nous ne savions pas encore: « Ces mots se disent en termes d'amour et signifient toutes les petites faveurs que fait une maîtresse à son aimant: Je n'ai eu de la belle Iris aucune faveur solide, mais j'en ai toute la petite oie. » Napoléon Landais et Bescherelle copient à peu de choses près le commentaire de Bret et n'en disent pas davantage.

Nous avons donc bien maintenant le vrai sens de la phrase de Molière; mais nous n'avons pas encore l'origine de cette façon de parler. Cependant, en astronomie, l'*oie* étant une petite constellation, il se pourrait que les amants précieux et ridicules eussent appelé d'abord leurs ridicules et précieuses amantes leur petite oie pour dire mon étoile, celle que j'élève jusqu'au ciel, celle dont le cœur et la pensée ne

font qu'un avec ma pensée et mon cœur — le mot *constellation* étant formé de *cum*, avec, ensemble, et de *stella*, étoile; — puis ensuite, comme cela arrive presque toujours, qu'on ait pris la partie, pour le tout, de cette étoile, de cet amant, de cette amante qui brille et qu'on aime le plus, et qu'on ait donné le sens de *petite oie* aux objets qu'on remarquait et qui plaisaient le plus sur une personne ou sur une chose, qui attiraient le plus soit en bien, soit en mal dans les péripéties de l'amour. Quoi qu'il en soit de cette donnée étymologique, et ne sachant où trouver mieux, nous laissons aux habiles lecteurs de *l'Intermédiaire* le soin de parfaire ces recherches.

J.-T. L.

—

Monographies et notices sur H. de Balzac (III, 106; IV, 366). — La notice sur Balzac, qui figure en tête des *Femmes de Balzac* (Paris, Jannet, 1852, gr. in-8°, figures et portraits grav. d'après les dessins de Staal), aurait été, dit-on, ébauchée par la sœur de Balzac, Mme de Surville, qui serait l'auteur du livre. Le bibliophile Jacob, qui a signé cette notice, n'a fait que la récrire en la complétant et en la modifiant.

M. V.

— Il est utile de consulter sur cet objet le *Catalogue de la bibliothèque de feu Armand Dutacq*, accompagné de notes du bibliophile Jacob (p. 4) et publié en 1857 à la librairie Techener. M. Dutacq s'était attaché à réunir les récits « du plus fécond de nos romanciers, » ainsi que les journaux où il avait éparpillé des articles.

Il reste aussi un point à examiner, les traductions en langues étrangères des livres de Balzac. Les Allemands, qui traduisent beaucoup, ont, à coup sûr, fait passer dans leur idiome une grande partie de ces récits qui eurent tant de vogue. Quant à l'Angleterre, j'ai sous les yeux un catalogue de tous les ouvrages publiés à Londres, de 1815 à 1845; le nom de Balzac n'y brille que par son absence. Je crois pouvoir affirmer qu'il existe des traductions espagnoles. (Rouen.) F. D.

—

Huguenot, Parpaillot (IV, 391). — M. A. B. D. n'a qu'à ouvrir le *Dictionnaire de Trévoux*, il aura à choisir entre une douzaine d'étymologies pour le mot *Huguenot*. Quant au mot *Parpaillot*, que Ménage écrivait *Parpaillaut*, l'abbé Bordelon n'a fait que reproduire ce qu'en disait ce même Dictionnaire de Trévoux, trop peu consulté aujourd'hui.

ALF. DE COURTOIS.

—

« Plaintes des Eglises réformées en 1597 » (IV, 263). — Ces *Plaintes* se trouvent dans le tome VI des *Mémoires de la Ligue*, in-4, édition de 1758, p. 428-486. M. A. B., forézien, apprendra avec regret que le terrible curé de Saint-Etienne n'est pas nommé dans ces *Plaintes*. Voici le passage qui le concerne (p. 453) : « Le curé de Saint-Etienne-de-Suran (*sic*. Faute d'impression, pour *Furan*), lorsqu'il porte son hostie par la ville aux malades, s'il voit quelqu'un qui se détourne, court après à grande force, et l'aiant atteint, s'il refuse de se prosterner, le bat à grands coups de poing, ou du bâton de la croix. Ainsi le treizième septembre dernier, il en battit tant un marchand de Nîmes, âgé de 75 ans, nommé Bertrand Guillaume, dit Fortunat, venu là seulement pour la marchandise, et lui en donna tant de coups par la tête, qu'il en resta grièvement malade. » Il est encore question de l'intolérance du curé de Saint-Etienne (p. 454). Les protestants furent molestés à Saint-Etienne par d'autres que par le curé (p. 436, 438, 467). Si M. A. B. le désire, je me ferai un grand plaisir de lui envoyer copie de tous les passages que je viens d'indiquer. T. DE L.

— Elles se trouvent dans les Mémoires de Duplessis-Mornay, à qui on les attribue, je crois, non sans raison. Elles ont aussi été publiées à part en un petit volume in-18.

S. D.

—

Date de la mort du maréchal de Biron (IV, 264). — Moréri, Bayle, la *Nouvelle Biographie générale*, s'accordent à dire que le premier maréchal de Biron fut tué le 26 juillet 1592. Je retrouve la même date dans l'*Histoire des Guerres civiles de France*, par Davila (1), et je crois que c'est la bonne. Quant à la date donnée par la lettre de Henri IV, je suppose qu'elle n'existe qu'en vertu d'une faute de lecture, et je le suppose d'autant plus fortement que les fautes de ce genre sont plus communes dans le recueil de M. Berger de Xivrey. Puisque nous en sommes au maréchal de Biron, qu'il me soit permis de rappeler qu'aucune réponse n'a encore été faite à ma question intitulée: *Le Maréchal de Biron et ses maximes de guerre* (II, 229). Après plus de deux ans d'attente, n'ai-je pas le droit de sonner de nouveau à la porte des savants bibliophiles qui pourraient si bien satisfaire ma curiosité?

T. DE L.

—

Empérière (IV, 289). — Se trouve dans le *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort, avec la signification : « Qui excelle en toutes choses, » et avec celle « d'im-

(1) Cheverny, Brantôme, le président De Thou, Mézeray, etc., n'ont pas indiqué le jour de la mort d'Armand de Biron.

pératrice. » Roquefort cite à l'appui ces vers du *Roman de la Rose :*

Si voudroie ores mieux, dist-elle,
. . . .
Qu'estre *Emperière* appellée.

Le *Dictionnaire étymologique* de Ménage (Paris, 1694) donne *empérière,* sorte de rime. — « Cette rime est dite *empérière,* dit Charles Fontaine dans son *Art poétique*, pource qu'elle ha triple couronne :

En grand remord Mort mord
Ceux qui parfais, fais, fais,
Ont par effort, fort, fort,
De clers et frais, rais, rès.

Le Dictionnaire de Trévoux dit que « le vieux mot *empérière* signifie empereur, impératrice... On disait empérière autrefois non-seulement au propre pour la femme de l'empereur, mais aussi pour les choses du genre féminin qui avoient quelque autorité, prééminence, excellence. » — Montaigne (*Essais*, 1602, p. 88) appelle la coutume « la royne et empérière du monde. » — Nicot se plaint que l'on quitte *empérière*, qui est tout français, pour *impératrice*, qui est latin (Noël et Carpentier, *Dict. étymol.*).

(Grenoble.) N. M.

— Ce mot se trouve dans le Dictionnaire de Trévoux, et était déjà vieux à cette époque ; on disait même empérier : « L'empérier de l'Indoustan. » Il s'employait au figuré : « La charité est l'empérière de toutes les vertus. » — Rime empérière : celle dans laquelle la syllabe qui faisait la rime était précédée immédiatement de deux syllabes semblables et de même terminaison :

« Qu'*es*-tu qu'un immonde, monde, onde. »

H. G.

— Le mot est mentionné par Ménage (*Dict. étym. de la langue française*, Paris, 1750) sans accent aigu, et ainsi défini : « Sorte de rime. Thomas Sibilet, dans son « *Art poétique*, liv. II, chap. dernier : « Rime emperière est espèce de couron« née. Et est dite emperière parce qu'elle « a triple couronne, etc. »

Alf. de Courtois.

— Rien d'étonnant qu'en 1576 on ait écrit le mot *emperière*, puisque c'est celui dont se servaient alors les écrivains pour désigner ce que nous nommons maintenant *impératrice*, et qu'il était encore employé au 17e siècle. En effet, un auteur de grand mérite, quoique peu connu, Jean de Schelandre, qui, plus de deux siècles avant M. Victor Hugo, a proclamé et pratiqué les préceptes de la préface de *Cromwell*, fait dire encore en 1608 à son héroïne, dans *Tyr et Sidon*, tragi-comédie :

O femme du Tonnant, Emperière des cieux !

(Acte II, scène II. *Ancien Théâtre Français*, t. VIII. Paris, Paul Jannet, 1856. Voir aussi *Glossaire*, t. X de la même collection.)

- Le Dictionnaire de Littré, à l'article *Empereur*, donne les anciennes formes au masculin *empereres*, *empereor*, *empereour*, *emperière;* puis il cite un exemple où se trouve *emperière* pour impératrice. A l'article *Impératrice*, il indique seulement l'ancienne forme *empereris.*

Le Dictionnaire du vieux langage, de Lacombe, ne contient que le mot *Ampière*, empire, royaume, puis au Supplément : *Empery*, empereur, *Impere*, empire. Z. A.

—

Date, Epoque, Ere (IV, 290). — Il serait bien long de répondre à la très-courte question de M. A. S. Me permettra-t-il de le renvoyer au 1er volume du *Dictionnaire de Bibliologie* de Peignot, article *Date?*

H. Pasquier.

— Date, du latin *datum* (donné), mention que l'on mettait autrefois au bas des lettres, des actes, en marquant, en indiquant le jour, le mois, l'année.

Ere, du latin *æra*, ère, certains points du temps, d'où l'on part pour compter les années. Ces points de temps sont remarquables par quelque événement qui a ordinairement eu de grandes conséquences dans le monde, comme la création, la naissance de Jésus-Christ, la fondation de Rome, etc.

Epoque, du grec *epochê*, qu'on retient, qu'on fixe dans le cours du temps pour indiquer le moment où un fait a eu lieu ou aura lieu. Dne.

— Date vient du latin *data*, par ellipse de *charta*, *pagina*, ou *epistola*, papier ou feuillet *donné*, missive *donnée.* Anciennement, alors que la langue des Romains était universelle, il était d'usage d'inscrire au bas de la pièce d'écriture le mot *data*, suivi du quantième du mois et du millésime de l'année. Avec le temps, le mot français *donné* a remplacé chez nous *data* : donné au Louvre, par exemple, le 8 septembre 1615. Or, afin d'être sur-le-champ et sans peine saisissable à l'œil, cette indication du lieu, du jour et de l'an se traçait le plus souvent en caractères rouges, semblables à ceux des missels ou autres livres et prenait pour cela le nom de *rubrique.* De là l'expression si usitée : nous recevons « sous la rubrique » de Grenoble, 3 décembre 1867.

Ere a pour racine *æris*, génitif de *æs*, airain. A Rome, quand un événement mémorable entre tous venait de s'accomplir, le grand prêtre, que regardait d'ailleurs le soin de composer et de notifier le calendrier, enfonçait dans le mur du temple un *clou d'airain*, et il indiquait

par là qu'un nouvel ordre de choses, une autre série d'années venait de commencer. Par analogie, on appelle *ère*, en chronologie, un fait culminant qui sert de point de départ et comme de jalon dans la supputation du temps.

Epoque dérive du grec ἐποχή, dans lequel entrent ἔχω et ἐπί, *je m'arrête sur.* L'époque est en effet un notable événement qui est pris pour point d'*arrêt*, et par suite pour point de repère dans l'étude de l'histoire. Du haut de ce fait insigne, notre regard se dirige tour à tour sur ce qui a précédé et sur ce qui suivra. Ainsi le voyageur, parvenu au sommet d'une montagne, mesure de l'œil, arpente de la pensée et ce qu'il a fait déjà et ce qu'il doit faire encore d'efforts et de chemin. L'époque est subordonnée à l'ère, comme la *période* est comprise dans l'époque. (Grenoble.) J. P.

—

Poudre de riz ou poudre d'iris? (IV, 290). — Pourquoi pas tous les deux?

TH. PASQUIER.

— Mais il y a poudre de riz *et* poudre d'Iris! Les écorchures que le séjour au lit va faire naître ou aggraver chez un malade, les érésipèles, les démangeaisons que le rasoir a provoqués sur le visage, se traitent ou s'atténuent par des placages plus ou moins épais de poudre farineuse. Les amidons la fournissent, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer au commerce sous quelle étiquette le consommateur s'en accommodera le mieux. Quant à la poudre de racine d'iris, son rôle ne se borne pas à la confection de sachets odorants, pour parfumer certains accessoires de toilette; et ses nuages, discrètement répandus, donnaient et donneront aux boucles crêpées des blondes, une harmonie vaporeuse et un *maintien* que les chignons du jour n'ont pas ambitionnés. H. DE S.

— Nous pourrions rappeler à l'honorable questionneur ce que disent Horace et Boileau : *Brevis esse laboro, obscurus fio.*

J'évite d'être long et je deviens obscur.

Mais à travers le laconisme de sa demande, nous avons cru lire le véritable sens de sa question qui est : Doit-on dire poudre de riz ou poudre d'iris? Quel est le mot propre? Et de ces deux poudres, quelle est celle que les femmes et même quelques hommes emploient pour leur toilette? Nous nous empresserons donc de répondre : c'est la poudre de riz qui sert à enfariner le visage des raffinés et des précieuses de 1868, et c'est la poudre d'iris qui, légèrement mêlée à la poudre de riz, procure à cette farine une odeur de violette. On dit donc et peut dire : poudre de riz, et : poudre d'iris. L'un et l'autre ont leur spécialité; l'un et l'autre ont leur vertu spécifique. La racine d'iris, dont la farine est d'un blanc un peu jaune, est astringente et aromatique. Elle était autrefois employée, comme astringent et à l'usage interne, par l'ancienne médecine. Mais nous avons changé tout cela! Aujourd'hui on ne s'en sert plus que comme agent odoriférant. L'iris dont la racine sent la violette vient de Florence. Le riz dont on fait la poudre ou farine pour la toilette est aussi astringent et en même temps adoucissant pour la peau. Quand il vient de la Caroline, sa farine est plus blanche; mais le riz qu'on doit employer pour l'alimentation doit venir du Piémont parce qu'il est de meilleur goût et plus nourrissant.

Maintenant, après avoir mis indûment un bonnet de docteur que de plus méritants changeront peut-être en bonnet d'âne, nous nous permettrons de finir par cette plaisanterie sur la phrase donnée par M. de la Taille, en disant que la poudre de riz peut être aussi la poudre d'iris, si cette poudre date du dix-huitième siècle, et si elle a appartenu à cette Iris qu'ont chantée presque tous les poëtes et dont le nom a fait dire au satyrique Despréaux :

Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux.

J.-T. L.

— Il ne nous semble pas douteux qu'il faille dire *poudre d'iris*, comme autrefois; la *poudre de riz* ayant la même couleur, le même parfum que la poudre d'iris, et servant au même usage, à cela près qu'au lieu de la chevelure, c'est le visage qu'on en saupoudre aujourd'hui. Je pourrais faire bien des citations à ce sujet, mais je n'en ai qu'une sous la main, la voici. C'est un passage de la *Muse historique* de Loret, Lettre du 10 déc. 1651 :

Tous les blondins du camp d'Harcour
S'en sont retournez à la Cour,
Où l'on entend moins de fanfares
Mais des concerts beaucoup plus rares...
Mais plus de gens *poudrez d'iris,* etc.

ED. F.

—

L'écrivain anglais Th.-E. May (IV, 293). — Voici, sur ce contemporain, quelques détails qui pourront donner une première satisfaction à la curiosité d'UN CHERCHEUR. Thomas-Erskine May, né en 1815, fut élevé à Bedford-School. Il était, en 1831, bibliothécaire adjoint de la chambre des communes. En 1839, il entra au barreau à Middle-Temple. De nombreux articles relatifs à l'économie politique, à l'histoire, à la biographie, furent fournis par lui à la *Penny Cyclopœdia.* En 1844, il publia *sur les privilèges et les procédés du par-*

lement un manuel qui fit autorité, eut plusieurs éditions et fut traduit en allemand et en hongrois. D'autres traités sur les travaux parlementaires lui valurent divers emplois dépendant de la chambre des communes, tels que ceux d'*Examinateur pour les bills d'intérêt privé*, et, en 1856, de *Clerc-assistant*. Ces fonctions ne l'empêchaient pas de poursuivre ses études sur le droit public; il fut l'un des collaborateur de l'*Edinburgh Review* et du *Law-Magazine*. Enfin, en 1861, il publia son *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, qui, adoptée chez nos voisins comme une continuation du célèbre ouvrage d'Hallam, a eu déjà deux éditions, et qui, réimprimée aux Etats-Unis, traduite en allemand, va être enfin, grâce à M. de Witt, connue des lecteurs français si lents à s'assimiler les productions étrangères en dehors des romans et de la littérature facile. E.-J.-B. R.

—

Le couvent des Oiseaux (IV, 294, 379). — La réponse se trouve dans *La vie de la révérende mère Marie-Anne, Maria de la Fruglaye, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesse régulière de Saint-Augustin au second monastère de Paris, dit des Oiseaux, rue de Sèvres*, 86. Paris, 1865. — En 1818, une communauté religieuse de l'ordre de la congrégation de Notre-Dame, fondé vers la fin du XVI[e] siècle par le B. Pierre Fourier, curé de Maltaincourt (Vosges), « loua dans la rue de Sèvres, au coin du boulevard des Invalides, l'hôtel de Mory. Cet hôtel avait été vendu précipitamment en 93 par M. de Mory, caissier général de la compagnie des Indes, forcé d'émigrer. Métamorphosé en prison pendant la terreur, l'hôtel avait ensuite reçu les élèves de l'Ecole polytechnique; puis, d'hôpital militaire, il était devenu pensionnat de jeunes personnes. Or, avant de passer par des phases si diverses, cette demeure avait reçu déjà la singulière dénomination d'*Hôtel des Oiseaux*. Et voici comment. L'un des propriétaires ou des locataires (M. le marquis du Lau d'Allemans, dit la tradition) avait établi, dans son jardin, d'immenses volières qu'il entretenait à grands frais. Son peuple ailé, appelé de tous les points du globe et royalement entretenu, divertissait les allants et venants du boulevard, grâce à la grille à jour, aujourd'hui murée, qui entourait son enclos. On appela son habitation elle-même l'*Hôtel des Oiseaux*. On oublia vite le nom du possesseur. On ne garda mémoire que de ses oiseaux, lors même qu'ils eurent disparu; et bon gré, mal gré, quand vinrent s'établir là les religieuses, elles héritèrent du même nom : on les appela *les religieuses des Oiseaux*. » D'H.

—

La bonne vieille Quotidienne de M. Michaud (IV, 350). — M. P. Paris est-il bien sûr de ne s'être pas trompé en voulant me rectifier? Je viens d'y regarder à plusieurs fois et je me persuade que c'est bien *Michaud*, et non *Michaut*, qu'il faut écrire, — à moins que *tous* les dictionnaires biographiques aient tort à cet égard, et que M. Michaud lui-même ait ignoré la véritable orthographe de son nom. Ne s'agit-il pas de J.-F. Michaud, de l'Académie française, de l'auteur du *Printemps d'un Proscrit*, de l'*Histoire des Croisades*, de l'éditeur (avec Poujoulat), de la *Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, de la *Biographie universelle*, enfin de cette jolie continuation de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, du président Hénault, où l'*Intermédiaire* a signalé, il y a quatre ans, ce mémorable flagrant délit de faux en matière historique, relativement à la prétendue translation des restes déjà violés et disparus de Voltaire et de Rousseau, à la date du 2 janvier 1822? Est-ce moi qui fais erreur? P. M.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Les « Entretiens » de l'évêque Majoli. — Simon Majoli, né à Asti, en Piémont, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : DIES CANICULARES, *Hoc est Colloquia tria et vigenti physica, nova et penitus admiranda, ac summa jucunditate concinnata, quibus pleraque naturæ admiranda... recensentur... Ursellis, in archiepiscopati Moguntinensi*. 1600, in-4 de 824 p., plus un index de 122 p. Fruit d'une immense lecture, ce livre n'est qu'une compilation indigeste et sans critique où sont recueillis tous les faits extraordinaires que l'on rencontre dans les auteurs. Il y a trois ans (*Interméd.*, I, 318), un libraire établissait un rapprochement entre lui et M. Michelet, à cause des titres de quelques-uns des entretiens : *Mulier, Mare, Insecta, Saga*[1], ce qui n'avait rien d'étonnant, le bon évêque parlant à peu près de tout. Mais les libraires ont beaucoup d'imagination quand il s'agit de faire valoir leur marchandise, et celui-ci la mettait à un bon prix. Quoi qu'il en soit, ayant réussi à me procurer le bouquin sans dépasser un chiffre raisonnable, je puis donner aux lecteurs de l'*Intermédiaire* une idée de son contenu, et leur faire comparer, *sans frais*, la manière de Majoli à celle de Michelet. Peut-être jugeront-ils, comme moi, que le moins édifiant des deux n'est pas celui qu'on

(1) Cependant je n'ai pas trouvé ce dernier titre, et la table ne fait mention ni de sorciers ni de sorcières.

pense. Je choisis le troisième entretien intitulé *Mulier*. Il a lieu, comme tous les autres, entre trois personnages, un *Chevalier*, un *Philosophe*, un *Théologien*. Le philosophe dit que la femme est d'une nature supérieure à l'homme, car celui-ci a été formé du limon de la terre, et hors du paradis terrestre, tandis que la femme est sortie de la noble substance d'Adam, et qu'elle a reçu l'existence dans le paradis même. Cette raison, approuvée par le théologien, lui explique pourquoi la femme est plus délicate que l'homme, et moins propre au travail. Elle est aussi plus faible d'esprit; les grandes études lui sont interdites, ainsi que les occupations politiques. A l'homme de commander; à elle d'obéir:

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

La seule mission de la femme est de conserver la race humaine. A cela se doivent borner ses travaux et ses études. « Quelle est la femme que vous estimez le plus? disait Mme de Staël à Napoléon. — Madame, celle qui fait le plus d'enfants. » Tel paraît être le sentiment du théologien. On parle ensuite des hermaphrodites, et on en cite quantités d'exemples. Le chevalier regarde comme abominable l'union de deux hermaphrodites, et il pense que le mariage devrait leur être interdit. Le théologien n'est pas de cet avis, et il ne veut pas que l'on prive ces pauvres gens d'une si grande consolation. Mais il y met une condition. Laquelle? C'est fort difficile à dire en français; mais je puis vous la dire en latin — *si bonum semblatur domino præsidi* — lequel, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, vous communiquera ou remplacera par des points la citation suivante : « Crudeli quadam ratione fieret, si eis matrimonium negaretur. Verum non utroque... (1) »

Tel est le beau cas de conscience résolu par les jurisconsultes et les casuistes, art. *de imped. matrim.* Après cela, on vient à parler des accouchements multiples; on commence par les cas les plus simples, trois, quatre..., jusqu'à dix ou vingt enfants à la fois. Mais tous ces cas merveilleux pâlissent devant celui de Marguerite, comtesse de Hollande, âgée de 42 ans, qui, un certain vendredi de l'an 1276, à neuf heures du matin, accoucha de 364 (je *dis trois cent soixante-quatre*) enfants de l'un et de l'autre sexe. Réunis sur un même bassin, ils reçurent tous à la fois le baptême par les mains du vénérable évêque Guido, en présence de toute la cour. A peine furent-ils devenus chrétiens qu'ils expirèrent, ainsi que leur mère, et furent enterrés sous un tombeau de marbre dans un monastère de Hollande. Erasme en parle, qui était de ce pays, et Guichardin a vu le tombeau et l'inscription qui relate l'histoire. Ainsi cela doit être vrai, et dès lors, il n'y a plus rien d'étonnant dans le fait de la comtesse (encore une comtesse!) Hirmentulde de Artelf, qui eut 22 enfants à la fois, et dans celui d'une femme citée par Albert le Grand, qui en eut 145 de la grosseur du doigt : au demeurant, parfaitement conformés. Le théologien admire de tels prodiges, et remarque que Dieu permet aussi des accouchements *spirituels* monstrueux. Ainsi dans cet horrible siècle (le XVIe), la seule Allemagne a mis au monde plus de trois cents hérésies. L'accouchement de Marguerite est monstrueux; celui de l'Allemagne est plus monstrueux encore.

Arrêtons-nous à cette pieuse réflexion. Le reste de l'entretien, où il est question de malheureuses qui donnent le jour à des chiens, à des serpents, etc., nous mènerait trop loin... *sat prata biberunt*. E. P.

(1) Non semblatur bonum domino præsidi (qui tamen non est begula) continuare citationem episcopi Majoli. (*Réd.*)

—

Nobles et gentilshommes, à Angers, avant 89. — Ce qui suit est extrait du *Cahier des plaintes, remontrances et demandes de la juridiction des consuls de la ville d'Angers*, 27 févr. 1789 :

Le consulat d'Angers « **remontre** qu'à peine un marchand a-t-il acquis une fortune honnête, il tourne toute son ambition vers l'anoblissement; que, du moment qu'il y est parvenu, il abjure tout travail, toute occupation, par le préjugé établi qu'*un gentilhomme ne doit point travailler;* que ce préjugé pernicieux est l'effet nécessaire des ordonnances royales, qui interdisent les arts aux gentilshommes, sous peine *de déroger;* que par là le commerce est non-seulement privé des fonds qu'y verseroient les nobles, mais encore est sans cesse énervé par la désertion des roturiers les plus capables de le faire fleurir; que cette manie d'anoblissement dans les roturiers, a pour cause les privilèges et exemptions d'impôts que le gouvernement y a attachés, en sorte qu'il semble avoir proposé des récompenses à l'oisiveté et des châtimens au travail; que, par ces anoblissemens multipliés, la ville d'Angers se trouve peuplée d'hommes inutiles et qui se font honneur de l'être, et parce que ces hommes sont en même temps la classe riche, il en est résulté cet effet moral pernicieux, que, dans l'opinion publique, les idées de Noblesse et d'oisiveté se sont associées, et que l'on a reporté sur celle-ci la considération attachée à celle-là.

« Se plaignent les négocians et marchands que ces mauvais exemples corrompent l'esprit et les mœurs de leurs enfans, qui, se piquant d'imiter ceux des Nobles, dédaignent les états de leurs pères et passent leur vie dans l'oisiveté. »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13 — 1869.

Numéro 98. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 25 janv. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Productions inédites de Rabelais à retrouver. — Un éditeur zélé, établi à Genève, M. J. Gay, a fait réimprimer, à cent exemplaires seulement, la notice sur Rabelais, qui figure dans les *Vies des poëtes françois*, écrites par Guillaume Colletet. Nous n'avons pas besoin de rappeler que le manuscrit de cet ouvrage, fort précieux au point de vue de l'histoire littéraire, existe à la Bibliothèque du Louvre; on n'en a encore publié que quelques fragments. Colletet signale de la façon la plus positive des écrits de Rabelais qui mériteraient qu'on s'efforçât de les retrouver. Il parle (p. 18) de « certaines lettres que « Rabelais escrivoit à quelques-uns de ses « amys, qui sont encore entre les mains « des curieux, et que j'ay veuës, où entre « autres choses il leur mande qu'il avoit « (à Meudon) de bons et pieux paroissiens « en la personne de Monsieur et de Ma- « dame de Guise. » Un autre passage (p. 24) est encore plus digne d'attention : « Dans l'abbaye de Fontevrault, en Poic- « tou, on garde précieusement encore un « livre manuscrit de Rabelais, qui est un « ample recueil de ses diverses poésies, « comme je l'ay appris du fils de René « Chartier, docte médecin du roy, qui l'a « veu, leu et feuilleté sur les lieux. »

Les archéologues, les savants du Poitou ne sont-ils pas en mesure de savoir ce que sont devenus les manuscrits de l'abbaye en question? Il y a là un champ ouvert à d'intéressantes investigations, et nous croyons devoir signaler aux curieux les assertions de Colletet, qui, enfouies jusqu'ici dans un manuscrit, imprimées enfin, mais dans un livre dont la circulation restera fort restreinte, courent grand risque de n'obtenir que bien peu de publicité; *l'Intermédiaire* du moins leur prêtera la sienne. F.-J. M.

—

Un ballet inédit de La Fontaine. — Dans les excellentes éditions des Œuvres de J. de La Fontaine, publiées par le savant Walckenaer, on trouve des *Vers pour des bergers et des bergères dans une fête donnée à Troyes en* 1678. Walckenaer avait trouvé ces vers dans *les Etrennes d'Apollon*, almanach littéraire rédigé par d'Aquin de Château-Lyon. Grosley les avait fait connaître le premier, en nous apprenant que La Fontaine les avait composés pour un divertissement au château des Cours, près de Troyes, où il allait souvent passer l'automne chez Remond des Cours, frère du fermier général. Walckenaer n'a pas eu connaissance de la lettre de Grosley, que j'ai retrouvée dans la collection du *Journal encyclopédique*. Il résulte de cette lettre que Grosley avait sous les yeux le divertissement d'où il a tiré les vers charmants publiés dans *l'Almanach littéraire* de d'Aquin. Ce divertissement était un *Ballet sur la Paix de* 1678; il avait été imprimé certainement à Troyes. L'exemplaire que Grosley avait découvert dans les papiers de son père portait en marge les noms des personnes qui figuraient parmi les acteurs du ballet. Il pensait que ce ballet devait être l'œuvre de plusieurs Troyens lettrés, amis et commensaux de Remond des Cours. Mais nous pencherions plutôt à croire que La Fontaine, qui avait déjà fait pour la société de Château-Thierry le ballet des *Rieurs du Beau Richard*, était le seul auteur du ballet sur la paix représenté au château des Cours. Quoi qu'il en soit, nous avons cherché partout avec une rare persévérance le ballet en question, et nous ne l'avons trouvé nulle part. Quelque chercheur sera-t-il plus heureux que nous? C'est avec une véritable tristesse que nous avons renoncé à l'espoir de faire entrer ce ballet inédit dans notre dernier volume des *Nouvelles Œuvres inédites* de Jean de La Fontaine. Bibl. Jacob.

—

Le « Songe du Vergier. » — Cet écrit n'est-il pas un dérivé du *Dialogus inter Clericum et Militem super dignitate papali et regia?* J'ai déjà appelé l'attention sur cette question dans le *Notes and Queries* (août 1863); je désire la soumettre à des

lecteurs français compétents. Il s'agirait avant tout de déterminer la priorité du *Dialogus* et son origine. Bale (*Scriptores Britanniæ*), Goldast, et après eux Cave, l'ont attribué à Occam, mort en 1347. Si cette attribution est vraie, le *Songe du Vergier*, qui n'est certainement pas antérieur à 1376, ne saurait être donné à un auteur français, Charles de Louviers ou tout autre. Le sujet est bien de ceux qui convenaient à Occam, mais je n'ai pu découvrir sur quel fondement la première attribution du *Dialogus* lui a été faite. Je crois cependant que les signes *internes* sont propres à indiquer que le *Songe* dérive effectivement du *Dialogus*. Existe-t-il en France des manuscrits qui puissent jeter quelque lumière sur ce point? La Bibliothèque bodléienne d'Oxford possède plusieurs manuscrits du *Songe*, du commencement du XVe siècle, mais aucun du *Dialogus*. Au British Museum, un manuscrit du *Dialogus* se trouve dans le même volume que d'autres ouvrages, dont le dernier est le *Polychronicon* continué jusqu'à l'an 1376, et écrit de la même main, semble-t-il, que le *Dialogus*. Je connais l'intéressante étude de M. Léopold Marcel sur l'auteur du *Songe du Vergier*; mais il paraît avoir, comme tant d'autres, ignoré ou méconnu la coïncidence des deux traités, coïncidence que je n'ai moi-même découverte qu'accidentellement. Dans l'*Index librorum prohibitorum* de Sixte V, les deux ouvrages sont prohibés, et le *Dialogus* est désigné comme *incerti auctoris*. Je souhaite que vos lecteurs soient en mesure d'accroître la lumière sur cette question instructive; c'est pourquoi je n'insisterai pas davantage sur l'identité des deux ouvrages.

(West-Derby. Liverpool.)

JOHN ELIOT HODGKIN.

—

Le « vaisseau du désert ». — On a souvent dit que Buffon avait appelé le chameau le *vaisseau du désert*. Je viens de relire le beau chapitre de l'*Histoire naturelle* consacré au chameau et au dromadaire, et je n'y ai point trouvé cette heureuse métaphore. D'où nous vient-elle? Et si, comme je le crois, elle est d'origine orientale, depuis quand est-elle acclimatée chez nous? T. DE L.

—

Erudition de Mathurin Régnier. — Dans sa XIIIe satire, intitulée *Macette, ou l'Hypocrisie déconcertée*, le poëte nous montre son héroïne au moment où

Elle a mis son amour à la dévotion.
Sans art elle s'habille; et, simple en contenance,
Son teint mortifié presche la continence.
Clergesse elle fait jà la leçon aux prescheurs:
Elle lit sainct Bernard, *la Guide des Pécheurs*,
Les *Méditations* de la Mère Thérèse;
Sçait que c'est qu'hypostase avecques *sinderese*.

A coup sûr, Macette en sait plus que moi et que bien d'autres. Sans doute, par *la Guide des Pécheurs* il faut entendre le célèbre ouvrage de Louis de Grenade (*La Guida*) et, par *hypostase*, la substance ou l'essence même des personnes de la divine triade. Mais qui pourra me révéler d'une façon un peu pertinente ce que signifie cet étrange mot *sinderese*, d'où il dérive, enfin dans quelle production littéraire la *sinderese* avait autrefois sa place marquée, comme partie intégrante et indispensable?

J. L.

—

Les frères Parfaict ou Parfait. — Claude et François Parfaict sont les auteurs, souvent cités, de divers ouvrages sur l'histoire des théâtres français et italiens, des spectacles de la foire, etc. Pendant tout le XVIIIe siècle, leur nom a été écrit : *Parfaict;* aujourd'hui, l'usage semble prévaloir de l'écrire : *Parfait*. Peut-on donner une raison plausible de ce changement d'orthographe? EUD. S.

—

Jacques Prévost, peintre-graveur français. — Mariette dit en note, à la page 192 de l'*Abécédario* manuscrit : « Jacques Pré- « vost, dit de Gray (apparemment du nom « de sa patrie), a peint le *Trépassement de « la Vierge* dans l'église de Saint-Mamert, « à Langres. » Quelqu'un de mes honorables et savants coabonnés pourrait-il me dire si ce tableau existe encore et s'il est toujours dans l'église de Saint-Mamert? A-t-on conservé quelqu'une des œuvres du vieux peintre du XVIe siècle, soit dans les musées, soit dans les églises, soit dans les collections d'amateur? En signale-t-on d'autres soit chez nous, soit à l'étranger? Je fais plus particulièrement appel à ceux de nos coabonnés qu'intéressent les origines de notre peinture nationale. Je ne tairai pas que mon humble collection peut exhiber du peintre franc-comtois un panneau représentant *la Sainte Famille* et signé. JACQUES D.

—

Le mélodramaturge Caigniez. — On serait heureux d'apprendre, par la voie de *l'Intermédiaire*, s'il existe un portrait peint ou gravé de Caigniez, auteur de *la Pie voleuse*, et si quelqu'un possède de lui des manuscrits ou des lettres autographes.

A. C.

—

Henri IV et Ravaillac. — On trouve dans l'*Histoire du Droit de guerre et de paix*, par M. Marc Dufraisse (Paris, Armand Le Chevalier, 1867), à la page 172, le passage suivant : « Tout le monde sait que Henri IV, dans sa verte et galante vieillesse, tomba violemment amoureux

de Henriette de Montmorency, et que, pour l'avoir sous la main, il maria la jeune personne, à la cour, au prince de Condé. On sait aussi que l'époux mal appris résolut d'emmener sa femme hors de France, afin de la dérober à la lubricité sénile du roi. On sait encore que la fugitive fut longtemps poursuivie ou plutôt précédée sur la route, de relais en relais, par Henri le Grand, déguisé en postillon avec un emplâtre sur l'œil gauche, et qu'enfin, sous prétexte de Juliers et de Clèves, les régiments de France partaient déjà pour la conquête de la dame quand, le vieux satyre *ayant trompé et déshonoré la sœur de Ravaillac*, cet exécrable vengeur de la sainteté de la famille arrêta, d'un coup de couteau, l'exécution « du grand dessein. »

L'attaque est vigoureuse, mais est-elle bien justifiée? La violente passion du Vert Galant pour la princesse de Condé est passée à l'état de vérité historique (je laisse de côté les exagérations); mais est-il vrai que Ravaillac ait eu une sœur trompée et déshonorée par Henri IV? Ce fait, avancé sans preuves par M. Marc Dufraisse, mérite d'être éclairci. A-t-il déjà été consigné dans d'autres écrits? GIDOIN.

—

Le manuscrit de « l'Histoire de Paris, » de Sauval. — Il s'agirait de retrouver dans les limbes de quelque bibliothèque publique, un manuscrit qui existait dans la bibliothèque du chancelier d'Aguesseau, et qui fut compris dans la vente de cette bibliothèque, en 1785.

Voici comment ce manuscrit est signalé dans le *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de feu M. d'Aguesseau, doyen du Conseil, etc.* (Paris, Née de la Rochelle, 1785, in-8°) :

« N° 4716. HISTOIRE DE PARIS, par le « sieur Sauval, en neuf portefeuilles.

« C'est le manuscrit qui a servi à l'im« pression de cet ouvrage. Il provient de « la bibliothèque de Cl.-Bern. Rousseau, « auditeur des Comptes, qui en fut l'édi« teur. »

Ce manuscrit fut adjugé au prix de 72 livres 5 sols, ce qui représente une somme assez honorable, eu égard à la valeur des livres et de l'argent, à cette époque.

Il serait fort intéressant de le retrouver; car ce n'est certainement pas le manuscrit qui a servi à l'impression des trois volumes in-folio de l'édition Cl.-Bern. Rousseau. Ce serait plutôt une ancienne copie des originaux de Sauval.

Nous ne serions pas surpris que le libraire Née de la Rochelle, qui faisait la vente des livres de d'Aguesseau, ait acquis pour son propre compte, et en vue de ses propres travaux, ce manuscrit dont la trace est aujourd'hui perdue. Les livres et les manuscrits que possédait Née de la Rochelle ont été transportés en Nivernais, où il s'était retiré et où il est mort, en 1838.

PAUL LACROIX.

—

De quoi est mort Napoléon Ier? — On lit dans une poésie de Henri Heine, intitulée le *Tambour-major*, la strophe suivante, à propos de Napoléon Ier : « Sur le rocher de Sainte-Hélène, ils lui infligèrent un infâme supplice. Il mourut à la fin d'un cancer à l'estomac. » — Quel supplice les Anglais ont-ils fait subir à Napoléon Ier? L'Empereur est-il réellement mort d'un cancer, — ou a-t-on voulu caractériser, par une comparaison poétique, la douleur morale qui rongeait le grand homme?

L. G.

—

La vérité sur la mort de Joséphine. — L'impératrice Joséphine expira tout d'un coup, inopinément, le 29 mai 1814. — Il se répandit alors plusieurs bruits étranges au sujet de cette mort rapide : on alla même jusqu'à parler de poison! Quelle est la version la plus accréditée et la plus généralement adoptée par l'histoire? ULR.

—

Noblesse de la famille de Jeanne d'Arc. — Il y a quelque temps, *l'Union* contenait l'article ci-après, qui ne porte aucune indication d'auteur ou de provenance :

« Il a été dit jusqu'à présent que Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, était une simple fille des champs, née de parents pauvres et obscurs, à laquelle ses beaux faits méritèrent que ses père et mère, ses trois frères Jacquemin, Jean et Pierre, ses oncles, neveux et nièces et leur postérité fussent anoblis par Charles VII, roi de France, avec la liberté de prendre le nom de du Lys, qu'ils ont, en effet, porté au lieu de celui d'Arc. Mais ce que l'on ignore encore, c'est que la famille d'Arc était de noble origine, et que la pauvreté seule les obligea tous à une vie dure et pénible dans le travail et la culture des terres, les forçant à devenir laboureurs et fermiers. La famille d'Arc, antérieurement à ses malheurs, portait pour armes : *d'azur, à un arc d'or, bandé de trois flèches de même.* Jeanne d'Arc parut donc au monde comme un astre qui rendit l'éclat à sa famille, et l'anoblissement que la pauvreté avait terni et obscurci longtemps. »

C'est la première fois que pareille allégation est produite. Les partisans de l'orthographe *Darc* ont, entre autres arguments à l'appui de leur thèse, insisté sur la roture des parents de Jeanne. Sur quelles données s'appuie l'article ci-dessus? Où trouve-t-on les preuves de la noblesse des d'Arc et la description de leur blason?

FRÉDÉRIC LOCK.

— **Même question de M. A.**

Famille de Montchal. — Dans son livre intitulé *Lucques et les Burlamacchi. Souvenirs de la Réforme en Italie* (Paris-Genève, Abr. Cherbuliez, 1848, in-12), M. Ch. Eynard dit (p. 189) que Lyon possédait, au XVI° siècle, un nombre considérable de comptoirs et de maisons de soieries, tenues par des familles nobles de France et d'Italie, « telles que les de Juges, les de Grollier, de Baronat, de Trie, de Revilliasc, *de Montchal*, les Thellusson, les Micheli, les Turrettini, les Arnolfini et les Calandrini, qui avaient embrassé les idées nouvelles, et les professaient dans cette ville avec une grande liberté. » — Où pourrais-je trouver des détails sur cette famille de Montchal? Sa généalogie a-t-elle été imprimée quelque part? Elle n'était probablement ni lyonnaise ni dauphinoise, car *l'Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais* (Lyon, 1860, in-4°) et *l'Armorial du Dauphiné*, par G. de Rivoire de la Batie (Lyon, 1867, gr. in-8°) ne donnent point ses armes et ne la mentionnent même pas. TH. D.

—

Mon cousin, couvrez-vous. — Faut-il voir une plaisanterie dans le récit qui nous montre un membre de la famille de Lévis, se faisant peindre, rendant, le chapeau à la main, visite à la sainte Vierge, qui lui dit : *Mon cousin, couvrez-vous?* — Ce qui du moins est bien certain, c'est que l'on peut lire dans un livre très-sérieux, *l'Etat présent de la France* (Paris, 1652), p. 439, que « la maison de Lévis tire son « origine de Lévi, une des douze lignées « d'Israël, de laquelle est issue la vierge « Marie, que messieurs de Vantadour « nomment leur cousine. » T. DE L.

—

Plus souvent! — Quelle est l'origine, et quelle est l'analyse grammaticale de cette expression familière? L. G.

—

Gourgandine. — Quelle est l'origine de ce mot? X.

—

Londrès. — D'où vient le nom de *londrès* que la Régie des contributions indirectes donne à certains de ses cigares? Cette dénomination a-t-elle quelque rapport avec la capitale de l'empire britannique? DICK ASTÈS.

—

Origine du mot « sans-culotte. » — Je lis dans *le Nouveau Paris* de Mercier, chap. XCIX : « On ignore généralement l'origine de ce mot; la voici : le poëte Gilbert, peut-être le plus excellent versificateur depuis Boileau, était très-pauvre; il avait tancé quelques philosophes dans une de ses satires; un auteur qui voulait leur faire sa cour pour être de l'Académie, imagina une petite pièce satirique intitulée : *le Sans-Culotte;* on y raillait Gilbert, et les riches adoptèrent volontiers cette dénomination contre tous les auteurs qui n'étaient pas élégamment vêtus. Lors de la Révolution, ils se ressouvinrent du terme, le ressuscitèrent, etc., etc. »

Un des lecteurs de *l'Intermédiaire* peut-il me dire quel était l'auteur de la susdite pièce satirique et si elle a été imprimée? MAX. D.

—

Le brouillard du choléra. — M. Glaisher, le célèbre météorologiste, assure que la présence du choléra est indiquée par un brouillard bleuâtre (*(cholera-mist)* parfaitement visible. Or, il se trouve qu'en 1832, un des guetteurs du beffroi de Metz a affirmé à une vieille Ecossaise, de la connaissance d'Alceste, avoir vu une *boule bleue* passer sur la ville. Ce guetteur existe-t-il encore? a-t-il fait part à d'autres personnes de cette observation. D'autres personnes, à Metz ou ailleurs, ont-elles fait la même remarque? Alceste accueillerait avec reconnaissance toute indication à ce sujet, vu la grande importance de la question. ALCESTE.

—

L'Erostrate des bibliothèques publiques. — Nous voudrions connaître le véritable nom du terrible homme que l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, avait baptisé ainsi. Cet Erostrate, il est vrai, ne voulait brûler les bibliothèques qu'après en avoir extrait les ouvrages rares qui pouvaient servir à compléter la Bibliothèque nationale, qui eût été alors la *seule* bibliothèque de la République française. Nous demandons des détails sur cette singulière proposition, adressée au Comité des arts, en 1793. P. V.

—

Origine des « errata. » — Quel est le premier ouvrage imprimé à la fin duquel a été inséré le relevé des erreurs typographiques? Les plus anciens imprimeurs, le célèbre Caxton notamment, si cher aux Anglais, relisaient les ouvrages qui sortaient de leurs presses, corrigeaient les fautes à la marge d'un exemplaire qui servait ensuite de modèle à des scribes chargés d'exécuter sur l'édition entière une semblable opération. Aujourd'hui on se donne moins de peine, et une foule de volumes qui auraient le plus grand besoin de se terminer par un ou deux feuillets d'*errata*, en sont complétement dépourvus. E. S.

—

La collection d'autographes de Gérard

van Papenbrock. — Coste a le premier fait connaître, en l'insérant dans son édition des *Essais* de Montaigne, une lettre adressée par l'immortel philosophe à Mlle Paumier. L'original existait dans la collection de l'amateur que nous venons de nommer, ancien président des échevins d'Amsterdam, lequel possédait plus de mille lettres autographes des écrivains les plus célèbres de l'Europe depuis deux siècles. Il serait bien utile de savoir ce qu'est devenu ce trésor, et de connaître les principales richesses qui le composaient. En Hollande, les cabinets se conservent habituellement pendant de longues années, et si celui-ci a été dispersé, on doit savoir à Amsterdam en quelles mains il a passé. B. T.

—

« Martin Luther, » drame de L. Halévy. — M. Léon Halévy a publié un drame historique, en quatre actes, *reçu*, *mais non représenté au Théâtre-Français*; ce drame, imité de Zacharias Werner, est intitulé : *Martin Luther ou la diète de Worms*. Serait-il possible de connaître les motifs qui ont empêché la représentation de ce drame? P. L. A.

—

Anciennes images sur vélin découpées au canivet. — Le *Moniteur universel* a annoncé que le prince de Ligne aujourd'hui existant se proposait d'envoyer à l'Exposition un très-précieux et très-rare *Manuscrit du* XVe *siècle*, véritable trésor d'art et de patience monacale, appartenant à cette illustre famille depuis plus de trois cents ans, composé de vingt-quatre feuillets in-12, du plus beau vélin qui se peut voir, et dont les lettres du texte, le trait et le dessin des estampes sont entièrement découpés à jour dans la peau même, doublée d'un léger transparent de couleur, chargé de faire ressortir davantage la beauté et la délicatesse de ce merveilleux travail.

Connaîtrait-on en France (dans les bibliothèques publiques de Paris et des grandes villes de province, ou dans les collections particulières des plus célèbres amateurs) des manuscrits découpés de ce genre, qui pussent rivaliser avec le magnifique exemplaire du prince de Ligne?

Et pourrait-on donner à *l'Intermédiaire* l'indication précise de ceux de ces ouvrages qui peuvent avoir été conservés dans notre pays, ainsi que la liste détaillée des diverses *Etudes artistiques ou bibliographiques* dont ces précieuses reliques ont été l'objet? ULRIC.

—

« Revue des Cours. » — Le 15 avril 1855, il a paru, sous la direction de M. Odysse Barot, une *Revue des Cours publics et des sociétés savantes de Paris, de la France et de l'étranger*, in-4. Pourrait-on me dire combien de temps cette Revue a paru, et s'il est facile de se procurer les numéros ou les années parus? E. Q.

Réponses.

Une métaphore de Victor Hugo (III, 270). — Un troisième rapprochement prouve que la métaphore attribuée au célèbre romantique a été souvent employée; mais ici, tombés des hauteurs de la divine poésie dans la vile prose, les clous sont d'un métal moins précieux : « Les étoiles ressemblaient à des *clous d'argent* qui retenaient un voile bleu, » écrit Louise de Chaulieu à son amie Renée de Maucombe, dans les *Mémoires de deux jeunes mariées*, par Balzac. J. MT.

—

Que faut-il penser de la Faustine de Marc-Aurèle? (III, 333). — M. Ernest Renan a lu une très-spirituelle apologie de Faustine dans la séance solennelle des cinq académies, en août 1867. La dissertation de M. Renan a été reproduite dans la *Revue des Cours littéraires* du 31 du même mois. *L'Intermédiaire* ne doit-il pas se féliciter d'avoir appelé l'attention sur une question qui, un an plus tard, devait, en plein Institut, être si savamment et si élégamment traitée? YEZIMAT.

P. S. Presque en même temps que M. Renan tentait de réhabiliter Faustine, un des professeurs les plus distingués de l'Université, un maître de conférences à l'Ecole normale, M. Zeller, s'amusait à essayer de réhabiliter Xanthippe. (*Revue moderne*, du 1er septembre 1867.) *L'Intermédiaire* a rappelé (III, 641) que déjà l'helléniste Gail avait plaidé (où donc?) les circonstances atténuantes en faveur de la femme de Socrate.

—

Découverte de l'Amérique au XIIIe siècle (III, 468). — On peut lire à ce sujet les *Lettres écrites des régions polaires* par lord Dufferin (Paris, Hachette, 1860, trad. Lanoye, p. 40 à 44). Dans ce récit d'une érudition peut-être superficielle, on voit mentionner l'arrivée à Reykjavik, en Islande (1477), de Christophe Colomb venant s'inspirer des traditions encore vivantes dans ce pays, relatives à l'existence d'un grand continent situé au sud-ouest.

Lord D. cite un manuscrit que, sans le désigner autrement, il qualifie « d'histo« rique, notoirement écrit avant 1395,

« c'est-à-dire un siècle avant le voyage de « Colomb, et qui relate avec quelques dé- « tails comment un nommé Leif, faisant « voile à destination du Groenland, fut « entraîné loin de sa route par les vents « contraires jusque sur une côte vaste et « inconnue, qui augmentait en beauté et « en fertilité en descendant vers le sud, et « comment, par suite du rapport fait par « Leif après son retour, des expéditions « successives avaient été dirigées dans la « même direction. A deux reprises différen- « tes, les aventuriers semblent s'être fait « accompagner de leurs femmes, et un de « leurs vaisseaux fut même commandé par « une dame. Pendant le cours de deux ex- « péditions, ils hivernèrent sur cette nou- « velle terre, y construisirent des maisons « et y jetèrent les bases d'une colonisation. « Des motifs demeurés inconnus leur firent « néanmoins abandonner ce projet, et avec « le temps, on en vint à considérer ces an- « ciens voyages comme aussi apocryphes « que la circumnavigation de l'Afrique « tentée par les Phéniciens sous le règne « du pharaon Nécho. »

Cette découverte de l'Amérique remonterait au commencement du XI[e] siècle.

Quant au Groenland lui-même, lord D. cite un bref du pape Nicolas V, de 1448, octroyant un évêque et un renfort de prêtres, « en considération de la piété de ses bien-aimés fils du Groenland, qui ont élevé plusieurs édifices sacrés et une splendide cathédrale. » G. B.

—

Un imitateur de Rabelais (IV, 7). — MM. J. Gay et fils, éditeurs à Genève, viennent de faire paraître une réimpression du *Rabelais ressuscité* (Rouen, 1611), précédée d'une notice et de notes de Philomneste junior (M. Brunet, de Bordeaux). C'est un petit in-12 de VIII et 105 pages, pap. vergé, tiré à cent exemplaires, du prix de 8 fr. L'éditeur de cette nouvelle réimpression ne donne aucun renseignement sur Nicolas de Horry, mais il fait ressortir toutefois qu'on trouve dans cet écrit quelques traits qui, pour l'époque, sont d'un bon comique, « la manière dont le nom de Robinus dérive de celui de Platon (ch. X) peut aussi être mentionnée comme un trait lancé contre les folies de quelques étymologistes du XVI[e] siècle, tout aussi dénués de sens que quelques *celtomanes* d'une époque plus récente. »

Quant à la facétie du roi Happebran, promettant, à l'occasion du mariage de sa fille, de payer « auxdicts futurs époux la somme de six cents mil livres, moins deux cents mil escus, » elle rappelle une caricature de la monarchie bourgeoise, représentant le roi prenant part à une souscription en faveur du célèbre banquier Laffitte : « Voilà cent sous, rendez-moi cinq francs. »

Quant à des renseignements particuliers sur la vie de Nicolas de Horry, on n'en a pas. (Strasbourg.) C. M.

—

Portrait de Jallet (IV, 102).— La Bibliothèque impériale de Paris possède un portrait dessiné de Jallet; je ne saurais dire s'il est de David : toutefois, celui-ci était de 1789 à 1791, avec Isabey, Denon, Alex. Duval le futur dramaturge, au nombre des dessinateurs qui fixèrent l'image de nos constituants.

Outre ce dessin, il existe, à ma connaissance, trois portraits gravés du curé Jacques Jallet, député du clergé de la sénéchaussée du Poitou en 1789, qui mourut à Paris le 13 août 1791, avant l'expiration de son mandat. (Auch.) H. VIENNE.

—

Les subsides du parlement anglais (IV, 254). — Je remercie M. P. A. L. de sa réponse. Il ne me donne cependant pas ce que je demandais, c'est-à-dire le sens de ce mot « *subside*, » qui devait probablement représenter une somme déterminée, puisque le parlement en accordait un nombre différent (5-7-8-14, etc., etc.), suivant l'étendue des besoins auxquels il fallait pourvoir ou la nature de ses relations avec la couronne.

Il n'est peut-être pas facile d'obtenir ce que je désire, car je me rappelle l'avoir demandé, et en vain, à mes professeurs d'histoire, MM. Weiss et Camille Rousset, à l'époque éloignée déjà où j'étais au lycée Bonaparte. G. R.

—

Coqs et croix (IV, 263). — On m'a assuré, dit M. le D[r] Kœmer dans le « Navorscher, » année 1853, page 147, que le coq, comme armoirie des Francs, a trouvé sa place, le premier, sur nos tours d'église. Ailleurs (*H. Alt. d. christl. cultus*, p. 29), je trouve noté que le coq, étant considéré anciennement comme pouvant prédire le temps, fut placé pour cette raison en effigie là où l'on annonçait la direction du vent. D'autres le mettent en rapport avec saint Pierre ou avec l'Eglise, qui considère cet apôtre comme son chef. D'autres encore assurent que le coq placé sur les tours d'église est originaire des Gaulois, qui firent placer leur emblème (savoir un *gallus* ou coq) sur tous les temples de la religion chrétienne, comme témoignage qu'ils en devaient être considérés comme fondateurs. On lit encore à ce sujet, dans « Opus Tripart. de « profanis et sacris veteribus ritibus » de Casalius, t. II, p. 245, les lignes suivantes : « Denique hoc addam, morem « esse (ut ego vidi) in tota Germania su-

« periore et inferiore, nec non in Gallia et « Anglia, ut in omnibus campanorum « turribus apponatur in summitate effi- « gies Galli ex metallo ad prælatorum et « curionum alliciendam atque excitandam « vigilantiam. » Un certain Reinerius, et quelques autres avec lui, disent que, dans le moyen âge, le coq fut considéré comme emblème d'un savant ou ministre : « Item « mysticum sensum in divinis scripturis « refutant ; præcipue in dictis et actis ab « Ecclesia traditis ; ut quod gallus super « campanile significat doctorem » (*Notes and Queries*, V, 447).

Quant à la signification de la croix, elle nous rappelle le crucifiement du Sauveur, et la pomme dorée, la chute de l'homme. Aussi la croix et la pomme étaient autrefois l'emblème de la puissance ecclésiastique et séculière. Je mentionne encore, en finissant, une explication du *coq*, de la *croix* et de la *pomme*, qu'on peut trouver dans l'évangile selon saint Marc, ch. XIV, 38, où on lit : « *Veillez* et *priez*, afin que « vous n'entriez pas en tentation. »

(Amsterdam.) J. G. DE G. J. JR.

—

« Armorial général » de d'Hozier (IV, 295). — Cet ouvrage a été imprimé en dix volumes in-folio de 1738 à 1768, et réimprimé textuellement en 1865, page pour page, ligne pour ligne. En souscription à la librairie Firmin Didot frères, et à la librairie Bachelin-Deflorenne. — Il y a aussi l'*Indicateur du grand armorial*, par d'Hozier, publié par Louis Paris, 4 vol., 1865 (Recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696.) H. GÉN.

—

L'antitabac vers les premières années de ce siècle (IV, 296). — Ce titre est-il exact? Il me semble que cela ne date que du règne de Louis-Philippe. Aurait-on osé, sous l'Empire, essayer ce petit croc-en-jambe à la régie? L'antitabac était ou passait pour être de la feuille de noyer. Il y eut un procès. Je n'affirmerais pas qu'il fut correctionnel; mais je le crois. Si je ne me trompe, ç'aurait alors été le fabricant qui eût essayé inutilement de maintenir son droit contre les interdictions de l'administration.

O. D.

— Il a dû exister plusieurs variétés de préparations destinées aux mêmes usages que le tabac. La dernière, et celle qui fit aux contributions indirectes la plus dangereuse concurrence, avait été inventée par un sieur Duchâtellier. Elle se composait d'un mélange de feuilles de vigne, de noyer et de betterave, fermentées à divers degrés. On supposait même à ce mélange certaines vertus hygiéniques, et lors du choléra de 1832 circula ce distique bouffon :

D'antitabac si prenez une prise,
Le choléra sur vous n'aura jamais de prise.

Duchâtellier, poursuivi comme falsificateur du tabac officiel, gagna son procès devant la Cour de cassation (arrêts du 2 décembre 1830 et 7 juin 1831). La régie s'adressa alors aux pouvoirs gouvernementaux, et une loi du 12 février 1835, art. 5, proscrivit « la fabrication, la circulation, « la vente du tabac factice ou de toute « autre matière préparée pour être vendue « comme tabac. » L'historique de cette affaire se trouve dans divers recueils judiciaires, et notamment dans le ***Répertoire méthodique et alphabétique*** de Dalloz, v° ***Impôts indirects***, nos 605 et suiv.

L. DE LA SICOTIÈRE.

—

La flûte et le tambour (IV, 304). — Autrefois, dans nos régiments, la compagnie dite colonelle, celle à laquelle était confié le drapeau, était précédée immédiatement de la musique proprement dite, dans laquelle étaient compris les violons, les flûtes et les fifres, et qui était suivie de près des tambours. Pendant la marche, musique et tambours alternaient; mais, au son de l'une ou des autres, soldats cheminaient du même pas. De là devait prendre naissance, chez les joueurs ou brelandiers, la locution proverbiale : « Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour, » c'est-à-dire, au jeu nous gagnons et perdons aussi vite et de la même manière, comme dans l'armée fantassins vont toujours du même train qu'ils règlent sur la flûte ou sur le tambour. Les Allemands possèdent ces deux proverbes équivalents, et dont le premier se recommande par une remarquable assonance ou allitération : Wie gew*onnen*, so zerr*onnen*, (au jeu) comme (on a) gagné, ainsi (on a) perdu ; vous avez aussitôt perdu que gagné. — Was mit Pfeiffen Kommt, gehet mit Trommeln wieder weg, ce qui vient avec accompagnement du fifre s'en retourne au son du tambour. En Normandie, on avait jadis coutume de dire : Ce qui vient avec *èbe* (reflux) s'en retourne au flot. De là ce vers si célèbre pour une Compagnie qui ne l'était pas moins :

Le flux les apporta, le reflux les emporte.

(Grenoble.) J. P.

—

Le maréchal d'Aumont ; date de sa mort (IV, 324). — La *Gazette* de 1669 répond à cette question. Elle dit, p. 70 et 71, que le maréchal d'Aumont « ayant été attaqué d'une apoplexie la nuit du 10 de ce mois (de janvier) mourut le lendemain sur le midi, en sa soixante-huitième année. Le 12, son corps fut exposé en son hôtel, sur un lit de parade,.. et le

soir il fut porté aux flambeaux en l'église Saint-Gervais, sa paroisse, où il est demeuré en dépôt dans sa chapelle. » Plus loin, page 120, la *Gazette* ajoute : « Le même jour (31 janvier), il se fit un service fort solennel pour le maréchal duc d'Aumont en l'église de Saint-Gervais... A l'issue de cette cérémonie... le corps fut reporté en sa chapelle... pour y demeurer jusques à ce qu'on lui ait préparé un tombeau, que la duchesse, sa veuve, désire rendre autant magnifique qu'il sera possible. » RENAUDOT.

—

Catalogue de Fortsas (IV, 328). — Le catalogue original de la vente Fortsas, édition de 1840, est devenu très-rare, c'est une savante mystification bibliographique du bibliophile Chalon, qui s'est amusé à composer un catalogue de vente de 222 ouvrages des plus rares et la plupart uniques. Aucun de ces 222 ouvrages, qui devaient se vendre publiquement à Binche le 10 août 1840, n'existait, mais les titres annoncés présentaient un tel attrait de curiosité qu'une masse de savants, de bibliothécaires et de bibliophiles sont venus se prendre à la glu de cette annonce : les uns comparurent en personne pour disputer aux enchères ces volumes introuvables, et les autres adressèrent des lettres à M. Hoyois, l'expert de la vente, pour lui transmettre leurs commissions.

J'ajouterai qu'en 1857, Hoyois, à Mons, a publié une brochure intitulée :

Documents et particularités historiques sur le comte de Fortsas.

Cet ouvrage est imprimé sur papier jaune; pourquoi le choix de cette couleur jaune, la couleur des trompés? A la p. 117, note E, j'y trouve que M. Madcamp d'Horrues avait donné une commission de 50 fr. pour l'acquisition de ce fameux n° 48.

J'y trouve encore la note suivante :

« A l'époque fixée pour la vente, l'intendant général de S. A. le prince de Ligne se trouvait en Allemagne. On lui dépêcha un courrier afin qu'il fût de retour pour le 10 août, car on ne voulait confier à d'autres qu'à lui le soin de ne point laisser échapper un pareil ouvrage. M. H.....p avait reçu des instructions précises pour acheter, n'importe à quel prix, ce précieux volume relié en chagrin, avec serrure à secret. Il y avait considérablement d'amateurs pour ce croustilleux n° 48. »

M. Chalon, le mystificateur, a fait preuve de beaucoup d'esprit et de science dans la rédaction de son fameux catalogue Fortsas. Mais son esprit a fait tort à son tact en cette circonstance. Il y a de ces confidences qu'un homme d'honneur ne peut pas se faire même à soi-même, ni, à plus forte raison, aligner en caractères d'imprimerie, quoique pour lui seul et à un seul exemplaire, le tout fût-il même enveloppé d'une peau de chagrin.

JEAN DE BRUXELLES.

— Quoi qu'en dise M. Yemeniz dans la note qu'il a consacrée au *Catalogue Fortsas*, ce volume n'est pas rare; il en a été fait plusieurs contrefaçons et il en a paru récemment une édition à Bruxelles, au prix de 5 francs. On sait que ce catalogue, dont les livres n'ont existé que dans l'imagination de M. Chalon, a fait sensation lorsqu'il parut. Un grand nombre de bibliophiles ont été pris à cette mystification, et plusieurs d'entre eux ont eu de cruelles déceptions.

Voici le titre exact, avec la note qui l'accompagne, du n° 48, que Madame la princesse de Ligne voulait acquérir à tout prix : « *Mes campagnes aux Pays-Bas,* « *avec la liste, jour par jour, des forte-* « *resses que j'ai enlevées à l'arme blanche.*

« Imprimé par moi seul, pour moi seul, « à un seul exemplaire, et pour cause.

« A. B. de l'imprimerie du P. Ch. De... « (prince Charles de Ligne), sans année, « in-8°, 202 p., relié en chagrin vert, avec « fermoir à clef d'argent doré.

« Catalogue plus que curieux des bonnes « fortunes du prince. Le maréchal de Ri- « chelieu lui avait sans doute donné l'idée « de ce singulier inventaire. »

Dans la préface de ce curieux catalogue, M. Chalon fait supposer que « M. le « comte de Fortsas n'admettait sur ses « tablettes que des ouvrages inconnus à « tous les bibliophiles et les catalogistes. « Avec un pareil système, on conçoit que « la collection formée par lui, bien qu'il y « ait consacré pendant quarante ans des « sommes considérables, ne peut être fort « nombreuse. Mais ce qu'on aura peine à « croire, c'est qu'il expulsait impitoyable- « ment de ses rayons des volumes payés « au poids de l'or, des volumes qui eus- « sent été l'orgueil des amateurs les plus « exigeants, sitôt qu'il apprenait qu'un « ouvrage, jusqu'alors inconnu, avait été « signalé dans quelque catalogue. La pu- « blication des *Nouvelles Recherches* de « Brunet, fut pour notre bibliomane un « coup bien sensible, et qui, sans doute, « n'aura pas peu contribué à accélérer sa « fin. Elle lui fit *perdre* en une fois le tiers « de sa chère bibliothèque. Depuis lors, il « semblait dégoûté des livres et de la vie; « il ne fit plus une seule acquisition, mais « le *Bulletin* de Techener venait de temps « en temps encore éclaircir les rangs déjà « bien-dégarnis de son bataillon sacré. »

On peut juger de l'effet que produisit, dans le monde des bibliophiles, ce catalogue précédé d'une pareille préface.

(Strasbourg.) C. MEHL.

— On a réimprimé cette année-ci (1867), sans doute en Belgique, sur un des deux exemplaires connus, un petit livre du

prince de Ligne aussi édifiant à peu près que le serait celui de « *Mes Campagnes aux Pays-Bas*, » s'il existait.

Nous le signalerons à M. H. Vienne, non pas pour son contenu, mais pour l'avant-propos de l'éditeur, qui donne une nomenclature des livres sortis des deux imprimeries particulières du prince, à Bruxelles et à son château de Delœil :

Sans devant derrière, par le prince de***, sur l'imprimé de Delœil, sans titre, sans nom d'auteur, sans nom de lieu, sans date; in-8 de VII-75 p., tiré à 70 ex. numérotés à la presse (50 pap. de Hollande, 16 gr. pap. de Hollande, 4 chine).

(Bruxelles.) P. M.

—

Pourquoi nomme-t-on Raphaël « le Sanzio ? » (IV, 294). — « Le père de Raphaël se nommait Giovanni Santi. Pourquoi le fils se nomme-t-il Sanzio ? Il devrait se nommer comme son père. On a dû chercher à expliquer cela. » En effet, on s'en est occupé et voici les renseignements que l'on possède à ce sujet :

Georges Vasari, l'auteur du célèbre ouvrage intitulé : *Le vite dei più eccellenti architetti, pittori e scultori italiani*, commence ainsi son article biographique sur Raphaël d'Urbin :

« Le gracieux Raphaël Sanzio d'Urbin offre une des preuves les plus éclatantes de la munificence du ciel qui se plaît parfois à accumuler sur une seule tête des grâces et des trésors qui suffiraient à la gloire de plusieurs. » — Puis il ajoute, un peu plus loin, dans le même article : « Raphaël naquit, à Urbin, le vendredi saint de l'année 1483, à trois heures après minuit. Son père Jean de' Santi, *peintre médiocre*, (1) mais homme de sens et de jugement, se trouva capable de le diriger dans la bonne voie que malheureusement il n'avait pu connaître lui-même dans sa jeunesse. » (2)

A l'article Pierre Perugino, page 353, tome III, Vasari dit, en parlant de ce grand peintre : « Il forma dans sa manière bon nombre de maîtres et, entre autres, le miraculeux Raphaël Sanzio d'Urbin, qui le surpassa de beaucoup, après avoir travaillé pendant plusieurs années avec lui et en compagnie de son père Jean (Giovanni) de' Santi. » — « On voit encore aujourd'hui à Urbin des peintures du père de Raphaël, qui indiquent que *cet homme n'était pas sans mérite*. On lui attribue, dans une petite église dédiée à saint François (San Francesco) le martyre de ce patron, avec une figure en raccourci que Raphaël, étant fort jeune, imita dans le tableau du mariage de la Vierge à Citta di Castello. Il signait ses ouvrages *Jo. Sanctis Urbi.*, c'est-à-dire : Urbinas. Lanzi a lu cette inscription sur un tableau de l'Annonciation que peignit Jean de' Santi, dans la sacristie des Conventuels de Sinigaglia. » (1)

Dans sa note nº 1 sur la biographie de Raphaël d'Urbin, par Vasari, M. Jeanron rapporte que la famille de Santi ou Sanzio était ancienne à Urbin; que sa généalogie se voit écrite sur un rouleau qu'Antoine de' Santi, fils de Jules de' Santi, chef de la famille, tient à la main dans un portrait fait par lui, et qui existe encore au palais Albani; qu'on lit sur ce rouleau que c'est d'Antoine de' Santi que, par un Sébastien de' Santi, puis par un Jean-Baptiste de' Santi, descend Jean de' Santi, *ex quo ortus est Raphael qui pinxit in anno* 1519; que Sébastien de' Santi avait pour frère Galeas de' Santi, peintre remarquable, et père de trois peintres nommés Antoine, Vincent et Jules de' Santi, et que ce Jules de' Santi y était indiqué comme un très-grand peintre (*maximus pictor*). « Ainsi, dit M. Jeanron en terminant sa note, on remarque quatre peintres dans cette branche des Santi. Nous ignorons s'il reste d'eux quelques souvenirs à Urbin. »

Enfin, dans sa notice sur Raphaël, insérée dans le tome XLIᵉ de la *Nouvelle Biographie générale* publiée chez MM. Didot frères, M. Ernest Breton complète de la sorte les renseignements donnés par Georges Vasari et par M. Jeanron, et que nous demande M. Jacques D. : « Raphaël Santi ou Sanzio est né à Urbin, le 6 avril 1483, et mort, à Rome, le vendredi-saint, 6 avril 1520. Selon Passavant, dans la première moitié du XIVᵉ siècle, vivait à Colbordolo, bourg du duché d'Urbin, un homme appelé *Sante*, dont les descendants adoptèrent le nom de *del Sante* ou *de' Santi*, en latin : *Sancti* (les saints), qui plus tard, et seulement du temps de Raphaël, prit la forme italienne de *Sanzio*. Quoique Raphaël n'eût point ajouté à sa signature le nom de *Sanzio*, ce nom lui a été donné de son vivant, et l'on en a pour preuve un sonnet composé par François Francia, orfèvre et peintre bolonais, son admirateur et son ami, adressé : *All' eccelente pittore Raffaello Sanxio*. Un des descendants de Sante de Colbordolo vint, en 1450, s'établir à Urbin, et fut le bisaïeul de Raphaël. Le fils de' Sante y acquit, dans la *contrada del Monte* (dans la rue du Mont ou de la Montagne) deux maisons adjacentes que le temps a respectées. Raphaël eut pour père Jean de Santi, *peintre de talent*, décédé en 1494, et pour mère

(1) Remarquer la différence des jugements sur son talent.

(2) Voir pages 207 et 208, tome IV, *Vies des Peintres, Sculpteurs et Architectes, par Georges Vasari, traduites par Léopold Leclanché, et commentées par Jeanron et Léopold Leclanché.* 10 vol. in-8°. Paris, 1839.

(1) Note nº 2, de M. Jeanron, article Raphaël, tome IV, page 286.

Maria Ciarla (1), fille d'un négociant d'Urbin, qui mourut en octobre 1491.

J.-T. L.

—

Prussien (Voyez **Cul-blanc, piou-piou,** IV, 331). — Je lis dans l'article indiqué ci-contre : « .... Les gamins de Paris, qui, « du jour où notre infanterie a remplacé « l'habit à basques par la veste ronde im- « portée de Berlin, infligèrent le mot de « *prussien* à cette chose proéminente que « l'étoffe ne voilait plus... »

Le mot *prussien*, employé dans ce sens, est depuis longtemps traditionnel dans l'armée. Son origine date, je crois, de 1792. Après la canonnade de Valmy, les troupes françaises et les troupes prussiennes restèrent en observation les unes vis-à-vis des autres. Comme ces dernières étaient postées sur les hauteurs du camp de la Lune, c'est-à-dire entre l'armée de Dumouriez et l'intérieur du pays, leurs convois étaient interceptés par la cavalerie française et par les paysans. Le temps humide et pluvieux, ajoutant aux privations, engendra parmi les ennemis une dyssenterie presque générale ; du plateau de Valmy nos soldats, entretenus en gaieté par leurs récents succès et par des approvisionnements suffisants, voyaient leurs adversaires éparpillés aux avant-postes, occupés à la même besogne et montrant ce que nos troupiers gouailleurs, désignant la partie par le tout, nommèrent désormais un *prussien*.

NOSSIOP.

— Dans deux des numéros de *l'Intermédiaire* (II, 357 et 474), il a été parlé des *Culs-blancs* pour désigner nos troupiers d'Afrique. Des renseignements que j'ai puisés à des sources que je crois authentiques, il résulterait que cette appellation aurait pour origine la couleur blanche du *calot* de la casquette d'uniforme portée par l'armée d'Algérie, de 1840 à 1845. Pour peu que les rayons solaires frappassent sur ce calot, ils donnaient à nos soldats, vus de loin et en masse, l'aspect des individus de la grande famille ornithologique que l'on nomme *Culs-blancs*. Je serais enchanté qu'un ancien membre de l'armée d'Afrique, abonné ou lecteur de *l'Intermédiaire*, pût confirmer ma communication.

SCRUTATOR.

—

Les armes de Voltaire (IV, 295). — Voici un passage des *Souvenirs de la marquise de Créquy*, 1840, vol. IV, p. 63 : « Aussitôt que M. de Voltaire est devenu gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, il a joui des priviléges de la noblesse et pris la qualification d'écuyer, avec des armoiries à fond noir, une simple barre, en effigie d'un coup d'estoc sur un bouclier. On aurait dit un écu du temps des Albigeois ; rien n'était si noblement sévère et de plus franc gothique. »

O. D.

M. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1845, page 328, donne les armes de Voltaire sous cette rubrique un peu sèche :

D'azur à trois flammes d'or.

sans commentaire historique, sans dire si ces armes provenaient d'une concession faite à sa famille ou si elles appartenaient au domaine de Ferney. Cependant on pourrait facilement s'en assurer en consultant un armorial de la généralité de Paris, à partir de 1700, au nom d'Arouet, et un armorial du Bugey ou du pays de Gex.

ALCESTE.

—

Le P... (IV, 338). — Les deux vers cités par votre correspondant :

> A ces mots il fit un gros p..,
> Et c'est le dernier qu'il ait fait,

ne sont pas, que je sache, dans l'*Enéide travestie*, mais ils se trouvent certainement dans la *Henriade travestie*, par Fougeret de Montbron, V° chant, récit de la mort de Henri III.

(Alençon.) L. D. L. S.

—

Rapporteur du Point d'honneur (IV, 340). — M. Tr. M. trouvera les renseignements les plus complets sur le tribunal du Point d'honneur dans l'*Encyclopédie méthodique*, édition Panckoucke, *Jurisprudence*, tom. V, page 523, au mot *lieutenant des maréchaux de France;* ne pas confondre avec ***lieutenant de la maréchaussée.***

(Lyon) V. DE V.

—

Le roi règne et ne gouverne pas (IV, 353). — La phrase est de M. Thiers, dans un de ses articles du *National*, peu après sa fondation en janvier 1830. Louis-Philippe ne se soumit guère à l'axiome fait préventivement pour le parlementarisme de son règne. Louis-Napoléon s'y soumit encore moins. Le 5 octobre 1839, il écrivait à Ch. Durand, qui dirigeait pour lui *le Capitole*, une lettre que j'ai vue autographe, dans laquelle il lui reprochait surtout d'avoir admis la défense du fameux axiome dans son journal : « Comment, disait-il, *le Capitole*, qui se fait l'organe du napoléonisme et du système impérial, va-t-il prêcher le système des cochons à l'engrais?... Comment souffre-t-il un article qui traîne le journal dans cette ornière des partisans de la constitution anglaise, dont le grand principe est cette guerre de synonymes : « Le roi règne et ne gouverne pas? »

ED. F.

(1) M. Ernest Breton, dit Carla. Il faut lire Ciarla.

Les caricaturistes anglais (IV, 365). — Je prie M. H. V., qui est passé maître en pareilles matières, de vouloir bien excuser une légère rectification relativement au prénom de Cruikshank, l'habile et spirituel auteur des « Illustrations of Time, » « Illustrations of Phrenology, » « My Sketch-Book, » « The Comic Almanack, » « John Gilpin, » et tant d'autres compositions pétillantes du meilleur *humour* anglais. Son nom est *George*, non *William*. Il vit encore, mais âgé, infirme, et incapable de travailler; il a bien rempli sa tâche. La reine vient de lui faire une pension.

Il y avait un autre Cruikshank vers 1830, qui signait R. Cruikshank, mais d'un talent bien inférieur.

Les caricatures de Gillray étaient aussi pleines de verve, mais, comme le dit M. H. V., son burin était vendu à M. Pitt. J'ai de lui un petit nombre de caricatures politiques contre la France, et aussi quelques-unes dans lesquelles des hommes d'Etat anglais sont représentés avec des costumes du temps du Directoire et des écharpes tricolores. Plus tard, vers l'époque du *Reform-Bill*, un homme a surgi, dont les caricatures politiques, lithographiées et enluminées, ont eu beaucoup de vogue et un succès soutenu et mérité, mais plus à cause du jeu habile des physionomies et de la finesse d'esprit des légendes que par la correction du dessin. Je veux parler de Doyle, sous le pseudonyme de H. B.

De nos jours, les grandes caricatures du *Punch*, gravées sur bois, réunissent à infiniment d'esprit le dessin le plus remarquable. P.-A. L.

— Il est bon d'ajouter aux renseignements déjà donnés l'indication de trois articles fort intéressants : l'un, signé Amédée Pichot, dans la *Revue de Paris* (15 avril 1832, p. 147-164); l'autre dans la *Revue britannique* (avril 1838, p. 264-292); le troisième, de M. John Lemoine, l'*Histoire par la Caricature*, dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1849 (3e trimestre, p. 336-348). L'œuvre de James Gillray occupe là, plus qu'aucune autre, une très-large place. Ed. F.

—

Le mot « mystifier » et ses dérivés (IV, 387). — On aura beau chercher, on ne trouvera pas un seul emploi du mot *mystifier* et de ses dérivés avant la seconde moitié du XVIIIe siècle, et rien, en effet, ne prouve mieux la fausseté de la prétendue correspondance entre Pascal et Newton que le mot *mystification*, échappé au fabricateur de cette correspondance.

Euqorral.

—

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le dernier autographe de Gérard de Nerval. — Je trouve, en rangeant de vieux papiers, un autographe fort curieux, dont j'avais oublié l'existence et que je ne savais pas être en ma possession. C'est une liste des Œuvres de Gérard de Nerval, rédigée par lui-même peu de jours avant sa mort. Cette liste, écrite sur un feuillet de papier à lettre teinté en vert, forme trois colonnes dans l'original, et offre diverses abréviations qui auraient besoin d'être interprétées. Ainsi, dans l'article *Journaux*, Gérard de Nerval a indiqué très-exactement le nombre d'années pendant lesquelles il a fourni des articles, signés ou anonymes, à tel journal ou à telle revue.

Nous croyons devoir reproduire, à titre de document authentique, ladite liste, qui présente cependant quelques erreurs et plusieurs lacunes inexplicables.

Par exemple, il ne cite même pas *le Monde dramatique*, revue illustrée qu'il avait fondé d'après les conseils de Balzac, et qu'il publia lui-même à ses frais, en y insérant un assez grand nombre d'articles historiques et critiques. Il ne parle pas davantage de la *Couronne poétique de Béranger*, qu'il avait recueillie en l'honneur de son illustre maître, joli petit volume où il a signé la Préface et plusieurs charmantes poésies, etc.

Voici la copie exacte de l'autographe :

Œuvres complètes.

Livres.

In-18. Faust. — *Dondey-Dupré*, 1828.
In-18. Les Poëtes allemands. — *Béthune*, 1829.
In-8. Léo Burckart. — *Désessart*, 1839.
2 vol. in-8. Les Femmes du Caire. — *Souverain*, 1848.
— Les Nuits du Rhamazan. 1848.
In-18. Id. Voyage en Orient. — *Charpentier*, 1849.
3e édit., augmentée des Amours de Vienne et des Mœurs égyptiennes.
In-18. Lorely. — *Giraud et Daguin*, 1852.
In-18. Les Illuminés. — *Lecou*, 1852.
In-32. Châteaux de Bohême. — *Didier*, 1853.
In-32. Contes et Facéties. — *Giraud*, 1853.
In-18. Les Filles du feu. — *Giraud*, 1854.

En feuilletons.

2 vol. Le Marquis de Fayolles. — *Le Temps*.

Poésies.

La France guerrière. 1 vol., 1827.
Satires. Le Cuisinier, l'Académie, etc. 1828.

Ouvrages commencés ou inédits.

Artémis, ou le Rêve et la Vie.
La Bohême galante. — *Michel Lévy*. } Presque
Les Nuits de Paris. — *Lecou*. } complets.
Dolbreuse. 2 vol.
Mémoires du comte de Saint-Germain.

Lettres cabalistiques.
La Méditerranée.

Drames et Opéras.

Piquillo. 3 a. Opéra-comique. Avec Dumas.
Léo Burckart. 6 a. Porte Saint-Martin.
Le Chariot et l'Enfant, ou Vasantasena. 5 a. Odéon. Avec Méry.
L'Imagier de Harlem. 5 a. Porte St-Martin. *Id.*
Les Monténégrins. 3 a. Opéra-comique. Avec Alboize.
La Nuit blanche. 1 a. Odéon. Avec Méry.
Princesse de Tours. Vaud. 1 a. Gymnase. Avec Coignard.

—

Misanthropie et repentir 5 a. Traduction nouvelle, reçue au Théâtre-Français.
Jodelet. 3 a. A l'étude. *Id.*
Tartufe chez Molière. 2 a Odéon. Avec Lopez.
La Main enchantée. 5 a. Reçue à la Gaîté. Avec Maquet.
Lara. } Reçues et non jouées.
Le Prince des Sots. }
Louis de France. (4 a. écrits.)
Corilla, opéra-comique, reçu, en préparation.

Sujets.

La Mort de Brusquet. 3 a.
Beppo. 2 a.
L'Abbate. 2 a.
La Reine de Saba. 5 a. Halévy.
Le citoyen marquis. 5 a. terminés.
Le Margrave. 2 a.
Francesco Colonna. Avec Lucas.
L'Etudiant Anselme. 2 a.
L'Homme de nuit. 5 a.
Fouquet. 3 a. Avec Maquet.
La Fiancée de Corinthe. 5 a. commencés pour Spontini, avec Th. Gautier.
Nicolas Flamel. 3 a. Commencé.
La Mort de Rousseau, etc.

Journaux.

Mercure. 3 ans. Divers morceaux.
Charte de 1830. 2 ans. Feuilletons.
Messager. 1 an. Feuilletons.
Presse. 10 ans. Feuilletons.
Figaro. 2 ans. Articles de genre.
National. 1 an. Divers articles.
Artiste. 4 ans. Articles de mœurs et littérature.
Revue des Deux-Mondes. 6 ans. Articles de voyages, poëmes de Henri Heine.
Revue de Paris. Articles.
En épreuves : Le Rêve et la Vie.

Pensées, Philosophie, Religion.

2 vol. de manuscrits.

Nous avons dit que cette pièce autographe date des derniers jours de la vie du malheureux poëte. On n'apprendra pas sans intérêt dans quelle circonstance elle nous fut remise.

Dutacq, l'excellent, l'ingénieux, l'actif ami des lettres et des lettrés, avait eu la pensée de donner une belle édition des Œuvres complètes de Gérard de Nerval. Il m'avait chargé de m'entendre avec celui-ci au sujet de cette édition. Mes relations amicales avec Gérard remontaient à l'année 1828, et j'avais eu l'honneur, pour ainsi dire, de le conduire par la main dans la carrière littéraire. J'écrivis donc à Gérard; nous eûmes plusieurs entrevues; nous établîmes ensemble les bases de l'édition projetée; je lui offris, de la part de Dutacq, une somme très-importante pour droits d'auteur. Trois jours avant sa mort, Gérard vint me voir et m'apporta ce qu'il appelait le bilan de ses Œuvres complètes. Ce jour-là, le pauvre garçon était presque fou; mais il n'avait jamais eu plus d'esprit et de bonne humeur. Il me quitta, en me priant de lui faire donner un à-compte sur le prix de ses Œuvres complètes, et je ne l'ai pas revu.

P.-L. Jacob, bibliophile.

—

La Société secrète : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » — Parmi des papiers de l'époque de la Restauration, qui nous passent par les mains, nous remarquons une note portant le titre de la célèbre *Association* de « *Aide-toi, le ciel t'aidera.* » La voici textuellement :

« Ariége. Général Laffitte. Pagès de La Minerve. *Bons.* — Joly, procureur gén. Montpellier. *B.* 2. — Pagès Ferrère. *M.*
« Loiret. Laisné de Villevèque. *M.* — E. Souesme. *B.*
« Saône-et Loire. Le général Thiart. *B.*
« Seine-Inférieure. Eugène Aroux, procureur du roi à Rouen. *B.*
« Indre-et-Loire. Girod de l'Ain. *B.* 2.
« Calvados. Lisieux. Fleuriet la Touzerie. *B.*
« Manche. Briqueville. *B.*
« Gard. Tulon, ex-secrétaire général, destitué. *B.* — Lascours. *M.* 2. — Chabaud-Latour. *M.* 2.
« Nièvre. Lépine, *B.* contre Dupin aîné, *M.*
« Corrèze. Lacoste. *B.* 2. — Gauthier, maire de Vaugirard, près Paris, *B.* 2.

S. D.

—

« Les Amours du Palais-Royal. » — La *Revue des Autographes* de mars dernier (n° 15), annonçant un manuscrit ainsi intitulé et relatif à Louis XIV et à Mlle de La Vallière, ajoute : « Ce manuscrit est « original, et très-probablement inédit. »

Inédit, très-assurément non. C'est un de ces nombreux petits romans historico-satyriques, qui forment comme le cortége du trop fameux livre de Bussy. Celui-ci a été souvent imprimé sous ces titres : *Histoire du Palais-Royal*, *le Palais-Royal* ou les *Amours de Mme de La Vallière;* et, sans s'arrêter au détail des éditions anciennes (Voy. Brunet, t. I, col. 244), il suffit de rappeler ici qu'il a été réimprimé par les soins de M. Livet dans la *Bibliothèque elzévirienne* de M. P. Jannet : *Histoire amoureuse des Gaules*, 3 vol., 1856-57. — L'extrait du manuscrit que donne la *Revue des Autographes*, se trouve mot pour mot au t. II, p. 39 et suiv. de cette réimpression. Alf. de Courtois.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13 — 1869.

Numéro 99. Cherchez et vous trouverez. QUAEQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 févr. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

La « Hiérarchie » de Robert Ceneau. — Sauval cite fréquemment, dans le premier volume de ses *Recherches sur Paris*, un ouvrage que j'ai vainement cherché depuis plusieurs années, c'est une description topographique de Paris, composée en latin par *Robertus Cœnalis* et qui ferait partie d'un ouvrage intitulé: *Hiérarchie française*. Avant de rechercher quel est l'ouvrage indiqué par Sauval, il est bon d'en faire connaître l'auteur dont les biographes ne parlent que très-inexactement. *Robertus Cœnalis* (en français Robert Ceneau) né à Paris, étudia dans la fameuse université de cette ville. Il était en 1507 procureur de la nation de France et professeur ès arts au collége de Montaigu ; en 1508, il passa au collége de Reims, pour y faire un cours de philosophie qui dura trois ans. Recteur de l'Université en 1512, puis bachelier de théologie en Sorbonne, il y obtint l'année suivante le grade de docteur.

Il fut chargé d'affaires importantes et les actes de l'Université font très-souvent mention de lui. La science et l'habileté dont il donna des preuves, le zèle qu'il déploya contre les nouvelles doctrines qui allaient amener la Réforme, le firent distinguer par François I[er], qui lui confia successivement les évêchés de Vence, de Riez et d'Avranches ; il fut promu à ce dernier siége en 1532. Il mourut au mois d'avril 1560, à Paris, et fut inhumé avec beaucoup de pompe dans l'église Saint-Paul, détruite en 1799. Sur une tombe de marbre on voyait la statue en cuivre de R. Ceneau, il était représenté dans ses habits pontificaux, foulant aux pieds les deux serpents de l'Hérésie; plusieurs vers latins étaient joints à son épitaphe (*Gallia Christiana*, t. XI, p. 497. — *Description historique de la Ville de Paris*, etc., 1765, in-12, t. IV, p. 158).

Robert Ceneau joignait à la connaissance de la théologie celle des antiquités de l'Eglise et de la France (Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, etc., t. VI, p. 970). Il a composé plusieurs ouvrages ; je n'ai besoin de citer ici que celui qui se rapporte à l'histoire de France, et dont voici le titre: *Roberti Cœnalis, divina clementia Episcopi Abrincensis, doctoris theologi, ordine et origine Parisiensis, Gallica Historia, in duos dissecta tomos ; quorum prior ad anthropologiam Gallici principatus, posterior ad soli chorographiam pertinet. — Ad Henricum II Valesium, Franciæ regem Christianissimum. — Accessit Appendix commodissima insigniorum Galliæ locorum, nec non et fluminum, quin et Italicarum complurium civitatum nomenclatura vetus, appellatione recentiori illustrata*, etc., etc. *Parisiis*, 1557, in-f°.

On trouve dans cet ouvrage une foule de renseignements sur l'origine et l'histoire des peuples de la Gaule et en particulier sur la nation française. Mais beaucoup de fables se mêlent aux faits qu'une sage critique doit accepter comme vrais.

Je croyais rencontrer aussi, dans ce volume, les explications nombreuses que donne Sauval sur l'origine et l'étymologie d'un assez grand nombre de rues de Paris, et qu'il dit avoir extraites d'un ouvrage de Robert Ceneau (qu'il nomme toujours *Robertus Cœnalis*) ouvrage qu'il appelle *Hiérarchie française*, mais qui ne fait nullement partie du volume indiqué ci-dessus. Est-ce un ouvrage imprimé, est-ce un manuscrit de l'évêque d'Avranches? c'est ce que je n'ai pu découvrir. — Dans le volume de Robert Ceneau que j'ai cité précédemment, je trouve bien au f° 116 et suivants une nomenclature qui porte le titre de *Hierarchia Gallicæ topographiæ*, mais cette nomenclature de quelques pages seulement n'a aucun rapport avec le livre dont Sauval a extrait ses Recherches, au moins en est-il ainsi dans l'édition de 1557, in-f°, la seule que j'aie pu avoir entre les mains. Celle qui est indiquée avec la date de 1581 dans le père Lelong (t. 1[er], p. 78, n° 1200), ne se trouve dans aucune bibliothèque. C'est une recherche bibliographique à faire, que

j'ai essayée sans résultat et que j'adresse à de plus habiles. LE ROUX DE LINCY.

—

Deux « Factums » de La Fontaine. — Le savant M. Benjamin Fillon, de Fontenay-le-Comte, a découvert, dans les archives de la famille Pidoulx, alliée à celle de La Fontaine, un factum que notre grand fabuliste avait produit dans son procès en usurpation de noblesse; mais M. Fillon a malheureusement négligé de prendre copie de ce factum qui ne se retrouve plus. Le baron Walckenaer et moi, nous l'avons cherché inutilement dans toutes les bibliothèques publiques et particulières. Voici le titre de ce factum, tel que M. Fillon l'a recueilli : *Deuxième factum pour Me Jean de La Fontaine, maistre particulier des eaux et forest de Chasteau-Thierry, et Response aux dits du S. Cornay de la Vallée*, sans nom d'imprimerie et sans date, 7 pages in-4. Ce titre est d'autant plus précieux qu'il constate l'existence d'un premier factum qui n'a encore été signalé par personne. M. Fillon a supposé avec raison que le deuxième factum, qui contient quelques détails sur la famille de La Fontaine, devait être de 1662 ou 1663. Ce fut, en effet, en 1662 que La Fontaine, condamné à une forte amende pour avoir pris indûment le titre d'*écuyer*, adressa une épître en vers au duc de Bouillon pour obtenir d'être exempté de payer cette amende. Quelque ami des livres et de La Fontaine découvrira-t-il ces deux factums?

BIBL. JACOB.

—

Une traduction de Josèphe. — M. G. Brunet, p. 101 de *la France littéraire au XVe siècle* (gr. in-8°, 1865), après avoir dit que la première traduction française de Josèphe fut imprimée par Vérard en 1492, ajoute :

« Une autre traduction *anonyme*, faite à Reims en 1463 est restée inédite; elle est *attribuée* à Guillaume Coquillart. La Bibliothèque Impériale en possède des copies manuscrites (nos 6892 et 6893, 7015 et 7016). »

Mais M. Ch. d'Héricault qui, t. Ier, p. 3 et 5 de son édition de Coquillart (1857, Bibl. elzév.) parle seulement des nos 7015 et 7016, assure que cette traduction dont il donne quelques extraits, est très-positivement du chanoine de Reims, et il cite à l'appui un acrostiche placé à la fin du manuscrit et reproduisant les nom et prénom de Guillaume Coquillart.

J'ai souligné ci-dessus avec intention les mots *anonyme* et *attribuée* qui montrent que M. G. Brunet est beaucoup moins affirmatif que M. d'Héricault; or, je serais heureux qu'on voulût bien me dire si, en définitive, la traduction dont il s'agit est, oui ou non, de G. Coquillart.

A. B. D.

—

Œuvres littéraires du maréchal Brune (1763-1815). — Je possède un petit volume anonyme, format in-12, magnifiquement imprimé en caractères neufs sur double papier vergé collé, avec vignette avant la lettre en frontispice : « *Moreau inv. L. Duval sc.* » et je trouve ce petit livre ainsi indiqué, sous le n° 19413, dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier (2me édition) : « *Voyage pittoresque et sentimental dans plusieurs provinces occidentales de la France* (en prose et en vers, par le maréchal BRUNE). *Londres et Paris*, 1788 in-8°; 1802 et 1806 in-12, et in-18. »

Le maréchal Brune, — rien que cela ! — Quelles sont donc les autres publications de cet illustre guerrier, poëte et voyageur? — Le *Dictionnaire de Bouillet* (article *Brune*, G.-M.-A.) nous dit que dans sa jeunesse s'étant lié avec Danton, « il se fit connaître par quelques écrits politiques. » Quels sont les titres de ces divers ouvrages? ULRIC.

—

La Révolution française écrite par les auteurs latins. — Les lecteurs de *l'Intermédiaire* se rappellent-ils avoir vu dans l'*Hermès romanus*, de Loëve-Veimar, un morceau composé avec des extraits des auteurs latins et qui porte ou à peu près le titre ci-dessus ? V. DUFOUR.

—

L' « Almanach des Cumulards. » — Je possède le petit volume suivant : « *Almanach des Cumulards, ou Dictionnaire historique des dits individus Cumulards, avec la note très-exacte de leurs divers appointements, traitements, pensions, etc. Le tout mis en lumière par un homme qui sait compter. Première année. Paris, à la librairie monarchique de N. Picard.* » Petit in-12, de 204 et VIII pages, 1821 (avec portrait d'un *Cumulard*, dessin anonyme rappelant le genre de HENRY MONNIER et gravé par Giraldon-Bovinet.) « *Première année* » dit le titre.

Pourrait-on me dire : 1° s'il a été publié une suite à ce premier volume, 2° combien de séries doit compter la collection complète, et 3° à qui l'on attribue la paternité de cet almanach? ULRIC.

—

Noms de villes devenus ridicules. — Un lecteur de *l'Intermédiaire* pourrait-il nous renseigner sur l'origine du ridicule attaché au nom de quelques villes de France, telles que *Pont-à-Mousson, Carpentras, Landernau, Brives-la-Gaillarde*, etc., etc?

H. H. D. L.

Fin à dorer comme une dague de plomb. — Le chapitre XVI du livre II de Rabelais (*Pantagruel*) commence ainsi : « Panurge était de stature moyenne, ni trop grand, ni trop petit, et avoit le nez ung peu aquilin, fait à manche de rasouer et pour lors étoit de l'eage de trente à trente-cinq ans ou environ, fin à dorer comme une dague de plomb... » Que signifie cette dernière phrase : *Fin à dorer comme une dague de plomb?* H. PREVOST.

—

Emploi du sel dans la cérémonie du baptême. — Bernard Palissy prétend que ce fut en Bourgogne qu'on employa le sel pour la première fois dans la cérémonie du baptême. Mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de son dire. A quelle époque faut-il faire remonter l'emploi du sel dans cette cérémonie? J. E.-G.

—

Prussiens et Russes. — Pourquoi les habitants de la Prusse sont-ils des *Prussiens*, tandis que ceux de la Russie, dénommés *Russiens* jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, ne sont plus que des *Russes?* G. R.

—

Le Beau est la splendeur du Vrai. — M. Chaignet, dans l'ouvrage intitulé *Principes de la science du Beau*, prétend que cette proposition : « Le beau est l'excel« lence du bien et la splendeur du vrai, » généralement attribuée à Platon, non-seulement ne se trouve pas exprimée en ces termes dans les ouvrages du célèbre philosophe, mais encore qu'on aurait beaucoup de peine à extraire du fonds naturel des idées de Platon le sens et l'esprit d'une proposition pareille. — Quel est donc celui qui le premier l'a attribuée à Platon? (Il est bon qu'on connaisse le nom de ceux qui, par fausse science ou supercherie, ont induit en erreur une suite de générations.) A qui la restituer? J'ai cherché en vain une réponse dans *l'Esprit des Autres*.
S.-T. BLAISOIS.

— Presque tout le monde admet que cette magnifique définition du beau appartient à Platon. Il n'en est rien cependant, si l'on en croit le regrettable M. Emile Saisset qui, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 nov. 1861 (*Un nouvel Essai d'esthétique*, p. 431, note I), dit que cette célèbre formule n'est pas de Platon, mais de son plus grand disciple, le sublime et mystique Plotin. M. Saisset ne se serait-il pas trompé? J'ai lu avec la plus grande attention, dans la fidèle et savante traduction de M. Bouillet, les *Ennéades*, et je n'y ai point trouvé, condensée en quatre mots si frappants, la pensée que Plotin aurait eu l'honneur de livrer à l'admiration de l'humanité. Quelque savant helléniste voudrait-il nous apprendre toute la vérité sur cette intéressante question? — Je rappellerai, du reste, que saint Augustin, cité par le P. Félix dans une de ses conférences de cette année, a dit que la beauté est la splendeur de l'ordre, *splendor ordinis*.
T. DE L.

—

De la prétendue couronne de fleurs du poëte de Platon. — J'ai établi autrefois, dans la *Correspondance Littéraire* (n° du 5 nov. 1858), que Platon n'avait jamais couronné de fleurs le poëte dont il parle dans le livre III de la *République*, et, en même temps, j'ai demandé quel était l'auteur qui avait le premier changé en *fleurs* les *bandelettes* dont le disciple de Socrate entoure tout simplement le front de l'*être sacré* qu'il met si poliment à la porte. Je redemande aujourd'hui à qui revient le brevet d'invention de l'élégante coiffure dont M. Jules Simon parlait dans la dernière session du Corps législatif. M. Jules Simon pourtant devrait mieux que tout autre savoir à quoi s'en tenir là-dessus, s'il est, comme on le dit, l'auteur de la traduction de Platon qui a paru sous le nom de M. Cousin. Déjà, ne l'oublions pas, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, Josèphe (*Réponse à Apion*) avait remplacé sur la tête du poëte de Platon les *bandelettes* par des *lauriers*. T. DE L.

—

Un mot de Dioclétien. — Gibbon (*Décadence de l'Empire romain*, chap. XIII) dit de Dioclétien : « Sa réponse à Maximien est devenue célèbre. Ce vieillard inquiet le sollicitait de reprendre les rênes du gouvernement. Dioclétien rejeta cette proposition avec un sourire de pitié : « Oh! que ne peut-il voir, s'écria-t-il, *les légumes* que j'ai plantés de mes mains à Salone! » Le Nain de Tillemont (*Histoire des Empereurs*, tome IV) avait parlé des *herbes* de Salone. Bien avant lui, Montaigne avait attribué à l'ex-empereur ces mots : « Si vous aviez veu le bel ordre des arbres que j'ay moy-mesme plantez chez moy, et les beaux *melons* que j'y ay semez! » D'après César Cantu et beaucoup d'autres, le noble jardinier aurait célébré surtout la beauté de ses *laitues*. Quelle fut décidément la phrase adressée à Maximien par le philosophe retiré des affaires?
EUQORRAL.

—

Philippe III a-t-il été rôti? — On sait jusqu'à quelle férocité le cérémonial était poussé à la cour d'Espagne; en voici une preuve à laquelle pourtant il me coûte d'ajouter foi, malgré l'affirmation d'historiens sérieux : « Philippe III, étant malade, se trouvait placé tout près de la cheminée

où l'on venait d'allumer un énorme feu de bois. La chaleur devint bientôt intolérable, et le roi dit aux courtisans de retirer quelques bûches et de reculer son fauteuil; mais, comme le duc d'Ussède, grand boute-feu de la couronne, comme le grand chambellan, n'étaient pas là, personne ne voulut prendre la responsabilité de pareilles infractions à l'étiquette; bref, comme il était défendu, sous peine de mort, de toucher à la personne sacrée du roi, les courtisans le laissèrent rôtir tranquillement. Quant le boute-feu et le chambellan arrivèrent, le roi était mourant et il ne survécut que jusqu'au lendemain. » Les chercheurs de *l'Intermédiaire*, en éclaircissant ce point d'histoire, pourraient-ils me dire, si de nos jours, dans une cour d'Europe, à celle de France, par exemple, un courtisan pousserait le fanatisme de l'étiquette jusqu'à laisser cuire à point son souverain? En admettant même ce respect pour les *us* de cour, je ne pense pas que le souverain s'opposât à ce qu'un courtisan se mît devant lui pour rôtir à sa place, et ce serait alors entre courtisans une lutte acharnée à qui grillerait le premier!

Sous Charles II, petit-fils de Philippe III, la tolérance en matière d'étiquette ne paraît pas avoir fait de sensibles progrès. J'en appelle encore aux collaborateurs de *l'Intermédiaire* pour savoir si l'anecdote suivante, rapportée, elle aussi, par des écrivains sérieux, est vraie.

« Tout individu qui avait touché le pied de la reine, pour quelque raison que ce fût, était puni de mort. La femme de Charles II, faisant un jour à cheval une promenade avec quelques dames d'honneur, est tout à coup renversée, et son pied étant resté pris dans l'étrier, est traînée sur le pavé. La foule regardait ce triste spectacle, mais n'osait porter secours à la reine à cause de l'étiquette; elle allait infailliblement périr, si deux officiers français, qui se trouvaient là par hasard, ne se fussent dévoués pour la sauver : l'un se jette à la bride du cheval et l'arrête, pendant que l'autre parvient à dégager le pied de la reine, qui en fut quitte pour quelques contusions. Les deux officiers s'éclipsèrent au plus vite et bien leur en prit, car la reine ne parvint à obtenir leur grâce auprès du roi qu'avec la plus grande peine, et encore nos deux officiers durent-ils quitter l'Espagne dans le plus bref délai. »

(Gray.) TH. PASQUIER.

—

Béranger et Louis XVIII. — Est-il vrai, comme le dit M. Paul Boiteau (*Vie de Béranger*, p. 88), que Louis XVIII mourut avec les chansons de Béranger sur sa table de nuit? Dr LEJEUNE.

—

L'exactitude est la politesse des rois. — Où et quand ce mot aurait-il été prononcé par Louis XVIII? H. TIEDEMAN.

—

Garde des rôles des offices de France et marchand de vin privilégié de la cour et suite du roy. — Pourrait-on me donner des renseignements sur cette charge et sur ce titre? A. NALIS.

—

Abbaye de Cluny en Bourgogne. — Existe-t-il encore des registres de l'abbaye de Cluny, dans le Mâconnais en Bourgogne, et fallait-il être noble pour devenir chanoine de cette abbaye?

(Amsterdam.) M. E.

—

Collégiale de Mantes et collégiale de Saint-Maimbœuf d'Angers. — Quelques informations sur ces deux collégiales, s'il vous plaît? A. N.

—

Eglise de Saint-Herbeland, « alias » Herbland de Rouen. — Quelques renseignements sur cette église? A. N.

—

Sieyès et la Division de la France. — L'abbé Sieyès est-il réellement, comme on le dit, le promoteur de la division de la France en départements?

(Clermont.) F. M.

—

Noms romains et grecs pendant la Révolution. — A quelle époque précise de la Révolution française a-t-on commencé à changer les prénoms d'usage en prénoms romains ou grecs, tels que Brutus, Aristide, Publicola, etc.? Existe-t-il une disposition législative qui ait prescrit ou autorisé ces changements? (Clermont.) F. M.

—

Cartes et Médailles des Conventionnels. — De quelle couleur étaient les diverses cartes officielles, typographiées, que portaient sur eux les membres de la Convention nationale, pour établir leur identité, entrer dans la salle des séances, etc.?

Chacune de ces cartes devait-elle, de droit, être revêtue de la signature autographe ou de la *griffe* du député auquel elle appartenait?

Combien d'émissions différentes en fut-il effectué par le gouvernement?

Je connais deux dessins de ces cartes historiques, entièrement dissemblables. En existe-t-il un plus grand nombre? L'une et l'autre carte sont de forme ronde. La première, dessinée et gravée par *Sergent*, porte, pour type : *une statue de la République assise, tenant dans ses bras un*

faisceau de verges. Légende : « *Egalité, — Liberté, — Unité.* » Exergue : « *République française,* 21 *septembre* 1792. »

La seconde est gravée par *Morret.* L'avers donne pour type : *une statue de la République debout, appuyée d'une main à la hampe de sa pique surmontée du bonnet phrygien, et de l'autre sur un faisceau de verges.* Légende : « *République française une et indivisible.* » Sur le revers on lit, au centre : « *Citoyen Représentant du peuple. — Membre du Comité d'inspection.* » Et, en légende circulaire : « *Convention nationale de France, l'an III de la République française.* » [1793.] Outre ces deux cartes de simple papier les Conventionnels ne portaient-ils pas des médailles d'argent ou de bronze attestant leur qualité et se rapprochant de celles que le gouvernement, par la suite, fit distribuer aux divers députés qui composaient le *Conseil des Anciens,* le *Sénat Conservateur,* le *Tribunat,* le *Corps Législatif,* etc.?

Quelle était cette médaille particulière des membres de la Convention? U.

—

Plaques de magellan. — Le catalogue d'une collection de curiosités vendue récemment contient la description suivante: « Carnet porte-tablettes en or, le fond formé de plaques de magellan. » Qu'est-ce que des plaques de magellan? S. R.

—

Le « Colin Maillard, » *estampe.*— J'ai sous les yeux l'épreuve rognée d'une scène de colin-maillard, pièce en hauteur, gravée en couleur; le jeu se passe entre trois personnages, deux hommes et une femme, en costume Louis XVI, sur la terrasse d'un jardin; la composition en est attribuée à Lafrensen et la gravure à Lecœur.

Un amateur ayant dans ses cartons la gravure intacte, peut-il m'en donner la lettre, pour me fixer sur la justesse de l'attribution? (Auch.) H. VIENNE.

—

Suite de sujets galants gravés par Choffard. — Choffard a gravé, sans donner de titres à ces estampes, une suite de paysanneries galantes d'après les gouaches de Baudouin; j'en connais trois, et en raison de la manière dont elles sont numérotées, tout porte à croire qu'il en existe une quatrième; en voici la série avec les titres généralement adoptés par les amateurs :

I. *La Leçon d'amour.* 1767, dédiée à M. de Trudaine.

IV. *La Fille querellée par sa mère.* 1767, dédiée à M. de Besenval.

III. *La Fille mal gardée.* 1782, dédiée au prince de Ligne.

La deuxième gravure de cette suite existe-t-elle? Je ne l'ai jamais rencontrée : Serait-ce *la Tendre amitié* signalée dans *l'Intermédiaire* (IV, 101)?

Le *Manuel* Ch. Le Blanc mentionne bien quatre sujets, mais il fait une telle confusion de titres que l'on n'en peut rien augurer de positif. (Auch.) H. VIENNE.

—

Un portrait de Salomon de Caux découvert par H. de Balzac. — L'illustre auteur de la *Comédie humaine,* dans une note de la dédicace de l'une de ses ÉTUDES PHILOSOPHIQUES *sur Catherine de Médicis* (Vid. tome XV, page 468 de l'édition in-8° de Furne, 1845), consacre quelques lignes à « SALOMON de Caux, — et non *de Caus.* « Ce grand homme (né à *Caux,* en Normandie), a toujours du malheur, même après sa mort, son nom est encore tronqué! »

H. de Balzac, entre autres choses, parle d'un *portrait original de Salomon fait à l'âge de quarante-six ans,* et qu'il aurait retrouvé à Heidelberg. — Sait-on aujourd'hui ce qu'est devenue cette peinture, et où elle se trouve actuellement conservée depuis la *découverte* signalée autrefois par le grand romancier? K. T.

—

Perrette et Marton. — H. Guttenberg et Ponce ont gravé, d'après Baudouin, sous ces titres, deux portraits de femmes dans les rôles de comédies à ariettes de Duni : *les Chasseurs et la Laitière* (1763) et *la Fée Urgèle* (1765); ces portraits sont-ils ceux des actrices qui ont créé ces rôles à la Comédie-Italienne, et quelles sont ces actrices?

Mmes Favart et Laruette ont chanté dans *la Fée Urgèle*; sur l'estampe, la physionomie de Marton a beaucoup d'analogie avec celle de Rose dans la composition de *Rose et Colas* (Sedaine et Monsigny, 1764), gravée par Simonet d'après le même maître, et cette Rose n'est autre que Mme Laruette; cette dernière créa-t-elle aussi le rôle de Perrette dès 1763? En 1766, Mlle Mondeville, plus tard Mme Trial, débutait dans ce rôle à la Comédie-Italienne.

H. V.

—

Où vont les hirondelles? — Le savant Humboldt ignorait lui-même où vont les hirondelles quand les froids les chassent de nos climats. A-t-on enfin découvert le pays où elles prennent leurs quartiers d'hiver? J. E.-G.

—

Mariage morganatique. — On voudrait savoir l'origine, l'époque du premier emploi et la signification exacte de ce mot.

F. M.

—

« Dieu bénit les nombreuses familles. » — Quel est le créateur de cette phrase consacrée, stéréotypée et si solidement clichée : « *Dieu bénit les nombreuses familles*, » donnée éternellement, comme fiche de consolation, aux malheureux *pères et mères* trop prodigues de progéniture ?
B.

—

Les cornes du Diable. — Pourquoi représente-t-on toujours le diable avec des cornes ? Q.

—

Faire la Belle. — *L'Intermédiaire* a demandé (III, 546) quelle est l'origine de l'expression : *Faire Charlemagne*. — A mon tour je lui demanderai d'où vient une autre locution familière à tous les joueurs : *Jouer la Belle*, *faire la Belle*, pour dire prendre une dernière revanche, jouer une partie décisive de la victoire, quand les gains des deux joueurs sont *ex æquo*. U.

—

Noël. — Quel est historiquement et étymologiquement l'origine de ce mot ; en d'autres termes, comment de *Natalis* a-t-on formé Noël, et quel est le plus ancien document écrit où l'on trouve ce cri de joie en l'honneur des anciens rois de France ? Question simple en apparence et qui n'est peut-être pas indigne des savants correspondants de *l'Intermédiaire*.
L'abbé V. Dufour.

—

Etre le dindon de la farce. — Quelle est donc l'origine de cette sorte de proverbe ?
G. R.

—

Fil d'archal. — Quelle est l'origine du nom du fil métallique ainsi appelé ? P.

—

« Les Délassements du père Gérard, jeu national. » — En quoi consistait le jeu annoncé ainsi au verso du faux titre de l'*Almanach historique de la Révolution française* pour 1792, par M. J.-P. Rabaut :

« On trouve chez les mêmes libraires : *Les Délassements du père Gérard*, ou la poule de Henri IV mise au pot en 1792 : *jeu national* à la portée de tout le monde, et propre à faire connaître à toutes les classes de la société, les avantages et les bienfaits de la révolution et de la Constitution. Ce jeu, principalement destiné à instruire les habitants des campagnes, se vend par paquets de 20 exemplaires, à raison de 5 livres, et de 6 livres franc de port. Les lettres et l'argent doivent être affranchis (*sic*). » N.-D.

—

Abraham Patras. — On sait que ce personnage a été le 24me gouverneur des Indes Néerlandaises. Existe-t-il quelque part des documents inédits qui le concernent ? A. C.

—

Généalogies Marcel, Corbie, de Laistre, de Béthisy, Phélippes et de la Garmoise. — Pourrait-on m'indiquer :

1° Les armes de la famille *Marcel*, les parents *d'Etienne Marcel*, prévôt des marchands, tué en 1358, et le nom de sa femme.

2° Les armes de la famille *de Corbie*. Le nom de la femme de *Robert de Corbie* et celui de la femme de son fils *Arnaud de Corbie*, chancelier de France, mort en 1413.

3° Les armes de la famille de *Laistre*. Les ascendants d'*Eustache de Laistre*, chancelier de France, gendre d'Arnaud de Corbie, mort en 1420.

4° Les armes de la famille *de Béthisy*, les ascendants et la femme de *Jean de Béthisy*, dont la fille *Marie* épousa *Jean Luillier*, avocat général au Parlement, mort le 22 février 1468.

5° Les armes des familles *Phélippes* et de *la Garmoise* et les ascendants de *Jacquinot Phélippes*, seigneur de Landreville, et de *Catherine de la Garmoise*, dont la fille *Catherine Phélippes* épousa *Armand* ou *Arnaud Luillier*, seigneur de Vé en Valois et de St-Mesmin près Troyes, trésorier de Carcassonne en 1465.
(Amsterdam.) M. E.

—

Le géographe Nicolas de Nicolay. — Connaît-on, en Europe, d'autres manuscrits et d'autres cartes géographiques de Nicolas de Nicolay, géographe de Charles IX, auteur des *Pérégrinations orientales*, que ceux qui sont conservés à la Bibliothèque Impériale de Paris et à la Bibliothèque Mazarine ? Existe-t-il des lettres et un portrait de ce personnage ? A. C.

—

Benicourt, Boucot, Flory de Lessart, de Rouville, Toynard, Surbeck. — Puisque tu renais, ô *Intermédiaire*, plus jeune et plus vivace que jamais (pour la plus grande félicité des chercheurs), je me hâte de demander, par ton entremise, à mes co-abonnés, quelques renseignements biographiques et historiques sur les personnages suivants :

1° *Bénicourt*, un des affidés du cardinal de Richelieu, Dulaure en parle, mais brièvement à propos de Bagneux, près Paris.

2° *Boucot* (*Claude*), conseiller du Roi.

3° *Flory de Lessart* (André), président des trésoriers de France.

4° *Rouville* (*Comtesse de*), Marie de Béthune.

5° *Toynard*, fermier général.
6° *Surbeck*, (Eugène-Pierre de).
A. NALIS.

—

Harleston, graveur anglais. — Les répertoires français omettent le nom de ce graveur sur la personnalité duquel je désirerais avoir quelques renseignements, il a gravé sous le titre des *Amours champêtres* et des *Amants surpris*, deux copies exactes des estampes de Choffard d'après Lafrensen, connues sous les noms de *la Leçon d'amour* et de *la Fille querellée par sa mère.* H.

—

Chanteurs de la Comédie-Italienne. — Quels sont les acteurs chantants en 1784 les deux rôles principaux des *Sabots* de Sedaine et Duni à ce théâtre?

Une scène de cette comédie à ariettes où ils figurent tous deux, a été gravée en 1784 par Couchi, d'après une gouache de Lafrensen; les deux personnages de l'estampe sont sans doute des portraits. Celle-ci est dédiée au comte de Pons-Saint-Maurice; ce personnage avait probablement la gouache dans son cabinet; est-il connu comme amateur? H. R.

—

Une nouvelle édition du « Dictionnaire » de Barbier. — Pourrait-on savoir si quelque littérateur ou bibliographe français prépare, en ce moment, les matériaux d'une *troisième édition*, remaniée, corrigée et considérablement complétée de l'excellent *Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes* de A.-A. Barbier, et à quelle époque paraîtrait cette *nouvelle édition*, si généralement demandée par tous les véritables amis des livres? La dernière, déjà ancienne (1822-1827), quoique imprimée sur un papier détestable, remplie d'*additions* et de *suppléments* qui la rendent fort incommode, et bien peu au courant de la science actuelle, atteint aujourd'hui des prix relativement fort élevés (et *inabordables* pour plus d'un travailleur!) lorsque de rares exemplaires apparaissent de loin en loin dans les ventes publiques. Il serait bien à souhaiter que quelque savant érudit de nos jours pût refondre, coordonner à nouveau en un seul corps d'ouvrage et compléter par des recherches récentes qui lui fussent propres, tous les grands travaux bibliographiques sur cette matière, précédemment publiés par Barbier, Quérard, MM. Jos. et Edmond de Manne, etc. A. J.

—

Jérôme Cardan et son époque. — La *Nouvelle biographie générale*, de Didot, t. VIII, paru en 1855, (article CARDAN (Jérôme), signé Victorien Sardou, indique au nombre des sources où l'on a puisé pour cet article, l'édition intitulée : J. CROSSLEY, *The Life and times of Cardan, Londres* 1836, 2 *vol. in*-8°.

On demande à acquérir cet ouvrage, et l'on prie le lecteur de *l'Intermédiaire* qui en posséderait un exemplaire, de vouloir bien en indiquer le plus exactement possible le titre, le nom d'éditeur et la date d'impression, au Bureau de *l'Intermédiaire* (maison Cherbuliez, rue de Seine, 33), en indiquant aussi le prix qu'il en désire, dans le cas où il consentirait à le céder. E. J.

Réponses.

Le peintre Bouillon (II, 53). — J'ai trouvé deux tableautins de cet artiste tournaisien, qui fut, dit-on, le maître de Philippe de Champaigne, — de Michel Bouillon. Ce sont deux pendants sur cuivre, sujets de fleurs (roses et tulipes dans un vase de cristal globuleux). Tous deux portent la date de 1650 et sont signés M. BOUILLON. Je suis assez de l'avis de notre aimable et savant coabonné W. B., qui, dans ses notes intimes, dit de lui : *Plus fort que Baptiste.* C'est du moins un talent plus franc, plus simple et de moins d'apparat. Car je ne vois pas la nécessité de tant faire *poser* les fleurs. Elles s'en passent très-bien et n'en ont que meilleure mine.
JACQUES D.

—

La marquise de Langeac (IV, 39). — Les mémoires du temps nous la représentent comme une aventurière, adultère, quelque peu bigame, et faisant, avec un certain chevalier d'Arc, le joli trafic des lettres de cachet à 25 louis pièce, sous le ministère de son amant, le duc de La Vrillière, auquel un plaisant donnait pour blason une girouette, avec cette devise : *Quocumque spirat, obsequor.* Quand celui-ci en fit sa maîtresse, elle était la femme d'un sieur Sabatin, homme de peu de chose comme elle, dit la *Correspondance secrète.* On fit partir ce mari pour les Iles, puis on répandit le bruit de sa mort, de sorte que La Vrillière, désireux de donner un père titré à ses enfants adultérins, fit épouser la soi-disant veuve Sabatin par un vieux gentilhomme ruiné, le marquis de Langeac. Ces enfants ne mentirent point à leur origine; les aventures du chevalier de Langeac et de sa sœur, la marquise de Chambonas, défrayèrent plus d'une fois la chronique scandaleuse sous Louis XVI. (Auch.) H. VIENNE.

—

La messe de la Pie (IV, 152). — M. C. L. a donné quelques fragments d'une chan-

son poitevine analogue à ce sujet. Cette chanson a été recueillie et annotée par M. Jérôme Bujeaud dans son ouvrage sur les Chants populaires de l'Ouest, publiés à la librairie Clouzot, (à Niort), 1866, 2 vol. in-8°. Je vous la transcris en entier.

LE PETIT AGEASSON.

I.

Au printemps la mère ageasse, (*bis*)
A fait nic dans n'in bouesson,
La Pibole,
A fait nic dans n'in bouesson,
Pibolon.

II.

Alle y couvit troës semaines, (*bis*)
Troës semaines tot au long,
La Pibole,
Troës semaines tot au long,
Pibolon.

III.

Dreit au bout daux troës semaines, (*bis*)
O vindgit in ageasson,
La Pibole,
O vindgit in ageasson,
Pibolon.

IV.

Quand l'ageasson int daux ales, (*bis*)
Glie volit sus les maisons,
La Pibole,
Glie volit sus les maisons,
Pibolon.

V.

Glie chaillit dan-n-ine edgllise, (*bis*)
Dreit au mitan dau sermon,
La Pibole,
Dreit au mitan dau sermon,
Pibolon.

VI.

Quand le prêtr' dit: Dominusse, (*bis*)
Vobiscum, dit l'ageasson,
La Pibole,
Vobiscum, dit l'ageasson,
Pibolon.

VII.

Et le prêtre dit aux aôtres: (*bis*)
Qu'est o tchien qui me répond,
La Pibole,
Qu'est o tchien qui me répond,
Pibolon.

VIII.

Ol est in' petite ageasse, (*bis*)
O ben in p'tit ageasson,
La Pibole,
O ben in p'tit ageasson,
Pibolon.

IX.

J li f'rons faire daux dgeîtres (*bis*)
Et daux petits canaçons (1),
La Pibole,
Et daux petits canaçons,
Pibolon.

(1) Caleçons.

X.

L'envoierons dans tchiés compagnes (*bis*)
Peur prêcher la mission,
La Pibole,
Peur prêcher la mission,
Pibolon.

L. C.

—

Catéchisme de 1806 (IV, 166). — Autre édition à ajouter à la liste de toutes celles qui ont été précédemment indiquées : « *Catéchisme à l'usage de toutes les Eglises de l'Empire Français, Imprimé par ordre de Mgr Charles Brault, évêque de Bayeux. Quatrième édition, augmentée d'une Table des matières contenues en ce livre.* Unus Dominus, una Fides, unum Baptisma. *S. Paul. Epist. ad Ephesios, cap. IV, v. 5. Prix : neuf sous broché. A Bayeux, chez la veuve Nicolle, imprimeur-libraire, rue Saint-Jean.* » Un vol. gr. in-12 de 132 pages (sans date). L'autorisation de l'évêque de Bayeux « d'imprimer, vendre et distribuer dans tout le diocèse » le catéchisme, datée de Bayeux, *le* 14 *mars* 1807, est imprimée sur le verso du titre. — Le texte de ce petit volume (à l'exception des pages 5, 6, 7, contenant le *Mandement de Mgr l'Evêque de Bayeux qui ordonne la publication du Catéchisme*), etc.), est la reproduction intégrale de celui des éditions de Paris.

Je remarque le paragraphe ci-dessous dans ce *Mandement* (page 6) :

« L'Empereur et Roi, N. T. C. F., en ordonnant, par un décret authentique, la publication de ce catéchisme exerce un droit inhérent à sa couronne. Il remplit les fonctions sublimes de défenseur de la foi, de conservateur des canons, d'Evêque extérieur. Il imite le zèle et la foi des illustres Empereurs qu'il a déjà surpassés par ses hauts faits et sa valeur, des Constantin, des Théodose, des Charlemagne, et des plus grands Rois ses prédécesseurs sur le trône de France, dont les lois et les règlements, conformes aux règles ecclésiastiques, ont été adoptés par les Evêques, qui se sont fait un devoir de s'y soumettre, etc. Donné à Bayeux, en notre maison Episcopale, sous notre seing, et le contre-seing de notre secrétaire, le 20 septembre 1806! » (Page 7.) U.

N. B. Le catéchisme de Bayeux, et celui de Paris (original), étaient publiés par les mêmes imprimeurs-libraires (la famille Nicolle).

Ils furent édités l'un et l'autre en deux formats différents (le *petit* et le *grand* in-12), dont la *composition* et les caractères d'impression étaient tout à fait dissemblables.

—

Mentel ou Guttemberg (IV, 183). — Dans ma note relative à *Nicolas Jenson*,

je dis qu'il fut envoyé à *Mayence* par le roi de France pour y prendre connaissance de la découverte de *Guttemberg*. — L'imprimeur a ajouté, entre guillemets, un point d'interrogation; — est-ce un doute quant à *l'inventeur*, ou quant *au lieu* qu'il habitait? Je sais que les Strasbourgeois en revendiquent l'honneur. Voir la statue de Guttemberg par David d'Angers, mais Mayence en possède une aussi, due au ciseau de Thorwaldsen.

On sait effectivement que Guttemberg ou Gutenberg (Jean) qui est supposé être (1) l'inventeur de l'imprimerie, naquit à Mayence, en 1400, d'une famille noble nommée *Sulgeloch züm Gütenberg*. Il vint s'établir à Strasbourg vers 1424, et paraît avoir fait dans cette ville les premiers essais du nouvel art, en 1436 ou 1440, en employant des caractères en bois. Après avoir dépensé de grandes sommes dans ses premiers essais, il retourna à Mayence vers 1443, s'y associa, en 1450, à Fust avec lequel il imprima la *Biblia latina*, dite aux quarante-deux lignes.

P. A. L.

—

Les tailleurs pour femmes sont-ils antérieurs au XVIIe siècle? (IV, 188.) — J'ai trouvé dans les comptes des ducs de Bourgogne l'article suivant : Année 1387. — « Travaux exécutés pour faire une taillerie pour Jehan Dipre, tailleur de Mme de Bourgogne. » Dr Lejeune.

—

« **A la Monaco** » (IV, 194). — Pendant plusieurs années, je me suis occupé de l'histoire de la petite principauté de Monaco et de ses princes; j'ai même écrit sur ce sujet deux gros volumes, et j'ai eu le regret de ne trouver nulle part réponse à cette question, que je me suis adressée souvent. Je me joins donc à M. Chaban pour prier celui des correspondants de *l'Intermédiaire* qui aurait été plus heureux que moi, de vouloir bien nous tirer d'embarras. En attendant, je crois pouvoir risquer quelques hypothèses, qui mettront peut-être sur la voie d'une solution.

Les princes de Monaco, après avoir été pendant tout le moyen âge les alliés de la France, après avoir fourni à ce royaume plusieurs amiraux, dont l'un figure à Versailles dans la salle des Amiraux, Rainier Grimaldi, amiral sous Philippe le Bel, rompirent au XVIe siècle avec le roi François Ier, qui avait donné à l'évêque de Grasse, Augustin Grimaldi, alors régent pour son neveu Honoré Ier, mineur, de graves sujets de plainte. Augustin traita avec Charles-Quint, prêta sa forteresse et son port aux Espagnols, et c'est de Monaco que partit la flotte qui appuya le connétable de Bourbon, quand ce prince assiégea Marseille.

En retour des services nombreux que lui avait rendus Augustin, Charles-Quint lui fit plusieurs donations de domaines, soit en Espagne, soit dans les Deux-Siciles, et lui accorda de fortes pensions; les rois d'Espagne continuèrent, jusqu'à Philippe IV, à combler de faveurs les princes de Monaco. Mais Philippe IV, ou plutôt le gouverneur du Milanais au nom de ce roi, ayant usurpé le droit de garnison à Monaco, le prince Honoré II, maltraité dans ses droits, dans ses biens, dans ses sujets, par les capitaines espagnols, et n'obtenant nulle réparation de ces griefs, traita secrètement avec le cardinal de Richelieu, chassa, par un coup de main heureux, les Espagnols de sa forteresse, et reçut les Français à leur place. Un traité signé à Péronne (1642) régla les avantages faits au prince par le roi de France, et le droit de garnison accordé au gouvernement français, devenu *protecteur* de la principauté.

Ce passage alternatif de l'alliance française à l'alliance espagnole, puis à l'alliance française, frappa les esprits à la cour, d'autant plus que la façon expéditive et très-hardie dont le prince avait chassé les Espagnols, y ajoutait une teinte de romanesque.

Ne serait-ce pas là l'origine de la chanson qui disait alors :

A la Monaco (1)
L'on chasse et l'on déchasse, (2)
A la Monaco
L'on chasse comme il faut.

Autre hypothèse. — Le petit-fils et successeur de ce prince Honoré II qui chassa les Espagnols, le prince Louis Ier, épousa Charlotte, fille du maréchal de Grammont. Cette princesse, belle, spirituelle, brillante, fut surintendante de la maison de Mme Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle eut à la cour des succès trop éclatants, dont on peut lire les détails dans Mme de Sévigné et dans les mémoires du temps. Elle était surnommée *le Tonnerre*, à cause de l'impétuosité de son caractère et de la fougue de ses caprices. Elle fut souvent l'émule de la duchesse de Mazarin, et, presque, de la fameuse marquise de Courcelles; le roi l'aima. N'aurait-elle pas eu quelque part à un ballet, à un bal, à une figure de danse, de sorte que les aventures militaires et politiques des aïeux de son époux, sa propre célébrité d'un tout autre genre, sa

(1) Je dis supposé, parce que la ville de *Harlem* a aussi sa statue à la mémoire de *Laurent Coster*.

(1) Pour à la façon de Monaco.
(2) Jeu de mots sur la figure de danse, et sur les faits que nous venons de raconter de l'histoire de Monaco.

grâce à la danse, toutes ces causes réunies enfin, aient donné à un bel esprit de la cour l'idée de la chanson ? Je présente ces hypothèses avec circonspection. Puissent-elles aider à trouver la solution du problème. H. M.

—

« **L'Espion dévalisé** » (IV, 197). — Est-ce Mirabeau ou Beaudouin de Guémadeuc qui en est l'auteur ? Le marquis du Roure, dans son *Analecta biblion* (Paris, Téchener, 1836, 2e vol.), consacre à ce pamphlet une notice de sept pages, de laquelle il résulte que Mirabeau en est l'auteur, le nom de Beaudouin n'y figure même pas. « Le lecteur, dit-il, ne doit pas s'armer « de réprobation contre cet écrit, sur son « titre, qui annonce un libelle. C'est un « pamphlet très-caustique, en effet, mais « ce n'est point un libelle proprement dit, « du genre de ces productions mensongè- « res et venimeuses qui souillèrent les der- « nières années de notre monarchie..... « C'est un livre fort amusant, plein d'anec- « dotes et de détails de mœurs utiles à « conserver, qui contient même un mor- « ceau de premier ordre, *l'Avis aux Hes- « sois ou autres peuples de l'Allemagne « vendus par leurs princes à l'Angleterre* « (chap. XVII), où la plus éloquente indi- « gnation est, du moins cette fois, em- « ployée à servir la plus juste des causes. »

En 1855, M. Justin Lamoureux s'occupa de *l'Espion dévalisé* dans le *Bulletin du Bibliophile*, pag. 179-185. « On a long- « temps, dit-il, attribué ce pamphlet, l'un « des plus piquants qui aient paru à la fin « du XVIIIe siècle, au comte de Mirabeau. « Le savant philologue auteur de l'*Ana- « lecta Biblion*, a partagé, sur ce point, « l'erreur commune. » M. Lamoureux nous fait connaître que Mirabeau lui-même repousse cette attribution dans une brochure parue en 1784, sous le titre : *Conversation du comte de Mirabeau avec M. le garde des sceaux de France* (Miroménil) *au sujet de son procès avec madame son épouse*. Paris, 1784, in-8°, page 17. Toutefois il établit parfaitement que Mirabeau n'était pas étranger à la publication de ce pamphlet, qu'il en corrigea les épreuves à Neuchâtel (Suisse), où il fut imprimé et publié par le libraire Fauche. Le seul morceau de *l'Espion dévalisé* qui paraisse être sorti de sa plume, ajoute-t-il, indépendamment des vers et de l'extrait de lettre connus pour être de lui, est *l'Avis aux Hessois*.

Quant à la *Notice sur les maîtres de requêtes et les intendants* (chap. XVIII), M. Lamoureux pense avec raison qu'il n'est pas possible de donner à l'auteur, qui cette fois serait Beaudouin, un autre nom que celui de libelliste, car il représente tous ses anciens confrères comme des hommes ineptes ou vicieux.

M. S. T. trouvera dans le *Bulletin du Bibliophile*, à la fin de l'article de M. Lamoureux, tous les noms des intendants avec leur résidence, et une partie de la glose peu charitable de Beaudouin à leur égard

Dans les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, on trouve, sous la date du 30 décembre 1782, une nouvelle toute contemporaine à la publication de *l'Espion dévalisé*. Nous la transcrirons, bien qu'elle soit un peu longue.

« M. Beaudouin de Guémadeuc, maître « des requêtes, demeurait chez son oncle, « l'abbé Beaudouin, chanoine à Notre- « Dame, riche, ayant une excellente table « et y recevant fort bonne compagnie, « surtout les ministres étrangers, des am- « bassadeurs, ce qui rendait cette maison « un bureau de nouvelles, rival de celui « de Mme Doublet, qui vieillissoit. Le jeune « Beaudouin avait contracté ce goût dans « une pareille société. Il tenoit note de ce « qu'il entendoit ou voyoit. Sa charge « l'appelant à Versailles, il ne laissait pas « que d'y apprendre bien des anecdotes « de cour. On sait que depuis, il a été en- « fermé pour des fautes et même pour des « bassesses, comme il l'avoue lui-même. « Dans sa détention, il s'est rappelé beau- « coup de choses contenues dans les re- « cueils saisis avec ses papiers, et c'est du « résultat de toutes ces réminiscences « qu'il a composé *l'Espion dévalisé*, qu'on « sait positivement être de lui. On ne « doute pas que M. de Mirabeau, fils de « l'Ami des hommes, et le compagnon « d'infortunes de M. Beaudouin, n'ait « contribué pour sa part au manuscrit; « étant devenu libre et passé en pays « étranger, ce jeune homme y a fait impri- « mer.

« Du reste, le cadre de l'ouvrage est fort « simple. L'éditeur suppose, dans un petit « avertissement, que, en rentrant de nuit « chez lui, il avait été observé par un « homme, qu'à ses manœuvres il a jugé « espion, dont il a voulu se débarrasser, et « qui en fuyant a laissé tomber son porte- « feuille, où étaient les différents mor- « ceaux qu'il offre au public en dix-huit « chapitres.

« On veut que M. Beaudouin, parent « ou allié, ami du moins du duc d'Ai- « guillon, ait eu principalement en vue « dans son ouvrage de servir celui-ci, en « ôtant pour jamais au duc de Choiseul, « son rival, tout espoir de rentrer à la « cour. En effet, ce ministre est partout « très-maltraité, et l'on y trouve même « une accusation des plus graves. »

Il nous reste maintenant à compléter, pour répondre à la question de M. S. T., une partie des initiales qui se trouvent dans *l'Espion dévalisé*.

L'auteur se met souvent en scène : page 32, ... à ... (Beaudouin de Guéma-

deuc); page 128, M. B... de G... (idem). Page 6, Boul... (Boulogne, intendant des finances); page 7, Silh... (de Silhouette, contrôleur général des finances); page 11, Stain... (Stainville); page 13, duc de Ch... (Choiseul); ibid., femme de chambre de Mme de Gour... (Gourdan, célèbre proxénète. Voir la plupart des libelles du temps); ibid., chevalier Tur... (Turgot, le frère du célèbre ministre); page 15, M. de ... maître des requêtes (Beaudouin de Guémadeuc, l'auteur); page 28, d'Am... (d'Ambrun); page 32, marquis d'A... (d'Angeviller); ibid., Mme Forcal... a répété à ... (Forcalquier, marquise de ... à Beaudouin); page 33, abbé de Rad... (Radonvillers, littérateur); page 70, d'A... (d'Argenson); page 98, mon oncle (c'est Beaudouin qui parle); page 128, M. de Ch... (Choiseul); page 188, cardinal de B... (Bernis); page 189, Dider... (Diderot).

Quant au banquier juif *Peixotte*, nous trouvons son nom écrit : *Rixotte*, dans l'article de M. Lamoureux, il doit s'écrire *Peixotto*.

On sait que l'aventure de ce bardache avec Mlle Dervieux, qui forme le douzième chapitre de *l'Espion dévalisé*, figure aussi mot pour mot dans le libelle, *le Parc au Cerf, ou l'origine de l'affreux déficit*, s. l., 1790. (Strasbourg.) C. M.

—

Le Chien de Montargis (IV, 219). — Le dernier mot de la question se trouve dans une dissertation de M. F. Guessard, en tête de : *Anciens poëtes de la France. Macaire, chanson de Geste, publiée par M. F. Guessard*. Paris, Franck, 1866, in-16 de CLXXXIV et 408 pages.

Après cette démonstration-là, il n'y a plus rien à dire. P. Ch.

— Voyez Scaliger, *contra Cardan. exer.*, et Bernard de Montfaucon, dit la *Biographie Didot* à l'article *Aubry de Montdidier*.

A. Dureau.

—

Omelette, Amelette (IV, 219). — L'un et l'autre sont bons; il y en a qui préfèrent amelette, le faisant venir du grec ἀμύλατον, ou d'ἅμα, ensemble, et λύειν, battre, délayer, dissoudre, comme qui dirait œufs battus et mêlez ensemble. D'autres aiment mieux dire omelette du mot oomelina, pris de Ὠόν, œuf, et de μελὶ, miel. Je crois le sentiment de ces derniers plus conforme à l'usage.

Feu Andry de Boisregard (1688).

Nota. Voir aussi le Diction. de Trévoux et celui de Ménage, où sont longuement expliquées des étymologies déjà indiquées dans *l'Intermédiaire*. F.-T. Blaisois.

—

Une eau-forte d'un des Rivalz (IV, 301). — J'ai fort à remercier à tous les points de vue mon honorable coabonné M. Vienne, et je suis fort sensible en vérité à son procédé généreux et obligeant. Je n'ai pas besoin de dire que l'estampe en question sera tenue également à sa complète disposition. Cela va assez de soi.

(Grenelle.) Jacques D.

—

Le dernier mot de Gœthe et le dernier mot de Jodelle (IV, 318). — Deux rectifications bien vite! M. Ed. Fournier, dans sa nouvelle édition de *l'Esprit dans l'histoire*, m'apprend (p. 387) que si l'on ramène à sa simple expression le dernier cri de Gœthe : *De la lumière, encore plus de lumière!* on trouve qu'il dit tout bonnement en se tournant vers sa servante : *Approchez la chandelle.* — Quant aux dernières paroles d'Etienne Jodelle : « Qu'on ouvre ces fenêtres, que je voye encore une fois ce beau soleil! » elles ont été rapportées, non par du Verdier, mais par l'auteur du *Pithœana, sive excerpta ex ore Francisci Pithœi* (anno 1616). On ajoute en cet endroit du *Pithœana :* « Jodelle étoit un peu philosophe naturel. »

T. de L.

—

Deux passages d'André Chénier (IV, 321). — Dans le deuxième fragment de *l'Art d'aimer*, le poëte recommande aux belles de cultiver leurs attraits; et à l'appui de ce conseil, il cite l'exemple de Junon qui, lorsqu'elle attira les regards et les attentions de Jupiter, venait de prendre un bain, avec accompagnement d'onctions à la rose et au jasmin. Dès lors il est clair que ce n'est pas un ingénieux éphèbe, un intelligent garçon de bain, ΝΟΟΣ ou ΝΟΥΣ, qui fut chargé de ce soin délicat, mais bien une discrète et vigilante camérière, la nymphe ΝΑΙΣ, la Naïade par excellence, la même qu'il est ordinaire de prendre pour l'Onde en général et qui tire son nom du verbe νέω, *couler*. Notre premier passage me semble donc devoir être établi de la manière suivante :

Quand Junon sur l'Ida plut au maître du monde,
Naïs l'avait tenue au crystal de son onde.
Et sur sa peau vermeille une savante main
Fit distiller la rose et les flots de jasmin.

Mais je tiens pour intacte et correcte de tout point la leçon du second passage. Dans sa XIVe élégie, André Chénier décrit les plaisirs de cet ami des champs à qui il est donné de revoir en pensée, et non sans attendrissement et bonheur, Julie d'Etanges, Clarisse Harlowe et Clémentine,

Dont la troupe immortelle habite sa mémoire.
Il revoit près de lui tout à coup animés
Ces fantômes si beaux à nos pleurs tant aimés.

Né à Constantinople d'une mère grecque et belle, autrement grecque deux fois, avec cela versé dès l'âge de seize ans dans la plus harmonieuse des langues humaines, André Chénier s'est permis, à bon droit, plus d'un hellénisme en français. De ce nombre est l'expression, « tant aimés à nos pleurs, » au lieu de « tant aimés de nos pleurs, » c'est-à-dire, si chers à nos larmes. La Fontaine a écrit également : « Ce fut bien dit à lui, ce fut à lui bien avisé, » pour « ce fut bien dit par lui, ce fut par lui bien avisé. » Je me rappelle un autre semblable hellénisme du même André Chénier; on peut lire dans l'ode première à Marie-Joseph :

Que les Grandeurs et la Fortune
Te comblent de leurs biens, *au talent mérités.*

Les Romains, eux aussi, employaient élégamment le datif seul, à la place de l'ablatif précédé ou non d'une préposition, pour exprimer le complément du verbe passif; chez eux, *Virtus quæritur viro bono* était aussi pur au moins de latinité que *Virtus quæritur a viro bono.*

(Grenoble.) J. P.

—

L'historien Flavius Josèphe (IV, 268). — Le P. Tournemine a publié, dans le *Mercure de France*, une « Dissertation sur le fameux passage de l'historien Joseph, touchant Jésus-Christ. » — Voir mai 1739, p. 834-855, et août, p. 1712-1739. — La *Biographie Didot*, t. XXVI, col. 976, complète largement ces indications. P. CLAUER.

—

Le Jeu de la Révolution française (IV, 273). — Il serait curieux de remonter à l'origine de cette espèce de jeu. En voici un qui parut en 1710. Il a pour auteur le P. Bernou, jésuite, dont Quérard, je crois, ne fait pas mention. Il a pour titre : *Le Jeu historique de l'Ancien Testament.* Les *Mémoires de Trévoux*, mai 1710, p. 926, en parlent comme il suit sous la rubrique : Nouvelles de Lyon. « Ce jeu se compose de [illegible] médailles chargées d'inscriptions et rangées dans un bel ordre sur une table ovale représentant les événements les plus singuliers de l'Ancien Testament. Le sort des dez conduit chaque joueur sur quelque médaille et lui impose la loi d'expliquer l'inscription ou de payer la somme dont on est convenu. Celui qui, en observant les règles, parvient le premier à la dernière médaille, gagne la partie. Un petit livre imprimé chez Jacques Guerrier contient les règles de ce nouveau jeu et l'explication des médailles. »

Que les chercheurs de *l'Intermédiaire* se mettent à la découverte de l'inventeur de cet amusement instructif. Le P. Buffier a fait aussi un *Tableau chronologique de l'histoire universelle en forme de jeu.* Paris, 1717 et 1722. P. CLAUER.

—

Etre relevé de Godart (IV, 323). — Le surnom de *Godart* donné aux maris dont la femme est en couche, date de loin, il n'est pas spécial aux époux champenois. On le retrouve à peu près dans toutes les provinces. D'où vient-il? Je ne sais. S'il fallait s'en rapporter à M. Camille Delteil, qui fit, sur ce point, une dissertation d'égyptologue, dans *l'Almanach du Réformateur* de 1850, p. 31, il faudrait en chercher l'origine dans un des mythes qui se rapportent au soleil. Pour moi, je n'y crois guère. J'aime mieux chercher la comédie que la mythologie dans le type de Godart, et je l'y rencontre. En 1667, on joua devant le roi à Fontainebleau une petite pièce en vers : *l'Embarras de Godart* ou *l'Accouchée*, qui était, disait-on, de De Visé. Le dicton : *Servez Godart, sa femme est en couche*, que nous trouvons déjà dans la pièce du comte de Cramail, *la Comédie des Proverbes* (act. II, sc. 1), n'y était pas oublié. Suivant Quitard dans son *Dictionnaire des Proverbes* (p. 428-430), ce dicton se rapporte au singulier usage du Béarn, qui voulait que le mari d'une femme en couche, se mît lui-même au lit pour se faire servir les meilleurs plats, et recevoir les visites. ED. F.

—

L. Boscus, « De antiquitatibus Græcorum » (IV, 356). — M. le comte de Puymaigre a trouvé une curieuse légende sur Alexandre le Grand dans le *Livre d'or de Marc Aurèle,* chap. XXII. L'auteur de cet ouvrage, *Antonio de Guevara*, dit avoir tiré son récit de *Lucius Boscus*, *De antiquitatibus Græcorum*, lib. III. C'est sur L. Boscus et sur son livre que M. le comte de Puymaigre dit n'avoir pu rien découvrir.

Ce *Lucius Boscus* est *Lambert Bos*, né en 1676, mort en 1717; professeur de la langue grecque à l'académie ou université de *Francken* (Pays-Bas, Frise). Son ouvrage, *Antiquitatum Græcarum, principue Atticarum, descriptio brevis,* parut pour la première fois en l'an 1714, in-12. Plusieurs éditions suivirent. Une, *Anno* 1749, « *additis testimoniis ex fontibus et observationibus quibusdam. Is. Fred. Leisnen*, in-8. La dernière encore, à Groningue, en 1809, in-8. — C'était le manuel ordinaire des étudiants pour connaître les *antiquités grecques.* (Leuwardin.) J. DIRKS.

—

M. de La Palisse (IV, 357). — *Dans son excellent recueil de chants historiques français* (Paris, Gosselin, 1842), M. Le Roux de Lincy donne, t. II, p. 92, une *chanson satirique sur la bataille de Pavie:*

Hélas! La Palisse est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas! s'il n'estoit pas mort,
Il seroit encore en vie!

Quand le roy partit de France,
A sa malheur il partit;
Il en partit le dimanche
Et le lundy il fut pris. Etc.

La chanson totale a vingt couplets, que M. S. B. trouvera facilement dans le livre indiqué. MAX. D.

—

« Beati pauperes spiritu » (IV, 377). — Un homme d'esprit se qualifiait en latin, selon le cas le plus ordinaire : *ingeniosus*, *peracutus*, *perurbanus*, etc. Cicéron, César, Properce, délaissant les mots *animus* et *mens*, se seraient servis de *spiritus*, pour noter sur leurs tablettes l'*orgueil*, l'*assurance*, la *présomption*, l'*infatuation* personnelle d'un penseur moderne... de haut vol. Souffle divin, aspiration et inspiration plus ou moins pures, se présentent ou se font pressentir dès que l'on veut traduire en chrétien le mot *spiritus;* et sont heureux entre tous ces *pauperes spiritu*, qui viennent écouter la parole du Maître dans la simplicité et la naïve humilité du cœur. DE S.

—

Les chais de Médoc (IV, 378). — Le pays autrefois renommé pour ses huîtres, le Médoc, *Pagus Medulicus*, a fait aussi parler quelque peu de ses *chaix* ou *chais*. Or chaix vient du latin *casa*, dans le sens de loge, logis, maison, demeure, endroit à contenir vin, autrement cellier. Et ce *chaix* n'est pas autre que notre préposition *chez*; c'est de part et d'autre même sens et même mot. Dans l'expression : je vais *chez* mon oncle, ce dernier mot oncle est au génitif, et *chez*, dont il est le complément, a le sens de maison. Du même *casa* dérivent également *Choiseul*, prononcez Chéseul (chezeul) et aussi chezeau (*casula*). P.

— Ce mot ne serait-il pas le même au fond que ceux de *chasse* et de *caisse* auxquels on donne également pour origine *capsa*, coffre? O. D.

—

Les tableaux du général d'Alvimar (IV, 381). — L'exposition des tableaux du général d'Alvimart (et non d'Alvimar) a été faite au musée Colbert en avril 1833. Une seule toile avait été admise à l'exposition du Louvre. La totalité des tableaux et des dessins a été exposée lors de la vente publique qui suivit, en 1854, la mort de M. d'Alvimart, et la sévérité du jury semblait parfaitement justifiée. Les tableaux ont été alors dispersés, et je ne doute pas qu'ils n'aient été détruits en grande partie.

Pour juger l'artiste, il est bon de connaître l'homme. Octavien d'Alvimart était fils d'un colonel de dragons, sous-gouverneur des pages du Roi, guillotiné à Paris en 1794, et il avait été à Brienne le condisciple de Napoléon. Il parcourut pendant l'émigration l'Europe, l'Egypte et une partie de l'Asie, puis s'engagea au service de l'Espagne. En 1808, il était général et occupait une position élevée au Mexique. Mais à la déclaration de guerre, il fut dépouillé de tous ses biens comme Français et jeté dans une prison d'Etat, d'où il ne put sortir qu'en 1822. Rentré en France, il usa son énergie et son activité à soutenir des réclamations incessantes contre le gouvernement espagnol, mais il ne put rien obtenir et finit ses jours, le dernier de sa famille, dans l'isolement et la misanthropie. Il a laissé plusieurs volumes sur la politique et la littérature qui prouvent sinon un grand talent, au moins un esprit cultivé. Il dessinait agréablement et avait rapporté de ses nombreux voyages des albums intéressants. Quant aux tableaux, le mieux est de n'en pas parler. E. V. T.

—

Louis XVI à Rouen (IV, 389). — C'était chez les Rouennais qui avaient âge d'homme en 1792, article de foi, que le projet d'amener Louis XVI à Rouen pour le soustraire à la Commune de Paris avait été sérieusement conçu. Il en est fait mention mais sans détails, à la page 7 d'une notice de M. le marquis de Blosseville sur M. de Vatimesnil, et cela d'après les souvenirs personnels du père de ce ministre.

Ce plan, avorté par les incertitudes royales, s'accordait sans doute avec une combinaison que nous trouvons développée dans un remarquable ouvrage de M. Boivin-Champeaux, ancien procureur impérial à Evreux, aujourd'hui premier avocat-général à la cour de Caen : *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*. Le projet d'évasion qu'il raconte page 290, était conçu par le duc de Liancourt, qui commandait en Normandie, et donnait pour asile à Louis XVI le château de Gaillon, véritable palais des archevêques de Rouen.

(Evreux.) E. B.

—

Huguenot (IV, 391). — Plus d'une fois déjà, j'ai protesté contre les étymologies fantaisistes et impossibles qu'on attribue à ce nom historique. Ceux qui le font dériver de l'allemand *Eidgenossen* (Confédérés), n'ont retrouvé que la seconde moitié du mot. Qu'ils expliquent, s'ils le peuvent, comment et pourquoi les trois lettres *Eid*

se sont métamorphosées en la syllabe *Hu*? A-t-on jamais cité un exemple de transformation analogue? La science du langage n'est plus tellement conjecturale qu'on puisse s'y permettre d'aussi étranges libertés.

Huguenot, selon nous, vient du hollandais *Huisgenoot* (commensal), qui désigne les ***habitants d'une même demeure***. Les deux dernières syllabes *genoot* sont la forme, très-connue et usitée en hollandais, d'un mot qui en allemand devient *genosse*, et qui indique *communauté*. Mais, au lieu de l'allemand *Eid* (serment) nous trouvons ici le hollandais *Huis* (maison). Or, tandis que *Eid* ne pourrait devenir *Hu*, *Huis* a pu, par une simple abréviation, prendre cette forme. Il fallait nécessairement qu'une transformation de ce genre eût lieu, et cela par deux raisons: 1° Parce que les syllabes germaniques, trop chargées de consonnes pour les bouches françaises, en perdent le plus souvent au moins une; exemple: lan*d*sknec*h*t, lansquenet; riding-*c*oat, redingote; *C*h*l*odo*w*ig, Louis, etc., etc. Voilà pourquoi l's de *huisgenoot* a disparu. 2° Parce que le son hollandais de la diphthongue *ui* n'a pas d'équivalant exact en français; ne pouvant dire ce *ui*, on a prononcé simplement *u*, en gardant la voyelle dominante.

Quant à la signification du mot, elle reste à peu près la même dans les deux cas. *Confédéré* ou *commensal* indiquent des rapports assez analogues de confraternité. Quand les persécutions de Philippe II et du duc d'Albe forcèrent des Hollandais, des Flamands, des Wallons à fuir, ceux qui traversèrent ou habitèrent la France ont pu se traiter de *huisgenooten*, nom inoffensif, et d'ailleurs inintelligible pour les gens du pays; ils l'ont naturellement étendu ensuite eux-mêmes à leurs coreligionnaires des pays où ils se trouvaient. De ce terme d'amitié les catholiques, ne sachant pas le hollandais, ont fait très-naturellement un nom de secte.

Il faut se rappeler qu'avant de porter les noms de Réformés ou de Protestants, ceux qui se ralliaient à la Réforme étaient vaguement désignés en France sous les noms d'*hérétiques de Meaux*, *christandins*, *luterrens*, *parpaillots*. Il n'est peut-être pas étonnant que celle de ces dénominations populaires qui avait une origine étrangère ait prévalu, bien que cette origine elle-même ait été bientôt oubliée. On a longtemps affecté en France de traiter en étrangère la liberté religieuse.

ATH. COQUEREL.

—

Le P. Loriquet (IV, 396). — Puisque la question Loriquet a été remise sur le tapis, je crois pouvoir ajouter mon témoignage à tant d'autres. J'ai en ma possession le cours d'histoire du P. Loriquet, en 7 vol. édition de 1816, et je n'y ai pas trouvé la fameuse phrase, ni rien qui fasse présumer qu'elle ait pu être écrite dans la première édition (édition très-problématique, d'ailleurs). Nulle part le P. Loriquet ne conteste le titre impérial de Napoléon, il le considère partout comme chef de gouvernement, comme empereur *de fait*, sinon de droit. Sur ce dernier point il fait ses réserves, car il est fort légitimiste; mais voilà tout. Quelle que soit la sévérité, l'injustice si l'on veut, de ses appréciations sur Napoléon, il ne donne jamais ni explicitement, ni implicitement, un démenti absurde à l'histoire des faits.

(La Flèche.) H. M.

—

Gnathène et Stilpon (V, 1). — La réplique de Gnathène à Stilpon, comme la plupart des apophthegmes des courtisanes grecques, se trouve dans Athénée (*Deipnosoph.* XIII, p. 584; t. V, p. 110, de l'édition de Schweighæuser).

(Bordeaux.) R. D.

—

De qui le rondeau : « A la fontaine où s'enyvre Boileau? » (V, 1). — « Ce rondeau n'est point de Chapelle, mais d'un nommé Stardin... » répond nettement Walckenaer dans la Vie de La Fontaine, et il cite en note jusqu'à huit autorités, parmi lesquelles Racine fils, Boileau, le *Ménagiana*, etc. Mais il faut remarquer qu'il existe du dit rondeau, une variante assez considérable pour qu'on lui reconnaisse deux auteurs, l'un qui l'aurait fait, l'autre qui l'aurait refait. Voici celui que Walckenaer donne à Stardin :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère;
Dans un besoin, si j'en avois affaire,
J'en boirois moins que ne fait un moineau
Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau,
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire;
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A La Fontaine.

Voici l'autre rondeau, tel que me l'a communiqué notre correspondant E. G. P.

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Corneille, Horace, et le sacré troupeau
De ces auteurs comme on n'en voit plus guère,
Tout bon rimeur doit boire à pleine aiguière
S'il veut donner un bon tour au rondeau.
Bien que j'y boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire
Et t'en faire un; mais c'est porter de l'eau
A la fontaine.

De tes rondeaux un recueil tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire;
Pour quant à moi, j'y trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A La Fontaine.

O. D.

—

Un vers de Le Blanc (V, 3). — Je crois bien avoir vu ce vers cité par Voltaire, mais je ne parviens pas à l'y retrouver. La forme présentée par Voltaire serait:

En croirais-tu, Manco, Manco-Capac capable?

dont il résulterait qu'il y avait dans la pièce, outre Manco-Capac, un autre personnage nommé Manco tout court. Du reste Voltaire en eût parlé, pour raconter qu'aussitôt était partie du parterre la réponse:

D'un tel forfait Manco croit Capac incapable!

D.

—

Mestre de camp, brigadier des armées du roi (V, 6). — C'est un terme ridicule, comme toutes les désignations militaires formées de périphrases, dit le général Bardin. Ce titre pompeux ne disait rien, car un simple *brigadier de cavalerie*, de rang égal à un *caporal*, était aussi brigadier des armées. La langue militaire fourmille de pareilles contradictions. Le titre de brigadier des *armées* indiquait la *charge* d'un *officier supérieur*, ordinairement *colonel d'un régiment d'infanterie* ou *mestre de camp*, et prenant, par sa fonction, rang d'*officier général*. En outre des attributions ordinaires de son grade, il était revêtu, par commission, du droit de commander (mais dans *l'arme* seulement dont il faisait partie) une *brigade d'armée*, et donnait, en ce cas, la couleur de sa livrée aux *fanions* de sa *brigade*.

Consulter à ce sujet l'excellent *Dictionnaire de l'armée de terre* du général Bardin, à l'article *Brigadier des armées du roi*, et au mot *mestre de camp*, où l'on verra que la milice espagnole, du temps de Ferdinand et d'Isabelle, connaissait le grade de *maestro* ou *maestre de campo*.

A. NALIS.

—

Le véritable auteur du « Grand erratum » (V, 10). — La date qu'assigne M. T. de L. à l'*opuscule de M. Pérès*, tendrait à faire mettre en doute l'originalité de son travail, qui aurait pu ainsi lui être inspiré par le livre anglais de l'archevêque Whateley. Mais la *Biogr. Hœfer*, au nom de Pérès, indique une première édition bien antérieure : « Agen, 1817. Paris, 1819, 1860, in-32. » A la vérité, il y en a certainement eu, en 1835, une édition que cette *Biographie* oublie. O. D.

Erudition de Mathurin Régnier (V, 27). — Le mot syndérèse est employé par la philosophie scolastique pour désigner l'amour pur du bien ou l'amour du bien absolu.

Les théologiens appellent syndérèse l'état de contrition, de déchirement, où se trouve l'âme quand, faisant un retour sur elle-même, se rappelant ses fautes, elle compare ce qu'elle est à ce qu'elle devrait être.

Une pareille expression revient fréquemment sous la plume des écrivains mystiques.

Elle est fort bien placée dans la bouche de Macette, qui, au dire de Régnier:

... N'eut avant que plorer son délit,
Autre ciel pour objet que le ciel de son lit.

Que l'auteur de la demande me permette maintenant de lui faire une petite querelle.

Voici à quel propos : « Sans doute, dit-« il, il faut entendre par hypostase, la sub-« stance ou l'essence même de la divine « triade. » Tel n'est point le sens du mot hypostase. Les Pères grecs se sont servi de ce terme pour désigner les trois spécifications égales et éternelles de l'essence divine, appelées par les Pères latins personnes de la Trinité. On oppose le mot hypostase à οὐσία, qui désigne la substance, l'essence, la nature commune aux trois hypostases. H. PREVOST.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Histoire d'un enfant pétrifié. — J'ai lu dernièrement dans l'historien de Thou une singulière anecdote du règne de Henri III, présentée comme un fait historique incontestable. Elle est rapportée en ces termes dans son *Histoire universelle* (Londres, 1734), t. VIII, p. 66:

« Il arriva cette année (1582) un événement qui passeroit pour incroyable chez la postérité, si l'on n'en avoit les preuves incontestables. Comme j'en suis parfaitement instruit, j'ai cru devoir en rendre témoignage et en établir la certitude.

« Dans la ville de Sens, métropole de la Gaule celtique, une femme, nommée Colombe Chary, mariée à un tailleur appelé Louis Carita, étant parvenue jusqu'à l'âge de 38 ans en bonne santé et sans avoir eu d'enfants, eut des indices de grossesse par la suppression qui en est la marque ordinaire; elle sentoit des mouvements fréquents, son ventre grossissoit de jour en jour, ses mamelles même se remplissoient de lait; enfin, au bout de neuf mois, elle

éprouva des douleurs très-vives et les tranchées d'une femme en travail. Pendant quelques jours, elle eut une suppression d'urine, qui sortit enfin comme un torrent. Les médecins jugèrent qu'elle ne venoit pas de la vessie, mais de la matrice, dont la tunique se rompit, et dont il sortit, avec le delivre, une masse qui avoit la figure d'un turbot. Depuis ce temps-là, sa gorge diminua; elle ne sentit presque plus remuer dans son ventre et ses douleurs furent très-médiocres. Après cet accouchement monstrueux, elle fut alitée trois ans durant, se plaignant continuellement de sa mauvaise santé, de la dureté et de l'enflure de son ventre, des tranchées qu'elle sentoit, et d'un poids incommode qui se jetoit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant les différentes situations de son corps. Ces accidents durèrent jusqu'à sa mort. Ses voisins, se moquant d'elle et traitant sa grossesse de vision : « Attendez quelque temps, leur disait-elle « assez gaiement, l'enfant dont je suis grosse « viendra quelque jour, mais il en coûtera « la vie à sa mère. » Elle mourut enfin, après avoir porté ce fardeau vingt-sept ans. On l'ouvrit et on lui trouva la matrice ridée, de diverses couleurs et dure comme de la terre cuite. On tenta d'ouvrir cette dureté, mais il se trouva comme une masse de plâtre qui résista longtemps au rasoir; on en vint pourtant à bout, et on en tira un enfant très-bien formé et dans la situation ordinaire, mais presque entièrement pétrifié, si ce n'est que les os de la tête étoient transparents comme de la corne; à l'égard des parties internes, comme le cerveau, le cœur, les intestins, ils étoient presque à l'ordinaire, excepté qu'ils se trouvoient plus durs, moins pourtant que les parties externes. Ce petit corps se garde à Sens, où les passans vont le voir par curiosité. Il est entier, et les vers ni la pourriture ne l'ont point endommagé. Il y a deux fameux médecins qui ont écrit sur ce prodige, Jean d'Alibour, d'Autun, qui a été depuis premier médecin de Henri IV, et Simon de Provenchères, de Langres. Ils ont recherché les causes de la formation de cette masse et de cette pétrification faite après la mort de l'enfant, et qui devoit plutôt être suivie de putréfaction; mais je laisse cet examen à ceux qui s'appliquent à l'étude des choses naturelles. J'ajouterai seulement que depuis quelques années, il est arrivé à Paris quelque chose de semblable à une femme de condition; mais au bout de cinq ans, l'enfant fut tiré par morceaux, partie par des médicaments, partie par des ferrements, et il y a beaucoup d'apparence qu'il seroit devenu comme celui de Sens avec le temps, puisqu'il commençoit déjà à se pétrifier. »

Un pareil récit, bien qu'il émane d'un auteur grave et estimé comme de Thou, est-il plus croyable que certains récits légendaires? Est-il vrai que cet enfant pétrifié, qui aurait été vendu en 1627 moyennant la somme de 210 livres et une riche turquoise, à Prudamont, lapidaire, et à Carteron, orfévre à Paris, fasse aujourd'hui partie du cabinet d'histoire naturelle du roi de Danemark? C'est pourtant ce qu'affirme M. Théodore Tarbé après avoir mentionné succinctement ce fait, p. 113 des *Recherches historiques sur la ville de Sens,* par lui éditées à Sens en 1838.

Faut-il s'étonner que, dans le XVIe siècle, de bons esprits fussent ainsi portés à croire au merveilleux, lorsqu'il est constant qu'aujourd'hui même les juges musulmans s'obstinent à regarder la gestation de la femme comme pouvant être indéfinie, et rattachent la paternité de l'enfant né pendant un second mariage au précédent mariage que la femme aurait contracté, lorsqu'il s'est écoulé un laps de temps inférieur à 4 ans, selon les uns, et à 5 ans, selon les autres, entre le décès du premier mari et le second mariage? Mais une affaire de ce genre ayant été portée devant les tribunaux, pareille présomption n'a pas été, bien entendu, admise par eux. (Arrêt de la cour impériale d'Alger du 1er septembre 1866, rapporté dans *le Droit* du 1er janvier 1867.) ED. LEROUX.

—

Guillotin et la guillotine. — Guillotin, célèbre médecin, est regardé à tort comme l'inventeur de l'instrument de supplice qui porte son nom ici. Lorsque l'Assemblée nationale s'occupa de refondre l'ancien système pénal, mû par un sentiment d'humanité, il proposa de substituer aux différents supplices jusqu'alors usités pour les condamnés à mort la *décapitation*, réservée autrefois pour les nobles, et indiqua l'emploi d'une machine très-peu compliquée, connue depuis longtemps en Italie sous le nom de *mannaia,* dont il avait probablement lu la description dans le *Voyage en Italie*, du jésuite Labat. Le docteur Louis fut chargé d'examiner cette proposition, puis, sur un rapport du député Carlier, l'Assemblée nationale la convertit en décret... De là les noms de *petite Louison*, puis de *Guillotine*, qui furent donnés au nouvel instrument. La tradition populaire a toujours voulu et veut encore (bien qu'on ait prouvé le contraire à satiété) que Guillotin ait été l'inventeur et la victime de cette fatale machine. La première fut fabriquée par un mécanicien allemand nommé Schmidt, facteur de clavecins. Guillotin, jeté plus tard en prison, faillit seulement en faire l'épreuve : le 9 thermidor le lui épargna.

F. DUBIEF.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 100. | Cherchez et vous trouverez. | QUÆQUE SINGULA OSENDO | Il se faut entr'aider. | 25 février 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Une nouvelle figure de rhétorique. — Les nombreux admirateurs du talent de Victor Hugo ont dû remarquer qu'il emploie fréquemment, dans les *Contemplations*, une figure de rhétorique fantaisiste, fort expressive bien qu'un peu bizarre, qui me paraît tenir le milieu entre la comparaison et la métaphore.

Notre poëte accouple deux substantifs, et fait jouer à l'un d'eux le rôle d'adjectif qualificatif. Exemples:

A qui donc sommes-nous? Qui nous a? Qui [nous mène?
Vautour Fatalité; tiens-tu la race humaine?
(*Contemplations*, IV, VIII.)

L'arbre Eternité vit sans faîte et sans racines;
Ses branches sont partout, proches du ver, voi- [sines
Du grand astre doré;
L'Espace voit sans fin croître la *branche Nombre*,
Et la *branche Destin*, végétation sombre,
Emplit l'homme effaré.
(*Contemplations*, VI, XVI.)

Victor Hugo est-il l'inventeur de ce procédé poétique? Ne l'aurait-il pas plutôt emprunté à quelque vieux poëte français? J'inclinerais à le croire.

Henri Prevost.

—

Un auteur à retrouver. — De quel poëte latin sont les paroles suivantes, qui terminent un vers et en commencent un autre? Où les trouve-t-on et à quoi s'appliquent-elles?

... Nostras qui despicit artes
Barbarus est.

Minucius Infinitesimalis.

—

Edition originale de « la Folle Journée ou « le Mariage de Figaro. » — Pourrait-on me dire quelle est la vraie première édition de cette comédie de Beaumarchais? Est-ce celle qui porte seulement le nom de Ruault et la date de 1785, ou bien celle qui, avec le nom de Ruault, fait mention de l'imprimerie de la Société littéraire typographique? Cette dernière renferme les cinq belles gravures dessinées par Saint-Quentin et gravées d'abord par Liénard, puis par Malapeau. Est-elle un tirage de luxe fait à part, à peu d'exemplaires (il en a été tiré des grand papier), et la première dont j'ai parlé, est-elle par suite en réalité l'édition princeps? C'est l'avis de M. Soleinne, si l'on consulte son catalogue.

F. M.

—

Erudition de J.-J. Rousseau. — « On n'imagineroit pas, raconte Rousseau, au VII[e] livre de ses *Confessions*, à quoi j'occupois ce court et précieux intervalle qui me restoit encore avant d'être forcé de mendier mon pain: à étudier par cœur des passages de poëtes, que j'avois appris cent fois et autant de fois oubliés. Tous les matins, vers les dix heures, j'allois me promener au Luxembourg, un Virgile et un Rousseau dans ma poche, et là, jusqu'à l'heure du dîner, je remémorois tantôt une ode sacrée et tantôt une bucolique, sans me rebuter de ce qu'en repassant celle du jour je ne manquois pas d'oublier celle de la veille. Je me rappelois qu'après la défaite de Nicias à Syracuse, les Athéniens prisonniers gagnoient leur vie à réciter les poëmes d'Homère. » Celui qui s'accuse lui-même, de si bonne grâce, d'oublier le lendemain ce qu'il apprenait la veille, n'aurait-il pas, prenant un souvenir pour l'autre, confondu avec les poëmes d'Homère, ceux de quelque autre écrivain de la Grèce? (Grenoble.) J. P.

—

Verdet, Vert de gris. Loutton, Laiton. — On sait que dans les contrées viticoles du midi de la France, la fabrication de ce produit occupe d'importantes usines et que cette matière tinctoriale est obtenue par l'action du marc de raisin subissant la fermentation acétique sur des lames de cuivre, qui ne tardent pas à se recouvrir d'une croûte verte. Après plusieurs préparations, cette croûte devient le *verdet* du

commerce. Je trouve dans un vieil inventaire du 28 octobre 1731, ces mots : « Item : cent pots de cuivre pour le verdet gris. »

Est-ce là une espèce de vert ou verd-de-gris, ou bien ce dernier mot composé n'est-il qu'une corruption de cette expression technique : *verdet gris?* Vert-de-gris ne signifie absolument rien, le gris n'a pu engendrer le vert.

Quelle est l'étymologie du mot *laiton*, alliage de cuivre et de zinc, le cuivre jaune ordinaire, que je trouve écrit *loutton* dans le même compte de 1731 ? Cz.

—

« Avoir du « Quibus. » — C'est là une locution qu'on entend souvent prononcer dans les faubourgs : « Quibus, s. m. Argent, — dans l'argot du peuple, » nous dit trop sommairement M. Al. Delvau, dans son *Dict. de la langue verte*, — sans ajouter aucune espèce d'étymologie. — Ce n'est pourtant point là l'un de ces mots qui datent d'*hier!* Il a des chevrons : on le rencontre dans les écrits du XVe siècle : dans le Mystère du *Chevalier qui donna sa femme au dyable* :

Ho, n'en parle plus, il suffist,
Bien sçay que chascun si te fault,
Pour ce que n'as plus de *quibus*.
Anc. Théât. Français, t. III, p. 453, *Bibl. Elzévir.*)

Dans Coquillart :

Il failloit qu'il vint sus ou jus
La fournir à son appétit ;
Car qui ne fonce de *quibus*.
(*Œuvres*, t. II, p. 22, éd. de la *Bibl. Elzévir.*)

Et, de nos jours, dans Balzac : « ... Le Gouvernement n'a tant mis de droits sur le vin que pour nous repincer notre *Quibus*. » (H. de Balzac. *Les Paysans.*) — Ne pourrait-on pas dire en fin de compte que les faubouriens nomment ainsi l'argent parce qu'ils courent trop souvent après « le vil métal » Quibus*cumque viis*?

Ulric.

—

Dequoi. — Bicêtre. — Je désirerais connaître la signification exacte des deux mots cités ci-dessus. Ils se trouvent dans les vers suivants extraits d'un placet de Chapelle au comte du Lude, pour lui demander du petit salé :

C'est le seul mets, en bonne foi,
Qui peut mon trop petit dequoi
Sur ma table faire paraître
Pour nourrir ma famille et moi,
Jusqu'au temps que vient un bon prêtre
Nous dire à chacun : Souviens-toi
De ta boue et de ton bicêtre.
(*Œuvres de Chapelle et de Bachaumont*, éd. de la *Bibl. Elzevir.*, p. 140.)

J. R.

Les « Nénais » de Gavarni. — On connaît cette malicieuse *légende* d'un des *Enfants terribles* de Gavarni : « Grand-papa s'a fiché de petite Maman, parce que petite Maman s'est fait des *nénais* avec du coton, na ! »

En la relisant l'autre jour, j'ai cherché, mais en vain, dans Alfred Delvau, Lorédan Larchey et tous les autres lexicographes des langues *vertes* contemporaines, l'étymologie probable de ce mot *nénais*. Le sens propre, on le sait. Mais l'origine du mot ? Ne viendrait-il pas de l'espagnol *nenes*, petits enfants ; ou mieux peut-être encore, du latin *næniæ*, bagatelles, petits riens, dont on amuse les enfants?

U.

—

Bouillon de onze heures. — Pourquoi dit-on, avec le sens que chacun connaît, un bouillon de onze heures? Et pourquoi pas bouillon de minuit, l'heure des crimes ! — D'où vient cette expression ?

J. E. — G.

—

Dam ! Dame ! — Quelle est donc l'origine et la véritable orthographe de ce mot?

J. E. — G.

—

Expositions de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture. — En vue d'une réimpression de ces curieux Salons, auxquels maintenant s'attache un si haut prix, nous faisons appel aux bibliophiles, collectionneurs et amateurs : 1° pour établir les différentes éditions des anciens livrets de ces expositions ; 2° pour compléter la bibliographie des critiques, donnée par M. de Montaiglon à la suite de la réimpression du Salon de 1673.

Nous précisons notre demande :

Salon de 1673 : On ne connaît que trois exemplaires de ce livret ; deux à la Bibliothèque impériale (collection de Thoisy) et un troisième chez un amateur de Troyes, M. Corrard de Bréban, président honoraire du tribunal. En existe-t-il d'autre exemplaire ? Les armes qui figurent en tête de la plaquette de la Bibliothèque impériale appartiennent-elles bien réellement à ce livret? Dans quelle année de *l'Artiste* se trouve l'article consacré à ce Salon par M. Eudore Soulié?

Salon de 1699 : Nous n'en connaissons qu'une édition, très-exactement indiquée par M. de Montaiglon ; en existe-t-il une autre? Connaît-on d'autre mention contemporaine de ce Salon que celle de Florent le Comte, citée par M. de Montaiglon?

Salon de 1704 : Trois éditions très-différentes existent à la Bibliothèque impériale, tant aux imprimés qu'au cabinet des estampes. Quelqu'un connaîtrait-il une

édition différente? M. de Montaiglon n'a pas connu de critique sur cette exposition; nous n'en avons pas rencontré; en existe-t-il?

Salons de 1737, 1738, 1739 : Nous ne connaissons qu'une seule édition de chacun de ces trois livrets; y en a-t-il eu plusieurs? Quelles sont les brochures et critiques auxquelles ces Salons ont donné naissance, en exceptant, bien entendu, les indications déjà fournies par M. de Montaiglon?

Nous continuerons pas à pas ces informations; nous recevrions donc avec reconnaissance les renseignements qui devanceraient nos questions, relativement aux deux points qui nous occupent, sur les livrets, depuis 1740 jusqu'en 1799. Enfin, comme souvent ces éditions anciennes portent de précieuses notes manuscrites, nous serions fort obligé aux propriétaires d'anciens livrets qui nous feraient ici part des commentaires contenus dans leur exemplaire. J.-J. G.

—

Le système décimal et les horloges. — Ne peut-on pas s'étonner, en présence de l'application si générale du système décimal, qu'on n'ait pas eu l'idée de l'appliquer aussi à la durée du temps? — Il me semble avoir pourtant vu quelque part que l'on a fait des horloges décimales. Quels inconvénients pourraient en empêcher l'usage? J. E. — G.

—

Le temple de l'Aréopage. — Nous avons lu, dans un écrit récent qui ne fait pas autorité, une allusion au temple jadis bâti sur la colline de l'Aréopage d'Athènes. Ce temple (de Mars ou de tout autre dieu) est représenté par Raphaël dans son fameux carton de Hampton-Court, que les Arrazzi du Vatican et la gravure ont popularisé. La statue de Mars y figure aussi. Mais Raphaël n'était pas archéologue. Le peu d'espace qu'offre la surface de ce rocher, où s'assemblaient souvent des juges et un public, rend peu probable l'existence d'un véritable temple sur cette plate-forme étroite et inégale. Peut-être y avait-il un simple autel, une statue, un édicule. Connaît-on des textes positifs qui attestent qu'il existait sur cette rocailleuse éminence un temple, et de quelles dimensions pouvait être cet édifice? Quelle en était l'origine? Quand a-t-il péri? PEREGRINUS.

—

Le soufflet, injure grave. — Depuis quand et pourquoi considère-t-on un soufflet, l'application de la main sur le visage d'un autre, comme une injure grave qui ne peut se laver que dans le sang? En quoi le soufflet, même donné du bout des doigts, crie-t-il plus vengeance qu'un coup de poing donné dans le dos, ou un coup de pied envoyé — quelque part? J.

—

Une bataille livrée à jeun. — N'y a-t-il pas une bataille, et quelle est-elle, où le général en chef ordonna à ses soldats, qui n'avaient pas mangé depuis plus d'un jour et à qui l'on venait de distribuer des vivres, de jeter leur pain au devant de l'ennemi et de l'aller reprendre à la pointe de la baïonnette ou de l'épée? G.

—

Edit. — Ordonnance royale. — Décret. — Quelle est la valeur exacte, la signification précise de chacun de ces termes? En quoi différaient-ils au juste l'un de l'autre? H. M.

—

Les fauteuils de l'Académie françoise. — J'ai remarqué que l'on n'est point d'accord sur les noms des immortels qui ont occupé successivement chacun des quarante fauteuils à l'Académie française. Il y a là une confusion qui demande des éclaircissements; et d'abord, d'où naît cette confusion? — Prenons, par exemple, le dernier décédé des quarante, M. Empis. Selon M. Arsène Houssaye (*Histoire du quarante-unième fauteuil*), Empis occupait le trente-deuxième fauteuil, où s'était d'abord assis le doux Racan et qu'illustra Labruyère; le *Dictionnaire* de Larousse assied dans ce fauteuil M. de Sacy. En revanche, ce dernier place M. Empis dans le trente-septième fauteuil, où se prélassa Chapelain. D'après M. Arsène Houssaye, c'est Lamartine qui occuperait ce dernier fauteuil. — Enfin, l'un fait entrer Empis à l'Académie en 1845, et l'autre ne l'admet dans la noble assemblée qu'en 1847. G.

—

Saint-Évremont, gouverneur des canards du Parc, en Angleterre. — Dans la correspondance manuscrite de l'abbé Dubois avec Toynard, acquise tout récemment à la vente Brunet par la Bibliothèque impériale, on lit les curieux passages qui suivent :

« 8 *juillet* 1698. — Le Roy a fait M. de Saint-Evremont gouverneur des canards du Parc. Cette charge n'a que 600 l. d'apointemens, mais, avec les profits, elle rapporte bien deux ou trois mille livres. Je lui en fus faire hier mon compliment, et il sort de me rendre ma visite. L'embarras, c'est comment le Roy l'exemptera de prêter les serments. Il a proposé l'expédient d'une survivance. »

« 24 *juillet*. — M. de Saint-Evremont s'est accommodé de la charge que le Roy lui avoit donnée avec un homme qui, à ce que l'on dit, lui en rend cinq ou six cents

pièces. Le fait est sûr, mais il ne s'explique pas des conditions. »

Voilà pour un philosophe, il faut en convenir, un singulier emploi! Les biographes de Saint-Évremont n'en disent mot. Seulement ils assurent que le roi Jacques II ayant offert de créer en sa faveur une place de secrétaire de cabinet pour écrire aux souverains étrangers, « il refusa une charge qui l'aurait arraché, dans sa vieillesse, au repos et à l'indépendance; et que, d'ailleurs, il regardait comme au-dessous de lui. »

Ce n'était pas la peine de faire tant de façons pour finir par accepter ce que l'on vient de voir. Il est vrai que la faveur, cette fois, venait d'un roi philosophe; mais la chose n'en paraît pas moins étrange.

Quelles étaient donc ces fonctions, et les *profits* qui en augmentaient si notablement la valeur, et les serments qu'il fallait prêter et qui paraissaient répugner si fort à notre libre penseur?

Les auteurs anglais que nous avons consultés ne nous fournissent pas d'éclaircissements suffisants sur ces divers points. Nous voyons bien dans le *Present state of Great Britain*, par Chamberlayne, qu'il y avait dans la maison du roi un *tueur de taupes* à 8 livres par an, — un *preneur de rats* à 48 livres, — que Thomas Werner, en 1733, avait 400 l. pour nourrir et élever les faisans à Hampton-Court. Mais du *gouvernement des canards*, pas un traître mot. Cet emploi méritait bien de figurer au moins dans les *Jocular Tenures* de Blount.

Quelqu'un de vos correspondants de France ou d'Angleterre pourra probablement répondre en tout ou en partie aux questions posées plus haut. E. J. B. R.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? — Brantôme et Sully l'affirment; MM. Haag l'affirment aussi. M. Malgaigne en a douté; M. Ed. Fournier l'a nié; M. Jal l'a nié plus énergiquement encore, et avec un tel luxe de témoignages, empruntés aux registres de l'église Saint-André-des-Arcs, que j'ai cru, je l'avoue, qu'il avait eu complétement raison d'un vieux préjugé. Mais voilà que M. H. Bordier a repris la discussion, et a adressé à M. Jal tant et tant de pressantes objections, que de très-savants hommes m'ont déclaré que la cause soutenue par l'auteur du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* pouvait être considérée comme bien décidément perdue. Je voudrais que *l'Intermédiaire*, dans l'intérêt de la vérité historique, épuisât la question mise en tête de ces lignes, et préparât ainsi le prononcé d'une sentence définitive. T. DE L.

—

Les inchistes. — Il y a une trentaine d'années, une illuminée, Mme Inch, s'inspirant des idées de Jane Leade et d'Antoinette Bourignon, fonda, à Montpellier, une secte mystique dont le but était de préparer ici-bas le règne de l'Esprit pur. Les Inchistes, du nom de leur fondatrice, avaient une telle horreur des images qu'ils tenaient leurs assemblées dans des salles aux murs nus et dépourvus même de toute tapisserie. Il existe encore, à Cette, nous a-t-on dit, quelques rares adhérents de la religion nouvelle.

Occupé à des recherches sur les Mystiques de l'époque actuelle, nous accueillerions avec plaisir tous les détails sur les inchistes qui nous parviendraient par la voie de *l'Intermédiaire*. Qu'est devenue Mme Inch? A-t-on quelques particularités intéressantes sur sa vie? La secte dont elle se constitua la papesse ne fut-elle pas une copie de la fameuse secte des *Multipliants* qui parut au dernier siècle, et qui a été l'objet d'une dissertation de la part de M. Germain, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Montpellier? F. BOISSIN.

—

Numérotage des rues. — A quelle époque a-t-on substitué en France aux enseignes qui désignaient les logis des bourgeois et des gens de métier, les numéros qui sont partout en usage aujourd'hui, au moins dans les grandes villes? R. DE C.

—

Le marquis de Lagrange, intendant d'Alsace. — Où trouver des détails sur ce personnage? ML.

—

Le marquis de Fleury, en 1672. — Le 5 février 1672, le roi Louis XIV écrit au prince de Monaco pour se plaindre du « sieur marquis de Fleury, qui a armé à Mourgues (ancien nom provençal de Monaco) et a poursuivi quelques-uns des vaisseaux de mes sujets et qu'il prétend les visiter, et enlever les marchandises qui y seront chargées pour le compte des juifs ou autres estrangers. »

Cette lettre est en entier dans le IIIe vol. de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, recueillie et mise en ordre par G.-B. Depping.

Quel était ce marquis de Fleury? A quelle famille appartenait-il? Pourrait-on citer quelque autre particularité sur ce personnage? H. M.

—

Louvois. — En quel lieu ou dans quel ouvrage pourrait-on voir un portrait ressemblant du marquis de Louvois? — Il s'agit de constater l'authenticité d'un por-

trait peint par Mignard et attribué, en tant que modèle, au célèbre homme d'Etat.
(Reims.) E. D.

—

Le prince Michel de Scherbatowo. — En 1781, Helman, gravant *le Roman dangereux*, l'une des pièces les plus piquantes de l'œuvre galant de N. Lafrensen, dédiait cette estampe au prince Michel, chambellan de l'impératrice de toutes les Russies, chevalier de Sainte-Anne, etc. Ce personnage a-t-il laissé trace de son séjour en France, de ses relations avec les artistes français de l'époque; est-il connu comme curieux, comme amateur? V.

—

Chateaunières. — Je prie que l'on me donne des détails, beaucoup de détails, encore plus de détails, sur un homme de lettres du XVII[e] siècle, nommé Chateaunières, auteur d'un livre intitulé: *Le sage résolu contre la fortune.* Je ne trouve le nom de cet écrivain dans aucun de nos recueils biographiques. Tout ce que je sais sur son compte, c'est qu'il était prisonnier à la Conciergerie en avril 1648, et qu'auparavant il avait été mis à la Bastille.
L.

—

Molière, nom de théâtre. — Quelle est l'origine de ce pseudonyme pris par le grand comique, lorsqu'il monta sur la scène? A. B. D.

—

Le « Rabelais » de Gustave Doré. — Quelle est l'édition *la meilleure* et *la plus complète* du *Rabelais* illustré par Gustave Doré ? L'exemplaire que je possède (et qui ne me satisfait, hélas! que médiocrement): *Paris, à la librairie des Publications illustrées, 5, rue du Pont-de-Lodi*, 1857, se compose d'un volume de 341 pages, petit in-4° imprimé à deux colonnes, dans le format des livraisons dites à *vingt centimes*, — avec couverture blanche illustrée, imprimée en rouge et en vert, — contenant quatre-vingt-sept petites gravures sur bois, imprimées dans le texte, et seize plus grandes, gravées de même et tirées à part sur papier fort. Le *titre courant* du haut des pages est celui-ci, *recto* et *verso : Chefs-d'œuvre européens. François Rabelais.* Ce volume est en outre décoré d'une Dédicace de l'éditeur : *A mon ami Gustave Doré, J. Bry, aîné*, imprimée sur une page blanche qui ne fait point partie de la pagination générale.

Quoique j'aie choisi *moi-même*, c'est vous dire très-soigneusement, mon exemplaire, parmi quinze ou vingt autres, le tirage de ses gravures laisse infiniment à désirer encore. Et quant au papier, aussi bien pour celui-là que pour tous ceux qui me sont passés sous les yeux, il est d'une qualité plus que déplorable.

Puisque, finalement, mon édition est loin d'être satisfaisante, — matériellement parlant, — quelle est donc la *bonne*, ou, si par hasard celle-ci n'existe pas, la *moins mauvaise?* En connaîtrait-on des exemplaires imprimés sur grand papier de luxe, vélin, — vergé, — Hollande ou Chine? etc.
Ulric.

—

« Coutumes et Croyances populaires, » par M. Laisnel de La Salle. — Un érudit, M. Laisnel de La Salle, membre de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, de la *Société du Berry*, etc., a publié, dans le *Moniteur de l'Indre*, journal qui s'imprime à Châteauroux (n[os] du 29 novembre 1853, et suivants), une série d'Etudes fort curieuses sur les *Coutumes et croyances populaires* des paysans des environs de Cluis (Indre).

Comme il est à peu près impossible aujourd'hui de retrouver d'anciens numéros du *Moniteur de l'Indre*, âgés de seize ans, nous serions bien désireux de savoir si la collection de ces articles, réunie par l'auteur, a été réimprimée à part, en volume de librairie, soit à Poitiers, à Châteauroux ou à Paris, et sous quel titre ils sont aujourd'hui connus? X.

—

« Les Chansons populaires, » par M. Rathery. — M. E.-J.-B. Rathery, le savant conservateur de la Bibliothèque impériale, a publié dans le *Moniteur universel* (n[os] du 27 mai 1853 et suivants) une série d'articles fort intéressants sur les *Chansons populaires* en province.

Ce charmant couplet, entre autres, m'est resté dans la mémoire :

Le mal d'amour est une rude peine;
Lorsqu'il nous tient, il nous en faut mourir;
L'herbe des prés, *qu'elle* [laquelle] est si sou-
[veraine,
L'herbe des prés ne saurait en guérir.

Cette étude, depuis l'époque précitée, a-t-elle été publiée à nouveau par l'auteur, soit dans quelque revue littéraire, soit à part en volume de librairie? T.

—

Adrien van der Cabel, peintre hollandais, 1631-1695. — J'ai recueilli quelques notes sur ce peintre, qui a fini à Lyon sa carrière aventureuse. Le Dictionnaire de Siret dit qu'on ne sait rien de précis sur son sujet; il me serait intéressant de fixer les principaux points de la vie de cet élève de van Goyen et en particulier de dresser le *catalogue de ses œuvres*, dispersées en Allemagne, à Montpellier, à Lyon et sans doute en d'autres villes, soit dans les musées, soit dans les collections particu-

lières. Van der Gabel a aussi gravé des eaux-fortes. Je fais appel aux renseigneurs de bonne volonté. C.

Ouvrages relatifs aux Gascons. — Je prie que l'on veuille bien m'indiquer les ouvrages spéciaux, plaisants ou sérieux, favorables ou hostiles, qui existent sur les *Gascons*. C'est *sans gasconnade* que je promets la plus vive reconnaissance à ceux qui m'aideront à compléter ma liste des livres grands et petits consacrés à la glorification ou à l'éreintement des compatriotes de M. de Crac. EUQORRAL.

De qui est « l'Histoire de l'Estat de France? » — Dans un récent travail sur Jean de Montluc (*Notes et documents pour servir à la biographie de Jean de Montluc, évêque de Valence*, Aubry, 1868), j'ai nié (p. 18, note 1), m'appuyant sur le P. Lelong et sur Charles Brunet, que l'*Histoire de l'Estat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II* (1576, in-8°), fût de Louis Regnier, sieur de la Planche. Un ami m'écrit que rien ne lui semble justifier mon incrédulité. Qu'il me soit permis de porter la question devant les lecteurs de l'*Intermédiaire*, et de prier ceux d'entre eux qui sont les plus compétents en matière bibliographique de me dire si j'ai eu tort de suivre l'opinion des savants auteurs de la *Bibliothèque historique de la France* et du *Manuel du Libraire*.

T. DE L.

« Conversations patriotiques. » — Quel est l'auteur du petit volume anonyme suivant, que je ne trouve mentionné nulle part, ni dans Barbier, ni dans Brunet, ni dans Quérard :

Conversations patriotiques.

Ἁμέραι δ' ἐπίλοιποι
Μάρτυρες σοφώτατοι.
(PINDARE.)

Nouvelle édition. A Paris, de l'imprimerie de Guerbart, rue Dauphine, hôtel de Genlis, n° 9. (Sans date.) 1 vol. in-12 de VIII et 168 pages, à très-grandes marges, papier fin, vélin, collé. — L'*Avertissement*, placé en tête, apprend « que les trois premières Conversations sont de 1791, et les autres de 1792. »

Ces Conversations, au nombre de six, ont alternativement lieu entre *un Jacobin*, *un Feuillant* et *Milord Bacward*. A la fin de l'ouvrage (pages 127 à 168), ont été ajoutés deux *Nouveaux Dialogues des Morts*, l'un entre *Aristippe* et *Cratès*, l'autre entre *Erasme* et *Luther*. Une note, imprimée à la dernière page, indique que ces deux derniers *Dialogues* « furent écrits en 1776. » Connaît-on l'auteur du volume? U.

L'Édition originale de « François le Champi. » — Quand et comment parut « pour la première fois, » en volume de librairie, le roman célèbre de G. Sand : *François le Champi*, dont la publication, sous forme de feuilleton, dans le *Journal des Débats*, fut inopinément interrompue par les événements de février 1848? U.

L'Histoire de Mürger par Trois Buveurs d'eau. — Quels sont les *trois buveurs d'eau* auteurs de l'*Histoire de Mürger pour servir à l'Histoire de la vraie Bohème*, publiée chez Hetzel et dédiée à M. Paul d'H....ys (d'Hormoys)? Je sais déjà que Nadar est l'un d'eux. M. Alfred Delvau, auteur de *Henry Mürger et la Bohème*, ne serait-il pas le deuxième? Quelle part revient dans ce volume à chacun des collaborateurs? On sait que cette biographie a été compilée à la hâte, en 1861, peu de temps après la mort de Mürger. O. FRION.

Réponses.

Ladvocat et le Livre des « Cent-et-un. » (II, 179). — M. E. C. pourrait utilement consulter dans la collection du journal *le Figaro* (n°s 556, jeudi 14 juin 1860, à 561, dimanche 1er juillet 1860) une très-intéressante Etude : *le Libraire Ladvocat*, pleine de renseignements curieux, et fort spirituellement écrite par M. Darthenay. — Il serait même bien à désirer — et tous les amis des livres partageront certainement notre opinion — que cette excellente Biographie d'un libraire, célèbre à tant de titres, fût réimprimée séparément, en volume de bibliothèque, avec *portrait*, *fac-simile*, etc. T.

Racine traité de polisson (II, 655). — Les chercheurs et curieux trouveront l'origine de ce mot *historique* très-finement racontée, dans le journal *le Figaro*, du dimanche 1er juillet 1860. Citons le passage :

« Le *père* Gentil (Directeur littéraire du *Mercure du XIXe siècle*, de Ladvocat) était un homme de lettres..., à ses heures; il a écrit fort peu et il n'écrivait pas élégamment; c'était en un mot un journaliste des plus médiocres; mais il avait de grandes qualités; il est dans sa vie un trait qui n'a pas besoin d'éloge; il se ruina pour payer les dettes de son frère!

« Gentil, singulièrement excentrique et fantaisiste, souvent bizarre, parfois original, était un causeur très-incorrect, et ne pouvant souffrir la plus légère contradiction, mais causeur paradoxal, très-vif et très-amusant, malgré ses incompréhensibles réticences. Le soir, il fréquentait assidûment le foyer des artistes au théâtre des Variétés. C'était à l'époque où le romantisme était dans toute sa furie. Un soir, on causait littérature et la discussion était des plus vives. Cette violence d'opinion l'agaçait au dernier point, et, au milieu du tumulte, il trancha le nœud gordien en s'écriant avec force :

« Oui ! certainement, *Racine est un polisson.* »

« A ce mot inattendu et original, les applaudissements éclatèrent et cette boutade fut acceptée comme argent comptant, par le parti romantique. L'ironie devint bientôt proverbe et le mot fit fortune. »

P.-S. — Le caricaturiste J.-J. Grandville, s'est fort heureusement inspiré de ce mot, pour dessiner l'une des plus spirituelles *charges* de ses *Illustrations* de *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale.* Paris, Dubochet, grand in-8°, 1842.

U.

—

Une lettre de Bossuet (III, 131). — Personne n'ayant répondu à la question posée, je désespérais déjà de savoir qui avait raison de M. Floquet ou de M. Walckenaër, quand j'ai lu un excellent article de M. Pierre Clément de l'Institut, sur *Philippe d'Orléans et Madame Henriette d'Angleterre* (*Revue des Questions historiques* du 1er octobre 1867, p. 532). Voici cette note qui clôt le débat : « On a une intéressante lettre de Bossuet sur la mort de Madame. Voir *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. III, p. 416. — Cette lettre avait déjà été publiée par M. Floquet, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 2e série, t. I, p. 174. M. Walckenaër en ayant constaté l'authenticité dans ses *Mémoires sur la vie de Mme de Sévigné*, t. III, p. 223, M. Floquet l'a soumise depuis à une sévère critique, et il persiste dans son opinion. Nous sommes complétement de son avis. »

EUQORRAL.

—

Bienfaisance? (Est-ce à Vaugelas ou à Balzac, ou à l'abbé de Saint-Pierre qu'on doit le mot) (III, 146). — Voici une réponse à laquelle nous ne nous attendions guère, nous tous qui avons pris part à la discussion ouverte, le 20 novembre 1864, par M. S. P. de Moscou : « *Bienfaisance* (je me sers à dessein de ce mot, qui, contrairement à l'opinion reçue, était en usage *dès le treizième siècle*)... » Cette réponse est faite par M. Léon Gautier, à la page 131 du tome II (1867) de son livre intitulé : *Les Epopées Françaises.*

T. DE L.

—

Imprimerie H. de Balzac (III, 337). — M. Champfleury n'a pas eu, je crois, connaissance du petit volume suivant, qu'il ne mentionne pas dans la savante Etude qu'il a consacrée à « Balzac, imprimeur » (*Grandes figures d'hier et d'aujourd'hui*, p. 28 à 34) ; titre : « *Chants du siècle, par Adolphe Nicolas.* — Epigraphe : *Prisca juvent alios.* OVID. — Une couronne de laurier, en fleuron. — *Paris, Ponthieu et Ce, libraires au Palais-Royal. Leipzig, Ponthieu, Michelsen et Ce*, 1828. » — Au verso du faux-titre : « *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais-S.-G., n°* 17. » Un volume in-8°, de 194 pages, papier vergé fin, d'Annonay, édition de luxe, couverture imprimée.

T.

—

L'Emilie des « Lettres sur la Mythologie » de Demoustier (III, 447). — Complétons, par le petit renseignement suivant, la confidence que nous avons précédemment faite à nos amis de *l'Intermédiaire*, sur cette femme si célèbre de nom, et personnellement, si peu connue. A la vente d'autographes de feu le baron de Trémont, en février 1853, on a adjugé aux enchères (page 16, n° 133 du *Catalogue supplémentaire*, imprimé, de cette vente, in-8°, *Laverdet, expert*) — « Une lettre autographe signée de Madame *Emilie* DUBOIST, née DE LAVILLE-LEROUX (à M. Amaury-Duval), 3 juillet..., une page in-8° ; son *portrait gravé*, in-8°, et le *portrait gravé*, in-4° de *la Négresse*, peinte par elle et faisant partie du Musée du Louvre. »

V. Z.

—

Livret du Musée de Toulouse (III, 536). — On pourra consulter encore sur cette question, les pages consacrées à l'étude du *Musée de Toulouse*, dans l'ouvrage de M. le comte L. Clément de Ris (conservateur des Musées impériaux) : *Les Musées de Province*, 2 vol. in-8°, *Paris*, *Ve Renouard*, 1858-61.

P. R.

—

Les fameuses coquilles (IV, 137). — Citons *le Figaro* (N° du 5 juillet 1860) : « On se rappelle l'article fameux par lequel *le Journal des Débats* annonçait à la France la mort d'un *homme de bien* (M. Laffitte), triste nouvelle que la maladresse ou la perfidie d'un compositeur avait ainsi formulée :

LA FRANCE A PERDU UN HOMME DE RIEN.

TRUTH.

—

Le sonnet de « l'Asperge » (IV, 157). — Une note à conserver pour les bibliographes futurs des œuvres de Charles Monselet: Le dernier recueil des poésies de M. Monselet (*Le Plaisir et l'Amour*, 1 vol. in-12 de 176 p., avec portrait gravé, *Paris, F. Sartorius*, 1865), contient (pages 143 à 156) les *Sonnets gastronomiques* en question.

Ce sont: I. *Le Godiveau;* — II. *L'Andouillette;* — III. *La Truite;* — IV. *La Choucroute;* — V. *Les Cèpes;* — VI. *Le Cochon.*

Comme on le voit, par l'examen de la présente liste, le fameux sonnet de *l'Asperge*, si rudement malmené par M. Louis Veuillot (Voy. ci-dessus, IV, 100), ne brille plus que par son absence.

Pourquoi cet abandon tardif d'un enfant si parfaitement reconnu ailleurs? Le coup de trique de l'auteur des *Odeurs de Paris* aurait-il donc eu tant de portée!

Au reste, ce petit volume, — malgré le déploiement de luxe typographique dont on l'a entouré, — est un livre encore bien incomplet. Que de charmantes pièces, en effet, publiées antérieurement par M. Monselet, d'une poésie tendre, amoureuse, suave, ont été oubliées — à dessein, peut-être!

Sans parler de la chansonnette: *O Paul de Kock qu'embellissent les roses* (*Statues et statuettes contemporaines*, 1852, p. 210); — des Stances *à Théophile Gautier*, (*Les Vignes du Seigneur*, 1854); — de *Une Date*, stances de 1848 (*Ibid.*); — des *Nouveaux Djins*, (Parodie d'après l'*Orientale* de V. Hugo. *Figaro* du 12 juillet 1860); — de l'une des trois parties de *Madame Clorinde* (*Vignes du Seigneur*), — et de l'*Album de M. de Cupidon : Nérine* (sonnet): — *Stéphanie;* — et *A Madame de X****, etc. (*Figaro* du 25 novembre 1860), citons seulement, pour les poëtes de *l'Intermédiaire*, une petite pièce *très-rare*, de M. Monselet, fraîche et naïve comme la jeunesse:

La Mariée.

Pour la noce habillée,
Front ému, cœur tremblant,
J'ai vu la mariée
Agenouillée, en blanc.

Tout le temps de la messe,
Dans l'ombre d'un pilier,
Un homme avec tristesse
La regarda prier.

Au sortir de l'enceinte,
Pâle et silencieux,
Il lui donna l'eau sainte.
Elle baissa les yeux.

Avec la noce heureuse
Il la vit s'éloigner.
Elle était si joyeuse
Qu'il n'osa pas pleurer.

Le soir, sous sa croisée,
Il alla s'arrêter;
Et d'une voix brisée,
Il se mit à chanter:

— « O toi qui pris mon âme,
« Enfant, dans un regard,
« Je te retrouve femme;
« Je suis venu trop tard.

« Ce que dans ma jeunesse
« Je m'étais tant promis
« De bonheur et d'ivresse,
« Dieu ne l'a pas permis.

« Un jour, à moi peut-être
« Tu penseras un peu.
« N'ouvre pas ta fenêtre,
« Et sois heureuse. Adieu. »

Ulric.

—

La Satire de Boileau contre les femmes (IV, 236). — La première édition originale, celle que je recherchais il y a deux ans, est *in-4°*; elle a été publiée en 1694, par le même libraire et sous le même titre que la petite plaquette in-12 mentionnée ci-dessus (III, 103).

Je ne connais pas l'auteur des *Nouvelles Remarques sur la Satire X*, etc, que désirerait connaître M. C.-A. C. (IV, 236). Mais je puis lui indiquer trois autres pièces, auxquelles la publication de cette fameuse Satire a donné naissance, et qui sont à ajouter à la collection des *Critiques* signalées dans la Question de notre honorable correspondant:

1° *Réponse à la Satire X du sieur D****, (par Pradon). *Paris, Libraires associés.* 1694. In-4°. — 2° *Satire contre les maris*, par Regnard. *Paris, Libraires associés*, 1694. — 3° *Le Pour et le Contre du mariage*, avec la critique du Sr Boileau, par le Sr P. H.... *Lille, Fiévet*, 1695. (Cette dernière pièce est *très-rare.*)

C.

—

Tête-bêche (IV, 248). — J'ai souvent pratiqué, dans ma jeunesse, ce jeu « cher à Gargantua, » et que M. O. D. décrit parfaitement. Qu'il me permette seulement une petite observation: ce n'est pas parce que ce jeu demande une certaine fermeté de reins que l'assertion de Ravanne est suspecte, lorsqu'il « montre ce jeu exécuté par un homme et par une femme, » c'est parce que la position alternativement prise par les joueurs interdit formellement ce divertissement au beau sexe, à moins que la joueuse ne porte un caleçon, et encore... Mais venons au sujet de l'article. Les gamins de mon pays ne désignaient ce délassement de Gargantua ni sous le nom de *tête-bêche*, ni sous celui de *pet-en-gueule*, qui le dépeint pourtant à merveille, nous lui donnions un nom plus rabelaisien, qui

ne le dépeint pas moins bien, nous l'appelions vire-c......n. UN DIJONNAIS.

—

Charpentes en chêne ou en châtaignier (IV, 265). — J'extrais de l'excellent *Cours de culture des bois*, par Lorentz et Parade (4e édit., 1860), quelques passages qui viennent confirmer les réponses déjà faites à cette question :

« On rencontre le châtaignier dans toute « la France, excepté dans les départements « du Nord. Un climat un peu chaud pa- « raît donner plus de solidité à son bois « et plus de qualité à son fruit; ce climat « lui est même nécessaire, car cet arbre « fleurissant plus tard que les autres es- « sences, sa fructification a besoin d'une « température douce pour arriver à une « maturité parfaite. Il est constant d'ail- « leurs qu'il supporte mal les froids rigou- « reux, et c'est, à ce qu'on prétend, l'hi- « ver de 1709 qui a généralement détruit « les châtaigniers autrefois très-communs « en France. — Buffon (2e mémoire, *Ex-* « *périences sur les végétaux*) rejette cette « opinion comme n'ayant aucune base sé- « rieuse.....

..... « Il paraît constant que les ancien- « nes charpentes très-bien conservées, que « l'on croyait être en bois de châtaignier, « sont en chêne pédonculé (Buffon, même « mémoire). »

Parade ajoute, du reste, « qu'on ne con- « naît pas assez, en France, tous les usa- « ges auxquels le châtaignier est propre, « parce que les forêts de cette essence s'ex- « ploitent généralement fort jeunes, et « que les arbres qu'on laisse vieillir ne « sont cultivés que comme fruitiers et ne « se coupent ordinairement qu'après leur « entier dépérissement. Le châtaignier of- « fre un bois très-propre à la charpente. « Quoique plus léger que le chêne, il a « presque autant de force que lui, et l'on « prétend qu'il l'égale en durée. »

Parlant du chêne pédonculé, Parade rappelle qu'on avait longtemps pensé que le chêne rouvre était préférable pour les grandes constructions, mais qu'après des études approfondies entreprises à la suite de la publication d'un remarquable mémoire de M. L. Dubois, en 1856, cette opinion s'était complétement modifiée.

Parade s'appuie encore sur l'autorité de Buffon, qui, dans son 2e mémoire déjà cité, affirme, « d'après de très-nombreuses « expériences faites sur des bois des deux « espèces âgés de 25 à 100 ans et au-des- « sus, que le bois du chêne pédonculé est « constamment d'une qualité bien supé- « rieure à celui des chênes rouvres. — On « ne peut donc assez recommander, ajoute- « t-il, la conservation et le repeuplement « de cette belle espèce de chêne, qui a sur « l'espèce commune le grand avantage « d'un accroissement plus prompt, et dont « le bois est non-seulement plus plein, « plus fort, mais encore plus élastique. »

G. R.

—

Gants de baptême (IV, 270). — M. P. B. a parlé ci-dessus de « gants que dans certaines provinces, on offrait aux personnes invitées à un enterrement. » Le grand peintre de mœurs de la *Comédie Humaine*, H. de Balzac, avait depuis longtemps relaté (1847) un usage analogue, mais tout parisien, dans le tableau si douloureusement poignant de l'enterrement du cousin Pons, à la fin du « Deuxième Episode » de ce chef-d'œuvre : *Les Parents pauvres:*

« ... Le maître des cérémonies, heureux d'avoir deux glands garnis, alla prendre deux magnifiques paires de gants de daim blancs, et les présenta tour à tour à Fraisier et à Villemot d'un air poli :

« — Ces Messieurs voudront bien prendre chacun un des coins du poêle!... dit-il. »

Et, plus loin :

« Le maître des cérémonies avait facilement décidé le courtier de la maison Sonet à prendre un des glands, surtout en lui montrant la belle paire de gants qui, selon les usages, devait lui rester. » (*Edit.* HOUSSIAUX, tome XVII, p. 618, 619.)

U. T.

—

A propos de lord Byron (IV, 316). — La *Revue Britannique*, dont la collection est aujourd'hui trop peu consultée, a publié dans ses premiers volumes un grand nombre d'articles biographiques ou littéraires, consacrés à l'étude de lord Byron, et « traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne. » Je citerai notamment :

Lord Byron et quelques-uns de ses contemporains (*Lord Byron and some of his contemporaries, by Leigh Hunt*), tome IV, pages 253 à 282. (Extrait trad. du *New Monthly Magazine.*) — *Souvenirs de la comtesse Albrizzi sur Lord Byron* (Trad. de l'italien. Extrait de l'*Extractor*) pages 153 à 160 de la *Revue.* — *Dernier portrait de Lord Byron.* Tome VIII, pages 158 à 168. (Extr. trad. du *New Monthly Magazine.*) — *Beaux Esprits contemporains : Lord Byron et Walter Scott* [par *M. Hatzlitt.*] Deux articles. Tome IV, pages 238 à 258, (Trad. du *New Monthly Magazine.*) — *La Sépulture de Lord Byron à Hucknall Torkard.* Pages 51 à 60. (Trad. du *New Monthly Magazine.*)

Dans ce dernier article se trouve reproduite l'épitaphe de l'illustre poëte. Je transcris ici cette inscription, parce que les dates qu'elle indique, et qui sont gravées sur la pierre même du monument, répondent péremptoirement à la Question posée par M. Euqorral (IV, 236):

CREDE BIRON (1)

SOUS CETTE VOUTE
OU SONT ENSEVELIS PLUSIEURS DE SES ANCÊTRES
ET SA MÈRE,
REPOSENT LES RESTES DE
GEORGE GORDON NOEL BYRON,
LORD BYRON, DE ROCHDALE,
DANS LE COMTÉ DE LANCASTRE,
AUTEUR DU PÈLERINAGE DE CHILDE HAROLD.
IL NAQUIT A LONDRES
LE 22 JANVIER 1788,
ET MOURUT A MISSOLONGHI,
DANS LA GRÈCE OCCIDENTALE,
LE 19 AVRIL 1824,
EN FAISANT DES EFFORTS GLORIEUX POUR RENDRE
CE PAYS A SON ANCIENNE INDÉPENDANCE.
SA SŒUR, L'HONORABLE AUGUSTA MARIE LEIGH,
A PLACÉ CETTE TABLETTE POUR HONORER
SA MÉMOIRE.

Sous la voûte se trouve une urne sur laquelle on lit cette inscription :

DANS CETTE URNE SONT DÉPOSÉS
LE CŒUR ET LE CERVEAU DE FEU LORD
NOEL BYRON.

Ses restes furent enterrés le 16 juillet 1824 ; la tablette fut posée en août 1825.

P.

La prison du Tasse (IV, 324). — On peut, en effet, en s'arrêtant au sens littéral, nier que le Tasse ait jamais été en *prison*, c'est-à-dire refuser ce nom à une détention de quelques jours dans un des bâtiments du palais ducal, et plus tard à « l'hôpital Saint-Anne, » maison qui servait à la fois d'hospice aux infirmes, de prison aux coupables, de refuge aux insensés. (Lamartine.) Or c'est à ce dernier titre que le Tasse y resta plus de sept ans ; et il est tout à fait probable que sa raison était, en effet, assez dérangée pour autoriser cette mesure, mais non peut-être pour la rendre indispensable. La Tasse s'accuse d'avoir parlé comme Ovide d'avoir vu, et, dans les deux cas, c'est une énigme dont on n'aura jamais le mot. Le refroidissement qui, dès lors, se manifeste dans la protection autrefois si vive des sœurs du duc, me fait craindre que ces *pazze e temerarie parole* ne fussent des indiscrétions sur les rapports qu'il avait pu avoir avec elles. Nouveau rapprochement avec Ovide ; et si la fille et la petite-fille d'Auguste ont laissé une réputation détestable, n'oublions pas que les princesses d'Este étaient les petites-filles de Lucrèce Borgia.

O. D.

— La *Revue des Cours littéraires* (IVe année, p. 345) a publié une leçon faite par M. Reynald à la faculté des lettres de Caen, sur la correspondance du Tasse. Dans cette leçon, M. Reynald dit que le cachot du Tasse, visité encore aujourd'hui à Ferrare, appartient à la légende et non à l'histoire, car ce poëte fut enfermé sept ans, non pas dans un cachot, mais dans un vaste appartement de l'hôpital Sainte-Anne, ne manquant de rien et pouvant même recevoir ses amis. E. Q.

— « Il suffit de lire les lettres du poëte pour voir que ce n'est qu'un mensonge attendrissant. Le Tasse était fou ; on l'enferma, mais avec tous les égards possibles ; il eut de beaux appartements pour prison. » Voilà ce que vous répond *l'Esprit dans l'Histoire*, de Ed. Fournier.

Usage des étriers (IV, 328). — Un échelon particulier, non pas uni, mais hérissé çà et là, dans le principe, de *stries*, de rides, de rugosités, d'aspérités par lesquelles le pied doit être comme retenu sans glisser, est dit à bon droit ESTRIER ou ÉTRIER. Les anciens ne l'ont pas connu : pendant assez longtemps le cavalier s'aida pour *s'élancer* en selle, soit de sa *lance*, soit des crins mêmes de l'animal. Saint Jérôme, au Ve siècle, Suidas au XIIe, Codin au XVe, Budé au XVIe, voilà les quatre premiers auteurs qui aient nommé dans leurs écrits l'objet dont je m'occupe. L'un l'appelle *stapia*, où se tient solidement le pied (stat-pes) ; l'autre, ΑΝΑΒΟΛΕΥΣ, dont on se sert pour s'élancer de bas en haut (ἀνα-βάλλω) ; celui-ci, σκάλα, échelle ; celui-là, *subex pedaneus*, ou marche-pied.

Les langues modernes de l'Europe actuelle ont chacune un terme particulier pour désigner cette même chose. C'est pour les Allemands, Steigbügel ; pour les Hollandais, Steglls et Stijbengels ; pour les Danois, Stigböjler ; pour les Suédois, Stegböglar ; pour les Anglais, Stirrups ; pour les Italiens, Staffe ; pour les Espagnols et les Portugais, Estribos ; pour les Russes, Satremja ; enfin, pour les Grecs modernes, κάτοχος, πατητῆρι, σκάφνη, ζενκί.

Mais j'incline à penser qu'on chercherait en vain dans un auteur du IVe siècle, dans saint Jean Chrysostôme, par exemple, un vocable grec correspondant chez nous à ETRIER. Aussi bien le mot Ποδόστροφα, pluriel de Ποδόστροφον, a pour synonyme Ποδοστράβη ; et ils sont l'un et l'autre, aussi bien ΠΟΔΟΣΤΡΟΦΟΝ que ΠΟΔΟΣΤΡΑΒΗ, le nom d'un instrument de chirurgie, d'un outil orthopédique, uniquement destiné à redresser les membres de notre pauvre corps, et en particulier les pieds. J. P.

Socrate fut-il empoisonné par la ciguë? (IV, 345.) — Aux réponses déjà faites à la question posée par M. T. de L., je demande à joindre celle-ci qui les confirme : M. J. Rambosson, dans son *Histoire et légendes des plantes utiles et curieuses*

(1) Crede Byron (*ayez foi en Byron*) : c'est la devise de sa famille.

(1 vol. gr. in-8°. Didot), déclare que la ciguë ne fut pour rien dans la mort de Socrate. YEZIMAT.

Burger et Aug. Lafontaine (IV, 345). — *La Silhouette, journal de caricatures. Paris*, pet. in-4°, 1830. 2e vol., p. 3 à 5, a donné « LÉNORE, *Histoire fantastique, traduite et imitée de la Ballade de Burger*, » par le baron de M***.

Cette traduction (en prose) est illustrée d'une lithographie de Julien, imprimée d'après un dessin original de Tony Johannot, resté célèbre : « *Hurrah!... la lune éclaire et les morts vont vite...* » (*Paris. Lithogr. de V. Ratier.*) Z.

Anciens cris de guerre, jurements, etc. (IV, 353). — L'ouvrage suivant pourrait être utile aux recherches proposées ci-dessus par M. C. de la B. : *Cris de guerre et devises des Etats de l'Europe, des provinces et villes de France et des familles nobles, par le comte de C****. Paris, 1852, 1 vol. in-12. T. U.

Portrait du maréchal de Saxe (IV, 362). — Il est à croire que M. H. V. trouverait, sinon *tous les portraits* et *bustes originaux* du héros de Fontenoy, du moins *tous* les renseignements désirables sur ceux-ci, en s'adressant directement (au château de Nohant, Indre), soit à la petite-fille du maréchal de Saxe, Mme George Sand, soit à son arrière-petit-fils, M. Maurice Sand (baron Dudevant), artiste peintre. B. C.

Le couvent des Oiseaux (IV, 379). — Je remercie M. Ed. F. de sa réponse, mais il est trop ami de l'exactitude historique pour ne pas me permettre une légère rectification. Le fondateur des Oiseaux n'est pas le P. Ferrier, mais le P. *Fourrier*. Je possède une ancienne gravure, imprimée à Nancy, représentant le P. Fourrier. On lit dans l'encadrement : *Instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame*, et au bas : *Le vray Pourtrait du R. P. Fourrier, autheur, et esleu Général de la Congrégation des chanoines réguliers de Loraine. Décédé le 9e Décembre, l'an* 1640, *aagé de* 76 *ans*.

Le P. Fourrier était curé de Mattaincourt (Meurthe). Son tombeau est au milieu du chœur de l'église de ce village. JACOB.

La marquise de Créquy raconte dans ses *Souvenirs* (tome IV, chap. XVIII) qu'au bout de quatre mois de séjour à Sainte-Pélagie, elle fut transférée dans la maison d'arrêt dite *des Oiseaux*.

« Ma nouvelle habitation, dit-elle, se « trouvait située sur le boulevard des In- « valides, au bout de la rue Notre-Dame- « des-Champs. C'était le marquis de Lau « d'Allemans qui l'occupait avant la révo- « lution, et son nom *des Oiseaux* lui pro- « venait du peuple et des bonnes d'enfants « de ce quartier, au regard et à l'égard « d'une belle volière qui se trouvait au « bout du jardin de cet hôtel, et qui se « voyait du boulevard (1). Au premier « coup de cloche de la révolution, les pa- « triotes de la section Plumet-National « n'avaient pas manqué d'escalader la « grille ou les murs d'enceinte, et de venir « briser les grillages de ladite volière, afin « de rendre à la liberté tous ces malheu- « reux esclaves qui ne s'en sont pas mieux « trouvés que les Parisiens, car ils man- « quèrent de nourriture et furent escofflés « par des chats. Je n'avais aucune peine à « faire convenir M. d'Allemans de ce que « sa volière était l'image de la révolution « française. » (Valenciennes.) J.-L.

Noblesse maternelle (IV, 379). — La demande formulée page 295 (et non 265) est complexe. Elle appelle une réponse sur l'existence de la noblesse utérine en Champagne et dans le duché de Bar. Cette question a été traitée (IV, 379), mais pour la Champagne seulement. Quant au duché de Bar, elle est restée sans solution, quoiqu'il existe une connexité intime entre le droit coutumier de ces deux provinces.

Quoi qu'on en ait dit, il est certain que le principe de la noblesse utérine a pris naissance en Champagne bien avant 1224, date de la plus ancienne décision contenue dans le recueil composé par l'ordre de Thiebault, roi de Navarre, et connu sous le titre de : *Li Droict et lis Coustumes de Champaigne et de Brie*. Il y a été constamment suivi et appliqué, jusqu'à la rédaction des nouvelles coutumes; il a même rayonné dans quelques pays voisins, et notamment dans le duché de Bar.

Legrand, commentateur de la coutume de Troyes, est loin d'être favorable, en principe, à la noblesse utérine. Il déclare « qu'elle est contre la règle du royaume, qui ne reconnaît de noblesse que du côté paternel. » Cependant, il n'hésite pas à admettre que les art. 1er et 8 de la coutume de Troyes, qui proclament l'existence de la noblesse maternelle, ont leur origine dans l'ancienne coutume de Champagne. Voici le passage de Legrand : « Le « droit de tirer sa noblesse du côté de la « mère, en Champagne, n'est pas fondé « sur un simple consentement des habi-

(1) L'éditeur des *Souvenirs de la marquise de Créquy* ajoute en note : C'est à présent une communauté d'Augustines, appelée *Couvent des Oiseaux*, où se trouve un des pensionnats les plus nombreux et les plus recommandables du royaume.

« tants, ***mais sur un privilége particulier*** « ***octroyé par les comtes de Champagne,*** « à cause d'une grande défaite de la no- « blesse de Champagne que M. Pithou, « en ses notes sur ledit art. 1er de cette « coutume, attribue à une défaite aux fos- « ses de Jaune, près Bray-sur-la-Seine; « les autres, à la journée de Fontenay, « près Auxerre, entre Lothaire, fils aîné « de Louis le Débonnaire, et Charles le « Chauve : à cause duquel privilége, les « enfants issus de ***mère noble*** et de ***père*** « ***roturier*** étaient exempts de taille : « ***dont M. Pithou remarque un arrêt de*** « ***l'an*** 1483 » (page 163). — Ailleurs, Legrand cite un autre exemple de l'application du même privilége : « Une femme « noble, nommée du Val, de la ville de « Troyes, s'étant légèrement mariée à un « homme de basse extraction, duquel elle « auroit eu des enfants, auroit, après la « mort de son mari, institué un sien fils « héritier à la charge de porter son nom, « *et non pas celui de défunt son père*, de « peur que la honte et le déshonneur de « ce mariage ne demeurât, et pour ce fait « auroit obtenu lettres patentes du roi, « auxquelles les parents du côté paternel « s'étant opposés, le testament fut *con-* « *firmé*, nonobstant cette opposition, par « l'arrêt de la prononciation de Noël « 1599 (1). Sur quoi il est remarqué, par « Mornac, que les lettres n'étoient pas né- « cessaires, la mère l'ayant pu faire ainsi « par son testament » (Legrand, p. 6). — Il est donc certain que le principe écrit dans l'ancienne coutume de Champagne a été appliqué avant et depuis la rédaction de la coutume de Troyes.

Quant au texte de l'ancienne coutume remontant au XIIIe siècle, qui prouve l'existence de la noblesse utérine, c'est celui auquel Pithou donne le n° 6. Il en résulte bien que si l'enfant d'une demoiselle noble et d'un roturier ne renonce pas à la succession de son père, il reste roturier, taillable et mainmortable; mais s'il fait cette renonciation, il devient noble. Il y a donc là une alternative : si l'enfant garde la succession paternelle, le cachet de roture est indélébile; s'il y renonce, il est noble par le droit de sa mère. Le vieux texte est formel : « Et convient (il faut) « que ils soient taillables et de main morte « si leur père en estoit, ***ou il convient*** « ***qu'ils quittent toute la descendue*** (suc- « cession) *de leur père*. »

Les autres textes discutés par MM. Tardif et de Barthélemy sont sans intérêt. Toute la question se concentre sur le texte qui vient d'être cité et sur l'alternative qu'il établit.

Cette alternative se retrouve dans une autre coutume bailliagère de Champagne, celle de Vitry, dont l'art. 79 porte : « Si « le père était de serve condition, *le fils*, « *en renonçant à tout ce qui serait du côté* « *serf, aurait pareil droit que dessus,* » c'est-à-dire le droit d'aînesse dans la succession de sa mère noble.

On la retrouve enfin dans l'art. 71 des coutumes de Bar, qui est très-explicite : « Si le père est roturier et la mère noble, « les enfants suivront l'état et la condition « de leur mère, si bon leur semble, *en re-* « *nonçant à la tierce partie de la succes-* « *sion paternelle* au profit du seigneur « duc. Toutefois, si, après la succession « paternelle à eux échue, ils continuaient « la roture, ils ne seraient reçus à l'état de « noblesse, sinon *en renonçant à la totalle* « *succession paternelle.* »

Il est bien évident que ces dispositions sont des applications de l'alternative posée primitivement dans l'art. 6 de l'ancienne coutume de Champagne, dont le principe est seulement modifié.

Quant à la règle champenoise de la noblesse utérine, elle s'affirme également dans d'autres coutumes, mais d'une manière plus franche et sans alternative ni condition quelconque. Ainsi, la coutume de Troyes porte, art. 1er : « Ceux sont no- « bles qui sont yssus en mariage de père « *ou de mère noble*, et suffit que le père « *ou la mère* soit noble; posé (quoique) « l'autre des dits conjoints soit non noble « ou de serve condition. » — La même règle est reproduite dans l'art. 8 : « Entre « les rivières d'Aube et Marne, le fruit suit « le ventre et la condition d'icelui, excepté « quand l'un des dits conjoints est noble, « auquel cas le fruit ensuit le côté noble, « si suivre le veut. »

Ainsi encore, les art. 2 et 3 de la coutume de Châlons portent : « Le ventre af- « franchit et anoblit... Nobles yssus de « père noble, mère noble ou roturière, et « ceux qui sont yssus de père *roturier* et « de mère *noble*, sont exempts... »

Enfin l'art. 149 de l'ancienne coutume de Sens et l'art. 161 de la nouvelle portent identiquement ce qui suit : « Les en- « fants nés de père ou mère nobles sont « réputés nobles, posé (quoique) l'un « d'iceux *père* ou mère soit roturier. »

Dans toutes ces coutumes, le principe de la noblesse utérine était appliqué sans contestation. Il en était autrement dans celles de Chaumont en Bassigny, et de Meaux. Quoique la règle de la noblesse utérine y fût écrite sans condition, les procès-verbaux révèlent qu'il s'éleva, sur ce point, des oppositions qui ne furent jamais vidées.

Quant à l'Artois, il semble que la noblesse maternelle y ait été connue de toute ancienneté, car l'art. 198 relatif au droit de nouvel acquit en affranchit les personnes nobles ***par mère seulement.***

---

(1) Cet arrêt paraît indiqué par Baudot de Richebourg, t. III, p. 237, sous la date du 24 mai 1599.

Tous les anciens auteurs font remonter à un massacre de la noblesse champenoise, dans une bataille quelconque, l'origine de la noblesse utérine. Sans doute, le fait n'est pas rigoureusement établi. Il n'existe, à cet égard, qu'une simple tradition sur la véracité de laquelle le doute est permis.

Montaigne eût dit : Que sais-je, et Rabelais : [Peut-être.

Mais, quoi qu'il en soit de cette légende, il reste démontré que la noblesse maternelle était de droit commun en Champagne au XII[e] siècle, ou tout au moins au XIII[e]. Ce ne sont donc pas des jurisconsultes bourgeois qui ont voulu jouer un mauvais tour à la noblesse. D'ailleurs, si les jurisconsultes ont pris une grande part à la rédaction des nouvelles coutumes, les nobles de nom et d'armes et les membres du clergé y ont également coopéré. La noblesse a protesté dans quelques localités, mais, dans toutes les autres, les députés des trois ordres ont reconnu que la noblesse utérine remonte aux comtes de Champagne. Dom Pelletier, qui n'était pas un juriste et qui a fait des questions nobiliaires l'étude de toute sa vie, s'exprime ainsi dans la dissertation placée en tête de son *Nobiliaire de Lorraine :* « Les « ducs de Bar, *à l'imitation des princes* « *leurs voisins*, ont autorisé l'anoblisse« ment par le ventre... ; la coutume du « Barrois a introduit le même privilége. » C'est donc par les princes que cet usage s'est établi. Sans doute, il ne s'est pas conservé dans toute la Champagne. Il s'est altéré quelquefois ou même perdu dans certaines localités. Ainsi, la coutume de Reims repousse formellement la noblesse utérine; son admission dans celles de Meaux et de Chaumont a donné lieu à des protestations. Mais on la voit conservée et formellement inscrite dans les coutumes de Troyes, de Sens, de Châlons et de Vitry. Elle franchit les limites de la Champagne pour s'implanter dans le Barrois et même dans l'Artois. — Molière s'est moqué de cette noblesse. C'était son droit. Cependant, au risque de ne pas avoir les rieurs de son côté, on est forcé d'admettre que Madame de Sottenville n'était pas tant sotte quand elle se disait issue de la maison de la Prudoterie, où le ventre anoblit. E. MEAUME.

— Désintéressé dans la question, et par suite plus impartial, permettez à Jacques Bonhomme de la trancher par un vieux proverbe bien connu :

La truie n'anoblit pas le cochon
(Vendôme.) A. D.

—

M. Thiers ennemi des chemins de fer (IV, 389). — On ne saurait dire, d'une manière absolue, que M. Thiers ait combattu les chemins de fer, puisqu'il présenta, le 2 avril 1835, une loi sur ce sujet ; mais toutefois, dans l'exposé des motifs, il se montre très-timoré, et même défiant vis-à-vis de ce nouveau mode de communication. C'est ce qu'indique plus clairement encore cette phrase prononcée le 12 juin 1840, dans la discussion du projet de loi du chemin de fer de Paris à Orléans (*Moniteur* du 13 juin 1840, p. 1400, col. 3, alinéa 14) : « Je n'ai jamais été enthousiaste des chemins de fer ; j'ai toujours pensé qu'il ne fallait pas se presser, qu'il fallait laisser faire les premières expériences à nos voisins. » P. ANDRÉ.

—

Doit-on prononcer Montaigne ou Montagne? (IV, 390.) — Il y a plus de deux cents ans, on disait *Montagne*, si j'en juge d'après une lettre autographe de *Guy Patin*, de 1652, dans laquelle il parle « *des Essais de M. Montagne;* » car n'est-il pas présumable qu'il prononçait ce grand nom comme il l'écrivait?

Dans une des notes de Querlon au *Journal du Voyage de Michel de Montaigne en Italie*, il est dit (page 5) : « La dispute « entre le duc de Montpensier et le duc de « Nevers (en 1541) était sur *La baillée* « *des Roses* au Parlement. Il fut ordonné « que le duc de Montpensier, qui réunis« sait la qualité de prince du sang à celle « de pair, les baillerait le premier, quoique « M. de Nevers fût plus ancien pair que « lui. » — En quoi consistait *la baillée des roses?* P. A. L.

—

La petite oie des Précieuses (V, 14). — Que M. J.-T.-L. me le pardonne, mais je savais très-bien que *petite oie* signifiait les petites faveurs que peut faire une maîtresse à son amant. Comment ignorer ce que La Fontaine (*Oraison de saint Julien*) se donne la peine de nous apprendre ?

Au demeurant, je n'ai pas entrepris
De raconter tout ce qu'il obtint d'elle,
Menu détail, baisers donnés et pris.
La *petite oie*, enfin ce qu'on appelle,
En bon françois, les préludes d'amour.

Et l'édition de la Bibliothèque Gauloise met en note : « Métaphore tirée du langage des marchands de volailles, qui nomment *petite oie* le cou, les bouts d'ailes, et, en quelque sorte, tous les accessoires d'une volaille. » Je crois même que Molière n'eût pas contesté l'application de cette note à ses Marquis de Mascarille. O. D.

—

Les frères Parfaict ou Parfait (V, 28). — Il n'y a pas d'autre raison *plausible* à donner de ce changement d'orthographe, que celui qui s'est opéré dans notre langue

à l'égard de tous les mots d'origine latine, ayant la même désinence: *faict*, *traict*, *préfect*, *portraict*, etc. Au mépris de l'étymologie, dès qu'on a cessé de prononcer le *c* dans ces mots et dans cent autres, l'usage est venu de le supprimer en les écrivant. On ne l'a conservé, pour les yeux comme pour l'oreille, que dans leurs composés : *faction*, *traction*, *perfection*, *préfecture*, etc. CLOV. MX.

—

Noblesse de la famille de Jeanne d'Arc (V, 30). — Ce n'est point la première fois que l'allégation consignée par M. F. Lock se trouve produite, et *l'Union* prend en main la vieille cause de défunts collatéraux de Lihons-en-Santerre. J'y reviendrai tout à l'heure, en écrivant, avec toutes bonnes raisons à mon service, *d'Arc*, et non *Darc* ou *Darq*, — certain, d'ailleurs, que le bel air calligraphique exigeait, au XV° siècle, qu'on supprimât l'apostrophe. M. le baron P.-G. de Dumast, correspondant de l'Institut, a traité cette affaire d'onomastique dans *l'Intermédiaire* de 1866, p. 42 : je suppose que les partisans de la roture trouvaient alors sa réponse complète. Mais cette roture de Jeanne d'Arc est fort douteuse; car enfin, n'est pas roturier qui veut! Charles VII n'y croyait guère, et ses patentes de 1429 anoblissant Jacques d'Arc et Isabelle Romée, père et mère de l'héroïque Pucelle, nous le disent en leur latin : *non obstante quod ipsi ut dictum, ex nobili genere ortum non sumpserint ut forsan alterius quam liberæ conditionis existant.*

Dans le roman de *l'Union*, il n'y a de vrai qu'un rappel implicite des prétentions de Charles du Lys, conseiller, avocat général en la Cour des Aides de Paris, et de Luc du Lys, écuyer, sieur de Reinemoulin, frères issus en ligne directe de Jean du Lys, échevin d'Arras et neveu de Jeanne d'Arc; prétentions que des lettres patentes du 25 octobre 1612 avaient d'autant mieux sanctionnées, que le roi Louis XIII, représenté par la Régente, *doutait* que les suppliants eussent besoin de l'autorisation souveraine, pour écarteler les armes octroyées en 1429 au père de la Pucelle des armoiries que Charles et Luc du Lys supposent « à la bonne, riche et ancienne famille Darc. » Notre conseiller à la Cour des Aides et le seigneur de Reinemoulin, officiellement lavés de la tache servile, se blasonnèrent par addition : *d'azur à l'arc d'or en fasce encoché de trois flèches entrecroisées, les pointes en haut, deux férues d'or, ferrées et plumetées d'argent et une d'argent ferrée et plumetée d'or; au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.* (Metz.) H. DE S.

—

« Martin Luther, » drame de L. Halévy (V, 33). — Nous recevons la lettre que voici au sujet de cette question :

« *A M. P. L. A.*

« Dans le dernier numéro de *l'Intermédiaire*, qu'un de mes amis me communique, vous demandez s'il serait possible de connaître les motifs qui ont empêché la représentation de mon drame historique en quatre actes et en vers, *Martin Luther, ou la Diète de Worms*, ouvrage reçu au Théâtre-Français.

« J'ai l'honneur de vous répondre que si la représentation de *Martin Luther* n'a pu encore avoir lieu, c'est que l'ouvrage a été reçu en ces termes : *pour être joué à la volonté du théâtre, et sans frais.* C'est-à-dire que la représentation en a été subordonnée au bon plaisir de l'administration du Théâtre-Français, et que, si ce bon plaisir daigne un jour se manifester, il ne sera pas fait *un sou de dépense* pour représenter l'ouvrage.

« Voici la réponse pure et simple à la question, telle que vous l'avez posée. Je serais très-disposé à entrer dans plus de détails, à une condition : c'est que vous voudrez bien substituer votre nom aux simples initiales dont votre note est signée. Vous comprendrez, Monsieur, qu'il ne manquera pas d'âmes charitables pour supposer que, sous ces initiales, je me suis peut-être interrogé moi-même, afin de me répondre et d'entretenir ainsi le public de ma personne et de mon ouvrage. Je ne voudrais pour rien au monde être soupçonné de ce truc ingénieux. Veuillez donc faire connaître votre nom : cela sera pour moi double profit; car j'y trouverai l'occasion de vous exprimer ma reconnaissance pour le souvenir que vous voulez bien donner à *Martin Luther;* et, en outre, une fois affranchi de la crainte que je vous manifeste, il me sera permis de faire aux lecteurs de *l'Intermédiaire* une communication qui ne sera dépourvue, je l'espère, ni d'enseignement, ni d'intérêt.

« Agréez, etc. LÉON HALÉVY. »

Conviendra-t-il à notre correspondant (P. L. A.) de satisfaire au désir de M. L. Halévy? Nous l'ignorons; mais ce que nous pouvons dire ici, quant à nous, c'est que M. L. Halévy ne s'est certes pas interrogé lui-même, et que l'auteur de la question *nous est connu*.

Nous profitons de cette circonstance pour rappeler que, si *l'Intermédiaire* est un salon de conversation où il est loisible de questionner et de répondre sous le masque, ce n'est jamais sans s'être fait reconnaître du maître de la maison. Ajoutons que nous avons jusqu'ici surveillé l'usage de cette faculté avec assez de soin pour que notre vigilance n'ait jamais, ce semble, été trompée. Est-il besoin de déclarer que jamais l'organe *des chercheurs et curieux* ne sera, une fois seulement, de

notre aveu, *l'Intermédiaire* de réclames personnelles? C. R.

Anciennes images sur vélin découpées au canivet (V, 33). — Un de mes amis a fait sur ce sujet une brochure curieuse à propos d'un ouvrage analogue qui lui appartient; elle est intitulée : *Dermotypotemnie.*

Si Monsieur Ulric le désire, je serais heureux de la lui offrir en communication.

L'abbé V. DUFOUR.

La Société secrète : Aide-toi, le ciel t'aidera (V, 48). — Il y a erreur à attribuer la note publiée à « l'époque de la Restauration, » car il y est fait mention de M. Eugène Aroux, procureur du roi à Rouen. M. E. Aroux ne fut nommé à ce poste qu'à la suite de la Révolution de juillet, et il l'occupa environ deux ans. — « Gard, *Tulon.* » Il faut probablement lire *Teulon.* C. Y.

Mentel ou Gutemberg (V, 64). — Si un accusé a quelque part le droit de réponse, c'est à coup sûr dans *l'Intermédiaire*, et ce n'est pas à ses lecteurs qu'il est nécessaire d'en déduire les raisons. Nous n'avons rien à dire en ce moment sur le fond de la question : M. B. G. (III, 210) ayant rappelé l'ouvrage d'Aug. Bernard, dans lequel la part respective de Mentel et de Gutenberg est, selon nous, *pratiquement* et victorieusement établie. — Nous venons simplement répondre à une *petite* question (*grosse* pour nous) de M. P. A. L. — « L'imprimeur, dit-il, *a ajouté* entre guil« lemets, un point d'interrogation; — est« ce un doute quant à *l'inventeur*, ou quant « *au lieu* qu'il habitait? » — L'imprimeur n'a pas, *proprio motu*, ajouté un point d'interrogation entre parenthèses (?); ce signe, placé à l'insu de l'écrivain, est dû soit à une autre plume, soit à une correction mal comprise par le compositeur. Il s'agirait de retrouver la *copie*, qui n'est pas restée entre nos mains (1). — Il est communément admis qu'on peut mettre sur le dos des imprimeurs toutes les *coquilles* ramassées dans les livres et dans les journaux. C'est assez vrai souvent; mais ce ne l'est pas toujours. De ces *fautes*, causées par la précipitation du travail, et surtout par l'état du manuscrit, de ces fautes, disons-nous, à un *ajouté* il y a un abîme, qu'un imprimeur ne tente jamais de franchir. Sa responsabilité est suffisamment étendue dans d'autres sphères, il ne tient guère à dépasser son mandat. Si lui ou ses employés croient découvrir quelque erreur, ils soumettent leur doute à l'écrivain, et se rangent à sa décision. — Nous ne pouvons d'ailleurs répondre que de nous-mêmes, mais qu'on nous permette d'affirmer que, dans l'imprimerie de *l'Intermédiaire*, nul n'est autorisé à introduire subrepticement, dans un écrit ou travail quelconque, un *signe* impliquant une observation, puis de l'imprimer sans vergogne. Ce serait nous montrer indignes de la confiance que nous croyons mériter. ALPH. L. (prote.)

(1) Elle n'a pas été retrouvée non plus par la rédaction. (*Réd.*)

Trouvailles et Curiosités, etc.

Buste et portrait de Desaix. — Le sculpteur Chinard, de Lyon (1), ayant été chargé par Bonaparte (2) de l'exécution d'un buste du général Desaix, tué à Marengo, écrivit en Italie pour tâcher de se procurer un *fac-simile* du moulage qui avait dû être pratiqué, après la mort, sur le visage de Desaix.

Voici ce qui lui fut répondu:

« *République française. — Armée d'Italie.*

« Quartier général de Bergame, le 5 ther« midor an VIII.

« Guigoud, secrétaire intime du général « Moncey, lieutenant général comman« dant l'aile gauche,

« Au citoyen Chinard, statuaire, mem« bre de l'Institut, à Lyon.

« J'ai reçu, mon bon Chinard, ta lettre « du 1er messidor. Elle m'est parvenue « fort tard à Bergame. Cela ne fait pas l'é« loge de l'organisation des postes mili« taires. Le lieutenant général Moncey, « qui te considère, a été flatté de ton sou« venir, et a lu avec plaisir les détails que « tu nous donnes sur l'apparition du mo« derne *Marc Aurèle*, à Lyon, et sur les « espérances qu'il y a semées.

« Je croyais me bien adresser en écri« vant à *Morin*, notre compatriote, et se« crétaire intime du général Masséna, pour « le masque de *Desaix*. Ma lettre était « pressante et motivée. Je n'en ai point eu « de réponse. Pour expliquer ce silence, « il faudrait savoir si les vertus du défunt « sont du goût de tout le monde.

« Avant-hier, j'allai à Milan, où j'ai « resté douze heures, sans y rencontrer « Morin, qui venait d'en partir avec Mas« séna pour Turin. Je trottai donc pour « connaître le domicile de l'artiste Man« dini; point de Mandini. Le renseigne« ment que tu nous as donné est faux; « mais je découvris que celui qui avait été « chargé de mouler le visage du héros et « qui devait en faire le buste en marbre « était le statuaire Angelo Pizzi, domicilié

(1) Joseph Chinard, né à Lyon en 1756, mort en 1813.

(2) Martha Beker, *Etudes historiques sur le général Desaix*, page 454.

« à la sacristie des Carmes. J'y allai, je vis « le masque, je vis le buste en terre et « l'artiste Pizzi occupé de la recherche du « bloc pour exécuter son ouvrage. J'expli- « quai à ton collègue le sujet de mon « voyage. J'ornai l'entretien de tout le « vernis des procédés et de la politesse, « mais sans succès. Pizzi dépendait du « peintre Appiani qui l'avait mis en œuvre. « Il fallut donc aller chez Appiani. Je fus « accueilli de cet artiste avec la plus déli- « cate urbanité. J'y admirai le tableau « très-ébauché de Desaix. Mais je lus un « engagement passé entre Appiani et Sa- « vary, aide de camp de Desaix, par le- « quel Appiani se soumet à faire exécuter « en marbre par Pizzi, le buste de Desaix « et à peindre lui-même allégoriquement « le héros éteint aux plaines de Marengo, « sous la condition de ne céder ni masque, « ni copie, ni dessin, ni médaille de De- « saix, avant que les deux ouvrages com- « mandés et payés par Savary ne soient « parvenus à Paris, et ce, sous peine, en « cas de contravention, *d'emprisonnement* « et *de saisie des biens d'Appiani*. J'ai lu, « te dis-je, la clause; elle est extraordi- « naire.

« D'après cela, ce n'est point Bonaparte « qui a ordonné à Milan le travail qui « s'exécute à la mémoire de Desaix, c'est « un tribut que paye Savary à l'amitié de « son patron. C'est la propriété de Savary, « et propriété garantie. En conséquence, « Appiani, qui a fondé sur de tels titres le « refus le plus honnête et le plus ménagé, « ne peut point autoriser l'importation en « France du contre-masque de Desaix. « Il sent pourtant qu'un grand homme « comme Desaix devrait appartenir à l'u- « nivers et n'être le trésor particulier de « personne, et c'est d'après ce principe « qu'il eût consenti à l'instant même à « faire faire le contre-masque et à te l'ex- « pédier avec toutes les précautions con- « servatrices, dans l'un de ces deux cas: « ou l'exhibition de l'ordre de Bonaparte, « ou un acte d'autorité qui lui forçât la « main. Impuissant pour l'un et pour « l'autre, j'ai pris congé et suis reparti « pour Bergame.

« Ce qu'il te reste à faire, mon ami, ne « dépend pas d'un conseil. Tu sais à quel « point tu es autorisé, et tu dois te faire « appuyer par le premier consul. Je te « laisse au surplus les deux adresses : celle « surtout d'Appiani, peintre à Milan, rue « Montfort, n° 251, qui te connaît sur ta « renommée, et qui est bien disposé à « remplir tes vues, si tu lui en facilites les « moyens.

« Nous sommes en armistice général « tant sur le Rhin qu'en Italie. Cette las- « situde des combats est l'augure de la « paix.

« A travers tout cela, je ne suis point « heureux, et cependant je vis auprès du « meilleur des Français. On y apprend, « ce que je savais déjà, à être honnête « homme. Mais, pour de l'argent, le *nerf* « *du ménage* et, en dernier résultat, la « récompense d'un père de famille qui se « dévoue, on n'en parle pas. Il serait ce- « pendant plus que temps qu'on ne me « nourrît plus de la crème de l'espérance...,

« Mes souvenirs à tous nos amis et salut « bien cordial, GUIGOUD. »

(Bibliothèque de Clermont. — Section des manuscrits. Liasse : *Pièces relatives à Desaix*.)

Il résulterait de cette lettre que le sculpteur Pizzi et le peintre Appiani auraient fait, d'après un moulage et sur l'ordre de Savary, l'un un buste et l'autre un portrait de Desaix. Que sont devenus ce buste et ce tableau ? Qu'est devenue aussi l'œuvre de Chinard?

J'ai lu cependant quelque part qu'il n'existait aucun portrait *authentique* du général Desaix. FRANCISQUE MÈGE.
(Clermont-Ferrand.)

—

L'homme au masque de fer (III, 140). — Je découpe, dans *la Liberté* du lundi 18 janvier 1869, la nouvelle ci-contre, qui revient de plein droit à *l'Intermédiaire :*

« LE MASQUE DE FER. Nous n'en avons pas encore fini avec ce mystère que nous a légué le siècle de Louis XIV. Historiens et romanciers, polygraphes et anecdotiers, fouilleurs d'archives et fureteurs de livres vont encore une fois se remettre à l'œuvre. Sera-ce la dernière? Nous n'osons le dire. Toujours est-il que voici ce qu'on annonce comme un événement:

« Un jeune écrivain, M. Marius Topin, qui a obtenu cette année un prix de 3,000 fr. à l'Académie française, pour son beau livre intitulé : *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, vient de faire, à force de longues recherches dans les archives publiques, une découverte bien propre à stimuler la curiosité des érudits et même des simples amateurs. Il a trouvé, d'une façon authentique et avec des preuves irrécusables, le vrai nom du fameux prisonnier au masque de fer.

« Ayant communiqué sa précieuse découverte à son oncle, M. Mignet, celui-ci lui a donné l'utile conseil de prendre date immédiatement par une lettre adressée au président de l'Académie des sciences morales et politiques, lettre qui renferme le secret et le système de l'heureux historien, et qui ne devra être décachetée que sur sa demande. Cette précaution a été prise.

« Nous allons donc connaître enfin le secret de l'énigme dont le mot est vainement attendu depuis deux siècles. » T.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 101. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO. Il se faut entr'aider. 10 mars 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Les affaires, c'est l'argent des autres. — Qui a le premier lancé dans la circulation, où elle a si bien fait son chemin, cette spirituelle définition des *affaires?* J'entends d'ici cent voix me répondre à la fois: C'est Alexandre Dumas fils. Je le croyais aussi hier, mais je ne le crois plus aujourd'hui. Je n'ignore pas que, dans *la Question d'argent* (acte II, scène VII), Jean Giraud répond à Réné, qui lui demande ce que c'est que les affaires: « Les affaires, c'est bien simple, c'est l'argent des autres; » mais je crois qu'Alexandre Dumas fils n'est là qu'un père adoptif et quelque peu adultérin. Mme de Girardin avait dit la même chose avant lui dans son roman *Marguerite ou deux amours:* « Les affaires, reprit « Montrond, eh! si vraiment, je sais très- « bien ce que c'est que les affaires : les « affaires, c'est l'argent des autres. »

La priorité me paraît acquise sans conteste à Mme de Girardin, *Marguerite ou deux amours* ayant été publié bien avant *la Question d'argent.* Mais que ce soit volontairement, ou par l'effet d'une simple réminiscence, qu'Alexandre Dumas fils ait emprunté à Mme de Girardin la célèbre définition, il a fait cet emprunt à la manière des maîtres. Dans la bouche de Jean Giraud et à la scène, le trait est tout à fait en situation, et il acquiert par là le relief qui lui manquait dans le roman de Mme de Girardin. Gidoin.

—

Tenir le portique. — Que signifie cette expression que Saint-Simon emploie plusieurs fois en parlant de Louis XIV? (Édition Hachette, in-12, t. I, p. 312.)

« Il (le cercle) commença à six heures; le roi y vint à la fin et mena toutes les dames dans le salon près de la chapelle, où elles trouvèrent une belle collation, puis à la musique, après quoi il tint le portique. » J. R.

« Contes de ma mère l'Oye. » — Pourrait-on me dire exactement l'origine de ce titre? Que veut dire : Ma mère l'Oye? H. M.

—

Le Mess. — On dit généralement *le Mess* des officiers. Je ne sais pourquoi. N'est-il pas à croire que, par des transformations étymologiques, il vient de *Mensa*, la table, comme le mot espagnol: *Mesa?* Renvoyé au journal *l'Intermédiaire.* M. Littré n'en finit pas avec son M. Nestor Roqueplan.

—

« L'Enrhumé » de Béranger. — Quels sont les vers que l'imprimeur fit supprimer (en 1821) dans l'avant-dernier couplet de cette chanson? D. Lejeune.

—

« Catalogue des tableaux de mon cabinet. » — Je possède un petit volume dont voici le titre exact : Catalogue des tableaux de mon cabinet. *Au Délices*, 1780 (in-8° broché de 80 p.). Ce catalogue donne la description raisonnée d'un cabinet de tableaux des plus précieux. Il y a des Raphaël, des Vélasquez, des Lucas de Leyde, des Holbein, des Breughel, des Rembrandt, etc.

Ces tableaux paraissent bien authentiques, parce que la provenance est généralement citée, parfois encore le propriétaire dit: *décrit dans d'Argenville*, en citant les pages.

Qui est le rédacteur de ce petit catalogue, que je crois fort rare, et qui était, par conséquent, le propriétaire de cette magnifique galerie, qui valait bien, ce semble, celle de *San Donato*, vendue l'an dernier? L. Liepmannssohn.

—

Pourquoi le dixième quatuor de Beethoven était-il connu à Vienne sous le nom de « quatuor des Harpes? » — Serait-ce parce qu'on trouve, dans le premier morceau, de nombreux effets de *pizzicati?* Cette supposition ne paraît pas donner une explication satisfaisante de cette dénomi-

nation, qui aurait pu être appliquée, au même titre, à bien d'autres œuvres musicales. T. RAGLO.

—

Euripide fut-il mangé par des chiens? — Je lis dans le *Journal officiel de l'Empire français* du 1er février 1869: « On sait que le célèbre poëte grec Euripide fut dévoré vivant par des chiens. » Est-il sûr que des chiens mal élevés aient jamais déjeuné aux dépens d'Euripide? N'a-t-on pas calomnié ces *amis de l'homme* en faisant mourir, sous leurs cruelles dents, l'auteur d'*Hécube* et de *Médée?* Je sais mauvais gré à Bayle, le grand douteur, de n'avoir pas douté de la culpabilité de « ces maudits chiens, » comme il les appelle. Il n'a pas même indiqué l'opinion qui veut que le poëte soit mort déchiré par les ongles vengeurs de quelques femmes qui le punirent ainsi des invectives lancées contre un sexe auquel il avait dû deux mauvaises épouses. Quelqu'un serait-il disposé à éclaircir la question trop promptement résolue par le *Journal officiel?*

YEZIMAT.

—

Le testament politique de Charles IV de Lorraine. — Vos lecteurs connaissent ce duc Charles, qui, élevé près de Louis XIII, se montra prince léger, remuant, irréfléchi, accueillit Gaston d'Orléans et en fit son beau-frère, se vit enlever Vic, Marsal et Stenay, s'allia à l'Autriche pendant la guerre de Trente ans, fut chassé de ses Etats par la France, et après plusieurs années de lutte mêlées de succès et de revers, recouvra son duché à la paix des Pyrénées (1659), le risqua de nouveau en se joignant à la coalition contre Louis XIV, fut vaincu par Turenne à Sintzheim, vainqueur de Créqui à Consarbrück, et mourut près de Birkenfeld en 1675. Un tel héros ne pouvait manquer d'être chansonné, mort ou vif, par ses amis et ses ennemis. On a pris soin notamment de lui rimer des volontés posthumes qui forment une très-jolie pièce de vers. Je désirerais savoir si l'on en connaît le véritable auteur. Peut-être voudrez-vous bien, afin d'intéresser vos lecteurs à ma demande, mettre sous leurs yeux le morceau lui-même, que vous trouverez ci-joint:

TESTAMENT POLITIQUE DE CHARLES IV,
DUC DE LORRAINE.

Sain d'esprit et de jugement,
Et voisin de ma dernière heure,
Je donne à l'Empereur, par ce mien testament,
Le bonsoir avant que je meure.

Je destine à ma veuve un fonds de bons désirs,
Dont il sera fait inventaire;
Pour sa demeure un monastère,
Le célibat pour ses menus plaisirs,
La pauvreté pour son douaire.

Je donne à Vaudémont un peu d'affliction
Et de regret à ma personne;
Avec ma bénédiction
Pour Madame de Lislebonne.

Je laisse à mon neveu mon nom,
Seul bien qui m'est resté de toute la Lorraine;
Si ce prince ne peut le porter, qu'il le traîne,
La France le trouvera bon

Pour acquitter ma conscience,
En maître libéral, je me sens obligé
De remplir de mes gens la servile espérance,
Je leur donne donc leur congé:
Qu'ils le prennent pour récompense.

Je nomme tous mes créanciers
Exécuteurs testamentaires,
Et consens de bon cœur que mes frais funéraires
Se fassent aux dépens de leurs propres deniers.

Qu'on me fasse des funérailles
Dignes d'un prince de mon nom,
Et qu'on embaume mes entrailles
Avec de la poudre à canon.

Que mon enterrement, solennel et célèbre,
Fasse bruit en tous les quartiers,
Et que le plus menteur de tous les gazetiers
Fasse mon oraison funèbre.

Que durant l'espace d'un jour
L'on m'expose sous une tente,
Et que l'épitaphe suivante
Se lise, en mon honneur, sur la peau d'un tambour:

CI-GÎT un pauvre duc sans terres.
Qui fut, jusqu'à ses derniers jours,
Peu fidèle dans ses amours,
Et moins fidèle dans ses guerres.

Il donna librement sa foi
Tour à tour à chaque couronne,
Et se fit une étroite loi
De ne la garder à personne.

Trompeur, même en son testament,
De sa femme il fit une nonne,
Et ne donna rien que du vent
A Madame de Lislebonne.

Il entreprit tout au hasard,
Il se fit blanc de son épée;
Il fut brave comme César,
Et malheureux comme Pompée.

Il se vit toujours maltraité
Par sa faute et par son caprice;
On le détrôna par justice,
On l'enterra par charité.

Cette petite pièce est peu connue, et, si je ne m'abuse, on trouvera qu'elle est fort agréablement tournée. A-t-elle toujours été considérée comme anonyme, ou l'a-t-on attribuée à quelque bon faiseur du grand siècle? A.-B.

—

L'Italie comparée à un artichaut. — M. Louis Blanc disait, dans le *Temps* du 31 janvier dernier (*Lettres de Londres*), que César Borgia prétendait que l'Italie devait être mangée comme un artichaut, feuille par feuille. Est-ce bien César Borgia qui est l'auteur de cette pittoresque comparai-

son? Je me souviens d'avoir lu dans une de ces chroniques de quinzaine que rédigeait si bien, à la *Revue des Deux-Mondes*, M. Eugène Forcade, que la spirituelle boutade avait eu pour père, beaucoup plus récemment, un prince de la maison de Savoie. Je demande que l'on veuille bien me tirer d'embarras. EUQORRAL.

—

Pendules et montres décimales. — En 1793, après avoir reformé le calendrier, le gouvernement républicain, s'appuyant sur le système décimal, partagea le jour en dix heures, l'heure en dix minutes et la minute en dix secondes. L'heure décimale équivalait donc à deux heures vingt-quatre minutes du *vieux style*, et la minute décimale à presque un quart-d'heure. Ce système, peut-être un peu... systématique, était tellement contraire aux habitudes de chacun et rencontra partout tant d'opposition qu'il ne tarda pas à disparaître. Cependant, si court qu'ait été son règne, des actes ont été passés où les divisions décimales du jour furent employées. J'ajouterai, et c'est là que je voulais en venir, que des pendules et des montres ont été faites d'après le nouveau mode. Or, j'en ai cherché vainement chez les marchands de curiosités, je n'en ai même jamais vu dans nos collections publiques; j'ignore donc s'il en existe encore, et je serais heureux que quelqu'un consentît à m'en céder une, pourvu que le prix qu'on m'en demanderait ne fût pas trop élevé.

A. B. D.

—

Boucs et porcs d'écurie. — Tavernier, liv. IV, ch. III, de la relation de ses voyages, dit: « ... et ceci est à remarquer qu'au lieu que nous tenons un bouc dans les écuries, les Persans y tiennent un pourceau. » Ce rapprochement devait en effet suffire aux contemporains, pour savoir à quel propos les Persans mettaient des cochons dans leurs écuries; mais cela ne nous apprend plus rien, et nous avons également à chercher pourquoi nos pères d'il y a deux siècles y mettaient des boucs. Était-ce par une idée pareille à celle que l'on attribue encore aux Siciliens qui, dit-on, garnissent leurs maisons de cornes pour *crever le mauvais œil?* A défaut de cornes, le verrat a, je crois, des crocs qui, pour ne pas valoir ceux de son cousin le sanglier, suffiraient bien encore pour crever un œil, même un bon. Ou bien, supposait-on que si quelque farfadet, quelque djinn se glissait dans l'écurie, il se jetterait plutôt sur une bête immonde, comme le bouc ou le porc, que sur les chevaux? Il est probable que les Russes résoudraient facilement cette difficulté, car Nicolas Gogol nous donne à croire qu'ils n'ont pas encore tout à fait renoncé à cette coutume. « Ils trouvèrent sans surprise, dans ce même endroit, un vieux bouc, animal qu'une ancienne croyance fait regarder comme indispensable dans une écurie où l'on prend quelque souci du salut des chevaux. Le bouc de Nozdref exhalait des senteurs énergiques. Il vivait au mieux avec plus gros que lui, et en passant et repassant à plaisir sous le ventre, soit de l'étalon, soit des juments; il était évidemment chez lui et ne faisait pas autrement sensation. » (*Les Ames mortes*, chant IV. Traduction Charrière.) O. D.

—

La licorne. Le phénix. — Je lis dans le t. IV des *Œuvres de Brantôme*, édit. de la Société de l'Histoire de France, p. 105: « M. de Brissac eut pour sa belle part ceste belle et rare corne de licorne. » D'après une note, Boyvin du Villars et de Thou la mentionnent également. Je lis de plus, p. 142: « J'ay ouï dire au baron de La Garde qu'il avoit veu au Grand-Seigneur un pennache de plumes de phœnix, et qu'il luy avoit fait monstrer par grand spéciauté; et quand moi et d'autres luy remonstrasmes qu'il n'y avoit qu'un seul phœnix au monde, et que luy-mesme se brusle quand vient sa fin, si bien qu'il estoit mal aisé de recouvrer son pennache, il respondit qu'il n'estoit pas inconvénient qu'il n'en eust trouvé des plumes, par une grand' curiosité qu'on y pouvoit rapporter pour en chercher et trouver aux pays et aux lieux où il habite et branche... » La licorne et le phénix sont-ils fabuleux ou non?

—

Carpentras, ville comique. — Depuis longtemps le nom de cette petite ville (charmante pourtant et très-coquette, au dire des touristes qui l'ont visitée) sert de point de mire aux saillies des vaudevillistes parisiens en belle humeur et des commis voyageurs qui veulent *dauber* la province.

Quel est l'écrivain, — ancien ou moderne, car je ne saurais vraiment préciser une date quelconque, — qui, le premier, a « attaché le grelot, » et cherché à ridiculiser les bons et honnêtes habitants de cette paisible cité provinciale? ULRIC.

—

La famille de Creyers. — Un des savants généalogistes de *l'Intermédiaire* pourrait-il me fournir quelques renseignements sur la famille de Creyers, que je crois originaire du Dauphiné? A. F.

—

Raguenet, peintre français. — Les renseignements biographiques nous manquent presque complétement sur cet artiste, doué

d'un talent véritable, et qui s'est presque exclusivement consacré à peindre les différents aspects de Paris au XVIIIe siècle. On sait seulement, par le livret de l'exposition de l'Académie de Saint-Luc, qu'en 1753 Raguenet demeurait dans la rue de la Licorne, et les nombreuses signatures relevées sur ses tableaux sont datées de 1750 à 1760.

MM. de Marigny, Walpole et d'autres amateurs du temps lui avaient commandé des ouvrages; ce qui prouve que si l'Académie ne l'avait pas jugé digne d'être admis dans ses rangs, il avait cependant obtenu la faveur du public connaisseur. C'est très-probablement à cette absence de titre officiel qu'il faut attribuer l'oubli où les biographes du siècle dernier ont laissé la personnalité de Raguenet, tandis qu'ils nous ont conservé celle d'une foule d'artistes qui lui sont bien inférieurs, mais qui avaient obtenu le titre d'académicien.

Porteur du renseignement fourni par le livret de Saint-Luc sur la demeure de Raguenet, nous avons trouvé, aux Archives de la ville de Paris, dans le registre de la paroisse de la Madeleine-en-la-Cité, qu'en « l'an mil sept cent cinquante-cinq, le « vingt-deux de may, a été inhumé au ci- « metière des Saints-Innocents, le corps « de *Jean-Baptiste Raguenet*, me peintre, « demeurant rue de la Licorne de cette « paroisse, âgé de soixante et treize ans, « décédé d'hier, en présence de *Nicolas-* « *Jean-Baptiste Raguenet*, son fils, peintre, « demeurant mêmes rue et paroisse, et « d'Edme-Nazaire Jaquotot, greffier au « Chatelet, demt rue du Temple, paroisse « St-Paul, lesquels ont signé avec nous. « RAGUENET. JAQUOTOT. ROBERT, archip. « curé. »

Puis, toutes nos autres recherches ont été vaines. — L'artiste avait-il quitté le quartier après la mort de son père? N'avait-il fait qu'y séjourner peu de temps? Ces registres ne font plus aucune autre mention des Raguenet pendant tout le XVIIIe siècle.

Voilà, malgré tout, un coin du voile soulevé; nous savons maintenant que Raguenet s'appelait Nicolas-Jean-Baptiste, et qu'il avait un père établi maître peintre à Paris, ce qui semble indiquer qu'il appartenait à une famille parisienne; mais en même temps la question se complique. Si nous ne connaissons le fils que par ses ouvrages, nous ne savons du père que la date de sa mort et son âge, et nous avons deux individualités à rechercher au lieu d'une.

Au point de vue parisien, Raguenet le fils, mérite la plus sérieuse attention de la part de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre capitale. Aucun peintre n'a mieux et plus fidèlement retracé la physionomie de Paris au siècle dernier. On sent, dans ses ouvrages, qu'il aimait la ville dont il peignait les monuments, parce qu'il était un de ses enfants et qu'il l'avait toujours habitée.

L'Intermédiaire est lu par un grand nombre de chercheurs et de curieux. Quelqu'un d'entre eux pourrait-il nous communiquer quelques renseignements sur la famille Raguenet, et nous aider ainsi à tirer de l'oubli un artiste qui méritait un meilleur sort? A. DE C.

—

« Apologie des femmes. » — Dans un recueil factice ayant appartenu à M. de Boisjelin, littérateur, se trouve un opuscule en vers, intitulé : *Apologie des femmes*, Delaunay, Paris, 1806, de 24 pages, en vers de dix syllabes. Sans nom d'imprimeur, avec cette épigraphe :

Le donne son venute in eccelenza.
(ARIOSTE, *Orl. fur.*, cant. 20e).

Dans sa préface, l'éditeur prétend que le manuscrit a été trouvé dans un vieux château, etc., etc.

Sous son titre menteur, l'*Apologie des femmes* est une violente satire destinée à répondre au *Mérite des femmes*, de Legouvé, dont il est question dans la préface.

Peut-être le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier fait-il connaître l'auteur? Mais je ne l'ai pas à ma disposition. Je pense que quelqu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourra me le faire connaître. E.-G. P.

—

Le plus ancien livre avec privilége royal? — La question des corrections typographiques m'amène à demander à mes savants coabonnés, pour la plupart bibliophiles, quel est le plus ancien livre imprimé *avec privilége royal*. Questionnons! questionnons! il en restera toujours quelque chose. (Lyon.) V. DE V.

—

Naissance de l'imprimerie au Mans. — On lit dans Lacroix du Maine : « La « grande et merveilleuse prophétie trou- « vée en la librairie dudit Thibault (Jean, « médecin et astrologue de François Ier), « après sa mort, commençant l'an 1545 « jusques en l'an 1556, imprimée au Mans, « par Denis Gaignot, l'an 1545. Il a « écrit plusieurs autres prognostications « savoir est pour les années 1539, 1540, « 1541, 1542, 1543 et 1544, toutes impri- « mées à Paris et au Mans. » Connaît-on encore quelque exemplaire de ces prophéties qui seraient, si l'indication est exacte, le premier ouvrage imprimé au Mans? Denis Gaignot, imprimeur à Paris (1535), était encore dans cette ville en 1541. Il

était établi au Mans en 1544; en 1546, il y imprimait un magnifique missel; il quitta donc Paris pour venir au Mans entre 1541 et 1544. Quelque bibliographe pourrait-il donner une date plus précise?

La marque de Denis Gaignot, qui ne se trouve pas dans *Brunet*, représente un oiseau attaqué sur son nid placé au pied d'un arbre, par deux abeilles (ou guêpes); l'une est attachée à son flanc, l'autre voltige au-dessus de sa tête, près du tronc de l'arbre; à droite, au-dessus de l'oiseau, une banderole enroulée porte : *Fortitudine potior prudentia;* une autre, partant du bec de l'oiseau et venant se contourner sous lui, laisse lire : *Parvula cum noceant magnis animalia, spectas quod nequeat fieri robore posse dolis.* En arrivant au Mans, il change de marque, ou pour parler plus exactement, emploie concurremment une autre marque, représentant un homme occupé, malgré une pluie battante, à bêcher au pied d'un arbre, auquel est suspendu son bissac; sur une banderole qui part de son bras gauche et se développe derrière lui, on lit : *Spes lucri minuit laborem.* On voit encore de chaque côté du personnage les lettres *D. G.*, et sur la bordure en bas : *Deum time.*

André Pierre.

—

Reliure à la toile d'araignée. — Ne pourrais-je savoir ce que veut dire l'expression suivante : *Reliure à la toile d'araignée*, insérée sous le numéro 344, dans le catalogue des livres de M. le comte de A***, qui seront vendus les lundi 25 courant, et suivants, par A. Aubry, libraire? Est-ce là, à mon insu, une désignation familière aux bibliophiles, ou seulement une expression nouvelle et plus ou moins heureusement trouvée par l'auteur du catalogue? (Rouen.) Ch. Lormier.

Réponses.

Le manuscrit d'un livre de 1651, sur Bordeaux (I, 103). — Ce ne sera pas moi qui répondrai à la question posée par M. Gustave Brunet, ce sera le signataire de la lettre inédite suivante, qui se trouve en tête d'un exemplaire de l'*Histoire des mouvemens de Bourdeaux*, conservé à la Bibliothèque impériale (LB, 37. 1713):

« Bordeaux, 31 décembre 1726.

« Agrées, Monsieur, que j'aye l'honneur « de vous souhaiter une heureuse année « et toutes les satisfactions que vous pour- « riés y désirer. Personne ne sçauroit le « faire avec plus de sincérité, ny avoir plus « d'envie de vous estre bon icy à quelque « chose. Je me suis très-exactement in- « formé du second volume des mouve- « mens de Bordeaux, mais j'ay sçeu posi- « tivement qu'il n'y en avoit qu'un, le sieur « Fonteneil, qui prometoit le second vo- « lume, mourut sans pouvoir le mestre au « jour. J'aurois bien souhaité l'avoir pour « vous l'envoyer et vous faire connoistre « en cela comme en toute autre chose la « parfaite considération avec laquelle j'ay « l'honneur d'estre, Monsieur,

« Vostre très-humble et très-obéissant « serviteur, « Despuiols. »

T. de L.

—

Documents sur les Casaubon (III, 76). — Un amateur de Poitiers possède dans son cabinet un petit portrait en miniature d'Isaac Casaubon; cette œuvre, quoique contemporaine de Henri IV, paraît à peine vieille de vingt ans, en raison de son état de conservation et de la fraîcheur du coloris. Cet amateur suppose que ce portrait est l'œuvre de Lagneau, en le comparant à une autre pièce de sa collection, un Saint-Vincent-de-Paul, œuvre authentique de ce même artiste. Casaubon paraît âgé d'environ quarante ans; ce portrait aurait donc été peint peu de temps après son installation à Paris comme bibliothécaire du roi. (Auch.) H. Vienne.

—

Veniat, ouvrier fameux (IV, 355). — La plaque de cuivre signalée par votre correspondant M. S. D. m'avait d'abord, je l'avoue, inspiré des doutes d'autant plus sérieux que je ne voyais, dans aucun des épitaphiers parisiens que contiennent nos bibliothèques publiques, la moindre mention de l'épitaphe du fameux Vèniat à l'église de l'Ave-Maria... — Mais la voici, je la tiens, je l'ai trouvée, *eurèka!* Ayant mis la main sur un Nécrologe du couvent de l'Ave-Maria de Paris, qui existe incognito à la Bibliothèque de l'Arsenal (H., nº 324, in-fol.), j'y ai lu, au 16 mai 1663, ce qui suit:

Vir probæ ingenuitatis D. Carolus Veniat, huic monasterio tanto amoris vinculo nexus, ut in excitandis vetustate collabentibus ædificiis, cæterisque rebus agendis, ut plurimum propria negotia seposuerit nostris; inde sanctimonialibus ex multiplici exhibita charitate, de meliori nota commendatus, morte immatura præventus die 16 *maii* 1663, *in earum ecclesia corpus suum tumulari et charissimi fratris cadaveri adjungi curavit. Oretur pro eo, etc.*

Eh bien, point du tout! J'ai cru la tenir, et vous voyez, en lisant, que ce n'est pas là notre Veniat, l'ouvrier fameux inhumé en 1659. Mais, si ce n'est lui, c'est donc

son frère? Oui, précisément, et vous apprenez par les lignes ci-dessus que ce frère, mort en 1663, cher au couvent de l'Ave-Maria, lui avait rendu les plus grands services, en restaurant ses murs tombant de vétusté, et voulut être inhumé dans l'église, à côté de son cher frère. Mais cela ne nous dit ni quel était ce second VENIAT, ni quel « ouvrier fameux » avait été le premier. — *Veniat lux*, vienne... la lumière! B. J.

—

Le char de l'Etat et celui de la colonnade du Louvre (IV, 390). — Le char du Louvre (je ne m'occupe pas ici de celui de l'Etat) n'est ni *au-dessus* ni *au-dessous* de la colonnade, mais bien au-dessus de la grande porte placée au centre de cette façade du Louvre, et par conséquent entre les deux parties de la colonnade. C'est ce dont il est facile de s'assurer quand on est à Paris.

Le comte de Clarac, dans sa *Description du Louvre* (page 409), en parle ainsi :

« Le bas-relief qui orne le dessus de la porte d'entrée, et dont la composition rappelle celle de quelques camées antiques, entre autres du Jupiter foudroyant les géants, pierre célèbre du cabinet impérial de Vienne, est de M. Cartellier. Le sujet fait suite à celui du fronton. Couronnée de laurier, les ailes éployées, la Victoire, montée dans un quadrige, distribue des couronnes et semble fouler aux pieds des trophées d'armes renversés par ses fougueux coursiers, que modèrent avec peine deux génies. Le char est rempli des palmes que la déesse destine aux vainqueurs. »

Le fronton dont il est ici question est de Lemot, et représente Minerve, entourée des Muses et de la Victoire, consacrant le buste de Louis XIV. J'ai lu quelque part, ou j'ai ouï dire par des contemporains (mes souvenirs sont incertains à ce propos), que Lemot, qui exécuta son fronton sous l'empire, y avait mis le buste de Napoléon, auquel la Restauration fit substituer celui de Louis XIV. Il serait facile de vérifier le fait au moyen de gravures des deux époques.

C'est sous l'empire aussi, que Cartellier sculpta sa Victoire au quadrige. Les quatre chevaux semblent, en effet, courir deux à droite et deux à gauche. C'est là une nécessité du bas-relief, mais ils ne menacent certainement pas de renverser le char.

FRÉDÉRIC LOCK.

—

Une vieille enseigne de Paris (V, 3). — L'objet qui se présente d'abord est un de ces grands chapeaux, si à la mode aux XVIe et XVIIe siècles, et qu'on appelait *caudebecs*, du nom de la ville où ils étaient fabriqués.

Et chez le chapelier du coin de notre place,
Autour d'un *caudebec* j'en ai lu la préface.
(BOILEAU, Ep. VI.)

« L'un fait un inventaire de ce qu'il a perdu : son étui, sa tasse, son buffle, *son caudebec*. »

(Mad. de Sévigné, 21 août 1675.)

Au-dessous, et couvert par le chapeau, se montre un bastion. Cette portion de fortification est qualifiée de *couverte* lorsqu'elle est défendue par un ouvrage à cornes.

Je suis donc disposé à lire ainsi le *rébus :* (au) *Bastion couvert de Caudebec.* L'enseigne aurait appartenu à un chapelier, peut-être originaire de cette ville.

Maintenant, pourquoi cette allusion aux fortifications de Caudebec, qui étaient considérables, ainsi qu'on le voit dans le plan donné par M. Saulnier? (*Essai historique et artistique sur Caudebec et ses environs.* Rouen, Périaux, 1841.) C'est ce qu'il resterait encore à découvrir.

Caudebec a subi plusieurs siéges. Serait-ce un souvenir du plus célèbre d'entre eux, celui de 1592, qui occupe une place importante dans l'histoire de la Ligue? Les habitants, dévoués à Henri IV, se défendirent vigoureusement contre Alexandre Farnèse, qui fut atteint au bras d'un coup de mousquet parti d'une tour nord-est, appelée la Meurtrière. Farnèse s'empara de la ville, mais il fut bientôt obligé de l'abandonner, et il fit alors une retraite admirée par Henri IV lui-même. Quelques jours après, il mourut des suites de sa blessure. AD. D.

—

Gnathène et Stilpon (V, 1). — Dans le discours préliminaire mis par le savant abbé Richard en tête de sa traduction des *Lettres d'Alciphron* (1er vol., p. 71), le trait sur lequel M. Yezimat demande des détails est rapporté; seulement, il est attribué à Glycère et non à Gnathène. Voici le texte :

« Le philosophe Stilpon, soupant un « jour avec Glycère, lui reprochoit qu'elle « et ses semblables gâtoient la jeunesse. « Ne peut-on pas, lui dit la courtisane, te « faire le même reproche et à tous les « philosophes? Ne corromps-tu pas l'esprit et le cœur de ceux qui fréquentent « ton école, par tes questions inutiles, tes « demandes captieuses, tes paradoxes hardis, tes réponses ambiguës? Qu'importe que la jeunesse qui doit être gâtée « le soit dans la maison d'une courtisane « ou dans l'école d'un philosophe? Tout « l'avantage, s'il y en a, est de mon côté; « car, comme le dit Agathon, une femme « dont le genre de vie affoiblit les forces « semble gagner, du côté de l'intelligence « et de l'esprit, ce qu'elle perd du côté du « corps. Or, c'est ce qui arrive à la jeunesse qui nous fréquente. »

L'abbé Richard ne cite pas son auteur sur ce trait isolé, mais il dit, à la page suivante, en parlant des courtisanes : « Ce « que j'en ai dit dans ce discours, pres- « qu'entièrement tiré du recueil d'*Athénée*, « suffit pour donner une idée générale des « femmes de cet état. »

Il est donc presque certain que c'est dans Athénée (*Deipnosophistarum* lib. XV) que M. Yezimat doit chercher le texte primitif cité par Colletet. Cet ouvrage a été traduit par Michel de Marolles, 1680, et par Lefebvre de Villebrune, 1789-91.

J'incline à croire que l'abbé Richard, ayant Athénée sous les yeux, est dans le vrai en attribuant à Glycère la réponse que Colletet attribue à Gnathène. Colletet aura probablement cité de mémoire.

E. G. P.

—

De qui est le rondeau : « A la fontaine où s'enyvre Boileau ? » (V, 1). — Le grand *Dictionnaire* de Larousse, articles *Benserade* et *Chapelle*, l'attribue positivement à ce dernier. J. Mt.

—

Un vers de Leblanc (V, 3). — Ce vers n'est arrivé jusqu'à nous que par la tradition, n'ayant pas survécu à la première représentation, qui eut lieu le 12 juin 1763. Il n'existe pas dans la pièce imprimée. Il y a une troisième version, qui paraît la vraie, étant la plus répandue. La voici d'après une note de M. Bonhomme (*Journal de Collé*. Paris, Didot, 1868, p. 308, t. II) :

« Bachaumont s'égaye de cette tragédie, « qui renfermait ce vers, que l'auteur sup- « prima à l'impression :

Crois-tu d'un tel forfait Manco-Capac capable ? »

Dans une notice sur Leblanc, en tête de *Manco-Capac* (*Suite du Répertoire du Théâtre-Français*, Paris, veuve Dabo, 1822), on lit : « A la première représentation, « le parterre rit beaucoup de ce vers ridi- « cule et singulier :

Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable ? »

La version de M. de Pongerville n'est donnée par aucun autre écrivain. Z. A.

— On cite de deux manières différentes le fameux vers de Leblanc de Guillet. M. Edouard Fournier (*l'Esprit des autres*, 4e édition, p. 197), le donne de cette manière :

Crois-tu de ce *forfait* Manco-Capac capable ?

M. de Pongerville (dans la préface de sa traduction de Lucrèce) y met cette variante :

Crois-tu de *cruauté* Manco-Capac capable ?

M. Euqorral est d'avis que la véritable version est celle de M. de Pongerville. Et la raison, c'est que, un poëte tel que Leblanc de Guillet étant donné, plus le vers est mauvais, plus il est de lui.

La tragédie de *Manco-Capac* fut, dès sa deuxième représentation, impitoyablement châtrée par dame Censure, à cause de certaines tirades contre les abus du despotisme, qu'on croirait écrites trente ans plus tard. On supprima 360 vers, parmi lesquels se trouvait celui que sa cacophonie a rendu célèbre. (Voir *Biographie universelle* de Michaud, article *Leblanc*, par le marquis d'Audiffret.) Il est donc difficile de se prononcer sur la véritable version. Nous inclinons, comme plus universellement admise, pour la citation de M. Edouard Fournier. Quant à la boutade de M. Euqorral, se rangeant à la version de M. de Pongerville, elle nous paraît trop rabaisser l'auteur de *Manco-Capac*. Condorcet faisait grand cas de cette tragédie, et Voltaire écrivait à son sujet à d'Argental (13 juillet 1763) : « *Manco-Capac* est-il imprimé ? Il faut tâcher que le drame inconnu (probablement *Olympie*, que Voltaire terminait alors) soit un petit *Manco* ; qu'il y ait du fort, du nerveux, du terrible. » Un professeur d'histoire, membre de la Société académique du Puy, M. Cl. Perroud, a publié en 1864 une notice biographique de 62 pages in-8° sur Leblanc de Guillet. Cette notice, faite d'après des documents inédits et peu connus, trouvés par M. Perroud dans la bibliothèque du grand séminaire du Puy, contient plusieurs lettres fort intéressantes adressées à l'auteur de *Manco-Capac* par plusieurs grands personnages de l'époque, lesquels avaient de son talent une idée autre que celle de M. Euqorral. Les correspondants de Leblanc de Guillet sont Malesherbes, Trudaine, Bréquigny, Voltaire, Maurepas, le comte de Vaudreuil, Bailly, Marmontel, Thomas, Dacier et l'abbé Barthélemy. Parmi ces lettres, la plus curieuse, sans contredit, est celle que Mme Polier écrivait à Leblanc le 20 février 1789, pour lui demander sa collaboration à une *Histoire de la philosophie depuis le commencement du monde*, élaborée d'après le plan de celle de Brucker. Mme Polier a rédigé, de 1793 à 1800, le *Journal littéraire de Lausanne*. Elle fait allusion, dans cette lettre, à un grand ouvrage sur la *Mythologie des Hindous*, qui parut en 1809 (2 vol. in-8°), et dont un incendie a détruit presque toute l'édition. Cette savante dame avait une orthographe des plus capricieuses, à en juger par sa lettre à Leblanc de Guillet.

F. Boissin.

—

Naissance et mort de Henri Sauval (V, 4).

— « Henri Sauval, avocat au parlement, travaillait alors à nous donner une connaissance plus exacte de nos antiquités. Il fit des recherches immenses; il recueillit, dans les dépôts publics et dans les archives particulières, un nombre prodigieux de documents et de lettres qui pouvaient nous donner des lumières certaines sur l'état ancien et moderne de la ville de Paris; mais il n'eut pas le temps de les mettre en ordre : il mourut en 1670, et son manuscrit n'a été imprimé qu'en 1724. » (Jaillot, *Recherches critiques, historiques et géographiques sur la ville de Paris;* dans le discours préliminaire, et à la page IX. Edition de 1782, 5 volumes in-8°.)

Le *Mercure françois,* paru bien avant 1670, et la *Gazette de France*, créée en 1631 par d'Hozier et Renaudot, doivent assurément parler de la mort de Henri Sauval. M. Leroux de Lincy fera peut-être bien de parcourir ces deux journaux, à l'année 1670. (Paris.) J. T. L.

—

Sainte Geneviève (V, 4). — Outre les vies de sainte Geneviève bien connues, des PP. F. Pierre le Juge (1586) et Pierre Lallemant (1653), je citerai les suivantes, d'où l'on peut peut-être extraire quelques documents précieux : — *La Vie et Miracles de la vierge Mme sainte Geneviève, patronne de Paris*, par J. Corbin, conseiller et maistre des requestes ordinaire de la Royne. *Paris*, 1632, in-12. — *Georgii Wallini filii, de sancta Genovefa, Parisiorum et totius regni Galliæ patrona, disquisitio historico-critico-theologica, in III part. divisa. Wittenbergæ*, 1723. In-4° de 275 p., figures. — *Genovefa, epicum carmen, autore Ludovico Rouget* (*professore in collegio Montis-Acuti*). *Parisiis*, 1743, in-8. (Poëme latin en 24 chants sur sainte Geneviève.) — *La Vie de sainte Geneviève, vierge, patronne de Paris*, par le Nain de Tillemont. *Paris*, 1825, in-12.
HIPP. BONNARDOT.

— M. Nossiop lira avec intérêt et profit, j'en suis doublement sûr, dans *Les Femmes célèbres de l'ancienne France*, par un de nos savants collaborateurs, M. Le Roux de Lincy, un chapitre (le premier du livre I) qui est intitulé : *Histoire de sainte Geneviève et de son culte.* M. Le Roux de Lincy (notes et appendices, p. 603) renvoie à une liste *très-complète*, dit-il, des vies particulières de sainte Geneviève, donnée par M. A. de Bougy à la suite de son *Histoire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève* (Paris, 1847, in-8°, p. 274 à 290). — Je n'ai évidemment pas l'intention d'appeler l'attention de M. Nossiop sur l'ample et curieuse notice consacrée par les Bollandistes à la patronne de Paris.
YEZIMAT.

—

Sur un pamphlet contre Catherine de Médicis (V, 6). — Je possède ce petit volume, en anglais, imprimé à Heidelberg en 1575; mais il est aussi sans nom d'auteur.

Il y a écrit en haut de la première page : *Ex dono amici charissimi Edoardi Smith Armigeri;* mais cela n'apprend rien. P. A. L.

—

Le « Voyage de Saint-Cloud par mer et retour par terre » (V, 7).—J'ai acheté 15 cent. un exemplaire de cette plaisante satire du béotisme parisien au XVIIIe siècle, édition de 1797. « Paris, chez Drost aîné et Marguet, imprimeurs, rue Tiron, au Marais, près celle Saint-Antoine. » C'est un petit in-12, divisé en deux parties: la première (*Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer*, IV-97 p.), est précédée d'une notice sur l'auteur, Louis-Balthazar Néel, né à Rouen et mort en 1754. « On ne peut nier, dit la notice, que ce fût un homme de beaucoup d'esprit et qui possédait le rare talent de plaisanter avec agrément. Cependant il s'est peu exercé en ce genre, où il pouvait se promettre du succès. Il a donné quelques pièces de vers médiocres, une *Histoire du maréchal de Saxe* et une *Histoire de Louis, duc d'Orléans*, mort en 1752. » — La seconde partie (*Retour de Saint-Cloud par terre*, XV-54 p.) est sans nom d'auteur; mais la notice citée plus haut porte qu'on l'a « attribuée à M. Augustin-Martin Lottin, libraire et imprimeur de Paris. » Dans l'avant-propos qui est en tête de cette seconde partie, on lit: « J'aurais pu rapporter le jugement favorable qu'a porté de ma première édition un ingénieux et sublime observateur littéraire, M. D. L. P., dans ses feuilles périodiques, t. I, p. 354, etc. » Quel est le nom et le titre des feuilles périodiques de cet « ingénieux et sublime observateur littéraire? » La carte de l'édition de 1754 ne se trouve pas dans mon exemplaire; il est seulement orné d'une gravure représentant les adieux du héros à son régent, à sa mère et à ses deux tantes, au moment de l'embarquement.

A titre de renseignement, j'ajouterai que le *Magasin pittoresque* (1863) a donné un curieux et amusant article sur le *Voyage de Paris à Saint-Cloud*, illustré de la scène des adieux et du plan du voyage de Saint-Cloud, sans doute la reproduction de celui de l'édition de 1754. Outre la citation de plusieurs fragments de l'ouvrage, on trouve dans cet article d'intéressants éclaircissements archéologiques et géographiques sur les lieux, aujourd'hui transformés ou disparus, cités dans l'ouvrage ou désignés sur le plan. Il contient aussi des renseignements bibliographiques qui apprennent que la première édition

est de 1748, et que c'est en 1760 que Lottin donna une nouvelle édition de cet opuscule, en y ajoutant une suite de sa façon (le Retour par terre), qui est loin de valoir la plaisanterie de Néel.

J. Mt

— M. D. Frion demande « quelles sont les autres éditions de cet amusant ouvrage » J'en connais deux : la première (La Haye, 1748, in-12) et une des dernières, celle qui a été donnée, en 1852, chez Passard, par un bibliophile du plus grand mérite, M. Gratet-Duplessis, sous le pseudonyme d'Hilaire le Gai, dans la *Petite Bibliothèque des voyages amusants*. Ce recueil contient le Voyage de Chapelle et Bachaumont, celui de Racine à Uzès, celui de La Fontaine en Limousin, celui de Piron à Beaune, celui de Le Franc de Pompignan en Languedoc et en Provence le Retour de Saint-Cloud à Paris, par terre, de Lottin; le Voyage de Voltaire à Berlin, celui de Desmahis à Saint-Germain, celui de Parny à l'île Bourbon, celui de Bertin en Bourgogne, celui de Boufflers en Suisse, etc. EUQORRAL.

— *Doctus cum libro*, je trouve dans le Manuel du Bibliographe normand de Ed. Frère, une édition du susdit voyage à la date de 1748, c'est à n'en pas douter l'édition princeps. Il y a eu bien des réimpressions jusqu'en 1797, époque où chez Drost, imprimeur, il en parut une assez jolie, avec une très-courte notice de A.-A. Barbier, et la suite donnée déjà plusieurs fois mais qui n'est pas de Néel, *illustrée* en outre de deux gravures fines.

Parmi les livres qui ont été faits à l'image, sinon à la ressemblance, du *Voyage de Paris à Saint-Cloud*, il ne faut pas oublier une production normande de la *Bibliothèque bleue:* Le Voyage de la Bouille, par mer et par terre, nouvelle historique dont la première édition est de 1752.

(Rouen.) C. LORMIER.

—

Le couvent des Oiseaux (V, 21). — Dans *Les Enigmes des rues de Paris* (page 200, note), M. Edouard Fournier dit : « Le couvent de la rue de Sèvres, qui se nomme de même (*des Oiseaux*), appartenait au sculpteur Pigalle, qui y fit peindre des myriades d'oiseaux sur les murs d'une vaste salle : de là son nom. (G. DUVAL, *Souvenirs thermidoriens*, tome I, pages 15 et 227.) »

Il n'est fait aucune mention de cette propriété dans *La Vie et les Œuvres de J.-B. Pigalle*, par P. Tarbé. Paris, Renouard, 1859, in-8. FRÉDÉRIC LOCK.

—

Origine du Dindon (V, 10). — Aux renseignements qui prouvent que l'introduction du dindon en Europe est antérieure à Charles IX et même aux Jésuites, il faut joindre celui-ci: Marguerite, reine de Navarre et duchesse d'Alençon, ou plutôt sa fille Jeanne d'Albret, alors encore enfant, avait, dans son parc d'Alençon, des dindes dont le fermier de ce parc fut chargé d'avoir soin, par un bail de 1534 et par un second bail de 1539, aux termes duquel il lui fut assigné 31 livres 8 sols 6 deniers par chacun an, pour l'entretien et la nourriture de 6 coqs et poules dindes.

L. DE LA SICOTIÈRE.

—

La petite oie (V, 14). — *Oie*, dans le sens de *faveurs*, se lit dans la *Henriade travestie*, ch. IX:

> Tandis qu'ainsi Bourbon en joie
> Prend la grande et la petite oie.

(Alençon.) L. D. L. S.

—

Erudition de Mathurin Régnier (V, 27). — L'embarras que cause à M. J. L. le mot de *Sinderese*, ne provient que de l'orthographe vicieuse employée dans son édition de Régnier. Sous la véritable orthographe, *Syndérèse*, M. J. L., aurait trouvé ce mot, dérivé du grec, dans plusieurs de nos dictionnaires, à commencer par celui de l'Académie. C'est un terme de dévotion, synonyme de *contrition*, et qui, en langage mystique signifie *remords*, ou au moins *trouble*, *scrupule* de conscience.

CLOV. MX.

— Le mot syndérèse a une signification bien connue. Il veut dire remords, repentir, *contrition*. Il vient, disent les dictionnaires, du mot grec συντήρησις, observation attentive. Je le trouve encore employé dans un livre imprimé en 1810, *Geneviève et Siffrid*, et dont l'auteur (Louis du Bois) se piquait de purisme littéraire. « Poursuivi par les syndérèses « qui ne devraient torturer que le cœur « des coupables... » (II, 137 et 138.) On m'assure que Voltaire s'en est, lui aussi, servi, et M. Littré nous en signalera, selon toute apparence, d'autres emplois.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

P. S. Cette note était écrite quand M. Daulne, dont les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont pu apprécier depuis longtemps l'érudition philologique, m'a communiqué d'intéressantes observations sur l'emploi et l'étymologie du mot syndérèse.

Voltaire, et même Chateaubriand, l'auraient, en effet, employé dans le sens de remords, déchirement de conscience.

L'étymologie ci-dessus lui paraît hasardée. Il préférerait dériver le mot syndérèse du grec δείρω, écorcher, blesser, déchirer, reprocher; et σύν, ensemble,

complétement, ou même du grec δηρίζω, combattre, lutter; δῆρις, bataille.

Il pense que c'est par une confusion de mots que certaines personnes ont cru voir dans ce mot *syndérèse* l'indication de la mineure du syllogisme, dans la vieille logique scolastique. Nulle part il ne l'a rencontré pris dans ce sens.

L. D. L. S.

— Je crois que ce vers :

Sçait ce qu'est qu'hypostase avecque sindérèse.

veut dire tout simplement que Macette avait acquis des connaissances au-dessus de celles de son sexe et de son état, surtout en ce qui pouvait servir à son hypocrisie.

E. G. P.

—

Jacques Prévost, peintre-graveur français (V, 28). — Nous n'avons malheureusement pas le pouvoir de satisfaire M. Jacques D..., nous venons seulement lui soumettre un doute; il possède une *Nativité*, signée Jacques Prévost, mais non *datée*. — M. Jacques D..., a-t-il lu dans l'excellent *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jai, ce passage : « Jacques Prévost, peintre du roi, porté sur les états de la maison du roi (1641-1648) pour 30 liv. de gages annuels, était fils de François md. brodeur et chasublier, et avait épousé à Paris (paroisse de Saint-Jean-en-Grève), le 2 février 1646, Antoinette Bounet, fille d'un sergent royal à Nesle, diocèse de Beauvais. » Le musée d'Orléans possède en outre, et maintenant nous copions le catalogue : « (Prévost école française XVIIe siècle. Il a travaillé au château de Richelieu) : 484. Salomon adorant les idoles, toile, haut. 1,80, larg. 1,70 (ce tableau décorait l'une des cheminées de la galerie du château de Richelieu qui tenait la moitié de la façade). — 485. Thétis recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Achille, toile, haut. 1,92, larg. 1,72. — 486. Le sacrifice de Polixène sur le tombeau d'Achille, toile, haut, 2,10, larg. 1,70. — 487. Porcia avalant des charbons ardents après la mort de Brutus, toile, haut. 2,10, larg. 1,70 (ce tableau décorait la cheminée de la chambre dite de Porcia, au château de Richelieu); tous ces tableaux ont été donnés au musée d'Orléans, par M. Pilté père. » Concluons maintenant: la *Nativité* de M. Jacques D..., est-elle l'œuvre du Prévost du XVIe siècle, est-elle l'œuvre de J. Prévost du XVIIe ?

E. Bellier de la Chavignerie.

— Le deuxième catalogue de la vente de l'important cabinet du chevalier J. Camberlyn (*Paris*, *Vignères*, 2 vol. in-8°, 1865), donne sous les numéros 2796 à 2799 et au nom de: « Prévost (*Nicolas*), *peintre et graveur à l'eau-forte français florissant vers le milieu du XVIIe siècle* » la désignation détaillée de quatre morceaux « *très-rares* » « *non décrits* » et en « *très-belles épreuves* » de l'œuvre de ce maître.

M. Jacques D. pourrait se reporter à l'ouvrage cité et voir si (malgré la différence du *prénom* des deux artistes), le n° 2796 : *La Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus*, etc, n'a pas quelque rapport avec *la Sainte famille* signalée par lui dans la question ci-dessus.

T.

—

Famille de Montchal (V, 31). — M. Th. D. trouvera une généalogie de cette famille dans l'*Annuaire de la Noblesse*, publié par M. Borel d'Hauterive, année 1858. Je garantis d'autant moins l'exactitude historique de cette pièce, reproduite avec la plus grande courtoisie, que M. Borel d'Hauterive a toujours repoussé la responsabilité des articles publiés dans ses Annuaires.

Moréri (*Le Grand Dictionnaire historique*) rapporte que Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, personnage le plus marquant de cette famille, était fils d'un apothicaire d'Annonay; et l'auteur de la généalogie précitée donne pour père à ce prélat un gentilhomme de la chambre du roi.

L'apothicaire aurait-il été transformé en gentilhomme? Aurait-on bénévolement placé entre les mains pacifiques du bénin praticien une épée meurtrière au lieu de l'instrument innocent, quoique pointu, devant lequel fuyait l'illustre Pourceaugnac? Les généalogistes ont commis une quantité de métamorphoses de ce genre. Ce qu'il y a de certain quant à la famille Montchal, c'est que deux personnes de ce nom, Bonnefoy et Pierre, furent *épiciers* à Lyon; ils figurent en cette qualité sur les syndicats ou instruments de l'élection des conseillers de ville en 1546 et 1561. La corporation des épiciers se composait à cette époque des droguistes, des apothicaires et des épiciers. Il n'est pas question de ces deux bons marchands lyonnais dans la généalogie susdite.

Que M. Th. D. ne prenne point à la lettre le dire de M. Ch. Eynard, relativement aux familles nobles de France et d'Italie qui tenaient comptoir à Lyon au XVIe siècle. Mes recherches spéciales (je pourrais dire mes campagnes) sur les origines des familles nobles et consulaires de Lyon me permettent d'avancer que la plupart de ces familles n'étaient pas nobles à cette époque et qu'il faut se défier de la ressemblance des noms.

Le nom de Montchal a passé par alliance et par substitution à la famille de Ruolz. (Lyon.)

V. de V.

— Cette famille, éteinte le 7 sept. 1698, en la personne de Jean-Pierre de Montchal, conseiller au Parlement de Paris, est originaire du Vivarais, où elle est authentiquement connue dès le XIII[e] siècle. Le nom et les armes de Montchal (de gueules au chef d'or timbré de trois molettes d'azur, etc. Voir Bietstap, *Armorial général de l'Europe*, Gouda, 1861, gr. in-8°, recueil précieux et pas assez connu en France, contenant 60,000 descriptions d'armoiries), ont été relevés par la famille de Ruolz, en Vivarais et Lyonnais. C'est au nom de Ruolz que les armoiries de Montchal figurent dans l'*Armorial du Lyonnais*, de A. Stegert, qu'a consulté M. Th. D. Il trouvera, du reste, une généalogie assez complète de Montchal dans l'*Annuaire de la Noblesse*, par Borel d'Hauterive, 1858, p. 255. L'*Armorial du Languedoc*, par L. de La Roque, donne, au tome I[er], la généalogie de Ruolz, p. 457, et au tome II (p. 397 et 440), les actes par lesquels fut consommée la substitution de la branche cadette de cette famille aux nom et armes de Montchal.

Quant aux noms cités par M. Ch. Eynard, ils se trouvent tous, à l'exception de ceux d'Arnolfini, de Chicheli, de Calandrini, de Thellusson et de *Montchal*, avec l'indication des professions remplies par leurs titulaires au XVI[e] siècle, dans les *Origines des familles consulaires de Lyon*, par V. de Valous, 1865.

R. DE C.

— Je connais une famille de Montchal dont plusieurs membres habitent le Poitou. Son nom patronymique est *Barentin de Montchal*; elle est alliée aux familles de La Toison, des Courtis, et à bien d'autres encore dont il doit être question dans les nobiliaires du Poitou. Je ne connais aujourd'hui, comme représentant le nom, qu'une dame de Montchal, supérieure d'une congrégation religieuse à Nevers.

On trouvera les armoiries d'un de Montchal dans l'Armorial manuscrit de d'Hozier, à la Bibliothèque impériale, volumes de Paris, I, 887.

Cette famille de Barentin paraît avoir eu plusieurs branches. Nous trouvons, dans l'Armorial général de d'Hozier, les Barentin des Minières, en Vendomois, et, dans le *Dictionnaire* de Chevillard, les Barentin d'Ardivilliers.

Le XVII[e] siècle a produit un archevêque de Toulouse nommé Charles de Montchal, dont nous avons les Mémoires en deux volumes in-12.

A. DE ROCHAMBEAU.

— Le *Dictionnaire généalogique* de La Chesnaye des Bois (t. II du supplément, p. 598, édition in-12 de 1761), contient sur la famille de Montchal, qu'il dit noble et très-ancienne, une courte notice qui paraît empruntée au *Mercure de France* de juillet 1724, p. 1640.

Il indique comme sources à consulter : le *Martyrologe des chevaliers de Malte* et l'ouvrage de *Lhermite-Soliers* et de *Blanchard* (Eloges des premiers présidents du parlement de Paris. Paris, in-fol., 1645), p. 78 et 110, où la généalogie de cette famille serait donnée en partie.

Elle comptait en 1685 un conseiller au parlement de Paris.

Armes : de gueules au chef d'or chargé de 3 molettes d'azur. (Douai.) A. P.

—

Gourgandine (V, 31). — Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, *Gourgandine* était aussi l'un des deux cents noms bizarres, particulièrement appliqués aux nouveaux ajustements féminins.

Voyez à ce sujet Boursault, *Les Mots à la mode*, comédie en vers (1694), scène XV[e] :

Enfin, *la gourgandine* est un riche corset,
Entr'ouvert par devant, à l'aide d'un lacet.

Tous les portraits historiques des plus célèbres *gourgandines* royales, de celles que leur historien privilégié, M. Capefigue, nomme si galamment *les Reines de la main gauche*, — nous montrent suffisamment, par l'échancrure plus qu'entre-bâillée de leurs... gourgandines, combien ce genre d'ajustement était, par elles, apprécié. ULRIC.

—

Le brouillard du Choléra (V, 32). — Le P. Huc, dans son *Empire chinois* (t. II, p. 25, édit. de 1854), a signalé un fait, ou, si l'on veut, un conte analogue : l'apparition sur la mer Jaune, en 1820, d'un grand nuage roux, qui aborda la côte de Chine et sema les germes du choléra partout où il avait passé. — *Post hoc, ergo propter hoc.* PHILINTE.

—

Une métaphore de Victor Hugo (V, 34). — La recherche de la paternité *littéraire* n'étant pas interdite, un nouveau prétendant surgit pour réclamer part entière dans la création de cette métaphore célèbre :

On lit en effet dans SAINT-AMANT.

J'entreprendrois de supputer le nombre
Des cloux de feu qui dorent la nuit sombre.

(SAINT-AMANT, *Œuvres*, II[e] partie, in-4°, 1643, page 128.)

U.

—

Raphaël (V, 41). — Le cavalier professeur Pompeo Gherardi vient de publier ce travail : *Della vita e delle opere di Giovanni Santi, padre di Raffaëllo*, dans : *l'Umbria e le Marche*, *rivista letteraria e scientifica*, publiée à Spoleto depuis le 15 mai 1868, par le professeur Luigi Mo-

randi. Il appartient à *l'Intermédiaire* d'appeler l'attention sur les études contenues dans des publications de ce genre.

RISTELHUBER.

—

Les armes de Voltaire (V, 43). — M. M. T. désirait connaître les armoiries du « seigneur de Cirey, Ferney et autres lieux. » Le croquis que voici



répondra, j'espère, à sa demande. Je l'ai copié (en l'agrandissant un peu) d'après une empreinte du cachet même de Voltaire, qui fut faite devant moi au château de Ferney, en 1836, par le vieux gardien, dont le père avait été jardinier du grand philosophe, et qui se le rappelait.

Sur l'écusson ovale, au champ d'azur, trois flammes, une couronne; deux lévriers pour supports; sous l'écusson, une croix.

On me donna en même temps une copie des derniers vers de Voltaire, dictés le 29 mai 1778, la veille de sa mort :

Tandis que j'ai vécu on m'a vu hautement
Aux badauds effarés dire mon sentiment.
Je veux le dire encor dans le royaume sombre:
S'ils ont des préjugés, j'en guérirai les Ombres.

P.-A. L.

— Le père de Voltaire, François Arouet, conseiller du roi, receveur des épices à la chambre des comptes, » fit enregistrer ses armes en vertu de l'édit de novembre 1696 : « d'or à trois flammes de gueules » (*Armorial général MS.* de la Bibl. imp. : *Généralité de Paris*, t. I, p. 1226). — Quant à Voltaire, il conserva les mêmes pièces, mais en changea les émaux, et porta « d'azur à trois flammes d'or. » C'est ce que prouvent les empreintes de son cachet que l'on voit sur ses lettres, et où son blason est orné d'une couronne et d'une décoration allemande.

Voir aussi le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, dans la nouvelle *Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, col. 373, v° *Arouet de Voltaire* [Ile-de-France]. (Douai.) A. P.

—

Noms de ville devenus ridicules (V, 52). — Je ne connais aucun dicton entachant de ridicule Pont-à-Mousson et les Mussipontins. En vain ai-je fouillé dom Calmet, le P. Abram, Lepage, etc., etc., tous ceux, dis-je, qui ont écrit sur la Lorraine en général, et sur Pont-à-Mousson en particulier.

Je prie donc M. H. H. D. L. de me dire, pour m'aider dans mes recherches, quel ridicule s'attache au nom de cette petite ville. Que M. H. H. D. L. soit tout à l'aise pour me répondre ; je ne suis pas de Pont-à-Mousson. J'ai seulement le malheur d'y tenir garnison!

Mais ma réponse a tout l'air d'une question!

(Pont-à-Mousson.) TH. PASQUIER.

— M. H. H. D. L. pourrait, je le crois, consulter utilement, sur le sujet en question, une série d'articles fort intéressants publiés par M. Charles Monselet, vers 1862-1864, dans le *Monde illustré* et dans le *Figaro*, sous le titre courant de : *Les Villes comiques*.

Ces articles du célèbre gourmet doivent nécessairement aujourd'hui se trouver facilement réunis en un volume de bibliothèque. ULR.

—

La Révolution française écrite par les auteurs latins (V, 52). — Ce n'est pas dans l'*Hermes romanus* de Barbier-Vémars (et non pas Loëve-Veimars, personnage tout à fait différent du premier) qu'il faut chercher ce piquant opuscule. Les *Essais sur l'histoire de la Révolution française par une société d'auteurs latins* parurent en 1810, in-8°, et eurent rapidement plusieurs éditions (1801, 1803, etc.).

Il y a beaucoup d'esprit et d'à-propos dans l'agencement des morceaux qui composent cet ouvrage. Il est surtout intéressant en ce qu'il montre combien l'humanité change peu, tout en s'agitant beaucoup, et comment, après tant de siècles écoulés, les mêmes passions politiques ont pu engendrer les mêmes événements, inspirer les mêmes idées, parler le même langage. L'auteur était M. Héron de Villefosse, depuis inspecteur divisionnaire des mines, et membre de l'Institut. Un autre ouvrage du même genre, embrassant l'histoire de la fin de l'Empire et du commencement de la Restauration, a été publié par le comte de Beaurepaire-Louvagny, vers 1818. Il est très-rare.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

— On peut citer divers exemples de jeux d'esprit de ce genre. Il existe des *Essais sur l'Histoire de la Révolution française, par une Société d'auteurs latins*. Paris, an VIII, in-8°, 85 pages. Ce badinage, dû à M. Héron de Villefosse, obtint quelque succès, puisqu'il eut deux autres éditions, an VIII, in-12, 107 pages, et 1803,

in-8°, XXII et 111 pages ; il en parut une traduction italienne. Chaque fait, chaque réflexion provoque une citation de Tacite, de Quinte-Curce, de César ou d'autres classiques. M. Leber en offre dans le *Catalogue* de sa bibliothèque (*Paris*, *Techener*, 1839, 3 vol. in-8°) quelques exemples qu'il serait superflu de reproduire ; la pensée de rapprochements semblables n'était pas neuve ; l'auteur du *Justin moderne* (*Villefranche*, 1677) s'était avisé d'écrire une critique amère de la politique de Louis XIV en la composant de phrases empruntées à l'historien Justin. Nous connaissons également une brochure de 31 pages, imprimée en 1815 : *Tacite, historien du Roi, de Madame, de Bonaparte, de la Charte, etc.* On trouve, au sujet de ce dernier ouvrage, quelques détails dans un volume fort curieux, publié à Londres en 1868 et tiré à petit nombre : *Revue analytique des ouvrages écrits en centons par un bibliophile belge.* C'est à tort que M. L. Lalanne l'a attribué à Beuchot. Notons aussi en passant un centon composé de 500 vers environ, tous empruntés à Claudien, et destiné à célébrer le retour de Louis XVIII en France. Ce tour de force est dû à M. L.-A. Decampe, né à Narbonne, et qui était en 1817, professeur de littérature à Toulouse. Nous ignorons quel accueil le roi, ami de la poésie latine, fit à ce travail, mais Decampe ne fut sans doute pas mécontent, puisqu'en *1826*, il publiait un *Eloge historique de Louis XVIII*, in-8° de 72 pages. C. B.

— Ce n'est en somme que la citation d'une brochure de XXIV-112 pages, sans nom d'auteur, intitulée : *Essais sur l'Histoire de la Révolution française, par une société d'auteurs latins*, etc. *Romæ, prope Cæsaris hortos*, et se trouve : à Londres, chez Dulau ; à Dublin, chez Jones ; à Malte, chez Capaci ; à Lisbonne, chez Paul Martin ; à Pétersbourg, chez Jay ; à Berlin, chez Nicolaï. 1803. Le livre a eu plusieurs éditions. Après une préface qui contient des réflexions sur les principes de la philosophie moderne, extraite du *Discours préliminaire des Trois siècles de la littérature française*, imprimé en 1779, on trouve des citations d'auteurs latins offrant de piquants rapprochements avec les principaux événements de la révolution. Il y a le texte latin avec des traductions généralement très-bien faites. Les extraits auraient pu être plus complets. Ainsi, par exemple, l'*Enéide* fournit des rapprochements curieux avec la fuite vers Varennes. Le livre ne les donne pas.

FEUILLET DE CONCHÈS.

—

Eglise de Saint-Herbeland, à Rouen (V, 56). — Saint Herbland est un des saints dont le nom s'est modifié des façons les plus différentes. Herbelandus ou Hermelandus, abbé d'Hindre, en Bretagne, au commencement du VIIIe siècle, est devenu Herbeland, Herbland, Erbland, Arblan, Erblein et Erblon. La commémoration, en Bretagne, est au 25 novembre ; dans les martyrologes, le 25 mars ; et à Paris, le 18 octobre. Sans parler des bollandistes, M. A. N. trouvera quelque chose dans les histoires ecclésiastiques, et surtout dans toutes les anciennes descriptions de Rouen ; mais il devra, en particulier, voir l'article de M. l'abbé Ouin-Lacroix, dans son livre sur les *Corporations religieuses de Rouen* (1850, p. 504), et, dans les *Archives de l'Art français* (1re série, VI, p. 179-80 et p. 201-12), la réimpression du livre, inconnu à M. Ouin-Lacroix, contenant les statuts de la confrérie des peintres et sculpteurs de Rouen, « érigée sous l'invocation de saint Luc, en l'église paroissiale de Saint-Herbland, le 17 de septembre 1631, » d'après l'édition de Cabut, à Rouen, 1715. La fête de saint Luc, qui a passé pour avoir été peintre, et celle de saint Herbland, sont toutes deux le 15 octobre, coïncidence qui a dû être la raison déterminante du choix des peintres de Rouen. A. M.

— Voici ce que dit Servin (*Hist. de la Ville de Rouen*, 2 vol. in-8. Rouen, 1775) à propos de cette église :

« Il y a à Rouen... 36 églises paroissiales...

« PAROISSES. Saint-Herbland. Son origine est perdue dans les ténèbres de l'antiquité : elle a été rebâtie en 1483 : elle appartient à la cathédrale ; c'est de là que l'archevêque part lorsqu'il va se présenter à son chapitre. »

L'église Saint-Herbland n'existe plus. Elle formait l'encoignure des rues de la Grosse-Horloge et des Carmes. Elle a été remplacée, avant 1830, par une maison moderne, que traverse le passage Saint-Herbland.

Je me souviens de l'avoir vue dans mon enfance. Sa nef gothique, à demi ruinée, éclairée par de hautes fenêtres où pendaient quelques débris de vitraux, servait de remise à des diligences qui faisaient alors le service entre Paris et Rouen.

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Fil d'archal (V, 59). — On trouve, dans le petit dictionnaire de Wailly, d'après Richelet : « Archal, s. m., laiton. On dit *fil d'archal*, et non pas *fil de Richard*, comme parle le peuple. » Bien que cet article ne réponde pas à la question, j'ai voulu le prendre, dans le cas où quelqu'un de nos correspondants aurait à nous demander ce que c'est que du *fil de Richard*, et aussi pour constater que le fil d'archal, qui est aujourd'hui, je crois, du fil de fer,

était primitivement du fil de laiton ou cuivre jaune. Aussi Noël, dans son dict. français-latin, lui donne-t-il pour origine *aurichalcum*, qu'il explique sur-le-champ par *laiton*. Au mot *laiton* lui-même, il écrit, je pense, avec plus de raison, *orichalcum*. Mais si *archal* est un mot corrompu, il peut l'être aussi bien d'*orichal* que d'*aurichal* O. D.

— Archal résulte de deux mots, qui sont : le second, « chal, » par lequel je remonte au grec χαλκός, cuivre; et le premier, « ar, » altéré de « aur, » et sous lequel se cache *aurum*, or. Archal est donc, à la lettre, le correspondant de ce même « aurichalcon, » qui servit à cercler une flûte dont il est parlé dans *l'Art poétique* d'Horace : c'est un mélange. Mélange de quoi? D'un métal naturellement rouge et un peu jaune tout à la fois, qu'on appelle cuivre, avec une très-légère portion d'or ou d'argent. Cette composition mixte, communément appelée archal, a encore deux autres noms; elle est dite « laiton » quand le rouge du cuivre se déguise sous le blanc de l'argent, et « oripeau (*auripellis*) » s'il a revêtu, à l'épiderme, une subtile feuille d'or.»

(Grenoble.) J. P.

—

Huguenot, Parpaillot (V, 74). — Huguenot se partage en deux mots, l'un et l'autre d'origine germanique : *Hu* et *guenot*. *Guenot* dérive du verbe *geniessen* dont le participe passé est *genossen*. Or, à son tour, ce *genossen* donne naissance au substantif *genoss*, dont le féminin est *genossin*, comme en français *compagnon* a pour l'autre sexe *compagne*. Les Allemands, dont la langue est sans contredit la plus savante, j'entends par là, la plus synthétique des langues modernes, font entrer ce nom *genoss* dans plusieurs composés, tous du sens le plus profond comme de l'usage le plus fréquent. Tels sont, par exemple : compagnon d'emploi ou collègue, *Amtgenoss*; de table ou commensal, *Tischgenoss*; de commerce ou associé, *Handelsgenoss* ; de foi ou coreligionnaire, *Glaubensgenoss* ; de maison ou domestique, *Hausgenoss*; de chambrée ou camarade, *Stubengenoss* ; de couche conjugale ou époux, *Ehegenoss*; d'héritage ou cohéritier, *Erdgenoss* ; d'alliance ou confédéré, *Bundesgenoss* ; de serment ou conjuré, *Eidgenoss* ; de larron ou complice, *Diebsgenoss* et *Genoss des Verbrechens*; d'un corps de métier, *Zunftgenoss* ; confrère en Judaïsme, *Judengenoss* ; participant ou consort, *Mitgenoss*; enfin, compagnons de bière ou de cercueil, autrement dit les vers, *Sarggenossen*.

Des quinze exemples qui précèdent, ressort clairement la signification du mot *genoss*. Maintenant qu'est-ce que *Hu* ajoutera à l'idée de compagnons, d'associés ou de confédérés? L'unique syllabe française ou plutôt francisée *Hu*, résulte de la contraction des deux syllabes allemandes *Uhu*. Eh bien, cet *Uhu* d'outre-Rhin, signifie chez nous « hibou » et répond ainsi au *bubo* des Romains. Nous avons donc obtenu : d'une part confédérés, et de l'autre hibous ou oiseaux nocturnes. Au fait, tel est le sobriquet que les catholiques de France infligèrent plaisamment aux calvinistes, ces compagnons d'un genre à part, et dont les conciliabules se tenaient à la faveur des ombres de la nuit.

Pour ce qui est de Parpaillot, altéré de Parpaillon et de Papillon, il convient d'y voir également un sobriquet de la même provenance, par lequel il est fait allusion à l'inconstance et aux variations des nombreuses communions de nos frères dissidents. J. P.

—

Guillotin et la guillotine (V, 80). — J'ai sous les yeux une gravure de *G. Penz* (*circa* 1543), intitulée *TITVS MANLIVS*, qui doit représenter la cruelle sévérité de Manlius Torquatus faisant décapiter son fils, pour avoir attaqué l'ennemi et l'avoir vaincu sans préalablement lui en avoir demandé la permission.

Cette gravure prouve que l'instrument de supplice dit « la petite louison, » puis « la guillotine, » était connu et en usage plus de deux siècles avant les docteurs Louis et Guillotin. P. A. L.

— Les observations de M. Dubief sont conformes à ce que raconte Louis du Bois, dans ses *Recherches historiques et physiologiques sur la guillotine, et détails sur Sanson;* Paris, France, 1843. 36 p. in-8. L. D. L. S.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Un imitateur du Père Loriquet. — Je ne connais le révérend Père historien que par la discussion soulevée dans *l'Intermédiaire* à son sujet. Ce n'est donc pas de lui qu'il va être question. Si j'ai bien compris, on reproche au P. Loriquet, outre la fameuse phrase qui reste, jusqu'à nouvel ordre, à l'état d'hypothèse, d'avoir falsifié l'histoire. Eh bien, je suis surpris qu'aucun des correspondants qui ont pris part à la discussion, n'ait parlé des imitateurs du P. Loriquet dans son sans-gêne d'historien. A ma connaissance, il a eu un continuateur, comme le prouve la 16e édition d'un ouvrage qui a pour titre : *Instruction sur l'Histoire de France, par Le Ragois, continuée jusqu'au couronne-*

ment de Charles X, augmentée d'une Chronologie en vers des rois de France, par M. de Foris, professeur de géographie, de langues, etc. Paris, chez J. Moronval, imprimeur-éditeur, rue Galande, n° 68, près la rue St-Jacques, M.DCCC.XXX. L'auteur, « honoré d'une médaille d'or par S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, » chargé de la révision de l'*Histoire de France* de Le Ragois, en a suivi le plan, avec « l'heureuse idée d'y faire figurer les portraits de nos rois, » et, « il y a tout lieu de penser, ajoute une note, qu'on trouverait difficilement une aussi précieuse collection. » C'est aussi mon avis, mais pas tout à fait dans le sens de la note : les portraits sont dignes de l'ouvrage. Au-dessous de chaque buste de roi se trouvent la légende latine et le distique français en poésie de confiseur, qui ornent les éditions de l'éducateur du duc du Maine. Napoléon Ier n'est pas qualifié de marquis dans cette étrange histoire; mais, en revanche, il n'y est pas nommé autrement que *Buonaparte;* l'Empire n'y figure que comme un simple événement survenu pendant le règne de Louis le Désiré. La chronologie poétique de l'histoire de France, placée en tête du volume, ne le cite même pas; il n'y est fait allusion qu'incidemment, dans ces deux vers :

A sa perte travaille un vainqueur insolent (1).
Le ciel de sa vengeance a brisé l'instrument.

Maintenant, pour donner une idée de l'esprit et du talent de l'auteur, arrivons à la page 229, en regard de laquelle se trouve le portrait du fils de Louis XVI, au-dessous de cette mention : « Louis XVII, 68e roi, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, MONTE sur le trône en 1793, âgé de 7 ans, 9 mois, 25 jours; RÈGNE 28 mois, 17 jours; meurt en 1795, à l'âge de 10 ans, 2 mois et 12 jours. »

Voici comment le continuateur de Le Ragois entre en matière sur ce *règne :*

« *Quel fut le successeur de Louis XVI?* — Louis-Charles, duc de Normandie, devenu Dauphin par la mort de son frère aîné Louis-Joseph-François-Xavier, arrivée à Meudon le 4 juin 1789.

« *Louis XVII fut-il reconnu roi?* — Il ne put l'être publiquement en France, *où tous les honnêtes gens* (2), sous le joug homicide de la Convention, étaient à chaque instant menacés d'être incarcérés et conduits au supplice. Louis fut proclamé roi par les Vendéens, qui défendirent sa cause souvent avec succès, mais toujours avec une valeur et une persévérance à toute épreuve; il le fut aussi par tous les Français qui avaient été forcés de chercher un asile dans (*sic*) l'étranger pour mettre leur vie en sûreté. »

Puis viennent des questions ainsi formulées : *Faites le portrait du jeune* ROI? — *A qui fut confié le jeune* ROI, *après l'assassinat de son père?* — *Que devint ensuite le jeune* ROI? etc., etc.; et enfin celle-ci :

« *Que fit le prince de Condé en apprenant la mort de Louis XVII?* — Le 4 juillet 1795, il annonça ce triste événement à son armée par une proclamation qui se termine par ces paroles remarquables : « Messieurs, le roi Louis XVII est mort; vive le roi Louis XVIII! »

Ce procédé du prince de Condé simplifie beaucoup la tâche de M. de Foris : en regard de la page 239, nous lisons, au-dessus du portrait de Louis XVIII : « Louis XVIII, 69e roi, fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Joséphine de Saxe, MONTE sur le trône en 1795, âgé de 39 ans; RÈGNE 29 ans; meurt en 1824, à l'âge de 68 ans, 10 mois. »

On le voit, dans la méthode historique de notre auteur, point de lacune dans la monarchie de droit divin : Louis XVI mort, vive Louis XVII! Celui-ci allant rejoindre son prédécesseur, vive Louis XVIII! Le principe est sauf. La République, le Consulat, l'Empire, ne sont que des accidents, des événements qui n'ont nullement interrompu la liste de nos rois légitimes. Et cela s'imprimait, et s'enseignait non pas en 1823, comme le *Tableau chronologique* cité par M. Karl Morel, mais en 1830; et, « par la protection que Mme la vicomtesse de Gontaut accorde aux *bonnes lettres*, » l'ouvrage de M. de Foris « a obtenu l'insigne faveur de son admission pour la bibliothèque de LL. AA. RR. les ENFANTS DE FRANCE. »

Après avoir raconté « l'usurpation consulaire » et demandé : « Quel événement (la mort du duc d'Enghien) répandit la consternation en France? » l'auteur pose ces deux questions :

« *Quel fameux procès fixa dans ce moment l'attention du public?* — On étala aux yeux du peuple une conspiration contre Buonaparte. Ceux qui furent accusés d'avoir ourdi ce complot furent traités de brigands. Moreau fut impliqué dans cette affaire; il fut arrêté, *et aurait infailliblement péri*, si l'opinion publique ne se fût fortement prononcée en sa faveur, et si les soldats, dont il avait toujours gagné l'amitié et la confiance, n'eussent inspiré quelque crainte. Il fut seulement condamné à deux ans de détention; mais Buonaparte, qui crut dangereux de le laisser en France, le fit partir sur-le-champ pour l'Amérique. Le général Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison; le bruit circula bientôt dans Paris et les départements qu'il l'avait été par des mameluks, *et le temps n'a plus laissé aucun doute sur ce fait.* Plu-

(1) Mis en italique par l'auteur, je ne devine pas pourquoi.
(2) Cette fois c'est moi qui souligne et qui soulignerai plus loin.

sieurs personnes furent condamnées à mort; entre autres le brave Georges Cadoudal, Lajolais, etc.; les unes furent exécutées, les autres obtinrent leur grâce. La postérité n'oubliera jamais les exploits de Moreau et de Pichegru; et c'est pour en perpétuer le souvenir qu'un monument sera élevé dans leur pays natal à la mémoire de ces deux *grands hommes.* »

« *Que fit ensuite Buonaparte?* — Ne trouvant plus d'obstacles à ses projets ambitieux, il consomma son usurpation le 18 mai 1804. Le Sénat lui déféra la dignité impériale héréditaire. Il y eut divers changements; on créa des grands dignitaires, des colléges électoraux, une haute cour, *dite* impériale, et l'on rétablit les maréchaux de France. Buonaparte prit le nom de Napoléon. Cet homme, dont l'ambition a fait verser tant de pleurs et de sang, naquit en Corse le 15 août 1769, dans la ville d'Ajaccio, *où son père était procureur.* »

Ce dernier trait pourrait être qualifié de *coup de poing de la fin.* — Je ne commettrai pas l'indiscrétion de demander aux *buonapartistes* ce qu'ils pensent de l'étranglement de Pichegru par les mameluks, et de « l'usurpation » du 18 mai 1804. Je passe sur les « événements militaires depuis la mort de *Louis XVII* jusqu'au 18 mai 1804, » où l'auteur narre avec complaisance les succès des étrangers contre les Français, tandis qu'il glisse vivement sur les victoires des armées républicaines; et j'arrive aux « événements depuis que Buonaparte *s'est qualifié* empereur, » pour en extraire cette dernière citation :

« (1814.) *Que manquait-il aux Français?* — La présence de leur roi. Sa Majesté arriva le 1er mai à Saint-Ouen. Dans tous les endroits qui se trouvèrent sur son passage, *elle vit éclater les transports de la joie la plus vive et la plus sincère.* Le 3 mai, elle fit son entrée dans Paris avec *Madame*, duchesse d'Angoulême, le prince de Condé et le duc de Bourbon, *au milieu des acclamations d'une joie universelle;* elle se rendit à la basilique de Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum* en actions de grâces de son heureux retour. Quelques jours après, le roi y fit célébrer un service pour le repos de l'âme de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette d'Autriche, de Louis XVII et de Madame Elisabeth. Le traité de la paix générale fut signé à Paris le 3 mai. Ce fut le 4 juin, à l'issue de la séance royale, que la chambre des députés proclama le monarque *Louis le Désiré.*

« *Buonaparte ne revint-il pas en France?* etc... *Quelles en furent les suites?* — L'armée fut entraînée dans le camp de *l'ennemi* par la trahison de quelques officiers supérieurs. L'esprit public *était fortement prononcé contre Buonaparte;* mais Louis XVIII, qui portait à ses sujets un intérêt tout paternel, ne voulut point compromettre leur dévouement; le roi quitta sa capitale dans la nuit du 19 au 20 mars, prit la route de Lille et se retira à Gand. A la nouvelle de son départ, *la consternation fut générale.* Le 20, à neuf heures du soir, Buonaparte rentra dans Paris, *escorté de la lie du peuple.....*

« *Comment se comporta Buonaparte* (après Waterloo)? — Le *souverain de l'île d'Elbe* s'enfuit précipitamment à Paris; mais à l'approche des alliés, il partit pour la Rochelle, et n'ayant pu s'embarquer pour l'Amérique, il fut obligé de se rendre aux Anglais, qui, de concert avec les autres puissances, le reléguèrent à l'île Sainte-Hélène pour le reste de ses jours. Les vainqueurs ne ralentirent pas un moment leur marche, malgré la résistance héroïque des débris d'une armée accoutumée à vaincre. Paris leur ouvrit ses portes le 7 juillet, et le roi y fit son entrée le 8... Tout le monde se précipitait sur son passage et annonçait, par l'excès de sa joie et les cris mille et mille fois répétés de *Vive le roi!* que son retour était l'objet des vœux les plus ardents des Français. »

Je m'arrête. En voilà bien assez, j'espère, pour prouver que le P. Loriquet n'a pas pu aller plus loin dans sa fantaisie historico-jésuitique. — Encore une petite observation pourtant. De la Charte, pas un mot dans l'ouvrage de M. de Foris. Des services pour le repos de l'âme des princes, la basilique de Sainte-Geneviève rendue à sa destination première, l'érection du mausolée du duc d'Enghien et des monuments expiatoires à la mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth, ainsi que l'inauguration de la statue de Henri IV, voilà des actes dignes de passer à la postérité; mais de la Charte, cette seule excuse pour le monarque sorti deux fois des fourgons étrangers, il était certes bien inutile d'en parler aux ENFANTS DE FRANCE, à la veille du jour où leur aïeul allait la déchirer.

J. MT.

—

Une réhabilitation de Judas. — « Le cardinal Mazarin racontoit avoir entendu un prédicateur, capucin, faire l'apologie de Judas, en représentant qu'il étoit intendant des finances et maître d'hôtel de Jésus-Christ, et que, manquant de fonds pour la subsistance des apôtres, il pensa qu'en livrant son maître aux Juifs, c'étoit le vrai moyen de rétablir ses finances, et avec d'autant plus de raison qu'il se croyoit très-sûr que son maître auroit le pouvoir de se tirer de leurs mains. » (*Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*, par M. D. L. P. (de la Place). Tome Ier. Bruxelles, 1785, page 299.

T. DE L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 102. — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 25 mars 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« Credo, quia absurdum. » — Cette pensée que M. Pierre Larousse attribue à saint Augustin (Voir son excellent livre: *Flore Latine*, p. 77), serait-ce autre chose qu'une fausse citation de Tertullien? Ce célèbre docteur a dit:

Certum est, quia impossibile est.

(Voir son *De Carne Christi*, c. 5.) Du reste, je tiendrais à savoir précisément où saint Augustin emploie la phrase qu'on lui attribue généralement.

(Amsterdam.) H. Tiedeman.

—

Une chanson populaire du temps de Louis XIV. — Au verso de deux petites gravures populaires du temps de Louis XVI qui sont dépareillées, j'ai trouvé écrits à la main quatre couplets (6ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ) d'une chanson, mêlée de parlé, que voici tels quels:

6. Vous estes une jeune fille du printems, belle et gaillarde. Gar le pot au noir.

Vous, jeunes filles, gardez-vous
De ces galands pleins de fleurettes,
Qui ne deviennent point époux
Et qui ne font que des coquettes.
Quoy qu'ils fassent enfin voulant vous engager,
Esvitez avec eux le moment du berger.

7. Vous estes un jeune homme d'esté qui nenez la belle aux bleds.

Vous, jeune homme, qui voulez plaire,
Que le respect accompagne toujours
Vos actions et vos discours.
Mais si quelque folble bergère
S'écarte parfois avec nous,
Et en cas qu'elle ne soit point cruelle,
Tant pir pour elle.

8. Je crains que vous ne soyez de ces jeunes filles qu'on meine aux bleds.

Poulettes, petites poulettes,
Que le coq veut mener aux bleds,
Gardez-vous-en si vous voulez
Et craignez, si vous ne le faites,
Que vous n'en reveniez coquettes.

9. Vous estes le temps du monde. Ah! que vous avez de confrerres.

Avec ma bourse de jettons
Que je laisse aux messieurs qui sont dans les [finances,
Fussent-ils de sages Catons,
Ils recevront de moi cet avis d'importance:
A leurs bureaux l'argent se compte exactement;
A leurs moitiés chez eux l'on en conte autre- [ment.

Les gravures au verso desquelles se trouvent ces quatre couplets, dans lesquelles on reconnaît la tournure des rondes enfantines, des jeux *innocents* du bon vieux temps, se rapportent au sens de ces paroles. Ainsi, l'une d'elles représente l'ÉTÉ, sous la figure d'un cavalier donnant le bras, et même la main, à une donzelle qu'il *mène aux bleds*, ainsi que l'indique le bouquet d'épis dont son sein est paré. Cela rappelle l'un des pendants de l'estampe si connue, *la Permission de vingt-quatre heures.* — L'autre montre un bonhomme en houppelande et bonnet à cornes, un financier sans doute, assis à une table sur laquelle est, je crois, un tas de jetons, et comptant sur ses doigts. Dans un coin on lit: TAMPS DVMONDE. — Une autre planche, mais qui n'a rien d'écrit au dos, est le PRINTENT (*sic*), c'est-à-dire, un cavalier à perruque et costume Louis XIV, offrant une rose à une belle demoiselle ou dame en grande toilette et haut coiffée sur le devant de la tête, suivant la mode d'alors.

On voit qu'il devait y avoir autant de planches que de couplets à la chanson. Mais, cette chanson elle-même, est-elle connue, en a-t-on le texte, avec la tête et la queue qui nous manquent?

Subsidiairement, que signifie, dans le langage d'alors, le personnage appelé *Temps du Monde* et qui joue ici le rôle d'un Sganarelle banquier? S. D.

—

Quelques vers à contrôler. — Pourrait-on me dire avec précision si les vers suivants existent positivement, et d'où ils sont tirés?

1° Et vous avez pour vous le tonnerre de Dieu!
(Attribué à Lamartine. Toussaint Louverture expliquant aux nègres l'usage des armes à feu.)

2° De la vie il sortit comme un vieillard en sort.
(Attribué à Adolphe Dumas.)

3° La famine est si forte
Que mon père en ces lieux, seul, à manger [m'apporte.
(Attribué à d'Arlincourt.)

4° J'habite la montagne et j'aime la vallée.
(*Id.*)

LOUIS DULUAT.

—

Pierre de la Tombe. — Les amateurs d'eaux-fortes savent qu'on désigne fort inexactement, sous le nom de la *Petite Tombe*, une planche fameuse de Rembrandt (Jésus prêchant) donnée par l'auteur à son ami Pierre de la Tombe. On sait aussi, par l'inventaire des biens de Rembrandt, que cet ami avait acheté à frais communs avec le peintre un tableau de Giorgione que ce dernier avait chez lui. On a quelques renseignements, assez incomplets d'ailleurs, sur Pierre et sur son frère, N. de la Tombe. On voudrait savoir si leur famille était française; quelle est l'origine de leur nom bizarre et lugubre, et enfin s'il existe quelque part des indications utiles sur Pierre, son frère ou d'autres personnes de leur nom. J. DE BRAMAFANK.

—

Le « Beau Dunois » est-il bien le fils de la reine Hortense? — Dans la très-curieuse introduction de son *Histoire du second Empire* (Paris, 1869), je lis cette question posée par M. Taxile Delord: « Les déni-« cheurs de difficultés historiques ont pu « contester à Rouget de l'Isle la paternité « de *la Marseillaise*, mais comment dis-« puter à la reine Hortense la sentimen-« tale romance du *Beau Dunois*, ces vers « et cette mélodie qui semblent dictés par « la muse de l'Empire elle-même à celle « qui fut, jusqu'à son dernier soupir, le « vivant symbole des traditions, des arts, « de la littérature, des plaisirs de ce temps?» — Hé bien, n'en déplaise à M. Taxile Delord, j'ai entendu des personnes de très-bonne foi et fort au courant des choses, qui, mettant de côté toute galanterie, déniaient à la muse du premier Empire la maternité réelle du *beau Dunois*, et en nommaient le véritable père. On citait à ce propos cette épigramme de Lebrun-Pindare:

Eglé, femme et poëte, a deux petits travers:
Elle fait son visage et *ne fait pas ses vers*.

Malheureusement, j'ai oublié le nom du poëte-compositeur plein de complaisance qui se prêta à cette supposition d'enfant. Ce n'est là, en définitive, qu'une peccadille littéraire et musicale, et ces choses-là se font volontiers, dans la bonne société, entre gens comme il faut. Quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* ont peut-être sur ce sujet des renseignements plus directs et des souvenirs plus précis que les miens. Je leur fais appel, puisque la recherche de ce genre de paternité n'est pas interdite.
S. D.

—

Origine de l'hôtel Carnavalet. — Dans le catalogue de la collection d'autographes du Dr Morelli, dont la vente est annoncée pour les premiers jours de mars, je vois:

« Don fait par Henri III à Dame Fran-« çoise de la Baulme, Ve du sieur *de Carna-« valet*, en rémunération des services de ce « dernier, de la maison du *Petit-Bourbon*, « près de la rue Saint-Antoine, 1573. »

Peut-on dire quelle était la nature des services rendus par le sieur de Carnavalet à Henri III, et ce qu'était le Petit-Bourbon sous le petit Valois? P. A. L.

—

A quelle date Louis XIV signa-t-il la révocation de l'Edit de Nantes? — Je me trouve en présence de quatre dates (2, 17, 18, 22 octobre 1685) indiquées par divers historiens. Celle du 18 est donnée par *la France protestante* des frères Haag. Peut-on l'adopter? ALPH. L.

—

Benserade et sa maison de Gentilly. — Je vois son nom écrit tantôt *Benserade*, tantôt *Bensserade*. Quelle en est la véritable orthographe?

Je rencontre dans le *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, cette note à propos du même auteur: « Sa petite maison de Gentilli, où il se retira sur la fin de sa vie, était remplie d'inscriptions en vers, qui valaient bien ses autres ouvrages; c'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies. »

La note de Voltaire me fait supposer que la maison de Benserade n'existait plus de son temps. Est-elle en effet détruite? Les inscriptions qui l'ornaient ont-elles été conservées?

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Mot attribué au peintre David. — M. Ch. Monselet, dans ses *Oubliés et Dédaignés* (t. I, p. 72), met dans la bouche de Séb. Mercier la phrase suivante: « J'ai entendu David, peintre du roi et barbouilleur de la République, crier à tue-tête: — Tirez, tirez à mitraille sur tous les artistes, vous êtes sûr de ne tuer aucun patriote parmi ces gens-là! » Le grand peintre républicain a-t-il vraiment prononcé ces paroles sauvages? J. R.

—

Cornes. — Dans l'antiquité, on professait pour les cornes un religieux respect; depuis quelle époque et sous quelle cause cet ancien signe de force et de puissance est-il devenu l'emblème de la faiblesse et du déshonneur? TH. PASQUIER.

—

« Le Miroir de la jeunesse. » — *Le Miroir de la Jeunesse, pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie*, Poictiers, 1559, in-16; puis, Paris, 1560, sous ce titre: *Civilité puérile*, souvent réimprimé depuis. Où trouver un exemplaire de cet ouvrage aujourd'hui fort rare de Mathurin Cordier, l'auteur des *Colloques*, le savant professeur du collége de Sainte-Barbe? J. B.

—

Le « Dictionnaire » de Bouillet et la cour de Rome. — J'ai vu chez un de mes amis, il y a six ou huit ans, une petite plaquette, de cent à cent cinquante pages environ, grand in-8, imprimée à deux colonnes, et que je crois très-curieuse.

C'était un petit *tirage à part*, — clandestin probablement, — exécuté par les ouvriers typographes et pour eux-mêmes, lors du remaniement de la nouvelle édition « refondue » du *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie* de Bouillet, publiée avec l'approbation du saint-siége.

Cette brochure contenait, — si ma mémoire ne me fait pas défaut — : 1° tous les *anciens articles* incriminés par la Congrégation de l'Index, et 2°, imprimés en regard, les *nouveaux articles* destinés à remplacer les premiers, — revus, corrigés et considérablement remaniés par la cour de Rome. — Saurait-on me dire, aujourd'hui, s'il existe encore, de cette rare plaquette, beaucoup d'exemplaires qui soient connus des bibliophiles? Ulric.

Réponses.

Ici on donne le gris (II, 14). — A l'encoignure des rues Soufflot et Toullier, au quartier latin de Paris, on voit appendu à la boutique d'un marchand de vins, qui s'intitule *Restaurant du Panthéon*, un écriteau ainsi conçu : Vin gris d'Issoudun, *Berry*, 75 *centimes la bouteille*.

Ne serait-ce pas, dans des termes différents, la même annonce que celle contenue en l'inscription énigmatique de Bourges, capitale du Berry? Ad. D.

—

Hudson Lowe, assassin du jeune Las Cases, en 1825 (IV, 393). — Voici ce que dit à ce sujet la *Biographie des Contemporains* par Rabbe, Boisjolin et Sainte-Preuve, publiée avant la Révolution de 1830, et mise à contribution par toutes les biographies postérieures.

Article Las Cases (Emmanuel)... « Après la mort du prisonnier de Sainte-Hélène, il fit un voyage en Angleterre, pour y chercher le fameux geôlier Hudson Lowe, auquel il infligea publiquement un sanglant outrage sans pouvoir le déterminer à réclamer une honorable satisfaction. Mais quelques années après, Hudson Lowe vint louer une habitation aux environs de Passy, où résidait M. de Las Cases, et le jeune Emmanuel fut assassiné par deux Italiens, qui disparurent soudainement, ainsi que le lâche voisin, auquel ce crime fut généralement attribué. Heureusement les blessures de M. de Las Cases ne furent point mortelles. » Frédéric Lock.

— Dans le *Mémorial* de sir Hudson Lowe (Léon Dubreuil, Paris, 1830, f° 399), il est dit : « Le jeune Las Cases, le même qui « m'avait si violemment insulté à Londres « (il lui donna publiquement des coups « de cravache), fut assassiné un soir comme « il revenait de Passy, petit village aux « portes de Paris; il reçut un coup de « poignard dans la poitrine, et sans le « portefeuille qu'il avait dans la poche de « son habit, nul doute qu'il n'eût expiré « sur le coup. Aussitôt la voix publique, « j'entends dire la voix des journaux, « m'accusa de cet horrible assassinat; « c'était, disait-on, un Italien que j'avais « à mon service, habile à manier le stylet, « comme tous mes anciens bandits corses « et calabrais, qui avait porté le coup. Me « disculper, était inutile; on était trop dis« posé à croire de moi les plus horribles « et atroces actions; je laissai donc dire « encore, et je partis pour les Indes. »

Je trouve consigné dans ce même ouvrage un fait généralement ignoré, mais qui ne laisse pas que d'avoir son intérêt historique. A la page 60, sir Hudson Lowe dit : « Qui a soufflé et suggéré au cabinet « anglais et aux puissances du continent « l'idée de confiner Napoléon à Sainte« Hélène? Quelle inspiration satanique « leur a fait jeter les yeux sur ce rocher « désolé, placé au milieu de l'Océan, comme « une lugubre et solitaire prison? Peu de « gens l'ont su. J'ai entendu les uns attri« buer la désignation de ce lieu de capti« vité aux causeries ébruitées d'un officier « subalterne, au service de la Compagnie « des Indes; d'autres en faisaient honneur « au ministre Castlereagh; la plupart n'y « voyaient qu'un effet du hasard et de ces « soudaines inspirations qui viennent à « l'esprit des diplomates, et que plus tard « on admire comme un puissant effort de « leur génie..... L'étonnement fut grand « en Europe, le jour où l'on apprit que « l'Empereur déchu était envoyé à Sainte« Hélène. Quant à moi, lorsque je sus le « but du voyage du *Northumberland*, je « n'en fus nullement étonné. Depuis quel« que temps j'avais ouï murmurer en An« gleterre que l'intention des hautes puis« sances était d'envoyer Napoléon à « Sainte-Hélène. Il était encore à l'île « d'Elbe, ne songeant pas le moins du « monde à quitter son palais de San-Mar-

« tino, que déjà les ministres et plénipo-
« tentiaires des rois méditaient au congrès
« de Vienne sa translation au delà de
« l'Océan. C'est même à ce projet, éventé
« et communiqué à Napoléon, que plu-
« sieurs attribuent cette audacieuse et gi-
« gantesque expédition à Cannes, et ce
« retour à Paris, qui jetèrent tant de per-
« turbation et d'alarmes sur le continent.
« Or, voici à quelle inspiration le congrès
« dut la découverte de Sainte-Hélène
« comme lieu propice à détention pour ce
« Napoléon, dont la présence et le voisi-
« nage effrayaient tant les gouvernements,
« et surtout celui de France. *Ce fut Wel-*
« *lington, oui, le duc lui-même, qui pro-*
« *posa au congrès d'envoyer Napoléon*
« *dans cette île, disant que c'était le point*
« *le plus convenable de monde pour un*
« *emprisonnement perpétuel.*
« Lui-même avait une connaissance par-
« faite de l'île, il y avait relâché en reve-
« nant de l'Inde, sur une frégate comman-
« dée par sir George Cockburn, le même
« qui depuis fut amiral, conduisit Napoléon,
« sur le *Northumberland*, au lieu de sa
« captivité, et fut chargé pendant quel-
« ques mois de veiller sur lui à Sainte-
« Hélène. P. A. L.

—

Taconnage (IV, 346). — La signification précise du mot taconnage est raccommodage. Cette expression, autrefois usitée dans une partie du Dauphiné et de la Savoie (on sait que Joseph de Maistre est né à Chambéry), est maintenant tombée en désuétude. On la retrouve encore dans le patois dauphinois, et probablement aussi dans le patois savoyard, ce que nous n'avons pu vérifier. Dans certains cantons du Dauphiné, un valet de ferme dit, en parlant de ses maîtres : « Ils me donnent tant en argent « et me tacounent; » c'est-à-dire ils entretiennent et raccommodent mon linge et mes vêtements. Dans quelques localités, on dit aussi « rataconnau » (rataconner) pour raccommoder.

Le mot taconnage ne se trouve pas dans le *Dictionnaire étymologique.* Au mot Tacon, Ménage dit simplement *Petit saumon.* Il n'y a là rien de commun avec l'expression qui nous occupe.

La véritable étymologie est donnée, croyons-nous, par le *Dictionnaire des Antiquités* de Borel. Voici ce que dit ce dernier : « *Tacon,* de l'italien *taccone,* qu'Antoine Oudin dit signifier : un bout à un soulier, est le nom qu'à Metz on donne au gras-double; et à Genève, c'est un morceau de vieux cuir. » Le vieux cuir sert à raccommoder les vieux souliers; il est naturel de conclure que le mot taconnage, appliqué d'abord au raccommodage des souliers, prit ensuite un sens plus général, et fut employé chaque fois qu'il s'agissait de faire une réparation à un vêtement quel qu'il fût. Il est inutile d'ajouter que le canton de Genève, le Dauphiné et la Savoie sont trois contrées limitrophes, dans lesquelles les patois particuliers à chaque localité, encore parlés sans exception dans les campagnes, offrent entre eux beaucoup d'analogie.

En renvoyant ses filles au taconnage, Joseph de Maistre, depuis imité en cela par Proudhon, les renvoyait, comme l'a fort bien compris M. L. D. L. S., à leur travail de ménagère, dont le raccommodage formait autrefois, et devrait former encore la base essentielle. Fr. F.

—

Saint Jérôme a-t-il jeté au feu les Satires de Perse? (V, 3.)— Par la pureté de son cœur, autant que par l'élévation de son génie, Perse méritait de captiver, quoique païen, l'attention d'un évêque; c'est un honneur qui, plus d'une fois, lui est échu en partage. Aussi une légende, qui n'intéresse pas moins la piété que les lettres savantes, raconte-t-elle d'âge en âge comment le digne disciple de Cornutus et de Xénon fut admis dans l'intime familiarité des plus grands hommes du siècle d'or de la litterature chrétienne. D'abord le plus docte des Pères de l'Eglise latine, celui-là même qui naquit sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie, à Stridon, saint Jérôme, en un mot, avait appliqué quelques instants son esprit à comprendre ce que le poëte de Volaterre s'est complu à rendre inintelligible; et il avait bientôt posé à terre l'impénétrable écrivain, en lui disant : « S'il te fâche d'être saisi, tiens-toi là. » Puis, le fils de Monique, ce manichéen que la lecture de Platon et de Cicéron devait conquérir à notre foi, essaya, lui aussi, de déchiffrer l'énigme en sept cents vers, plus connue sous le nom de « les VI poétiques Pamphlets de Perse. » Et, comme il y réussissait trop lentement au gré de son impatience, il jeta, de dépit, le livre dans le feu de son foyer, en s'écriant : « Puis donc que tu ne veux pas t'éclaircir entre mes mains, va t'éclaircir au milieu des flammes. »

Dans cette légende est ingénieusement marquée la diversité d'humeur de Jérôme et d'Augustin : le premier pose doucement à terre ce qu'il a de la peine à saisir; le second, jetant avec vivacité loin de lui ce qu'il garderait plus longtemps sans profit, charge la cheminée du soin de répandre sa clarté sur les pages d'où il est impuissant, malgré sa féconde et brûlante conception, à faire sourdre le moindre jet de lumière.

Une légende est une tradition « à lire, » mais on n'est pas tenu d'y croire : *Legenda, non credenda.* A Bayle donc, et à ceux qui, comme lui, souhaiteraient une caution plus autorisée que celle de

Blaise de Vigenère, je me contenterai de rappeler deux distiques latins où le commentateur de Perse, Farnabe, est félicité d'avoir publié ensemble les deux principaux satiriques latins. « Avec ton Juvénal, ô Farnabe! Perse paraît au jour; et il est tiré des ténèbres où il s'est complu. Il pourrait le lire, et, après l'avoir autrefois mis de côté, il le pourrait comprendre aujourd'hui, celui qui, né dans Stridon, avait reçu le nom de saint. »

Cum Juvenale tuo, Farnabi, Persius exit,
Atque affectatis eruitur tenebris. [ille
Quem legat, et quondam neglectum intelligat
Qui Stridone natus, nomine sanctus erat.

J. P.

—

Noblesse de la famille de Jeanne d'Arc (V, 30). — *Voyez* sur ce même sujet, dans la collection du journal *le Figaro* (nº 80, dimanche 7 octobre 1855), un curieux et paradoxal article intitulé : « *Jeanne d'Arc, mère de famille.* » (Extrait du Recueil anglais, l'*Athæneum*). ULR.

—

« **Plus souvent!** » (V, 31). — George Sand a signé les lettres de naturalité de cette expression, pour le Dictionnaire de l'Académie française de l'avenir : « Vous n'iriez point, disait-il en ajoutant un mot patois qui équivaut à notre *inimitable* PLUS SOUVENT! Vous le dites, mais vous ne le feriez point. » (*Lettres d'un Voyageur.* Lettre IIIe, *Venise, juillet* 1834.)

ULR.

—

Origine des « errata » (V, 32). — Cette question sera difficile à résoudre; pourtant, il ne faut pas désespérer. Je suppose que M. E. S. a pris connaissance de l'*Histoire de l'imprimerie*, de Paul Dupont. On y trouve (t. II, 396-400) quelques indications assez curieuses sur les *errata*. Je me borne à en relever quatre, soit une par siècle depuis l'invention de Gutenberg. — XVe siècle : « Le *Juvénal* annoté par Merula et imprimé à Venise, en 1478, par Gabriel Pierre, est un des plus anciens livres où se trouve un *errata;* il est de deux pages. » L'imprimeur confesse que les fautes sont dues à l'incurie des ouvriers. — XVIe siècle : « Jean Knoblouch, imprimeur à Strasbourg, laissa passer tant de fautes dans les œuvres de Pic de la Mirandole, publiées en 1507, qu'elles nécessitèrent un *errata* de quinze pages. » — XVIIe siècle : « Le cardinal Bellarmin, voyant que les différentes impressions de ses controverses contenaient beaucoup de fautes, voulut en donner une édition exacte qui servît de modèle aux réimpressions qu'on en ferait à l'avenir; mais cette édition, imprimée à Venise sur un manuscrit irréprochable, était encore plus défectueuse que toutes celles qui avaient paru; l'*errata* qu'il en publia en 1608 est de quatre-vingt-huit pages. » — XVIIIe siècle : « Un livre, imprimé à Nuremberg en 1716, écrit en latin, contient la biographie de cent correcteurs érudits; et, par une espèce de fatalité, il est rempli de fautes; l'*errata* en signale six cents, mais il y en a bien davantage. » — Si ces citations ne suffisent pas à ébranler quelque peu l'opinion des personnes disposées à considérer comme article de foi le *sine menda* des anciens typographes, nous en ajouterons une cinquième, tendant à prouver que, parfois, « aujourd'hui, on se donne *plus* de peine » que les imprimeurs du XVIe siècle, trop vantés aux dépens de ceux de nos jours. On lit, en tête d'une réimpression de l'*Institution chrétienne* de Calvin (librairie Meyrueis, 1859), un « Avis de l'éditeur » ainsi conçu : « On n'a aucune idée de l'incorrection des éditions anciennes. Celle que nous avons choisie pour texte, la meilleure, était cependant criblée de fautes : fautes d'impression, fausses citations, fausses indications de passages, incorrections de tout genre. Pour ne donner qu'un exemple, sur près de quatre mille citations des Écritures qu'on a vérifiées, on en a trouvé d'inexactes et rétabli près de mille. » Ajoutons que l'édition indiquée comme *la meilleure* est de Conrad Badius (un maître!), et que le correcteur-réviseur de celle de 1859 en consulta quatre autres de la même époque, plus fautives encore. Concluons en disant que les imprimeurs actuels feraient probablement des ouvrages plus corrects si les auteurs soignaient plus leurs manuscrits, et si les éditeurs consentaient à accorder le temps rigoureusement nécessaire à la bonne exécution des livres. ALPH. L.

— J'ai sous la main environ cent cinquante ouvrages, imprimés pendant les XVe et XVIe siècles, dont quelques-uns remontent à l'année 1476, *ante et circa.* Ces respectables produits de l'art typographique, sans doute très-corrects, ne renferment aucun *erratum.* A ma connaissance, très-bornée (je l'avoue sans honte), le plus ancien livre complété par une note corrective est le *Sigeberti Chronicon*, imprimé à Paris par H. Estienne, 1513, in-4º, dont le dernier folio porte une note de quatorze lignes, intitulée : *Errata nonnullis in locis deprehensa et ex officina recognita;* on y voit l'indication des folios, des pages et des lignes où se trouvent les *errata.* Ce petit travail est très-méthodique; il doit avoir un ou plusieurs précédents.

(Lyon.) V. DE V.

—

La Société, « Aide-toi, le ciel t'aidera » (V, 48). — La liste des affiliés à cette So-

ciété, donnée par M. S. D., ne peut remonter « à l'époque de la Restauration. » Elle date nécessairement des premiers temps du Gouvernement de Juillet, puisque M. Aroux, qui y est qualifié de procureur du roi à Rouen, fut destitué en 1832, et que M. Joly, qui y est qualifié de procureur général à Montpellier, ne conserva ces fonctions que pendant peu de temps.

(Alençon). L. DE LA S.

—

Emploi du sel dans la cérémonie du baptême (V, 53). — J. E. G. a raison de douter du fait allégué sans preuves par B. Palissy. Tous les auteurs s'accordent à croire que ce rite est d'institution apostolique. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'en ayant cherché l'origine dans les décrets des premiers papes, rapportés avec soin dans l'ouvrage de *Ciacconius*, intitulé : *Res gestæ pontificorum romanorum. Typis Vaticanis* 1630, je ne l'y ai pas trouvé, tandis que d'autres règles y sont rapportées, telles que l'établissement de l'eau bénite, l'addition de l'eau au vin dans la communion, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, ce rite est très-ancien, puisque *Origène*, qui vivait au IIIe siècle, en parle dans une *homélie sur Ezéchiel* (*Institutions liturgiques de Fornici*, traduites par Boissonet, Paris, 1854, p. 330).

Fornici, au même endroit, cite un passage des *Confessions* de saint Augustin, qui y fait allusion. Le voici : « Audieram « enim ego, adhuc puer, de vita æterna « nobis promissa per humilitatem filii « tui Domini Dei nostri descendentis ad « superbiam nostram, et signabar tum « signo crucis ejus, et *condiebar ejus sale* « jam inde ab utero matris meæ, quæ « multum speravit in te. » (Etant encore enfant, j'avais entendu parler de la vie éternelle qui nous a été promise par votre fils le Seigneur notre Dieu, qui a daigné s'abaisser jusqu'à descendre du ciel pour guérir notre orgueil, et j'avais été marqué de sa croix et assaisonné de son sel, au sortir du sein de ma mère, qui a beaucoup espéré en vous. Livre Ier, chap. XI, n° 1).

Outre cette allusion, qui ne prouverait pas suffisamment, saint Augustin en a parlé plus positivement. Voici, en effet, ce que je lis dans les *Origines et raisons de la liturgie catholique en forme de dictionnaire* de l'abbé J.-B.-E. Pascal, Paris, 1844, page 126, au mot *baptême :*

« Le sel mis à la bouche est un rite de la « plus haute antiquité. Saint Augustin en « fait mention, et en général les Pères de « l'Eglise le considèrent comme l'emblème « de la sagesse qui doit briller dans un « chrétien. Quelques-uns l'ont considéré « comme un serment de fidélité, selon ce « que pratiquaient certains peuples qui, « pour jurer à leur roi une soumission in« violable, mangeaient du sel en sa pré« sence.

« Au sel succédait l'onction de l'huile « sainte... »

Or je trouve l'origine de l'onction de l'huile sainte, dans les *Vitæ et Res gestæ*, dès le premier siècle de l'Eglise. Donc l'emploi du sel dans le baptême était antérieur, puisque aucun pape n'a eu besoin de le recommander.

Dans le *Dictionnaire usuel des sciences ecclésiastiques* de l'abbé Glayre, *Paris* 1861, au mot *sel* : « Comme le prouvent « les écrits de saint Augustin, on en a *tou« jours* fait usage dans le sacrement du « baptême. »

Consulter les Pères cités par Duranti au livre I de son *De rebus ecclesiasticis*, ch. XIX, n° 15; et le père Martène, livre I, ch. VI, n° 14. Moreri cite les observations sur le baptême de Joseph *Vicecomas* (Visconti?) Milan, 1615. E. G. P.

—

Prussiens et Russes (V, 53). — Voltaire, on le sait, par son exemple et sa grande influence, parvint à faire écrire comme ils se prononçaient, certains mots qu'on avait l'habitude d'écrire autrement. Je ne ne citerai que le mot *français*, qu'on écrivait *françois*.

Il fit substituer le mot *impasse* à celui de *cul-de-sac*, qui lui déplaisait souverainement, et c'est encore à lui qu'il faut rapporter l'emploi du mot *Russe*, au lieu de *Russien*, ainsi qu'il résulte du passage suivant, extrait de sa charmante correspondance :

A M. le comte de Schowalow, à Moscou.

24 décembre 1758.

Je me servirai du mot *Russien*, si vous le voulez; mais je vous supplie de considérer qu'il ressemble trop à *Prussien*, et qu'il en paraît un diminutif; ce qui ne s'accorde pas avec la dignité de votre empire. Les Prussiens s'appelaient autrefois Borusses, comme vous le savez, et, par cette dénomination, ils paraissaient subordonnés aux Russes. Le mot Russe a d'ailleurs quelque chose de plus ferme, de plus noble, de plus original, que celui de Russien; ajoutez que Russien ressemble trop à un terme très-désagréable dans notre langue, qui est celui de *Ruffien*, et la plupart de nos dames prononçant les deux *ss* comme les deux *ff*, il en résulte une équivoque indécente qu'il faut éviter.

EDGAR JOUBERT.

—

Le Beau est la splendeur du Vrai (V, 53). — Non, Platon n'a dit nulle part en termes formels : « Le Beau est la splendeur du Vrai. » Il n'a pas même dit catégori-

quement, ce qui est déjà un peu bien différent : « Le Beau est la splendeur du Bon. » Mais que le Beau soit le Bon resplendissant; que le Beau soit par suite l'éclat, la splendeur du Bon, telle est la vérité implicitement contenue dans toute la doctrine platonicienne, et qu'il est impossible de n'y pas voir en vingt endroits, sauf à l'exprimer ensuite d'une manière précise et concise, pour peu qu'on lise, avec réflexion et synthétiquement, les écrits du cygne de l'Académie, comme l'appelait Socrate. Aussi bien Platon distingue trois sortes de Beau, l'un pour les yeux, le second pour le cœur, et le dernier pour l'intelligence. « Nous passons, dit-il dans *le Banquet*, des beaux corps aux beaux sentiments, et des beaux sentiments aux belles connaissances. » D'ailleurs, il déclare plus d'une fois que de ce triple Beau l'archétype ou l'idéal réside dans le sein même de la Divinité.

C'est dans ce même dialogue, intitulé *le Banquet*, qu'un des interlocuteurs, après avoir demandé : « Paraît-il que les bonnes choses soient belles ? » reçoit pour réponse : « Il me le paraît. » Et l'entretien se poursuit ainsi : — A. « Si l'amour manque de beauté et que le Beau soit inséparable du Bon, l'amour manque donc aussi de bonté? — B. Il en faut demeurer d'accord. » L'argumentation du philosophe aboutit jusqu'à présent, à ceci : Il n'y a rien de beau qui ne soit à la fois *bon*: si une chose est belle, elle est par cela même bonne aussi. Donc, si l'amour n'est pas beau, c'est que l'amour n'est pas bon non plus.

Mais c'est dans l'*Hippias Major*, à condition que vous le comprendrez exactement et que vous le rendrez comme vous l'aurez compris, qu'il vous est réservé de puiser une preuve encore plus lumineuse de la vérité que j'atteste. Socrate : « De ce que nous découvrons, il résulte évidemment que le Beau est fils d'un père; que le Beau a un père, le Bon. » Hippias : « Tu parles d'or, ô Socrate ! » Socrate : « Ne parlé-je pas d'or aussi en disant que le père n'est pas le fils ni le fils le père? » Cela signifie, à n'en pouvoir douter : Il ne faut confondre ni le père avec le fils ni le fils avec le père, puisqu'ils sont distincts l'un de l'autre. Mais pour qui connaît tant soit peu la manière socratique des dialogues de Platon, il est clair que ce sont les paroles mêmes d'Hippias qui fournissent la réplique au martyr de la vérité; en un mot, que s'il met sur ses lèvres les noms de « fils et de père, » c'est que, à une minute de là, ils sortaient de la bouche d'Hippias, dans la phrase immédiatement antérieure. Par malheur, le texte grec a de plus en plus pâti de siècle en siècle. Ainsi, au XVIe, Henri Estienne éditait et traduisait ainsi le passage capital dans la question controversée : **Καὶ κινδυνεύει, ἐξ ὧν εὑρίσκομεν, πατρός τινος « ιδεα » εἶναι τὸ καλὸν τοῦ ἀγαθοῦ.** Traduction latine : « Et, ex iis sane quæ comperimus, illud effici videtur, pulchrum boni ratione ideam quamdam, efficacemque formam parentis habere. » (Page 297, lettre B, édition de 1578.)

Au XIXe siècle, deux mutilations de plus ont obscurci encore davantage, faussé et dénaturé d'autant la pensée du philosophe grec. D'abord, la préposition ἐν a été interpolée entre εὑρίσκομεν et πατρός; ensuite, cet « ἰδέα, » déjà si méconnaissable, a reçu, bon gré mal gré, un iota souscrit. Lisez plutôt : Καὶ κινδυνεύει, ἐξ ὧν εὑρίσκομεν, « ἐν » πατρός τινος « ἰδέᾳ » εἶναι τὸ καλὸν τοῦ ἀγαθοῦ. » Version latine : « Unde, per ea quæ invenimus, pulchrum ad bonum patris cujusdam instar esse videtur. » (Page 750.)

Dans la première interprétation, qui est de Henri Estienne, « ratione boni, » et « ad bonum, » dans la seconde, sortie des presses de M. Firmin Didot, signifient « par rapport au bon, vis-à-vis du bon. » Et l'on fait dire ainsi à Platon, d'un côté : « Le Beau possède, par rapport au Bon, une certaine espèce et une efficace forme de père; » et de l'autre : « Le Beau paraît être, vis-à-vis du Bon, à l'instar, à l'égal d'un père. »

Enfin, sur le tout, va brochant la traduction française la plus récente et la plus estimée, celle de feu Victor Cousin. La voici donc à la lettre : « Il résulte de cette découverte que le Beau est en quelque sorte (ἐν πατρός τινος ἰδέᾳ) le père du Bon. »

Or cette pensée est diamétralement opposée à celle de Platon, et je le prouve. Pour cela, au malencontreux « ιδεα, » déjà incompréhensible et mal écrit avant même qu'on l'ait encore défiguré en ἰδέᾳ afin de l'ajuster, à titre de complément, à l'intruse préposition ἐν, au moyen d'un iota souscrit non moins illégitime que la préposition elle-même, — je n'ai qu'à substituer υἱέα, synonyme de υἱόν.

Et j'obtiens de la sorte : « Καὶ κινδυνεύει, ἐξ ὧν εὑρίσκομεν, πατρός τινος υἱέα εἶναι τὸ Καλόν, τοῦ Ἀγαθοῦ. » Traduction latine : « Et videtur, ex his quæ detegimus, patris cujusdam filium esse Pulchrum, (nempe) Boni. » Autrement, pour le français : « Et de ce que nous découvrons, il ressort évidemment que le Beau est fils d'un père; que le Beau a un père, le Bon. » **Ιδεα**, dans l'exemplaire de Henri Estienne, n'a point d'iota souscrit, point d'esprit, point d'accent, trois signes extérieurs dont il est affecté dans l'exemplaire de M. Firmin Didot (**ἰδέᾳ**). Dès lors, si je voulais faire tout d'abord constater du regard l'évidente, la

visible certitude de ma découverte, je placerais celle-ci entre les deux variantes fautives qui l'ont précédée, et l'œil saisirait de front les trois diverses formes d'un seul et même mot tracé de la manière suivante: ιδεα, υἱέα, ἰδέᾳ.

Concluons : si le Bon est la source, la pure et limpide source du Beau, est-ce s'écarter de la doctrine platonicienne que d'en déduire, à titre de corollaire, et de proclamer cette vérité, aujourd'hui proverbiale : « Le Beau est la splendeur du Bon? » — Je ne le pense pas. Cette proposition n'est-elle pas identique à : Le Beau est le fils, le splendide fils du Bon, laquelle se lit, et plus d'une fois, en toutes lettres dans Platon? (Grenoble.) J. P.

—

Garde des rôles des offices de France et marchand de vin privilégié de la cour et suite du Roi (V, 56). — Voir sur ces *Marchands de vin*, et généralement sur les : *Marchands et artisans privilégiez suivant la cour et qui sont pour la fournir de toutes sortes de marchandises*, L'ETAT DE LA FRANCE, édition de 1712, t. 1, p. 657 et suivantes. Leurs droits, bénéfices et devoirs y sont tout au long énumérés. Les *Marchands de vin* étaient les premiers privilégiés, suivant la cour, et leurs charges se vendaient environ 25,000 livres.

Quant aux *gardes des rôles des offices de France*, leur principale fonction était d'avoir les rôles et registres de tous les offices de France, qui étaient scellés. Ils exerçaient, près de la grande chancellerie. *L'Etat de la France*, t. III, p. 65, renseigne complétement sur ce qui les concerne.

(Douai.) A. P.

—

Cartes d'entrée à la Convention (V, 56). — Outre celles qu'ont gravées Morret et le conventionnel Sergent, une troisième a été dessinée par Laneuville et gravée par Augustin de Saint-Aubin; c'est un médaillon représentant la Liberté et l'Egalité debout, sur lequel on lit : *Convention nationale, Rép. franc., Représentant du Peuple, membre du Comité d'inspection;* une autre du même graveur, d'après un dessin de J.-B. Regnault, représente la Liberté recevant dans ses bras la victoire qui la couronne, suivie du Génie de l'abondance.

Saint-Aubin a gravé des compositions analogues pour le Corps législatif et le Conseil des Cinq-Cents.

Sous le Directoire, la médaille du Corps législatif fut gravée par Gatteaux : les autres graveurs en médailles, dans l'œuvre desquels se trouve peut-être le jeton d'entrée à la Convention, sont : Andrieu, Droz, Dumarest et Dupré.

(Auch.) H. VIENNE.

—

Sujets galants gravés par Choffard (V, 57). — Ce n'est pas sans étonnement que je me trouve en mesure de fournir quelque éclaircissement à M. Vienne, en pareille matière : mon cabinet est si pauvre en estampes! Je possède toutefois deux pièces qui donnent la solution des deux questions rappelées ci-dessus : ces deux estampes, que j'ai achetées chez un brocanteur de bas étage, font un pendant parfait; elles sont intitulées : *l'Ecueil de la Sagesse, la Tendre Amitié;* la seconde répond exactement à la description de M. Vienne.

Ces deux pièces sont, d'après les signatures, l'œuvre, pour le dessin, de M. Hoin, des académies de Toulouze (*sic*) et de Dijon, et, pour la gravure, de De Monchy.

L'estampe intitulée *la Tendre Amitié* ne saurait donc être considérée comme un des quatre sujets du même genre appartenant à l'œuvre de Choffard.

(Nîmes.) CH. L.

—

Mariage morganatique (V, 58). — En réalité, le *mariage morganatique* n'est pas du tout une simple union de plaisir. A l'école de Droit (en 1832 ou 33), notre professeur, après nous avoir expliqué que le *concubinatus* du droit romain était un véritable mariage, en rapprocha le *mariage morganatique*. On pourrait très-bien définir le *mariage de conscience*, *mariage de la main gauche*, *mariage morganatique*, un mariage où l'un des époux renonce aux effets civils, tels que le droit ou le devoir pour la femme et les enfants de porter le nom du mari, la communauté des richesses et des honneurs, le droit des enfants à l'héritage de leurs parents, etc. Seulement, on comprend avec quelle facilité, soit par raillerie, soit pour dissimuler la position honteuse d'une maîtresse, on a pu appliquer ces mots à une simple liaison, et *mariage de la main gauche*, par exemple, ne se prend plus guère au sérieux. Quant au mot *morganatique*, il vient, dit-on, d'une dame du nom de Morgan, qui fut ainsi épousée par un prince. Je sens tout ce que ce renseignement a d'incomplet, et qu'il faudrait pouvoir dire au moins quel était ce prince et à quelle époque il s'est marié. Mais aussi, je m'attends bien que ma réponse ne passera sous les yeux de M. F. M. que dans le cas où il n'y en aurait pas d'autre, et alors, ce sera un borgne qui sera roi parmi les aveugles. O. D.

—

Les délassements du père Gérard, ou la Poule de Henri IV mise au pot en 1792. Jeu national (V, 59). — Je possède ce jeu qui n'est qu'une variante du fameux Jeu de l'oie. Quatre-vingt-quatre anneaux

partent d'un trophée de chaînes et de verges, pour aboutir à la *Nouvelle Constitution*, figurée par une corne d'abondance d'où s'échappent des fruits, des fleurs et des écus, et remplaçant l'ancien *Jardin de l'oie.* On jouait avec des dés, redoublant sur les numéros où se trouvent des poules au lieu d'oies, et le premier arrivé au nº 84 gagnait la partie. Chaque anneau renferme l'indication d'une vertu ou d'un vice civique, d'une institution, d'un événement politique. Comme au Jeu de l'oie, on avançait parfois ou l'on rétrogradait, selon le caractère de l'objet auquel correspondait le chiffre obtenu. Ainsi, on trouvait au nº 18, *Despotisme. La Noblesse* nº 26, retournait au nº 1, *Egalité. Les Ministres*, nº 29, passaient à 62, *Responsabilité. Varennes*, nº 65, rétrogradait à 14, *La Loi; La Discorde*, 71, à 7, *L'Anarchie;* etc. Parmi les *Règles*, je remarque celle-ci: « On peut donner aux marques ou jetons, une valeur aussi modique « que l'on veut. Mais si on leur donne « la valeur d'un sou, et au delà, les gagnants sont obligés de donner aux pauvres quinze pour cent de leur gain, parce « que ce jeu national a pour but l'instruction et le plaisir, et non le désir d'enlever aux autres ce qu'ils ont; » et cette autre: « Si un joueur parvient à un anneau « déjà occupé par la marque d'un autre « joueur, il retourne à la place d'où il était « parti: car il ne faut chasser personne de « la place qu'il occupe. » Une longue légende, intitulée *Sens moral*, complète ces explications. Cette pièce avait environ 40 centimètres sur 50. Elle se trouvait à Strasbourg chez Treuttel, à Paris chez Onfroy, et dans tous les Bureaux de Poste de la France.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

—

« **Benicourt, de Rouville**, etc. » (V, 60). — Je puis donner quelques renseignements sur Marie de Béthune, comtesse de Rouville; ils sont très-courts, mais précis et authentiques.

Dans l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, etc. du P. Anselme, tome IV, page 224, de l'édition de 1728, on voit que Marie de Béthune était le onzième enfant d'Hippolyte de Béthune, comte de Selles, marquis de Chabris, etc... dit le comte de Béthune, marié, le 29 novembre 1629, à Anne de Beauvillier, comtesse de Saint-Aignan.

Au tome VIII du même ouvrage, dans la généalogie de la maison de Rouville, (article : « Grands veneurs de France ») page 713, on lit que Marie de Béthune épousa, au mois d'octobre 1667, François de Rouville, dit le comte de Rouville, (de la branche des seigneurs de Meux) sous-lieutenant de la compagnie des Gendarmes de la reine.

Il est question du comte de Rouville dans les *Lettres de Madame de Sévigné* (édition Walckenaër, MDCCCXVIII,) tome I, 57, note; tome II, 246; tome VII, 56 et note; et de Marie de Béthune, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, Bibliothèque Gauloise, tome I, pages 111 et 316.

H. M.

—

Le Catéchisme de 1806 (V, 64). — Tous ceux qu'intéresse cette curieuse Question et qui désireraient l'approfondir plus complétement, doivent se reporter à l'étude historique, publiée l'an dernier dans la *Revue des Deux-Mondes* et récemment réimprimée en volume de bibliothèque: « *L'Eglise Romaine et le Premier Empire*, 1800-1814, *par le comte d'*HAUSSONVILLE, *Paris*, M. Lévy, 2 vol. in-8°, 1868. » Le chapitre 26 du tome IIe, intitulé : *Le Catéchisme impérial* (pages 255 à 295) est surtout à lire entièrement, ainsi que toutes les pièces justificatives à l'appui (pages 436 à 443) contenant le relevé détaillé des correspondances officielles entre Rome et Paris, auxquelles a donné lieu la publication de ce fameux petit livre.

Je ne sais pas résister à la tentation qui me vient de citer ici même les deux passages ci-dessous: ils compléteront les diverses communications, déjà si nombreuses, des érudits rédacteurs de *l'Intermédiaire:*

« Le Catéchisme de Bossuet, dont celui qui s'élaborait en ce moment était censé n'être que la reproduction, s'était contenté de consacrer deux courtes lignes à la définition des devoirs des sujets envers leurs princes. Le prince lui-même, qui n'était autre alors que Louis XIV, était assez irrévérencieusement confondu avec la foule des supérieurs. « Que nous prescrit encore le quatrième commandement? disait le catéchisme de Meaux. – *Réponse:* De respecter tous supérieurs, pasteurs, rois, magistrats et autres. » — Voilà qui avait suffi, parlant du grand roi, à celui que de son vivant La Bruyère appelait par anticipation un Père de l'Eglise, et l'histoire ne nous apprend pas que Louis XIV se soit trouvé offensé d'avoir été mis en seconde ligne, après les pasteurs, et seulement avant les magistrats. Sous le règne de Napoléon Ier, le chapitre relatif au quatrième commandement s'étend prodigieusement et prend les plus singuliers développements. En 1686, une seule et unique leçon avait suffi, dans laquelle était en même temps compris ce qui regardait les cinquième, sixième et neuvième commandements. En 1806, comme l'obéissance aux autorités établies est devenue chose autrement importante, et la pierre angulaire du nouvel édifice, les préceptes concernant ce fameux quatrième com-

mandement, n'occupent pas moins de trois leçons. Le chef de l'Etat se croirait abaissé s'il acceptait, comme Louis XIV, une sorte de pêle-mêle avec les autres supérieurs, il lui faut quelque chose de plus. » Etc. (page 266).

Et, plus loin: «... Ce que le public de nos jours sera, je crois, étrangement surpris d'apprendre, c'est que, loin d'être en rien autorisé par sa cour à favoriser la création d'un nouveau catéchisme, le représentant du Saint-Siége à Paris avait reçu de Pie VII les ordres les plus formels pour agir dans un sens diamétralement opposé. La correspondance du cardinal Consalvi avec le cardinal Caprara ne permet à ce sujet aucun doute. Elle établit de la façon la plus authentique que... le légat, animé peut-être des meilleures intentions, non-seulement ne se conforma point à ses instructions, mais qu'il prit résolûment, lui d'ordinaire si timide, le contre-pied de la ligne de conduite qui lui avait été soigneusement tracée. Il y a plus: afin de n'être pas gêné par de nouvelles et plus impératives injonctions qui pouvaient lui arriver de Rome, il laissa le Saint-Père dans la plus complète ignorance de ce qui se passait à Paris; il ne se fit aucun scrupule de garder un absolu silence sur cette longue élaboration du catéchisme impérial, qui se faisait sous ses yeux, de son consentement et avec sa pleine connivence. » *Vid. loc. citat.* (page 274).

— Les lecteurs de *l'Intermédiaire* qui désireraient être édifiés plus complétement encore, sur la publication du *Catéchisme de* 1806, devront, outre l'étude déjà citée de M. d'Haussonville, consulter aussi l'ouvrage suivant: ***Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France, pendant les premières années du XIXe siècle*** (par M. Joseph Jauffret), in-8°, tome II, pages 153 et suiv.; — et peut-être encore feront-ils bien de parcourir un troisième ouvrage: *L'Eglise et la Révolution française, histoire des relations de l'Eglise et de l'Etat*, par M. Ed. de Pressensé. Paris, un vol. in-8°. ULRIC.

— Pour bien connaître l'effet de la publication du Catéchisme impérial dans les divers diocèses de France, on devra se reporter aux biographies individuelles des prélats, cardinaux, archevêques, évêques, etc., qui vivaient à cette époque. On pourra consulter notamment: la *Vie du cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse par le R. P. Caussette, — et l'Histoire de Mgr. d'Aviau du Bois de Sanzay (archevêque de Bordeaux), par M. l'abbé Lyonnet. Paris*, 1847.

Veut-on savoir en quels termes M. d'Aviau, parlant de Sa Majesté l'Empereur et Roi, écrivait à l'un de ses amis? Citons ce petit passage: « Est-ce à lui de se mêler de ces questions-là? Qui lui en a donné la mission? A lui les choses de la terre, à nous les choses du ciel. Bientôt, si nous le laissons faire, il mettra la main à l'encensoir et peut-être voudra-t-il plus tard monter à l'autel. En vérité cela ne se peut pas. *Principiis obsta, sero medicina paratur...* » (*Loc. citat.* page 549).

TRUTH.

—

Les tailleurs pour femmes sont-ils antérieurs au XVIIe siècle? (V, 65.) — Sur cette question on ne pense pas assez à la richesse du vêtement des princes et des courtisans, qui du XIVe au XVIIIe siècle était aussi cher, aussi coquet, aussi luxueux que celui des femmes, ce qui fait qu'encore aujourd'hui au théâtre, et dans un bal masqué, contrairement à l'effet du costume masculin et heureusement égalitaire de notre temps, les hommes se tiennent tout à fait à côté des femmes. Par suite, avec cette folie du costume ancien où les pierres précieuses, les vraies perles, les étoffes et les broderies d'or et d'argent, plus tard les guipures, les canetilles, les rubans et les dentelles étaient employés pour un sexe comme pour l'autre, les ouvriers étaient les mêmes, et les femmes avaient des *tailleurs* beaucoup plus naturellement qu'aujourd'hui. Charles VIII ramène d'Italie, maître Silvestro Abbate « ouvrier et faiseur d'habillemens de Dames à l'italienne » et Giovanni Armenaris « decouppeur de velour à l'italienne servant aux habillements des Dames, » (*Archives de l'art français*, première série, I, 120-1) et dans le joli roman de *Jean de Paris* (édition de 1867, p. 118), on trouve ceci, au lendemain matin du mariage du roi de France: «Les femmes vindrent veoir la nouvelle Royne, et, ainsi comme elles la cuydoient habiller, vint un Maistre Taillandier du Roy, que leur dit à genoulx: « Mes Dames, ne vous desplaise, car elle doit aujourd'huy estre abillée à la mode Françoise. » Il serait trop long d'écrire ce qu'il y a de *couturiers* dans les Comptes et l'auteur de la question peut plutôt s'effrayer que se rassurer; on ne remarque les tailleurs pour femmes que du moment où ils sont moins nombreux, où ils sortent de l'ordinaire pour devenir l'exception, et, s'il voulait faire leur histoire au moyen âge, il aurait tout simplement à faire celle de tout le costume féminin et masculin.

A. DE MONTAIGLON.

—

Le dernier mot de Gœthe et le dernier mot de Jodelle (V, 70). — A ces deux derniers mots, on peut en ajouter un troisième, *les dernières paroles de J.-J. Rousseau*, qui y ressemblent beaucoup. Elles sont inscrites au bas de la gravure de *H. Guttemberg*, d'après *J.-M. Moreau le Jeune*. « Ma chère femme, rendez-moi le

« service d'ouvrir la fenêtre, afin que j'aie « le bonheur de voir encore une fois la « verdure. Comme elle est belle! Que ce « jour est pur et serein! O que la nature « est grande! Voyez ce soleil dont il sem- « ble que l'aspect riant m'appelle. Voyez « vous-même cette lumière immense : « voilà Dieu! oui, Dieu lui-même qui « m'ouvre son sein et qui m'invite enfin à « aller goûter cette paix éternelle et inal- « térable que j'avais tant désirée. »

P. A. L.

—

Lucius Boscus, « De antiquitatibus Græcorum » (V, 72). — Je remercie M. J. Dirks de l'attention qu'il a bien voulu prêter à une demande adressée par moi à l'*Intermédiaire*, et de la réponse qu'y a faite mon honorable coabonné, Toutefois, Lambert Bos, né en 1676, mort en 1717, ne peut être le Lucius Boscus dont parle Antonio de Guevara, né, lui, sous le règne d'Isabelle, et mort en 1544. La légende attribuée par Guevara à Lucius Boscus se trouve aussi dans le *Victorial* de Gamer. La voici en peu de mots, d'après ce dernier livre, qui date du XV[e] siècle. Alexandre, allant par le monde, apprit que, derrière de hautes montagnes, vivait un peuple très-sage et n'établissant de rapports avec aucune autre nation. Alexandre franchit les monts et pénétra dans une riche contrée. Il fit appeler les habitants; ils vinrent en grand nombre, et il les interrogea sur divers sujets. Il leur demanda s'ils avaient un roi : ils répondirent qu'ils n'en avaient pas besoin, puisque, parmi eux, personne ne cherchait à faire du tort à autrui. Le conquérant leur demanda ensuite de se soumettre à lui comme à leur seigneur, de lui payer tribut et de solliciter de lui de bonnes lois sous lesquelles ils pussent vivre heureux. Ils dirent à Alexandre que pour roi ils avaient Dieu; que, ne possédant d'autre trésor que la sagesse, ils ne pouvaient payer de tributs; mais ils ajoutèrent que, puisque le conquérant les engageait à lui demander quelque bonne loi ou coutume, ils le priaient de les débarrasser d'un usage très-mauvais qu'il y avait dans leur pays. Alexandre s'étant informé de ce qu'était cet usage, ils répliquèrent : Seigneur, dans ce pays, nous finissons tous par mourir : fais que nous ne mourions plus. — Comment, reprit Alexandre, celui qui ne peut ajouter un jour à son existence pourrait-il vous donner une vie éternelle? Et eux répartirent : Puisqu'il en est ainsi, pourquoi travailles-tu à asservir le monde? Alexandre tourna bride et s'en fut son chemin. (*Victorial*, p. 476 et suiv.) Il serait intéressant de savoir si cette légende se trouve ailleurs que dans le livre de Gamer et dans celui de Guevara.

(Metz.) TH. DE PUYMAIGRE.

— Il paraît certain que M. J. Dirks a commis quelque confusion dans ce qu'il dit à cet égard. Comment Antonio de Guevara (l'auteur du *Livre d'or de Marc-Aurèle*), né en 1490, mort en 1545, aurait-il pu connaître l'ouvrage de Lambert Bos, né en 1676, mort en 1717? B. G.

—

Érudition de Mathurin Régnier (V, 78). — J'ajouterai à l'explication donnée par M. H. Prevost du mot *Synderèse*, qu'il dérive du verbe Συνδιαιρέω, *simul divido, simul distinguo*, employé par Grégoire de Nazianze.

Il est opposé au mot *Synerèse* (Συναίρεσις *contractio, complexio*) qui, en grammaire désigne la réunion de deux syllabes en une seule dans le même mot.

Synderèse est pris surtout dans le sens de remords, Crispin dit :

Il s'élève surtout, dans le fond de mon cœur,
Certain remords cuisant, certaine syndérèse,
Qui furieusement sur l'estomac me pèse.

(REGNARD, *Légataire universel*, acte IV, scène VII.)

AD. D.

—

Erudition de Jean-Jacques Rousseau (V, 82). — S'il faut en croire le bon Plutarque (Vie de Nicias), c'est en récitant, non point les poëmes d'Homère, comme le raconte Jean-Jacques, au septième livre de ses *Confessions*, mais bien des fragments des *Tragédies d'Euripide*, que les prisonniers athéniens gagnaient leur vie après la défaite de Nicias à Syracuse.

(Valenciennes.) CH. C.

—

Dequoi, Bicêtre (V, 83). — Pour *Dequoi*, il me semble aisé à comprendre et à expliquer. Il est clair que, dans les vers cités, il veut dire — *fortune, facultés* — et qu'alors il représente la phrase — *Avoir de quoi* — elliptique elle-même, pour « avoir de quoi faire telle dépense. » Pour *Bicêtre*, voici un article du glossaire que M. Jannet a composé pour son ancien Théâtre français. « Vicestre — Bicêtre, nom d'un château proche de Paris qu'au XIII[e] siècle on appelait la *Grange aux Gueux* (v. Dict. de Trévoux). On se sert de ce mot dans le sens de *misère, infortune, embarras.* » Il fallait que ce lieu fût en effet bien prédestiné à la misère pour qu'un évêque et un prince (le duc de Berri, frère de Charles V), l'aient inutilement chargé l'un après l'autre de leur château sans pouvoir l'empêcher de redevenir la *Grange aux Gueux*.

O. D.

— Malgré le soin minutieux et intelligent avec lequel M. Tenant de Latour a corrigé les épreuves de son édition de

Bachaumont, je crois bien qu'il y a là faute d'impression. Le *de quoi* doit être imprimé en deux mots, et c'est ainsi qu'il est dans une réimpression de l'édition de Saint-Marc que j'ai sous les yeux, celle de Paris, 1826, in-8°. Le sens est alors: « Mon trop peu de revenus, mon trop peu d'argent. » L'expression *avoir de quoi* est encore courante. *Quoi* est exactement la même chose que le *quibus*; c'est simplement une ellipse, *avoir quoi*, *pecuniæ quibus*, *l'argent avec lequel*, et aux passages cités précédemment sur le *quibus*, on peut joindre celui-ci du *Début de l'homme et de l'argent* (*Anciennes Poésies françaises*, VIII, 309):

Il est tenu pour ung varlet
Qui n'a argent à grand foison.....
Sans *de quibus* le tiendra l'on
Comme meschant, malheureux, fol.

L'autre mot est aussi très-compréhensible si on l'imprime avec un grand B. *Souviens-toi de ta boue et de ton Bicêtre*, veut dire: « Souviens-toi que tu es au nombre des mendiants et que Bicêtre, qui est leur demeure, mérite d'être la tienne; » autrement dit: « Aie toujours devant les yeux ta condition infime et ta pauvreté. » A. M.

—

Les « Nenais » de Gavarni (V, 84). — Dans un roman de Paul de Kock (*Un Bon Enfant*) il est question d'un homme qui reçoit une balle dans le *nénet* gauche, et je me souviens que dans une parodie de *Lucrèce Borgia* le nom de la princesse Négroni avait été changé en celui de la princesse Grosnetnets, qu'un journal-programme imprimait ainsi, mais je ne saurais plus dire ni le nom de la pièce, ni le théâtre où elle se jouait. Voilà donc trois orthographes de ce mot, sans qu'aucune puisse faire autorité vis-à-vis des autres. Mais il me semble que *nénet*, c'est-à-dire un mot composé du redoublement de la même syllabe, rentrerait bien, avec *papa*, *man-man*, *nan-nan* (ainsi qu'ils prononcent) *bobo*, *coco*, *dada*, *toutou*, et tant d'autres, dans ce vocabulaire enfantin qui pourrait bien n'avoir d'autre origine que le bégayement primitif. A moins qu'on accepte comme étymologie du mot en question, celui que je trouve dans un *Dictionnaire de la langue romane*, de 1768: « Nenet, *Cupidon, petit dieu.* » O. D.

—

Le soufflet, injure grave (V, 85). — Tallemant des Réaux, plus hardi que M. J., raconte que: « Le portier de Bautru donna une fois des coups de pied au cul au laquais de Bois-Robert. Voilà l'abbé dans une fureur épouvantable. Il a raison, disaient les gens, cela est bien plus offensant pour lui que pour un autre. Aux laquais de Bois-Robert, le cul tient lieu de visage: c'est la partie noble de ces Messieurs-là. » Je crois que ceci répond à la question; c'est qu'excepté aux laquais de Bois-Robert, c'est le visage qui est la partie noble. Aussi aurait-on bien plutôt lieu de demander pourquoi un coup de poing dans la figure n'est pas assimilé au soufflet. Et sur cette distinction qui paraît peut-être un peu subtile, il y a mieux que l'opinion; il paraît qu'il y a eu des lois positives. Benvenuto Cellini dit, dans ses Mémoires, que, de son temps, cela était ainsi à Florence; et qu'ayant été appelé devant le tribunal pour répondre d'un coup donné dans une querelle, il ne pouvait pas comprendre, ignorant la loi, que c'était pour le favoriser que les juges voulaient traiter ce coup de coup de poing, tandis que lui s'obstinait à soutenir que ce n'était qu'un soufflet. Cette distinction s'explique pourtant. Un coup de poing est un acte de lutte; il atteint à la figure comme il aurait pu faire ailleurs, selon les péripéties du combat. Le soufflet est spécialement un acte d'insulte, il ne s'adresse qu'au visage, à la partie noble, et l'on semble en ouvrant la main au lieu de la fermer, n'affaiblir le coup que pour mieux déclarer que l'on veut vous faire du déshonneur et non du mal. Aussi l'a-t-on quelquefois donné avec un gant, ce qui le rend inoffensif physiquement sans rien diminuer de sa gravité morale.
O. D.

— Montesquieu, au chapitre XX du XXVIII° livre de l'*Esprit des Lois*, s'exprime ainsi:

« Dans les combats judiciaires, il n'y avait que les vilains qui combattissent à visage découvert; ainsi il n'y avait qu'eux qui pussent recevoir des coups sur la face. Un soufflet devint une injure qui devait être lavée par le sang, parce qu'un homme qui l'avait reçu avait été traité comme un vilain. »

Malgré cette citation, je crois que M. X. s'exagère singulièrement l'importance du soufflet, au point de vue de l'outrage. Les coups de bâton, les coups de pied quelque part, voire même le simple démenti avaient certainement une gravité égale.

Citons encore l'*Esprit des Lois*:

« Les gentilhommes se battaient entre eux à cheval et avec leurs armes; les vilains se battaient à pied et avec le bâton. De là, il suivit que le bâton était l'instrument des outrages, parce qu'un homme qui en avait été battu avait été traité comme un vilain. »

L'accusateur (celui qui poursuivait la réparation d'un crime ou d'un délit) commençait par déclarer, devant le juge, qu'un tel avait commis une telle action; et celui-ci répondait qu'il en avait menti: sur cela, le juge ordonnait le duel. La maxime s'éta-

blit que quand on avait reçu un démenti, il fallait se battre. Montesquieu ne mentionne pas les coups de pied quelque part. Cependant, si la discussion entre le comte de Gormas et le vieux don Diègue se fût terminée par un pareil acte de violence, le vieux gentilhomme n'en eût pas moins fait, au courage de Rodrigue, l'éloquent appel que chacun sait. En tout cas, les vers suivants de l'acte III, scène VI, auraient dû être singulièrement modifiés :

Appui de ma vieillesse et comble de mon heur,
Touche ces cheveux blancs, à qui tu rends l'hon-
[neur,
Viens baiser cette joue et reconnais la place
Où fut empreint l'affront que ton courage efface.

Quelle est, à notre époque, en ces délicates matières, la jurisprudence en vigueur parmi les gens du monde? Etablit-elle quelques différences, au point de vue de la gravité de l'offense, entre les diverses voies de fait? Je ne le pense pas. Voici, en effet, ce que je lis dans un ouvrage qui jouit d'une grande autorité : le *Code du Duel*, par le comte de Chateauvillard, chapitre Ier, de l'Offense :

Ch. 8. Il y a différents degrés dans les offenses, que nous classerons ainsi : l'offense, l'offense avec insulte, l'offense avec coups ou blessures.

§ 1er. Quiconque touche, frappe. Ainsi, n'établissons pas ici de différences.

§ *11*. L'offensé, avec coups ou blessures, choisit son duel, ses armes, ses distances, et peut exiger que son adversaire ne se serve pas d'armes à lui appartenant; mais il doit, dans ce cas, ne pas se servir des siennes. HENRI PREVOST.

—

Saint-Evremont, gouverneur des canards du parc (V, 86). — Le parc de Saint-James, pendant le dix-septième siècle, renfermait une très-grande pièce d'eau couverte d'oiseaux aquatiques, à qui Charles II, après avoir visité ses volières (*Bird cage walk*), aimait à jeter du grain. Au milieu de la pièce d'eau, était un îlot de gazon appelé *Duck island*, qui paraît dans le tableau si curieux de Canaletto. Le roi donna en plaisantant, à Saint-Evremont, le titre de gouverneur de Duck island. Il ne pouvait être question de serment à prêter, pour une plaisanterie bientôt oubliée; et quant aux libéralités parfois considérables que Saint-Evremont tint de la main royale, comme elles venaient de la *privy purse*, elles ne pouvaient être soumises à à un contrôle officiel.

A. DE CIRCOURT.

—

Une bataille livrée à jeun (V, 86). — J'en demande pardon à M. G., mais le fait dont il parle s'est passé un peu autrement qu'il ne le raconte.

C'était à Malplaquet, le 11 novembre 1709. Nos troupes, qui manquaient de vivres depuis vingt-quatre heures, venaient de recevoir une distribution de pain; tout à coup, elles entendirent sonner la charge. Sans attendre les ordres de leurs chefs, avec une spontanéité vraiment admirable, les soldats jetèrent non-seulement le pain qu'ils avaient à la main, mais encore une partie de leur provision, « pour courir plus légèrement au combat. » HENRI PREVOST.

— Cette bataille n'est autre que celle de Malplaquet, ainsi que le constate Voltaire dans le chapitre XXI de son *Histoire du Siècle de Louis XIV* : « Tout ce que je sais, écrit-il, c'est que le maréchal de Villars dit lui-même que les soldats qui, ayant manqué de pain un jour entier, venaient de le recevoir, en jetèrent une partie pour courir plus légèrement au combat. » GUSTAVE PICARD.

—

Edit. — Ordonnance royale. — Décret (V, 86). — La signification de chacun de ces mots peut, ce me semble, être facilement précisée.

Sous l'ancienne monarchie les *ordonnances* ROYAUX étaient ce qu'on appellerait aujourd'hui des lois: elles émanaient du seul pouvoir législatif d'alors, du roi. Les ordonnances formaient souvent une espèce de Code relatif à des matières de droit commun et exécutoire dans tout le royaume: *Les ordonnances de saint Louis; l'ordonnance de Villers Cotterets* sous François Ier, établissant un état civil; *les ordonnances de Louis XIV*, qui sont de véritables Codes pour le commerce, la procédure, les eaux et forêts, etc.

Les *Edits* étaient de véritables ordonnances; mais ils étaient ordinairement relatifs à un objet plus spécial: *L'édit des secondes noces* (1560) sous François II, *l'Edit de Nantes* (1598), par lequel Henri IV accordait certaines franchises aux protestants.

Le mot *Décret* ne se rencontre sous l'ancienne monarchie qu'appliqué à des ordonnances de juges : *décret* de prise de corps.

Depuis 1789, le mot *Edit* n'a plus reparu à ma connaissance.

Le mot *Ordonnance* a été employé, sous la restauration et le gouvernement de juillet, dans le sens d'acte du pouvoir exécutif pris dans les limites de sa compétence pour prescrire les mesures nécessaires à l'exécution des lois.

C'est le sens du mot *Décret* sous le premier empire et sous le régime actuel.

Notons néanmoins que précédemment on a qualifié de *décrets* tous les actes de

la Constituante, de la Législative et de la Convention. H. T.

La prison du Tasse (V, 99). — Voici l'opinion de M. G. Voigt, exprimée dans un discours récent : « Le 21 février 1579, le Tasse était revenu à Ferrare. Toute la ville était en émoi, par suite du prochain mariage d'Alphonse d'Este avec Marguerite de Gonzague. Le Tasse ne trouva donc pas l'accueil qu'il avait espéré; il ne put voir le duc, personne ne s'occupa de lui. Alors sa misanthropie se réveilla, il se répandit en invectives, maudit le duc, et la cour et lui-même. Il répudia l'éloge qu'il avait fait de la maison d'Este et proclama la cour un repaire de monstres et de brigands. A la nouvelle de ces diatribes, Alphonse donna l'ordre d'amener le Tasse à l'hôpital Sainte-Anne, où, à côté des malades de condition inférieure, on traitait aussi les fous. Tel est le fait où la légende a mêlé la passion romanesque du poëte pour Léonora. Déjà la plus ancienne biographie du Tasse, parue à Naples en 1619, donne cet amour comme la cause de son emprisonnement. Mais c'est Muratori qui, au siècle dernier, a consigné la tradition telle qu'elle se répète encore à Ferrare. D'après son récit, l'inclination, longtemps cachée, du Tasse pour la princesse éclata de la manière suivante, en présence de la foule des courtisans : il s'approcha de Léonora, comme pour répondre à une question, la pressa sur son cœur avec enthousiasme et l'embrassa. Le duc se tourna tranquillement vers les courtisans et dit : « N'est-ce pas dommage « qu'un si grand homme soit totalement « fou? Il faut l'enfermer. » D'après une autre tradition, les habitués du château auraient placé des miroirs obliques qui auraient permis au duc de voir le poëte embrassant Léonora. Enfin, d'après un dernier récit, le Tasse n'aurait fait que se vanter de ce baiser dans une pièce de vers. Il aurait fallu cependant se souvenir que Léonora, à l'époque où sa personne est censée avoir poussé le poëte à des inconséquences, avait quarante-deux ans, et quant au Tasse, dans ses lettres, il ne donne comme cause de sa captivité que « des paroles folles et téméraires, » et non des actes. Le témoignage du poëte contredit donc les invectives dont il a été question plus haut. RISTELHUBER.

« Martin Luther, » drame de M. L. Halévy (V, 108). — Si M. P. L. A., par des motifs dont il est seul juge, ne croit pas devoir déférer à l'invitation de M. L. Halévy, je demande la permission de reprendre, pour mon propre compte, la question qu'il a posée. J'ai eu l'honneur d'être le collègue de M. L. Halévy et j'aime à me compter encore parmi ses amis. Je ne prends cependant pas la parole pour lui donner la réplique. La promesse par lui faite d'une page intéressante et instructive d'histoire littéraire suffirait à expliquer l'insistance d'un habitué de *l'Intermédiaire;* mais je viens, en outre, apporter un supplément d'information à la question posée.

Je possède aussi un exemplaire du drame de *Luther*, tout à fait identique à celui qu'a désigné M. P. L. A. J'ai, de plus : « Luther, poëme dramatique en cinq parties, par Léon Halévy, auteur du *Czar Déméticus*, Paris, dépôt central de la librairie, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, 1834. » Trente-deux années séparent donc les deux *Luther* de M. Halévy.

Le « poëme » contient plus de personnages que le « drame, » mais les personnages du second figurent tous parmi ceux du premier. Il y a, d'ailleurs, entre le texte de l'un et de l'autre des identités si complètes et si nombreuses qu'il n'est pas douteux que le drame est tiré du poëme. Il est donc vraisemblable que l'histoire de celui-là n'est pas tout à fait étrangère à l'histoire de celui-ci. C'est ce qui sera expliqué par la communication que M. L. Halévy voudra bien, je l'espère, adresser à *l'Intermédiaire*. FRÉD. LOCK.

Huguenot, Parpaillot (V, 139). — Je me permettrai de ne pas partager l'opinion de M. Ath. Coquerel sur ce sujet. L'étymologie qui fait dériver *Huguenot* de *Eidgenossen*, n'est pas plus « fantaisiste, » qu'elle n'est « impossible. »

En premier lieu, il est bon que je fasse observer que je ne range pas la lettre *h* au nombre des consonnes. Cette lettre n'est qu'un signe d'aspiration dans la plupart des mots; dans beaucoup d'autres, elle est parfaitement superflue, on ne la prononce pas, et là, elle n'existe que parce que l'étymologie l'ordonne (1). Comme on n'a pas, chez les modernes, l'esprit rude des Grecs, le *spiritus asper* a dû être représenté, d'une manière ou d'autre, par un signe de la même valeur.

On voit donc parfaitement pourquoi tant de mots, possédant le signe d'aspiration en anglo-saxon, en allemand, etc., en sont dépourvus dans les langues néolatines. D'un autre côté, on comprendra facilement pourquoi beaucoup de mots en français, en italien, en espagnol, etc., ont un *h*, qui, vu l'étymologie, ne leur ap-

(1) Le *théta* des Grecs n'est autre chose qu'une liaison du *t* avec l'esprit rude. Ce signe d'aspiration a perdu sa valeur dans les mots tirés du grec. On ne garde le *h* dans *théologie, absinthe, athénée*, etc., que par inconséquence; on l'a supprimé dans beaucoup de mots, par exemple dans *trône, trésor*, etc.

partient aucunement. Quelques exemples éclairciront ce que je veux dire :

Obus, sorte de petite bombe, devrait être écrit *Hobus*, puisque c'est l'allemand *Haubitze*.

On, vient de *homo*, le *h* manque.

Orge, vient de *hordeum*, le *h* manque.

Ouragan, vient de *huracan*, le *h* manque, etc.

D'un autre côté on écrit en français :

Hermine, le mot étant dérivé du latin *armenius*.

Hièble, au lieu de *Jèble* (du latin *ebulum*).

Huis, au lieu de *Uis* (du latin *ostium*).

Hurler, au lieu de *uller*, du latin *ululare* (grec ὀλολύζω).

M. C. dit que *Hu* ne peut venir de *Eid*. Pourquoi ? La transformation ne s'est pas opérée en un jour, en un mois, en un an. Il a fallu un siècle peut-être, pour l'effectuer. D'abord, il ne faut pas examiner le mot *Eid* seul, il faut prendre connaissance des formes paronymiques. Le mot *Eid* est *Eida*, *Aith*, *Ait*, en haut-allemand; *aiths*, en goth.; *ath*, *ead*, en anglo-saxon; *oath*, en anglais, etc.

On n'aura pas fabriqué *huguenot* d'après la forme allemande *Eidgenossen*, en peu de temps. A Genève d'abord on en a fait *Eignots*, puis *Aignos* en France. (V. Condé, *Mémoires*, p. 638.) Ensuite on aura métamorphosé *aignos* en *Haignots*, *Haignots* en *Hugnots*, et *Hugnots* en *Huguenots*. C'est la même transformation qu'on peut trouver dans d'autre mots.

Huile, en allem. *oel*, en angl. *oil*, en holl. *olie*, en espagn. et en ital. *olio*, vient du latin *oleum*, dérivé du grec ἔλαιον. Voici donc un mot, qui de ἔλαιον est devenu *huile* par une série de transformations toutes naturelles.

Autre exemple. Il y a un mot espagnol, *huevo*. Dirait-on jamais que c'est l'allemand *ei*, l'anglais *egg*, un *œuf?*

Je n'ai pas le temps de faire les recherches nécessaires, mais je ne doute point qu'on ne puisse trouver d'autres exemples analogues. Peut-être des chercheurs, plus versés que moi dans la philologie comparée, pourront-ils étendre et compléter cette esquisse bien imparfaite. En tout cas, je crois avoir démontré que la dérivation condamnée par M. Coquerel n'est pas entièrement à dédaigner.

(Amsterdam.) H. TIEDEMAN.

Trouvailles et Curiosités.

Les imitateurs du Père Loriquet (V, 140). — M. H. M. (Laflèche) nous dit, dans son intéressante note, que le Père Loriquet, dans son *Cours d'histoire*, édition de 1816, « ne conteste nulle part le « titre impérial de Napoléon. » Qu'il le nomme Bonaparte ou *Buonaparte*, peu importe; mais, en somme, il le nomme. Voici qui est plus fort. J'ai, sur mes rayons, une *Instruction sur l'histoire de France, par Le Ragois, continuée jusqu'en* 1816 *par M. Moustalon*, où le nom de Napoléon n'est même pas énoncé. L'ouvrage est par demandes et par réponses.

Voici, à l'article Louis XVIII, cinquante-neuvième roi de France, un article curieux qui résume le Consulat et l'Empire.

« D. La France ne se lassa-t-elle pas « des troubles qui la déchiraient?

« R. Dominée tour à tour par des gou- « vernements arbitraires, elle devint, en « 1799, la proie d'un chef militaire qui, « abusant de la gloire que *quelques* suc- « cès lui avaient acquise, s'empara du « pouvoir, mit l'Europe en feu pour satis- « faire sa dévorante ambition, et pendant « quinze ans, fit gémir la France sous un « joug de fer. Cette nation *coupable* et « malheureuse ouvrit enfin les yeux, con- « damna ses erreurs et se souvint qu'elle « avait un roi. Elle invoqua son nom lors- « que les armées de l'Europe entière « avaient envahi une grande partie de son « territoire, et à ce nom révéré, qui offrait « aux étrangers la garantie la plus certaine « d'une paix durable, la guerre cessa sur « tous les points. »

Et plus bas, à propos des Cent-Jours :

« D. De nouveaux troubles ne s'élevè- « rent-ils pas dans le commencement de « son règne?

« R. Quelques esprits séditieux cherchè- « rent à renverser un pouvoir que l'amour « des Français pour leur roi rendait trop « solide pour que leur projet eût long- « temps l'effet qu'ils en avaient espéré. « Les *rebelles* furent forcés de rentrer « dans l'ordre, et Louis XVIII vit bientôt « *le calme* renaître dans son royaume, à « l'aide des secours que lui prodiguèrent « son peuple et ses alliés. »

Rien du retour de l'île d'Elbe, du champ de Mai, de Waterloo. — Et voilà comme on écrivait l'histoire..... en 1816!

(Béziers.) LOUIS H.

—

Une lettre du peintre Léopold Robert.

A Monsieur Caillard de Beauvoir, rue de Chabannes, n° 8, à Paris.

Chaux-de-Fonds, ce 11 septembre 1828 (1).

Cher Beauvoir,

Vous serez bien surpris en apprenant par cette lettre que je viens de perdre ma

(1) Une autre main a ajouté : « écrit le 15 septembre 1828. »

bonne mère; une inspiration m'a fait partir de Rome, et je suis arrivé dans ma patrie pour rendre les derniers devoirs à cette excellente mère qui m'y rattachait plus que tout autre : les premiers jours de mon arrivée, je l'ai vue en bonne santé, et en huit jours elle nous a quittés pour toujours. Ma douleur ne peut être plus grande et ma destinée me paraît bien particulière; après dix ans d'absence, je reviens dans ma famille pour jouir des joies les plus pures, au lieu de cela je suis abreuvé de tristesse et de chagrin. Si j'aimais bien le monde je serais plus malheureux que je ne le suis, mais je me rendurcis sur ces événements, il me faut envier le sort de ceux qui le quittent, et j'attends mon heure avec assez (de calme ?).

Cependant, puisque nous y sommes, il faut s'occuper un peu d'affaires, pour opposer quelque diversion au chagrin ou à la monotonie. J'ai reçu une lettre d'Aurèle il y a peu de jours; il avait ordre d'ouvrir à Rome toutes les lettres à mon adresse; il a reçu la vôtre et me transmet ce qu'elle me dit d'affaires. Vous êtes toujours le même : c'est vous dire tout ce que je pense et ce que j'ai dans l'âme. Je vous suis infiniment obligé de la commission que vous avez bien voulu faire. Mon frère a reçu la lettre de change de 551 fr. 50 c. Je vous en remercie beaucoup; aussitôt que j'écrirai à Narz, je le prierai de remercier M. Mary, et je le chargerai de lui dire que je suis parfaitement content de ce qu'il a envoyé. Si vous avez occasion d'écrire à Narz de suite, je vous prie de lui dire de faire ma commission. Aurèle aurait dû m'envoyer votre lettre, mais ne l'ayant pas, je ne puis y répondre bien exactement. Je vous dirai cependant à l'égard de Schnetz que j'ai l'intention de lui écrire depuis ici : les circonstances malheureuses dont je vous ai parlé m'ont occupé phisiquement (*sic*) et moralement, et je suis sur mon départ : avant dix jours je quitterai ce triste pays et ses bons et estimables habitants pour retourner à Rome, que j'aime plus que jamais parce que je suis artiste. D'après votre lettre, Aurèle a conclu que Schnetz désirait avoir mon adresse pour m'écrire ; je le préviendrai, je pense, mais dans tous les cas, je vous prie de lui dire d'adresser ses lettres à Rome. Je vous remercie aussi beaucoup de ce que vous me dites de cet excellent M. Marcotte; je suis on ne peut plus sensible aux marques de l'intérêt qu'il prend à moi : figurez-vous combien je suis chagrin, je pensais faire une excursion jusqu'à Paris. Mon frère Aurèle est seul à Rome, je ne puis le laisser bien longtemps sans consolations; pour moi-même c'en sera une de le revoir. Je vais partir bientôt, mais c'est une chose décidée, autant que je peux le faire, que pour la première exposition j'irai à Paris, et ensuite il en sera ce qui voudra. Cette lettre vous trouvera probablement à la campagne; je vous souhaite, mon cher Beauvoir, de ne pas éprouver des chagrins qui vous affectent comme celui qui m'est arrivé. J'oubliais de vous dire que je suis tout à vous pour ce que vous pouvez avoir à faire à Rome ; je vous ai déjà dit la vexation que j'ai eue à l'égard de vos pierres. Je vous assure qu'il n'y a rien de ma faute, et que ce n'est pas manque de soins que ça a si mal réussi. Il paraît que vous n'en parlez aucunement dans votre lettre, et que vous avez abandonné l'idée d'en avoir. Aurèle ne m'a pas donné connaissance de toute votre lettre ; il se peut encore que vous en disiez quelque chose, enfin j'attends à mon arrivée de le voir.

Pardonnez-moi cette feuille (1), et recevez l'assurance de ma constante amitié; je vous embrasse de tout mon cœur, votre dévoué LÉOPOLD ROBERT.

—

Chant héroïque de Rouget de Lisle. — La bibliographie des œuvres de Rouget de Lisle publiée jusqu'à présent est loin d'être complète. Le *Moniteur universel* du 20 août 1818, page 991, contient une pièce de vers sous le titre : *Henri IV, chant héroïque.* Elle se compose de 7 strophes, chacune de 8 vers, plus un refrain de 4 vers, qui doivent se répéter après chaque strophe :

Honneur au brave Béarnais,
L'orgueil des lys, l'idole de la France;
Son règne auguste recommence;
Recommençons à chanter ses bienfaits.

Voici la sixième strophe :

Proscrit par des tyrans farouches,
Son nom, pour combler nos malheurs,
Son nom fut banni de nos bouches,
Mais il resta dans tous les cœurs.
Au sein même de nos alarmes,
Son souvenir délicieux
Faisait briller dans tous les yeux
Les doux souris, les douces larmes.

Ce chant est signé, dans le *Moniteur*, « ROUGET DE LILLE (*sic*), *ancien officier au corps royal du génie.* »

Les biographes et les bibliographes de l'auteur de la *Marseillaise* connaissent-ils ce chant sur *Henri IV?*

Dans le *National* de 1839, il y a un article sur la *Marseillaise chantée à l'Opéra par Lays.* Cet article a été reproduit dans l'*Ere nouvelle, journal des intérêts démocratiques*, publié à Aix, numéro 63 du 15 août 1839, page 4, et num. suiv.

S. P.

(1) La lettre est sur une feuille simple de gros papier.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 103. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO IL se faut entr'aider. 10 avril 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Deux vers de Victor Hugo. — Vous rappelez-vous la seizième pièce des *Voix intérieures* de Victor Hugo, intitulée *Passé*, et dont la troisième strophe nous transporte dans le parc d'un vieux château, auprès d'un grand bassin, où moisit dans l'eau dormante un Neptune verdâtre?

Les roseaux cachaient l'onde et l'eau rongeait [la terre,
Et les arbres mêlaient leur vieux branchage aus- [tère,
D'où tombaient autrefois des rimes pour Boi- [leau.

A quoi ce dernier vers fait-il donc allusion? Quel en est le sens? Sommes-nous à Auteuil,

Où Boileau, pour rimer, plantait du *chèvrefeuil?*

Non, rien ne l'indique, et, en vérité,

Ce vieux branchage austère
A bien besoin de commentaire.

S. D.

—

La lettre *X*. — Pourquoi cette lettre représente-t-elle l'inconnu? Certains auteurs prétendent que les Latins empruntèrent cette lettre aux Grecs. Quel pouvait donc être l'équivalent de ce signe avant cet emprunt, que deviennent les mots *dux*, *duxit*, *dixit*, et tant d'autres qui renferment la lettre *X?*

D'autre part, cette lettre numérale, dans les chiffres romains, représentait 10, 20, 30, 40; mais quel moyen employait-on pour exprimer 10,000, 50,000, 100,000, c'est-à-dire les nombres très-élevés?

Dusein.

—

Deux vers de Diderot. — M. Ed. Fournier (*l'Esprit dans l'Histoire*, 4e édition, 1861, p. 183) cite ainsi deux vers de Diderot :

Et des boyaux du dernier prêtre
Serrons le cou du dernier roi.

M. Picot (article *Diderot* de la *Biographie universelle*) donne cette autre version :

Et ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre,
A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois.

M. Picot affirme que ces deux vers sont tirés d'un dithyrambe publié sous le titre de : *les Eleuthéromanes, ou les Furieux de la liberté*, d'abord, en 1796, dans la *Décade philosophique*, puis dans le *Journal d'Economie publique* du 20 brumaire an V. Quelle est la bonne version?

M. Ed. Fournier rapproche les deux vers de Diderot d'un passage du *Testament* du curé Meslier: *Je voudrais que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier prêtre*). Il y avait un autre rapprochement à faire encore, c'est celui-ci : « Je ne mourrai content que si, pour amener quelque conciliation, on étranglait le dernier des jésuites avec les boyaux du dernier janséniste. » Cette petite phrase est de Voltaire. (Voir p. 57 de la livraison de janvier 1867 de la *Revue des Questions historiques*.) T. de L.

—

Donné. — Saint-Simon se sert de ce mot en parlant d'un trappiste (*Mémoires*, éd. Hachette, in-12, t. I, p. 400): « Un donné de la Trappe, d'un esprit fort supérieur à son état, qu'on appelait frère Chauvier, conduisit ce valet de chambre. »

Quelle était cette espèce de religieux? Quelles fonctions remplissait-il à la Trappe?

J. R.

—

Cadres ciselés par Froment-Meurice pour les peintures de Meissonier. — Je lis dans un rapport de M. Hericart de Thury, sur les envois de l'orfévre Froment-Meurice à l'Exposition de l'industrie, en 1844 : « ... et dans le style Louis XV, plusieurs pièces de haute bijouterie, telles que flacons, vases, fibulines, bonbonnières, et notamment des tabatières en or *et de charmants cadres pour les tableaux de Meissonier...* Ces

diverses pièces ont été exécutées les unes pour S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, les autres pour plusieurs grands personnages, protecteurs éclairés de l'art et de la ciselure, etc. »

Quelqu'un pourrait-il me signaler quelque part un de ces cadres, ou tout au moins, s'il en a vu, me dire quelle impression le travail lui a produit; enfin, s'il se rappelle le sujet de la peinture que ces cadres luxueux circonscrivaient?

J'accepterai encore avec reconnaissance tout autre renseignement biographique ou critique que l'on voudra bien me communiquer, par voie du journal ou directement, à propos de l'orfévre du romantisme, Froment-Meurice.

Ph. Burty.

—

Saint François à Mélinde. — A quelqu'un qui posséderait les catalogues des collections de tableaux de la famille d'Orléans, je demanderai à qui était attribué un tableau sans signature représentant le sujet suivant :

Saint François Xavier, assis à côté d'un Cacique, prêche et discute avec les savants du pays, en présence d'un grand nombre d'habitants de Mélinde.

Ce tableau est sur toile de $1^m,45$ de largeur sur $1^m,25$ de hauteur, et il a dû être gravé par Van Luyken.

Il rappelle l'école de Rubens, notamment Quellyn, et porte sur son châssis les lettres L. P. O., gravées au fer chaud, et surmontées d'une couronne.

Il va sans dire que la communication d'une gravure serait bien accueillie.

(Reims.) Eug. Disant.

—

Un couplet de romance supprimé par la censure. — M. Gustave Leroy n'est-il pas l'auteur de couplets dont le refrain est celui-ci :

Gentils enfants, restez toujours petits ..

et un de ces couplets n'a-t-il pas été supprimé par la commission d'examen?

Quel est l'éditeur de cette romance, si éditeur il y a? Landrol.

—

Veit (Wenzel-Henri). — Compositeur estimé en Allemagne, fixé à Aix-la-Chapelle depuis 1841, d'après M. Fétis, et dont la Société Lamoureux vient d'exécuter récemment un Quatuor à Paris, vit-il encore?

T. Raglo.

—

Réponse d'un courtisan à Louis XIV. — Quelque abonné à l'*Intermédiaire* pourrait-il me faire connaître quel était le courtisan du Roi-Soleil qui répondit au maître, se plaignant de ne plus avoir de dents : — A présent, qui est-ce qui a des dents, Sire? » Scrutator.

—

Pourquoi le concile de Trente fut-il transféré à Bologne? — Dans un livre des plus répandus, le *Manuel annuaire de la Santé*, par F.-V. Raspail (Paris, 1862, *seizième* édition), on lit, page 290 : « Syphilis, du grec *sys*, race porcine, et « *phileô*, aimer. Ce mot est de la création « de Fracastor, célèbre médecin de Vérone, qui le donna pour titre au poëme « latin qu'il publia, en 1530, sur cette terrible maladie. C'est lui qui vint à bout, « par ses conseils, de faire transférer à « Bologne le concile de Trente, *afin de* « *soustraire les Pères du concile* à cette « contagion, qui avait déjà gagné toutes « les filles publiques accourues dans cette « dernière ville... »

Je suis tombé de mon haut, je l'avoue, en lisant cette dernière phrase, et notamment l'allégation que j'ai soulignée. Serait-il vrai, bon Dieu, que la translation du concile de Trente à Bologne a été due au motif que donne ici le *Manuel de la Santé*, et qu'une crainte salutaire, ou bien le Saint-Esprit, qui animait, comme chacun sait, les bons Pères, n'eût pas suffi à les soustraire à un pareil danger?

S. D.

—

Proposition de brûler la bibliothèque de la rue Richelieu. — Dans *Les Anciennes Bibliothèques de Paris*, ouvrage faisant partie de l'*Histoire générale de Paris*, publiée par l'administration municipale, M. Alfred Franklin, parlant de l'incendie qui éclata, le 19 août 1794, à l'abbaye Saint-Germain des Prés, et atteignit la bibliothèque du monastère, écrit : « ... On put cependant sauver quelques volumes imprimés et une partie des manuscrits les plus précieux. Quelques jours avant cet événement, un membre de la Convention était monté à la tribune et avait proposé de brûler la bibliothèque de la rue Richelieu, « parce qu'elle avait été souillée du « nom de Bibliothèque du Roi; » cette coïncidence fit attribuer l'incendie de Saint-Germain des Prés à la malveillance. Il semble établi aujourd'hui qu'il n'en fut rien..... Bien des volumes avaient disparu..... Grâce à cette circonstance, un secrétaire de l'ambassade russe, Pierre Dubrowski, collectionneur infatigable, put renouveler ici ce qu'il avait fait lors du pillage de la Bastille; il acheta par centaines des liasses précieuses, des recueils de lettres originales et des manuscrits qui sont aujourd'hui à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. »

Quand on connaît l'exactitude et la conscience littéraires de M. Alfred Franklin, on ne met pas en doute la réalité du fait

qu'il raconte à propos de la bibliothèque de la rue Richelieu; mais on peut regretter que, dans un livre ayant presque un caractère officiel, il n'ait pas complété la citation en livrant à l'indignation publique le nom de celui qui proposa cet acte de barbarie : je ne dis pas de *vandalisme*, le mot n'ayant été créé que quelques jours plus tard, dans le rapport que Grégoire fit à la Convention, le 31 août, précisément pour arrêter les dévastations.

Je demande donc que l'on veuille bien me donner le nom de l'incendiaire et m'indiquer en quelle séance fut faite son étrange proposition.

D'après M. Franklin, Saint-Germain des Prés possédait, au moment de l'incendie, 7,072 manuscrits. La bibliothèque de la rue Richelieu en a reçu 6,500 à 6,700. Il n'en aurait donc pas péri ou disparu un grand nombre. Cependant la bibliothèque de Saint-Pétersbourg en possède de très-beaux et très-curieux, qui ont servi aux bénédictins de l'abbaye pour le *Traité de diplomatique*, où ils sont cités. Peut-être provenaient-ils de la bibliothèque léguée à l'abbaye par M. de Harlay, car on sait que tous les manuscrits compris dans ce legs ne sont pas parvenus à l'abbaye, mais on ignore par quelle circonstance.

Frédéric Lock.

—

Les tanneries de peau humaine. — Dans le courant de février 1864, M. France, libraire-expert, chargé de la vente de la bibliothèque G*** de L***, vendit aux enchères publiques une Constitution, reliée *en peau humaine*, et dont la notice fut ainsi qu'il suit rédigée dans le catalogue imprimé de cette collection (in-8°, p. 51) :

« N° 409. Constitution de la République française, *Dijon, Causse, an* II (1793), 1 vol. in-18, pap. vél., *reliée en peau humaine*, fil. tr. dor.

« Cet exemplaire de la Constitution de 1793, relié en peau humaine, faisait partie du cabinet de M. Villenave. Une note jointe au volume, écrite de sa main, constate la nature de la reliure. Outre ce témoignage du célèbre défenseur des 132 Nantais, cet exemplaire porte une autre garantie : on y a joint une affiche, placard in-folio, impr. sur papier bleu, qui constate l'authenticité de cette reliure en peau humaine, « imitant le veau fauve. » Voici à quelle occasion cette affiche a paru : Le comité de Salut public avait accusé le journaliste Galetti d'avoir révélé l'existence des tanneries de peau humaine. Un abonné du journal de Galetti lui procura pour sa défense le volume même dont il est question ici, et Galetti, ainsi justifié, répondit par cette affiche. »

Les bibliophiles et les curieux connaissent-ils d'autres volumes, de ce même temps, qui soient également *reliés en peau humaine?*

Que sait-on, aujourd'hui, — historiquement parlant, — et qu'a-t-on écrit déjà sur l'établissement de ces « tanneries » fameuses?

Ulric.

—

François Burgat, chanoine de Bourges en 1564. — M. Riffé a communiqué à la Société des Antiquaires du Centre un document qu'il a trouvé dans un registre capitulaire de la Sainte-Chapelle de Bourges, et qui révèle un fait curieux relatif à la construction du palais des Tuileries sous Charles IX : la délibération du chapitre ainsi conçue :

« Aujourdhuy samedy, seizième jour de may 1564, en chapitre, noble homme Hiérosme Chambellan, sieur de la Garenne, maire de la ville de Bourges, en personne, a présenté à Messeigneurs unes lettres (*sic*) du Roy, données à Châlons le XXIII[e] avril dernier, par lesquelles ledit seigneur Roy leur mande excuser et dispenser M[r] M[e] François Burgat, chanoine et chantre de ladite Sainte-Chapelle, de sa résidence pendant sept à huit mois, pendant lequel temps il s'employe au service dudit seigneur à la composition de quelques modèles sur le dessin et devise des bastimens, maisons et jardins entreprins au Thuilleries dudit seigneur en la ville de Paris. Auquel sieur Chambellan, maire, mesdits seigneurs ont remonstré qu'ils n'étoient en nombre et qu'ils en communiqueroient à la compagnie pour y faire réponse. »

Il n'est fait aucune mention de la réponse des chanoines dans les délibérations ultérieures, et il est à remarquer que celle que nous venons de citer est elle-même bâtonnée par deux traits de plume obliques dans toute la longueur. Comment expliquer ce silence et cette annulation? Comment surtout faut-il entendre ce qui est dit du chanoine François Burgat, employé à composer pour le roi (ou pour la reine mère?) certains « *modèles* sur le dessin et le devis des bâtimens, maisons et jardins entrepris aux Thuilleries? » S'agit-il ici de modèles en petit de ce qui allait être exécuté en grand? Etait-ce une spécialité dudit Burgat?

M. Riffé a trouvé, dans un autre endroit, que ce chanoine était originaire du diocèse de Mâcon, et qu'il avait possédé son canonicat à la Sainte-Chapelle de Bourges, du 7 octobre 1556 au 15 avril 1566, époque de sa démission. Voilà tout ce que l'on apprend sur lui. Espérons que les chercheurs de *l'Intermédiaire* nous découvriront quelque chose de plus sur l'emploi qu'il a fait de son talent au service du roi en 1564.

C. R.

—

Le général Menou. — On sait que, par une incroyable condescendance pour Bonaparte, général en chef de l'armée d'Egypte, le général Menou embrassa l'islamisme et se fit appeler *Abdallah*. Un curieux (cette engeance est sans retenue) voudrait savoir si les formalités usitées en pareil cas ont toutes été remplies; si Abdallah-Menou, mauvais chrétien devenu bon turc, a pu montrer « le signe fort précis » de son apostasie. Pour rendre plus intelligible cette indiscrète question, il faut lire le joyeux conte du *Salamalec Lyonnois*, par Lamonnoye, de plaisante mémoire.

Deuxième question liée à la précédente: Abdallah a-t-il persévéré dans la religion musulmane? (Lyon.) V. DE V.

Réponses.

La Préface de « Vautrin » (II, 669). — La *Préface* de *Vautrin* existe, bel et bien imprimée, sous ce nom, en tête des diverses réimpressions modernes de ce drame célèbre. (*Voyez* notamment: tome XIXe, page 4, des *Œuvres complètes, édit. Houssiaux*, in-8°, 1855; — et tome I, pp. 3 à 5, du *Théâtre complet de Balzac. Collection Michel Lévy*, gr. in-12, 1869.) Mais malgré ce titre ambitieux, les quelques lignes dont elle est composée sont plutôt, à proprement parler, un simple *Avis au Lecteur*, qu'une *Préface*.

En effet, dès les premiers mots, l'auteur se récusant, explique comment « à cinquante jours de distance » (cette *Préface* est datée de *Paris, le 1er mai* 1840 — La première représentation de *Vautrin*, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, remontait au 14 mars, même année), et devant l'interdiction prononcée contre la pièce « il lui est maintenant d'autant plus difficile d'écrire la préface de *Vautrin*, que tout le monde a fait la sienne, » et que « celle de l'auteur serait infailliblement inférieure à tant de pensées divergentes: un coup de canon ne valant jamais un feu d'artifice. » — Le poëte ne cherche pas à expliquer son œuvre: « Elle ne pouvait avoir que M. Frédérick Lemaître pour commentateur, » mais — *genus irritabile vatum*, — Balzac dit vertement son fait au gouvernement qui venait de défendre la représentation de son drame: « L'arbitraire est le péché mignon des gouvernements constitutionnels; c'est leur infidélité à eux... Il n'y a rien de plus cruel que les faibles: à ce gouvernement-ci, comme aux enfants, il est permis de tout faire, excepté le bien et une majorité. »

« Cependant, ajoute-t-il un peu plus loin, au milieu de ces désastres que *l'énergie* du gouvernement a causés, mais que, dit-on, *le fer d'un coiffeur aurait pu réparer*, l'auteur a trouvé quelques compensations dans les preuves d'intérêt qui lui ont été données... etc. »

« Enfin, dit Balzac en terminant, *Vautrin* a presque deux mois, et dans la serre parisienne, une nouveauté de deux mois prend deux siècles. La véritable et meilleure préface de *Vautrin* sera donc le drame de *Richard Cœur d'éponge* (1), que l'administration permet de représenter, afin de ne pas laisser les rats occuper exclusivement les planches si fécondes du théâtre de la Porte-Saint-Martin. »

ULRIC.

—

L'Emilie des « Lettres sur la mythologie » de Démoustier (III, 447). — Sous le prétexte de corriger une erreur d'impression ou de copie faite dans l'énoncé du nom de l'Emilie de Démoustier, qu'il appelle *Duboist* au lieu de *Benoist*, nous nous permettons de reproduire, dans l'intérêt des lecteurs de *l'Intermédiaire*, un joli passage des *Souvenirs de Mme Elisabeth-Louise Vigée Le Brun*, ancien membre de l'Académie royale de peinture de Paris, et peintre de la reine Marie-Antoinette (t. I, p. 51):

« Parmi mes élèves se trouvait Mademoiselle Emilie Roux de La Ville, qui, depuis, a épousé M. Benoist, directeur des Droits-Réunis, et pour laquelle Démoustier a écrit les *Lettres sur la mythologie*. Elle peignait au pastel des têtes où s'annonçait déjà le talent qui lui a donné une juste célébrité. Mlle Emilie était la plus jeune de mes élèves, pour la plupart plus âgées que moi, ce qui nuisait prodigieusement au respect que doit imprimer un chef d'école. J'avais établi l'atelier de ces demoiselles dans un ancien grenier à fourrage, dont le plafond laissait à découvert de fort grosses poutres. Un matin, je monte et je trouve mes élèves qui venaient d'attacher une corde à l'une de ces poutres et qui se balançaient à qui mieux mieux. Je prends mon air sérieux, je fais un discours superbe sur la perte du temps; puis voilà que je veux essayer la balançoire et que je m'en amuse plus que toutes les autres. Vous jugez qu'avec de telles manières il m'était difficile de leur imposer beaucoup, et cet inconvénient, joint à l'ennui de revenir à l'A B C de mon art, en corrigeant des études, me fit renoncer bien vite à tenir atelier. »

(Paris.) J. T. L.

— La réponse de V. L. me laisse un doute. Si l'Emilie de Démoustier est celle qui a peint *la Négresse* qui est au Louvre, elle se nommait, non pas *Duboist* mais bien *Benoist*. Le livret du Louvre de 1855,

(1) Cette pièce n'a été ni représentée ni imprimée.

nomme cette dame: *Marie-Guilhelmine* née *Laville-Leroulx*, femme *Benoist*, et donne aussi la signature apposée au tableau : *Laville-Leroulx*, *F. Benoist*, ce qui lève tous les doutes.

Au livret de 1791, je trouve la mention suivante à la table.

Mlles	Leroux de Laville, la cadette, P. n° 94. Leroux de Laville, l'aînée, P. nos 164, 194, 275.	Rue Françoise.

Il y avait donc deux sœurs, toutes deux peintres.

Le n° 94 était une *Artémise*. — Le n° 164: *Les Adieux de Psyché à sa famille*. — Le n° 194: *Scène tirée de Clarisse Harlowe*. — Le n° 173: *L'Innocence entre le Vice et la Vertu*.

En 1794, *La citoyenne Laville, femme Benoist, au Louvre*, expose une *Sapho* et deux portraits. Je ne rapporterai pas toutes les expositions, cela me mènerait trop loin. Mais ce que j'ai rapporté suffit pour établir qu'elle ne se nommait pas *Duboist*. Je citerai seulement le portrait de *la Négresse* exposé en 1806 par Mme M. G. Laville-Leroux, F. Benoît. Maintenant, si la lettre citée par F. Z., signée *Emilie Duboist, née Delaville-Leroux*, est de l'Emilie de Démoustier, ce que je ne conteste pas, du moins elle n'est pas l'auteur de *la Négresse* du Louvre; la gravure de ce tableau aurait été jointe à la lettre, à cause de la parenté avec l'auteur de ce tableau.

Quant à la sœur de Mme Benoist, probablement elle n'a pas continué de peindre ou n'a peint qu'en amateur, car je ne la trouve plus dans aucun livret, ni au nom *Duboist*, ni au nom *Laville*, ni au nom *Leroux*.

E. G. P.

—

Connaît-on aujourd'hui les plats de Galère et les poteries de miel, « alias » mielle? (III, 650). — La première de ces questions a été posée par le très-regrettable baron de La Fons-Mélicocq, et on y a répondu quelque peu; la seconde, *Poteries de miel, alias mielle*, a été posée (II, 531), par M. le docteur Lejeal, qui demandait pardon de la liberté grande. — Trois années de réflexions et de recherches intermittentes ne m'ont gratifié d'aucun supplément d'informations, et je reviens à l'*Intermédiaire* avec mon butin de mars 1866.

Louis-Philippe de Meiel, écuyer, seigneur de Meilbourg et Flabau, produisit ses titres de noblesse, dans la *Recherche de Champagne* (V. la célèbre et rarissime édition de Châlons, 1673), et, entre autres pièces, deux arrêts de la Chambre Impériale de Spire, confirmant une attestation du 29 avril 1664, donnée pour les Bourgmestre et Conseillers de la ville impériale de Worms. Elle portait: que ledit Louis-Philippe, et Tiburce-Gaspard, son père, « sont issus et descendus en légitime mariage de l'ancienne, noble et illustre famille des Meiel, dont quatre ont été anoblis, le 1er octobre 1518, par l'empereur Maximilien. » Charles-René d'Hozier visa les lettres patentes originales, empreintes, en leur milieu, des armes concédées aux de Meiel, *telles*, a-t-il ajouté, *qu'elles sont réduites, pour l'écusson seulement, au-dessus de la présente Généalogie.*

Le Juge d'armes les blasonne: *d'or à trois gobelets de verre meyellez*; et le décor au pinçeau de ces meubles héraldiques, dans l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, présente un dispositif de taches irrégulières bleues et blanches juxtaposées et fondues par les contours, analogue, en un mot, à celui des *friches* et *bruyères* du classique *Tableau des teintes conventionnelles* topographiques.

Le qualificatif *meyellez* étant possible au milieu du XVIIe siècle, j'admets que C.-R. d'Hozier, grand amateur d'à peu près, s'en est servi sous prétexte d'armoiries parlantes. Mais j'observe en même temps, qu'on nomme *mielles*, en Normandie et sur le littoral de la Manche, les *anciennes plages à sec en partie herbues.* Avec le nom de nos gentilshommes, *meyellez* rappelle le décor naturel des *mielles* normandes, sans que je veuille soutenir que son imitation plus ou moins fidèle sur certaines poteries, leur ait exclusivement valu cette désignation caractéristique de *Poteries de miel* ou *mielle*. C'est plutôt à la matière, ou mieux aux endroits où se prenait la matière mise en œuvre, que ces poteries l'ont empruntée. Les mielles fournissent des argiles figulines souvent colorées et veinées, très-propres à la fabrication de faïences qui n'ont pas besoin, pour leur cuisson, de hautes températures donnant à la pâte une dureté qui l'empêche de prendre facilement les glaçures plombifères. Ces derniers enduits, composés à l'ordinaire d'oxydes de plomb, litharge ou minium, ne sont point indispensables; car nos argiles figulines du littoral de la Manche contenant aussi du fer et des carbonates ou silicates de chaux à la dose maxima de 5 à 6 p. 100, jouissent de la propriété de se ramollir sans se fondre, et de se couvrir d'une sorte de vernis aux températures élevées. Ne convient-il pas de voir dans ces faïences fabriquées sur les rivages de France et d'Angleterre, la poterie de mielle? — et les plats glacés à l'aide des oxydes métalliques, ne seraient-ils pas eux-mêmes ces plats de galène, devenus *plats de galère* selon la réponse Samled (III, 650)?

DE S.

—

Origine du Dindon (V, 10). — Audubon

et après lui Toussenel, nous apprennent que le Dindon est originaire des grandes forêts de l'Ohio et de l'Illinois dans l'Amérique du Nord.

Inconnu dans l'antiquité, il fut introduit en Europe par les Espagnols, mais c'est à tort qu'on en attribue l'importation aux Jésuites, car les Anglais possédaient déjà le dindon en 1524, et on sait que la bienheureuse Compagnie ne fut fondée que dix ans plus tard.

Les premiers parrains de la bête, dit Toussenel, lui trouvant certains rapports avec le coq domestique, lui donnèrent le nom de *Coq d'Inde*, pour le distinguer du premier qui a pour patrie l'Amérique; mais comme l'Amérique passait alors pour la continuation de l'Inde asiatique, le choix vicieux de cette qualification de coq d'Inde doit être imputé à l'ignorance générale. Puis on supprima le coq, et l'oiseau s'appela peu à peu Dindon, Dinde.

TH. PASQUIER.

—

Avoir du « quibus. » (V, 83). — Dans cette même édition elzévirienne de l'*Ancien Théâtre français*, on trouve aussi *conquibus*. Un valet dit à son maître qu'il doit réussir dans son projet puisqu'il ne manque pas de *conquibus*. — Qu'est-ce que *conquibus*, répond le maître? — Des écus. (Tome V, *Le Laquais*, comédie de Larivey). Quoique Larivey soit fort postérieur à la farce citée par M. Ulric, ne peut-on pas admettre que *quibus* serait une abréviation de *conquibus*? Mais alors d'où viendrait *conquibus*? C'est peut-être une forme macaronique de *conquête, conquêt*. Noël donne — *conquirere opes* — *s'enrichir*. *Opes* serait sous-entendu, comme l'est pays quand on dit simplement *conquérir*, conquérant. On peut aussi faire venir *conquibus* de *conques, coquillages*. Non que je pense qu'il puisse faire allusion à ces peuplades de l'Afrique et des Indes qui se servent de certains coquillages comme de monnaie. Mais y aurait-il trop d'invraisemblance à supposer que les enfants d'autrefois ramassaient des coquillages, dont ils se faisaient des jouets, tenant à en avoir le plus possible? Sous Charles X, nous nous faisions des trésors de billes et de noyaux d'abricots, et je croirais volontiers que c'est de là que *bille* et *noyau* signifient argent, aussi bien que *quibus*. Il est vrai que *bille* en ce sens est aussi ancien que *quibus* et se trouve également dans Larivey. Mais le jeu de billes ne peut-il remonter aussi jusque-là? Au reste, n'était ce mot *conquibus* trouvé dans Larivey, j'aurais proposé *quibus* comme abréviation de *equibus*, et *equibus* comme forme macaronique d'*écus*. On eût dit par exemple : — On peut réussir à tout *cum equibus*.

O. D.

—

Dam! Dame! (V, 84.) — Je crois que les deux orthographes sont bonnes et que le sens des deux interjections n'est pas le même.

Dam! signifie : tant pis! et vient du vieux mot *dam*, qui veut dire : dommage. *A votre dam!* tant pis pour vous.

Dame! est une exclamation abréviative de *Notre-Dame!* pour invoquer le secours de la Sainte Vierge ou la prendre à témoin.

Quant à l'abréviation, elle s'explique de deux manières qui me semblent plausibles. La première explication se tire de ce qu'on abrége lorsqu'on est ému. Une exclamation soudaine ne permet pas de longs discours. La deuxième est historique. Saint Louis avait édicté des peines très-sévères contre les jurons. C'est pour éluder cette dure loi, que les jurons : *Par Dieu! Par le corps de Dieu! Par le sang de Dieu!* etc., ont été changés en *Parbleu! Par la corbleu! Par la sambleu!* De même, ceux qui juraient *Par Notre-Dame!* ont été amenés à dire simplement : *Dame!* Ce qui pouvait s'appliquer à toute autre *dame* qu'à la Sainte Vierge.

Depuis, le sens de l'exclamation a changé. Elle exprime soit l'étonnement, soit une affirmation sous-entendue. *Dame!* veut dire quelquefois : de quoi vous étonnez-vous? etc., etc.

E. G. P.

— L'Académie écrit *Dame*. — Le bas-breton *Dam!* signifie : presque, à peu, un peu, environ, à peu près. Un avocat disait à un imprimeur qui se permettait de le contredire sur l'orthographe d'un mot ou sur la ponctuation : « Je suis donc un sot? — Dame! » lui répond l'autre. » Cela ne voulait-il pas dire : presque, à peu près, un peu, c'est ça, ça y est! — S'il était permis de citer de l'hébreu ou du chaldéen je dirais que le *dam* bas-breton a la même origine que l'hébreu *dama*, *dam*, ressembler, ressemblance.

Est-ce une bêtise? Dame, ça y ressemble.

(Alençon.) C. F. D.

— *Dame!* abréviation de *Notre-Dame!* ou *Tredame!* Termes admiratifs qui servent d'interjection au petit peuple. (*Dictionnaire de Trévoux*.)

PIERRE CLAUER.

—

Le système décimal et les horloges (V, 85). — Par son décret du 4 frimaire an II, la Convention imposait à la France une nouvelle ère, une nouvelle organisation de l'année, et une nouvelle division du temps.

L'article XI de ce décret est ainsi conçu : « Le jour, de minuit à minuit, est divisé « en 10 parties, ou heures : chaque partie « en 10 autres, et ainsi de suite, jusqu'à la

« plus petite portion commensurable de « la durée. La 100ᵉ partie de l'heure est « appelée *minute décimale;* la 100ᵉ partie « de la minute est appelée *seconde déci-* « *male.*

« Cet article ne sera de rigueur pour les « actes publics qu'à compter du 1ᵉʳ ven- « démiaire an III de la République. »

Le décret est suivi d'une instruction dont le § V est consacré aux nouvelles montres et horloges. « Le problème, y est-il dit, « consiste à diviser le jour, de minuit à « minuit, en 10,100, 1,000, 10,000 ou « 100,000 parties, suivant les besoins; c'est « au génie des artistes à s'exercer pour « obtenir ce résultat... »

L'intervalle de 24 heures ne devant plus se diviser qu'en 10 parties, il fallait attendre 2 heures 24 minutes anciennes pour avoir une heure nouvelle, dont les 100 minutes en valaient 144 anciennes. 6 heures du matin devenaient 2 heures et demie; midi devenait 5 heures; 6 heures du soir, 7 heures et demie; et minuit, 10 heures.

L'instruction propose l'adoption d'un cadran divisé en deux parties, deux cercles concentriques, dont l'un porterait la division en 12 heures, et l'autre, la division en 5 heures: le projet de ce cadran, dessiné par Hanin, balancier mécanicien, au marché neuf, en la Cité, nº 50, se trouve à la suite de l'instruction, et il est expliqué par deux tables présentant une concordance des nouvelles divisions du jour avec les anciennes.

Mais cette tentative de conciliation des deux systèmes devait engendrer une grande confusion. Puisqu'il fallait faire deux fois le tour du cadran, divisé en 5 parties, le chiffre V répondant à l'ancien XII, il fallait, au second tour, ajouter par la pensée 5 au chiffre indiqué par l'aiguille, de manière que I se traduisît par VI, II par VII, et ainsi de suite jusqu'à $5 + 5 = 10$.

On comprend facilement quel désordre cet essai de réforme dans la mesure du temps devait jeter dans la vie d'un peuple habitué depuis des siècles à un système dont il n'avait pas à se plaindre. Les réformateurs avaient eux-mêmes pressenti la difficulté, lorsqu'ils avaient ajourné à un an l'adoption obligatoire des nouvelles horloges. Mais, si le nouveau calendrier a pu durer, légalement seulement, jusqu'au 11 septembre 1805, il paraît que les nouvelles horloges n'ont pas même été essayées: du moins il n'en est aucunement question dans le rapport très-intéressant de Regnaud de Saint-Jean d'Angely et de Mounier, du 15 fructidor an XIII, exposant les motifs du rétablissement du calendrier grégorien.

Il ne faut pas croire qu'on puisse décréter un changement radical dans des habitudes consacrées par les siècles. Jamais la décade n'a pu se substituer complétement à la semaine, ailleurs que dans les actes publics; et, même aujourd'hui, malgré l'utilité incontestable du système métrique, et malgré la facilité qu'il donne pour les calculs, le cultivateur s'en rapporte à son notaire pour constater la mesure légale du champ qu'il achète ou qu'il vend : pour les deux parties contractantes, il n'y a que des vergées, des journaux, etc., suivant les localités : quant aux hectares et aux ares, elles n'y comprennent rien, et elles n'y veulent rien comprendre. AD. D.

—

Cartes et Médailles des Conventionnels (V, 86). — Ce n'est pas une médaille ou une carte de Représentant que j'ai sous les yeux, mais un simple *Laissez-passer* pour le Conseil des Cinq-Cents. Il est imprimé en rouge et avec cette disposition :

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.	
LIBERTÉ.	LAISSEZ PASSER Le Cⁿ Membre de la Commission d'inspection.	ÉGALITÉ.
	CONSEIL DES CINQ CENTS.	

(Alençon.) L. D. L. S.

—

Les fauteuils de l'Académie française (V, 86). — Les divergences que l'on remarque entre les nomenclatures que différents écrivains ont données des personnages ayant successivement occupé les quarante fauteuils de l'Académie française, viennent de ce qu'on a voulu faire concorder deux choses absolument inconciliables : l'ancienne Académie française supprimée en 1793, et la classe de l'Institut établie en 1795, modifiée en 1803, et à laquelle une fantaisie royale imposa, en 1816, le nom d'Académie française.

Les quarante premiers membres de l'ancienne Académie n'avaient pas entre eux de numéro d'ordre. Pour en donner un aux fauteuils, il faut les numéroter dans l'ordre où ils deviennent vacants pour la première fois. Ainsi, I sera celui de P. Bardèsi, II celui de P. Hay du Châtelet, et ainsi de suite. La série une fois établie, par ce procédé, de 1 à 40, peut se continuer régulièrement, par les élections successives, jusqu'en 1793.

En 1793, il n'y a plus d'Académie française.

L'Institut fondé en 1795 par la Convention nationale comprenait trois classes dont la troisième, composée de 48 membres, s'appelait *Classe de Littérature et Beaux-Arts.* L'Institut tout entier se

composait de 144 membres. Le Directoire exécutif, qui succéda à la Convention, nomma 48 membres, et ceux-ci élirent les 96 autres.

Entre ces premiers membres de l'Institut, il n'y eut pas de numéro d'ordre.

En 1803, la seconde classe, *Sciences morales et politiques*, fut supprimée et l'Institut divisé en quatre classes, entre lesquelles furent répartis les membres de la seconde. La nouvelle seconde classe s'appela *Classe de Langue et Littérature françaises* et n'eut plus que 40 membres. Il n'y eut pas entre ces quarante membres d'autre classement que celui qu'on peut établir d'après leur ordre d'inscription sur les registres de l'Institut. Cet ordre admis, on le continue aisément d'après les élections qui ont suivi.

On aura donc ainsi deux séries : celle de l'ancienne Académie, celle de la nouvelle. Entre les deux aucun lien possible, car un seul membre de l'ancienne, Morellet, fut compris dans l'organisation primitive de l'Institut. Par une bizarre coïncidence, il occupait, avant 1793, le 29e fauteuil, et il se trouve inscrit le 29e sur les registres de l'Institut. C'est donc le seul fauteuil auquel on pourrait donner une succession non interrompue.

C'est d'après ces données, recueillies à l'Institut même, que j'ai établi une double série pour chacun des 40 fauteuils dans l'article *Institut* du *Complément de l'Encyclopédie moderne*, publié chez Didot.

Quant à M. Empis, *l'Annuaire de l'Institut* fixe son élection à 1847.

FRÉDÉRIC LOCK.

— Les curieux trouveront imprimé, en tête du *Dictionnaire de la Langue française*, de M. P. Poitevin, 3me édit. *Paris, Chamerot*, 1858, un vol. grand in-8° (pages VIII à X) un *Tableau synoptique de l'Académie française* — et une *Liste des académiciens, indiquant les numéros des fauteuils*. — D'après M. Poitevin, M. Silvestre de Sacy occupe le XXXIIe fauteuil depuis 1854 — et M. Empis occupait le XXXVIIe depuis 1847.

ULR.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? (V, 87.) — M. T. de L., dit que « de très-savants hommes » lui ont déclaré, après avoir lu les « pressantes objections » de M. H. Bordier, que « la cause soutenue par l'auteur du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paré catholique) pouvait être considérée comme bien décidément perdue. » Je crois, pour moi, cette cause gagnée sans appel. M. Bordier veut que les actes relevés par M. Jal, dans les registres de Saint-André-des-Arcs et qui intéressent Ambroise Paré et sa famille soient des actes protestants. Assurément c'est la première fois qu'une semblable prétention s'est produite. Car on sait que les registres de l'état civil tenus par les curés étaient nécessairement fermés aux protestants. La séparation des deux Eglises était profonde, la haine était égale des deux parts, et il ne serait venu à la pensée d'aucun protestant, d'aller demander au clergé romain l'eau du baptême pour ses enfants, pour lui la bénédiction nuptiale, pour les siens, les prières des morts. Les édits des rois eussent-ils commandé aux prêtres catholiques de recevoir dans leurs églises les huguenots, ils eussent été désobéis. Les évêques n'obéissaient qu'à Rome, et Rome excommuniait Genève. Les Rois n'y pouvaient rien, c'était affaire de conscience et de discipline. Mais, dit M. Bordier, il fallait bien que les protestants persécutés fissent incrire quelque part les naissances, les mariages et les décès des leurs pour avoir une « inscription légale? » Dans les temps de calme, ils avaient certainement leurs registres, que le temps et la persécution ont détruits, car on ne les retrouve point; dans les temps de guerre, ils se faisaient bénir par leurs ministres, et ils inscrivaient sur leurs Bibles les mentions de leurs mariages, des baptêmes de leurs enfants et des enterrements de leurs proches. M. Bordier rappelle, avec raison, que les protestants durent, aux termes des Edits de mars 1563 et mars 1568, être enterrés *dans les cimetières des paroisses* dont « étaient » les maisons où ils mouraient. Que signifie ceci? La ville n'avait point de cimetières autres que ceux qui étaient annexés en général aux églises paroissiales; quand les protestants n'avaient point de terre particulière pour y reposer, ils étaient obligés de se faire enterrer dans les cimetières des paroisses, mais non « avec les catholiques, » comme le dit M. Bordier. Il y avait dans les cimetières une police à part pour les non-catholiques, comme aujourd'hui pour les israélites. Le clergé catholique ne se mêlait point des enterrements des protestants, faits par l'autorité civile. S'ils avaient eu le devoir de présider aux inhumations des réformés, ils en auraient tenu registres, et nous aurions aujourd'hui ces témoignages écrits de leur office accompli; car nous avons tous les registres anciens des 66 paroisses de Paris. Mais de ce que les protestants étaient inhumés dans les *cimetières* des paroisses, M. Bordier conclut qu'ils pouvaient l'être dans les églises elles-mêmes et y avoir des tombes particulières. Non, c'est là une étrange erreur. Cherchez les épitaphes protestantes dans le recueil qui appartient à la Bibliothèque impériale; citez les actes de décès de protestants notoirement protestants au moment de leur mort, que vous aurez trouvé dans les registres de l'Eglise de Paris. Les édits qui donnaient pour sépulture aux huguenots les cimetières catholiques, les excluaient de l'église, car ils ne disent

pas: « Dans les cimetières et les églises des paroisses. »

S'il y a deux édits relatifs aux inhumations, y en a-t-il un qui ordonne aux réformés de se présenter aux curés pour se faire baptiser et marier? Nous n'en connaissons pas, et M. Bordier n'en allègue point; il conclut de la nécessité d'être inscrit quelque part, au fait de l'inscription dans les registres des paroisses; mais, encore une fois, à part les notes qui concernent Paré et dont on veut infirmer la valeur catholique, que l'on cite des actes de mariage, de baptême ou de décès appartenant à des protestants! Ne serait-il pas bien étonnant que Paré fût le seul huguenot dont on trouve le nom dans les registres catholiques? Il n'y a, dans nos mémoriaux, de noms protestants que ceux des réformés qui, abjurant le calvinisme, venaient se faire baptiser par les prêtres catholiques, et ces noms sont toujours suivis de cette mention « de la R. P. R. »

Paré était catholique, cela est certain; nulle part dans ses écrits il ne se dit protestant. Faut-il considérer, ainsi que le veut M. Bordier, comme un aveu certain de son protestantisme, une phrase qu'a relevée M. Malgaigne qui reconnaît au surplus qu'elle fut rayée par Ambroise Paré dans les éditions postérieures à celle de 1575? Voici cette phrase: « Après la prise de Rouen (1562) mi trouvoy à disner en quelque compagnie où en avoit quelques-uns qui me hayoient à mort pour la Religion. » Ces « quelques-uns » voulurent l'empoisonner avec de l'arsenic mis dans un plat de choux. M. Bordier prétend que les empoisonneurs étaient catholiques; mais qui empêche qu'ils fussent protestants, haïssant un catholique, ou même catholiques détestant un catholique qui, sur le chapitre de la religion, avait des idées de tolérance coupables à leurs yeux? Paré était un catholique sincère, mais à qui faisait horreur la guerre civile et religieuse; qui, avec un esprit conciliant, chercha à calmer les esprits emportés par la violence; un modéré (comme on dit), un de ces hommes sages que les deux partis extrêmes au milieu desquels ils veulent se placer pour amener la paix, haïssent également. C'est ainsi qu'il m'apparaît dans ses écrits et ses actions, où M. Bordier est bien libre de trouver la révélation de « l'âme élevée du huguenot, » et où se révèle également pour moi l'âme élevée d'un catholique, ardent aux choses honnêtes, au bien public, à la charité. Pierre de l'Étoile le jugeait de cette façon, lorsqu'à propos de sa mort, il le dit: « homme docte et le premier de son art, qui nonobstant le temps avoit beaucoup parlé et parloit librement pour le bien du peuple, ce qui le faisoit autant aimer des bons comme mal vouloir et haïr des méchants. » L'Etoile qui écrivait pour lui et non pour la postérité, n'aurait pas manqué de dire qu'Ambroise Paré, son voisin, et dont il savait bien la vie, était huguenot, ce qui dans son esprit à lui, bon catholique, aurait ajouté beaucoup à l'éloge qu'il en faisait. Le chroniqueur n'oublia pas de dire que Bernard Palissy mourut à la Bastille, « emprisonné pour la religion. »

Le cardinal de Lyon tenait Paré pour un « politique » et non pour un protestant. La reine Marguerite dit que, « dans la nuit de la Saint-Barthélemy, le roi auroit voulu sauver Téligny, La Noue et M. de La Rochefoucault; » elle ne nomme point Amb. Paré, que sa qualité de catholique préservait, mais que le roi put retenir dans « sa garde-robe, » pour ne pas l'exposer aux coups des meurtriers, aveuglés par la rage et qui n'épargnaient personne, témoin le pauvre Henri d'Albret, blessé par eux et sauvé par la reine Marguerite. (*Mémoires*, édit. 1842, p. 31-37.)

Revenons, par un mot, aux actes prétendus protestants des registres de Saint-André. Le 16 juillet 1565, la femme et le fils du duc de Nemours tinrent sur les fonts une fille d'Ambroise Paré. A qui fera-t-on croire que M. de Nemours eût fait un tel honneur à un protestant, « lui qui, dit Brantôme, se retira de la cour avec M. de Guise, après le colloque de Poissy, pour voir (voyant) la nouvelle religion entrer en fleur? » — M. Bordier dit de Paré: « S'il ne faisait pas profession ouverte et formelle de la Réforme, et qu'il eût gardé son nom de catholique, mais que dans toutes ses paroles, dans ses actions, dans ses écrits... s'il l'avait laissé voir à ses contemporains... nous n'en voulons pas davantage. » Ainsi Paré aurait été, aurait pu être un protestant timide, honteux, qui, de 1545 au moins jusqu'en 1590, inscrit à Saint-André-des-Arcs, porta le masque trompeur du catholique! Je rejette une telle opinion avec M. Jal, ne pouvant croire à cette longue hypocrisie, d'ailleurs impossible, en présence de voisins curieux, de valets bavards qui, au moindre doute sur la foi du catholique allant à la messe, à confesse, aux vêpres et communiant à Pâques, l'auraient, dans ces temps où la tiédeur était comme un crime, dénoncé à la sacristie de maître Christophe Aubry.

Sébaste Ali de Nyol.

—

Le marquis de Lagrange, intendant d'Alsace (V, 88). — Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, sous la date du 18 avril 1693, dit qu'il remplaça M. de la Fond comme intendant à l'armée d'Allemagne, et, sous la date du 17 janvier 1698, qu'il fut remplacé à l'intendance d'Alsace par ce même de la Fond, auparavant intendant de Franche-Comté.

Pierre Clauer.

—

Le « Rabelais » de Gustave Doré (V, 89). —'La première édition du *Rabelais* illustré par Gustave Doré est de 1854 (Paris, J. Bry aîné). J'ignore si *c'est la meilleure et la plus complète*, mais je sais qu'elle est devenue fort rare, qu'elle est plus recherchée et d'un prix plus élevé que l'édition de 1867. — Le volume, de format petit in-4°, a 340 pages; le nombre des grandes et des petites gravures est le même que dans l'édition de 1857. Le papier est mauvais, l'impression plus mauvaise encore, mais les gravures sont généralement d'une assez bonne venue; celle du Frontispice, surtout, est très-belle. GIDOIN.

—

Adrien Van der Cabel, peintre hollandais (V, 90). — M. C. pourra trouver, dans le *Catalogue de la collection d'Estampes de feu le chevalier Camberlyn, rédigé par F. Guichardot, (Paris, Vignères*, Ire partie, gr. in-8° de IV-254 p. — 2e partie, 230 pages, même format. 1865.), la désignation détaillée de *douze pièces rares*, choisies avec soin dans l'Œuvre de cet artiste. (*Vid. loc. cit.* : n°s 510 à 521, pages 57 et 58).

Adrien Van der Cabel, peintre et graveur à l'eau-forte, né à Ryswick, près de La Haye, en 1631, mort à Lyon, en 1695, — d'autres disent en 1698, — n'est point aussi inconnu que M. C. semblerait le croire. On trouve des notices sur sa vie et ses œuvres, 1° dans le *Dictionn. des graveurs anciens et modernes* de F. Basan, *Bruxelles*, 1791. 3 vol. in-12; — 2° dans *La Vie des peintres flamands, allemands et hollandais*, par Descamps, *Paris*, 1755-69. 5 vol. in-8°, fig.; — 3° dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, de M. Charles Blanc (*Ecole hollandaise*, t. II), *Paris*, *Ve Renouard*, 1861. Notice de M. Charles Blanc, avec portrait de l'artiste, *fac-simile* de son monogramme, et reproduction par la gravure sur bois de deux tableaux du maître; enfin, 4° dans le tome IV du *Peintre-Graveur*, une description très-exacte, rédigée par Adam Bartsch, de cinquante-cinq pièces gravées à l'eau-forte par Adrien Van der Cabel.

ULRIC.

— Le *Catalogue des tableaux de la Pinacothèque royale à Munich*, par Georges de Dillis (Munich, 1839), p. 248, indique sous le nom de ce peintre : *Contrée unie avec une maison de pierre sur le devant.* Sur bois, haut, 1' 5'', large, 1' 8'', 7'''. — (Les dimensions, dit-on dans la préface, sont marquées d'après le pied de France.) — Füssli, dans son *Allgemeines Künstler-lexikon*, t. II, p. 611, cite comme une de ses œuvres : « Plan du campement de (*sic*) chevaliers de Neufville dans le parc de l'archevêque de Lyon pour le prix royal de l'arquebuse. 1680. » Huber, dans ses *Notices générales des graveurs et des peintres* (Dresde, 1787), à la page 532, cite de ce peintre : « Petit paysage orné de fabriques, le Veau. — Petite marine, eau-forte du peintre. — Petit paysage orné de fabriques, D. Calandon *fecit*. — Deux petits paysages ornés de fabriques, Van der Cabel *fecit*. — Deux paysages plus grands, *id.* — Saint Bruno en prière, grand paysage en hauteur, pièce capitale de Van der Cabel. » P. CLAUER.

— M. C. a-t-il consulté Descamps (*Vie des Peintres*), dont la notice est aussi explicite que possible? On n'y trouve pas le *Catalogue* des œuvres de Cabel, ce qui ne s'est guère fait pour les peintres de cet ordre, surtout s'il est vrai que beaucoup de ses tableaux sont loin de mériter l'éloge qu'on fait de quelques-uns, et ne peuvent être considérés que comme imitations, pastiches ou copies des maîtres qu'il affectionnait : Salvator, Castiglione, Carrache, etc., etc.

Quant à sa vie intime, n'est-il pas plus sage de n'en pas parler, dans son intérêt même? D.

— La *Biographie du royaume des Pays-Bas*, par Delvenne père, est très-laconique sur son compte, et ne fait que reproduire le peu qu'en dit un Dictionnaire anglais des peintres, sculpteurs, graveurs, etc., d'après Houbraken. « Cabel (Adrien Van der), peintre célèbre, né à Ryswick, province de Hollande méridionale, en 1631; il peignait admirablement bien les paysages et les animaux. Il mourut en 1695. » Ce peu n'apprendra sans doute rien à M. C.

P. A. L.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 91). — En général, ce n'est guère par des ouvrages entiers, comme *M. de Crac*, ou ses *Héritiers* (de Scribe), que s'est exercée la raillerie des gens du nord contre ceux du midi. C'est bien plutôt par des traits détachés, un conte ou une anecdote, dans un recueil de contes ou d'anecdotes; un seul rôle dans toute une pièce, comme celui du Marquis dans les *Ménechmes*, ou dans le *Mariage fait et rompu*, de Dufresny, ce Glacignac que Laharpe signale comme ne ressemblant à aucun autre Gascon mis au théâtre; ou bien une lettre dans un recueil de lettres, comme la treizième de la *Valise trouvée*, de Lesage. Cependant j'indiquerais à M. Euqorral le *Fæneste* d'Agrippa d'Aubigné s'il n'était pas certain qu'il le connaît déjà. Celui-là pourrait bien être le père des autres. On peut, en effet, présumer que ce débordement de quolibets contre les Gascons doit surtout dater du temps où la faveur de D'Epernon, et bientôt après l'avénement du Béarnais, amenèrent à Paris bon nombre de leurs compatriotes pour y chercher

fortune. Ainsi, le *Capitan*, ce rôle si cher à notre ancien théâtre, semblait tout taillé pour être exclusivement attribué à des Gascons. Il n'en est rien cependant, et Corneille me paraît le premier qui ait fait de son Matamore un Gascon, et encore est-ce parce que la scène est à Bordeaux, et il ne lui donne aucune prononciation particulière.

Cette imitation de l'accent était cependant employée déjà, non-seulement dans *Fœneste*, mais au théâtre. Voici ce que raconte Tallemant des Réaux dans l'historiette du maréchal de Roquelaure, la troisième de son livre : « Une autre fois, le roi (Henri IV) le tenoit entre ses jambes, tandis qu'il faisoit jouer à Gros-Guillaume la farce du *Gentilhomme gascon*. A tout bout de champ, pour divertir son maître, le maréchal faisoit semblant de vouloir se lever pour aller battre Gros-Guillaume, et Gros-Guillaume disoit : « Cousis, ne bous « fâchez ! » Il arriva qu'après la mort du roi, les comédiens, n'osant jouer à Paris, tant tout le monde y étoit dans la consternation, s'en allèrent dans les provinces, et enfin à Bordeaux. Le maréchal y étoit lieutenant du roi : il fallut demander sa permission. « Je vous la donne, leur dit-il, « à condition que vous jouerez la farce du « *Gentilhomme gascon*. » Ils crurent qu'on les roueroit de coups de bâton au sortir de là; ils voulurent faire leurs excuses. « Jouez, jouez seulement, » leur dit-il. Le maréchal y alla; mais le souvenir d'un si bon maître lui causa une telle douleur qu'il fut contraint de sortir tout en larmes dès le commencement de la farce. »

En fait de contes dont je parlais tout à l'heure, il serait bien superflu de rappeler à M. Euqorral le *Gascon puni;* mais peut-être oublierait-il le *Gascon*, imprimé ordinairement à la suite des Contes de La Fontaine, et qu'on attribue, je crois, à Autreau; le *Revenant*, de Vergier; le *Gentilhomme gascon* et le *Gascon*, de Grécourt, et le *Maître Italien*, de M.-J. Chénier.

O. D.

—

Usage des étriers (V, 100). — Les mots hollandais pour *étriers* sont mal écrits, ce ne sont pas *Steglls* et *Stijbengels* mais bien : *Stegels* et *Stijgbeugels*.

(Amsterdam). J. G. DE G. J. JR.

—

La petite oie des précieuses (V, 106). — Rabelais se sert de ces mots et les explique lui-même : au livre III, ch. IX, Panurge parlant de sa future femme : « Je « lui battrois, dit-il, tant et trestant sa « petite oye, ce sont bras, jambes, teste, « poulmon, foye et ratelle. » C'est par extension du sens dans lequel les emploie Rabelais, qu'on a donné à ces mots la signification galante indiquée par Richelet. On l'a trouvée dans La Fontaine. Je la trouve aussi dans un roman de Balzac, *Maître Cornelius*: « Suivant la jurispru- « dence amoureuse de cette époque (fin du « XVe siècle), Marie de Saint-Vallier oc- « troyait à son amant les droits superficiels « de la petite oie. Elle se laissait volontiers « baiser les pieds, la robe, les mains, le « cou, etc. » Mais tout cela ne nous rapproche pas beaucoup des rubans de Mascarille.

H. T.

—

Doit-on prononcer Montagne ou Montaigne? (V, 106.) — La route est longue, paraît-il, des Champs-Elysées au pays Blaisois, car ce n'est qu'hier que j'ai reçu la lettre suivante, que je transmets aujourd'hui, 12 février, à l'*Intermédiaire :*

« Oncques ne se meuvent autour d'aulcun nom tant de contre-poinctes et piaffes qu'il ne s'en meut depuis peu autour du mien; et bien que j'aye demonstré (pensoys-je) quelle estoit la vraye et naifve prononciation d'icelui, encore me voys-je contraint revenir à la rescousse; si feray-je doncques, me fondant asture sur ce que en langage et diction françoyse tous mots sonnent ainsy que ils sont escrits. Qui osast nier que le mien nom se soit prononcé et se prononce aultrement que *Montagne* en idiome et parler gascon? Ores est-il ainsy, et la rayson en est-elle non difficile et laborieuse à deduire, le son *aigne* n'existant pas en nostre ramage, non plus qu'en grec et en latin, et *chastaigne* y sonnant *castagne*, comme *montaigne montagne*. Par quoy ces deux vers de Jehan de Meung, les quels ne riment et assonnent plus en vostre francoys d'au jour d'huy riment encores en nostre Gascongne :

> Par plains, par vaus et par montaignes,
> Pommes, poires, noiz et chastaignes.

« Et Pierre de Brach, le quel estoit franc et naturel Gascon, escrivoit *Montagne;* et Pasquier, le quel estoit par contre vray et pur Parysien et courtizan, escrivoit *Montaigne*. De quoy ne m'estonné-je point; au contraire. Et mesme il me souvient que Pasquier me racontoyt n'a guère se pourmenant quant et moy ès bosquets des Champs Elysiens que Garasse, un sien ennemy en son vivant, n'escrivoit non plus que *Montagne* et *Raynier* pour *Régnier*, estant ainsy conséquent par son escripture avecque sa prononciation. D'où je concluds que toutes et quantes fois que ès noms de *Montaigne*, *Régnier*, *Regnard* la vraye et naturelle orthographie sera conservée et non muée, ainsy que d'*Espaignol* en *Espagnol*, par ainsy devront-ils estre prononcés tout de mesme que ils sont escrits, nonobstant par adventure opposition des Grecs et Latins,

les quels n'ont rien à voir icy, sauf le respect et considération dus à iceux. »

Je termine ici ma citation ; la lettre est très-longue, et Montaigne me semble aux enfers tout aussi parleur, sinon plus, que de son vivant. Entre autres questions qu'il me pose, il me demande si M. S. R. D. prononce à l'anglaise *Ailvénô* et *Baillronne* au lieu d'*Ivanhoé* et de *Byron*, ce que ledit devrait faire s'il était conséquent avec son système de prononcer *Montaigne* à la gasconne, au lieu de le prononcer à la française. Il ajoute qu'il serait curieux de savoir comment M. S. R. D. prononce le nom de « la femme a luy Montaigne, la quelle s'appeloyt Francoyse de la *Chassaigne*, » etc. Je transmets ces questions à M. S. R. D., me réservant de mettre en batterie les autres arguments de Montaigne, si ceux-là ne suffisaient pour convaincre son honorable contradicteur.

F.-T. Blaisois.

—

Anciennes images sur vélin découpées au canivet (V, 109). — Les curieux devront consulter encore sur ce sujet les ouvrages suivants :

1° *Les Psaumes de la Pénitence du Roi François Ier. — Description d'un in-12 sur vélin, contenant le texte latin des Psaumes de la Pénitence, « cum figuris et caracteribus ex nulla materia compositis, »* par Ernest Aumerle. *A Issoudun, H. Cotard, imprimeur-libraire*, 1857. In-8° de 23 pages ;

2° *La Dermotypotemnie. — Etude sur quelques livres « cum figuris et characteribus ex nulla materia compositis, »* par Ernest Aumerle. — *Issoudun, Imbert et Gaignault, imprimeurs-libraires, successeurs de M. P. Cotard*, 1867. In-8° de 38 pages. Papier vergé teinté (tirage à 300 exemplaires, non mis dans le commerce) ;

3° *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie : Un manuscrit du XVIe siècle.* Lettre de M. E. Aumerle. Nos des 5 et 12 décembre 1857 ;

4° Léon Michel : *La Dermotypotemnie* (le *Moniteur Universel*, n° du 28 septembre 1858) ;

5° *Le Découpage au Canivet* (*Magasin Pittoresque*, n° de novembre 1862), gravure sur bois de J. Gagniet ;

6° Ludovic Lalanne : *Curiosités bibliographiques. Paris, Paulin*, 1845. In-8°, page 40 ;

7° Paul Dupont : *Histoire de l'Imprimerie*, t. II, pages 162 et suiv. Paris, 1854 ;

8° Prosper Marchand : *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, p. 9 ;

9° Lambinet : *Origines de l'Imprimerie*, t. II, pages 242 et suiv. ;

10° *Le Catalogue général de l'Exposition Universelle de* 1867. — Livraison spéciale des *Collections archéologiques de l'art ancien.* (Musée rétrospectif.)

Truth.

—

Tenir le portique (V, 113). — Le *Dictionnaire de l'Académie* (4me édit.) donne en ces termes la signification de cette expression : « On appelle aussi portique une « espèce de jeu où l'on fait tourner une « boule autour d'un portique dans lequel « elle entre par une des ouvertures et « s'arrête ensuite sur un chiffre dont la « valeur décide du gain ou de la perte. » Le grand roi, en « tenant le portique » présidait à un jeu de hasard qui a quelque rapport avec le *billard* des foires.

(Lyon.) V. de V.

—

« Contes de ma mère l'Oye » (V, 114). — On lit dans le *Dictionnaire national* de Bescherelle, au mot *Conte :* « L'ex« pression *conte de ma mère l'oye* est prise « d'un ancien fabliau dans lequel une mère « oie est représentée instruisant de petits « oisons et leur faisant des contes dignes « d'elle et d'eux. » Cette origine vraisemblable devrait être appuyée par une indication précise de l'ouvrage où se trouve le fabliau qui aurait donné lieu à ce dicton très-ancien. Remarquons, en passant, que les fabliaux sont pour la plupart plus cyniques que simples ou naïfs. Enfin, par *contes de ma mère l'oye*, on appelle proverbialement les fables ridicules dont on amuse ou dont on berce les enfants. On dit encore dans le même sens : *conte de vieille femme, conte de nourrice, conte de la cigogne, conte de Peau-d'âne, conte à dormir debout, conte jaune, conte bleu, conte borgne*, etc. Autant d'expressions dont il faudrait rechercher l'origine dans nos vieux auteurs.

(Lyon.) V. de V.

—

Le Mess (V, 114). — Le mot *mess* est anglais. Comme nom, il signifie : plat, mets, morceau, gâchis, gamelle, ordinaire, table des officiers, table des soldats. Comme verbe, *mess* signifie, en anglais, manger, manger ensemble, faire du gâchis. Le mot *messmate*, formé des mots *mess* et *mate*, signifie camarade de table, de pension, de gamelle, camarade d'ordinaire. Le mot *mess* paraît avoir pour origine les mots celtes *ma, mad*, nourriture, et des mots *ma* et *mad* s'est formée la nombreuse famille des mots en *mas*, en *mes*, en *meth*, et en *mis* qui signifient toutes les choses dont on se nourrit.

On dérive ordinairement le mot *messe*, en latin *missa*, qui exprime l'office divin dans lequel le prêtre offre en sacrifice le corps et le sang de Jésus-Christ, de *mitto*,

je renvoie, parce que, dit-on, lorsque le prêtre voulait, à la fin de la messe, faire communier les fidèles, il disait au reste de l'assemblée qui ne devait pas, ce jour-là, prendre part à la communion : *Ite, missa est* (sous-entendant le mot *concio* ou *multitudo*), « Allez, l'assemblée, la plus grande partie d'entre vous est renvoyée. » Nous croyons, nous, qu'on doit, au contraire, entendre ces mots : *Ite, missa est,* par « Avancez-vous, la table par excellence, le repas divin vous sont servis. »

Quoi qu'il en soit de son origine, le mot anglais *mess* est entré, depuis quelques années, dans la langue française. Est-ce à l'empereur Napoléon III, qui a longtemps vécu en Angleterre, et qui a connu l'usage, l'utilité et les convenances des *mess* des officiers anglais, que nous devons l'introduction de ce mode de repas en commun dans les régiments français, où bien est-ce à la guerre de Crimée, où les armées anglaise et française ont si bien combattu et si bien fraternisé, que nous devons l'emploi de ce mot en français, et la création de la table des officiers qui existe maintenant dans tous les régiments de la garde impériale ? Nous l'ignorons. Mais nous croyons savoir que c est le régiment des guides qui a, le premier, formé un *mess* en France, et que l'empereur a donné douze mille francs aux officiers de ce régiment pour l'achat de leur argenterie de table. J. T. L.

— *Mess*, mot anglais, gamelle, s'applique par extension à une table d'officiers, comme chez nous où, dans la marine, l'officier, qui à son tour est chargé de la table, s'appelle : chef de gamelle. — Le mot et la chose ont donc été empruntés à l'Angleterre, lorsqu'à l'imitation de ce qui se passe dans les régiments anglais, on a adopté pour les régiments de la garde, une table unique réunissant dans la caserne même les officiers de tous les grades. R. S.

—

Boucs et porcs d'écurie (V, 117). — L'auteur de la question dit que « nous avons à chercher pourquoi nos pères *d'il y a deux siècles* mettaient des boucs dans les écuries. » Pour les écuries, je ne sais. Mais j'ai vu, au mois d'août de l'année dernière (1868), un bouc libre de toute attache dans une étable qui renfermait dix à douze bêtes bovines. C'était dans cette partie du département de Maine-et-Loire que l'on désigne sous le nom de Vendée, à cause du rôle politique qu'elle a joué depuis 1789 jusqu'à 1832. Sur ma demande, le fermier me répondit que « c'était sain pour le bétail. » Toute idée superstitieuse serait donc écartée de la question. Maintenant, que peut faire la présence de cette bête puante pour assainir les étables? Compose-t-elle ses âcres senteurs avec des miasmes impurs qui infecteraient les bœufs et les vaches? Ou bien l'odeur du bouc, se combinant avec l'infection du fumier qui séjourne sous les animaux, en neutralise-t-elle les fâcheux effets ? Je renvoie la solution de la difficulté à de plus savants que moi.

Eug. Bonnemère.

—

Pendules et montres décimales (V, 117, — Les décrets relatifs au calendrier républicain donnent quelques dates à M. A. B. D. Celui du 5 octobre 1793 an II de la République, porte :

« Article XI. Le jour, de minuit à minuit, « est divisé en dix parties, chaque partie « en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la « plus petite portion commensurable de la « durée. Cet article ne sera de rigueur, pour « les actes publics, qu'à compter du 1er « du 1er mois de la troisième année de la « République, » c'est-à-dire du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794).

Le décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793), répète entièrement cet article, y compris la clause de rigueur, en y ajoutant ces mots entre les deux phrases précédentes : « La centième partie de l'heure « est appelée *minute décimale*; la centième « partie de la minute est appelée *seconde* « *décimale.* »

Le sénatus-consulte qui rétablit l'ancien calendrier à partir du 1er janvier 1806 est du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805). Il n'y a rien sur les divisions horaires dans l'exposé des motifs présenté par les orateurs du gouvernement, MM. Régnaud de Saint-Jean-d'Angely et Mounier, ni dans le rapport de la Commission du Sénat fait par Laplace, qui sont tous deux reproduits par Rondonneau, à la suite de sa *Concordance des calendriers républicain et grégorien*, Paris, 1805, in-8° de 111 pages; mais sur toute cette question on trouverait autre chose dans le *Moniteur* et surtout dans la collection officielle des *Procès-verbaux*.

J'ajouterai que je connais, chez un de mes amis, une belle et excellente pendule révolutionnaire qui a quatre cadrans ; un qui marque les douze heures de l'ancien style, et c'est le plus grand ; un au-dessous, tout petit, figure les mouvements astronomiques ; enfin au-dessous, deux autres pareils entre eux et de dimension moyenne, marquent l'un les mois et les quantièmes, l'autre, la division nouvelle du jour en dix heures. Il est bien entendu qu'elle n'est pas à vendre, mais elle suffit à prouver qu'il en a été fait ; il doit certainement en exister un certain nombre. A cause de la matière de leur boîte, qui les a vouées à la destruction, les montres doivent être beaucoup plus rares.

Anat. de Montaiglon.

—

Le plus ancien livre avec privilége royal (V, 120). — Ne serait-ce pas un in-4° conservé à la Bibliothèque impériale, section des estampes, et intitulé: « Heures a la louange de la Vierge MARIE, selon lusage de Rome. » Ce précieux volume porte au revers du titre un Privilége « octroye » par François Ier au « cher et bien ame maistre Geufroy Tory, libraire, » et « donne à Avignon le XXIII. iour de septembre, lan de grace mil cinq cens vingtquatre. » On lit de plus à la dernière page la souscription suivante: « Ces présentes heures à lusage de Rome furent achevees de imprimer le mardy dixseptiesme iour de Ianvier Mil cinq cens vingtcinq : (par Simon de Colines) pour maistre Geofroy Tory de Bourges, libraire demorant a Paris sus Petit Pont, joignant l'hostel Dieu a lenseigne du Pot casse. » On trouve de curieux détails sur ce livre et ses différentes éditions dans l'étude savante d'Aug. Bernard, intitulée: *Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier* (Paris, Aubry). On sait que les *priviléges*, octroyés d'abord à titre gracieux, devinrent, à dater de l'ordonnance de Moulins en 1566, des *permissions* ou plutôt des *défenses* (article 78). Les contrevenants étaient sévèrement châtiés. C'est ce qui résulte d'un arrêt du Conseil du 17 octobre 1704, contre la veuve Baujolin, imprimeur-libraire à Lyon, son gendre et *deux compagnons imprimeurs*: Elle, déchue de la maîtrise, et eux déclarés incapables *de travailler* à l'imprimerie à Lyon *et ailleurs*..... — Ce doux régime prit heureusement fin en 1789. ALPH. L.

—

Une vieille enseigne de Paris (V, 123). — M. Ad. P. me paraît avoir touché parfaitement juste, et ma correction vient tout entière de sa communication; mais le rébus, qui doit bien se rapporter, comme il le suppose, à un chapelier, ne pourrait-il pas être traduit plus simplement, et s'exprimer par la phase plus naturelle à une enseigne: *Aux deux Caudebecs*? Un chapelier d'il y a trente ans l'aurait traduit par: *Aux deux chapeaux*, et un marchand de nos jours en ferait intervenir *cent mille*.
A. M.

—

Les affaires, c'est l'argent des autres (V, 133). — Cette définition n'appartient ni à Alexandre Dumas fils, ni même à Mme Emile de Girardin. Elle est précisément du comte de Montrond, dont parle cette dame dans son roman de *Marguerite, ou Deux amours*. Ce personnage, dit *le Dernier roué*, ami particulier de Louis-Philippe, n'est point imaginaire. Il mourut en 1843, et *la Presse* publia, presque immédiatement, sur lui deux curieux feuilletons dont nous ignorons l'auteur (voir nos des 5 et 6 novembre). On y trouve la susdite définition, rapportée comme étant de lui, sous cette forme encore plus piquante : « Ils sont toujours à dire les affaires, faire des affaires; qu'est-ce donc « que les affaires? C'est le bien d'autrui. » Ainsi, c'est au comte de Montrond lui-même que Mme de Girardin l'avait empruntée, et c'est dans le journal de son mari qu'elle l'a prise.
CH. DUGAST-MATIFEUX.

— Ouvrez le numéro de novembre 1842 des *Guêpes* d'Alphonse Karr, page 48, dans le *Dictionnaire français-français*, vous trouverez :

« AFFAIRES. — Un homme d'affaires est un monsieur qui a pour état de faire ses affaires dans les vôtres. »

N'est-ce pas là que le mot a été pris?
E.

—

La Révolution française écrite par les auteurs latins (V, 136). — Votre correspondant trouvera ce qu'il demande dans une brochure attribuée à Héron de Villefosse, intitulée :

Essais sur l'Histoire de la Révolution française par une société d'auteurs latins. Romæ, prope Cæsaris hortos. Et à Paris, près du jardin des Tuileries. III kalendas septembris, V. C. MMDLIV. XII fructidor an VIII. In-8° de 85 p.

En 1803, il a paru une nouvelle édition, précédée de quelques réflexions sur les principes de la philosophie moderne, extraites du discours préliminaire des *Trois siècles de la littérature française*, imprimée en 1779, et augmentée de citations extraites des ouvrages de plusieurs écrivains français et autres. In-8° de 111 p.
UN BIBLIOPHILE DIJONNAIS.

—

La Société « Aide-toi le ciel t'aidera » (V, 154). — Cette société n'était aucunement secrète. Formée en 1827 pour combattre, dans les élections d'alors, l'influence ministérielle appuyée sur la censure des journaux, elle avait pour président de son comité primitif M. Guizot, et comptait parmi ses membres MM. Duchâtel, Duvergier de Hauranne, de Rémusat, Vitet, Sautelet, André Marchais, etc. Elle agissait au grand jour, publiant des brochures et des ouvrages plus considérables, dont on peut retrouver encore des exemplaires portant, sur la feuille de titre, la devise: *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

La société se recruta ensuite dans toutes les nuances de l'opposition, depuis les royalistes constitutionnels (Chateaubriand en fit partie) jusqu'aux bonapartistes et

aux républicains. En 1830, elle dirigea les élections qui ramenèrent à la Chambre les votants de l'adresse des 221 ; aux journées de juillet, elle existait encore, toujours présidée par M. Guizot, et comptant alors dans son comité Jules Bastide, Godefroy Cavaignac, Charles Thomas, Chevallon, Lanjuinais, Salverte, etc.

(Voir *Histoire des deux Restaurations*, par Achille de Vaulabelle, t. VII, p. 228 et suiv.) FRÉDÉRIC LOCK.

Le soufflet, injure grave (V, 167). — Jésus a été souffleté ou *buffié*, comme on disait au moyen âge. Et c'est après avoir reçu *un soufflet* qu'il a dit, avec une admirable douceur : « Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit, mais si j'ai bien parlé pourquoi me frappez-vous? » (S. Jean, ch. XVIII, v. 23).

Or, comme on a tout rapporté, plus tard, à l'Evangile, *le soufflet* a été regardé comme l'outrage *par excellence*. D'ailleurs, le soufflet, en général, n'est pas une violence grave, comme un coup de poing ou comme un coup de bâton, c'est une insolence raffinée; ce n'est pas un abus de la force corporelle, c'est une marque de *mépris*.

On peut accepter d'être violenté; un fort de la halle aurait pu assommer d'un coup de poing Louis XIV ou Napoléon sans prouver aucune supériorité morale; tandis que le fait d'infliger une légère correction, qui n'est rien par elle-même, a semblé être une marque de dédain. Et comme cette insulte avait été faite au *Juste*, à Dieu, on l'a regardée comme la plus grave qui pût être faite.

Historiquement, je ne sache aucun texte qui fixe la date où le soufflet a passé pour l'outrage le plus sanglant, mais j'ai toujours cru que l'opinion sur laquelle je demande une explication provenait de la cause que j'ai exposée. Quant au soufflet avec le gant, il se rapporte à l'action de jeter le gant, ce qui était un défi à mort.

E. G. P.

— C'est sur la figure de l'homme que se manifestent ses sentiments les plus nobles et les plus bas, les émotions les plus douces et les plus violentes. La physionomie, on l'a dit depuis longtemps, est le fidèle miroir de l'âme; c'est la frappante image de notre personnalité. Frapper, insulter, outrager cette plus belle partie de notre être extérieur, plutôt que toute autre, a donc été regardé comme la plus sanglante injure.

J'ai cherché l'origine de ce mot; on ne peut guère raisonnablement le faire venir de souffle, souffler, soufflet, instrument du foyer. Je n'ai trouvé que l'arabe, le chaldéen, l'hébreu, *saphal*, *sephl*, rabaisser, rabattre, humilier, mépriser; *siphelot*, abaissement, humiliation, comme racine satisfaisante et rationnelle.

(Alençon.) C. E. D.

Trouvailles et Curiosités, etc.

La Révolution française jugée par un grand esprit. — Il existe une lettre de Mirabeau au comte de La Marck, dans laquelle on lit ces lignes :

« Vous vous exagérez infiniment les inconvénients de la Révolution pour la génération présente. Il n'y a pas eu d'exemple, dans les fastes du monde, d'un pareil bouleversement ni même d'une grande secousse politique à moins de frais; et si l'on voulait s'entendre et surtout gouverner, la révolution n'aurait de véritables martyrs qu'un très petit nombre de satrapes trop scandaleusement gorgés de jouissances exactrices et oppressives, et l'inévitable contrariété qu'éprouvent plusieurs milliers d'hommes, lorsqu'ils sont forcés de changer d'opinions et d'habitudes, de dissimuler leurs préjugés... De ces gens-là, ce n'est que dans les classes supérieures et par conséquent peu nombreuses de la société, et depuis quarante ans jusqu'à la fin de la carrière humaine, qu'il faut les chercher. Les classes populaires, les classes industrieuses sont en fermentation; la fermentation est si peu un malheur pour l'homme, que son premier besoin est d'être remué... Tous les liens de l'industrie et du commerce se relâcheront jusqu'à ce qu'ils puissent tomber entièrement, et les intarissables ressources de l'industrie humaine, abandonnées au seul régime de la liberté, ouvriront un ordre de choses dont nos yeux myopes n'aperçoivent pas même l'atmosphère, loin de la percer et de voir au travers.

« *N'accusez donc pas la Révolution*, mon cher comte, *n'accusez que les hommes qui jouent, pour le compte du gouvernement, cette grande partie....* »

Connaît-on beaucoup de pages aussi éloquentes, disons mieux, aussi élevées, aussi belles de vérité? — *Indocti discant, et amant meminisse periti!* S. D.

La Romance du « Lion amoureux. » — Pourquoi les éditeurs du *Lion amoureux* de Ponsard continuent-ils à ne point imprimer dans les nouvelles éditions posthumes de cette comédie *désormais classique*, la jolie romance qui se trouvait dans le manuscrit original de l'auteur, romance dont M. Jules Janin dans un feuilleton des *Débats*, consacré au *Lion amoureux*, avait raconté la suppression si regrettable?

« ... Malheureusement, disait le célèbre critique, Mlle Angélo, à qui le rôle de la Bretonne est confié, n'a jamais pu retenir

l'air que lui chantait Ponsard avec la voix la plus fausse de l'Empire. C'est pourquoi le poëte, en pleurant, a supprimé la douce élégie. »

Mais M. Janin l'avait recueillie, et ne la voyant plus dans la pièce imprimée, en avait fait part à ses lecteurs. C'est donc à lui que nous allons aujourd'hui l'emprunter pour la communiquer à nos amis de l'*Intermédiaire* et les faire juger, en connaissance de cause, de l'opportunité de la Question ci-dessus posée :

Air de : *La Pernette se lève.*

Anna prend la quenouille
Quand s'éveille l'oiseau,
Quand s'éveille et chante l'oiseau,
Sur l'herbe s'agenouille
En tournant son fuseau.

Pendant que vont les chèvres
Broutant le genêt vert,
Les sureaux et le genêt vert,
Un soupir sort des lèvres
D'Anna de Gorré-Ker.

Le village est en joie,
Chaque sentier est plein,
De Gorré-Ker jusqu'à Ké-Blin,
De tabliers de soie
Et de coiffes de lin.

Les filles vont par bande,
Par bande les garçons,
Le long des prés et des buissons ;
On n'entend sur la lande
Que rires et chansons.

Seule, en ce jour de fête,
Que fais-tu donc là-bas,
Anna, que fais-tu donc là-bas ?
Au Pardon qui s'apprête
Pourquoi ne viens-tu pas?

Nous sommes persuadé que cette douce cantilène, si charmante à la lecture, eût remporté un grand succès à la scène.

Truth.

—

L'ironie de M. Troplong. — M. le premier vice-président du Sénat a dit sur la tombe de M. Troplong : « J'entends ces conversations solides et pleines de charme, auxquelles se mêle une *ironie* fine et légèrement *railleuse.* » Je demande des explications : quelqu'un connaît-il une ironie qui ne soit pas railleuse? Pour moi, qui crois avec le *Dictionnaire de l'Académie*, qu'ironie est synonyme de raillerie, et même de raillerie fine, je ne puis que mettre sur le compte du trouble et de la douleur de M. Boudet (*a confuso scriptum et dolenti datum*), cette définition à la La Palisse de l'ironie de M. Troplong.

Yezimat.

—

Est-ce une distraction de M. Emile Ollivier ou... de son imprimeur ? — Le *Petit Figaro* du 3 mars a servi à ses lecteurs un morceau de ce qu'il appelle le *livre-événement* de M. Emile Ollivier, Le 19 janvier. J'y trouve cette citation : « Charles-Quint disait du cardinal d'Ossat : *Pour déjouer la sagacité de d'Ossat, se taire ne suffit pas, il faut encore ne pas penser devant lui.* On pouvait dire ainsi de M. de Morny : la pénétration était sa qualité dominante, et il en avait conscience. *Lorsque vous causez avec quelqu'un*, dit-il un jour, *écoutez ce qu'il pense, non ce qu'il dit.* » Le cardinal d'Ossat étant né le 20 juillet 1537 (date fournie par un certificat de baptême, publié pour la première fois par M. l'abbé Canito, dans la *Revue des Sociétés savantes*), et Charles-Quint étant mort le 21 septembre 1558, sans avoir eu l'occasion de voir une seule fois le jeune d'Ossat, il eût été difficile, on en conviendra, que l'empereur vantât si spirituellement la merveilleuse sagacité du futur ambassadeur à Rome. Si à Charles-Quint on substitue le pape Sixte-Quint, à la bonne heure !

T. de L.

—

« L'Intermédiaire » hollandais. — *L'Intermédiaire* hollandais, ce confrère dont vous vous êtes occupé plusieurs fois déjà dans les colonnes de votre recueil, a inauguré, le 1er janvier 1868, une nouvelle existence. *He Navorscher* (l'Investigateur) a paru dans un costume nouveau. Il a quitté cet habit oblong maladroit et incommode qui nous était à nous tous si familier. Il a adopté un vêtement à la mode, vêtement qui lui sied à merveille, et qui se rapproche de celui de *Notes and Queries*, et encore plus de celui du véritable *Intermédiaire*.

L'arrangement du texte a encore subi des changements. Les sept grandes divisions qui existaient depuis 1861, c'est-à-dire : 1, Histoire ; 2, Archéologie et Numismatique ; 3, Histoire littéraire ; 4, Histoire de l'art ; 5, Philologie ; 6, Généalogie et Science héraldique ; 7, Mélanges, ont été maintenues. Cependant, les questions et les notes d'une moindre importance seront dorénavant séparées des divisions proprement dites. Elles suivront ces divisions à la place que leur sujet indique et porteront un numéro pour faciliter les recherches.

De plus, chaque livraison (il y en aura douze par an) contiendra un article d'une plus grande étendue, sur un sujet historique ou autre, et signé par un de nos meilleurs littérateurs. Plusieurs lettrés connus se sont déjà engagés à fournir quelques-uns de ces articles, qui occuperont toujours la place d'honneur, la première colonne. Le prix, trouvé trop modique, a été élevé d'environ 2 francs.

H. Tiedeman.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 104. — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 25 avril 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Encore une phrase des « Commentaires » de César. — Je l'extrais du texte latin donné par M. Artaud: « Opere instituto, fit equestre prælium in ea planitie, quam intermissam collibus III millia passuum in longitudinem patere supra demonstravimus. » (L. VII, ch. 70). — M. Stoffel (*Etude sur l'emplacement d'Alesia*) s'exprime ainsi au sujet de cette phrase: « Les traducteurs rendent à tort le mot *intermissa* par *entrecoupée*, au lieu de *entourée.* » — M. de Saulcy (*Nouvelle objection à M. Quicherat*, à la suite de la Ire partie des *Campagnes de Jules César dans les Gaules*) émet la même opinion que le savant officier d'artillerie : « Je me garderai bien, dit-il p. 438, d'appuyer ici sur le singulier contre-sens fait par un des défenseurs d'Alaise, je ne me rappelle plus lequel, qui traduisait *intermissam collibus* par *entrecoupée de collines.* » L'interprétation de ces deux érudits est, du reste, conforme à la traduction de M. Sommer: « Les travaux commencés, il se livre un combat de cavalerie dans cette plaine de trois milles, qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, s'étendait *entre* les collines. » — M. J. Quicherat (*Conclusion pour Alaise*) traduit *intermissa* par *encaissée*, ce qui me semble être à peu près d'accord avec la version ci-dessus. — Mais M. Artaud traduit différemment: « Pendant les travaux, il y eut un combat de cavalerie dans cette plaine de trois mille pas d'étendue, et *entrecoupée* de collines, comme nous venons de le dire. » — Enfin, M. L. Quicherat (Dict. franç.-lat., éd. de 1858 et de 1865) explique les mots *entrecoupée de collines* par ceux de *intermissa collibus*. — En présence d'une autorité de cette importance, j'invoque encore une fois l'obligeante érudition des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, en faisant remarquer toutefois que si la version de MM. Artaud et L. Quicherat est la bonne, il y a contradiction dans le texte des *Commentaires;* car au ch. 69, César dit, en faisant la description d'Alesia: « En avant de la place, s'étendait une plaine d'environ trois mille pas de longueur : SUR TOUS LES AUTRES POINTS, la ville était entourée par des collines peu distantes entre elles et d'une égale hauteur » (trad. de M. Artaud). Or, la plaine ne peut pas être *entrecoupée* de collines au ch. 70 si, dans celui-ci, la ceinture de collines est interrompue par cette plaine. J. Mt.

—

Inscription rétrograde. — Quel est le sens exact de cette inscription qu'on peut lire indifféremment par les deux bouts :

SIT ARA TUTA RATIS.

(Saintes.) L. A.

—

« Sic transit gloria mundi. » — Est-ce une pensée tirée de l'*Imitation de Jésus-Christ*, comme le pense M. Larousse (*Flore latine*)? Est-ce l'introduction d'un chant d'église latin, comme le veut M. Büchmann, le citateur allemand ?

(Amsterdam.) H. Tiedeman.

—

Le mot dégommer. — D'où vient ce mot dans les locutions suivantes : A. paraît malade ; il se *dégomme* tous les jours. — B. a perdu sa place ; il vient de se faire *dégommer.* — Il me semble que la *gomme* n'a que bien peu de chose à voir là dedans, et qu'expliquer *dégommer* par *gomme*, c'est à peu près comme si on voulait expliquer par colle *décoller*, dans le sens de *trancher la tête.* L.

—

Calendriers nouveaux. — Vers la fin du siècle dernier et avant l'adoption du calendrier républicain, quelques écrivains fantaisistes avaient imaginé de substituer aux noms des saints ceux des personnages les plus célèbres des temps anciens et modernes. Sylvain Maréchal fit paraître, en 1788 (*l'An premier de la Raison*), l'*Almanach des honnêtes gens*, qui produisit

un grand scandale et qui fut condamné au feu. Il avait été devancé par l'auteur de l'*Almanach nouveau de l'an passé, ou Almanach puce, où l'on annonce les choses déjà arrivées;* à Genève, et dans tous les pays où l'on imprime, (sans date), in-18. Ce petit volume, publié vers 1783, renferme des contes, des bons mots, et il débute par un calendrier où des rois, des savants, des écrivains illustres prennent la place des noms révérés par l'Eglise chrétienne. Voici ce qui concerne les neuf premiers jours de janvier: Charlemagne, Timoléon, Virgile, Théodose le Grand, Montagne, Xénophane, Christien Wolff, Yao, Albert Walstein. Les noms se suivent d'ailleurs sans aucune méthode; saint Louis est à côté du général athénien Brasidas; Bossuet coudoie le comédien Baron, Alcibiade vient immédiatement après William Penn. Les femmes sont en fort petit nombre dans cette nomenclature bigarrée; nous y rencontrons: Diane de Poitiers, la courtisane Léontium, Madame Deshoulières, Aspasie, Madame de Sévigné, Elisabeth, impératrice de Russie, Clémence Isaure.

Existe-t-il d'autres calendriers du même genre? Récemment nous avons eu celui de l'école positiviste, mais je voudrais diriger les recherches des investigateurs vers une période plus éloignée. T. G.

—

Le Testament de Cujas. — En lisant l'intéressante *Histoire des Imprimeurs et Libraires de Bourges, suivie d'une notice sur ses Bibliothèques*, par M. Hippolyte Boyer, archiviste. *Bourges. Jollet-Souchois*, in-8° de 76 p., 1854, — je remarque le passage qui suit:

« Dans son testament du 4 octobre 1590, Cujas, laissant une fille mineure, avait, parmi d'autres clauses, inséré les deux suivantes: « Que mes livres ne soient « vendus tous ensemble à un ou plusieurs, « mais un livre après l'autre, et prix fait, « selon ce qui est porté par l'inventaire « que j'en ai fait.

« Que l'on ne vende nul de mes livres « à Jésuites, et que l'on prenne garde à « ceux à qui l'on en vendra, qu'ils ne s'in- « terposent pour lesdits Jésuites. »

« Cette dernière recommandation, ajoute M. Boyer, était dictée par l'animosité que nourrissait contre la célèbre corporation ce professeur, qu'on a toujours soupçonné de pencher en secret vers les idées de Calvin. » (Page 65.)

Pourrait-on, aujourd'hui, nous faire savoir dans *l'Intermédiaire:*

1° Si le *testament olographe* original de l'illustre jurisconsulte existe encore actuellement dans quelque bibliothèque publique ou collection particulière, à Paris ou en province. 2° Où, — quand, — comment, — et par qui ce précieux document fut publié pour la première fois et intégralement?

Ulric.

—

Dame Etiquette, d'où vient-elle? — Je lis dans un charmant passage de l'*Histoire du second Empire*, de Taxile Delord, p. 636: « L'Etiquette, cette déesse poin- « tilleuse et gênante, ne pouvait manquer « de saisir l'occasion d'un congrès (celui « de Paris en 1856) pour donner des preu- « ves de son mauvais caractère. Un poëte « épique aurait pu l'apercevoir traversant « les airs, son flambeau ou plutôt sa « torche à la main, et descendant chez le « grave et silencieux lord Cowley... L'Eti- « quette se rend ensuite chez le plénipo- « tentiaire turc, elle souffle à Mehemmed- « Djémil les mêmes scrupules... »

D'où nous vient dame Etiquette? D'où a-t-elle tiré son nom? S. D.

—

Catéchisme français..... à l'usage des écoles primaires, par La Chabeaussière. — Ce catéchisme, sur lequel Lakanal a fait un rapport au conseil des Cinq-Cents, et Barbé-Marbois au conseil des Anciens, a-t-il été réellement enseigné dans les écoles primaires? Et si oui, pendant combien de temps? P. d'A.

—

Monnaies de Henri V. — En 1831, les partisans du duc de Bordeaux firent frapper quelques monnaies à son effigie. Je possède, au millésime de 1831, la pièce de 5 fr. et la pièce de 1 fr., buste avec uniforme; au millésime de 1833, la pièce de 1/2 fr. buste nu. Le revers de ces trois pièces est écussonné comme celles de Charles X. Je désirerais savoir s'il a été frappé d'autres pièces. Dans un roman dont je ne puis me rappeler ni le titre, ni le nom de l'auteur, un jeune gentilhomme qui perd au jeu, paye en or, à l'effigie de Henri V. Est-ce une simple fantaisie du romancier, ou a-t-il été réellement émis quelques pièces en or? Z. A.

—

Famille des Essars-ts, ou ds? — Certain Pierre des *Essars* (*ts*, ou *ds?*) natif, ou bien ayant été domicilié à Vannes, s'est rendu à la Haye en Hollande entre l'an 1640 et 1660. Il s'est établi à la Haye, y a contracté un mariage, et est mort en 1690, laissant un fils, qui fut baptisé dans l'église protestante, dite *Klooster-kerk*, 21 mai 1648, et reçut le nom de Jean *Vannes*, dont il y a preuve certaine. On désirerait constater l'identité du susdit Pierre, savoir son vrai nom, et l'origine de sa famille.

(Amsterdam.) J. G. de G. J. Jr.

—

Marie Dorval. — Il y a quatre ans, un de nos coabonnés faisait appel aux lecteurs de *l'Intermédiaire*, pour obtenir des détails sur les créations de cette grande artiste (*Interm.*, t. II, p. 10). L'article était signé E.-C. (La Flèche). Or, l'année dernière a paru à la librairie Verbœckoven, un volume in-12 d'environ 500 pages, intitulé *Marie Dorval*, où la connaissance la plus exacte des moindres faits biographiques s'unit à l'admiration la plus passionnée et la plus communicative. Nous voudrions savoir s'il n'y aurait pas identité entre l'auteur anonyme de ce livre, dont toute la presse s'est occupée, et le signataire de la note que nous venons de rappeler. E. R.

—

Arago (François) a-t-il eu des collaborateurs? — Cette question m'a été adressée plusieurs fois sous une forme plus *raide* : « Quel est l'auteur des ouvrages de M. Arago? »

On sait que M. Barral a *publié*, c'est-à-dire mis en ordre et en lumière : *L'Astronomie populaire* et les *Œuvres complètes* du grand astronome. Mais ces savants ouvrages auraient-ils été *rédigés*, par des collaborateurs anonymes, sur les notes et projets laissés par Arago, dont la puissante imagination et les vastes connaissances restent indéniables, comme son patriotisme républicain et son désintéressement?

Un admirateur d'Arago, V. DE V.

—

Un chevalier... de la Légion d'honneur. — Que de *questions* j'aurais à faire sur certains points de l'*Histoire du second Empire* de M. Taxile Delord, ouvrage qui renferme d'ailleurs tant de *réponses* et lève tant de doutes! Je lis, p. 503, à propos de la croix d'honneur et de ce qu'elle est devenue: « Aujourd'hui, les hommes « de lettres se rassemblent pour juger la « conduite d'un de leurs confrères accusé « de certaines vilenies littéraires ; cet « homme sort plus que sali de l'enquête: « un mois après, il est chevalier de la Lé- « gion d'honneur, et il étale son ruban « effronté dans tous les lieux publics... » Est-ce là un exemple en l'air? Est-ce une allusion à quelque fait connu? Peut-on me le dire, au moins dans le tuyau de l'oreille?

S. D.

—

« Histoire du Bourbonnais » et le nom de son auteur. — Dans l'*Histoire du Bourbonnais et des Bourbons*, par M. de Coiffier de Moret (Paris, 1816, 2 vol. in-8°), on lit à la page II de la préface, une note ainsi conçue : « Un chanoine de la collé- « giale de Moulins a voulu faire cette his- « toire (du Bourbonnais). Son manuscrit « qui existe encore, m'a été communiqué; « il commence par ces mots: *Après le dé-* « *luge, etc.* Viennent ensuite des ré- « flexions sur les enfants de Noé qui ont « pu peupler le Bourbonnais; puis la tra- « duction du 7me livre des *Commentaires* « de César... » Où se trouve ce précieux manuscrit? Quel est le nom du doctissime chanoine? Le chapitre *après le déluge* et celui des enfants de Noé méritent incontestablement une reproduction. L'*Intermédiaire*, en signalant ce document unique, stimulera le zèle d'un chercheur intelligent et dévoué qui ne voudra pas les laisser inédits.

(Lyon.) V. DE V.

—

Les manuscrits originaux de Sauval. — Quel fut le sort des manuscrits dont les éditeurs des trois volumes qui portent le nom de Sauval se sont servis? En l'année 1785, ces manuscrits furent livrés aux enchères publiques, à Paris, lors de la vente d'Aguesseau. Voici le titre exact du Catalogue dans lequel ces manuscrits étaient signalés: *Catalogue des Livres imprimés et manuscrits de la Bibliothèque de feu M. d'Aguesseau, doyen du Conseil, commandeur des ordres du Roi, etc. Disposé par ordre des matières; avec une table des auteurs.* Paris, 1785, in-8° ; page 307. N° 4716 : L'HISTOIRE DE PARIS, PAR LE SIEUR SAUVAL, *en 9 portefeuilles. C'est le manuscrit qui a servi à l'impression de cet ouvrage. Il provient de la Bibliothèque de Cl. Bern. Rousseau, auditeur des Comptes, qui en fut l'Editeur.* Les neuf portefeuilles furent adjugés au prix très-modeste de 72 l. 5 s.

Née de La Rochelle, savant libraire, l'un des rédacteurs de ce Catalogue, n'a pas indiqué le format de ces neuf portefeuilles, qui devaient être assez épais, puisqu'ils renfermaient la majeure partie des matières comprises dans les trois volumes que nous connaissons. Les additions faites par les éditeurs, sont à vrai dire, considérables, et peuvent bien remplir près d'un quart de volume; la plus longue est celle du tome Ier, qui commence à la page 617 et finit à la page 728. Ces *cent onze pages* de texte sont marquées d'un astérisque à côté du chiffre de numérotage; et les éditeurs, qui en ont averti dans leur préface, déclarent avoir ajouté tout ce texte d'après leurs propres recherches. Il faut dire que ce n'est pas la seule addition qu'ils aient faite au manuscrit, dont ils ont complétement changé la rédaction originale.

Il est bon de savoir que l'ouvrage étendu que Sauval avait entrepris et qu'il a laissé inachevé, se composait d'une série de DISCOURS, au nombre de cent vingt-sept. Chacun de ces discours était consacré à un sujet spécial; l'auteur, tout en épuisant la matière y introduisait presque toujours de

longues digressions. Après avoir composé chacun de ses discours, il en faisait faire plusieurs copies, qu'il confiait, soit à des amis, soit à des savants connus, soit à des personnages illustres qui pouvaient le bien renseigner. On trouve, au tome III de l'imprimé (pages 58 à 87), un long discours sur les *Tontines, Loteries et Banque royale*, dédié à M. de Racan, morceau très-achevé, très-amusant, qu'on n'irait certes pas chercher à l'endroit où l'ont placé les éditeurs, et qui fait bien connaître la société au milieu de laquelle vivait l'auteur. De même un long discours sur l'histoire de Saint-Jacques de la Boucherie, encore inédit, est adressé à M. Pierre Petit, très-savant ingénieur qui a coopéré avec Gomboust à la publication du célèbre plan de Paris, portant le nom de ce dernier, et a rédigé la curieuse notice dont il est accompagné. P. Petit a renvoyé à Sauval son discours sur Saint-Jacques de la Boucherie, en y joignant une lettre qui contient de nombreuses observations critiques.

Les manuscrits de Sauval que je connais jusqu'à présent, sont au nombre de cinq, tous reliés et de différents formats. Entre ces manuscrits, un des plus curieux contient le texte de l'histoire des Palais, Hôtels et Maisons remarquables de Paris, texte bien différent du traité sur le même sujet qui forme le livre XIV et la majeure partie du deuxième volume du *Sauval* imprimé. On m'a signalé d'autres fragments sur le même sujet, qui se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Tous ces détails me font désirer vivement de recevoir une réponse à cette question.

LE ROUX DE LINCY.

—

Un ouvrage intitulé : « Caserne. » — N'a-t-il pas paru, il y a une trentaine d'années, un ouvrage ayant pour titre : *Caserne*? Quel en était l'auteur? Serait-il possible d'en trouver encore quelque exemplaire? Et à quel prix? VALLÉE.

—

« Les Epinards » d'Henri Monnier. — En quel format, à quelle date précise, dans quel recueil, et chez quel éditeur a été publiée, pour la première fois, la célèbre caricature aquarellée de M. HENRI MONNIER : « *Je n'aime pas les Epinards et j'en suis fort aise...* etc. » planche *célébrissime*, dont je ne connais à mon grand regret que la légende? ULRIC.

—

P. Lasne fut-il imprimeur ou libraire? — Le catalogue de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Vincent du Mans porte la mention suivante : *Coutumes du païs et comté du Maine*, Le Mans, P. Lasne, 1529, in-16. Quelque possesseur de cette rarissime édition, que je n'ai encore pu rencontrer, pourrait-il me donner le nom de l'imprimeur, car je ne saurais, avec quelques auteurs manceaux, prendre Lasne pour un imprimeur; je le regarde seulement comme un libraire, mais je n'en ai pas la preuve, et je remercie d'avance celui qui pourra me la fournir? ANDRÉ PIERRE.

Réponses.

Autographes de Marie-Antoinette ou de l'abbé de Vermont (IV, 245.) — Quelques collections publiques ou particulières se croyant en possession d'autographes de la reine, ne se feraient-elles point illusion, pour une partie d'entre eux au moins, qui pourraient bien être de la main de l'abbé de Vermont? J'en fais juges les amateurs, auxquels je signale le passage suivant de la *Correspondance secrète*, datée de Versailles, 29 juin 1779 :

« Lorsque l'empereur est venu ici, l'abbé de Vermont lui a été présenté comme un homme d'esprit et plein de zèle pour sa sœur. Ce prince a fort goûté le lecteur, et depuis ce moment l'abbé est devenu l'agent ou le correspondant entre Vienne et Versailles. Les lettres de l'impératrice-mère et de l'empereur pour la reine lui ont été adressées, *et les réponses de la reine ont été écrites ou ont passé par lui.* » Suit l'histoire d'un commencement de disgrâce encourue par l'abbé à propos de deux lettres écrites à Marie-Thérèse et interceptées par l'entourage du duc d'Aiguillon.

(Auch.) H. VIENNE.

—

Mon cousin, couvrez-vous (V, 31). — La parenté des Lévis avec la sainte Vierge est-elle bien réelle? Je ne le déciderai pas; mais voici à l'appui un couplet d'une chanson composée au Canada après la célèbre victoire de Carillon, remportée par Montcalm sur Abercromby, le 8 juillet 1758. Le chevalier de Lévis commandait la droite des Français. Je crois cette chanson complétement inédite :

N'oublions pas Monsieur d' Lévis.
C'était, morgué! comme un' furie,
Aisément, cela se peut croire.
Dame! on n' manquit jamais d' valeur
Dans la famille de not' Seigneur.
Saquergué! comm' sans sa cousine j'étions flam-[bés.
Ces-doubles chiens, à coups d' pieds, à coups [d' poings
Nous auraient cassé la gueule et la mâchoire.

L'air de cette chanson était : *Sur l'port*

avec Manon un jour...; mais le sixième vers ne se chantait pas. P. CLAUER.

—

Origine du mot « sans-culotte » (V, 31). — Je lis dans un petit recueil qui a pour titre : *Années révolutionnaires... à Paris : An X*, le passage suivant:

« Les premiers membres de l'Assemblée « législative n'annonçaient pas l'opulence. « Quelques-uns de leurs prédécesseurs se « permirent de dire : *A peine si les nou-* « *veaux législateurs ont une culotte au* « *c...* Le propos fut entendu, et plusieurs « de ces nouveaux députés répliquèrent: « Nous nous faisons honneur d'être *sans-* « *culottes*; l'habit que nous portons est à « nous, et ce n'est pas aux dépens de la « sueur du peuple que nous sommes vêtus, « (c'est de là que vient le nom de *sans-* « *culotte*).

« Bientôt après cette époque, la misère « propagea tellement ces principes de *sans-* « *culottisme*, que les malheureux ouvriers « de Paris, se trouvant dans le plus affreux « dénûment, adressèrent à l'Assemblée lé- « gislative la pétition suivante :

Ah! que nous serions satisfaits
Si, toujours patriotes,
Au lieu de faire des décrets,
Vous faisiez des culottes.

« Suivent les signatures. »
(Béziers.) LOUIS H.

—

Œuvres littéraires du maréchal Brune (V, 52). — Sur une feuille portant au dos la date d'oct. 1792, j'ai une page autographe de l'infortuné Brune; fragment d'un air martial dont le refrain rappelle singulièrement celui des *Girondins*, qu'on a entendu à satiété en 1848 :

Où courent ces peuples épars?
Quel bruit a fait trembler la terre
Et retentit de toutes parts?
Amis, c'est le cri du dieu Mars,
Le cri précurseur de la guerre,
De la gloire, de ses hazards.
Mourons pour la patrie, (*bis*)
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Je suis vainqueur, je suis vainqueur!
En voyant ma large blessure,
Amis, pourquoi cette douleur?
Le sang qui coule au champ d'honneur
Du vrai guerrier c'est la parure,
C'est le gage de sa valeur.
Je meurs pour ma patrie, (*bis*)
C'est le sort le plus doux, le plus digne d'envie.

P. A. L.

—

« Almanach des Cumulards » (V. 52). — Je possède aussi un exemplaire de l'*Almanach des Cumulards*, rigoureusement conforme à la description du volume signalé par M. Ulric, sauf une erreur (probablement typographique) que je relève : le nom du libraire est Pichard et non Picard.

J'ai tout lieu de croire que ce volume n'a pas eu de suite, et voilà bien sept ou huit ans que j'en guette un second, dans tous les catalogues de vente. Vous me direz que ce n'est pas une raison.

(Nîmes). CH. L.

—

De la prétendue couronne de fleurs du poëte de Platon (V, 54). — Platon écrivait au sixième livre des « *Lois :* « Le poëte est chose légère, ailée et sacrée. » Ailleurs, au troisième livre de la *République*, il s'écrie : « Nous adorerions le poëte parce qu'il est inviolable, admirable et doux. » Il ajoute ensuite : « Mais nous lui dirions : Notre Etat ne possède pas un homme qui vous ressemble, et il n'est pas juste que vous viviez au milieu de nous. Et nous l'escorterions jusque dans un autre Etat, après avoir versé sur sa tête l'huile embaumée (μύρον) et l'avoir couronné de la bandelette de laine (ἐρίῳ). »

Qui ne reconnaît ici l'antique cérémonial du sacre ou de l'onction des rois? Ce bandeau qui étreint un front humide d'huile parfumée peut passer en quelque sorte pour un diadème; et de diadème à couronne, il n'y a pas la largeur d'un doigt. Au fait, et souverains et nourrissons des Muses, tant ceux qui reçoivent la couronne que ceux la donnent, marchèrent longtemps égaux.

Mais ce n'est pas Homère personnellement que Platon désigne dans ses écrits; c'est l'aëde en général, et quel qu'il soit; ou plutôt c'est la séduction, la magie même de la langue des dieux.

Me sera-t-il permis de relever, en finissant, deux graves inexactitudes qui entachent la traduction de feu Victor Cousin?

1° « Nous congédierions » le poëte, écrit le traducteur. Outre qu'il n'est pas naturel de congédier les gens devant qui on vient de s'agenouiller en signe d'adoration, le verbe grec ἀποπέμποιμεν signifie en cet endroit : « Nous (lui) ferons un cortége d'honneur. »

2° Sans demander comment on s'y prend pour « répandre sur une tête des parfums » — μύρον κατὰ τῆς κεφαλῆς καταχέαντες — des pastilles du sérail, par exemple, de l'encens ou du benjoin, je me contente de rappeler que le mot ἐρίῳ désigne un tissu en laine, ὕφασμα μάλλινον. Le poëte n'est donc pas « couronné de bandelettes, » à l'égal apparemment de tel ou tel conscrit dont la tête est, le jour du tirage, ornée d'une douzaine de banderoles ou rubans bigarrés.

En définitive, c'est parce qu'ils ont vu dans le poëte une victime au lieu d'y voir un roi, que les divers interprètes des dialogues grecs l'ont ainsi paré de bandelettes comme pour le sacrifice, tandis que le divin Platon l'a réellement oint ou sacré pour

le triomphe, la gloire et l'immortalité.
(Grenoble.) J. P.

—

Un mot de Dioclétien (V, 54). — Chateaubriand, dans ses *Etudes historiques*, cite le mot de Dioclétien en ces termes : « Je voudrais que vous pussiez voir les « beaux choux que j'ai plantés. »

En note, au bas de la page, il cite : *Victor*, *Eutrope*, *Lactance.*

Eutrope ne rapporte pas le mot de Dioclétien. Il se borne à dire que Maximien Hercule l'ayant engagé à ressaisir le pouvoir qu'il avait abdiqué, Dioclétien ne céda pas à ses exhortations. Voici le texte : « Diocletianum per litteras adhortatus « est, ut depositam resumeret potestatem. « Quas ille irritas habuit. »

A propos de l'abdication, l'abbé Paul, traducteur d'Eutrope, rapporte en note le mot de Dioclétien : « Oh ! si vous voyiez « ces légumes que je cultive de mes mains, « vous ne me parleriez jamais de l'empire. » Mais il ne cite pas le texte original. Il est d'Aurelius Victor au mot : *Dioclétien.* « Utinam Salonæ possetis visere olera nos« tris manibus instituta ! Profecto nun« quam istud (imperium) tentandum judi« caretis. »

« Plût au ciel que vous pussiez voir à « Salone les légumes que j'ai plantés de « mes mains ! Assurément vous ne pen« seriez jamais que je dois désirer (ou es« sayer) de reprendre l'empire. »

Le mot *olus* dont *olera* est le pluriel signifie légumes, en général, ou *chou.* Mais il ne signifie pas melon. Montaigne a donc fait une citation un peu fantaisiste, ce qui n'est pas rare dans son charmant ouvrage.
E. G. P.

— Dans la traduction de Gibbon, par M. Guizot, t. II, p. 392, le mot employé est : « les beaux choux. » C'est, nous dit Gibbon, Aurelius Victor qui nous a conservé cette réponse.
Pierre Clauer.

— Dans la phrase adressée par Dioclétien à *Herculius* et *Galerius*, et non à *Maximien*, il est question de *légumes* en général. Voici le texte d'Aurelius Victor :

« Qui dum ab Herculio atque Galerio ad « recipiendum imperium rogaretur, tan« quam pestem aliquam detestans, in hunc « modum respondit : Utinam Salonæ « possetis visere, etc. »
Ad. D.

—

Portrait ancien de Salomon de Caus (V, 58). — Le portrait de Salomon de Caus que Balzac avait vu à Heidelberg, n'est autre que celui dont je m'étais procuré une copie et dont j'ai parlé dans le T. I de *l'Intermédiaire*, p. 181. MM. H. L. B. H. et O. M. sont revenus sur ce portrait dans le T. II, p. 166 et 297. J'en avais parlé longuement dans une notice lue à une séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie en 1847. Le célèbre romancier s'est trompé en voulant rectifier l'orthographe du nom de Salomon, qui, dans tous ses livres, signe de Caus, et dont le portrait de Heidelberg porte le nom écrit de la même manière.
(Alençon.) L. de la Sicotière.

—

Faire la Belle (V, 59). — Cette expression ne viendrait-elle point d'un jeu de hasard, *La Belle*, fort en vogue au commencement du règne de Louis XVI, et que le lieutenant de police Le Noir interdit en 1777. Voici ce que dit la *Correspondance secrète* à propos de cette mesure qui fit plus d'un ennemi au lieutenant de police : « Depuis quelque temps, nos plus grands seigneurs se disputent à qui jouera à *La Belle* des sommes indécentes, passez-moi le terme, par l'énormité. Les bons citoyens gémissent de voir une jeune Cour se livrer à une frénésie qui peut avoir des suites funestes, et tandis que le Parlement s'occupe de réprimer ces excès, nous voyons des gens de qualité ne pas rougir d'ouvrir leur hôtel à des banquiers pour tailler publiquement. » Ce jeu fut également interdit par arrêt du Parlement, quelque temps après.
(Auch.) H. Vienne.

—

Abraham Patras (V, 60). — J'enverrai la question de A. C. au *Navorscher* (*L'Investigateur*), le *Notes and Queries* hollandais ; mais il faudra beaucoup de patience, et même « l'excès » dans ce cas ne sera pas « un défaut. »
(Amsterdam.) H. Tiedeman.

—

Généalogies Marcel, Corbie, etc. (V, 60). — Je ne puis répondre que partiellement à la question de M. E., sur la famille de Corbie.

Je trouve dans le 2e volume (pag. 48, 49) des *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*, par l'abbé Lebeuf, réédités et complétés par MM. Challe et Quantin, une notice sur *Jean de Corbie*, 86e évêque d'Auxerre.

« Le roi d'Angleterre, qui se portait pour Roi de France, averti de la vacance de l'église d'Auxerre, défendit aux chanoines de la cathédrale de procéder à une nouvelle élection sans lui avoir demandé son consentement.

« Cette défense qui étoit du 31 octobre 1426, fut suivie d'une députation que le Chapitre fit pour obtenir cette permission qui fut, en effet, accordée à Paris, le se-

cond décembre. Il est difficile de connoître les brigues faites alors pour l'élection; on sait seulement qu'il y eut deux évêques nommés pour Auxerre, *Jean de Corbie*, qui succéda véritablement à Philippe des Essarts, et Jean Vivien, élu par les chanoines ses confrères.

« Jean de Corbie, dont la nomination eut lieu, étoit fils de Thomas de Corbie, anobli en 1389, et de Marguerite de Crequas. Il avoit été maître des requêtes depuis l'an 1406 jusqu'en 1413 qu'il hérita, avec Arnault, son frère, des grands biens que le chancelier *Arnault de Corbie* avoit laissés à sa mort dans le Beauvoisis.... Quelque temps après, il fut évêque de Mende; et sur la foi d'un titre, on assure qu'il l'étoit dès l'an 1416. Mais il n'est point vrai qu'il ait quitté cet évêché en 1424 pour venir à Auxerre, comme le marque la *Gallia christiana*, puisque le siége étoit alors rempli. Ce fut certainement au plus tôt, en décembre 1426, qu'il put être élu ou nommé pour Auxerre ou qu'il y fut transféré, encore est-il plus probable qu'il ne fut élu que le 8 novembre 1427. »

Je crois inutile de rien ajouter à ces lignes, pour le but que se propose M. M. E, d'autant que l'abbé Lebeuf ajoute : « Ce qu'on sait de son épiscopat se réduit presque à rien. » D'ailleurs M. M. E. pourra se reporter à l'ouvrage que j'ai cité. Je me bornerai à dire qu'il était mort en 1433, « si le *sede episcopali vacante* est une preuve suffisante de mort; mais comme le P. Anselme assure qu'il vivait encore en 1435, il peut se faire qu'il eût abdiqué l'évêché d'Auxerre, pour se retirer dans quelque cloître. » Dans une note, l'abbé Lebeuf dit : « On cite un article de son testament de l'an 1435, » et il ajoute même : « d'autres écrivains (Moréri et Dupin) le font même vivre jusqu'en 1438. »

Je n'aurais pas donné ce long détail sur Jean de Corbie, s'il n'était accompagné, dans l'ouvrage de l'abbé Lebeuf, de ses armes (trois corbeaux sur fond d'argent).

Ces armes étant également celles de la ville et de l'abbaye de Corbie, je n'oserais affirmer qu'elles fussent particulièrement celles de la famille de Corbie. Je n'ai pas les livres nécessaires pour élucider la question. J'espère cependant que les indications qui précèdent ne seront pas inutiles à M. E.

Je l'engage à consulter surtout l'ouvrage du P. Anselme, cité par Lebeuf et qui fait autorité en ces matières.

Quant à *Arnaud de Corbie*, Moréri dit qu'il était fils de *Robert de Corbie* et natif de Beauvais, qu'il fut premier président au parlement de Paris en 1374 et chancelier de France en 1388, qu'il fut deux fois destitué et rétabli, et quitta les sceaux en 1413 à cause de son grand âge; qu'il mourut peu après, le 24 mars de la même année. L'évêque Jean de Corbie était son père.

Moréri ne nomme pas la femme, dont il eut un fils nommé *Philippe*, qui fut Conseiller du Roi et maître des requêtes.

Philippe épousa *Jeanne de Chanteprime*, et en eut un fils nommé *Guillaume*, qui fut conseiller au Parlement.

Moréri renvoie à Godefroy (*des officiers de la couronne*), à Sainte-Marthe et Blanchard (*Histoire des présidents et maîtres des requêtes*), et au P. Anselme (*Histoire des grands officiers de la couronne*).

Au musée de Beauvais, on conserve une pierre tumulaire provenant de l'abbaye de St-Symphorien de Beauvais, portant sur le Catalogue le nº 249.

« Ci gist vénérable et discrette personne Mᵉ Pierre de Corbie, en son vivant prestre aumosnier de M. le Prince de Condé, chanoine et président de l'église de céans, lequel pour le salust de son âme, a fondé ung obit solennel qui se doibt dire tous les ans le jour saint Martin d'hiver comme est porté par contract passé en chapitre, signé Mallet et de Bucamps, notaires royaulx. Il décéda le 24ᵉ jour d'aoust 1596, agé de 78 ans. »

Ce monument prouve que la famille de Corbie a continué à vivre à Beauvais, d'où elle était originaire. Peut-être les archives de la ville contiennent-elles ou une généalogie ou les éléments d'une généalogie. E. G. P.

Raguenet, peintre français (V, 118). — Gilles Allou, habile peintre de portraits, de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, a exposé, en 1737, le portrait de *sa femme dessinant une figure d'optique*. Elle se nommait *Marie Raguenet*; d'après son acte de mariage, en date du 8 juillet 1702. Dans cet acte, elle est dite fille d'Antoine Raguenet, marchand bourgeois de Paris. Sur la gravure de son portrait, faite par Michel Dossier, elle est nommée *Anne*. Peut être avait-elle les deux noms, bien que le premier seul fût inscrit dans son acte de mariage. Peut-être aussi, comme il arrive souvent, portait-elle dans l'usage un autre nom que son nom de baptême. Quoi qu'il en soit, il est très-probable qu'elle était la nièce ou la cousine de *Jean-Baptiste Raguenet* père; car, en 1738, G. Allou a exposé le portrait de *Raguenet, peintre d'un genre de fantaisie pittoresque;* et cette qualification me paraît ne pas devoir convenir à *Raguenet fils*, qui peignait l'architecture. — En 1742, Allou a exposé un second portrait de *madame son épouse qui tient une orange*. — Quant à Raguenet fils, outre les tableaux exposés en 1752 et 1753, et que je ne donne pas ici (M. A de C. les connaissant), je puis citer :

1º Une vue de la place de Grève. H. 0ᵐ 45ᶜ, l. 0ᵐ 32ᶜ. *Raguenet* pinxit,

L. Legrand sculpsit. — 2° Incendie de la foire Saint-Germain. 1762. H. 0m 53c, l. 0m 75c. — 3° Incendie de l'hôtel-Dieu, 1772. — 4° Vue du quai de Conti. — 5° Vue prise du quai de Billy. — 6° Vue du pont Notre-Dame. — 7° Vue prise du Pont-au-Double (Hôtel-Dieu). — 8° Vue prise du quai de la Tournelle. — 9° Vue du Pont-Neuf, en enfilade, après 1771. — 10° Vue prise des Grands Augustins.

E. G. P.

—

La naissance et la mort de Henri Sauval (V, 126). — M. Le Roux de Lincy demande des éclaircissements sur la naissance et la mort de Sauval. Après s'être adressé vainement aux « travailleurs assidus qui exploitent les anciennes archives de l'état civil, » notamment à M. Jal, il interroge les lecteurs de l'*Intermédiaire*. Voici la réponse de l'un d'eux.

L'auteur des *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* est né dans cette ville, non pas en 1620 comme le prétend la biographie Michaud, mais en 1623. L'acte de baptême de Henri Sauval se trouve dans les registres de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, conservés aux Archives de la ville de Paris. Il est ainsi conçu :

Du 5 *mars* 1623, *Henry, fils de Joachim Soval* (sic) *Md passementier et de Marie Quillet, sa femme, demeurant rue des escrivains. Parrain M. Henry Leblond Md linger. Marraine Catherine du Rubbe, femme de Pierre Soval, Md sellier.*

En ce qui concerne la date de la mort de Henri Sauval, la Biographie Michaud n'est pas plus exacte lorsqu'elle la fixe à l'année 1669. On lit dans les registres de la même paroisse, pour l'année 1676, la mention suivante :

Le dimanche vingt-deuxiesme jour de mars, a été inhumé au cimetière Henry Sauvalle, avocat en parlement, aagé de cinquante trois ans, décédé garson le jour précédent, rue des trois morts.

M. Le Roux de Lincy, dans sa *Question*, indique que Henri avait un frère aîné, mort avant lui, lequel exerça les fonctions de contrôleur des gabelles. Ce frère, baptisé à Saint-Jacques la Boucherie le 31 mars 1609, reçut le même prénom que son père *Joachim*, quoique son parrain s'appelât *Richard* (Poignan, md). Je trouve la mention de son décès, à la fois dans les registres de Saint-Merry, paroisse qu'il habitait, et dans ceux de Saint-Jacques la Boucherie, où : *le vendredi* 28 *du jour de décembre* 1640, *a été fait le service et convoy de deffunt noble homme M. Joachim Sauvalle, vivant advocat en Parlement, conseiller du Roi et controlleur général des rentes sur les gabelles de France.* Indépendamment de ce Joachim, Henri Sauval eut d'autres frères et sœurs que font connaître les mêmes registres de Saint-Jacques : MARIE (Ire), née le 25 août 1613 ; MARIE (IIe), 15 décembre 1615 ; ANNE, 5 février 1618 ; ANTHOINE, 17 décembre 1619 ; FRANÇOIS, 27 janvier 1625. Ces divers actes apprennent que le père de Henri Sauval qualifié tantôt *marchand passementier*, tantôt *Md mercier*, ou *Md bourgeois de Paris*, habita successivement *rue de la vieille-monnoye* (1609-1619), à *la pierre au laict* (1619-1623), *rue des escrivains* (1623), et *rue de la savonnerie* (1625). Un registre *contenant les noms des maîtres merciers de Paris*, conservé aux Archives de la ville de Paris, fait connaître la date de la réception de Joachim Sauval dans cette importante communauté : 6 février 1605. Il est indiqué dans ce document comme natif de Paris : ce qui m'a donné le désir, pour satisfaire en même temps ma curiosité et celle de M. Le Roux de Lincy, de rechercher la preuve de son origine.

Pour trouver les aïeux de Henri Sauval, il m'a fallu sortir de la paroisse Saint-Jacques la Boucherie, où les Sauval me faisaient complétement défaut à partir de 1609. Où les prendre ? La note de M. Le Roux de Lincy, en m'indiquant comme ayant appartenu à cette famille une maison sise *rue de Bussy*, me conduisit, à tout hasard, du côté de Saint-Sulpice, et c'est en effet dans cette paroisse, que j'ai pu découvrir le berceau des Sauval. Voici le résultat de mes recherches :

— 1568, 14 janvier, mariage de Crespin Sauvalle et de Avoye Lafitte.

— 1576, 15 juillet, naissance de Joachim, fils des susdits.

— 1579, 22 avril, naissance de Pierre, *id.*

— 1601, mariage dudit Pierre Sauval et de Catherine du Rubbe.

Les actes de Saint-Sulpice, pour cette période, sont d'un laconisme tel qu'il m'eût été impossible de rattacher ces Sauval primitifs à ceux de Saint-Jacques la Boucherie, si l'acte de baptême de Henri Sauval ne m'avait fourni un point de repère. En voyant qu'il eut pour marraine cette même *Catherine du Rubbe, femme de Pierre Sauval, Md sellier*, toute obscurité disparaît, et l'on doit en conclure que Crespin Sauvalle eut deux fils au moins : l'un, Joachim, qui sortit de la paroisse de Saint-Sulpice, l'autre, Pierre, oncle par conséquent de Henri Sauval, qui continua à l'habiter. — Quant à la profession de l'auteur commun Crespin Sauval, les registres ne l'indiquent point.

Tels sont les renseignements *certains* que je suis heureux de pouvoir donner à M. Le Roux de Lincy.... et aussi à M. Jal qui, lui, écrivait avec tant d'amertume le 15 juin 1861 : « *Je n'ai rien sur Henri Sauval ; je l'ai cherché beaucoup, et partout, sans l'apercevoir.* »

C'est qu'il en est un peu du Paris mort comme du Paris vivant! N'arrive-t-il pas chaque jour, à ceux-là même qui sont doués de la meilleure vue, d'être coudoyés sans cesse dans la foule par des gens qu'ils n'aperçoivent point? Ou plutôt, après avoir fait, dans cet immense champ des anciennes paroisses de Paris, l'ample moisson que chacun connaît, M. Jal, bon prince, n'aurait-il pas voulu simplement laisser à d'autres le droit et le plaisir de glaner après lui quelques bons épis?

G. SAINT-JOANNY.

—

Une métaphore de Victor Hugo (V, 134). —Bien avant Saint-Amand, Guillaume de Saluste, sieur du Bartas, avait dit (*le quatriesme jour de la Sepmaine*, p. 161 de l'édition de ses *Œuvres complètes*, 1611, in-f°) :

Je sçay bien que les *cloux* qui brillent dans les [cieux...

T DE L.

—

Huguenot, Parpaillot (V, 172). — Voici ce que nous lisons dans Llorente, *Histoire de l'inquisition* (traduction, t. II, p. 389) : « Le 17 juin 1565 (qui était le dimanche de la Trinité) on célébra à Tolède un nouvel auto-da-fé de quarante-cinq personnes; il y en eut onze qui furent brûlées et on en condamna trente-quatre à des pénitences. Parmi les premières, on comptait des luthériens, mais un plus grand nombre de judaïsants. On y vit des réconciliés de toutes les classes, des luthériens, des judaïsants, des mahométans, des défenseurs de la fornication, des bigames, des blasphémateurs, et des nécromanciens. Parmi ceux qu'on désignait comme protestants, les uns étaient connus sous le nom de *luthériens*, d'autres sous celui de *fidèles*; il y en avait une troisième espèce qu'on appelait *Huguenaos*, depuis *Huguenots*. Je crois que ce dernier nom a été d'abord donné dans le Béarn aux calvinistes qui y étaient venus de *Haguenau* en Alsace, et que du nom de cette ville sont dérivés ceux de *Haguenot* et *Huguenot* ». Voilà une étymologie qui vaut au moins celle de M. Palma (V, 139), qui prétend que *hu* est la contraction de l'allemand *uhu*, hibou; car si cela était vrai, on aurait *Houguenot*.

P. RISTELHUBER.

— Me permettra-t-on de renvoyer sans façon les lecteurs de l'*Intermédiaire*, pour le premier de ces mots, à mon *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond* (1867, pages 79 et 80); pour le second, à mon édition des *Mémoires de Bertrand de Vignolles* (1869, page 59)? Je sais bien qu'il ne faut jamais se citer, mais *en famille!* T. DE L.

— Voici ce que dit Pierre de la Place sur l'origine du mot huguenot; et comme ce magistrat-historien, né vers 1520 et mort en 1572, a pris part aux événements politiques du XVIe siècle, avant d'en être la malheureuse victime, il nous paraît mériter plus de confiance sur l'origine du mot *huguenot*, que tout autre historien ou commentateur qui n'a pas vécu, comme lui, dans ce siècle et au milieu de ses effroyables événements. « Entre ceux de ceste entreprise y en avoit, dit-il, plusieurs retenans la doctrine appelée nouvelle, lesquels on appelait *huguenauds*. Ce nom ayant premièrement commencé, peu de jours auparavant (mars 1560), dans la ville de Tours, à cause de la porte du roy Huguon, qui est l'une des portes de la dicte ville, auprès de laquelle ceux de la dicte religion avoient accoustumé se retirer pour faire leurs prières; à l'occasion de quoy le peuple les appela *huguenauds*, qui fut incontinent receu par ceux qui suivoient la cour, et depuis publié partout. » (*Commentaires de l'estat de la Religion*, livre II, etc.) J. T.-L.

— « On donne de ce mot plusieurs étymologies. Les uns le font dériver d'un certain Besançon HUGUES, chef d'un parti religieux et politique à Genève; les autres de l'allemand... » etc. *Diction. univ. d'hist. et de géographie*, de feu N. BOUILLET.

— PASQUIER prétend que ce nom est demeuré « à ceux de la religion réformée » parce que « au siége de Clérac (aujourd'hui Clairac), ils firent une sortie, couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyait beaucoup de *papillons*, que les Gascons appellent *parpaillols*. »

BOREL dit, d'autre part, avec beaucoup plus de raison, je crois, que c'est « à cause qu'ils couroient au danger sans crainte, et alloient chercher leur mort, comme font les papillons qui se vont brûler à la chandelle. » Ce fait est admis, je pense, sans conteste. Quant à l'étymologie du mot en lui-même, il est probable que *Parpaillot*, doit venir directement de l'italien *parpaglione*, papillon, conservé dans le français du XVIe siècle : *Parpaillon* (même sens) : « Gargantua..... couroit voluntiers après *les parpaillons*, desquels son père tenoit l'empire. » (RABELAIS, *Gargantua*, liv. I, chap. XI.)

Cette vieille forme française de Papillon se retrouve aujourd'hui reproduite, dans presque tous les termes congénères usités dans les divers patois du territoire.

Parpillon, se dit en Berry : « Jeannie qui est preste comme un *parpillon*. » (GEORGE SAND, *François le Champi*). Et aussi dans le canton de Genève (*Glossaire Genevois* de HUMBERT), où cette locution a été importée par l'immense émigration de la France protestante, au XVIIe siècle.

En Franche-Comté, en Auvergne, on dit *Parpillo ;* en Languedoc et en Gascogne *Parpailhol ;* en Provence, *Parpaihoun ;* en Dauphiné, *Parpaillou.* Ces différentes orthographes d'un même mot sont toutes, il me semble, aussi proches parentes que possible de celle du français *Parpaillot.*

Ce vieux sobriquet s'est aussi conservé en Berry, jusqu'à nos jours. On l'emploie encore aujourd'hui, dans son sens historique, dans les diverses localités où il subsiste toujours, parmi les habitants, un reste d'antagonisme entre les deux communions chrétiennes : à Sancerre, à Bourges, à Asnières. Dans ce dernier village, les protestants répondent aux catholiques, qui les apostrophent du nom de *Parpaillots*, en les appelant des *Roumains.* ULRIC.

—

Quelques vers à contrôler (V, 146). — Je ne connais pas le *Siége de Paris*, de M. d'Arlincourt, mais voici ce qu'en dit M. G. Héquet, dans la Biographie Didot : « ... une tragédie en cinq actes, le *Siége de Paris*, qui fut jouée en 1827 au Théâtre-Français, et qui fit plus de bruit peut-être que tous ses romans. Il s'y trouvait des vers inouïs, et qui sont restés dans la mémoire de tout le monde. — On m'appelle à régner. — Mon père, en ma prison seul à manger m'apporte. — J'habite la montagne, et j'aime à la vallée. — La joie du parterre fut telle qu'on n'osa pas risquer une seconde représentation. » On voit que les citations de M. Héquet ne sont pas tout à fait conformes à celle de M. Louis Duluat. Quant au « vieillard en sort » attribué à M. Ad. Dumas, on ajoutait que c'était un *lapsus calami* promptement signalé et corrigé. O. D.

— Les vers attribués au vicomte d'Arlincourt, le célèbre auteur du *Solitaire*, paraissent avoir effectivement existé ; ils sont du moins restés dans la tradition, et formaient le plus bel ornement de sa tragédie, le *Siége de Paris*, qui eut un succès de fou rire. Cette pièce, je crois, n'a jamais été imprimée, et je me rappelle parfaitement que, quelques jours après la représentation, un journal avait fait le relevé de tous les vers à calembourgs qu'elle contenait, au nombre de 12 ou 15. Parmi ces vers, ma mémoire a retenu ceux-ci :

Mon père, en ma prison, seul *à manger m'apporte.*

J'habite à la montagne et j'aime *à la vallée.*

Pour prouver son amour, il *m'appelle à régner.*

Voilà ces chevaliers que l'on nomme *les preux.*

Pour chasser de ces murs les farouches Normands,
Le roi Charles s'avance *avec vingt mille Francs.*

Au surplus, les vers à coq à l'âne ne sont pas rares dans la muse tragique : ainsi, dans une tragédie de *Romulus*, le confident de Rémus s'écriait :

O Rémus, dominez sur ces remparts naissants.

Z. A.

—

Véritable orthographe du nom de Benserade. Prend-il un seul s ou deux ss ? (V, 148). — Je possède un autographe de cet écrivain, dans lequel sa signature n'a qu'un seul *s;* ce qui ne prouve pas qu'il n'en ait jamais mis deux, car, de son temps, et surtout au commencement de son siècle, l'orthographe des noms n'était pas absolument fixée. Tout le monde sait que Malherbe avait successivement signé *Maleherbe*, *Malherble*, *Malerbe*, *Malherbe*, *de Malherbe.* Il écrivait *Peresq*, *Peyresq*, *Perez*, *Peiretz*, *Peyres*, le nom de son ami particulier *Peiresc.* Madame de Maintenon a signé son nom d'*Aubigny* et d'*Aubigné.* M. de Coulanges avait signé *Colange* et *Collanges*, avant de signer *Coulanges.* Isar signait indifféremment *Isar* ou *Issar.* Je n'ai point vu de signature *Sévigny*, mais on a bien souvent appelé ainsi Madame de Sévigné.

Dans le titre du Théâtre de Benserade, publié par lui-même en 1636-42, le nom de l'auteur est écrit par un seul *s* ; mais l'édition de ses *Œuvres*, publiée sept ans après sa mort, par de Sercy, met un *s* de plus.

Ménage dit, en effet, que Benserade avait *une assez jolie maison à Gentilly*, et qu'au *dessus de la porte il avoit fait mettre des armes qu'il s'étoit données, avec une couronne de comte.* C'est de cette résidence qu'il a dit :

Possesseur d'un terrain de petite étendue,
Je partage un ruisseau qui laisse aller ma vue
En des lieux où pour moi l'on a quelques égards.
Et si tout n'est à moi, tout est à mes regards !

Dans ma jeunesse, j'ai cherché à Gentilly la maison de Benserade, et n'en ai pas trouvé trace. La seule des inscriptions en vers dont il l'avait remplie, qui ait été conservée, est celle qui figurait à l'entrée :

Adieu, fortune, honneurs; adieu, vous et les vôtres,
Je viens ici vous oublier.
Adieu toi-même, Amour, bien plus que tous les autres,
Difficile à congédier.

Le ruisseau dont il a parlé dans la première pièce que je viens de rappeler est la petite rivière de Bièvre, qui répandait une fraîcheur toute charmante dans la végétation environnante. Les prairies de Gentilly, par delà la barrière d'Italie qui ferme le faubourg Saint-Marceau, étaient d'une richesse botanique et entomologique incomparable, il y a quarante à cinquante ans, et fort hantées par les curieux d'his-

toire naturelle. Aujourd'hui, elles ont été défrichées.

Jadis, elles étaient un lieu de promenade et de repos pour les gens de lettres. M. Prosper Blanchemain sait mieux que personne que son ami Ronsard y allait méditer l'épisode du navire de sa *Franciade*, avec Nicolas Ellain, Belleau, Uttenhove et Jacques Grevin. On lit dans les *Sonnets de Nicolas Ellain* Parisien, publiés en 1561, à Paris, et réimprimés en 1861, par Sernnas et Genty, chez Poullet-Malassis, libraire instruit et artiste, qui a malheureusement quitté Paris, une pièce qui le prouve :

Or, viens, Grevin, viens à mon Saint-Marceau
Avec Ronsard, Uttenhove et Belleau,
Pour nous venger d'une saison si dure.

Là, les matins, nous aurons le murmure
Du doux zéphir qui, durant le séjour,
Nous vengera de la chaleur du jour
Qui nous seroit à supporter trop dure.

Puis, nous irons, Grevin, par adventure,
A Gentilly, pour disner à l'entour
De la fontaine, et estant de retour
Nous soupperons dessous quelque verdure.

. . . .

Tu pourras là, si tu veux, aisément,
Arboriser, et là commodément
Ronsard pourra charpenter son navire.

FEUILLET DE CONCHES.

—

Cornes (V, 148). — Je ne crois pas qu'en effet les Grecs et les Romains aient jamais employé l'emblème des cornes pour désigner l'accident d'Amphitryon et d'Agamemnon, de César et de Pompée, de Crassus et de Cassius; comme non plus, ils n'ont imaginé de donner, à ces illustres époux, le nom de l'oiseau usurpateur qui pond au nid d'autrui: ils le gardaient, les Romains du moins, pour le séducteur. Cæsar-Cuculus, d'accord; mais c'est qu'alors on ne le considérait plus comme le mari de la bonne-amie de Clodius; mais à son tour comme le bon ami de Mutia (Mad. Pompée), de Licinia Tertulla (Mad. Crassus), de Tertia Junia (Mad. Cassius et Mlle Brutus; il est peu probable pourtant que ce soit ce grief qui ait armé la main des deux chefs de la conspiration.)

Comment ce nom d'oiseau est-il passé des galants aux maris? Ne serait-ce pas par le même chemin que les cornes, jadis attribut de Priape et des satyres, se seraient trouvées tout à coup sur le front de leurs victimes? En tout cas, si cette plaisanterie cornue ne remonte pas aux Grecs et aux Romains, elle est toujours fort ancienne, puisqu'on la rencontre en pleine floraison dans les romans de la Table-Ronde, à propos de la Cornouaille et de son infortuné monarque, le roi Marc, mari de la belle Yseult. S'il est vrai que l'on trouve, dans ce cycle de la Table-Ronde, des souvenirs importants de la religion druidique, il n'est pas impossible qu'il s'y mêle d'autres idées et traditions purement celtiques, et que cette singulière attribution de cornes aux maris trompés ne remonte aux temps des Brennus et même de Hu-Gadaru. O.-D.

—

Mot attribué au peintre David (V, 148). — Mercier, dans son *Nouveau Paris*, chap. XLV, cite le mot de David : « On « pourrait tirer à mitraille sur les artistes, « sans craindre de tuer un seul patriote, » non pas comme l'ayant entendu lui-même, mais comme ayant été prononcé publiquement, à l'assemblée de la section du Louvre. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. XI, p. 129, rapporte ce mot comme authentique.

Ce mot, si monstrueux qu'il paraisse, n'a rien que de conforme à ce que nous savons des sentiments et du langage ordinaires de David; et si jamais je publie les précieux documents que j'ai réunis sur sa vie révolutionnaire, tout le monde sera de cet avis.

Des artistes ceux qu'il détestait le plus étaient les académiciens. « Je connus dans « toute sa turpitude l'esprit de l'animal « qu'on nomme *académicien*, » dit-il dans son *Discours à la Convention sur la nécessité de supprimer les académies;* Séance du 8 août 1793. On connaît aussi sa curieuse lettre à l'Académie qui le priait (4 mai 1793) de venir professer à son tour :

« Je fus autrefois de l'Académie,
« DAVID
« député à la Convention nationale. »

Elle est rapportée dans les *Archives de l'Art français*, publiées sous la direction de M. de Chennevières, T. I, p. 192.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

—

Origine de l'hôtel Carnavalet (V, 148). — Le Breton François de *Kernovenoy*, que les Parisiens nommèrent *Carnavalet*, avait été premier écuyer de Henri II et gouverneur de Henri III. Ce prince, n'étant que duc d'Anjou, le fit chef de son conseil, surintendant de sa maison, et lieutenant de sa compagnie de gendarmes. Plus tard, il lui conféra les gouvernements de l'Anjou, du Bourbonnais et du Forez. M. P. Levot, dont l'article dans la Biog. Didot me fournit ces détails, ne dit rien de ses talents comme écuyer; mais Brantôme en parle si avantageusement sous ce rapport que j'ai parfois pensé que Carnavalet pouvait bien être l'original du Gymnaste de Rabelais. Quant à l'hôtel Carnavalet, voilà ce qu'en dit M. Levot..... « On a attribué à Carnavalet la construction de l'hôtel qui porte son nom..... Ce n'est

point lui qui le fit bâtir; mais le président de Ligneris, vers 1550; et ce fut le fils de ce dernier qui le vendit, après la mort de Carnavalet, à sa veuve Françoise de la Baume... Androuet du Cerceau en donna les plans, et Jean Goujon l'orna de statues..... La construction, interrompue pendant plus d'un demi-siècle, fut terminée en 1634 par Mansart, qui respecta l'œuvre de ses devanciers, et sut accorder avec beaucoup d'art les constructions nouvelles avec les anciennes..... Carnavalet étant mort en 1571, l'acquisition indiquée par M. Levot a bien pu avoir lieu en 1573; mais il est certain que le *Petit-Bourbon* n'avait aucun rapport avec l'hôtel Carnavalet. O. D.

—

Le « Dictionnaire » de Bouillet et la cour de Rome (V, 149). — La brochure en question est effectivement très-curieuse; elle se compose de 35 colonnes. Ce n'est pas un tirage à part, mais bien une édition spéciale, tirée à très-petit nombre et faite aux dépens de Bouillet lui même. Elle est intitulée : *Corrections du Dictionnaire universel d'histoire et de géographie de M. Bouillet.* Imprimerie de Panckoucke.

Voici quelle a été sa raison d'être. Au commencement de l'Empire, Bouillet, qui exploitait lui même son *Dictionnaire*, s'aperçut que son livre était mis à l'index dans les grands établissements d'instruction dirigés par des membres du clergé. On lui reprochait de penser encore, sur beaucoup de points, comme avant la révolution de Février. Bouillet s'enquit de ce qu'il y avait à faire pour obtenir de n'être plus inquiété dans son exploitation. On lui conseilla de soumettre son *Dictionnaire* à une personne pieuse et éclairée qui indiquerait les retouches à faire. Ainsi fut-il fait, car c'était à prendre ou à laisser. Dire : *Sit ut est aut non sit* aurait coûté trop cher; l'on se soumit. Il fallut alors administrer la preuve que l'on ne disait plus ce que l'on avait dit jadis. C'est là l'origine du très-rare fascicule en question.

Un écrivain qui depuis a acquis de la célébrité, M. Rogeard, l'auteur des *Propos de Labienus*, avait été frappé des dissemblances des nouvelles éditions du *Dictionnaire* de Bouillet avec les anciennes. Il a donné le résultat des comparaisons auxquelles il s'est livré, dans un travail intitulé : LES DEUX BOUILLETS, qu'il a fait paraître dans le journal *La Jeunesse*, Paris, 1861, in-4°, numéros des 13, 16 et 20 juillet. Il est probablement aussi difficile de se procurer le *Relevé-Bouillet* officiel que les trois articles de M. Rogeard. Nous pensons être agréable aux lecteurs de *l'Intermédiaire*, en relevant les articles qui ont appelé l'attention de M. Rogeard, et dont il donne les deux textes : *Alexandre VI*, *Cyrille*, *Meslier*, *Rabelais*, *Julien*, *Trajan*, *saint Janvier*, *Robinet*, *Montesquieu*, *J.-J. Rousseau*, *Marosie*, *Helvétius*, *Condorcet*, *Jansénius*, *Ant. Arnauld*, *Quesnel*, etc., M. Rogeard indique de plus, sommairement, une cinquantaine d'articles. Les corrections n'existent pas encore dans le 9e tirage, celui de 1852. La première de ces corrections est pour l'article *Abauzit*, qui finit ainsi : *Rousseau compare Abauzit à Socrate.* Ce qui a été remplacé par : *Ses réflexions sur les Evangiles sont à l'index.* ALETHÈS.

—

Catéchisme de 1806 (V, 162). — J'ai sous les yeux un volume intitulé : « Explication « du catéchisme à l'usage de toutes les « églises de l'Empire français, renfermant, « suivant l'ordre du catéchisme, la leçon « sans les demandes et les réponses, l'ex- « plication de chaque leçon et des traits « historiques après chacune de ces leçons. « Nouvelle édition. Paris, de l'imprimerie « stéréotype de Mame, 1811. » C'est un in-8° de 516 pages, sans approbation ecclésiastique. La leçon VII (suite du quatrième commandement) est ainsi conçue : « Les « chrétiens doivent aux princes qui les « gouvernent, et nous devons en particu- « lier à N..., notre Empereur, l'amour, le « respect, l'obéissance, la fidélité, le ser- « vice militaire, les tributs ordonnés pour « la conservation et la défense de l'Empire « et de son trône; nous devons encore « faire des prières ferventes pour son salut, « et pour la prospérité spirituelle et tem- « porelle de l'Etat. Nous sommes tenus de « tous ces devoirs envers notre Empereur « parce que Dieu qui crée les Empires et « les distribue selon sa volonté, l'a établi « notre souverain, l'a rendu le ministre de « sa puissance et son image sur la terre. « En l'honorant, en le servant, nous hono- « rons et servons Dieu... Des motifs parti- « culiers doivent nous attacher fortement « à notre Empereur. Dieu l'a suscité dans « les circonstances difficiles pour rétablir « le culte public de la religion sainte de « nos pères, et pour en être le protecteur... « il est l'oint du Seigneur. Les devoirs « dont nous sommes tenus envers le chef « de l'Empire, nous lieront également « envers ses successeurs légitimes dans « l'ordre établi par les constitutions de « l'Empire, puisque nous lisons dans la « sainte Ecriture que Dieu, Seigneur du « ciel et de la terre, par une disposition « de sa volonté suprême et par sa provi- « dence, donne les Empires non-seulement « à une personne en particulier mais aussi « à sa famille... il nous est défendu d'être « désobéissants envers nos supérieurs, de « leur nuire et d'en dire du mal. »

Ce texte est, moins les demandes et les premiers mots de réponses, identique à celui des pages 38 et 39 du *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire*

français, imprimé à Paris, chez Mame, en 1812, dont j'ai un exemplaire entre les mains. Ce volume, conservé par celui qui s'en est servi sous le premier Empire (je n'étais point né), est un petit in-8° de XL-121 pages, orné de 17 gravures (gravures dignes de l'Almanach liégeois), et précédé de l'approbation du cardinal-légat Caprara, donnée à Paris le 30 mars 1806, et du décret impérial en date du 4 avril suivant. C'est bien le catéchisme officiel.

(Lyon). V. DE V.

—

Bicêtre (V, 166). — Dans la citation donnée ci-dessus, *bicêtre* a le sens de malheur, calamité.

On trouve ce mot, employé dans la même acception, quoique orthographié différemment, dans les *œuvres de* MOLIÈRE :

MASCARILLE.

Eh bien! ne voilà pas mon enragé de maître!
Il nous va faire encor quelque nouveau *bissêtre!*
(*L'Etourdi*, acte V, sc. VII.)

Dans FURETIÈRE (*Dict. univers.* in-fol. 1727). « Si vous laissez entrer cet étourdi, il fera quelque *bissêtre.* »

Dans le *Dict. de Trévoux* (1771); dans l'*Ancien Théâtre françois* de la BIBL. ELZEVIR. de Janet; dans *la Noce de village*, comédie de BRÉCOURT, etc.

Cette locution, suivant tous les anciens lexicographes, est une corruption du français *Bissexte* (venu lui-même du latin *Bissextus* (Celse) jour intercalaire, ou de *Bissextum* (Censorin). Une très-ancienne superstition, remontant aux Romains (*Voy.* MACROBE, *Satur.*, liv. I, ch. 13), mais qui subsiste encore dans nos campagnes, attribuait un présage défavorable à la venue des *années bissextiles.*

Cette croyance populaire se retrouve du reste, dans nos vieux auteurs:

Pour ce que *bissextre* eschiet
L'an en sera tout debauchiet.
(MOLINET, *Le Calendrier.*)

« A Dijon, en ces sortes d'années, le vulgaire dit que *bissetre cor*, et qu'ainsi on ne doit rien entreprendre d'important. » (LA MONNOYE, *Noëls Bourguignons, Glossaire*, p. 28.)

De là, aussi, ces deux anciens proverbes: « *Vo me senongé* bissetre. » Vous me présagez malheur. (LE ROUX DE LINCY. *Le livre des Prov. franç.*, 2e édit. tome Ier, p. 93).

« Il me porte *bissestre*, » (il me porte malheur). (OUDIN, *Curiosités françoises*, p. 43.)

Encore aujourd'hui les paysans du Berry (environs de La Châtre, Indre), croient qu'une sorte de génie malfaisant se montre dans les *années bissextiles.* C'est le soir, dans les marais et les étangs, surtout pendant les inondations que *le grand Bissête* fait ses *apparaissances* (apparitions) et porte malheur à qui le voit.

Cette superstition locale a même inspiré au peintre berruyer M. MAURICE SAND, l'un de ses meilleurs tableaux de *Légendes rustiques.* Cette peinture exposée au Salon de 1857 (*Le grand Bissexte*,) appartient aujourd'hui aux collections du *Musée de Bourges.* Elle a été lithographiée par M. *Emile Vernier*, (format in-folio, impr. *Lemercier*, 1857). ULRIC.

—

Les tanneries de peau humaine. (V, 181). — L'*Intermédiaire* a déjà répondu à cette question, en partie du moins, dans le tome III, p. 19. M. Alf. Frank a cité plusieurs volumes écrits sur peau humaine, et, entre autres, une bible latine du XIIIe siècle écrite sur peau de femme.

A. PHTHEIR.

—

Cartes et médailles des conventionnels (V, 190). — Je ne les connais pas, mais j'ai deux des médailles du Conseil des anciens, l'une de l'an V, octogone, en argent, l'autre de l'an VI, ronde, plus grande, en bronze doré. Elles ont été gravées par M. Gatteaux, père du membre de l'Institut, graveur et statuaire. P. A. L.

—

Ambroise Paré était-il huguenot ? (V, 191.) — Un correspondant qu'on croirait un peu Turc, si l'on en jugeait par le nom qu'il se donne, ALI *de Nyol*, mais dont je veux respecter la pseudonymie transparente, me fait l'honneur, dans le dernier cahier de l'*Intermédiaire*, d'employer trois colonnes à démontrer que je me suis trompé de tout point en voulant, contre l'avis de M. JAL *de Lyon*, maintenir Ambroise Paré dans les rangs du protestantisme.

Il y a toujours un moyen facile de triompher dans la discussion : c'est de faire dire à son adversaire ce qu'il n'a pas dit et de le battre, non sur les paroles qu'il a tenues, mais sur celles qu'on lui prête. Je n'ai pas dit que les curés du XVIe siècle inscrivissent sur les registres paroissiaux des gens qui se déclaraient protestants; encore moins ai-je dit que cela était ainsi parce qu'il fallait bien que les huguenots se fissent inscrire quelque part; je n'ai pas dit non plus que le récit fait par Ambroise Paré du péril qu'il courut d'être empoisonné « pour la Religion » prouvât, à lui tout seul, le protestantisme du grand chirurgien. M. Ali n'avait probablement gardé qu'un vague souvenir de l'argumentation à laquelle il s'est proposé de répondre.

Ce que j'ai dit, en somme, ou voulu dire,

c'est qu'au XVIe siècle, la situation des huguenots n'était pas uniforme, réglée, comme nous comprenons aujourd'hui que les choses le soient; que notre discipline régimentaire était inconnue des temps anciens; que beaucoup de personnes des deux partis souhaitaient et espéraient l'union des deux cultes ; qu'une foule de réformés auraient voulu la Réforme sans sortir de l'Eglise; qu'on vit, par exemple, une assemblée catholique réunie à l'office sous les yeux de son curé se mettre à chanter les psaumes à la huguenote, pour imposer directement le changement qu'elle désirait ; que Paris fut atroce pour les religionnaires et qu'ils y furent hors la loi jusqu'à l'Edit de Nantes (1598); que des protestants y vivaient cependant, et que suivant la position, les influences, l'austérité ou la faiblesse de chacun, il a bien pu y avoir des accommodements. De tout cela et d'autres considérations encore que j'ai fait valoir (dans le *Bullet. de l'hist. du Protest.*, t. XVII), j'ai conclu que M. Jal s'était laissé séduire par une apparence trompeuse, lorsqu'il avait regardé la place considérable tenue par le nom et la famille de Paré dans l'église Saint-André-des-Arcs comme une preuve irréfragable de la fidélité apostolique et romaine de Paré lui - même. Autant je m'élevais contre l'aveuglement mis par cet écrivain, dans tout le cours de son *Dictionnaire critique*, à méconnaître la Réforme, autant je me suis tenu dans la juste mesure au sujet du chirurgien de Charles IX. Je me suis contenté d'affirmer, d'après Brantôme, et après les frères Haag, les savants auteurs du dictionnaire biographique intitulé *La France protestante*, qu'Ambroise Paré fut certainement huguenot durant une partie de sa vie. Et Brantôme n'est pas, comme on se l'est trop figuré, un historien à traiter légèrement : j'engage mon ou mes contradicteurs à étudier sur ce point l'édition de ses Œuvres que publie en ce moment, d'une main fort respectueuse, un des meilleurs éditeurs de notre temps, M. Ludovic Lalanne. Enfin je terminais, concernant Paré, en ces termes pleins de réserve : « S'il ne faisait pas profession « ouverte et formelle de la Réforme et « qu'il eût gardé son nom de catholique, « mais que tout dans ses paroles, dans ses « actions, dans ses écrits empreints à « chaque page du sentiment biblique, ré- « vèle l'âme élevée du huguenot... nous « n'en voulons pas davantage ; c'est une « suffisante profession de foi. »

Ce n'est pas en déployant une indignation, si facile aujourd'hui, contre ce qu'il appelle « un masque trompeur, une longue hypocrisie, » que M. Jal de Lyon, ni M. Ali de Nyol, réfutera ce jugement.

Les mots « d'âme élevée du huguenot » paraissent avoir choqué ; l'on affecte d'y opposer « l'âme élevée d'un catholique. » Je demande pardon et retirerai volontiers l'expression ; mais, quoi! ma déférence ne changera rien aux faits. Ni ces messieurs ni moi ne pouvons faire que l'homme habitué à l'amour de Dieu sans autre intermédiaire que sa conscience, n'ait plus de force et de valeur morales, que l'homme humble serviteur d'une immense hiérarchie de maîtres humains, vivants ou morts, et d'une légion de divinités secondaires.

H.-L. Bordier.

—

Boucs et porcs d'écurie (V, 201). — Les paysans d'une partie de la Normandie ont encore l'usage absurde de tenir un bouc attaché dans les étables insuffisamment aérées, pour absorber le mauvais air.

(Versailles). R. de S.

—

Pendules et montres décimales (V, 202). — Que M. A. B. D. ne mette point en doute l'existence de pendules, auxquelles, en 1793, fut appliqué le système décimal. J'en connais une fort belle. Elle est en la possession d'un mien ami, M. le baron Duval de Fraville, ancien député, et fait le curieux ornement d'un des salons de son château de Condes, situé à 4 kilomètres de Chaumont, chef-lieu de la Haute-Marne. Clovis Mx.

— M. le Dr Duhem, amateur douaisien qui collectionne avec ardeur tout ce qui a rapport à la Révolution française, possède une *montre décimale* dont la réparation a mis aux champs plus d'un horloger.

(Douai). A. P.

— M. A. B. D. pourra voir une montre décimale chez M. Sandoz, le savant horloger du Palais-Royal, qui en a fait hommage au musée Parisien où elle tiendra dignement sa place. Nossiop.

— M. Emile Deschamps nous écrit de Versailles que l'horloge des Tuileries a marqué les heures d'après les deux systèmes pendant longtemps, et il croit qu'il n'y a pas plus de trente ans que le système décimal a disparu de cette horloge, où il était indiqué sur le cadran au-dessous de l'ancien calendrier.

—

Les affaires, c'est l'argent des autres (V, 203). — Le mot était connu bien avant que Mme de Girardin ne l'introduisît dans *Marguerite*. M. Désiré Nisard l'avait cité déjà avec cette variante : *les affaires, c'est le bien d'autrui*, dans une *lettre à M. A.-Firmin Didot* mise en tête du premier numéro de la *Nouvelle Revue encyclopédique* (mai 1846, p. 3). Là, M. Nisard attribue ce mot, qu'il trouve profond, à Royer-Collard.

Je dois ajouter que, suivant d'autres, la piquante définition appartient bel et bien à Talleyrand. T. DE L.

— N'est-ce pas un des propos du Vireloque de Gavarni? G. R.

Trouvailles et Curiosités.

Les imitateurs du Père Loriquet (V, 173). — M. J. Mt. nous a donné (V, 70) de très-curieux extraits d'un ouvrage intitulé: *Instruction sur l'histoire de France, par Le Ragois, continuée par M. de Foris.* La palme pourrait fort bien être disputée à M. de Foris. Je possède une *Instruction sur l'histoire de France et Romaine, par Le Ragois; nouvelle édition, totalement revue et corrigée, continuée jusqu'en* 1816, *augmentée d'un précis des mœurs*, etc., *par M. Moustalon, auteur du Lycée de la jeunesse et de la Morale des poëtes.* A Paris, chez Genets jeune, libraire, rue Dauphine, nº 14; 1816, 2 vol. in-12. Ces deux volumes ont été donnés comme second prix de version latine, en sixième, au collége de Valenciennes, en 1822. En voici quelques lignes:

« *La France ne se lassa-t-elle pas des troubles qui la déchiraient* (*après la mort de Louis XVII*)? — Dominée tour-à-tour par des gouvernements arbitraires, elle devint en 1799 la proie d'un chef militaire (1) qui, abusant de la gloire que quelques succès lui avaient acquise, s'empara du pouvoir, mit l'Europe en feu pour satisfaire sa dévorante ambition, et pendant quinze ans fit gémir la France sous un joug de fer. Cette nation coupable et malheureuse ouvrit enfin les yeux, condamna ses erreurs et se souvint qu'elle avait un roi. Elle invoqua son nom lorsque les armées de l'Europe entière avaient envahi une grande partie de son territoire, et à ce nom révéré, qui offrait aux étrangers la garantie la plus certaine d'une paix durable, la guerre cessa sur tous les points.»

Puis, après le récit de l'accueil fait à Louis XVIII, une discrète allusion aux Cent-Jours: « *De nouveaux troubles ne s'élevèrent-ils pas dans le commencement de son règne?*—Quelques esprits séditieux cherchèrent à renverser un pouvoir que l'amour des Français pour leur roi rendait trop solide pour que leur projet eût longtemps l'effet qu'ils en avaient espéré. Les rebelles furent forcés de rentrer dans l'ordre, et Louis XVIII vit bientôt le calme renaître dans son royaume, *à l'aide des secours* que lui prodiguèrent son peuple *et ses alliés.* » Et voilà comme on apprenait l'histoire aux collégiens de 1822! J. L.

(1) Le nom de Bonaparte ne se trouve pas même une fois dans l'ouvrage.

—

Les battus payent l'amende. —

C'est un proverbe et commun ris,
Qu'à la coutume de Lorris,
Quoiqu'on ayt juste demande,
Le battu paye l'amende.

On explique ce proverbe par le duel judiciaire, et Abel Hugo, qui cite ces vers dans la *France pittoresque*, ajoute avec raison qu'outre la perte de son procès, le vaincu avait encore à payer une amende pour en avoir appelé au jugement de Dieu, apparemment à tort, puisque Dieu le condamnait. Mais le duel judiciaire étant le droit commun de la féodalité, on ne voit pas encore pourquoi l'on alléguait là la coutume de Lorris. C. de Méry, qui donna en 1822 une édition avec commentaires des *Proverbes* de Carmontelle, résout cette difficulté; car il remarque, d'après le *Mémorial de la Chambre des comptes*, aux années 1448 et 1468, que ce n'était que dans la coutume de Lorry (*sic* — et aussi à Metz) que cette amende était exigée. La solution de C. de Méry, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme plus récent, ne laisse place à aucune objection, et j'avoue qu'elle contrarie un peu ma trouvaille, qui pourtant a aussi un quatrain à son service. L'orientaliste Marcel, directeur de l'Imprimerie du Caire pendant l'occupation française, et depuis de l'Imprimerie impériale, propose en effet une explication toute nouvelle de notre proverbe, dans les notes de ses *Contes du cheyk El-Modhy*. Après avoir remarqué que c'est la coutume des cadis, même dans les contestations purement civiles, d'imposer une bastonnade et une amende à ceux contre qui ils prononcent, il ajoute: « C'est peut-être ce formulaire du code de procédure civile orientale qui est l'origine de notre vieux proverbe : *A la coutume de Lori* (l'Orient), *les battus payent l'amende.* » J'ai là dans un vieux fabliau manuscrit ces quatre vers :

Destroy fiert todys à chetis:
Chevance chiet aulz assouvis;
Come ès costume de l'Oryande,
Si duyt li féris souldre amande. »

O. D.

—

Une lettre inédite d'Eugène Scribe. (III, 160.) — Parmi plusieurs lettres autographes (inédites) d'Eugène Scribe, intéressantes à divers titres, et qui font depuis longtemps partie de ma collection d'autographes des contemporains célèbres, je choisis, pour *l'Intermédiaire*, la jolie lettre suivante, qui méritait bien, à tous égards,

les honneurs de la publicité. — Je copie textuellement :

« Monsieur,

« Monsieur Véron,

rue Godot-Mauroy, n° 34,

Paris. »

[Le timbre postal de la suscription est daté du « 10 septembre 1829. »]

« Ce 10 septembre [1829.]

« Quand je vous vois, mon cher ami, vous êtes si bon et si aimable pour moi que je suis prêt à tout vous promettre et à tout faire. — C'est quand je suis seul et entouré de tous les travaux qui me menacent, que je vois alors que cela m'est impossible. — Il est aisé de se je*tt*er (*sic*) à l'eau pour un ami, et pour lui rendre service ; pour cela il ne faut qu'un instant et qu'un bon mouvement. — Mais quand on est accablé d'ouvrage, et en outre d'affaires de famille et d'intérêts comme j'en ai dans ce moment, comment voulez-vous que l'on trouve dix ou douze jours de suite d'application ? — On les trouverait ces douze jours, on se ferait mettre à Vincennes ou à la Bastille, dût-on la rebâtir exprès pour cet usage, que la tête et les idées n'y seraient pas. — Un ouvrier à qui on dit : bêche la terre, n'a que sa pioche à pousser. — Mais fût-on devant son bureau, la plume à la main, on aura beau se dire : travaille ; rien ne viendra si l'on n'y est disposé, et pour cela, il faut du calme, du repos de corps et d'esprit, et je n'ai ni l'un ni l'autre — Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne veux pas que vous comptiez sur moi ; voilà pourquoi je ne veux pas vous voir, parce que consultant plus le désir de vous être agréable que mon temps et mes forces, je vous promettrais et ne pourrais pas tenir.

« Ensuite, puisque vous avez eu la bonté d'attacher cette importance à mes Proverbes, croyez-vous qu'un par hasard ne fasse pas plus de tort que de bien ? — Cet hiver, je l'espère, je pourrai m'y livrer de suite, et ce sera bien différent, mais maintenant cela vous servira à bien peu de chose de compter sur moi, et je vous répète, en honneur et du fond du cœur, que dans ce moment il n'y a pas moyen.

Croyez donc, mon cher ami, à tous mes regrets, ainsi qu'à l'expression de ma bien sincère et bien vive amitié. E. Scribe. »

Pour copie conforme :
Ulric.

—

Epaminondas volé... par un de nos plus spirituels chroniqueurs. — M. Auguste Villemot termine ainsi son feuilleton du 29 novembre 1868 dans le *Temps* (*La Comédie contemporaine*) : « Rossini ne laisse pas de postérité ; mais il peut dire, comme ce roi de *Sparte* : Je laisse deux enfants immortels : *le Barbier de Séville* et *Guillaume Tell.* » M. Villemot ne s'est pas seulement trompé en confondant un général thébain avec un roi de Sparte, il s'est aussi trompé (avec beaucoup d'autres, il est vrai) en ajoutant le mot *immortels.* Epaminondas mourant dit, d'après Diodore de Sicile : « Je laisse deux filles, la victoire de Leuctres et celle de Mantinée. » Le modeste guerrier se serait bien gardé d'employer une aussi pompeuse épithète que celle d'immortelle. Pourquoi donc s'obstiner toujours à mettre de l'emphase dans les paroles ordinairement si simples des grands hommes de l'antiquité ?

T. de L.

—

D'une variété de sable bien peu connue. — Qui pourrait me dire où l'on trouve la singulière variété de sable dont il est question dans ce passage d'un feuilleton de M. Paul Féval : *Le quai de la Ferraille* (*Journal officiel du soir*, 23 février) : « Le pas d'un cheval *sonna sur le sable* de l'allée. » Ordinairement, le sable amortit le bruit des pas des hommes et des bêtes. Le sable de M. Paul Féval étant un sable *retentissant*, je serais bien curieux d'en connaître la provenance. Il me semble que c'est un sable bon surtout pour les allées de ce fameux *jardin des romanciers* où, d'après Alphonse Karr, en une de ses plus piquantes pages, s'épanouissent tant de fleurs imaginaires fournies à pleines mains par Alexandre Dumas, Eugène Sue, George Sand, etc. Yezimat.

—

Les Gueux, Patrie, et l'Assedio di Arlem. — Quand un même sujet est traité simultanément au théâtre par plusieurs auteurs, on se dispute l'antériorité de l'idée, on s'entr'accuse même de plagiat, comme il vient d'arriver pour *les Gueux* et pour *Patrie.* Puis voilà *le Figaro* (25 mars), qui soupçonne à son tour véhémentement l'heureux Victorien Sardou d'avoir tout bonnement tiré son drame d'un libretto italien mis en musique par Verdi : *L'Assedio di Arlem.*

Cela nous remet en mémoire l'épigramme suivante :

Un jour Regnard et de Rivière,
En cherchant un sujet que l'on n'eût point traité,
Trouvèrent qu'un joueur serait un caractère
Qui plairait par sa nouveauté.
Regnard le fit en vers et de Rivière en prose :
Ainsi, pour dire au vrai la chose,
Chacun vola son compagnon.
Mais quiconque aujourd'hui voit l'un et l'autre [ouvrage,
Dit que Regnard a l'avantage
D'avoir été le bon larron.

Sait-on de qui est ce dizain ?

D. C.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 105. Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. 10 mai 1869

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Le verbe « sachoir. » — Ce nouveau verbe (d'un usage fréquent chez plusieurs écrivains modernes et notamment chez Mgr Dupanloup) offre cette particularité qu'il n'est employé qu'à la première personne, singulier et pluriel, du présent de l'indicatif. Ainsi les auteurs qui disent volontiers *je ne sache pas*, *nous ne sachions pas*, croiraient commettre une faute grossière en disant :

Tu ne saches pas.
Elle *ou* Il ne sache pas.

Vous ne sachiez pas.
Elles *ou* Ils ne sachent pas...

Ce verbe si défectif vient d'obtenir les honneurs du Corps législatif (passe encore pour l'Académie !). S. Exc. le maréchal Niel a pu dire (séance du 14 avril) : « *Je ne sache pas* de moyens plus prompts pour arriver au gouvernement civil. »

MM. les lecteurs-rédacteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me donner des renseignements sur l'origine de ce verbe qui n'a jamais été employé (*que je sache*) par les bons écrivains de nos grands siècles littéraires? A. DE LA TAILLE.

—

Qui vive? être sur le qui-vive. — A quelle époque remonte l'usage dans l'armée française de l'expression : *Qui vive*? Quelle en est l'origine? — Quel est le plus ancien exemple de l'emploi de la locution : *être sur le qui-vive?*

(Valenciennes.) J. L.

—

Inscription énigmatique. — N° 218 du Musée de Beauvais. Cartouche en marbre blanc, de forme ovale, provenant du château de Chantilly, sur lequel on lit cette inscription très-énigmatique; on la trouve aussi à Bologne, en Italie. H. 0m 65c l. 0m 60.

ÆLIA, LŒLIA, CRISPIS,
NEC VIR, NEC MVLIER, NEC ANDROGYNA,
NEC PVELLA, NEC JVVENIS, NEC ANVS,
NEC CASTA, NEC MERETRIX, NEC PVDICA,
SED OMNIA
SVBLATA NEC FAME, NEC FERRO, NEC VENENO.
SED OMNIBVS,
NEC CŒLO, NEC AQVIS, NEC TERRIS, SED VBIQVE IACET.
LVCIVS AGATHO CRISPVS,
NEC VIR, NEC AMATOR, NEC NECESSARIVS,
SED OMNIA
NEQVE MŒRENS, NEQVE GAVDENS,
SED OMNIA
HANC NEC MOLEM, NEC PYRAMIDEM, NEC SEPVLCHRVM,
SED OMNIA
SCIT ET NESCIT CVI POSVERIT.
HOC EST SEPVLCHRVM INTVS CADAVER NON HABENS;
HOC EST CADAVER EXTRA SEPVLCHRVM NON HABENS;
SED CADAVER IDEM EST ET SEPVLCHRVM SIBI.

Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner la clé de cette énigme? E. G. P.

—

La chanson parisienne de « Fi-fi. » (1565). — On sait que, le 8 janvier 1565, le cardinal de Lorraine ayant voulu entrer dans Paris avec une escorte, ce qui était défendu par une ordonnance du roi, le maréchal de Montmorency, gouverneur de la ville, qui cherchait une occasion de se venger de la hauteur dudit cardinal, envoya à sa rencontre des troupes qui dispersèrent ses soldats, et l'obligèrent de se réfugier avec son neveu dans la boutique d'un épicier. On sait aussi que cette humiliation fut si sensible à l'arrogant prélat qu'il sortit sur-le-champ de Paris et se retira à Reims, où il demeura près de deux années. C'est en cette occasion, nous dit un pamphlet du temps (*Le Réveil-Matin*), que « la chanson de fy-fy a prins son origine. »

Connaît-on cette chanson populaire de *Fi-fi*, qui devait peindre la courte honte du cardinal de Lorraine? S'est-elle conservée quelque part? Je serais bien curieux de la connaître. C. R.

—

Un tableau de Michel Ange envoyé par le

Pape au cardinal de Lorraine, et un autre moins angélique. — Après les exécutions qui suivirent l'avortement de la conspiration d'Amboise, le pape, voulant comme de juste remercier le cardinal de Lorraine, « luy rescrivit par un courrier exprès des lettres gratulatoires, le priant de continuer de bien en mieux en sa bonne affection : en recognoissance de laquelle, il lui envoyoit en don par le porteur un tableau, consacré par Sa Sainceteté, d'une Nostre Dame de Grace tenant son fils entre ses bras, que Michel Angel de sa plus docte main avoit pourtraict comme un chef-d'œuvre. Advint que le courrier qui portait les lettres du pape avec le présent du tableau, estant tombé malade par les chemins, rencontra un jeune marchant Lucquois, catholique, qui s'en alloit en cour, et se disoit estre au cardinal de Lorraine, (combien qu'à vray dire il fust son ennemi mortel et désespéré, parce qu'il ne pouvoit avoir seure assignation du cardinal, qui manioit les finances de France, d'une grande somme de deniers qu'il avoit fournye au roi Henry lors des guerres de Monsieur de Guise en Toscane), lequel il crut facilement, bien ayse de cette occasion, puisque sa maladie l'empeschoit de passer outre. Ayant donc appris le nom du Lucquois et doutant que le retardement des lettres de Sa Sainceteté ne luy fust dommageable, il le pria de se charger des lettres et du tableau, qu'il luy remit entre mains pour les livrer, comme il promit, au cardinal. Ce Lucquois ne fust pas si tost à Paris, que ayant rencontré un peintre à sa porte et l'occasion de faire un scorne à Monsieur le cardinal, fit faire un tableau de mesme grandeur, où le cardinal de Lorraine, la royne sa nièce, la royne-mère, et la duchesse de Guise, estoient peints au vif nuds, ayans les bras au col et les jambes entrelacées l'un avec l'autre; puis, le fit soigneusement empaqueter dans le tafetas et toile cirée de l'autre tableau, et trouva moyen de le faire consigner, avec les lettres de Sa Sainceteté, en la chambre du cardinal, lorsqu'il estoit en conseil, entre les mains d'un de ses secrétaires. Quand Monsieur le cardinal, revenu du Conseil, eut lu les lettres de Sa Sainceteté, il réserva de voir le tableau au lendemain disner, auquel tout exprès il convia Messieurs les cardinaux de Bourbon, de Tournon et de Guyse, les ducs de Montpensier et de Guyse, et quelques autres grands seigneurs. Ils ne furent pas au second service que Monsieur le cardinal, ayant fait lire tout haut les lettres de Sa Sainceteté, esmeut tellement le désir de la compagnie à voir Nostre Dame de Grace, que quittant le repas du corps pour repaistre leurs esprits, ils firent apporter le tableau, lequel bien dextrement desveloppé, estant regardé par eux, et trouvé tel que je vous viens de dire, je vous laisse à penser si ces seigneurs en furent estonnés et Monsieur le cardinal fasché..... Lequel, cuidant que ce fussent les huguenots qui luy eussent joué ce tour, leur a causé beaucoup de maux qui leur sont depuis survenus..... »

Est-il question de cette anecdote ailleurs que dans cet écrit du temps? Existe-t-il, je ne dis pas l'original, mais quelque copie ou gravure reproduisant la douteuse moralité substituée par ce fripon de Lucquois au présent de Sa Sainteté? Enfin sait-on de quel tableau de Michel-Ange il s'agissait et ce qu'il est devenu dans la bagarre? Le créancier de monseigneur de Lorraine l'a-t-il gardé pour se payer d'autant?

S. D.

—

Les ensorcelés de Morzine. — Il existe dans la haute Savoie, arrondissement de Thonon, canton du Biot, un bourg du nom de Morzine contenant de 1,900 à 2,000 âmes. Au dire des naturels des villages environnants, presque tous les habitants de Morzine sont depuis déjà nombre d'années possédés du démon : ils entrent subitement en fureur, jurent, blasphèment, frappent à tort et à travers, se portent de préférence à l'église où ils commettent des excès de toutes sortes; d'autres parcourent la campagne, surprennent les enfants et les ensorcellent à leur tour. Une légende de la localité fait remonter l'origine de cet ensorcellement à un méchant homme, berger ou curé, on ne sait lequel, qui aurait jeté sur le pays un sortilége, sans qu'on puisse indiquer le motif de cet acte de vengeance.

On désirerait savoir quelle est la maladie plus ou moins naturelle qui est venue affliger et afflige peut-être encore les pauvres Morzinois, au point de les faire passer pour possédés auprès de leurs naïfs compatriotes.

Z. A.

—

De quelques termes, en matière de toilette, aujourd'hui hors d'emploi. — Lors du voyage de M. le duc de Mantoue à la cour de France, l'année 1655, Son Altesse fit une furieuse dépense en fournitures de lingerie, de tapisserie, de ganterie, de chapellerie, de sellerie, de petite oye, de dentelles et d'habits, dont j'ai la note en mes cartons. Gilles, le tailleur, lui présenta, pour son compte seul, une *carte à payer* de 16,777 livres 13 sols qui fut réduite à 14,473 livres 14 sols; encore reçut-il 500 livres pour ses fatigues, et 200 livres furent pour ses garçons. Parmi les diverses fournitures, je rencontre certains termes et des désignations d'emploi sur lesquels je ne me tiens pas pour éclairé. De là ces quelques questions.

Parmi les chapeaux, je vois force « caudebecs bordez d'or » pour les valets de pied; ce terme est connu : mais qu'étaient-ce que « huit *vigongnes* fins avec huit

cordons pour les pages, à 11 livres la pièce? Qu'était-ce qu'un *coffre de nuit*, pour la parure duquel il ne fallut pas moins de 24 onces de grande *dentelle or et argent* à 8 livres l'once, et du *satin de Lyon* pour doubler ledit coffre? Qu'était-ce qu'une *impérialle* avec houppes de soie noire, pour les chevaux de main? Quelle était la forme d'un habit dit *à la Cordellière*, en rais de Chalons, avec 100 aulnes de ruban bleu pour garniture? Pasquier, le marchand gantier, dans sa fourniture imposante, indique des « vray gands de chien gris doublé et garny de dentelle soye noire et de rubans de taffetas noir *à la confusion*. » Ce dernier mot se rapporte-t-il à la quantité des rubans (alors ce gantier s'exprimait divinement), ou bien n'est-ce qu'un terme à la mode, comme lorsque, quinze ans plus tard, on disait d'une coiffure qu'elle était *à l'hurluberlu*, et plus tard encore, *à l'effrontée?* M. le duc de Mantoue reçut aussi des paires de « gands jonquille *pour mettre sous* les gands noirs. » Etait-ce donc de qualité de porter deux paires de gants tout ensemble, ou bien le noir ici n'avait-il d'autre fin que de protéger la jonquille, jusqu'au moment où l'on faisait son entrée?

Son altesse commanda la *petite oye* d'un habit *escarlatte*. Etait-il de bon ton que la petite oye fût assortie aux couleurs de l'habit ou devait-elle être différente? Qu'était-ce que de la toile *boucquarinée?* Qu'était-ce enfin que de l'*unicque royal?* « Habit garny de dentelles toutes argent pour 13 aulnes d'*unicque royal* pour habit et manteau, » dit la facture présentée à M. le duc de Mantoue.

ARMAND BASCHET.

—

Le chauvinisme. — « Le chauvinisme, dit M. Petermann, est malheureusement de tous les pays...... Le Français, considéré isolément, passe, ajoute-t-il, pour être *vain*, et, en masse, il est *chauvin*, ce qui rime comme un augmentatif. C'est qu'en effet l'homme, en particulier, est trop souvent vaniteux, avantageux, se vantant à tout propos et hors de propos; et les nations qui ne sont que des collections d'individus, ont absolument le même défaut... en grand. » Et M. Petermann, lequel écrit de Berlin à la *Revue britannique*, déclare que les Prussiens, pour n'avoir pas inventé le mot de *chauvinisme*, n'en sont pas moins abondamment pourvus de la chose.

Or, d'où vient le nom de *chauvinisme?* Qui fut le premier *chauvin?* V. V.

—

Un cardinal espagnol a-t-il jamais souffleté un cardinal français? — Voici une question posée par Guez de Balzac, il y a 225 ans, à un de ses doctes correspondants, dans une lettre inédite : « Enquerez-vous, je vous prie, Monsieur, s'il « est vray ce qu'a escrit d'Aubigné dans « son *Histoire*, qu'un cardinal espagnol « donna un soufflet, à Rome, au cardinal « de Joyeuse. La foy de l'historien m'est « un peu suspecte. » Et à moi aussi.

T. de L.

—

Impression en caractères gothiques. — Il serait peut-être difficile de désigner le dernier livre imprimé en caractères gothiques, mais l'un des savants bibliophiles, coabonnés de l'*Intermédiaire*, me dira certainement à quelle époque on a cessé l'emploi des caractères gothiques. J'attends avec confiance et impatience une solution exacte de ce petit problème de bibliographie passionnelle.

(Lyon.) V. de V.

—

« L'Augustin de France. » — Je propose aux chercheurs un problème bibliographique et historique. J'ai rencontré un ouvrage anonyme intitulé : *Le triomphe de la miséricorde de Dieu sur un cœur endurcy; ou les confessions de l'Augustin de France, écrites par luy-mesme. Troisième édition. Revûë, corrigée et augmentée de quelques-unes de ses Lettres spirituelles...* A Rouen, chez la veuve de Jean Oursel, 1708, in-12, pp. 323 et 60. — Le Privilége du Roi et l'Approbation du Censeur Tilladet, datés de 1704. l'attribuent à un Jésuite, le P. Jean Maillard. Cet ouvrage a été réimprimé sous ce titre : *L'Augustin de France ou confessions de de M. D***, gentilhomme François, ci-devant officier dans les troupes, ensuite conseiller au Parlement et Gouverneur de ville pour le Roi... Publié par L. R. P. B. D. S. M. et P. J. H.* A Mayence et à Francfort, aux dépens de la Compagnie, 1766, in-12, pp. 400. — Ce second éditeur, d'après la lettre qu'il écrit lui-même à son imprimeur de Francfort, est le R. P. Burcard de Saint-Mansuet. Il n'a pas eu connaissance des premières éditions; car il annonce qu'il publie un manuscrit trouvé dans la Bibliothèque du prince de Dahlberg à Mayence. Mais ces deux ouvrages sont textuellement les mêmes. Je demande :

1° Si l'auteur est réellement le P. Maillard. Barbier n'en dit rien, non plus que les PP. de Backer, dans leur *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

2° Quel est cet Augustin? J'ajoute comme document biographique, qu'après avoir été officier, puis conseiller, puis gouverneur, il se fit religieux et probablement Jésuite. Aucune date dans l'ouvrage qui fixe l'époque de son existence. D'ailleurs l'auteur dit qu'il a fait disparaître tous les indices qui pourraient mettre sur la voie.

3° Pourrait-on me donner le titre exact et complet des deux premières éditions de l'ouvrage, et le nombre des pages? Ces éditions doivent être de la fin du XVIIe siècle.

J'appelle aussi l'attention sur la supercherie littéraire, innocente, sans doute, du P. de Saint-Mansuet, et je la signale au continuateur de Quérard. P. CLAUER.

—

La Société de l'Escalade. — Je possède un manuscrit grand in-8° portant pour titre : *Recueil de pièces tant en vers qu'en prose par M. Le Camus de Rochebois.* Ce recueil, dans sa première partie, contient quelques épîtres et trois ou quatre pièces de comédie, le tout parfaitement digne de rester inconnu. La seconde partie est ainsi intitulée : *Différentes pièces sur l'Escalade.* Elle contient des épîtres, des chansons, des rondes et deux pièces assez curieuses; la première est une comédie en vers intitulée : *La mort de Pincette, tragédie pour rire, en un acte, par M...., représentée pour la première et la dernière fois par les comédiens ordinaires de Montmartre, sur le théâtre de l'Escalade, le dimanche* 29 *novembre* 1761.

La seconde est un *Catalogue qui contient les noms et demeures des membres d'une joyeuse société.* Chacun de ces noms est accompagné de réflexions plus ou moins grivoises. On y trouve M. de Courteil, M. Lefebvre de Saint-Fard, M. Lefebvre de Beauvray, M. de la Lozière, Madame Miroli, M. et Madame de Rochebois, M. et Madame Turben, etc.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des détails sur cette joyeuse société, et m'indiquer quelque autre pièce la concernant, ou qui appartienne à son répertoire?

(Périgueux.) ALB. TORNEZY.

—

Une définition du silence. — M. David du Clozet, retraçant dernièrement dans le *Constitutionnel* le portrait d'un auguste personnage, s'écriait : « Le silence, un grand homme l'a dit : *c'est une des formes de l'infini.* » Quel est ce grand homme? J'espère que, sur ce point, l'*Intermédiaire* ne se présentera pas à moi sous *une des formes de l'infini!* YEZIMAT.

Réponses.

Plaques de Magellan (V, 57). — Dans le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* (1835), on lit :

Magellane, s. f. (bot.) Genre de plantes d'Amérique.

Voilà qui est un peu vague, mais je soupçonne que ces plantes, croissant au détroit de Magellan, ont été nommées ainsi à cause du lieu où elles se plaisent et qu'elles peuvent se débiter en plaques propres à l'ébénisterie.

Cette explication conjecturale peut s'appliquer à *l'archipel de Magellan* ou *Terre de Feu* ou aux îles appelées également *Archipel de Magellan* ou de *Bonin-Sima*, situées dans le Grand Océan Boréal, à 260 lieues S.-E. des îles du Japon.

Je n'ai pas sous la main de livre de botanique; M. S. R. y trouverait des détails suffisants pour répondre à sa question. M. Tahan ou quelque autre célèbre ébéniste lui en donnerait probablement la solution exacte. E. G. P.

—

Une nouvelle édition du Dictionnaire de Barbier (V, 61). — M. A. J. verra son vœu exaucé, et la satisfaction qu'il éprouvera sera sans doute partagée par tous les bibliophiles. Le *Dictionnaire des anonymes*, très-considérablement augmenté, paraîtra à la suite de la seconde édition des *Supercheries littéraires* de Quérard, édition complétée à l'aide des immenses matériaux laissés par l'infatigable bibliographe et qui ont passé par les mains de M. Gustave Brunet. Le concours de divers érudits est d'ailleurs acquis à cette publication revue par M. P. Jannet, si bien connu par de très-bons travaux littéraires et bibliographiques, ainsi que par la direction de la *Bibliothèque elzévirienne.* La première livraison de cette édition nouvelle vient de paraître à la librairie de M. P. Daffis, rue des Beaux-Arts, n° 9. Quant au *Dictionnaire des anonymes*, M. Olivier Barbier, fils de l'auteur et un des conservateurs de la Bibliothèque impériale, s'en occupe avec un zèle pieux et avec une attention persévérante depuis bien des années. Le nouveau *Dictionnaire* sera, on peut l'affirmer, indispensable aux bibliographes et à quiconque s'occupe de livres. T. C.

—

Louis XVI à Rouen (V, 74). — Il existe au sujet du prétendu voyage de Louis XVI à Rouen, un curieux pamphlet qui a probablement donné naissance au bruit de ce projet. Il est intitulé : *Extrait d'une lettre écrite de Rouen, adressée à M. Bailly, maire de Paris.* « Effroyable conspiration pour emmener le roi à Rouen, enfermer dans une cage de fer MM. Bailly et La Fayette, pendre M. Thouret à une haute potence, égorger l'assemblée nationale, inonder la France de sang, découverte par un des conspirateurs. » Cette brochure de 8 pages est imprimée à l'imprimerie de Henri IV, entrée de la place Dauphine n° 1, et ne porte pas de date.

L'auteur attribue ce projet à la reine et

au duc de Villequier qui a persuadé au roi que la duchesse de Villeroi a gagné les Rouennais. Il indique comme agents principaux M. Bertier, directeur des fermes, qui aurait recueilli 600 signatures de Rouennais dévoués. 3,000 gentilshommes doivent s'équiper à leurs frais pour la défense du roi. Les conspirateurs disposent de dix millions. On indique la manière dont les conspirateurs correspondent entre eux, et jusqu'au jour où le complot doit éclater. (Le Havre.) V. T.

—

Le P. Loriquet (V, 75). — Au sujet de l'antidate du règne réel de Louis XVIII et de la fameuse phrase attribuée fort légèrement au P. Loriquet, il est bon de rappeler que Napoléon Ier se plaisait à antidater son titre d'empereur. Bourrienne rapporte dans ses *Mémoires* (tome X, page 163) que Napoléon donna au maréchal Macdonald un sabre sur lequel était gravée cette inscription : *Sabre que portait l'Empereur le jour de la bataille du Mont-Thabor.* Cette bataille eut lieu le 16 avril 1799. Si Napoléon faisait remonter son règne à l'époque où il commandait l'armée d'Egypte, et s'il aimait à placer ses initiales couronnées sur les vieux monuments de Paris, l'antidate tant reprochée à Louis XVIII paraît beaucoup moins singulière et peut-être plus rationnelle.

C'est sans doute l'inscription *pyramidale* gravée sur le sabre du général républicain qui inspira au régicide Thibaudeau, sénateur sous les deux empires, le titre curieux placé au frontispice de son histoire de la campagne d'Egypte. Voir la question : « Napoléon, empereur en 1798 ? » (*Intermédiaire*, II, 487).

Relativement à la question Loriquet, il ne s'agit point d'un procès de tendance qui serait en vérité très-commode, mais il faut montrer la phrase incriminée et jusques à cette preuve concluante laisser tomber cette vieille sottise. Quant à l'anachronisme royal et impérial, comme il se trouve à droite et à gauche, si l'on se moque de celui-là, on doit en bonne justice se moquer de celui-ci.

(Lyon.) V. DE V.

—

Le véritable auteur du « Grand erratum » (V, 77). — La *Biographie Hœfer*, en indiquant, au nom de Pérès, une première édition de 1817 (Agen), se trompe, ce qui lui arrive bien souvent. La première édition a paru chez Prosper Noubel, Agen, 1835, in-32 de 45 pages. Je promets un beau merle blanc à qui me montrera une édition antérieure. T. DE L.

—

Expositions de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture (V, 84). — M. Gault de Saint-Germain, dans son ouvrage intitulé : *Les trois siècles de la Peinture en France, ou galerie des peintres français, depuis François Ier jusqu'au règne de Napoléon, empereur et roi, etc., Paris, Belin fils, in-8°*, 1808, reproduit, de la page 68 à la page 77, après avoir parlé de la *Fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, et donné la nomenclature de quelques brochures critiques sur les Salons, la *liste des tableaux et pièces de sculpture exposez dans la cour du Palais Royal par Messieurs les peintres et sculpteurs de l'Académie royale*, (en 1673).

Cette liste est accompagnée de quatorze notes explicatives ou rectificatives de Gault de Saint-Germain.

Nous possédons cet ouvrage, qui est aujourd'hui, croyons-nous, assez difficile à trouver chez les libraires ou dans les ventes. Si M. J.-J. G. désire le consulter et ne peut se le procurer, qu'il nous donne son nom et son adresse, et nous nous ferons un véritable plaisir de le lui communiquer.

Nous avons bien aussi : 1° presque toute la collection des anciens livrets des expositions de l'Académie royale de peinture et de sculpture ; 2° un certain nombre de ces livrets en double et en triple exemplaire ; et 3° une trentaine ou une quarantaine de critiques des anciens Salons de peinture ; mais nous n'avons pas, en ce moment, le temps de faire la confrontation et la révision que demande M. J.-J. G. Si plus tard, c'est-à-dire dans environ deux mois, il a encore besoin de notre bien modeste concours, nous nous mettrons très-volontiers à son service.

J. T.-L.

—

Numérotage des maisons (V, 88). — Cette question a été traitée *ex-professo* par M. Ch. Merruau, membre du conseil municipal de Paris, dans un rapport fait au Préfet de la Seine, au nom d'une commission chargée d'étudier les améliorations qu'il serait possible d'apporter à la nomenclature des rues et au système en usage pour le numérotage des maisons. Comme ce document ne se trouve pas dans le commerce et que M. R. de C. aurait peut-être quelque peine à se le procurer, je transcris ci-dessous, malgré son étendue, un passage contenant le renseignement demandé :

« C'était une amélioration bien simple en apparence et bien utile, à coup sûr, que d'inscrire un numéro d'ordre au-dessus de la porte de chaque maison, et d'épargner ainsi à chacun la peine de retenir de mémoire des adresses descriptives, compliquées et changeantes. Cependant on ne parut guère y songer sérieusement que dans le cours du XVIIIe siècle, et la Ré-

volution seule eut la puissance d'en commencer efficacement la réalisation. — La première trace de l'intervention administrative en cette matière se trouve dans l'art. 3 de la déclaration du 29 janvier 1726, qui prescrit le numérotage des portes cochères et charretières; mais pour faciliter le recensement des maisons des faubourgs et pour empêcher que de nouvelles constructions puissent s'élever sans autorisation. L'opération devait être faite sous la direction du Trésorier de France, qui exerçait les fonctions de Grand-Voyer, et par les officiers du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, concurremment avec le Bureau de la Ville. Cette mesure, qui gênait les constructeurs de maisons, éveillait en outre les craintes des contribuables, toujours prêts à prévoir l'établissement de quelque nouvel impôt à la suite d'un recensement; elle paraît n'avoir reçu tout d'abord qu'une exécution très-incomplète. Des actes de 1740 et de 1765 en renouvelèrent les dispositions avec un peu plus de succès, — En feuilletant la collection de l'*Almanach royal*, on trouve en effet, de 1757 à 1775, l'indication de quelques maisons situées dans les faubourgs et portant des numéros. Ce sont les adresses de quatre ou cinq conseillers à la Chambre des Comptes, observateurs plus scrupuleux peut-être que d'autres personnages des prescriptions émanées du Trésorier de France. Une lettre de Voltaire du 12 mars 1775, porte pour suscription : « A M. Mo« rin, censeur royal, rue du Faubourg-du« Temple, n° 14, à Paris. » Vers la même époque, diverses tentatives furent faites, probablement par des particuliers, avec l'encouragement de l'administration parisienne, pour étendre le numérotage aux maisons de la ville proprement dite. Dans un *Almanach des Six Corps, Arts et Métiers*, publié en 1769, une colonne est réservée en blanc pour inscrire, sans doute à la main, *les numéros des maisons;* un seul numéro y est imprimé, celui de la maison du sieur Advernier, dessinateur, demeurant rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 64. L'*Almanach royal* de 1771 mentionne l'adresse, rue du Four-Saint-Honoré, n° 90, d'un inspecteur de police pour le quartier des Halles. — Ce ne sont pas les seuls exemples d'adresses avec numéros que l'on pourrait citer comme datant du milieu du siècle dernier. Il en fut apposé certainement un assez grand nombre; mais la mesure ne fut pas générale, et le commerce ne l'accueillit guère mieux que la noblesse. D'où venait une résistance si universelle et si prolongée? Mercier s'en explique, en 1781, sous cette forme satirique : « On « avait commencé, dit-il, à numéroter les « maisons des rues; on a interrompu, je « ne sais pourquoi, cette utile opération. « Quel en serait l'inconvénient? Il serait « plus commode et plus facile d'aller tout « de suite chez M. un tel, n° 87, que de « trouver M. un tel, *Au Cordon bleu* ou « *A la Barbe d'Argent*, la quinzième porte « cochère à droite ou à gauche après telle « rue. Mais les portes cochères, dit-on, « n'ont pas voulu permettre que les in« scripteurs les numérotassent. En effet, « comment soumettre l'hôtel de M. le « Conseiller, de M. le Fermier-général, « de Monseigneur l'Evêque à un vil nu« méro, et à quoi servirait son marbre or« gueilleux? Tous ressemblent à César, « aucun ne veut être le second dans Rome. « Puis, une noble porte cochère se trou« verait inscrite après une boutique rotu« rière. Cela imprimerait un air d'égalité « qu'il faut bien se garder d'établir. »

« L'explication pouvait être fondée, mais ce n'était pas la seule vraie. Peut-être les Parisiens, prompts à s'inquiéter, crurent-ils à tort que la mesure cachait quelque pensée fiscale... Vinrent 1789 et la prise de la Bastille; bientôt après, le numérotage des maisons fut déclaré obligatoire: il s'agissait clairement, cette fois, de faciliter le recensement des citoyens, la répartition exacte de l'impôt, l'établissement des rôles de la garde nationale. Toute opposition tombait devant l'irrésistible autorité des pouvoirs d'alors... »

La suite de cette partie du rapport a plus particulièrement trait aux moyens d'exécution et ne répond plus à la question posée par M. R. de C.

JOC'H D'INDRET.

—

Le marquis de Lagrange, intendant d'Alsace (V, 88). — Où trouver des détails sur ce personnage, demande-t-on? Aux archives du Dépôt de la guerre. A chaque volume il y a une table où se trouvent indiqués les noms des personnages. Il existe là de nombreuses lettres de *M. de la Grange* et d'autres adressées à cet intendant. On trouve également des renseignements sur les ancêtres de cette famille, dans les *Vieilles familles de Paris*, p. 529, aux archives de l'Arsenal, ainsi que dans les *Epitaphiers*. Le plus ancien document que nous ayons trouvé par hasard sur les *Lagrange* mentionne une *Dame Pierrelle*, dame *de la Grange*, jadis la femme de *Messire Geoffroy Paquaire*, chevalier, mort en 1323.

Le deuxième document avant l'intendant signale un sieur Jean de la *Grange*, seigneur de Coudray, contrôleur général des adjudicataires des cinq grosses fermes de France, mort en août 1627, marié à *Marie Oudart* et enterré à St-Médéric.

Ce *Lagrange* était père de l'intendant d'Alsace. Capitaine IUNG.

—

Louvois (V, 88). — On demande où l'on peut vérifier le portrait de ce ministre de

la guerre. Mais tout simplement au musée de Versailles au 3e étage, à la galerie de portraits. 3e salle. I.

— M. E. pourrait utilement, pour les recherches entreprises par lui, consulter, à la Bibliothèque nationale (Département des Estampes), les cartons de portraits classés dans l'ordre alphabétique du nom des personnages représentés.

Parmi les divers portraits connus, reproduits par la gravure, de F.-M. Letellier, marquis de Louvois, j'ai plusieurs fois eu entre les mains, dans mes recherches chez les marchands d'estampes, le beau portrait in-folio (*rare*) gravé au burin par *Van Schuppen* — (que M. E. D., pourrait bien certainement voir à la Bibliothèque, en demandant communication de l'œuvre gravé de ce maître), — et trois ou quatre autres pièces moins remarquables, mais non pas sans mérite, gravées par *Landry* (in-folio), par *Desrochers*, *Gaillard*, etc. (in-8°).

On devrait aussi, j'imagine, trouver quelque ancien portrait de Louvois, à l'Hôtel des Invalides, — dont ce ministre, comme chacun sait, fut le donateur. Son nom, pour qui sait lire, s'y lit encore, je crois, figuré dans les ornements de la façade (Petites têtes de loup, la gueule ouverte et servant de lucarnes: *Loup voit*).

ULRIC.

—

M. Thiers ennemi des chemins de fer (V, 105). — M. Thiers raisonnait alors comme tout le monde, « mécaniciens, hommes d'Etat et public, » a écrit et raconté souvent feu M. Perdonnet, l'ancien président populaire de l'Association polytechnique. Le ministre des travaux publics de 1834 (M. Thiers) fit un voyage en Angleterre pour visiter le chemin de Liverpool; à son retour, montant à la tribune, il dit : « Il n'y a pas aujourd'hui huit ou dix lieues de chemin de fer en construction en France, et, pour mon compte, si on venait m'assurer qu'on en fera cinq par année, je me tiendrais pour fort heureux. Il faut voir la réalité : car, même en supposant beaucoup de succès aux chemins de fer, le développement ne serait pas ce que l'on avait supposé. » Un ministre des finances prétendait que le prix élevé du fer, en France, serait un obstacle invincible à la construction des voies métalliques, comme si la plus grande dépense des chemins de fer était celle des rails. Un illustre savant, Arago, s'effrayait des souterrains inévitables dans le tracé des chemins de fer. « On rencontrera, disait-il, dans les tunnels, une température de 8 degrés Réaumur, en venant d'en subir une de 40 ou 45. J'affirme, sans hésiter, que, dans ce passage subit du chaud au froid, les personnes sujettes à la transpiration seront incommodées, qu'elles gagneront des fluxions de poitrine, des pleurésies, des catarrhes. » Vous croyez que je plaisante, ajoutait ici M. Perdonnet, lisez le *Moniteur*, le *Moniteur* qui ne ment jamais, ou presque jamais..... Un député repoussait les chemins de fer pour la France, parce que, suivant lui, le terrain y est plus montagneux qu'en Angleterre. « Les remblais, disait-il, glisseront sur le flanc des montagnes. » Ce brave homme était député des Hautes-Alpes, et il ne voyait dans toute la France que son département. » (*Les chemins de fer*, in-16, 1866; *Notions générales sur les chemins de fer*, in-12, 1859.)

Quand il racontait tout cela de son air bonhomme, feu Perdonnet ajoutait dans l'intimité : « Je suis vengé; mes opposants sont les plus forts actionnaires de nos compagnies de chemins de fer. »

A. DUREAU.

—

« L'Enrhumé » de Béranger (V, 114). —

Mais le papa, qui tient la dot,
Traita sa fille comme Loth.

Ces vers (que je connaissais déjà par ouï-dire) se trouvent dans le volume *Tarlier*. Après la seconde condamnation de Béranger, on publia par souscription une nouvelle édition illustrée de ses œuvres, en trois volumes in-12. Un quatrième volume avec la rubrique « Bruxelles, chez Tarlier » fut remis aux souscripteurs. je suppose avec quelque précaution, car il contenait les chansons ou couplets condamnés, la clef des initiales et des points, et des chansons trop érotiques pour avoir jamais essayé de paraître publiquement. Ce volume présente donc une tout autre garantie d'authenticité que les nombreuses brochures de l'époque, intitulées: « Chansons inédites de Béranger, » et qui toutes en contenaient bon nombre qui n'étaient pas de lui. Il est évident que Marchangy connaissait ces deux vers, lorsqu'il incrimina si vivement les points qui les remplaçaient, et probablement n'étaient-ils non plus ignorés ni des magistrats, ni des jurés, ni de l'avocat. Cependant M. Dupin essaya un peu de faire croire à ceux-ci:

Que dis-je, moi, j'en suis certain:
Mais les ultras n'en croiront rien.

Venait-il de les improviser, comme il le dit; où Béranger les avait-il faits lui-même après coup, pour le besoin de son procès?

O. D.

—

« Catalogue des tableaux de mon cabinet » (V, 114). — Le propriétaire de ce cabinet était le conseiller François Tronchin, de Genève (1704-1798), dont il

a été question ici-même (II, 654). Voici les détails que donne à ce sujet M. J.-J. Rigaud, dans son excellent ouvrage, probablement peu connu en France, intitulé *Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève*: « M. le « conseiller François Tronchin, des Délices, « avait réuni, dans ses voyages en France, « en Hollande et en Angleterre, une fort « belle collection de tableaux de maîtres; « elle contenait près de 200 ouvrages. L'im-« pératrice de Russie, Catherine, désira en « faire l'acquisition, et M. Tronchin con-« sentit à la lui vendre. Les principaux « tableaux de ce cabinet figurèrent dès lors « au palais de l'Ermitage à Saint-Péters-« bourg. — M. Tronchin réunit plus tard « une seconde collection, à la composition « de laquelle il consacra le reste d'une « longue vie, vouée à la culture des « beaux-arts. La nature l'avait doué de « ce tact fin des connaisseurs qui le ren-« dit un juste appréciateur des œuvres « de l'art. Son second cabinet fut princi-« palement composé de tableaux achetés « en Hollande et en Westphalie. Il conte-« nait près de 240 ouvrages de maîtres « tant anciens que modernes. M. Tronchin « le mettait à la disposition des artistes, « toujours accueillis de la manière la plus « aimable aux Délices. Il le légua à son « neveu M. Jean-Louis-Robert Tronchin. « — Cette collection fut vendue à Paris « en mars 1801. Quelques-uns des tableaux « de maîtres anciens furent achetés pour « la *Malmaison*. Le catalogue en a été im-« primé et se trouve à la Bibliothèque pu-« blique, avec l'indication (manuscrite) des « prix d'adjudication. Il contient la liste « de 226 tableaux, parmi lesquels il y « avait des Berghem, Breughel, Gérard « Dow, Denner, Karle du Jardin, Van der « Helst, Albert Kuip, Murillo, Fr. Mieris, « Rubens, Schalken, Ph. Wouwermans, « Téniers, etc. Les circonstances dans les-« quelles se faisait cette vente étaient très-« peu favorables; aussi M. Tronchin se « décida-t-il à retirer des enchères 25 ta-« bleaux capitaux, qui ont formé la base « d'un nouveau cabinet. » (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. VI, p. 15.) — Ainsi le catalogue, daté de 1780, sur lequel on demande des détails, doit être celui de la première collection formée par M. Tronchin. TH. D.

—

Pourquoi le dixième quatuor de Beethoven était-il connu à Vienne sous le nom de « Quatuor des harpes? » (V, 114.) — Ce quatuor est mentionné ainsi qu'il suit dans le catalogue très-détaillé qui termine l'ouvrage de M. de Lenz: « Beethoven et ses trois styles, » t. II, p. 107:

« Op. 74, quatuor (10e) pour 2 violons, « alto et violoncelle, *mi bémol*, dédié au « prince Lobkowitz, duc de Raudnitz, « appelé communément en Allemagne qua-« tuor pour harpe à cause des pizzicatos « du 1er allegro. Œuvre capitale. »

Dans le commentaire sur la sonate *Quasi fantasia*, op. 27, (t. I, p. 161), M. de Lenz avait déjà dit:

« On raconte à Vienne que Beethoven, « amoureux de Mlle Guicciardi, aurait im-« provisé l'adagio (de la sonate, op. 27), « sous la tonnelle d'un jardin. De là le « nom de *Lauben-sonate*, comme l'appel-« lent quelques exclusifs. Nous goûtons « peu cette version de l'imagination vien-« noise qui est ce qu'il y a de moins « poétique au monde. Tout est conven-« tion à Vienne, et les artistes s'y croient « très-avancés quand ils mettent partout « les points sur les i. On passe pour con-« naisseur à Vienne, quand on appelle le « trio de Beethoven en ré majeur, (op. 70) « le *Geister-trio*, parce que la *Wolfs-« schlucht* de Weber a de la connexité « avec le largo. L'Allemagne est ainsi faite. « Le quatuor de Beethoven, (op. 74), y « porte le nom de *harfen-quartett*, à cause « des *pizzicati* du premier allegro, et gare « à qui ne l'appelle pas ainsi! »

G. R.

—

La licorne, le phénix (V, 118). — Les cornes de licorne conservées dans les collections d'objets curieux ou magiques du moyen âge ne sont que des dents du cétacé appelé narval. — Les plumes de phénix sont les plumes du faisan doré de la Chine, alors inconnu en Europe.

(Versailles). R. DE S.

— Simon Goulart, le docte commentateur de la *Sepmaine* de Du Bartas, dit (p. 238 de l'édition des *Œuvres complètes* de ce dernier, 1611): « Plusieurs estiment qu'il en prend de cet oiseau comme de ce que l'on récite de la licorne, assavoir qu'il n'y a point de tels animaux en nature: ains que d'un ouy-dire les hommes sçavans ont pris occasion de s'ébattre en des discours bien tissus. » Goulart, dans cette même page, cite sur le phénix Ovide, Pline, Tacite, Aristote, Euripide, Lucrèce, Solin, Elien, Tertullien, Cyrille, saint Ambroise, Lactance, Pierius Valerianus (*Hiéroglyphiques*, livre 20), et Belon qui, « au dernier chapitre du 6e livre de la Nature des oiseaux discourt amplement du phénix. » On trouvera d'innombrables citations sur ce fabuleux oiseau, dans un mémoire spécial de Larcher (*Recueil de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, t. I, 1815). Sur le phénix et la licorne, voir *passim* le petit livre de M. Ferdinand Denis : *Le monde enchanté, cosmographie et histoire naturelle fantastiques du moyen-âge* (1843). Voir sur la licorne, dans le *Journal des Savants* de 1845, des

pages bien intéressantes (273 à 280) du grand orientaliste Et. Quatremère, qui résume là à peu près tout ce que l'on a écrit sur cet animal, mais qui ne se prononce ni pour, ni contre son existence.

T. DE L.

— Que la licorne et le phénix soient des animaux fabuleux, la chose est bien certaine; mais je crois que l'on pourrait admettre, comme règle à peu près générale, que derrière tout animal fabuleux, il y a un animal réel; que l'on n'aurait pas inventé le léviathan si l'on n'avait pas vu de baleines; ni le dragon, s'il n'avait pas existé des boas, des vipères, des vautours, des crocodiles et des putois: car le dragon tient de toutes ces bêtes à la fois. Lorsque ensuite les relations s'étendent, que les connaissances augmentent et que l'on vient à connaître mieux l'animal que des relations mensongères avaient rendu fabuleux, la fable n'en persiste pas moins. On en est quitte pour reculer, vers des lieux plus déserts et encore inconnus, la patrie du monstre, et il n'est pas sans exemple qu'on l'y trouve en effet, réduit à des proportions plus modestes. On peut présumer que c'est le paon, cet oiseau qui, malgré tant de nouvelles découvertes, reste encore le plus beau et le plus riche de tous, qui a donné lieu à la fable du phénix. Puis quand le paon a été répandu partout, et qu'il a fallu renoncer à son histoire fabuleuse, on aura relégué sa patrie derrière les sables de l'Arabie; et, en même temps, on aura accepté comme plumage de phénix, celui de quelque oiseau encore inconnu, que des voyageurs rapportaient des extrémités de l'Asie et de l'Afrique. Le « panache de plumes du phœnix » du Grand-Seigneur pouvait fort bien être un oiseau de paradis. Quant à la licorne ou unicorne, si probable qu'il soit que c'était le rhinocéros, ce ne sont pas les cornes de cet animal qui étaient acceptées au seizième siècle pour cornes de licorne, et payées, à ce titre des prix extravagants (Benvenuto Cellini en cite une qui avait coûté au pape vingt-sept mille ducats), c'étaient des défenses du narwal, espèce de baleine. « Sa tête est armée extérieurement d'une défense qui est cannelée en spirale, comme tordue dans toute sa longueur, et finissant en pointe; cette défense est longue de sept pieds et davantage... Cette défense... imite l'ivoire; mais on peut l'en distinguer, tant parce que ses fibres sont plus déliées, que parce qu'elle est plus solide, plus pesante que l'ivoire et n'est pas si sujette à jaunir.... C'est cette défense osseuse que l'on voit depuis longtemps dans les cabinets des curieux, sous le nom de *corne de licorne*.... La licorne quadrupède est un animal fabuleux. » (Valmont de Bomare). Ce naturaliste dit ailleurs: « M. le président Ogier, ci-devant ambassadeur de France à la cour de Danemarck, a fait faire des cannes à main de cette sorte d'ivoire. Nous avons observé qu'elles sont aussi blanches, luisantes, dures, et aussi pesantes que si elles eussent été d'ivoire ordinaire ou d'éléphant. » Il est à croire qu'alors elles ne valaient plus vingt-sept mille ducats. J'ai vu à notre Muséum d'histoire naturelle plusieurs de ces défenses de narwal et aussi une canne, peut-être de celles que M. Ogier avait rapportées de Copenhague.

O. D.

—

Noms de villes devenus ridicules (V, 135). — Les articles de M. Monselet sur ce sujet se trouvent réimprimés dans son volume *De Montmartre à Séville* (in-12, Ach. Faure, 1865). Il y établit que la phrase: « Il y aura du bruit dans Landerneau » est tirée de la pièce *Les Héritiers*, d'Alexandre Duval, où elle se produit plusieurs fois avec un effet comique dans la bouche du domestique Alain. On a mis des variantes à cette locution, telles que: « On en parlera dans Landerneau. — Il en sera question dans Landerneau, etc. » Il faut en reporter le sens, ainsi que la saillie d'Alexandre Duval, à l'importance réelle de Landerneau dans les temps anciens, et à la réputation d'expérience et de sagesse dont jouissaient ses habitants.

Et plus loin: « Qui le croirait? C'est du bon, de l'inoffensif La Fontaine que Quimper-Corentin a reçu son premier sarcasme. La fable du *Charretier embourbé* commence ainsi:

Le phaéton d'une voiture à foin
Vit son char embourbé. Le pauvre homme était [loin
De tout humain secours: c'était à la campagne,
Près d'un certain canton de la Basse-Bretagne
Appelé Quimper-Corentin.
On sait assez que le Destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage.
Dieu nous préserve du voyage! »

Pour extrait:

J. R.

—

Huguenot (V, 139). — Il est bon de connaître toutes les opinions, quand on veut parvenir à trouver la vérité sur un point en litige; c'est pourquoi nous communiquons ci-dessous à nos amis de l'*Intermédiaire* l'extrait suivant d'un petit volume, aujourd'hui bien oublié, du poëte H. DE LATOUCHE:

« Quelqu'un nous saura peut-être gré de donner ici l'étymologie, tant de fois contestée, de ce nom de *Huguenot*. Nous ne croyons point qu'il la faille chercher dans ces deux mots d'un idiome suisse, *hens quenaux*, qui signifient gens séditieux et révoltés, ni dans cette dénomination de *eidgenossen*, par laquelle les cantons désignent leur alliance, et qui veut dire confédérés, ligués ensemble; mais elle appar-

tient à une superstition de la ville de Tours.

« Le roi *Huguet* y passe pour un de ces lutins qui se promènent la nuit avec de grands bruits. Il remplace, pour les Tourangeaux, le *Moine bourru*, qui effraye les Parisiens; le *Mulet Odet*, qui rôde dans Orléans; le *Croquetado*, qui court les rues de Toulouse, et le *Goblin*, qui erre autour des murailles de Caen.

« Les nouveaux religionnaires n'osant, au commencement de la Réformation, s'assembler que dans les ténèbres et les lieux reculés et obscurs, le peuple les appela *huguenots*, c'est-à-dire suivants du roi *Huguet*.

« Les opprimés adoptèrent ce nom et s'en firent un titre de gloire, etc. » (H. DE LATOUCHE. *Olivier Brusson*, Roman. *Paris*, 1823. — *Nouvelle édition*, *collection Michel Lévy*, *Paris*, 1868. In-12, pages 258-259.) ULRIC.

—

A quelle date Louis XIV signa-t-il la révocation de l'Edit de Nantes ? (V, 148.) — L'inscription mortuaire de Le Tellier, à Saint-Gervais, porte ceci :

A l'âge de 83 *ans*, *le* 30 *octobre* 1665, 8 *jours après qu'il eut scellé la révocation de l'Edit de Nantes...*

C'est donc le 22 octobre que fut scellé cet Edit. Voici d'autres lettres à l'appui. Le 15 octobre, Louvois écrivait à Le Tellier malade (vol. 750, Archives de la guerre): *J'ai lu au Roi la déclaration dont vous m'avez remis le projet et que Sa Majesté a trouvé très-bien. Vous verrez par la copie qui sera ci-jointe que Sa Majesté y a fait ajouter quelques articles.*

Le 19 octobre, Louvois écrivait au *chancelier* son père que les ordres étaient partis pour l'enregistrement de l'Edit. — *Ce doit être pour lundi*, ajoute *Louvois*. (Vol. 750, Archives de la guerre.)

• Le lundi 22, *la déclaration était enregistrée.*

Le 30 octobre, Le Tellier était mort.

Donc c'est le 19 octobre que l'Edit a été signé, — un vendredi, — et le lundi 22 qu'il a été enregistré au Parlement.

Capitaine IUNG.

— M. Henri Martin répond (page 38 du tome XIV de la dernière édition de son *Histoire de France*) : « Le roi signa l'Edit qui révoquait l'Edit de Nantes le 17 octobre 1685, et non le 18, comme le disent les historiens. (Voir *Mémoires* de Foucault, page 294.) » MM. Bordier et Charton (*Histoire de France*, tome II, page 281) indiquent aussi le 17 octobre, de même que le *Dictionnaire Dezobry*. Si M. Dreyss (*Chronologie universelle*) a mis la révocation au 22 octobre, c'est qu'il a adopté la date de l'enregistrement de l'Edit rendu à Fontainebleau cinq jours auparavant.

EUQORRAL.

Le beau est la splendeur du vrai (V, 156). — La correction de M. J. P. est fort ingénieuse, et il n'y a rien d'extraordinaire à ce que, grâce à cette malencontreuse prononciation romaïque qu'il n'est heureusement plus question de rétablir, on ait confondu entre eux ἴδία, ἰδέα, εἰδυῖα, ἴδεα et même υἱέα.

Y a-t-il un seul texte, manuscrit ou imprimé, qui autorise υἱέα? Je ne le crois pas, et M. J. P. réclame avec raison la paternité de cette découverte. Il est toujours téméraire de changer un texte, quand aucun manuscrit ne vous y engage, quand tous au contraire sont d'accord, si je ne m'abuse, pour repousser la correction proposée. Cette témérité s'accroît encore, quand il s'agit d'une leçon adoptée par les plus illustres hellénistes du XVIe siècle, la seule époque en France où l'on ait réellement su le grec.

Mais enfin le succès récompense parfois la témérité, et nous pourrons classer la leçon de M. J. P. parmi celles qui méritent l'attention des commentateurs, si elle ne contrarie en rien, non pas les opinions que Platon a émises en d'autres ouvrages, mais l'ordre logique des idées exprimées dans ce dialogue-ci. Examinons brièvement :

« Si le beau, dit Socrate dans la phrase qui précède immédiatement la citation de M. J. P., si le beau est la cause du bon, le bon serait donc produit par le beau. Et vraisemblablement, si nous volons à la poursuite de la sagesse et de toutes les autres belles choses, c'est que leur œuvre et leur *progéniture* (τὸ ἔκγονον, en toutes lettres) le bon est l'objet de notre poursuite, et il me semble, d'après ce que nous découvrons, que le beau joue à l'égard du bon le rôle d'un père. » — Qui ne voit au premier coup d'œil que si je traduis comme M. J. P. : « Le beau est le fils du bon, » je mets Platon, ou plutôt Socrate en contradiction avec lui-même? En effet, si le beau est la *cause* du bon, si le bon est *produit* par le beau, si le bon est la *progéniture* du beau, comment voulez-vous qu'il en soit le père? Car, comme le dit fort bien Socrate une ligne plus bas, et ici j'emprunte le français de M. J. P. : « Ne parlé-je pas d'or aussi en disant que le père n'est pas le fils, ni le fils le père? » Et comment M. J. P. qui nous recommande de ne pas confondre le fils avec le père, et réciproquement, « puisque, a-t-il le soin d'ajouter, ils sont distincts l'un de l'autre, » est-il justement tombé dans l'erreur contre laquelle il nous met en garde?

Conclusion : Impossibilité complète d'admettre la correction proposée, et par suite de tirer de ce passage de l'*Hippias* « cette vérité, aujourd'hui proverbiale : « Le beau « est la splendeur du bon. »

Nota Bene. 1° M. J. P. n'a-t-il pas

commis une erreur en avançant que dans H. Estienne ἰδέα n'est pas accentué? J'ai sous les yeux le Platon de Bâle (ap. Henrichum Petri, 1533) et l'édition d'H. Estienne (1578, tom. III, p. 297, lettre B), et dans ces deux textes ἰδέα est accentué, tel que je l'écris.

2° La traduction « ad bonum, » reproduite par l'édition Didot est de Marsile Ficin.

3° Υἱέα est un accusatif excessivement rare, tellement rare, que M. Sommer n'a pas osé l'admettre. (*Cours complet de grammaire grecque*, Hachette, 1862, page 41.) Il n'en existe à ma connaissance qu'un seul exemple dans Homère. Peut-on croire que Platon se fut servi d'un mot presque inusité en poésie, complétement inusité en prose? F.-T. BLAISOIS.

—

Deux vers de Victor Hugo (V, 177). — Le dernier vers fait allusion à celui-ci, de Boileau (Epitre VI, à M. de Lamoignon) :

Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait [fui.

Nous ne sommes pas à Auteuil, mais plutôt à Hautile, près la Roche-Guyon.

Les vers de Voltaire auxquels fait allusion M. S.-D. se lisent ainsi (Epître à Despréaux) :

Je vis le jardinier de ta maison d'Auteuil
Qui chez toi pour rimer planta le chèvrefeuil.

P. RISTELHUBER.

— Le grand poëte a sans doute voulu se moquer agréablement du poëte du bon sens, disant de lui-même :

Tantôt, un livre en main, errant dans les prai-
J'occupe ma raison d'utiles rêveries; [ries,
Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je con-
[strui,
Je trouve *au coin d'un bois* le mot qui m'avait
[fui.

Il est de fait que l'allusion à ce coin de bois n'est pas rendue fort claire par le « vieux branchage austère. » Mais quoi! tous les poëtes ne se donnent pas, comme le pauvre Despréaux, la peine de chercher la fin des vers qu'ils construisent. Va pour « branchage... *austère*! » et faisons-en tomber des rimes pour le pauvre monde.

La rime est une esclave, elle doit... *commander!*

V. O.

— Même réponse de MM. U. et C. C.

—

La lettre « X » (V, 177).— Selon Priscien, les Latins empruntèrent la lettre *X* aux Grecs; auparavant, ils la remplaçaient par *cs*, comme ceux-ci avant Simonide, par κσ et γσ.

Plusieurs auteurs attribuent l'invention de ce signe à l'empereur Claude.

Comme lettre numérale, dans les chiffres romains, on exprime le nombre 10,000 par la simple lettre X̄ surmonté d'un trait horizontal. Couché ainsi ⋈, il se prenait pour 1,000. On trouve encore, X. MILL, *decem millia*, dix mille.

Quant au signe X employé pour désigner l'inconnu, il est certain que cette acceptation est de pure convention et ne se rapporte à aucune étymologie.

TIGULLE.

—

Donné (V, 178). — Dans les monastères, on appelait *donnés* ou *oblats*, en basse latinité *dati*, *donati*, *oblati* : 1° des gens qui par dévotion se donnaient aux abbayes avec leurs biens et obéissaient aux supérieurs, mais sans faire profession; lorsqu'ils prenaient cet engagement ils se mettaient autour du cou la corde de la cloche, posaient leur tête sur l'autel ou plaçaient des deniers sur leur front; 2° des *stropiats* ou soldats. (Voir le Dictionnaire de Ducange, le Dictionnaire de Trévoux etc.) Pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, on désignait les bâtards, les enfants de l'amour illégitime par ces mots charmants *donné*, *donnée*, en basse latinité *donatus*, *donata*. Cette dernière acception n'est pas mentionnée par les lexicographes; serait-elle particulière au Lyonnais?

(Lyon). V. DE V.

— On appelle *donné*, à la Trappe, un séculier qui travaille avec les frères et, en échange de ses services, reçoit le logement, la nourriture et le vêtement. Les *donnés* ne sont astreints qu'aux jeûnes d'Eglise et non aux jeûnes d'ordre. Vivant dans l'intérieur du monastère, ils font maigre toute l'année, mais ils peuvent manger du poisson, des œufs et des légumes accommodés au beurre, toutes choses interdites aux religieux. Ils portent le costume séculier et peuvent se retirer quand ils le veulent. Ils ont part aux mérites spirituels de la communauté. On les appelle frères, mais ils portent leur nom de famille et leurs noms de baptême, tandis que les religieux ont un nom de religion. R. DE S.

— Voici la note de M. Chéruel, dans l'édit. in 8°, t. II, p. 207 : « On appelait *donnés* des séculiers qui se consacraient au service d'un monastère. Ils portaient quelquefois le nom d'*oblats*. » En effet, le mot latin *oblatus*, offert, peut aussi se traduire par *donné*, dès que l'effet a suivi l'offre. Cette édition in-8° de Saint-Simon (également de Hachette), écrit *Chanvier* et non *Chauvier*. O. D.

—

Réponse d'un courtisan à Louis XIV

(V, 179). — On lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, au chapitre des *Bons mots du cardinal d'Estrées* (page 164 du tome VII de l'édition in-12 donnée par M. Chéruel chez Hachette) : « Un mot de lui au roi dure encore. Il étoit à son dîner, toujours fort distingué du roi dès qu'il paroissoit devant lui; le roi, lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents. « Des dents! Sire, reprit le cardinal, eh! qui est-ce qui en a? » Le rare de cette réponse est, qu'à son âge, il les avoit encore blanches et fort belles, et que sa bouche, fort grande mais agréable, étoit faite de façon qu'il les montroit beaucoup en parlant; aussi le roi se prit-il à rire de la réponse, et toute l'assistance et lui-même qui ne s'en embarrassa point du tout. »

De la plaisanterie du cardinal d'Estrées on peut rapprocher cette plaisanterie d'un autre cardinal, le cardinal de Polignac, laquelle est aussi rapportée par Saint-Simon (t. III, p. 227): « La pluie de Marly ne mouille point. » T. de L.

—

Le général Menou (V, 193). — Est-il bien certain que ce soit par condescendance pour Bonaparte que Menou ait embrassé l'islamisme? M. L. L-t, auteur de l'art. *Menou*, de la Biographie Didot, ne le pense sans doute pas, car, remarquant avec surprise que cet homme incapable, indolent, qu'il appelle « un extravagant, un fou, quelquefois assez amusant, mais un fléau pour tout ce qui dépendait de lui, » a toujours été employé quoiqu'il ne réussît à rien, il n'en donne pas d'autre raison que celle ci : « L'affection de Bonaparte pour lui et son obstination à l'employer vinrent de ce qu'à son départ d'Egypte, il lui était resté fidèle, et s'était placé constamment à la tête de ses amis. Bonaparte n'oubliait jamais les preuves d'attachement qu'il avait reçues, et voilà tout le secret de son incroyable condescendance pour lui. » Si Napoléon avait cru utile à sa domination sur l'Egypte que ses soldats embrassassent le mahométisme, on en aurait vu bien plus d'un exemple; et je croirais plus volontiers qu'il était disposé à s'y opposer, car l'idée d'avoir un harem et de vivre en pachas aurait dû tenter sans cela un plus grand nombre de ceux qui le suivaient. La conversion de Menou ne paraît pas du reste avoir fait beaucoup d'effet sur ses nouveaux coreligionnaires. Le musulman Abdurrahman Gabarti dont on a un journal de l'occupation française en Egypte, traduit par Alexandre Cardin, en dit seulement avec dédain: « Le général Menou, à l'arrivée des Français, avait feint de se faire musulman et avait pris le nom d'Abdallah. Il s'était marié avec une femme musulmane.» Cardin a aussi traduit une relation de notre expédition par un chrétien syrien, Mou-Allem-Nicolas-el-Turki. Celui-ci ne se montre pas plus indigné que l'autre n'est édifié. « Ce général avait épousé à Rosette une musulmane descendant du prophète, et avait embrassé l'islamisme. Il signait ainsi : *Celui dont le cœur est sincère, Abdallah-Menou.* »

Puisque j'ai parlé de cette relation de Mou-Allem, peut-être et quoiqu'il ne s'agisse plus de Menou, ne sera-t-il pas hors de propos d'en citer un passage qui offre un exemple curieux de la manière dont *on écrit l'histoire*. « Le général Bonaparte... rapportait d'Egypte des richesses immenses en diamants, marchandises et en armes de toute espèce. Il avait aussi un dromadaire enharnaché, qui avait appartenu aux Mamelouks. A la nouvelle de son retour, les cinq chefs du gouvernement français décrétèrent que Bonaparte était un séditieux, qu'il avait suscité des guerres à la république; qu'il serait dégradé, et monterait la garde comme simple soldat à la porte des assemblées. Mais à son arrivée à Paris, il se présenta aux cinq chefs du gouvernement, leur fit le rapport de ce qui s'était passé en Egypte et les pria d'envoyer des renforts pour l'armée française. On lui répondit que cela n'était plus son affaire, et on lui présenta le décret qui le concernait. Il s'y soumit, monta la garde à la porte du divan, jusqu'à ce qu'il eut pris ses mesures pour le renverser. Le général Berthier, qui avait été son lieutenant en Egypte, et le général Murat attaquèrent les membres du divan et en tuèrent trois. Les deux autres furent épargnés: on prétend qu'ils étaient d'intelligence avec Bonaparte. » Voici comment le 18 brumaire se racontait à Damiette; et si tout n'en est pas faux, il faut convenir que la vérité y est drôlement habillée.

M. V. de V., ne pose-t-il pas sa question en termes un peu trop timides? La page 426 du livre des *Curiosités littéraires* aurait dû l'encourager, car on y lit: « Dans un de ses sermons, Barletta se demande comment la Samaritaine a pu reconnaître que Jésus-Christ était juif. Je réponds qu'elle a pu le reconnaître de trois manières : 1° A l'habit qu'il portait; 2° parce qu'il était Nazaréen; 3° parce qu'il était circoncis. » Serait-ce ce sermon de Barletta qui aurait inspiré l'anecdote du juif et du chrétien se disputant sur l'excellence de leurs religions? « Ton baptême, dit le juif, est depuis longtemps effacé. Mais moi, la marque de mon alliance avec Dieu est indélébile, et je pourrai la lui montrer quand je paraîtrai devant son trône. — Comment, impudent, riposte le chrétien scandalisé, et la Vierge qui sera là! » Et il tombe à bras raccourcis sur son adversaire qu'il rosse d'importance, attendu que

l'anecdote a été faite par un chrétien et non par un juif.

Un inconvénient possible de la manière dont la question est posée sera de mettre la puce à l'oreille de tous ceux de nos correspondants qui ne savent pas ce que c'est que le *Salamalec Lyonnais*. Aussi est-ce par charité pour eux que je vais essayer de le dire. Les notables de Lyon, apprenant qu'un ambassadeur turc, débarqué à Marseille, doit passer par leur ville, décident qu'ils iront lui faire compliment, seulement ils sont embarrassés sur les formalités à suivre vis-à-vis d'un seigneur turc. Probablement qu'alors Molière n'avait pas encore fait son *Bourgeois gentilhomme*, dont la cérémonie aurait sans doute paru aux notables en question, résoudre toute difficulté. A défaut de cette ressource, ils s'avisent qu'il y a à Lyon un ancien Turc converti au christianisme. Voilà leur affaire, et ils courent lui demander avis. Le néo-chrétien, qui ne perd pas une si belle occasion de se faire valoir, se charge de les conduire, en leur recommandant bien de faire tout ce qu'ils lui verront faire. En effet, il s'en tire fort bien, trop bien même, car l'ambassadeur étonné de l'entendre parler si bien turc, lui demande où il l'a appris, et l'autre lui avoue la vérité. L'ambassadeur avait vu à Constantinople assez de renégats, pour ne pas douter qu'un chrétien pût se faire turc; mais il lui paraît si invraisemblable qu'un musulman ait abjuré qu'il n'en croira rien si l'apostat ne lui en montre la preuve indélébile, signalée par Barletta, et l'apostat, oubliant ce qu'il a recommandé aux notables, la lui administre sur-le-champ. Grande confusion des notables qui ne comprennent pas un mot du dialogue échangé entre les deux Turcs; mais croyant cette étrange cérémonie indispensable pour bien recevoir un ambassadeur ottoman, ils se résolvent, bien que fort à contrecœur, à faire une exhibition générale. Ce qui cause une telle frayeur à l'ambassadeur, qu'il s'enfuit sans attendre la fin du compliment.

Je sens parfaitement que M. V. de V. a le droit de me faire observer que voilà bien du bavardage pour ne pas répondre à une seule de ses questions. C'est vrai, mais la faute n'en est-elle pas à M. L. L-t., qui n'y répond pas non plus dans tout un article biographique. Je me hasarderai pourtant à présumer que Menou a laissé son mahométisme en Egypte et que s'il en eût fait profession à Paris, à Turin et à Venise, c'était un fait assez singulier pour que le biographe ne le passât pas sous silence. Quant au premier point, c'est plus difficile à conjecturer, d'autant mieux que l'on assure que des renégats ont été parfois dispensés d'une opération douloureuse et qui peut n'être pas sans inconvénient chez les adultes. Et cependant je me prononcerais plutôt pour l'affirmation, par la raison que le mariage de Menou me paraît avoir été le véritable motif de son apostasie, et qu'alors il est probable que la stricte exécution de la loi aura été réclamée par la petite-fille de Mahomet, que la chose intéressait au premier chef. O. D.

—

Doit-on prononcer Montagne, ou Montaigne? (V, 198.) — Si je comprends bien l'article de M. F.-T. Blaisois, le principe fondamental que veut soutenir cet ingénieux correspondant est celui-ci : en français, tous les mots sonnent ainsi qu'ils sont écrits. Je crois le principe contestable. Pour ne citer qu'un exemple analogue à celui qui nous occupe, et où la lettre *i* ne sert qu'à mouiller *gn*, je rappellerai le mot *oignon*, lequel doit se prononcer *ognon*. Quelques personnes même retranchent l'*i* et écrivent maintenant *ognon*, comme depuis longtemps on a retranché l'*i* de *montaigne* pour écrire *montagne*. Le cas est identiquement le même.

Les vers de Jean de Meung cités par M. F.-T. B. me paraissent aller directement contre sa thèse. Voici quelques exemples qui prouvent jusqu'à l'évidence qu'en général l'*i* ne sonnait pas devant *gn*, à la fin du XVIe siècle, et que son adjonction orthographique n'était plus jugée indispensable par les typographes. Puisque M. F.-T. B. dédaigne le témoignage des Gascons, même lorsqu'il s'agit d'un écrivain gascon, prenons nos citations dans des poëtes d'outre-Loire.

Je lis dans Du Bellay (édition de Harsy, Lyon, 1575), (1) f° 297, r°, ces quatre rimes : *montaigne*, *campaigne*, *accompaigne*, *baigne*, lesquelles présentent l'*i* adoucissant. Le mot *accompaigne* nous indiquerait déjà la prononciation, mais M. F.-T. B. estimera peut-être que *baigne* est favorable à son opinion; alors je lui citerai ces quatre autres rimes d'un même sonnet (f° 65, r°): *campagnes*, *compagnes*, *bagnes*; du verbe *baigner*), *montagnes*. Que si le mot *bagnes* le surprend, je lui citerai Desportes qui n'est pas non plus un Gascon, et qui fait rimer (*Diane*, I, 5) *campagne* avec *se bagne*; je lui citerai encore de Du Bellay, f° 474, r°, et de Baïf *Passetems*, 87, r°, *desdaigne* rimant avec *accompagne*, et de Regnier (*Sat.* V, 130) ce même *desdagne* rimant avec *campagne*. Je lui citerai enfin Remy Belleau faisant rimer (t. II, f° 24, r°, édit. de 1592) *campagne* avec *montaigne*.

(1) Pour ne pas m'exposer à voir traiter de gasconne l'édition de Lyon, j'ai voulu vérifier mes citations dans celle de Rouen, 1597. En ouvrant celle-ci, j'y ai rencontré ces rimes: f° 122, r° : *se baigne, campagne*; f° 391, r°: *campaigne, baigne, Espagne. Allemaigne*; f° 402, r° : *compagne, campaigne, t'accompagne*.

Il est inutile, je pense, de pousser plus loin ce relevé qu'on pourrait étendre à l'infini. Je termine en répondant à la dernière question de M. F.-T. B. La famille de La Chassaigne s'est perpétuée jusqu'à nos jours; l'un de ses membres est mon plus proche voisin de campagne, et son nom se prononce si bien *La Chassagne* que tous ceux qui ne connaissent point l'orthographe ancienne du nom l'écrivent aujourd'hui sans *i*. Il en est de même du nom de l'ancienne famille *De Lamontaigne*, lequel se prononce *De Lamontagne*.

De tout cela et de ce que j'ai déjà avancé (IV, 391) il résulte pour moi que le nom de l'auteur des *Essais* se prononçait, de son temps, *Montagne*. Que l'on trouve aujourd'hui plus élégante et plus française la prononciation *Montègne*, c'est affaire de fantaisie et d'habitude: je n'y vois pas grand mal, mais il ne faudrait pas prétendre appuyer cette prononciation sur une argumentation grammaticale sérieuse, et encore moins sur une tradition remontant au XVI° siècle.

(Bordeaux). S. R. D.

—

Le plus ancien livre avec privilége royal (V, 203). — Suivant Chevillier (*Orig. de l'imprimerie*), le plus ancien privilége serait celui que Louis XII accorda en 1507 à Vérard pour l'impression des *Epîtres de Saint Paul glosées en françoys*. Le plus ancien privilége pour l'impression d'un livre publié à Lyon, est celui qui fut accordé par Louis XII à Jean de La Place, le 3 juin 1512, et qu'on lit à la fin des *Leges Longobardorum*, Lugd., 1512, in-4°. V.

—

Mot attribué au peintre David (V, 230). — David, jugeant les autres artistes d'après lui-même, *a dû* prononcer les paroles citées par Mercier et Louis Blanc. En voici d'autres relevées dans l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, L. XXII, v : « Le roi Louis XVI l'ayant reconnu dans le nombre de ceux qui se pressaient à la porte de la loge du logographe, lui demanda s'il aurait bientôt fini son portrait : « Je ne ferai désormais le portrait d'un « tyran, dit David, que quand sa tête po- « sera devant moi sur un échafaud. » Le roi baissa les yeux et dévora l'insulte. » — Est-il vrai que ces paroles aient été dites à un roi vaincu? Pour en revenir au patriotisme, on sait que l'ami de l'*Ami du peuple*, celui qui décora aux Tuileries la salle de la Convention, peignit plus tard le premier consul, *calme sur un cheval fougueux*, et une certaine quantité de portraits de l'empereur. Il exécuta aussi, entre autres *commandes* pour la salle du Trône (toujours aux Tuileries), *la Distribution des aigles* et *le Couronnement*. On lit dans le *Dictionnaire de la France* (*Univers pittoresque*) un fait emprunté au biographe de David, M. Miel, qui va nous montrer quel changement s'était opéré dans son esprit à l'égard de ses *confrères* : « Le tableau du *Couronnement*, peint pour la salle du Trône, excita une admiration très-vive et justifiée par les grandes beautés qu'il renferme. Lorsque l'empereur vit ce tableau il le considéra quelque temps sans rien dire, puis, après avoir félicité l'artiste : « David, dit-il en se découvrant, « je vous salue. — Sire, répondit David, « je reçois votre salut *au nom de tous les* « *artistes, heureux d'être celui à qui vous* « *l'adressez*. » — Que conclure de toutes ces paroles plus ou moins historiques? C'est que la bassesse du caractère peut s'allier au génie artistique, c'est que l'on peut être à la fois un grand peintre et un fort petit esprit. ALPH. L.

—

Origine de l'hôtel Carnavalet (V, 230). — Le texte de l'épitaphe de François de Carnavalet, tel « qu'on le voyait encore, il y a peu d'années, gravé en lettres d'or sur une table de marbre noir, au côté droit du chœur de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, » répondra péremptoirement à cette question :

FRANCISCO CARNEVENOEO,
ARMORICO,
NOBILI AC STRENUO VIRO,
CUI OB EXIMIAM VIRTUTEM ET MORVM
INTEGRITATEM,
HENRICUS II GALLIARUM REX
ET CATHARINA CONJUX,
CARISSIMI FILII HENRICI PUERILEM
AETATEM INFORMANDAM
COMMISERUNT.
QUI BELLI PACISQUE ARTIBUS EGREGIE
INSTRVCTUS;
FORTITUDINIS ET PRVDENTIAE FAMA
SUPRA OMNEM INVIDIAM CLARVIT... Etc.

A François de Carnavalet, — gentilhomme breton, — plein de noblesse et de courage, — que son rare mérite et la pureté de ses mœurs — ont fait choisir à Henri II, roi de France, — et à Catherine, son épouse, — pour lui confier la jeunesse — de leur très-cher fils Henri — à gouverner. — Doué, pour la paix et pour la guerre, de talents — remarquables, — il brilla d'une réputation de courage et de prudence — au-dessus de toute envie.... etc. » ULRIC.

Trouvailles et Curiosités, etc.

La décoration du Lis. — Les contemporains de la première Restauration se souviennent sans doute de ce nouvel ordre de chevalerie, créé en 1814 par le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, et qui consistait en une fleur de lis d'ar-

gent suspendue à un ruban blanc. « Chacun, dit Vaulabelle (*Hist. des deux Rest.*, II, 36), le sollicitait comme une sauvegarde pour sa position, ou comme un titre au traitement qu'il comptait demander. » Aussi M. Thiers nous apprend-il (*Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 231) que, dès les premiers mois, cette décoration « ridicule » avait été conférée « à près de cinq cent mille individus. » J'ai en ma possession deux documents originaux qui s'y rapportent et qui sont assez curieux. C'est, d'abord, un modèle de demande *collective*, envoyé au directeur d'une importante administration du Bas-Rhin par un de ses amis, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, et qui est ainsi conçu : « MM....., qui ont toujours été de fidèles serviteurs de la maison de Bourbon, sollicitent l'honneur de porter la décoration du Lys. » Le second document n'est autre que le brevet de l'ordre, ou plutôt une lettre imprimée qui en tient lieu, et dont voici la copie textuelle, moins le nom et la qualité du personnage décoré. « — Décoration du Lis. — Paris, le 24 août 1814. « — Monsieur de ....., j'ai l'honneur de « vous informer que Sa Majesté, pleine de « confiance dans votre fidélité et dans votre « dévouement à sa personne, vous autorise « à porter la décoration du Lis. » Signé: « *Le baron de Vitrolles.* » Près de cette signature se trouve l'empreinte d'un cachet fleurdelisé noir et portant en exergue, autant qu'on peut le déchiffrer, les mots: « *Secrétairerie générale des Conseils.* » Inutile d'ajouter que directeur et chef de bureau étaient déjà en place sous « l'usurpateur, » comme on disait alors; et que, dans les Cent-Jours, ni l'un ni l'autre ne donna sa démission.

(Strasbourg.) T. R.

—

Feu M. Troplong, inventeur d'un procédé pour être tout à la fois debout et assis. — Le Papinien du second Empire français n'eut pas, lui seul, *l'ironie railleuse*, signalée par son digne remplaçant M. Boudet (V, 207); il la provoqua maintes fois aussi chez tant d'autres, dont il agaça si souvent les nerfs par ce style plein d'ampoules et de *cocasseries*, qui appartint en propre à Son Excellence. Témoin ces élucubrations constitutionnelles et sénatus-*consultantes*, témoin ces projets d'*adresses* (autant de maladresses), lesquelles réjouissaient si bien, à chaque session, son *ami* Prévost-Paradol, l'aristarque des *Débats!* Ne disons rien du fond, mais la fo-orme! Quel style, bon Dieu! M'a-t-il assez donné de nausées! Aussi bien aujourd'hui, *il faut que je me venge!* Il faut que je cite, que j'affiche ici, en guise d'oraison funèbre du président du Sénat, la phrase mémorable qui sert d'exorde à un de ses écrits: *De la propriété d'après le Code civil*, un des traités rédigés en 1848 par divers membres de l'Académie des Sciences morales, à la demande du général Cavaignac, chef du Pouvoir exécutif. La voici donc, oyez tous :

« Au milieu de tant d'institutions qui « tombent en vieillissant, la propriété « reste *debout*, *assise* sur la justice et « forte par le droit. C'est même la pro- « priété qui, d'accord avec la famille, tient « aujourd'hui la société puissamment « *amarrée* sur la surface mobile de la dé- « mocratie.... »

Ouf! Que dites-vous de cette pauvre propriété, tout à la fois *debout* — *assise* — et puis *amarrée!* Pauvre langue! Pauvre France! E. A.

—

Funérailles anticipées. — S'il est un trait d'histoire fameux, c'est certainement celui de Charles-Quint faisant lui-même célébrer ses obsèques, et s'emboîtant tout vivant dans sa bière. Cependant personne n'ignore que, vivement et habilement combattue par M. Mignet, cette anecdote ne paraisse aujourd'hui devoir être reléguée au rang des fables; mais ce que l'on ne sait peut-être pas aussi généralement, c'est que cette fable espagnole serait une fable arabe. On la trouve, en effet, dans les *Contes turcs*, de Petis de la Croix, traduction incomplète des *Quarante Visirs*, roman turc, lui-même traduit de l'arabe. Là, Akshid, sultan d'Egypte, fait en effet célébrer ses funérailles de son vivant; mais il y assiste du haut de son trône, et n'entre pas dans le cercueil placé à ses pieds. Du reste, il meurt réellement le lendemain, et il est remarquable qu'un rapprochement entre Akshid et Charles-Quint n'ait été fait ni par Petis de la Croix lui-même, ni par Loiseleur-Deslongchamps, qui a donné des *Contes turcs* une édition annotée.

Au surplus, il n'y a rien que d'ordinaire à trouver en Espagne un souvenir des contes arabes; mais il me semble réellement curieux de voir la même idée germer dans une tête qui certainement ne connaissait ni Akshid ni Charles-Quint, dans celle d'un nègre de la Virginie. Le fait est constaté dans un passage des *Lettres sur l'Esclavage*, de Paulding, cité par Mme Beecher-Stowe, dans la *Clef de l'Oncle Tom*. « Autrefois, la cérémonie des funérailles était pour eux une véritable fête, et l'usage s'était établi de fournir aux parents du défunt une quantité de lard, d'eau-de-vie, de farine, de sucre et de beurre, qui servait à organiser un grand festin tel qu'ils le conçoivent. Certain jour, un grand gaillard, admirablement bien portant, me divertit fort en venant, devant moi, demander à sa maîtresse de permettre qu'on fît ses funérailles pendant qu'il était encore en vie, et que cela pou-

vait lui faire quelque plaisir. Cette requête bouffonne lui fut octroyée, et je me permets de penser que jamais cérémonie funèbre ne fut aussi agréable à la personne qu'elle concernait le plus directement. »

Cette *requête bouffonne*, mais très-compréhensible dans les circonstances expliquées, nous ramène encore à un conte probablement oriental. Dans le *Dormeur éveillé*, de Galland, Abou-Hassan et sa femme se font passer pour morts, afin de recevoir, chacun de son côté, les présents destinés à leurs funérailles, quoiqu'ils n'aillent pas jusqu'à procéder à la cérémonie. Mais ce que l'on ne peut pas traiter de conte arabe, c'est ce que rapporte M. Mignet, dans une note, que « le 22 avril 1327, l'un des consuls de Toulouse fit célébrer avec pompe ses funérailles de son vivant. Etendu dans un cercueil, au milieu de l'église des Frères-Prêcheurs, il y entendit une grande messe des morts, fut porté jusqu'au pied du maître-autel, comme s'il allait y être enseveli; puis, sortant du cercueil, il fut accompagné par les capitouls, ses collègues, jusqu'à sa maison, où était préparé et où ils mangèrent le repas funèbre. » Ceci est tiré des actes du Concile de Toulouse, de 1327, qui condamna ces funérailles anticipées, et les défendit à l'avenir à tout prêtre ou religieux, sous peine d'excommunication. O. D.

—

Krylof, fabuliste russe. — Jean *Krylòf*, célèbre fabuliste russe, né à Moscou le 13/2 février 1768, est mort à Pétersbourg, le 29/9 novembre 1844, âgé de 77 ans moins trois mois.

L'histoire littéraire doit enregistrer cette particularité remarquable que, dans l'espace de quarante ans (1821-1861) une des fables de cet auteur: *les Oies*, a eu *douze* traductions françaises en vers.

Les trois premières traductions, publiées en 1821 et 1822, doivent être classées parmi les publications *anonymes*, puisque le nom de Krylòf n'y est pas indiqué.

La première et la troisième appartiennent même, à la rigueur, à la catégorie des publications *pseudonymes*, car le nom de Krylòf y a été remplacé (à cause de deux erreurs typographiques, dont l'une est fort singulière) par les noms *Du Tasse* et de *Knitof*.

La deuxième traduction, celle de *Riffé*, 1822, est *anonyme*, signée: F. J. R.

Une autre particularité remarquable, c'est que la sixième traduction, publiée en 1825, est due à l'auteur de la fameuse *Marseillaise*.

La première traduction est due à Edme *Hereau* (1791-1836). Elle est insérée, sous le titre: *Les Oies*, dans l'*Abeille* (journal littéraire hebdomadaire de Paris, in-8°) du 4 août 1821, tome III p. 578-579, où l'on a imprimé par erreur: « Fable imitée du *Tasse* » au lieu de: imitée du *russe*, et où le nom de Krylòf n'est pas indiqué.

La faute typographique fut, il est vrai, corrigée dans les *Errata* de la livraison suivante de l'*Abeille*, mais est-ce que la majeure partie des lecteurs se soucie de recourir aux Errata? Il est donc probable que la postérité littéraire ou lisante, si le journal *l'Abeille* lui parvient, — ce qui n'est pas impossible, — considérera cette fable de l'auteur *russe* comme étant une composition du poëte *italien* Le Tasse.

S. P., de Moscou.

—

Indicateur du Mercure de France. — M. Joannis Guigard vient de publier un volume de 137 pages intitulé *Indicateur du Mercure de France*. Tout travailleur, tout chercheur pousse un soupir de satisfaction: « Voici le fil d'Ariane qui va nous aider à nous retrouver dans ce dédale! » Point du tout, cet indicateur commence à 1672 seulement. L'auteur a donc pensé que le *Mercure françois* qui commence à 1605 est dépourvu d'intérêt. Cependant, Jean Richer, qui le dirigea jusqu'en 1635, Théophraste Renaudot, qui le continua de 1636 à 1644 ont fourni, tous deux, une série de 25 volumes formant une collection excessivement curieuse sur tous les faits de la fin du règne de Henri IV et sur tout le règne de Louis XIII. C'est alors que le *Mercure françois* fut interrompu jusqu'en 1672, époque à laquelle il reparut sous le titre de *Mercure-Galant* et fut continué sous ce nom par Visé. Il passa alors en différentes mains sous les titres de *Nouveau Mercure* et enfin de *Mercure de France* (il ne prit ce dernier titre qu'en 1714). La collection complète jusqu'en 1789 forme 1,100 volumes.

L'ouvrage de M. Guigard n'est-il pas incomplet? A mon avis, oui! et tout en le félicitant de la tâche qu'il a entreprise de compulser tous les volumes depuis 1672, ne doit-on pas regretter vivement qu'il n'ait pas commencé son travail à partir de 1605? Quelle mine féconde! Le siége de la Rochelle, les Partisans, la Fronde et les pamphlets de toutes sortes y compris les Mazarinades! on trouve dans ces 25 premiers volumes des richesses inouies.

Espérons que l'auteur et l'éditeur sentiront la faute qu'ils ont commise, qu'ils la répareront promptement en faisant paraître un répertoire du *Mercure françois*, de 1605 à 1644 (car c'est là le vrai commencement de l'ouvrage), ou s'ils reculent devant la tâche, qu'un autre l'entreprendra. C'est ce que je souhaite pour tous mes confrères les chercheurs.

A. Nalis.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 106. — Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 25 mai 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

IN MEMORIAM...

Multis ille bonis flebilis occidit!

L'*Intermédiaire* vient de perdre un de ses plus excellents amis, — un ami de la première heure. Sa lettre d'adhésion, brève et chaleureuse entre toutes (25 nov. 1863), fut inscrite en tête de notre premier numéro. C'est pour nous un devoir pieux de lui rendre ici témoignage, de lui dire un dernier adieu, en exprimant les profonds regrets qu'il nous laisse. — Nous ne le connaissions pas avant 1863 : il nous semble aujourd'hui qu'un vieil ami des jeunes années nous a quitté!

C'est que W. Bürger fut un homme rare, par cela seul qu'il fut *un homme*. HE WAS A MAN, comme le dira, après Shakespeare, sa laconique et véridique épitaphe. — Lisez les paroles prononcées sur sa tombe, le 2 mai, par Henri Martin, par Ern. Hamel, par Félix Delhasse (1)... Que pourrions-nous y ajouter? — Lisez ce spirituel et charmant avant-propos qu'il mettait, l'an dernier, en tête de son volume : *Salons de T. Thoré* (1844-48), *avec une préface de W. Bürger*, et dont l'épigraphe est Γνῶθι σεαυτὸν, qu'il traduit : *Critique-toi toi-même*, et qu'il a si bien appliquée. Il se préparait à publier les *Salons de W. Bürger* (1861-68), *avec une préface par T. Thoré*.

Disons seulement ici que Bürger connaissait bien Thoré, et réciproquement. Disons que, nommé après 1830 substitut à La Flèche, il eut bien vite reconnu que la justice d'ici-bas, *même en France*, laisse à désirer, et ne tarda pas à redevenir simple *citoyen*. Disons que nul plus que lui, sans rien oublier, n'alla sans cesse apprenant; nul ne fut plus doux et plus ferme, sympathique tout à la fois par sa douceur et par sa fermeté. Nul enfin ne sortit plus victorieux des dures épreuves de la politique : il a personnifié à l'étranger l'honnêteté française, l'honneur français. On a vu en lui cette chose peu commune : *exilium cum dignitate*.

Puisque nous avons, en cette conjoncture douloureuse, rompu le silence que nous avions jusqu'à présent gardé, donnons une mention tardive et un souvenir affectueux à d'autres amis que la mort a, trop tôt hélas! et en trop grand nombre déjà, rayés de nos listes. Nommer MM. Alexandre Bixio, Adolphe Berty, Ad. Chasles, Fréd. Dübner, le baron De La Fons Mélicocq, E. Prouhet, A. Delvau, Léon Lagrange, Ed. Fould, Alfred de Courtois, le marquis L. de Laborde, c'est rappeler quels vides prématurés se sont faits dans les rangs de nos correspondants les mieux notés, à titre de savants ou spirituels curieux, d'aimables ou heureux chercheurs. Plusieurs d'entre eux ne nous étaient point individuellement connus, mais telle est la nature du lien que crée notre petite feuille entre nous et ses amis, tel est le charme du commerce littéraire, que la perte de ces amis, même lorsque nous ne les avions jamais vus, a été vivement ressentie par nous. Que dire de ceux qui étaient pour nous des amis personnels!

Et voilà qu'au moment même où nous achevons ces lignes, nous apprenons que la mort vient de frapper un nouveau coup, et de nous enlever un de ces amis-là, et en même temps un vétéran de recherches érudites ou

(1) *Presse libre*, 4 et 5 mai; *Siècle*, 6 mai, et les articles publiés par Paul de Saint-Victor (*Liberté*, 8 mai), Marius Chaumelin (*Presse*, 4 mai et *Indépendance belge*, 10 mai), Emile Galichon (*Chronique des Arts*, 9 mai).

piquantes, — celui qui tout récemment encore, par sa question sur *Henri Sauval* (V, 126) a amené la découverte, tant souhaitée par lui, de l'acte mortuaire de l'historien de Paris, que révélait notre avant-dernier numéro (V, 223)! M. Le Roux de Lincy, l'éditeur de tant de beaux et utiles ouvrages, si souvent cités, l'historien de l'Hôtel-de-Ville de Paris, le bibliophile et bibliographe estimé, le biographe de Grolier, est mort le 13 mai, à l'âge de 63 ans. Son nom restera gravé sur le livre d'or de la bibliophilie pour laquelle il travailla beaucoup : AD USUM IPSIUS ET AMICORUM.

C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Acheter et vendre chat en poche. — On trouve dans les adages français du XVIe siècle : « Folie est d'accepter chat en sac. »

Et dans le Théâtre italien (*Les Souhaits*) : « Mais, Monsieur le charlatan, afin « que je n'achète point chat en poche... » Molière fait dire à son héros limousin : « Vous êtes-vous mis en tête que Léonard « de Pourceaugnac soit un homme à ache- « ter chat en poche! » Ces citations prouvent l'ancienneté de ce proverbe qui signifie : Conclure un marché sans voir l'objet dont on traite, terminer une affaire sans examen, et qui se formule aussi d'une autre manière : *Acheter le chat pour le lièvre*. D'où vient cette expression? Connaît-on un fait historique, un conte, un apologue qui ait donné naissance à ce proverbe encore très-usité, surtout en matière matrimoniale où les plus fins achètent souvent chat en poche?

(Lyon.) V. DE V.

—

Analogies de plusieurs noms de fleuves. — Plusieurs noms de fleuves en Europe ont une racine commune : Donau (nom allemand du Danube), Duna, Dwina, Don, Dniester (autrefois Danaster), Dniepr (autrefois Danapris). Idem de plusieurs autres cours d'eau : Tanaro (Italie), Tana (Norwége). Et rien de cela ne paraît slave, ni germanique, ni finois.

Il y a là autre chose qu'une coïncidence.

A quelle langue, à quel peuple appartient cette racine *Dn* ou *Tn*, dans le sens de : eau, cours d'eau, bassin, etc? G. T.

—

Le chapitre d'Hippocrate. — Je découpe dans le curieux et récent volume de M. NESTOR ROQUEPLAN (*Parisine, Paris, Hetzel*, sans date, mai 1869), le petit passage suivant, — uniquement pour questionner nos amis de l'*Intermédiaire* :

« SGANARELLE. Hippocrate dit que nous « nous couvrions tous deux.

« GÉRONTE. Hippocrate dit cela?

« SGANARELLE. Oui.

« GÉRONTE. Dans quel chapitre, s'il vous « plaît?

« SGANARELLE. Dans son chapitre : *Des* « *Chapeaux*.

« GÉRONTE. Puisque Hippocrate le dit, il « le faut faire.

« Ce bout de dialogue tenu par deux personnages du *Médecin malgré lui* a toujours semblé, comme toute chose, même insignifiante en apparence, mais venant de Molière, digne d'attention et d'intérêt; j'ai cherché dans les œuvres du divin vieillard ce fameux chapitre. Il existe dans une édition de Belgrade, 1763. Belgrade est suspect depuis la prétendue découverte du manuscrit de Pétrone. Mais les *Chapeaux* d'Hippocrate semblent hors de l'atteinte de tout soupçon. »

— Est-ce aussi l'avis de Messieurs de l'*Intermédiaire?* M. Roqueplan ajoute encore ceci (*Vid. loc. citat. Le chapitre d'Hippocrate*, pp. 70 et suivantes), pour mieux nous convaincre. « Il paraît que l'illustre père de la médecine, après avoir refusé les présents d'Artaxerxès, mit la dernière main à ses *Chapeaux* et fit une mention spéciale de la coiffure des Persans, avec la manière de s'en servir. » — Ce fameux chapitre se trouve-t-il imprimé dans quelque autre édition, d'une date antérieure à celle que cite M. N. Roqueplan (1763)? — C'est assez probable, car, à l'époque précitée, Molière étant mort depuis 90 ans (1763 : 17 *février* 1673), il lui eût été difficile de prendre connaissance de ce volume? TRUTH.

—

Ventrière. — Dans la première partie de la *Chronique* (scandaleuse) de Jean de Troyes, se trouve l'historiette d'une voleuse nommée Perrette, laquelle, condamnée à être enfouie vive, déclara qu'elle était grosse, « et fut faict visiter par *ven-* « *trières* et matrones, qui rapportèrent à « justice qu'elle n'estoit point grosse. » Cette expression réaliste, synonyme de sage-femme, est-elle employée par d'autres auteurs dans la même acception?

(Lyon.) V. DE V.

—

Un mot du régent. — Je trouve dans le premier volume du recueil de La Place (*Pièces intéressantes et peu connues pour*

servir à l'histoire et à la littérature), parmi des anecdotes sur le règne de Louis XIV et sur la Régence, cette anecdote qui ne fait l'éloge ni du cardinal Dubois ni du duc d'Orléans (page 176) : « Le régent fut charmé de la mort de Dubois. Le jour qu'on lui fit l'opération, l'air, extrêmement chaud, tourna à l'orage, et ce prince ne put s'empêcher de dire : *J'espère que ce temps-là fera partir mon drôle.* » Le mot est-il authentique?

T. DE L.

—

Un poëte italien rival de l'Hermine. — Quel est le poëte italien dont on a dit :

Ne se pollueret maluit ille mori.

YEZIMAT.

—

Les cornes du taureau sont-elles venimeuses? — Je lis dans un charmant petit roman de M. Théophile Gautier (*Militona*, 3e édition, 1860, p. 48), cette page qui m'étonne : « Les cornes du taureau sont venimeuses et font des blessures lentes à guérir. » Les naturalistes ne disent rien de cette particularité, mais les naturalistes ne savent pas tout et l'auteur de *Tra los montes* connaît si bien *los toros*, que je ne doute qu'à demi de son assertion, et que je n'en douterai plus du tout si quelque lecteur de *l'Intermédiaire* m'affirme sérieusement que les cornes de l'animal, dont le sang (corrompu) empoisonnait les anciens, ont la vilaine propriété dont il est ici question.

EUQORRAL.

—

Un peintre et curieux à Lyon, en 1551? Peut-être Claude Corneille? — Le 16 septembre de l'année 1551, l'illustrissime Giovanni Capello, récemment nommé ambassadeur pour la République de Venise auprès du roi de France, se mit en voyage pour se rendre de Venise à Paris. L'un de ses neveux qui l'accompagnait a écrit l'itinéraire suivi par sa seigneurie, sous forme de journal, demeuré jusque à présent inédit. A la date du 17 septembre, l'ambassadeur et sa suite entrèrent à Lyon où ils restèrent trois jours. « Là, dit l'auteur du *diario* (journal), nous demeurâmes le dimanche, le lundi et le mardi, logés dans la maison de Messer Iseppo Conati, marchand de Vicence notre compatriote, et nous allâmes, pendant ce séjour, faire visite à *un peintre excellent qui, outre ses belles peintures qu'il nous montra, nous fit voir toute la cour de France, tant les gentilshommes que les demoiselles, représentée en beaucoup de petits tableaux avec tout le naturel imaginable.* »

Quel était cet *eccellentissimo pittore* demeurant à Lyon? Je crois cette recherche très-intéressante à faire et je la soumets particulièrement à la curiosité des lecteurs lyonnais de *l'Intermédiaire*. Si, comme il y a lieu de le penser, ce personnage, peintre et *curieux*, n'était autre que Claude Corneille fort agréablement cité par Brantôme, à l'occasion d'une visite que lui fit la reine mère, en l'un de ses voyages dans les provinces, quelqu'un pourrait-il produire des détails nouveaux sur ledit Corneille? D'où venait-il? Quelle était sa famille? Quand avait-il commencé cette attrayante galerie que les princes et voyageurs illustres passant par Lyon, allaient tout aussitôt voir? Le comte de la Borde, d'après une pièce datée de 1554, dont il n'a pu se procurer une exacte transcription, appelle ce peintre *Corneille de La Haye, de Lyon*.. (*Renaissance des arts*, tome Ier, page 312 et *passim*). Mais que signifie ce *de La Haye*, puis après ce *de Lyon*? Est-ce à dire « originaire de La Haye, demeurant à Lyon? » Ou bien est-ce « le sieur de La Haye né à Lyon? » La rencontre d'un catalogue authentique de la galerie des portraits possédés par ce Corneille, serait aussi très-heureuse. Voici les propres termes dont se sert mon Vénitien pour consacrer l'agréable souvenir de sa visite : .... *Et andassemo a veder in detto tempo un pittor eccellentissimo qual oltrà le sue belle pitture che ne mostro, vedessemo tutta la corte de Franza si de gentilhuomini come di damiselle in molti quadretti naturalissimamente espressa.*

(Blois). ARMAND BASCHET.

—

Wilbaut, peintre de portraits. — Je possède un portrait à l'huile, grandeur naturelle, et qui est très-apprécié par des connaisseurs. Il est signé : Wilbaut, à Château-Porcien, 1777.

Ce peintre est-il connu et classé dans l'histoire et l'art? P. d'A

—

Gabriel Dumoulin, curé de Maneval. — Quelque collectionneur normand pourrait-il me dire s'il existe un portrait, un dessin, un tableau ou une médaille représentant Gabriel Dumoulin, curé de Maneval (ancien diocèse de Lisieux), né à Bernay, vers le commencement du dix-septième siècle, et mort en 1660? Ce savant ecclésiastique est l'auteur de *l'Histoire générale de Normandie, etc. Rouen, Jean Osmont*, 1631, *in-fol.* et des *Conquêtes et trophées des Normands-français au royaume de Naples et de Sicile, etc. Rouen, David Du Petit-Val*, 1658, *in-fol.*

E. P.

—

Jeton de présence de la troupe Molière. — Quelque lecteur de *l'Intermédiaire* pourrait-il nous dire s'il connaît un *jeton*

de présence qui se donnait aux comédiens dans la troupe de Molière? Ce jeton était d'argent; il est aujourd'hui rarissime. A défaut de l'original, pourrait-on indiquer une *empreinte*, ou une *gravure* dudit Jeton, mais d'une fidélité bien authentique? C. D.

—

Un pendu de l'Inquisition. — Voltaire dit, dans *Candide*, ch. VI : «... Et Pangloss fut pendu, quoique ce ne soit pas la coutume. »

Pourrait-on m'indiquer un exemple, ou plusieurs, d'un hérétique pendu par suite d'un jugement de la *Très-Sainte Inquisition?* Une prompte réponse obligerait. P. CH.

—

Le financier Beaujon frisant la potence. — Ce Turcaret, ce Plutus à la mode, en train de protéger chaudement en décembre 1772 les débuts de Mademoiselle Raucourt, aurait failli être pendu en 1748.

Quels sont les faits venant à l'appui de cette assertion qui se trouve dans Bachaumont? (Auch.) H. VIENNE.

—

Nom d'un historiographe. — *L'histoire du chancelier Poyet* (Londres, 1776, in-8° de 360 p.) a été recueillie par un anonyme qui se dit: *historiographe sans gages et sans prétentions.* Quel est le nom de cet historiographe, unique en son genre! Les auteurs des dictionnaires spéciaux ont oublié de le signaler à la postérité. (Lyon.) V. DE N.

—

Famille de Convenant — Je désirerais avoir la description exacte des armoiries de cette famille (noble?), originaire de la principauté d'Orange, et si c'est possible, des renseignements généalogiques.
(Amsterdam.) J. G. DE G. J. Jr.

—

Les négociations du comte de Comminges. — A propos de Saint-Evremond, on cite dans l'ancien volume de la collection Gaignières coté 763 et rangé aujourd'hui dans le fonds français, à la Bibliothèque impériale, sous le n° 22, 222, à la page 274, le tome IV des *Négociations du comte de Comminges à Londres* (page 207). Ces négociations auraient-elles donc été imprimées? je n'en ai trouvé la moindre trace ni dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, ni dans le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque impériale. Quelqu'un connaît-il un exemplaire des *Négociations* citées par Gaignières? T. DE L.

—

Une édition des lettres de Mme de Sévigné de 1728. — On sait que la 1re édition des lettres de Mme de Sévigné parut en 1726, à Rouen et à la Haye, mais d'après deux manuscrits différents; que cette publication souleva de nombreuses réclamations, et que sur la demande de Mme de Simiane, le chevalier de Perrin publia, en 1734, une nouvelle édition de ces lettres « *où les égards dus à Mme de Sévigné et au public étaient mieux observés.* » Suivant les bibliographes, l'édition de 1734 serait donc la seconde. Cependant, je viens d'en trouver une de 1728, sans indication de lieu, mais qui paraît avoir été imprimée en Hollande. Elle est en deux volumes in-12, et contient 184 lettres. La préface qui précède la lettre de Mme de Simiane à Bussy, et qu'on a généralement attribuée à ce dernier, mais qui avait été imprimée sans nom d'auteur dans les deux éditions de 1726, est intitulée, dans la mienne : *Préface de M. de Bussy*. Est-ce, comme cela est probable, la contrefaçon d'une des éditions de 1726? Et, en ce cas, de laquelle? (Dieppe.) E. R.

—

« L'origine de la noblesse, » poëme satirique. — Il existe dans la langue danoise un petit poëme anonyme intitulé : « *L'origine de la noblesse.* » Dans ce poëme est traitée l'idée, si souvent examinée autrefois, que la noblesse acquise par vertu et par de beaux faits, est seule digne de respect, tandis que le gentilhomme, qui doit ses lettres de noblesse à sa naissance, ne mérite pas l'estime, s'il n'a pas travaillé lui-même à s'en rendre digne. Ce poëme, publié environ l'an 1715, fit grand bruit, eut plusieurs éditions, et provoqua d'autres poëmes assez piquants sur le même sujet. On l'a attribué généralement au célèbre savant danois, Frédéric Rostgaard, qui avait été anobli par la grâce du roi Frédéric IV. Mais on s'est trompé, car il a laissé après lui quelques lignes, qui prouvent qu'un autre auteur du même temps, nommé W. Helt, avait fait la traduction de ce poëme en danois. L'original est sans doute français; mais qui en est l'auteur? Où fut-il imprimé? Je serais très-obligé, si quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pouvait m'aider à le trouver. Voici, en français, le commencement et la fin du petit poëme en question :

« Adam était un paysan et devait conduire la charrue, c'est ce que firent les enfants d'Adam et nos pères. Entre nous il n'y a que cette seule différence que les uns mènent encore la charrue, tandis que les autres ont déjà dételé. Entre ceux qui ont dételé, quelques-uns avaient déjà fini leurs travaux au premier rouge du matin sans peine, tandis que d'autres devaient travailler jusqu'au soir. De là provient la distinction des rangs, de là provient la différence entre homme et homme... »

« Adam était un paysan et devait conduire la charrue, c'est ce que firent aussi

les enfants d'Adam et nos pères. Les uns ont déjà dételé, les autres mènent encore la charrue. Mais ils peuvent dételer un jour à leur tour, aussi bien que vous. »

Degener, Aule, tuis Majoribus omnia debes;
Debebit, credo, nil tibi posteritas.
(Oven, lib. I, Epigr.)

(Copenhague.) C. Bruun.

—

Mme la marquise de Verdelin, auteur d'un roman inconnu. — Mme de Verdelin, célèbre par l'amitié et le dévouement qu'elle porta à J.-J. Rousseau, avait composé un roman dont le titre est inconnu, mais dont l'existence est prouvée par ce passage d'une lettre de Grimm à Mme d'Epinay.

« M. de Margency s'est brouillé avec le « baron (d'Holbach), parce que celui-ci « s'est avisé de trouver très-médiocre *un « roman*, ni bon, ni mauvais, que *vient de « faire Mme de Verdelin.* J'espérois que « cela se raccommoderoit. Margency « s'obstine à ne plus revenir, et le baron « à ne pas le chercher. J'en suis fâché... « etc., etc. » (*Mémoires et corresp. de Mme d'Epinay, édit.* 1818, t. III. p. 203.)

Cette lettre est adressée à Mme d'Epinay, alors à Genève, peu de jours après la brouillerie de Rousseau avec Diderot : ce qui nous donne la date approximative de la publication de ce roman de Mme de Verdelin, sans doute jugé trop sévèrement par la coterie holbachique dont elle ne partageait pas les opinions.

Nous faisons appel à l'érudition des bibliophiles pour découvrir le titre de ce roman composé par Mme de Verdelin et qui a dû être publié vers le mois de novembre 1755. On peut d'ailleurs consulter, pour cette date, l'*Histoire de la vie et des œuvres de J.-J. Rousseau* de Musset-Pathay. A. de B.

—

Renseignements sur les œuvres d'H. de Balzac. — Désireux de préciser la date *réelle* de publication des œuvres de Balzac, je voudrais savoir où et quand, dans quels journaux ou revues parurent *pour la première fois* ses ouvrages suivants. (Je les accompagne ici de leurs dates dans *La Comédie humaine*) :

Un drame au bord de la mer, 1834.
La Bourse, 1832.
Autre étude de femme, 1839-42.
La Grande Bretèche, 1832-36.
L'Illustre Gaudissart, 1832.
Le curé de Tours, 1832.
Un grand homme de province à Paris, 1838-39.
La Torpille, 1832.
Jésus-Christ en Flandre, 1833.
L'Eglise, 1831.
Massimilla Doni, 1839.
Louis Lambert, 1832.

Qu'est devenue *La Frélore*, nouvelle donnée à M. de Sartorius pour paraître vers 1839 dans le *Livre d'or*, recueil publié en concurrence de l'*Artiste* et dont il est question, entre autres dans la *Vie de Murger par trois Buveurs d'eau?* Balzac en parle lui-même dans la préface de la première édition d'*Une fille d'Eve*, 2 vol. in-8°, 1839, préface supprimée dans toute autre édition.

Qu'est devenue aussi L'*Ecole des ménages*, comédie en 5 actes, de Balzac, imprimée sur placards à douze exemplaires et lue par lui chez Mme d'Appony? Nous trouvons ce renseignement dans un feuilleton de Gérard de Nerval, publié dans la *Presse* du 7 octobre 1850, où il donne aussi une analyse de la pièce. A ce propos, nous ferons remarquer à M. Ulric (V, 184) que le manuscrit de *Richard Cœur d'Eponge* passe pour se trouver entre les mains de M. Emmanuel Gonzalès; il y a, paraît-il, deux actes d'écrits et le plan seul des autres; ce serait là néanmoins une curieuse publication à faire paraître, ainsi que l'*Orgon*, écrit en collaboration avec Laurent Jan, qui en a, dit-on, les fragments entre les mains.

Paul Avril.

—

Les reliures de Madame de Chamillart. — A la vente des livres de M. le baron Pichon, cinq ouvrages merveilleusement reliés aux armes de Mme de Chamillart ont atteint le prix fabuleux de 10,365 francs (je dis bien *dix mille trois cent soixante-cinq francs*). L'amour des beaux livres, bien habillés, annonce (en général) une personne de goût, intelligente et instruite; comment admettre ces tendances au dandysme bibliomane chez la femme dont Saint-Simon fait ce portrait? « Elle était « vertueuse et fort polie; mais elle ne sa« vait que jouer sans aimer le jeu, faute « de savoir faire autre chose ni que dire « après avoir demandé à chacun comment « il se portait. La cour ne put la former, « et, à dire vrai, c'était la meilleure et la « plus sotte femme du monde et la plus « inutile à son mari.... L'abbé de la « Broustière, son cousin-germain, sup« pléait pour le ménage, les affaires et « l'arrangement domestique, à l'incapacité « de Mme de Chamillart. » Je sais bien qu'il ne faut pas toujours se fier à Saint-Simon, quand il fait le portrait de ses ennemis; mais ici il parle d'une amie, qu'il connaît à fond et depuis longtemps.

Madame de Chamillart obéissait-elle à une mode en se formant une bibliothèque splendide? Mais alors quel est celui qui savait si bien choisir les belles éditions et imaginer ces reliures élégamment doublées qui portent à l'intérieur le lévrier et les étoiles des Chamillart et les fusées des Le Rebours; on est obligé d'é-

liminer l'abbé de la Broustière quand on connaît le portrait qu'en fait Saint-Simon : « C'était le meilleur homme et le plus en « sa place, et le plus respectueux du « monde, mais grand bavard, et savait « fort rarement ce qu'il disait ni même ce « qu'il voulait dire. »

A quelle époque les Chamillart, qui possèdent encore la terre achetée par le contrôleur général, ont-ils vendu cette bibliothèque qui, par le goût et la recherche, égale presque celle de la comtesse de Verrue ? A. L.

—

Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts. — Dans un article inséré au *Journal des Débats* du 23 janvier 1869, M. Viollet-Leduc dit que l'idée de ce livre, conçue depuis plus d'un demi-siècle, n'a pris naissance que de nos jours.

Je crois que M. Viollet-Leduc se trompe. On m'a prêté et j'ai sous les yeux un petit in-12 dont le titre a été arraché, mais heureusement après s'être en partie reproduit à l'envers, au moment de la reliure, sur le verso du feuillet qui lui faisait face. J'ai pu, au moyen d'une glace qui remettait les caractères à l'endroit, lire le titre suivant: «Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, ou abrégé de ce qui concerne l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, la poésie et la musique, avec (un mot illisible) de ces arts et l'explication du terme et des mots qui leur appartiennent... Nouvelle édition, par M. Lacombe. » Le nom de l'éditeur ni celui de l'imprimeur ne peuvent être déchiffrés, mais le millésime de l'édition paraît être 1759.

Le Dictionnaire est précédé d'une épitre aux Beaux-Arts, en vers, et d'un avertissement dans lequel l'auteur dit que l'accueil fait à la première édition de son ouvrage l'a engagé à de nouveaux soins et à de nouvelles recherches. En tête est répété le titre: Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, au-dessous d'une vignette assez jolie, de De Sève, gravée par J. P. Lebas, 1732, représentant Apollon et huit enfants occupés à dessiner, peindre, graver, faire de la musique, etc.

Le livre, bien imprimé à deux colonnes, compte VIII et 686 pages. Il se termine par une iconologie abrégée. De même que le Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts, il commence par le mot, *Abaque;* avec les mêmes définitions et acceptions.

Il me semble évident qu'il a dû servir aux auteurs du Dictionnaire moderne. Peut-être, dans ce cas, avait-il droit à une mention qu'on paraît avoir voulu lui refuser. Je l'ai vainement aussi cherché dans Brunet.

Malgré ses deux éditions, ce Dictionnaire est-il donc devenu une rareté presque introuvable? GIDOIN.

Réponses.

Il est trop tard! (IV, 389). — Voici la réponse que je trouve dans les *Biographies contemporaines* par M. A. Boullée (t. I, p. 112): « M. de Sussy ayant témoigné le désir d'être présenté à la Commission municipale, Lafayette lui-même le mit en rapport avec MM. de Lobau, Mauguin et Audry de Puyraveau, seuls membres présents, mais, à peine eut-il commencé la communication dont il s'était chargé, qu'il fut interrompu par des exclamations répétées : *Il est trop tard, il est trop tard! Charles X a cessé de régner le jour où il a signé les ordonnances; le peuple a acquis par son sang le droit de se choisir un autre souverain!* » D'après cette version, le cri n'aurait donc point été, comme on l'a cru, un cri isolé; il aurait été un cri collectif, un cri poussé par trois personnes, et répété bientôt par cent mille autres. EUQORRAL.

—

Mémoires secrets de Brillat-Savarin (V, 7). — Ni M. Quérard (*France littéraire*), ni la *Littérature française contemporaine* (suite de l'ouvrage de M. Quérard), ni M. Otto Lorenz (*Catalogue général*) n'enregistrent un volume de *Mémoires* de Brillat-Savarin. Je puis donc dire à J. E. G., en âme et conscience, qu'aucun ouvrage de ce genre n'a vu le jour jusqu'à présent.

(Amsterdam.) H. TIEDEMAN.

—

« Recueil d'arrêts du Conseil des Dix » (V, 7). — La *raccolta* en question n'est assurément pas une œuvre *officielle*, car il n'y a point eu, depuis les incendies du Palais ducal, en 1574 et en 1576, de documents authentiques, dans les archives de Venise qui permissent de faire remonter, à l'année 726, aucunes sentences judiciaires. Il y a, à Venise, des chroniques en abondance, mais les chroniques, tout en étant le plus souvent d'un usage excellent, ne peuvent être tenues pour des actes authentiques. Les grands recueils manuscrits les plus anciens, conservés aux archives de Venise, ne portent pas de date antérieure à l'année 1223 : ainsi le *Liber plegiorum*, 1223; ainsi les *Decreti del Maggior Consiglio*, 1232 ; les *Commemoriali*, 1295; encore peut-on dire qu'on chercherait vainement sur leurs pages l'énoncé de condamnations judiciaires. Quant aux registres officiels du Conseil des Dix (*Misti Consilii Decem*, actes mêlés), ils commencent avec la formation pleinement établie et constituée dudit Conseil, en l'an 1310, et le premier acte est daté du 10 décembre. La justice en matière cri-

minelle ordinaire, rendue par différents tribunaux, tels que le *Proprio*, la *Quarantia Vecchia*, et *nuova*, et *criminale*, etc, a laissé aussi des archives, mais il n'est pas un de ses papiers qui permette de connaître ses sentences avant le XIIIe siècle. Pour répondre à la seconde question du possesseur du manuscrit « *Raccolta di sentenze*, etc, » je dirai que parmi les noms des secrétaires du Conseil des Dix qui me sont connus, dans la seconde partie du XVIIIe siècle, je n'en vois aucun dont les initiales seraient *P. G.* Il y a bien un *Gradenigo* qui, précisément, s'est beaucoup occupé à mettre en ordre les procès jugés par le Conseil des Dix, mais son prénom était *Giuseppe;* il y a aussi un *Ghislanzoni*, mais de par son baptême il s'appelait *Bernardo*. Ainsi, à notre connaissance, pour le moment, point de secrétaire avec les initiales *P. G.*, mais du fait de notre ignorance, il serait puéril de conclure qu'il n'y eut pas de secrétaire aux Dix, dont le nom et le prénom fussent aux initiales *P. G.* L'honorable chercheur fera donc bien d'écrire à Venise, à ce sujet, et s'il s'adresse à la parfaite obligeance du jeune et actif employé aux archives, M. Luigi Pasini, je le puis assurer qu'il n'aura qu'à se louer et de la démarche et de la réponse. Je suis plus heureux avec la troisième question, à laquelle je réponds en disant que, depuis plusieurs années (1867), M. Giuseppe Tassini, auteur d'un livre intéressant : « *Origini delle denominazioni stradali di Venezia*, » publie en livraisons un recueil dont le titre me semble fait pour mériter l'attention du possesseur du manuscrit : « *Raccolta di sentenze*, etc. » Ce livre est le recueil des condamnations qui ont eu le plus de retentissement à l'époque où la République des Vénitiens faisait figure parmi les Etats de ce monde : « *Alcune delle più clamorose condanne capitali eseguite in Venezia sotto la Republica.* » (A Venise, Cecchini, éditeur.)

ARMAND BASCHET.

—

Sieyès et la division de la France (V, 56). — « La bibliothèque de Versailles pos- « sède une caisse en maroquin rouge ayant « appartenu à Madame Adélaïde, sur le « couvercle de laquelle on lit :

LA FRANCE

en des *carrés* de dix grandeurs uniformes
régulièrement gradués par le nombre *neuf*,
dont la mesure et le nivellement,
établis à *perpétuité* sur le terrain,
offriront enfin des bases certaines
aux propriétaires et à l'administration.

—

A Madame Adélaïde.

—

« Cette boîte renferme plusieurs cartes « de France, à diverses échelles et de di- « verses dates, 1780, 1784 et 1786. Le tout « est un projet de cadastre dans lequel « (carte de 1786) la France est divisée en « neuf grands carrés ou *régions*, subdivi- « sés chacun en neuf carrés secondaires ou « *contrées*, qui se subdivisaient en *districts*, « *territoires*, *bans*, *cantons*, *ténements*, « *carreaux*, *pièces*, *mesures*. C'est tout le « projet de Sieyès : divisions en carrés, di- « visions par neuf ; noms des subdivisions « (*districts*, *cantons*), et, pour dernière « preuve, la carte des quatre-vingt-trois dé- « partements, publiée par ordre de l'Assem- « semblée, partage la France en neuf ré- « gions, dénommées d'après les points « cardinaux.—L'auteur de ce projet de divi- « sion cadastrale est *Robert de Hesseln*, « géographe de la ville de Paris, et auteur « d'un Dictionnaire (géographique) univer- « sel de la France encore estimé. Les bio- « graphies ne font aucune mention de ce « savant. » (*Géographie historique de la France, par L. Dussieux. Paris, Didot*, 1843, *in-8; feuillet supplémentaire placé après la préface*).

Selon Ersch, Quérard et Bégin (*Biographie de la Moselle*), qui ne donnent point d'autres détails, Mathias Robert de Hesseln, d'abord professeur de langue allemande et inspecteur des élèves de l'Ecole royale militaire, devenu ensuite censeur royal, né à Falkenburg ou Foulquemont (Moselle) le 20 mars 1733, serait encore auteur de *Nouvelle topographie ou description détaillée de la France*, 71 *cartes, avec les Discours. Paris*, 1785, *in-folio*.— Il serait intéressant de s'assurer ici si ce dernier ouvrage ne contiendrait pas, en substance ou en totalité, la publication des *Manuscrits* (?) de Versailles découverts par M. Dussieux. Les plus récentes biographies ont continué à passer sous silence Robert de Hesseln.

(Epernay.) SUUM CUIQUE.

—

Fil d'archal (V, 59). — Du latin *aurichalcum lactiæ*, fil de métal, dit Napoléon Landais. — L'Académie et Wailly se bornent à dire : Fil d'archal, fil de fer.—Dans le *Dictionnaire latin-français* de L. Quicherat et A. Daveluy (*Paris*, 1847), je trouve : « *Aurichalcum* (αὖρον, χαλκός), *Plaut. Isid.*, métal composé de cuivre et d'étain (ou de zinc?), laiton ou similor. Voy. *Orichalcum*.

« *Orichalcum* (ὀρείχαλκον), *Hor. Diom.*, laiton, cuivre blanc.

« *Orichalca*, pl. *V. Flaccus*, armes ou bouclier? » — Dans la farce de *Colin qui loue et despite Dieu en ung moment à cause de sa femme* (t. Ier de l'*Ancien Théâtre françois*, de l'édit. elzév., p. 236, je lis :

Mais que le froit reviengne en chault,
Votre dur cueur s'amollira.

S'il ne tient plus que fil d'archault,
J'espère qu'il m'accueillira.

O. G. P.

— « *Archal* est une forme altérée, pour *orchal*, et *orchal* est le latin *aurichalcum*, cuivre d'or, c'est-à-dire jauni par un mélange. » Génin, *Récréations philologiques*, t. Ier, p. 333. C. D.

—

Sainte Geneviève (V, 127). — Aux ouvrages cités comme relatifs à la vie de sainte Geneviève, il faut joindre le suivant dont j'ai sous les yeux un bel exemplaire: *Histoire de ce qui est arrivé au tombeau de Sainte Geneviève, depuis sa mort jusqu'à présent; et de toutes les processions de sa châsse. Sa vie traduite sur l'original latin écrit dix-huit ans après sa mort. Avec le même original revu sur plusieurs anciens manuscrits.* Paris, Urbain Coustelier, MDCXCVII, in-8°.

Il contient 20 pages préliminaires, non numérotées; 41 pages, pour la *vie*; 3 non numérotées, pour le *Privilége;* 98, pour *l'histoire chronologique de ce qui est arrivé au tombeau de Sainte Geneviève, depuis sa mort jusqu'à présent;* 2 p. non numérotés, pour la *liste des porteurs de la châsse,* presque tous marchands considérables; XXXVI, pour la *vie* latine, collationnée sur neuf anciens manuscrits.

L'auteur est le P. Charpentier, chanoine, qui n'a cependant pas signé la dédicace, du moins dans tous les exemplaires. La Biographie Michaud (article *Geneviève*), donne à son livre, par erreur, la date de 1687 au lieu de de 1697.

L. de La Sicotière.

— L'article bibliographique qui forme la seconde partie du livre de M. Bougy est de M. Pinçon de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (en matière de bibliographie, il est bon de rendre à chacun, etc.) Depuis 1847 il a été publié un certain nombre de biographies de sainte Geneviève, voir le *Journal de la librairie.* Voir aussi l'article de M. Camille Lebrun dans la Biographie générale Hœfer-Didot, T. IX.

A. Dureau.

—

Gourgandine (V, 134). — Le vêtement a pris le nom de la femme, et non la femme celui du vêtement. D'ailleurs, origine certaine inconnue. Le Héricher le tire de *gore*, prostituée, et *gaudir*, réjouir. Voir Littré, dont il faut toujours en semblable occurrence consulter l'inestimable dictionnaire. A. Dureau.

— Il n'était autrefois bruit que de *gourgandines*
Qui s'amusaient pour tout de bon,
Et mouraient, après, sur la paille.
Mais les mœurs ont changé, ne laissant rien qui [vaille,
Et Plutus maintenant a *rasé* Cupidon.
L'Amour n'existe plus — par sa faute? Hélas [non:
Nos *gandins* d'aujourd'hui sont des... courent-[*gandines*!

U.

—

Prénoms défendus (IV, 134). — Sans remonter aux Calendes..., ne se souvient-on pas bien qu'il y a deux ou trois ans à peine M. Alexandre Dumas fils dut reculer devant des difficultés *insurmontables*, autant qu'inattendues, quand il voulut faire inscrire à l'état civil de Paris, avec le prénom choisi par lui : Jeannine, sa petite fille qui venait de naître?

« *Jeannine? mais çà n'est pas çà un nom de saint du calendrier?* » arguait l'employé grincheux, pour toute réponse.

Comme si *Jeannine* n'était pas simplement un diminutif de *Jeanne*.

Tous les journaux du temps ont raconté cette curieuse anecdote devenue par eux de l'histoire. Ulr.

—

« Credo quia absurdum » (V, 145). — Leibniz pensait comme M. Tiedeman : après avoir cité le mot sous le nom de Tertullien (*Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, livre IV, chap. 17), il ajoute qu'une personne de la plus grande élévation (il veut parler de la reine Christine) disait qu'en matière de foi il fallait se crever les yeux pour voir clair. Notons que Joubert (*Pensées et Correspondance*) a presque répété le mot de la reine Christine. M. Renan, lui aussi, attribue à Tertullien (*Etudes d'histoire religieuse*) le mot que Voltaire (*Dictionnaire philosophique*) a prêté à saint Augustin. C'est là que M. Larousse est allé le prendre. Yezimat.

—

« Le Miroir de la jeunesse » (V, 149). — Je ne connaissais ni ce titre de la *Civilité puérile*, ni le nom de l'auteur. Mais si le *Miroir de la jeunesse* n'est autre que la *Civilité*, et si la Civilité en est la reproduction, je puis renseigner M. J. B. sur l'une des réimpressions.

Je possède un livre sans date, mais dont l'approbation, datée du deuxième jour de juin, sans indication d'année, est signée de Danchet. Or, l'abbé Danchet étant mort en 1738 ou 1748, suivant Sabatier, dans les *Trois Siècles de la littérature.* l'exemplaire que j'ai est de la première moitié du XVIIIe siècle. Peut-être serait-il aisé de préciser davantage, si l'on savait en quelles années Danchet a été censeur.

En voici le titre :

« La Civilité honneste pour l'instruction « des enfans, en laquelle est mise au com- « mencement la manière d'apprendre à « bien lire, prononcer et écrire; de nouveau « corrigée, et augmentée à la fin d'un très-

« beau traité pour bien apprendre l'ortho- « graphe; — dressée par un missionnaire. « Ensemble les beaux préceptes et ensei- « gnemens pour instruire la jeunesse à se « bien conduire dans toutes sortes de « compagnies. » *A Troyes, chez Baudot, imprimeur-libraire, rue du Temple*, avec permission, in-12.

Dans l'intérieur du livre, au haut de chaque page, le titre est un peu différent: *La civilité puérile et honnête.*

La première partie du livre, en 56 pages, contient tout ce qui est annoncé sur le titre, sauf le traité d'orthographe. A la suite, de la page 57 à la page 78, sont les 126 quatrains du seigneur de Pibrac (Guy du Faur), suivis de l'*explication*, en deux pages, *de quelques mots anciens qui se trouvent dans les quatrains précédents*, et enfin, jusqu'à la page 88 et dernière, d'*un nouveau traité d'orthographe*, promis par le titre.

Ce livre est presque entièrement imprimé en caractères cursifs, c'est-à-dire imitant l'écriture, connus en typographie sous le nom de *caractères de civilité*. La préface, les titres intérieurs, l'explication des mots anciens et le traité d'orthographe sont imprimés en caractères ordinaires.

Il suit de cet exposé que mon livre doit offrir quelques différences avec le livre primitif, quoique *probablement* le fond, c'est-à-dire les règles de civilité soient les mêmes. Il serait curieux de vérifier, et je regrette d'autant plus de ne pouvoir le faire que les premières éditions sont devenues très-rares, comme celles de tous les livres mis dans les mains des enfants et par là même voués à la destruction. « Cet âge est sans pitié. »

Dans le *Manuel du libraire* (3e édition, 1820, 3e vol., p. 75, 1re colonne, je trouve:

« Pibrac (Gui du Faur de). Les quatrains. « De la manière civile de se comporter « pour entrer en mariage avec une demoi- « selle (par le même). Amst. Van der Ha- « ghen, in-8o, 6 à 9 francs. »

Cela explique pourquoi, en général, *la Civilité puérile et honnête* est suivie des quatrains, lesquels présentent d'ailleurs d'excellentes maximes, quelquefois exprimées en très-beaux vers, à mettre dans les mains des enfants.

Je trouve aussi dans la 3e partie du Catalogue de la bibliothèque de M. Dinaux, page 18, au no 98 : « La civilité françoise « pour l'instruction de la jeunesse, ensei- « gnant leur devoir tant à l'égard de Dieu, « du prochain, que d'eux-mêmes, et pour « se bien conduire dans toutes sortes de « compagnies. » *Mons*, 1714, in-12.

Est-ce le même livre sous un autre titre ou une imitation? C'est ce que je ne saurais dire. E. G. P.

—

Prussiens et Russes (V, 156). — Le passage suivant, détaché d'un article de polémique historique, de M. HENRI MARTIN, contre la *Revue de l'instruction publique*. (Journal *Le Siècle*, no du samedi 27 mars 1869, *édition des Départements*) n'est-il pas bien à sa véritable place, dans les colonnes de l'*Intermédiaire*:

« Non, il n'y a pas un peuple russe qui soit le même peuple à Pétersbourg et à Moscou, à Kiew et à Lemberg. On applique ce nom de Russes à des peuples tout à fait différents d'origine, de mœurs et de génie, et qui n'ont de commun que d'avoir été sujets de diverses branches des princes varègues-russes. Le nom de *Russiens* n'est pas différent de celui de *Russes;* mais le peuple russe, que nous appelons russien ou ruthène pour éviter l'équivoque, est un peuple purement slave, tandis que l'autre peuple russe, que nous appelons moscovite parce que c'est son vrai nom, n'est, au fond, ni slave ni européen... » ULR.

— Avant la constitution des Etats modernes, on appelait indistinctement scythes ou sarmates toutes les diverses peuplades de l'Europe septentrionale. Les deux monarchies russe et prussienne sont d'une date relativement récente : la première a été fondée en 1689 par Pierre le Grand et la seconde en 1688 par Frédéric Ier. Pierre ne tarda pas à substituer au nom que la postérité des Sarmates avait reçu de ses pères, je veux dire à RUSSACII (voir Clavier, p. 246), celui de Moscovites, comme Moscovie à Sarmatie et à Scythie. Cependant les sujets de Frédéric recevaient, de la place même qu'ils occupent sur le globe par rapport aux Russes, une appellation qui nous les montre situés en avant et comme sur le seuil ou les marches de la Russie. Ils sont dits encore aujourd'hui et à jamais, BORVSSI, ce qui équivaut à PRO-RUSSI, comme BORVSSIA est l'abrégé ou la syncope de PRO-RVSSIA.

Au total donc, PRUSSIA, le même que BORVSSIA, revient à PRO-RVSSIA, Russie avancée; et PRVSSI, qui n'est pas autre que BORVSSI, laisse assez entrevoir PRO-RVSSI, Russes aux avant-postes. Au fait, les Prussiens, que sont-ils, que les Sarmates d'autrefois, que les Moscovites sentinelles d'hier? Quant à la désinence en ES, au lieu de IENS, elle ne doit pas plus étonner dans les Russes que dans les Belges, les Druses, les Bohêmes, les Avares, etc... J. P.

—

La lettre X (V, 177, 262). — M. Dusein paraît s'étonner qu'une langue possédant, comme la langue latine, les sons *CS* et *GS*, ait pu se passer pendant longtemps de la lettre double *X* qui représente ces

deux combinaisons. Il est bien plus étonnant qu'on ait jamais eu l'idée de remplacer par un signe synthétique les deux lettres qui exprimaient logiquement et analytiquement deux articulations distinctes. *Ducs*, *legs*, valaient cent fois mieux que *dux*, *lex*, puisque les cas obliques, *ducis*, *legis*, etc., s'y référaient tout naturellement.

Nous avons reçu des Romains cette malencontreuse lettre avec tout le reste : et elle n'a pas peu contribué à augmenter les bizarreries de notre prononciation. Dans beaucoup de cas, de lettre double, gutturale-sifflante, elle est tombée au rôle de sifflante pure, et remplace peu avantageusement la lettre *s*, qui suffisait parfaitement à cet emploi. Maudit soit donc le scribe du moyen âge qui, sans doute pour se poser en savant et raffiner sur ses confrères, a écrit le premier *chevaux* au lieu de *chevaus* (*caballos*), et *deux* au lieu de *deus* (*duos*)! DICASTÈS.

—

Pourquoi le Concile de Trente fut-il transféré à Bologne? (V, 180.) — Peut-être trouverait-on la source de cette anecdote, d'ailleurs fort contestable, dans l'*Histoire du Concile de Trente* de Fra Paolo Sarpi, que je n'ai pas sous la main. Sforza Pallavicini, historien orthodoxe de ce même Concile, dit « qu'il s'était dé-« claré à Trente des fièvres pestilentielles, « accompagnées de pourpre, c'est-à-dire « comme l'expliquait Fracastor, selon la « définition de Galien, des fièvres tout à « la fois contagieuses et le plus souvent « mortelles. »

Il s'agit du typhus épidémique, qui avait fait apparition en Italie en 1505 et 1528. Voir, à ce sujet, *H. Fracastorii de contagione et contagiosis morbis.* Lib. II, cap. 6; — l'étude sur Fracastor, du Dr Prosper Yvaren; — l'histoire des *Maladies épidémiques*, d'Ozanam.

(Chauny.) Dr A. WARMONT.

— La réponse à cette question se trouve dans l'*Histoire du Concile de Trente* par le père Sforza Pallavicini, de la Compagnie de Jésus, cardinal de la sainte Eglise, mort en 1667. — Le concile était réuni depuis le 13 décembre 1545, la VIIe session avait eu lieu le 3 mars 1547. « Il sur-« vint, à Trente (Livre IX, ch. XII, n° 4) « une maladie, le pourpre, accompagnée « d'une mortalité extraordinaire et d'in-« dices de contagion sur les corps; ce « qui effraya d'autant plus les pères du « concile, que la mort s'approcha de plus « près : car ils virent périr de ce mal, trois « jours après la session, l'évêque de Ca-« paccio et peu auparavant le général des « mineurs, avec quelques membres à la « suite des légats. »

« N° 5. Les légats demandèrent d'abord « l'avis des hommes de l'art sur la maladie « régnante; il y avait là deux médecins « étrangers très-célèbres, le premier Bal-« duino Balduini, de Barga, attaché à la « maison du premier légat; l'autre, Jé-« rôme Fracastor, de Vérone, qui avait « été envoyé comme médecin du concile, « et qui avait la réputation du plus grand « médecin de son temps...

« Ces deux médecins convinrent que la « maladie présentait des signes de conta-« gion et des symptômes de peste qui se « développeraient ensuite, lorsque la tem-« pérature serait plus chaude, et que les « personnes délicates y seraient plus expo-« sées que les autres. C'est pourquoi Fra-« castor protesta qu'étant venu là pour « remédier aux fièvres et aux autres ma-« ladies ordinaires, mais non à la peste, « son service cessait.

« Ch. XV, n° 1. Les légats ordonnèrent « que Severolo, promoteur du concile, fit « une enquête sur l'existence de la mala-« die contagieuse dont on était menacé. « Les pères se réunirent le matin du « 11 mars dans l'église cathédrale; ils « étaient revêtus de leurs habits pon-« tificaux... A la demande du cardinal « Pacheco, on lut les attestations des mé-« decins, les questions faites aux témoins « et leurs réponses. Ces témoins étaient « en grand nombre et de diverses classes. « Leurs témoignages contenaient que, de-« puis longtemps, il s'était déclaré dans « cette ville des maladies de fièvres pesti-« lentielles, accompagnées de pourpre, « c'est-à-dire, comme l'expliquait Fracas-« tor selon la définition de Gallien, de « fièvres tout à la fois contagieuses et le « plus souvent mortelles, qu'il mourait « beaucoup de monde de cette maladie... « Fracastor, en reconnaissant devant no-« taire l'attestation qu'il avait écrite en « particulier, y avait ajouté : Je jure sur « ce papier, lors même qu'on me donne-« rait cent écus par jour, je ne resterais « plus un mois à Trente, et celui qui y « restera s'en repentira. »

« N° 2. Cela fait, le cardinal Del Monte, « l'un des légats du Saint-Siége, proposa « le décret de translation du concile à « Bologne » qui fut accepté par la majorité des pères du concile.

(Metz.) D'H.

—

Les affaires, c'est l'argent des autres (V, 203). — On lit dans les *Bruits de la Semaine* du journal *le Figaro* (num. du jeudi 18 février 1864) l'*entrefilet* suivant, sous la signature de M. Jules Claretie:

« Il est dangereux, auteurs dramatiques mes amis, d'avoir affaire à M. Edouard Fournier.

« Lisez *la Patrie* d'avant-hier, et vous verrez que cet érudit, qui sait tout, n'ignore pas où vous prenez vos *mots*.

« Ah! M. Dumas fils, vous faites dire ceci dans *la Question d'argent :*

« — *Qu'est-ce que c'est donc que les affaires, Monsieur Giraud?*

« — *Les affaires, c'est bien simple, c'est l'argent des autres.*

« Vite, M. Edouard Fournier pique une note à votre dialogue, et il se trouve que votre *mot* a été commis, il y a plus de trois cents ans, par Béroalde de Verville. »

ULR.

— Comme il y a fin à tout, voici sur ce mot le dernier mot. M. de Montrond, assez libertin pour savoir par cœur les contes du *Moyen de parvenir*, l'y avait trouvé tout fait. Jugez-en :

« PÉTRARQUE : Mais de quoi sont composées les affaires du monde?

« QUELQU'UN : Du bien d'autrui. » (*Le Moyen de parvenir*, par Béroalde de Verville, 1856, in-18, XXXIV, p. 184.)

Il y a déjà longtemps que j'ai noté cette petite curiosité dans *l'Esprit des autres* (4e édition, 1861, in-18, p. 86.).

E. FOURNIER.

—

La Société « Aide-toi, le ciel t'aidera. » (V, 204). — Nous découpons, pour nos amis de *l'Intermédiaire*, le petit fragment suivant, dans un intéressant article consacré par M. A. Nefftzer (*Le Temps*, 21 avril 1869) à la publication récente de l'*Histoire du Gouvernement parlementaire*, de M. Duvergier de Hauranne :

« L'homme impopulaire d'alors, M. de Villèle, trouvait naturel et légitime qu'à la centralisation politique et administrative, dont il disposait, le libéralisme opposât une action combinée et comme une autre centralisation, celle de la société : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qui, de Paris, rayonna sur la France entière. Cette société elle-même réunissait toutes les nuances de l'opposition, depuis les plus modérées jusqu'aux plus avancées, depuis M. Guizot qui la présidait jusqu'à MM. Bastide et Thomas, du futur *National*. C'est par union de tous les efforts que la victoire fut obtenue, etc. »

TRUTH.

—

Encore une phrase des « Commentaires » de César (V, 209). — MM. Artaud, Stoffel, de Saulcy, Sommer et Quicherat, tout un essaim de savants de l'Université, de l'Armée et de l'Ecole des Chartes, se sont escrimés à qui mieux mieux autour d'une pauvre petite phrase des « Commentaires » de César. Le passage, j'en conviens, en vaut la peine et il est de la dernière importance, puisqu'il précise strictement le théâtre d'une action décisive. Mais en revanche, une telle divergence d'opinions, de la part des interprètes, dans un endroit si lucide, témoigne assez que les latinistes s'en vont. Quoi qu'il en soit de mes regrets, je me contenterai de rappeler brièvement que César, au chap. 69 du livre VII, entre autres détails où il entre au sujet de la description d'Alesia, nous fournit les suivants : « En avant de la place d'Alesia, s'étendait une plaine d'environ trois mille pas de longueur. — Sur tous les autres points, la ville était entourée de collines peu séparées entre elles et d'une égale hauteur. « C'est donc après nous avoir mis sous les yeux d'une manière aussi saisissante la topographie et comme le plan d'Alesia, que l'historien, dans le chapitre suivant ou LXXe du même livre VII, nous fait assister en pensée à une mémorable bataille et alors il s'exprime en ces termes : « Une fois l'ouvrage commencé, il s'engage un combat de cavalerie dans une plaine qui à la faveur de l'interruption ou « intermittence » des collines (environnant la ville de toutes parts, excepté de ce côté-là), s'étendait, comme je l'ai montré plus haut, sur une longueur de trois mille pas. — Opere instituto, fit equestre prœlium in ea planitie quam, intermissam collibus III millia passuum in longitudinem patere supra demonstravimus. » A coup sûr, ce texte est des plus clairs : il n'y a pas, il ne saurait y avoir de contradiction sous la plume de César, et le chapitre 70 n'est pas un démenti donné au chapitre 69 du VIIe livre des « Commentaires. »

Mais, qu'il me soit permis d'en faire la remarque en passant, « entrecoupée » est un faux sens dans la version de M. Artaud, comme « entourée » dans celle de MM. Stoffel et de Saulcy. Semblablement, MM. Sommer et Quicherat ont trouvé le secret de se tromper d'une façon toute neuve et qui n'appartient qu'à eux : le premier traduit « intermissam » par « entre » et le second par « encaissée. » Pourtant, quoi de plus simple et de plus intelligible que le récit du grand capitaine? Tout à l'heure il nous « peignait » comment Alesia est en quelque sorte cerclée d'une ceinture de collines à tous les points de sa circonférence, moins un; et voilà que, à présent, parce qu'il a affaire à un lecteur doué de mémoire autant que d'attention, il désigne pour ainsi dire du doigt l'emplacement d'un célèbre combat de cavalerie. Si la plaine où se livra la bataille est aussi longue, c'est, dit-il, parce que à cet endroit, en avant d'Alesia, est interrompue, suspendue, la chaîne des buttes, des éminences qui partout ailleurs investissent et enveloppent la cité.

Toute la difficulté du passage controversé, et elle n'est pas grande, tient, comme on le voit, à la signification du mot « INTERMISSAM, ENTRE-LAISSÉE » ce qui est un peu bien différent de « ENTRELACÉE. » Le même écrivain, dans un autre endroit de son immortelle relation, veut-il, en traitant d'une ville, qu'un fleuve

entoure de tous les côtés moins un, nous faire voir ce point unique par où elle est accessible de pied sec à l'ennemi, il ne manque pas de se servir de l'expression tout à fait identique : « Qua fluvius INTERMITTIT, » à l'endroit où le fleuve « CESSE D'ENTOURER » la ville.

Depuis tantôt un quart de siècle la Gaule est pour la France l'objet d'une myriade d'investigations et de mémoires. Il me semble, sauf meilleur avis, que la première assise du monument à ériger en l'honneur du passé le plus reculé de notre patrie par l'élite des érudits et des philologues du XIXe siècle, devrait être le livre même de César, édité, commenté et traduit d'une manière vraiment digne de César.

J. P.

— Je crois que l'on peut joindre H. Martin aux écrivains qui ont compris que la plaine était entre les collines; car bien qu'en lisant ce passage de son livre il paraisse évident qu'il décrit *de visu* le mont Auxois et ses environs, il n'est pas probable qu'il eût voulu reconnaître une plaine entrecoupée de collines dans celle dont il dit : « Du quatrième côté, une plaine d'une lieue de long s'étend entre les racines du mont et la rivière de Brenne. » Par contre, M. Ch. Louandre traduit : « La plaine entrecoupée de collines, » et le Dictionnaire de Noël, qui explique *intermissus* par *interrompu*, *discontinué*, mène à la même interprétation du passage des *Commentaires*. Mais si tel est le sens habituel du mot *intermissus*, ce n'est pas son sens naturel, celui qui résultait de sa composition. Cela deviendra évident si on le décompose, si on sépare les deux mots dont il se forme; et « planities missa inter colles » n'aurait jamais donné l'idée d'une plaine entrecoupée de collines. C'eût été : « colles missi inter planitiem, » et en contractant les deux mots en un : « planitiei colles intermissi; » car il faut remarquer que si l'on traduit la phrase de César par « plaine entrecoupée de collines, » *collibus* se trouve à l'ablatif; mais il est au datif pour ceux qui y voient « une plaine entourée de collines; *une plaine envoyée* (par la main qui a construit la terre) *entre les collines* pour les séparer. » Je crois donc probable que ce dernier sens est le véritable, et que *intermissus* peut très-bien avoir conservé là sa signification primitive et étymologique. Ne pourrait-on pas même aller plus loin, et demander ce qu'est une plaine entrecoupée de collines; car si les collines ne sont qu'à une faible distance les unes des autres, l'intervalle qui les sépare ne se nomme plus *plaine*, mais *vallée*. Si cette distance est considérable, ce n'est plus *une* plaine, mais deux ou plusieurs plaines séparées par des chaînes de collines. Cette observation a un peu l'air d'une chicane; mais je crois pourtant qu'une topographie exacte ne la repousserait pas; une topographie exacte, comme doit être celle d'un général qui lève le plan de son champ de bataille.

O. D.

— Procédons par ordre. Voici, d'après le texte d'une édition des *Commentaires*, *Barbou*, *Paris*, 1803, la description que donne César de la plaine qui fait l'objet de la question de J. Mt. : « Ante oppidum « planities circiter millia passuum trium in « longitudinem patebat : reliquis ex om« nibus partibus colles, mediocri interjecto « spatio, pari altitudinis fastigio oppidum « cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad « orientem solem spectabat, *hunc omnem* « *locum* copiæ Gallorum compleverant; « fossamque, et maceriam sex in altitudi« nem pedum præduxerant. » Voici d'abord la traduction de Wailly : « Il y avoit, « devant la ville, une plaine d'environ une « lieue (3,000 pas) de long; de tous côtés, « des collines peu éloignées et de la même « hauteur entouroient la place. L'ennemi, « campé au pied des murs du côté qui re« garde l'orient, occupoit *tout le coteau* de « ce côté-là, et avait devant lui un fossé et « une muraille sèche haute de six pieds. » De Wailly traduit *hunc omnem locum* par *tout le coteau;* je ne sais pourquoi il suppose que *tout cet endroit* était un coteau.

Voici maintenant la traduction de J.-B. Varney. *Paris*, MDCCCX : « La place do« mine une plaine d'environ trois mille pas « de long. Des coteaux de la même hau« teur, et séparés les uns des autres par de « petits intervalles, l'environnent de toutes « parts. Les Gaulois, campés près des murs, « couvraient la pente orientale *de la col*« *line*. Ils défendoient leur front par un « fossé et par un mur sec d'environ six « pieds d'élévation. » Ce traducteur suppose aussi que les Gaulois étaient postés sur une colline. De Wailly et Varney ne sont-ils pas préoccupés de la nécessité de concilier ce texte avec celui qui doit suivre?

Pour moi, je ne vois pas qu'il s'agisse d'une colline; il me semble que c'est la plaine qu'ils occupaient. D'autre part, je ne vois pas que cette plaine ne puisse être entrecoupée de coteaux, distincts de ceux qui entouraient la place de tous les autres côtés. César ne le dit pas ici; mais il se peut qu'il l'ait dit plus loin pour expliquer l'action qui doit s'y passer. Voyons donc le second texte. Il est inutile de le répéter, puisque mon édition le donne absolument pareil à celui de M. Artaud. Examinons les deux traductions :

1° Traduction de Wailly : « Pendant « qu'on travailloit à ces ouvrages, il se « donna un combat de cavalerie dans la « plaine *entrecoupée de collines*, qui, com« me nous l'avons dit plus haut, avoit une « lieue d'étendue. »

2° Traduction de Varney : « A peine « avait-on mis la main aux premiers ou« vrages, que la cavalerie gauloise et la

cavalerie romaine engagèrent une action dans la plaine *entourée de coteaux* et dont nous avons déjà décrit l'étendue. »

Le *Dictionnaire latin-français* de L. Quicherat et A. Daveluy donne au mot *intermissus* divers sens : *Cæs.* placé entre au propre et au figuré). *Cæs.* laissé libre, inoccupé. *Cæs.* séparé, espacé.

Il ne cite pas la phrase en question, qu'il paraît que cite le *Dictionnaire français-latin* de L. Quicherat.

Mais on voit que, d'après les citations ci-dessus, on peut entendre le texte de César des deux manières, et que deux traducteurs estimés l'ont, en effet, entendu différemment.

En résumé, je ne vois pas de contradiction absolue entre les deux textes de César. Les collines qui entouraient la place de tous les côtés autres que celui où était la plaine, sont indépendantes de celles dont la plaine pouvait être entrecoupée, et n'entouraient évidemment pas cette même plaine. Au contraire, cette partie du texte semble indiquer plutôt que la plaine en était tout à fait dégagée.

Je suis donc fort disposé à comprendre le mot *intermissam collibus* par *entrecoupée de collines*, d'autant mieux que si cette plaine avait été entourée de collines, et par conséquent naturellement défendue, il n'y aurait plus eu nécessité, pour les Gaulois qui l'occupaient, de l'entourer d'un fossé et d'un mur de six pieds de haut. S'ils avaient cru cette précaution utile ou nécessaire pour une plaine protégée par des collines, ils en auraient fait autant des autres côtés de la ville entourés de collines, et le texte ne dit pas qu'ils eussent jugé ces fortifications naturelles insuffisantes. L'immense étendue donnée par César à ses circonvallations prouve qu'il se tenait loin de ces dernières collines, faciles à défendre sans l'adjonction d'un fossé et d'un mur. E. G. P.

—

Inscription rétrograde (V, 210). — *Sit ara tuta ratis.* Mot à mot : Que le vaisseau, *ratis*, soit, *sit*, *ara*, un asile, un refuge, *tuta*, sûr. On trouve dans tous les dictionnaires latins *ara* avec le sens d'asile, de refuge, de lieu de sûreté.

Chez les anciens, ceux qui étaient persécutés, poursuivis, souvent pour être mis à mort, se réfugiaient dans les temples comme dans un asile inviolable et embrassaient l'autel. En commandant un vaisseau solide, celui qui le fait construire semble dire que ce soit un lieu de sûreté pour les hommes et les choses.

(Alençon.) C. E. D.

— Dans ses *Amusements philologiques*, G. Peignot constate que les phrases rétrogrades sont des jeux de mots qui souvent n'ont aucun sens.

Cependant, si M. L. A. eût comme moi consulté son dictionnaire, je pense qu'il eût traduit l'inscription : *Sit ara tuta ratis* par : L'autel est le refuge des vrais croyants, ou, en d'autres termes : L'Eglise est l'asile des fidèles. Il est vrai que, dans la chanson des *Capucins*, Béranger traduit *ratis* par cuistres ; mais il ne savait pas le latin.

(Vendôme.) A. D.

—

Calendriers nouveaux (V, 210). — Suivant Boccace (*Il Decamerone*, Giornata II, novella X) un vieux juge de Pise, Messer Ricciardo di Chinzica, avait, pour son malheur, réglé ses rapports intimes avec sa femme sur un calendrier de son invention. Notre bon fabuliste et joyeux conteur, La Fontaine, a rimé gaillardement cet essai de réforme sous le titre du Calendrier des Vieillards.

(Lyon.) V. DE V.

— Dans le dernier numéro (22. Ier mars) de *l'Echo des bibliophiles* publié par Baillieu, libraire à Paris, quai des Grands-Augustins, 43, je rencontre, au nº 7796 : « Heures nouvelles à l'usage des magis- « trats et des bons citoyens. S. L. (sans « lieu) 1776. 1 vol. in-12. — Volume rare. « Les saints du calendrier sont remplacés « par des noms d'hommes ; la grand'- « messe est chantée par un conseiller « clerc ; les Commandements de Louis XVI « à M. de Miromesnil sont à la place « de ceux de l'Eglise, etc. »

E. G. P.

—

Le mot dégommer (V, 210) — vient bien de *gomme*.

N'est-ce pas la gomme qu'on emploie pour donner à une étoffe la roideur, le poli, l'éclat ? Quand cette étoffe est *dégommée*, elle a perdu son lustre, elle est devenue chiffon. Un homme maladif, souffrant, est, dit-on, dégommé. C'est une expression très-juste et qui fait image. Voyez ce préfet, à la démarche roide et fière, au regard olympien. Il fait trembler son département. — Vienne un simple télégramme, trois mots.... Il est démissionné — non, il est *dégommé*. Son œil se voile, sa roideur s'affaisse. (J'en ai connu un qui avait perdu en une nuit dix centimètres de sa taille). Le frac vulgaire, ou le démocratique paletot-sac, a remplacé l'habit brodé. Dégommé ! oh oui, dégommé !

Bon PIOT.

— La gomme étant une matière qui sert non-seulement à enduire, mais encore à attacher, et coller, il n'est pas étonnant que ce terme populaire ait été composé de *de*, qui signifie primitivement séparation, l'action d'écarter et même de détruire et de gommer, attacher ; *dégommer*, détacher, arracher, rejeter.

Quant à *décoller*, ce mot ne vient pas de colle, coller, mais de *collum*, col, cou, et de *de*, séparer, séparer le cou de la tête.
(Alençon.) C. E. D.

—

Monnaies de Henri V (V, 212). — M. Z. A. pourra, dans l'ouvrage suivant: « *Souvenirs numismatiques de la révolution de* 1848. — *Recueil complet des Médailles, Monnaies et Jetons qui ont paru en France depuis le 22 février jusqu'au* 20 *décembre* 1848. — *Paris, chez J.. Rousseau, rue du 24 février*, 31. *Palais-National.* — *Imprimerie d'E. Duverger.* » Un vol petit in-4° de IV-111 p. p. et de LX planches lithographiées. (Sans date) — trouver les *fac-simile* — reproduits par la lithographie — de cinq Médailles historiques, frappées en 1848, en *bronze*, — en *cuivre doré*, — en *étain*, — et en *cuivre argenté, jaune* et *rouge*, — à l'effigie du prince « HENRI DE FRANCE COMTE DE CHAMBORD. »
(*Vid. loc. citat:* I° Planche XXXIII° n°s 7, — 16 et 11; 2° — Planche LV°, n° 6; 3 — Planche LX. n° 5).
ULRIC.

—

Histoire du Bourbonnais (V, 213). — Je ne puis donner aucune indication sur l'histoire manuscrite du chanoine de la collégiale de Moulins, mais cet auteur n'est pas le seul qui ait commencé par le déluge. Je me souviens avoir vu sur les quais, il y a une quarantaine d'années, une histoire du Portugal *depuis les temps les plus reculés* (que je regrette bien de n'avoir pas achetée), laquelle débutait par ces mots : Lorsqu'après le déluge l'arche de Noé s'arrêta sur le mont Ararat...
Z. A.

—

Quelques vers à contrôler (V, 227). —

1° Avec ces vils rebuts de la terre et du feu,
On a pour se tuer le tonnerre de Dieu.
(Lamartine, *Toussaint-Louverture*, acte V, sc. II.)

2° Les vers attribués à d'Arlincourt se trouveraient, d'après la Nouvelle Biographie générale et la Revue anecdotique de 1868, n° 2, dans le *Siége de Paris*, tragédie jouée une fois au Théâtre-Français en 1827; on y rencontre, dit-on, aussi les suivants :

Au pays de mon père on m'appelle *à régner.*

— A genoux! à genoux!
— *Arrête, lâche, arrête!*

Et celui-ci, le sublime du genre :

Sur le sein de l'épouse *il écrase l'époux.*

Probablement, on lui en a prêté quelques-uns. Il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches.
F.-T. BLAISOIS.

— Les *Guêpes* d'Alphonse Karr, dans le passage suivant (octobre 1842), se chargent de répondre agréablement à l'une des questions posées.

« — M. Adolphe Dumas — qui n'est nullement parent d'Alexandre Dumas, — rencontra celui-ci dans un couloir, le jour de la première représentation du *Camp des Croisés*, — pièce dudit M. Adolphe Dumas, — dans laquelle — les ennemis de l'auteur ont prétendu avoir entendu ce vers :

Et sortir d'ici-bas comme un vieillard en sort,

qu'ils écrivent et prononcent :

... comme un vieil hareng saur.

« — Monsieur, dit M. Adolphe à M. Alexandre, — pardonnez-moi de prendre un peu de votre place au soleil, mais il peut bien y avoir deux Dumas, comme il y a deux Corneille.

« — Bonsoir, *Thomas!* dit Alexandre, en s'éloignant. » TRUTH.

—

« Les Gueux, Patrie, et l'Assedio di Arlem (V, 240). — L'épigramme citée est de Gacon, ainsi que la suivante sur le même sujet des deux comédies de Regnard et de Dufresny.

Deux célèbres joueurs, l'un riche, et l'autre gueux,
Prétendaient en public donner leur caractère,
Et prétendaient si fort à plaire,
Qu'ils tenaient en suspens les esprits curieux.
Mais, dès que sur la scène on vit les comédies
De ces deux écrivains rivaux,
Chacun trouva que les copies
Ressemblaient aux originaux.

Gacon était l'ami, ou plutôt le parasite, de Regnard; mais, (après sa mort sans doute) il prétendit avoir dans la question un intérêt personnel comme ayant lui-même fait ou du moins versifié *le Joueur* de Regnard. « Ce fut à Grillon où Regnard avait une maison de campagne qu'il aimait beaucoup. Il enfermait Gacon dans une chambre d'où ce dernier n'avait la liberté de sortir, qu'après avoir averti par la fenêtre combien il avait fait de vers sur la prose dont Regnard lui donnait le canevas. C'est de Gacon lui-même que l'on tient cette anecdote. » C'est justement là ce qui la rendait suspecte Aussi, n'est-elle aujourd'hui répétée dans les éditions de Regnard que pour y être traitée de calomnie et d'absurdité. O. D.

—

Benserade et sa maison de Gentilly (V, 228). — Il est bien difficile de dire quelle est la véritable orthographe du nom de Benserade, car tantôt ce poëte

signe Benserade (lettre adressée à Bayle, le 18 mai 1685, et citée par l'habile critique dans son *Dictionnaire*), tantôt Bensserade (lettre adressée au chancelier Séguier, vers 1659, et publiée par moi dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 1er août 1866.) J'aurai l'occasion de publier prochainement plusieurs autres lettres de Benserade, qui offrent toutes la même signature que la lettre à Séguier. Les contemporains de Benserade n'ont pas moins varié que lui-même. T. DE L.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? (V, 234). — Je me suis quelque peu occupé d'Ambroise Paré, sans m'attacher, je l'avoue, à élucider le point litigieux. Les principales biographies médicales n'ont jamais mis en doute qu'il fût huguenot, et je sais un docte professeur de la Faculté de Paris dont la famille a possédé des papiers provenant des ascendants de Paré, réfugiés en Suisse lors des regrettables avanies faites aux protestants. Que ce célèbre chirurgien soit mort catholique, ou qu'il se soit laissé faire catholique, cela n'aurait rien de bien extraordinaire, si l'on veut bien se reporter à cette époque tourmentée; mais un acte de *décès* n'est pas un acte d'*abjuration*, et les parents de Paré ou les témoins de sa mort, ont fort bien pu le déclarer catholique, sans même l'avoir consulté à cet égard.

A. DUREAU.

Trouvailles et Curiosités.

Les candidatures officielles aux Etats généraux de 1614. — Lors d'une récente discussion au Corps législatif, on s'est demandé, à propos des candidatures officielles, si elles existaient sous l'ancien régime, et, pressé que l'on était d'arriver au côté actuel et pratique, on n'a pas autrement insisté sur la question. Nous autres, spéculatifs, qui n'avons rien de mieux à faire, nous la relèverons, et sans multiplier les exemples qu'une étude spéciale du sujet nous permettrait de citer ici, nous nous contenterons de reproduire une lettre inédite dont nous possédons l'original. Elle est de Henry de Bourbon, père du grand Condé, qui venait de se mettre à la tête des mécontents, et d'imposer à la reine Marie de Médicis la convocation des Etats généraux. On sait qu'il paya plus tard de quelques années de prison la pression qu'il avait exercée sur elle dans cette circonstance.

« Madame,

« Je renvoie Virey, mon secrétaire, par devers Vostre Majesté pour les subjects qu'il luy dira de ma part, luy faisant particulièrement plainte de ce que, contre la liberté promise par le traitté aux Estats généraux, il se fait des brigues dans lesquelles on se sert du nom de Votre Majesté et de son autorité allant jusques là de dire: « La royne veut que tel soit esleu, » comme il se voit par vne lettre escrite à Monsr de la Frette, mise au greffe de Belesme, où Sa Majesté luy commende de le faire eslire, ou le bally du Perche, dont je n'ay rien à dire, aiant eu la pluralité des vois; mais de la Marche, on m'a auerty que Vic Saint-Maixant aiant eu de semblables commendemens par surprise, prétend estre esleu au préjudice des srs de Chastelus et Saint-Georges, ayant eu cinquante-sept vois de plus que luy; le mesme a esté dans l'élection du tiers estat au fait de gens que je ne connois et n'ay jamais veu, sur quoy on attend des lettres patentes. Mais je m'asseure que Vostre Majesté rejettera ces violences, et laissera aux provinces, sans brigue ny autorité, la liberté de se plaindre et chercher remède à leur foule et à ces MM. de Chastelus et Georges l'honneur de leur eslection par la pluralité des vois. Au surplus, Vostre Majesté congnoistra tousjours que quelque mespris qu'on face de moy, je ne pers la volonté ny le courage de la servir, et que je le feray près du Roy et d'elle fort utilement et à son contentement particulier, s'il luy plaît, par celluy de son conseil que je l'ay suplié de m'envoier me donner ses commendemens, et Vostre Majesté aura la gloire d'estre royne de parolle, exécutant le surplus du traitté par le desarmement, et laissant toute liberté aux Estats, les tenant au temps promis. Quant à moy, je suis tout prest de contribuer tout ce qui despendra de mon seruice et de moy à vous faire congnoistre que je suis et veus estre à jamais,

« Madame,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject,

« HENRY DE BOURBON. »

De Nevers, ce XXIIIe aoust 1614.

Pour copie : E. J. B. R.

—

Olivier élu empereur à Paris. — Que va dire Son Exc. M. Rouher, lui, vice-empereur de par M. Emile Ollivier, en lisant ce fait-Paris?

Il y avait une fois, — ceci n'est pas un conte, — un bourgeois de Paris nommé Olivier qui excellait dans l'art de viser juste, et dont les traits lancés d'une main sûre ne manquaient jamais le but. Pendant plusieurs années, le bruit de ses succès étonna non-seulement la ville, mais encore ceux de sa Compagnie. Si bien que ceux-ci, jaloux d'honorer son rare mérite par

une distinction exceptionnelle, relevèrent pour lui le titre d'EMPEREUR, qui lui fut conféré par plusieurs... dizaines de voix.

Olivier, qui n'était jusqu'alors qu'un très-adroit CONFRÈRE, devint l'homme à la mode, l'homme de la situation, comme on dit aujourd'hui. Sa place fut marquée aux *assemblées*, où l'appela le suffrage universel de ses *compagnons d'armes*, et pas une affaire ne se traita sans lui.

Olivier était-il ambitieux? Je serais tenté de le croire; car je vois qu'il prenait, dès 1589, ce titre d'Empereur qui ne lui fut conféré officiellement qu'en 1592. Il le garda jusqu'en 1595, l'espace de *sept années*, après quoi l'on n'entendit plus parler de lui.

Je ne connais de son gouvernement qu'un acte; mais il aurait dû suffire pour recommander son nom à la postérité. Il paraît qu'avant son règne, les *confrères* qui ambitionnaient l'un des *trois* grands pouvoirs de la *compagnie* ne se faisaient point faute d'employer des voies tortueuses pour arriver à leurs fins. Olivier, qui voulait élever la franchise à la hauteur d'un principe, édicta le décret suivant :

« *A esté arresté quavant que jouer ny thirer aulcuns des dits trois grades, ung chacun chevallier fera le serment devant l'Empereur de bien jouer et thirer* SANS AUCUNE FINCTE NY TROMPERIE. »

Et cependant le nom même de cet *Olivier* resterait inconnu, si le hasard, — ce dieu toujours malin qui semble avoir fait un pacte avec l'*Intermédiaire*, — ne nous avait permis de retrouver, dans la poussière d'un greffe, le document essentiellement historique et parfaitement authentique dont la teneur suit :

. . . .

« NOUS Adrian de Joudoigne et Jacques Guerrineau, maistres gouverneurs et chevaliers de la confrérie instituée en l'honneur de Dieu soubz le nom de Madame saincte Barbe, bourgeois et manyans, par exercice et jeu, les armes de lharquebuse en ceste ville de Paris, cappitale du royaulme de France, en nostre hostel et jeu des bourgeois et chevalliers de lad. confrérie : DECLARONS à tous de nostre corps et compagnie qui sont de présent et à tous aultres qui viendront à l'advenir, Après avoir veu dans nos registres annuels et journaulx, que notre confrère et chevallier ALEXANDRE OLIVIER, bourgeois de ceste d. ville de Paris, conducteur et garde des engins de la monnoye du Roy, establie en l'isle de son pallais, a par sa dextérité aud. armes faict par trois années suyvantes les quatre meilleurs coups d'arquebuse en nostre jeu, par lesquels a gaigné et emporté les trois coronnes d'or, chose vrayment digne destre par nous solennellement recogneue, tant pour gratiffier et décorer la vertu d'icelluy OLIVIER, que pour accourager tous aultres de notre compagnie à se dresser et rendre studieux de ce noble jeu de lharquebuse;

« A cette considération, nous maistres susdits avons convoqué et assemblé générallement tous nos confrères chevalliers en nostre commun hostel et jeu, qui, tout unis de mesme voix et volonté, avons ensemblement accordé et consenti, et voullons qu'il soit ainsi pour ladvenir, Assavoir que dorsenavant icelluy OLIVIER, en nos assemblées générales et particulières des chevaliers confrères en nostre d. hostel, luy sera déféré lieu honnorable, respecté et appellé EMPEREUR, le tenant tousjours franc en tous prix et joyaulx qui seront exposés et mys pour lobjet dudit jeu comme l'ayant de bon droit mérité, et faict libéralement les droits, debvoirs et solemnités requises à sa grade, auxquels honneur, grade et franchise pourront pareillement parvenir tous aultres de nostre corps, après avoir gaigné les mesmes grades qua faicts led. OLIVIER, et où il se présentera cy après aucun différent concernant le corps ne pourra estre vuydé ne terminé sans y appeller iceluy OLIVIER, si non en cas d'absence ou légitime empeschement, le tout sans préjudicier aux droicts du Roy et privilèges acoustumés : et auctorisant tout ce que dessus, avons arresté qu'il en sera faict ung article qui sera inséré dans nos ordonnances. EN TESMOING de ce, nous avons signé et tous les chevaliers le présent statut et introduction du nom d'EMPEREUR. Faict en nostre dict hostel et jeu, le jeudy vingtiesme jour d'aoust mil cinq cens quatre vingts et douze. »

Suivent quatorze signatures, auxquelles nous nous permettons de substituer la nôtre, pour certifier la rigoureuse exactitude de la susdite copie du document qui se trouve en original aux archives de la préfecture de la Seine : *Registre des Chevaliers du Noble Jeu de l'Arquebuse de Paris.*

YNNAOJ TNIAS.

—

Menu propos sur un tableau du Salon de 1869. —

Le tableau de Monsieur Lazerges
Nous arrive avec les asperges :
Il est, le tableau de Lazerges,
A l'huile, ainsi que les asperges.
J'aime le tableau de Lazerges;
Mais j'aime bien mieux les asperges!

BARON BRISSE.

On sait que le tableau de M. Lazerges représente le *Foyer de l'Odéon*, un jour de première représentation. Toute la littérature dramatique du jour et toute la critique du soir s'y groupent autour de M. Camille Doucet. Le public n'est pas de l'avis du célèbre gastronome; il plante là les asperges pour se grouper devant la toile de M. Lazerges et admirer les gants violets de M. Doucet.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869

Numéro 107. Cherchez et vous trouverez. QUAEQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 juin 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

La dernière joie d'un érudit.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous avons demandé la permission de porter à la connaissance de nos lecteurs :

« *A M. le Directeur de* L'INTERMÉDIAIRE.

« Paris, 28 mai 1869.

« Monsieur,

« Nous avons été bien touchés de l'affecueuse mention que vous avez donnée dans 'Intermédiaire à la mémoire de mon oncle .e Roux de Lincy. Ma tante m'a chargé le vous exprimer tous ses remercîments, uxquels je me permets de joindre les niens.

« Peut-être apprendrez-vous avec intérêt jue mon pauvre oncle a trouvé sa derlière joie d'érudit dans cette réponse de '*Intermédiaire* à laquelle vous faites allusion. Ne pouvant plus lire lui-même, il nous vait demandé souvent, dans le cours de ce ong et douloureux hiver, si *l'Intermédiaire* vait répondu à sa question sur Sauval. ussi, quand parut le numéro du 25 avril, ù M. G. Saint-Joanny publiait pour la remière fois les actes de naissance et de écès de l'historien de Paris, je m'empresi de l'annoncer au pauvre malade, tout ı doutant qu'il pût me comprendre, tant était, à ce moment, absorbé par le mal! : me trompais : le réveil fut momentané, ais *complet*. Mon oncle me fit lire l'arle, l'écouta avec pleine connaissance, et moigna sa satisfaction en quelques pales dites avec effort, mais avec l'esprit plus *présent*. Ce fut, je crois, la dernière arque d'intérêt qu'il ait donnée à ses ers travaux. Nous étions déjà bien près ı triste dénoûment, et les rares signes de nnaissance qu'il donna depuis appartinıt, comme il était juste, à sa foi reliuse et à ses affections de famille.

« J'ai pensé, Monsieur, que, tout tristes 'ils fussent, ces détails auraient quelque uceur pour votre amitié.

« Veuillez, je vous prie, agréer, etc.

« GASTON DE BOURGE. »

Lorsque nous tracions rapidement, au çu de la triste nouvelle, les dernières lignes acées en tête de notre dernier numéro, nous n'osions espérer que M. Le Roux de Lincy eût pu prendre sa part de la découverte qu'il avait si heureusement provoquée et qu'il souhaitait si ardemment, depuis la publication de ses articles sur Sauval dans le *Bulletin du Bibliophile*. Nous remercions M. de Bourge de nous avoir fait connaître ce fait intéressant et vraiment touchant, qui méritait d'être publié ici et ne trouvera insensible aucun membre de la famille des *chercheurs et curieux*.

Or ça, serrons les rangs, en prenant le deuil de nos anciens, et, autant qu'il peut dépendre de chacun de nous, tâchons de stimuler chez les jeunes le goût de l'*investigation* historique et littéraire, le zèle de la *mutualité* intellectuelle; d'allumer enfin ce feu sacré qui, après l'avoir animée et ennoblie, ne s'éteint, on le voit, qu'avec la vie. *Vitaï lampada tradant!* C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une lettre autographe de Rabelais à retrouver. — Les journaux anglais ont annoncé, il y a peu de temps, que, dans une vente publique d'autographes qui a eu lieu à Londres, on avait adjugé à 50 livres sterling une lettre de Rabelais à Budé, en grec et en latin.

Nous connaissons deux lettres de Budé à Rabelais; l'une débute par une phrase latine; elle est ensuite en grec : elle est datée du 6 des calendes de février. L'autre est en latin mêlé d'une foule de mots grecs; elle porte la date de la veille des ides d'avril (1521). La première est dans l'édition des lettres grecques de Budé, *Paris*, 1574, in-4, p. 140. (M. Delécluze en a traduit un fragment, p. 14 de sa *Notice sur Rabelais*.)

La seconde figure dans les *Budæi Epistolæ* (*ex officina Badii*, 1521, in-8). Je ne crois pas que les éditeurs français de l'*Homère bouffon* (ainsi le nommait Charles Nodier) aient reproduit ces deux épîtres.

On ne les rencontre ni dans l'édition de de l'Aulnaye, ni dans le tome VIII de l'édition dite *Variorum*, mais on les retrouve p. 1360-1369 du second volume (*Leipzig*, 1839) du Rabelais traduit en allemand et complément commenté par M. C. Régis. Quoi qu'il en soit, il serait à désirer que l'heureux possesseur de la lettre de Rabelais voulût bien la livrer à l'impression. Quelqu'un des correspondants que *l'Intermédiaire* possède dans la Grande-Bretagne ne voudrait-il pas se charger des démarches nécessaires pour atteindre ce but? AUGUSTE TURBEN.

—

Ces Gaulois sont fiers! — A. Granier de Cassagnac, dans le journal *le Pays*, vient d'adresser une *Lettre à M. Duruy sur l'Ecole pratique des hautes études*, lettre où il rappelle (c'est le mot de la fin) que les Gaulois, par cette déclaration qu'ils ne craignaient rien, si ce n'est la chute du ciel, « motivèrent cette réflexion du grand Macédonien : *Ces Gaulois sont fiers!* » Alexandre a-t-il jamais ainsi parlé de nos pères? Je ne le pense pas. Le savant académicien Sainte-Croix ne le pensait pas non plus, lui qui, dans son *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre le Grand*, a dit si judicieusement : « Ce récit qu'Arrien a tiré des *Mémoires* de Ptolémée, comme le texte de Strabon le prouve, pourrait bien être quelque épisode inventé pour orner l'histoire d'Alexandre. Les Celtes seraient-ils venus, sans aucun motif, prostituer leur hommage à un prince avec qui ils n'avaient rien à démêler? » T. DE L.

—

Un poëme de Pibrac. — C'est d'un tout petit poëme qu'il s'agit ici, d'un poëme composé seulement de six quatrains, et intitulé : *De la manière civile de se comporter pour entrer en mariage avec une demoiselle.* Ces six quatrains, qui intéressent tant de jeunes gens, n'ont été imprimés qu'une seule fois, à la suite des cent vingt-six Quatrains si connus (Amsterdam, Vander Haghen, in-8). Le Catalogue de La Vallière (n° 3169) assure qu'il n'existe qu'un seul exemplaire de l'édition de Vander Haghen. Mais si les quatrains sur le mariage sont, en tant qu'imprimés, d'une aussi effrayante rareté, peut-être existent-ils en assez grand nombre à l'état de copies. Je viens donc prier ceux des lecteurs de *l'Intermédiaire* qui seraient assez heureux pour posséder une de ces copies, de vouloir bien la confier aux presses de notre petit journal. Des renseignements détaillés sur l'édition d'Amsterdam seraient bien accueillis aussi. Qu'on se le dise!
T. DE L.

—

Deux questions à propos du cardinal d'Estrées. — Pourquoi a-t-on attribué au cardinal d'Estrées (Voir *Nouvelle Biographie générale*, t. XVI, col. 529) les vers *sur la Violette*, qui sont peut-être les plus gracieux de tous ceux qui forment la *Guirlande de Julie*, et que tout le monde a toujours cru devoir donner à Desmarets de Saint-Sorlin?

D'Alembert (*Histoire des membres de l'Académie*, t. III) raconte que le cardinal d'Estrées fit des vers galants pour Madame de Maintenon. Je n'en crois rien, et vous? EUQORRAL.

—

Comme pour l'amour de Dieu. — Faire une chose « comme pour l'amour de Dieu » se dit généralement d'une chose que l'on fait avec peu d'empressement. Quelle est l'origine de cette locution, et comment l'explique-t-on? P. D'A.

—

L'Orbilianisme.— Je lis le titre de l'ouvrage suivant, dans un catalogue de livres anciens, à prix marqués, de la librairie Hénaux : *Mémoires historiques sur l'Orbilianisme et les correcteurs des Jésuites, avec la relation d'un meurtre..., etc.* (*Sans lieu*), 1764. *Petit in-12, avec figure représentant la flagellation d'un élève.*

Quel était le sens exact de ce mot: *Orbilianisme?* Vient-il du latin *orbile*, circonférence (d'une roue)? Je ne le trouve mentionné nulle part dans les dictionnaires que je possède, ni dans FURETIÈRE (in-folio, 1727), ni dans TRÉVOUX (grande édit., 1771), ni dans BOUILLET (*Dictionnaire des Lettres, Sciences et Arts*), ni dans CHÉRUEL (*Dictionnaire des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France*), ni dans POITEVIN (*Dictionnaire de la Langue française*), ni même dans le *Dictionnaire de l'Académie.* ULRIC.

—

La chanson « Le Pipy. » — Dans un chansonnier du XVIe siècle, dont je possède, je crois, le seul exemplaire connu (*Recueil de plusieurs chansons spirituelles*, 1555, in-16), il manque malheureusement deux pages (51, 52), ce qui fait que je n'ai pas la tête d'une chanson dont voici la fin, telle que me la fournit la page 53 :

Pour les ruffiens qui vont de nuict,
Le pipy.

Pour le joueur qui se destruict
Et pour l'yvrogne mal instruict,
Le pipy.

Pour vivre en ce monde icy,
Aisément sans avoir soucy,
Le pipy.

On voit que cette bribe appartient à une de ces moralités rimées et chantées que la

Réforme fit naître et répandit en France parmi le peuple. Que signifie au juste son bizarre refrain *le pipy?* Quelqu'un connaîtrait-il la chanson en son entier?

B.

—

Marie Miraille, sorcière. — Au dos d'un vieux portrait de femme, je lis sur la toile: *Marie Miraille, peinte par Nicolo en l'an* 1574. Et sur un petit carré de papier jauni par le temps, que l'on a recollé au-dessous de cette inscription, lors du rentoilage, se trouve écrit: « Marie-Dominique Miraille, accusée de magie, fust pendue et estranglée, puis bruslée à Paris le 27 fesvrier 1587. Peinte par Nicolo, peintre du duc de Guise. » Cette mention est-elle exacte? Le fait est-il constaté à la date indiquée? Connaît-on un peintre du duc de Guise du nom de Nicolo?

S. D.

—

La duchesse d'Aiguillon et un verset des Actes des apôtres. — J'ai brocanté un grand portrait de femme endommagé par les vicissitudes du temps, mais dans lequel je soupçonnais le pinceau de Nattier. C'est bien, en effet, une toile de ce peintre, et la tête est demeurée intacte. Au bas, on lit: ANNE-CHARLOTTE DE CRUSSOL, ÉPOUSE D'AIMÉ (?) LOUIS DE VIGNEROD DU PLESSIS-RICHELIEU, DUC D'AIGUILLON.

Le plaisant, c'est que sur un livre ou album, que la duchesse tient de la main gauche, on voyait cette inscription: DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN. — Art. 1er. *Le but de la société est le bonheur.* — Or, j'ai retrouvé sous cette inscription de circonstance, et qui porte bien sa date, l'inscription primitive ainsi conçue: DURUM EST ENIM CONTRA STIMULUM RE... (?) TRARE. *Actes des Apôtres, chap. IX, verset...* (?)

Ce texte est évidemment ici un *prétexte* et une allusion à l'*aiguillon* (*stimulus*). Mais je ne le trouve pas à l'endroit indiqué. Y a-t-il erreur dans l'indication de la source? Quel est le verset au complet, et quel en est ici le sens occasionnel?

HAR.

—

Fava, graveur de médailles. — Pourrait-on me fournir quelques indications biographiques sur l'artiste *Fava*, qui grava des médailles françaises ou belges vers 1670? Son nom semble indiquer qu'il était originaire soit de l'Artois, soit de la Flandre française, car on l'y rencontre encore. Je serais aussi fort reconnaissant aux numismates qui voudraient bien me signaler quelques œuvres sorties de son burin, et me citer les collections publiques ou particulières où elles se trouvent. Le Catalogue de M. *Poulhariès* (Lyon, 1767), décrit, page 49, une œuvre de cet artiste; c'est tout ce que j'en sais jusqu'ici, et je serais heureux d'en savoir un peu davantage.

(Douai.) A. P.

—

Un buste de la Duthé. — Quel est l'auteur du buste de la Duthé, pour lequel *la Correspondance secrète* (1er juin 1776) proposait les vers suivants:

> Je voulais, beauté sans égale,
> Faire de vous une Vénus en pié.
> Mais il vous plaît d'être en vestale:
> De votre corps je n'ai pris que moitié.

(Auch). H. VIENNE.

—

L'Hirondelle de Carle Vernet. — Sait-on ce qu'est devenue — depuis la fermeture du *Café de Foy*, au Palais-Royal, — la célèbre *hirondelle* peinte par Carle Vernet au plafond de cet établissement?

ULR.

—

Les incas du Mexique. — Dans plusieurs de ses romans, M. Gustave Aymard parle des incas du Mexique: dans *les Gambucinos* entre autres, il qualifie *Moctekuzoma*, vulgairement *Montezuma*, de « dernier empereur incas du Mexique. » N'ayant pu, malgré toutes mes recherches, parvenir à découvrir le moindre incas dans l'histoire de ce pays, je serais heureux si quelque abonné de l'*Intermédiaire* pouvait m'indiquer à quelle source M. Aymard a puisé ses incas mexicains.

Z. A.

—

Le cercueil de Mahomet. — On raconte qu'au moment où la bière contenant le corps de Mahomet fut introduite dans la mosquée, elle fut enlevée à la voûte. Elle y serait encore, dit-on, suspendue par une force magnétique. Que doit-on penser de cette histoire légendaire?

MOTH.

—

A-t-il été présenté au parlement anglais, il y a juste 150 ans, un projet de loi décrétant l'origénisation des prêtres catholiques? — Les bibliophiles connaissent un petit livret devenu fort rare, qui a été payé très-cher dans diverses ventes, et qui a les honneurs d'une mention dans le *Manuel du libraire*; il est intitulé: *Le prêtre châtré ou le Papisme au dernier soupir*, La Haye, 1747, in-12.

Une réimpression de ce pamphlet a eu lieu récemment à Genève; elle sera peu répandue en France, car il n'en a été tiré que cent exemplaires; en tête, on lit un court avant-propos où il est dit ceci:

« En 1719 on présenta au parlement « d'Angleterre un bill ayant pour titre: « *Acte pour prévenir l'accroissement du*

« *papisme en Irlande;* entre autres dispo- « sitions il contenait celle-ci : « A l'avenir, « si aucun évêque ou prêtre papiste passe « en Irlande, les shérifs seront tenus de « les faire mettre en prison et de faire in- « struire leur procès. S'ils sont convaincus « d'être prêtres, ils seront condamnés à être « faits eunuques. » Ce bill rencontra une « vive opposition et il fut repoussé, mais « le souvenir s'en conserva longtemps!!!

N'est-ce pas là une invention pure et simple? Serait-il admissible qu'en 1719 on ait sérieusement proposé une peine aussi étrange et devant maintes fois entraîner la mort du condamné? Y eut-il un *bill* présenté en 1719, et quelles étaient réellement les clauses qu'il renfermait?

C. P.

—

Gettons d'argent. — Je trouve, à la date du 15 février 1644, dans les archives du ministère de la guerre, un état des *gettons d'argent* qui doivent être distribués au roi et aux grands de la cour, pendant l'année 1644, par les trésoriers généraux de l'ordinaire des guerres. L'état donne bien la récapitulation des sommes données et les noms de ceux qui les ont reçues, mais il est silencieux sur la nature de ces gettons d'argent. Pourrait-on nous indiquer leur signification réelle? T. J.

—

Ministre rational. — Je vois, en 1656, dans la correspondance de Catalogne, du ministère de la guerre, le titre de *ministre rational* donné à *don Jean de Margareth.* Je ne trouve nulle part la signification du titre de *ministre rational :* je serais très-obligé à la personne qui voudrait me dire quelles en étaient les fonctions. T. J.

—

Verdor, visiteur général. — Je trouve également dans cette correspondance de la Catalogne, les mots de *verdor* ou de *visiteur général*, comme titre et fonctions concernant de grands personnages civils ou militaires, et ce pour les années 1644, 1645, 1646..... Ces deux titres ont-ils la même signification ? Les fonctions sont-elles les mêmes? T. J.

—

A propos de Burchard. — Je lis dans une note d'un article sur l'*Histoire de Charles VIII* par M. de Cherrier (*Revue critique*, 13 février 1869, p. 105) : « Puisque nous en sommes à ce maître des cérémonies de la cour pontificale, j'observerai que M. de C. (t. II, p. 70), le fait mourir, en 1506, évêque d'Orta, alors que la plupart des biographes (voir surtout la *Nouvelle Biographie générale*) le font mourir le 6 mai 1505 et le disent évêque de Citta-di-Castello. » Je voudrais avoir des renseignements exacts et détaillés sur ces divers points de la biographie de Burchard; je voudrais aussi, par la même occasion, avoir des renseignements non moins exacts et non moins détaillés sur le *Diarium Burchardi*, sur ses éditions successives, sur *tous* les manuscrits que l'on en possède, et principalement sur cette question qui n'a jamais été sérieusement traitée: Le *Journal* de Burchard est-il d'une incontestable authenticité ? N'a-t-il pas du moins subi de graves interpolations? Une bonne et solide réponse, S. V. P.

EUQORRAL.

—

De Rougeville (Gonsse) et le chevalier d'Ed..v..e. — Dans les *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* (Paris, 1824), l'auteur, M. Lafont d'Aussonne, dit (page 261) : Le marquis de Rougeville. Cet auteur qui prétend avoir connu M. de Rougeville, a oublié de dire d'où lui venait ce titre de marquis ? Avait-il été donné par Louis XVI, ou venait-il, par la filiation, des Gonsse d'Espagne ? Répondre.

Dans *l'Histoire des Tuileries, du Temple et des événements* qui y ont eu lieu pendant la révolution, contenant en outre des détails secrets sur le tribunal révolutionnaire et la Conciergerie, on lit (page 180) : « Ce particulier, qu'on a qualifié de *chevalier d'Ed...v...e.* » Quel est ce nom qui est répété plusieurs fois ? On le donne comme chevalier de Saint-Louis; figure-t-il dans l'ordre ? On le donne dans ce même ouvrage comme garde du corps de Monsieur; figure-t-il dans ce corps ? G.

—

Quel est l'auteur des « Comptes du monde aventureux? » — Ce recueil de 54 histoires pour « réjouir la compagnie » a été imprimé pour la première fois à Paris en 1555; il a eu depuis cinq et six éditions. Un exemplaire de celle de Lyon, 1579, qui avait été payé 9 fr. 50 en 1817 à la vente Mac-Carthy, s'est élevé l'an dernier à 135 fr., à la dispersion des livres de M. J.-Ch. Brunet, preuve du prix de plus en plus élevé que les amateurs attachent à ces « livres vieilz. » L'auteur ne se désigne que par les initiales A. D. S. D. Ni Barbier, ni Quérard, ni ses nouveaux éditeurs n'ont découvert le nom caché sous ces quatre lettres. M'occupant de recherches sur les conteurs français du XVI[e] siècle, je voudrais bien provoquer sur ce point l'attention de quelques-uns des doctes correspondants de l'*Intermédiaire*, bien au fait de notre vieille littérature; l'aigreur avec laquelle le conteur (qui a d'ailleurs presque toujours pris pour guides les *novellieri* de l'Italie) parle des moines, peut faire supposer qu'il était calviniste. J. H. C.

—

Qui était le sieur Daurat? — Dans l'un des registres intitulés « Rapports de police » et conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, je lis, à la page 364 du nº 8124, ce *fait divers :* « 2 mai 1708. Le sieur Daurat, si connu autrefois par son jeu et ensuitte par son goust excellent non seulement pour les tableaux, mais aussy pour toultes sortes de curiositez, mourut hier au soir sur les neuf heures. Il tomba en apoplexie au retour de l'Opéra et n'a point parlé depuis. » Aurai-je le bonheur de rencontrer parmi les familiers de *l'Intermédiaire* quelque curieux pour qui ce Daurat ne sera pas un inconnu? J'attacherais du prix à avoir quelques notions sur les tableaux qu'il possédait et sur les « curiosités » qu'il avait acquises. ARMAND BASCHET.

—

Les « Mémoires » de Zamore, nègre de Mme Du Barry. — M. Jules Claretie, en rendant compte de *la Reine Cotillon*, drame soi-disant historique de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, écrivait dans le journal l'*Illustration*, 15 décembre 1866 : « Zamore survécut au drame révolutionnaire. On l'a vu, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, promener au Palais-Royal sa tête ridée et sa tignasse devenue toute blanche. Quelqu'un qui l'a connu me disait que le nègre a laissé des *Mémoires*. Mais où sont-ils? » Eh parbleu! demandons-le à l'*Intermédiaire*. ULR.

—

Supplément aux éditions de Musset. — Le nº du 6 octobre 1866 de la *Petite Revue* contient une étude critique sur la grande et coûteuse édition de Musset, publiée par l'éditeur Charpentier, étude où sont relevées d'assez nombreuses omissions et erreurs.

On lit en note : « Nous nous proposons « de réimprimer ce travail, ainsi que les « articles précédents, avec quelques remaniements, en une brochure qui deviendra forcément le complément indispensable de cette édition de Musset. Le « format, le papier et les caractères seront « exactement semblables au livre. »

Cette publication a-t-elle eu lieu? — Où bien aura-t-elle lieu? G. R.

—

Eau Naf. — On trouve dans les Mémoires manuscrits de Gaches, à la date de 1565 : « Le Roi au départ de Carcassonne fut prié par le sieur de Ferrals de venir prendre le disner chez luy en passant, où il le traita fort magnifiquement, et après les services levés pour donner l'*eau Naf*, voicy paroistre, au hault du plancher de la salle du festin, une nuée suivie d'un esclair et d'un coup de tonnerre, qui fit sortir de ceste nue une pluie d'*eau Naf*, meslée de dragées en telle abondance que, pour se garder de mouiller, il fallut porter les manteaux au Roy et à ceux du festin; ce qui luy donna un grand plaisir et à toute sa cour. »

Qu'est-ce que cette *eau Naf?* C. P. V.

—

Jonathas Miser. — J'ai acheté, en bouquinant, un recueil de vers, petit in-8º carré, dont voici le texte :

Poésies de feu Jonathas Miser, recueillies par un de ses amis. Paris, Delaunay, 1834, imprimé à Rouen chez Nicétas-Periaux.

Je voudrais savoir le nom du poëte qui s'est caché derrière ce pseudonyme. Quérard n'en parle pas. A. L.

—

Dictionnaire des Antiquités de Borel.— Quel est cet ouvrage que je vois cité (*Intermédiaire*, 151, art. Taconnage)? Serait-ce le *Trésor des recherches et Antiquitez Gauloises et Françoises?...* Mais je n'ai su découvrir le mot *Tacon*, dans ce livre. C. P. V.

Réponses.

Un mot de Dioclétien (V, 54). — C'est Aurélius Victor qui a transmis à la postérité la réponse philosophique de Dioclétien. Voici le passage textuel : « Diocletianus vero, apud Nicomediam, sponte imperiales fasces relinquens, in propriis agris consenuit. Qui, dum ab Herculio atque Galerio ad recipiendum imperium rogaretur, tanquam pestem aliquam detestans, in hunc modum respondit : *Utinam Salonæ possetis visere OLERA nostris manibus instituta ; profecto nunquam illud tentandum judicaretis.* »

JOC'H D'INDRET.

—

Verdet, Vert-de-gris, Loutton, Laiton (V, 82). — L'étymologie présentée par M. Cz... pour le mot *vert-de-gris* paraît tout à fait invraisemblable. Quant à *laiton*, voici ce qu'en dit Nap. Landais :

« Du flamand *lateon* ou de l'anglais *latten*, qui ont la même signification. Suivant Huet, de *lætum*, qui, en gallois, signifie également la même chose. » Noël le fait également venir de l'anglais *latton;* mais c'est sans doute une faute d'impression pour *latten* que donnent seuls trois dictionnaires anglais que je viens de consulter. Re-

marquons, à propos de laiton, que Bomare, au mot *cuivre*, présente comme tout à fait synonymes les trois expressions *airain*, *laiton*, *cuivre jaune*, mais non pas *bronze*, qui, selon lui, désigne un autre alliage.

O. D.

— Laiton, autrefois *laton*. M. Huet dérive ce mot de *lætum*, qui, en langue de Galles, signifie la même chose. (Dict. de Trévoux). PIERRE CLAUER.

—

Erudition de J.-J. Rousseau (V, 82). — Rousseau se trompe effectivement. « Plusieurs des captifs, raconte Rollin, durent leur salut à Euripide, des pièces duquel ils avaient récité les plus beaux endroits aux Siciliens qui en étaient fort curieux; et à leur retour dans leur patrie, ils allèrent le saluer comme leur libérateur... »

PIERRE CLAUER.

—

Portraits de Louvois (V, 88). — Le Catalogue d'une vente d'estampes (hôtel Drouot, du 14 au 17 avril 1869, Clément, expert, in-8, p. 38, n° 278), annonçait la mise en adjudication du portrait suivant : ROBERT NANTEUIL : Louvois (François-Michel Le Tellier, marquis de), ministre et secrétaire d'Etat. (App. 6). *Belle épreuve du cinquième état avant la lettre B.*

ULR.

—

Le Rabelais de Gustave Doré (V, 89). — M. Ulric a eu la mauvaise chance d'acheter un tirage fatigué de cette édition de Rabelais, illustrée d'une manière remarquable par Gustave Doré. On ne peut que l'engager à se procurer la première édition de cette publication, *Paris, Bry aîné*, 1854. Il trouvera, sinon une publication de luxe, au moins un tirage satisfaisant des belles gravures de Gustave Doré.

(Le Havre). V. T.

—

Tenir le portique (V, 113). — « Portique...... Jeu où l'on fait tourner une boule autour d'un portique, etc. » (Wailly, d'après Richelet). Voilà un etc., qui arrive bien mal à propos, et un jeu très-insuffisamment décrit. Cependant on peut entrevoir que ce portique était un jouet ou tout au plus un meuble, que la boule en s'arrêtant sur tel ou tel point, désignait des chances bonnes ou mauvaises, et que *tenir le portique* signifierait: tenir la banque à cette espèce de roulette. O. D.

—

Le système décimal et les horloges (V, 117). — Un membre de l'association scientifique, attaché à l'administration des télégraphes, M. Cacheleux s'est beaucoup occupé de la division décimale du jour: lui-même a, je crois, construit une montre d'après ce système. Peut-être pourrait-il donner les renseignements demandés.

A. DUREAU.

—

La licorne, le phénix (V, 118). — *La licorne et le phénix sont-ils fabuleux ou non?* Corne de licorne! qui peut en douter? — Consulter l'excellent Glossaire de M. le marquis de Laborde, conservateur des Bibelots du Louvre, et les vieux inventaires de nos amis ès XIVe et XVe siècles. Le Grand Turc la baillait belle au baron de la Garde, avec ses plumes d'oiseaux de paradis, — *Manuco de Wata*, qui dormaient, s'accouplaient, pondaient et couvaient en volant.... au Paradis du Prophète.

Voir encore l'article *Paradisier* dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, de Ch. d'Orbigny, t. IX, p. 467; et se dire:

Phenix, qui potuit rerum cognoscere causas!

H. DE S.

— La licorne et le phénix sont fabuleux l'un et l'autre. Il est reconnu maintenant que l'objet qui figurait dans les bibliothèques, les musées et les collections des XVe et XVIe siècles comme la corne du premier de ces deux animaux, *la licorne*, n'est autre chose que la dent du narwal qui atteint parfois 2 mètres 1/2 de longueur, et qui, grosse à sa base, comme la cuisse, va en s'effilant jusqu'à l'extrémité. L'ivoire en est très-beau et très-blanc et contourné en spirale. La base est creuse.

Le mâle seul possède cette arme redoutable; la femelle n'a que deux dents, de très-petite dimension et incapables de lui servir à combattre les autres animaux.

Il semblerait, à voir le narwal si bien armé, que ce doit être un animal terrible tuant et dévorant tout ce qu'il rencontre. Il n'en est rien pourtant; sa bouche est petite et fort mal disposée pour la mastication. Il se nourrit de mollusques et de petits poissons.

Voir dans la *Bibliothèque des merveilles* le volume de M. A. Landrin sur les *Monstres marins*, tout un chapitre qu'il serait trop long de transcrire ici. A. NALIS.

(Voir *infra*, col. 329).

—

« Apologie des femmes » (V, 120). — Ce petit poëme est de Paulin Crassous. Il est assez bien versifié; j'en ai vu des exemplaires qui étaient accompagnés d'un feuillet destiné à remplacer quelques mots dont on pensait que le public pourrait s'effaroucher. Il est à croire que les exemplaires antérieurs au carton sont peu communs.

A. J.

—

« Voyage de Saint-Cloud par mer et retour par terre » (V, 128). — Indépendamment des éditions déjà citées (V, 128), ce petit ouvrage a été publié : 1° dans le 5e volume du Recueil amusant de Voyages en vers et en prose faits par différents auteurs, auquel on a joint un choix des épîtres, contes et fables morales qui ont rapport aux voyages. Paris, Nyon l'aîné, 1783 (6 vol. pet. in-12). — 2° Dans le 10e volume de la grande collection intitulée : Voyages imaginaires, songes, visions et romans cabalistiques ornés de figures. Amsterdam et Paris (rue et hôtel Serpente), 1788, 39 vol. in-8.

Dans ces deux publications, il porte exactement le même titre, savoir : Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et Retour de Saint-Cloud à Paris par terre, — mais l'éditeur du *Recueil amusant*, dans la table générale qui termine le 6e volume, en attribue, je ne sais sur quel fondement, la paternité à l'abbé Coyer. Question à éclaircir. Joc'h d'Indret.

— M. D. L. P. ne serait-il pas *M. De La Place?* Il ne peut être question de son *Recueil de pièces intéressantes* publié de 1785 à 1790; mais il a été un moment chargé de la rédaction du *Mercure*, et il a collaboré à bien des recueils de son temps. ***

— L'édition suivante mérite pourtant bien quelque attention : Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer, et Retour de Saint-Cloud à Paris par terre. Nouvelle édition. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés. An VII de la République. 1 vol. petit in-12, de XXIV-153 p., contenant : 1° Une charmante vignette finement gravée (anonyme) : « Mon régent voulut me venir conduire avec ma mère et mes deux tantes; » — 2° Une Epître à la charmante Henriette; — 3° Une Préface; — 4° Un Avant-Propos pour cette nouvelle édition, — toutes pièces qu'on ne trouve pas toujours imprimées dans les diverses autres éditions. Ulr.

—

Le « Beau Dunois » est-il bien le fils de la reine Hortense? (V, 147.) — M. Jal (*Dictionnaire critique*) répond avec détail à cette question, au mot *D'Alvimare* (Martin-Pierre). Après avoir conté comme quoi, à la demande de Joséphine de Beauharnais, il avait été nommé premier harpiste solo de la musique du premier consul, il ajoute que l'impératrice le prit pour professeur de harpe et le donna pour maître à sa fille Hortense. « On a dit bien des choses là-dessus; on a prétendu que d'Alvimare fut toujours pour une part dans les compositions de la reine Hortense et qu'il est l'auteur de quelques airs donnés au public sous le nom de cette princesse. L'air « *Partant pour la Syrie* » fut attribué à d'Alvimare. On ne croit jamais au talent des souverains, comme on ne croit point à leur mort naturelle... D'Alvimare se défendit toujours, avant comme après la chute du premier empire, de toute collaboration avec la reine Hortense, en ce qui était des mélodies trouvées par la reine. Voici, à ce sujet, ce que m'écrivait, le 10 juillet 1863, M. Charles d'Alvimare, (fils du musicien) : « Autrefois et maintenant encore, dans le peuple (Dreux), tout le monde a dit, tout le monde dit que mon père est l'auteur de : *Partant pour la Syrie;* j'ai entendu maintes fois mon père répondre aux personnes qui lui en faisaient l'honneur, que la romance était bien positivement de la reine. Peut-être avait-il donné des conseils quant à l'accompagnement; mais enfin, non-seulement la pensée musicale, mais encore le tour donné à cette pensée et la romance tout entière étaient d'elle. Les romances de cette princesse ont bien un certain air de famille avec celles de mon père, mais comment s'en étonner quand on se rappelle que les compositions de mon père étaient fort goûtées alors, chantées souvent devant la reine Hortense, et par elle-même, et qu'après tout il était son maître de harpe, sinon son professeur de composition? Méhul aura dû être le directeur des études musicales de la princesse. »

M. Jal conclut ainsi : « Voilà qui est bien précis, croyons-en ce témoignage désintéressé. »

Quant aux vers de Lebrun, ce n'est pas à la reine Hortense qu'ils faisaient allusion; ils s'appliquaient à la comtesse Fanny de Beauharnais, qui a mis quelquefois des vers dans l'*Almanach des Muses*. Lebrun dînait souvent chez elle. Lassée des épigrammes malséantes du poëte, elle dit un jour, après avoir lu ces deux vers : « M. Lebrun, qui m'arrange si bien, dîne aujourd'hui chez moi. » Lebrun prit son chapeau et s'éclipsa sans mot dire. E. G. P.

— La célèbre épigramme de Lebrun, citée ci-dessus, et qui doit être rétablie ainsi :

Eglé, *belle* et poëte, a deux petits travers, etc.

est de beaucoup antérieure à l'époque du règne de la reine Hortense. Ce malicieux distique fut composé à l'adresse de sa grand'tante par alliance : *Fanny* Mouchard, comtesse de Beauharnais, (1738-1813), poëte, bel esprit, dont les *Œuvres poétiques* eurent en leur temps de nombreuses éditions : 1772, 2 vol. in-8°; — *Amsterdam*, 1776; — 1787, 3 vol. in-12; — *Paris*, *Masson*, an IX, in-8°, etc.

Voici un petit huitain à l'eau de roses, composé tout à la louange de « la Belle

Comtesse, » et que nous retrouvons imprimé en tête d'un petit recueil aujourd'hui devenu rare : « La Guirlande de Fanny pour le jour de sa fête, 4 octobre 1808, par M. de Palmezeaux, de l'Académie des Arcades de Rome. *Au Parnasse*, 1808. »

Vers pour le portrait de Mme Fanny de Beauharnais.

Comme La Fayette elle écrit,
Et comme Ninon elle est belle;
Elle a leurs grâces, leur esprit;
Toutes deux revivent en elle.
Ah! ses talents ingénieux
Méritent bien tous nos suffrages;
Car ce n'est qu'en voyant ses yeux,
Qu'on peut oublier ses ouvrages.

La chronique attribue généralement aux poëtes Dorat et Cubières-Palmezaux les vers de Mme de Beauharnais. Mais n'est-ce pas un peu là le sort commun des femmes-auteurs, de voir supposer toujours qu'un homme a dicté leurs ouvrages?

Quant au « *Beau Dunois*, » j'ai souvent entendu dire, à des gens compétents, que *la musique seule* devait être *attribuée* à la reine Hortense. On citait même l'auteur réel des *paroles*, mais le nom de ce poëte ne m'est pas en ce moment présent dans l'esprit.

— A ce propos, une chose véritablement curieuse serait de connaître le titre exact, et le nom des auteurs ou compositeurs tels qu'ils sont imprimés en tête de la *première édition originale* de cet illustre chant, passé, depuis le nouvel Empire, à l'état de *Scie patriotique*.

Mais connaît-on cette première édition?... Ulric.

— Je ne me permets pas de douter de la *bonne foi* des personnes dont parle M. S. D., mais je ne les crois pas bien *au courant des choses*, en appliquant à la reine Hortense l'épigramme de Lebrun. Personne n'ignore, en effet, qu'elle fut dirigée contre la comtesse Fanny de Beauharnais, femme de Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baretaud, chef d'escadre.

Je ne prétends point affirmer que la reine Hortense soit l'auteur du *Beau Dunois;* cependant, je viens de feuilleter plusieurs pamphlets légitimistes de 1815 et 1817 où la reine est fort mal traitée comme personnage politique et comme femme, et je n'y trouve pas d'attaques contre l'état civil du *Beau Dunois*. A. L.

— Collectionnons, collectionnons, il en restera toujours quelque chose! M. S. D. a cité dans *l'Intermédiaire* la fameuse épigramme de Lebrun contre Madame *Fanny* de Beauharnais. A notre tour, citons à M. S. D. une autre épigramme de la même époque, un quatrain anonyme qui fut adressé à la même muse :

Vos vers vous coûtent bien du temps!
Mais, est-ce à les faire, Thémire?
Vous rougissez, je vous entends;
Vous êtes longue à les transcrire.

— Les curieux pourront lire le petit passage suivant dans la notice sur *le Départ pour la Syrie*, p. 80 des *Chansons nationales et populaires de France, accompagnées de notes*, etc., par Du Mersan. *Paris, Gabriel de Gonet*, in-32, 1846:

« Cette romance, qui eut un grand succès sous l'Empire, est, dit-on, de M. De Laborde. Elle n'a rien d'extraordinaire; mais ce qui contribua beaucoup à sa vogue, c'est que la musique avait été composée par la reine Hortense, fille de l'impératrice Joséphine, etc. » Truth.

— Selon un bruit assez accrédité, et qui a trouvé place, je crois, dans quelques livres imprimés, les paroles assez médiocres de ce chant devenu célèbre sont du comte Alexandre de La Borde. C'est à tort qu'à ce propos on rappelle une épigramme bien connue de Lebrun; ce distique mordant circulait avant 1789, et il paraît certain qu'il était adressé à Madame Fanny de Beauharnais. B. G.

— D'une lettre récemment publiée dans divers journaux, et portant la signature du flûtiste Louis Drouet; il résulterait que ledit flûtiste fut un peu le père du « Beau Dunois. » Yezimat.

—

Cornes (V, 148). — Jacques-François-Marie Vieilh de Boisjolin, poëte et administrateur français, né à Alençon en 1761, mort à Auteuil le 27 mars 1841, a publié à Paris, en 1786, un ouvrage intitulé : « Dissertation sur les cornes antiques et modernes, ouvrage philosophique dédié à MM. les savants antiquaires, gens de lettres, etc. *Paris*, 1786, in-12. » Que de choses doit contenir cet *et cætera* de la dédicace! On y trouverait probablement une réponse à la question. E. G. P.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 196). — On peut ajouter à la liste précédemment donnée par M. O. D. : Le Gascon, conte en vers, par le chevalier de Boufflers (*Œuvres complètes*, t. III, p. 13, in-18, 1823; vignette de *Marillier*). — Le Gascon, type des *Français peints par eux-mêmes*, de Curmer. *Province*, t. II, texte par Ed. Ourliac; vignette par Dauzats. — *Gasconade*, conte en vers. (*Le Furet de la Littérature, par le citoyen* Duc....ly. *Paris*, chez Debray, an X, 1802, p. 212.) — *La Gasconne*, chanson galante, par de Baussay, musique de Dalayrac, notée sous le n° 689 dans *la Clé du Caveau*. — *La Noblesse d'un Gascon*, conte en vers

(anonyme), p. 186. — *Le Gascon justifié*, par Davesne, p. 138. — *Le Gascon prudent*, conte en vers, par Goulard, p. 139 — *Le Gascon sérieux*, ibid, par Lemancel, p. 139. — *Réplique gasconne*, conte en vers, par Stassart, p. 222. (*Drôleries poétiques*, *Contes joyeux et Facéties. Paris, Garnier frères*, 1850. 1 vol. in-32 de 523 p.) — *Le Gascon généreux*, conte en vers, p. 66. (*Historiettes ou Nouvelles en vers*, par M. Imbert. *Amsterdam*, in-8, 1774). — *Le Duel gascon*, conte, p. 14. (*Mes Loisirs ou Poésies diverses*, par M. L. Pons, de Verdun. A Londres, 1780. 1 vol. in-12 de 119 p.)

ULRIC.

—

La petite oie (V, 197).—Voici une nouvelle acception de ce terme équivoque. Dans le *Journal des Inspecteurs de M. de Sartines* (Bruxelles-Paris, 1863), on lit, p. 8 : « Il (Pelletier, fermier général) lui (à Mademoiselle de Nesle, fille galante) a donné aussi du linge, des robes et toute la *petite oie* en argenterie; lui a placé 3,000 livres la semaine dernière sur l'emprunt des Cordons bleus, et lui a donné 15 louis par mois pour se soutenir. » L'annotateur du journal paraît embarrassé de rencontrer là cette *petite oie*; il pense que c'est peut-être un service de table. Je crois qu'il faut y voir les détails, les accessoires de la garde-robe et du trousseau, quelque toilette, quelque nécessaire, peut-être tous les deux.

L'origine ne serait-elle pas invoquée par le bon Panurge lui-même : « Leurs jambes, tête, poulmon, foye et ratelle...? » Ce sont là ce qu'on appelle en terme de cuisine les *abatis* que les pauvres gens achètent, et qui sont pour eux la *petite* oie, tandis que les bourses mieux garnies achètent la *grande*, la véritable oie. Or, les faveurs de la *petite oie* étaient pour les amoureux une viande aussi creuse que les abatis comparés à la chair grasse et succulente de la *grande* oie...

(Saint-Malo.) A. G. J.

—

La Société « Aide-toi, le ciel t'aidera » (V, 204). — Il est souvent question de cette Société dans le tome IX, paru tout récemment, de l'*Histoire du Gouvernement parlementaire en France* (1814-1848), par M. Duvergier de Hauranne.

M. DUVERGIER DE HAURANNE, — on s'en souvient, — comptait parmi les membres les plus actifs et les plus influents de cette Société célèbre. — Les curieux ont donc toutes raisons de se reporter à l'ouvrage signalé ci-dessus, et d'y rechercher notamment les chapitres dans lesquels l'auteur a retracé l'histoire des fameuses *Elections* de 1827.

ULRIC.

—

Dame Etiquette, d'où vient-elle? (V, 212).— Voici une réponse que je retrouve parmi mes notes; mais, ayant omis d'indiquer ma source, je ne sais absolument pas où je l'ai copiée.

« Etym. *Estiquete*, signifiant proprement chose fixée, est de même origine que l'italien *stecco*, piquant, et d'un même radical que le hainaut *stique*, épée, le champenois *stiquer*, piquer, dans le wallon *stichi*, piquer, et provient du germanique; flamand, *stikke*, tige pointue, mot qui est celtique aussi; gaëlique, *stic*, un bâton. La série des sens est marque, écriteau, et par suite, ordre, arrangement, d'où cérémonial. L'étymologie, proposée par quelques-uns (*Est hic quæstio*, C'est là la question, mots inscrits sur les anciens sacs à procès), ne tient pas devant l'historique. »

Pour extrait. J. P.

—

Marie Dorval (V, 213). — Puisque le nom de Madame Dorval a reparu dans les colonnes de *l'Intermédiaire*, l'occasion nous semble excellente pour demander à nos savants coabonnés si, à leur connaissance, le charmant Portrait en pied de cette grande Artiste, qu'a publié la *Gazette des Beaux-Arts*, de M. Charles Blanc, dans l'un de ses premiers numéros, et sous ce titre par trop modeste : *Costume de Mme Dorval dans « Chatterton »* (dessin de M. *Edmond Hédouin*, gravure sur bois de M. *Pisan*), est une composition originale, *authentique*, du peintre susnommé, ou simplement une reproduction d'un ancien dessin du temps (1834)?

TRUTH.

—

Les tanneries de peau humaine (V, 234). — Dans les *Curiosités bibliographiques*, M. Lud. Lalanne, parlant des diverses peaux employées pour les reliures, dit : « Le bibliophile anglais Dibdin raconte qu'un particulier avait fait relier en peau de cerf un traité sur la chasse; qu'un autre fit couvrir d'une peau de renard (en anglais *fox*) l'*Histoire de Jacques II*, par Fox, et que le docteur Asken avait un livre sur l'anatomie relié en peau humaine. » (*Curiosités bibliographiques*, p. 288). — M. Lalanne ne parle pas des tanneries de Meudon.

Dans *l'Encyclopédie* (t. XII, p. 220, édition de Neufchâtel, 1765), on indique le procédé pour tanner la peau humaine, et l'on ajoute : « M. Sue, chirurgien de Paris, a donné au Cabinet du roi une paire de pantoufles faites avec de la peau humaine préparée par ce procédé. »

Le *Manuel du Tanneur* (Manuels Roret), par M. Chicoineau, mentionne le tannage de peau humaine, sans parler de

Meudon, et dit (p. 26) avoir vu à Versailles un morceau de la peau d'un criminel.

On a donc, bien avant la Révolution, tanné de la peau humaine. Maintenant, y a-t-il eu, en 1793 ou 1794, une tannerie de de ce genre à Meudon? J'en ai vainement cherché la trace.

L'exemplaire de la Constitution de 1793, mentionné par M. Ulric d'après un Catalogue de 1864, est, je crois, l'unique pièce attribuée à cette tannerie. Je le trouve, en effet, signalé dans un Catalogue de vente cité par le *Courrier de la Somme,* qui assure que, pendant la Révolution, « il se faisait un grand usage de ce genre de reliures : il y avait des fabriques où l'on tannait la peau humaine absolument comme le cuir de bœuf ou de cheval, et l'on en faisait de beaux volumes qui se vendaient un prix fou. »

Ainsi, ce n'était plus *une tannerie,* mais *des fabriques.* Et le *Courrier de la Somme* cite intrépidement à l'appui des reliures de 1793 *l'Encyclopédie* de 1765 !

L'article du *Courrier de la Somme* avait été reproduit par le *Journal des Débats.* Le *National* le releva vivement, en rappelant que le duc d'Orléans, père de Louis-Philippe, voulut encourager la tannerie de Meudon en portant un soir, dans les salons du Palais-Royal, et bien avant qu'il se fût fait jacobin, une culotte de peau humaine.

Cette note du *National* que j'ai coupée, et que j'ai sous les yeux, est du 26 janvier d'une des années 1849, 1850 ou 1851. (Je trouve au revers les spectacles du 26 janvier; on joue *Gabrielle* au théâtre de la République et *François le Champi* à l'Odéon.) C'est seulement dans cette note que j'ai rencontré jusqu'ici la tannerie de Meudon. On sait que le duc d'Orléans encourageait volontiers, en y mettant des fonds, certains essais industriels; il aida Nicolas Leblanc dans la recherche de la soude artificielle.

Cette reliure en peau humaine de la Constitution de 1793 est-elle bien authentique? FRÉDÉRIC LOCK.

— On lit dans le *Nain Jaune*, de M. Aurélien Scholl (samedi 27 février 1864, page 5) : « L'exemplaire de la Constitution de 1793, *relié en peau humaine*, a été adjugé moyennant 226 francs, à un libraire de Paris.

« J'espère qu'il se trouvera un honnête homme qui ne craindra pas de dépenser quelques louis pour avoir le plaisir de brûler cette dégoûtante relique. »

Les curieux pourront lire dans la *Revue des autographes*, publiée sous la direction de Gabriel Charavay (petit in-4°, n° 4), un intéressant article intitulé : *M. Granier de Cassagnac et les Tanneries de peau humaine.* TRUTH.

—

Le verbe sachoir (V, 241). — Cette question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire* (III, 227, 367; IV, 82, 150). Les raisons alléguées par M. P. G. D. en faveur de la locution incriminée ont clos la discussion et paraîtront sans doute concluantes à M. A. de La Taille. JOC'H D'INDRET.

—

Inscription énigmatique (V, 241). — Ce n'est pas, à beaucoup près, la première fois que le mot de cette énigme est cherché : Marius-Michael Angelus croyait qu'il s'agissait de *l'eau de la pluie;* Jean Turius, de la *matière première;* R. With y voyait *Niobé* ou *l'âme;* N. Barnaud, le *Mercure* ou *vif-argent;* G. Gerarts, *l'amour;* André Scot, un *eunuque;* André de Nesmond, *le babil et les tours des avocats;* Boxhornius, *l'ombre;* Malvasia, un *fœtus;* Ovide de Mont-Albani, *le chanvre;* F. Licetus, *la génération et l'amitié;* L. Du Bois supposait que *Crispis était une fille fiancée, morte en couches d'un fils, avant les noces:* Spon, Misson et bien d'autres ont donné des explications différentes; enfin, un Normand, A. Guilmeth, fit paraître à Louviers, en 1833, une brochure sur l'inscription en question. Après avoir relaté toutes les précédentes interprétations, à son tour il cherche à démontrer que cette inscription est une énigme dont le mot consiste tout simplement dans l'inscription elle-même. Il faudrait tous les développements qu'il donne à sa réponse pour faire presque comprendre l'énoncé; je m'abstiens de la reproduire, car il ne me semble point y trouver la véritable solution.

J'ai plutôt, vous le voyez, rappelé l'historique de la question, que fait une réponse; mais qui la fera jamais précise, concluante, certaine?... (Rouen.) C. LORMIER.

— Misson a consacré à cette inscription une dissertation en forme, dont cependant le principal objet me semble être de dire des injures à Spon, qui en avait parlé avant lui. Misson ne connaissait pas le cartouche de Chantilly, mais il nous apprend que l'inscription se trouvait aussi à Milan sur un vieux parchemin. A Bologne, c'était un marbre présenté comme copie exacte d'un marbre plus ancien. Les trois monuments offrent entre eux plusieurs différences. Les principales sont : 1° que l'inscription de Bologne est surmontée des lettres D. M., et celle de Milan des lettres A. M. P P D, qui sont également omises sur le cartouche de Chantilly; 2° que celui-ci porte Agatho *Crispus* au lieu de *Priscius*, qui se lit également à Bologne et à Milan; 3° que les trois dernières lignes, à partir de *hoc est,* ne se trouvent pas sur le marbre de Bologne, et que c'est même un des arguments des Bolonais pour traiter d'apocryphe le parchemin de Milan, at-

—

tendu que ces trois lignes appartiennent aussi à une autre inscription relative à Niobé.

Comme Spon décidait que la nôtre n'était qu'un badinage, qu'une énigme sans mot, Misson ne manque pas de soutenir qu'il y en a un, et il enregistre les solutions de dix-sept interprètes, qui tantôt en ont proposé plusieurs à la fois, et tantôt se sont rencontrés pour adopter la même. Les voici : l'eau de pluie tombant dans la mer, — Niobé, — l'âme raisonnable, — l'idée de Platon, — la matière première, — un eunuque, — la pierre, — la chicane, — l'amour, l'ombre, — la génération, — l'amitié, — la privation, — le chanvre, — la papesse Jeanne; — Agathon serait un homme véritable, et Ælia une fausse femme ou un mauvais génie errant; — trois cadavres enterrés dans le même tombeau par trois personnes différentes, — un embryon qui, s'il eût vécu et eût été fille, eût épousé Lucius Agathon. J'espère que nous avons du choix.

La dissertation de Misson a déjà été citée dans l'*Intermédiaire* (III, 304) par M. L. de la Sicotière, répondant à la question: *Sens d'une épitaphe* (III, 193). En effet, Misson est amené incidemment à rapporter le texte latin de cette épitaphe (Ci gît la fille avec le père), qu'il donne pour incontestablement antique et énigmatique : ce qui renverrait bien loin toutes les explications que nous en donnâmes *alors* en admettant la réalité de l'histoire racontée par la reine de Navarre. Mais ce qui doit nous consoler si nous avons été dupes en effet, c'est que nous en partageons la courte (très-courte) honte avec la belle et auguste *novellière* (puisque *nouvelliste* en ce sens ne serait pas français).

O. D.

—

La chanson parisienne de « Fi-fi » (V, 242). — Je ne la connais point et brûle de la connaître; mais je m'empresse de signaler ce que j'ai rencontré dans un petit volume de l'Académie des bibliophiles, publié en 1868 : *Le Légat de la vache à Colas, de Sedége.* C'est dans la plantureuse glose qu'y a ajoutée l'éditeur de la célèbre complainte huguenote, M. Emmanuel Vasse (de Crète), et à la page 76.

Sur ces vers du 17e couplet :

> Je ne veux oublier
> Ce Claude le bonhomme...

le commentateur explique qu'il s'agit de « dom Claude de Guise, sur qui on a une légende dans le genre de celles de Catherine de Médicis et de Charles de Guise, cardinal de Lorraine. » — « Son père, dit-il, était palefrenier; son grand-père, vidangeur, n'était appelé que M. *Fi! Fi!!!* Sa mère, chassant de race, était fille de Des Barres, président du parlement de Dijon. »

Il doit y avoir là quelque analogie, peut-être aussi quelque erreur. Si je laisse de côté la question généalogique du palefrenier et du vidangeur, qui me surprennent bien un peu, reste le sobriquet de *Fi Fi*, qui est sans doute l'origine de la chanson décochée par le peuple de Paris contre un Guise. Mais où M. Vasse a-t-il pris ce sobriquet? Il ne cite pas sa source.

Subsidiairement, pourquoi donc appelle-t-il la glose dont il a accompagné la Vache à Colas *une glose d'Orléans?* Cela veut-il dire glose sans fin ni trêve, ou sans rime ni raison? ou « chienne de glose, » comme on disait « chiens d'Orléans? » FRÉD. N.

—

Un tableau de Michel-Ange, etc. (V, 242). — Il est question de ce tableau dans la *Confession de Sancy* (liv. II, chap. 7). « Ces paillards (les protestants) firent impudemment courir par toute la France les nouvelles du tableau, où le cardinal, la reine d'Escosse sa niepce, et autres personnes estoient embrassés d'un estrange artifice... » Mais d'Aubigné ne dit rien de plus, et surtout ne parle pas de l'échange des tableaux. Catherine de Médicis a été souvent accusée de liaison illicite avec le cardinal de Lorraine, mais je crois cette imputation beaucoup plus rare à l'égard de Marie Stuart et de la duchesse de Guise. Cependant, il y a dans Brantôme (Disc. 1er des *Dames galantes*) un passage où, sans nommer personne, il raconte qu'une princesse avait cédé à l'amour d'un roi pour sauvegarder la fortune de son mari, compromise par le mauvais succès d'une guerre dont il avait été chargé; et une note de l'édition Garnier (1841) désigne le duc de Guise comme étant ce mari. Si la note dit vrai et si Brantôme ne ment pas, l'un des enfants d'Anne d'Este n'eût pas appartenu au duc de Guise, et la paternité en eût été douteuse entre Henri II et le cardinal de Lorraine. Une autre note de cette même édition parle aussi de notre tableau, mais n'en rend pas tout à fait le même compte que M. S. D. : « Le cardinal de Lorraine, du Perron et autres avoient été représentés de même avec Catherine de Médicis, Marie Stuart et la duchesse de Guise, dans deux tableaux dont il est parlé dans la *Légende du cardinal de Lorraine*, folio 24, et dans le *Réveille-matin des François*, pages 11 et 123. » O. D.

—

Le chauvinisme (V, 245). — *C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière*, et par conséquent c'est de Berlin que doit nous venir l'interprétation de notre dialecte parisien, car *chauvinisme* est un terme presque argotique et qui ap-

partient à la conversation plutôt qu'à la langue régulière. Ce n'est pas que je réclame, mais j'avais cru jusqu'ici que par *chauvinisme* on entendait des idées, des sentiments surannés, fort bons sans doute par eux-mêmes, mais devenus fastidieux à force d'avoir été répétés dans une forme trop peu variée. Le blâme, car le mot de *chauvinisme* en est un, ne s'appliquerait donc pas au fond des choses, mais seulement à cette répétition continuelle et monotone; de même que lorsqu'on traite un air de *rengaîne*, je crois que l'on ne veut pas dire positivement qu'on le trouve mauvais, mais qu'on l'a entendu assez souvent pour avoir le droit de ne plus l'entendre. La *rengaîne* serait donc le *chauvinisme* de la musique, et le *chauvinisme* la *rengaîne* de la littérature et du discours; aussi, quoique le plus habituellement *chauvinisme* désigne l'enthousiasme de la gloire militaire, tel que nous l'arrangeaient les vaudevilles et les mimodrames, j'ai quelquefois entendu appliquer le mot à d'autres matières, par exemple à une déclamation contre les abus de la puissance cléricale, que celui qui la critiquait signalait ainsi comme un trop fidèle écho des échos de Voltaire. Or, *chauvinisme*, ainsi compris, s'explique aisément, car *chauvin*, dérivé de *chauve*, est une expression naturelle pour signifier ce qui est vieux.

O. D.

—

Impression en caractères gothiques (V, 246). — A partir de la deuxième moitié du XVI° siècle, je ne crois pas qu'on puisse rencontrer de livres en caractères gothiques, si l'on excepte pourtant quelques livres d'Heures. Pour en citer peut-être les derniers spécimens: en 1573, Julian David, libraire, demeurant au bout du pont aux Meusniers, à l'enseigne du Paradis, près l'horloge du Palais, imprimait en gothique des Heures de Nostre-Dame, à l'usage de Rouen, et, en 1583, Georges Loyselet imprimait à Rouen, aussi en gothique, les Heures Nostre-Dame à l'usage de Evreux.

(Rouen). C. LORMIER.

—

« L'Augustin de France » (V, 246). — Je ne viens pas répondre sur tous les points à mes questions; mais depuis quelques jours j'ai découvert le nom de l'auteur. La première édition de l'ouvrage m'est tombée sous la main: *A Paris, chez la Veuve P. Bouillerot*, 1683, *in*-12, *pp*. 365, avec le titre: *Le triomphe de la miséricorde....* Le privilége, du 30 septembre 1682 est accordé à Michel Chilliat, qui a « très-humblement fait remontrer, qu'il a par ses soins recouvré un livre intitulé *Le Triomphe*... qu'il désirerait donner au public. » La *Biographie Nouvelle* de Michaud, à l'article *Chilliat*, lui attribue effectivement cet ouvrage et cite une 2me édition de 1686, ayant en plus des *Lettres*.

Le débat est entre Chilliat et le P. Maillard, auxquels les priviléges reconnaissent les mêmes droits à la paternité de *l'Augustin*. Qui des lecteurs de *l'Intermédiaire* les mettra d'accord? Et surtout qui me donnera le nom véritable du héros, s'il en a une. PIERRE CLAUER.

—

Une définition du silence (V, 247). — On me communique le numéro de *l'Intermédiaire* contenant cette question. « Le silence est une des formes de l'infini » est de Balzac. On peut lire cette phrase dans un de ses romans les plus connus, qu'il vous sera facile de trouver.

DAVID DU CLOSEL.

—

Le P. Loriquet et le sabre de la bataille du Mont-Thabor (V, 249). — Un instant, M. V. de V.! Il est bon de défendre ses amis; mais il ne faut pas pour cela frapper à tort et à travers sur ses ennemis. Comment voulez-vous que Mme X., qui a conservé pieusement son livre de première communion, et qui en fait cadeau à une amie, s'exprime autrement: « Livre que portait Mme X. à sa première communion? » Vous écrierez-vous qu'apparemment cette dame veut faire croire qu'elle était déjà mariée lorsqu'elle fit sa première communion? Eh bien! le *sabre que Napoléon* portait à la bataille du Mont-Thabor était bien un sabre que *l'Empereur* portait, etc. Et si l'on trouvait jamais, pour le mettre au musée des souverains, le débris d'un polichinelle qui eût aidé la dentition du grand homme, et qu'on inscrivît au-dessous: « Polichinelle de l'empereur Napoléon Ier » cela voudrait-il dire que... Oh! non, n'est-ce pas?

(Saint-Malo.) A. G. J.

—

« L'Enrhumé » de Béranger (V, 254.) — La grande édition des *Œuvres complètes de P.-J. de Béranger*, revue par l'auteur et illustrée de 52 gravures sur acier. *Paris, Perrotin*, 2 volumes in-8° cavalier, — ainsi, du reste, que toutes les autres *éditions illustrées*, publiées par le même libraire : 1837, 3 vol. in-8°, dessins de Grandville et Raffet, — 1867, un vol. grand in-8°, *édition populaire*, illustrée de gravures sur bois, etc. — ne renferme pas le texte complet du fameux couplet supprimé dans la chanson de *l'Enrhumé*. Dans tous les exemplaires que j'ai sous la main, les vers absents sont remplacés par deux lignes de points. Mais les éditions précitées donnent, en outre, au lieu et place de la phrase interdite, cette curieuse note explicative, bien présumablement écrite par Béranger lui-même :

« On ne croit pas devoir rétablir ici les deux vers dont l'imprimeur exigea la suppression en 1821. L'auteur ne consentit à cette suppression que parce qu'il pressentit les interprétations malignes auxquelles elles donneraient lieu. Aussi Marchangy tonna-t-il contre ces deux lignes de points. Des points poursuivis en justice! Il faut les conserver d'autant plus, que les deux vers supprimés ne seraient auprès qu'une bien froide épigramme. » ULR.

— Un recueil de ses chansons politiques, publié clandestinement, je crois, donne ce renseignement:

« Vers manquant dans la chanson intitulée *l'Enrhumé* (t. II, p. 205):

Mais le papa qui tient la dot,
Traita sa fille comme Loth.

Puis, vient une clef des initiales pour ces mêmes chansons.

J'ai sous les yeux un exemplaire de l'édition de 1821, reliure de cette époque; en regard de ce couplet il y a un feuillet, relié en même temps, avec ces deux vers écrits à la main:

Oui, mais papa soufflant la dot
Traita sa fille comme Loth.

Cette seconde version me semble plus exacte que la première. E. T.

—

Lalicorne (V, 256 et 316).—Si j'avais sous la main le voyage en Tartarie du P. Huc, missionnaire lazariste, plusieurs fois réimprimé, j'étonnerais bien MM. R. de S. et O. D., et je viendrais à la rescousse de M. T. de L., qui se garde bien de trancher la question.

Si ma mémoire est fidèle, le P. Huc a vu la dépouille entière de la licorne et a conversé avec un voyageur français qui avait chassé ou vu chasser la licorne. D'après sa description très-minutieuse, l'animal serait une gazelle assez rare et fort difficile à atteindre, mais parfaitement connue dans les contrées qui sont situées entre l'Inde anglaise et la Tartarie. Pardonnez-moi si ma mémoire est en défaut et vérifiez le second volume du *Voyage en Tartarie*.

(Saint-Malo). A. G. J.

—

Le beau est la splendeur du vrai (V, 260).— Que ma correction, qui consiste à remplacer dans un texte de Platon ἰδέα par υἱέα, soit ingénieuse ou non, c'est là le plus jeune de mes soucis. Au fait, je n'ai eu qu'un but en établissant sur une base solide cette variante; c'est à savoir, de mettre d'accord, d'une manière palpable, la lettre et l'esprit de la doctrine platonicienne, sur la nature et la portée de laquelle on sait partout à quoi s'en tenir depuis des siècles. Or, je crois être heureusement et définitivement parvenu à faire accepter, surtout de la part des juges les plus compétents, ce que je ne crains pas de nommer une véritable découverte. D'ailleurs, je me hâte de déclarer que la prononciation du grec, pas plus celle de Reuchlin que celle d'Erasme, n'est absolument pour rien dans la leçon que je viens d'introduire où l'on sait. Aussi bien, l'erreur que j'ai redressée est du nombre de celles qui, sans frapper l'oreille, s'insinuent dans l'esprit par les yeux. En second lieu, on me demande s'il existe un seul texte, manuscrit ou imprimé, qui autorise υἱέα. A cela, je réponds sans balancer, que dis-je? je réponds victorieusement: Il n'en existe aucun. Car, autrement, je n'aurais rien dépisté, rien imaginé, en un mot, rien découvert. Je n'aurais eu qu'à lire, qu'à épeler couramment et correctement trois syllabes, dont une diphthongue.

Mais si désintéressé que je sois de nos gloires littéraires, je ne saurais permettre à mon honorable contradicteur d'affirmer qu'en France on n'ait jamais su réellement le grec ni avant, ni depuis le XVIe siècle de notre ère. A cette protestation toute patriotique, j'ajoute que, loin d'être en opposition, ou seulement en contradiction avec la théorie platonicienne, ma leçon s'y prête, s'y adapte et s'y ajuste étroitement. En effet, Socrate ne dit nulle part, pas même ironiquement, j'entends par là sous la forme d'une malicieuse interrogation ou d'un doute narquois: « Le beau est la cause du bon; » car, s'il en était ainsi, rien ne serait beau que ce qui est bon, et à ce compte-là, Socrate lui-même, Socrate tout le premier courrait grand risque d'être un très-méchant homme. Mais, Dieu merci! c'est précisément le contraire que s'appliqua toujours à enseigner le maître par excellence, le plus sage et l'un des plus laids d'entre les mortels. « Il n'y a de beau, proclamait-il sans cesse, que ce qui est bon, autrement, que ce qui est bien, que ce qui est vrai. » Bref, loin d'être la progéniture du beau, le bon est le générateur, l'unique père du beau. En vérité, je regrette que mon antagoniste n'ait pas vécu, et cela avec moi, au XVIe siècle, pendant cette seule centaine d'années où, suivant lui, la France sût réellement le grec. Du moins, nous fussions, en ce temps fortuné, tombés l'un et l'autre d'accord sur le texte, le sens et l'enseignement de Platon.

NOTA BENE. 1° L'exemplaire que j'ai feuilleté appartient à l'une de nos plus riches collections de livres; c'est à la publique Bibliothèque Sainte-Geneviève que chacun peut voir de ses yeux, *ipsissimis oculis*, αὐτοτάτοις ὀφθαλμοῖς, si j'ai donné ou pris le change au sujet de ἰδέα. J'at-

teste donc à nouveau que non-seulement ἰδεα, dans l'édition précitée, n'est pas accentué, mais qu'il va même jusqu'à manquer d'esprit, ce qui ne laisse pas que d'avoir une certaine gravité de plus.

2° Avec cela, un chanoine de Florence, qui avait nom Marsile ou Marcille Ficin, reste pleinement hors de cause. Chacun sait que la version latine des écrivains grecs est le plus souvent dix fois moins claire que l'original, lors même que l'interprète a compris. Qu'est-ce donc quand le sens lui échappe?

3° Υἱέα n'est point un accusatif excessivement rare, et je le prouve. Mon ancien et vénéré maître, J.-L. Burnouf, à la page 177 de sa « Méthode pour étudier la langue grecque, » enseigne, avec une irréfragable autorité, υἱεύς, « inusité au nominatif, » génitif υἱέος, etc. Mon regrettable ami, Fréd. Dübner, à la page 15 de sa « Grammaire grecque » (Reinwald, 1835), a rendu cet arrêt : « Le mot υἱός (fils) mérite une mention particulière; presque tous les cas d'une autre forme « qui n'existe pas au nominatif » s'y trouvent : υἱέος, υἱεῖ, υἱεῖς, υἱέων, υἱέσι, υἱέας, υἱέε, υἱέοιν. » Il est de ma loyauté de noter que si Burnouf, en ne refusant à la forme dont je traite que le nominatif singulier, lui accorde par là même tous ses cas moins un, c'est-à-dire toutes les autres désinences des trois nombres, Dübner, de son côté, alors qu'il ne la sèvre, lui non plus, que du seul et même nominatif singulier, et qu'il fournit l'accusatif pluriel υἱέας, issu évidemment de υἱέα, néglige pourtant d'ajouter cet υἱέα, lui neuvième, aux diverses terminaisons non relatées par lui à la page XLV. Que conclure contre moi de cette omission, toute fortuite peut-être? — Rien, absolument rien, si ce n'est que l'excellent et très-docte Dübner, sous les yeux et par l'esprit de qui tant de grec a passé, n'avait néanmoins pas encore eu l'occasion de faire connaissance avec mon υἱέα. Mais si des deux grammaires le plus en renom, j'arrive ensuite au meilleur des dictionnaires, à celui que dans Athènes même rédigèrent des Athéniens « de nos jours, » des Athéniens d'élite, sous le titre de **ΛΕΞΙΚΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΟΝ**, j'interroge la page 1308 et je lis : υἷα pour υἱόν, υἱάσι pour υἱοῖς, υἷι pour υἱῷ. Voilà donc trois formes de plus que Dübner semble avoir ou ignorées ou perdues de vue, mais que la postérité d'Homère et de Platon devait, non pas au XVIe, mais bien au XIXe siècle, pieusement recueillir et enregistrer avec soin, au fur et à mesure qu'elles apparaissaient à travers la poussière et les ligatures de textes inexplorés jusque-là. De ce nombre n'est certes pas l'*Iliade* ou l'*Odyssée*, deux poëmes qui me sont encore, par ma foi! restés assez présents à la mémoire, mais dans lesquels, je le confesse, je n'ai pas souvenance d'avoir jamais salué, même en passant, υἱέα. En revanche, il est un auteur et un chapitre où je suis sûr de l'avoir lu, et qui me le gardent en réserve pour le moment propice; car, avant de dresser l'état civil de ce mot point bâtard, mais des plus légitimes, j'ai besoin de rappeler succinctement deux vérités. La première, c'est que la philosophie et l'histoire s'accordent à nous révéler que, chez toutes les nations, c'est par la parole cadencée que commencent et la langue et la littérature; la seconde, c'est que chez les Grecs, singulièrement au siècle de Socrate et de Platon, les limites n'ayant pas encore été nettement ni profondément marquées entre la poésie et la prose, ces deux élégantes formes de la pensée humaine faisaient encore l'une et l'autre usage de termes communs à toutes les deux. Et, chose digne d'être remarquée, cette sorte de syncrétisme qui signale l'aurore des lettres en marque aussi, tantôt le déclin, d'autres fois la renaissance. Cela étant, qui donc, je vous prie, qui oserait soutenir qu'il soit interdit, tantôt au philosophe, tantôt à l'orateur, de se servir d'un idiome inspiré, autrement de la langue des dieux, puisque c'est de ce beau nom que depuis un temps immémorial, on aime à saluer la poésie? En France, assurément, nul ne se chargerait de trier, d'étendre, comme on dit, sur la volette, d'un côté les mots de Chateaubriand, et de l'autre les mots de l'abbé Delille, dans le dessein d'adjuger ceux-là à la prose et ceux-ci à la poésie. Si donc il en est ainsi, il y a peut-être, pour qui appartient à son XIXe siècle, une certaine irréflexion à rendre un oracle qui revient à ceci : « υἱόν est prosaïque, mais poétique est υἱέα. Or, le divin Platon écrivait pédestrement, encore qu'il ait, en sa prose, si poétiquement parlé des aëdes. Donc, il a dû employer υἱόν et rejeter υἱέα. » Mais, outre que υἱόν se rencontre cent et cent fois sous la plume ailée aussi bien que sous la plume qui va cheminant terre à terre, il n'est décrété nulle part que mon υἱέα soit exclusivement réservé au commerce de la muse avec le ciel, et que l'incomparable conférencier du cap Sunium ait dû s'en interdire l'usage. Au total, le condisciple de l'Abeille attique, l'ami de Xénophon pouvait employer indistinctement, pour ses Dialogues en prose, soit υἱέα, soit υἱόν, au même titre qu'il fut loisible au poëte N... d'en faire autant pour les vers que voici :

. . . .

Καὶ δέμας ἐν σταδιόισιν ἀλειψάμενος λίπ' ἐλαίῳ,
Υἱέα μὲν Δηοῦς ὤλεσα χερσὶν ἐμαῖς.

. . . .

Ce distique ne doit pas être attribué à l'immortel philosophe fils d'un statuaire et d'une sage-femme.

(Grenoble.) J. P.

La décoration du Lis (V, 258). — Dans *Le retour d'un bon roi*, une de ces chansons que l'on attribuait invariablement à Béranger, l'on faisait dire à Louis XVIII :

J'arrive avec mon innocence,
Mes vertus et mon cordon blanc.

Ce cordon blanc était sans doute le grand cordon de cet ordre du Lis, et alors on peut supposer que c'est encore du ruban blanc qu'il est question dans le couplet suivant :

Bonjour, ma vaillante noblesse,
Qui, jadis, m'aviez planté là!
Aujourd'hui que le péril cesse,
Je vous reconnais... Vous voilà!
Venez, fermes soutiens du trône :
Recevez ce ruban de moi!

à quoi la noblesse répondait :

Nous savons tous ce qu'en vaut l'aune :
Vive Louis! Vive le roi!

Non-seulement *ce qu'en vaut l'aune* était une expression de mépris, mais encore faisait allusion à ce qui était alors bien connu, que l'on obtenait ces décorations pour de l'argent. On racontait, par exemple, qu'un homme ayant payé pour avoir la Légion d'honneur, on lui avait envoyé le Lis, et qu'à ses réclamations on avait répondu que c'était une faveur qu'on lui faisait parce que le ruban blanc coûtait plus cher que le rouge, mais le trait le plus violent décoché contre la nouvelle chevalerie, fut (si réellement elle a existé, car je ne l'ai point vue) une caricature représentant un troupeau de cochons avec ce titre : *Compagnons d'Ulysse.*

O. D.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Vers presque inédits d'Auguste Barbier. — Cette fois l'Académie française a eu de l'esprit comme quatre! Elle vient enfin de se faire l'honneur d'élire un vrai poëte, Auguste Barbier, — en attendant un autre vrai poëte, Théophile Gautier! Il me semble entendre déjà l'auteur des *Iambes* débiter à ses chers confrères, en guise de discours de réception, *la Curée, la Popularité, Varsovie*, ces véritables et immortelles Némésis de notre époque; enfin, pour ne pas faire de jaloux, l'*Idole*, l'IDOLE, cette sublime malédiction de la guerre, ce superbe dithyrambe de la sagesse s'adressant à tous les fous du siècle, *vox clamantis in deserto* :

O Corse aux cheveux plats! que ta France était belle
Au grand soleil de messidor!...

Et dire que Barbier chantait ces choses-là en mai 1831, il y a déjà trente-huit années!

Deux ans auparavant, en 1829 (il arrivait à Paris), le *Mercure du XIXe siècle* publiait (p. 321), la pièce suivante, discrètement signée d'un B., *Rêverie au coin du feu*, qui n'a jamais été reproduite depuis.

S'IL ÉTAIT FEU!

Rêverie au coin du feu.

Voici l'hiver? l'oiseau quitte la branche;
La bise souffle, et sur ma vitre blanche
Le froid commence à dessiner des fleurs.
L'hiver est triste et long pour une fille...
Pourtant, auprès de mon feu qui petille,
Je dis tout bas en essuyant mes pleurs :

« Ah! si l'ami que rêve ma jeune âme,
De mon foyer était la douce flamme,
L'hiver vaudrait les plus belles saisons!
Et le printemps, et toutes ses merveilles,
Ses frais gazons et ses roses vermeilles
Me riraient moins que l'éclat des tisons!

« S'il était feu, que me ferait la bise,
Le ciel brumeux avec sa couleur bise,
La blanche neige et ses flocons épais?
Que me ferait de voir glaçonner l'onde?
Que me ferait de voir geler le monde?
S'il était feu, gèlerais-je jamais!...

« S'il était feu, pour sa moindre étincelle,
Je donnerais tous mes biens de pucelle,
Mon priez-Dieu, mon lévrier Médor;
Je donnerais ma colombe au pied rose,
Le myrte blanc que chaque jour j'arrose,
Mon luth d'ébène et mon crucifix d'or!

« Je donnerais tout, jusqu'à ma parure,
Mon manteau vert et sa lourde fourrure,
La grande croix que tant j'aime à porter,
Mon chaperon et ma robe isabelle;
Je donnerais le bonheur d'être belle,
Et le bonheur de l'ouïr répéter!

« S'il était feu, le titre de baronne,
Tout un duché, tout l'or d'une couronne,
Me charmeraient et me tenteraient peu!
Quand même au ciel je pourrais être un ange,
Je ne sais pas si je ferais l'échange
D'un coin du ciel pour le coin de mon feu!

« Oh! quel plaisir j'aurais, seule et follette,
A lutiner la flamme violette,
A l'agacer, et toujours à la voir
Se denteler, se dérouler en bande,
Sauter, bondir, danser la sarabande,
Tout alentour de mon grand foyer noir!

« Que j'aimerais devant la rouge braise,
Sur mes chenets poser mes pieds à l'aise,
Rêver d'amour, sans trouble et sans pâleur!
S'il était feu, que je serais joyeuse,
Sous les longs plis de ma robe soyeuse,
D'envelopper son humide chaleur!

« S'il était feu, j'en prendrais soin extrême :
Pendant le jour il aurait ce qu'il aime,
Force rameaux de chêne et de sapin...

Puis, quand mes yeux verraient la nuit des-
Je le mettrais sur un bon lit de cendre [cendre,
Pour sommeiller en paix jusqu'au matin!

« Enfin, je crois qu'au gré de mon envie,
Je le ferais brûler toute ma vie;
Jusqu'à ma mort je voudrais le nourrir;
Et je n'aurais qu'un souci, qu'une crainte,
Ah! ce serait de voir sa flamme éteinte,
Car s'il mourait, il me faudrait mourir!... »

B.

Vifs remercîments à celui qui nous a signalé, pour nos *curieux*, ces aimables strophes du jeune temps, où B. était feu et flamme, et qui nous a révélé le secret de l'initiale. C. R.

—

Auguste et Tacite. Un renseignement nouveau. — J'avais cru jusqu'à présent, avec tout le monde, que l'empereur Auguste, étant mort l'an 14 de l'ère chrétienne, n'avait eu l'occasion de témoigner aucune bienveillance à Tacite, né plusieurs années après. M. Weiss m'a appris qu'il n'en était rien, et comme c'est un ancien professeur d'histoire, ne dois-je pas l'en croire quand il assure (voir le compte rendu de son procès devant le Tribunal correctionnel de la Seine, 28 novembre 1868), « que Tacite avait pu, même après « avoir écrit les *Annales*, rester l'ami « d'Auguste, qui l'appelait le dernier des « Pompéiens? » Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que Tacite lui-même m'avait induit en erreur, lui qui met dans la bouche de Cremutius Cordus cette phrase très-claire: « Tite-Live a comblé Pompée « de tant de louanges, qu'Auguste l'appe- « lait Pompéien. » (Pompéien, et non le dernier des Pompéiens). « *Ut Pompeianum eum Augustus appellaret.* »

T. de L.

—

Un étonnement et un vœu d'Alfred de Musset. — Il y a trente-deux ans que le charmant poëte imprimait ce qui suit:

« Quoi! parmi tant d'hommes assemblés, ayant cœur et tête, puissance et parole, pas un qui se lève et dise simplement: — Je ne suis pour ni contre personne, mais pour le bien. Voilà ce que je blâme et ce que j'approuve, ma pensée, mes motifs. Examinez. » (*Lettre sur la littérature*, 5 mars 1837.)

Que vous en semble, au point de vue philosophique? Pas si mal pour un poëte, n'est-ce pas? Diriez-vous point qu'Alfred de Musset a défini d'avance tel politique qui, pour vouloir être cet homme-là, — *ni pour ni contre personne*, *mais pour le bien*, — s'est trouvé isolé au milieu des *hommes assemblés*, et décrié tout d'une voix par les uns et par les autres? — Ma foi, tant pis pour les hommes assemblés, et vive Alfred de Musset! H. E.

—

Don Quichotte contre M. Thiers. — Voilà Don Quichotte, non de la Manche, mais du *Figaro* (23 mai), qui reproche à M. Thiers son style provençal, trop dénué d'alliage parisien, et signale à ce propos une description que cet écrivain aurait faite de Napoléon Ier, *se drapant dans son enveloppe grise*. Don Quichotte ajoute que, de par l'Académie française, il est permis de s'envelopper d'un drap, mais défendu de se draper d'une enveloppe. Quoi qu'il en soit, est-il donc vrai que l'historien dit *national* du Consulat et de l'Empire ait commis cette pittoresque métabase, ou *contre-petterie* (pour appeler la chose par son nom)? V. N.

—

« Le petit Faust. » — Nous avons donc enfin un petit Faust! Servez chaud. C'est le plat du jour, le succès en vogue. — Cela nous remet en mémoire cette épigraphe que Georges Sand mettait, en 1837, en tête de son *Aldo le Rimeur* : « Il n'y a « personne qui ne fasse son petit Faust, « son petit Don Juan, son petit Manfred « ou son petit Hamlet, le soir auprès de « son feu, les pieds dans de très-bonnes « pantoufles. » Il est vrai que George Sand ne l'entendait pas précisément ainsi que MM. H. Crémieux et Jaime fils, et son Aldo de Malmor n'est pas aussi gai que le beau troupier Valentin, chantant sa Marche des Soldats :

Vaillants guerriers, sur la terre étrangère,
Combattre est un plaisir!
Les ennemis y mordront la poussière,
Et ç'a les f'ra mourir!

La drôlerie musicale du petit maëstro Hervé est un hommage de plus à la beauté de l'œuvre du grand maëstro Gounod.

[Fausti!
Ite, ambo, *major*que *minor*que, ad sidera,
Plaudite jam, cives, necnon ridete vicissim!...

comme dit le poëte latin (1). D. D.

—

Une rectification à insérer au « Manuel du Libraire. » — Elle est de peu d'importance, sans doute; mais, puisque j'ai eu l'occasion de la constater, je la consigne ici. Le *Manuel*, en citant l'édition petit in-8 (Lyon, Pierre Rigaud, 1618) de l'*Histoire de Primaléon, de Grèce*, *premier livre*, avance (5e édit., tom. IV, col. 873) que le texte se compose de 404 pages. En réalité, c'est 404 *feuillets*. J'en ai la preuve, puisque je possède un exemplaire de ce volume. C. A.

(1) Nous ne vérifions pas cette citation de notre correspondant; nous laissons ce soin aux lecteurs. (*Réd.*)

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 108. Cherchez et vous trouverez. QUAEQUE SINGULA IMPROBO Il se faut entr'aider. 25 juin 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Un moyen oratoire de M. Emile Ollivier. — L'histoire ne nous dit-elle pas que Démosthène, afin d'obtenir l'attention de son léger auditoire d'Athéniens, se mit une fois à leur raconter une *fable?* et cette fable n'est-elle pas celle de *l'Ane et l'Ombre?*

J'ai lu dans le journal *la Liberté* (du 15 mai) le compte rendu sténographié de la réunion électorale, à bon droit célèbre, qui a eu lieu au théâtre du Châtelet le mercredi 12 mai. Or, j'y ai vu que l'orateur, M. Emile Ollivier, avait fait comme Démosthène. Pour obtenir un peu de silence de son turbulent auditoire de Parisiens, il leur a raconté une *anecdote.*

« Dans l'antiquité, a-t-il dit, on croyait « que les dieux prenaient quelquefois la « forme humaine, qu'ils descendaient au « milieu de nous et se mêlaient à notre « vie. Or, au récit d'un des plus spirituels « écrivains de ce temps, voici ce qui « advint un jour au roi des dieux. Il était « descendu sur la terre pour se distraire, « lorsqu'au bord d'un chemin il fit la ren- « contre d'un paysan qui se rendait à son « labeur. Il l'aborda et commença à s'en- « tretenir avec lui. Le paysan qui ne soup- « çonnait pas l'illustre interlocuteur au- « quel il mesurait sa faiblesse, se permit « de le contredire. La discussion s'animant « et le paysan ne voulant pas se rendre, « Jupiter, à bout de raison et de patience, « démasqua sa divinité et menaça de la « foudre. A quoi l'homme des champs « répondit sans se troubler: « Tu te « fâches, Jupiter, c'est que tu as tort! » (*Applaudissements très-vifs de la plus grande partie de l'assemblée.*)

Cette fable, car c'en est une aussi, ou je ne m'y connais pas, paraît avoir eu, tout comme celle de Démosthène, un plein succès, et le reste du compte-rendu montre qu'elle a valu à l'orateur un silence relatif qui lui a permis d'exposer ses idées infiniment mieux que M. Jules Favre dans d'autres réunions.

Mais, s'il vous plaît, quel est celui d'entre les plus spirituels écrivains de l'antiquité chez qui se trouve le récit dont M. Emile Ollivier a tiré si bon parti? Y a-t-il quelque part une fable de *Jupiter et le Paysan?* Est-ce de la part de l'orateur une heureuse réminiscence, ou est-ce un expédient que son imagination lui aurait fait improviser, pour le besoin du moment, comme on rapporte que le cardinal de Retz a un jour *improvisé* un passage de Cicéron, je ne sais lequel, afin de s'en faire un argument *sine qua non?* S. D.

—

Quelques lignes de M. Sainte-Beuve. — Où donc M. Sainte-Beuve, l'illustre sénateur-critique, a-t-il écrit ces lignes que j'ai trouvées en *fac-simile* d'autographe?

« Depuis quelques années déjà, il s'accrédite des opinions bien fausses, selon moi, sur la nature, la qualité et le droit des grands hommes. L'idée morale n'entre plus dans le jugement qu'on porte sur eux, ni dans le rôle qu'on leur assigne. On les fait grands, très-grands, des instruments de fatalité, des foudres irrésistibles, des voix commandées dans l'orage; rien ne les limite, ce semble, que leur pouvoir et leur succès même. On est revenu, sur ce point, à une idolâtrie, du moins en paroles, qui rappellerait celle des premiers âges; ce ne sont que des demi-dieux, toujours...(?) quoi qu'ils fassent. — Sainte-Beuve. »

On dirait que ce passage dont un mot, l'antépénultième, n'est pas nettement écrit, a été découpé dans un journal. Au verso se voient 23 lignes d'impression, qui semblent un fragment de compte rendu théâtral. On y lit, par exemple: « *Rocambole* va toujours, et j'en suis bien aise pour les auteurs. *Les Sept Châteaux du Diable* ne désemplissent pas au Châtelet....

C'est le Champagne,
Vin de Cocagne, etc. »

V. N.

—

Et le sceptre revient toujours à la beauté. — A propos d'un banquet de la

maçonnerie écossaise dans lequel feu M. Viennet devait proposer M. Crémieux comme son coadjuteur, un journal citait, l'année dernière, avec infiniment d'à-propos, ce vers si plaisant en cet endroit :

Et le sceptre revient toujours à la beauté.

De qui donc est ce vers?

YEZIMAT.

—

Une lettre de Luther sur les pierrots. — Connaîtrait-on et pourrait-on m'indiquer une traduction française de la *Lettre de Luther*, dont parle M. Nestor Roqueplan dans le passage suivant de *Parisine :* « C'est fête dans les arbres, les oiseaux chantent, les pierrots crient à tue-tête ; que disent-ils ces polissons de moineaux, qui égayaient si bien la sombre humeur de Luther dans sa retraite de Wartbourg, et lui inspirèrent une lettre si charmante. » (*Parisine, le Chapitre de la Nature,* page 169, un vol. gr. in-18. *Paris, Hetzel* (sans date). Avril 1869.) UL.

—

Un vers de Tartuffe. — L'admirable drame que Tartuffe ! Il offre, en même temps, un curieux tableau de l'intérieur d'un riche bourgeois sous Louis XIV.

Un vers, pourtant, m'a toujours intrigué :

...: Et s'il vient à *roter*, il lui dit : Dieu vous aide !
(Acte I, scène 2.)

Etait-il toléré, à cette époque, de roter à table, comme de tousser, cracher, se moucher, etc. ? Cela nous paraît au moins étrange aujourd'hui : Molière en parle comme d'une chose naturelle, et non comme d'une incongruité. On dit encore de nos jours à un homme qui éternue : Dieu vous bénisse ! On disait alors à celui qui rotait : Dieu vous aide ! A quelle époque remonte cet usage, et quand a-t-on commencé à proscrire l'éructation et à la ranger parmi les petites infirmités qu'il est convenable de dissimuler ? Le Dict. de Trévoux (qui écrit *roter*) dit : Quand un homme rote, on dit proverbialement : *Deo gratias*, les moines sont saouls.

(Béziers.) LOUIS H.

—

Qu'est-ce que : oxel? — Ce mot se rencontre assez fréquemment dans les plaintes en diffamation adressées aux Treize de la justice à Metz, au XVI[e] siècle : en voici quelques exemples.

Jehan le moistrier se plaint que Collair qu'on dit le proicheur l'a appelé *lairon, olxelz et meschant homme des plus meschant que on sceut trouver*.

Jehan Challon est traité par Nicolas le boulanger de *bellistre, meschant laidre, consouffrant oxels, et m.....*

Sibille femme de Denys le menuisier se prend de querelle avec Isabellon, femme de Hannes l'éperonnier, et lui crie : *Ne scait on poinct bien que tu es la ribaulde de la grosse jambe, le frère le bourriers de Chièvremont ;* et comme le mari veut prendre la défense de sa femme, elle ajoute en s'adressant à celui-ci : *Va va, oxelz telz que tu es, filz de telz oxelz telz que tu es.*

Le sens de ce terme injurieux paraît être celui de « mari complaisant, » mais quelle en est l'étymologie ? C. L.

—

Chapier. — Je désirerais savoir le sens de ce mot dans la phrase suivante du *Tableau de Paris*, par Mercier (édition Desnoiresterres, 1 vol. in-12, Pagnerre, 1853, page 15) : « Tous les chapiers de la terrasse des Tuileries ou de l'allée du Luxembourg sont des antianglicans qui ne parlent que de faire une descente en Angleterre, etc. » Le Dictionnaire de l'Académie explique ce mot par celui qui porte chape, ce qui ne convient évidemment pas ici.

J. R.

—

Prononciation des noms propres étrangers. — Si j'en crois M. F.-T. Blaisois, dans son ingénieuse réponse sur la prononciation du nom de Montaigne (V, 198), un Français qui ne veut pas afficher un pédantisme déplacé, doit prononcer *Ivanhoé* et *Byron* à la française, et non pas à l'anglaise, *Baïreune* et *Aïvanhô*. D'où, en généralisant, je tire cette règle qu'on doit prononcer les noms étrangers comme ils sont écrits, en donnant à chaque lettre sa valeur française et non la valeur qu'elle possède dans la langue à laquelle appartient chaque nom. Je ne doute pas dès lors que M. F.-T. Blaisois ne prononce littéralement *Goëthe, Shakespeare, Pulci, Mickiewicz*, et non pas *Gueuthe, Shêkspire, Poultchi, Mitskiévitch*. (Pardon pour ces transcriptions bizarres, qui ne sont évidemment que des à peu près). Toutefois, je conserve quelques scrupules, et je désirerais savoir si la règle ci-dessus est généralement adoptée, et s'il n'y a pas lieu de faire quelques distinctions. DICASTÈS.

—

Biographie de Jacques Sarrazin. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir sur ce sculpteur du XVII[e] siècle d'autres renseignements biographiques que ceux donnés par M. Jal dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire?* D. D.

—

Prud'hon et Mlle Meyer. — Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements nouveaux et inédits sur ces deux artistes ? Demande faite dans le but de compléter

autant que possible leur biographie que prépare en ce moment M. C.-C. B.

—

Burbanck, peintre de chats. — Un peintre anglais, Burbanck, donnait à Londres vers 1839 des leçons particulières de dessin et exposait à l'Académie royale des études d'animaux, d'oiseaux, etc. On connaît de lui deux importantes études de *chats*, publiées par Martin Lavigne chez l'éditeur Gihaut? Avait-il fait sa spécialité de ce genre de représentation? Traitait-il habituellement les études de chats à l'aquarelle? Les musées ou les collections particulières contiennent-elles quelques pièces de ce maître? En un mot, nos lecteurs peuvent-ils nous fournir quelques renseignements sur lui et sur son œuvre?

R. C.

—

Ximenez, candidat à l'Académie. — Je possède une lettre autographe écrite par cet ancien aide de camp de l'illustre maréchal de Saxe à Bernardin de Saint-Pierre, pour solliciter son appui, comme candidat à l'Académie. — Y parvint-il? — Cette lettre se termine par quelques vers, qui donnent à entendre que « le vieux malade de Ferney » ne dédaignait pas de grossir ses recueils de la muse de Ximenez. Voici cette lettre.

« A Paris, rue de la Vrillière, n° 6.
30 sept. 1807.

« Monsieur,

« On a dit et vous prouvez que la haute éloquence emprunte toujours quelque chose de la poësie.

« L'auteur de *Paul et Virginie* eût été Racine ou La Fontaine, s'il avait ignoré que la prose peut avoir tout le charme des vers. — Je ne sais à quels titres vous demander votre suffrage dans les élections des deux successeurs de Portalis et Le Brun. Permettez que des vers cachent le nud de ma prose.

'avais vu de Fribourg s'écrouler les remparts;
'omber, dans Fontenoi, l'orgueil des Léopards;
'admirai d'assez près Lowendal et Maurice.
'oltaire me tendit une main protectrice:
forma mon oreille à distinguer les sons,
)ans ma jeune mémoire il grava ses leçons;
:t mes vers, qu'épura son amitié fidèle,
)nt grossi les recueils de sa muse immortelle.

« Salut, respect et admiration.

« XIMENEZ »

Pour copie conforme : P. A. L.

—

La patrie d'Homère? — Sept villes, dit-on, e disputaient l'honneur de lui avoir donné : jour, d'où ces vers :

[Argos, Athenæ,
›myrna, Chios, Colophon, Salamis, Rhodos,
Orbis de patria certat, Homere, tua.

Quel est le véritable auteur de cette citation latine? Smyrne et Chios, dit-on, sont celles dont les prétentions semblent le mieux fondées; or, d'après les motifs mêmes qui ont donné lieu à cette supposition, comment n'a-t-on pu savoir laquelle de ces deux villes offrait le plus de garantie, et fixer, d'après l'assentiment des savants, le lieu de la naissance de l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée?*

Dans quels ouvrages pourrait-on trouver quelques éclaircissements à ce sujet?

Quels sont les auteurs qui ont disserté sur cette intéressante matière, demeurée encore à l'état d'énigme?

A. LÉONARD.

—

Le Coq gaulois. — A quelle époque remonte cet emblème? Comment explique-t-on qu'il ait été mis, en 1830, au-dessus du chef des armes de France, en même temps que les tables de la Charte y remplacèrent les fleurs de lis? Est-ce une loi, ou une ordonnance royale, ou bien un simple règlement ministériel, qui prescrivit et généralisa l'emploi de cet emblème qu'on a vu figurer jusqu'en 1848 à la hampe des drapeaux, sur la garde des épées, sur les boutons des uniformes, etc.?

R. C.

—

Un discours bien payé. — A quel orateur Henri III donna-t-il dix mille écus pour un discours qui ne valait pas grand'-chose? EUQORRAL

—

Le pont d'or. — J'ai lu dans *le Temps* du 21 mars 1869 cette phrase d'un savant économiste, M. Maurice Block : « Un général a dit : *Il faut bâtir un pont d'or à l'ennemi qui se retire.* » Quel est ce général qui, dans tous les cas, doit être un bien vieux général, car il y a longtemps que son mot court le monde? EUQORRAL.

—

L'Académie des Ricovrati. — Dans quel ouvrage pourrait-on trouver des détails historiques et anecdotiques sur l'origine de l'Académie des *Ricovrati*, de Padoue, dont firent partie au XVIIe siècle, Mlle de Scudéry, Mmes Dacier, Deshoulières, de Villedieu, etc.? ULR.

—

Le cuir des bêtes prend-il des rides avec l'âge? — MM. Edmond et Jules de Goncourt nous montrent dans leur dernier roman intitulé : *Mme Gervaisais* (p. 39) « un chêne ayant sur son écorce la « rugosité d'une peau de bête centenaire. » D'abord, y a-t-il beaucoup de bêtes centenaires? Et, puis, quand bien même cette longévité serait aussi incontestable qu'elle

est douteuse, la peau de ces vieilles bêtes se ride-t-elle donc comme la peau des vieilles coquettes? EUQORRAL.

—

Joannes a burgis. — Pourrait-on me dire quel est le personnage qui a fait graver ce nom, par le relieur, au dos d'un in-12, lequel a pour titre : *Titi Livii Patavini... decadis quintæ libri V. Apud Seb. Gryphium, Lugduni*, 1548. Sur les plats du volume est gravé un écusson où l'on distingue un cerf couché. L'écusson est lui-même entouré d'une couronne de feuillage, et des trois lettres I. D. B. La reliure est en veau brun, et la tranche dorée et gaufrée semble indiquer la seconde moitié du XVI° siècle. C. L.

Réponses.

« Lettres de Junius » (II, 105). — J'emprunte à un article de M. Sainte-Beuve sur les *Œuvres choisies de Charles Loyson* publiées par M. Emile Grimaud, article inséré au *Moniteur universel* du 21 novembre 1868, cette note qui concorde avec la plupart des réponses déjà faites ici à la question rappelée plus haut : « Il (Loyson) était fort au courant de la littérature anglaise, et je trouve dans le tome I du *Spectateur*, page 153, un article de lui sur l'auteur des *Lettres de Junius* : il y indique et y appuie la solution qui les attribue à sir Philip Francis, la même qui a été si ingénieusement discutée et proposée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1868. » *Proposée* est de trop dans la note de l'éminent critique, car M. Ch. de Rémusat, auteur de l'article de la *Revue des Deux-Mondes* intitulé : *Encore Junius*, avait déjà mis en avant la même solution dans le même recueil (1er et 15 décembre 1851). T. DE L.

—

Dix Jésuites, en eau-forte (III, 271). — Le petit dessin reproduit par l'*Intermédiaire* (II, 137), ne serait-il pas simplement un souvenir malicieux des célèbres querelles religieuses des XVI° XVII°, et XVIII° siècles, entre les Jansénistes et les Molinistes? J'ai sous les yeux, en ce moment, une autre petite eau-forte de cette même époque, où se trouvent gravés les portraits de *sept jésuites* molinistes fameux : Le portrait de *Molina* (vu de profil) gravé sur cette estampe, offre beaucoup de ressemblance avec le portrait (également de profil) du *premier personnage placé à droite* dans la gravure de l'*Intermédiaire.* L'eau-forte que je possède mesure 22 c. sur 14 c. 1/2. Elle ne porte d'autre marque de publication que celle-ci : « *A Amsterdam* » (ce qui pouvait aisément dire : « *à Paris*, » dans ce temps là!), sans aucune mention de nom d'auteur, ni de date. En voici, du reste, l'exacte description :

A gauche, au premier plan, se dresse, au bord d'une rivière, un gros arbre, dont les fruits, entremêlés dans le feuillage, sont représentés par *sept petits médaillons* finement gravés (Hauteur de chacun, 17 millimètres). Ces médaillons contiennent les portraits des personnages suivants, dont les noms sont écrits, *en toutes lettres*, au dessous de chaque figure : « *Escobar*, — *L. Molina*, — *Vasquez*, — *Th. Sanchez*, — *L. Lessius*, — *F. Suarez*, — *L. Tambourin.* »

A droite, une troupe d'évêques, d'abbés et de moines (*Jansénistes*) invoquent le ciel en adressant à Dieu d'ardentes prières. Au-dessus d'eux le Père Eternel, entouré de petits anges, et assis dans les nuages, écoute leurs pieuses demandes et les éclaire de son rayonnement le plus lumineux. Près de lui, un ange vengeur, coiffé d'un casque guerrier, et brandissant une épée flamboyante, foudroie, du haut du ciel « l'*arbre maudit*, » tandis que le Démon des Enfers, perché sur sa plus haute branche, s'apprête à prendre possession des « *mauvais fruits.* »

Au bas de cette gravure, se lit le titre : « *La prière charitable*, » puis immédiatement au-dessous, sont gravés les deux quatrains que voici :

Pire que le figuier dont parle l'Évangile,
Que tu maudis, Seigneur, l'ayant trouvé stérile,
Celui-cy dès longtemps porte des fruits amers
Dont le poison fatal peut perdre l'univers.

S'il se peut cependant, arreste ta Colère;
De ton Ange vangeur (*sic*) suspens les justes [coups;
Et faisant triompher ta grâce salutaire,
Permets que de tels fruits puissent devenir doux.

Cette seconde planche n'est-elle pas du même temps, et, au point de vue de l'intérêt historique, plus curieuse encore, que la première? ULRIC.

—

Manuscrits de J.-F. Adry (III, 616). — La Bibliothèque impériale possède (fonds français) au moins trois mss. d'Adry : le ms. de sa *Vie de Malebranche*, le ms. de son *Histoire littéraire des écrivains de l'Oratoire*, et le ms. : *Les sources où La Fontaine a puisé ses fables.* Je ne sais si je me trompe, mais j'ai un vague souvenir d'avoir entendu dire que les Archives de l'Empire gardent aussi quelques-uns des mss. du savant bibliographe, lesquels proviendraient de la bibliothèque de l'*Oratoire* confisquée par la Révolution. T. DE L.

—

Savez-vous pourquoi les femmes... (III, 745). — Vous vous servez plus volon-

tiers de la main droite que de la main gauche, vous, Monsieur; mais mettez-vous devant un corsage boutonné à gauche, et tirez... les conséquences. D. L.

—

La mère Gaudichon (IV, 21). — On a beaucoup de propension à expliquer par *gaudere* les mots qui présentent cette syllabe *gaud* ou *god*. Mais je ne sais si l'on n'a pas tort de ne pas faire la part du mot *gode*, ou, si l'on n'admet pas l'existence de ce primitif perdu, au moins de son diminutif *godet*, que le Dictionnaire de Wailly, d'après Richelet, explique par « sorte de petite écuelle; sorte de petit vase, sorte de gouttière. » De là à *verre à boire*, il n'y a qu'un pas; et c'est le premier sens que lui donne M. Landais: « godet... vase à boire, qui n'a ni ni pied ni anse. » Aussi, me paraît-il évident que *godet* est la véritable racine de *godailler* que l'un et l'autre dictionnaire expliquent par « boire avec excès et à plusieurs reprises. » Mais cette étymologie ne conviendrait-elle pas fort bien aussi à la Mère Godichon? Puisque j'ai cité N. Landais, je ne veux pas dissimuler qu'il n'est d'accord avec moi sur aucun point. Il fait venir *godet* de *guttetus*, vase petit à ne contenir qu'une goutte; *godailler* de *good ale*, bonne bière; et quant à *godichon*, il l'indique seulement comme synonyme de *godiche*, et donne les deux mots comme dérivés de *Claude*, ce nom, qui, je ne sais pourquoi, a pris le sens de *bête*. La Mère Godichon descendrait alors en ligne directe de la mère Sotte, en admettant toutefois que, dans ce dernier vocable, le mot *sotte* ait bien le sens qu'il a aujourd'hui. O. D.

—

Les fourneaux du père Duchesne (IV, 139). — C'est bien *fourneaux*, en effet, et, non *journaux*, comme on l'avait imprimé II, 590. Voici ce que nous lisons dans le curieux volume de M. Ch. Brunet, *Le Père Duchesne d'Hébert*, 1859, in-12, p. 38 : « Le nom du père Duchesne était connu de longue date. On trouve dans une réimpression publiée par Caron, et qui est intitulée *le Plat du carnaval*, la relation d'une aventure arrivée au père Duchesne, potier de terre, et *marchand de fourneaux*, rue Mazarine, qui jure ou est près de jurer à chaque phrase. En 1789, plusieurs pamphlets furent publiés sous le nom du père Duchêne. C'était un type, comme, de notre temps, celui de Mayeux. » Voici maintenant le titre complet de la facétie réimprimée par Caron : *Le plat de Carnaval, ou les beignets apprêtés par Guillaume bonne pâte, pour remettre en appétit ceux qui l'ont perdu...* Ed. F.

—

Coiffer sainte Catherine (IV, 354). — « Et elle répondit : Si Mlle Bathilde voulait *rester* pour coiffer sainte Catherine, « elle en était parfaitement maîtresse. » Je crois que cette phrase d'Alex. Dumas (dans *le chevalier d'Harmental*) donne la véritable forme de la locution et l'explique. Sainte Catherine étant la patronne des demoiselles, elles lui doivent un culte particulier : elles doivent, au moins le jour de sa fête, parer ses images, lui mettre des couronnes sur la tête. De là, on est parti pour dire, en raillant celles qui ne trouvaient pas de maris, qu'elles en auraient bien si elles voulaient; mais qu'elles aimaient mieux « rester pour coiffer sainte Catherine, » de peur que, tout le monde se mariant, il ne restât plus personne pour ce pieux office. Sainte Catherine n'est donc pas plus la patronne des vieilles filles que des jeunes. Mais pourquoi, même des jeunes? Je ne sais, à moins que ce ne soit parce que son nom paraît venir du grec *Katharos*, pur, immaculé, sans tache. O. D.

—

« Le Songe du Vergier » (V, 26). — Je ne suis pas, hélas! en mesure de répondre aux difficiles questions posées par M. John Eliot Hodgkin, mais je puis du moins apporter un témoignage considérable et jusqu'à ce jour inédit en faveur de l'opinion, si bien soutenue par M. Léopold Marcel, qui attribue le *Songe du Vergier* à Charles de Louviers. Dans un volume manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale sous le n° 10417 du fonds latin, volume tout rempli d'extraits pris par le très-savant ministre protestant Matthieu de Larroque, j'ai relevé (page 11) cette note marginale : « M. Charles de Louviers, con« seiller au parlement de Paris, est auteur « du livre intitulé : *Le Songe du Vergier*, « dédié à Charles V environ l'an 1364. » T. de L.

—

Le mot « mystifier » et ses dérivés (V, 45). — Le mot ne paraît que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle « La société, a dit Arnault dans l'*Eloge de Picard*, était alors atteinte d'une manie assez singulière. Pour satisfaire à je ne sais quel besoin qui s'était emparé des esprits, d'autant plus avides de plaisir qu'ils en avaient été absolument sevrés pendant l'effroyable période à laquelle on venait d'échapper; pour regagner le temps perdu et en compensation d'un si long deuil, on croyait ne pas pouvoir trop se divertir : de là l'usage assez commun d'appeler, dans les fêtes que l'on se prodiguait réciproquement et où l'on accumulait tous les genres d'amusement, certains personnages dont le métier était de se jouer de la bonhomie du convive

qu'on leur livrait et de le couvrir de ridicule dans la maison où il avait été attiré par des démonstrations d'estime et d'amitié, et quelquefois même dans sa propre maison qu'il avait cru n'ouvrir qu'à des amis » Ces personnages se nommaient des mystificateurs. P. RISTELHUBER.

—

Les cornes du diable (V, 59). —

Si le plus laid démon du monde
Ne peut donner que ce qu'il a:
Sous sa peau de Serpent immonde,
— (N'allez pas trop crier: « holà! »
Si je dépasse un peu les bornes!) —
Il fallut bien que le diable eût des cornes,
(Moi, j'en suis archi-convaincu,)
Puisque, avec Eve, sa complice,
Il planta ce noble appendice,
Sur le front du premier... *mari*.

UN CONFRÈRE.

—

Noël (V, 59). — En wallon, *noié;* Hainaut, *noé;* Bourg, *noei;* Bresse, *noyé;* picard, *noué;* Berry, *nau*, *nô;* provençal, *nadal*, *nadau;* espagnol et portugais, *natal;* italien, *natale*, du latin *natalis*, naissance; comme le provençal, le vieux espagnol avait aussi *nadal*. *Noël* s'est dit, par euphonie, pour *Nael*, comme *poêle* pour *paêle*.
(Amsterdam.) H. TIEDEMAN.

— Dans toute la langue française, si riche en termes de toute sorte, il est trois adjectifs, sans plus, qui présentent la même singularité; je veux dire un tréma comme signe d'une lettre élidée : ce sont *naïf*, *noël* et *soëf*. Ce dernier a perdu la voyelle U, et il dérive du latin *suavis*, prononcé *souavis;* d'où, dans le dialecte d'oïl, non pas *souef*, mais bien *soëf*, c'est-à-dire doux. *Naïf*, lui, est pour *natif*, comme *noël* pour *novel*. Donc, au total, *suave*, *natif* et *noël* sont les formes rajeunies de *soëf*, *naïf* et *noël*. Dès lors, ce *noël* n'a rien de commun avec *natalis*.

Si le jour de Noël est le jour de la naissance du Sauveur, il est en même temps le jour de l'année renouvelée, en un mot, le jour du nouvel an. Et cela pour deux raisons : D'abord, l'autorité civile, d'accord en cela avec l'autorité religieuse, fixa plus d'une fois au 25 décembre le commencement de l'année; puis, comme anciennement, les pieuses cérémonies de la nativité de l'Enfant-Dieu duraient bien cinq ou six jours, elles ne faisaient qu'un, en quelque sorte, avec la fête des Rois, autrement avec le 1er janvier.

Au surplus, le patois, celui de l'Isère, par exemple, a un mot particulier pour dire *Noël*, et ce mot, c'est *Kalende*, dont le sens est exactement « premier jour du mois de la renaissante année. »
(Grenoble.) J. P.

—

Faire la belle (V, 59). — La *belle partie* est celle qui fait gagner. Or, lorsqu'on joue en parties liées, et que les deux premières parties ont été gagnées, l'une par un joueur, l'autre par le second, il faut en jouer une troisième pour déterminer la perte ou le gain. C'est pourquoi on dit par contraction : *faire la belle*, pour *faire la belle partie*. E. G. P.

—

Omelette (V, 69). — Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit touchant l'étymologie de ce mot, mais je demande à ajouter un *nota* à celui où M. F.-T. Blaisois renvoie au *Dictionnaire étymologique de Ménage*. J'engage les lecteurs de l'*Intermédiaire* à se méfier excessivement de Ménage, justement en matière d'étymologie. C'est une science toute fantastique chez lui. Comme je ne veux pas que l'on s'en rapporte à mon jugement, je prierai nos coabonnés de lire le chap. Ier, p. 12 et suiv., des *Récréations philologiques* de Génin; ils y trouveront là, et en bien d'autres endroits du même ouvrage, les preuves à l'appui de l'opinion qu'il émet. Il range Charles *Nodier* un peu au-dessous de Ménage, comme étymologiste et philologue. C. D.

—

Le temple de l'Aréopage (V, 85). — Non, aucun temple n'a été bâti sur la colline de l'Aréopage d'Athènes. J'emprunte cette réponse à un excellent travail de M. Ernest Dugit, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes: *Etude sur l'Aréopage athénien*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris (1867). Voici comment M. Dugit décrit les lieux (p. 14): « La partie orientale de cette colline présente à son sommet une petite plate-forme, nivelée de main d'homme, où l'on distingue des traces de siéges creusés dans le roc. On y abordait par un escalier, dont quinze ou seize marches subsistent encore. Le reste de la colline était occupé par des habitations dont l'on trouve de nombreux vestiges, taillés dans la pierre vive. »
T. DE L.

—

Jacques Prévost (V, 131). — Mille remercîments à M. E. Bellier de la Chavignerie, mon infatigable co-chercheur. Permettra-t-il que je lui dise combien sa consultation me semble précieuse? Hélas! les tableaux sont capricieux comme les belles. Ce qui les prend le plus vite, c'est l'ennui de ceux qui les aiment. Jacques Prévost a préféré à mon humble demeure le musée de Besançon. L'en blâmerai-je? Je n'y suis guère autorisé. D'ailleurs, c'est bien au Jacques Prévost (de Gray), le peintre de la première moitié du XVIe siècle,

au Jacques Prévost de Robert-Dumesnil, de Duplessis et de Renouvier, que je devrais dans ce cas adresser mes reproches et mon blâme. L'autre (celui du musée d'Orléans) mérite pleinement le prix de quiétude. Il ne m'a rien fait. Il n'est ni venu ni parti. JACQUES D.

—

Avoir du Quibus, du Conquibus (V, 187). — Il ne faut pas chercher trop loin, et les explications données jusqu'ici me paraissent plus ingénieuses que satisfaisantes. Avoir des espèces sonnantes, posséder des écus, c'est posséder les choses avec lesquelles, *cum quibus* on acquiert à peu près toutes les autres. On doit d'ailleurs prononcer l'*u* à la manière latine et italienne et on fait facilement ainsi, de CUM QUIBUS, CONQUIBUS, lequel par abréviation et oubli de l'étymologie est devenu du QUIBUS.

Au reste, on ne trouve pas toujours les raisons *cum quibus* on peut expliquer les choses, et cela parce que souvent elles n'existent pas ; c'est le cas des formes macaroniques passées en usage. J'ai eu jadis un professeur de latinité qui avait pour exclamation ordinaire, je n'ose pas dire juron, le mot *pestibus!* Ce terrible *pestibus* éclatait à la vue d'un barbarisme, ce qui était naturel, et il retentissait non moins énergiquement en signe d'approbation à l'audition d'un bon discours latin. Plus d'un ancien disciple de ce digne homme a gardé le souvenir et même un peu l'usage de son mot bizarre, mais il ne paraît pas qu'il se soit beaucoup répandu. Si par impossible cela fût arrivé, son explication eût donné du fil à retordre aux érudits qui n'auraient pas suivi ses leçons.

Pour terminer, disons, qu'aux siècles passés, bien des mots ont été passagèrement et ridiculement empruntés au latin et mêlés au français à cause de leur ressemblance avec des mots que l'on ne voulait pas employer, mais seulement laisser deviner. Exemple, le *petit quoniam bonus*, dans la vieille chanson qui commence ainsi :

L'autre jour, dans un pré,
Dessous un *arbore*,
Au tard j'ai rencontré,
Un *dominus* curé,
Lequel m'a demandé
Si vellem facere...

LE Dr NEPHELÈS.

— C'est une contraction du latin. Avoir *res quibus*, etc., les *choses avec lesquelles* on acquiert ce dont on a besoin, ce qu'on désire. Or, comme l'argent donne tout ce qui peut s'acheter, on a dit avoir du *quibus*. C'est ainsi, par exemple, qu'on a dit un *omnibus* pour une voiture à la portée de tous. — Dans une comédie ancienne que je n'ai pas sous les yeux on lit: *du conquibus*, c'est-à-dire du : *cum quibus*, c'est-à-dire des choses AVEC *lesquelles*, etc. Il est assez probable qu'on a commencé par dire du : *cum quibus*, etc. Comme, dans le langage familier, l'usage tend toujours à abréger, du : *quibus*. Ce second exemple me semble confirmer la première explication et indiquer, en outre, comment le mot s'est formé. E. G. P.

— Il me semble que cette locution répond à cette autre : Il a *de quoi;* il n'a pas *de quoi;* Il a *de quoi vivre*. — Ce *quoi* vient du latin *quî*, de quoi : *Quî offeretur, vix reliquit*, il laissa à peine de quoi se faire enterrer. — Ce *quî* est l'ablatif de *quid*, quoi. *Quibus* est l'ablatif pluriel de *quæ*, les choses qui.... Je n'ai pas de *quibus*, je n'ai pas les choses *avec lesquelles* je puisse acheter, payer, me procurer cela. (Alençon). C. E. D.

— J'ai bien peur que M. O.-D. n'ait, à l'exemple dangereux de Ménage, mis beaucoup trop d'ingéniosité à expliquer le *conquibus*, du *Laquais* de Larivey. (*Ancien Théâtre Français*, V, 19.) La chose est beaucoup plus simple; *conquibus* n'est pas un seul mot, mais deux soudés ensemble; c'est le pendant de l'expression *de quoi*. (*Intermédiaire*, V, 167), et la difficulté apparente n'est qu'une différence de prononciation. En effet, les finales et, en général, les consonnes, se prononçaient autrefois beaucoup moins exactement qu'aujourd'hui. Nous faisons sonner l'*n* finale d'*amen*, qui prend ainsi trois syllabes dans la prononciation; on disait autrefois *aman*, puisqu'on le faisait rimer avec les adverbes en *ment*. La lettre *m* qui nous occupe n'avait souvent que la valeur d'un *n*; pour *plomb*, de *plumbum*, on écrivait aussi bien *plun* que *plum*. Il en était de même de *Jhesum*, employé en français comme regime, et qui s'écrivait aussi bien *Jhesun*, ce qui donne la prononciation des deux. Est-il nécessaire de rappeler la querelle du seizième siècle sur la prononciation de *quamquam*, et les railleries faites sur ceux qui s'obstinaient à prononcer *kankan?* Enfin, dans les manuscrits français, dont la paléographie, quoique parallèle, n'est pas exactement la même que celle des manuscrits latins, l'abréviation en forme de 9, qui dans les manuscrits latins se doit traduire par *cum :* on doit au contraire transcrire *con* lorsqu'on a affaire à un texte français, ainsi qu'on en est bien vite assuré en trouvant ainsi écrit à côté un mot non abrégé de cette famille nombreuse de mots composés où cette préposition est entrée; elle y est restée sous cette forme, *convaincre*, etc., etc., et le *conquibus* est exactement les deux mots *cum quibus* prononcé à la façon de tout le moyen âge, en sous-entendant comme sujet *pecuniæ* ou tout autre mot analogue. A. DE M.

—

Origine de l'hôtel Carnavalet (V, 230). — Voici le texte que je possède de l'acte dont il a été question :

« Aujourd'huy VIIIᵉ jour de l'an mil « cinq cent soixante treze, le roy de Po- « logne, fils et frère de roy, grand-duc de « Lituanie, duc d'Anjou, de Bourbonnois et « d'Auvergne, comte de Forest, La Mar- « che, Quercy, Rouergue et Montfort La- « maury, estant à Monteraulx, metant en « considération les bons, grands et signa- « lez services qu'il a receu, en le temps de « sa première jeunesse, du feu sieur de « Carnavalet, et aussy le long temps qu'il « y a qu'il est deu audit feu sieur Carna- « vallet une certaine somme, de laquelle « sa veuve et fils nauroient peu estre payés, « pour les affaires survenues à Sa Majesté, « voullant recongnoistre les services du d. « feu sieur de Carnavallet, envers les « siens, sa dite Majesté a donné, octroyé « et accordé à dame Françoise de La « Baulme, veuve du d. feu Sʳ de Carna- « vallet et à...... de Carnavallet, leur fils, « la maison du Petit Bourbon, assize « à Paris, près la rue Sainct Anthoine, « ainsy que Sa Majesté l'avoit acquise du « dit feu sieur de Carnavallet, à la charge « de payer par elle les droicts et devoirs « dont elle est chargée. En tesmoing de « quoy Sa Majesté a signé le présent bre- « vet, et commandé à moy son conseiller « secrétaire destat et de ses finances, le « contresigner et den expédier toutes les « lettres et provisions pour ce requises, « Monsieur de Chiverny présent. »

HENRY.

Pour copie conforme : JACQUES D.

—

Le verbe « sachoir » V, 241). — Pas si nouveau ce verbe! Je le trouve déjà dans le *Menagiana*, édition de 1715, tome III, p. 89 : « *Je ne sache* pas parmi les modernes d'autres poëtes tués à la guerre que Garcilasso. » Le *Dictionnaire de Trévoux* (édition de 1771) donne, au sujet de ce verbe *si défectif*, comme l'appelle A. de la Taille, les explications que voici : « Il n'y a que ce verbe qui se mette au subjonctif, sans qu'aucun mot le précède. Et ce qu'il y a de particulier, c'est que cette façon de parler n'a lieu que dans la première personne : Je ne *sache* rien de plus fâcheux. Je ne *sache* personne, pour dire je ne connais... Il est du style de la conversation. »

YEZIMAT.

—

Doit-on prononcer Montagne ou Montaigne ? (V, 266.) — J'ai prouvé, par des citations grammaticales et littéraires, tirées d'écrivains du XVIᵉ siècle : 1° que *mon* sonnait *moun ;* 2° que *ai* sonnait devant *gn, ay* (ail) à Lyon, *ey* (eil) à Paris ; 3° que le *g* ne sonnoit pas. M'a-t-on réfuté ? A-t-on même essayé de le faire ? Non. On a contrecarré, on a j'ose à peine dire combattu, on n'a pas détruit mes arguments. En effet, aux preuves que j'ai données on n'a opposé que les faits suivants, que je n'ai jamais contestés : 1° En Gascogne, on prononce Montagne. 2° On a généralement écrit et prononcé Montagne au XVIIᵉ siècle. 3° En grec, Montagne se dit Μωνταvος. Il est facile de voir que ces trois arguments ne prouvent pas qu'au XVIᵉ siècle on n'ait prononcé que Montagne.

Seul, M. S.-R.-D. m'a cité des exemples de terminaisons en *agne* au XVIᵉ siècle. Je les accepte, mais en faisant réserve de la prononciation. Dans les exemples cités le *g* sonnait-il ? Ne servait-il pas, même, en l'absence de l'*i*, à donner à la voyelle *a* ce son mouillé que j'ai essayé d'indiquer par la diphthongue grecque *ai* (V. *Intermédiaire* III, 454 et seq.) Ces questions valaient d'autant plus la peine d'être examinées, qu'il est facile de riposter par des citations contraires ; Ex : daigne, enseigne, preigne, appreigne. (Clément Marot, Paris, Rapilly et Dondey-Dupré, 1824, t. II, p. 365), des citations, mais !

Si tu m'en as comblé, je t'en puis accabler...

Et quand nous aurons vidé notre carquois, qu'est-ce que cela prouvera ? Qu'il existait alors une double prononciation (1). Je n'ai jamais prétendu autre chose.

M. S.-R.-D. me fait un reproche auquel je suis sensible : « Je dédaigne, dit-il, le témoignage des Gascons. » Ce serait très-mal de ma part ! Non, je ne dédaigne ni les Gascons, ni leur témoignage ; mais enfin il s'agit ici non de la prononciation gasconne, mais de la prononciation française du nom de Montaigne ; et franchement, ce n'est point sur les bords de la Garonne (du moins, c'est un préjugé de mon pays) qu'il faut aller chercher des modèles de prononciation française.

F.-T. BLAISOIS.

—

Analogies de plusieurs noms de fleuves (V, 275). — J'ai cru reconnaître que les créateurs de la langue arienne écrite, qui s'est répandue dans le midi et l'ouest de l'Asie, et presque toute l'Europe, pour désigner les choses, les ont caractérisées par leur qualité dominante, par les services qu'elles rendent. Guidé par cette idée, en cherchant l'origine du mot latin *amnis*, fleuve, j'ai trouvé *amn*, (arabe, hébreu),

(1) Tout comme entre la Gascogne et le Blaisois. Les Gascons, c'est-à-dire les partisans d'*agne*, écrivent *Chassaigne* et prononcent *Chassagne*. Demandez à un Blaisois le nom de son candidat officiel, il vous répondra comme il écrit : *Dessaignes.*

nourrir, *aomn*, qui nourrit, nourricier. J'ai conclu que l'action de nourrir, d'entretenir, était pour eux la propriété dominante, caractéristique des fleuves, des grands cours d'eau. Partant de là, je viens de chercher l'origine de *Duna*, *duina*, *Don* : le syriaque, le chaldéen *zun*, que les Grecs prononçaient *dzun*, nourrir, doit donner le sens primitif de *Duna*, etc. *Danubius* : arabe *zan*, nourrir, nourriture, *ibia*, apporter, *zanibia*, *dzanibia*, qui apporte de la nourriture; rien de plus commun que la permutation du *z* et du *d*. *Dniester*, *Danaster* : arabe *zan istar*, *iester*; *jastar*, créer; *Donaster*, *Dniester*, qui crée la nourriture. *Dniéper*, *Danapris* : *zan*, *epr*, produire, féconder; *Danapris*, *Dniéper*, qui féconde et nourrit la terre. Le *z* permute aussi avec le *t* : *zan*, *tana*, qui nourrit; si l'on veut *rana*, donner largement, hébreu *rassa*, donner largement; *rau*, nourrir, *rew*, pâture; *Tanarew*, qui donne largement de la pâture. *Tanaïs*, ancien nom du *Don* : *tana*, faire vivre, conserver la vie; *Tanaej*, qui donne la conservation de la vie.

Je pourrais attribuer des origines analogues, à presque tous les noms de fleuves, de rivières.

Le latin *rivus*, rivière, ruisseau, sans doute peut venir du grec *reô*, couler, *roê*, cours d'eau; héb. *riva*, arroser largement; mais il peut aussi, d'après l'idée précédente, venir de l'hébreu *rava*, *rova*, *rowa*, nourrir; espagnol, *rio*, fleuve qui nourrit.

Rhodanus, le Rhône : *rau*, nourrir, *anâ*, qui donne, *rautana* qui donne de la nourriture, ou qui nourrit de ses dons.

(Alençon.) C. E. D.

—

Un mot du Régent (V, 276). — Voici le passage de Duclos : « Le Régent fut charmé de la mort de son ministre. Le jour de l'opération, l'air extrêmement chaud tourna à l'orage. Aux premiers coups de tonnerre, le prince ne put s'empêcher de dire : *J'espère que ce temps-là fera partir mon drôle*. Il n'avait pas en effet plus d'égards pour son ancien maître que pour tout autre : le Régent osait à peine lui faire une recommandation. Ce prince s'était réservé la feuille des bénéfices et des grâces, pour son travail avec le roi; mais il s'était laissé assujettir à communiquer auparavant la liste au cardinal, qui rayait insolemment les noms de ceux qui ne lui convenaient pas. Jamais servitude ne fut plus honteuse que celle où ce prince s'était mis, qu'il sentait douloureusement, qu'il avait honte d'avouer, et dont il n'avait pas la force de s'affranchir. » Ajoutons que cet état de choses était, après tout, conforme à la position officielle des deux personnages, puisque, le roi déclaré majeur, le duc d'Orléans n'était plus régent, et que Dubois était toujours premier ministre. En outre, Duclos a encore raconté que le Régent s'était laissé amener à nommer Dubois premier ministre, par l'espoir que cette nomination ferait planche pour lui-même, ce qui en effet se réalisa. Tout cela rend le mot au moins fort vraisemblable. O. D.

—

Les cornes du taureau sont-elles venimeuses? (V, 277.) — Si les cornes de la race bovine sont venimeuses, au moins ne sont-elles pas empoisonnées, puisqu'elles ont servi si longtemps et servent encore de verres à boire et de trompettes. Mais on comprend très-bien que ces cornes épaisses et rugueuses n'entament pas les chairs aussi nettement qu'une lame d'acier, et que leur déchirement irrégulier amène une suppuration plus abondante et forme une plaie plus difficile à guérir qu'une blessure ordinaire. C'est aussi l'effet des balles mâchées qui ont également été accusées d'être un poison. Je pense qu'il y aurait à donner une explication analogue de ce que dit Valmont de Bomare, de la morsure du lion. « On prétend que sa salive, introduite dans la chair par sa morsure, produit presque les mêmes symptômes que la morsure du chien enragé; elle cause des convulsions et le plus souvent fait mourir. » Ces convulsions ne seraient-elles pas celles du tétanos qui a dû suivre souvent l'affreux broyement des muscles, des nerfs et des os qu'opère cette terrible mâchoire. Cependant on ne peut méconnaître que la morsure des bêtes carnassières, et même des oiseaux de proie, ne soit quelquefois très-réellement empoisonnée. Cette intoxication est occasionnée par la présence entre les dents ou dans les coins du bec, de bribes de viande passée à l'état de putréfaction. Je crois donc très-probable qu'il en serait de même du sang corrompu que l'on boirait, autant celui d'autres animaux que celui du taureau. Mais peut-on admettre que Thémistocle, qui probablement avait le choix de ses moyens de suicide, ait opté pour la déglutition d'une liqueur dont l'effroyable fétidité suffoque à cent pas de distance? O. D.

—

Un peintre et curieux à Lyon en 1551? (V, 227). — Claude Corneille, peintre sous les rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX, né à La Haye, mort à Lyon après un long séjour dans cette ville, est évidemment le même artiste que M. de La Borde nomme « Corneille de La Haye de Lyon » c'est-à-dire Corneille, né à La Haye, habitant à Lyon. Jean Second, l'aimable et gracieux chantre des *Baisers*, né à La Haye, dans ses notes de voyage publiées sous ce titre : *Iter Gallicum*, raconte que passant à Lyon, en 1534, il vit son ami le peintre Corneille. Celui-ci

avait fait une petite fortune dans cette ville, où les beaux arts ont toujours été florissants; on ne pouvait pas lui appliquer le proverbe : « gueux comme un peintre. » Il possédait plusieurs maisons (*nommées de* 1551) et sa qualité de peintre du roi lui obtint, en 1559, l'exemption des droits d'entrée pour six bottes de vin par an (*Reg. consulaire*). La note du *Diario* de l'ambassadeur vénitien, citée par M. Armand Baschet, se rapporte évidemment à ce peintre sur lequel on trouve peu de détails. (L'inventaire des archives consulaires n'est pas terminé, il s'en faut!) Brantôme confirme à sa manière le passage du *Diario*, relatif aux portraits des grands de la cour de France. Pendant le séjour unique que Catherine de Médicis fit à Lyon, en 1548, elle visita sans doute l'artiste en renom; mais, à cette époque, cette reine avait 29 ans, elle se trouvait encore jeune et belle et par conséquent n'a pu tenir, au duc de Nemours, les propos de vieille femme que Brantôme lui attribue; son portrait ne pouvait être plus âgé qu'elle. Brantôme a commis quelque confusion dans le récit de cette anecdote, Catherine de Médicis mit probablement à profit son séjour à Lyon pour poser devant Corneille qui fit également les portraits des principaux personnages de la cour, s'empressant à imiter leur belle souveraine. C'est cette collection de portraits peints en 1548 que l'ambassadeur de Venise admira en 1551. Où trouver le tout ou partie de cette collection? Où rencontrer la liste de ces œuvres artistiques?

(Lyon.) V. DE V.

— J'ai vu, chez M. Arthur Dinaux, un livre intitulé : *Epitomes des Roys de France, en latin et en françois, avec leurs vrayes figures. Lugduni, Arnoullet.* 1546 (petit in-4, titre gravé, portraits). Outre ce titre général, il portait, au commencement du texte, le titre suivant : *Epitome des gestes des* 58 *Roys de France, depuis Pharamond jusqu'au présent très chrestien Francoys de Valoys.* M. Dinaux y avait mis une note : « Ouvrage rare, orné des « *plus anciens portraits* des Roys de « France que l'on connaisse. Les médail- « lons, signés du monogramme du double « C. (ꞓ), ont été faussement attribués à « Vœriot; ils paraissent plus sûrement être « de *Claude Corneille,* de Lyon. » Ce livre a été vendu 48 francs à la vente de M. Dinaux. L'attribution du savant annotateur me paraît s'accorder à la fois au texte de Brantôme et à la mention curieuse citée par M. Armand Baschet. Je désire que ce renseignement puisse contribuer, avec d'autres rapprochements, à le mettre sur la trace de ce qu'il cherche.

E. G. P.

—

Wilbaut, peintre de portraits (V, 278).

— M. P. d'A. trouvera des notices sur les peintre *Nicolas* et *Jacques Wilbaut* dans le 2ᵉ volume de la *Biographie Ardennaise* de l'abbé Bouilliot, Paris, 1830, in-8, pages 443-447.

Nicolas Wilbaut, né à Château-Porcien le 20 juillet 1686, fut élève du fameux Jean Jouvenet et mourut au lieu de sa naissance le 4 mai 1763. Comme ce n'est pas lui qui a peint le portrait dont parle M. P. d'A., je vais passer immédiatement à son neveu. Jacques Wilbaut est né aussi à Château-Porcien le 28 mars 1729. Elève de son oncle, il vint à Paris en 1750 pour travailler chez Jean Restout, neveu de Jouvenet et ami de Nicolas Wilbaut; il y fut occupé à copier les meilleurs tableaux de Jouvenet, des Hallé, etc, tandis qu'il faisait ses études à l'Académie royale. Appelé en 1752 dans sa patrie par des affaires de famille, il y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1816. Il avait exercé à Château-Porcien des fonctions municipales avant et depuis la révolution.

Voici, d'après l'abbé Bouilliot, la note de ses principaux ouvrages : *Cathédrale de Châlons-sur-Marne :* martyre de Saint-Etienne. — Les quatre docteurs de l'Eglise latine. — Saint Léon foudroyant l'hérésie d'Eutychès et de Dioscore. — *Abbaye de Chaumont-la-Piscine :* La flagellation. — Le crucifiement. — *Abbaye de Thénailles* (Prémontrés) : Assomption de 25 pieds de haut, et deux martyres. — *Hôtel-Dieu de Reims :* L'Assomption.

Plusieurs sujets des malheurs de la maison de Priam (Iliade) — Allégorie des effets de la révolution française sur les préjugés du despotisme et du sacerdoce (c'était une concession aux nécessités du temps). — Portraits de M. de Juigné, évêque de Châlons, et des évêques de la Rochelle et de Grenoble, — du maréchal de Vaux et de sa famille, — de M. de Berg, chambellan du prince palatin, duc de Bavière, — du baron d'Homeck, coadjuteur de l'évêché de Bamberg, — de son oncle, peint en costume polonais, quatre jours avant sa mort, — son propre portrait, etc.

La plus grande partie des tableaux de Nicolas et Jacques Wilbaut a été détruite lors de la Révolution. Cependant, il y a encore *à la paroisse de Rethel,* une Samaritaine et une descente de croix, et à la *succursale de la même ville,* un Couronnement d'épines, une Flagellation, et un tableau des Disciples d'Emmaüs, par *Jacques Wilbaut.*

Aux renseignements fournis par l'abbé Bouilliot, j'ajouterai : 1° *musée de Reims.* Portrait de J.-B. Coquet. H. 0ᵐ 80ᶜ l. 0ᵐ. 638. 2° Le sommeil de l'enfant Jésus. — 3° Le portrait de Talleyrand-Périgord, archevêque de Rouen, gravé par *Varin.*

Si M. P. d'A. connaissait le personnage représenté dans le tableau qu'il possède, je lui serais bien obligé de m'en indiquer le

nom. En tout cas, j'en recevrais avec reconnaissance la description par la voie de *l'Intermédiaire*. Si M. P. d'A. pouvait envoyer au journal un calque ou une copie exacte de la signature, il me rendrait service. E. G. P.

— Siret cite deux peintres de ce nom, dont le dernier doit être l'auteur du portrait, que possède M. P. d'A. : 1° Wilbaut (Nicolas) Ecole française, 1716-1763. Château-Porcien. (Champagne.) Portrait, etc.. Travailla longtemps en Allemagne, surtout à Dresde. 2° Wilbaut (P.-P. Jacques) neveu de Nicolas, Ecole française, 1729-1816. Château-Porcien. Portrait; peintre estimable. — Siret ne serait-il pas plus estimable, s'il était moins laconique?
(Vendôme.) A. D.

— Füssli, dans son *Künstlerlexicon*, p. 5090, parle de ce peintre comme travaillant à Reims en 1760. Il fit le portrait de Talleyrand-Périgord, archevêque de Trajanople et coadjuteur de Reims, plus tard archevêque de Paris. On le nomme *Wilbant* ou *Willbaut*. P. CLAUER.

— Wilbaut, né à Château-Porcien en 1629, a été un de ces peintres à qui il n'a manqué que de vivre dans un milieu de personnes capables d'apprécier sa valeur réelle, et de le faire classer comme artiste d'un mérite incontestable. — Depuis quelque temps seulement, des amateurs de Reims l'ont remarqué, exhumé pour ainsi dire, et aujourd'hui on recherche ses bons portraits dont quelques-uns ont beaucoup d'analogie avec la manière de Chardin, dont il a bien pu être l'élève. Je possède deux tableaux de Wilbaut et surtout un portrait de femme qui est d'une facture superbe et d'une grande vérité. La même notice pourrait s'appliquer à deux autres peintres de Reims qui ont vécu dans le même temps, mais de l'école de Boucher : Perceval et Clermont, qu'on recherche aussi. (Reims.) E. D.

— Jacques Wilbault, né à Château-Porcien en 1729, mort en 1816, était élève de son oncle Nicolas Wilbaut, également de Château-Porcien. Un grand nombre d'églises de la Champagne possèdent des tableaux de ces deux artistes, dont les œuvres, estimées à leur époque, n'ont rien perdu de notre temps. Jacques excellait surtout dans le portrait. Le Musée de Reims possède de lui un portrait d'un personnage de Reims. (*Catalogue du Musée de Reims, N° 278.*)

—

Le financier Beaujon (V, 279). — Beaujon fut chargé, dans un moment de disette, de procurer du blé à la ville de Bordeaux. Cette opération, retardée par quelques obstacles, le rendit suspect au parlement, qui voulut sévir contre lui. Il fut obligé de s'enfuir et vint se réfugier à Paris, où le gouvernement le prit sous sa protection. (*Biographie Universelle.*)
PIERRE CLAUER.

—

Une édition des Lettres de Mme de Sévigné de 1728 (V, 279). — L'édition des Lettres de Mme de Sévigné due au chevalier de Perrin n'est pas la seconde, *suivant les bibliographes*. Je renvoie M. E. R. à la notice bibliographique publiée dans le tome XI des Lettres de Mme de Sévigné (Hachette. — *Les Grands Ecrivains de la France*), où cette édition porte le n° 8. Elle a été précédée, d'après cette notice (la plus complète qui existe), d'une édition de 1725 en un volume, contenant 31 lettres; de 3 autres, de 1726, en 2 vol., comprenant 134 lettres et la *préface de M. de Bussy* (*sic*); d'une autre, également de 1726, en 2 vol. contenant 177 lettres; d'une 6e, de 1728, en 3 vol. comprenant 184 lettres, et d'une 7e, de 1733, en 3 vol., contenant le même nombre de lettres. L'édition du chevalier de Perrin de 1734 (t. I-IV) et 1737 (t. V-VI) comprenant 614 lettres, serait donc la 8e. L'édition de 1728 trouvée par M. E. R. (qui n'est, en effet, mentionnée nulle part) serait donc une contrefaçon de celle de même date citée plus haut, ou n'en différerait qu'en ce qu'elle aurait 2 vol. au lieu de 3. Mais, comme nous l'avons dit, elle n'est là pas la première qui porte en tête : *Préface de M. de Bussy*. H. T.

—

Un pendu de l'Inquisition (V, 279). — Il serait audacieux sans doute d'affirmer que jamais l'Inquisition d'Espagne n'a fait pendre personne : mais pourtant je le crois, et évidemment c'était l'opinion de Voltaire. En effet, il se réservait de ressusciter Pangloss, comme il va ressusciter Cunégonde, comme deux fois il ressuscitera le Baron. Ressusciter un homme brûlé eût été trop fort; mais il paraît qu'il y en a des exemples pour les pendus. Voilà pourquoi Pangloss n'est que pendu, mais l'auteur se hâte d'ajouter que *ce n'est pas la coutume*, et au chap. XXVIII, il reviendra encore sur cette circonstance et cherchera à l'expliquer, tant il sait bien qu'elle est fausse. « Il est vrai, dit Pangloss, que vous m'avez vu pendre. Je devais naturellement être brûlé; mais vous vous souvenez qu'il plut à verse lorsqu'on allait me cuire. L'orage fut si violent qu'on désespéra d'allumer le feu. Je fus pendu, parce qu'on ne put mieux faire. » Voltaire oublie ou espère que le lecteur a oublié que le jour où Pangloss n'a pu être brûlé, « le Biscayen et les deux hommes qui n'avaient point voulu manger de lard, furent brûlés. » Mais plus il s'embrouille dans son récit,

plus il est clair qu'il n'a pas brûlé Pangloss, parce qu'il voulait le ressusciter, et qu'il n'avait à alléguer aucun exemple de gens pendus par l'Inquisition en Espagne ou en Portugal.

Ailleurs, il n'en fut pas toujours de même, et l'on peut regarder comme des *pendus de l'Inquisition* Dolet et Dubourg, puisque les inquisiteurs Orry et Mouchy figurèrent au nombre de leurs juges, et que, dans leur exécution, la potence précéda le bûcher. Cette méthode d'étrangler d'abord, soit en les suspendant, soit autrement, la plupart de ceux que l'on condamnait au feu, à la roue ou à l'écartèlement, rendra peut-être douteux les exemples que l'on pourrait trouver de gens pendus par l'Inquisition. Mais cela ne se pratiquait pas en Espagne, où le condamné au feu était seulement recouvert d'une chemise soufrée dont la vapeur l'étouffait assez vite.

O. D.

— En 1570, sous le pontificat de Pie V, le savant Aonius Palearius, convaincu d'hérésie par l'inquisition de Rome, fut pendu, et son corps livré aux flammes. Il était âgé de cinquante huit ans. *Reste suspensum, suspensi vero et mortui corpus crematum, ex eodem monumento nostro liquit*, dit le jésuite Lazeri qui a consacré à ce savant une notice fort curieuse. (Vid. *Miscellaneorum ex mss libris bibliothecæ Collegii Romani societatis Jesu*, t. II. p. 136.)

C. L.

—

« L'Origine de la noblesse, » poëme satyrique (V, 280). — Aug. Thierry raconte que lors de l'insurrection de Wat-Tyler, en 1381, les noms d'Adam et d'Eve et la commune origine revenaient fréquemment dans les discours et les chansons des paysans anglais, et il cite deux vers de ces chansons conservés jusqu'à nos jours:

When Adam delved and Eva span
Where was then the gentleman?

« Quand Adam bêchait, quand Eve filait, où était alors le gentilhomme? » Mais le passage cité du livre danois paraît bien plus directement tiré d'une source tout aristocratique, un couplet de Coulanges, le cousin de Mme de Sévigné et de Louvois:

D'Adam nous sommes tous enfants,
La preuve en est connue,
Et que tous nos premiers parents
Ont mené la charrue;
Mais las de cultiver enfin
La terre labourée,
L'un a dételé le matin,
L'autre l'après-dînée.

O. D.

—

Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts (V, 283). — L'ouvrage que cite M. Gidoin comme ayant précédé le Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts n'est pas rare, ainsi qu'il le pense. J'en ai rencontré fréquemment des exemplaires et j'en ai un sous les yeux, à l'aide duquel je puis rectifier certaines indications données par M. Gidoin. Voici le titre complet: *Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, ou abrégé de ce qui concerne l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, la poésie et la musique; avec la définition de ces arts, l'explication des termes et des choses qui leur appartiennent; ensemble les noms, la date de la naissance et de la mort, les circonstances les plus remarquables de la vie, et le genre particulier de talent des personnes qui se sont distinguées dans ces différents arts parmi les anciens et les modernes, en France et dans les pays étrangers.* Par Lacombe. Nouv. édit. Paris, J. Hérissant et les frères Estienne, 1753. L'ouvrage est un petit in-8 et non in-12, imprimé à deux colonnes. La vignette, gravée par Lebas, est datée de 1752 et non de 1732. Il résulte de l'Avertissement que cette édition est la seconde. Je n'ai pu trouver la date de la première que dans le *Nouveau manuel de Bibliographie universelle*, par MM. Ferdinand Denis et P. Pinçon, qui, au mot *Beaux-Arts*, indique des éditions de 1752, 1753 et 1759.

Ce même ouvrage donne le titre de plusieurs autres Dictionnaires des Beaux-Arts tant français qu'étrangers. Je ne citerai que les français:

1° *Dictionnaire des arts de peinture, sculpture et gravure*, par Watelet et L'Evêque. Paris, 1792, 5 vol. in-8.

2° *Nouveau Dictionnaire des Beaux-Arts*, par Millin. Paris, 1806, 3 vol. in-8.

3° *Dictionnaire des arts du dessin, peinture, sculpture, gravure et architecture*, par Boutard. Paris, 1826, in-8.

Ces indications se retrouvent dans le *Manuel du libraire* de Brunet, *Table méthodique*, au mot *Arts*, p. 542 de la nouvelle édition.

Comme on le voit, l'Académie des Beaux-Arts a eu de nombreux devanciers. Il serait curieux de rechercher les emprunts qu'elle a pu leur faire.

(Le Havre). V. T.

— Il parut d'abord *à Paris, Ve Etienne et J.-Thomas Hérissant*, 1752, in-12, p. 707. L'année suivante il eut chez les mêmes une seconde édition. Les *Mémoires de Trévoux* rendent compte de ce dictionnaire, janvier 1753, p. 365-371, février 1754, p. 559. « Le débit a été si prompt, dit-on en annonçant la 2e édition, que le libraire s'est vu obligé de le réimprimer au bout de six mois, et nous osons assurer que ce ne sera ni la dernière, ni même la pénultième ou l'antépénultième édition. » M. Gidoin a-t-il entre les mains une 3e édition ou bien le millésime de la sienne est-

il 1753 au lieu de 1759, qu'il croit lire? Le mot qui manque dans son titre est: *la définition*. P. Clauer.

— Le mot qui manque dans le titre est « avec *la définition* des arts. » La date est bien 1759 et les noms d'éditeurs sont Jean-Th. Hérissant et les frères Estienne. Le dernier feuillet après l'Iconologie abrégée contient l'approbation, le privilége et le nom de l'imprimeur Augustin-Marie Lottin. Quant à sa rareté, elle est nulle. Le livre de Lacombe, encore utile à consulter, est un de ceux qu'on rencontre facilement sur les quais, et comme le papier est très-bon et que les exemplaires, comme il était d'usage, ne sont guère sortis de chez l'éditeur que reliés, il est à peu près aussi fréquemment dans un excellent état de conservation. A. de M.

—

Prénoms défendus (V, 288). — L'employé de l'état civil, qui se refusait à inscrire sur ses registres le nom de Jeannine, était peut-être grincheux, comme M. Ulr. l'affirme; en tout cas, il avait pour lui la légalité; car la liberté du prénom nous fait complétement défaut en France. Voici le texte de l'art. 1er de la loi du 11 germinal an XI: « A compter de la publication de la présente loi, les noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne, pourront seuls être reçus, comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants; et il est interdit aux officiers publics d'admettre aucun autre dans leurs actes. » Le nom de Jeannine se trouve-t-il dans un calendrier quelconque? Voilà toute la question. Si oui, la résistance de l'employé *grincheux* était mal fondée; si non, ce n'est pas sur lui, mais sur la loi, un peu surannée, de l'an XI qu'il faut faire retomber l'épithète. — Mais, me dit M. Ulr., tout le monde sait que *Jeannine* est simplement un diminutif de *Jeanne*. — Eh! sans doute, au même titre que *Jeannette* et *Jeanneton*, quoique ces deux derniers soient beaucoup plus usités: mais ce n'est pas le diminutif, c'est le nom simple que donnent *les calendriers en usage*. Et d'ailleurs, où irions-nous, si les diminutifs, charmants, je le veux bien, dans l'intimité, envahissaient les actes officiels! *Fanchon* ou même *Chonchon* au lieu de *Françoise*, *Finette* au lieu de *Joséphine*, etc., etc. Décidément la loi de germinal a encore du bon. Dicastès.

—

Encore une phrase des « Commentaires » de César (V, 293). — Les dieux et les rois s'en allant, rien d'étonnant que les latinistes s'en aillent aussi. Heureusement que tous les dieux ne sont pas partis, et tous les latinistes non plus. Si Artaud et Sommer ont eu le tort de mourir, d'autres et les deux Quicherat en tête, — *Arcades ambo*, — vivent encore, Dieu merci; et si nous les traduisons à la barre de l'*Intermédiaire*, je fais des vœux pour qu'on leur délivre un exemplaire de l'acte d'accusation, en les invitant à présenter eux-mêmes leur défense.

Or, les deux Quicherat ne sont pas plus d'accord entre eux qu'Hippocrate et Galien; l'un dit « encaissée, » l'autre « entrecoupée. » Auquel croire? M. J. P. n'admet ni l'un, ni l'autre, ce qui redouble mon embarras. Cette divergence d'opinions, chez des hommes auxquels on ne peut refuser l'épithète de latinistes, me donne à penser que le récit du grand capitaine n'est pas aussi simple ni aussi intelligible qu'on veut bien le dire.

1° Et d'abord le « mediocri interjecto spatio » du chap. 69, sur lequel M. J. P. s'appuie pour expliquer le « intermissam », est-il suffisamment expliqué lui-même? S'agit-il d'un espace entre chaque colline, ou d'un espace entre la chaîne de collines et l'oppidum? Vigenère, Varney, M. J. P., etc., entendent d'une façon; j'ose à peine avouer que j'entends de l'autre. Il me semble que s'il s'agissait, non d'un seul intervalle entre la ville et les collines, mais d'une série alternative de collines et d'intervalles, César eût écrit: « mediocribus interjectis spatiis, » comme il n'a pas manqué de le faire (VII, 73) à propos de la distance qui existait d'une chausse-trape à l'autre, « mediocribus intermissis spatiis ».

2° Je vote avec M. J. P. et M. O. D. contre la traduction d'*intermissam* par *entrecoupée*, malgré l'autorité de M. L. Quicherat. Outre qu'il me paraît difficile que l'on choisisse pour le théâtre d'un combat de cavalerie un terrain entrecoupé de collines, *planities*, si je ne me trompe, ne s'est jamais appliqué en latin qu'à un terrain égal, uni, de niveau, comme l'indique d'ailleurs son étymologie *planus*, de même que *patere* ne peut se dire que d'un pays découvert, d'une rase campagne, où rien ne gêne la vue. L'observation de M. O. D. est parfaitement juste: une plaine entrecoupée de collines n'est pas une plaine.

3° Je ne serais pas non plus partisan d'*encaissée*, qui indiquerait une plaine trop profondément enfoncée entre des hauteurs roides et abruptes; mais la traduction « entourée de collines, » ou « située entre les collines » me semble parfaitement d'accord avec le sens de *intermissus*, et ne contrarier en rien le texte de César. Quant à l'explication de M. J. P., je ne cacherai pas que je suis un peu à son endroit comme le dindon de la fable à l'égard de la lanterne magique: « J'y vois quelque chose, mais je ne distingue pas très-bien. » Ce savant explique-t-il ainsi le mot-à-mot, comme la dernière phrase de son

deuxième paragraphe : « si la plaine où se livra... » etc. m'autorise à le supposer : « dégagée, débarrassée, laissée libre des collines » en considérant *collibus* pour un ablatif? Je crois que dans ce cas César eût construit avec *a*, comme au chap. 17, même livre : « intermissa a flumine et paludibus. » Si au contraire il explique par « entrelaissée, laissée entre les collines, » je ne vois pas en quoi son sens s'écarte de celui de Sommer.

4° Au chap. 69, César s'est contenté de dire que la plaine s'étendait devant l'oppidum; au ch. 70, pour compléter la description, il ajoute qu'elle était entourée de collines. La position est donc bien déterminée; la plaine est bornée d'un côté par l'oppidum, des autres par les collines, *entre* lesquelles elle est *envoyée, mise* (missa), et pour parler plus français, comprise. D'où je conclus que le « suprà demonstravimus » ne retombe point, comme l'a cru Sommer, sur « intermissam collibus, » idée qui n'a pas encore été exprimée, mais uniquement sur *patere tria*, etc. Je traduirais donc : « Dans la plaine, ou dans cette plaine (non pas dans *une*, comme fait M. J. P., puisque dans mon sens cette plaine est la même que celle dont il a été parlé plus haut : « Ante oppidum » etc., ch. 69), qui, comprise entre les collines et la ville, s'étendait, comme je l'ai indiqué plus haut, sur une longueur de trois milles. » (Voir la carte d'Alise, par Barbié du Bocage, dans le César de l'édit. Lemaire.) F.-T. BLAISOIS.

—

Calendriers nouveaux (V, 298), La mention du *Calendrier des Vieillards* faite par M. V. de V. dans le numéro du 25 mai, me permet de rappeler ici que ce titre convient bien au conte de La Fontaine, mais non à la nouvelle du *Décaméron* qui l'avait inspiré. Boccace, quand il écrivit ce livre immortel, n'était plus jeune lui-même et était encore amoureux, ce qui n'est assurément pas sans exemple; car, par malheur pour les vieillards, le cœur n'a pas de rides. Boccace a donc eu peut-être ses raisons pour ne pas joindre aux torts du mari qu'il met en scène, celui d'être surchargé d'années. Son Messer Ricciardo de Chinsico est un juge de tempérament on ne peut plus calme : et, pour ce motif de haute importance, il eût bien mieux fait de demeurer toute sa vie célibataire. De là, une fois marié, les expédients auxquels il a recours et qui cessent bientôt d'être du goût de sa belle et tendre moitié. Mais, je le répète, il n'est aucunement question, dans la nouvelle consacrée au récit de ses mésaventures, de disproportion d'âge entre les deux époux. Et si je ne craignais qu'on ne m'accusât d'être juge et partie, je dirais que pour l'agrément du lecteur, le Messer Chinsico de La Fontaine a perdu quelque chose aux années ajoutées à ses autres mérites.

PAOL. SARPI.

—

Monnaies de Henri V (V, 299). — M. Ulric me paraît prendre la proie pour l'ombre; on lui parle *monnaie*, il répond *médaille*, ce qui n'est point synonyme. — Oui, il existe des *monnaies* de Henri V. Je connais, pour ma part, la pièce de 1 franc, la pièce de 5 francs et la pièce de 20 francs en or. — Toutes représentent une assez laide figure d'enfant, en costume de général, frac militaire, décorations, grand-cordon et épaulettes. Le revers est l'écusson fleurdelisé bien connu des monnaies de Louis XVIII et de Charles X. Elles ont été frappées à Londres et répandues en France lors de l'insurrection vendéenne avortée de 1832. Elles sont assez rares; la pièce de 1 franc vaut 5 francs; celle de 5 francs vaut 20 francs; la valeur du louis de 20 francs est très-élevée, cette pièce étant la plus rare de la série. J'ai sous les yeux, en vous écrivant, la pièce de 5 francs, et je vous en envoie une empreinte, pour M. Z. A.

(Saint-Malo). A.-G. J.

Trouvailles et Curiosités.

Une trouvaille faite à Montmartre. — Le 16 janvier dernier (voir le *Petit Journal* du 28), en bêchant la terre dans un jardin dépendant du tir des chevaliers de l'Arc de Clignancourt, sur le versant nord de la butte Montmartre, rue Saint-Denis, n° 27, on a trouvé, à la profondeur d'un mètre, une pierre ou moellon d'à peu près 16 cent. carrés, qui me sembla sonner creux. On y remarqua comme une ouverture scellée avec du plâtre. Ayant fendu le moellon à coups de bêche, on constata que la cavité renfermait une sorte de petite boîte, sans couvercle, en terre cuite au soleil ou au feu, mesurant 6 cent. de longueur sur 4 de hauteur et 3 et 1/2 de largeur, les parois ayant 6 mill. d'épaisseur, les angles extérieurs légèrement arrondis. Sur l'un des côtés, cette inscription :

DECIUS

CCL

sur le côté opposé, cette autre inscription :

SACRŒ.

D. M. †

enfin, à l'un des bouts, une simple croix latine semblable, et à l'autre bout, la lettre P.

A l'intérieur de cette sorte de coffret, on a trouvé une petite plaque en métal noirci, qu'on croit être de l'étain, mesurant 4 cent. sur 3 et 1/2, avec cette inscription d'un côté :

M. MARCOTÏÏ

DECİUS

CCL.

et celle-ci, de l'autre côté :

DİoNISÏÏ

PIA +

Qu'est-ce que tout cela? Est-ce une pierre de fondation? Qu'en pensent les archéologues et les épigraphistes de *l'Intermédiaire?* Toujours est-il que la trouvaille est réelle, et que le trouveur et ses témoins sont de bonne foi. J. N.

—

Les Manœuvres de la dernière heure! — Voilà, grâce au ciel, les *périodes* électorales closes : Adieu *papiers*, les vendanges sont faites! En avons-nous lu, du moins en avons-nous *vu* de ces professions de foi, circulaires, déclarations de principes, de toutes les couleurs, — couleurs de papiers s'entend!

Moi, je n'y vois plus que du feu, et j'en suis devenu parfaitement..... *irréconciliable!*

Puisque tout est terminé et que l'on va commencer à *cuver* le vin nouveau, c'est le moment — plus que jamais, — pour l'*Intermédiaire*, de ne point s'occuper de politique. Je veux seulement lui demander qui donc a dit « qu'on ne saura jamais combien il faut de sots pour composer un public? » Et je veux aussi l'interroger sur ce point : Saura-t-on quelque jour combien les périodes électorales font surgir de vases d'élection, *vulgo* cruches?... — Je parle au point de vue du sens commun et de la grammaire, cela va sans dire.

Un exemple entre tous, — j'en passe et des [meilleurs!

J'arrive de Melun, pour vous servir. Là, un candidat local a dépensé une quinzaine de mille francs en frais de tournées, circulaires, affiches et bulletins, pour arriver à réunir 164 suffrages, contre 12,000 données au député sortant, candidat officiel, 8,500 obtenues par le principal opposant, et 10,000 partagées entre trois autres concurrents. Ces trois derniers se tiennent pour battus et contents ; ils se retirent de la lice. Que pensez-vous que fait mon homme aux 164 voix? — Il maintient de plus belle sa candidature, et il la renforce de la magnifique circulaire chamois-brique que voici TEXTUELLEMENT :

« Messieurs les électeurs, tout en me fai-
« sant un devoir et un bonheur de porter
« très-haut la dynastie de l'Empereur,
« Je maintiens ma candidature.
« Par cela seul ressort, dans son inté-
« grité, toute la force *de mon libéralisme*
« *et de mon indépendance.*
« Je viens soutenir invariablement un
« principe que, dans mon for intérieur, je
« crois être acceptable par un Gouverne-
« ment auquel je suis attaché de tout
« cœur, et qui, dans des élections d'une
« moins grande portée, avait déjà éprouvé
« qu'en s'abstenant d'y intervenir, les ré-
« sultats ne lui avaient point été défavo-
« rables.
« Je fais donc ici connaître bien sincère-
« ment ma pensée et mes espérances, que
« dans un temps plus ou moins rapproché,
« tous les esprits se trouvant portés vers
« le bien de la Patrie,
« Le Gouvernement n'exclura plus de sa
« confiance tous les bons citoyens jaloux
« de concourir au bien public *sur le même*
« *pied d'égalité!*
« *Signé :* A. DELACOURTIE. »

On m'a affirmé que le signataire était un ancien avoué près le tribunal civil de la Seine, aujourd'hui honoraire, et retiré en son Château de La Planche, près de Melun.

Eh bien, qu'on me fasse le plaisir de me dire en bon français... ce qu'il a voulu dire. — Le quatrième alinéa ne rappelle-t-il pas cette phrase, classique en son genre : « La reconnaissance est un senti-« ment duquel je ne suis pas susceptible « d'être stupide. »

Comment les mêmes électeurs qui avaient accordé 164 suffrages à sa *première* profession de foi en accorderont-ils à cette déclaration *itérative*, c'est ce que vous saurez bientôt. Mais il m'a paru que l'*Intermédiaire* lui devait l'hospitalité de

ses colonnes, puisque la pauvre *Petite Revue anecdotique*, qui n'y aurait pas manqué, n'existe malheureusement plus.

Ah! comme je comprends maintenant ces candidats criant tous à l'envi aux électeurs : « Soyez en garde! Gare le Spectre « multicolore! Et surtout, méfiez-vous des « Manœuvres (*sic*) de la dernière heure! »

Ouf! quels Manœuvres! quels gâte-métier! L. A.

—

Madame ou Mademoiselle? — Une jeune femme de lettres, non encore enchaînée par les liens de l'hymen, vient d'écrire au *Journal des Femmes* (1er avril, n° 6, 20 mai) une lettre qui a été fort remarquée, pour protester énergiquement contre le titre de *demoiselle*, ou *mademoiselle*, donné aujourd'hui aux femmes non mariées de tout âge, et rappeler l'ancien usage, qui attribuait le nom de *dame* et *madame* aux filles majeures. Joignant le fait au précepte, *Madame* Clémence Royer, connue par sa traduction de Darwin et son roman *Les Jumeaux d'Ellos*, écrit carrément ceci : « Je m'empresse de « vous prévenir que rien de ce qui m'est « adressé sous ce titre (de *Mademoiselle*) « ne me parvient ou ne reçoit de réponse, « étant retourné, quand faire se peut, aux « expéditeurs. » Ce titre convient tout au plus, dit-elle, aux jeunes filles en jupe courte, aux mineures soumises à la tutelle paternelle, ou aux femmes ayant accepté avec le mariage civil la tutelle conjugale, et devenues par là, comme sous la loi romaine, filles légales de leurs maris. La catégorie des *demoiselles* (dont il se fait aujourd'hui tant d'abus) est d'ailleurs, ajoute-t-elle, aussi parfaitement inutile que celle des *damoiseaux*, depuis longtemps tombée en désuétude. Elle invoque l'exemple classique de Molière, de Racine, de Corneille, donnant le titre de *Madame* aux Hermione comme aux Andromaque, aux Chimène comme aux Pauline, aux Agnès comme aux Henriette, aux Célimène et aux Philaminte, et elle conclut qu'il faudrait reprendre cette tradition de notre vieille urbanité, en attendant que le public revienne aux titres si honorables de *citoyen* et *citoyenne*. — Chemin faisant, Mme Royer fait dériver *demoiselle* de *dominicella* (sic), *madame* de *domina*, *monsieur* de *senior :* est-ce bien cela?

Quant au *Journal des Femmes*, il fait observer qu'avant la Révolution on disait *Madame* aux filles majeures de la noblesse, et *Mademoiselle* à toutes les autres, de sorte qu'au lieu d'élever celles-ci au rang supérieur, les réformateurs populaires ont abaissé les premières au niveau des secondes. C'est une faute à ses yeux, car le titre de *dame*, appliqué aux demoiselles qui ont passé la première jeunesse, eût évité cet embarras assez ridicule qui force une personne non mariée à rectifier le titre qu'on lui donne et rend un peu confus celui qui l'applique mal à propos. — Mais, objecte-t-on, le titre de demoiselle sert à distinguer les femmes mariées de celles qui ne le sont pas? Eh bien, c'est précisément cette distinction que le *Journal* voudrait voir disparaître. Ceux qui connaissent la personne savent à quoi s'en tenir : qu'importe aux autres, « à moins que ce ne soit « pour les engager à quelque entreprise « galante, souvent très-désagréable à celle « qui en est l'objet? » — Enfin, pourquoi cette inégalité entre les deux sexes? Dit-on à un garçon de vingt-deux ans *mon damoiseau?* Logiquement on devrait le faire si l'on conserve aux femmes du même âge la qualification de demoiselle. Le *Journal* engage donc toutes les filles majeures à imiter la juste fierté de Mme Royer, en exigeant qu'on leur donne le titre de *dame*.

Malheureusement les usages, les habitudes de parler sont choses capricieuses et fort difficiles à réformer. Il y a peut-être quelque chose à faire, comme on dit : mais qui prononcera? qui décidera? qui dictera? En attendant,

Appelez-vous *Madame*, et soyez *demoiselle*.

V. B.

—

Bévues contemporaines : Jeanne d'Arc, Figaro et don Quichotte. — Le *Don Quichotte* du *Figaro* (16 mai 1869) se charge, en ce temps d'élections, d'instruire les masses sur les qualités, faits et gestes de Jeanne d'Arc. Il équivoque avec décence sur la Pucelle d'Orléans, met en cause une béatification possible, et nous apprend, « qu'après un siége, elle prit un congé pour épouser *Monsieur d'Armoise.* » Le feu, poursuit don Quichotte, le feu purifie tout!

Nous connaissons Robert des Armoises, écuyer, seigneur de Tichémont (Moselle), enthousiaste et *naïf* d'illustre maison, plus don Quichotte, en vérité, que le confrère du *Figaro*. C'est au mariage qu'il fit en 1436, à Arlon, avec une aventurière assez habile pour en imposer aux gens de cœur du lieu et des pays voisins, et même à Pierre et à Petit Jehan, les frères de la vraie Pucelle, « lesquels cuydoient qu'elle fut arse, » que don Quichotte-Figaro fait allusion, sans trop connaître, j'imagine, le fond et le vrai de l'affaire.

Est-il absolument utile aujourd'hui, en un siècle comme le nôtre, qui a trouvé dans l'histoire sa vocation véritable, écrit M. Renan, de remplacer la *poétique Pucelle* de Voltaire par les Jeanne d'Arc de contrebande, que M. J. Quicherat n'a pas oubliées? H. DE S.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 109. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 juill. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Prudhommiana. — « Où donc était la garde nationale? » s'est écrié M. Francisque Sarcey, à propos des derniers troubles parisiens. — D'autres ont dit : « Où donc est M. Joseph Prudhomme, avec son noble sabre, — le plus beau jour de sa vie, — toujours prêt à défendre nos institutions, et, au besoin, à les combattre? »

C'est de lui, s'il vous plaît, que je viens vous [parler.

Pendant que M. Prudhomme est à Bicêtre, ou aux casemates du fort d'Ivry (car vous saurez que c'est là qu'il réside pour le quart d'heure, ayant été pincé l'autre soir à Belleville, où il défendit en preux chevalier l'honneur de ces dames), — je fais appel aux lecteurs de l'*Intermédiaire* et les prie d'aider un de mes amis à recueillir la fleur des propos caractéristiques sortis, depuis plus de quarante ans, de la bouche de cet honorable personnage. Il est temps de composer un spicilége de ces mémorables apophthegmes, surtout de ceux qui sont demeurés inédits. Indépendamment de l'évangile authentique dû à Henri Monnier, il y a des évangiles apocryphes et traditionnels, qui n'en ont pas moins une véritable valeur et qu'il importe de coucher par écrit, pour l'édification des peuples à venir. (Indiquer autant que possible les sources et les provenances.)

Nous disons d'avance à ceux qui répondront à cet appel et nous apporteront leur part de butin : Merci de ces bonnes paroles! A. A.

—

« Quos vult deperdere, Jupiter dementat. » — Quelqu'un sait-il au juste l'origine de cette sentence? J'ai un vague souvenir d'une sentence grecque pareille : οὓς ἀπολλύναι θέλει, Ζεὺς νοῦν ἀφαίρει, mais d'où vient-elle? C. Y.

[Cette même question a déjà été posée, I, 114, et a reçu des réponses, I, 156, 184; II, 429; III, 268, 372. — Nous en ajoutons ci-après une toute trouvée de M. Ed. Fournier. (*Réd.*)]

—

«Ventum textilem.» — Quel est l'auteur qui, le premier, a si ingénieusement appelé une étoffe très-légère, de l'air tissé, *ventum textilem?* YEZIMAT.

—

Vers de Baour-Lormian empruntés par Alf. de Musset. — Le dernier numéro du *Bulletin du Bibliophile* (mai 1869), signale un livre intitulé : *Les Adieux de Marie Thérèse*, par M. B. d'Albins, comme renfermant des vers de Baour-Lormian, qu'Alf. de Musset se serait appropriés, avec quelques modifications :

Pâle étoile du soir, messagère lointaine, etc.

Je n'ai sous les yeux ni les vers de l'un, ni ceux de l'autre; mais il serait intéressant de constater en quoi se ressemblent et en quoi diffèrent les deux pièces.
P. BLANCHEMAIN.

—

De qui ces deux vers? — Et sont-ils même exactement cités?

Cette maxime est bonne et belle!
Mais — *en prison* — de quoi sert-elle?

De quelle maxime s'agit-il chez l'auteur en question? R. C.

—

Une phrase à propos de Henri IV. — M. Poirson a-t-il écrit ceci à propos de Henri IV : « L'un des plus grands hommes « qui aient jamais *eu lieu?* » M. Ed. Schérer, dans un récent article du journal *le Temps* (*Vieillesse du roi Henri*, numéro du 8 juin dernier), dit à ce sujet : « J'ai entendu attribuer cette phrase à « M. Poirson, et je l'ai en vain cherchée « dans son livre; ce doit être une calom- « nie. » — Est-ce réellement une calomnie? EUQORRAL.

—

Quatre vers sur la Bourse. — J'ai trouvé le quatrain suivant écrit à la main en un

lieu qui rendait la rencontre d'autant plus piquante :

Si l'on remontait à la source
Des biens nouvellement acquis,
On retrouverait à la Bourse
· Ceux qui nous *la* coupaient jadis.

Ce quatrain est-il inédit et anonyme? Est-il récent ou renouvelé des... Grecs? N'aurait-il pas paru dans quelque journal, mons *Figaro*, par exemple, car le malin raseur en est bien capable? En connaît-on l'auteur? V. V.

—

Origine des rimes latines. — Quelqu'un pourrait-il me dire quelle est l'origine bien précise des rimes latines, et en quelle langue l'usage de faire rimer les vers a-t-il commencé? TH. TH.

—

Portrait de Jean Grolier.—J'ai ouï dire, depuis la mort de M. Leroux de Lincy, que le regrettable auteur du savant ouvrage : *Recherches sur Jean Grolier, sa vie et sa bibliothèque* (Paris, Potier, 1866, in-8, avec atlas), avait découvert enfin un portrait authentique de cet illustre bibliophile. Nous savons que M. Leroux de Lincy, avant la publication de son beau livre, avait demandé ce portrait à tous les échos de l'iconographie, non-seulement en France, mais encore à l'étranger et surtout en Italie où Jean Grolier a passé plusieurs années de sa vie. Il s'était adressé à nous, comme à tous les iconophiles, et nous n'avions pu lui indiquer qu'un portrait d'un personnage de la famille Grolier, au XVIII[e] siècle : *Grolier de Servières*. Nous serions très-surpris qu'il existât un portrait gravé de Jean Grolier ou Grollier. J. S.

—

La mitre s'est-elle jamais combinée avec une couronne seigneuriale? — Dans la description de la vieille salle de la chambre des lords et du cérémonial qui y était observé lors des séances royales, Victor Hugo, dans son nouveau roman, *l'Homme qui rit*, dit ceci : « Les archevêques portaient la mitre à couronne ducale, et les évêques, qui ont rang après les vicomtes, la mitre à tortil de baron. » (*L'Homme qui rit*, t. IV, p. 194.)

Ces détails, qui semblent empruntés à un ouvrage de Chamberlayne (*Etat présent de l'Angleterre*, 1688), sont-ils exacts? Jamais nous n'avions trouvé dans aucun monument figuré l'alliance indiquée dans le passage ci-dessus, même en Allemagne, où il existait tant de princes ecclésiastiques, ni en Angleterre.

Victor Hugo s'appuie-t-il sur une autorité ou suit-il sa fantaisie en ceci? A. D.

—

Une inscription au cimetière d'Anet. — Il y a, dans le cimetière d'Anet, une colonne sépulcrale, du temps de Henri II, qu'entoure, au milieu d'un semis de larmes, une banderole sculptée sur laquelle est placée de haut en bas cette inscription: HIC QUI TE EXPECTANT..... VDANTVR. PS. 124. Comment doit-elle être complétée? Il semble qu'on ait enlevé une des pierres, au nombre de trois, qui devaient composer le fût :

Au pied de ladite colonne, on lit :

BIEN VIVRE ET MOVRIR, C'EST ASSEZ
ET PARADIS AVX TRESPASSEZ
NE PLVS, NE MOINS. 1555.

La transcription est exacte. Est-elle correcte? S. D.

—

L'hôtel du « Grand-Monarque. » — J'étais en tournée... dans la petite ville d'Arvers, en Auvergne, et j'étais logé à l'hôtel du *Grand-Monarque*. Quel grand monarque? et pourquoi cette enseigne classique, si répandue encore dans les villes arriérées? Est-ce une tradition du règne de Louis XIV? Je l'ignore absolument, et je le demande à qui le sait. L'image qui caractérisait ce personnage illustre et mystérieux a disparu presque partout. Dans mon enfance, je me souviens d'en avoir vu une qui le représentait habillé en Turc.

GEORGES SAND.

Pour intermédiaire : V. D.

—

Une assertion d'Escobar. — Le nom de cet illustre casuiste est resté célèbre, mais ses ouvrages trouvent aujourd'hui peu de lecteurs, et il n'est pas donné à tout le monde de les avoir à sa disposition. Je lis quelque part, que ce Jésuite, analysant le degré de culpabilité de certains assassinats, a avancé qu'il y avait moins de mal à tuer dix laïques qu'un prêtre ; vingt prêtres qu'un évêque ; trente évêques qu'un cardinal ; cinquante cardinaux qu'un pape, ce qui revient, ce semble, à dire qu'un individu qui aurait occis cent cinquante mille laïques serait moins coupable que s'il avait tué le souverain pontife. C'est une opinion tout comme une autre ; il serait superflu de la discuter, mais quelque lecteur intrépide pourrait-il affirmer qu'Escobar a formulé cette proposition, et citer les termes dont il s'est servi?

(Lyon.) L. D.

—

Pourquoi aucun Français n'a-t-il été général de l'ordre des Jésuites? — Depuis saint Ignace de Loyola jusqu'à Pierre Beoky, né en 1795 et élu en 1855 général des Jésuites, nul Français n'a été appelé à cette dignité. Sur les vingt-cinq personna-

ges qui l'ont occupée, on compte onze Italiens, quatre Espagnols, trois Allemands, trois Belges, trois Polonais et un Hollandais (Jean-Philippe Roothaan, né à Amsterdam, le 23 novembre 1785, mort à Rome, le 8 mai 1853). L'exclusion de tout Français est-elle due à de simples causes accidentelles, ou bien est-elle le résultat d'un système arrêté? Y aurait-il là une tradition secrète maintenue en vigueur depuis la naissance de la Société? A. J.

—

L'émeute parisienne du 5 juin 1832. — Cette émeute était un complot formidable. Nous croyons que le temps est venu d'en rechercher l'origine, la trame, le plan et les auteurs. Louis Blanc, dans son *Histoire de Dix ans*, est bien loin d'avoir tout dit; il ne pouvait pas tout dire. Mais aujourd'hui, la plupart des héros sont morts, comme les victimes, et la vérité peut sortir de son puits du cloître Saint-Merry. Suivant les uns, l'émeute aurait été accidentelle au convoi du général Lamarque; selon les autres, elle avait été admirablement préparée, et elle fut non moins admirablement exécutée, car il y a des dilettanti de l'émeute. Nous nous adressons aux témoins qui survivent, et qui n'ont pas perdu le souvenir et la langue. Mais, pour Dieu! autre chose que ce qui se trouve dans les livres : des faits nouveaux et des noms. P. S.

—

Mort de Louis-Philippe. — Les journaux du temps ont été très-sobres de détails sur la mort du roi Louis-Philippe. On n'a pas même dit alors quelle fut la maladie à laquelle il succomba, le 26 août 1850, au château de Claremont (comté de Surrey), en Angleterre. Généralement, ce ne sont pas les détails qui manquent sur la mort des rois de France et sur leurs derniers moments. Il y a des volumes entiers sur la mort de Louis XIV, sur celle de Louis XV, etc. Nous voudrions en savoir autant sur la mort de Louis-Philippe, qui occupera dans l'histoire une assez grande place pour que sa mort remplisse au moins une page dans la chronique de son temps. Nous demandons cette page et plus, s'il se peut, aux personnes qui ont assisté à la maladie et à la mort du dernier roi des Français. MATH. L.

—

Hommes célèbres non mariés.— Il peut y avoir quelque intérêt à dresser une liste des hommes illustres qui ne se sont point engagés dans les liens du mariage. En dressant une liste de ce genre (dont on exclut, comme de raison, tous les ecclésiastiques catholiques), on trouve Addison, Arioste, Bayle, Boileau, Corneille, Descartes, Fontenelle, Kant, La Bruyère, Leibnitz, Newton, Pascal, Pope, Réaumur, Le Tasse et Voltaire. Je ne parle ici que des écrivains, laissant de côté, pour le moment du moins, les hommes d'Etat, les militaires et les souverains. Quels sont les noms véritablement célèbres qu'on pourrait ajouter à ceux que je viens d'inscrire? H. S.

—

De la Ramée. — J'ai sous les yeux une lettre de *Omer Talon* à un M. de la Ramée, au dos de laquelle est écrit : « *Reçeu à Amsterdam, le 17 juin 1637.* » Est-ce que le célèbre Pierre Ramus (de la Ramée), massacré à la Saint-Barthélemy, laissa des enfants? Il y est dit : « Surtout, « prenez garde que vostre curiosité des « belles choses n'empesche pas que vous « ne soyiez tout entier aux affaires pour « lesquelles vous estes envoyé, ausquelles « vous devez donner tout vostre temps « pour satisfaire au gré de ceux ausquels « vous avez à respondre. »

Quel pouvait être ce M. de la Ramée qui avait « *la curiosité des belles choses,* » et quelle mission avait-il en Hollande? P. A. L.

—

Armoiries d'Etienne et Bernard Picart. — Je voudrais connaître la description exacte des armoiries du graveur Etienne Picart, surnommé le Romain, père de Bernard Picart. Ne demeuraient-ils pas à Paris, avant de se rendre, vers 1710, à Amsterdam, où ils se sont établis?

(Amsterdam.) J. G. DE G. J. JR.

—

Famille Montchevalier. — Cette famille du Dauphiné portait d'argent, à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or, accompagnée de six merlettes de sable. Existe-t-il une généalogie imprimée de cette famille, qui n'est mentionnée ni dans le Père Anselme, ni dans La Chesnaye-Desbois? EUD. S.

—

Branche de la maison de Souza-Portugal établie en France.— Vasco de Souza-Portugal, de l'illustre maison portugaise de ce nom, vint s'établir en France au milieu du XVe siècle; il fut gouverneur de Creil et est qualifié de seigneur de la Versine en Beauvoisis. Son fils, Jean de Souza-Portugal, fut également gouverneur de Creil, et chambellan et maître d'hôtel des rois Charles VIII et Louis XII. Il épousa Anne Aubin de Malicorne (sœur de Jean Aubin de Malicorne, baron de Surgères, marié à Jeanne d'Orléans). De cette union vint Catherine de Souza-Portugal, mariée, le 22 mai 1516, par *commandement* et *ordonnance* de Madame mère du roi François Ier, et par *moyens*

de parents, tels que Philippe de Montmorency, etc., à François de Beaumont, seigneur de Rioux en Saintonge, l'un des commandants de la compagnie des cent gentilhommes de la maison du roi, et qui fut tué à Pavie. Leur fille, Marguerite de Beaumont, épousa, le 10 avril 1540, François de Brémond d'Ars, seigneur d'Ars et de Tesson en Saintonge. Vasco de Souza-Portugal avait aussi une fille, Philippe de Souza, qui prit alliance avec Geffroy Taveau de Mortemer, seigneur du Bouchet, d'une ancienne famille du Poitou.

A quelle branche de la maison de Souza-Portugal peut-on rattacher ce Vasco de Souza-Portugal? A quelle occasion vint-il s'établir en France? Connaît-on la suite des anciens seigneurs de la Versine? Les archives du département de l'Oise possèdent-elles quelques documents sur les anciens gouverneurs de la ville de Creil?

A. B. A.

—

Vitry-le-François. — Comment faut-il prononcer le nom de cette ville? Tout le monde sait que, brûlé et rebâti sous François Ier, le Vitry nouveau a ajouté à son nom celui du roi. Mais comment prononçait-on ce dernier au XVIe siècle? Etait-ce comme on le fait aujourd'hui, ou comme on faisait dès lors du mot *français*, que l'on écrivait cependant *françois* par un *o?*

A. D.

—

Village de Talibert. — Pourrait-on me dire s'il y a encore un village dans le Midi, diocèse de Saint-Pons (Languedoc), du nom de Talibert, et quels en furent les seigneurs vers 1500?

TH. TH.

—

La continuation des PP. Anselme et Simplicien. — On désirerait savoir dans quelle collection, publique ou particulière, est conservée la continuation des *Grands officiers de la couronne*, par le père Alexis, continuateur des pères Anselme et Simplicien. Le *Manuel du libraire* de 1860 (t. I, p. 303) dit que les deux volumes que le père Alexis avait préparés n'ont pas été imprimés.

A. F. D.

—

« Souvenirs historiques et pittoresques du Nord de la France. » — Sous ce titre, M. P. Hédouin, de Boulogne-sur-Mer, a publié en 1830 (Paris, Dondey-Dupré) un recueil gr. in-4 dans lequel il a consacré au château de Comblin-Chaletain, arrondissement de Béthune, un article rappelant les infortunes du sire de Goson, qui partit pour les croisades, et l'existence d'une ballade commençant par ces mots :

De la dame de Comblin
Qui veut ouïr l'aventure?...

finissant par ceux-ci :

Que les Turcs les plus méchans
Ne sont pas les mécréans.

Connaît-on cette ballade?

(Béthune.) A. H.

—

Une Vie de Pietro Sarpi. — Dans une lettre du 27 décembre 1643, Guez de Balzac parle d'une certaine *Vie de Fra Paolo* dont un de ses amis avait lu le manuscrit, et il demande si ce manuscrit est imprimé, ajoutant qu'il a grande envie de connaître « Paul, par Fulgence. » Dans une autre lettre (du 14 mars 1644), nous lisons encore : « La vie du Servite est ascétique, mais elle ne laisse pas d'estre belle : les digressions m'en plaisent, et le superflu ne m'ennuye point. Je vous prie seulement que je sçache si elle est escrite de bonne foy, et si le maestro Fulgentio n'a point esté le Philostrate de son Apollonius. » Le *Moréri* renvoie à la *Vie de Sarpi*, par Fra Fulgentio, son compagnon, et la *Nouvelle Biographie générale*, à la *Vie de Sarpi*, par Micanzio, l'ami intime de l'historien du *Concile de Trente* (Leyde, 1646, in-12). Des explications et des détails, s'il vous plaît.

T. DE L.

—

« Les physionomies littéraires, » par Armand Baschet. — **Ses autres œuvres.** — M. Baschet a débuté dans la littérature par une étude sur Honoré de Balzac, curieuse au plus haut point. (Et à ce propos, verrons-nous, dans la grande édition de Balzac, en publication chez Michel Lévy, le résultat de ses recherches sur les œuvres inédites de cet illustre écrivain? Nous l'espérons d'autant plus qu'il a, pensons-nous, promis de remettre à l'éditeur tout ce qu'il a découvert et réuni.) Il annonçait, dans ce volume, comme devant paraître très-prochainement, une étude sur Th. Gautier et son temps; rien n'a paru pourtant, et depuis lors M. Baschet, absorbé dans des études sur l'Italie et l'art italien, ne paraît plus donner suite à ce projet. S'il est définitivement abandonné, serait-il indiscret de lui demander communication de ses notes, qui intéressent à un haut degré un *gautiériste* acharné, et pourrait-il être aussi assez aimable pour lui indiquer le moyen d'obtenir un exemplaire de son *Etude sur les Alde*, 1 volume, Venise, 1867, tiré à 160 exemplaires.

PAUL ROVIL.

—

Travail annoncé de M. Leroux de Lincy sur M. Jacques-Charles Brunet. — M. Leroux de Lincy, à qui l'*Intermédiaire* a rendu un juste hommage, s'occupait depuis longtemps d'une notice détaillée sur la vie et les écrits du célèbre auteur du

Manuel du Libraire. Sachant que j'avais eu quelques relations avec ce doyen des bibliographes français, et que je m'étais livré à d'assez persévérantes recherches au sujet de ses ouvrages, il m'avait fait part de son projet; il avait réclamé les communications que j'aurais été à même de lui adresser. Le travail entrepris est-il assez avancé pour qu'on puisse espérer de le voir paraître, sinon sous une forme définitive, du moins à l'état d'ébauche ou de fragments, dans quelque journal consacré à la science des livres? Il serait à coup sûr accueilli avec un vif intérêt, et il n'est pas de bibliophile qui ne soit heureux de savoir ce qu'il peut espérer à ce sujet.

B. G.

—

Un exemplaire de l'édition in-4 de Ronsard, annoté par un contemporain. — Comme éditeur de Ronsard, je me suis plu à rassembler un certain nombre d'éditions de ses œuvres. J'ai acquis un exemplaire de l'édition in-4 de 1567, annoté par J. de Pyochet, sieur de Sallin; mais les tomes III et IV, contenant les poëmes et les hymnes, proviennent d'un autre exemplaire et ne sont pas annotés. Quelque lecteur connaîtrait-il ces deux volumes, qui me manquent? Je donnerais volontiers en échange les deux volumes sans notes, qui sont fort beaux.

J. de Pyochet, sieur de Sallin, était Savoisien; sa devise française était: *En Dieu la fin.* Sa devise latine: *In pace novi hostes.* Il était poëte et ami de Marc-Claude de Buttet, aussi Savoisien. Je possède un volume des poëmes de P. de Brach, qui lui a appartenu. P. BLANCHEMAIN.

—

Les autographes de Mme Récamier. — Est-ce un fait historique généralement connu, — comme me l'a souvent raconté un vieux gentilhomme de mes amis, autrefois l'un des fidèles du salon de l'Abbaye-aux-Bois, — que les autographes de Mme Récamier soient aujourd'hui d'autant plus rares et plus recherchés, que cette belle des belles avait pour habitude, — en femme vraiment habile, — de ne point écrire *elle-même* ce qu'elle désirait faire savoir à ses amis, même les plus illustres?

Il me semble bien cependant avoir vu passer plusieurs fois, dans les ventes publiques spéciales, des lettres autographes signées de Mme Récamier, adjugées même à des prix relativement abordables, notamment en 1860 ou 1861, lors de la dispersion du précieux cabinet de M. DE LAJARRIETTE (de Nantes). ULR.

—

Clémence de Bourges et Louise Labé. — A-t-il été publié, dans les notices consacrées à Louise Labé, (1526-1566) quelques détails biographiques, concernant particulièrement la vie de l'amie intime de cette célèbre Lyonnaise, — CLÉMENCE DE BOURGES, — à laquelle fut dédié le *Recueil des Poésies et autres œuvres*, de la Belle Cordière (*Lyon, Jean de Tournes*, in-8°, 1555)? ULR.

—

Un livre de l'abbé de Guasco. — M. Em.-M. Œttinger (*Bibliographie biographique*, 1850) indique une *Histoire du pape Clément V*, par Octavien de Guasco, qui aurait paru à Tournay, 1756, en 2 vol. in-12. J'ai vainement cherché et fait chercher partout cette histoire, et je suis arrivé, après toutes ces inutiles recherches, à croire avec de savants bibliographes, que le manuscrit dont il est question dans les lettres de Montesquieu et de l'abbé de Guasco n'a point paru, et que l'édition citée par M. Œttinger mérite une belle place dans la *Bibliothèque des livres imaginaires.* Cependant, pour être encore plus sûr du fait, je demande si l'on a jamais vu le livre signalé par la *Bibliographie biographique.* T. DE L.

—

« Tableau des mœurs françaises. » — Quel est l'auteur du livre intitulé: *Tableau des mœurs françaises* aux temps de la chevalerie, tiré du roman de sire Raoul et de la belle Ermeline, mis en français moderne avec des notes par L. C. P. D. V., imprimé à Paris chez A. Egron, 1825, 4 vol. in-8°? Les estimables dictionnaires de MM. Barbier et de Manne ne mentionnent pas cet ouvrage dont je ne ferai pas la lecture, non! non, jamais! *A la Rescousse!* s'il vous plaît, Messires!

(Lyon.) V. DE V.

—

L'Imprimerie du Calvaire. — J'ai sous les yeux la petite curiosité révolutionnaire suivante: « *Le Costume des Représentants, conforme à la religion de nos pères.* (Sans lieu.) *De l'Imprimerie du Calvaire.* » (Sans date. Vers 1794.) Brochure in-8°. — Sait-on où se trouvait, et quelle était, cette « Imprimerie du Calvaire, » et connaît-on d'autres volumes, sortis des mêmes presses et portant sur le titre cette même rubrique?

Ce nom ne devait-il pas présumablement provenir de la proximité de l'établissement typographique, avec quelque église ou couvent du voisinage (comme il en est, par exemple, encore aujourd'hui pour les noms de la *Rue* et du *Boulevard des Filles-du-Calvaire*)?

De toute façon, ce Calvaire-là devait être éminemment plus *parisien* que ne l'est le Golgotha, voisin de Jérusalem?

U.

—

Les initiales JHJ. — Dans un *Inventaire des meubles du château de Nérac en* 1598 (in-8°, Aubry et Dumoulin, 1867) on lit (p. 23) : « Autre bouquet fait en forme de croix ouvré de fil d'or et soie, au hault duquel est escript en lettre vieille *jHj*, ayant le pied couvert de taffetas jaulne. » Que signifient ces initiales?

EUQORRAL.

Réponses.

Orfèvres et argentiers des XVII° et XVIII° siècles (V, 6). — L'on pourra trouver quelques indications dans les ouvrages suivants : P. LACROIX. *Histoire de l'orfévrerie, joaillerie, etc.* — PAUL MANTZ. *Recherches sur l'orfévrerie française*, dans les tomes X et XI de la *Gazette des Beaux-Arts*. — ALFRED DARCEL. *Notice des émaux et de l'orfévrerie* du musée du Louvre. Introduction à l'orféverie, joaillerie et bijouterie. — Exposition universelle de 1867. *Catalogue général de l'histoire du travail.* « Règne de Louis XIII et de Louis XIV. » « Règne de Louis XV. » Orfévrerie.

A. D.

—

Fin à dorer comme une dague de plomb (V, 63). — Ce proverbe ne serait-il pas l'amalgame de deux autres? La *Comédie des Proverbes*, plus moderne, il est vrai, que Rabelais, dit seulement : « Le gros nigaud : il est aussi fin qu'une dague de plomb. » (*Anc. Th. fr.*, édit. elzév., t. IX, p. 31). C'est presque un latinisme. « *O pugionem plumbeum !* » O la pitoyable raison! (Noël, qui allègue Cicéron). Au contraire, *fin à dorer*, se sera dit d'abord, au sens propre, de l'or assez fin, assez pur, pour être employé à dorer. Puis on l'aura pris au figuré, mais affirmativement. Et enfin, les deux proverbes formés et reçus, on aura voulu renforcer l'ironie du premier, en disant : « Fin à dorer comme une dague de plomb. » Et même, si l'on pense que c'est Rabelais qui le premier s'est servi de cette locution, on peut n'y voir qu'une plaisanterie qui consisterait à démentir brusquement ce qu'il semble dire d'abord; et cela sans autre intention que de bouffonner. Car, qu'on l'ajoute ou non *à dorer*, *fin comme une dague de plomb*, ne peut se comprendre que comme synonyme de *nigaud*, ainsi que l'explique la *Comédie des Proverbes;* et ce n'est guère là le caractère de Panurge.

O. D.

— De l'Aulnaye, dans le Rabelaisiana qui se trouve à la suite des œuvres de Rabelais, éditées par Louis Janet en 1823, donne à cette phrase un double sens qui me prouverait qu'il doutait de l'exactitude de son propre commentaire : « habile à « s'emparer du bien d'autrui, ou, dans un « sens opposé, peu rusé. »

Or, Rabelais ne fait de Panurge, ni un filou ni un imbécile.

En s'inspirant du texte même de ce chapitre, que je remercie M. P. de m'avoir fourni l'occasion de relire, tant il est amusant, Rabelais n'a-t-il pas voulu dire : Peu délicat, peu scrupuleux même? Panurge était assez adroit pour rendre plaisantes les farces grossières qu'il se plaît à raconter, en les recouvrant d'un vernis relativement spirituel et toujours divertissant. N'est-ce pas ainsi qu'en or plus ou moins pur le plomb vil s'est changé?

(Vendôme.) A. D.

— « On dit qu'un homme est fin à dorer; pour dire qu'il est extrêmement fin et adroit. » — « On dit proverbialement d'un homme dont on aperçoit la ruse, qu'il est fin comme une dague de plomb. » (Dict. de Trévoux).

P. CLAUER.

— Comme Rabelais a, de sa grâce, allongé le texte, mon premier soin doit être d'en rétablir la forme authentique et primitive qui est : « Fin comme une dague de plomb. » Ce proverbe me semble d'origine espagnole, à en juger par dague. La dague est une épée courte, une sorte de poignard à cacher tout entière, pour ainsi dire, entre les doigts, le mot « daga » dérivant de « dado » doigt, le même qui entre dans l'idiotisme castillan, « a una vuelta de dado, » en un tour de main. Mais si la dague est courte, elle est loin d'être fine; puis, si elle est de plomb, elle est tout à la fois courte, grosse et lourde. Panurge est donc courtaud, épais et lourdaud; voilà pour l'acception particulière. Au sens général, « fin comme une dague de plomb » s'applique à qui affecte d'être poli et pourtant est resté brut, à l'égal, par exemple, de l'émule maladroit de ce petit chien des Fables de La Fontaine. Un tel homme est stupide et veut néanmoins passer pour fûté ; il est fin comme une vieille cruche à vinaigre. — Er will klug sein, und ist doch ungeschickt; er ist dumm, und will doch klug sein; erst fistig wie ein alter Essigkrug.

En somme, « fin comme une dague de plomb » revient assez à « grossier comme du pain d'orge. » En interpolant après « fin » les deux mots « à dorer (à être doré), » Rabelais n'a eu qu'un but, celui de détourner malicieusement « fin » de sa signification figurée qui est « délié, souple, » pour le restreindre au seul sens propre qui est « mince, ténu. » Or une dague de plomb n'est point mince ou ténue; et pour cela elle ne se prête guère à être dorée.

Semblablement, on dit d'une fausse nouvelle : « Cela n'est pas aussi « sûr » que

du bon vinaigre'; » et ici l'adjectif sûr n'a pas seulement le sens du latin « *securus*, » mais encore et surtout, à cause de vinaigre. le sens de l'allemand « sauer, » acide ou âcre.

Dans le *Rabelais* publié par le bibliophile Jacob, le proverbe, dont je m'occupe à la hâte et en deux mots, a reçu la plus étrange, j'entends par là la plus déplacée, des interprétations qui aient été, qui soient et qui doivent être jamais : « Aussi disposé à prendre le bien d'autrui, que le plomb à recevoir la dorure. » Si Panurge dont le nom(Πᾶν, ἔργον) signifie « propre à tout faire, » hors le bien apparemment, avait, ou n'avait pas les doigts crochus, il en faut, bon gré, mal gré, chercher la trace ailleurs que dans l'adage précité.

Puisse, hélas ! l'édition sous presse en ce moment, à l'imprimerie de l'Institut impérial de France, se préserver, et nous tous avec elle, de semblables bévues !

(Grenoble.) J. P.

—

Le jeu de la Révolution française (V, 71). — A propos d'estampes en forme de jeux d'oie, j'en citerai une que je possède depuis vingt-cinq ans et dont je n'ai jamais rencontré une seconde épreuve. Voici les dimensions des traces de la planche : larg., 53 centim. ; haut., 40. Elle ne porte point de date mais on peut lui en attribuer une voisine de l'année 1655. Vers le centre de la planche est le titre en grosses majuscules: LE IEV DU BLASON. *Dédié A très-haute... Princesse Marie Ieanne-Baptiste de Sauoye fille aisnée de feu tres-haut... Prince Monseigr. Charles Amédée de Sauoye Duc de Nemours... Par son tres-humble... Seruiteur Nic. Berey.* Berey était à la fois éditeur et graveur assez médiocre ; cette pièce est probablement son œuvre. On compte quarante cases portant des armoiries ou quelquefois de simples inscriptions et disposées en deux carrés, l'un dans l'autre. Au bas, à gauche, commence le nº 1 représentant les *émaux du blason*. Le dernier (nº 40), au dessous du titre, offre les armes du Roy, accompagnées d'un riche entourage. Sur le côté gauche de l'estampe, une colonne de texte gravé a pour titre : *Introduction Pour* LE IEV DV BLASON *Par* P. D. V. G. D. R. La colonne de droite est intitulée : ORDRE et LOIX *du Ieu du Blason*. Au bas du texte on lit : *A Paris chez Ni. Bercy sur le Quay des Augus. aux 2 Globes.* Je citerai quelques lignes du règlement de ce jeu qui avait lieu au moyen de deux dés. « Qui arriuera chés le Grand « Echanson cotté 20 payera, et y demeu- « rera jusqu'a ce que quelqu'vn l'en vienne « retirer, car il aimera mieux y gouster des « vins delicieux, que de continuer son « Ieu..... Qui arrivera au Pauillon Royal « cotté 40 gagnera la partie, et sera « maistre de tous les payem. qui auront « esté mis et au milieu, et au profit du » Ieu. »

A. Bonnardot.

—

Les nénais de Gavarni (V, 84). — Un simple renseignement : Dans le nord de la France, (Flandre, Artois), la nourrice est appelée en patois : *la nénain*.

(Béthune). A. H.

—

Les armes de Voltaire (V, 135). — Au bas d'un beau portrait de Voltaire représenté dans son cabinet de travail ; « dessiné par P. A. Dauzel au château de Ferney en 1764 et gravé par J. B. Michel, d'après le dessein (sic) qui est dans le cabinet de M. le marquis de Villette », on voit les armoiries du célèbre écrivain, que le graveur a ainsi rendues : « d'azur à trois... tulipes. » — Les supports du blason qui est surmonté d'une couronne de comte, sont des guirlandes.

Le château de Cirey, aujourd'hui de la commune de ce nom, canton de Doulevant, Haute-Marne, appartenait au marquis du Chatelet, l'heureux mari de la célèbre Emilie. Celui de Cirey en Vôge, aujourd'hui Cirey-sur-Vezouze, canton de Lorquin (Meurthe), était à une autre branche de la famille.

A. Benoit.

—

Guillotin et la Guillotine (V, 140). — Lorsque le *Louison*, la *Louisette*, et enfin la *Guillotine*, fut inventée ou perfectionnée, selon les besoins du temps (et l'on peut dire que jamais invention ne fut appliquée sur une plus grande échelle), on ne songea pas à savoir qui s'était servi le premier de cette fameuse mécanique. Il faut pourtant remarquer, en passant, que ses débuts furent assez gauches et que les connaisseurs purent un moment regretter la méthode expéditive de la pendaison. Voyez là-dessus un très-curieux et très-amusant chapitre (amusant jusqu'à l'horrible le plus raffiné) dans le tome II des *Mémoires de Sanson*, rédigés, d'après les récits de l'ancien exécuteur des hautes œuvres sous la république une et indivisible, par Honoré de Balzac et surtout par l'Héritier de l'Ain.

Mais qui songeait à chercher bien loin l'origine de la guillotine, lorsqu'on était si préoccupé de la chose présente et que ce *spectre rouge* devait être l'objectif permanent des plus honnêtes gens ? On ne contesta donc pas au chirurgien Louis sa prétendue découverte, et au médecin Guillotin ses aimables perfectionnements. On disait vaguement que la guillotine avait existé, sous un autre nom, bien entendu, en Italie et en Orient. Ce n'est que plus tard, qu'on s'avisa de demander aux livres et aux gravures ce que le redoutable instru-

ment avait pu être dans son âge d'or, deux ou trois siècles avant l'âge de fer et d'airain du tribunal révolutionnaire. On eut bientôt trouvé et cité deux ou trois gravures allemandes du XVIe siècle, qui prouvaient non-seulement que ce genre de supplice était connu à cette époque, mais encore qu'il pouvait avoir eu son application en Allemagne comme en Italie. Quoi qu'il en soit, voici, ce semble, la plus ancienne description que nous fournissent les historiens français, au sujet de la terrible machine, qui ne fonctionnait pas sans doute pour la première fois; description qui remonte à l'année 1507 et qui se trouve dans les Chroniques de Jean d'Auton. Voyez l'édition que j'ai donnée de ces Chroniques (*Paris, Silvestre,* 1835, 4 volumes in-8), tome IV, pag. 55. Il s'agit de l'exécution du nommé Demetri Justiniani, « des plus gros du peuple gras de la ville de Gênes, » qui avait joué un rôle patriotique dans la révolte de cette ville contre l'occupation française. Il fut condamné à être mis à mort sur une place publique, près du Môle de Gênes, le 12 mai 1507. Ecoutons Jean d'Auton :

« Sur le point de neuf heures du matin, fut par un prévôt des maréchaux conduit jusqu'à ladite place et fait monter sur l'échafaud, et là voulut parler et dire quelque chose au peuple de Gênes et commencer quelque propos. Mais le prévôt ne voulut lui donner temps de finir son dire. Et voyant, celui Demetri, qu'il ne serait ouï, jeta un grand soupir à merveilles, en levant les yeux amont, la face toute pâlie et blême, les bras entrecroisés, se tint coi assez longtemps. Et ce fait, le bourreau lui banda les yeux; puis de lui-même se mit à genoux et étendit le cou sur le chaput (billot). Le bourreau print une corde, à laquelle étoit attaché un gros bloc, à tout une doulouere tranchante, hantée dedans, venant d'amont entre deux poteaux, et tire ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui Génevois tomba entre la tête et les épaules, si que la tête s'en alla d'un côté et le corps tomba de l'autre. La tête fut mise au bout du fer d'une lance et portée sur le sommet de la tour de la Lanterne, qui est à couchant et au dedans du Môle de Gênes, regardant cette tête droitement sur la ville. Le corps demeura mort sur ledit échafaud, tout le long du jour ; puis, fut, le soir, avec le congé de la justice, de là ôté et porté enterrer. »

De ce il appert que, jusqu'à plus ample informé, dame Guillotine est née Génoise.

P.-L. Jacob, bibliophile.

— Voir dans le *Figaro* (31 déc. 1854) une intéressante étude de M. Frédéric Thomas, intitulée : *la Guillotine.* Mais, comme la collection de ce malin journal est devenue fort rare aujourd'hui, je prends la liberté de faire copier, — pour vos lecteurs, — les deux extraits ci-joints de ce savant article, et les leur adresse directement par la voie de l'*Intermédiaire :*

« ..... Guillotin n'a été que le vulgarisateur de cet instrument parmi nous. Avant que la France connût la Guillotine, l'Ecosse *jouissait du maïden*, et l'Italie de la *mannaïa.* Le docteur ne fut pas non plus victime de sa machine, dans le sens que l'on imagine d'ordinaire; car Guillotin est mort dans son lit, à l'âge de soixante-seize ans, dans son domicile à Paris, rue de la Sourdière, le 26 mars 1814. C'est d'une toute autre façon qu'il a été le martyr de son invention.

« Guillotin était un médecin philanthrope, et l'élection de Paris en fit un député du tiers Etat à l'assemblée des Etats généraux, devenue bientôt l'Assemblée nationale. C'est là, dans la séance du 28 novembre 1789, qu'il développa son idée. L'Assemblée refusa de donner immédiatement suite à ce projet, et en ajourna l'examen à l'époque où elle s'occuperait du Code criminel.

« Ce ne fut que deux ans après, le 3 avril 1792, que l'Assemblée législative décida qu'il lui serait fait un rapport sur l'invention du docteur Guillotin. Ce rapport, lu par Carlier quelques jours après, une commission nommée *ad hoc* fit, le 17 avril, des expériences de la nouvelle machine sur des animaux d'abord, et puis sur des cadavres, « *afin qu'elle apprît d'eux son œu-* « *vre,* » selon l'expression sinistrement heureuse de Châteaubriand.

« Ces expériences donnèrent sans doute les résultats *les plus satisfaisants,* puisque quarante jours plus tard, le 27 mai 1792, un assassin de grande route, nommé Pelletier, fut décapité par ce procédé nouveau. La première victime politique de l'instrument fut Collenot d'Anglemont, employé de l'hôtel de ville, exécuté le 21 août de la même année.

« On chantait des couplets sur ce *bijou,* on en portait la figure ciselée en épingles, en breloques, en boucles de souliers et d'oreilles. (Voy. l'*Intermédiaire*, IV, 86.) Guillotin était dans l'enchantement, et, dans la candeur de son enthousiasme, il disait à ses collègues : « Le supplice que « j'ai inventé est si doux, qu'on ne sau- « rait que dire, si on ne s'attendait pas à « mourir, et qu'on croirait n'avoir senti « sur le cou *qu'une légère fraîcheur.* »

« Le docteur se félicitait donc d'avoir atteint un double but d'humanité et d'égalité ; il avait presque supprimé la douleur du supplice, et, en retranchant l'infamie attachée à la pendaison, il avait démocratisé la décollation, qui n'avait été jusque-là que le privilége de la noblesse, et il avait fait ainsi l'égalité devant la mort.

« Toutefois, on s'aperçut bientôt que, malgré l'optimisme du docteur, l'instrument laissait beaucoup à désirer. Il fonc-

tionnait avec mollesse, avec indécision, et le plus souvent, il produisait l'écrasement du cou plutôt qu'une section nette et rapide.

« C'est alors qu'un autre docteur s'occupa de perfectionner cet instrument. Ce fut le docteur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, qui s'avisa de modifier le couteau, et de substituer le triangle à la forme horizontale ou en croissant qu'il avait gardée jusque-là.

« Cette modification fut aussitôt adoptée, et, dans sa reconnaissance, le peuple essaya de débaptiser l'instrument pour lui donner le nom du chirurgien. Mais bientôt *la Louisette* parut un nom trop gai pour un instrument si lugubre, et *la Guillotine* prévalut.

« Après la Terreur, les tribulations de Guillotin commencèrent pour ne plus finir qu'avec sa vie.....

« ..... Le docteur ne se blasa jamais sur une persécution innocente qui le poursuivait toujours et partout. Son nom, quand il était obligé de le prononcer, causait un effroi qu'on ne prenait guère la peine de dissimuler, et Guillotin en était toujours affecté péniblement.

« Nous sommes persuadé que le philanthrope qui a inventé le seul instrument de supplice qui nous reste, demanderait aujourd'hui l'abolition de la peine de mort, et la destruction de sa machine. » (*Vid. loc. citat.*) ULRIC.

P. S. — Voir aussi, dans ce même *Figaro* (15 nov. 1857), le paragraphe V (*Biographie de la Guillotine*) d'un spirituel article de genre, intitulé : « *Monsieur de Paris, études de mœurs inconnues,* » par Léo Lespès.

—

La Société de l'Escalade (V, 247).— Dans un petit volume in-12, publié en 1852 par les soins de M. Ph. Plan, sous le titre : *la Volière ouverte. Etrennes poétiques genevoises* (Genève et Paris, Joël Cherbuliez), se trouve, à la page 136, un rondeau signé du Dr Ant. Le Camus, avec la date de 1757. Cette pièce est accompagnée de la note suivante de M. Plan: « Ce n'est point « à son mérite littéraire que cette pièce « doit son insertion dans ce livre, mais « bien à l'occasion qu'elle nous procure « de dire les circonstances auxquelles elle « a dû sa naissance. En 1756, il se forma « à Paris une Société de Genevois qui, « tous les ans, le 12 décembre, se réunissaient chez l'un d'entre eux, M. Chastanier, commis au greffe de la ville de Paris, « pour fêter joyeusement ce jour anniversaire de la célèbre délivrance accordée à nos pères, en 1602. Or, les membres de cette société, hommes de lettres pour la plupart, ne laissaient pas passer un de ces anniversaires sans apporter, « qui une chanson, qui un discours, qui « une comédie ou une pièce de vers quelconque, et c'est de la collection de ces « pièces diverses, dont M. le professeur « Gaullieur est l'heureux propriétaire, que « nous avons extrait celle que l'on a sous « les yeux. »

M. Gaullieur est mort en 1859, et sa bibliothèque s'est dispersée. Aussi, le recueil susmentionné est-il sans doute le manuscrit même que possède M. Tornezy. Il est à remarquer néanmoins qu'aucun des noms cités par ce dernier ne semble être d'origine genevoise. TH. D.

— On a fait paraître un ouvrage posthume de M. Arthur Dinaux sur les Sociétés badines. Je ne me souviens pas du titre exact. M. Tornezy pourrait le retrouver sur une couverture de l'*Intermédiaire*, qui l'a annoncé il y a deux ou trois ans. Il y a beaucoup de chances pour que ce livre lui fournisse les renseignements qu'il demande sur la *Société de l'Escalade*. E. G. P.

—

A quelle date Louis XIV signa-t-il la révocation de l'édit de Nantes? (V, 259.) — M. le cap. I... pense que cet édit important a été signé le 19 octobre 1685. M. Euqorral se prononce pour la date du 17, adoptée par M. Henri Martin et MM. Bordier et Charton. Un document rapporté dans les Mémoires de Foucault, intendant du Poitou, publié à la suite de ceux du marquis de Sourches, par M. Bernier, *Paris*, Beauvais aîné, 1836, tome II, p. 294, tend à confirmer cette dernière date, et peut-être à la reporter au 16. C'est une lettre de Louvois adressée à Foucault, commençant ainsi :

« Fontainebleau, le ***dix-septième*** octobre 1685.

« Monsieur,

« Vous serez pleinement informé, tant « par la copie que je vous adresse de l'é« dit que le roi a *nouvellement* fait expé« dier, que par la lettre de Sa Majesté, qui « l'accompagne, de ses intentions et de ce « qu'elle désire de vos soins, pour l'exacte « observation et exécution de cet édit. »

La lettre du roi porte :

« Monsieur Foucault, ayant fait expé« dier un édit par lequel, et pour les cau« ses et raisons importantes que vous y « verrez déduites, j'ai ordonné la suppres« sion et révocation de l'édit de Nantes... » Elle se termine par ses mots : « Ecrit à « Fontainebleau, le dix-septième octobre « 1685.

« *Signé:* LOUIS. LE TELLIER. »

Ainsi, il résulte de l'intéressante communication de M. le cap. I... que, le 15 octobre, l'édit était en préparation. Le roi avait fait ajouter au projet préparé par

Le Tellier quelques articles, sur lesquels, d'après la lettre de Louvois du 15, citée par M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 477, à la note, il lui demandait *son avis le plus tôt que faire se pourra.* Mais Louvois ajoute : « Sa Majesté a donné ordre que cette déclaration fût expédiée « incessamment et envoyée partout. » On peut donc dire que le projet est soumis au roi le 15 octobre et modifié par lui, signé le 16, expédié le 17, et enregistré le 22 par le Parlement de Paris et par celui de Rouen.

(Le Havre.) V. T.

— Je viens d'acquérir deux gravures du XVII° siècle, signées toutes deux (*Jan Luiken*, inv. et fecit.) L'une représente Henri IV, en costume royal, les épaules recouvertes du manteau fleurdelisé, levant la main droite vers le ciel et étendant la gauche sur la couronne reposant sur un coussin. Voici la traduction du texte hollandais : *L'édit de Nantes est confirmé à Paris par Henri le quatrième, le* 25 *février* 1599.

L'autre, celle qui intéresse M. Alph. L., de la même grandeur que la précédente et venant du même ouvrage, représente le conseil du roi réuni et Louis XIV, sur son trône surmonté d'un immense dais, la tête ceinte de la couronne royale, écoutant la lecture de l'acte de révocation.

Voici la traduction du texte :

L'édit de Nantes, octroyé et juré par Henri le 4°, le 25 *février* 1599, *est révoqué, annulé*, (anéanti, brisé, *herroepen en vernietigd*) *par Louis le quatorzième, le* 8 *octobre* 1685.

Ces deux gravures sont de même dimension (35 cent. de largeur sur 29 cent. de hauteur) et sortent du même ouvrage; car il y a au bas de la gravure ce renseignement (en hollandais également), pour la première :

Cet édit de Nantes se trouve dans les pièces authentiques de la 1re *partie*, *folio* 35.

Et pour la seconde :

Cet édit se trouve dans la quatrième partie des pièces authentiques, page 121.

De quel ouvrage viennent-elles? J'avoue que je n'ai pas le temps de faire cette recherche. Seulement, on voit qu'elles indiquent encore une autre date que celles déjà signalées par M. Alph. L. (1)

A. Nalis.

—

Wilbaut, peintre de portraits (V, 278, 356). — Le portrait signé Wilbaut, et daté de 1777, est de Jacques Wilbaut, né à Château-Porcien, le 28 mars 1729, décédé dans la même ville le 18 juin 1816; il était neveu et élève de Nicolas Wilbaut. Ce dernier, élève de Jean Jouvenet, naquit à Château-Porcien, le 20 juillet 1686, et y mourut le 4 mai 1763. — Jacques excella dans le portrait; le musée de Reims possède, peint par lui, le portrait de J.-B. Caqué, décédé en 1787, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims. — Je ne tiens pas à faire luxe d'une érudition facile, en sacrifiant le nom de celui auquel je la dois; j'ai à cœur seulement de signaler à M. P. d'A... la *Biographie ardennaise*, de l'abbé Bouilliot. Paris, 1830, 2 vol. in-8. Il trouvera là le détail de l'œuvre de Wilbaut Nicolas et de Wilbaut Jacques. — Laissons à chacun le mérite de ses recherches; c'est la seule récompense du biographe sincère. Em. Bellier de la Chavignerie.

—

Une lettre autographe de Rabelais à retrouver (V, 306). — La lettre en question n'est pas *à retrouver*. L'original, ou soi-disant tel, figurait sous le n° 844 du catalogue de la vente qui s'est faite à Londres, par les soins de M. Sotheby, le 26 avril dernier et jours suivants. Il a été adjugé pour la somme de 1,250 fr. Quant au contenu de la lettre, il a été publié depuis longtemps dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XVI (2° série, t. VII), 1860; p. 173, avec une note de M. Auguste Scheler, qui laisse beaucoup à désirer.

Cette lettre est-elle de Rabelais? Est-elle écrite de sa main? — Nous qui l'avons vue, tenue, étudiée, nous aurions beaucoup à dire là-dessus, et nous avons eu occasion de faire à cet égard des réserves dans lesquelles nous persisterons jusqu'à plus ample informé.

Un élément indispensable de cette enquête serait le *fac-simile* de la pièce en question qui permettrait 1° d'établir le texte, déjà passablement obscur par lui-même, avec plus de correction que ne l'a fait le *Bibliophile belge;* 2° de décider la question d'écriture, si difficile en raison du peu d'objets de comparaison *incontestés* que l'on possède jusqu'ici.

Réclamons donc avec instance ce *fac-simile*, au nom des amateurs d'autographes, au nom surtout des amateurs de Rabelais.

E.-J. B. R.

— La lettre de Budé à Pierre Lamy sur la persécution que ce dernier et Rabelais avaient soufferte, pour s'occuper de grec, se trouve déjà dans l'édition de ses Lettres grecques, publiées de 1526 à 1531 par J. Tusan, c'est-à-dire du vivant même de Rabelais. Elle a été traduite en entier dans les *Lettres écrites de la Vendée*, de M. Benjamin Fillon, seconde lettre : *Un commis d'Henry Estienne au couvent des Cordeliers de Fontenay*, p. 41. M. A.

—

(1) Ces gravures appartiennent à l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, par Elie Benoît, traduite en hollandais et publiée in-4°. (*Réd.*)

Ces Gaulois sont fiers ! (V, 307.) — Dans le 1er livre des *Recherches de la France* (p. 8 de l'édition de Paris, MDCXI, Laurent Sonnius), *Estienne Pasquier* fait allusion à la réponse des Gaulois, en ces termes : « Cestuy dont ie parle, est Crinit, « lequel à chaque propos penseroit auoir « fait coruée, lorsqu'il met le nom des « Gaulois en auant, si d'vne mesme suitte « il ne l'accompagnoit d'vn surnom ou de « lourdaut ou Barbare, s'estant tellement « esgaré en tels titres, qu'en quelque lieu, « entre autres, faisant mention de la braue « response que les ambassadeurs de Gaule « feirent iadis à Alexandre le Grand, quand « il leur demanda quelle chose ils redou« toient le plus en ce monde, estimant que « par leur response ils deussent rapporter « ceste crainte à la seule grandeur de luy : « Ces Gaulois (dit cet Italien) comme ceux « qui de leur nature sont lourds, escornant « l'outrecuidée présumption d'Alexandre, « respondirent seulement, qu'*ils crai« gnoient que ceste grande voulte du ciel « tombast sur leurs testes*. Voyez ie vous « pry comme ce sot nous appelle sots en « vne response si braue, et par laquelle « nous pouuons descouurir ie ne sçay quoy « de la proüesse et magnanimité de noz « ancestres. Tellement que luy, qui en cest « endroict nous impute ceste parole à lour« dise, est toutesfois contrainct confesser « que par icelle se trouva ce ieune Roy de « Macédoine tout confus. »

Mais, selon son habitude, Pasquier ne cite aucune autorité.

Je n'ai trouvé nulle trace de ce mot dans Plutarque, en la *Vie d'Alexandre*, ni dans Rollin, en l'*Histoire ancienne*.

M. Thierry (Amédée) dans l'*Histoire des Gaulois* le rapporte ; mais, n'ayant plus sous les yeux son livre, qui m'avait été prêté, je suis réduit à y renvoyer T. de L. Car je ne doute pas que M. Thierry ne cite le livre où il l'a trouvé. E. G. P.

— L'observation de Sainte-Croix serait juste, si le mot, assez fanfaron du reste, qu'il met en discussion, avait été attribué par Arrien aux Gaulois de la Seine ou du Pô, de l'Ebre ou de la Tamise. Mais il s'agit des « Celtes qui bordent le golfe Ionique » (Traduction Chaussard). Et comme Arrien vient de dire que les Celtes occupaient presque toute la vallée du Danube, et qu'Alexandre était alors sur le bas Danube où l'avaient conduit ses premières victoires, on serait tenté de chercher ce golfe Ionique dans le golfe actuel de Venise. Les Gaulois en auraient occupé le pourtour supérieur (Istrie, Dalmatie), venus là, soit de la vallée du Danube, soit de la Cisalpine. Voyant un conquérant s'approcher de leurs frontières, il était naturel qu'ils lui envoyassent demander s'il songeait à les attaquer, et il me semble qu'ils ne se *prostituaient* pas pour cela. Que si mon hypothèse géographique est inadmissible, que le golfe Ionique ne puisse absolument s'entendre que de celui qui sépare le Péloponèse de l'Epire, ces Gaulois étaient donc les Epirotes ou une partie des Epirotes ; et leurs intérêts les mettaient en contact habituel avec les Macédoniens. La manière dont Arrien annonce l'arrivée des députés celtes, dans une même phrase, avec ceux des Triballiens contre qui Alexandre venait de guerroyer, et « de peuples libres, de l'Ister » milite en faveur de ma première interprétation. Par exemple, on peut bien mettre en doute que ces Gaulois-là fussent *nos pères*. O. D.

—

Le quatrain de la Violette. Deux questions à propos du cardinal d'Estrées (V, 308). — Le joli quatrain de Desmarets de Saint-Sorlin est signé *Anonyme* dans l'édition donnée par le Jésuite Nicolas Petit, à la suite de ses *Mémoires du duc de Montausier*... Paris, 1736 ; il est signé D dans le texte antérieur de Sercy et : *De M. des Marests* dans le manuscrit écrit par Jarry. Mais ce n'est pas seulement au cardinal d'Estrées qu'on a voulu l'attribuer ; ne le trouve-t-on pas dans la *Bibliothèque Lorraine* de Dom Calmet (col. 787) sous le nom de M. Reboucher (1687-1748) ? La paternité de ces petites pièces, quand elles ont du succès, est, on le voit, difficile à conserver ? A. M.

—

L'Orbilianisme (V, 308). — C'est tout simplement un mot forgé sur le nom d'Orbilius, précepteur d'Horace, immortalisé par son élève à cause des mauvais traitements qu'il lui avait fait subir (Liv. II, Ep. 1, v. 69) :

Non equidem insector, delendaque carmina Livi
Esse reor, memini quæ plagosum mihi parvo
Orbilium dictare.

Ch. Marty-Laveaux.

— Horace, dans la 1re épître du second livre des Epîtres, parlant de son maître d'école, l'appelle *plagosus Orbilius* (Orbilius le frappeur, le fouetteur). Suétone, *De illustribus grammaticis*, chapitre 2, dit qu'Orbilius était un vieux militaire, assez instruit, d'un caractère violent, qui s'était fait maître d'école et qui traitait rudement ses petits écoliers.

Comme les Jésuites passaient pour fouetter leurs élèves, et que l'un d'eux s'appelait le Père fouetteur, l'auteur du petit livre dont parle M. Ulric, a forgé son mot *orbilianisme* de cet Orbilius.

(Alençon.) C. E. D.

—

Comme pour l'amour de Dieu (V, 308). — Les mendiants demandent l'aumône *pour l'amour de Dieu*, comme Arlequin,

dans la chanson du *clair de la lune*, demandait à Pierrot d'ouvrir sa porte. Cela suffit pour expliquer le sens de la locution : *comme pour l'amour de Dieu.* Dans celui qui fait une chose à contre-cœur, il y a un effort pour vaincre sa répugnance ; comme dans celui qui agit seulement pour l'amour de Dieu et afin de remplir un devoir pénible et d'en faire hommage à Dieu. Il n'y a pas de vertu sans combat, et l'amour de Dieu donne seul la force de *combattre*, comme le dit si énergiquement saint Paul, *le bon combat.* E. G. P.

— Les frères des ordres mendiants demandaient l'aumône, *pour l'amour de Dieu.* On leur rendait certains services, *pour l'amour de Dieu.* Un bon moine se faisait raser la tête un jour, *pour l'amour de Dieu.* Le frater s'acquittait de son office, *comme pour l'amour de Dieu*, n'épargnant pas au patient les écorchures et les estafilades. — Tout à coup, dans l'arrière-boutique, un chat se met à pousser des cris perçants. « Qu'est-ce qui se passe donc ? » s'écrie le barbier. Le moine, dit-on, lui répond doucement : « C'est sans doute un pauvre chat à qui l'on fait la barbe *pour l'amour de Dieu.* »

Vraie ou non, il me semble que l'histoire est vraisemblable et motive parfaitement le dicton. R. N.

—

La duchesse d'Aiguillon et un verset des Actes des Apôtres (V, 309). — C'est bien au chap. IX, verset 5, que Jésus, apparaissant à Paul sur le chemin de Damas, lui dit : « Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon. » Et Paul le répète encore chap. XXVI, v. 14. — Le latin de la Vulgate est : *Durum est tibi contra stimulum calcitrare.*

Le *Martyre de saint Paul*, poëme du XVe siècle, le traduisait déjà ainsi :

Tu fais que fol et que felon
De regiber contre Aquillon.

C. Y.

— Même rép. de R. de S. et E. G. P.

—

Favre, graveur en médailles (V, 309). — Je n'ai pas sous la main le volume publié par M. Pinchart à Bruxelles en 1858, sous le titre de *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas.* La réponse y est peut-être ; mais, dans tous les cas, M. A. P. fera bien de s'adresser à l'auteur lui-même, attaché aux archives générales du royaume de Belgique ; son obligeance n'est pas au-dessous de son érudition, et je m'étonnerais qu'il n'eût pas sur ce point une réponse toute prête.

A. M.

—

Marie Miraille, sorcière (V, 309). — Le Nicolo sur lequel on demande des renseignements était Modenais. Le nom de la famille était *Abbate.* C'était une famille de peintres, dont le plus célèbre membre, Nicolo, né vers 1511 ou 1512 et mort en 1561, peignit les *Fresques* de l'Institut de Bologne et *le Mariage mystique de Sainte Catherine d'Alexandrie.* Etait-il *de la maison* de M. de Guise, ou peignit-il seulement ce portrait dans un voyage qu'il aurait fait en France à l'époque où Marie Miraille exerçait *son art*, sans être inquiétée ? Je l'ignore. *Après cela, si ce n'est lui, c'est donc son frère !*

A. Nalis.

— Ce Nicolo, peintre du duc de Guise, est bien connu. C'est Nicolo de l'Abbate, et l'on peut voir sur lui *la Renaissance des Arts* de M. de Laborde, une note de l'*Abecedario* de Mariette, tom, I, 1853, p. 1-5, et la notice de M. Reiset, publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, août et septembre 1859 et tirée à part. Mais Nicolo paraît être mort en 1571 et son fils s'appelait Camille. — Quant à l'exécution, il suffit de recourir au *Journal* de l'Etoile, à la date, Collection Michaud et Poujoulat, 2me série, I, p. 216-7. A. M.

—

L'Hirondelle de Carle Vernet (V, 310). — Il est présumable que feu M. Balthazar Lenoir, ce fin connaisseur, aura conservé, avec ses belles tabatières, l'hirondelle de son ami Carle Vernet, dont il prisait (sans calembourg) le talent. Madame veuve Lenoir fait très-gracieusement les honneurs de cette précieuse collection qui doit un jour, dit-on, enrichir le musée du Louvre, d'après les dernières volontés de M. Lenoir. P. A. L.

— L'hirondelle en question est-elle réellement de Carle Vernet ? — Non, s'il faut en croire son histoire, racontée par le chroniqueur du *Grand Journal* (30 oct. 1864) : « Vers 1814, Carle Vernet fréquentait le café de Foy. Il y venait souvent, accompagné de son fils Horace. Ce dernier était alors dans toute la pétulance de la jeunesse : un jour, dans une discussion, il lance au plafond je ne sais quel objet, un pinceau, dit la chronique. Le plafond en fut taché : on ne mettait pas encore de dorures aux plafonds des cafés, mais la blancheur de celui du café de Foy était immaculée : le maître de l'établissement se plaignit ; il menaçait de faire payer le dégât. — Horace promit de tout réparer, et il revint le lendemain armé de sa palette et fit la coquette hirondelle qui, depuis tant d'années, a fait l'admiration et le bonheur des habitués du lieu. — Il est une autre version qui diffère de la précédente en ce qu'Horace Vernet aurait payé en peinture une consommation qu'il n'a-

vait pu payer en argent. — Quoi qu'il en soit de ces deux versions, cette fresque improvisée a été, pendant un demi siècle, respectée par le badigeon : hélas ! ce respect n'a pu préserver l'établissement des coups du sort. Le café de Foy n'est plus, tout a été livré aux marchands brocanteurs. Seule, l'hirondelle est restée fixée à son plafond, planant sur des salles désertes, sur des murs dépouillés. — De même que dans l'antiquité, les habitants d'une ville prise d'assaut, fuyant devant l'étranger, avaient à cœur, en quittant leurs pénates, d'emporter leurs dieux *lares*, de même le dernier locataire du malheureux café a voulu emporter avec lui son oiseau fétiche, dont chaque plume, disputée aux enchères, pourrait bien payer plus d'un créancier. — Le propriétaire de l'immeuble est intervenu : il a prétendu que l'hirondelle faisait partie du plafond, et le plafond, de la maison ; et il s'est dès lors opposé à ce que l'hirondelle prît son vol vers d'autres contrées plus favorisées. — Qui triomphera ? Le fait l'emportera-t-il sur le droit ? C'est ce que décidera le tribunal devant qui le juge du référé a renvoyé l'affaire. En attendant, l'oiseau gardera la cage. »

Cette légende ne déplaira sans doute pas aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, et si elle ne satisfait pas complétement M. Ulr., du moins elle pourra le mettre sur les traces de la fugitive. J. Mt.

—

Un buste de la Duthé (V, 310). Parmi les objets d art provenant de la succession du marquis Maison qui viennent d'être vendus à l'hôtel Drouot, se trouvait un beau buste en marbre blanc, grandeur nature, de Mlle Duthé, signé : *Houdon* F., 1781.

Je suppose que ceci répond à la question de M. H. Vienne. P. A. L.

—

Ministre rational (V, 311). On appelait *Ministro racional*, en Catalogne et en Aragon, un directeur des contributions. Le même emploi était désigné en Castille sous le nom de *Contador*.

Baron Ch. Davillier.

—

A propos de Burchard (V, 311). — Le 1er volume des *Archives curieuses de l'histoire de France*, recueil de MM. Cimber et Danjou, contient le texte complet du *Diarium*, avec une traduction. Dans la notice biographique, il est dit que Jean Burchard est né à Strasbourg, dans la seconde moitié du XIVe siècle ; qu'il était doyen de Saint-Thomas de Strasbourg, en 1483, lorsqu'il acheta la charge de maître des cérémonies de la cour de Rome ; qu'il paya ses bulles 400 ducats d'or, et qu'ayant été fait évêque d'Horta, il mourut le 18 mai 1506.

Je n'ai jamais vu nier l'authenticité du Journal de Burchard. Alexandre Gordon, anglais et protestant, a cité plusieurs passages de cet auteur dans la *Vie du Pape Alexandre VI et de son fils César Borgia*. Il affirme la sincérité du maître des cérémonies d'Alexandre VI, et, dans sa préface (p. xxxi et xxvii, édition d'Amsterdam, MDCCXXXII) il invoque, à ce sujet, les témoignages de Bayle et de Leibnitz.

Gordon et Bayle sont un peu suspects ; mais Leibnitz mérite plus de confiance. La bonhomie avec laquelle Burchard raconte les crimes d'Alexandre VI, tout en le nommant : *Sanctissimus Dominus noster*, ne permettrait guère de douter. Quant à cette question, si le texte a été *interpolé* ou *arrangé*, je n'ai aucun moyen d'éclairer Euqorral. Je crois que l'ouvrage de MM. Cimber et Danjou a été fait avec soin et avec savoir. C'est tout ce que je puis dire. Il faudrait étudier les éditions et les manuscrits, s'il en existe. E. G. F.

—

Eau naf (V, 313). — Lisez eau de *Naphe* (*aqua Naphæ*) ; c'est-à-dire, eau de fleur d'orange. Dans les anciens formulaires latins, les fleurs de l'oranger sont appelées *naphæ*. P. Ch.

— Nap. Landais dit : Naffe. Subst. fém. Il n'est d'usage que dans cette phrase : *Eau de naffe* : certaine eau de senteur. — Le Dict. de l'Académie : Naffe, s. f. Il n'est usité que dans cette expression, *eau de naffe*, sorte d'eau de senteur, dont la fleur d'orange est la base. — Le Vocabulaire de Wailly : Nafle ou Naffe, s. f., eau de fleur d'orange. F. G. P.

— C'était un parfum importé d'Italie où son vrai nom était *acqua nanfa*. En français, on l'a encore écrit eau de *naffe*, de *nafle*, de *naffre*, de *naphe* et même de *naphte*. Ce n'est pas que je croie toutes ces orthographes également bonnes ; la dernière surtout me paraît devoir être rejetée, quoiqu'elle soit une explication, et justement parce qu'elle serait une explication fausse, étant peu probable que l'on ait tiré un parfum de l'huile de pétrole, dont le naphte n'est, selon Bomare, qu'une variété. Quant au mot *naffe*, Bomare ne le donne pas. D'autres dictionnaires disent seulement : *une certaine eau de senteur*. Laharpe, qui trouve dans le *Baron d'Otrante*, de Voltaire, *piu d'un fiasco d'acqua nanfa*, traduit commodément par *plusieurs flacons d'essence*. Et un éditeur de Rabelais (M. P. Lacroix, si ce n'est M. Labitte), trouvant de l'*eaue de naphe* dans l'abbaye de Thélème, la laisse passer, sans lui accorder une

note. Les dictionnaires italiens résoudraient peut-être mieux la question. Pour moi, je n'entrevois d'étymologie à *nanfa* que *nympha* et ce serait une eau pour les nymphes, les dames, ce qui ne préciserait rien; ou *nymphæa*; mais y a-t-il des nénufars assez parfumés pour en faire une eau de senteur?

Arrivons enfin au dict. de Wailly d'après Richelet, qui donne: *Eau de fleur d'orange ou de quelque senteur;* et à deux dictionnaires anglais qui traduisent par *Orange-flower Water*. Ce serait là une solution complète. si je n'avais à lui opposer un passage du Décaméron, journ. VIII, nouv. 10, où Boccace fait arroser des draps *d'acqua rosa*, *d'acqua di fior d'aranci*, *d'acqua di fior di gelsomino*, *e d'acqua nanfa*, d'eau rose, d'*eau de fleurs d'oranger*, d'eau de fleurs de jasmin, et d'*eau naf*. L'*eau naf* n'était donc pas l'*eau de fleurs d'oranger*; mais il est probable que ce parfum étant particulier à l'Italie ainsi que les fleurs qui servaient à le composer; on le falsifia en France et en Angleterre avec la fleur de l'oranger, que l'on se procurait plus facilement et à plus bas prix.

O. D.

—

« Apologie des femmes » (V, 316). — Je remercie A. J. de la réponse au sujet de l'*Apologie des femmes*. Le volume où se trouve cette plaquette n'est pas dans mes mains et je l'ai prêté. M. A. J. serait-il assez bon pour m'enseigner la page où est le carton dont il parle, afin que je puisse vérifier si mon exemplaire est avant ou après... le carton? E. G. P.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 320). — Ajoutez les *Nouvelles gasconnes*, par Eugène Ducoin, chez Hetzel. E.

—

Les tanneries de peau humaine (V, 322). — Le cabinet d'histoire naturelle formé au palais de Versailles, l'an IV de la République, renfermait, dans la *salle de l'histoire naturelle de l'homme*, « une peau humaine, blanche, et passée en mégie avec le plus grand soin, où les cheveux et les ongles ont été conservés. » (*Le Cicérone de Versailles*, éd. de floréal an XII, p. 64, et éd. de 1806, p. 66). EUD. S.

— Je ne vois pas mentionnée la peau de Jean Ziska, qui, d'après le testament de ce borgne fameux, aurait été employée à faire un tambour. (*Magasin pittor.*, t. XI (1843), p. 132). P. B.

— Un texte des *Décrétales*, provenant de l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne et reposant actuellement à la Bibliothèque impériale (fonds de Sorbonne n° 1625), serait, si l'on en croit une note du dernier bibliothécaire de la savante maison, A. A. L. Gayet de Sansale, qui avait exercé ces fonctions de 178... à 1792, *écrit sur peau humaine*. Même mention, mais moins affirmative, au sujet d'une Bible latine du XIIIe siècle. (Bibl. imp., fonds de la Sorbonne, n° 1357).

Le renseignement qui suit est plus éloigné de la question primitive, que celui que je viens de donner; cependant il paraîtra peut-être assez curieux.

Gayet de Sansale a signalé comme écrite sur *peau d'agneau d'Irlande mort-né* une Bible charmante, aussi remarquable par l'élégance des caractères que par la blancheur et la finesse du vélin (Bibl. imp., fonds de la Sorbonne, n° 1297), et que l'abbé Rive croyait écrite sur *peau de femme*. E. G. P.

—

La chanson parisienne de « Fi, Fi, » (V, 325). — Puisque M. Fréd. N. brûle si fort de connaître la chanson de *Fy Fy*, je ne puis le laisser incendier sans secours. Mais je le préviens d'avance qu'elle n'a rien de politique. En voici deux couplets :

Fy, fy, fy, de l'amour,
Fy de l'amour cent fois le jour.

Le pauvre amour est découvert,
Je luy vais bien chanter sa vie;
Il ne me prendra plus sans vert.
Fy de l'amour. je le deffie.
Fy, fy, fy, etc.

C'est un trompeur, un affronteur,
Dont les ruses font les conquestes,
Et son artifice enchanteur,
C'est de changer les dieux en bestes.
Fy, fy, fy, etc.

Si M. Fréd. N. n'est pas encore éteint après cela, je garde encore cinq couplets pour le refroidir complétement. — J'ai découvert ce chef-d'œuvre dans un recueil intitulé : *Sommaire de tous les recueils des chansons, tant amoureuses, rustiques, que musiciennes, comprinses en quatre livres*. Paris, N. Bonfons, 1588, in-16. — *Fy Fy* est au feuillet 14 de la partie intitulée : *Le recueil des chansons nouvelles de divers poëtes français, pour suite du 3e livre*.

Pour l'éclaircissement de la question relative au cardinal de Lorraine, je rappellerai que Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, VIII, ch. 26, dit : « Nous appelons maistre Fify, celuy qui se mesle du mestier de curer nos latrines. »

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Le chauvinisme (V, 326). — Qui fut le premier *chauvin?* demande M. V. V. Selon M. Pierre Larousse, Nicolas Chauvin était un brave soldat de la république et

de l'empire qui, malgré ses dix-sept blessures et le ruban rouge dont il avait été décoré, sut se rendre ridicule, même aux yeux de ses compagnons d'armes, par la naïveté et l'exagération de ses sentiments patriotiques. Nous ne savons ce qui en est; mais, historique ou non, ce type de grognard glorieusement stupide fut surtout popularisé par le crayon de Charlet et par la *muse* (?) de Scribe qui l'exhiba pour la première fois au théâtre dans le *Soldat laboureur*. Plus tard, MM. Cogniard frères mirent la dernière main à son apothéose dans *la Cocarde tricolore*, gai vaudeville qui inaugura, quelques mois après la révolution de juillet, le petit théâtre des *Folies dramatiques*. La vraie signification du mot *chauvinisme* est donc déterminée par le caractère attribué au grenadier Chauvin, et il faut entendre par là un patriotisme ardent, exclusif.... et absurde. JOC'H D'INDRET.

— M. O. D. (V, 327) fait dériver *chauvin* de *chauve*. Voici l'explication que M. Littré donne de ce mot dans son Dictionnaire : CHAUVIN, nom d'un personnage de quelques dessins populaires qui, exprimant des sentiments d'un patriotisme aveugle et étroit au sujet des succès et des revers de Napoléon Ier, est devenu le nom de celui qui a des sentiments exagérés et ridicules de patriotisme et de guerre.

(Valenciennes.) J. L.

—

Vers presque inédits d'Auguste Barbier (V, 333). — Que les Quarante aient eu cette fois de l'esprit comme quatre, oui, certes, et il faut les en féliciter. Mais ce n'est pas pour cela que je vous écris, c'est pour vous dire que la très-gracieuse pièce donnée par l'*Intermédiaire* a été réimprimée dans *les Silves*, Paris, Dentu, 1864. On l'y trouve p. 9 sous ce titre : *Le feu ou la chanson d'Aline*. Elle fait partie du petit poëme en 4 chants : *Les quatre éléments*. Selon Barbier lui-même, elle fut écrite et publiée en 1828.

Auguste Barbier d'ailleurs est Parisien; honneur à la grande ville.

JACQUES D.

—

« Quos vult deperdere, Jupiter dementat. » (V, 369). — Nous n'avions jamais pu découvrir d'où venait le fameux *Quos vult perdere Jupiter, dementat prius*. On le prêtait aux écrivains du siècle d'Auguste; mais *dementat* semblait d'une bien petite latinité. Notre savant ami M. le Dr Payen pensait que ce devait être non une citation, mais un proverbe, repris deux fois, sous une autre forme, par Velleius Paterculus (lib. II, ch. 57 et 118), et reproduit en substance dans cette phrase de Philippe de Commines : « Quand Dieu veut commencer de chastier les princes, première« ment il leur diminue le sens, et leur fait « fuir les conseils et les compaignies des « sages. »

Tout cela ne nous suffisait pas. Nous tenions les traces; mais la source manquait. Enfin elle nous fut indiquée par notre ami Ch. Read, qui, un jour, à la Bibliothèque impériale, nous ouvrant, à la page 497, le tome II de la traduction latine des *Tragédies d'Euripide*, par J. Barnès (Leipzig, 1779, in-fol.), nous fit lire un fragment d'Euripide, cité par Athénagoras, qui sous la forme latine que lui avait donnée Barnès, était tout à fait la phrase que nous cherchions. Puisque vous la connaissez en latin, il suffira de vous donner le texte grec ; le voici :

Ὅταν δὲ δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακά,
Τὸν νοῦν ἔβλαψε πρῶτον.

Une seule chose reste à savoir, c'est la disposition qu'il faut donner aux mots de la phrase latine. M. Boissonnade y a pourvu, en parvenant à faire, avec ces mots, un vers ïambique :

Quos vult Jupiter perdere dementat prius.

(*L'Esprit des Autres, recueilli et raconté par* ED. FOURNIER, 4e édit., 1864, p. 160.

Trouvailles et Curiosités.

Pindare et les vignerons provençaux. — « Feu mon père, homme très-savant, a vérifié que les vignerons de Marseille, chantent encore, en travaillant, quelques fragments des odes de Pindare sur les vendanges. Il les reconnut après avoir mis par écrit les mots de tout ce qu'il entendit chanter à vingt vignerons différents. Aucun d'eux n'entendoit ce qu'il chantoit : et ces fragments dont les mots corrompus ne pouvoient être reconnus qu'avec peine, s'étoient conservés de génération en génération par une tradition orale. »

Feu LE COMTE DE TRESSAN,
(dit, de son vivant, le *Rajeunisseur des Amadis*.)

—

De l'importance des almanachs en matière criminelle. — M. Laboulaye, dans une conférence qu'il a faite récemment à Versailles, sur le seizième président des Etats-Unis, Abraham Lincoln, a raconté qu'étant avocat, il lui arriva de faire acquitter, sans plaider, sans prononcer un seul mot, un jeune homme accusé d'assassinat, et que des témoignages semblaient accabler. Les témoins étaient tous d'accord, ils avaient reconnu, à la faveur du clair de lune, l'accusé accomplissant son crime. Lincoln laissa dire, et quand vint le moment pour lui de plaider, il se borna

à faire passer sous les yeux des jurés un petit almanach. On y voyait que la lune s'était levée, ce jour-là, trois heures après l'assassinat commis. Son client était sauvé.

Un vieux manuscrit, qui est en ma possession et qui contient l'histoire de l'Abbaye royale de Nesle, relate un fait analogue, à propos de l'achat d'une maison où le monastère fut transféré en 1674. Je cite le manuscrit :

« Cette maison était par voye d'héritage tombée à Simon Legrand : elle avoit appartenu à un de ses devanciers, nommé Le Couëteux. M. de Saint-Sépulcre, seigneur de Villenauxe, avant que le château fut basti, la voulut acheter. Le Couëteux lui dit que cette maison venant de ses pères, il était bien aise d'y vivre et d'y mourir, et de la laisser à ses enfants. Ce refus irrita ce monsieur qui, voulant *per fas et nefas* poursuivre sa pointe, fit accuser Le Couëteux d'avoir tué un homme.

« Deux faux témoins furent ouïs. Le Couëteux fut condamné sur leur déposition à être pendu à Villenauxe. Il en appela. Le rapporteur esclairé se voïant obligé sur la déposition des témoins subornés à condamner cet homme, se trouva dans une étrange perplexité. Son épouse apercevant une humeur sombre dans son mary, lui demanda quelle pouvait être la cause de son chagrin. Il la lui dissimula. Sa tergiversation lui faisant appréhender qu'elle-même ou quelque soupçon mal fondé n'eût occasionné cette mélancolie extraordinaire, elle se hasarda de demander à son mary si elle seroit la cause de ce changement d'humeur. Celui-ci lui aïant dit que non, elle redoubla ses instances pour le porter à lui découvrir de quoy il s'agissoit. Le rapporteur lui dit qu'il étoit obligé de condamner un homme innocent, et qu'il croïoit tel, à être pendu, et ce, sur la déposition de deux témoins, qui déposoient avoir vu l'accusé tuer un homme, quelques années auparavant, de nuit et au clair de la lune, et en une telle heure. Son épouse s'avisa de lui conseiller de consulter quelque ancien almanach. L'ayant fait, il trouva qu'il n'y avoit point de lune dans le temps spécifié dans la déposition. On élargit l'accusé, et les faux témoins furent mis en prison, et on ne sait ce qu'ils sont devenus. Le Couëteux, en reconnoissance, fit faire un beau calice, autour duquel il fit graver le fait en peu de mots, et en fit présent à la paroisse. »

(Auteuil-Paris.) JACOB.

—

Une belle phrase du « Grand Off. » — On a pu lire dans le *Grand Off* (*Journal officiel de l'Empire français*) du 29 mai 1869 (*Histoire des câbles transatlantiques* par M. Ernest Duplessis), cette phrase qui ferait croire que ledit journal est rédigé en auvergnat : « Il est permis d'espérer, non seulement que le câble français sera posé, — cela n'est pas douteux, — mais que l'entreprise s'accomplira sans aucun de ces accidents qui ont semé de tant de péripéties l'immersion des câbles anglais »

1° Des *accidents qui sèment!* c'est bien fort ! — 2° Des *accidents qui sèment des péripéties!* c'est bien plus fort encore ! — 3° Mais que dire *d'accidents qui sèment des péripéties dans une immersion ???...*

T. DE L.

—

Du prix des livres à la vente Pichon. — Il n'est pas sans intérêt de constater quel progrès énorme s'est accompli, en moins d'un siècle, dans la valeur de certains livres. La vente récente du baron J. Pichon offre à cet égard des faits curieux. On a vu passer dans ces brillantes enchères un certain nombre de volumes qui avaient fait partie de la bibliothèque de l'illustre président Auguste de Thou, et qui ont figuré, en 1784, à la dispersion de la collection du prince de Soubise, dans laquelle celle de de Thou était entrée tout entière. Je possède un exemplaire du catalogue Soubise avec les prix d'adjudication, et, sans prétendre choisir, je vais établir une comparaison qui est assez digne de remarque.

De la démonomanie, par Bodin, 1582, in-4°; 3 livres 12 sols. Soubise, n° 2733; — 300 fr. Pichon, n° 229.

L'Art et Science de trouver les eaux, par J. Besson, 1569, in-4°; 4 l. 2 s. Soubise, n° 3225 ; — 190 fr. Pichon, n° 237.

Le Cavalerice françois, par Salomon de La Broue, 1602 ; 3 l. Soubise, n° 3920; — 305 fr. Pichon, n° 288.

Reliqua librorum Frederici II, 1596, in-8; 2 l. 4 s. Soubise ;— 200 fr. Pichon, n° 374.

Libro di F. Giorgi, 1568, in-8; 4 l. 2 s. Soubise, n° 3325 ; — 320 fr. Pichon, n° 378.

Œuvres de Ronsard, 1609, in-fol. ; 10 l. Soubise, n° 4971 ; — 1160 fr. Pichon, n° 533.

Premières Œuvres de Desportes, 1600, in-8 ; 3 l. 12 s. de Thou, n° 550 ; — 820 fr. Pichon, n° 550.

Médée, *Philanire*, *Agamemnon*, 3 tragédies en un volume, 4 l. 5 s. Soubise, n° 5235, joint à un autre volume; — 340 fr. Pichon, n° 678.

Histoire dun voyage fait au Brésil, par J. de Lery, 1585, in-8, 12 l. 1 s. Soubise ; — 420 fr. Pichon, n° 860.

Terminons avec éclat ces rapprochements dont nous pourrions citer dix autres exemples : *Les passages de oultremer du noble Godefroy de Bouillon*, Paris, s. d. (vers 1530), n'avaient pas dépassé 2 livres à la vente Soubise, n° 6532, en dépit d'une belle reliure en maroquin ; ils se sont élevés chez M. Pichon, n° 710, à 7,000 fr.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 110. Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. 25 juill. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Sur un mot cité par le « Times. » — Le *Times* du 12 juin s'exprimait ainsi dans un article sur les troubles de Paris : « Quelqu'un a dit que tout homme éclairé « avait deux patries, la sienne et la France, « et si l'on en juge par l'intérêt instinctif « que le monde accorde au moindre mou- « vement de cette nation et de sa capitale, « le mot n'a rien d'exagéré. »

Qui donc a si bien rendu hommage à notre chère France? T. de L.

—

Un soufflet d'Alcibiade. — « Le maître d'école qui n'avait pas un Homère dans sa classe recevait un soufflet d'Alcibiade.» (Littré, *Hist. de la lang. franc.*, tome II, 366.) Que de soufflets Son Exc. M. Duruy aurait à donner, si... Mais je veux simplement demander dans quel auteur ancien M. Littré a puisé cette anecdote.

F.-T. Blaisois.

—

Quel est le nombre de lettres, de mots, qu'il y a dans la Bible? — Plusieurs savants, qui avaient sans doute beaucoup de loisirs et non moins de patience, se sont occupés, je crois, de recherches de ce genre. Je lis dans une note du *Dictionnaire des dates* (vaste répertoire récemment publié en Allemagne, par M. Œttinger), que Jacques Christophe Iselin, mort à Bâle en 1731, s'était livré à des recherches de ce genre, et qu'il avait compté dans la Bible 773,692 mots et 3,566,480 lettres; le mot *et* s'était offert à lui 46,227 fois, et le nom de *Jéhovah* 6,755. Mais on ne nous dit pas sur quel texte ce Suisse laborieux s'était exercé; est-ce sur le grec ou sur une version allemande? Pourrait-on signaler les résultats obtenus par d'autres chercheurs qui ont dirigé leurs efforts vers le même but? E. V.

—

« Hic Rhodus, hic salta. » — Me permettrez-vous d'employer l'intermédiaire de votre intéressante feuille, pour demander à quelqu'un de vos lecteurs, mieux renseigné que moi, d'où vient cette phrase latine que j'ai retrouvée dernièrement dans une correspondance hongroise, et que j'avais déjà entendue dans la bouche du poëte magyar Paul Jambor, alors exilé en France : « *Hic Rhodus, hic salta.* » Le sens n'est point douteux, mais la phrase est-elle tirée d'un auteur de l'antiquité ou appartient-elle au latin scolastique?

Thalès Bernard.

—

Galands d'or. — Je lis dans le *Roman bourgeois*, ouvrage comique, par Antoine Furetière, la phrase suivante : « A cette « solennité se trouva un homme amphibie, « qui estoit le matin advocat et le soir « courtisan; il portoit le matin la robe au « Palais pour plaider ou pour écouter, et « le soir il portoit les grands canons et « les *galands d'or*, pour aller cajoler les « dames. »

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire, au juste, ce que c'était que ces *galands d'or* qui servaient à cajoler les dames! (Lucerne). E. J.

—

Une devise latine. — Sur des tapisseries magnifiques, où les D, les Δ (deltas) et les *croissants* ont marqué le chiffre irréfragable et charmant de Diane de Poitiers, on trouve cette inscription : Sic immota manet. — Non frustra Jupiter ambas.

Ainsi partagée sur deux banderoles aux angles, elle semble former un hexamètre latin, — tiré peut-être de quelque auteur. Cette conjecture est-elle fondée? Quel est le sens net de ce vers, si c'en est un, et que signifie-t-il ici comme devise ? R. C.

—

Les « cochons à l'engrais » du prince Louis. — On a cité je ne sais où, il y a un certain temps, cette expression de *cochons à l'engrais*, pour désigner ces pauvres monarques constitutionnels. Je la trouve dans une lettre, dont l'extrait ci-après fut

imprimé dans le catalogue d'une vente d'autographes qui eut lieu à Paris, le 14 mai 1845, par le ministère de Commendeur, commissaire-priseur, assisté de l'expert Charon. Les numéros 33 à 46 de ce catalogue, que j'ai sous les yeux, présentent autant de lots de pièces autographes relatifs à quatorze membres de la famille Bonaparte, depuis Napoléon Ier, jusqu'à la princesse Pauline Borghèse. Voici le texte du n° 41.

41. BONAPARTE (*dit le prince Louis*), *fils de Louis et d'Hortense, prisonnier au château de Ham.*

« Trois lettres ou billets aut. signés de « son paraphe, à M. Lombard; ensem- « ble, 5 pages in-8.

« Dans la lettre du 5 octobre 1839, il lui dit qu'autant qu'il aime à donner des éloges à M. Ch. Durand quand il se livre à son talent, autant il croit de son devoir de lui exprimer sa désapprobation quand il lit, dans un journal auquel il s'intéresse, des articles aussi inconvenants que celui qui y était inséré dans le n° du 2 octobre... « Comment *le Capitole*, qui se fait l'or- « gane du napoléonisme et du système « impérial, va-t-il prêcher le système des « cochons à l'engrais !.. Comment souffre- « t-il un article qui traîne le journal dans « cette ornière des partisans de la consti- « tution anglaise, dont le grand principe « est cette guerre de synonymes : LE ROI « RÈGNE ET NE GOUVERNE PAS. Enfin « comment un journal qui se dit napoléo- « niste va-t-il dire que l'armée sert plutôt « à opprimer le peuple en temps de paix « qu'à le défendre en temps de guerre !... « etc., etc. »

Je demande, sans commentaire, si l'on sait entre les mains de qui tomba cette curieuse lettre et ce qu'elle est devenue; qui est ce M. Lombard, à qui elle était adressée, et qui, ce M. Ch. Durand, dont il est question? Je désirerais aussi savoir où j'ai pu rencontrer précédemment cette figure des *cochons à l'engrais*, métaphore inspirée sans doute par les cochons de l'Angleterre, lesquels sont, comme chacun sait et comme le dit la chanson, les plus gros du monde. E. E.

—

Complot? Coup d'Etat? — M. Boullée, ancien magistrat, auteur d'ouvrages distingués, écrit à M. Jules Richard, du *Figaro* (10 juillet), pour réclamer contre l'expression de *complot* appliqué aux fameuses ordonnances royales de juillet 1830. L'habile écrivain du *Figaro* maintient cette expression : à ses yeux, toute tentative sourdement tramée contre la liberté, qu'elle parte d'en haut ou d'en bas, doit être qualifiée *complot*. Il cite la définition de Littré : « Une résolution concertée secrètement, et le plus souvent dans un but coupable. » — Cette définition et cette application sont-elles justes? Avait-on déjà, dans l'histoire, qualifié de *complots* les ordonnances de Charles X? G. T.

—

« Une veuve qui se remarie... — n'était pas digne de l'être. » — Qui donc a formulé cet aphorisme si souvent justifié? C. O.

—

Entre la poire et le fromage. — Ne mange-t-on pas le fromage *avant* la poire? Pourquoi cette interversion? Quelle est l'origine du dicton? P. D'A.

—

« Obit anus, abit onus. » — Un philosophe allemand, Schopenhauer, logeait à Berlin dans un hôtel garni. Occupé un jour à débrouiller quelque problème métaphysique, il se trouvait dérangé par des femmes qui causaient bruyamment en prenant du café dans l'antichambre. Il sort en colère, saisit une de ces femmes, et la pousse violemment; elle tombe et se casse le bras. Un procès s'ensuivit, et Schopenhauer fut condamné à payer une pension viagère à la pauvre femme qu'il avait ainsi maltraitée.

Il paya vingt ans cette rente; enfin la vieille femme mourut. En apprenant cette bonne nouvelle : *Obit anus, abit onus!* s'écria Schopenhauer avec soulagement. — C'était sans doute une citation faite à propos plutôt qu'un impromptu; mais où avait-il pris ce jeu de mots !

(Genève.) E.R.

—

« Nostras qui despicit artes... » — Un joli petit volume, dont les annonces de la librairie Cherbuliez, sur la couverture de l'*Intermédiaire* (25 avril), m'ont appris la publication, est entre mes mains et je me félicite de l'avoir fait venir. C'est *Rembrandt et l'individualisme dans l'art*, par A. Coquerel, in-12. Il porte pour épigraphe :... *Nostras qui despicit artes. Barbarus est.* — De qui cette citation, empruntée évidemment à quelque poëte latin? — Je n'en saisis pas d'ailleurs l'application à Rembrandt : qui donc serait assez *barbare* pour méconnaître le grand maître du clair-obscur? *Falsum quis dicere solem Audeat?...* Teniers lui-même ne rencontre plus de Louis XIV pour le traiter de *magot!* On le couvre de guinées, de florins, ou de napoléons.

(Nîmes.) V. G.

—

Nicodème, sculpteur. — Plusieurs églises d'Espagne renferment des sculptures, soit en bois, soit en ivoire, attribuées à Nicodème; je puis citer le *Santo Cristo* de

Burgos, ceux de *San Salvador* à Valence et de *santa Maria de la Almudena* à Madrid, et encore le Christ d'ivoire conservé dans le trésor de la cathédrale d'Oviédo.

Connaît-on l'origine de la tradition populaire qui, du disciple de Jésus-Christ, a fait un sculpteur? Baron CH. DAVILLIER.

—

Portraits d'André Chenier. — Outre le portrait de Suvée, gravé en tête des œuvres du poëte par Henriquel Dupont, en connaît-on quelque autre de l'amant de Camille? Il serait intéressant de le savoir, et je fais appel sur ce point aux hommes de bonne volonté. JACQUES D.

—

Naissance de d'Alembert. — M. Jal n'a pu trouver la date de la naissance de d'Alembert. Cependant cet auteur déclare avoir dépouillé, pour la rédaction de son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, tous les registres baptistaires des paroisses de Paris. Comment expliquer ce résultat? D'Alembert ne serait-il donc pas né à Paris, et l'histoire de Jean le Rond, recueilli par la vitrière, serait-elle un roman? C'est là un point qui semble mériter d'être éclairci, et je ne serais pas le seul à accueillir, avec satisfaction, la solution de ce problème historique. J. B. L.

—

Une barbe d'or. — Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France. Buchon, *Panthéon littéraire : Chronique de Louis XI*, par Jean de Troyes, p. 330.

Le corps de Charles le Téméraire est porté à Nancy, et étendu sur une table, habillé de toile, etc. :

« Et ainsi habillé qu'il estoit, le vint « voir mondit seigneur de Lorraine, vestu « de deuil, et avoit une grand'barbe d'or « venant jusqu'à la ceinture, en significa- « tion des anciens preux et de la victoire « qu'il avoit sur lui eue. »

Trouve-t-on d'autres exemples de ce cérémonial, et comment cette barbe d'or signifiait-elle les anciens preux?

AD. D.

—

Un cartel à interpréter. — Même volume que ci-dessus. *Chronique de la Pucelle*, p. 416.

Querelle du maréchal de Séverac et du seigneur d'Arpajon :

« Et assez tost après, ledit seigneur de « Séverac envoya un poursuivant vers le- « dit d'Arpajon, avec lettres de deffiances « parties par *a, b, c*, c'est à scavoir qu'elles « estoient escriptes dessus et dessoubs « d'une feuille de papier, et au milieu es- « toient lesdites trois lettres parmi cou- « pées, contenants deffiances. »

Comment faut-il entendre ce passage? L'éditeur promet des notes explicatives, mais on n'en trouve qu'un petit nombre, s'appliquant en général à des choses connues, à moins que, comme dans la note de la p. 481 du *Procès de la Pucelle*, il ne nous apprenne que l'*Avent* est au mois de mars. AD. D.

—

Le R. P. des Robert (XVIIIe siècle). — Je voudrais savoir où l'on pourrait trouver la compilation des voyages de l'abbé de la Porte, dont parle, à l'article du P. *des Robert*, la *Biographie universelle* de Michaud. Sur ce Père, je pourrai donner quelques détails, si l'on en désirait, possédant quelques-unes de ses lettres et une notice manuscrite sur sa vie, par un de ses confrères de Chine. D. R.

—

Familles Lacoste. — J'aimerais savoir si à Montauban, ou dans le voisinage de cette ville, demeurent des familles Lacoste, et quelles sont leurs armoiries. Je demande aussi, si c'est possible, des renseignements généalogiques.

(Amsterdam.) J. G. DE G. J. JR.

—

L'amendement de Riancey. — Quel est cet amendement de Riancey dont parle Gérard de Nerval dans les *Filles du feu*, et qui paraît relatif à l'interdiction du roman-feuilleton dans certains journaux? A quelle époque a-t-il été présenté? L. G.

—

D'un livre qui était sur la table, dans le cabinet de Catherine de Médicis, en l'hôtel de la reine? — Dans le cabinet qui servait à la reine-mère pour ses études et ses audiences, en l'*hôtel* dit alors *de la reine*, à Paris, et qui plus tard fut l'hôtel de Soissons, se trouvait encore sur sa table, le 21 juillet 1589 (cinq mois et vingt-cinq jours après sa mort), « *un livre couvert de cuir de Levant doré, où sont les pourtraictz de divers plantz de bastimens.* » Il y en avait, du reste, deux autres: l'un couvert de cuir rouge, écrit à la main sur vélin, « *les Abus du Monde*, » et l'autre, couvert de même, « *les Prophéties des Sibilles.* » Aurai-je le bonheur de rencontrer quelque vaillant curieux qui me pourra renseigner sur le sort du « livre couvert de cuir de Levant doré, *où sont les pourtraictz de divers plantz de bastimens?* » Existe-t-il encore, l'a-t-on vu passer dans les catalogues? Quel en était l'auteur? J'ai hâte d'ajouter que ces volumes ne faisaient pas partie de la bibliothèque proprement dite de la reine-mère, laquelle, dès cette époque, était aux mains du sieur de Bellebranche, conseiller et premier aumônier de la feue dame, et

avait été transportée en son logis de la rue Plâtrière, quelques mois avant que la cour quittât Paris pour se rendre aux Etats, à Blois. ARMAND BASCHET.

—

Bibliothèque universelle des Dames. — Cette collection parut de 1785 à 1793, à Paris, d'abord, rue d'Anjou-Dauphine, et ensuite rue et hôtel Serpente, chez le libraire Cuchet, en 156 vol. in-18, selon Brunet, lesquels se distribuent comme suit dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux :

1re classe.—Voyages, 20 vol., plus 2 vol. atlas, qui font partie nécessaire de la collection, quoi qu'en dise Brunet.

2e classe. — Histoire, 30 vol.

3e classe. — Mélanges, 15 vol.

4e classe. — Théâtre, 13 vol.

5e classe. — Romans, 24 vol.

6e classe. — Morale, 17 vol.

7e classe. — Mathématiques, 9 vol.

8e classe, comprenant : 1° Astronomie, 1 vol. — 2° Physique, 5 vol.

9e classe, comprenant : 1° Chimie, 2 vol. — 2° Physique de la femme, par M. Roussel, 2 vol.— 3° Botanique, 2 vol.— 4° Economie rurale, 6 vol.

10e classe. — Médecine domestique, 3 vol.

11e classe. — Musique, 2 vol.

J'ai lieu de supposer qu'il manque à mon exemplaire : 1° un 6e volume de physique, et 2° dans la 9e classe, une *Physique de l'homme*, par M. Roussel, 2 vol.

La description insuffisante, et en partie inexacte, donnée par Brunet, ne me permet pas de m'en assurer, et m'oblige de recourir à l'*Intermédiaire.*

UN COLLECTIONNEUR DE PETITS FORMATS.

—

Une fille des Bourbons. — J'ai depuis quelque temps deux vol. in-12, intitulés : « Mémoires historiques de Stéphanie-« Louise de Bourbon-Conti, écrits par elle-« même. A Paris, chez l'auteur, rue Cas-« sette, n° 914 (*sic.*) floréal an IV. » Dans ces mémoires, Stéphanie, avec la phraséologie et les prosopopées familières à cette époque, raconte ses infortunes et réclame du Directoire le traitement dû à une Bourbon. Il serait trop long de donner même un résumé de ce récit. Voici seulement quelques détails qui permettront de préciser la question.

Née à la fin de 1762, Stéphanie-Louise se dit fille naturelle de Louis-François de Bourbon-Conti et de la duchesse de Mazarin. A sa naissance son père lui donne le titre de comtesse de Mont-Cair-Zain, anagramme qui réunit les noms du prince et de la duchesse, et, avec l'autorisation expresse de Louis XV, lui fait porter le cordon bleu. Sa maison est montée sur un pied digne de son origine, et son éducation est confiée à J.-J. Rousseau.

Présentée au roi, elle va être légitimée. Mais la duchesse de Mazarin, craignant un éclat qui peut la compromettre, fait enlever Stéphanie par une femme Delorme qui l'emmène en Franche-Comté et donne au prince de Conti la fausse nouvelle de sa mort. Le récit des persécutions dont elle est l'objet à partir de cette époque, occupe presque un volume.

Stéphanie parvient à revenir à Paris où commencent ses démêlés avec son frère le prince de Conti (celui mort en 1814), lequel refuse de la reconnaître. Elle est protégée cependant par le duc d'Orléans (Ph. Egalité), par la reine, par Louis XVI, et surtout par Madame Elisabeth. Le roi lui accorde une pension de 37,000 livres et lui promet la surintendance de la maison de la reine. Mais ce changement de situation coïncide avec les événements autrement importants de la Révolution. Ses protecteurs disparaissent, et Stéphanie tombe de nouveau dans la misère.

A la suite de démarches incessantes, elle fait reconnaître ses titres par la Convention, par le Directoire, et obtient une pension de 2,400 livres qui lui est payée en assignats perdant 90 pour cent.

C'est alors (1798) qu'elle demande une partie des biens rendus aux Bourbons et qu'elle publie ces mémoires, appuyés d'un grand nombre de pièces justificatives signées de Louis XV, des princes de *Conti*, d'Orléans, etc., de Carnot, Ramel, etc., etc.

D'autre part dans l'ouvrage allemand : « Personnages énigmatiques » de Frédéric Bulau, traduit par W. Duckett (Poulet-Malassis, 1861, tome I, pages 1 à 145), il est question d'un Français et d'une Française qui vinrent, en 1803, à Ingelfingen (Wurtemberg) et, après différentes péripéties, s'établirent en 1810 au château d'Eishausen où ils restèrent jusqu'à leur mort arrivée pour la dernière en 1837, et pour l'autre en 1845. Pendant cette période, ils menèrent tous deux l'existence la plus mystérieuse.

Bulau expose et commente les diverses conjectures auxquelles donnent lieu ces deux personnages dont le vrai nom est encore inconnu et qui excitèrent à un haut degré la curiosité publique.

Dans une des hypothèses produites, cette Française serait une princesse de la maison de Condé, opinion qui se justifierait par le type bourbonien qu'offrait l'inconnue, par la marque de son linge représentant des fleurs de lis, par la possession et l'usage d'un cachet aux armes des Bourbons, etc. Il est à remarquer à ce sujet que Stéphanie-Louise parle fréquemment de son cachet aux mêmes armes, qu'elle employait pour sa correspondance.

En résumé, les mémoires de Stéphanie-Louise doivent-ils être pris au sérieux ou ne

sont-ils qu'un roman fait à plaisir? Enfin peut-il y avoir quelque relation entre cette fille des Condés et l'inconnue d'Eishausen? — en supposant, par exemple, que fatigué des réclamations dont il était l'objet, et dont le succès pouvait amener de désagréables revendications, le prince de Conti ait trouvé, vers 1800 ou 1802, le moyen de faire disparaître une fois de plus et définitivement, une parente quelque peu gênante? G. R.

—

Date de la mort de Jean Cousin. — Cette date est encore à découvrir. Les biographes ne sont pas d'accord sur ce point, car les uns font mourir ce célèbre artiste en 1580 ou 1584; les autres, en 1589 ou 1590, quelques-uns même, après 1600.

D. M.

Réponses.

Généalogie de Philippe de Commynes (III, 741). — Un roi d'Espagne, issu de Philippe de Commynes, avant 1747, ne peut être que Louis Ier, fils de Philippe V et de Louise-Gabrielle de Savoie, née elle-même de Victor-Amédée II et d'Anne-Marie d'Orléans, mariage n° 9 de la généalogie incluse dans la question. Quant au Portugal, il est sans doute question des deux fils de Jean IV, Alphonse VI et Pierre II, qui, s'ils ne descendaient pas eux-mêmes de Commynes, du moins épousèrent, l'un après l'autre, sa descendante Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie-Nemours (née du mariage n° 7). Du reste, mes restrictions ne sont applicables qu'à la généalogie de 1747. Aujourd'hui, les maisons d'Espagne, de Portugal et de Brésil sortent pleinement de l'historien de Louis XI, par la fille aînée de Louis XV, mère de Marie-Louise de Parme, qui épousa le roi d'Espagne Charles IV, et dont la fille Charlotte-Joachime, reine de Portugal, a été la mère de Don Pedro et de Don Miguel. Je ne pense pas que la descendance de Commynes soit aujourd'hui sur le trône d'Italie; mais, jusqu'en 1831, elle a occupé celui de Sardaigne, et n'eussent été les Brunswick-Hanovre, elle se fût également assise sur le trône d'Angleterre. En effet, lorsque la mort du cardinal d'York (1807) est venue éteindre la descendance mâle de Charles Ier, la couronne britannique, que les Stuarts tenaient de successions féminines, aurait également suivi la succession féminine, et serait échue aux rois de Sardaigne, représentants de Charles Ier par la célèbre duchesse Henriette d'Orléans et sa fille Marie-Anne (mariage n° 9). Puis, après le décès de Charles-Félix, elle serait passée aux enfants de ses sœurs. La comtesse d'Artois en était une; mais j'ignore si elle était l'aînée, au moins de celles qui ont laissé postérité. Il serait pourtant curieux que le *droit divin* d'Angleterre fût venu rejoindre celui de France sur la tête d'un exilé!

L'éditeur regrette que cette brillante généalogie comprenne aussi le mari de la duchesse d'Etampes. Mais est-il sûr que cette alliance quasi royale eût fort effarouché Commynes, lui qui a épousé la sœur de cette belle Monsoreau, maîtresse du duc de Guyenne, et empoisonnée avec lui? Plus tard, César de Vendôme (mariage n° 6), fils de Gabrielle d'Estrées, mêlera à notre généalogie le sang de ces fringantes Babou de la Bourdaisière, qui ont acquis à leur maison la renommée d'être la plus galante de toute la noblesse française, à laquelle, il est vrai, je crois qu'elle n'appartenait que peu, et sous bénéfice de non-inventaire. A son tour, Charles de Savoie (mariage n° 7), descendant d'Alexandre VI par la maison d'Este, apportera pour son contingent les noms des Lippa Ariosta, des Rosa Vanoza, des Lucrezia Borgia. Est-ce que celui d'Anne de Pisseleu, ou même de son mari, est réellement déplacé en semblable compagnie? O. D.

—

Plus souvent! (V, 31.) — Cette exclamation est toujours employée, par les amis de la langue *verte*, dans un sens de dénégation, — de refus, — de défi. Elle est synonyme de : Ah bien oui! — Ah! que non! — Jamais! — Je n'en crois rien! — On la trouve dans Gavarni : « — Ma sainte te ressemble, n'est-ce pas, Nini? — *Plus souvent*, que j'ai un air chose comme ça! »

Dans la parodie : *les Petites Danaïdes* : « J'ai entendu un... *plus souvent!* »

Et dans les *Fables* de Théophile Duchapt, conseiller à la cour de Bourges :

Lui présenter ma main à baiser? *Plus souvent!*
Je crains trop son venin pour risquer l'imprudence
De faire avec lui connaissance.
(*L'Homme et l'Anguille*, L. III, f. 9.)

ULR.

—

« Les délassements du père Gérard » (V, 59) **et les « Contes de ma mère l'Oye »** (V, 114). — Le jeu de l'oie, renouvelé des Grecs, a servi de type à plusieurs jeux de circonstance. J'ai trouvé tout récemment un bouquin dont voici le titre : *Essay du nouveau jeu de ma mère l'Oye ou les Enluminures du jeu de la Constitution.* (Il s'agit de la *Constitution Unigenitus.*) Nouvelle édition, MDCCXXIII, in-12.

Ces enluminures paraissent être une imitation d'un ouvrage de Louis-Isaac Lemaistre de Sacy, janséniste fameux, intitulé : *les Enluminures du fameux almanach des jésuites, intitulé : la Déroute et la Confusion des jansénistes.* Paris, 1654, in-8.

D'après la description du jeu de la Constitution qui précède les enluminures, ce n'était qu'une reproduction du jeu ancien. Seulement, au lieu du jardin de l'oie, il y a la case du schisme, celle de la tour de Babel, celle de la mort de Clément XI et celle du concile, où l'on gagnait tout en y arrivant.

A la description en prose succèdent les règles du jeu en quatorze strophes de huit vers, qui se chantaient sur l'air : *le Branle de Metz*. Vient ensuite une lettre de l'auteur (lequel garde l'anonyme) à Madame D***, qu'il feint lui avoir donné l'idée de son livre. Cette lettre n'est pas paginée. Enfin arrivent les enluminures, au nombre de dix-huit, en vers de huit syllabes. Ce sont de violentes satires contre les jésuites, la Constitution *Unigenitus*, le pape Clément XI et les évêques qui avaient fini par la souscrire de guerre lasse, ou, suivant le satirique, par une insigne lâcheté, pour plaire à Louis XIV.

Le titre de ce nouveau conte de ma mère l'Oie est expliqué par l'assertion, ou plutôt la prédiction de l'auteur que la Constitution sera un jour un conte de ma mère l'Oie.

> Et la bulle pour nos neveux
> Ne sera, s'il faut qu'on l'en croie,
> Qu'un *Conte de ma mère l'Oye*.
> Ce jeu, par ses arrangemens,
> Par ses loix, par ses mouvemens,
> Fera voir aux races futures
> Les romanesques aventures
> Qu'eut chez nous le Décret Romain.

J'ignore, et je voudrais bien savoir si, en effet, le jeu de la Constitution a existé ou n'a été qu'un prétexte aux enluminures. Pourrait-on aussi me donner le nom de l'auteur? E. G. P.

—

Quelques vers à contrôler (V, 146). — Je croyais que la tragédie du vicomte d'Arlincourt n'avait pas été imprimée; c'était une erreur : elle a été publiée en 1826 par A. Leroux et Constant Chantpie. Je viens d'en retrouver un exemplaire sur les quais. Je croyais encore qu'elle avait eu une seule et unique représentation (8 avril 1826); elle a été jouée plusieurs fois. J'ai eu le courage de lire cette pièce, et je n'y ai rencontré aucun des vers en question; ils peuvent très-bien avoir été supprimés à l'impression. Toutefois, un avant-propos soutient que l'ouvrage est livré au public conforme à la première représentation, sans le moindre changement, et il cite les vers dont les journaux ont accusé le noble vicomte, en affirmant qu'ils n'ont jamais existé que dans l'imagination des critiques. De quel côté est la vérité ? A l'occasion de l'hémistiche : *On l'appelle à régner*, l'éditeur prétend que c'est un vieux jeu de mots fait sur un vers du grand Corneille :

> Et c'est ne régner pas qu'être deux à régner.

Z. A.

—

Inscription énigmatique (V, 242). — L'Egypte, cette terre classique des sphinx, n'a peut-être jamais défié la sagacité de l'esprit humain par un cartouche d'une plus haute moralité que celui qui, après avoir longtemps appartenu au château de Chantilly, est en ce moment inscrit, sous le n° 218, au musée de Beauvais. L'inscription gravée sur le marbre blanc de notre cartouche, de forme ovale, compte jusqu'à XIX lignes latines, chacune desquelles présente une importance proportionnée à la difficulté qu'elle recèle plus ou moins. La première ligne comprend trois mots, qui sont l'un le prénom, l'autre le nom de famille, « gentile nomen, » et le troisième le surnom d'un personnage qui n'est pas de notre sexe. Cette femme, d'une des races les plus nobles de Rome, puisqu'elle descend de Lamia, chanté par Horace (*de Ælio Lamia*, Od., I, 16), est dans son prénom Ælia, c'est-à-dire autochtone, indigène, *indigena*, autrement *inde-genita*, issue du sol lui-même, à l'égal de ces Athéniennes qui, aux solennités de la patrie, ornaient leur chevelure d'une cigale d'or. Ælia a pour nom de famille son prénom même, augmenté de la liquide L, et pris dans le même sens exactement : « Lælia. » Ce Lælia dérive du grec ΒΑΒΕΛΙΟΣ, poétique synonyme de ΗΛΙΟΣ, ΑΛΙΟΣ, ΑΕΛΙΟΣ, soleil. Donc, Ælia, dont le masculin est ÆLIUS, rappelle CAIA ou GAIA, qui est le féminin de CAIUS ou GAIUS. Or, Soleil est à Ælia comme Terre, de ΓΗ ou ΓΑΙΑ, est lui-même à GAIA. De la sorte, Ælia signifie « enfant du soleil » qui nous éclaire, et GAIA, « enfant de la terre qui nous porte. » Puis, comme Ælia a les cheveux frisés ou crépus, j'ai failli dire crispés, elle prend pour surnom « CRISPIS, » dont la désinence (IS, IDOS) accuse un mot forgé à la grecque. Car en latin pur nous aurions CRISPA, CRISPÆ, au lieu de CRISPIS, CRISPIDOS. Mais c'est par erreur qu'une double baguette, appelée par les Romains VIRGULA, diminutif de VIRGA, coupe en trois tronçons le prénom, le nom et le surnom de la seule et même Ælia, LÆlia, Crispis.

Notre Ælia n'est ni homme, ni femme, ni androgyne ou hermaphrodite, ni bachelette; d'autres disent ni fillette, ni jeune, ni vieille, ni chaste, ni courtisane, ni pudique, mais tout cela ensemble. Elle n'a été enlevée ni par la faim, ni par le fer, ni par le poison, mais par tous les trois. Et elle ne gît ni au ciel, ni sur les eaux, ni sur terre, mais partout.

Avant que d'aborder la seconde partie de ce long et savant logogriphe, dans laquelle un homme, cette fois, occupe la place d'Ælia, il n'est pas sans intérêt de noter que MULIER, d'où l'italien « moglie, » et MILES, ont tous deux pour racine, en grec, un mot qui signifie « moudre, » μύλλω. C'est que pétrir, faire le pain était jadis, aussi bien sous la tente qu'en ménage, une étroite obligation pour l'un et l'autre sexe, témoin, dans Virgile, l'anecdotique et intraduisible expression « ARMATO-MILITE. » On nous offre donc jusqu'ici : Un homme bon ou brave, « Agatho; » sorti du sein de sa mère au point du jour, « Lucius; » coiffé de cheveux bouclés, « Crispus : » au total, « Lucius Agatho Crispus. »

Il n'est ni mari, ni amant, ni intime ami ou familier, mais il est tout cela à la fois. Sans être triste ni gai, sans rire ni pleurer, il fait l'un et l'autre. Ce funèbre monument, qui n'est ni colonne, ni pyramide, ni sépulcre, il sait et il ne sait pas à qui il l'a érigé. C'est ici un sépulcre sans cadavre au dedans (de lui); c'est ici un cadavre sans sépulcre au dehors (de lui). Mais sépulcre, mais cadavre est à soi-même l'un et l'autre ensemble.

Maintenant que le texte de cette prodigieuse allégorie est suffisamment élucidé, il est temps de montrer le sublime enseignement caché sous le plus fin et le plus ingénieux des tissus. Ælia et Agathon sont l'un et l'autre plus d'une fois des symboles. En effet, dans la première s'incarne, pour ainsi dire, toute la postérité d'Eve, comme dans Agathon toute celle d'Adam, de sorte qu'ils représentent, à eux seuls, l'humanité tout entière. En second lieu, Ælia et Agathon ne sont plus ni femme ni homme : ils sont aujourd'hui une substance immortelle, immatérielle, n'ayant pas plus de sexe que de molécules, sans âge comme sans lieu déterminé; en un mot, Ælia est une âme, Agathon un esprit. C'est donc, de part et d'autre, la vie humaine symbolisée. Mais symbolisée par quoi et comment? L'être d'un jour, ce cosmos si frêle et si agité, ne pouvait être mieux figuré que par un ver, un ver de terre, à condition que ce ver fût un emblème de résurrection et dès lors d'immortalité. A l'égal de nous, qui nous nourrissons d'espoir et nous abreuvons de pleurs, qui nous rongeons le cœur, nous repaissons de chimères et nous revêtons d'orgueil, de fierté, de vanité, le ver tire de sa propre substance, de ses entrailles elles-mêmes, son aliment, son breuvage et son vêtement. Puis, quand une fois il s'est entièrement entouré petit à petit d'une coque, son cocon, autrement d'une fève soyeuse, il se meurt; il meurt en dépouillant cette épaisse tunique. Je me trompe, il en sort comme d'un tombeau; il prend des ailes, et alors notre ver se fait volatile doré, j'entends par là brillant; bref, il devient chrysalide. Ce vocable est composé du grec ΧΡΥΣΟΣ, ΟΥ, et du latin ALA, ailé, mais ALA terminé à la grecque, en IS, IDOS, comme plus haut *Crispidos, Crispis*. Donc, la chrysalide est le symbole de l'âme, de l'âme qui, n'ayant pas de sexe, est aussi bien Agathon que Ælia. Ainsi, j'aime à le répéter, un papillon, voilà l'image de notre âme. Mais c'est peu que l'âme ne soit ni homme, ni femme, ni l'un et l'autre ensemble : ***nec vir nec mulier**, **nec androgyna***. Elle n'a point d'âge non plus : elle n'est ***nec puella, nec juvenis**, **nec anus***. J'ose même ajouter que, nullement concrète et ne tombant sous aucun de nos sens, quoique agrégée étroitement au corps, elle n'est tout à fait ni exclusivement chaste, ni le contraire, mais l'un et l'autre à la fois et jusqu'à un certain point. Placée dans une prison de boue, elle ne « DÉCÈDE » précisément ni par la faim, ni par le fer, ni par le poison; mais devant tous les trois ensemble, elle fuit, elle « S'ENFUIT » loin des membres qu'elle était chargée de vivifier. Si l'âme se refuse à être localisée en nous, et qu'il nous faille dire d'elle qu'elle est présente, et non pas installée, enclavée, il n'est pas étonnant que Ælia, après son « décès » ou sa sortie de l'enveloppe périssable (j'appelle ainsi le squelette, ce spectre communément connu sous le nom de LARVE), ne languisse ni au ciel, ni sur les eaux, ni sur la terre. Pour le redire, Ælia et Agathon sont une double chenille, ou catenille de CATENA, chaîne, en raison des anneaux qui zèbrent la circulaire gaîne de l'insecte rampant. De là, sans doute, CRISPIS et CRISPUS, surnoms par lesquels il est fait allusion aux nombreuses zones de la robe d'un ver destiné à devenir bientôt PAPILLON.

Agathon, c'est-à-dire toute la moitié masculine du genre humain, n'est exclusivement ni mari, ni amant, ni intime ami, mais il est à la fois tout cela plus ou moins. Il ne pleure ni ne rit exclusivement, mais tour à tour il fait l'un et l'autre à un certain degré. Son corps, j'allais dire son COCON, son corps, qui n'est ni colonne, ni pyramide, ni tombeau, mais plus ou moins tout cela, il sait et il ne sait pas pour qui, pour qui des deux, Dieu ou le diable, le paradis ou l'enfer, il l'a entretenu et fait croître, autrement, ÉRIGÉ. Quand, à l'heure de la mort, l'homme dépouille son corps, celui-ci est un tombeau, et le défunt, le souffle inextinguible, retourne au ciel : le tombeau reste donc sans cadavre : ***Sepulcrum non habens cadaver intus***. A son tour, le cadavre, notre spectre ou fantôme, notre ombre, qui ne doit pas mourir, notre AME est comme son tombeau, son suaire ou cercueil à elle-

même, dès qu'elle s'est échappée de sa geôle éphémère. A un certain moment, c'est à savoir pendant cette existence terrestre, nous sommes tout ensemble, et vis-à-vis de nous-mêmes, ce qu'un tombeau est à l'égard d'un cadavre, un cadavre par rapport à un tombeau. Oui, par le corps, nous portons autour de nous notre sépulcre, qui lui-même, dans la personne de l'esprit, son hôte fugitif, emprisonne son cadavre au dedans du sépulcre.

Ainsi fait la chenille avant que de se transformer en chrysalide ou papillon. Le ver tisse et porte à ses flancs sa propre bière, et cette bière elle-même contient un cadavre. Celui-ci se métamorphose bientôt en cette fleur animée ailée qui prend son essor, et va nageant dans les ondoyantes plaines de l'air au moyen de deux petites rames éclatantes d'azur, de pourpre et d'or.

Quand la langue de Rome revêt ainsi des charmes de l'imagination l'une des plus consolantes vérités de la philosophie chrétienne, excellemment spiritualiste, il est tout naturel que, à Chantilly, les Condé, les Bossuet aient pris plaisir à mettre de temps en temps sous leurs yeux, à déchiffrer, à méditer surtout l'insigne épigramme qu'il est aujourd'hui donné à tous et à chacun d'étudier, avec plus d'à-propos que jamais, au musée de Beauvais.

(Grenoble.) J. P.

—

Les affaires, c'est l'argent des autres (V, 291). — Il est établi pour tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'à M. Alex. Dumas fils, pas plus qu'à Madame de Girardin, ni au comte de Montrond, ni à M. Alph. Karr, ne revient l'honneur de cette définition. Selon M. Ed. Fournier, elle appartiendrait en propre à Béroalde de Verville. N'en déplaise à ce consciencieux érudit, il n'a pas dit *sur ce mot le dernier mot*. Je lis en effet dans Senèque (*De ira, lib. II, c.* 8) : « *Nulli nisi ex alterius* « *damno quæstus est.* » Traduction libre mais exacte : « *Les affaires, c'est l'argent* « *des autres.* » JOC'H D'INDRET.

— Toutes ces définitions « argent des autres, bien d'autrui, » n'auraient-elles pas leur source dans le « *æs alienum* des Latins? » Combien y a-t-il de gens qui font leurs affaires en gardant *l'argent d'autrui;* « æs alienum habentes », comme dit Cicéron! F.-T. BLAISOIS.

—

Pourquoi le concile de Trente fut-il transféré à Bologne? (V, 291.) — Je crains fort que la cause attribuée par F.-V. Raspail à la translation du concile de Trente, ne soit l'une de ces imputations satiriques qui courent les livres sans qu'on puisse remonter à la source. Fra Paolo Sarpi (*Histoire du concile de Trente, traduite par Amelot de la Houssaye. Amsterdam, J. Blaeu*, 1699, p. 240 et suiv.), ne fait aucune allusion précise à la maladie honteuse dont il est question. Il raconte que le pape, craignant que l'empereur, en devenant maître absolu de l'Allemagne, ne se servît du concile pour opprimer le pontificat, désirait s'assurer du concile à quelque prix que ce fût. Il envoya un agent à Trente dans ce but. « Il y avait, dit Sarpi, « beaucoup de domestiques des évêques « que les *débauches du carnaval* ou l'in- « tempérie de l'air, avoient rendu ma- « lades. » L'agent du pape fit demander aux médecins si ces maladies ne seraient point contagieuses. Les médecins ayant répondu avec malignité, le bruit d'une épidémie se répandit. Un évêque étant mort, la panique se mit dans Trente et les environs; les prélats tinrent bon et continuèrent leurs réunions. L'agent du pape fit alors dresser un procès-verbal sur la contagion par le procureur du concile, puis consulter les médecins, et entre autres Fracastor. Puis on apprit que les localités voisines, effrayées, voulaient rompre tous rapports avec Trente ; alors le désarroi se mit parmi les prélats. Chacun craignait de rester prisonnier dans la ville infectée, avec la famine pour perspective. Malgré quelques résistances, la translation à Bologne fut décidée par 35 évêques et 3 généraux et rejetée par un cardinal et 17 prélats.

Amelot de la Houssaye, dans les notes, dit que la maladie dont il s'agit était le pourpre. Fracastor, dans son poëme de la syphilis, ne fait aucune allusion à l'événement qui nous occupe. Il est probable que sa présence à Trente, rapprochée de la connaissance de son poëme, aura donné occasion à quelque mauvais plaisant d'en conclure qu'il assistait les pères du concile en qualité de médecin spécialiste, comme pourrait le faire telle célébrité médicale de la faculté de médecine de Paris. Mais, à cette époque, les médecins n'avaient pas encore eu l'idée de s'attacher à l'étude spéciale d'une maladie; leur science était presque universelle. Fracastor, en particulier, cultivait, outre la médecine, les mathématiques, l'astronomie, l'astrologie et la poésie. (Le Havre.) V. T.

—

Calendriers nouveaux (V, 298). — La curieuse observation de M. Paol Sarpi est fort exacte. Tout au plus pourrait-on objecter que si Boccace ne dit nulle part que Ricciardo soit vieux, on peut le présumer à la manière dont il insiste sur la jeunesse de Bartolomea. Antoine Le Maçon le traducteur estimé du XVIe siècle (mais naturellement M. Sarpi ne lit *il Decamerone* que dans l'original) a si bien tiré cette conclusion, qu'au titre donné par l'ori-

ginal, il ajoute cet argument : « Qui reprend plaisamment quelques vieillards qui se veulent marier en plus jeune lieu qu'ils ne deuroient, sans considérer ce qui leur peut advenir. » On pourrait supposer que c'est cet argument de Le Maçon qui a fourni à La Fontaine le titre de *Calendrier des Vieillards*, et, en allant plus loin, que c'était dans cette traduction et non dans l'original que notre fabuliste lisait Boccace. O. D.

—

Verdor, visiteur général (V, 311). — Ce n'est pas *verdor*, mais *veedor* qu'il faut lire. *Verdor*, qui signifie en espagnol verdeur, couleur verte, n'aurait pas de sens ici, tandis que *veedor* (du verbe *ver*), signifie littéralement celui qui voit, *visiteur*, ou mieux *inspecteur*. Ce mot s'appliquait indistinctement aux fonctionnaires civils ou militaires. Le mot *visiteur général* n'est que la traduction de *visitador*, autrefois employé comme synonyme de *veedor*. Baron Ch. Davillier.

—

Supplément aux éditions de Musset (V, 313). — Le supplément annoncé dans la *Petite Revue* du 6 octobre 1866, a paru en 1867 à Paris, chez Pincebourde, rue Richelieu, 78. Il est effectivement imprimé sur le même papier, avec les mêmes caractères et le même format que l'édition dite de souscription. Comme il rectifie quelques erreurs et rétablit plusieurs omissions commises par M. Paul de Musset, ce supplément est vraiment curieux à joindre à l'édition de Charpentier.

La librairie Pincebourde est aujourd'hui transférée rue Richelieu, n° 65, en face de la Bibliothèque impériale. C'est là que M. G. R... devra s'adresser pour avoir le Supplément qui fait l'objet de sa question.

Peut-être est-il épuisé, car depuis déjà longtemps, je ne le vois plus figurer sur les catalogues de cette librairie.

(Périgueux). Albert Tornezy.

— Même rép. de J. L. G., P. Ch., P. B., et... du célèbre marquis ou comte de Fortsas.

—

Le beau est la splendeur du vrai, ou les huit propositions (V, 329). — 1re Proposition : « Socrate ne dit nulle part : *Le beau est la cause du bon.* »

Réponse. — Socrate : *Le beau est donc la cause du bien?*

Hippias : Il l'est, en effet (Dial. de Platon, traduct. Schwalbé, édit. Charpentier, t. II, p. 302).

Socrate : Si donc *le beau est la cause du bon, le bon est l'effet du beau*, et la raison pour laquelle nous montrons tant d'empressement pour la sagesse et toutes les autres belles choses, est, selon toute apparence, qu'elles *produisent* le bon, objet de tous nos désirs... (*Ibid.*, p. 302.)

Puis vient immédiatement la phrase où M. J. P. veut introduire l'υἱέα, dont il s'attribue « sans balancer » la paternité, et il résulte de cette découverte que le beau est en quelque sorte « *le père du bon.* » (*Ib.*, p. 302.)

Et Socrate est logique et vrai en comparant la cause à un père et l'effet à un fils, et M. J. P. n'est ni dans la logique, ni dans le sens (non pas de la doctrine de Platon, mais du passage qui nous occupe), en faisant de la cause le fils et de l'effet le père.

2e Proposition. — « Je ne saurais permettre à mon honorable contradicteur d'affirmer qu'en France on n'ait jamais su le grec, ni avant ni depuis le XVIe siècle. A cette protestation patriotique, etc. »

Réponse. — Le patriotisme n'a rien à faire ici. Voulez-vous que je convienne que nous sommes les premiers hellénistes, comme les premiers soldats du monde? Je le veux bien, si cela peut vous faire plaisir. Mais, voyons, la main sur la conscience, ne m'est-il pas permis, quand vous affirmez si peu patriotiquement que les latinistes s'en vont (*Interm.*, V, 293), de trouver que les hellénistes sont partis?

3e Proposition. — « Υἱέα n'est point un accusatif excessivement rare et je le prouve. » (*Int.*, V, 331.)

Réponse. — Et comment le prouve-t-on? En nous expliquant comme quoi par une étrange coïncidence, par une conspiration du silence qui n'est qu'un pur effet du hasard, Burnouf, Dubner, et le Lexique grec des Athéniens d'élite se sont trouvés d'accord pour ne pas toucher au traître mot d'υἱέα. Cet argument est un des plus beaux jours de ma vie.

4e Proposition. — « υἷα pour υἱόν, υἱάσι pour υἱοῖς, υἷι pour υἱῷ, sont trois formes que le XIXe siècle, et non pas le XVIe, devait recueillir et enregistrer. » (V. 331.)

Réponse. — « υἷς, υἷι, υἷα, υἷας, υἱᾶσι. » (Lex. Græco-latinum Joh. Scapulæ. Aurel, Allobrog., 1509, col., 1691.)

1509, est-ce du XIXe ou du XVIe siècle ?

« Ab ὁ υἷις, filius, cujus genitivus τοῦ υἷος, et syncope (vel ut alii malunt contractione poetica) ὗος, et sic in aliis casibus, etc. In dativo plurali cum non possimus efferre υἷσι pro υἱίσι, eo quod υι nunquam scribatur ante consonantem, inserto a, dicimus υἱάσι. » (Institut. ac Medit. in Græcam linguam, N. Clenardo auctore, 1581.)

Si l'on veut d'autres citations du XVIe siècle, je suis en mesure de les fournir.

5e Proposition. — « Il est un auteur et un chapitre où je suis sûr de l'avoir lu (υἱέα) et qui me le gardent en réserve pour le moment propice. » (*Int.*, V, 332.)

Réponse.—Ça, c'est de la barbarie! Quoi! vous avez entre les mains un υἱέα démonstratif, un υἱέα irrésistible, un υἱέα écrasant, et vous gardez traîtreusement cet υἱέα pour le coup du lapin, comme dit le spirituel et doctime Villemot! Et vous ne m'écrasez pas immédiatement sous le poids de cet υἱέα! Voilà ce qui s'appelle jouer avec sa victime? Les dieux me préservent d'un pareil triomphe!

Di talem, precor, a nobis a vertite palmam.

6e Proposition. — « Il ne faut pas rendre un oracle qui revient à ceci : υἱόν est prosaïque, mais poétique est υἱέα. » (*Int.*, V, 332.)

Réponse.—Qui donc a rendu cet oracle? Moi. Où donc? J'ai dit qu'υἱέα est presque inusité en poésie, complétement inusité en prose (*Int.*, V. 261), et j'attends la démonstration du contraire. Quant à υἱόν, je n'ai pas pu dire qu'il était prosaïque ; je n'en ai point parlé, et je puis affirmer à M. J. P. que cette traduction de ma pensée est un contre-sens.

7e Proposition. — « L'exemplaire que j'ai feuilleté est à la bibliothèque Sainte-Geneviève; υἱέα n'y a ni accent, ni esprit. » (*Int.*, V, 330.)

Réponse. — Je commence par déclarer que je ne mets pas un seul instant en doute la bonne foi de mon adversaire. Si M. J. P. pouvait supposer que je l'ai cru capable de « donner le change », cette supposition m'offenserait, et si je l'en croyais capable, je ne discuterais pas avec lui. Mais enfin nous avons consulté chacun un exemplaire différent de la même édition; c'est le même volume, la même date, la même page (297), la même lettre (B), et pourtant dans l'un ἰδέα a un esprit et un accent, et dans l'autre point. La question mérite d'être éclaircie. Que l'*Intermédiaire* ouvre une enquête: il a des collaborateurs dans toutes les bibliothèques de France; qu'ils veuillent bien ouvrir le Platon d'Henri Estienne, 1578, t. III, p. 297, lettre B, s'assurer de l'accent et de l'esprit d'ἰδέα et faire consigner ici même le résultat de leurs recherches. Si l'exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève est le seul qui produise ἰδέα sans accent, il y aura d'autant moins à se préoccuper de cet oubli, ou de cette erreur, que cinquante ans auparavant on le trouve accentué dans l'édition de Bâle (1533).

8e Proposition. — « Le poëte N... a employé υἱέα dans les vers que voici, etc. » (*Int.*, V, 332.)

Réponse. — Il a eu raison, υἱέα étant un mot que l'on trouve dans Homère; cependant je trouve qu'il aurait mieux fait de suivre l'exemple du poëte X... (Ποιητῶν φανταστικῶν ἀναλεκτά, à Leyde, chez les Elseviers, 1652, p. 9) qui emploie υἱός, absolument dans le même cas.

Πῶς δέ κε νικῴην τοῖον τέκος οὐρανιώνων,
Υἱὸς ἐγὼ Δηοῦς τοῦ Διὸς υἱέων;

F.-T. Blaisois.

—

La Licorne (V, 239). — Pour bien étonné, je le suis ; mais non pas convaincu que nous ayons mal répondu, mes coopinants et moi : d'abord, parce qu'il s'agissait avant tout d'une question fondée sur l'existence de cornes de licornes, qui étaient des dents de narwal: ensuite, parce que la licorne, telle que la constituent les anciens récits, telle que nous la montrent les armes d'Angleterre, où elle a pris indûment la place du vieux cheval saxon d'Horsa, est toujours un animal parfaitement fabuleux. La nouvelle gazelle unicorne ne me paraît même pas pouvoir être acceptée comme en étant le type, et le rhinocéros explique bien mieux un animal formidable au lion même. La découverte de l'éminent missionnaire n'en est pas moins une des plus curieuses et des plus intéressantes pour l'histoire naturelle que l'on ait faite depuis longtemps; et elle m'encourage à mettre sous les yeux de nos correspondants un fait analogue, recueilli par l'Estoile, dans son *Journal*, à la date de septembre 1599. « On montre, depuis quelques jours, dans une maison près de Saint-Eustache, un homme nommé François Trouillac, âgé de trente-cinq ans, qui a une corne sur la tête, qui se recouvre en dedans et rentreroit dans le crâne si de temps en temps on ne la coupoit. Il dit qu'en naissant, il n'avoit point cette corne, et qu'elle n'a commencé de paroître qu'à l'âge de sept à huit ans ; et que la honte de cette difformité l'avoit obligé de quitter son village et de se cacher dans les forêts du Maine, où il travailloit aux charbonnières pour y gagner sa vie. Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, gouverneur du Maine, chassant un jour dans ses forêts, passa auprès de ces charbonnières. Les paysans qui travailloient au charbon, prirent la fuite aux bruits des chasseurs. Le marquis de Lavardin croyant que c'étoit des voleurs, les fit poursuivre. On les arrête et on les conduit devant le marquis. Un de ses valets, ayant remarqué qu'un de ces pauvres paysans n'avoit point oté son bonnet de sa tête, s'approche de lui, le jette par terre en le menaçant. Mais ayant aperçu cette corne sur sa tête, le marquis de Laverdin le fit conduire dans son château, et quelques jours après l'en-

voya au roi, qui, après l'avoir fait voir à toute sa cour, l'a donné à un de ses valets d'écurie, pour gagner de l'argent en le montrant au peuple. Cet homme a le devant de la tête chauve, la barbe rousse et par floccons, comme aussi les cheveux du derrière de la tête; ressemblant parfaitement à un satyre. » O. D.

—

Un vers de Tartuffe (V, 339). — Le titre de la comédie est *le Tartuffe;* il faudrait donc dire: *un vers du Tartuffe;* mais passons. — Louis H. demande s'il était toléré de roter à table. Voici une anecdote qui répond en partie à la question et qui prouve que, en fait d'usages, il faut toujours consulter les milieux dans lesquels les faits se produisent. Un ambassadeur espagnol était à la table du Grand Condé, lequel était assez rude et, comme on disait alors, haut à la main. L'ambassadeur ayant roté plusieurs fois, le prince, bien qu'il dût savoir qu'en Espagne cela fût accepté dans les sociétés les plus élevées, sinon les mieux élevées, en fut très-formalisé. Pour donner une leçon indirecte à l'ambassadeur, il se mit à ... Tracerai-je ici le mot propre, qui ne l'est guère? Ma foi l'*Intermédiaire* n'est pas bégueule, et puisqu'il a écrit *roter* en toutes lettres, il acceptera bien l'autre mot. Condé se mit donc à *péter*. L'ambassadeur, encore plus rogue que le prince, témoigna tout haut son mécontement. « Quoi donc! Monsieur l'ambassadeur, répliqua le prince, dans un pays où l'on rote, ne peut-on péter? » L'ambassadeur s'étant excusé sur l'usage de son pays : « Eh bien! dit le prince, ne rotez plus et je ne péterai pas! »

En fait, je crois qu'il était aussi indécent de péter que de roter, du temps de Molière et de Condé; mais que Molière a voulu peindre la bassesse de l'hypocrite, lequel, au lieu de se formaliser des libertés grandes que prenait Orgon, lui disait : *Dieu vous aide!* Pourvu qu'Orgon fût sa dupe, *ce bon Monsieur Tartuffe* était prêt à tout supporter. Peut-être aussi son âme vindicative mettait-elle en ligne de compte les incongruités qu'il lui fallait accepter, et tout en faisant la bouche en cœur, il se promettait bien de s'en venger. On sait ce qui en résulta et comme il eût réussi à le faire, si l'on n'eût vécu sous un prince *ennemi de la fraude.* E. G. P.

— On demande « s'il était toléré à cette époque de roter à table. » D'abord il ne s'agit pas dans le passage de Molière, de « roter à table, » mais seulement de roter. Ensuite, le trait perdrait son comique et sa force s'il s'agissait d'une liberté passée en usage, comme dire : « Dieu vous bénisse, » à quelqu'un qui éternue. Le fait cité prouve que roter en société était une incongruité, mais que le pauvre Orgon était si entiché de son héros, qu'une grossièreté qui devait choquer tout le monde, devenait pour lui l'occasion d'une parole bienveillante et affectueuse au cher homme. C. D.

— La formule congratulatoire qui échauffe si plaisamment la bile de Dorine est, comme le *noble jeu de l'oie*, renouvelé des Grecs. Bien avant Molière, Juvénal (Satire III) avait cinglé l'effronté pique-assiette, récemment débarqué de Sicyone, de Tralles ou de Samos, qui savait exploiter au profit de sa gloutonnerie les travers et les incongruités de son amphytrion :

.... Laudare paratus,
SI BENE RUCTAVIT, si rectum minxit amicus.

Mais le coup de fouet de Juvénal, aussi bien que le coup de dent de Dorine, prouve de reste qu'à Rome, pas plus qu'à Paris, un homme de bonne compagnie ne se serait permis en public une énormité de ce genre.

On assure pourtant que de l'autre côté des Pyrénées un rot bien accentué n'a jamais nui à la considération d'un honnête *caballero.* Dans la curieuse notice qu'il a consacrée au maréchal de Roquelaure, Tallemant des Réaux raconte à ce sujet une anecdote de *haulte graisse :* « Quand le « connétable de Castille vint à Paris, « Henri IV le fit traiter, et le connétable « de France était vis-à-vis de lui; chaque « Espagnol avoit ainsi un François de « l'autre côté de la table. Le nonce du « pape, qui fut depuis le pape Urbain, étoit « au haut bout. Un Espagnol, qui était « vis-à-vis du maréchal de Roquelaure, « faisoit de gros rots, en disant : *La sanita* « *del cuerpo, señor mareschal.* Le maré- « chal s'ennuya de cela, et tout à coup, « comme l'autre réitéroit, il tourne le c.., « et lui fait un gros pet en disant : *La sa-* « *nita del c...., señor Español.* »

Roquelaure avait-il eu *vent* du facétieux édit que le divin Claude, si l'on en croit Suétone, avait songé à promulguer : — « Dicitur etiam meditatus edictum, quo « veniam daret flatum crepitumque ven- « tris in convivio emittendi, cum pericli- « tatum quemdam præ pudore ex conti- « nentia reperisset. » JOC'H D'INDRET.

— On se fait à tout! En Espagne, dans la classe moyenne, l'usage était de saluer celui à qui il arrivait de roter en compagnie, non d'un « Dieu vous bénisse! », mais de ces mots : *Bueno provecho* (bon profit)!

Je tiens d'un gentleman anglais, natif des grandes Indes, que, chez les naturels de ce pays, lorsqu'un convive venait à commettre cet acte, si incongru aujourd'hui parmi nous, c'était pour eux une marque que leur hôte avait fait honneur à leur chère et, par conséquent, un honneur qu'il

leur faisait à eux-mêmes en leur en administrant la preuve. B. S.

Une lettre de Luther sur les pierrots (X, 339). — Un soir le docteur Martin voyait un petit oiseau perché sur un arbre et s'y posant pour passer la nuit; il dit : « Ce petit oiseau a choisi son abri et va dormir bien paisiblement; il ne s'inquiète pas, il ne songe pas au gîte du lendemain, il se tient bien tranquille sur sa petite branche et laisse Dieu songer pour lui. »

Vers le soir vinrent deux oiseaux qui faisaient un nid dans le jardin du docteur. Ils étaient souvent effrayés dans leur vol par ceux qui passaient. Il se mit à dire : « Ah ! cher petit oiseau, ne fuis point, je te souhaite du bien de tout mon cœur; si tu pouvais seulement me croire ! C'est ainsi que nous refusons de nous confier en Dieu, qui, bien loin de vouloir notre perte a donné pour nous son propre fils. » (Extrait des *Mémoires de Luther* par Michelet, II, 83.) P. RISTELHUBER.

Chapier (V, 340). — On appelait *chapier* l'homme qui, allant de long en large, se promène comme un chantre; car le chantre est un chapier puisqu'il porte une chape. Le mot était, du temps de Mercier, déjà consacré pour les promeneurs des jardins publics et, avant lui, Gresset avait écrit :

Les politiques rêveries
Des vieux *chapiers* des Tuileries.

D. M.

— En Normandie, *chaper*, se promener dans un appartement, dans une galerie; aller d'un bout à l'autre d'un lieu quelconque et revenir sur ses pas, puis recommencer souvent le même exercice, ainsi que font les chantres d'église, quand, couverts d'une chape, ils chantent les psaumes en allant et en revenant d'un bout à l'autre du chœur. — Ainsi les chapiers dont parle Mercier sont les promeneurs qui vont et viennent plus ou moins longtemps, d'un bout à l'autre de la terrasse des Tuileries ou de l'allée du Luxembourg.

(Alençon). C. E. D.

— M. J. R. ayant rencontré dans un chapitre du *Tableau de Paris* cette phrase énigmatique : « Tous les chapiers de la terrasse des Tuileries ou de l'allée du Luxembourg sont des antianglicans qui ne parlent que de faire une descente en Angleterre..., » a eu recours au *Dictionnaire de Trévoux* qui nous enseigne, (ce qu'il soupçonnait un peu), qu'un chapier est celui qui porte la chape. Nous avons négligé, dans notre édition, d'expliquer ce terme pris ici au figuré; la question de M. J. R. nous prouve que nous avons eu tort. Si, dans les nouvelles églises de Paris, la disposition du chœur condamne le chapier à une complète immobilité; à Notre-Dame, à Saint-Sulpice, à Sainte-Elisabeth, son rôle est autrement actif. On le voit arpentant, avec une régularité d'automate, le court espace qui sépare le lutrin des degrés de l'autel, et, durant les vêpres surtout, continuer cette promenade monotone, qui n'a de terme que la fin même de l'office. Maintenant on saisit ce qu'a voulu dire Mercier. Les chapiers de la terrasse des Tuileries et de l'allée du Luxembourg étaient les flaneurs accoutumés de ces deux jardins, qui y débitaient péripatéticiennement la politique du jour, en poussant un pied devant l'autre comme les chapiers auxquels on les compare. En Basse-Normandie, le verbe « chaper » est d'un usage constant. On l'emploie à tout propos, et l'on s'étonnerait fort qu'il fût l'objet d'une enquête étymologique. « Vous êtes en retard; j'ai *chapé* plus d'une heure, en vous attendant. » Cette phrase et d'autres du même genre se répètent vingt fois dans une journée.

G. DESNOIRESTERRES.

— L'Académie française définit le mot *chapier*, « celui qui porte chape. » Elle ajoute : « Les deux chapiers se promènent « dans le chœur en certains temps de « l'office divin. » C'est en effet, ce qui se pratique dans les diocèses où ne règne pas le rite romain. Les chapiers vont et viennent de la grille du chœur aux marches de l'autel et réciproquement. De là sont venues les expressions de *chaper* pour indiquer l'action de se promener de long en large et de *chapier* pour désigner la personne qui se livre à cette sorte de promenade, expressions qui, sans avoir reçu la haute sanction de l'Académie française, sont en usage dans plusieurs provinces.

(Le Havre.) A. T.

Prononciation des noms propres étrangers (V, 340). — Je ne pense pas que la question puisse être résolue d'une manière absolue. C'est affaire d'usage. Pourquoi dit-on Cicéron et Tubero, Manlius et Horace, Diogène et (*illis.*)...? Dans Corneille, Brute paraît ridicule, et l'on accepte les Cosses, les Métels, les Pauls, les Fabiens. Admettrait-on Cinne au lieu de Cinna, comme Maxime au lieu de Maximus? Pourquoi le traducteur Amyot, qui dit Alcibiadès, et non Alcibiade, dit-il Thésée et non Theseus? Pourquoi Montaigne en fait-il de même? Quant aux modernes, il me semble naturel que les noms des hommes très-connus, et que nous entendons prononcer souvent par leurs concitoyens, soient prononcés par nous de la même manière. Il serait aussi ridicule de prononcer Goethe, Shakespeare, Byron, à la française, alors que nous savons tous comment disent les Allemands et les Anglais, que

d'affecter la prononciation allemande ou anglaise à tout propos et pour les noms les plus vulgaires. Dans le premier cas, à peine serait-on compris ; dans le second cas, on courrait grand risque de passer pour être un puriste pédant. Il n'y a, il ne saurait, à mon sens, y avoir aucune règle précise. Il y a un usage dont il faut accepter de bonne grâce la tyrannie, et même les disparates les plus singulières. Que dirait-on d'un homme qui s'habillerait comme au temps de Brutus, en Italie, ou comme au temps de François Ier, en France? Les hommes sensés hausseraient les épaules et les enfants crieraient à la chienlit. Pour être moins saillante, l'affectation relative aux noms propres ne serait pas moins ridicule. Dans une traduction de Théocrite et de l'*Iliade*, M. Leconte de Lisle a essayé de rétablir les noms grecs des dieux et des héros. Je doute que cet essai, qui déroute constamment le lecteur et le fatigue, trouve des imitateurs. Jupiter et Junon, déguisés en Zeus, et Hera Boopis, ne sont plus reconnaissables. D'ailleurs, pour aller jusqu'au bout, il faudrait rétablir l'alphabet grec, écrire Aχilleus et et non Achilleus. Ce serait une nouvelle édition de la confusion de Babel, sauf la grandeur et la majesté de l'action. Tenons-nous-en à l'usage. Prononçons, à la bonne franquette, comme tout le monde, et répondons tout simplement aux novateurs : *Sic voluit usus*. La logique, ici, n'a rien à faire. E. G. P.

—

Biographie de Jacques Sarrazin (V, 340). — On demande sur le compte de cet artiste quelques renseignements, autres que ceux fournis par M. Jal dans son *Dictionnaire critique*. Je ne viens pas répondre précisément à la question, puisque je n'ajouterai aucun détail biographique à ceux que mon savant confrère a pu grouper dans son intéressante notice. Mais je saisis l'occasion qui m'est offerte de signaler à M. D. D., comme je la signalais récemment à M. Jal lui-même, une *erreur de lecture* dans la copie que donne le *Dictionnaire* de l'acte de décès de Jacques Sarrazin.

M. Jal, trouvant dans cet acte, après ces mots : *Convoi de* 20 *prêtres*, cette abréviation, S. C., l'interpréta aiusi : Sans clerc ou sans confesseur, et comme les mêmes lettres accompagnent les actes mortuaires d'autres personnages cités dans le *Dictionnaire* (Simon Vouet, Stella, etc.), M. Jal croit devoir envoyer de même dans l'autre monde, sans confession, un certain nombre d'honnêtes gens.

Préoccupé du sort de ces infortunés, j'ai voulu vérifier si cette sentence était juste, et j'ai reconnu que ces deux lettres S. C. n'avaient pas le moins du monde ce sens d'une note infamante. Les registres mortuaires de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois sont ceux dans lesquels cette abréviation existe. Partout où elle se produit, elle est accompagnée d'une étoile (*), sorte de *nota bene;* c'est-à-dire que ces actes sont signalés comme sortant du commun des convois. J'ai suivi consciencieusement cette étoile, comme un mage, dans tout le cours de ces registres, et j'ai pu la voir s'arrêter sur certains actes où les deux lettres cabalistiques étaient expliquées tout au long. C'est ainsi, notamment, que j'ai trouvé à la date du 28 mai 1661 cette mention : « Service * Complet pour feu Mgr le cardinal Mazarin. »

..... En ce qui concerne *Marie Grégoire*, femme de Sarrazin, *la laborieuse mère de* XVI *enfants*, dont parle M. Jal, je comprends fort bien qu'après une telle énumération, il ait pu se croire autorisé à lui épargner la fatigue d'autres gestations. Je dois cependant porter à l'actif de Marie Grégoire un XVIIe enfant, *Louis-René*, qui décéda le XI juillet 1639.

Je termine en citant la date du décès de Marie Grégoire, date qui a échappé à M. Jal : on trouve la mention de son convoi aux registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 6 janvier 1660.

G. Saint-Joanny.

—

Le pont d'or (V, 341).—C'est sans doute à moi, en premier, qu'il convient de répondre à la question posée. Je puis le faire en peu de mots. Le général qui a dit : *Il faut bâtir un pont d'or à l'ennemi qui se retire*, c'est le feld-maréchal Daun (Léop.-Jos.-Maria, comte de), né le 25 septembre 1705, à Vienne, et mort le 5 février 1766. Il fut, lors de la guerre de Sept ans, le généralissime autrichien contre Frédéric II (le Grand) de Prusse, qu'il eut la chance ou l'honneur de battre deux fois, le 18 juin 1757, près de Kollin, et le 14 octobre 1758, près de Hochkirsch, où Daun put surprendre pendant la nuit l'armée prussienne endormie. Le lendemain, l'armée prussienne se trouvait reformée ou réorganisée en bon ordre, de sorte que le général autrichien n'osait pas la poursuivre. C'est à cette occasion qu'il a dit le mot du pont d'or. Du reste, je crois que Daun n'a fait que ce que font beaucoup d'hommes; il a utilisé le proverbe qui justifie son penchant. Les proverbes sont une affaire de tempérament; sans cela, on en compterait autant que l'on en compte par *paires*, dont l'un dit *oui* et l'autre *non*. M. B.

P. S. Qu'on ne me demande pas de citer des exemples; je suis trop occupé d'autres travaux pour les chercher. Je me rappelle seulement que, dans les *Proverbes* attribués à Salomon, il en est deux qui se suivent et dont l'un dit : Réponds aux sots, et l'autre : Ne réponds pas aux sots; et

chacun de ces deux conseils contradictoires est appuyé sur une bonne raison.

—

Omelette (V, 348). — J'ai eu en effet le tort, et je supplie les lecteurs de l'*Intermédiaire* de ne pas m'en vouloir, de les renvoyer au Dictionnaire de Ménage, sans les engager à s'en défier. Je remercie M. C. D. d'avoir signalé cette inadvertance, que je veux tâcher de réparer. M. C. D. n'est-il pas aussi un peu coupable de n'engager pas ses lecteurs à se défier de Génin? Je me hâte d'ajouter que sa peccadille ne saurait excuser ma faute. Qu'il me soit permis, comme antidote à la lecture des *Récréations philologiques*, « ce livre d'une érudition *quelquefois paradoxale*, souvent heureuse, et toujours spirituelle » (Littré), et pour que nos coabonnés aient la note vraie sur Ménage, de leur signaler l'*Histoire de la Langue française* de notre illustre lexicographe (p. 63, 64, 66, 67 et *passim*). Je regrette de ne pouvoir m'étendre sur ce sujet. Qu'il y aurait à dire des étymologies et des étymologistes, et que de fois Génin, moins excusable que Ménage, n'a-t-il pas erré? Que de fois ne s'est-il pas, lui aussi, lancé dans le fantastique? En tout cas, on verra aux pages indiquées que Littré et Diez, deux grands noms d'étymologistes, s'il en fut (et qui combattent avec vous pour *natalis*, Monsieur Tiedeman; V. Littré, *Hist. de la Langue fr.*, t. II, p. 337 et 410), n'ont point dédaigné de discuter les opinions de ce pauvre Ménage, si malmené par Génin, — et même parfois de les adopter.

F.-T. Blaisois.

—

Analogies de plusieurs noms de fleuves (V, 352). — La racine *Dn* ou *Tn*, dans le sens d'eaux, de rivières, appartient à la langue ossèthe qui fait partie de la famille indo-européenne. Le peuple ossèthe descend des Alains, dont la langue était liée à l'idiome sarmatique. Voyez Lehrberg cité par d'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 184. Dans Hérodote, nous trouvons les principaux affluents de la mer Noire, du Danube au Borysthène, désignés par des noms auxquels font place plus tard d'autres noms renfermant le radical *dan*. L'Ister devient le Danubius, le Tyras devient le Danastris, le Borysthène le Danapris. Un seul de ces noms formé du radical *dan* ou *tan* apparaît dans Hérodote, et il est donné au plus oriental des fleuves qui se versent de ce côté. C'est le *Tanaïs* ou le Don. Le Tanaïs arrose le pays des Sarmates qui apportèrent ces noms en se répandant à l'ouest, tandis que les noms de Borysthène, de Tyras et d'Ister, devaient appartenir à l'idiome des Gètes ou des Thraces.

P. Ristelhuber.

—

Un peintre et curieux à Lyon en 1551 (V, 354).— L'ouvrage de Robert-Dumesnil, *Le peintre-graveur français*, donne tout au long le catalogue des gravures originales attribuées à Claude Corneille.

Jacques D.

—

Prénoms défendus (V, 361). — En Belgique, nombre de jeunes filles se nomment *Annette*, *Jeannette*, etc., et je suppose que ces noms doivent être inscrits sur les registres de l'état civil. La loi de germinal n'a d'ailleurs pas repoussé l'invasion de diminutifs anglais qui, je ne sais comment, sont devenus fort gracieux en passant dans notre langue, tels que *Fanny*, *Jenny*, mais qui n'en correspondent pas moins à nos *Fanchons* et à nos *Jeannetons*.

Jacques D.

—

Monnaies de Henri V (V, 364).— Il y en a eu aussi de frappées en 1833, car j'ai sous les yeux une pièce de cinquante centimes de cette date. Le droit offre le profil d'une tête d'enfant à cheveux courts, avec le col nu. Il n'y a plus de costume moderne, et la différence est analogue à celle qui existe entre les premières pièces de Louis XVIII en frac, et les belles pièces de Michaux; l'inscription est HENRI V, ROI DE FRANCE. A l'envers, je trouve l'écu de France surmonté de la couronne fermée, et des deux côtés, entre l'écu et une double branche de lauriers, l'indication 1/2 F.; au bas, la date 1833.

A. M.

—

Le public composé de sots (V, 365). — « On demande combien il faut de sots pour faire un public? » — Cette belle question est un de ces mots si vifs et si acerbes dits par Chamfort, chez qui ils coulaient de source. Delatouche et Deschamps, dans leur petite comédie, *Le Tour de faveur*, scène 9, ont presque gâté cette boutade en l'enfermant dans le vers suivant :

Combien faut-il de sots pour vous faire un public!

C. D.

—

Mademoiselle ou Madame (V, 367). — Il est certain que la Révolution a dérangé le décor social : de ma portière, souvent majeure (fille ou femme Pipelet, en justice, comme autrefois sous l'ancien régime), 89 fit une *madame*. Quand elle perçoit ses petits impôts sur le traducteur de Darwin, elle trouve « bien honnête » ce père des *Jumeaux d'Ellos;* mais vos grâces, citoyenne, n'ont rien de commun ici avec l'*honnesteté* du XVe siècle. Si *la*

grande Mademoiselle, encore majeure et très-majeure, écrit fièrement : « J'épouse un de mes domestiques..., » croyez-vous que Lauzun, heureux drôle, ait fait des jaloux dans l'armée des antichambres ? Je compte, Dieu me pardonne, plus d'un *vassaletus*, varlet, vaslet ou *valet* dans la longue série de ses ascendants..., mais il faudrait être *malin*, comme on a cessé de l'être, et même ἰδιώτης comme on l'est devenu, pour le taquiner à ce sujet. Le *damoiseau* Pierre de Bar, sire de Pierrefort, un héros entre Meuse et Moselle, avait quarante ans bien sonnés quand il mourut les armes à la main, « environ fête Saint-Remi 1380 »; et dès que je vous accorde que ce titre est tombé en désuétude, vous me permettrez, *Madame*, de ne pas demander au casseur de pierres de ma commune, ce que son *damison* pense du sieur de Bismark! Laissons « ces demoiselles » de nos pères, qu'on appelle aujourd'hui « ces dames », — les abus sont de tous les temps, — et parlons aux filles en robes longues ou court-vêtues, qui consentent à subir toutes les horreurs régulières que *Madame* Clémence Royer signalait au *Journal des Femmes*. Elles tomberont, je le crains, en puissance de mari : la Vulgate ne l'entend pas autrement, et notre *monsieur*, son *dominus*, procède du *seigneur*, *seignur*, *seignour*, *seignor*, *senior*, maître, propriétaire de la pauvre *domina*.

Seignor, d'ailleurs, dérive loyalement de *senior*, l'*alderman* germain, et A. de Chevallet remarque que cette étymologie est rapportée dans un passage des lois d'Edouard le Confesseur.

Dame ou *domina* est un titre de haute volée, qui sous-entend la grande et parfaite seigneurie. On était fille et dame, en bonne noblesse féodale, parce que et non quoique demoiselle..., jouissant de ses droits; double qualité qui rappelle, avec l'obligation de desservir le fief, le devoir pour le suzerain de marier la fille qui s'en trouvait héritière. Jadis, force demoiselles (*dominæ minores* ou *dominicellæ*) très-nobles, très-dames et très-mariées selon la loi chrétienne, restèrent... demoiselles; et Georges Dandin a pu dire: *Ah! qu'une femme demoiselle est une étrange affaire!* C'est qu'aussi, dans le monde du privilége, la sonorité des titres n'arrive que tard à voiler la misère d'institutions vieillissantes : notre plus « vieille urbanité » n'a qu'un mot pour caractériser cette distinction qui pèse au *Journal des Femmes*.

Mais Corneille, Racine, Molière, les classiques du XVII[e] siècle, dites-vous, titraient *Madame*, Hermione, Andromaque, Pauline, Chimène, Agnès, Henriette, Célimène et Philaminte ? — D'accord : travaillant pour la cour et rarement pour la ville, ils sacrifiaient d'avance à la dignité de la compagnie. *Madame* convenait à ce peuple de *dominæ* et de *seniores*; et Mademoiselle, déjà gênant pour la prosodie, appartenait, grâce à « notre vieille urbanité », au premier rôle : Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjard, *Mademoiselle Molière*.

Avant la Révolution, — j'en suis fâché pour le *Journal des Femmes*, — on n'a pas dit *madame* à toutes les filles majeures de la noblesse, et mademoiselle à toutes les autres. Je le prouve par la grande *citoyenne* Marie-Jeanne Phlipon, femme de M. Jean-Marie Roland, sieur de la Platière, révoltée de voir qu'on ne donnât point de la *madame* chez les Cahaigne de Boismorel, à sa grand'mère Marie-Geneviève Rotisset, veuve de Gatien Phlipon.

Ce témoignage ne peut déplaire à *Madame* Clémence Royer, et j'en profite pour demander à mon tour ce qu'est devenue « mon Eudora qui devait s'accompagner agréablement sur la harpe, ou se jouer légèrement sur le forte-piano. » (*Appel à l'impartiale postérité*. — Edition Bosc, floréal an III, p. 41.) H. DE S.

Prud'hommiana. (V, 369). — Comment ne répondrait-on pas avec empressement à l'appel de M. A. A. ? L'élève de Brard et Saint-Omer ! Mais c'est la quintessence de la littérature, de la philosophie de notre époque ! Voici quelques traits épars de ce génie si naïf et si profond à la fois, que j'avais saisi au vol et que je suis heureux de fournir au spicilége projeté, si l'ami de M. A. A. ne les a déja enregistrés.

« C'est l'ambition qui perd les hommes, dit un jour M. Prud'homme ; et il ajouta : « Si Napoléon était toujours resté « simple capitaine d'artillerie, il serait en« core sur le trône. »

« Tous les hommes sont égaux, » dit-il une autre fois : « il n'y a de différence « entre eux que la distance qui les sé« pare. » A. H.

— M. A. A. connaît-il cette réflexion géographique de Joseph Prud'homme :

« N'est-ce pas étrange et consolant à la fois, de penser que la Providence a toujours placé une rivière près des grandes villes ? »

Oserai-je, à ce propos, hasarder une observation ? C'est que M. Prud'homme, en son beau temps, a su jouer de l'instrument appelé Providence tout aussi bien que le premier ministre venu, et absolument comme s'il en avait fait son état. E. D.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre du comte de Lauzun (1690). — Elle est datée de Brest, le 6 mars 1690,

et écrite, je crois, à M. de Seignelay, au moment de l'expédition d'Irlande, qu'il commandait :

« Je me scais très bon gré, dit-il, de n'a-
« voir point voulu prendre d'allarme sur les
« peurs que l'on m'auoit voulu donner,
« auant partir de la cour, des embaras dans
« lesquels je me trouuerrais a Brest auec
« Mrs de la marine, car je ne scaurois vous
« exprimer l'affection et la diligence auec
« laquelle l'on y trauaille a toutes choses.

« M. l'intendant et Mrs de la Touche (1)
« et Vobert s'appliquent de maniere que le
« seruice n'y traisne en rien. M. l'inten-
« dant, par vos bontés ordinaires pour
« moy, m'a logé chez luy, d'ont je vous
« prie le reconnoitre.

« Les vaisseaux de Donquerques sont
« arrivés aujourd'huy a deux heures apres
« midy... Les dernières de nos troupes se-
« ront embarquées le dousse... Je n'ay de
« ma vie rien veu de sy beau que la flotte.
« Plust à Dieu, pour la gloire du roy et
« votre contentement particulier, que nous
« peussions rencontrer la flotte qui porte
« la reyne... »

Pour copie : P. A. L.

—

Origine du mot « cocotte » appliqué aux femmes... comme il en faut. — En cherchant dans les œuvres de Sidonius Apollinaris, évêque des Arvernes, une chose beaucoup plus sérieuse, j'ai trouvé une note de J. Savaron, éditeur et commentateur de Sidonius, qui m'a fourni à ce sujet une explication inattendue. Dans la 6e lettre du 9e livre, adressée *Domino papæ Ambrosio* (au seigneur évêque Ambroise), on lit le mot : *Sumptuositas domesticæ Charybdis*, la prodigalité d'une Charybde domestique. Cette expression, Savaron l'explique ainsi : *id est spurcissimæ meretricis*, c'est à dire de la courtisane la plus méprisable. Puis il cite une scholie de *Donatus* sur l'*Eunuque* de Térence, dans laquelle le commentateur rappelle que Plaute, *in Pseudolo*, appelle les courtisanes *Gallinæ* (poules), *quia*, ajoute Savaron, *ut gallinæ. spargunt et perdunt omnia*, parce que, comme les poules, elles dispersent et détruisent toutes choses.

Il fait allusion à l'habitude que les poules, en grattant le fumier pour y chercher du grain, ont de rejeter de tous côtés avec leurs pattes ce qu'elles ne mangent pas.

C'est ce qui ressort évidemment du texte de *Fulgence* (*In mytholog. lib. 2 de Syrenis*), au livre II, des Syrènes, également cité par Savaron : *Inde Gallinacæos pedes quia libidinis affectus omnia quæ habet spargit.* On dit qu'elles ont des pattes de poules, parce que c'est le propre de l'esprit de la débauche de disperser tout ce qu'elle possède.

Or, de poule à cocotte, il n'y a que... la patte.

C'est donc de là que les courtisanes de notre temps, aussi bien que celles du temps de Plaute, sont nommés des *cocottes* et que les « petits crevés » sont nommés des *Cocodès*. E. G. P.

—

Des vers de Balzac. — Le petit volume des *Annales romantiques*, pour les années 1827-28, renferme des vers de Balzac qui n'ont pas été reproduits, croyons-nous, dans les œuvres complètes de l'illustre romancier. — Nous les recommandons aux éditeurs de la nouvelle édition qui paraît en ce moment. Voici l'une des deux pièces contenues dans le recueil; si MM. les abonnés de l'*Intermédiaire* veulent connaître l'autre, nous nous ferons un vrai plaisir de la leur communiquer :

Vers écrits sur un album.

Le magique pinceau, les Muses mensongères
N'orneront pas toujours de ces feuilles légères
Le fidèle vélin ;
Et le crayon furtif de ma jeune maîtresse
Me confiera souvent sa secrète allégresse
Et son muet chagrin.
Et quand ses doigts plus lourds à mes pages fanées
Demanderont raison de ses jeunes années,
Aujourd'hui l'avenir,
Alors, veuille l'Amour que de son beau voyage
Le fécond souvenir
Soit doux à contempler comme un ciel sans nuage.

BALZAC.

On peut, à la vérité, regretter l'abondance des épithètes employées par Balzac, mais on ne pourrait refuser à cette petite pièce un parfum exquis de sensibilité.

L'autre poésie est une « Ode à une jeune fille. » A. DE LA TAILLE.

—

Une tasse qui est... un lien! — Le *Petit Off du soir* du 18 juin offrait à ses lecteurs *Une tasse de thé*, article de M. Octave Lacroix. M. Lacroix y fait un grand éloge de « ce passe-port dont on munit les beefsteaks les plus substantiels ornés des pommes de terre les plus abondantes, » et après avoir dit les bienfaits du thé au point de vue de la *digestion*, il célèbre les bienfaits du thé au point de vue de la *sociabilité*. Voici comment est amenée la métaphore de la *tasse-lien*, si digne d'être rapprochée de la métaphore de l'autre jour, à propos du câble transatlantique (V, 399) : « On se montre empressé et galant en offrant la brioche à sa voisine; on a de l'esprit, de la verve, et il semble que la tasse de thé soit un des liens les plus doux entre gens aimables d'une même société. »

T. DE L.

(1) La Touche-Tréville.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 111. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE LEGENDO SINGULA Il se faut entr'aider. 10 août 1869

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Les poésies de Jean Rus.—Je vais publier bientôt, d'après un exemplaire que je crois unique, *les Œuvres dictées par Jehan Rus, Bourdeloys, ez jeux floraux à Tholoze.* Le livre de Rus, qui n'a pas de date, mais qui est de l'année 1540 environ, a été imprimé pour la première fois à Toulouse, par Guyon Boudeville (lequel demeurait en la rue de Villeneufve, près la Maison commune). Quelqu'un connaît-il Jean Rus? J'ai vainement cherché son nom dans toutes nos biographies anciennes et modernes. Ce nom n'est cité ni par La Croix du Maine, ni par Du Verdier, ni par Colletet, ni par l'abbé Goujet, ni par Viollet-Le-Duc, ni par Sainte-Beuve, ni par le *Manuel du Libraire*, etc. Les bibliophiles bordelais et toulousains n'en ont jamais entendu parler. J'ajoute que ce poëte si peu connu est très-digne de l'être, et que ce contemporain de Clément Marot est presque son rival. Le moindre renseignement biographique ou bibliographique me serait infiniment précieux. T. de L.

—

Zot? (Ne pas imprimer ni lire Zut!) — Ne pourrait-on me donner une explication de ce mot bizarre? A-t-il oui ou non une étymologie authentique? — Je le trouve dans ces vers dont j'ignore absolument l'auteur :

> Les souhaits de bonnes années,
> Dont l'usage est si général,
> Sont toutes façons condamnées,
> Sans qu'on remédie à ce mal.
> Visites, tant qu'il vous plaira!
> Faites-les seuls ou bien ensemble :
> Au diable *Zot* qui les croira.
> (***)

Connaît-on l'auteur de cette petite pièce le vers? DUHAMEL.

—

Les beaux esprits se rencontrent. — Où donc rencontre-t-on le nom du bel esprit qui a fabriqué cette locution à peu près triviale aujourd'hui? M. Leroux de Lincy, malheureusement, ne l'explique point dans son livre des *Proverbes français*, ni Littré non plus dans son *Dictionnaire de la langue française.* La phrase se trouve au mot *rencontrer* dans le *Dictionnaire de la langue française* de Richelet (éd. de Paris, 1728); par conséquent, l'idée de vouloir chercher le mot chez Laurent Sterne (né en 1713, mort en 1768), qui a dit : *Great wits jump* (*Tristram Shandy*, 3, 9), est simplement absurde.

(Amsterdam.) H. Tiedeman.

—

Le nom des Francs. — Je lis, dans la *Revue critique*, sous la signature Rod. Reuss : « Vers l'an 240 après Jésus-Christ un certain nombre de petites peuplades germaniques, les Teuctères, les Sicambres, les Usipètes, les Ampsivariens, etc., trop faibles pour se défendre contre les attaques des Romains, se fondirent en un seul peuple sous la pression du dehors et prirent le nom de *Francs.* » En note : « Le nom des Francs vient probablement de *framja*, lance, comme celui des Saxons, de *sahs*, couteau. » — Puisque les peuplades dont il est question avaient des noms, était-il nécessaire pour elles d'en prendre un autre, et puisque le nom de Francs ne vient que *probablement* de *framja*, est-il permis de demander plus de certitude? R.

—

Faire ripaille. — Le duc de Savoie, Amédée VIII, qui fut pape plus tard sous le nom de Félix V, remit en 1434 le gouvernement à son fils Louis, et se retira au couvent de Ripaille, près de Thonon, où il mena, dit-on, une vie voluptueuse. — Est-ce bien là l'origine de l'expression : *faire ripaille*? l'a-t-on toujours employée en mauvaise part? Le mot *ripaille* n'était-il pas connu avant le XVe siècle, et quelle en serait l'étymologie?

(Valenciennes.) J. L.

—

De la boue pétrie dans du sang. — A qui appartient cette parole, une des plus énergiques qui aient jamais été prononcées? Suétone prétend qu'elle fut dite par Théodore de Gadara au sujet de Tibère. Suidas rapporte qu'elle fut dite par Alexandre d'Egée au sujet de Néron. Y a-t-il quelque témoignage ancien en faveur de l'une ou de l'autre de ces opinions?

EUQORRAL.

—

La semaine des quatre jeudis. — Voilà une locution qu'on emploie bien souvent! En connaît-on l'origine? Quant à moi, je l'ignore complétement. Seulement, j'ai trouvé *la semaine des deux jeudis*. Ce n'est pas une plaisanterie. A la fin du XVIIe siècle, vers 1680 ou 1685, on lisait, dans le couvent des Cordeliers, à Paris, une épitaphe ainsi conçue:

Hic Nicolaus, filius minor Ioannis de Sancto Quirico civis civitatis Senarum, qui obiit anno Domini 1338, *die dominica duobus Jovis diebus mensis Augusti.*

Voici comment il faut entendre cette semaine à *deux jeudis*, suivant Lemaire (*Paris ancien et nouveau*).

Elle fut ainsi appelée, parce qu'à l'entrée d'un pape à Paris (1) qui se devait faire un jeudi, le temps fut si mauvais que la cérémonie fut remise au lendemain vendredi et, ce jour-là, on eut permission de ce même pape de manger de la viande, et on l'appela *deuxième jeudi.*

Ceci n'est point un conte.

Eh bien, je viens demander si la *semaine des quatre jeudis* a une origine historique comme celle que je viens de découvrir.

Cherchons, frères, cherchons!

A. NALIS.

—

Badaudisme. — Ce mot est-il français? Ne mérite-t-il pas de l'être, bien qu'il ne figure pas dans le Dictionnaire de la langue française de Littré? Il a été employé par Jean-Baptiste Rousseau, dans le passage suivant, extrait d'une lettre adressée à M. Brossette le 18 mai 1717 (t. V, p. 170, éd. Lefèvre, 1820).

« Pour le czar qui n'était pas encore à « Paris le 2 de ce mois, je suis persuadé « qu'il y attirera la curiosité de bien des « gens. Il en est plus digne que l'ambassa- « deur de Perse, et vous savez jusqu'où on « a porté le *badaudisme* pour ce fou, tout « mal morigéné qu'il était. »

Jean-Baptiste Rousseau n'est-il pas une autorité suffisante pour faire admettre cette expression? ED. LEROUX.

(1) Benoît XII, probablement (J. Fournier) né à Saverdun et qui succéda à Jean XXII.

Rue Gît-le-Cœur. — Par quel motif s'est-on décidé à donner définitivement à cette rue une dénomination aussi singulière? Je sais qu'elle a successivement porté différents noms sur lesquels les antiquaires sont loin d'être d'accord, rue *Guy-le-Cuens*, *Guy-le-Queux*, *Guy-le-Comte*, *Guy-le-Preux*, *Gilles-Queux*, *Villequeux*, *Gilles-Cœur*, et même *Gît-le-Cœur*, qui doit être l'altération la plus complète de tous les noms qui précèdent. Pourquoi est-ce précisément cette altération suprême qui a triomphé de toutes les autres? Les premières s'expliquent, mais ce qui ne s'explique pas, c'est que la moins rationnelle ait survécu à ses devancières.

Les érudits nomenclateurs de l'Hôtel de ville qui ont naguère transformé le sire de Baudricourt en écuyer de Jeanne Darc ont dû avoir une raison pour adopter cette appellation baroque: je voudrais bien la connaître, mais en attendant je fais appel aux abonnés de l'*Intermédiaire*, pour tâcher de savoir quel est le cœur, masculin ou féminin, qui repose sous les pavés de cette rue. Z. A.

—

Acceptions diverses du mot: Femme du monde. — Cette expression, *Femme du monde*, a-t-elle toujours eu le sens, et notamment le sens honnête, qu'on lui donne de nos jours? D. L.

—

Képi. — A quelle époque ce mot s'est-il introduit dans la langue? N'est-ce pas après la conquête de l'Algérie? Cependant il n'a pas une physionomie arabe, et la coiffure qu'il désigne ne ressemble en rien à celle des Orientaux. M. Littré avoue que l'origine de ce substantif lui est inconnue. Quelqu'un des abonnés de l'*Intermédiaire* serait-il, sur ce point, plus savant que l'illustre érudit? DICASTÈS.

—

Salons de Diderot. — Depuis la publication complète des œuvres de Diderot par Brière en 1821, qui contenait les Salons de 1761, 1765 et 1769, plusieurs Salons inédits ont été découverts et publiés par M. Walferdin, l'heureux possesseur de ces pièces inédites. On demande:

1° Dans quels numéros de la *Revue de Paris*, (vers 1858?) a été faite la publication de ces Salons inédits?

2° A quelles années se rapportent-ils?

3° A-t-il été fait un tirage à part de cette publication? Ce tirage, s'il a été fait, existe-t-il dans le commerce?

4° Quelle est l'étendue de ces Salons nouvellement retrouvés?

5° M. Walferdin possède-t-il les manuscrits originaux ou seulement des copies? Dans ce dernier cas, où se trouveraient les originaux?

6° Quelqu'un saurait-il si M. Walferdin s'occupe toujours de l'édition de Diderot qu'il avait promise?

7° Ne prépare-t-on point en ce moment une nouvelle édition des œuvres de Diderot, et qui la prépare? S. Y.

—

Expositions de la Jeunesse. — Existe-t-il des livrets des expositions de la Jeunesse sur la place Dauphine? S. Y.

—

L'Eschassier. — C'est ici une question d'histoire littéraire et non d'histoire naturelle. Un provincial réclamait, en 1644, à un de ses correspondants de Paris, « tout « ce qui se trouve de l'Eschassier, advocat « au parlement. » Un autre provincial réclame aujourd'hui des renseignements sur l'Eschassier et sur ses œuvres.

YEZIMAT.

—

Ferdinand Ier, roi de Sicile. — Sur une lettre autographe de ce prince, avec sceau, le roi couronné, assis sur son trône, tenant le sceptre et le globe; en dessous, l'écusson de Sicile, lettre adressée au duc de Milan (Sforze), qu'il appelle: « Mjo caro patre, » il termine par ces mots:

« Scripta de mja ppria mano,
« Lo vro fillô lo Re de Sicilia. »

Comment pourrait-il être fils du duc de Milan? P. A. L.

Réponses.

« Martin Luther, » drame de L. Halévy (V, 108). — M. Fréd. Lock, mon ancien collègue et ami, que je remercie de son affectueux souvenir, veut bien se substituer à M. P. L. A., et accepter l'offre que j'ai faite à ce dernier de renseignements plus explicites sur mon drame de *Martin Luther*, reçu et non représenté au Théâtre-Français; il veut bien aussi apporter un supplément d'informations et poser une question pour son propre compte: il trouvera, je l'espère, satisfaction sous l'un et l'autre rapport, dans la communication nouvelle que j'ai l'honneur d'adresser à l'*Intermédiaire*, et qui n'a été retardée que par une circonstance indépendante de ma volonté.

Mon drame de *Martin Luther* a été reçu d'abord à *correction*, le 17 oct. 1831, et *définitivement*, à la seconde lecture, le 15 fév. 1832. La lettre qui m'annonçait la réception à correction, était conçue en ces termes:

« Monsieur, je viens de voir M. Taylor qui m'a chargé, devant le comité, de vous faire part de la réception à correction de l'ouvrage que vous avez lu hier, sous le titre de *Luther*, aux conditions que vous mettrez l'ouvrage en trois actes, supprimerez entièrement le cinquième acte, et que vous renoncerez au rang de réception, l'administration se réservant le droit de monter l'ouvrage, quand elle le jugera convenable, et sans frais.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une haute considération, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Le Secrétaire*, MASSON.

« Le 18 octobre 1831. »

Cette réception *à correction* contenait, on le voit, la réception en principe, à condition que les effets en seraient ajournés *à la volonté du théâtre;* elle m'imposait *littérairement* les obligations suivantes: supprimer le cinquième acte, et mettre l'ouvrage en 3 actes. Ce travail accompli, je me présentai de nouveau devant le comité le 15 févr. 1832. Dans l'intervalle de la première et de la seconde lecture, par suite de conférences avec plusieurs membres du comité et M. Taylor, commissaire royal, il fut convenu que je ne supprimerais qu'un acte, le cinquième, qui se passait dans l'église de Wittemberg, et que je réunirais les deuxième et troisième actes en un seul acte, composé de 2 tableaux. L'ouvrage fut donc lu, à la seconde lecture, sous ce titre: *Luther ou la Réforme*, tragédie en 3 actes et en 4 tableaux. Au fond, il restait en quatre actes. Il fut reçu définitivement; mais l'inscription « *pour être joué à la volonté du théâtre* » fut maintenue sur le registre des réceptions.

M. le baron Taylor, qui remplissait alors les fonctions de commissaire royal, les remplissait déjà sous le gouvernement précédent, en 1829. Ce fut sous sa gestion, et avec son bienveillant concours, qu'avait été représentée, le 29 août 1829, ma tragédie du *Czar Démétrius*. En 1832, ses sentiments pour moi n'avaient pas changé; mais, catholique fervent, et dévoué au romantisme naissant, mon drame de *Luther* froissait trop ses convictions religieuses, et éveillait trop peu ses sympathies littéraires, pour qu'il me prêtât, en cette occurrence, un appui bien efficace. Il ne me cacha pas que l'œuvre serait interdite par la censure, et que là était la principale cause de la grande latitude qu'avait voulu se réserver le comité, relativement à l'époque de la représentation. Chaque fois que je demandais que la question fût vidée par l'envoi de l'ouvrage à la commission de censure, on m'objectait victorieusement que la mise à l'étude de *Luther* n'étant pas décidée par l'administration, il n'y avait pas lieu d'envoyer l'ouvrage au ministère, mesure qui n'est jamais prise *que pour les ouvrages en répétition*. Je compris que l'ouvrage était tacitement interdit, sans

qu'il me fût possible de le dire, puisqu'on me refusait de le soumettre à l'examen des censeurs, en vertu de la clause de réception : « *pour être joué à la volonté du Théâtre.* »

Deux années se passèrent ainsi. Au commencement de 1834, M. Jouslin de la Salle était directeur du Théatre-Français, et on l'avait investi en même temps de la direction de l'Odéon. Je lui demandai la mise à l'étude de *Luther*, et je reçus de lui cette lettre :

« 13 février 1834.

« Monsieur, je voudrais pouvoir répondre à votre lettre suivant vos désirs..... Votre ouvrage a été reçu le 15 fév. 1832, et l'inscription porte cette annotation : « *Pour être joué à la volonté de la Comédie*..... Beaucoup d'autres ouvrages sont reçus avant le vôtre, et leurs auteurs réclament aussi des droits acquis... J'aurais désiré vous offrir un tour de faveur, si des engagements pris avec divers auteurs n'y mettaient obstacle. Je ne puis donc que faire mes efforts pour *hâter le tour d'ancienneté* que vous me demandez, et c'est ce que je ferai. Il est encore un moyen qui peut-être vous conviendrait; ce serait de laisser jouer votre pièce au théâtre de l'Odéon, d'où le succès la ramènerait au Théâtre-Français. C'est la même exploitation; ce sont les mêmes acteurs, et les mêmes soins seront apportés par moi à la mise en scène. Quant aux droits d'auteur, ils sont aussi les mêmes, les ouvrages étant joués alternativement à la Comédie-Française et à l'Odéon, lorsque cela convient à leurs auteurs..... Voyez, Monsieur, et croyez que vous me trouverez toujours disposé à aplanir toutes difficultés...

« Votre dévoué serviteur,

« JOUSLIN DE LA SALLE. »

J'acceptai cette proposition; il ne resta plus qu'à fixer l'époque de la mise à l'étude de l'ouvrage. Peu de temps après, nouvelle lettre :

« Mon cher Monsieur, Beauvalet répète dans une pièce en 3 actes, en répétition depuis longtemps; c'est une des raisons qui m'ont empêché, jusqu'à ce jour, de mettre *Luther* en répétition... Sous peu de jours je vous verrai, et nous arriverons, je l'espère, facilement à vous satisfaire. Je suis *dans les embarras* depuis deux jours, et c'est ce qui me force à remettre à quelques jours à vous voir (1).

« Votre dévoué serviteur,

« JOUSLIN DE LA SALLE. »

(1) L'excellent M. Jouslin de la Salle, quoique l'auteur pour tiers ou pour quart d'un assez grand nombre de vaudevilles, n'était pas un écrivain. On s'en aperçoit de reste dans cette lettre peu claire, quoique *le jour* y abonde. Il est mort, il y a deux ans, après avoir publié quelques *Souvenirs de théâtre.*

Le 21 juillet, nouveau billet : Les *embarras* n'avaient fait que croître pour le pauvre directeur des deux théâtres réunis sous la même administration. M. Jouslin de la Salle m'écrit qu'il a été question de remettre l'Odéon à un directeur privilégié. « Je joue fort peu à l'Odéon depuis ce moment, et les chaleurs ne me permettent aucun résultat possible aujourd'hui... Je pense que l'Odéon restera tel qu'il est cependant, et dans ce cas, aussitôt que le temps me le permettra, je mettrai votre ouvrage en répétition. »

Peu de temps après, M. Jouslin de la Salle n'était plus directeur ni du Théâtre-Français, ni de l'Odéon.

Telle était donc la situation de *Luther* en 1834. Ici j'arrive à la question posée par M. Frédéric Lock, dans l'*Intermédiaire* du 25 mars dernier, sur un ouvrage qu'il possède sous ce titre : « *Luther*, poëme dramatique en cinq parties, par Léon Halévy, auteur du *Czar Démétrius*. Paris, 1834. » Rapprochant cet ouvrage de celui que j'ai publié en 1866, et qu'il a également sous les yeux : « *Martin Luther* ou *la Diète de Worms*, drame historique en 4 actes et en vers, reçu au Théâtre-Français, et non représenté, » M. Lock ajoute : « Le *poëme* contient plus de personnages que le *drame*, mais les personnages du second figurent tous parmi ceux du premier. Il y a d'ailleurs entre le texte de l'un et de l'autre des identités si complètes et si nombreuses qu'il n'est pas douteux que le *drame* est tiré du *poëme*. Il est donc vraisemblable que l'histoire de celui-là n'est pas tout à fait étrangère à l'histoire de celui-ci. » M. Frédéric Lock est parfaitement dans le vrai, et je vais lui donner l'explication qu'il veut bien me demander.

Découragé (on le serait à moins) par l'avortement de la proposition qui m'avait été faite par M. Jouslin de la Salle, et par la chute de ce directeur, je me trouvais à cette époque candidat à l'Ecole polytechnique pour la chaire de littérature française, vacante par la mort de M. Arnault. J'avais eu l'honneur de lui être adjoint comme répétiteur pendant trois années, et de le suppléer dans cette chaire. Je crus nécessaire d'appuyer ma candidature sur un titre nouveau, et je publiai, sous le titre de *Poëme dramatique* en 5 parties, *Luther*, le *Luther* de la première lecture, celui qui avait été reçu à correction aux Français, le 17 oct. 1831. Le *Martin Luther, ou la Diète de Worms*, publié en 1866, est le *Luther* de la réception définitive (15 févr. 1832), diminué d'un acte et notablement adouci dans quelques pages trop véhémentes, qui avaient excité les craintes du comité et motivé la clause *dilatoire*, maintenue sur le registre, malgré mes prudentes concessions.

Ce point éclairci (et il a son importance,

comme on le verra plus loin), je reprends la suite de mon récit : M. Jouslin de la Salle avait eu pour successeur M. Védel, dans la direction des deux scènes (Théâtre-Français et Odéon) toujours réunies. Je me bornai, sous cette direction, à exprimer le désir de substituer le tour de réception de *Luther* à ma tragédie de *Macbeth*, pour laquelle je demandai lecture, et qui avait été reçue à l'Odéon sous la direction de M. Harel (1) : « Occupés sans relâche de la mise en scène de *Caligula*, de la reprise d'*Hernani*, du *Camp des Croisés* (m'écrit M. Védel le 1er févr. 1837), de deux ou trois autres nouveaux ouvrages qui absorbent tout notre temps, et occupent constamment les membres du comité de lecture, il a fallu renoncer *momentanément* à cette importante occupation. » C'est-à-dire qu'on *ne lisait plus* au Théâtre-Français ; cela était simple et net, et cela ne valait-il pas mieux en définitive que de réunir pendant quelques mois, comme nous l'avons vu récemment, une commission d'hommes sérieux, sous prétexte de réorganiser le comité de lecture, pour arriver à cette conclusion, que désormais « au lieu d'être reçus à correction, les ouvrages seraient *renvoyés à une seconde lecture?* »

L'administrateur qui succéda, en 1838, à M. Védel, au Théâtre-Français, fut M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Mais les deux scènes du Théâtre-Français et de l'Odéon cessèrent d'être réunies, et ce ne fut pas comme directeur, mais comme commissaire royal que M. Buloz fut nommé. Ce fut sous sa gestion, en 1842, que je lus *Macbeth* au comité avec l'intention nettement exprimée de faire bénéficier cet ouvrage du *tour d'ancienneté* de mon drame de *Martin Luther*. *Macbeth*, dont je ne parle ici que parce qu'il se trouve rattaché par cette circonstance à l'histoire de *Luther*, venait de nouveau d'être reçu à l'Odéon sous la direction de M. d'Epagny, en 1841 ; mais je n'y voyais pas de distribution possible. Ce n'est pas ici le lieu de dire les conventions particulières qui furent prises entre M. Buloz et moi, à la suite de cette lecture, et je reviens à *Luther*.

Vers la même époque, je demande de nouveau la représentation de cet ouvrage reçu depuis dix années. Je suis invité par le comité d'administration à venir en conférer avec lui. Cette fois le plus complet silence est gardé par le comité sur la fameuse clause : *pour être joué à la volonté du Théâtre ;* cette clause semble n'avoir jamais existé, mais une autre arme est tirée de l'arsenal administratif, toujours richement pourvu, et le comité m'objecte : « Qu'ayant fait imprimer *Luther*, je n'ai plus le droit de réclamer les effets de ma réception. » Je réponds : 1° Que l'ouvrage publié par moi et intitulé : *Luther, poëme dramatique en cinq parties*, n'est pas l'ouvrage reçu le 15 févr. 1832, sous ce titre : *Luther ou la Réforme*, drame historique en 3 actes et en 4 tableaux ; 2° je cite surabondamment, pour ne pas laisser subsister l'objection faite, plusieurs ouvrages de l'ancien répertoire, et du répertoire contemporain, reçus au Théâtre-Français, et représentés, après avoir été préalablement publiés par leurs auteurs. Peu de jours après cette conférence, je reçois de M. Loraux, secrétaire de l'administration, une lettre où non-seulement il maintient l'opinion du comité, mais il va jusqu'à prétendre que « le Théâtre-Français serait en droit de *m'intenter une action*, pour avoir *rompu un contrat*, *déserté un engagement*, en faisant imprimer *Luther*. Voici cette curieuse épître, datée du 22 sept. 1842 :

« Monsieur, le comité ne pense pas que les précédents cités à l'appui du droit que vous supposez à un auteur de réclamer les effets de la réception de son ouvrage, après l'avoir livré à la publicité résultant de l'impression, puissent établir jurisprudence en la matière (1). Il peut convenir à une administration de ne point opposer cette cause de nullité du contrat, sans en reconnaître la validité. Ce qui forme le contrat, c'est l'abandon, de la part de l'auteur, de la propriété de son ouvrage, à certaines conditions. En disposer autrement, c'est le reprendre, c'est le retirer, c'est rompre le contrat. Si quelque chose y survit, c'est un titre, une action, *au profit de la partie lésée, contre celui qui a déserté son engagement*, action qui, pour n'avoir jamais été exercée que par des auteurs contre les administrations théâtrales, n'en demeure pas moins fondée en raison comme en justice. Ce ne serait donc pas en vertu de la réception de votre drame de *Luther*, qu'il pourrait être aujourd'hui reproduit sur la scène, mais seulement en faveur de circonstances qui n'existent pas en ce moment pour le Théâtre-Français.

« Veuillez agréer, Monsieur, les assurances, etc.

« *Le secrétaire du comité,* LORAUX. »

---

(1) M. Harel m'écrivait le 17 août 1830 : « L'état actuel des études s'oppose à ce que je puisse monter *Macbeth*, avant *Louis XI* (le *Louis XI* de Casimir Delavigne, qui fut joué en 1832, non pas à l'Odéon, mais aux Français). Après la représentation de cet ouvrage, je m'occuperai du vôtre. Vous y trouverez de l'avantage, puisque nous serons en hiver... » L'hiver venu, le spirituel directeur me dit ce mot mémorable ; « Le rôle de *Lady Macbeth* n'est pas assez beau pour Mlle Georges ; *il est trop beau pour une autre.* »

(1) J'ai oublié de dire que M. Loraux, secrétaire du comité du Théâtre-Français, mort depuis, était avocat. Le lecteur s'en apercevra facilement.

Ce qui résulte d'abord de cette lettre, c'est la pleine constatation, c'est la reconnaissance, sans restriction, de mon droit à la représentation de *Luther;* c'est l'abandon, apparent du moins, dans un louable sentiment de justice, de cette clause dérisoire : « *Pour être joué à la volonté de la Comédie.* » Mais, en y regardant de plus près, on voit que l'administration se place tout simplement sur un terrain qu'elle juge plus favorable à la violation du droit. Envisagée à un autre point de vue, la lettre de l'avocat-secrétaire prend les proportions du plus haut comique. J'admets un instant *la chose qui n'est pas*, c'est-à-dire l'identité de l'ouvrage imprimé et de l'ouvrage reçu (j'ai démontré le contraire, et tout lecteur des deux ouvrages peut s'en convaincre; le système de M. Loraux croule donc par sa base). Mais ce système, admettons-le pour un moment. Quoi ! c'est le Théâtre-Français *qui est lésé,* parce que j'ai *déserté un engagement*, rompu *un contrat*, dont je demande en vain l'exécution depuis dix ans, contrat et engagement qui consistent, de la part du Théâtre, à me jouer *quand il le voudrait!* Et d'ailleurs, examinons l'argument en lui-même; cette prétendue nullité de la réception par suite de l'impression de l'œuvre reçue : si l'honorable M. Loraux existait encore, que dirait-il aujourd'hui de la singulière thèse qu'il soutenait alors, lorsqu'il verrait tout le répertoire d'Alfred de Musset passé du volume au théâtre; lorsqu'on peut en dire presque autant du théâtre de M. Octave Feuillet; lorsque récemment encore, une comédie de M. Ernest Legouvé, *Un jeune homme qui ne fait rien*, après avoir été lue en séance publique de l'Institut, puis publiée en feuilleton dans le *Moniteur,* a été représentée quelques mois après, et est restée au répertoire qui ne s'en plaint pas?

Mais je m'abstiens d'un plus long commentaire; j'ai voulu simplement répondre à l'obligeante invitation de M. Frédéric Lock, lui donner les éclaircissements qu'il désirait, et publier quelques curieux documents. Il me sera permis cependant d'ajouter, pour compléter cette histoire de mon drame de *Luther*, qu'il eût dépendu de moi de le faire représenter en 1848. Mais le clergé n'était plus alors tout-puissant; il se disait persécuté; je crus convenable et plus généreux de ne pas lutter corps à corps, et en plein théâtre, avec un ennemi que l'on pouvait croire sans défense. J'attendis une époque plus favorable; je l'attends toujours. L'éloignement de la scène de mes tragédies de *Luther* et de *Macbeth* m'a porté le plus considérable préjudice; l'auteur dramatique en a cruellement souffert et en souffre encore; l'écrivain (on me rendra cette justice) a comblé de son mieux cette lacune par quarante années d'incessants travaux poursuivis, au théâtre et ailleurs, non sans découragement et sans amertume, mais avec une ferme persévérance. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* me pardonneront, je l'espère, cette courte échappée personnelle, s'ils jugent, comme moi, que ce chapitre de l'histoire d'une vie littéraire peut marquer le caractère du régime administratif sous lequel notre première scène dramatique a longtemps vécu et vit encore.

LÉON HALÉVY.

20 juillet 1869.

—

Le soufflet, injure grave (V, 167). — Voici une citation qui explique pourquoi le soufflet, application de la main sur le visage d'un autre, est considéré comme une injure grave qui ne peut se laver que dans le sang. « Autrefois, il n'y avait que les vilains qui combattissent à visage découvert, et il n'y avait qu'eux qui pussent recevoir *des coups sur la face.* On tint donc, entre gentilshommes, qu'un soufflet donné sur la joue était une insulte qui devait être lavée dans le sang, parce que celui qui la recevait était traité comme un vilain. » (*Journal de littérature,* 1779.)

Cette explication simple et plausible peut, ce nous semble, paraître satisfaisante... à moins qu'on n'en ait une meilleure à produire. A. TIGULLE.

—

Le testament politique de Charles IV de Lorraine (V, 105). — Cette petite pièce de vers se trouve dans les *Œuvres d'Etienne Pavillon, de l'Académie françoise, considérablement augmentées dans cette nouvelle édition. Secondepartie, contenant les poésies. A Amsterdam, chez Zacharie Chatelain, libraire.* M. DCC. XLIII, pages 238-241. — Je fais observer que l'orthographe et la ponctuation diffèrent un peu. Il y a, au bas des pages 238 et 239, cinq notes sur Charles IV, sa veuve, son fils, le prince de Vaudémont, sa fille de l'Islebonne (*sic*), et sur son neveu, le duc Charles V. Le testament politique de Charles IV est très-connu des bibliophiles lorrains.

Au lieu de *Vic,* il faut lire *Moyen-Vic:* jamais la petite ville de Vic, chef-lieu du temporel de l'évêché de Metz, n'a fait partie de la Lorraine ducale. A. BENOÎT.

—

Faire la belle (V, 220). — Pourquoi donc chercher si loin? Quand deux joueurs ont gagné autant de parties l'un que l'autre, on fait une dernière partie qui doit décider du gain de l'enjeu; on *fait la belle,* et c'est la *belle partie,* en effet, celle qui décide de la victoire. J. E. — G.

—

Les ensorcelés de Morzine (V, 244). — M. Z. A. trouvera probablement une réponse satisfaisante à sa question dans un ouvrage de M. J. Tissot, intitulé : *les Possédés de Morzine*, publié à la librairie académique Didier. Le même auteur a parlé des persécutés de Morzine dans une conférence faite à Dijon, les 16 et 19 mars 1863, sur la *Sorcellerie et sa répression en France*. J. Mt.

—

L'Orbilianisme (V, 308). — Nul doute possible sur l'étymologie ou plutôt sur l'origine de ce mot. Orbilius, le pédagogue *à poigne* (*plagosus*), a été immortalisé par son malheureux disciple Horace (*Epist.*, lib. II, 1, 70). Suétone donne sur ce personnage des renseignements fort curieux (*De illustribus grammaticis*, c. II); mais, selon Macrobe (*Saturn.*, II, 6), ses écoliers n'auraient pas été seuls à souffrir de l'âcreté de sa bile. Il avait parfois des reparties assez burlesques. Un jour qu'il s'apprêtait à déposer en justice contre Galba, celui-ci, dans l'intention sans doute de décréditer son témoignage (les rhéteurs passant pour affirmer le pour ou le contre, selon le besoin de leur cause), le somma de décliner sa profession. « Je frictionne les bossus au soleil, » répondit Orbilius (*In sole gibbos soleo fricare*). — Galba était bossu; plus que tout autre, il avait le droit de rire : l'histoire ne dit pas s'il le fit.

Il convient d'ajouter, à la décharge d'Orbilius, qu'à Rome, le fouet et la férule jouaient un grand rôle dans l'éducation de la jeunesse ; aussi Plutarque remarque-t-il, comme un fait singulier, que Sarpédon, le précepteur de Caton d'Utique, a employé, pour inculquer ses leçons dans l'esprit de son élève, le raisonnement, de préférence aux gourmades : καὶ γὰρ ἦν χαρίεις ὁ παιδαγωγὸς αὐτοῦ, καὶ λόγον ἔχων τοῦ κονδύλου προχειρότερον. Joc'h d'Indret.

—

L'hirondelle de Carle Vernet (V, 309). — A cette question, l'hirondelle du café de Foy est-elle véritablement de Vernet? je réponds : « Oui, à n'en pouvoir douter. » Et je prouverai bientôt mon assertion, en prouvant que VERNET équivaut à HIRONDELLE, et réciproquement; en d'autres termes, je ferai voir que, selon cet usage où furent de tout temps les artistes d'adopter un chiffre, une marque, une signature, un rébus ou symbole, l'hirondelle forme ici, et ailleurs encore, les armes parlantes de notre illustre peintre. Mais il ne sera pas sans intérêt de toucher auparavant deux mots sur l'oiseau à la tunique mi-partie de blanc et de noir, dont la vie pure et triste rappelle et consacre de cruelles infortunes.

Un roi d'Athènes, Pandion, avait deux filles, Progné et Philomèle. Celle-là, donnée en mariage par son père à Térée, roi de Thrace, finira par mourir du chagrin que lui cause son époux; celle-ci, longtemps séparée de sa chère Progné, prie son beau-frère de la venir querir dans la cité de Minerve, et de la conduire dans la contrée qui doit son nom au fils de Mars. Chemin faisant, Térée, qui était déjà éperdûment épris de Philomèle, l'enferme dans un château où il l'outrage ; puis, après lui avoir coupé la langue, il laisse sa belle-sœur prisonnière dans la forteresse. Mais, de retour sous le toit conjugal, il fait croire à Progné que Philomèle est morte dans le voyage. Un an plus tard, cette dernière, qui, si elle ne pouvait plus parler, du moins pouvait encore broder, autrement : écrire avec une aiguille sur une tapisserie, traça ainsi l'ignominieuse lâcheté de Térée, sans oublier l'affreuse « mutilation » dont il s'était rendu coupable sur sa personne. A peine Progné eut-elle reçu cette toile, que brûlée de jalousie, altérée de vengeance, elle tua le seul fils qu'elle eût de son mari, et fit cuire cet Itylus, dont elle servit les membres à Térée dans un festin à lui dressé par elle pour le jour de sa fête. C'est donc alors que, dans un accès de rage, Térée, les armes à la main, fondit sur les deux sœurs. Mais, à l'instant, le ciel intervint, et sur-le-champ furent changés Térée en huppe, Philomèle en rossignol, Progné en hirondelle, et son fils Itylus en chardonneret. Voilà comment les ingénieuses fictions des poëtes grecs ne sont pas sans avoir pour tous de salutaires enseignements. Au fait, si Philomèle gémit dans le silence des nuits et sous l'épaisseur des voûtes verdoyantes, aux heures des crimes et dans les bosquets « myrteux; » si Progné se cache, en quelque sorte, solitaire, muette et casanière, sous les poutres de nos plus paisibles toits, c'est que toutes deux elles ont eu, hélas! à se plaindre du commerce des hommes; c'est que toutes deux ont perdu et pleurent quelque chose : la première son honneur, et la seconde son fils. De plus, pourquoi Progné est-il devenu rossignol, Itylus chardonneret, si ce n'est afin de pouvoir, à force de vitesse, échapper à la criminelle poursuite de Térée, transformé en oiseau des mœurs les plus immondes comme du vol le plus lourd et le plus lent? Donc, l'homme et ses passions avec leurs funestes effets, tel est toujours, tel est partout, dans la nature comme dans l'art, le fond commun, le thème inépuisable et immuable de toutes les conceptions des poëtes. J'ai nommé les poëtes, et pour cela, je ne puis résister au désir de rappeler ici ce que l'un des plus illustres d'entre eux, Anacréon, nous a laissé sur l'Hirondelle : deux adorables petites odes qui ont jusqu'ici traversé quelque vingt-quatre siècles avec l'admiration et les

vœux de tout ce qu'il est au monde d'esprits cultivés et délicats. Ces deux bijoux de poésie grecque sont inscrits dans le livre du lyrique de Téos, sous les nombres XII et XXXIII. Je ne crains pas d'en offrir à mes chers collaborateurs de l'*Intermédiaire* une assez fidèle version que je viens de me permettre à leur intention :

I.

L'Hirondelle châtiée.

Hirondelle, dis-moi, dis, avec quel sévice
Justement infligé, veux-tu que je punisse
D'un indiscret babil l'intarissable flot ?
Veux-tu que pour briser ce satané complot,
Soudain j'arme mon bras, importune jaseuse,
Que je coupe ton aile, et te fasse boiteuse ?
Ou bien, autre Térée, en pénétrant ta chair
Dois-je faire tomber ta langue sous le fer ?
Pourquoi de mon beau rêve, ô messagère agile,
Par ton cri matinal as-tu chassé Bathylle ?

II.

L'Hirondelle et le Poëte avec sa nichée d'Amours.

Tu reviens tous les ans, Hirondelle chérie ;
Tous les ans tu refais dans la douce patrie
Ton nid durant l'été ; mais, pendant le temps [froid.
Pour regagner Memphis, tu passes le détroit.
Moi, toujours en mon cœur Eros tresse sa couche ;
Des Désirs celui-ci, pas plus gros qu'une mouche,
S'envole ; celui-là va rompant sa prison ;
Cet autre n'est qu'un œuf captif sous la cloison.
Et les jeunes sans cesse appelant la pâture,
Sans cesse dans mon sein retentit un murmure.
Les grands sont des petits les pères nourriciers ;
Une fois drus, ceux-ci, par des essaims entiers,
Grossissent à leur tour l'aimante république ;
Quel remède à mon mal se peut-il que j'applique ?
Je ne saurais jamais de tant d'Amours, en moi,
Laisser crier ainsi l'intolérable émoi.

Comme dans Rome autrefois la Cigogne, ainsi que dans Paris aujourd'hui, l'Hirondelle porte bonheur aux maisons. Je ne m'étonne donc pas que le maître de celle qui fut le café de Foy, ainsi appelé du nom d'un immortel capitaine dont on a dit avec raison : « Bras, tête et cœur, tout était peuple en lui, » s'obstine à vouloir garder l'oiseau protecteur dont Carle s'avisa un jour de doter une demeure ouverte à tous. Venu avec son fils Horace encore éphèbe, lui avait-il fait servir une pêche, une prune ? Je l'ignore. Toujours est-il que je ne sais quoi d'humide et d'onctueux fut lancé, soit par l'un, soit par l'autre, au plafond et y imprima une malencontreuse tache. Aimez-vous mieux que, après avoir humé et savouré la liqueur, non moins chère à la peinture qu'à la poésie, Carle n'ait eu pour payer d'autre monnaie que son talent naissant ? Choisissez donc ; qu'il s'agisse pour lui, soit de réparer un dégât, soit d'acquitter une dette, Vernet, dans l'un et l'autre cas, inscrit déjà pour la gloire, dans un lieu très-fréquenté, un nom déjà dynastique, mais encore sous le rideau. Spontanément donc, ou sur l'invitation du public amphitryon du café de Foy, Carle, en guise de numéraire, donne son nom, laisse sa carte. Et pour cela, que fait-il donc ? Comme VERNET dérive de VERNELLUS, issu lui-même de VER, d'où VERNUS, tous mots au fond desquels verdit le « printemps ; » comme d'ailleurs le héraut emplumé, le rapide messager du RENOUVEAU, c'est cet oiseau dont les Romains disaient que, si la pluie menace, il « va-rasant-l'onde, » IT-RA-DENS-UNDAM, (H)IRUNDO, notre Carle, au lieu de figurer en toutes lettres VERNET, représente son blason, ses armes parlantes, par le volatile avant-coureur de la première saison de l'année, VERNA *primi temporis prænuntia* ; en un mot, il peint une hirondelle.

(Grenoble.) J. P.

—

Un vers de Tartuffe (V, 421). — Je ne sais si tout le monde sera d'accord avec M. Louis H. : que Dorine parle des éructations de Tartuffe et de l'accueil que leur fait Orgon comme d'une chose naturelle. C'est, au contraire, le trait le plus fort et qu'elle a gardé pour le dernier, du tableau qu'elle trace de l'infatuation de son maître. Après cela, il ne lui restera plus qu'à dire, comme elle le fait. — « Il en est fou. » La citation du Dictionnaire de Trévoux me paraîtrait donc beaucoup plus concluante que celle de Molière, en faveur du droit d'émission en question, si ce dictionnaire ne pouvait pas avoir consigné là un usage populaire et tenu pour fort grossier dans la bonne compagnie. D'ailleurs, il n'ajoute pas que cela se fit à table, circonstance très-aggravante. Une anecdote citée par Tallemant des Réaux, et qui remonte à une époque où le laisser-aller des manières pouvait se ressentir des guerres civiles à peine éteintes, semblerait prouver au contraire que ce genre de soupir n'était pas admis en France. « Quand le connétable de Castille vint à Paris, Henri IV le fit traiter, et le connétable de France étoit vis-à-vis de lui : chaque Espagnol avait ainsi un Français de l'autre côté de la table. Le nonce du pape, qui fut depuis le pape Urbain, étoit au haut bout. Un Espagnol, qui étoit vis-à-vis du maréchal de Roquelaure, faisoit de gros rots, en disant: *La sanita del cuerpo, senor marescal.* Le maréchal s'ennuya de cela, et tout d'un coup, comme l'autre réitéroit, il tourne le cul et lui fait un gros pet en disant : *La sanita del culo, senor Espanol.* » M. de Kératry, dans une relation qui a paru en 1867, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de la part qu'il a prise à la campagne du Mexique, représente la liberté d'éructation comme pratiquée au Mexique par la meilleure société, et particulièrement par les

dames, mais cela se passe dans un salon et non pas à table. O. D.

— Dans l'Ile-et-Vilaine, il n'est pas rare de trouver des paysans qui expriment leur satisfaction, après un bon repas, en laissant un libre cours à leurs éructations. Loin de s'en offenser, l'amphytrion doit en être très-flatté : c'est une preuve que l'on a fait honneur à son hospitalité. Or, pour qui sait que le langage, le costume, les habitudes de nos paysans sont la plus fidèle tradition des siècles passés, il ne peut être douteux que l'on ait autrefois roté aux tables bourgeoises, de même qu'autrefois aussi on disait à la cour : *J'ons* et *j'avons* (Voir les lettres du duc de Guise).
(Saint-Malo). A.-G. J.

—

Le pont d'or (V, 342). — On me communique la réponse que voici qui, je l'avoue, ne me paraît pas la réponse définitive : « M. Alfred Assollant, ancien élève « de l'Ecole normale et, par conséquent, « homme bien informé, a dit dans ses pi- « quantes *Scènes de la vie des Etats-Unis* « (Hachette, 1859, p. 246) : « Mais le vieux « Butterhy ne fut pas de cet avis ; il dé- « clara qu'il pensait *comme César, qu'il* « *faut faire un pont d'or à l'ennemi qui se* « *retire.* » EUQORRAL.

—

Les fourneaux du père Duchesne (V, 345, et IV, 139). — Dans le n° 355 de l'infâme journal : « La grande colère du père Duchesne, » on a la preuve que c'est bien *fourneaux* et non *journaux*, qu'il faut lire. Hébert, l'ancien contrôleur des contremarques au théâtre des Variétés, puis membre de la Commune du 10 août, et substitut du procureur de la municipalité de Paris, dit : « Il t'en souvient, pauvre « marchand de fourneaux, c'étoit par toi « que devoit commencer la danse. » Et au bas de cette ignoble feuille signée HÉBERT, sont représentés deux fourneaux, l'un debout, l'autre renversé. Elle sortait de l'imprimerie de la rue Neuve de l'Egalité, cour des Forges de Bonne-Nouvelle. — Dans un billet écrit antérieurement à la Révolution, le style du marchand de fourneaux est bien différent. Il commence ainsi : « Hébert est venu pour avoir l'honneur de « faire sa cour à son secrétaire général, » et termine par : « Je réclame les bontés « de M. Quetan, que je me désespère de « n'avoir point trouvé chez lui. »

Il demeurait alors rue Neuve-Saint-Etienne-Villeneuve, maison de madame Herbault. P. A. L.

—

« **Quos vult deperdere, Jupiter dementat** » (V, 369). — En citant une sentence grecque, il est bon de ne la point tronquer. Il me semble que sans parler d'une faute d'accentuation (ἀφαίρει, pour ἀφαιρεῖ) je relève un solécisme, l'omission de l'antécédent : ἀπὸ τούτων. Ainsi, au lieu de, οὓς ἀπολλύναι θέλει, Ζεὺς νοῦν ἀφαίρει, il est indispensable que vous lisiez avec nous : Οὓς ἀπολλύναι θέλει, ἀπὸ τούτων νοῦν ἀφαιρεῖ.
(Grenoble). J. P.

—

De qui ces deux vers? (V, 370.) — Si j'osais, je conjecturerais que la véritable leçon doit être *en enfer* au lieu d'*en prison*, et que les vers appartiennent à quelque Enéide travestie, à propos de ce vers du VI[e] chant :

Discite justitiam moniti et non temnere Divos!

La critique et la plaisanterie seraient d'autant plus justes que Virgile dit postérieurement que Phlegyas, qui le prononce, avertit les ombres. Si ces deux vers ne se trouvent pas dans l'*Enéide travestie* imprimée, ils pourraient appartenir à cette parodie du sixième chant, faite au collége par Perrault, ses frères et ses amis, et que je crois inédite. O. D.

— Ils sont de Scarron, et en voici le vrai texte :

Cette *sentence* est bonne et belle ;
Mais en *Enfer* de quoi sert-elle ?

C'est là une réflexion tout à fait personnelle que lui inspire le fameux : *Discite justitiam moniti, et non temnere Divos*, de Virgile, qu'il vient de traduire par : « Soyez juste, craignez les Dieux ! »
CH. M.-L.

— Même réponse de Yezimat.

—

« **Ventum textilem** » (V, 378). — D'après Quicherat et Daveluy, ce mot signifie *gaze* et il est de Pétrone (*Satyricon*). E. G. P.

— Noël, à cette expression, qu'il traduit par *gaze*, cite Pétrone. Dans son Dictionnaire français, il ne donne pas cette traduction du mot *gaze* ; mais, au mot *mousseline*, il traduit *nebula linea*, et allègue encore Pétrone. A la vérité, cela signifie seulement que Pétrone est l'auteur le plus autorisé où il ait trouvé ces tropes. Mais cette circonstance, jointe à celle de l'expression modifiée, me paraît indiquer Pétrone comme en étant aussi l'inventeur.
O. D.

— Cette expression, bien ingénieuse en effet, se trouve dans le *Satyricon* de Pétrone, ch. 55 ; mais, selon Pétrone lui-même, elle appartiendrait à Publius Syrus, que Trimalchion, à la fin de son glorieux *Balthazard*, exalte avec emphase au détriment de Cicéron qui n'avait rien à voir en

cette affaire. Entre autres vers plus ou moins heureux de son poëte favori, le grotesque amphytrion cite les deux suivants :

Æquum est induere nuptam VENTUM TEXTILEM,
Palam prostare nudam in nebula linea?

JOC'H D'INDRET.

—

Vers de Baour-Lormian empruntés par Alf. de Musset (V, 370). — Ce n'est point le seul plagiat que l'on peut trouver dans les œuvres de notre charmant poëte. On lit, en effet, dans *Jacques le fataliste* de Diderot : « Le premier serment que firent deux êtres de chair, ce fut au pied d'un rocher qui tomboit en poussière ; ils attestèrent de leur constance un ciel qui n'est point un instant le même : tout passoit en eux et autour d'eux, et ils croyaient leurs cœurs affranchis de vicissitudes. »

Musset a paraphrasé les mêmes idées dans ces strophes magnifiques :

Oui, les premiers baisers, oui, les premiers ser-
[ments
Que deux êtres mortels échangèrent sur terre,
Ce fut au pied d'un arbre effeuillé par les vents,
Sur un roc en poussière.

Ils prirent à témoin de leur joie éphémère
Un ciel toujours voilé qui change à tout mo-
[ment,
Et des astres sans nom que leur propre lumière
Dévore incessamment.

Tout mourait autour d'eux, l'oiseau dans le
[feuillage,
La fleur entre leurs mains, l'insecte sous leurs
La source desséchée où vacillait l'image [piés,
De leurs traits oubliés.

Et sur tous ces débris joignant leurs mains d'ar-
Étourdis des éclairs d'un instant de plaisir, [gile,
Ils croyaient échapper à cet être immobile
Qui regarde mourir.

(*Poésies nouvelles d'Alf. de Musset*, Paris, Charpentier, 1850, p. 96).

A. DE G.

—

Hommes célèbres non mariés (V, 373). — Sans doute il y aurait beaucoup de noms à ajouter à la liste donnée par M. H. S. ; mais il faudrait d'abord commencer par en retrancher le nom de Corneille qui y figure par une erreur étrange : non-seulement Corneille fut marié ; mais sa descendance directe existe encore.

H. T.

— Où M. H. S. a-t-il lu que Pierre Corneille n'était pas marié ? Voici un passage de son portrait par Fontenelle qui est probant à cet égard. « Au fond, il était très-aisé à vivre, bon père, bon *mari*, bon parent, tendre et plein d'amitié. » Ajoutons à ce témoignage celui d'un dictionnaire biographique à l'article Thomas Corneille : « L'union entre son frère (Pierre) et lui fut toujours intime. Ils avaient épousé les deux sœurs ; ils eurent le même nombre d'enfants... »

R. DE S.

— Il faudrait retrancher de cette liste : 1° Corneille ; tout le monde sait qu'il épousa Mademoiselle Marguerite de Lempérière, et Thomas Corneille la sœur de cette même demoiselle de Lempérière, et qu'ils vécurent tous quatre ensemble jusqu'à la mort de Pierre ; — 2° Addison, qui, en 1716, avait épousé la comtesse douairière de Warwick, femme vaine qui croyait descendre de son rang et dont il n'avait obtenu la main qu'à force de temps et de soins. Sam. Johnson disait qu'elle l'avait épousé sur le même pied qu'une princesse du sang ottoman épouse un sujet turc : Fille, lui dit le sultan, je te donne cet homme pour esclave. — 3° Descartes suivant Baillet eut une fille, mais c'était une enfant née hors mariage et qui mourut à cinq ans en 1640. Vigneul-Marville soutient que cette histoire d'enfant est un conte fait à plaisir par les ennemis du philosophe.

A. NALIS.

— Corneille était marié. On prétend même que ce fut un mariage d'amour, et que Richelieu dut intervenir pour lui faire épouser celle qu'il aimait et que le père, gentilhomme, refusait de donner à un homme de robe. Si l'anecdote est exacte, on peut citer le célèbre quatrain :

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal ;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien !

Comme un exemple signalé du *genus irritabile vatum*. Mettre en balance un pareil service avec des attaques contre le *Cid*, qui, en définitive, lui avaient été plus utiles que nuisibles !

Arioste aussi aurait été marié, selon une notice biographique insérée dans le *Magasin Pittoresque* de septembre 1867, et qui paraît contenir plusieurs détails inédits.

Je ne crois pas qu'on trouve cette assertion ailleurs ; mais, dans une notice placée en tête d'une édition de la traduction de Panckoucke, Paris, 1842, M. A. de Latour présente l'union d'Arioste avec une veuve florentine comme étant à peu près un mariage selon les idées de l'époque et du pays. En sorte que je pense qu'il faudrait, ou retrancher Arioste de cette liste, ou y joindre encore J.-J. Rousseau, dont le mariage n'était pas beaucoup plus complet.

O. D.

— Allongera qui pourra la liste dressée par M. H. S. Je me contente, quant à moi, d'en retrancher le nom de Corneille. La douce et patiente Marie de Lempérière n'occupait guère le monde d'elle et laissait,

sans mot dire, son mari adresser de charmants vers à la Duparc, mais ce n'est pas une raison pour qu'on l'oublie..... Au contraire! CH. M. L.

— Ajoutez, s. v. p., Joseph Scaliger et Jean-Louis Guez de Balzac. Si M. H. S. voulait étendre ses recherches jusqu'à nos jours, il aurait à inscrire sur sa liste Honoré de Balzac, Alfred de Musset, Béranger, etc. Si, enfin, M. H. S. absorbait dans sa curieuse statistique ceux de nos écrivains illustres qui vivent encore, et qui, selon toute probabilité, resteront misogames, je lui signalerais M. Sainte-Beuve..Mais chut!... M. de Guilloutet pourrait nous entendre... YEZIMAT.

—

De la Ramée (V, 374). — J'ai eu pour professeur d'allemand, en 1840, un descendant de Pierre de la Ramée, M. Adolphe Ramus, *bourgeois de Neufchâtel*, né d'un père neufchâtelois et d'une mère allemande à Hambourg. Il avait en sa possession une Bible de famille, sur un des feuillets blancs de laquelle chaque génération inscrivait son mariage, la naissance de ses enfants et la mort de ses parents de la génération précédente. Il avait un fils, mais je crois que tous deux sont morts et je ne sais s'il y avait une autre branche de cette famille.

M. P. A. L. aurait une réponse plus complète, en s'adressant au bibliothécaire de la ville de Neufchâtel en Suisse.

(Versailles). R. DE S.

—

Vitry-le-François (V, 375). — On a longtemps écrit *Vitry-le-François*, et prononcé *Français*, jusque même sous la Restauration, je crois. Maintenant on dit et on écrit *le François*. Toutes les pièces administratives portent *Vitry-le-François*. Pour mon compte, je me conforme à l'usage actuel, mais je me rappelle cependant qu'étant enfant, je disais *le Français* et n'étais repris par personne. Je parle de longtemps. A. NALIS.

—

« **Les physionomies littéraires, etc.** » (V, 376). — L'auteur de cet ouvrage, en effet, n'a pas donné suite au projet qu'il avait formé de publier la série des volumes qui furent annoncés en 1852 sous le titre de : *Les physionomies littéraires de ce temps.* » Un seul volume parut, il concernait Honoré de Balzac et son œuvre. Différents matériaux que ledit auteur avait ensuite réunis de divers côtés, devaient lui servir pour la publication d'une édition nouvelle de ce même volume, qui eût paru entièrement refondue et accompagnée d'un choix de lettres de feu M. de Balzac... si elle eût jamais paru. Mais les tracas et les ennuis que M. Dutacq, à l'instigation de Madame Eve, veuve de Balzac (1), suscita alors à celui qui préparait et annonçait cette édition nouvelle, le fatiguèrent et l'indisposèrent tellement qu'il en abandonna tout le projet.

M. Michel Lévy, pour la belle et définitive édition des œuvres de Balzac qu'il publie présentement, a réuni un fort grand nombre de lettres de l'auteur de la *Comédie humaine*. Il a naturellement dû s'adresser, pour y réussir, à la bienveillance et à la complaisance des uns et des autres. Il a interrogé le biographe de Balzac en 1863, lequel s'est bientôt aperçu que M. Michel Lévy avait eu des informations bien exagérées sur l'importance du portefeuille dudit biographe, relatif à M. de Balzac. Ce qui lui est resté, est en vérité insignifiant, et ses idées s'étant absolument portées ailleurs depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis un premier voyage qu'il eut à faire à Venise, il n'a plus donné de soins d'aucun genre aux menus papiers qu'il avait réunis antérieurement à la date de ce voyage.

Quant aux apprêts des autres notices et particulièrement de celle qui fut ainsi annoncée : « *Essai sur la jeunesse et les tendances littéraires de Théophile Gautier* (*Histoire d'un temps curieux*), » voici la vérité :

Le plan de cette notice et de différentes autres dont les héros avaient tous été des romantiques, s'était transformé dans l'esprit de celui qui l'avait conçu, en une œuvre d'ensemble qu'il aurait voulu produire sous le titre très-littéraire de : « *Histoire du romantisme.* » Il vit et interrogea beaucoup ceux qu'il put rencontrer comme ayant fait figure, petite ou grande, dans ce mouvement, dans ce parti, dans cette école. Mais le voyage à Venise, en portant sa curiosité vers des horizons nouveaux, lui fit délaisser les anciens. A vrai dire donc, il n'oserait appeler *notes* les quelques lignes qui lui sont restées d'un temps consacré à des recherches d'une nature si différente de celles qui l'ont depuis animé aux études de l'histoire d'après les pièces diplomatiques. Ce qui lui reste de ses premières tentatives ne sont que des *bribes*, des sommaires, des *memorabilia*, immédiatement jetés sur le premier *brin* de papier qui s'est rencontré. Ceci est à la plume, cela au crayon; il est malaisé de s'y reconnaître. Si M. Paul Rovil, dont la question me semble dictée par un grand sentiment d'obligeance, veut bien entrer en relations directes avec moi, je répondrai dans des lettres privées avec plus de détails que je ne le puis faire dans ce journal *intermédiaire*, charmant et intéressant, mais pour lequel il faut néces-

(1) Voir, pour les détails, la *Presse*, 22 nov. 1853, le *Siècle*, fin du même mois, et le *Mousquetaire*, 7 et 8 déc.

sairement se rappeler que le *moi est haïssable*, quand il est excessif.

Il m'est toutefois plus facile de répondre en peu de mots à la dernière question de M. Paul Rovil : Le titre cité par lui est erroné ; je n'ai pas produit une *Etude sur les Alde*, mais seulement des *Lettres d'Alde l'*Ancien et des *documents*, tous inédits, le concernant. J'en avais fait la rencontre dans les précieux papiers de la maison de Gonzague, à Mantoue. L'édition ne fut, en effet, tirée qu'à 160 exemplaires et imprimée à Venise (*Venetiis, ex ædibus antonellianis MDCCCLXVII*). Aucun exemplaire n'a pu et n'a dû passer dans le commerce ; l'imprimeur s'en réserva cinquante-deux pour ses amis et je pus disposer de cent huit qui furent alors répartis entre des personnes qui m'étaient amies personnellement, ou que leur qualité de bibliophile, à moi connue, m'assurait du bon accueil qu'elles feraient à un livre composé *ad memoriam Aldi Romani*. Ce m'est un regret d'avoir connu si tardivement le désir de M. Paul Rovil.

Armand Baschet.

—

Clémence de Bourges et Louise Labé (V, 377). — J.-B. Monfalcon dit, dans sa notice sur Louise Labé, en tête de l'édition donnée par ses soins et ceux de L. Cailhava (Paris, Raçon, 1853, in-8), p. 12 : « Les réunions qui avaient lieu dans son jardin (le jardin de L. Labé), ou dans son beau cabinet de livres, étaient infiniment agréables ; on y causait de poésie et des petits événements du jour ; on y faisait des lectures et de l'excellente musique. Il est probable qu'on y entendit plusieurs fois cette intéressante Clémence de Bourges, la perle des demoiselles lyonnaises, belle comme Louise, comme elle encore poëte d'un rare mérite, et dont le talent sur l'épinette était si renommé, que Henri II et Catherine de Médicis voulurent le connaître. Louise Labé a dédié son *Débat de Folie et d'Amour* à Mademoiselle Clémence de Bourges, par une lettre fort digne dont l'objet principal est « de prier les vertueu-
« ses dames d'eslever un peu leur esprit
« pardessus leurs quenoilles et fuseaux, et
« s'employer à faire entendre au monde
« que si nous ne sommes faites pour com-
« mander, si ne devons estre dedaignées
« pour compaignes, tant es affaires domes-
« tiques que publiques, de ceux qui gou-
« vernent et se font obeir. »

Cette opinion, Louise la défend fort bien. On a raconté que l'intimité qui existait entre les deux amies avait fini par une rupture éclatante. Clémence, dit-on, avait un amant dont elle exaltait les qualités dans ses vers ; Louise Labé le lui enleva, etc..... Cette historiette, aventurée pour la première fois par l'abbé Irail, en 1761, dans le Ier volume de ses *Querelles littéraires*, n'a pas la moindre vérité ; c'est un conte fait à plaisir, bien qu'on le trouve dans la *Biographie universelle*. Clémence était fiancée à un jeune Lyonnais, Jean du Peyrat (1), qui alla rejoindre l'armée royale en Dauphiné, combattit les protestants et périt à Beaurepaire. La douleur tua la jeune fille, qui fut portée au cimetière le visage découvert et la tête couronnée de fleurs. Cette pauvre enfant avait à peine seize ans.

Dans son discours sur Louise Labé, lu à l'Académie des sciences et belles-lettres, en avril 1746 (Lyon, A. Delaroche, 1750, in-8), de Ruolz, conseiller à la cour des Monnoies, ajoute que Clémence de Bourges avait fait l'ornement des fêtes à nos rois à leur passage, en jouant devant eux plusieurs sortes d'instruments.

Elle était fille de noble Claude de Bourges, seigneur de Myons, général des finances de Piémont, et de demoiselle Françoise de Mornay. Les armes de la maison de Bourges paraissent à la voûte de l'église de Saint-Nizier de Lyon, dans l'endroit où les nervures se croisent. Elle portait de gueules au lion d'argent, et un chevron d'azur brochant sur le tout.

P. B.

—

Les autographes de Madame Récamier (V, 377). — La petite écriture de cette femme célèbre est pourtant bien connue. J'ai devant moi, entre autres, un billet adressé à Madame la comtesse de Genlis ; quoique ne portant que ses initiales, J. R., il est bien autographe, et date de son entrée à l'Abbaye-aux-Bois, en 1819 :

« 14 novembre.

« On m'avait fait espérer que vous étiez
« de retour à Paris ; j'ai été vous chercher
« à votre ancien logement. J'ai été chez
« M. Casimir (le fils de Madame de Genlis), et c'est avec un vif regret que je re-
« nonce au bonheur de vous dire moi-même
« tout le plaisir que vous m'avez donné en
« m'envoyant *Pétrarque et Laure*. Vous
« savez par de meilleurs juges que moi l'é-
« clatant succès de cet ouvrage, dont la
« pureté et l'élégance de stile sont compa-
« rés à ce que vous avez écrit de plus par-
« fait. Je suis bien impatiente de pouvoir
« vous en parler. Soyez assez bonne pour
« me faire connaître vos projets. Je suis
« établie depuis mon retour de la campa-
« gne à l'Abbaye-aux-Bois, et je m'y
« trouve aussi bien que puisse le permet-
« tre une situation dont vous connoissez
« toute la tristesse. Agréez l'hommage de
« toute ma reconnoissance et de tous mes
« sentiments. J. R. »

(1) Lacroix du Maine et Du Verdier citent un J. du Peyrat, de Sarlat, qui traduisit le *Galatée*, imprimé chez Kerver en 1562. Est-ce le même ?

L'automne de 1818 et tout l'été de 1819 s'écoulèrent pour Madame Récamier dans la gracieuse solitude du Val-aux-Loups, qu'elle avait loué de moitié avec M. Mathieu de Montmorency. La charmante duchesse de Broglie lui écrivait à ce sujet, le 19 juillet 1819 :

« Je me représente votre petit ménage « du Val-aux-Loups comme le plus gra- « cieux du monde; mais, quand on écrira « la biographie de Mathieu dans la *Vie des* « *Saints*, convenez que ce tête-à-tête avec « la plus belle et la plus admirée femme « de son temps sera un drôle de chapitre. « *Tout est pur pour les purs*, dit saint « Paul, et il a raison. Le monde est tou- « jours juste; il devine le fond des cœurs. « Il ajoute au mal, mais il ne l'invente ja- « mais; aussi, je crois que l'on perd tou- « jours sa réputation par sa faute. »

Sur le billet de Madame Récamier, le cachet porte en grec : ἀμελῖε. P. A. L.

—

Un livre de l'abbé de Guasco (V, 378).— La prétendue *Histoire du pape Clément V* n'est qu'une *Dissertation* sur ce souverain pontife. Elle est insérée dans le recueil suivant, publié par l'abbé de Guasco : *Dissertations historiques, politiques et littéraires*. Tournay, 1756, 2 vol. petit in-8. L'indication d'Œttinger n'est donc inexacte que par une fausse énonciation du titre que porte le travail en question.

G. Paulowsky.

—

Fin à dorer comme une dague de plomb (V, 379). — C'est de même que l'on dit d'un lourdaud : « Il est léger comme l'oiseau de saint Luc » (le bœuf).

P. A. L.

— Il m'est impossible de ne pas protester contre l'étymologie un peu trop fantaisiste donnée par M. J. P. Suivant lui, le mot *dague* viendrait de l'espagnol, et dériverait de *dado*, doigt. Il n'y a qu'un malheur : c'est que doigt, en castillan, se dit *dedo*, dérivation toute naturelle de *digitus*, et non *dado*. La phrase que cite M. J. P.: *A una vuelta de dado*, signifie littéralement : *En un tour* ou *en un coup de dé*. Quant à la véritable origine du mot dague, elle est fort obscure. On peut consulter sur ce point l'excellent Dictionnaire de M. Littré, qui indique comme étymologies possibles l'allemand *degen*, le breton *dag*, *dager*, ou une racine arabe révélée par la forme portugaise *adaga*, pour *al-daga*.

En ce qui touche le passage de Rabelais, je n'ai rien à ajouter à l'interprétation de M. O. D., qui me paraît complétement satisfaisante. Dicastès.

—

Les initiales J. H. J. (V, 579). — « Autre bouquet fait en forme de croix, etc. » C'est évidemment J. H. S. qu'on a voulu mettre: *Jesus Hominum Salvator*. P. A. L.

— Ces initiales sont tout simplement une faute d'impression ou une faute de lecture. Les lettres qui accompagnent le bouquet « brodé en forme de *croix*, » sont évidemment JHS, les lettres par lesquelles on exprime si couramment le nom de JHESVS. On y remarque comme dans toutes les abréviations du moyen âge l'emploi — toujours prédominant et souvent exclusif — des consonnes et non des voyelles, parce que celles-ci, moins nombreuses, sont plus faciles à restituer que les consonnes dont le nombre supérieur prêterait trop à l'erreur. Le même sentiment n'existe-t-il pas d'une façon encore plus frappante dans plusieurs langues de l'Orient, où les voyelles ont commencé par ne pas s'écrire et n'ont été que plus tard indiquées par l'addition de points et de signes mis au-dessous et au-dessus des consonnes, qui continuaient ainsi d'être seules réellement figurées? A. de M.

—

Guillotin et la Guillotine (V, 382). — Je possède une brochure portant à la fin les initiales R-P ,et intitulée: «,étude biographique sur Guillotin (Joseph-Ignace) » (Extrait du *Moniteur universel* des 25 février et 10 mars 1851.) L'auteur de l'article qui a paru dans le *Figaro* a dû connaître cette brochure, puisque les détails qu'il donne, en sont plusieurs fois extraits textuellement. On y trouve ce premier couplet d'une chanson qui parut dans le célèbre journal-pamphlet, *les Actes des apôtres*:

Guillotin,
Médecin
Politique,
Invente un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique.
Aussitôt
Il lui faut
Un supplice,
Qui, sans corde et poteau,
Supprime du bourreau
L'office.

On lit ensuite les vers suivans qu'avait faits un détenu :

La guillotine est un bijou
Aujourd'hui des plus à la mode;
J'en veux une en bois d'acajou,
Que je mettrai sur ma commode.
Je l'essaierai chaque matin,
Pour ne pas paraître novice,
Si, par malheur, le lendemain,
A mon tour je suis de service.

L'auteur ajoute: « Et peu de jours après,

« assure-t-on, le malheureux fut de ser-« vice. » Ed. Leroux.

—

Eau Naf (V, 394). — Merci pour les réponses qu'on a bien voulu faire à cette question d'eau ; cependant ma soif de curiosité n'est pas entièrement satisfaite. Je tiendrais à connaître l'usage que l'on faisait de l'*eau naf*, à la fin des repas, dans le XV° siècle. Voyez le texte du manuscrit précité (V, 313). C. P. V.

—

Ouvrages relatifs aux Gascons (V, 395). — M. Euqorral ne ferait-il pas bien de placer en tête de sa liste les diverses histoires et biographies du plus gascon de tous les rois : de Henri IV ? Par la même occasion, je lui conseille d'y joindre *la Henriade ;* autre gasconnade moins excusable encore de la part de Voltaire que *la Pucelle*. Je signalerai ensuite à M. Euqorral *le Cadet de Gascogne* dans les *Nouvelles Œuvres de J. de la Fontaine*, publiées par M. Paul Lacroix, sans oublier *certain renard Gascon*, de la fable *le Renard et les Raisins ;* puis, la lâcheté, la forfanterie et la fourberie, personnifiées sous le nom de Chaudoreille, dans le *Barbier de Paris*, par Paul de Kock ; un modèle de courage, de loyauté et de générosité dans le personnage de Croustignac du *Morne au Diable*, par Eugène Sue ; et enfin Cocardas et son ami Passe-Poil dans le roman et la pièce du *Bossu*, de Paul Féval. J. Mt.

—

Le chauvinisme (V, 397). — Je ne conteste pas du tout que *Chauvin* soit un personnage de théâtre et de caricatures. Seulement, je crois que son nom a été fait exprès et tiré du mot *chauve*. S'il se trouve, en effet, que c'est un personnage réel, j'ai tort sans doute ; mais c'est un hasard à remarquer. Le *Soldat Laboureur* est un roman de..... (?) inspiré, comme l'auteur lui-même en convient, par le tableau d'Horace Vernet. Le soldat laboureur s'y nomme *Francœur* et non *Chauvin*. Qu'il ait été mis au théâtre, je n'en doute pas, et même, sans le savoir, j'affirmerais volontiers que ce fut un rôle de Lepeintre aîné. Ce vaudeville n'a pas été recueilli dans le *Théâtre complet de M. Eugène Scribe*, 1834, vingt volumes in-octavo ; mais cela ne prouve pas qu'il ne fût pas de lui, ou du moins qu'il ne portât pas son nom. Je ne suis pas non plus le seul de nos correspondants qui ait cru le mot *chauvinisme* applicable à autre chose qu'à la guerre, car voici dans quels termes la question qui nous occupe avait déjà été formulée, par M. T. M. (IV, 389) : « Qu'est-ce que le chauvinisme ? On ne parle en ce moment que de chauvinisme appliqué à la guerre, de chauvinisme appliqué à la politique, de chauvinisme appliqué à la religion. Qu'est-ce donc au juste que le chauvinisme en lui-même, et dans ses applications ? » A la question ainsi posée, on pourrait répondre que c'est un combiné d'exagération et de... *surannisme*, quand ce dernier mot sera français. O. D.

—

Naissance de d'Alembert (V, 405). — En 1778, le roi ordonna une révision générale des pensions sur le Trésor ; chaque titulaire dut rapporter ses brevets. D'Alembert, qui jouissait d'une pension de 1,200 livres, accordée par le ministre de la maison du roi, et d'une autre pension de pareille somme assignée sur les fonds du ministère de la guerre, produisit ses titres qu'il accompagna de son extrait baptistaire. Cet extrait nous fait connaître la date exacte de sa naissance. Je transcris d'abord la lettre d'envoi :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous envoyer mon extrait baptistaire ; vous n'y trouverez point le nom de D'Alembert qui ne m'a été donné que dans mon enfance et que j'ai toujours porté depuis. Mais je suis connu de plusieurs personnes sous le nom de Le Rond, qui est mon nom véritable.

« Si ma pension, Monseigneur, ne m'est pas continuée, l'unique grâce que je vous demande c'est de vouloir bien m'en prévenir à temps, pour que je puisse subir dans ma dépense, déjà très-modique, le retranchement que cette suppression exigera. Je sais vivre de peu, surtout quand les besoins de l'Etat le demandent.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. « D'Alembert.

« A Paris, ce 10 mars 1779. »

Voici maintenant l'acte de baptême :

Extrait des registres de baptême de l'hôpital des Enfans Trouvez de Paris.

« Le dix-septième jour de novembre mil sept cent dix-sept, a été baptisé Jean Le Rond : son parrain Simon Perreau, demeuran. rue de Guisarde, paroisse Saint-Sulpice ; sa marraine, Marie de Rocou, demeurante Parvis Notre-Dame, paroisse Saint-Christophe, lesquels ont signés.

« *Signé :* Grange, Perreau, M. de Rocou.

« Collationné à l'original par nous prêtre, second chapelain dudit Hôpital soussigné, cejourd'huy sept mars mil sept cent soixante dix-neuf. « Robé, *prêtre.* »

Pour copie conforme : A. Boutaric.

—

D'un livre qui était sur la table dans le cabinet de Catherine de Médicis (V, 406). — C'est au département des manuscrits

de la Bibliothèque impériale qu'il faut chercher aujourd'hui les deux manuscrits qui étaient, en 1589, sur la table de cette reine savante et lettrée, que Voltaire et Lacretelle ont représentée comme manquant tout à fait d'instruction et d'orthographe, comme si l'orthographe, à cette époque, était un CASUS BESTIÆ. Tous les beaux manuscrits de Catherine, et ils sont nombreux, se trouvent dans ce dépôt, quoiqu'un grand nombre aient changé de reliure. Je suis sûr d'y avoir vu *les Abus du Monde*, et surtout les *Prophéties des Sibylles*, remarquables par les portraits de ces dames. Quant au *livre couvert de cuir de Levant doré où sont les pourtraictz de divers plantz de bastimens*, c'est à la Bibliothèque de l'Arsenal qu'on le trouvera, dans la collection des reliures royales. Il s'agit d'un magnifique exemplaire de l'ouvrage d'Androuet du Cerceau (*le premier* [et le second] *volume des plus excellens bastimens de France où sont designez les plans de quinze* [trente] *bastimens et de leur contenu*. Paris, 1576-79, 2 tomes in-folio), exemplaire de dédicace, relié par le relieur du roi, Nicolas Eve, en maroquin rouge du Levant, avec les chiffres de la reine-mère, sursemés sur les plats, tranche dorée et gaufrée, curieux spécimen de reliure molle, chef-d'œuvre digne d'une grande *royne* et de l'amateur le plus difficile. P.-L. JACOB, bibliophile.

—

« **Prudhommiana** » (V, 430). — Voici, pour M. A. A., une autre observation géographique de J. Prudhomme, ce nouveau « maître des sentences » de notre temps :

« Les Alpes furent franchies par César et par Napoléon, — à des époques différentes, bien entendu. »

C'est lui qui a dit le premier : « Soyez heureux, c'est là le vrai bonheur ! » — Un plagiaire a dit depuis, en variant légèrement : « Le vrai bonheur, c'est d'être heureux. »

Il faut consigner précieusement ces impressions d'art de M. Prudhomme voyageant en Italie et en Belgique, et visitant les musées :

A Rome, devant la *Communion de saint Jérôme* : « Digne d'attention ! »

A Florence, devant une statue en marbre blanc : « C'est superbe ! on dirait du sucre. »

A Anvers, devant un Rembrandt : « Un pétard dans une cave. » A. H.

Trouvailles et Curiosités.

Arioste et les voleurs. — « ... Alfonse le nomma gouverneur d'un district de l'Apennin révolté et infesté de bandits..... Un jour, le gouverneur-poëte, plus rêveur que de coutume, étant sorti en robe de chambre d'une forteresse dont il faisait sa résidence, tomba entre leurs mains. Un d'eux le reconnut, et avertit que c'était le signor Arioste. Au nom d'Arioste, de l'auteur du poëme d'*Orlando Furioso*, tous ces brigands tombent à ses pieds, et le conduisent jusqu'à la forteresse, en lui disant que la qualité de poëte leur faisait respecter, dans sa personne, le titre de gouverneur. » (*Biogr. Didot*).

« ... Sa gloire toutefois l'avait suivi dans son gouvernement. Un jour qu'il passait entre des montagnes, escorté de six à sept domestiques à cheval, il rencontra assis à l'ombre, quelques hommes armés, d'assez mauvaise mine. Quand le maître fut un peu plus loin, celui de ces hommes qui semblait commander aux autres, demanda à l'un des serviteurs qui était ce gentilhomme. Il ne l'eut pas plus tôt su, qu'il courut à Arioste, lequel s'arrêta étonné. Le bandit, l'ayant abordé respectueusement, le pria de l'excuser si, ne le connaissant pas, il ne l'avait point salué d'abord. Maintenant qu'il avait appris son nom, il n'avait pu résister au désir de voir de près celui qui lui était si bien connu de réputation. Quant à lui, il se nommait Philippe Pacchione, et mettait toute sa bande au service de sa Seigneurie. Envoyez donc des poëtes pour purger les grandes routes dans un pays où les voleurs savent lire ! » (A. DE LATOUR. Notice en tête d'un *Roland Furieux*, Paris, Masgana, 1842).

« ... Alfonse l'employa, trois années durant, à la pacification d'une petite province, la Garfugnana. Ici se place l'aventure, par trop poétisée, des brigands qui épargnent l'Arioste tombé entre leurs mains. C'est tout le contraire. Le poëte, alors gouverneur, faisait une tournée militaire ; un chef de rebelles, en danger d'être reconnu, sauva sa tête, en récitant deux strophes de l'*Orlando*. » (*Magasin Pitt.*, sept. 1867). *Pour extrait :* D. O.

—

« **Le Portefeuille du R. F. Gillet.** » — Il vient de me tomber entre les mains un volume qui m'a paru assez piquant, et encore neuf, quoique âgé de 102 ans.

Il est intitulé : « Le Portefeuille du R. F. « Gillet, ci-devant soi-disant jésuite, ou « Petit Dictionnaire dans lequel on n'a « mis que des choses essentielles, pour « servir de supplément aux gros qui ren- « ferment tant d'inutilités. » A Madrid (Paris), 1767, in-12.

Barbier attribue cet écrit à Mentelle. Quel Mentelle? Deux publicistes de ce nom figurent dans la *Biographie* de Michaud. Quel qu'il fût, l'auteur du *Portefeuille* pouvait prendre rang parmi les hommes d'esprit de ce siècle, qui en compte un si grand nombre.

Voici plusieurs extraits à l'appui de mon appréciation :

Abaissement. Situation de beaucoup de gens fort riches avant le système de Law.

Acariatre. Qualité assez ordinaire aux femmes vertueuses dont la réputation est intacte.

Accessoire. Il y a des ouvrages et des toilettes où l'accessoire l'emporte sur le principal.

Administrateur. Ce mot ne se met guère avec celui de *désintéressé*. Les doctes disent que c'est à cause de l'euphonie.

Adulte. Qui est parvenu en âge de raison ; que de gens qui ne vont jamais jusque-là !

Ane. Dans le sens propre, il se dit d'un animal ; dans le figuré, mais bas, il pourroit se dire de beaucoup de gens fort élevés.

Balance. C'étoit autrefois l'attribut de Thémis ; on ne sait plus dans quelles mains la mettre.

Banqueroute. Moyen honnête dont on se sert pour assurer sa fortune sans être obligé de payer ses dettes.

Cadenat. Serrure mobile et portative dont on a fort étendu l'usage dans quelques pays méridionaux.

Célibat. Bien plus rare que les célibataires.

C... Mot indécent que l'on ne trouve dans aucun livre honnête.

Ecole. Que de gens il faudroit y renvoyer !

Eloge. Il y en a beaucoup de très-bien faits, auxquels il ne manque que la vérité.

Entêtement. C'est la persévérance des sots.

Esclavage. Situation qui embrasse tous les états.

Estomach. Divinité de bien des gens.

Grimaces. Civilités de bien des gens.

Intérêt. Divinité à laquelle on sacrifie tout.

Mémoire. Faculté de l'âme qui tient lieu d'esprit chez beaucoup d'honnêtes gens.

Militaire. Citoyen destiné à servir la patrie par les armes ; il n'a jamais le ton dur, ni les manières hautes et absolues.

Palais. Séjour ordinaire des vertus, du bonheur et de la tranquillité.

Public. Mot respectable toutes les fois qu'il ne peut être rendu par ceux de *cabale*, de *populace*.

Question. Il y a des gens qui passent leur vie à en faire, et qui n'en sont jamais plus savants. (*N. B.* Ceci n'est certes pas à l'adresse des rédacteurs de l'*Intermédiaire*.)

Rapacité. Terme de finance et de pratique.

Scrupule. Ce mot commence à n'être plus en usage.

Singe. Animal fort connu auprès des grands.

Tout cela n'aurait-il pas été écrit hier ou aujourd'hui ? (Lyon.) V. de V.

—

Les œuvres projetées par Balzac. — Il serait curieux de recueillir la nomenclature des volumes, des nouvelles et des drames que Balzac avait *projetés*, et même *annoncés*. J'avais rassemblé quelques notes à ce sujet, d'après les indications de Balzac lui-même. Par exemple, lorsqu'il publia son beau roman des *Chouans*, chez Levavasseur, il nous promettait au moins cinq ouvrages qui n'ont jamais paru, mais dont l'ébauche existe : *le Roi des Becs-Jaunes*, 2 volumes in-8 ; *le Privilége, tableau de Paris au commencement du XVe siècle*, 2 volumes in-8 ; *les Trois Cardinaux, histoire du temps de Louis XII*, 2 volumes in-8 ; *la Bataille, vue de l'Empire* (1809), 2 volumes in-8 ; *Histoire de la Succession du marquis de Carabas, dans le fief de Coquatrix*, 2 volumes in-8.

Vous me demanderez ce que sont devenus les plans et les manuscrits de ces cinq ouvrages, qui eussent formé dix volumes ? On en a trouvé certainement quelque chose dans les portefeuilles de l'auteur. Quant à *la Bataille* (d'Austerlitz), il n'en a été fait que deux ou trois chapitres, qui furent livrés au libraire Boulland, lorsque Balzac lui vendit ce roman, qu'il n'acheva jamais. On les retrouvera peut-être, *rari nantes*, dans l'océan des vieux papiers.

Paul Lacroix.

—

M. Thiers et le cardinal d'Ossat. — On a beaucoup reproché à M. Thiers son mot sur les *loups de Savoie*. Il avait été devancé, il y a plus de deux siècles et demi, par le cardinal d'Ossat écrivant, le 16 janvier 1597, au sujet de Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremont, veuve de l'amiral de Coligny, les lignes que voici : « Laquelle observation je représentai à S. S., et pris de là occasion de la suplier de ne leur croire rien, ci-après, d'elle ; et d'avoir pitié de cette pauvre dame, qui n'étoit travaillée que pour l'envie qu'on avoit de son bien, et de le faire servir de partage à un de tant de *petits louveteaux* qui se nourrissent au pié de ces monts... » (Lettre à Villeroy, p. 339 du tome II de l'édition de 1708.) D'Ossat reparle encore de « ces petits louveteaux de Savoie » qui, ayant grandi, sont devenus les loups de M. Thiers. (Lettre à Villeroy du 19 février 1597, p. 404 du même volume.)

T. de L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 112. | Cherchez et vous trouverez. | QUÆQUE SINGULA LEGENDO | Il se faut entr'aider. | 25 août 1869

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une singulière définition de la gloire. — En quel endroit Aristote a-t-il donc appelé la gloire « la véritable viande des dieux? » EUQORRAL.

—

Il n'est pas de route royale en géométrie. — De qui est ce mot si spirituel, dit par un précepteur à un prince de l'antiquité, qui se plaignait des difficultés que lui offrait l'étude des mathématiques? M. Amédée Guillemin (*La Lune*, Paris, Hachette, 1866, p. 8) donne ce mot à Archimède. M. Babinet, dans plusieurs passages de ses *Etudes et lectures sur les sciences d'observation*, l'attribue à Euclide d'Alexandrie, et je crois qu'il a raison. Mais quel est l'auteur (Proclus? Pappus?) qui, le premier, a rapporté l'heureuse répartie? YEZIMAT.

—

Merci de cette bonne...! — Est-ce dans *La Fiammina* (tombée du Théâtre-Français au Vaudeville) que s'est produite pour la première fois cette phrase typique : « Oh! merci de cette bonne parole! » — Avait-elle attendu la comédie de M. Mario Uchard pour faire son entrée en scène? Quand et comment a-t-elle reçu la consécration de la parodie? V. T.

—

Un quatrain du château d'Anet. — On voit au château d'Anet, sur un marbre blanc, encastré aujourd'hui dans le mur d'un vestibule, cette inscription que j'ai relevée textuellement :

DAns Ce pourPris Le grAnd FraNçois premier
TroVue tousJours jouissance noVele
QVil est heuReux Ce liEv soVef reCele
flEvr De beaVlté diAne De Poictier
1527

Ce quatrain a sans nul doute été déjà relevé et publié et commenté, — peut-on me dire où? S. D.

—

Quelques-uns des jeux de nos ancêtres. — Tout le monde connaît la longue et curieuse nomenclature qu'offre en ce genre le vingt-deuxième chapitre du premier livre de Rabelais. Les commentateurs de maître François se sont fort exercés à cet égard, mais en cherchant dans les écrits du XVIe siècle on trouve facilement quelques jeux à ajouter à l'énumération de ceux auxquels « iouoyt Gargantua. » Permettez-moi d'en citer quelques exemples : « Chacun jouoyt à J'en suis; puis fut joué à Rendez-moi ma vache. » (*Nouvelles des régions de la lune*, 1595). « Ils passèrent deux ou trois heures à jouer à la sequence, à la clef, au jug, à remuer mesnage, et autres tels jeux. » (Cholières, *Matinées*, 1586, fol. 162). « On jouoit à l'âne qui trotte. » (Dassoucy. *Jugement de Paris, en vers burlesques*).

Jouant à la mouche, à la brême,
A bien et beau s'en va carême
A croquignole, à coquimber,
A je n'y tiens ni bois, ni fer,
A pille nade, ioque fore,
Et a mille autres jeux encore.

(DASSOUCY. *Œuvres.* Paris, 1868, p. 11).

Une mazarinade intitulée le *Parlement burlesque de Pontoise*, 1652, in-4°, renferme une longue liste de jeux, parmi lesquels nous remarquons : à la vache morte, à l'avoine, au pied de bœuf, au bransle moine, au court fêtu, à la coupetête, à Martin, Martin, rends moy ma lance, au toutou, etc. Je terminerai en indiquant les *Grandes et récréatives prognostications de maistre Astrophile le Roupieux* (réimprimées à Bruxelles, 1863, à 100 exemplaires); on y rencontre entre autres jeux : « Pince-moi sans rire (variante d'une indication de Rabelais), la pierrette, le fond du carreau, la patte à choquer, le pied de bœuf, le pousse-pousse, etc. » M'occupant d'un travail spécial sur cette portion de l'histoire des mœurs du temps jadis, je fais un appel à l'obligeance et au savoir des correspondants de l'*Intermédiaire*, soit pour éclair-

cir ce que certains de ces jeux peuvent avoir d'obscur, soit pour en faire connaître d'autres. B. C.

—

Un « De profundis, » S. V. P. — Sans toucher, même du bout du doigt, au fruit défendu (Dieu nous en préserve), qu'il nous soit permis de reproduire ce *De Profundis*, publié je ne sais où, je ne sais par qui, mais probablement dans un journal politique et autorisé, peu après le 2 décembre?

Obsèques de la citoyenne Françoise République.

Partisans de la république,
Grands raisonneurs en politique,
Dont je partage la douleur,
Venez assister, en famille,
Au grand convoi de votre fille
Morte en couches d'un empereur.
L'indivisible citoyenne,
Qui ne devait jamais périr,
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne...
Mais vous ne perdez presque rien,
O vous que cet accident touche...
Car, si la mère est morte en couche,
L'enfant du moins se porte bien!

Quel est le croque-mort, ou le fossoyeur-marbrier qui rédigea cette triste épitaphe? C. Z.

—

La Bourguignote. — J'ai sous les yeux une gravure, dans le genre de Callot, représentant un militaire, temps de Louis XIII, avec un grand chapeau à plume, relevé d'un côté; se carrant sur le Pont-Neuf, d'où l'on aperçoit dans le fond les Tuileries et la Tour de Nesle. Il y a écrit en dessous :

Quand j'ai mon corcelet et ma picque à la main,
Lespee à mon côsté, la *bourguignote* en teste,
Hardy comme un lion et d'un cœur plus qu'humain,
Il n'est point cavalier que tout court je n'arreste.

F. L. D. *Ciartres Excû. cum Privilegio Regis.*

De qui sont ces initiales? et pourquoi cette coiffure était-elle appelée Bourguignote? Ce n'est pas un casque de fer, comme du temps de Charles le Téméraire. P. A. L.

—

Salons de l'académie de Saint-Luc. — Combien l'Académie de Saint-Luc a-t-elle fait d'expositions dans le courant du XVIIIe siècle et combien de livrets de ces expositions connaît-on? S. Y.

—

Le lieutenant général de Pons Saint-Maurice. — Cet officier général, comte et chevalier des ordres du Roi, auquel Couché dédiait en 1784 une estampe qu'il venait de graver d'après Lafrensen, *Les Sabots*, est-il connu comme amateur, comme curieux d'objets d'art, sous Louis XVI?
(Auch.) H. VIENNE.

—

Le musée Hammer à Stockholm. — Est-ce une collection publique ou un cabinet d'amateur, qui porte ce nom en Suède? J'ai sous les yeux la photographie d'une gouache de Lafrensen, faisant partie de ce musée.
(Auch.) H. VIENNE.

—

Villebon, capitaine français sous François Ier. — Un poëte du XVIe siècle, Jacques Tahureau, cite parmi les capitaines français qui, les derniers en Italie, ont tenu tête au marquis de Saluces, Charles Tiercelin, seigneur de La Roche du Maine, Antoine de Montpezac et *Villebon*. Ce Villebon a dû jouer un rôle au XVIe siècle. Sous quel nom est-il connu dans l'histoire? R. N.

—

Extrait de mariage, ou acte de mariage religieux, d'Abraham Duquesne et de Gabrielle de Bernières. — Quelqu'un pourrait-il me procurer l'un des documents que j'indique ici et que je cherche depuis quinze ans? Abraham Duquesne dut se marier vers 1649-1650. Sa femme, catholique, abjura, dit-on, pour épouser le capitaine Duquesne; elle était petite-fille de Claude de Morainc, seigneur de Maisonfort, et fille de Marguerite de Morainc et d'un M. de Bernières, que je ne connais pas. Il serait plus facile de chercher dans les répertoires des actes des notaires, que dans les registres protestants, ceux-ci étant rares. Il me semble que c'est dans l'ancienne province de Normandie qu'on aurait la chance de trouver le contrat de mariage que je désire connaître; je crois les Bernières Normands. Je serai très-reconnaissant de la communication de la pièce que je demande, et à l'avance, je remercie les personnes qui voudront bien prendre la peine de faire pour moi ce que j'ai fait pour tant d'autres. A. JAL.

—

Maladie de Charles IX. — Est-il certain que Charles IX soit mort d'une sueur de sang? Cette sueur était-elle naturelle, et alors, a-t-on, dans tous les temps, et même de nos jours, signalé des exemples de ce mal naturel? Etait-elle l'effet d'un empoisonnement, et connaît-on le poison qui produit cet effet? L'abbé de l'Ecluse, dans les notes dont il accompagne cette refonte des *Economies Royales*, qu'il intitule *Mémoires de Sully*, signale deux autres

morts semblables ; d'abord celle du plus jeune frère de Charles IX, duc d'Alençon, puis d'Anjou : « Presque aucun historien ne doute qu'il ne soit mort empoisonné. Le sang lui coula par tous les pores, comme s'il eût eu toutes les veines rompues. (De Thou, *Hist.*, l. 78.) Ce fut, disent les Mémoires de Nevers, pour avoir couché avec la... qui lui fit sentir un bouquet empoisonné. Voyez aussi Busbec, *epist.* 33-35. » L'autre mort est celle du duc de Nemours. « Il jeta par la bouche et par tous les pores, jusqu'à la dernière goutte de son sang. (Péréfixe.) Cayet en fait une description très-touchante. » La Biog. Didot paraît avoir peu de confiance dans l'opinion la plus accréditée sur la mort de Charles IX. « Il expira, suivant les catholiques, des suites d'une petite vérole négligée; suivant les calvinistes, d'une sorte de transsudation sanguine, effet de la justice divine. D'après le procès-verbal de l'autopsie, signé par A. Paré, Charles mourut phthisique. » C'est aussi de phthisie que le même ouvrage fait mourir le duc d'Alençon; et pour le duc de Nemours, il n'indique pas de maladie.

O. D.

—

Origine de l'opéra et de la comédie en France. — Est-il vrai, ainsi que l'avance Voltaire, au chapitre XXV du « Siècle de Louis XIV, » que nous devions, en France, l'opéra et la comédie à deux cardinaux?

J. L. E.

—

Les codicilles de Louis XIII. — Les bibliophiles recherchent avec empressement cet ouvrage, imprimé en 1643, sans nom de ville, ni d'éditeur, 4 parties in-24; c'est une production bizarre où des vues fort sages sont éparses au milieu de beaucoup d'idées extravagantes. M. le marquis du Roure lui a consacré une notice intéressante dans son *Analecta Biblion* (*Paris, Techener*, 1836, t. II, p. 213). Pourrait-on découvrir le nom de l'auteur, ou du moins le conjecturer? il a échappé à tous les bibliographes qui se sont occupés des livres anonymes?

C. R.

—

Fête anniversaire du grand-maître des Templiers célébrée à Saint-Paul de Paris? — « Dans une des dernières cérémonies des Templiers de Paris (celle anniversaire du martyre de Jacques de Molay), M. N. Valleray, secrétaire magistral, orateur du panégyrique, a appelé l'attention sur un fait très-remarquable, également consigné dans plusieurs ouvrages; ce fait est qu'en l'an VIII, avant de signer le *concordat*, Napoléon eut un moment la pensée de faire surgir le christianisme primitif, et qu'en 1811, revenant à la même idée, il entra en pourparlers à ce sujet : ce fut alors que, comme essai et comme gage de bonne foi, l'empereur ordonna la célébration de l'anniversaire de la mort de Jacques de Molay; ce qui donna lieu, dans l'église de Saint-Paul, à une cérémonie imposante, ou l'on déploya la plus grande pompe religieuse et militaire. » (*Recherches historiques sur les Templiers et sur leurs croyances religieuses, par J. P.* Paris, 1835, p. 29.)

Quelque bibliophile de l'*Intermédiaire* voudrait-il bien indiquer à un compatriote de Jacques de Molay, le journal ou la brochure à consulter pour le compte rendu de cette fête funéraire?

A. T.

—

Premier lit de justice de Louis XV. — J'ai trouvé, en remuant beaucoup de vieux papiers insignifiants, une plaquette pet. in-4° de 8 p., imprimée à Montpellier chez Jean Martel, impr. ordin. du roi, de nos seigneurs des Etats dans ladite ville, etc., 1715. C'est la *Relation de ce qui s'est passé au Parlement de Paris, quand le Roy Louis quinzième y vint prendre place en son Lit de Justice.* Tel est le titre, de cet « Extrait des registres de Parlement, du jeudi 12e de sept. 1715, de relevée. »

On y voit toute la disposition des ducs, des pairs ecclésiastiques, des maréchaux, et le duc de Tresmes « aux pieds du roy, » et ceux qui sont assis sur les « tabourets » et « en la chaise du greffier » et leurs costumes, et enfin tout le parlement d'alors, « toutes chambres assemblées, en robes et chapperons d'écarlate. » On dirait une page de Saint-Simon. Les discours du petit roi « porté par le duc de Tresmes, soutenu par le duc de Villeroy et la duchesse de Ventadour, à son entrée dans le parquet, » du premier président, du chancelier, s'y trouvent tout au long.

Quelle valeur bibliographique a la susdite plaquette? Est-elle rare ou se trouve-t-elle facilement? Seule, ou annexée à quelque recueil d'actes officiels? Elle est assez curieuse pour être réimprimée quelque part, mais à la condition qu'elle ne se trouve pas partout.

R... S. V. P.

—

La croix de Migné. — Dans les dernières années de la Restauration, parut, dit-on, dans le ciel, une croix, vue par tous les habitants de Migné (Vienne). J'ai cherché en vain dans les dictionnaires de médecine, aux articles *Hallucination* et *Vision*, un renseignement sur ce phénomène. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me signaler ce qui a été publié à ce sujet?

AD. HENRY.

—

Richard de Romany, auteur fort peu connu. — Où trouver quelques informa-

tions sur la vie de cet écrivain qui a publié en 1616 (Paris, veuve Cl. Le Montr'œil), sous le nom anagrammatisé de *Drachir* d'Amorny, un volume assez curieux : le *Carabinage et Matoiserie soldatesque*, dont il a été donné à Genève, en 1867, par les soins de l'éditeur J. Gay, une réimpression tirée à 100 exemplaires seulement? Il me semble que tous les biographes, à ma connaissance du moins, ont gardé sur lui un profond silence. Sait-on de quelle province de la France il était originaire? C'est peut-être du Lyonnais, car il fit imprimer en 1623, à Lyon, un autre ouvrage: *Le Fléau d'amour*, devenu très-rare et resté à peu près inconnu. V. F.

—

La Vérité sur la sainte Vierge. — Je possède un volume in-8 de 84 pages, avec 6 feuillets préliminaires non paginés, ayant pour titre : *Les éclairs de la Vérité resplendissans au milieu des ténèbres. A la découverte et confusion des faux amis et serviteurs de la sainte Vierge.* Et en épigraphe : Τὸ φῶς ἐν τῇ σκοτίᾳ φαίνοι, καὶ ἡ σκοτία αὐτὸ οὐ κατέλαβε.

Telle est du moins la première moitié du titre, car il a été coupé à mi-page, en sorte que l'on ne voit ni s'il porte un nom d'auteur, ni où et à quelle date il a été imprimé. Or, je tiendrais beaucoup à connaître l'auteur de mon volume et mes recherches sont demeurées stériles jusqu'à présent. Pour que les amis de l'*Intermédiaire* puissent y aider, voici quelques détails :

La préface a 4 pages et 4 lignes qui commencent un 5e feuillet. Elle se termine par ces mots : *C'est le souhait et la prière de*...... Malheureusement ce 5e feuillet a été coupé, de même que le titre, à 3 centimètres au-dessous de cette dernière phrase, inachevée à dessein, et qui se terminait, semble-t-il, par une souscription ou formule, au bas de laquelle était peut-être le nom de l'auteur que je cherche. *Barbarus has segetes!...* Il est expliqué dans cette préface, que les chrétiens se laissent « amuser et séduire par de faux miracles, » notamment en ce qui concerne la sainte Vierge, dont « il se faut bien garder de fondre une idole, avec ses vrayes dorures, ses vrayes bagues et joyaux, » mais qu'il « faut honorer en terre dans les bornes de la raison. » « Son nom est de très bonne, de très souëfve odeur, mais gardons-nous de vouloir gaster et corrompre cette doux-flairante odeur du nom de Marie, par des indiscrètes dévotions et loüanges idolâtres. » L'auteur s'adresse donc aux « dévots de la sainte Vierge, » et leur présente « des guides non suspects, pour que les saints ne soient honorés au delà de la raison et du devoir et que les fidèles soient ramenés dans la vraye et ancienne religion, qu'ont tenue et enseignée les bienheureux apôtres, et soient sauvez par Celuy qui, selon la paraphrase de Godeau (évêque de Grasse) sur 1 Pierre, I, 18, « s'est donné soy-mesme pour nous à « la mort, afin qu'il nous rachetât de toute « iniquité et nous affranchit de tant de « traditions inutiles, et même nuisibles, « pour luy estre un peuple de rare acqui- « sition, ayant le zèle des bonnes œuvres. » Après quoi vient la phrase déjà citée : *C'est le souhait*, etc.

Le verso du feuillet 5 était blanc. En tête du 6e, on lit : « Les maîtres de cette Echole sont : » — Puis suit, en forme de table, une liste de 64 auteurs ou autorités, dont les citations constituent tout le corps de l'ouvrage, de la page 1 à la page 64. Il y a une division en paragraphes : § I. Des loüanges de la Vierge en général. § II, De la conception prétendüe immaculée, p. 13. § III, Des mérites de la Vierge, p. 37. § IV, De l'intercession de la Vierge, p. 49. § V, De l'invocation, p. 63. § VI, De la légende, chroniques et autres livres touchant la sainte Vierge, p. 75, *ad fin.*

On voit qu'il s'agit d'un bouquin qui sent le fagot. Quel en est donc l'auteur, qui (heureusement pour lui) n'assistera certainement pas au concile œcuménique de 1869?

Serait-ce abuser que d'ajouter la liste des *maistres de cette Echole* précitée? Elle a son intérêt, et d'ailleurs elle offre le seul moyen de dater approximativement le volume. Les voici donc à la queue leu leu :

Philippe l'Abbé, chartreux; Théophile Reynaud, jésuite; Pierre Cellensis, de l'Ordre de Cisteaux; Anastase de Laur, gardien des Récollets de Bourdeaux; César Baronius, jésuite, cardinal; J. Piccolomini, cardinal; Ant. Godeau, évêque; Ange Spenel, carme; I. Bouis, prestre d'Avignon; Benoît Gonon, célestin, de Lyon; Thomas d'Acquin, dominicain; Lucas de Bruges, théologien et doyen en l'église cathédrale de Saint-Omer; Hipp. Carracciole, chanoine de Saint-Jean-de-Latran; Pierre Crespet, célestin; Adam Angelicus, docteur en la Sorbonne; Melchior Canus, évêque; dom Soto, dominicain; Hugo de Saint-Victor, chanoine; Thomas de Vio, cardinal Caietan; Jean Bertaud, évêque de Séez; saint Bernard, abbé de Clairvaux; Gratian, bénédictin; Cornelius Jansenius, évêque de Gand; J. Ferus, cordelier; Fr. Toletas, cardinal; Saint-Ivre, jésuite; Jacobus Markantius, moine conventuel; R. Bellarmin, jésuite, cardinal; Alph. Tostat, cardinal; Gabriel Vasques, jésuite; Denis Perronet, chanoine; J. Osorius, jésuite; Matthias Felissius, cordelier; Boucher, cordelier; B. Justinian, jésuite; Fr. Humblot, minime; César Calderari, chanoine de Latran; Simon Vigor, archevêque; Yves de Paris, capucin; Louis de Grenade, dominicain; Fr. Coster, jésuite, *Catéchisme romain;* P. Ribadaneira, jésuite; P. Canisius, jé-

suite; Thomas Stapleton, jésuite; Jean Hessels, docteur en théologie; Martin Perez, jésuite; François de Sales, évêque; sainte Catherine de Siene; P. Juvernay, prestre parisien; Sixte de Gennes, dominicain; François Veron, jésuite; Goropius Becanus, médecin flamand; l'auteur des *Pensées chrestiennes sur les Commandemens de Dieu;* Louis Vivès, docteur espagnol, J.-P. Camus, évêque; Fr. de Sylvestris, dominicain; Du Perron, cardinal; *le Clergé de France;* Pierre Coton, jésuite; Raymond de Sebonde, docteur en théologie; Lorinus, jésuite; Antoine Possevin, jésuite; J. Gerson, chancelier en l'université de Paris. DESC.

—

Les Discours académiques imprimés en lettres dorées. — En parcourant une ancienne collection du *Nain jaune*, de M. Aurélien Scholl, je remarque, dans le nº du samedi 27 février 1864, page 5, la petite boutade suivante :

« *Dimanche* 21. — M. de Carné a été présenté à l'Empereur par le président de l'Académie française. Conformément à la tradition de l'honorable corps, il a offert à Sa Majesté un exemplaire de son discours, *imprimé en lettres dorées*. — C'est la première fois que l'on a pu dire que M. de Carné parlait d'or. »

Pourrait-on me dire ce que je serais bien curieux de savoir, — à quelle époque de notre histoire remonte la « tradition » de ce tirage spécial en « lettres dorées, » — si toutefois cette allégation du malin *Nain* n'est pas une pure invention de journaliste, une supposition gratuite, destinée à mettre en relief le « mot de la fin? »

ULRIC.

—

Dernières paroles de Duroc. — Selon le *Moniteur universel* (30 mai 1813), le duc de Frioul, frappé à mort près du champ de bataille de Wurtschen, le 22 mai 1813, *expira douze heures après.* Suivant la *Biographie universelle* de Michaud, 2me édition, Duroc expira presque subitement. La dernière conversation de Napoléon avec son favori mourant, eut lieu dans la soirée. « Dès que les postes furent placés et que l'armée eut pris ses bivouacs, l'empereur alla voir le duc de Frioul. Il le trouva avec toute sa connaissance et montrant le plus grand sang-froid. Le duc serra la main de l'empereur, qu'il porta sur ses lèvres. « Toute ma vie, lui dit-il, a « été consacrée à votre service et je ne la « regrette que par l'utilité dont elle pou« vait vous être encore! — Duroc, lui dit « l'empereur, il est une autre vie! C'est là « que vous irez m'attendre et que nous « nous retrouverons un jour! — Oui, Sire, « mais ce sera dans trente ans, quand vous « aurez triomphé de vos ennemis et réa« lisé toutes les espérances de notre patrie. « J'ai vécu en honnête homme, je ne me « reproche rien. Je laisse une fille, Votre « Majesté lui servira de père. » L'empereur, serrant de la main droite le grand maréchal, resta un quart d'heure la tête appuyée sur sa main gauche dans le plus profond silence. Le grand maréchal rompit le premier ce silence: « Ah! Sire, allez« vous-en! ce spectacle vous peine! » L'empereur, s'appuyant sur le duc de Dalmatie et sur le grand-écuyer, quitta le duc de Frioul, sans pouvoir lui dire autre chose que ces mots: « Adieu donc, mon ami! »

Duroc, qui éprouvait des douleurs atroces (il avait le bas-ventre ouvert par un boulet de canon), a-t-il prononcé les pompeuses phrases publiées par le *Moniteur?* Faut-il mettre ce discours à effet au même degré de véracité, que les paroles solennelles prononcées, après la bataille de Marengo, par Desaix *tué roide* pendant cette bataille? Peut-on s'en tenir à la version plus vraisemblable donnée par Bourrienne (*Mémoires*, t. IX) qui rapporte, d'après une lettre écrite par un témoin oculaire, que Duroc, souffrant beaucoup et voyant que la visite de l'empereur se prolongeait, lui dit, en faisant avec la main droite le signe de l'éloigner : *Ah! Sire, laissez-moi du moins mourir tranquille;* ce qui est un peu différent.

Quel est ce témoin oculaire dont parle Bourrienne, ami de Duroc?

(Lyon). N. DE N.

Réponses.

Gog et Magog (I, 67). — *Jadschudreh* et *Madschudech* sont, dans la tradition arabe, les Turcomans qui partaient du bord oriental de la mer Caspienne pour envahir le haut pays persan et en emmener les habitants en esclavage. Pour empêcher ces incursions fut construite une muraille, qui s'élève au-dessus de l'eau à l'angle sud-oriental de la mer Caspienne et s'étend à l'est, dans l'intérieur du pays, sur une longueur indéterminée. L'ouvrage extérieur à l'ouest (presqu'île de *Gumisch Tepe*) apparaît, de la mer, comme une colline naturelle, et il faut la gravir pour en reconnaître les briques. Voyez Mourawiew, *Reise durrh Turbomanieu*, 1810. Ces renseignements ont été confirmés par Vambéry, *Reise in Mittelasien;* la muraille s'appelle *Sedd Iskender*, mur d'Alexandre : Alexandre a été substitué à *Dhulkaraaïn*, à celui *qui porte deux cornes* et qui est une variante d'Osiris et d'Ammon. Voyez le Coran, 18, 82. P. RISTELHUBER.

—

Familles Jamin (I, 103). — Quelqu'un des obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire*, (il y en a qui fréquentent la Bibliothèque impériale de Paris) me rendrait service, en me donnant la description exacte des armoiries des différentes familles Jamin, qui peuvent se trouver dans l'*Armorial général de France*, par Charles d'Hozier. Ce recueil officiel, dressé en vertu de l'édit de 1696, comprend 34 volumes de texte et 35 volumes d'armoiries, et est conservé au Cabinet des Titres. On doit y trouver les armoiries de ces familles Jamin, au tome de la province de Bourb., p. 173 et 433; au tome II de la province de Bourgogne, p. 30 et 70; au tome de la prov. de Lyon, p. 56; au tome de la prov. de Poitou, p. 701, 1154 et 1197; au tome de la prov. de La Rochelle, p. 275; au tome de la prov. de Tours, p. 327, 329 et 1313.

Je veux faire observer que le nom de *Jamin* n'est pas aussi commun en France que le croyait M. R. R.; tout au contraire.

Vicomte A. D'E.

—

Le nom de Figaro (III, 74). — Version encore inédite dans l'*Intermédiaire*, trouvée dans le *Magasin pittoresque*, année 1863, p. 375 : « Ce nom n'est point espagnol; on l'a déjà fait observer; mais, prononcé sur la scène française au milieu des rires bruyants, plus tard chanté sur tous les tons et dans tous les idiomes, l'Espagne l'accepta avec le reste du monde. Il se popularisa même, il y a quelques années, à Madrid, sous la plume mordante de Larra, et, grâce à cet écrivain, il est devenu un des interprètes les plus acerbes de la critique castillane. Selon toute probabilité, son origine est italienne. Il y avait à Gênes, au début du XVIII[e] siècle, un certain père Figari, religieux de l'ordre des Augustins, qui passait pour l'un des plus habiles mathématiciens de son temps. Ce personnage, d'un esprit assez excentrique, avait inventé, vers l'année 1712, de curieuses machines nautiques, conduites par une horloge de construction bizarre, auxquelles se rattachaient d'étranges projets d'expéditions maritimes. Beaumarchais était, comme l'on sait, parfaitement initié à tout ce qui se rattachait aux progrès croissants de l'horlogerie. Le nom de Figari excita sa verve railleuse; le changement de la lettre finale lui fournit le nom immortel répété sur tous les théâtres. Le prétendu Figaro espagnol a complétement éclipsé le Figari des Italiens. »

En note : « On peut consulter à ce sujet le *Journal de Verdun*. On lit dans ce vaste recueil, si peu lu aujourd'hui, des détails minutieux sur la mécanique du père Figari. »

J. MT.

—

Encore Lydorie (III, 556, etc.). — Je ne saurais laisser M. Bl. (d'Évreux), avec l'idée que ma demande relative à *Lydorie* n'avait qu'un intérêt de simple curiosité. EUREKA! Oui! J'ai trouvé enfin les 2 vol. in-24, chez Guillot, Paris, 1791..., et à quel prix, grand Dieu! à 25 centimes pièce! reliure pleine, tranche dorée! Ils servaient à caler un casier contenant d'horribles bouquins, chez un libraire du boulevard des Filles-du-Calvaire.

Tout vient donc à point à qui sait attendre... et c'est le cas de dire que s'il y a un Dieu pour les *yvrongnes*, il y en a un aussi pour les fureteurs. Merci, donc, à mon correspondant si aimable d'Évreux de son offre obligeante. J'ai dévoré les deux volumes. Cela m'a reporté à trente ans en arrière! Mais hélas! ce qui me semblait si charmant à l'âge heureux de quatorze ans, me semble maintenant... Comment dirai-je?... bien naïf. Encore une illusion détruite.

A. NALIS.

P. S. Sans aucun doute, l'ouvrage doit être à la Bibliothèque impériale, comme le dit M. Bl., mais en bonne conscience, je trouvais inutile d'aller déranger ces Messieurs si aimables de la Bibliothèque, et je comptais sur ma bonne étoile pour trouver un jour ou l'autre le susdit ouvrage. *Je l'ai trouvé*, tous mes vœux sont accomplis ici-bas.

A. N.

—

La vie privée doit être murée (IV, 278). — M. Littré, dans la 22[e] livraison de son Dictionnaire, donne, au mot PRIVÉ, la *remarque* suivante :

« Le mur de la vie privée!... J'ai cru d'abord, comme bien des gens, que c'était Royer-Collard qui avait créé cette expression... Depuis quelque temps, j'ai des doutes : ils me viennent d'une lettre de Stendhal, écrite à l'époque où le mot ne faisait que commencer à courir et n'avait pas encore perdu, par le frottement et l'usage, sa marque d'origine... La lettre est du 31 oct. 1823, et en voici le curieux passage : « Dîné à Troyes le 19, avec un marquis... Cet homme, durant un petit dîner de trois quarts d'heure, trouva le secret de nous conter toute l'histoire de sa vie; je pourrais écrire dix pages : Dès l'âge de treize ans, il servait dans l'Inde, il est marquis, il a un fils, il a une sœur, etc. Je n'ose continuer de peur d'entreprendre sur la vie privée d'un citoyen, qui, comme l'a si bien dit M. de Talleyrand, *doit être murée*... » Edouard Fournier, *feuilleton de la Patrie*, 14 juillet 1868.

(Valenciennes.) J. L.

—

Le titre épiscopal de Monseigneur (IV, 329). — Voici une réponse qui m'est fournie par l'abbé de Marsy. Il publia en 1751

une traduction de l'italien, qu'il intitula en français : *le Prince de Fra-Paolo*, ou conseils politiques adressés à la Noblesse de Venise, par le père Paul Sarpi, de l'ordre des Servites, consulteur d'État et théologien de la République de Venise. C'est, pour le dire en passant, un petit écrit fort remarquable et digne de l'historien du Concile de Trente, et je comprends que le père Le Courayer en ait dit : « qu'il peut passer pour un chef-d'œuvre de politique. » Or, à la page 2, sur ce mot du texte : « Vos Excellences m'ordonnent, etc., » l'abbé de Marsy a mis cette note : « Les nobles de Venise ont usurpé ce titre, qui dans le fond n'appartient qu'aux ambassadeurs. Ils se le donnent réciproquement, et ils ont si bien fait, qu'on ne peut guère le leur refuser, sans les offenser. C'est ainsi que nos prélats, à force de s'appeler *Monseigneur* les uns les autres, nous ont enfin amenés à leur donner ce titre. » S. D.

—

Expositions de l'ancienne Académie de peinture (V, 84). — Sources omises dans la Bibliographie Montaiglon : Vue du Salon de 1753 ; eau forte d'Augustin de Saint-Aubin. — *La correspondance de Grimm* (fév. 1773) sur le Salon de 1773. — *Annonces et Affiches de Paris*, du 25 sep. 1775, et *Correspondance secrète* du 30 août 1775, pour le Salon de cette année. — Voir le même recueil, le 27 sept., les 4 et 11 oct. 1777, et la *Lettre de M. Feutry* sur le Salon de 1777. — *Idem*, les 1er et 25 sept., les 3 et 11 oct. 1781, et *la Berlue des connaisseurs*, pamphlet sur le Salon de 1781. — *Idem*, les 27 août et 18 oct. 1783, pour le Salon de cette année. — *Idem*, les 7, 8, 15 et 29 sept. 1785, et une pièce de vers de M. de C. sur le Salon de 1785.

(Auch.) H. VIENNE.

—

Carpentras, ville comique (V, 118). — Au XVe siècle, tout ce qui était de Carpentras avait déjà mauvais renom et comptait pour chose ridicule. Ecoutez Coquillart en ses *Droits nouveaux* (Edit. Ch. d'Héricault, t. I, p. 137). Il s'agit de personnages grotesques :

Ilz chantent hault, respondent bas ;
Ilz parlent françois et latin,
Puis ilz s'habillent de satin,
En gens d'armes et advocatz,
En Ecossois, en Biscain,
A la mode de Carpentras.

ED. F.

—

De qui le rondeau, « A la Fontaine où s'enivre Boileau ? » (V, 126). — C'était un mystère du temps même de Boileau. Brossette en fit l'objet d'une question à J.-B. Rousseau, dans sa lettre du 25 juin 1719 : « A propos de ce rondeau, dit-il, apprenez-moi qui en est l'auteur, si vous le savez. Je l'ai vu attribuer à Chapelle. M. Despréaux m'a dit autrefois qu'il l'avoit sçu, mais qu'il l'avoit oublié. » J.-B. Rousseau ne répondit pas. Mais Louis Racine, quand il publia sa correspondance avec Brossette, mit au bas de la page à cet endroit : « M. Stradin. » Ce qui substitue une question à l'autre. Maintenant qu'on sait que le rondeau est de Stradin, il s'agit de savoir qui c'était que M. Stradin.

C'est la version la plus connue de ce rondeau qui serait de lui. L'autre, suivant Fayolle, dans son *Acanthologie ou Dictionnaire épigrammatique* (1817, in-12, p. 27) serait de Pierpetit de Grammont ; autre inconnu, autre question. ED. F.

—

Origine du dindon (V, 186 ; IV, 298 ; III, 521, etc.). — Dans une lettre de La Monnoye, que je crois inédite, et qui se trouve au tome II, page 77, d'un *Recueil d'Anecdotes ms.* (Biblioth. impér., mss., no 10434), je lis que les premières dindes auraient été apportées en France en 1385.

L. Dubois a fait une curieuse note sur cette origine dans son édition des *Chansons d'Olivier Basselin*, in-8, p. 33, 34.

ED. F.

— Nous avons cité une représentation du dindon dans la « *Tenture de Gombaut et Macée,* » qui est selon toute apparence de la fin du XVIe siècle. En voici une seconde qui doit porter une date antérieure, sans qu'il soit facile de la préciser.

La galerie de François Ier, au château de Fontainebleau, est décorée de grands sujets encadrés de stucs en relief sur le plan du mur couvert de sujets divers sur fond d'or. Autour du premier tableau, à droite en entrant par le vestibule de l'escalier du fer à cheval, tableau assez incompréhensible intitulé : « Ignorance chassée » se voient plusieurs animaux, encore rares aujourd'hui ; parmi lesquels figurent un dindon et une poule d'Inde, peints dans les dimensions de la nature.

Ces animaux qui ont été restaurés, ainsi que toute la galerie, sous la direction de M. Couder, de l'Institut, étaient peu visibles dès le XVIIIe siècle, car voici ce qu'en dit l'abbé Guilbert dans la *Description historique des chasteau, bourg et forêt de Fontainebleau* (Paris, MDCCXXXI) :

« Dans la bordure, des figures en relief sur des fonds d'or ornés de divers oiseaux et autres peintures que l'on peut à peine distinguer. »

Nous devons supposer, cependant, que les traces de ces peintures étaient assez visibles pour que les restaurateurs aient pu les suivre et rétablir avec sûreté les sujets primitifs. Quelle apparence, en effet, qu'un peintre académicien du XIXe siècle ait été

imaginer d'introduire le vulgaire dindon dans la décoration héroïque d'un palais !

Mais pour le Rosso à qui l'on doit la galerie de François I[er], le dindon était un oiseau rare, qu'il avait dû admirer dans la ménagerie du roi, ainsi que les autres animaux qu'il a introduits sur ses fonds de mur, afin de les mouvementer.

Quelle date assigner maintenant à ces peintures? Le Rosso mourut en 1541. Mais ces accessoires peuvent ne pas être de lui, car les Italiens ne cessèrent de travailler à Fontainebleau sous le règne des Valois. Mais la galerie dite de François I[er] dut être terminée cependant avant la mort du roi dont elle porte le chiffre et l'emblème.

Nous retrouvons également le dindon, parfaitement caractérisé et faisant la roue, dans une gravure anonyme de l'école de Fontainebleau, faisant partie d'une suite d'ornements où se voient également l'F et la salamandre du roi.

Ainsi le dindon était connu en France, avant la mort de François I[er], survenue en 1547. Cela confirme-t-il l'opinion de Brillat-Savarin, suivant laquelle les jésuites l'auraient propagé? Nous ne le pensons pas, puisque la première mission des jésuites date de 1540... Il est vrai qu'elle fut dirigée vers les Indes orientales, tandis que le dindon est originaire des Indes occidentales.

Il y a donc une nouvelle question à poser. Quelle est la date des premières missions des jésuites en Amérique? A. D.

—

Les Epinards d'Henri Monnier (V, 215). — Je ne crois pas que la sauce de ces épinards-là soit du bon Monnier. Lui-même m'a dit plus d'une fois qu'ils devaient sortir d'une autre cuisine que la sienne, et il demandait laquelle.

La curieuse compilation *Paris, Versailles et les Provinces au XVIII[e] siècle, par un ancien officier aux gardes françaises* (Dugast de Bois Saint-Just) 2[e] édition, 1809, in-8, nous aidera peut-être à la trouver. On y lit (t. II, p. 331) : « Madame de B.... disait un jour naïvement étant à table : « Mon Dieu, je suis bien heu« reuse de ne pas aimer les épinards, car « j'en mangerais, et je ne puis pas les souf« rir. » Ed. F.

—

Numérotage des rues (V, 25). — Les rues elles-mêmes étaient en effet numérotées à Paris, comme on peut le voir au coin de celles qui ont encore gardé leur écriteau, gravé dans la pierre. Cet écriteau et ce numérotage remontaient à 1728. Il paraît même que l'écriteau avait d'abord été en fer blanc. On lit dans les *Nouvelles à la main*, publiées par le *Bulletin du Bibliophile* (Juillet 1846, p. 857) : « Du 3 janvier 1728, — l'on travaille actuellement à numéroter les rues de Paris sur une plaque de fer-blanc que l'on applique à chaque coin de rue, et qui contient aussi le nom desdites rues. » Ed. F.

—

Indicateur du Mercure de France (V, 272). — Cette table si importante serait encore à faire après celle de M. Joannis Guigard, si elle n'était pas faite. Qu'on aille à la Bibliothèque impériale, on y trouvera, parmi les manuscrits du Supplém. franç. n° 2462, une *Table des Mercures de France*, qui satisfera largement à toutes les curiosités. Ed. F.

—

Acheter et vendre chat en poche (V, 273). — Les Anglais ont l'adage : *To buy a pig in a poke* (acheter cochon en sac) et les Italiens disent : *Non comprar gatto in sacco.*

(Manchester.) W. E. A. A.

—

Gourgandine (V, 287). — Je ne reviens sur ce mot, que parce qu'on a, je crois, oublié ce qui importait le plus : son origine.

Il est un des rares qui nous soit resté, à peine altéré, des langues orientales. Il vient en ligne directe du persan *gourgandje*, qui veut dire *prostituée*.

Ed. F.

—

Un moyen oratoire de M. Emile Ollivier (V, 337). — C'est à peu près ce que raconte notre La Fontaine d'un certain orateur :

Dans Athène autrefois, peuple vain et léger,...
Il parla fortement sur le commun salut.
On ne l'écoutait pas.....
L'animal aux têtes frivoles,
Tous regardant ailleurs, ne daignait l'écouter...
Que fit le harangueur ? Il prit un autre tour.
« Cérès, commença-t-il, faisait voyage un jour
Avec l'anguille et l'hirondelle :
Un fleuve les arrête ; et l'anguille en nageant,
Comme l'hirondelle en volant,
Le traversa bientôt..... » L'assemblée à l'instant
Cria tout d'une voix : « Et Cérès, que fit-elle ? »
— « Ce qu'elle fit ! Un prompt courroux
L'anima d'abord contre vous.
Quoi ! de contes d'enfants son peuple s'embar[rasse,
Et du péril qui le menace
Lui seul entre les Grecs il néglige l'effet !
Que ne demandez-vous ce que Philippe a fait ? »
A ce reproche l'assemblée,
Par l'apologue réveillée,
Se donne entière à l'orateur.
Un trait de fable en eut l'honneur.

Puis arrive la conclusion charmante qui est dans toutes les mémoires (Livre VIII, fable 4) :

Nous sommes tous d'Athène en ce point ; et [moi-même...
Au moment que je fais cette moralité,
Si *Peau-d'Ane* m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Le monde est vieux, dit-on; je le crois; cependant
Il le faut amuser encor comme un enfant.

Les commentateurs nous disent, je ne sais sur quelle autorité, que c'est là une anecdote dont le héros fut l'orateur Démade. Toutefois, ne semble-t-il pas que La Fontaine eut bien en vue Démosthène parlant contre Philippe? H. E.

— Voici, en effet, comment Plutarque, traduit par le bon Amyot, rapporte l'histoire à laquelle M. S. D. fait allusion : « Un jour que Démosthène vouloit haranguer le peuple, le peuple ne le vouloit point ouïr, n'eût été qu'il dit que ce n'étoit qu'un conte qu'il leur vouloit faire. Ce qu'entendant, le peuple lui donna audience, et il commença de la sorte : « Il y eut, dit« il, naguère un jeune homme qui loua un « âne, pour aller de ville en ville à Mé« gare. Quand vint sur le midi, que le so« leil était fort ardent, l'un et l'autre, le « propriétaire et le locataire, voulaient se « mettre à l'ombre de l'âne, et s'entr'em« pêchaient l'un l'autre; disant, le pro« priétaire, qu'il avoit loué son âne, mais « non pas l'ombre d'icelui; le locataire, à « l'opposite, soutenoit que tout l'âne étoit « en sa puissance. » Ayant ainsi commencé son conte, il s'en alla. Le peuple le rappela et le pria d'achever. « Et comment, « leur dit-il, vous voulez bien ouïr conter « une fable de l'ombre d'un âne, et vous ne « voulez pas entendre parler de vos affaires « d'importance!... »

Voilà bien *l'Ane et son Ombre*, mais je ne connais pas de fable de *Jupiter et le Paysan.* A. A.

— M. E. Ollivier a improvisé, pour les besoins de sa cause, le spirituel récit transcrit par M. S. D. Seulement, il a cousu à ce récit, avec beaucoup d'adresse, la piquante répartie que Lucien, dans ses *Dialogues des Morts,* attribue à Mercure discutant avec Jupiter. T. DE L.

—

Quelques lignes de M. Sainte-Beuve (V, 338).— Le hasard m'a mis à même de répondre à la question de M. V. N. Je viens, en feuilletant une collection du *Monde illustré,* de 1864, d'y trouver, dans la livraison du 15 octobre, page 236, les lignes citées de M. Sainte-Beuve. Elles appartiennent à une lettre autographe que le journal donnait à ses lecteurs, comme une actualité, à l'occasion de l'entrée au Sénat de l'illustre critique, qui, « depuis *Volupté* jusqu'aux *Causeries du Lundi,* a creusé son sillon littéraire. » S. D.

—

Qu'est-ce que oxel? (V, 339) — Simple conjecture : comme beaucoup de mots importés dans les Gaules par les Celtes, les Cimbres, les Belges, sont restés dans le français et dans nos patois, et n'ont pas été submergés par l'invasion du latin, je pense que *oxel* pourrait bien être un de ces mots. Mais quelle en est l'étymologie et la signification primitive? Arabe : *auqs,* méchant, pervers, faux, trompeur; *al, el,* doux, poli. *Auqs el,* doux, poli et trompeur, pervers.

Grec : *oxelaion,* boisson composée de vinaigre et d'huile.

Grec et latin : *oxalis,* oseille dont les feuilles sont luisantes et acides.

Ainsi, *oxel* signifierait méchant, trompeur, poli, doux, hypocrite, tartuffe, fripon, filou poli, agréable, méchant avec des dehors aimables.

(Alençon.) C. E. D.

—

Un discours bien payé (V, 342). — Ce discours qui ne valait pas grand'chose, et pourtant si chèrement payé, ne serait-ce pas celui dont il est mention dans le *Journal du Regne du Roy Henry III,* prononcé par Faye, l'avocat du roi, le 12 janvier 1588, lorsque le mignon duc d'Epernon fut reçu amiral de France? « Faye, ad« vocat du Roy, harangua hautement et « *ung peu* flateusement à la louange du « Roy : car il l'appela *le Sainct des Saincts,* « disant qu'il méritoit d'estre canonisé « (*heaven bless the mark!*) autant ou plus « qu'un de ses predecesseurs Roys de « France que nous adorons pour Saincts. » Il me semble que le pieux monarque ne pouvait payer trop cher pareil discours.

« Sur ce nouveau Sainct de Roy de « Monsieur Faye, dit encore le Journal, « on sema ce jour au Palais le distique sui« vant :

Quis neget Henricum miracula prodere mundo,
Quis fecit montem, qui modo vallis erat?

P. A. L.

—

Un soufflet d'Alcibiade (V, 401). — Voir là-dessus Plutarque, *Vie d'Alcibiade,* ch. VII; Elien, *Histoires diverses,* l. XIII, ch. XXXVIII. T. DE L.

— M. F.-T. Blaisois n'ayant pas peur du grec, je me permets de lui expédier la phrase suivante, extraite de la *Vie d'Alcibiade,* par Plutarque (c. 7 de l'édition *Tauchnitz,* Lips., 1812):

Τὴν δὲ παιδικὴν ἡλικίαν παραλλάσσων, ἐπέστη γραμματοδιδασκάλῳ, καὶ βιβλίον ᾔτησεν Ὁμηρικὸν· εἰπόντος δὲ τοῦ διδασκάλου μηδὲν ἔχειν Ὁμήρου, κονδύλῳ καθικόμενος αὐτοῦ παρῆλθεν. JOC'H D'INDRET.

— Plusieurs des modernes qui racontent cette anecdote, d'après Plutarque, ajoutent qu'un collègue du maître d'école ayant alors présenté un *Homère* à Alcibiade, en reçut un autre soufflet pour avoir osé in-

diquer des corrections sur son exemplaire. Plutarque parle bien de cet *Homère* corrigé; mais, au lieu d'un soufflet, il ne fait recevoir au correcteur, qu'une raillerie d'Alcibiade. En revanche, il raconte que celui-ci donna encore un soufflet, et cela par gageure, à Hipponicus, l'un des premiers citoyens d'Athènes, mais qu'ensuite il lui fit une soumission si complète, que Hipponicus lui pardonna et lui donna sa fille en mariage. O. D.

—

Armoiries d'Etienne et Bernard Picart (V, 374); **E. Picart** (IV, 292). — Le même article de la *France protestante* peut servir de réponse aux deux questions ci-dessus. Le célèbre graveur est né à Paris en 1631, et son fils Bernard, plus célèbre encore, fut le seul enfant que lui donna Angélique Tournant. Ils quittèrent tous deux Paris le 7 janvier 1710 pour se rendre à Amsterdam, par des motifs restés inconnus. Avant de se fixer en Hollande, Bernard Picart, dit le Romain, surnom que son père avait rapporté d'un long séjour en Italie, avait épousé à Paris, en 1702, Claudine Prost; puis, devenu veuf, il se remaria, à Amsterdam, le 25 septembre 1712, avec Anne Vincent, dont il eut un fils, Nicolas, graveur de portraits, et mourut dans la même ville en 1733.

L'article de MM. Haag étant fort complet, j'y renvoie MM. J. A. et J. G. de C. J. R. Quant aux armoiries de cette famille, je les ai cherchées sans succès. Rietstap donne six descriptions d'armoiries du nom de Picart, mais aucune ne me paraît pouvoir s'appliquer à la famille bourgeoise et parisienne des Picart. Il est probable qu'elles se trouvent dans le *Grand Armorial* de 1696; l'*Indicateur* de ce vaste recueil héraldique, publié par M. Louis Paris, en donnera l'indication, et il sera facile à un coabonné de Paris de faire la recherche demandée, à laquelle un but particulier m'intéresse, autant que nos honorables correspondants d'Amsterdam. Cz.

—

Les armes de Voltaire (V, 382). — Au mois d'avril 1869, je passais chaque jour devant un marchand de vieilles gravures de la rue Bonaparte, au n° 7 ou 11, qui avait en montre une grande planche représentant, si je ne me trompe, l'apothéose du châtelain de Ferney, et sous le titre, on voyait l'écusson de Voltaire, les trois flammes d'or en champ d'azur, gravé dans le style de l'époque. M. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la Noblesse*, 1868, donne la généalogie de la famille Arouet, et blasonne ainsi les armes de l'illustre philosophe : « D'or à trois flammes de gueules, deux et une. » Quant à l'auteur de la gravure en question, elle m'a paru si médiocre, que je n'y ai fait nulle attention. Cz.

—

Galands d'or (V, 402). — Le demi-avocat, demi-courtisan de Furetière portait des galands d'or. Marinette ne donnait à Gros-René qu'un galant de neige :

..... Voilà
Ton beau galant de neige avec ta nonpareille;
Il n'aura plus l'honneur d'être sur mon oreille.

« Ce sont des noms de rubans, dit M. Em. de la Bédollière. Un passage du *Roman comique* nous apprend ce qu'il faut entendre par galant : « Je lui montrai « un nœud de rubans, que l'on appelle à pré« sent un *galant*. » La nonpareille, d'après la définition de Furetière, est le ruban le moins large, dont on faisait des garnitures. »

— Commentons ici, s'il vous plaît, Furetière par Furetière lui-même : « On appelle aussi *Galans*, des nœuds de rubans qui servent à orner les habits, ou la tête des femmes. Une garniture, une touffe de *Galans*. Il est vieux. » (FURETIÈRE, *Dict. univers.*, in-fol. 1727.) ULR.

— Si j'étais du quartier Bréda
Je vous dirais fort bien, oui-da,
Le vrai nom [« Napoléon. » -
Des « *Galands d'or* » — « Louis » ou bien
Qu'on prenait autrefois pour cajoler sa dame. »
Mais je suis... une honnête femme!

CÉSARINE.

—

Les « cochons à l'engrais » du prince Louis (V, 402). — N'est-ce pas dans le *Manuel de l'amateur d'autographes* (publié depuis quelques années dans le journal de ce nom, par l'expert-éditeur Charavay), que M. E. E. avait déjà vu citer le mot de « cochons à l'engrais ? » La lettre du prince Louis n'y a-t-elle pas été indiquée à son nom et citée par extrait? — Je n'ai pas sous la main la livraison de l'*Amateur d'autographes* de mars 1863, qui a dû donner ce curieux, extrait d'après le Catalogue même de Charon. V. M.

— Parbleu! je sais bien, moi, où votre correspondant E. E. a vu citer, il y a un certain temps, cette expression pittoresque de « cochons à l'engrais. » — C'est, sans aller chercher plus loin, dans notre cher *Intermédiaire*, qu'il l'a rencontrée, car il est homme d'esprit à coup sûr (sa question le prouve), et, étant homme d'esprit, il ne peut manquer d'être un de nos coabonnés. Qu'il regarde donc la livraison du 25 janvier dernier, colonne 44, où M. Ed. F. (un autre homme d'esprit, sans contredit) nous signalait cette même lettre du 5 octobre 1839, qu'il « a vue autographe », et nous en citait le texte. C'était à propos de l'axiome favori des gardeurs et des man-

geurs de porcs, — *id est*, des ministres constitutionnels et des amis du régime parlementaire : « Le roi règne et ne gouverne pas. » (IV, 353, V, 44), laquelle maxime revient aujourd'hui sur l'eau avec les susdits porcs à l'engrais. B. F.

— J'ai certainement lu quelque part que Napoléon, ou plutôt le consul Bonaparte, raillant le projet de Constitution de Sieyès, avait traité son grand-électeur de *cochon à l'engrais de six millions;* mais je ne pourrais dire où. Cependant j'espère que cette indication, toute incomplète qu'elle soit, pourra venir en aide aux souvenirs de M. E. E. O. D.

— Ce fut le premier Consul qui se servit de cette expression, en examinant le projet de la singulière Constitution qu'avait dressée Sieyès et dans laquelle le chef de l'Etat était réduit à une inaction complète et à une impuissance mal dissimulée sous de vains honneurs. Le conquérant de l'Egypte et de l'Italie, l'homme du 18 brumaire, ne pouvait s'accommoder de ce régime; il manifesta sa volonté par une expression triviale, mais qui est restée. — Quant à M. Lombard, il a figuré dans les procès de Strasbourg et de Boulogne (lire les relations de ces affaires), et plus tard il a été récompensé de son bonapartisme de la veille, en obtenant, je crois, le poste de consul général à Calcutta. M. Charles Durand est un ancien journaliste et publiciste qui a résidé dans les Pays-Bas, qui a écrit sous divers pseudonymes (*Un Ami de la Hollande; l'Anonyme de Gand*, etc.); il a publié, en pays étrangers, divers ouvrages que l'infatigable bibliographe Quérard n'a point oublié de mentionner (*Supercheries littéraires*, 1re édit., tom. Ier, p. 592, 593).

Notons, en passant, que l'expression qui existe en tête de cette note a déjà été employée par un poëte chrétien qui vivait, ce qu'il y a lieu de croire, vers le IIIe siècle, Commodien, l'auteur d'un *Carmen apologeticum*, publié pour la première fois par Dom Pitra. Dans une invective contre les riches, l'auteur s'écrie que « leur unique joie est de vivre comme des porcs à l'engrais :

Dum modo lætentur *saginati* vivere *porci!*

Je m'empresse d'ajouter que je n'ai point lu Commodien et que j'emprunte cette citation à un article de M. G. Boissier, inséré dans une excellente publication hebdomadaire : la *Revue critique*.

G. Turben.

— Vous avez le bonheur d'être jeune, cher M. E. E.; mais ayez recours à l'ouvrage publié en 1853, par M. Paul Lacroix : l'*Histoire politique, anecdotique et populaire de Napoléon III, empereur des Français, et de la Dynastie Napoléonienne*, 4 vol. gr. in-8o, et vous saurez « qui est ce M. Lombard. » A la vérité, l'auteur, citant le *major* Lombard dans son premier volume, le nomme et le qualifie plus régulièrement, à la page 11 du second : *Jules-Barthélemy Lombard, chirurgien militaire.* — « Garçon! l'*Annuaire!* » aurait dit l'*Homme à l'oreille cassée* (si M. E. About l'eût permis dès 1836...) l'*Annuaire militaire* de 1836. — Chirurgiens sous-aides, p. 577 :

35. Lombard [b. j.], *à l'hôpital de Strasbourg, 22 mai* 1831.

C'est là, n'en doutez plus, votre *Lombard :* il était à la Finckmatt, le 30 octobre 1836; il fut porte-drapeau à Boulogne, le 6 août 1840.

Abel Hugo, un frère aîné du Grand Victor, auteur de nombreux ouvrages où l'on « pensait bien », et entre autres d'une *Vie anecdotique de Monsieur, comte d'Artois, aujourd'hui S. M. Charles X, roi de France et de Navarre, depuis sa naissance jusqu'à ce jour*, produisit en 1833 (Paris, Perrotin, édit.), une *Histoire de l'empereur Napoléon*, ornée de 31 vignettes, par Charlet, dans laquelle on « pensait bien » aussi, et même autrement. A la page 143, on s'occupe de la Constitution de l'an VIII, publiée et soumise au vote populaire, le 13 décembre 1799... Je lis : « Quant à cette institution mesurée à la taille de Sieyès, qui comptait sans doute être ce grand électeur, et gouverner en chanoine, sans embarras et sans responsabilité, Bonaparte la tua d'un mot : « Quel homme, dit-il, vou« drait être ainsi un *cochon à l'engrais* de « six millions? » Sieyès rougit et ne sut que répondre. » Décidément, ce *cochon à l'engrais* constitutionnel passe, ou doit passer dans la section des revenants?

H. de S.

—

Complot? Coup d'Etat? (V, 403.) — C'est un étrange abus de mots que d'appliquer aux ordonnances de 1830 le nom de *complot*. Qui complote se cache. Or, Charles X se cachait-il, en promulguant des ordonnances? Il ne croyait même pas faire un coup d'Etat, puisqu'il s'appuyait sur l'art. 14 de la Charte, article si fort controversé, si fort controversable. De très-bons esprits ont soutenu, et soutiennent encore, que cet art. 14 donnait au roi le droit d'agir par ordonnance, et je suis très-porté à penser que l'histoire en jugera de même. Seulement, l'histoire ne peut encore être faite sur ces graves événements, dont les effets se continuent et se continueront trop longtemps encore pour la tranquillité de la France et du monde. L'art. 14 a été condamné par les faits accomplis, c'est tout ce qu'on peut en dire pour le présent. La chute de Charles X et de Louis-Philippe, qui étaient *irresponsables* et *inviolables*, a été un double fait

violent, évidemment contraire au droit écrit. Mais qu'importent les protestations du droit? Tout se réduit au mot fatidique: *il est trop tard!*

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur les Ordonnances de 1830, elles ne pouvaient être un complot; on pourrait douter qu'elles fussent un coup d'Etat. Le vrai mot a été prononcé pour 1830 et 1848; le mot : *catastrophes!* Dieu nous garde des... catastrophes! E. G. R.

—

Entre la poire et le fromage (V, 404). — Le fromage se mange après la poire, comme la salade suit le rôti. C'est qu'un repas, à l'égal du discours, est une affaire d'art où s'observe étroitement la gradation. Digestive et altérante est la salade; mais plus digestive encore, et non moins altérante, est la poire; enfin très-digestif, et souverainement desséchant, est le fromage. Pour ce qui est de la locution proverbiale, « entre la poire et le fromage, » elle équivaut à « au dessert, sur la fin du repas, alors qu'on cause à cœur ouvert, » comme on dit au delà du Rhin : « Zu Ende der Mahlzeit, da man anfangt lustig zu sein und offenherzig zu reden. »

Une expression qui n'est pas sans avoir quelque analogie avec la précédente, et qui était jadis d'un fréquent usage, c'est : « Depuis l'œuf jusque au fruit, » *AB OVO AD MALA*, pour signifier « du commencement à la fin du dîner. »

(Grenoble.) J. P.

—

Naissance de d'Alembert (V, 405). — Il est vrai que, malgré tout le soin que j'apportai à la recherche de l'acte de baptême de Jean Le Rond d'Alembert, je ne parvins pas à le trouver dans les registres des paroisses de Paris. Le Bénédictin Chaudon m'avait trompé : « Il (d'Alembert) ne dut le bon- « heur de vivre qu'aux apparences d'une « mort prochaine, et à l'humanité d'un com- « missaire du quartier, qui, *au lieu de l'en-* « *voyer aux Enfants-trouvés*, lui donna « pour nourrice la femme d'un vitrier. » Voilà ce que dit Chaudon, que je pus croire bien informé. Les Enfants-trouvés étaient exclus du cercle de mes recherches, et je m'obstinai à feuilleter, à lire, à relire avec la plus grande attention, trois ou quatre fois, tous les actes de baptême inscrits dans les registres des soixante-six églises paroissiales de Paris, à une date voisine du 16 (une faute d'impression m'a fait dire le 6) novembre 1717. Intrigué d'une peine inutile, je m'arrêtai là, supposant que Jean Le Rond avait été baptisé dans un des couvents de la Cité, dont les registres n'ont point été conservés.

Mon *Dictionnaire* publié, je me remis à l'œuvre pour le compléter, le corriger et préparer une seconde édition de ce travail. Dieu me fasse la grâce qu'elle soit prête et bientôt! Jean Le Rond était une de mes préoccupations. Deux points de sa biographie m'intéressaient particulièrement : Avait-il été baptisé, quand et où? Qui était sa nourrice, cette vitrière qu'un biographe a dit, du ton le plus affirmatif, qu'elle demeurait *rue Michel-le-Comte?* Quant au premier point, il me paraissait certain que l'enfant exposé sur les degrés de Saint-Jean Le Rond avait été baptisé. Le commissaire du quartier de la Cité n'avait pas pu manquer de le faire présenter à un prêtre, pour que le baptême lui fût administré; c'était le devoir de ce fonctionnaire. Mais quel prêtre administra le sacrement? Chaudon dit que le commissaire n'envoya pas l'enfant aux Enfants-trouvés; c'est peut-être le contraire qui est la vérité! Comment ne m'avisai-je pas plutôt de cela? Je courus aux registres des Enfants-trouvés, qui, aux Archives de la Ville, sont intitulés : Enfants de la patrie, et, vol. XIX, fol. 156, v°, je lus : « Jean Le Rond, bap- « tisé le 17 novembre (1717). Le parain « (*sic*), le susd. Perreau, la marraine, Ma- « rie de Rocoust (*sic*), demeurante (*sic*) par- « vis Notre-Dame, paroisse Saint-Christo- « phe, lesquels ont signé : GRANGÉ (c'est « l'aumônier des Enfants-trouvés), PER- « REAU, M. DEROCOU. » Ce Perreau est un employé de l'hospice qui sert de parrain à la plupart des enfants apportés au bureau. Quant à Marie Derocou, c'est probablement la femme qui a ramassé le nouveau-né et l'a porté au commissaire. Celui-ci, après avoir pris note de la présentation, a engagé la bonne femme à déposer l'enfant à l'hospice, et elle n'a pas eu à aller loin, l'hospice étant sur la place de Notre-Dame. Tout naturellement, elle a été engagée à tenir sur les fonts l'enfant qu'elle apportait; elle y a consenti, et le 17 novembre le baptême a eu lieu.

Et tout de suite après, qu'est-il arrivé? Il fallait une nourrice à Jean Le Rond, à qui on avait donné le nom, non pas de son parrain, mais celui de l'église, sous le porche de laquelle on l'avait exposé. On ne pouvait pas attendre longtemps: la bonne Marie Derocou connaissait-elle la femme Rousseau, la « pauvre vitrière, » comme on a dit? était-ce le commissaire qui choisissait cette nourrice ou le directeur de l'hospice qui confiait un de ses enfants aux soins de la vitrière? On a dit que le commissaire fit ce choix. L'hospice devait payer les mois de nourrice; mais la rétribution était bien faible, et si Madame Rousseau était « pauvre, » en effet, la charge qu'on lui imposait était lourde. Madame de Tencin, mère du petit abandonné, et M. Destouches-Crinon, le père de Jean Le Rond, s'intéressèrent-ils au sort du nourrisson de la femme du vitrier? Il est probable qu'en secret ils firent tenir à la nourrice un secours annuel, pendant quel-

ques années au moins, car on sait que Madame de Tencin ne perdit pas de vue son fils, à qui elle se découvrit un jour.

Quoi qu'il en soit, voilà Jean Le Rond en nourrice rue *Michel-le-Comte*. Rien ne doit être plus aisé que de trouver le vitrier Rousseau, puisqu'on sait sa demeure. Les registres de Saint-Nicolas des Champs n'ont point de Rousseau, jusqu'en 1716 ou 1717. Trois Rousseau font baptiser des enfants en 1718, mais Pierre est entrepreneur de bâtiments, Jacques est marchand, et Robert est peintre; point de vitrier du nom de Rousseau dans la rue Michel-le-Comte. Il faut faire un voyage dans toutes les paroisses. Patience! je n'en oublie aucune; des quinze qui sont dans la Cité, je passe à celles de la rive droite de la Seine, puis à celles de la rive gauche; partout des Rousseau, mais pas un n'est vitrier. J'arrive à la fin à Saint-Côme-Saint-Damiens, ma dernière station! et me voilà payé de ma fatigue. Oui, voici « *Pierre Rousseau, marchand vitrier.* » Il a épousé « Geneviève-Elisabeth Le Grand, » et celle-ci, le 9 mars 1716, lui a donné une fille qu'on a nommée Geneviève; l'acte de baptême de cette enfant dit que Pierre Rousseau demeure *à la porte Saint-Michel*. Voyez-vous la confusion : la *porte Saint-Michel* et la rue *Michel-le-Comte?* Le 12 avril 1717, Geneviève-Elisabeth Le Grand mit au monde un fils, tenu le jour même sur les fonts par « un fils de Jean Rousseau, maître vitrier, faubourg Saint-Jacques (père du frère de notre Pierre). » Geneviève-Elisabeth, nourrice depuis sept mois de Jean-Charles, son second enfant, prend Jean Le Rond, qu'elle devra sevrer en février 1719; car, le 23 septembre de cette année, elle accouchera de Jacques. Elle aura, à ce moment, trois enfants à elle, et celui qu'on lui a confié. Elle ne s'arrêtera pas là; le 23 novembre 1721, elle aura Jean-Pierre, et le 21 octobre 1725, Michel. Jean Le Rond est donc le sixième enfant du vitrier Pierre Rousseau, enfant d'adoption qui, dit-on, ne quitta point sa véritable mère, sa mère de lait, celle qui l'éleva petit et le fit instruire. Pierre Rousseau changea de quartier, et je n'ai pu le retrouver dans Paris; je le perds de vue après 1725. J'aurais voulu découvrir l'acte d'inhumation d'Elisabeth-Marie Le Grand, pour y lire le nom de Jean Le Rond d'Alembert. A. JAL.

—

Portrait d'André Chénier (V, 405). — Mais nous oublions, en parlant des choses qui feront vivre son nom, que quelques jours lui restent encore dans la captivité, et qu'il convient d'achever une tâche douloureuse. Les deux Trudaine étaient aussi détenus à Saint-Lazare, et Suvée, prisonnier comme eux, s'occupait de faire le portrait d'André. Cette peinture, possédée aujourd'hui par M. de Cailleux, est la seule image qui reste de lui.

DELATOUCHE.

— Outre le portrait gravé par H. Dupont, dont il y a un état avant la lettre, il existe certainement d'autres portraits gravés d'André Chénier. Ainsi, sans pouvoir préciser davantage pour le moment, dans la *Galerie théâtrale* de M. Soleirol, curieuse collection d'estampes vendue en décembre 1862, se trouvaient dans un lot (nº 475) huit portraits différents des deux Chénier. (Auch.) H. VIENNE.

—

Un cartel à interpréter (V, 405). — Je me borne, pour toute réponse, à reproduire textuellement une note qui accompagne le passage en question, à la p. 235 de l'édition de la *Chronique de la Pucelle*, donnée dans la *Bibliothèque gauloise*, par M. *Vallet de Viriville.*

« Ce genre de pièces, dit-il, est connu « des diplomatistes sous le nom de *chartes* « *parties*, *paricles* ou *endentures*. Le « corps de la pièce était écrit une première « fois en haut d'une feuille de papier ou de « parchemin; puis, après un espace vide, « on écrivait une seconde copie de la pièce « au-dessous de la première. Dans l'espace « vide, on traçait en gros caractères une « devise ou légende quelconque; par exem- « ple : A, B, C, D, etc.; puis, on coupait « le papier de manière à diviser la légende « en deux par une ligne *endentée* ou on- « dulée. Ce procédé avait pour but de con- « stater avec certitude l'origine commune « des deux copies. Certains actes étaient « tirés de la sorte ou divisés en trois, qua- « tre et même cinq exemplaires. En ce « dernier cas, la légende était coupée une « fois par moitié sur les quatre premières « expéditions; mais dans le dernier exem- « plaire, la légende coupée par moitié était « quadruple; elle régnait tout autour du « texte sur les quatre bords de la charte. « Les billets de banque actuels, et autres « coupons à souche, présentent encore au- « jourd'hui l'emploi du même procédé. »

(Périgueux.) ALB. TORNEZY.

—

Une barbe d'or (V, 405). — Il n'est pas supposable que Monseigneur de Lorraine ait mis une fausse barbe ou se soit fait dorer le poil du menton, pour pleurer le Téméraire. D'ailleurs, on portait peu la barbe à cette époque.

Ne s'agit-il pas plutôt d'un ornement dépendant du chaperon, comme les *barbes* du bonnet des femmes ?

Une curieuse image xylographique représentant *les neuf preux*, et conservée, ce me semble, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, pourrait éclaircir ce détail en ce qui concerne

le costume qu'on attribuait alors aux anciens preux. PROSPER BLANCHEMAIN.

— Dans une courte notice du *Magasin pittoresque* (1833, p. 158-159) sur l'histoire de la barbe en France, il est fait allusion au fait rapporté par AD. D., en des termes qui prouvent qu'il s'agit du texte de *Jean de Troyes;* mais cette assertion n'est appuyée sur aucun autre document. Voici quelques notions qui serviront à expliquer l'usage des barbes d'or.

Dans sa deuxième satire, contre les vœux criminels et insensés des hommes, Perse, dit :

...Nam fratres inter ahenos
Somnia pituita qui purgatissima mittunt
Præcipui sunto, sitque illis *aurea barba.*

(Ne faut-il pas en effet que ceux des frères aux statues de bronze qui vous envoient des rêves véritables, soient plus honorés que les autres et aient une barbe d'or ? — Traduction de Sélis.)

Sur ces vers, le traducteur a donné la note suivante : *Une barbe d'or* (v. 58). Turnèbe soupçonne que la barbe d'or était un attribut distinctif des dieux de la grande classe. Il se fonde sur un passage où Suétone dit de Caligula, qu'il se faisait représenter dans ses statues avec une barbe d'or, ayant à la main ou un foudre ou un caducée ; *ornements*, ajoute l'historien, *qui ne conviennent qu'aux grands dieux*. Or, dans le texte de Suétone, le mot *ornement* paraît se rapporter à la barbe d'or, aussi bien qu'au foudre et au caducée. (Voyez Suétone, Vie de Caligula, chapitre 52). Ainsi, en dorant la barbe des héros ou demi-dieux qui envoyaient de bons rêves, on leur faisait autant d'honneur qu'à Jupiter, Neptune, Mercure, etc.

Voici le texte de Suétone : «... Plerumque vero aurea barba, fulmen tenens, aut fuscinam, aut caduceum, deorum insignia. » Il (Caligula) paraissait en public... le plus souvent avec une barbe d'or, tenant à la main ou un foudre, ou un trident, ou un caducée, insignes des dieux. — Turnèbe a mal cité ou a été mal cité; il ne s'agit pas de statues; mais il importe peu à notre sujet. N'est-il pas permis de voir, dans cet usage, l'origine des barbes d'or par lesquelles se distinguaient les anciens chevaliers ? C'était une marque d'honneur, qui n'appartenait qu'aux grands seigneurs. E. G. P.

—

L'amendement de Riancey (V, 406). — Le parti clérical, ahuri par le succès du *Juif errant*, d'Eugène Sue, attribuait à l'influence du roman-feuilleton la démoralisation qui, à l'en croire, conduisait la France à sa ruine. Il saisit avec bonheur la première occasion qui s'offrit de satisfaire sa rancune.

Lors de la discussion de la loi du 16 juillet 1850, M. Henri de Riancey, représentant du peuple et rédacteur d'une feuille bien pensante, fit adopter un amendement ayant pour objet de frapper d'un droit de timbre supplémentaire tout numéro de journal escorté d'un roman-feuilleton. En fait, c'était tuer le roman-feuilleton,

Ce pelé, ce galeux dont venait tout le mal!

Cette disposition draconienne fut abrogée par l'article 36 du décret organique du 17 janvier 1852, mais la Société des gens de lettres se souviendra longtemps du vide désastreux qu'elle opéra dans sa caisse; et si le prochain Concile s'avisait de canoniser par anticipation M. H. de Riancey, il est probable que, tout Breton qu'il est, mon ami Paul Féval réclamerait pour lui le rôle d'avocat du diable.

JOC'H D'INDRET.

—

Inscription énigmatique (V, 412). — Je n'entends pas chicaner M. J. P. sur son ingénieuse interprétation de cette énigme. qui, suivant lui, exprime les vérités les plus consolantes, et que je persiste, avec Spon (*Interm.*, V, 324) à trouver tout simplement incompréhensible, à l'exception des trois dernières lignes, qui me paraissent se rapporter bien nettement à Niobé. Je me permettrai seulement de demander à M. J. P., des éclaircissements sur quelques points de détail :

1° S'il faut en croire M. J. P., Ælius ou Ælia veulent dire *autochthone* ou plutôt (ce qui n'est pas tout à fait la même chose *enfant du soleil*, ἥλιος. Mais ἥλιος, pour σήλιος, σαέλιος, σα-Fέλιος, vient de la racine *su*, répandre, engendrer, qui a donné au sanscrit *sûryas* (aryaqué, savaryas) et en latin *sol*. Dès lors, j'ai de la peine à admettre que le latin, qui conserve toujours l's initial de la racine, l'ait laissé tomber dans Ælius. En tout cas, l'assimilation que fait M. J. P. entre Lælia et Ælia me paraît injustifiable, la lettre *l* par laquelle commence le premier de ces deux noms, devant avoir une étymologie.

2° M. J. P. rattache les deux mots *mulier* et *miles* à la grande racine *mal*, moudre, broyer. Passe pour *mulier*, quoique la chose puisse prêter à controverse, mais qu'on ait désigné le soldat par un terme qui signifie le meunier ou le boulanger, voilà ce qui ne paraîtra croyable à personne. J'aime mieux voir dans le mot *miles* la racine *mil*, réunir, rassembler, qui se trouve également dans le nom de nombre : *mille.* Quelle que soit, du reste, l'étymologie de ce mot, pourquoi M. J. P. qualifie-t-il d'*anecdotique* et d'*intraduisible* l'expression *armato milite*, qui se trouve

dans Virgile, au commencement du livre II de l'*Enéide*, si je ne me trompe :

... Penitusque cavernas
Ingentes uterumque *armato milite* complent.

Je me souviens d'avoir, étant en troisième, traduit ce vers à peu près ainsi : « Ils (les chefs grecs) remplissent *de soldats armés* les vastes flancs du cheval de bois. » Je n'y voyais pas malice alors : j'avoue qu'il en est encore de même aujourd'hui.

3° Pourquoi M. J. P. nous dit-il que *chrysalide* vient du grec χρύσος et du latin *ala*, littéralement *aile dorée ?* D'abord les chrysalides ou nymphes n'ont point d'ailes, si ce n'est à l'état latent, ou *en puissance*, comme disent les métaphysiciens. Ensuite, à quoi bon recourir à une formation hybride, pour expliquer le mot χρυσαλλίς, où l'on trouve tout simplement χρύσος, avec une finale diminutive αλλις analogue à υλλις dans 'Αμαρυλλίς, Θεστυλλίς. Χρυσαλλίς se traduirait en latin *aureola?*

4° Enfin M. J. P. fait venir *chenille* de *catena*, *catenicula*. L'étymologie *canicula*, petite chienne, qui a pour elle le provençal *canilha* et le normand *chattepeleuse* (angl. *catterpillar*), me paraît bien préférable. DICASTÈS.

—

La licorne (V, 429).— « Les armes d'Angleterre, où elle a pris indûment la place du vieux cheval saxon d'Horsa. » Si je ne me trompe, c'est Jacques Ier d'Angleterre, le fils de Marie Stuart, qui, le premier, introduisit la licorne (*unicorn*) des armes d'Ecosse dans celles d'Angleterre, à la place non d'un cheval, mais d'un griffon, qui existait du temps de la reine Elisabeth. P. A. L.

—

Calendriers nouveaux (V, 416). — Le plus fécond et le plus singulier réformateur du XVIIIe siècle, Restif de la Bretonne, n'avait pas oublié la réforme du calendrier.

Dans les *Nuits de Paris ou le Spectateur nocturne*, tome III, page 1425 (CXXXVIe nuit), il exposait ainsi son plan :

« Pour se conformer à la nature et au « bon sens, le 1er du premier mois de l'an« née sera fixé au jour du solstice d'hiver, « point auquel les jours recommencent à « grandir, et comme les mois romains sont « insignifiants et dénaturés, ils ne porte« ront plus que des noms numéraux : jan« vier, commençant au 21 décembre, s'ap« pellera primobre ; février, duobre ; mars, « triobre ; avril, quartile ; mai, quintile ; « juin, sextile ; juillet, septembre ; auguste, « octobre ; septembre, novembre ; octobre, « décembre ; novembre, onzobre ; enfin « décembre, notre douzième et non pas « notre dixième mois, comme chez les « premiers Romains, douzobre. Duobre « aura vingt-neuf jours et trente aux an« nées bisduobres (mal nommées bissex« tiles), et l'on en retranchera un au nou« vel octobre, afin de rendre un jour au « premier semestre, qui en a trois de moins ; « et douzobre finira le 20 décembre ac« tuel. » Il y a une foule de propositions bizarres, d'anecdotes plus insipides que scandaleuses ; on y trouve jusqu'à un projet de taxe pour les chiens. Tout a été critiqué par l'infatigable et cynique auteur du *Pornographe*.

(Lyon.) V. DE V.

—

Hommes célèbres non mariés (V, 451). — On peut ajoutir à cette liste les noms suivants : R. Beuton (l'auteur de l'*Anatomy of Melancholy*), Boccaccio, Beethoven, Brougham, Bentham, Chatterton, les deux Chénier, Gœthe, Goldsmith, les deux Humboldt, Charles Lamb, Lugliabecchi, lord Macaulay, sir J. Reynold, Robespierre, Richard Savage, Spinoza, Horace Walpole. C'est par erreur que le nom d'Addison a été inséré dans cette classe. Il épousa la comtesse de Warwick. Le sujet de cette liste est très-intéressant, et si l'on y ajoutait les noms de femmes, elle ne pourrait manquer de gagner beaucoup en intérêt. (Manchester.)

WILLIAM E. A. AXON F. R. S. L.

—

D'un livre qui était sur la table dans le cabinet de Catherine de Médicis (V, 460). — Le livre que cherche M. A. Baschet ne serait-il pas celui d'Androuet du Cerceau : *les plus excellents Bâtiments de France*, etc., dédié à la reine Catherine de Médicis, imprimé à Paris en 1576, et suiv., deux parties en un volume in-fol. ? C'était probablement l'exemplaire de dédicace, offert par du Cerceau lui-même.

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

« **Prudhommiana** » (V, 461).— Connaît-on ces jugements formulés par J. Prudhomme sur deux compositeurs contemporains ?

Hérold : « Bon musicien. Un peu colifichet. »

Rossini : « Musique de barrière. »

Et son opinion sur les classiques :

« Nous avons le tendre Racine, — Cor« neille le Grand, — Voltaire, génie uni« versel, le second dans tous les genres, — « et Molière, pour la farce. » I. G.

— On prête à M. Prudhomme, fonctionnaire, la débauche des paroles suivantes, laquelle n'est pas plus invraisemblable que tel ou tel autre spécimen d'éloquence offi-

cielle, publié par nos « feuilles publiques. » — Donc, M. Prudhomme vient d'être nommé préfet du département de..., et il adresse tout aussitôt à ses chers administrés la proclamation que voici :

« Habitants de T...,

« Arrivé dans vos murs depuis hier avec « mon épouse adorée, je vous dirai, comme « le grand Empereur aux habitants de « Lyon : *Lyonnais, je vous aime...* »

G. N.

Trouvailles et Curiosités.

La Convention nationale, statistiquée en dix lignes. — Qui se souvient aujourd'hui de ces dix lignes d'un discours de François Arago?

C'était en mai 1840. Le grand astronome-député était à la tribune :

« Il y a eu, dit-il, une assemblée qui a été nommée par l'universalité des citoyens, c'est la Convention : elle a sauvé le pays. Elle a eu en partage le courage, l'honneur et le patriotisme. Elle comptait dans son sein 14 évêques, 6 ministres protestants, 13 hommes de lettres, 22 médecins, 15 magistrats, et 39 avocats ou notaires. Elle a fourni 11 sénateurs, 4 conseillers d'Etat, 90 magistrats, 15 employés supérieurs des finances, et 13 membres de l'Institut. Vous voyez, comme dit Montesquieu, que le peuple est admirable dans ses choix. »

—

Camoëns et Jules César. — On a raconté que Luiz de Camoëns avait, dans un naufrage, risqué sa vie pour sauver le manuscrit de ses *Lusiades*, en nageant seulement d'une main, pendant que de l'autre il élevait le poëme au-dessus des flots irrités (vieux style). Ceci est probablement un conte. Dans tous les cas, le poëte aurait été devancé par Jules César. Voici le récit de Suétone (ch. LXIV) : « Il attaquait un pont dans Alexandrie ; mais une brusque sortie de l'ennemi le força de sauter dans une barque. Comme on s'y précipitait après lui, il se jeta à la mer et nagea l'espace de deux cents pas, jusqu'au vaisseau le plus proche, élevant sa main gauche au-dessus des flots pour ne pas mouiller des écrits qu'il portait (*ne libelli, quos tenebat, madefierent*), traînant son manteau de général avec ses dents, pour ne pas laisser cette dépouille aux ennemis. »

T. DE L.

—

Un mousqueton-revolver sous Louis XIV (*Voir* I, 96; III, 10). — L'armurerie n'avait pas attendu le XVIIe siècle pour trouver les armes à feu à plusieurs coups. Dès la moitié du XVIe, Straparole parle d'un « petit bidet à cinq canons qui se deschargeoient ensemble ou séparément, comme l'on vouloit. » (Traduction Larivey.) Mais l'on peut objecter que c'était bien là un pistolet à cinq coups, mais non un revolver; et peut-être la même distinction est-elle applicable au mousqueton à sept coups de M. de Saint-Aignan. Il n'en serait pas de même, je crois, d'une arme encore plus curieuse que Tavernier dit avoir portée en Perse. « Comme je connaissois l'inclination de Mahamet-Beg pour toutes sortes de curiositez, je lui fis présent d'une arquebuse qui tiroit dix-huit coups de suite, et *se chargeoit et amorçoit d'elle-même par un demi-tour de la culasse*. Mahamet-Beg....., bien qu'il eût remarqué quelques défauts dans cette nouvelle invention, auxquels il tâcha de trouver quelque remède. Il vit que toute la poudre qui devait être dispersée en dix-huit charges pouvoit tout d'un coup s'enflamer, et qu'ainsi cette arme pouvoit autant nuire à celui qui s'en serviroit, qu'à ceux contre qui il la voudroit tirer. Comme il est aisé d'ajouter quelque chose à une première invention..... Mahamet-Beg philosophant sur cette arquebuse .... Il communiqua sa pensée à deux armuriers françois qui étoient au service du roi (de Perse), et qui travaillèrent si bien, selon ce qu'il leur prescrivit, qu'ils firent une arquebuse qui faisoit le même effet que celle que je lui avois donnée, sans danger pour celui qui la voudroit tirer. » Je crois bien que même avec les corrections du mécanicien premier ministre, car telle était la qualité de Mahamet-Beg, cette arquebuse n'obtiendrait pas le prix à l'Exposition de 1867; mais ce document ne prouve-t-il pas que l'idée et le principe du revolver étaient déjà trouvés sous Louis XIV?

O. D.

—

Un câble sous-marin sous les auspices de la politique. — Que de bonnes choses par l'*Agence Havas*, cette fille médiate de M. Guizot! — sans compter la réponse du président Grant. Oyez plutôt :

« J'ai la confiance que la politique libé« rale des Etats-Unis, sous les auspices de « laquelle ce câble a été posé, aboutira à..., « etc... »

O langage du jour ! Etonnez-vous donc, après tout cela, qu'une tasse de thé soit « un lien » chez le *Petit Off!*

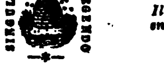
H. DE S.

—

Une inadvertance de M. Ponson du Terrail. — Est-il donc vrai que, dans un récent feuilleton, M. Ponson du Terrail, emporté par l'ardeur de l'inspiration, ait écrit ces lignes étranges :... « Il toucha sa main... Horrible!! Cette main était gluante et glacée comme celle d'un serpent!! »

EUQORRAL.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 113. Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. 10 sept. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« Mæcenas, atavis... » — Avec quel plaisir on rencontre parfois une bonne réminiscence, une citation bien appliquée de nos bons vieux auteurs, une heureuse allusion à quelque texte classique! C'est ainsi que j'ai été vraiment charmé, en lisant, dans le feuilleton théâtral de Théophile Gautier (*Journ. off.*, lundi 14 juin 1869), les lignes que voici :

« Quoi qu'on en dise, il faut débuter de bonne heure, avec la hardiesse ingénue et la folle confiance des vingt ans... Si l'on remet trop, la réflexion vient, le diable au corps s'en va, le sens critique se développe, l'on se juge et l'on ne fait rien. Lancez-vous donc dans la carrière, ô jeunes poëtes, et si vos chevaux s'emportent, et si la roue brûlante de votre char n'évite pas la borne et s'y heurte violemment, ne vous en inquiétez pas; cussiez-vous roulé dans la poussière olympique, vous vous relèverez bien vite et serez prêts pour une autre course. »

Quelle agréable et heureuse application du

Sunt quos curriculo pulverem Olympicum!

A ce propos, je demande quelle est la meilleure et la plus authentique version du vers 29 de cette première des odes d'Horace. L'édition donnée par le traducteur René Binet porte :

Me doctarum hederæ præmia frontium...

tandis que d'autres ont adopté cet autre texte :

Te doctarum.....

ce qui présente un sens bien différent. Lequel faut-il préférer? Que dit l'édition de Jean Bond? Que dit celle de Fréd. Dübner? Je ne les ai pas sous les yeux. S. D.

—

Vers de Molière à retrouver. — Dans une satire, dirigée surtout contre Lamotte, Saurin et autres auteurs, intitulée : *le Voyage du Parnasse*, ouvrage anonyme imprimé à Rotterdam, chez Fritsch et Bohm, MDCCXVI, l'auteur cite une traduction qu'il a faite de la IXe ode du IIIe livre d'Horace (*Donec gratus eram tibi*), qui commence par ce vers :

Quand j'avais des charmes pour toi, etc.

Puis, parlant de ses auditeurs, il ajoute : « Ils parurent très-satisfaits de cette lec« ture, et ils m'assurèrent que Pellisson, « Molière et Bussy, qui avoient traduit cet « ode, n'avoient pas si bien réussi que « moi; que, sans être esclave de mon ori« ginal, j'avois sçu le rendre parfaite« ment. »

Est-il vrai que Molière ait traduit l'ode en question, comme il paraît certain qu'il avait traduit le premier livre de Lucrèce? Sa traduction, que je n'ai vue dans aucune édition de ses vers, existe-t-elle dans quelque vieux recueil?

Autre question accessoire. Connaît-on l'auteur du *Voyage du Parnasse?* Ce livre a-t-il été réellement imprimé à Rotterdam, ou le nom de cette ville n'a-t-il pour but que de cacher une impression clandestine faite à Paris, comme cela se pratiquait si souvent, pour échapper à l'obligation d'obtenir un privilége et de soumettre l'ouvrage à la censure?

Eh bien! adressons-nous à *l'Intermédiaire :* c'est un riche qui fait volontiers l'aumône. E. G. P.

—

Pire qu'un Lestrigon. — Je lisais le 36e chant de *Roland furieux* ; une phrase me frappa, à la fin de la 9e stance :

... più crudo et più fellone
D'ogni Ciclope e d'ogni Lestrigone.

Ces deux mots, *fellone*, *Lestrigone*, me rappelèrent une apostrophe de Gros-René à Marinette, dans le *Dépit amoureux*, (acte 1, scène 6) :

Crocodile trompeur, de qui le cœur félon
Est pire qu'un satrape, ou bien qu'un Lestrigon!

Est-ce que *pire qu'un Lestrigon* est une

expression proverbiale que les deux auteurs auraient empruntée au langage courant, et que l'on retrouverait ailleurs; ou faut-il supposer dans ces vers de Molière une réminiscence de l'Arioste?

(Genève). E. R.

—

Divers mots spéciaux des « Contes de Fées » de Madame d'Aulnoy. —

Si *Peau-d'Ane* m'était conté,
J'y prendrois un plaisir extrême,

disait La Fontaine. Ayant rencontré les Contes de Mademoiselle d'Aulnoy, je les ai lus, bien que le style en soit très-faible, avec plaisir. J'y ai trouvé des mots qui ont besoin d'être expliqués; je m'adresse à *l'Intermédiaire*, car nul n'en sait autant que tout le monde.

Conte de *la Princesse Rosette* : « On donna à tous... une bourrée de confitures, *du petit metier*, etc. » Quelle est la friandise qu'on nommait *petit métier?*—Conte du *Rameau d'or* : « Il fut abordé par une vieille qui avoit une fraise au cou..., un *moule* sous ses cheveux blancs. » Qu'est-ce qu'un moule *sous* des cheveux blancs? — Conte de *l'Oranger et l'Abeille* : « Une table de cèdre et de *Canambour*. » — Conte du *Serpentin vert* : « Des rames de *Canambour*. » — Conte de *la Biche au bois* : « *Cananbou*. » Est-ce la même chose que le bois de *Calembour* ou de *Canambour?* — Nouvelle du *Prince de Léon* : « Il commandait un *terce* espagnol. » Quel est le corps de troupes indiqué sous ce nom? Dans la même nouvelle et dans celle intitulée : *Fernand de Tolède*, on trouve le mot *romance* dans le sens de conte ou nouvelle. Faut-il en conclure que c'est une traduction d'un mot espagnol, ou que ces deux nouvelles sont traduites de l'espagnol? En connaît-on les originaux? — Conte de *Babiole* : « Rien ne manquoit de ce qui étoit nécessaire pour sa guérison, *médecin de chodrai*, chirurgiens. » Chodrai est-il le nom d'un médecin ou d'une ville où il y aurait eu une école de médecine, comme celle de Paris, de Salerne ou de Montpellier? Qu'est-ce qu'*un médecin de chodrai?* Même conte : « La rivière Biroquie, légèrement vêtue, *dansoit les olivettes* avec la Seine, la Tamise, etc. » Quelle est la danse qui portait ce singulier nom : *les olivettes?*

Conte de *Serpentin vert* : « Du taffetas *Zinzolin*. » Est-ce une trame particulière d'étoffe ou une couleur? — Même conte : « Elle vit venir à elle des *pagodes* vêtus et faits de cent manières différentes... » Les *pagodines* parurent à leur tour. J'avais cru d'abord que ces pagodes d'or, de diamant, etc., étaient des marionnettes. Mais, dans la suite du conte, on voit une furieuse guerre entre les marionnettes et les pagodes. Est-ce un mot inventé par Madame d'Aulnoy pour indiquer des pantins chinois, ou bien y avait-il des pantins connus sous le nom de *pagodes* et *pagodines?*

Conte de *la Chatte blanche* : « Il vit un grand *fauteuil de commodité* qui s'approcha tout seul de la cheminée. » Y avait-il des fauteuils ainsi nommés? Quelle en était la forme spéciale? — Même conte : « Il vit qu'elle avoit à sa patte un portrait *fait en table*. » Est-ce un portrait peint sur bois ou en marqueterie? — Même conte : « Elle cria : Abricots, pêches, *pavis*... accourez à ma voix. » Quel est le fruit nommé *pavis?* — Conte du *chevalier Fortuné* : « Un grand coffre *clouté* d'or. » Le mot n'a pas besoin d'explication, mais est-il de l'invention de l'auteur ou était-il réellement usité?

Conte de *la princesse Belle-Etoile* : « Trois ou quatre mille *bibets* lui apportèrent à boire. » Ce mot veut-il dire *échansons?* Même observation et même question que ci-dessus. — Nouvelle du *Gentilhomme bourgeois* : « Un esprit supérieur, capable de polir tout un roïaume, d'en exiler les *obscénités*, de donner la dernière perfection à la langue. » Cette phrase étant mise dans la bouche d'une jeune fille honnête, il est probable que l'auteur a voulu se moquer du langage d'une pecque provinciale; mais il est singulier qu'il se trouve dans un conte fait pour des enfants (1). Je remarque aussi que le conte *le Dauphin* offre une aventure bien croustilleuse.

Conte du *Prince Marcassin* : « Il fallut lui donner six nourrices, dont il y en avoit *trois sèches à la mode anglaise*. » Cela veut-il dire des nourrices au biberon? En quoi ce mode de nourriture des enfants serait-il d'origine anglaise? — Même conte : « Des *limes douces*, des citrons, etc. » Je connaissais les limons : ont-ils ordinairement été appelés *limes?*

Je trouve *jassemins* et *jasmins*. La première orthographe se trouve-t-elle autre part, ou n'est-ce qu'une faute d'impression, ainsi que *fictice* pour *factice*, et *disparade* pour *disparate?* E. G. P.

—

Toll-Huys et Tolus. — On lit au chapitre X du *Siècle de Louis XIV* : « Des gens du pays informèrent alors le prince de Condé que la sécheresse de la saison avait formé un gué sur un bras du Rhin, auprès d'une vieille tourelle qui sert de bureau de péage (payage) qu'on nomme « Toll-huys, » la maison du péage, dans laquelle il y avait XVII soldats. » Que faut-il entendre par ce mot composé « Toll-

(1) Il était nouveau du temps de Molière. Voir la 3e scène de la *Critique de l'Ecole des femmes*.

huys? » A-t-il quelque chose de commun avec le TOLUS dont il est parlé dans Boileau, à propos du passage du Rhin?

J. L. E.

—

Frater.— D'où vient que l'on appliquait autrefois ce nom aux aides ou commis des barbiers et des chirurgiens (on pourrait dire *barbiers-chirurgiens*, puisque l'on cumulait d'ordinaire ces deux fonctions) et qu'aujourd'hui ce nom s'applique aux barbiers ou perruquiers-coiffeurs spécialement, et non plus seulement à leurs garçons ou commis? J. E. — G.

— Et d'où vient le nom de *Merlan*, qui a aussi été donné à ces derniers, familièrement parlant. A. D.

—

Les « Immortels » de l'Académie française. — D'où vient que cette expression est appliquée aux membres de l'Académie française seulement, et non aux membres des autres sections de l'Institut? De tous ces immortels, combien de noms déjà oubliés, et combien en oubliera-t-on encore!

Relisez la liste des titulaires des 40 fauteuils de l'Académie, et vous verrez le plus souvent, dans le nom d'*Immortels* qui leur est donné, une singulière ironie.

J. E. — G.

—

Fraudes pieuses. Tromperies honnêtes. — Avant 1789, on comptait en Franee quelques sanctuaires privilégiés: parmi les reliques renommées par leur puissante intercession et le concours des pèlerins, on citait les saints-suaires de Besançon, Turin, Cadouin, Aix-la-Chapelle, Alby et Carcassonne.

Jean Calvin assure qu'il y a une demi-douzaine de villes pour le moins, qui se vantent d'avoir le suaire de la sépulture tout entier, sans compter les fragments qui en sont dispersés d'un côté et d'autre. Il cite parmi les villes les mieux partagées le TRAICT, ou TRIER, et une ville de Lorraine assise au port d'*Aussois*.

Quelque savant lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il restituer ces noms de lieux dits et me renseigner sur le sort advenu à ces anciennes peintures? Pourrait-il me citer quelques livrets populaires relatifs aux suaires d'Alby ou de Carcassonne ou quelques naïves images, en donnant le nom des éditeurs?

(Algérie.) VESOUL-BENIAN.

—

Portraits de Turgot et de Madame de Miramion.— Dans le Catalogue de la collection Quintin Craufurd, dont la vente eut lieu à Paris en novembre 1820, je vois figurer, sous le n° 370, un portrait de Mme de Miramion, gouache ou pastel; et, sous les nos 276 et 277, les portraits de Michel-Etienne Turgot, prévôt des marchands, et de sa femme, par Pierre Villebois, 1743. (Turgot tient à la main le plan de Paris.)

Sait-on ce que sont devenus ces portraits? Celui de Turgot a-t-il été gravé?

C. R.

—

Le « Cheval de Desaix » peint par Carle Vernet. — Un de mes amis m'a communiqué récemment une grande *lithographie*, que je crois *très-rare* et qui se trouvait depuis longtemps chez lui, perdue dans les cartons de son cabinet. Cette planche mesure 42 centimètres de largeur sur 51 centimètres en hauteur (sans compter les *marges*). Elle représente *uniquement* un superbe cheval entier, de race percheronne, de couleur gris-pommelé (*gris*.... autant toutefois que les *tons* plus ou moins clairs de l'encre lithographique permettent de le supposer,) — richement sellé et bridé, — et marchant « d'un pas relevé, » tourné vers la gauche — et, vu *de profil* dans toute sa longueur. — Cette pièce est signée: « *V. Adam d'après Carle Vernet.* » « *Lithog. de Engelmann, cité Bergère n° 1* » et intitulée: « CHEVAL DU GÉNÉRAL DESAIX. » — « *Chez Engelmann et Ce, éditeurs, à Paris, Mulhouse et Londres.* » Mais elle ne porte aucune autre indication ni de *lieu d'origine* ni de *date de publication*.

Pourrait-on, — dans *l'Intermédiaire* — me dire si ce « *Cheval de Desaix* » peint, dessiné ou même lithographié par Carle Vernet, est connu de quelque amateur;

Si cette œuvre existe encore dans quelque collection publique ou particulière, — en France ou à l'étranger;

Si différents artistes — autres que *Victor Adam*, — l'ont reproduite par la gravure ou la lithographie, etc;

Et, finalement, si le tableau — ou dessin original de C. Vernet, est daté *du lieu* et *de l'année* dans lesquels il a été composé, et quelles sont *exactement* ses dimensions? ULRIC.

—

G. Bastianini, statuaire. — Je lis les lignes suivantes dans la *chronique* du journal *le Temps* (16 avril 1869) :

« Il vous souvient de la polémique qui s'éleva naguère, au sujet du buste de Benivieni, acheté 13,000 fr. par M. Nieuwerkerke, pour le Louvre, et qu'on voit dans les salles de la Renaissance.

« Etait-ce l'œuvre d'un maître du seizième siècle? Etait-ce l'œuvre d'un sculpteur contemporain de Florence, nommé Bastianini, qui l'avait vendu 200 fr. à un premier acheteur, et M. le Surintendant avait-il été la dupe d'une erreur ou d'une ruse bien ourdie?

« Bastianini revendiqua lui-même la paternité du buste. Il est mort depuis, et voici que la question se ranime. C'est l'*International* qui nous l'apprend.

« Le ministre Broglio vient de décider qu'un exemplaire en terre cuite du Benivieni serait placé au couvent de San Marco, dans la petite chambre qui attient à la cellule de Savonarole, en face du buste de Savonarole lui-même, modelé par Bastianini, avec cette inscription :

« Ce calque (*questo calco*) fut exécuté par Giovanni Bastianini, pour reproduire son buste de Benivieni, chef-d'œuvre d'une telle excellence, qu'il a été attribué aux maîtres du seizième siècle.

« On annonce en même temps que sur la tombe de Bastianini, au cimetière de San-Miniato, sera gravée l'épitaphe suivante :

Giovanni Bastianini,
Né de pauvres parents,
A vécu pauvre
En ajoutant aux trésors
De la sculpture italienne
Des œuvres d'un si admirable génie
Que l'on nia qu'il en fût l'auteur.
Bravant l'évidence, on eut la perfidie
De placer au milieu du Louvre,
Parmi les chefs-d'œuvre de l'époque de la Renaissance,
Son buste de Jérome Benivieni.
Des chagrins ineffables et une maladie foudroyante,
le 29 juin 1868,
Ont emporté, à l'âge de 37 ans, l'artiste intègre,
Qui, pleuré et regretté,
Repose ici.

« M. le Surintendant des Beaux-Arts mettra-t-il opposition à l'épitaphe?

« X. Feyrnet. »

Dans quel ouvrage pourrait-on trouver des renseignements authentiques (biographiques et artistiques) sur cet *illustre* statuaire inconnu? Truth.

—

Nicolas Vauquelin, sieur des Yvetaux. — M. Ed. de Manne (*Nouvelle Biographie générale*) cite au nombre des faiblesses de N. Vauquelin « son amour effréné pour une célèbre joueuse de harpe, nommée *la Dupuits*, » et ajoute : « Cette bohémienne était la compagne d'un de ces ménétriers qui courent de cabaret en cabaret. » M. de Manne en est-il bien sûr? Je lis, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (édition P. Paris, vol, I, p. 344), que cette femme était, non la *compagne*, mais la *fille* « d'un homme qui jouoit et a joué jusqu'à sa mort de la harpe dans les hostelleries d'Estampes. » Loin d'être un vil ménétrier, du Puis (non Dupuits) était « de la meilleure maison de la ville » de Meaux, si toutefois il faut en croire ce que raconta à Vauquelin la jeune harpiste. (Prière à l'imprimeur de ne pas me faire dire *harpie*.)

M. de Manne dit encore : « Suivant Tallemant, qui exagérait peut-être, des Yveteaux passait des journées entières à soupirer, aux pieds de sa belle, des vers anacréontiques. » Je n'ai rien lu de pareil dans Tallemant, et je réclame instamment l'indication précise du passage qui a été introuvable pour moi.

« Il avait fini, » continue M. de Manne, « par pousser si loin l'extravagance, qu'au dire des mémoires du temps, il fit de son jardin une petite Arcadie, où il se promenait, la houlette à la main, la pannetière au côté, le chapeau de paille sur le chef, et chantant avec son Amaryllis des vers qu'il avait composés sur ses plaisirs pastoraux. » Quels sont les *Mémoires du temps* qui nous ont conservé tant de détails ignorés de l'auteur des *Historiettes*? Pour moi, je ne les trouve que dans les *Mélanges* de Vigneul-Marville.

Enfin, je voudrais bien savoir si le dernier mot de Vauquelin fut celui-ci, que, d'après Saint-Evremond, il aurait adressé à sa maîtresse : « Ma mie, jouez-moi une sarabande, pour que je passe plus doucement. » Le mot me paraît très-douteux, d'abord parce qu'il n'est pas rapporté par le très-exact et très-minutieux Tallemant des Réaux qui dit seulement : « Ce qui est constant, c'est qu'une heure avant que de mourir, il se promena par la chambre et pria la du Puis de luy fermer les yeux et la bouche, et de luy mettre un mouchoir sur le visage, dez qu'il commenceroit à agonizer, afin de ne point voir les grimaces qu'il feroit; » ensuite, parce que Huet, Normand comme Vauquelin et qui par conséquent devait être bien informé de ce qui concernait son compatriote, déclare qu'avant d'expirer il se repentit de tous ses égarements. L'on assure, dit également le *Dictionnaire de Moréri*, que sa mort fut chrétienne. T. de L.

P.-S.— Encore une question, de grâce! — (Quand on prend du galon..) — M. de Manne a-t-il eu raison de dire que Nic. Vauquelin habitait une maison de la rue Jacob d'aujourd'hui?

—

Personnages publics ou historiques sur les enseignes. — L'administration municipale du 2e arrondissement adressait, le 29 pluviôse, an VI, à celle du 3e, la lettre suivante :

« Citoyens collègues. — Il existe, dans « la rue des *Bons-Enfants*, vis-à-vis la « Cour des Fontaines, un particulier qui « attire les curieux par un grand tableau « représentant un cochon énorme par sa « grosseur et annoncé du poids de 930 li-

« vres. L'individu à qui il appartient, « pour donner de la confiance à son « annonce, a fait peindre deux hommes « revêtus de marques distinctives, l'un de « membre du département, l'autre d'offi- « cier municipal.

« La méchanceté, la malveillance sai- « sissant cette occasion pour avilir les au- « torités constituées par la parallèle « grossière, indécente, qu'elles établissent « entre les objets représentés sur ce tableau, « nous avons cru devoir vous en donner « avis, afin d'aviser aux moyens de le faire « disparaître. — Baloux, président. — Pi- « card, secrétaire. »

L'histoire ne m'a pas dit quelle suite fut donnée à cette affaire; d'autre part, il n'est point rare, même de nos jours, de voir, sur les toiles qu'exhibent nos *Barnums*, des femmes géantes, d'un poids égal à celui de l'animal de la rue des *Bons-Enfants*, entourées de généraux et autres fonctionnaires brodés.

Pourrait-on me fournir quelques renseignements sur l'origine de cette coutume et m'en donner quelques exemples?

G. Saint-Joanny.

—

A quelle époque a-t-on commencé à porter des montres? — Je trouve dans le Journal du règne du roi Henri III : « Le « jeudi troisième de mars 1588, un jeune « Normand aagé de dix-neuf à vingt ans, « ayant esté surpris coupant, à l'entrée du « parquet de l'audience, *la monstre d'un « gentilhomme qu'il portoit pendue au col*, « représenté devant Messieurs en la grande « chambre, ayant advoué le faict, fust sur « l'heure condamné à estre pendu et « estranglé en la cour du Palais, ce qui « fut exécuté sur-le-champ. »

Pas plus tôt pris que pendu.

P. A. L.

—

Les anciens ont-ils connu l'art de fondre le fer? — Y a-t-il eu dans l'Antiquité des ouvrages en fer fondu, et spécialement des statues? — Si oui, quels auteurs en ont parlé, et en quels termes?

Dr Judas.

—

Le général Dagobert. — Le nombre des biographies qui daignent parler du général Dagobert est excessivement restreint, mais du moins elles ont l'avantage de donner sur lui les renseignements les plus *inexacts*. Quatre ouvrages spéciaux, sur une vingtaine consultés, font presque un jeune homme de celui que les historiens de la Révolution appellent toujours *le vieux général* Dagobert, et que ses portraits représentent comme un homme presque octogénaire.

1° La Biographie universelle in-12°, au nom *Dagobert* (L.-A.), le fait naître à Saint-Lô, vers 1740, et le fait mourir à Puycerda, en 1794, *de ses blessures*.

2° La Biographie Feller, aux mêmes noms, Dagobert (Louis-Auguste) porte: né à Saint-Lô, vers 1750, mort, le 20 avril 1794, des suites des *blessures* reçues à la Seu d'Urgel.

3° La Biographie universelle, édition Furne, le désigne sous les mêmes prénoms et l'indique comme né à Saint-Lô vers 1740, et mort *de ses blessures*, le 8 avril 1794, à Puycerda.

Ainsi d'après les dates de naissance ci-dessus, le *vieux général* aurait eu, au moment de son décès, d'après un biographe 44 ans, d'après deux autres 54 ans, ce qui n'a jamais été considéré comme la vieillesse pour un général.

4° Il y a une quatrième biographie: c'est le Dictionnaire encyclopédique de la France, dans l'*Univers pittoresque*, qui contient un long article sur Dagobert et annonce dans une note, qu'écrivant sur des documents officiels, il rectifie les erreurs des auteurs qui font mourir le général à 75 ans, alors qu'il n'en avait réellement que 68.

Après cet avertissement qu'on pourrait prendre au sérieux, il est dit que Dagobert-Fontenille (Luc-Simon-Auguste), suivant d'autres : Dagobert-Fontenille (Louis-Simon), est né à la Chapelle près Saint-Lô, le 8 mars 1736, et qu'il mourut à Puycerda, *de la fièvre*, le 18 avril 1794, à l'âge *de* 68 *ans et* 1 *mois*.

Or, s'il était né en 1736, il aurait eu seulement, en 1794, lors de son décès, 58 ans et non 68.

Maintenant deux autres ouvrages qui semblent plus près de la vérité le font mourir, à 76 ans:

Thiers (*Histoire de la Révolution*): *de la fièvre;*

France militaire : le 21 avril 1794, peu de jours après une pointe hardie sur la Seu d'Urgel, *d'une fièvre violente* qui le tourmentait depuis quelque temps.

On désirerait être fixé sur l'époque exacte de la naissance de Dagobert, sur ses véritables noms, sur la date et les causes de sa mort.

Et quand on pense que toutes les biographies existantes sont fabriquées avec le même soin, c'est bien consolant pour ceux qui ont à y chercher des renseignements.

Z.-A.

—

M. Naissant, musicien, 1787. — Je possède un cahier de musique oblong, couverture en parchemin vert, sur laquelle se trouvent, en lettres et chiffres jadis dorés, ce nom et cette date : M. NAISSANT. **1787.** N'est-ce pas le nom d'un musicien connu de cette époque? Le cahier contient toute sorte d'ariettes du temps, copiées à la main,

celles du *Peintre amoureux de son modèle*, de l'*Amant jaloux*, de *Richard Cœur-de-Lion*, etc., etc. LA MARSEILLAISE, du moins le premier couplet, sans *titre*, s'y trouve entre un air de *la Partie de chasse de Tom Jones* et un air d'*Albanége*. Il y a un *air de M. l'abbé Roze*, accompagnement de M. *Mertheuil*, ou *de Myrtheuil*. Ces personnages sont-ils connus? — Le dernier morceau du recueil est *la Treille de sincérité, chanson de Désaugiers*. — Mentionnons encore : *Le Paresseux*, *air et accompagnement de N*ᵗ (avec la date: 11 fév. 1827), ce qui prouve que M. Nᵗ vit la Restauration. Son album en aurait aujourd'hui bien besoin (de restauration), car il est bien malade et tout disloqué. — Sur une page, respectée par la musique, sont deux grands cœurs enflammés, dessinés à la sanguine. Ah! Monsieur Nᵗ, vous dûtes être très-inflammable, à en juger par cette page et par certaines ariettes de votre choix! B. V.

—

La comtesse Guacher. — Quel est le vrai nom et quels sont les origine, vie, etc., de cette femme qui, venue de Londres à Saint-Pétersbourg, vers 1815, aurait acquis une grande influence parmi la haute société russe et même aurait eu quelque intimité, sans galanterie, avec l'empereur Alexandre, puis exilée ou confinée en Crimée, avec la princesse Gallitzine et Mᵐᵉ de Krudener, y serait morte en 1813? Hommaire de Hell, dans son ouvrage descriptif, intéressant à plusieurs points de vue (*Les Steppes de la mer Caspienne*..., t. II, chap. 16), donne des détails très-romanesques sur ces *trois femmes célèbres*; il insiste plus particulièrement sur Mᵐᵉ Guacher; il parle d'une cassette enlevée par ordre de l'empereur de Russie et qui contenait une paire de ciseaux; il mentionne les révélations du baron X..., la découverte d'une curieuse correspondance et assure, sans preuve concluante, que cette inconnue n'était autre que la comtesse de Lamothe-Valois, condamnée (par arrêt du Parlement de Paris, du 31 mai 1786) au fouet, à la marque et à la prison perpétuelle, comme voleuse (Affaire du Collier). Les biographes font cependant mourir cette femme ignoble, le 23 août 1791, à Londres. Quel est donc ce mystère?

(Lyon.) V. DE V.

—

Un cachet de Hugues de Lionne. — Sur une lettre politique de Hugues de Lionne à Louis XIV, avec apostille du roi, le cachet, bien conservé, porte dans un écu un cœur, et dans ce cœur les lettres AL, en monogramme.

J'aimerais savoir si c'est le sceau de son père, Artus de Lyonne, et comment il se trouvait avoir la couronne royale, fermée, fleurdelisée?

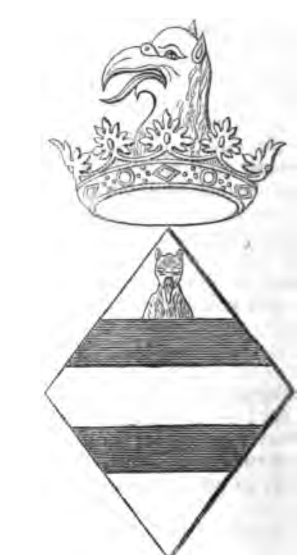
Au bas d'une gravure de B. Moncornet, 1661, je lis : « Mⁱʳᵉ Hugues de Lyonne, « Chevʳ, Marquis de Berny et Fresnes, etc., « fils de Mⁱʳᵉ Artus de Lyonne et de dame « Elizabeth de Seruien. Son père est à « présent Evesque de Gap et seroit Ar- « chevesque d'Ambrun, s'il n'avait préféré « l'Union avec sa première Eglise aux ri- « chesses d'une seconde. » — Son père serait-il entré dans les ordres, après la mort de sa femme, ou n'a-t-on pas plutôt voulu mettre : « Son *frère* est à présent « Evesque, » car je trouve dans Bouillet: « On connaît aussi Artus de Lionne, Evêque de Gap, frère de Hugues.— Et un autre Artus de Lionne, fils de Hugues, Evêque in partibus de Rosalie (Turquie), missionnaire en Chine. »

Dans la lettre mentionnée ci-dessus, il est fait mention de « l'*Arrivée du Gentil-* « *homme de l'Archevesque d'Ambrun*. »

P. A. L.

—

Armoiries à reconnaître. — Je soumets à l'examen des lecteurs de l'*Intermédiaire*, les armoiries dont le dessin est ci-joint.



A quelle famille appartiennent-elles?

Le champ de l'écu est-il or, argent ou sable? Merci d'avance à celui de vos correspondants qui pourra me donner la solution de cette question.

(Chauny.) POISSONNIER.

—

Une réprimande militaire. — D'où est-elle donc tirée, cette harangue d'un sous-officier à un soldat, que j'ai entendu citer ainsi : « Monsieur Benak, écoutez-t' ici! « Vos parents vous ont confié à mes soins

« et je suis fort surprenant que vous vous « permissiez des choses dont vraisembla- « blement à celui-ci! J'ai quinze ans de « services, donc vous ferez quinze jours « de salle de police! »

Cela a-t-il figuré dans le *Journal amusant*, le *Musée pour rire*, ou tout autre? Il doit y avoir un dessin, dont ce serait le texte.

N'y a-t-il pas une suite de scènes de la vie militaire dans ce même genre? A. J.

—

Les « Considérations sur la France, » par Joseph de Maistre. — Quelles sont les éditions originales, et à quoi les reconnaître? A.-A. Barbier, qui a dirigé l'impression de celle de 1821, en parle très-sommairement dans son « Dictionnaire des Anonymes, » nos 2788 et 2789. Quérard, dans sa « France littéraire, » V, 452, cite les éditions de *Londres* (*Neuchâtel*), 1796; — seconde édition, *Londres* (*Bâle*), 1797; — nouvelle édition (3e), *Paris*, 1814; — nouvelle édition (4e), *Paris*, 1821. J'en possède une dont le titre porte: *Deuxième édition, Londres*, 1797. Elle a 112 pages. N'est-ce pas là une des contrefaçons dont parlent vaguement les bibliographes? Quelles sont les caractéristiques des premières éditions véritables?

(Marseille.) V. R.

—

Caquire, parodie de Zaïre. — L'auteur de cette tragédie scatologique (le chef-d'œuvre du genre), en cinq actes et en vers, est un M. de Combles, ancien conseiller à la cour des Monnaies de Lyon, homme facétieux et fécond en saillies joyeuses, sur lequel la tradition des salons lyonnais transmet des anecdotes difficiles à conter et des mots les plus... cocasses. La plus ancienne édition de *Caquire* remonte à l'année 1783. Mais cet ouvrage, fait et défait plusieurs fois, a dû circuler en manuscrit longtemps avant l'impression. Voltaire a-t-il eu connaissance de cette audacieuse parodie de son chef-d'œuvre? A-t-il laissé, dans sa correspondance ou dans ses notes, quelque phrase relative à cette composition calquée sur la célèbre tragédie? (Lyon.) V. DE V.

—

La bibliothèque des Delessert. — Je viens de passer quelques semaines à Paris, et, en bouquinant sur les quais, notamment au quai Conti, j'ai trouvé nombre de volumes provenant de la grande collection de livres qu'avaient formée trois générations de la famille Delessert (Etienne, Benjamin, etc.). C'était une réunion des plus complètes de rares ouvrages et brochures, principalement sur la politique et l'économie politique, depuis la fin du règne de Louis XV jusqu'au règne de Louis-Philippe. Presque tous portent la marque des Delessert, et beaucoup sont des *ex-dono* à divers membres de la famille, à Etienne, à Benjamin, à M. Gautier, leur parent par alliance, je crois. — Comment se peut-il qu'une si précieuse bibliothèque, au lieu d'être pieusement conservée ou affectée à quelque établissement public, ait été *vendue* en *lots* par une famille aussi riche que les héritiers Delessert; qu'elle ait été ainsi jetée au vent des enchères, et qu'on la trouve, hélas! dispersée dans les boîtes des bouquinistes? Quel vandalisme! Y a-t-il eu au moins un catalogue? Quand a eu lieu cette regrettable, cette déplorable vente? B. B.

Réponses.

Cartes d'entrée à la Convention (V, 56). — J'ai trouvé dans la succession de mon grand-père, qui fut membre de l'Assemblée Constituante et de la Convention, un petit portefeuille qui renfermait quatre cartes de député, dont voici la description :

La première est ronde; sa couleur est blanche; une couronne de laurier l'encadre; au milieu sont les trois fleurs de lis, et au-dessous : 1789; tout cela est imprimé en bleu; l'exergue est formé par les mots: *Assemblée nationale;* puis, entre les fleurs de lis se trouvent ceux-ci : *La Loi et le Roi.* Le revers est blanc et sans ornements; on y lit:

N° 306.

Député

à l'Ass. Nationale (en rouge)

Département de l'Eure.

Mr __________

et plus bas la signature de Guillotin, commissaire de l'Assemblée nationale. — L'aspect général de cette carte est négligé; elle dut être faite à la hâte.

La seconde est ovale, et de couleur rouge. D'un côté, elle est disposée ainsi :

DÉPUTÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Mr Lemarechal,

Député d'Evreux.

Le baron de Menou, (signature illisible)
Président. *Secrétaire.*

L'autre côté de la carte porte le numéro et la signature du député, avec cette mention : Entre par-tout; et au-dessous: Guillotin, commissaire de l'Assemblée nationale. A droite le sceau de l'Assemblée. Pas de date.

La troisième est blanche et de forme ronde; au centre un soleil dont les rayons

vont frapper les bords de la carte; l'encadrement est formé par une couronne de laurier, fermée par un phylactère qui porte : Assemblée nationale; au centre et brochant sur le soleil sont ces trois mots :

LA NATION,
LA LOI,
LE ROI.
1789.

L'autre face porte ceci au milieu d'une couronne de chêne :

N°———

LEMARECHAL,
Député
du département
de l'Eure.

Durocher,
Commissaire de l'Ass.
Nationale.

J'arrive à la quatrième carte qui répond plus directement à la demande de M. U. Elle est ronde comme la précédente et de la même dimension (55 mill.). Elle est formée de trois cercles concentriques aux couleurs françaises; le cercle extérieur est bleu et orné d'une lourde couronne de chêne; le second est rouge et porte ces mots : *Convention nationale. Liberté, Egalité.* Enfin le dernier cercle qui forme le centre de la carte est blanc et porte un soleil rayonnant sur lequel se détachent ces mots :

La
République
Française.

N° 210.

Le revers offre la même disposition; une couronne de chêne occupe le cercle bleu; le rouge porte ces mots : *Département de l'Eure*, 1792; et le centre ceci :

Mr

LEMARECHAL,

DÉPUTÉ.

Calon,
Président du Comité
d'Inspection.

C'est très-probablement la première carte qui fut distribuée aux Conventionnels; la date qu'elle porte, et le : *Monsieur*, qui n'a point encore fait place au *Citoyen*, autorisent à le croire; on était pressé, les artistes n'avaient pas encore eu le temps d'imaginer les bonnes femmes allégoriques que portent les cartes dont parle M. U., on prit tout simplement la carte n° 3 de l'Assemblée nationale et on y ajouta les couleurs nationales. Et, en vérité, cette carte-cocarde me paraît plus simple, plus claire, meilleure en un mot que les inventions de Sergent et de Morret.

Si M. M. avait quelque désir de voir les cartes que j'ai décrites, je les mets à sa disposition.

Je possède aussi une large et superbe médaille en cuivre qui fut, je crois, délivrée à tous les membres de l'Assemblée Constituante, à l'occasion de la nuit du 4 août. L'envers porte un splendide portrait de Louis XVI, et en exergue : Louis XVI, Restaurateur de la liberté française. Signé : B. Duvivier. Le revers qui est signé : Gatteaux, représente la scène du 4 août, et en exergue : Abandon de tous les priviléges. Un anneau fixé à la partie supérieure semble indiquer qu'on devait porter cette médaille, malgré son poids et sa dimension (62 millimètres de diamètre et 4 millim. d'épaisseur). Si quelque *chercheur* peut me le dire, je serais *curieux* de le savoir. — On m'a dit que cette médaille avait été gravée dans un recueil numismatique révolutionnaire.

A. LEMARECHAL.

—

Une réhabilitation de Judas (V, 144). On trouve une autre réhabilitation du faux apôtre, par Thomas de Quincey, dans « Richard Bentley and other Writings, » Edimbourg, 1863, in-8°, p. 1-3.

(Manchester.) W. E. A. A.

—

Marie Dorval (V, 213). Evidemment, cette question n'est pas venue de la Flèche, car il n'est personne dans cette petite ville, célèbre par son Prytanée et ses poulardes, qui, à ce double point de vue, ne connaisse l'auteur de *Marie Dorval*. Oui, M. E. R. a été bon juge, et l'auteur est bien réellement, comme il le soupçonne, M. E. C., natif, non pas du Finistère, mais de Montargis, ville bien connue (*Intermed.*, III, 483). Cet écrivain s'était déjà fait remarquer dans le monde littéraire par le récit humouristique d'un *Voyage en Angleterre*, par la traduction d'un opuscule italien, intitulé : *De l'amélioration des mœurs*, et dans le monde scientifique par ses succès au Luxembourg, à propos du mathématicien Fermat. (Séance du Sénat du 13 mars 1866, pétition n° 382). Je pourrais ajouter sur l'auteur et sur le livre des détails très-curieux, très-intéressants et très-intimes, mais je craindrais qu'on n'attribuât, surtout à La Flèche, cette réponse à l'auteur lui-même. Je me hâte d'ajouter que dans cette petite ville tout le monde connaît, admire et envie l'historiographe de Marie Dorval, et qu'il n'y est pas un jeune homme de dix-huit ans, qui, le voyant passer, ne s'écrie, en pensant à Elle : C'est Lui!

Morale: « Quam pulchrum est digito monstrari et dicier: Hic est! »

CÉRÈS fils et Cie.

—

Le mot dégommer (V, 298). — Au lieu de *dégommer*, qui n'est qu'un usurpateur ridicule, lisez et prononcez *décomer* (o bref, dont le son est presque absolument le même). Dans certaines parties de la Franche-Comté et notamment à Ornans (Doubs), *décomer* (côma, chevelure), signifie encore aujourd'hui *tondre*, et un *décomé* est un homme qui par une cause quelconque a perdu ses cheveux. On a dit d'abord : Un tel *se décome*, pour exprimer qu'il perdait ses cheveux; puis la perte de la chevelure étant un signe d'affaiblissement physique, le même mot a été employé pour marquer les effets de la vieillesse et de la maladie. Voilà pour la première locution; la seconde s'explique encore mieux. On se rappelle, en effet, qu'aux époques mérovingienne et carlovingienne tout individu déposé du pouvoir ou destitué de fonctions quelconques était d'abord tondu, c'est-à-dire *décomé*, puis jeté dans un cloître. *Décomer* signifiait donc alors *destituer*, et il me semble qu'il y aurait lieu de le faire revivre avec ce sens dans la langue. Nous y gagnerions un mot fondé en histoire et en étymologie, au lieu du vocable trivial et dénué de sens qui s'est malencontreusement substitué à lui. (Alger.) CH. TORBIN.

—

La chanson parisienne de « Fi-Fi » (V, 325, 395). — M. Emmanuel Vasse a évidemment dû chercher ce qu'il dit, à propos du sobriquet de *Fi-Fi*, dans la *légende de Saint-Nicaise*, *alias* DE DOMP CLAUDE DE GUISE, virulent pamphlet de l'an 1581, réimprimé en 1734 au tome VI des *Mémoires de Condé*. Dans l'*Epistre* préliminaire, adressée à Henri de Guise, l'auteur expose, en effet, au duc et à son frère, le duc de Mayenne, qu'ils ne sont nullement les neveux de celui qu'ils avouent à tort leur oncle, lequel n'est point de leur sang, mais « issu d'un lieu « le plus bas et sordide qu'il est possible de penser, en tant que le père de « son père estoit maistre fy-fy en Bourgogne : son père naturel estoit palefrenier, et ses frères, (s'ils ne sont morts « puis naguères) bourreaux ou exécuteurs « de la haute justice, l'un en la ville de « Langres, et l'autre à Dôle. » Cette diatribe, qui n'a pas moins de trente-neuf chapitres, est dirigée contre Claude de Guise, bâtard du premier duc, Claude de Lorraine, mort en 1550, et qui fut d'abord abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis de Cluny, de 1574 à 1612. On est d'accord pour l'accorder à Gilbert Regnault, seigneur de Vaux, bailli et juge de Cluny. Mais je ne trouve point dans son pamphlet la chanson de *Fy-Fy*, demandée par M. C. R. et que, moi aussi, je voudrais bien voir retrouver. Une chanson qui a couru les rues de Paris doit nécessairement avoir été conservée quelque part. A. A.

—

Le Coq gaulois (V, 342). — On sait que le mot latin *Gallus* signifie à la fois *Coq* et *Gaulois*. Le nom primitif des Gaulois a été : *Celtes*. J'ignore à quelle époque le nom de Gaulois l'a remplacé; mais ce changement remonte à une très-haute antiquité. Dans le *Magasin pittoresque* de 1848, page 304, est reproduite une médaille gallo-romaine, découverte à Lewarde (Nord) vers 1844, qui porte à son revers, l'image d'un coq. « Mais, » ajoute le rédacteur de l'article, « le fronton du temple qui accompagne cette première figure, indique assez la pensée toute romaine qui préside à cette composition, et rien ne prouve que le coq joue ici le rôle qu'on a voulu lui prêter. Quoi qu'il en soit, ce monument curieux peut être considéré comme l'objet d'un rapprochement bizarre, et l'importance politique que s'est acquise dans les derniers temps le *Coq gaulois*, nous fait un devoir de rechercher avec soin l'histoire de ce symbole. »

Après avoir remarqué le double sens du mot *Gallus*, l'auteur établit que cette locution emblématique n'a commencé à devenir générale qu'à partir de la renaissance des lettres. Il cite le mot de l'ambassadeur Danès, que j'omets pour abréger, et un poëme de Passerat en date de 1585, en l'honneur du coq, dans lequel il jouait sur cette équivoque et propageait cette fiction toute littéraire que le nom des Gaulois venait du coq. Dans le siècle suivant, l'idée fit son chemin et le plus ancien monument des arts qui s'y rattache est une médaille frappée en 1601 en Italie pour la naissance de Louis XIII et sur laquelle un coq est l'emblème de la France. Après avoir cité d'autres exemples, le rédacteur parle d'une gravure à l'eau-forte *de la main de Louis XVI*, dans laquelle figurent le coq et le lis. Il ajoute que la France, en 1791, lorsqu'elle prit pour symbole le coq gaulois, ne fit que revendiquer un signe depuis longtemps consacré par la tradition, et qu'en 1830, pour la première fois, cette tradition a reçu la sanction légale.

Voici le texte de l'article unique de l'ordonnance de Louis-Philippe, lieutenant-général du royaume, en date des 6-16 août 1830 : « Les drapeaux et les boutons d'habit de la garde nationale porteront pour inscription les mots : *Liberté, ordre public*, et le cimier des drapeaux sera le coq gaulois. » E. G. P.

— Le Dictionnaire national de Bescherelle nous disait, au mot *Coq* : — « Un

des insignes de la nation gauloise. Le coq gaulois a décoré les drapeaux français pendant la première révolution, et les orne encore depuis 1830. »

Le Dictionnaire de Littré nous dit : — « *Coq gaulois*, un des insignes de la nation française. » Il cite ces vers du *Vieux Drapeau*, de Béranger :

Son aigle est rentré dans la poudre,
Fatigué des lointains exploits ;
Rendons-lui le coq des Gaulois :
Il sut aussi lancer la foudre.

Il ajoute : « Le choix de cet oiseau comme emblème de la nation française est de date récente (la première révolution et surtout celle de 1830); il ne paraît guère fondé que sur l'homonymie latine de *Gallus*, qui signifie à la fois *coq* et *Gaulois*. »

Cependant je trouve que déjà, dans un traité de Blason du graveur Trudon, (Paris, 1689) les fleurs de lis sont surmontées d'un coq en cimier, pour personnifier la France. Dans un autre document, une plaque de cheminée, où l'on paraît avoir voulu représenter la première coalition des grandes Puissances contre Louis XIV, on voit d'un côté l'aigle (de l'Empire), le léopard anglais, un chien, une hydre (Provinces Unies), un lion (Espagne), et de l'autre un coq, symbolisant la France avec cette devise : SUSTINET INTREPIDUS.

D'où vient donc encore ce coq ... des Gaulois ? R. C.

— J'ai vu récemment chez M. Hocquet, marchand de curiosités de la rue Clauzel, à Paris, un ancien dessin figurant les armoiries de Charles-Quint, et, dans le grand cartouche qui leur sert de cadre, l'aigle de l'Empire est représenté foudroyant le coq gaulois, qui tombe mutilé avec un étendard fleurdelisé symbolisant la France. Ainsi, ce n'est pas d'hier que notre cher pays est personnifié dans cet animal ayant bec et ongles... et crête rouge à la tête. Mais pourquoi, s'il vous plaît, le Gaulois est-il ainsi incarné dans ce sultan de basse-cour? Est-ce bien un simple calembourg? H. E.

—

Une devise latine (V, 402). — Henri, deuxième du nom, encore qu'il eût épousé Catherine de Médicis, continuait d'aimer éperdûment la belle Diane de Poitiers. Or, de tout temps, en France, les souverains ont été considérés comme des dieux, à la mort près, au point que leur demeure a pris et porte encore le nom de « Elysée (les Champs-Elysées). » Le roi de notre chère patrie était donc alors une sorte de Jupiter, sous le nom de Henri II. A raison de son prénom (Diane), la charmante fille du seigneur de Saint-Vallier avait reçu, à titre d'emblème héraldique, et cela de la docte main de son auguste ami, les attributs de la déesse de la chasse, de la chasse à laquelle il est d'usage de se livrer avant même le lever de l'astre du jour, quand brille encore au ciel celui des nuits. Donc, un « double croissant, avec le monogramme D(IANE), » tel est l'ingénieux blason de la duchesse de Valentinois considérée comme tenant lieu pour nous de l'Artémis ou Diane des Grecs. Cela posé, de même que le Soleil, ce Jupiter du ciel, exerce une notable influence sur la Lune son amie, ainsi Henri II pouvait beaucoup sur sa terrestre Artémis; et il le lui fit bien voir. Or, une fois que la Lune est, comme on dit, « dans SON PLEIN, » elle s'arrête immobile : IMMOTA MANET.

Pareillement, notre Diane dont le cœur était « tout entier » et sans retour à son Henri, demeure constamment fidèle : IMMOTA MANET.

Enfin, à l'égal de Jupiter dont la Lune ressent la féconde influence, Henri II donne à sa bien-aimée plus d'un gage d'illégitime tendresse, en même temps que, par Catherine de Médicis, il se prépare un successeur sur le trône de France.

Et voilà comment l'un et l'autre Jupiter, aussi bien celui de l'Olympe ou du ciel que notre Henri II, non moins le roi de France que le frère de Neptune et de Pluton, ne s'attachent pas stérilement et sans fruit (FRUSTRA) aux divers objets de leurs soins respectifs. Bref, la Lune se ressent de la chaleur du Soleil, comme font Diane de Poitiers et Catherine de Médicis des ardeurs de Henri II (NON FRUSTRA IVPITER AMBAS (comprimit).

(Grenoble.) J. P.

—

Zot? (Ne pas imprimer ni lire Zut!, (V, 433). — En dépit de cette recommandation de notre correspondant, M. Littré (Vº Diablezot) rapproche ces deux particules et semble croire que l'une n'est qu'une modification de l'autre. — Je risque une explication toute simple (trop simple peut-être) de la syllabe *zot* : Je remarque qu'on ne la rencontre jamais qu'après le mot diable, précédé ordinairement de la préposition *au*. Partant de là, je l'envisage comme une altération du mot *soit*, subjonctif du verbe être. *Au diablezot*, c'est-à-dire *au diable soit*, *soit* ayant pu facilement se changer en *sot*, et *sot* se prononcer et s'écrire *zot*, lorsqu'il n'a plus fait qu'un avec le mot *diable*. Cette interprétation s'applique très-bien au dernier vers cité par M. Duhamel: « Au diable zot qui les croira, » que celui qui les croira aille au diable !

DICASTÈS.

— On trouve ce mot : *Au diable zot*, — dans beaucoup d'anciennes comédies. Cela

veut dire : au diable le *sot* (qui les croira ou qui fera telle ou telle chose). Par euphonie ou par corruption, le mot a été changé; *au diable zot!* a été employé proverbialement, sans rien y ajouter, tout le monde en connaissant parfaitement le sens. E. G P.

— Lisez encore *Trévoux*, supplément, édit. de 1752. *Au diable zot*, c'est *au diable soit*. *Zot* est corruption de *soit*, prononcé *sot* ou *zot* aujourd'hui encore dans certaines campagnes. — L'expression se trouve aussi dans Destouches, acte 3, sc. 8 du *Curieux impertinent*.
J. E. — G.

— Le mot *zot* se dit par corruption pour *soit*, dans cette locution proverbiale : *Au diable zot*, que l'on adresse ironiquement à des hâbleurs, pour montrer qu'on ne croit rien de ce qu'ils disent. — Lesage, dans *Gil Blas*, a employé l'expression correcte. Il dit, en parlant des alguazils : « Dans cet honorable corps, chacun a intérêt de cacher ses faits et gestes. On « n'a, Dieu merci, rien à se reprocher les « uns aux autres. Au diable *soit* le meilleur ! » — On supprime quelquefois l'article *au*, comme le fait Sancho Pança, dans le 2e tome de Don Quichotte, chap. 46, page 425 : « Je ne m'amuserai pas (dit-il) à marchander, je vous mettrai bientôt le fermier en possession, et moi je mangerai mes restes comme un prince : du reste qu'on en fasse des choux et des raves, *diable zot*, si je m'en soucie. » (Trad. de *Don Quichotte*).

Diablezot, s'écrivait aussi en un seul mot.

Il y a toute apparence que cette locution bizarre et bien digne de fixer l'attention, vient d'une imprécation tronquée, et qu'on a voulu dire : Allez aux diables ! on en a retranché le premier et le dernier mot, et ajouté la lettre Z pour éviter la cacophonie, car le mot de *zot* n'est point français, ce qui prouve qu'il dérive d'une orthographe corrompue. On rencontre encore dans le *Curieux impertinent* de Destouches (Acte 3, sc. 8) : Julie soupçonnant que les délais affectés et le refroidissement subit de son amant ne viennent que de quelque liaison nouvelle, et voulant être éclaircie de ce fait par Damon, ami de Léandre, dit à Damon, qui s'obstine à ne point révéler ce secret :

Quoi, l'état où je suis ne vous fait point de peine !
Parlez, ou pour jamais soyez sûr de ma haine.

DAMON.

Ah ! ce serait user avec trop de rigueur [cœur.
Du pouvoir que vos yeux vous donnent sur mon

NÉRINE.

Crispin, Madame, en sait quelque chose peut- [être ;
Allons, il faut qu'il jase à défaut de son maître.

CRISPIN.

Diable zot!... Ce serait avec trop de rigueur
Employer le pouvoir... que vos yeux dans mon [cœur...
Comment avez-vous dit, Monsieur?... Enfin, [Mesdames,
Nous ne jasons pas, nous, comme vous autres [femmes.

Quant à l'auteur du huitain cité par M. Duhamel, nous n'avons pu le découvrir, c'est affaire à de plus habiles ou de plus heureux. A. TIGULLE.

—

Les beaux esprits se rencontrent (V, 433). — Cette expression est, en effet, assez ancienne ; je la trouve dans *Trévoux*, édit. 1732. — A côté, je lis ceci : « De ceux qui *se sont rencontrés* à avoir la même pensée en même temps, on dit : Voilà de quoi faire un pape. » — J'avoue que je ne m'attendais pas à trouver le pape en cette affaire. D'où vient cette locution ? Quant à moi, j'ai entendu dire dans le même cas : Le premier qui rentrera sera... (cocu). Pourquoi encore ?
J. E. — G.

—

Le nom des Francs (V, 434). — A la première question, M. Rod-Reuss me paraît avoir répondu d'avance. Puisque la nécessité de la défense obligeait ces petites peuplades à se fondre dans une seule nation, cette nation nouvelle prenait un nouveau nom. Cet exemple ne fut pas alors isolé parmi les races germaniques. Outre la confédération des Saxons, citée par M. Reuss, il y eut encore celle des Allemands. Cette fusion de peuplades séparées dans une Confédération ou nation nouvelle sous un nouveau nom, s'est répétée à une époque plus récente, lorsque les montagnards des Alpes, disséminés en une foule de communes urbaines ou rurales et de domaines féodaux, se réunirent sous le nom de Confédérés de Schwith ou Suisses. Quant à la seconde question, c'est-à-dire à l'étymologie du nom de Francs, M. Reuss apporte une nouvelle solution très-possible, à une question en effet contestée. « Les écrivains modernes s'accordent à donner au nom des *Franks* la signification d'*hommes libres;* mais aucun témoignage ancien, aucune preuve tirée des racines de l'idiome germanique ne les y autorisent... C'est depuis la conquête de la Gaule, et par suite de la haute position sociale acquise dans ce pays par les hommes de race franque, que leur vieille dénomination prit un sens correspondant à toutes les qualités que possédait ou prétendait posséder la noblesse du moyen âge, comme la liberté, la résolution, la loyauté, la véracité... Soit qu'on l'écrivit avec ou sans l'N euphonique, *Frak*

ou *Franc*, comme le mot latin *ferox*, voulait dire *fier*, *intrépide*, *féroce*. L'on sait que la férocité n'était point regardée comme une tache dans le caractère des guerriers germains..... On trouve, dans de très-anciens glossaires : *Franci à feritate dicti*. *Frech*, en allemand moderne, signifie *hardi*, *téméraire* : *vrang*, en hollandais, veut dire, *âpre*, *rude*... » (Aug. Thierry, Lettre VI).

O. D.

— Je laisse à un plus érudit que moi la tâche intéressante de traiter cette grande question d'origine. Je serais très-heureux que la simple question de M. R. amenât dans l'*Intermédiaire* la discussion raisonnée de l'origine *phrygienne* des Francs, considérés comme colonie troyenne établie en Dalmatie sous le titre de Φρεγγοι (prononcée *Frengi*), reconnue d'origine commune avec les Romains (descendant d'Enée), attestant cette parenté par un texte d'une constitution d'un des Flaviens, qui défend aux membres de la famille impériale de contracter mariage avec des princes ou princesses barbares, *à l'exception des Francs, à cause de la commune origine*. Nous voilà bien loin de la *Framja*, et bien près de *Francus*, fils de Priam ! Il doit y avoir là-dessus des travaux très-curieux ; j'ai entendu parler d'un livre publié, il y a deux ou trois ans, par un archéologue, M. Moët de la Forte-Maison.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Faire ripaille (V, 434). — Le Complément au Dictionnaire de l'Académie dit formellement que l'expression faire ripaille vient de la conduite dissolue et de la gourmandise d'Amédée VIII, au château de Ripaille où ce prince s'était retiré. E. G. P.

— Selon Jean de Laët, en sa *République de Savoie*, et au dire d'Æneas Sylvius, témoin oculaire de la vie d'Amédée VIII à Ripaille, ce prince n'aurait pas donné prétexte à une telle locution. Dans le voisinage de Lausanne, on recueille du vin qui s'appelle *ripaille*, et l'on aurait dit *faire ripaille*, pour boire du bon vin. (Voir le Dictionnaire de Trévoux.) J. E. — G.

— M. J. L. trouvera d'amples et de satisfaisantes réponses à ses diverses questions dans un article de M. Lecoy de la Marche, archiviste paléographe, sur *Amédée VIII et son séjour à Ripaille*, publié dans la première livraison (juillet 1865) de la *Revue des questions historiques*.

Yezimat.

—

La semaine des quatre jeudis. (V, 435). — Oui ! qui en sait l'origine ? Chacun sait que cette locution signifie *jamais*. — Tout comme les enfants de certaines localités disent : « Quand ?... Quand les poules auront des dents !... » Je remercie A. Nalis de sa recherche savante et *historique* à l'égard de la semaine des « *deux jeudis* » possible une fois. Chacun connaît la semaine des « *trois jeudis* » possible 52 fois l'an, et c'est porter l'eau à la mer, de rappeler que, étant donné 3 amis, l'un reste stationnaire, le 2e fait le tour du monde par l'Est, et le 3e fait aussi le tour de notre globe, mais par l'Ouest. — Ils se rencontrent ensuite. — « Hier, jeudi, » dit le voyageur de l'Orient. — « Mais comment ! demain sera jeudi, » reprend le 2e voyageur. — « C'est aujourd'hui jeudi, » dit l'ami qui est resté en son lieu...

Et voilà comment, en pareille circonstance, la semaine aurait 3 jeudis.

Acheté.

—

Badaudisme (V, 435). — Complément au Dictionnaire de l'Académie :

Badaudage, s. m. (v. lang.), manière d'agir d'un badaud, crédulité.

Badaudaille, s. f. coll. (v. lang.), réunion de badauds.

Badaudement, adv. (v. lang.), à la manière des badauds.

Badaudise, s. f. (v. lang.), sottise, niaiserie.

Badaudisme, s. m., manie du badaud.

E. G. P.

— Le terme consacré par l'usage est *badauderie*. Cependant *badaudisme* a été employé depuis J.-B. Rousseau. Le *Grand Dictionnaire* de Larousse fait bon accueil à cette dernière expression et cite cette phrase : « Les lieux de plaisirs ne se recommandaient plus guère qu'au *badaudisme* et à la curiosité des étrangers » (Ph. Busoni). J. E. — G.

—

Acceptions diverses du mot femme du monde (V, 436). — Il serait possible que cette expression n'eût pas toujours eu un sens honnête. Je me souviens d'avoir vu, dans un département de l'Ouest, une prêtresse de Vénus comparaître comme témoin devant le tribunal correctionnel. Interrogée sur sa profession, elle répondit en baissant modestement les yeux : « *Femme du monde*. » — « Vous voulez dire *fille publique*, » reprit brusquement le président, qui ne se paye pas d'euphémismes et qui, suivant le vieil usage gaulois,

Appelle un chat un chat et Rolet un fripon.

Dicastès.

— « *Le Ministre de Wakefield*, histoire supposée écrite par lui-même, — nouvelle édition, — *sperate miseri*, *cavete felices*, — à Liége, chez J.-J. Tuitot, imprimeur-libraire près Saint-Hubert, 1781, » tel est, *in extenso*, le titre d'une traduction anonyme où je trouve ce mot : *femme du*

monde, avec le sens de fille de joie. Mais ne serait-ce pas une traduction littérale du texte anglais, ce qui lui ôterait toute autorité comme expression acceptée par la langue française? Ce passage se trouve dans le récit que Georges Primrose fait de ses aventures. O. D.

— Le *Journal de Police* de M. de Sartines, rédigé de 1761 à 1763 par des agents préposés à la police des mœurs, et publié pour la première fois en entier en 1863 (Paris, Dentu), donne au mot *femme du monde* une signification qui étonnerait bien Mesdames de Bassenville, de Renneville et autres *comtesses* en *ville*, rédactrices du *High life* et de la *Fashion* du second empire. La femme *du monde*, pour ces agents, c'est la fille qui est *à tout le monde*, le degré de prostitution inférieur à la fille à parties, à la figurante de théâtre, à la femme galante, à la fille entretenue. Ils n'appellent même pas femmes du monde les pensionnaires attitrées de deux ou trois proxénètes en renom à cette époque.

C'est également dans ce journal que l'on trouve l'expression : *être sur le trottoir*, *occuper le haut du trottoir*, qui a peut-être amené le mot d'aujourd'hui : *faire le trottoir*, ou qui, du moins, doit en être rapprochée.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Rue Git-le-Cœur (V, 436). — Je crois que c'est perdre son temps que de chercher, au nom de cette rue, toute autre origine que la corruption du nom de *Gilles le Queux* (Gilles le Cuisinier).

E. G. P.

— C'est là une question que je voulais traiter à fond dans notre *Intermédiaire*. Il est vraiment déplorable de voir tant de dénominations baroques à des rues, auxquelles il serait si facile de rendre leur nom primitif, signifiant quelque chose ou désignant quelque personnage. Mais le temps me manque; je laisse à quelque collègue le soin d'indiquer toutes les erreurs, toutes les bévues, toutes les âneries que nous avons sous les yeux. J'en signale seulement quelques-unes, au courant de la plume :

D'abord, la voisine de la rue Git-le-Cœur, dont, par parenthèse, on voit le nom gravé dans la muraille : *rue Gille-Cœur;* — Saint-André des *Arts*, au lieu de Saint-André des *Arcs;* — Aubry-*le*-Boucher, au lieu de Aubri-Boucher; — de la Barouil*lère*, au lieu de la Barouil*lerie;* — de *Braque*, au lieu de *Bracq;* — Coq-Héron, au lieu de Coqu*éron;* — des Jeuneurs (!), au lieu de *des Jeux-Neufs;* — de la Jussienne (!), au lieu de : *de l'Egyptienne;* — Quin*cam*poix, au lieu de Quin*quem*poix, etc., etc.

J'en passe, et des meilleurs! Il est vrai que, cependant, il ne faudrait pas restituer tous les anciens noms, car il en est beaucoup qui ne pourraient figurer sur les plaques émaillées de l'édilité parisienne. Aussi, j'admets très-sincèrement le nom modifié de la *rue du Pélican*, qui ne pourrait se lire publiquement comme il se lit dans Gilles Corrozet. A. NALIS.

—

Ferdinand Ier, roi de Sicile (V, 437). — Ferdinand Ier était fils naturel d'Alphonse d'Aragon et de Lucrèce d'Alagna. Il régna de 1458 à 1494. Son fils aîné Alphonse épousa Hippolyte-Marie, fille de François Sforze, au printemps de 1464. Lorsque Ferdinand appelait le duc Sforze *son père*, il se mettait à la place de son fils *Alphonse*.

P. RISTEL.

— Ce Ferdinand Ier était fils naturel du roi Alphonse V et d'une fille espagnole nommée Carlina Villardone. Il avait épousé en premières noces Isabelle de Clermont, et en secondes noces sa cousine Juana, fille du roi d'Aragon et de sa seconde femme Juana Henriquez, noble castillanne. Il ne pouvait donc donner le titre de père à Sforza, à aucun titre naturel. Quant à supposer qu'il s'agit de Ferdinand II, petit-fils du duc de Milan par sa mère Ippolita Sforza, cela n'est pas possible non plus, car, lorsque Ferdinand II arriva au trône par l'abdication de son père Alphonse II, son grand-père Sforza était mort depuis près de trente ans, et Milan appartenait à son oncle Ludovic. Mais ne serait-ce pas à cet oncle, qui l'aida à remonter sur le trône de Sicile (lisez : de Naples) dont l'avait chassé Charles VIII, que Ferdinand II donnait le titre de *père?* Si la lettre est bien de Ferdinand Ier, et adressée au duc François, ce titre est un simple terme d'affection : Sforza avait vingt et un ans ou vingt-deux ans de plus que Ferdinand, quoique la fille du premier ait épousé le fils du second. O. D.

—

L'hirondelle de Carle Vernet (V, 445). — Je suis d'accord avec M. J. P., pour trouver dans le nom de Vernet le radical *ver*, printemps; mais je suis loin d'en conclure avec lui que *Vernet* équivaut à *hirondelle*. *Vernet*, comme tous les noms analogues, *Vernay*, *Verney*, *Duvernay*, *Duvernoy*, *Duvernois*, etc., dérive du bas latin *vervetum*, lieu planté de *vernes* ou *vergnes*, c'est-à-dire d'aunes, arbres ainsi nommés dans le langage populaire, parce qu'ils se couvrent de verdure dès le commencement du *printemps*. Cette série de noms est donc de signification identique avec cette autre série : *Aulnoy*, *Aulnay*, *Aunay*, *Launay*, *Delaunay*, *Delauney*, etc.,

tous très-répandus, et Carle Vernet peut se traduire en bas latin : *Carolus a Verneto*, ou en latin classique : *Carolus ab Alneto*. Rien de l'hirondelle, comme on voit.

Quant à l'étymologie d'*hirundo*, (*it radens undam*), c'est purement un pur jeu d'esprit, qui rappelle agréablement celle de *cadaver* (*caro data vermibus*), qu'on trouve, je crois, dans saint Augustin. Curtius rapproche le mot du grec χελιδών et voit dans ces deux vocables l'altération d'un primitif commun χερενδον.

DICASTÈS.

—

Quos vult deperdere, Jupiter dementat (V, 449). — Il me semble qu'il est facile de reconnaître dans la sentence de M. C. Y. la fin d'un vers iambique et le commencement d'un autre.

... Οὓς ἀπολλύναι θέλει,
Ζεὺς νοῦν ἀφαιρεῖ.

Ce serait donc principalement chez les poëtes dramatiques qu'il faudrait chercher cette maxime. Quant à la restitution de M. J. P., ἀπὸ τούτων, et à son prétendu solécisme, j'en fais bon marché ; en poésie, la suppression de l'antécédent n'est pas rare : tout au plus, lui accorderai-je qu'on peut, en appliquant la règle de l'attraction, remplacer οὓς par οἷς, et alors ἀφαιρεῖ se trouvera en possession de ce régime auquel tient tant notre savant collaborateur.

DICASTÈS.

— *Quos perdere vult* JUPIT-ROUH-ER, *dementat*. Telle est l'abominable citation par à-peu-près que l'on a entendu faire à la place Beauveau, ces jours-ci, en même temps que circulait une autre nouvelle, heureusement controuvée, celle de la maladie mentale d'un haut fonctionnaire de l'Etat, demeurant sur cette place.

V. V.

—

Hommes célèbres non mariés (V, 453). — Si M. H. S. s'est trop pressé d'annuler le contrat de mariage de Corneille et d'Addison ; M. Yezimat, de son côté, est allé trop loin, en déclarant qu'Honoré de Balzac avait omis de prendre femme. Le célèbre romancier s'est marié tard, il est vrai, (49 ans) et ce serait le cas de se demander si, à cet âge, le proverbe n'aurait pas tort, mais enfin il s'est marié. Il épousa en 1848 la comtesse polonaise Rzewuska, revint en France après son mariage et ne tarda pas à mourir d'une maladie de cœur. Madame de Balzac existe encore je crois ; et, si ma mémoire est fidèle, M. Jules Lacroix, le frère du bibliophile Jacob, a épousé la belle-sœur de l'auteur de la *Comédie humaine*.

A. LÉVEILLÉ.

—

Les lettres J. H. J. (V. 458). — Puisque nos deux correspondants, d'accord pour substituer à cette inscription celle J. H. S. brodée sur les vêtements des prêtres, ne le sont pas pour expliquer cette seconde inscription, je me hasarde à proposer une autre interprétation. J. H. S. ne seraient pas des majuscules latines, mais grecques, *iota*, *hêta*, *sigma*, c'est-à-dire les trois premières lettres du nom de Jésus en grec.

O. D.

—

Prudhommiana (V, 494). — Extrait du *Charivari* du... 186? (La date, je ne l'ai pas retenue ; mais, la phrase ! je n'en ai pas oublié un traître mot) :

« Ce qui jette un certain froid sur mes opinions monarchiques, » — dit M. Prudhomme, « — c'est la coupable condescen-
« dance qu'a mise Louis XVI à monter
« sur l'échafaud révolutionnaire ; car, en
« en gravissant l'un des premiers les degrés,
« il a, pour ainsi dire, autorisé, par son
« exemple, tous les excès de la Terreur ! »

Il y a une série très-curieuse (et inédite pour cause) de Prudhommiana ; celles-là ne se racontent que dans le tuyau de l'oreille. Je sais bien que Béranger a dit :

Passons les mots aux rieurs,
Les plus gros sont les meilleurs !

Mais, quoique l'*Intermédiaire* soit loin d'être bégueule, je n'ose lui confier les questions et les réponses indiscrètes qui constituent cette étonnante collection des naïvetés de M. Prudhomme.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

[L'oreille de l'*Intermédiaire* a son tuyau. Confiez toujours, cher correspondant. Qui vivra verra. *Réd.*]

— N'est-ce pas M. Prudhomme qui a le premier formulé cette profonde observation : « Otez l'homme de la société, vous l'isolez ! »

Combien de nos orateurs, et des plus huppés, ne font que reproduire, en termes moins nets, cette même philosophie et cette même économie politique de M. Prudhomme ! M. John Lemoinne a pu, dans le *Journal des Débats* du 10 décembre 1867, résumer, dans l'énoncé de la pensée prudhommienne que je viens de rappeler, toute une longue harangue de l'éloquent M. Thiers sur la question romaine et la politique religieuse de la France. Et, en effet, quiconque a entendu, comme moi, ladite harangue, celui-là, il s'en souviendra, la-ri-ra !

TRUTHTELLER.

— Montesquieu a dit : « Bien des gens
« savent payer des chevaux de poste, mais
« il y a bien peu de voyageurs. » J'ai sous les yeux une lettre autographe de lui, da-

tée de Florence, qui prouve qu'il en était un dans toute la force du terme. Mais, aux « impressions d'Art de M. Prudhomme voyageant en Italie, » citées par M. A. H., permettez-moi d'ajouter celle-ci, relevée dans le journal d'un touriste insulaire : « *Passed Florence during the night* — « *Thank God, saw nothing of it!* » (Traversé Florence cette nuit. Rien vu, Dieu merci!)

P. A. L.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le centenaire de Marceau. — Le 1er mars 1869, a été célébré à Chartres le centenaire du général Marceau. La cérémonie n'a eu aucun caractère officiel. L'administration n'y était représentée que par quatre sergents de ville. Plusieurs couronnes ont été déposées sur la statue du héros. Dans la soirée, un grand nombre de citoyens se sont réunis dans un banquet commémoratif. M. Bosselet a porté un toast dont voici le début : « Messieurs, Ce que j'admire le plus dans Marceau, ce n'est pas qu'il fut un brave général : c'est qu'il fut un grand citoyen ; c'est qu'il mit son épée non pas au service d'un homme, mais au service de la patrie. »

L'un de nos collaborateurs et amis, M. Dugast-Matifeux, qui possède une collection très-précieuse de documents historiques, nous a communiqué un autographe dans lequel on trouvera la preuve de la modestie vraiment touchante du brave général. C'est une lettre adressée par Sergent, beau-frère de Marceau, à Robespierre. A l'époque où elle fut écrite, Marceau était en Vendée. Il doutait de ses capacités militaires, sinon de son courage, et Sergent avouait ainsi ses perplexités :

« *Paris, le* 14 *frimaire an* 2e *de la République française une et indivisible* (4 *décembre* 1793).

« F. Sergent a Robespierre.

« J'ai pensé que je devais mettre sous tes yeux la lettre ci-jointe (1). Lis-la, et tu verras d'abord que les deux armées des côtes de Brest et de l'Ouest viennent d'être confiées à un *vrai républicain* (le général Marceau), qui se croit incapable de les commander ; qu'en lui confiant ce soin plus longtemps, on court risque d'exposer une armée, comme il le dit lui-même, *aux suites de son inexpérience ou de son insuffisance*. Moi, son ami, je ne crains rien pour son cœur, son zèle, son courage ; mais je crains tout aussi de son insuffisance. Du rang de soldat, la confiance l'a placé, en peu de temps, au grade de général. J'appréhende, comme il le pense lui-même, que ses talents ne se soient pas étendus avec la confiance des représentants du peuple. Au surplus, tu ne pourras ne pas applaudir à l'estimable franchise d'un jeune homme, plein d'honneur, qui trouve que l'on confie *trop tôt* dans ses mains le salut peut-être de la République.

« Par intérêt pour elle, je me joins à lui pour qu'on lui retire ce commandement. Tu vois, par cet avancement, qu'on lui reconnaît cependant des moyens, car il n'a, ni lui, ni personne pour lui, sollicité aucune place. Il paraît que si le ministre le déplaçait, ce serait pour l'envoyer à l'armée du Nord. Je le désirerais aussi, et il pourrait y être très-utile. Turreau l'avait demandé aux Pyrénées ; mais il y a là trop peu à faire pour un brave. Je le connais depuis son enfance, que je ne l'ai pas perdu de vue. Avant la Révolution, il était sergent d'infanterie. Il quitta ses drapeaux, le 12 juillet 1789 ; depuis, il a commandé un bataillon de garde nationale à Verdun, à Sédan, dans les plaines de la Champagne. Enfin, dans la Vendée, il a sauvé la vie à Bourbotte, un jour de bataille (1). Son père était greffier-criminel ; son aïeul, vigneron. C'est un sans-culotte plein de courage et de probité.

« Je te certifie la copie que j'ai faite moi-même de sa lettre, dont l'original reste en mes mains avec celle qu'il m'a adressée particulièrement.

« Salut et fraternité, Sergent. »

L'histoire doit recueillir soigneusement ce témoignage d'une défiance si rare chez un homme de cette valeur. E. M.

—

Bouilhet père, poëte. — Dans le *Journal de Rouen*, du 23 août 1816, on lit :

STANCES

Qu'entends-je? Quelle vive et bruyante allégresse ! (*sic*)
Contre la paix des airs semble ici conspirer?
Ah! je vois d'où naît cette ivresse,
Louis seul a pu l'inspirer !

Justes et doux transports, dépouillés d'artifice,
Que vous nous peignez bien, par ces chants impromptu
Et le règne de la justice,
Et l'empire de la vertu !

Le calme de la paix succède à la tempête :
Après des jours marqués par des maux inouïs,
Tous nos jours sont des jours de fête,
Et nous les devons à Louis.

(1) Cette lettre, ou plutôt copie de lettre, dont l'original était resté entre les mains de Sergent, manque aujourd'hui.

(1) Ce fut à l'affaire de Saumur, qui eut lieu le 9 juin 1793. Dans ce combat, Bourbotte, ayant eu son cheval abattu par un boulet, allait être fait prisonnier, quand Marceau, mettant pied à terre, s'empressa de lui offrir le sien en disant : ***J'aime mieux être pris ou tué que de voir un représentant du peuple tomber entre les mains de ces brigands.***

Un long deuil s'étendait sur notre belle France;
Louis vient, tout renaît. D'un bonheur souhaité
A peine avions-nous l'espérance:
Nous avons la réalité.

D'un pouvoir tyrannique obligés de dépendre
Sous le joug asservis, longtemps nous avons
[craint;
Louis, enfin, vient nous apprendre
Qu'on peut aimer son Souverain.

Aveugles, s'il en est, s'il en peut être encore,
Chassez de votre esprit de funestes erreurs;
Venez, venez; Louis ignore
Vos torts passés et ses malheurs.

De son illustre aïeul noble et vivante image,
Son éloge s'unit à celui du saint Roi:
Louis est l'orgueil de notre âge;
Il orne le Trône et la Foi.

Admirons ses vertus et marchons sur sa trace,
Pour l'honorer toujours, qu'il ne soit qu'une
Et qu'on dise, de race en race: [voix!
Louis fut le meilleur des Rois!

M. Bouilhet, de Cany.

Cette *trouvaille* est bien aussi une véritable *curiosité*, non pas comme contraste d'opinion : on peut être, Dieu merci, de très-bonne foi avec des manières de voir très-diverses; mais, parcequ'il n'a été nulle part dit, ou écrit, pendant ce dernier mois, où l'on a tant dit et tant écrit sur le regretté poëte rouennais, que son père eût, lui aussi, composé et surtout publié des vers. (Rouen.) C. L.

—

Statue « antique » du maréchal Canrobert, taillée par lui-même! — J'ai eu occasion, il y a quelques années, de voir le rapport qu'adressait au Conseil municipal de la commune de Vaugirard-lès-Paris, une commission spéciale chargée de suivre l'exécution d'un tombeau érigé à la mémoire d'un de ses bienfaiteurs. J'en ai gardé une copie qui me semble pouvoir intéresser vos lecteurs; la voici :

« Messieurs, il y a plus d'une année que vous avez décidé qu'un tombeau serait élevé dans le cimetière de Vaugirard pour couvrir les restes mortels de l'abbé Dom Groult d'Arcy, et rappeler tout à la fois et sa mémoire et ses bienfaits. L'abbé Dom Groult d'Arcy était, vous le savez, un savant bénédictin qui habita longtemps cette commune où il tenait une maison d'éducation, spécialement destinée aux enfants des chevaliers de Saint-Louis, pépinière d'illustrations militaires au nombre desquelles nous devons citer avec orgueil le nom de Canrobert, de ce général qui vient de se tailler une statue antique sur les rivages de l'Orient, à force de courage et d'abnégation.

« Dom Groult d'Arcy fut membre de ce Conseil. Il était favorisé de la fortune, et ses libéralités testamentaires, qui succédaient aux libéralités de toute sa vie, s'élevèrent à une somme d'environ 36,000 francs et aidèrent à la prospérité des écoles et à la construction de votre église. Plus heureux que lui, d'autres l'ont vu s'élever dans les airs, et recueilleront une gloire à laquelle il a droit d'être associé par le don qu'il fit de la plus grande portion du terrain sur lequel l'église est assise. Aussi, l'administration, par un sentiment de justice et de reconnaissance, a-t-elle fait décider, par le Conseil municipal, qu'un mausolée rappellerait les libéralités du pieux chanoine, et parlerait de lui à nos descendants.

« Ce tombeau, Messieurs, a été exécuté sur le dessin et par les soins de votre architecte-voyer, M. Coutraux. Son ordonnance générale répond à la pensée qui l'inspira : la pierre, à défaut même d'inscription, dirait quel est l'homme qu'elle recouvre, et quels sont ses titres à la vénération de ses concitoyens. Représentez-vous, en effet, Messieurs, de puissantes assises aux formes carrées; une étole, vêtement sacré, est posée sur ces pierres tombales, puis un obélisque surmonté d'une croix s'élève à la tête de ce massif, et sur sa partie inférieure, l'artiste a sculpté en demi-relief un calice entouré d'épis et de raisins. Ces emblèmes vous disent assez quelles augustes fonctions exerçait l'homme que ce monument recouvre : c'est un prêtre du Seigneur, qui offrait à l'autel le pain et le vin du sacrifice, et il attend dans le repos de sa tombe le réveil de l'éternité.

« Peut-être pourrait-on reprocher à l'ensemble de ce monument un peu de lourdeur; mais ce reproche, après tout, ne paraîtrait pas fondé, quand on songe que l'artiste a dû se préoccuper, non de l'éternité de son œuvre (car tout devient sable et poussière dans ce vaste champ de sable et de poussière humaine), mais de lui assurer une durée nécessaire et indispensable à une œuvre de cette nature. Il a dû lui donner, en un mot, le cachet de la mort, et ce sceau est de plomb.

« La Commission a donc, à l'unanimité, donné son approbation complète au monument funèbre élevé à la mémoire de l'abbé Dom Groult d'Arcy, et, en félicitant l'artiste des soins qu'il y a apportés, sollicite du Conseil le même vote d'approbation.

« *Signé :* Besgon Malbec.

« Vaugirard, 24 mai 1856. »

Que dites-vous de ce morceau? N'est-ce pas un vrai petit chef-d'œuvre d'invention et de pathétique, d'éloquence funèbre et de critique d'art? Cela ne vous donne-t-il pas envie de contempler le mausolée et... la « statue antique » du général (depuis maréchal) Canrobert? L. L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 114. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 25 sept. 1869

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Quelques citations latines dont l'origine est à trouver. —

1. Infelix virtus fortunæ forma superba.
2. Quis tam Lynceus.....
3. ... jurisque peritus Apollo.
4. Hic dicunt tussire Jovem...
5. Intervalla viæ fessis præbere videtur
 Qui notat inscriptus millia crebra lapis.
6. Sunt verba et voces prætereaque nihil.
7. Scilicet ut satur et civili sanguine plenus.
8. Sunt, si plura petit, sunt improba vota Bri-[tanni.
9. Qui bona fide Deos colit, amat et sacerdotes.
10. Simia quam similis turpissima bestia nobis!

Yezimat.

—

Un vers sur Chateaubriand. — On a donné, le 15 mars, je crois, une fête au *Cercle de l'Union artistique*, et on y a lu des vers d'un poëte anonyme sur le *Journal*. Parmi ces vers, j'ai remarqué celui-ci:

Chateaubriand! celui qui *fixait* l'aigle altier.

Qu'est-ce que cela veut dire, s'il vous plaît? Chateaubriand fixait-il les aigles sur du liége, comme d'autres y fixent des papillons, et remplaçait-il en pareil cas la modeste épingle par un clou gigantesque? Evidemment ce n'est pas cela. Chateaubriand, rendant à l'aigle ce que l'aigle fait au soleil, regardait-il fixement le puissant personnage que l'aigle personnifie? Mais alors voilà une énorme faute de français, car *fixer* quelqu'un, c'est le rendre *fixe*, et non pas le regarder avec fixité. Du reste, faut-il s'étonner de l'emploi d'une aussi vicieuse locution dans une assemblée qui s'appelle avec barbarisme final Cercle de l'Union *artistique?* Yezimat.

Culhat. — Trintinhac. — En Auvergne, comme dans beaucoup de pays de langue romane, certains noms propres, où se trouvent réunies entre deux voyelles les consonnes LH, NH, se prononcent comme si à la place de la lettre H se trouvait la lettre I. Ainsi le mot *Culhat* se prononce *Culliat*, et le mot *Trintinhac* se prononce *Trintiniac*.

Comment expliquer cette particularité? (Clermont.) Francisque Mège.

—

Bas-bleu. — Quelle est l'origine et la date de l'emploi de cette locution pour désigner les femmes qui font de la littérature? S. R.

—

Du choc des opinions jaillit la vérité. — Ce vers, qui n'en est pas un, est un extrait de ces deux autres, qui en sont à peine:

Du choc des sentiments et des opinions,
La vérité s'élance et jaillit en rayons.

Dira-t-on que c'est du Boileau tout pur? Je veux bien le croire, mais où les trouver? (Amsterdam.) H. Tiedeman.

—

Bride avallée. — Dans le « Journal du règne du roy Henry III, » d'heureuse mémoire, il est dit: « Le jour de caresme « prenant venu, ils allèrent de compagnie, « suivis de leurs mignons et favoris, par « les rues de Paris, à cheval et en masques, « desguisez en marchans, prestres, advo-« cats et toutes autres sortes d'estats, cou-« rans *à bride avallée.* »

D'où vient cette expression? Cela équivaut-il à bride abattue? P. A. L.

—

Mettre les pieds dans le plat. — Quelle est l'origine et la véritable signification de cette locution fort usitée? Franc. M.

—

L'hôtel du « Cheval blanc. » — Tout dernièrement, un curieux recherchait ici même (V, 372) l'origine historique de l'hôtel du « Grand-Monarque. »

Permettez-moi, je vous prie, une autre question analogue :

Pourquoi y a-t-il un hôtel du *Cheval blanc* dans tous les chefs-lieux de département, d'arrondissement, et même de canton ? Le cheval blanc était-il jadis plus rare qu'aujourd'hui ? TRUTH.

—

Une définition de la poésie, d'après Voltaire. — La *Notice littéraire sur les Œuvres complètes d'André Chénier,* insérée par Eugène Hugo dans le premier volume du *Conservateur littéraire,* et réimprimée en tête de l'édition des *Œuvres en prose d'André Chénier*, publiée en 1840 par le bibliophile Jacob, se termine ainsi : « La poésie, *ce n'est presque que sentiment*, dit Voltaire. » — En quel endroit Voltaire a-t-il écrit cette phrase ?—Est-ce bien là le véritable texte de la pensée du maître ? ULR.

—

Faut-il dire Un ou Une impasse ? — M. Ch. Du Bouzet, dans un article du journal *le Temps* du 29 avril dernier, s'écriait : « Oui, la ville est dans *un* impasse. » Quant à moi, j'aurais dit *une* impasse, bien que Voltaire, le créateur de ce mot euphonique, d'après M. Littré, l'ait quelquefois employé au masculin. N'est-ce pas le cas de répéter (avec une variante) le célèbre argument : Il y a quelqu'un qui a plus *d'autorité* que Voltaire, c'est tout le monde. YEZIMAT.

—

Deux ballades dont on cherche l'auteur. — Sur les feuillets de garde (feuillets rapportés), d'un bel exemplaire de la *Généalogie des Dieux*, livre imprimé à Paris en 1498, in-fol., j'ai trouvé deux ballades écrites en caractères et dans le style du commencement du XVIe siècle.

La première a trois strophes, de sept vers chacune, et une finale de trois vers ; elle commence ainsi :

Que ne suys-je legier comme Avidis
Qui de courir eust l'honeur et l'usage !...

Les strophes et la finale sont terminées par ce vers :

Pour obtenir de Vénus ma requeste.

La seconde a trois strophes, de huit vers, et une finale de quatre vers ; les premiers sont ceux-ci :

Verray-je point la belle cage dorée
Qui eust durée au bon temps saturnique?

Les strophes et la finale sont ainsi terminées :

Et ung daulphin en la mayson de France.

Quel est l'auteur de ces deux ballades ? Sont-elles imprimées ? (Lyon.) V. DE V.

—

Un avocat anonyme de Bordeaux au XIVe siècle.—Quel est ce mystérieux avocat bordelais, dont parle M. Victor Le Clerc (p. 127 du tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*), qui, en 1307, eut l'ambition d'aider par ses conseils le roi d'Angleterre à reconquérir la Terre-Sainte, et qui proposa à Clément V d'envoyer en Orient des élèves et des laïques instruits de la langue du pays ? — Question spécialement recommandée au savant compatriote dudit avocat, à l'éditeur et continuateur des *Supercheries littéraires dévoilées.* EUQORRAL.

—

Où naquit La Calprenède ? — Le P. Niceron (*Mémoires*, t. XXXVII, p. 235) dit que Gautier de Costes, chevalier, seigneur de La Calprenède, de Tolgou et de Vatimeny, naquit au château de *Tolgou*, dans le diocèse de Cahors (1), à deux lieues de Sarlat. Le *Moréri* de 1759 le fait naître au château de *Toulgou;* la *Nouvelle Biographie générale*, au château de *Tolgon.* Enfin, l'abbé Audierne, dans son *Périgord illustré*, p. 144, donne pour berceau au fécond romancier le lieu de *Turgon*, près de Salignac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat. Des quatre formes *Tolgou, Toulgou, Tolgon, Turgon*, laquelle est la bonne ? T. DE L.

—

Hommes... et femmes célèbres non mariés. — (Voir ci-dessus, 373, 452, 494, 523, et ci-après 542.)

—

Cadran-solairiana. — Sentence se dit en grec : *gnômé*. Est-ce à cause des sentences dont on s'est plu depuis plusieurs siècles à accompagner les cadrans solaires, qu'ils ont reçu le nom de *gnomons?* Quoi qu'il en soit, j'ai eu la fantaisie de former un recueil des inscriptions de tout genre auxquelles ont donné lieu les cadrans solaires : ce serait une véritable épigraphie de la matière. Je m'adresse aux amis chercheurs de l'*Intermédiaire*, pour qu'ils veulent bien m'aider à l'enrichir, conformément à la double devise qu'il a si heureusement arborée : *Singula quæque legendo*, et : *Il se faut entr'aider..*

Toute indication sera la bienvenue. H. E.

—

Partisans et traitants.— D'où venaient ces deux mots par lesquels on désignait

(1) Voltaire (*Siècle de Louis XIV*) n'a pas hésité à dire là-dessus : « Né à Cahors. »

autrefois les financiers. Etaient-ce des termes de dédain ? M. F. Barrière dit, dans son introduction aux *Mémoires de Marmontel :* « On permettait, par grâce ou par nécessité, à quelques hommes de la riche roture, d'aider de leur crédit, ou de leurs écus, le gouvernement obéré. Encore, ces hommes qui se flétrissaient bien un peu par leur avidité, par leurs concussions, étaient-ils flétris, par la cour même qu'ils secouraient, du nom de *partisans.* » — « On avait, ajoute-t-il, appelé longtemps de ce nom, dans l'armée, des troupes légères habituées à vivre de pillage. » — Est-ce là effectivement l'origine de cette locution ? S. D.

—

Médailles en l'honneur de la Saint-Barthélemy. — Dans la chronique du journal *le Temps*, 28 août 1869, on lit, sous la signature X. Feyrnet :

« Ouvrez le *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, par MM. Félix Lazare, sous-chef à la préfecture de la Seine, et Louis Lazare, ancien employé de la même administration, et vous y lirez des détails qui ne manquent pas d'intérêt.

« Vous y verrez notamment que, dans les comptes de l'Hôtel de Ville de Paris pour 1572, on trouve des payements faits aux fossoyeurs du cimetière des Innocents, pour l'inhumation des morts que le courant de la Seine avait portés vers le couvent de Nigeon (Chaillot) ; aux mêmes, pour avoir enterré 1,100 corps, portés de même sur les rives de Saint-Cloud, Auteuil et Chaillot ; à Nicolas Sugert, passeur d'eau, pour avoir intercepté le passage de la Seine, à Port-à-l'Anglais ; enfin, « à Aubin Olivier, demeurant à Paris, « 80 livres, sçavoir : pour 15 médailles d'ar- « gent, 45 livres ; pour avoir refait le sceau « et le cachet de ladite ville, 5 livres ; pour « avoir fait les piles pour les jetons d'argent « et de lattons (laiton), 30 livres : lesquelles « médailles ont été faites pour mémoire du « jour Saint-Barthélemy ; en a esté distribué « à mesdits sieurs les prévost des mar- « chands, eschevins, procureurs, receveur « et greffier d'icelle ville. »

Quelqu'un des numismates, amis de l'*Intermédiaire*, possède-t-il dans sa propre collection, ou connaît-il en quelque collection, soit publique, soit particulière, ou bien encore a-t-il vu dans quelque ouvrage, reproduite par la gravure, la médaille parisienne frappée en mémoire de la Saint-Barthélemy ? Si oui, pourrait-il, voudrait-il en publier la description dans l'*Intermédiaire ?*

Subsidiairement, les indications données par MM. Lazare existent-elles réellement dans les registres de comptabilité de l'Hôtel de Ville ? FRÉDÉRIC LOCK.

—

Les compagnies de Marat. — Un journal de l'époque révolutionnaire, *le Bonhomme Richard*, cité par M. Louis Blanc, parle des *compagnies de Jésus égorgeant les compagnies de Marat.*

Quelle était la composition de ces *compagnies de Marat ?* Quels en étaient les chefs ? Sur quel point de la France ont-elles plus particulièrement manœuvré ?

(Clermont.) FRANCISQUE MÈGE.

—

Cabinet du docteur Bonnière. — En mai 1865, parut à la librairie Bachelin-Deflorenne le Catalogue d'une collection de livres rares ou curieux provenant du cabinet de M. le docteur Bonnière, dont la vente a dû avoir lieu le 15 mai 1865. Ce catalogue était précédé d'une préface ainsi conçue : « Ce n'est pas une biblio- « thèque que nous mettons en vente au- « jourd'hui : c'est une partie des matériaux « qui ont servi à M. le docteur Bonnière « pour l'élaboration d'une *bibliographie* « *analytique des ouvrages facétieux, ba-* « *dins ou burlesques écrits ou traduits en* « *français*, dont le 1er fascicule paraîtra le « 15 juillet prochain. »

Ce fascicule a-t-il été publié, ou bien ce projet de bibliographie a-t-il été abandonné ? (Strasbourg.) C. M.

Réponses.

Robert Regnault, du Havre (II, 199). — Cette question est restée depuis bien longtemps sans réponse. J'espérais toujours qu'un plus savant que moi pourrait satisfaire à la légitime impatience de l'honorable M. Gaudibert. Le silence gardé jusqu'à ce jour par nos savants bibliographes normands m'engage à confier aux pages de l'*Intermédiaire* ce que révèle l'ouvrage de Regnault.

Ce livre est intitulé : *Histoire naturelle et moralle des Indes, tant Orientales qu'Occidentales, où il est traitté des choses remarquables du ciel, des éléments, etc., composée en castillan par Joseph Acosta et traduite en françois par Robert Regnault, Cauxois. Dernière édition, reveuë et corrigée de nouveau.* Paris, Marc Orry, 1606, in-8 de 352 feuillets, plus la table.

L'exemplaire que j'ai sous les yeux indique qu'il y a eu une édition précédente. En effet, le privilége du Roi accordé à Regnault, qui l'a transporté à Marc Orry, porte la date de 1597. Brunet, au mot *Acosta*, cite des éditions de 1598, 1600, 1606 et 1616, et M. Gaudibert pourrait trouver un exemplaire d'une édition autre que celle que j'ai consultée, au Havre

même. Malheureusement le titre manque.

Comme on l'a vu, Robert Regnault prend le titre de Cauxois, ou né dans le pays de Caux. Il résulte, en effet, d'une épigramme latine d'Antoine Boudor, qui se trouve au commencement du livre, que l'auteur est né à Montivilliers. Un sonnet, qui suit, est signé par Charles Regnauld, son frère, et il est à remarquer que le nom est terminé par un D et non par un T comme sur le titre.

Il semble résulter du sonnet de Boudor, que Regnault serait allé en Espagne étudier la langue espagnole et aurait publié la traduction de l'ouvrage d'Acosta après son retour.

L'ouvrage commence par une *Epistre* au Roy, datée du Havre de Grâce, le 1er décembre 1597. L'auteur, après avoir comparé Henri IV à Alexandre, expose qu'il « s'est enhardy de traduire en langue « françoise l'Histoire naturelle et moralle « des Indes Orientales, nouuellement « composée en castillan par Joseph Acos- « ta, homme certainement docte et fort « curieux, parce que les Espagnols, jaloux « et enuieux de ce bien, ont fait brusler par « Edict public (comme on l'a aduerty puis « quelque temps), tous les exemplaires de « cette histoire, afin d'en priuer les autres « nations, et leur celer la cognoissance des « Indes. » Cette circonstance curieuse n'est signalée ni par Brunet, dans son *Manuel du libraire*, ni par la *Biographie Didot.*

Que faisait Regnault au Havre ? Rien ne l'indique dans son livre. Il est possible qu'il y exerçât la profession d'interprète de la langue espagnole. Quoi qu'il en soit, je signale à notre respectable bibliographe normand, M. Frère, l'absence du nom de ce Cauxois dans son excellent ouvrage.

(Le Havre.) V. T.

—

Monographies et notices sur H. de Balzac (IV, 368, etc.) — Il y a peut-être quelque chose à dire encore sur ce sujet, malgré les nombreuses réponses qu'il a suscitées. D'abord, M. U. R. D. s'est trompé dans sa question (III, 106), en disant que l'étude de Th. Gautier sur Balzac parut d'abord dans le *Moniteur;* c'est dans *l'Artiste*, en 1853, que parut ce travail que le *Moniteur* lui emprunta. C'est le jugement publié par M. de Pontmartin dans le *Correspondant*, qui a reparu dans les *Causeries littéraires.* La lettre de Balzac à Hippolyte Castille a paru dans le numéro de *la Semaine* du 11 octobre 1846. Parmi les articles oubliés dans cette nomenclature, je dois citer, parmi les plus remarquables : « Balzac journaliste » par Philibert Audebrand; *Gazette de Paris* des 8 et 15 nov. 1857, et le « Catalogue de la vente des livres de Dutacq » (6 avril 1857) avec notes du Bibliophile Jacob, qui est peut-être le plus intéressant de tous; on peut consulter aussi une « Lettre à Madame de Balzac, » par Ch. Monselet, dans le *Figaro* n° 806, 1862, et un article d'Armand Baschet, postérieur à son livre, dans *le Mousquetaire* du 17 mars 1854. Le « Catalogue général de la librairie française » par M. Chéron, publié chez Jannet et resté malheureusement interrompu à la lettre *Dub*, contient encore, à l'article Balzac, des renseignements très-curieux sur ses œuvres à réunir; il contient aussi quelques erreurs. S. de C.

— La note sur les ouvrages de Balzac, insérée dans l'*Intermédiaire* (IV, 368) exige une rectification. L'exemplaire de la profession de foi de Balzac, prêté par M. Edmond Hédouin, lui a été rendu depuis cette note écrite. Il ne l'était pas encore lorsque la copie de notre petit article fut remise, en octobre 1866, à l'*Intermédiaire.* De là une erreur bien involontaire, et que nous n'aurions certainement pas commise, si la note avait été écrite de la veille. (Janvier 1868.) Fr. F.

[En préparant ce numéro, nous trouvons, parmi des réponses déjà fort anciennes, cette rectification d'une réponse qui avait elle-même paru, fort *en retard*, le 10 décembre 1867. Mais il n'est jamais trop tard pour relever et expliquer une erreur, dont l'*Intermédiaire,* qui ne peut pas toujours tout insérer à temps, avait été le complice inconscient. — *Réd.*]

—

Œuvres littéraires du maréchal Brune (V, 52). — Voyez la *Biographie universelle ou Dictionnaire historique, etc.*, nouvelle édition. Paris, Furne et Ce, 1838. 6 vol. in-4°, avec figures. — A la fin de l'article consacré à Brune (George-M.-A.), M. Ulric lira tout au long : « Brune est auteur de quelques *Mémoires* sur la Révolution, sur les campagnes d'Italie, et sur son ambassade à Constantinople, qui sont restés manuscrits. Il avait publié en 1788 un *Voyage pittoresque et sentimental dans plusieurs provinces occidentales de la France*, en prose et en vers, réimprimé en 1802 et 1806, in-18. » Je possède la première édition in-8° de 1788, sans aucune vignette ni gravure.

(Bordeaux.) Christagène.

—

L'édition originale de « François le Champi » (V, 92). — La *première* edition originale de *François le Champi*, que recherche l'*Intermédiaire*, n'est-elle pas la suivante : « *François le Champi*, par George Sand. Paris, Victor Lecou, éditeur, MDCCCLI. » (*Imprimerie de Gustave Gratiot*). Un volume grand in-12 de IV-260 p., papier vélin glacé très-fort. — (Couverture imprimée sur papier jaune.)

Dans cette édition, le roman ne com-

mence qu'à la page 20. — Les 19 premières pages sont remplies par le texte de l'« *Introduction.* » Ulr.

—

Imprimerie H. de Balzac (V, 94 et III, 337). — Je possède un volume qui sort de ces presses. C'est un poëme intitulé : *La Chasse au tir*, sans nom d'auteur, qui porte sur sa couverture et sur la garde : *Imprimé par H. Balzac, rue des Marais-S.-G., n°* 17, 1827. L'impression est extrêmement soignée ; chaque chant, sauf le cinquième, se termine par une chanson de chasse, imprimée en caractères différents du texte ; deux sont en écriture gothique, un en cursive et un autre en ronde. A. L.

— Autre ouvrage échappé aux savantes recherches des biographes de l'*Intermédiaire* : « *Œuvres complètes de Boileau-Despréaux, revues, corrigées et augmentées, — publiées avec commentaire, par M. Viollet-Leduc.* Paris, Desoër, 1828, 4 vol. petit in-12. *Imprimerie de H. Balzac.* » — Quelques exemplaires portent le nom du libraire Brissot-Thivars, sur de nouveaux titres ajoutés postérieurement. Ulr.

— Je possède un volume, sur la garde duquel une note manuscrite me dit qu'il est attribué à Balzac, et qu'il sort d'ailleurs de l'imprimerie de H. Balzac, rue des Marais-Saint-Germain, 17. C'est *le Gastronome français ou l'Art de bien vivre, par les anciens auteurs du* Journal des Gourmands, *MM. G. D. L. R..., D. D..., Gastermann G..., Clytophon, Charles Sartrouville, C. L. C..., C... Marie de Saint-Ursin, B..., etc. Ouvrage mis en ordre, accompagné de notes, de dissertations et d'observations, par M. C...* — Paris, Charles Béchet, libr.-comm., quai des Augustins, n° 57, près le Pont-Neuf, 1828. In-8 de 503 pages, fort bien imprimé. R. C.

—

Le « Miroir de la jeunesse » (V, 288).— Depuis le vénérable traité de Sulpice Verulan, composé en latin et publié en 1483, sur les « *Bonnes mœurs et honnestes contenances que doit garder un jeune homme, tant à table qu'ailleurs,* etc. » (traduct. en vers par P. Broë, 1555), jusqu'à l'ouvrage récent du baron de Mortemart-Boisse, *la Vie élégante à Paris,* 1862, il s'est trouvé, deux ou trois fois par siècle, et même davantage, des écrivains soucieux de la bonne tenue de la jeunesse, « tant à table qu'ailleurs. »

Le Catalogue de la vente J. Pichon (in-8, 1869) ne renferme pas moins de dix-huit numéros (132-150) concernant des ouvrages de ce genre. Le manuel classique et célèbre de la civilité *puérile,* — ce qui ne veut pas dire qu'elle soit inutile et vaine, mais qu'on doit l'enseigner aux enfants dès leur jeunesse, — porte le titre suivant : « *la Civile honesteté pour les enfans, avec la manière d'aprendre à bien lire, prononcer et escrire, qu'avons mise au commencement.* » Paris, Richard Breton, 1560, pet. in-18. Imprimé en caractères cursifs français. Ceux-ci ont été appelés vulgairement *caractères de civilité,* d'après le titre de l'ouvrage ci-dessus, qui se trouvait dans toutes les petites mains des XVI° et XVII° siècles, de même que le rudiment, où l'on a quelque peine à reconnaître le nom vulgarisé du savant grammairien Ruddimann, prédécesseur de Lhomond. Je ne retrouve que le début du livre de Mathurin Cordier, *le Miroir de la jeunesse,* dans le n° 146 du Catalogue Pichon : *le Miroir des escoliers et de la jeunesse, la doctrine des bons enfans et la malice des pervers,* etc. Paris, veuve Robert Micard, 1602, petit in-8, impr. en caractères de civilité, auquel on a ajouté la *Petite Civilité,* ce qui augmente la valeur de ce livre très-rare. Cette « *Petite Civilité* » est sans doute la traduction française de l'opuscule d'Erasme : *De civilitate morum puerilium,* que contient aussi la *Déclamation contenant la manière de bien instruire les enfants,* etc., par Pierre Saliat. Paris, Simon de Colines, MDXXXVII, pet. in-8. (V. Cat. cit., n° 143.) Tout cela n'est pas répondre à la question de fait posée par M. J. B. : « Où trouver un exemplaire de la *Civilité puérile* de Math. Cordier, soit le *Miroir* de 1559, soit la *Civilité* de 1560 ? » Mais cela y peut acheminer. Il en existe, sans aucun doute, dans quelque collection d'amateur, sans parler des dépôts publics et des libraires. En feuilletant quelques douzaines de catalogues, M. J. B. finira par trouver ce qu'il cherche. Le moyen est long et vulgaire, mais, à moins de livres introuvables, il manque rarement son but. Cz.

—

L'émeute parisienne du 5 juin 1832 (V, 373). — Voici ce que m'a raconté Capo de Feuillide, peu de mois après cette formidable insurrection qui était le résultat d'un complot admirablement organisé.

Les obsèques du général Lamarque devant naturellement amener une immense agglomération de peuple sur un même point, on décida, dans les hautes sphères des sociétés secrètes, qu'on prendrait les armes et qu'on tenterait un mouvement dans les rues de Paris.

Il fallait commencer le mouvement, et l'on proposa d'employer un moyen qui réussissait toujours ou presque toujours : tirer sur la troupe et la forcer ainsi à faire usage de ses armes ; puis, crier vengeance, en disant qu'on égorgeait le peuple.

Tous les plans furent dirigés dans ce but, et La Fayette lui-même dût être in-

struit de ce qui se préparait. On alla prévenir Armand Carrel, qui répondit dédaigneusement: « Je ne me mets à la remorque de personne; faites, et je ferai, si je crois utile et convenable d'intervenir. »

Mais comment obliger la troupe à tirer sur le peuple? On avait le programme de la cérémonie, qui devait être célébrée près du pont d'Austerlitz; là devait se porter la plus grande foule, puisque c'était là qu'on prononcerait les discours devant le cercueil du général Lamarque.

Il fut convenu que trois membres des sociétés secrètes, désignés par le sort, se dévoueraient en allant décharger à bout portant quelques coups de pistolet sur la troupe commandée pour assister aux funérailles. Le sort prononça; Capo de Feuillide était un des trois initiateurs de l'insurrection.

Le lendemain, jour du convoi, on leur distribua des pistolets chargés, et on laissa le reste à leur inspiration, à leur audace et à leur bonne étoile. Les trois conjurés, fidèles à leur mandat, se trouvèrent, à l'heure dite, près du Grenier d'abondance devant lequel stationnait un régiment de dragons. Ce fut contre ce régiment que Capo de Feuillide conseilla de commencer l'agression; les trois frères d'armes se placèrent à égale distance, vis-à-vis du régiment, et marchèrent ensemble jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la distance de vingt-cinq pas. Alors, ils saisirent leurs pistolets et les déchargèrent à la fois; plusieurs hommes tombèrent dans les rangs, et le régiment riposta par une décharge générale.

Le tour était fait; les trois tireurs s'étaient jetés à terre, pour laisser passer les balles par dessus leur tête, et ils se relevèrent aussitôt pour s'enfuir : l'un d'eux fut tué, les deux autres s'échappèrent. On criait : « Aux armes! » de tous côtés; on cria presque sur-le-champ : « On tire sur le peuple! »

Ce fut alors que huit ou dix mauvais garçons en guenilles, à moitié ivres, armés de longues bûches qu'ils avaient prises dans les chantiers et qu'ils brandissaient comme des massues, forcèrent le malheureux La Fayette de monter dans un fiacre dont ils dételèrent les chevaux, et ils le promenèrent ainsi le long des boulevards en hurlant: *Vive la République! vive La Fayette!* Quand le général présentait la tête à la portière en les suppliant de mettre fin à son supplice, ils le menaçaient de leurs bûches en lui disant: « Cache ta tête, vieille bête! » Puis, riant aux éclats, ils répétaient à grands cris: « Place au héros des deux mondes! vive La Fayette! »

P. L. Jacob, bibliophile.

—

Date de la mort de Jean Cousin (V, 409). — Je ne possède pas malheureusement les pièces authentiques qui peuvent enfin établir la date exacte de la mort de Jean Cousin, date cherchée inutilement par tous les historiens de l'art, mais je puis fournir quelques indications qui serviront peut-être à faire retrouver l'acte de décès de l'illustre artiste. J'espère que le patient et heureux chercheur à qui nous devons de connaître l'extrait mortuaire de Sauval profitera de ces indications, pour retrouver celui de Jean Cousin.

J'ai eu entre les mains une notice imprimée de Mercier Saint-Léger, qui fixait à l'année 1591 la mort de Jean Cousin, mais j'avoue que toutes mes recherches n'ont pas réussi à découvrir cette notice, qui n'était probablement que le spécimen d'un ouvrage resté inédit.

J'ai rencontré, dans un ancien *Guide de Paris* (je ne sais plus lequel), un renseignement qui ne figure pas ailleurs : Jean Cousin fut inhumé dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle.

Or, les tombes de la chapelle basse ayant été détruites vers le milieu du XVII[e] siècle, par suite de réparations intérieures de l'édifice, la sépulture de Jean Cousin a dû disparaître à cette époque.

Enfin, Jean Cousin avait son atelier, ou un de ses ateliers, dans la cour de la Sainte-Chapelle, ce qui prouve qu'il n'appartenait pas à la confrérie de Saint-Luc, et qu'il était un de ces maîtres libres exerçant leur métier et leur industrie, sans contrôle, dans l'enceinte du Palais, et ne payant qu'une redevance au concierge dudit Palais, sans être dépendant de la communauté des peintres et imagiers, et sans avoir besoin du privilége de maîtrise.

P. L. Jacob, bibliophile.

—

La Licorne (V, 429). — La contrée que les Romains nommaient Bretagne et qui depuis a reçu chez nous l'appellation de Grande-Bretagne, afin de se distinguer de la Petite, aujourd'hui comprise dans notre France, a porté encore d'autres désignations, selon la diversité des temps. Un jour donc, ce pays a été dit les Sept-Commandements ou mandements des Saxons, autrement l'Heptarchie-Saxonne; un autre jour, la Terre-des-Angles-unis-aux-Saxons; j'entends par là le sol des Anglo-Saxons. Tantôt ce fut plus simplement la Terre-des-Angles, England, de land, pays, et Engl, abrégé, avec adoucissement, de Angli, Ængli, situés à l'angle ou au coin nord-ouest de l'Europe; et tantôt ce furent les îles Bretonnes ou Britanniques, au nombre de trois : Le Vert-Pays, ou l'Irlande, de land, pays et ir, dérivé de earth, saxon, allemand et anglais tout à la fois, dans le sens de gazon et par suite verdure; la Terre des habitants bigarrés de corps et de vêtements, ou l'Ecosse, d'où les écossaises (étoffes); l'Angleterre. D'autres fois enfin,

la même monarchie a eu pour dernier synonyme le Royaume-Uni.

Or, toute l'histoire du peuple anglais peut se résumer dans le triple blason qu'il a su adopter, selon les évolutions de son gouvernement. Ainsi à l'époque saxonne appartient ce vieux cheval saxon, qui s'appelait d'Horsa, tout bonnement parce que en saxon, en allemand et surtout en anglais aussi, cheval se dit *Horse*. C'est au règne d'Elisabeth que se rattache le Griffon. Et c'est le fils de Marie Stuart, Jacques Ier, qui, en signe d'union, apparemment, fit entrer pour la première fois, dans les armoiries publiques d'Albion, la Licorne (comprenez *La Unicorne*, *l'unicorne*), ainsi nommée en raison de l'unique arme, je ne dis pas ornement, de sa tête.

(Grenoble.) J. P.

—

Salons de Diderot (V, 436). — S'il était permis de se citer soi-même, je renverrais M. S. Y. à la réponse que j'ai faite (II, 762) à la question qu'il pose de nouveau. Cependant, pour éviter une répétition, je l'engage à se reporter au volume et à la page indiqués, et il y trouvera quatre réponses au lieu d'une. Tout naturellement, en bon père, je lui recommande plus spécialement la mienne, qui est plus étendue et plus complète que les autres.

Et maintenant, à quand une nouvelle édition des œuvres de Diderot? Jusqu'ici, malgré divers projets, ses compatriotes n'ont pu parvenir à lui élever une statue; certaines influences, qui s'y sont sourdement et constamment opposées, ont même fait disparaître ou du moins dissimuler le buste, par lui donné à sa ville natale. Par suite, je crains que ces mêmes influences ne fassent indéfiniment ajourner cette entreprise. Que M. Walferdin, qui aime et qui connaît si bien Diderot, veuille bien nous dire ce qu'il en sait! Ach. D.

—

Képi (V, 436). — L'origine de ce substantif est dans *Kæppchen*, diminitif allemand de *Kappe*, bonnet. *Kæppchen* indique spécialement une coiffure domestique ou officielle, une coiffure qui se porte à la maison ou fait partie d'un costume, *mitrula*. Gœthe et Voss l'ont employé dans le dernier de ces sens. Un proverbe allemand dit: Les petits emplois portent de petits bonnets; ce qui équivaut au proverbe : l'habit fait le moine. Un autre dit que la fonction apporte le bonnet : *munia dant censum et munera*.

P. Ristelhuber.

— Sans pédanterie, — ne trouverait-on pas comme un air de famille, entre le *Képi* français, et le latin *Caput, itis*, tête, — celui-là, d'ordinaire, étant tout au service de celle-ci? Ulr.

—

Faire la belle (V, 444). — Les explications les plus simples sont, en général, les meilleures: je crois donc, comme plusieurs de nos coabonnés, que *la belle partie*, ou absolument *la belle*, est tout bonnement la partie qui décide de la victoire. Cependant il est une autre interprétation que me suggère la comparaison de l'expression française avec les locutions correspondantes en espagnol et en portugais: *Jugar la moza, ganhar a moça*, littéralement *jouer, gagner la jeune fille*. Partant de là, n'est-il pas possible de voir dans ces idiotismes une assimilation entre le combat de deux joueurs et la lutte de deux amants qui se disputent les bonnes grâces d'une jeune *beauté?* Dans cette hypothèse, le mot *belle* serait pris métaphoriquement, et le joueur heureux qui gagnerait *la belle* serait celui qui arriverait à posséder la pièce jaune ou blanche dont les *beaux yeux* ont tant de charmes pour les fidèles du tapis vert. Dicastès.

—

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 451, 494). — Ajoutons encore à la liste dressée ci-dessus par M. H. S. les noms suivants : *Marot*, — *Ronsard*, — *Montaigne*, — *La Rochefoucauld*, — *Vauvenargues*, — *Saint-Evremond*, sans oublier *Mademoiselle de Gournay* ni *Mademoiselle de Scudéry*, qui toutes d'eux ne furent de leur sexe... que par le jupon.

Puis, si l'on arrive jusqu'à l'époque contemporaine: *Gérard de Nerval*, — *H. Mürger*, — *Fréd. Soulié*, — *Léon Gozlan*, — *Méry*, — *Nestor Roqueplan*, — *Pierre Dupont*, — *Fréd. Bérat*, — *Félix Pyat*, — *Aug. Vacquerie*, et le plus grand nombre des membres connus de la *Société des Gens de Lettres*, de la *Société des Auteurs Dramatiques*, etc., etc. — Mais quel vilain *Eloge des femmes* nous fait entreprendre là l'*Intermédiaire*, ô mes amis!

Ulr.

— L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé (V, 451, 494) des « *Hommes célèbres non mariés.* » Un correspondant de Manchester observe (V, 494) qu'une liste semblable de noms de *femmes* offrirait beaucoup d'intérêt. J'aborde la question en inscrivant ici quelques femmes qui se sont fait connaître dans le monde littéraire ou scientifique, et qui ont vécu dans le célibat; je laisse de côté : 1° les artistes dramatiques qui pourraient former une classe intermédiaire; 2° les religieuses qui entreraient dans une catégorie d'un autre genre. Voici les noms qui me viennent à la mémoire, loin de toute collection de livres: Agnesi (Maria Gaetana), Milanaise, née en 1718, qui a écrit des livres fort estimés sur les mathématiques, notamment des *Instituzione analitiche*, 1745, 2 vol. in-4°, (tra-

duites en anglais et en français); Mademoiselle Sophie Germain, qui en France a montré également les connaissances les plus étendues en fait d'algèbre et de calcul intégral; Mademoiselle de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne; Eugénie de Guérin; la malheureuse Hypatie, victime à Alexandrie de la fureur d'une populace égarée; Mademoiselle de la Force, qui fit quelque bruit à l'époque de Louis XIV par ses écrits et par ses excentricités; Mademoiselle de la Lézardière, qui a abordé avec résolution l'étude des origines de l'état politique de la France; Elisa Mercœur; la Hollandaise Anne Marie de Schurman, dont les écrits en syriaque, en hébreu, en grec, en latin, en français, ont été plusieurs fois imprimés au XVII° siècle; Mademoiselle de Scudéry, dont les prolixes romans, laissés dans l'oubli pendant près de deux siècles, ont été signalés par M. Victor Cousin à l'attention publique. Je laisse de côté quelques visionnaires, telles qu'Antoinette Bourignon et Suzanne Labrousse; si elles avaient été mères de famille, elles auraient probablement moins déraisonné. Il sera facile de citer bien d'autres noms, et j'espère les voir bientôt dans l'*Intermédiaire.* (Vichy.) L. C.

—

Un quatrain du château d'Anet (V, 465). — Je crois que c'est à Anet que La Fontaine a fait Philémon et Baucis. Ne serait-ce pas notre quatrain qui lui a inspiré d'employer dans ce poëme le terme un peu vieilli de *pourpris?* Ce quatrain, je crois bien le reconnaître pour celui qui est cité dans le commentaire d'Eloi Johanneau et d'Esmengart sur Rabelais; mais je n'ose pas en être sûr, au bout de plus de vingt ans. D'après ce commentaire, la jument de Gargantua est Diane de Poitiers. J'aimerais mieux dire qu'elle personnifie à la fois toutes les maîtresses de François Ier, puisque, parmi les explications données, il en est qui regardent la duchesse d'Etampes et même Mme de Châteaubriant; mais une qui serait en effet applicable à Diane, c'est que Gargantua envoie sa jument dans la forêt de Bièvre. Mon édition écrit *Bière* et dit en note que c'est la forêt de Fontainebleau; mais Johanneau et Esmengart donnent *Bièvre* et ajoutent que François Ier donna à la fille de Saint-Vallier le château de....., situé sur les bords de cette petite rivière et aujourd'hui détruit. Puis, l'un d'eux raconte que se promenant de ce côté, un paysan lui a vendu une plaque de cuivre trouvée dans son champ et sur laquelle était gravé le même quatrain que M. S. D. a également lu à Anet. François Ier avait-il donc placé cette inscription dans tous les séjours de Diane? Où serait-ce elle-même qui, dans le nouveau château rebâti par Henri II, se serait plu à faire copier ce quatrain, souvenir de ses premières amours royales, et surtout souvenir de sa jeunesse. Quoi qu'il en puisse être, cette inscription, à moins qu'on ne prenne le parti de la déclarer apocryphe, me paraît gênante pour ceux qui ne veulent pas que Diane ait été la maîtresse de François Ier, ni même ait jamais fraudé la foi conjugale, n'ayant cédé au dauphin Henri, que parce qu'alors elle était veuve.
O. D.

— Voici l'histoire de cette inscription apocryphe, histoire absolument oubliée aujourd'hui et que personne sans doute ne s'aviserait d'aller chercher dans le long et fastidieux commentaire de l'édition *variorum* des Œuvres de Rabelais, publiée par Esmangart et Eloi Johanneau, membres de la Société royale des antiquaires (Paris, Dalibon, 1823 et suiv., 9 vol. in-8). Je ne fais que transcrire une note du chapitre 21 du *Gargantua,* tome Ier, p. 376 et suivantes :

« Nous n'avons pu trouver, à la vérité, dans les mémoires du temps, que Diane de Poitiers ait eu quelque habitation le long de la Bièvre. Cependant tout nous portait à le croire; d'abord, ces mots de Rabelais: « Les citoyens de Paris, par reconnoissance « de ceste honnesteté (de leur avoir rendu « leurs cloches), s'offrirent d'entretenir et « nourrir sa jument tant qu'il lui plairoit « et l'envoyarent vivre en la forest de Biè- « vre. » Ensuite, les fréquentes promenades que Gargantua et Pantagruel faisaient sur les bords de cette rivière (voy. liv. I, ch. 24, et liv. II, ch. 15 et 22). C'est d'après cette conviction que nous sommes allés les parcourir en 1812. Nous ne recueillîmes alors d'autre fruit de notre recherche, que d'apprendre d'un paysan de Gentilly, que c'était une tradition dans le village, qu'il y avait existé un château sur les bords de la Bièvre, qui avait appartenu à une maîtresse de nos rois. Mais, l'année d'après, nous fumes plus heureux. Le mardi 3 août, M. Esmangart, conduit par son bon génie, alla se promener de nouveau à l'endroit indiqué par ce paysan; arrivé dans la prairie située entre Gentilly, la maison dite la Manufacture et le moulin des Prés, sur la rive gauche et à deux ou trois pas de la Bièvre, il heurta du pied contre un morceau de métal enfoncé en terre. Il essaya de l'arracher, mais il ne lui resta dans la main qu'un morceau déjà éclaté. Un faucheur (Gilles Trouillard, jardinier et blanchisseur à Gentilly) qui fauchait près de là, ayant été appelé par lui, fit une tranchée et tira un rouleau de cuivre, de dix-huit pouces de long sur huit de large, couvert de boue et de vert-de-gris. M. Esmangart, y apercevant des lettres, le prit, après avoir récompensé cet homme de sa peine, et s'en retourna bien vite à Paris pour me le montrer. Il ne connaissait pas encore tout le prix de la

découverte qu'il venait de faire, lorsqu'ayant remarqué des chaudronniers à la porte de la boutique d'un serrurier du faubourg Saint-Jacques, il y entra, y fit dérouler et fourbir ce rouleau. Qu'y vit-il? Une inscription en quatre vers français qui prouve que Diane de Poitiers avait en effet une maison de plaisance sur les bords de la Bièvre, en 1527, et que François Ier y allait souvent la voir. Voici la copie exacte et figurée de cette inscription:

DAns Ce pourPris le grAnd FraNçois preMier
TreVue tousJours jouiSsance noUele;
QVil eSt heuReux Ce liEu soVef reCele
Fleur De beaVlte DiAne de PoicTier.
1527.

« *Sovef* est un vieux mot qui vient du latin *suavis*, agréable ; *pourpris* signifie, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, enclos, enceinte, clôture de quelque lieu seigneurial, château, maison noble.

« Comme cette découverte est vraiment extraordinaire et qu'elle a excité un grand enthousiasme, je crois devoir ajouter, afin qu'on ne doute pas de son authenticité, que le lendemain du jour où elle a été faite, je suis retourné sur les lieux avec mon ami, pour la vérifier; que j'ai vu les traces encore fraîches de la fouille; que j'ai parlé au faucheur qui a aidé à déterrer la plaque de cuivre et qui demeurait alors dans la maison dite la *Manufacture*, située près et en face de l'endroit de la prairie où elle a été trouvée; que j'ai parlé également au serrurier qui a déroulé et fourbi le rouleau; que ce monument précieux est dans mon cabinet, où l'on peut le voir encore; que, d'après l'annonce que j'en ai faite dans le *Journal de l'Empire*, il est venu plusieurs curieux le voir au musée des Petits-Augustins où je demeurais alors; que le concierge l'a fait mouler et en a vendu un grand nombre de plâtres; enfin, que M. Le Bas de Caumont, amateur et littérateur distingué, a mis l'inscription en musique.

« La découverte de cette inscription est d'autant plus singulière qu'elle est moins due à un hasard aveugle, qu'à la recherche opiniâtre de celui qui l'a faite. Elle est d'autant plus importante, qu'aucune histoire, aucun mémoire, aucune géographie, aucune description de Paris et de ses environs, aucune carte topographique ne fait mention de cette habitation de Diane de Poitiers; que l'abbé Lebeuf, qui a donné la description du diocèse de Paris, et Sauval, celle des maisons de plaisance des maîtresses des rois, n'en parlent pas, quoique ce dernier fasse mention des trois hôtels que cette maîtresse de François Ier avait eus à Paris; quoique Garnier (tome XXVI, p. 44 et 45) nous apprenne, dans la *Vie de Henri II*, que ce prince la gratifia d'hôtels, de châteaux et de nombre de terrains vagues dans l'enceinte de la ville de Paris. Je soupçonnai aussitôt que la maison de plaisance de Gentilly, dont l'inscription nous révélait l'existence, pouvait bien être celle qui avait appartenu aux jésuites et dont Sauval cite la description suivante, qui a été faite en 1639 par l'auteur du *Supplément à Dubreuil*: « Elle « est, dit ce dernier, le séjour le plus agréa- « ble qui soit dans les environs de Paris et « qui contient en son *pourpris* les deux tiers « du village, enfermée dans un long tour de « murailles garnies de plusieurs *pavillons*... « Le jardin a de grandes allées couvertes, « d'autres nues; quantité de cabinets, fon- « taines, statues, carreaux, bordures, arbres « fruitiers, glacières, canaux, couches de « fleurs et un agréable bocage de *haute fu-* « *taye*. Ce *beau lieu* est à présent aux Pères « jésuites du collége, qui l'ont acheté pour « envoyer leurs écoliers se divertir en temps « d'été. »

« Il était facile de se tromper dans le choix de tant de maisons de plaisance de Gentilly, dont André Duchesne, Malingre, Sauval, Lebeuf, etc., nous offrent des descriptions, et il semblait que j'aurais dû préférer le château seigneurial. Mais je l'avais rejeté, parce qu'il était séparé des bords de la Bièvre par la rue principale et par un rang de maisons, et j'avais deviné juste. Car, étant allé à Gentilly une troisième fois avec M. Esmangart, cinq jours après sa découverte, pour rechercher la maison de plaisance qu'elle indiquait, du plus loin que j'aperçus, en arrivant par les prés, au coin de la première rue à gauche dite la *rue du Pont*, un pavillon bâti en pierres et en briques, dans le style du XVIe siècle, à une portée de fusil de l'endroit où l'inscription avait été trouvée, je m'écriai: « Voilà la maison de plaisance « de Diane de Poitiers! » Et, en effet, y étant entrés, nous vîmes un grand parc traversé par deux bras de la Bièvre qui y forment un beau et grand bassin; des arbres de *haute futaye*, et, à l'autre encoignure du côté de Bicêtre, au nord-est, un second *pavillon* semblable au premier. J'y suis retourné seul plusieurs autres fois depuis et j'achevai de me confirmer dans cette opinion: mais je n'avais encore vu que la moitié du *pourpris*, parce que cette propriété avait été divisée, il y a cent ans, par un mur, entre deux propriétaires. Je trouvai dans l'autre moitié qui est au sud, non-seulement la chapelle que les jésuites y avaient fait construire au milieu, mais à l'extrémité sud-est, une belle terrasse en grandes dalles, d'une magnificence royale, et l'ancienne habitation à porte cochère, bâtie en pierres de taille, qui est aujourd'hui celle du fermier, tandis que les deux propriétaires en occupent de plus nouvelles sur la rue.

« On ne peut donc plus douter que Diane de Poitiers n'ait eu une maison de plaisance à Gentilly; que la plaque de

cuivre qui nous l'apprend, ou plutôt qui nous le confirme, en provient; qu'elle y a été attachée probablement au-dessus de la porte d'entrée de cette maison qui existe encore, puisque cette plaque a huit petites entailles pour recevoir les crampons. Lorsque cette inscription fut posée, Diane de Poitiers devait avoir vingt-sept ans, puisqu'elle était née en 1500, et François Ier, trente-trois ans d'âge et douze ans de règne, puisqu'il était né en 1484 et qu'il était monté sur le trône en 1515. Il est donc de plus en plus certain que la *grande* jument de Gargantua est Diane de Poitiers, qui, à l'âge de vingt-trois ans, était connue à la cour sous le nom de *grande sénéchale;* que Gargantua est François Ier et que Pantagruel, qui avait son logis et faisait de fréquentes promenades sur les bords de la Bièvre, est Henri II, qui devint amoureux de Diane en 1536; enfin, que la *forêt de Bière*, où les Parisiens envoyèrent vivre la jument de Gargantua, est bien la forêt de Bièvre et non celle de Fontainebleau. La forêt de Bièvre n'existait peut-être déjà plus du temps de Rabelais; mais ce passage suivant de l'*Histoire de Paris* par DD. Félibien et Lobineau (tome II, p. 907) prouve qu'elle a existé au moins jusqu'au milieu du XVIe siècle: « Tous les dons et octrois « précédents furent confisqués par Philippe « de Valois, l'an 1331. Il y ajouta le droit « de paisson, dans la forêt de Bièvre, sans « payer aucun péage. » De plus, l'on trouve, dans le premier volume des pièces justificatives de cette Histoire, à l'année 1328, des lettres du même roi, qui confirment la concession de trois cents charretées de bois par an, à prendre dans la *forêt de Bièvre*; c'est ainsi que ces deux savants historiens ont traduit: *In foresta nostra Bierriæ*. Et, après tout, Rabelais aurait pu nommer la *forêt de Bière* au lieu de la *forêt de Bièvre*, pour dépayser le lecteur.

« Cette découverte est encore confirmée par le témoignage d'André Duchesne et de l'abbé Lebeuf, qui assurent que la plupart de nos rois de la première et de la deuxième race faisaient leur séjour à Gentilly, et par la lettre suivante que M. Gault de Saint-Germain a écrite le 14 août 1813 au *Journal de l'Empire*: « La découverte « d'une inscription sur les bords de la Bièvre, relative aux amours de François et de « Diane de Poitiers, publiée par M. Eloi « Johanneau dans votre feuille, vient à « l'appui des autorités qui prouvent que, « sous les trois races, nos rois ont eu des « palais à Gentilly. Une des plus respectables est celle du savant D. Mabillon, « bénédictin, et de son collaborateur D. Michel Germain, dans la *Diplomatique*, « liv. IV, p. 283. Ce dernier n'hésite point « à placer Gentilly (*Gentiliacum*) au rang « des palais royaux et terres domaniales. »

« Le fait est que Pepin y vint passer l'hiver en 762, y célébra la fête de Noël et celle de Paques, qui suivit; qu'en 766, il y vint célébrer encore cette dernière fête et y fit tenir un concile national. Or, cette « résidence du roi et de sa cour à Gen« tilly, dit Lebeuf, suppose nécessairement « qu'il y avait un palais et même que c'était « une des terres royales, *villa dominica.* » Le fait est que Charles V donna, en 1371, à l'évêque de Paris, son *hôtel de Valois* sis à Gentilly et les dépendances de cet hôtel. C'est sans doute pour cela, que Henri IV, écrivant au roi d'Espagne, signa ainsi: *Henry, par la grâce de Dieu, roi de Gentilly*.

« En vain on objectera qu'il est singulier qu'il y ait une capitale au milieu de chaque mot de notre inscription; qu'on ne trouve d'exemples de capitales mêlées avec les petites lettres, que dans les chronogrammes. Je répondrais que cette fantaisie du graveur, quoique de mauvais goût, n'est point sans exemple; que j'ai vu des inscriptions semblables et du même temps, au château de Chenonceaux-sur-le-Cher, qui a appartenu aussi à Diane de Poitiers, et que M. Esmangart en a vu une autre en vieux vers français dans la chapelle de Saint-Hippolyte de l'église Saint-Jean à Saint-Quentin. D'ailleurs, la plaque, quoiqu'elle ait été fourbie maladroitement par le serrurier, offre encore une patine de vert-de-gris qui est un cachet d'antiquité, et tous les lamineurs qui ont vu le cuivre l'ont bien reconnu pour être ancien. Il n'y a qu'un homme de mauvaise foi et jaloux des découvertes des autres, qui puisse nier celle-ci, quelqu'étonnante qu'elle soit. »

Contentons-nous de citer ici cette longue pièce qui contient le corps du délit de la mystification. Aux prochaines assises de l'*Intermédiaire*, nous dresserons notre réquisitoire contre les mystificateurs.

P. L. Jacob, bibliophile.

—

Une singulière définition de la gloire (V, 465). — J'ignore si Aristote a, en effet, appelé la gloire « *la véritable viande des dieux;* » mais, d'après Suétone, ce n'était pas à la gloire que Néron donnait ce nom. Après avoir parlé de l'arrestation du prince de Condé, du prince de Conti et du duc de Longueville, Guy Patin, dans sa 35e lettre (Cologne, MDCXCII, tome Ier, pages 103 et 104, dit: « Paris ne s'en est « du tout point remué; au contraire, quel« ques-uns en ont fait des feux de joie, et « on dit que comme ils nous avoient fait « manger l'an passé du pain bis, il faloit « en échange leur faire manger du pain de « son. Il est à craindre qu'ils ne mangent « encore là-dedans (à Vincennes) quelque « chose de pis, comme pourroit estre ce « que Néron apelle dans Suétone *la viande*

« *des dieux*, savoir des champignons de « l'empereur Claude. »

Voici le passage de Suétone : « Parri-« cidia et cædes a Claudio exorsus est; « cujus necis etsi non auctor, at conscius « fuit : neque dissimulanter, ut qui bole-« tos, in quo cibi genere venenum is acce-« perat, quasi *deorum cibum*, posthac « proverbio græco collaudare sit solitus. » (Ce fut sur Claude qu'il fit le premier essai en fait de parricides et de meurtres; car, s'il ne fut pas l'auteur de sa mort, il en connut la cause. Il ne s'en cachait pas et avait coutume de donner aux champignons qui avaient servi à empoisonner Claude, le nom flatteur de nourriture des dieux, d'après un proverbe grec.)

Néron avait commencé par mettre Claude au rang des dieux; puis, laissant là toute hypocrisie, il avait détruit son temple, que Vespasien rétablit.

Si Aristote appelait la gloire « viande des dieux, » la parodie que Néron faisait de cette belle pensée, était bien digne d'un tel monstre! E. G. P.

—

Quelques-uns des jeux de nos ancêtres (V, 466). — Le *Magasin pittoresque* s'est souvent occupé de cette question. Je voulais indiquer à M. B. C. les numéros d'août, octobre, novembre et décembre 1845; février 1847; septembre 1848 et juin 1849; mais la table générale en signale encore beaucoup d'autres. Le *baron de Fæneste* offrirait aussi, à ce sujet, de curieux et singuliers détails. Que penseraient les gens, même les plus grossiers de notre époque, de ce jeu auquel jouaient des gens qui se piquaient d'être gentilshommes et du beau monde? On peut voir le livre Ier, chapitres IV et VII, où il est question de divers jeux, entre autres du *Sosimet* (sot s'y met). Nous devons, et pour cause, nous contenter d'y renvoyer.

O. D.

—

La Bourguignote (V, 467). — La Bourguignote avait changé de forme et de matière, après que l'usage des armes à feu était devenu plus général. Quant aux initiales, F. L. D., elles signifient : *François Langlois, dit Ciartres*. L'éditeur-graveur Langlois avait pris le prénom de *Ciartres*, et quelquefois *Chartres* ou *Chatres*. E. G. P.

—

Salons de l'académie de Saint-Luc (V, 467). — Il y a eu sept expositions, dont on possède les livrets : 1751, 1752, 1753, 1756, 1762, 1764, 1774. Elles ont eu lieu, savoir : En 1751, par ordre du marquis de Voyer d'Argenson, vice-protecteur de l'académie de Saint-Luc, dans une des grandes salles des Augustins; en 1752, 1753 et 1756, à l'Arsenal; en 1762, 1764, à l'hôtel d'Aligre; et en 1774, à l'hôtel Jabach. En 1776, deux artistes organisèrent, au Colysée, une exposition de tableaux qui dura peu. Quant à celles qui avaient lieu à la place Dauphine, elles n'étaient nullement régularisées, et je ne pense pas qu'il y eût aucun livret; je crois du moins pouvoir affirmer qu'il n'en existe point. E. G. P.

—

Un de Profundis, S. V. P. (V, 467). — Cette petite pièce est certainement contemporaine de la fondation du premier Empire. La qualification *d'indivisible*, appliquée à la république, porte sa date avec elle. Une autre preuve qui, à la vérité, n'a de valeur que pour moi, est que je la savais par cœur il y a plus de trente ans. Feu Brazier, que j'ai connu dans ma première jeunesse, se plaisait à la citer et en faisait honneur à son ancien collaborateur Martainville. Autorité suspecte, d'ailleurs. On sait que Martainville se laissait volontiers attribuer toutes les épigrammes anonymes décochées contre la république. En voici une, du moins, qui est bien de lui; il l'improvisa au Café des Aveugles, un jour qu'en sa qualité d'aristocrate il avait été mis en demeure de chanter publiquement une chanson patriotique :

Embrassons-nous, chers jacobins!
Longtemps je vous crus des mutins
Et de faux patriotes;
Oublions tout, et désormais
Donnons-nous le baiser de paix.....
J'ôterai mes culottes.

Et puisque le nom de Brazier se trouve sous ma plume, je ne résiste pas à la tentation de consigner ici, pour l'agrément des lecteurs de l'*Intermédiaire*, une anecdote qui a beaucoup réjoui, dans le temps, les habitués de la *Montansier* et du *Vaudeville*. Brazier était mieux fourni de gaieté que de littérature; mais il n'en convenait pas. Son *dada* était de passer pour un humaniste et de citer du latin. A tort ou à raison, peu lui chalait, pourvu que ce fût du latin ou que c'en eût l'air. Or, un jour qu'il avait lu sur la garde d'un bouquin la formule sacramentelle : *Ex libris* X..., il eut une idée lumineuse, et sans plus tarder, il écrivit de sa meilleure encre sur la coiffe de son chapeau : *Ex libris Brazier*. Etienne Arago en rira toute sa vie! JOC'H D'INDRET.

— M. Vapereau, dans sa *dixième Année littéraire*, page 237, attribue ce spirituel billet de faire part de la mort de la république, à Charles Nodier, qui n'était, n'en déplaise à M. C. H..., ni un croque-mort, ni un fossoyeur-marbrier. *Errare humanum est*. EDGAR JOUBERT.

[Aussi, M. Vapereau a-t-il usé de la permis-

sion et s'est-il trompé, heureusement pour la mémoire de Ch. Nodier. — *Réd.*]

— C'est tout bonnement du réchauffé. En effet, on lit à la page 45 du tome IIe des *Souvenirs et Mélanges littéraires, politiques et biographiques, par M. L. de Rochefort.* Paris, Bossange, 1826 :

« On a fait circuler ce billet d'enterre-
« ment de très-haute et très-puissante ci-
« toyenne République française, une, in-
« divisible et impérissable. Il est ainsi
« conçu :

« Floréal, an XII.

« Citoyens, héros et amis,

Partisans de la République.

Et la suite comme au texte cité dans la demande.

Et à la fin : « De la part de BERTRAND-
« BARRÈRE, ouvrier-directeur de la fa-
« brication des monnaies républicaines,
« place de la Révolution, tuteur de la dé-
« funte : et des C. C. FOUCHÉ, RŒDERER,
« RÉAL, etc., etc., ses proches parents.
« Le convoi funèbre aura lieu le 14 juillet
« an XII, au Palais du Sénat..... Conser-
« vateur de la défunte... »

Ce qui précède a été reproduit, si j'ai bonne mémoire, dans le *Monde illustré*, chronique de Jules Lecomte, je ne sais plus en quelle année. UN BÉARNAIS.

—

Maladie de Charles IX (V, 468). — Cette sueur de sang était très-naturelle ; c'était une hémorragie cutanée (hématidrose de Ploucquet), affection du genre *purpura*, dont on trouve d'autres exemples, quoique rares. « Voici un fait des plus curieux en ce genre rapporté par Mésapariti, dans les *Transactions philosophiques* (1705). L'auteur a vu une jeune fille qui eut successivement, et à plusieurs reprises, des épistaxis, des vomissements de sang, des écoulements de ce liquide par les oreilles, par les extrémités des doigts, des mains et des pieds, par l'ombilic, par *les pores de la peau*, le milieu de la poitrine, le creux et le dos des deux mains, par le menton pendant deux jours et le bout de la langue durant une nuit. » Le docteur Beaude, à qui j'emprunte ces lignes, affirme (1863) avoir vu une dame d'une cinquantaine d'années, chez laquelle se manifesta un phénomène analogue. Planque, Maurice, Hoffmann et nombre d'auteurs citent des faits de ce genre

D. CHARRUAUD.

—

La Croix de Migné (V, 470). — Je me rappelle parfaitement le bruit qui se fit au sujet de ce prétendu miracle, arrivé le 17 décembre 1826. Il a été écrit là-dessus de nombreux articles dans les journaux d'alors; il a été publié des brochures dont je ne saurais plus citer les titres, bien que j'en aie lu plusieurs. Mais on les trouvera certainement à l'année 1826 et 1827 du *Catalogue de la Bibliothèque impériale* (Histoire de France), que l'on peut consulter dans toutes les grandes bibliothèques publiques de Paris et des départements.

FRÉDÉRIC LOCK.

— Au sujet de cette apparition (qui eut lieu le 17 décembre 1826), il fut publié, dans le temps, une brochure, qui, non-seulement, racontait le fait avec détails, mais qui le représentait oculairement par une grande lithographie in-folio. Selon toute apparence, certaines librairies ecclésiastiques poitevines doivent posséder encore cela. — A leur défaut, M. Al. Henri ne peut guère manquer, ce nous semble, d'obtenir tous les éclaircissements qu'il désire, s'il se fait ouvrir *ad hoc* les archives de l'évêché de Poitiers. Car, dès les premiers mois de 1827, des *informations* furent organisées par autorité épiscopale; une enquête solennelle fut ouverte (enquête à laquelle, par parenthèse, fut appelé, comme l'un des commissaires, quoique professant la religion protestante, le professeur de physique du lycée de Poitiers). — Du reste, et en attendant, M. Henri peut déjà trouver, de la chose, une mention sommaire. C'est dans l'un des *Appendices* de l'ouvrage, intitulé : *Foi et Lumières*. Grand in-octavo, Paris (Waille, édit.), 1845; pages 233 et 234.

G. D.

— M. Ad. Henry a consulté, dit-il, tous les dictionnaires de médecine, aux articles *Vision* et *Hallucination*, sans pouvoir obtenir une notion quelconque sur ce phénomène. Nous ne pouvons indiquer à M. Henry aucun travail sur cette question, écrit à un point de vue scientifique. Mais il a paru sur la croix de Migné une foule de brochures catholiques. Voici le titre de quelques-unes : *La Croix de Migné vengée*, par l'abbé Vrindts. Paris, 1829. — *Récits, rapports et correspondances* de la Société catholique, au sujet de l'apparition miraculeuse de la Croix de Migné, broch. in-12. Paris, 1830. — *La Croix de Migné*, lithographie de 18 pouces sur 15. Paris, 1830. — *Voyage à Migné*, par Gustave d'Herbin (un pseudonyme). Brochure in-18. Lille, 1830. — *Relation authentique et appréciation raisonnée de la Croix céleste apparue à Migné, en* 1826. Paris, Hivert, 1846. Brochure in-8°. Ce dernier opuscule est, de tous, le plus important, en ce sens qu'il discute les objections soulevées dans divers écrits d'alors (entre autres, dans le *Constitutionnel* du 25 février 1827, du 17 décembre 1828, et dans un pamphlet intitulé : *Le faux miracle de Migné*) sur la réalité miraculeuse de ce phénomène. L'opuscule n'est pas signé. Mais Quérard

France littéraire, t. XI) l'attribue à M. Machet (de Reims). Quérard a raison. L'opuscule en question a été extrait, en 1843, d'un ouvrage, dû à ce fécond compilateur, qui parut en 1833 sous le titre de : *La Religion constatée universellement à l'aide des sciences et de l'érudition modernes ou Traité des preuves de la Religion mis au niveau des connaissances humaines.* Paris, 1833. 2 vol. in-8°.

M. Machet (Louis-Philibert) était le parent de l'imprimeur Machet (de Reims). Il a signé plusieurs de ses ouvrages : *M.*** de la Marne*, ou le *Solitaire de la Marne.* C'était un ami de l'excentrique Madrolle. Il est bon de savoir que ce M. Machet, auteur de divers opuscules des plus mystiques et ex-rédacteur de l'*Eclair* (journal très-dévot), est aussi l'auteur d'un livre qui attaque presque tous les dogmes du catholicisme. C'est, je crois, sa dernière œuvre. Elle a été condamnée par l'*Index*, par décret du 20 juin 1844, et porte ce titre significatif : *La Religion défendue contre les préjugés et la superstition* (sans nom d'auteur). Paris. Ladrange, 1836. 2 vol. in-8°.

(Rouen.) F. BOISSIN.

— Consulter les *Mémoires récréatifs, scientifiques et anecdotiques du physicien-aéronaute E.-G. Robertson.* Paris, 2 volumes in-8, 1831-1833. M. Henry trouvera, au tome II, p. 205 à 210, une curieuse explication de ce prétendu miracle, au moyen d'un procédé fantasmagorique, avec gravure sur bois. L'article commence ainsi : « Une apparition miraculeuse, qui « fit grand bruit en France il y a peu d'an« nées (l'auteur écrit en 1833), montra « bien que les enfants d'Ignace n'avaient « pas dégénéré... » A. BONNARDOT.

—

Numérotage des rues (V, 479, 250, etc.). J'ai pu voir encore au coin de beaucoup de rues de Paris, des inscriptions gravées sur une pierre carrée, encastrée dans la muraille et portant d'abord le nom de la rue, puis un numéro, puis enfin un ou plusieurs C. Le numéro donnait le chiffre d'ordre du quartier dont la rue faisait partie; les C indiquaient par leur nombre, celui des carrosses qui pouvaient passer de front dans la rue.

Il n'est pas impossible que quelques-unes de ces inscriptions existent encore, peut-être recouvertes par les plaques modernes. On pourrait en faire la recherche pour en déposer un exemplaire au musée Carnavalet.

Lors du numérotage des maisons, en 1806, on avait adopté une mesure assez utile. Les numéros étaient noirs dans les rues perpendiculaires à la Seine, et rouges dans les rues parallèles au fleuve. Cette différence n'a pas été maintenue dans le système actuel : les numéros sont partout blancs sur fond bleu. FRÉDÉRIC LOCK.

—

Qu'est-ce que : Oxel? (V, 481.) — Le *consouffrant oxels* du dialecte messin ne serait-il pas tout simplement cet *oiseau* trop complaisant qui, depuis des siècles, symbolise les maris ridicules, parce qu'il permet au *coucou* de venir pondre dans son nid? Le bas latin, *avicellus* ou *aucellus*, a donné aux langues romanes des formes très-voisines de celle-ci : vieux français, *oisels*, *ozels;* provençal, *ouzel;* ancien catalan, *ausel;* italien, *uccello*, *augello*, etc. Dans le cas où cette épithète injurieuse n'aurait pas cette acception toute spéciale, elle pourrait signifier simplement *oiseau*, avec le sens ironique qu'on donne encore aujourd'hui à ce mot dans certaines locutions familières : *Quel oiseau! le bel oiseau!* DICASTÈS.

—

Les armes de Voltaire (V, 483, 382). — L'*Intermédiaire* a bien voulu reproduire par la gravure, au commencement de la Ve année, un dessin de moi d'après l'empreinte que j'avais faite à Ferney, en 1836, du cachet de Voltaire. Sur une lettre de lui à Rabaut de Saint-Etienne, j'ai un autre cachet aux mêmes armes, moins les deux levriers pour supports, et dans l'un, comme dans l'autre, les lignes horizontales indiquent clairement que c'est « au champ d'azur, » comme l'indique le portrait d'après P. A. Dauzel (V, 382), et non « d'or à trois flammes de gueule. » P. A. L.

—

Les « Considérations sur la France, » de J. de Maistre (V, 509). — La célébrité de cet ouvrage, qui a commencé la renommée de son auteur, me semble autoriser les détails dans lesquels je vais entrer ici sur ses différentes éditions. Je ne crois pas qu'ils aient été donnés jusqu'à ce jour :

1° La première édition est celle de Londres, 1797, in-8 de IV et 246 p. Le titre porte les armes royales. La table des chapitres en annonce XII, mais ce dernier n'a jamais paru. *Desideratur*, dit l'auteur, qui l'intitule : « Différence entre la révolution anglaise et la française. » Dans cette édition princeps, les mots *Anglais* et *Français* sont toujours imprimés avec un *a*, tandis que l'on conserve l'*o* pour les imparfaits.

2° Deuxième édition, Londres, 1797, in-8 de IV p. non chiffrées, y compris le titre, et 112 p. Contrefaçon, sur mauvais papier, et avec un caractère assez fin.

3° Seconde édition, revue par l'auteur. Londres (Bâle), mars 1797, in-8 de IV p., prélim. et 256 p. Armes royales sur le titre. Homogénéité pour l'orthographe ; l'on a imprimé partout François et Anglois. On-

lit, p. IV, dans l'*Avis des libraires :* « La « première édition fourmille de fautes qui « altèrent souvent le sens et le font quel- « quefois disparoître entièrement... Les « corrections nombreuses que l'auteur « nous a fournies font de son ouvrage un « ouvrage presque nouveau. » A la page v, il y a un *Errata.* Les pages 251-254 sont occupées par un *Post-scriptum*, dont la note 1 porte : « Cette édition est la troi- « sième en cinq mois, en comptant la con- « trefaction (*sic*) françoise qui vient de pa- « roître. Celle-ci a copié fidèlement les « innombrables fautes de la première, et « en a ajouté d'autres. » C'est le texte de cette édition qui a servi pour la réimpression préparée par l'auteur, en 1817, laquelle ne parut qu'après sa mort, en 1821, et où l'auteur n'a pas rétabli les deux coupures faites dès 1814 dans les deux éditions de Paris. Le premier passage supprimé se trouve dans l'édition de mars 1797, à la page 146, dont il forme le dernier alinéa ; il finit, p. 147, après la 4e ligne. Le voici : « Et dans ce moment même, un petit « nombre de factieux ne parle-t-il pas en- « core de mettre un d'Orléans sur le trône ? « Il ne manque plus aux François que « l'opprobre de voir patiemment élever « sur le pavois le fils d'un supplicié, au « lieu du frère d'un martyr. Et cependant « rien ne leur promet qu'ils ne subiront « pas cette humiliation, s'ils ne se hâtent « pas de revenir à leur souverain légitime. « Ils ont donné de telles preuves (1)... » Dans la double édition de Paris, en 1814, où cette coupure a dû être faite pour la première fois, on l'a dissimulée (p. 114) en remplaçant le pronom *Ils*, qui commence une phrase, par *Les Français*, expression qui, se trouvant déjà dans le petit alinéa qui précède, produit un mauvais effet. C'est ce que l'auteur a senti ; aussi, dans l'édition de 1821 (p. 147), a-t-il ainsi commencé la phrase suivante : « Et qui sait encore à « quoi ils sont réservés ? Ils ont donné de « telles preuves... » La seconde suppression comprend les pages 217-250, formant tout le chapitre XI, intitulé : « Fragment « d'une histoire de la révolution française, « par David Hume. » En donnant cet extrait comme s'appliquant à la révolution française, de Maistre voulait faire voir les ressemblances des deux révolutions, et la table de sa première édition indiquera un chapitre XII intitulé : « Différence entre « la révolution anglaise et la française. *De- « sideratur.* » Ce chapitre, comme on voit, n'a pas été donné.

(1) Joseph de Maistre n'a pas toujours prophétisé aussi juste. Ne finit-il pas, en effet, son chap. VIII, par ces mots : « L'on pourrait ga- « ger mille contre un que la ville ne se bâtira « pas, ou plutôt qu'elle ne s'appellera pas « *Washington*, ou que le congrès n'y résidera « pas. »

4° Nouvelle édition, revue par l'auteur. Paris, Société typographique de Versailles, impr. de Lebel, 1814, in-8 de VIII p., y compris le titre, et 168 p.

Armes royales sur le titre. L'*Avertissement des éditeurs* n'est plus le même que dans les éditions précédentes ; l'auteur y est nommé. L'on y donne aux deux premières éditions la date de 1796, et on les dit imprimées à Lausanne. Cet avertissement est terminé par la réimpression de la lettre du comte d'Avaray, écrite de la part de Louis XVIII à l'auteur, qui avait demandé, à ce qu'il paraît, que la cour émigrée contribuât à répandre les « *Considérations* » en France. Cette lettre avait été interceptée à Milan par le général Bonaparte, et elle fut alors imprimée dans le *Moniteur* du 24 brumaire an VI (14 novembre 1797).

Cette édition est la première où des coupures importantes ont été faites.

5° Autre édition. Même titre que ci-dessus. *Ibid.*, *id.*, in-8. Le nom de l'imprimeur Lebel, à Versailles, se lit au bas de la dernière page. Les armes royales du titre ont un petit monogramme : P. D. (Pierre Deschamps). Au verso du faux-titre, l'on annonce que l'on trouve à la même librairie l'*Essai sur le principe générateur...*, par M. le comte de Maistre.

6° Réimpression pure et simple de l'édition précédente, sauf quelques changements insignifiants dans « l'Avertissement des éditeurs. » L'*Errata* est le même pour toutes deux. De Maistre paraît n'avoir connu l'existence que d'une seule édition, avec date de 1814, et voici ce qu'il en dit, p. VIII de celle de 1821 : « Il a (l'auteur) droit « surtout de se plaindre de celle de Paris, « publiée en 1814, in-8, où l'on s'est permis « des retranchements et des additions éga- « lement contraires aux lois de la délica- « tesse ; personne, assurément, n'ayant le « droit de toucher à l'ouvrage d'un auteur « vivant, sans sa participation. L'édition « que nous présentons aujourd'hui au pu- « blic est faite sur celle de Bâle (sous Lon- « dres, 1797, in-8 de 256 p.) »

7° Nouvelle édition. La seule revue et corrigée par l'auteur, *suivie* de « l'Essai « sur le principe générateur des constitu- « tions politiques et des autres institutions « humaines ; » troisième édition, revue et corrigée par le même. Paris, Potey, 1821, in-8°, de XIV et 368 p. C'est la première édition avec le nom de l'auteur sur le titre ; elle fut publiée par A.-A. Barbier, d'après l'exemplaire corrigé qu'il avait reçu des mains de l'auteur en 1817. Ce dernier écrivait, à la date du 15 novembre 1817, à son futur éditeur (voy. « Bulletin du bibliophile de Techener, » 1854, p. 914) : « ... En quittant Paris, je vous laissai des « corrections pour une nouvelle édition « qui me tenait fort au cœur, et je vous « dis pourquoi. Vous en souvient-il ? Cer-

« taines phrases n'appartiennent qu'à certains moments. » — Ces derniers mots semblent expliquer pourquoi de Maistre, tout en se plaignant de coupures faites dans l'édition de 1814, n'a rétabli que celle du chapitre XI. L'édition de 1821 ne parut qu'après la mort de l'auteur. Mon père, entré en correspondance avec sa veuve, lui avait témoigné le désir de reproduire la réponse de M. de Maistre à la lettre de M. d'Avaray. Mais, comme on ne put la retrouver, Mme de Maistre demanda la suppression d'une « ... épître « qui, détachée de la réponse, avait tout « lieu de blesser la mémoire de l'auteur... » « Comme dédommagement, Mme de Mais- « tre envoyait la lettre signée M... (Or- « loff), » adressée à M. de Maistre et reproduite depuis dans toutes les éditions. — Comme le titre l'indique, cette édition est accompagnée de « l' Essai sur le prin- « cipe générateur des constitutions. »

8° Nouvelle édition. Lyon et Paris; Rusand, 1829, in-8°, de VIII et 236 p. — Cette édition a un « Avertissement de « l'éditeur » qui lui est spécial. On y lit p. iij : « ... En 1814, l'ouvrage fut imprimé « à Paris (et deux fois par lui-même, au- « rait-il pu ajouter); mais cette édition « faite sans la participation de M. de « Maistre, et fort incorrecte d'ailleurs, « offre beaucoup d'augmentations et de « retranchements qui n'entraient pas dans « ses vues. » — Au demeurant, cette édition n'est qu'une réimpression pure et simple du texte de 1821, et l'on a cru devoir reproduire le passage relatif à la lettre communiquée à l'éditeur par la veuve de l'auteur, et la lettre même dont il y est parlé.

9° Nouvelle édition. *Lyon, Louis Lesne, imprimeur libraire. — Ancienne maison Rusand. — Paris, Poussielgue-Rusand*, 1843, in-8°. — En regard du titre, on lit: « Tous les exemplaires qui ne sont pas « revêtus de ma signature sont réputés « contrefaits. » Que fait cet austère défenseur des éditions originales, il laisse de côté « l'Avertissement de l'éditeur » de 1829, et il prend, sans autre façon, et l'Avertissement du libraire et l'Avertissement de l'éditeur de 1821, et tout cela avec une telle naïveté, que l'on y retrouve sans le moindre commentaire un paragraphe expliquant pourquoi l'on avait cru devoir, en 1821, faire suivre les « Considérations » d'une nouvelle édition de « l'Essai sur le « principe générateur des constitutions. » Mais quant à *donner* cet « Essai » — nenni, on le vend à part. On n'est pas plus naïf dans l'indélicatesse. Et cela se reproduit dans les éditions publiées de nos jours par la même librairie religieuse, H. Pélagaud fils et Roblot : « En satisfaisant au désir « qu'ont témoigné plusieurs personnes « d'avoir ces deux ouvrages *réunis dans un* « *même volume*, nous avons mis tous nos « soins, non-seulement, à faire disparaître « les fautes qui les défiguraient dans les « éditions précédentes, mais nous avons « encore voulu que l'impression répondît « au mérite du livre. » OL. BARBIER.

Trouvailles et Curiosités.

Louis XIV et la place des Victoires. — On nous écrit de Paris, 10 septembre 1869:

« Monsieur l'*Intermédiaire*,

« J'ai dit à La Feuillade, que sa Place des Victoires n'était plus digne de moi, et que, bien que les quatre lanternes, au milieu desquelles il m'avait placé sur mon éternel cheval de bronze, aient été respectées et mieux éclairées que devant, j'avais à me plaindre des incroyables enseignes dont sont tapissées les maisons monumentales qui m'entourent. Ce ne sont pas enseignes de cabarets, je l'avoue, mais ce sont des écriteaux que le seigneur Caritidès, des *Fâcheux* de Molière, devrait bien soumettre à son tribunal épigraphique. On lit de tous côtés, du rez-de-chaussée à la toiture : NOUVEAUTÉS ET SOIERIES EN GROS, FOURNITURES POUR TAILLEURS, CHALES ET CACHEMIRES, CHALES ET TISSUS, DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS EN GROS, CHALES BROCHÉS, SOIERIES EN GROS, etc. C'est un effroyable bariolage de toutes les couleurs avec les noms des coupables qui déshonorent ainsi les façades de ma Place favorite. La Feuillade s'est ému, comme moi, de ce vandalisme commercial, et il a consulté Colbert, qui lui a répondu que nous avions des lois, des ordonnances, des règlements, en notre bonne ville de Paris, pour faire respecter nos monuments publics. Je sais bien que çà et là l'autorité municipale a la précaution de faire écrire en lettres majuscules sur les murs qu'elle veut conserver vierges d'affiches : *Défense d'afficher*. Mais je voudrais connaître ces ordonnances et règlements de l'édilité parisienne, qui me sont signalés par Colbert et que je ne trouve pas dans mon Code, ce dont je suis presque honteux, soit dit entre nous. Colbert me déclare qu'il ne veut pas se mêler de ma réclamation, dans la crainte de se brouiller avec ses chers marchands, et ce par esprit de caste. Il m'a conseillé pourtant de m'adresser à vous et de vous exprimer mon cas. Je vous avertis, Monsieur *l'Intermédiaire*, que si vous ne parvenez pas à me débarrasser de ces enseignes diaboliques, qui me poursuivent jour et nuit comme des impertinences et des incongruités faites exprès pour offenser mes regards, je descends de mon cheval et je le laisse seul, planté là entre mes quatre lanternes, pour prouver aux prévôt et échevins de ma bonne ville

de Paris qu'il faut être cheval pour ne pas s'indigner de cette audacieuse mascarade des monuments publics. Par mon soleil! messieurs, n'appelez plus *Place des Victoires* cette belle place qui fut construite en mon honneur; appelez-la *Place des Enseignes* ou *des Affiches*, et cassez aux gages le seigneur Caritidès.

« Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous ait en sa très-sainte garde!

« Louis XIV, surnommé le Grand et le Victorieux. »

Pour copie conforme: B. J.

—

Une lettre autographe du comédien ambulant Collot-D'Herbois, qui depuis.... — De ce farouche tribun, si tristement célèbre comme *acteur tragique*, mitraillant Lyon pendant le règne de la Terreur, j'ai sous les yeux une pièce signée Albitte, Fouché, Collot-d'Herbois, La Porte. En tête est imprimé :

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

« *Liberté*, *Egalité*,

« *République française*, *une et indivisible.*

« Les Représentants du Peuple envoyés dans la Commune-Affranchie (nom qu'on avait donné à Lyon), pour y *assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République* dans tous les départements environnants et près l'armée des Alpes, le 14 frimaire, l'an second de la Rép. une, indiv. et démocr. »

Collot d'Herbois (Jean-Marie) est moins connu comme *acteur comique* jouant les rôles de *Démocrite*, d'*Esope*, voire même celui de *l'Honnête Criminel!* Voici une lettre autographe de lui, qui en fait foi :

« Vous croirez sans peine, mon aimable « et ancien compagnon, d'après nos fa« tigues de la semaine passée que je dois « m'en ressentir. Vous m'obligerez fort en « conséquence de jouer le rôle de *Démo« crite* vendredi (1), de quelque emploi que « vous le jugiez. Je crois même avoir eu « tort de dire qu'il a été joué par *Monvel*, « et j'avoües (*sic*) bonnement, que je lay « pris pour *Esope :* car *Monvel* ni aucun « amoureux n'a jamais joué *Démocrite :* il « n'est pas douteux cependant que je de« vrais païer ma méprise, et le jouer si « vous le trouviez trop désagréable : ce que « je ne pense pas. Si cela vous fatiguait « trop même je serais à vos ordres. Mais « il faut que je remette *Cinna* non joué « depuis cinq ans et je n'ay pas encor eu « le courage de le regarder. Je vous offres « en toutte occasion ce qui dépend de moi. « N'oubliez pas que vous vous êtes aussi « chargé du rôle de l'Honnête Criminel. Je « vous embrasses et suis très-sincèrement « votre serviteur et camarade.

« D'Herbois. »

On sait, en effet, qu'il était comédien ambulant lorsque éclata la révolution française. Il vint alors à Paris, et se fit bientôt remarquer dans les clubs populaires par sa forte voix, autant que par son audace. Au 10 août 1792, il fut nommé membre de la municipalité de Paris; quelques jours, après député à la Convention, et enfin membre du comité de salut public. Envoyé l'année suivante en mission à Lyon, il y exerça les plus horribles cruautés, employant tour à tour contre cette malheureuse ville, la main du bourreau, la fusillade et le canon. Au 9 thermidor, il fut un des premiers dénonciateurs de Robespierre qu'il avait longtemps secondé. — Collot d'Herbois, déporté à la Guyane, y mourut d'une fièvre chaude, en 1796. P. A. L.

(1) Il serait curieux de savoir à quelle époque ce rôle fut joué, et par qui. Le nom de *Monvel* peut mettre sur la voie.

—

Essai d'une voiture sans chevaux au XVIIe siècle. — Dans la première lettre de Guy Patin (Cologne, MDCXCII), on lit : « Il est vrai, comme on vous l'a dit, « qu'il y a ici un Anglois, fils d'un Fran« çois, qui médite de faire des carosses « qui iront et reviendront en un même « jour de Paris à Fontainebleau sans che« vaux par des ressorts admirables. On « dit que cette nouvelle machine se pré« pare dans le Temple. Si ce dessein réus« sit, cela épargnera bien du foin et de « l'avoine, qui sont dans une extrême « cherté. » (Lettre du 20 janvier 1645.)

Il est fâcheux que G. Patin ne précise pas le mécanisme dont il est question. Les mémoires du temps permettent-ils de combler cette lacune?

Quant au pronostic de G. Patin sur la baisse de prix du foin et de l'avoine, il a été, de notre temps, démenti par l'expérience; mais on pouvait s'y tromper.

E. G. P.

Racine a-t-il imité Du Bartas? —

Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage.

Voilà deux vers de l'auteur d'*Athalie* (acte II, sc. V). En voici deux de Du Bartas (*Second jour de la Semaine*):

... et le teint emprunté
Dont une courtisane embellit sa beauté.

Aucun commentateur n'a fait ce rapprochement, pas même le dernier et le meilleur de tous, M. Paul Mesnard, l'éditeur du *Racine* dans la collection des *Grands Ecrivains de la France.*

T. de L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 115. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 oct. 1869

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Une mystification prodigieuse !...

Le voilà donc connu, ce secret plein d'horreur!

Depuis plus de deux ans que s'est ouverte, dans la presse et devant l'Académie des Sciences, cette singulière controverse à laquelle ont donné lieu les nombreux manuscrits autographes possédés et communiqués par le savant M. Michel Chasles, de l'Institut, notre petite feuille s'est scrupuleusement abstenue de prendre parti pour ou contre. Elle attendait une solution qui ne pouvait manquer de surgir, un jour ou l'autre. Or, cette solution, elle vient d'être donnée par M. Chasles lui-même. Un fait inouï et véritablement incroyable est maintenant avéré.

Dans la séance du lundi 13 septembre, M. Chasles a déclaré que, sa confiance dans l'authenticité de ses lettres de Galilée ayant été ébranlée par des informations reçues en dernier lieu de Florence, il avait fait surveiller par la police, puis arrêter la personne de qui il tenait ses innombrables documents historiques et scientifiques, laquelle personne avait fini par confesser qu'elle les avait fabriqués elle-même.

Plus de VINGT MILLE pièces, ainsi fabriquées et vendues à M. Chasles depuis 1861!

Et quelles pièces!

« Indépendamment des nombreux écrits de Galilée, de Pascal, de Louis XIV, de la Bruyère, de Molière (!!), de Montesquieu; des écrits moins nombreux de Bouilliau, Marcotte, Rohault, de Fontenelle, de Maupertuis, de Bernouilli, de Saint-Evremont, de Mme de Sévigné, d'Etienne Pascal, de Mme Périer, de sa sœur Jacqueline, et d'une foule d'autres personnages; — je possède, a dit M. Chasles, DEUX MILLE lettres de Rabelais (!!!), de *très*-nombreuses lettres de Copernic, Christophe Colomb, Cardan, Tortolea, Ramus, Bridé, Grolier, Calvin, Luther, Scaliger, Dolet, Machiavel, Michel-Ange, Raphaël, Thomas Maro, Charles Quint, etc., toutes adressées à Rabelais; des mystères inédits et de nombreuses poésies de Marguerite d'Angoulême; des lettres et quatrains en français et en latin d'Anne de Pisseleu; de nombreuses lettres, des poésies et des instructions pour son fils, de François Ier; des lettres, et de nombreuses poésies de Marie Stuart; *plusieurs centaines* de lettres de Montaigne (!!!); de très-nombreuses lettres de Shakespeare adressées à Larrivay, Philippe Desportes, Mlle de Gournay; des lettres et des devises de Cervantes; des lettres et poésies de Ronsard, du Tasse, etc. »

Ce n'est pas tout : oh! non, et cela va toujours de plus fort en plus fort, comme chez .....

« En remontant au delà du XVIe siècle, continue M. Chasles, je citerai de très-nombreuses pièces et poésies du Dante, de René d'Anjou, de Pétrarque, de Boccace, de Laure de Cabière, l'amie de Pétrarque; de Clémence Isaure, de Villiers, de Charles d'Orléans, etc.; de nombreuses lettres de rois : Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles V, Charles VI, Charles VII, Agnès Sorel, Jacques Cœur, Brantôme; des lettres et récits de Jeanne Darc....

« La collection s'étend aux premiers temps de l'ère chrétienne et *au delà même*, car il s'y trouve quelques lettres et de nombreuses notes de Jules César (!!!) et des empereurs romains, des apôtres, de saint Jérôme, Grégoire de Tours, saint Augustin, etc.; de plusieurs rois mérovingiens; un grand nombre de Charlemagne; etc. »

Halte-là! Ceci passe toute permission, et même le grotesque de certain couplet de la chanson du marchand d'autographes est ici distancé! En vérité, si on ne lisait ces détails dans le *Grand Off* (numéro du 14 septembre), on se croirait soi-même mystifié par un tel récit.

M. Chasles a terminé en disant : « Il est certain que la composition de ces pièces, *si elles ne sont pas originales*, a dû exiger un long travail, de nombreux matériaux. Et si l'on considère qu'elles s'ajoutent à tant d'autres, de tous les temps jusqu'au siècle dernier, et traitent de tant de matières différentes, on ne peut pas croire qu'elles soient l'œuvre d'un seul individu, d'un seul fabricateur, qui, du reste, ne sait ni le latin, ni l'italien, ni aucune partie des mathématiques et des

autres sciences sur lesquelles roule une partie considérable des documents. Il y a donc un mystère à pénétrer, et jusque-là on ne peut rien conclure avec certitude. »

Quel est donc ce mystère? Le vendeur de M. Chasles est un nommé Yrène Lucas, soi-disant archiviste-paléographe! La somme qu'il a petit à petit reçue de l'honorable savant ne s'élève pas à moins de *cent cinquante mille francs!* On dit avec raison qu'il doit y avoir là-dessous un capitaliste en même temps qu'un faussaire, et un faussaire de *génie*..... Mais alors quelle récompense, assez digne de lui, pourra-t-on décerner à ce Pic La Mirandole des faussaires et des escrocs?...

C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Un vers de l'« Enfer » de Dante. — C'est en lisant fort imprudemment l'histoire de Lancelot du Lac, que Francesca et Paolo furent induits à s'aimer et succombèrent à leur passion. Dante met, à ce sujet, le vers suivant dans la bouche de Francesca :

Galeotto fa il libro e chi lo scrisse.

Cela veut-il dire : « Ce livre et son auteur furent notre Galéhaut », ou en d'autres termes, il nous induisit au péché d'amour, comme Galéhaut avait servi d'entremetteur aux amours de Lancelot du Lac? Ou bien, le sens est-il : « Aux galères le livre et son auteur avec lui! » *Galeotto* signifie-t-il galérien, et par extension entremetteur?

M. Louis Ratisbonne traduit :

Ce fut un Galéhaut qui nous perdit, le livre!

ou encore :

Le Galéhaut, pour nous, fut l'auteur et son livre.

Un M. de Lansade, rédacteur de l'*Univers*, s'est permis de traduire : « Aux galères le livre. » De là, guerre ouverte entre le rédacteur du *Journal des Débats* et celui de l'*Univers*, avec intervention du rédacteur en chef de ce dernier, l'auteur des *Odeurs de Paris* et des *Couleuvres*, M. Louis Veuillot en personne, avec accompagnement de fioritures et de personnalités, cela va sans dire.

Un M. Bignani, un italien que l'on soupçonne d'être M. Veuillotini, vient à son tour à la rescousse et tient pour le sens de *Galérien* ou *Aux galères*.

Je m'y perds! Aussi je conjure ceux des correspondants de l'*Intermédiaire* qui sont éclairés sur cette question de me fournir un peu de lumière!

V. N.

—

« Je règne par les Gazettes ». — Ce mot est attribué à Napoléon Ier par l'abbé de Pradt, p. 111 de son *Histoire de l'Ambassade dans le Grand-Duché de Varsovie, en* 1812. Où, et à quel propos Napoléon Ier a-t-il pu dire cela?

OLIVIER BARBIER.

—

Une inscription grecque. — Cette inscription ainsi disposée, se trouve sur un cachet antique dont voici le fac-simile :

CYNΘP
ONOIC ЄN
TOIICIAC

Qui pourrait m'en donner l'explication? J'avertis charitablement qu'un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres y a renoncé.

ŒDIPE.

—

« Humilissime. » — Je lis dans la dédicace d'un Dictionnaire de géographie ancienne et moderne par un bibliophile : *Humilissime dedicavit.* AUCTOR P. D.

Que faut-il penser de la latinité d'*humilissime?*

R.

—

Le Quatrain de Choiseul. — Sait-on pour qui fut composé, à quelle date, et dans quel recueil fut imprimé, pour la première fois, ce Quatrain bien connu de Choiseul :

Cléon, lorsque vous nous bravez,
En démontant votre figure,
Vous n'avez pas l'*air mauvais*, je vous jure :
C'est *mauvais air* que vous avez.

ULR.

—

Un mot espagnol à expliquer. — On lit dans le *Cancionero de Baena*, édition de Fr. Michel, t. II, p. 271, une jolie pièce de Ferrand Perez de Guzman, mais un vers y est peu intelligible. C'est le second de cette stance :

Encerradas é abiertas
Su frase el caçafaton,
Religiosas quantas son
Ssepan é sean bien çiertas
Que mi señora dormiendo
Mas vale, yo asy lo entiendo,
Que todas ellas despiertas.

J'espère, grâce à l'*Intermédiaire*, connaître bientôt le sens du mot *caçafaton*.

(Metz.) TH. P.

—

D'où vient le mot Calembour?—Une note du *Congrès de Cythère* (Paris, 1789) contient sur son origine les lignes suivantes : « Dans les *Entretiens du Palais-Royal* « on lit ainsi l'origine du mot calembourg « (*sic*). Le nommé Calembourg, apothi- « caire, demeuroit au commencement du « siècle dernier, dans la rue Saint-Antoine : « et comme il rassembloit beaucoup de « monde dans sa boutique et qu'il jouoit « sans cesse sur le mot, on appelle (sic), « ses pointes, des calembours. » (*Congrès de Cythère*, p. 233.)

Que pensent de cette étymologie les savants lecteurs de l'*Intermédiaire?*

(Metz.) TH. P.

[Voir la même question suivie de réponses I, 275; II, 22, III, 204. *Réd.*]

—

Un mot attribué à Louis XI. — Je lis dans un intéressant volume publié récemment: *les Méprises, comédies de la Renaissance, racontées par L. Moland*, la phrase suivante : « Louis XI avait confié la régence à sa fille Anne de Beaujeu, avec ce bizarre considérant : « que c'était la moins folle femme du monde, car de sage il n'y en a point. »

Cette phrase peu galante est-elle historique ? Dans ce cas, où est-elle citée ?

J. R.

—

Bons mots de Beaumarchais.— Le journal l'*Union*, dans son numéro du 23 septembre 1869, donne comme étant de Madame de Sévigné la phrase suivante : « Boire sans soif, manger sans faim, et se « marier en toute saison et à tout âge, « c'est ce qui distingue l'homme de la « bête. » Nous croyions cette phrase de Beaumarchais. On la trouve, en effet, avec de légères variantes, dans le *Mariage de Figaro*. Beaumarchais, qui ne se gênait guère, du reste, pour prendre partout ses traits d'esprit, a-t-il emprunté celui-ci à Madame de Sévigné? Nous l'avons vainement cherché dans ses lettres.

Pourrait-on nous dire s'il s'y trouve réellement?

Les œuvres dramatiques de Beaumarchais, de cet écrivain si éminemment piquant, sont émaillées de bons mots qui n'ont pas nui à leur succès. Je crois que la plupart ne sont pas de lui. Il serait curieux de les rassembler et d'en rechercher la source.

Si cette investigation pouvait exciter l'intérêt de quelques-uns de nos collaborateurs, nous leur indiquerions ceux de ces mots que nous connaissons. NADJOUR.

—

Un grand mathématicien mort en 1645. — Quel est le mathématicien assez distingué pour avoir été surnommé l'*Archimède de la France*, qui mourut peu de temps avant le commencement de septembre de l'année 1645? YEZIMAT.

—

Année de la mort de Marin Cureau de la Chambre. — On lit dans le *Moréri* de 1759 : « M. de la Chambre mourut en bon chrétien, dans la soixante-quinzième année de son âge, le 29 novembre 1669, et fut enterré à Saint-Eustache. » La même date est indiquée par le fils du savant médecin, l'abbé de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy à Paris, dans l'*Histoire de l'Académie française*, de Pélisson et d'Olivet (édition de M. Ch.-L. Livet, t. I, p. 264). Comment donc se fait-il que M. B. Hauréau, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dise, dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. XXVIII, col. 501), que Marin Cureau de la Chambre mourut le 29 novembre 1675? M. Hauréau a-t-il eu quelque secret motif pour retarder de six ans l'époque de la mort de l'auteur des *Charactères des Passions?* Ou bien est-ce par distraction qu'il s'est séparé, en cette occasion, de tous les biographes? Est-ce encore par distraction qu'il a prétendu que Condorcet fait naître le double académicien (il fut, en effet, un des premiers membres de l'Académie française et de l'Académie des Sciences) vers 1613, quand Condorcet (*Eloges*, t. I) a mis : *Vers* 1605? T. DE L.

—

Famille de Villers-au-Tertre. — Dans quels ouvrages spéciaux trouverai-je les renseignements les plus détaillés et les plus complets sur la généalogie, les alliances, les dignités, les armoiries, etc., de la famille de *Villers-au-Tertre* (province de Flandre)? A. B. D.

—

Ramersheim. — Dans un article du *Bibliophile français*, intitulé : *Un Salon démoli*, M. Ed. Fournier dit que le comte de Saint-Ralin fut tué au combat de *Ramersheim*, dans la Haute-Alsace. Je n'ai point trouvé ce nom dans les Dictionnaires géographiques. ALS.

—

« **Histoire du prince Adonistus.** » — J'ai trouvé tout récemment un petit volume de 181 pages, bien imprimé en gros caractères, de format in-12, dont voici le titre: *Histoire du prince Adonistus. Par Madame la marquise de L***, tirée des manuscrits de Madame la comtesse de Veruë. A Amsterdam, MDCC.LV.* Ce n'est qu'un roman; mais la mention des manuscrits de la comtesse de Veruë me fait croire que, sous des noms supposés, il s'agit d'une histoire contemporaine et réelle. Ce

qui confirme cette opinion, c'est que bien que les personnages soient des païens, qui sacrifient à Jupiter Ammon, tous les détails appartiennent aux XVIIe et XVIIIe siècles, par un anachronisme évidemment volontaire. Les gens, par exemple, vont en calèche; mais ce qui est encore plus significatif, l'amour, qui est le fond de l'histoire, est traité avec des raffinements de galanterie inconnus à l'antiquité, et qui ne laissent aucun doute sur le temps qu'on a voulu peindre. Saint-Simon parle en détail de la comtesse de Verrue, dont la sottise de sa belle-mère et de son mari avait fait la maîtresse du duc de Savoie; mais le roman n'a aucun rapport avec cette aventure.

Connaît-on la marquise de L*** ? Et pourrait-on soulever le voile qui couvre l'histoire d'Adonistus? L'*Intermédiaire* a si souvent élucidé des questions plus difficiles à résoudre, que je ne désespère pas d'obtenir une réponse satisfaisante.

E. G. P.

—

Un manuscrit de Massillon à retrouver. — L'abbé Goujet, écrivain habituellement exact et bien informé, avance que Massillon a laissé en manuscrit une *Vie du Corrége*. Ce travail s'éloigne un peu des travaux ordinaires du célèbre prédicateur, mais enfin la chose est possible. Il serait intéressant de retrouver cette production inédite.

Rien ne serait, d'ailleurs, plus utile aux études sérieuses des chercheurs et des curieux que la publication d'un catalogue d'ouvrages manuscrits ayant passé en vente publique ou ayant été trouvés parmi les papiers de leurs auteurs atteints par la mort. On parviendrait ainsi à constater l'existence, à suivre les traces de bien des œuvres historiques, littéraires, scientifiques, qui méritent d'être soustraites à l'oubli et que parfois il serait bon de livrer à la publicité. Les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques ne feraient point partie de ce cadre; pour ceux-ci il existe quelquefois des inventaires imprimés. L'idée que j'expose trouvera, je l'espère, des sympathies chez plus d'un lecteur de l'*Intermédiaire*. Mais comment l'amener à exécution?

B. G.

—

Un manuscrit concernant l'Opéra à retrouver. — Un bibliophile zélé, jadis fort connu dans le monde des affaires, M. Félix Solar, fit imprimer en 1860 le Ier volume du Catalogue de la riche bibliothèque qu'il avait formée, et qui devait bientôt être livrée aux chances des enchères. On y voit figurer, p. 211, n° 1291, un manuscrit in-4 autographe, de M. Gentil, inspecteur du matériel à l'Opéra, avec le titre alléchant de : *Chronique de l'Académie impériale de musique*. Ce manuscrit, signalé comme fort curieux et rempli d'indiscrétions piquantes, ne s'est pas montré à la vente publique. Sait-on ce qu'il est devenu? En quelles mains a-t-il passé?

UN CURIEUX.

—

Les « Mémoires de Casanova. » — M. Larchey, dans le *Bibliophile français*, parle de ces Mémoires comme authentiques. N'a-t-on pas mis leur authenticité en doute?

R.

—

Guillaume Reboul, sa vie et sa mort. — Les bibliophiles connaissent le nom de Reboul; le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier enregistre sept ouvrages de cet écrivain, et il aurait pu en signaler quelques autres; le *Manuel du Libraire* en mentionne plusieurs, en observant que les passages en dialecte languedocien qui s'y trouvent leur donnent du prix aux yeux de quelques amateurs. Reboul qui, je crois, a commencé par être protestant, passa ensuite au catholicisme, et usa sa plume à composer contre des ministres calvinistes de Nîmes et de Montpellier de très-longs libelles remplis d'injures et de cynisme; la polémique de l'époque admettait volontiers un pareil style. Plus tard, il se rendit à Rome, et s'il faut s'en rapporter à l'autorité de Casaubon, il eut la tête tranchée en 1611, par ordre du gouvernement pontifical, comme coupable d'avoir écrit des libelles diffamatoires contre le roi d'Angleterre Jacques Ier, assertion qui paraît bien singulière.

Reboul est omis dans la *Biographie universelle*, ainsi que dans divers autres ouvrages que j'ai consultés, et qui auraient pu lui accorder une mention. L'*Intermédiaire* ne réussirait-il pas à procurer quelques informations exactes sur ce personnage? (Montpellier.)

L. D.

—

« La Peste rouge. » — Il a été publié, en 1851, chez Dumineray, rue Richelieu, et chez Jeanne, passage Choiseul, un vol. in-18, de 214 pages, sous ce titre : *La Peste rouge ou les Saturnales révolutionnaires*, par Romulle. Ce Romulle est encore le père de quatre brochures indiquées sur la couverture de la *Peste rouge*:

Peuple, on te trompe, 4e édition.

Le Dessous des cartes, 2e édition.

La Vérité sur le berger de Kravan et sur son auteur.

L'*Abolition des révolutions par la suppression de la garde nationale.*

Sait-on quel est ce Romulle?

EUQORRAL.

—

Réponses.

Une passion de Béranger (I, 15). — Voyez comme il ne faut désespérer de rien ! Voilà M. Sainte-Beuve qui se met à répondre, — dans le *Figaro* du 17 septembre, — à une question du premier numéro de notre *Intermédiaire*, question de M. W. M., à laquelle il n'avait, je crois, pas encore été fait de réponse. Mais, au fait, est-ce bien une réponse? N'est-ce pas une édition nouvelle de la question, par l'auteur des *Causeries du Lundi*, qui était lui-même déjà mis en *cause*, à raison de sa *causerie* du lundi 18 novembre 1861? Vous allez en juger :

« Béranger, dans son séjour en Touraine, connut une Anglaise qui habitait Tours et qui se mit en tête de le rendre amoureux; elle y réussit si bien que lui, le moqueur, et qui avait tant chanté Lisette, s'aperçut, un matin, qu'il était pris d'une passion réelle et profonde. Que faire ? Ne pouvant se décider à épouser, honteux de son âge, honteux d'être tombé, lui, le malin Gaulois, dans les filets d'une fille d'*Albion*, il agita différents projets. Sa ferme raison fut ébranlée; dans son trouble, il pensa même un moment à se détruire. Il prit le parti de s'ouvrir de sa douleur à un seul ami, le fidèle Perrotin. Celui-ci qui était à Paris, monta à cheval, chercha dans les environs une retraite écartée, trouva une petite maison à louer à Fontenay-sous-Bois; et c'est là que Béranger, seul, inconnu à tous, caché sous le nom de *M. Berger*, se tint coi pendant six semaines ou deux mois, tout occupé à recouvrer sa raison et à panser sa blessure. Il avait passé par la plus rude crise de toute sa vie. SAINTE-BEUVE. »

Pour copie : H. L.

—

Etymologie du mot Amazone (II, 154).— Amazone ne vient pas de μαζός, mamelle avec A soit privatif, soit augmentatif. Ce mot signifie tout simplement *tueuse d'hommes*, et il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir Hérodote (liv. IV, 110) : « Lorsque les Grecs, dit cet historien, eurent combattu contre les Amazones, que les Scythes appellent *aiorpata*, c'est-à-dire *androctones*, car *aior* en scythe signifie *homme* et *pata* veut dire *tuer*, etc. » Voilà le sens du mot ; maintenant à quelle langue le rapporter ? A mon avis au pélasgique, langue qui fut d'abord, en même temps que celle de l'Italie et de la Grèce anté-hellénique, celle des contrées pontiques et de l'Asie Mineure. *Amassare* signifie encore *tuer* dans Ducange et l'italien *amazzare* a le même sens.

CH. TORBEN.

—

Quatrain attribué à Mme de Staël (III, 520). — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* connaissent-ils ces vers de lord Byron, qu'il donne comme traduits par lui du portugais, en double version, et dont le fameux quatrain attribué à Mme de Staël n'est sans doute qu'une traduction :

FROM THE PORTUGUESE : « TU MI CHAMAS. »

You call me still your *life*. — Oh! change the word. —
Life as transient as the inconstant sigh:
Say rather I'm your soul; more just that name,
For like the soul, my love can never die.

Another version.

In moments to delight devoted,
« My life! » with tenderest tone, you cry;
Dear words! on which my heat had doted,
If youth could neither fade nor die.

To death even hours like these must roll,
Ah! then repeat those accents never;
Or change « my life! » into « my soul! »
Which, like my love, exists for ever.

PHILALÈTHE.

—

La Diète polonaise en 1773 (IV, 262). — Cette question posée il y a plus de deux ans par M. P.-A.-L. est restée sans réponse, ce qui fait croire que les lecteurs de l'*Intermédiaire* peuvent ignorer les détails de la grande scène tirée de l'histoire de Pologne, qui a inspiré à l'illustre peintre Matejko, de Cracovie, le beau tableau que l'on a vu figurer à l'Exposition universelle de 1867. Je m'estime très-heureux d'avoir l'occasion de retracer ici un moment sublime de la vie politique d'un grand patriote polonais qui a eu la douleur d'assister au premier morcellement de notre pays infortuné. — Les trois puissances copartageantes, sous prétexte de protéger les libertés de la nation polonaise, occupèrent militairement plusieurs de ses provinces en 1772. Le roi Stanislas-Auguste dut, sous la pression de l'ennemi, convoquer la Diète, à l'effet d'en obtenir la sanction de cet acte odieux, légalité de forme ayant pour but de tromper l'Occident. Cette assemblée nationale de triste mémoire fut tenue à Varsovie en 1773. Les nonces de la haute aristocratie, corrompus par l'or des envahisseurs, étaient prêts à voter la ruine du pays, mais leur trahison était impuissante, les décisions de la Diète devant toujours être prises à l'unanimité des suffrages. L'opposition énergique de quelques nonces intègres empêchait les traîtres de sanctionner la spoliation du pays.

On résolut alors de former la Diète en confédération où la majorité des suffrages était décisive. Adam Poninski, vendu à la

Russie, en fut le promoteur. Le 21 avril 1773 fut choisi pour la dissolution de la Diète légale. Poninski, en qualité de président, tenta de faire lever la séance. Les spectateurs, prévoyant la catastrophe, conjuraient les nonces qui s'en allaient, de défendre l'intégrité du territoire national. Ce fut alors que l'illustre nonce Reytan, fou de désespoir, fit de son corps une barrière devant la porte et s'écria : « *Allez, confirmez votre ruine à jamais ; mais vous ne passerez qu'en foulant de vos pieds ce cœur qui ne bat que pour l'honneur et la liberté !* » — C'est précisément ce moment que l'artiste a pris pour sujet de son tableau. — Le nonce Korsak fit alors entendre ces paroles mémorables : « *Ecoutez : Je proteste devant Dieu et en face du monde entier qu'une violence sans exemple a été commise sur une nation libre. Je proteste contre les actes d'une Chambre entourée de soldats étrangers ; je proteste contre la levée illégale des séances. Nous ne quitterons pas la Chambre, et, dussions-nous mourir de faim, nous périrons en gardant notre conscience pure envers Dieu et envers notre patrie.* » Neuf nonces seulement demeurèrent fidèles à la patrie. Reytan ne quitta pas la salle et y resta étendu, sans connaissance, pendant quarante heures. Le roi accéda à la confédération et le premier partage fut consommé. Reytan perdit la raison de désespoir, et ayant, dans un accès, brisé un verre entre ses lèvres, il expira le 8 août 1780.

GUSTAVE PAWLOWSKI.

—

Luther a-t-il conseillé à sa mère de se faire catholique? (IV, 373, etc.) — Ayant été interpellé par Philalèthe, je ne veux pas tarder à le satisfaire relativement au résultat de mon examen sur le point de savoir si Ph. Mélanchthon a jamais pu dire : « *La religion protestante est la plus facile, la romaine est la plus sûre.* » — Je n'hésite pas à dire que je ne crois pas à l'authenticité du mot, nonobstant « l'autorité » d'Audin, qui, pour moi, n'en est pas une. Je ne l'ai rencontré dans aucun de ses ouvrages, et sa vie entière le dément. Nous avons les preuves de la sincérité et de la fermeté de sa foi dans des phases bien diverses de cette belle existence chrétienne, depuis le jour où il s'associa avec tant de cœur et d'intelligence, — lui naturellement si doux, si timide, — à la lutte engagée par le plus fougueux moine de Wittemberg. — Puis, lorsqu'en 1524 il alla, pour la dernière fois, voir sa mère à Bretten (lieu de sa naissance), le cardinal Campegius (nonce du pape) qui se trouvait alors à Heidelberg, ayant appris que Mélanchthon était dans le voisinage, et pensant l'occasion bonne pour tâcher de le détacher des nouvelles doctrines, lui expédia son adroit secrétaire Nausée, avec des propositions très-flatteuses, mais Mélanchthon le remercia avec cette brève et simple parole : « Ea quæ « statueret et sciret esse vera, nullius morc talis respectu aut gratia neque spe emo« lumenti aut ambitione amplecti se et de« fendere, neque ab ijs qui illa docendo « protulissent et nunc asserendo confirma« rent, vnquam separaturum suas rationes. « Quod autem adhuc fecisset, vt doctrinam « puram et sinceram diligentia studij sui « prestaret sine obtrectationibus et pu« gnis, in eo se esse perseveraturum. Hor« tari omnes qui in hoc genere communi « tranquillitati et saluti consultum vellent, « vt ad sananda vulnera, quæ amplius tegi « non possent, consilia atque operas con« ferrent, et quorundam furiosam auda« ciam coherceri studerent, qui exulcerata « veluti infestis vnguibus lacerrae non de« sisterent. Hoc nisi facerent, et ruere si « mallent, videndum eis ne prolabendo « ipsi primi præcipitarentur. »

Et en 1530, lors de la confession d'Augsbourg, Camerarius dit de lui : « Sed om« nia ista fortiter contemsit Philippus Me« lanchton acquiescens in recta bonaque « conscientia et nequaquam inflectens con« silia actionesque suas ad aliorum sen« tentiam ac voluntatem sed ad veritatem « solam constantissime dirigens. » — En 1539, étant tombé gravement malade, et se croyant près de sa fin, il fit son testament dans lequel il exhorte ses enfants à rester fidèles à la doctrine nouvelle, disant, que quant à lui il se tient à celle que le Dr M. Luther a mise en lumière, et lui rend grâce que c'est par lui qu'il est arrivé à la connaissance du pur Evangile. — En 1546, lors de l'ensevelissement du corps de Luther, dans l'église du château à Wittemberg, il s'écria dans son oraison funèbre : « Darum ist kein Zweifel, fromme christ« liche Herzen werden für und für bis zu « Ewigkeit die gœttliche Wohlthat rüh« men und preisen, die Er durch diesen « Dr Luther, seiner Kirche gegeben. Und « werden Gott dafür Lob und Dank sa« gen. » — Il écrivait à son ami Myconius : « Theuerster Friedrich, oft hat mich schon « das holdselige Wort des Sohnes Gottes « in grossen Nœthen getrœstet. *Niemand « soll es aus meiner Hand reissen, etc.* »

Je pourrais faire ainsi bien des citations, mais je suppose que ce qui précède suffira pour prouver que Ph. Mélanchthon est resté fidèle à lui-même. Dans le cours de sa belle existence, il a eu assez souvent sa croix à porter, pour qu'on puisse être assuré qu'il n'a jamais dit « que la religion « protestante était la plus facile, » ni pensé que la romaine était « la plus sûre. »

P. A. L.

—

Le mélodramaturge Caigniez (V, 28). —

M. A. C. trouvera sur L.-E. Caigniez une intéressante notice dans la *Biographie universelle portative des contemporains*, de Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, Paris, in-8°, 1834, t. Ier, page 713, — et dans le *Martyrologe littéraire, ou Dictionn. critique de sept cents auteurs vivants par un Hermite qui n'est pas mort;* Paris, in-8°, 1816, une petite note fort malicieuse (page 65). — Pour les *autographes* de cet auteur, consulter le *Manuel de l'amateur d'autographes* de Charavay. ULR.

—

Le manuscrit de l' « Histoire de Paris, » de Sauval (V, 29). — J'en connais un fragment très-important, qui a toutes les apparences d'un texte autographe. C'est le chapitre des hôtels de Paris. Il se trouve aux mss. de la Bibliothèque impériale, dans le tome 152 de la *Collection Delamarre*, et il y forme un assez gros cahier. D'autres volumes de la même collection contiennent d'autres fragments de la même écriture. Celui-ci m'a beaucoup servi pour redresser les fautes si nombreuses dans cette partie du texte imprimé de Sauval, comme au reste dans toutes les autres. ED. F.

—

Coqs et croix (V, 36 et IV, 263). — La question de savoir pourquoi les clochers sont surmontés d'un coq, date de très-loin. Au moyen âge elle fit le sujet d'un poëme que M. Edelestand Duméril a publié dans son volume des *Chants populaires latins après le XIIe siècle*, p. 12. Pour être surtout fort bien édifié sur ce point, il faut lire un mémoire de M. l'abbé Barraud, de Beauvais, dans le *Bulletin du Comité historique*, t. II, p. 268-277. ED. F.

—

La vérité sur la mort de Joséphine (V, 30). — D'après la *Vie de l'impératrice Joséphine... Paris*, 1814, *chez H. Vauquelin, libraire, quai des Augustins, au* LYS D'OR, « cette princesse fut attaquée, sur la fin de mai, d'une esquinancie gangréneuse, dont on ne se doutait pas; on ne connut le danger que lorsqu'il ne fut plus possible d'y remédier. Après trois jours de maladie, elle mourut le 29 mai 1814, à cinq heures du matin, au château de la Malmaison. Peindre le désespoir de sa fille, de son fils, serait impossible... » (p. 96.)

« La mère du prince Eugène est morte aujourd'hui, à midi, dans son château de la Malmaison, à la suite d'une maladie qui s'était d'abord annoncée comme une fièvre catarrhale, et qui a pris tout d'un coup un tel caractère de malignité, que la malade a succombé au bout de trois jours. Elle a reçu avec autant de piété que de résignation, tous les secours de la religion. Elle a eu la triste consolation de mourir entre les bras de sa fille et de son fils, dont elle était séparée depuis si longtemps... » (*Journal des Débats*... du vendredi 30 mai 1814, *Nouvelles de Paris* du 29 mai, p. 3).

« La mort la plus inattendue vient de frapper une personne à laquelle tous les malheureux doivent un souvenir et un regret... » (*Ibid.*, 3 juin 1814, p. 1.)

A. BENOIT.

—

Fil d'archal (V, 59). — Les diverses réponses, déjà faites à cette question, ont employé assez indifféremment la double orthographe *orichalcum* et *aurichalcum*, bien que ce soit là deux termes très-distincts, le premier signifiant *cuivre de montagne*, et le second *or-cuivre*, ou peut-être *cuivre riche*, en adoptant les racines indiquées par MM. Quicherat et Daveluy, d'après lesquelles aussi *aurichalcum* ne serait plus un mot hybride. Je n'en reste pas moins tenté de croire que *orichalcum* est la véritable orthographe, et que *aurichalcum* est une faute introduite par des copistes comparativement modernes, et qui, n'étant pas beaucoup plus que la cadette du bon Chrysale, familiarisés avec le grec, ont ignoré l'origine du mot et cru y retrouver le latin *aurum*. Dans les vers cependant, il a fallu conserver *orichalcum*, car l'*o* en est bref, quantité qu'il serait difficile de donner à la diphthongue *au*. Puis le mot n'est pas seulement formé de racines grecques, comme sont chez nous, *photographie*, *métromane*, *kilogramme*, etc. Non, c'est un véritable terme grec, et dès lors il est bon de chercher comment les Grecs l'écrivaient. Planche (remarquons en passant que ce Dictionnaire admet l'adjectif αυρος, mais le place en alinéa, comme s'il doutait que ce soit là du grec bien pur), le Dictionnaire de Planche ne donne aucunement αυριχαλκος, mais seulement οριχαλκος et ορειχαλκος.

Par exemple, je dois convenir que lui aussi traduit ce mot par *laiton*, *oripeau*. Cependant l'*orichalcum* était blanc, circonstance qui ne convient pas trop au cuivre jaune, non plus qu'à une composition qui eût mérité le nom d'*or-cuivre*. Virgile, au douzième chant de son poëme, nous montre la cuirasse de Turnus « auro squalentem alboque orichalco. » Pline, à la vérité, ne signale pas cette blancheur; mais ce qu'il dit de l'*orichalcum* ne peut pas non plus s'appliquer au laiton, métal composé d'éléments connus. Pline, après avoir indiqué (lib. XXIII, cap. 1) comme le minerai de cuivre le plus répandu, celui qu'il nomme *cadmia*, ajoute : « Il y a encore celui que l'on nomme *chalcites* en Chypre, dans ce pays où le cuivre a été trouvé pour la première fois. Ce minerai

perdit promptement de son prix, parce qu'on en découvrit ailleurs de qualité supérieure, surtout l'*orichalcum* qui fut longtemps admiré comme le meilleur. Il y a déjà longtemps que l'on n'en trouve plus, et que la mine en est épuisée... » ... « Orichalco, quod præcipuam bonitatem admirationemque diu obtinuit. Nec reperitur longo jam tempore, effœta tellure. »

Que pouvait donc être ce métal blanc, dont on n'avait connu qu'une seule mine si vite épuisée, et que sa blancheur et sa rareté rendaient si précieux qu'on l'associait à l'or pour damasquiner la cuirasse d'un roi? Peut-être quelqu'un de ceux que l'on a récemment découverts; peut-être l'aluminium lui-même! Est-il donc impossible que la nature lui ait laissé une seule fois conserver l'état métallique? Cependant j'aimerais mieux hasarder une autre conjecture : Je lis dans le Dictionnaire de Bomare, d'une part que la combinaison du cuivre avec l'arsenic donne un cuivre blanc; et, d'autre part, que presque toutes les espèces de minerai de cuivre contiennent de l'arsenic. Pourquoi l'*orichalcum* n'eût-il pas été un minerai où ces deux métaux se seraient naturellement rencontrés dans la proportion qu'il fallait pour que, à la fusion, le cuivre retînt assez d'arsenic pour devenir blanc? Cette hypothèse pourrait encore expliquer que, retrouvant des bronzes si anciens, on ne retrouve pourtant jamais d'*orichalcum*. C'est que l'arsenic, bien plus volatil et combustible que le cuivre, se sera détruit à mesure que l'on aura refondu les objets fabriqués en *orichalcum*, pour en modifier la forme ou l'usage, et que l'*orichalcum* aura fini par n'être plus que de la rosette. O. D.

—

Noms de ville devenus ridicules (V, 135). — MM. les officiers d'un régiment de lanciers, en garnison à Pont-à-Mousson, il y a dix ans, n'ont-ils pas contribué à donner une certaine célébrité, quelque peu piquante, à cette petite ville, illustrée depuis par des articles du *Charivari* et par « *La Tour de Nesle à Pont-à-Mousson*, » parodie en six tableaux du théâtre des Variétés (1861). Au reste, les habitants paraissent peu se préoccuper de cette nouvelle illustration. Leur charmante cité, baignée par la Moselle, située entre Nancy et Metz, est renommée parmi les gastronomes par ses escargots, son gras-double et ses excellents petits gâteaux, appelés *Choux*. Ils ont oublié, comme tant d'autres, des qualifications bizarres, dont on était si prodigue au moyen âge, et sans les collectionneurs, on ignorerait complétement aujourd'hui les sobriquets de la plupart des villes et des villages.

Le Catalogue de la riche bibliothèque lorraine de feu M. Noël (1850-51) mentionne, au n° 4424, un « Recueil manuscrit, in-12, contenant : *L'Espion de Saint-Mihiel, dialogue; la Prise de Saint-Mihiel; les Prophètes de Commercy; les Crânes espées ou les Bons diables de Pont-à-Mousson; les Terribles Messins bombardiers; les Lassants Cloutiers de Verdun, jadis ratiers assez communs; Jacques de Rouvroy; Sur la devise de la ville de Bar; Sur la devise de la ville de Saint-Mihiel; Sur la devise des trois Chardons de l'écusson des armes de la ville de Nancy*. » A la suite venait cette note de notre lotharingophile : « Tous contes fort « curieux écrits en vers. Je ne me souviens « plus qui m'a appris que ce recueil avait « été composé par un nommé Varin, or- « ganiste à Saint-Mihiel, contemporain du « duc Léopold. »

Quelques-unes de ces pièces de vers sont des satires dirigées contre les habitants de certaines villes et où sont rapportés des traits d'une naïveté comique. Telle est celle qui a pour titre : *Les Crânes espées ou les Bons diables de Pont-à-Mousson*. L'auteur raconte que les habitants de cette ville, voulant fêter un duc de Lorraine qui devait venir dans leurs murs, résolurent de lui offrir un magnifique poisson. Un pêcheur fameux, nommé Colas Putebarbe, est mandé devant le conseil de la ville assemblé, et il lui est enjoint de chercher dans la Moselle le plus beau poisson qu'il pourra y découvrir. Le pêcheur, accompagné de son fils, se met immédiatement à l'œuvre, et revient bientôt chargé d'un énorme brochet. Mais, dans l'intervalle, on apprend que l'arrivée du prince est remise à huitaine. Que faire du poisson? On décide, à l'unanimité, qu'il sera rejeté dans la Moselle et qu'on lui mettra une clochette au cou, afin de le reconnaître lorsque le moment de le prendre sera venu.

Cependant on apprend tout à coup que le prince a devancé sa venue et qu'il n'est pas très-éloigné de la ville : aussitôt toute la population se précipite sur les bords de la Moselle pour entendre la clochette qui doit faire reconnaître le brochet, et lorsque le prince entre dans la cité, il la trouve déserte et n'entend personne crier *Noël* sur son passage; il s'adresse alors à un vieillard qui lui répond :

C'est, dit-il, Monseigneur,
Qu'un brochet que l'on repêche,
Car c'est pour Votre Altesse,
Et c'est ce qui empêche
De rendre nos devoirs
Par droit et par raison.

LE PRINCE.

Allez, répondit-il,
Pauvres diables du Pont!

Tel est, en résumé, ce petit conte rapporté par M. Henri Lepage dans son

Almanach statistique de... la Meurthe. (Nancy, 1847, p. 40.)

Feu Napoléon Henri, dans son *Histoire de Pont-à-Mousson* (Pont-à-Mousson, 1839, p. 9), raconte l'anecdote d'une autre manière. Il est très-vraisemblable qu'il ignorait l'existence du curieux manuscrit de M. Noël. Cela donne ainsi plus de poids à l'ancienneté du conte qu'il a dû entendre de la bouche même de quelques personnes âgées de la ville. Selon lui, au moment de servir au duc de Lorraine (cela devrait être un duc de Bar) un énorme barbeau, on s'aperçut qu'il avait disparu. Désespoir des magistrats municipaux. Le duc les rassura en disant : « Eh bien, Messieurs, ce poisson-là vaut un *écu ;* mettez-le dans vos armes. » En effet, la ville de Pont-à-Mousson porte : « D'azur au pont dextré et senestré de deux tours d'argent, en chef de Bar — *deux bars* (barbeaux) *adossés et cantonnés de quatre croix recroisetées au pied fiché d'or — l'écu bordé d'or.* »

Une nouvelle affaire comique fit encore parler de Pont-à-Mousson à la fin du XVIe siècle. Les RR. PP. jésuites, à la tête d'une Université alors florissante, voulurent imposer à la cité le nom latin de *Mussi-Puntum ;* les professeurs de la Faculté de droit cherchèrent à lui substituer celui de *Ponti-Mussum.* Pour mettre fin à une longue et savante polémique, qui allait dégénérer en une lutte à main armée, le duc de Lorraine, Charles III, donna raison aux jésuites. A. Benoit.

—

Emploi du sel dans la cérémonie du baptême (V, 155). — Le christianisme, en s'élevant sur les ruines du judaïsme et du paganisme, a dû naturellement leur emprunter certains rites, certaines pratiques. et nul doute que le sel ait été employé dans la cérémonie du baptême beaucoup plus tôt que ne l'a prétendu Bernard Palissy. L'abondance du sel en Judée, la grande consommation qu'on en faisait, expliquent comment il est si fréquemment parlé dans l'Ecriture de cette espèce minérale. Il était de coutume, chez les Juifs, de frotter de sel les enfants nouveau-nés pour les fortifier. Dans les sacrifices, chez les païens, on s'en servait pour purifier et consacrer les victimes. Il n'est pas étonnant, je le répète, que le sel, qui empêche la corruption des viandes, ait été, dès le principe, employé symboliquement dans la cérémonie du baptême. Du reste, *l'eau bénite* a remplacé l'eau lustrale dont les Grecs se servaient dans leurs ablutions pour se purifier avant les sacrifices, et dont les Romains aspergeaient le nouveau-né quelques jours après sa naissance. C'est au pape saint Alexandre, martyrisé sous Adrien, qu'on attribue l'institution de l'*eau bénite* saturée d'une certaine quantité de sel. Quant au sobriquet de *salés*, j'ai dit ailleurs les différentes versions qui l'ont fait appliquer aux Bourguignons.

(Pont-à-Mousson.) Th. Pasquier.

— Bernard Palissy nous semble avoir commis une grave erreur en prétendant que ce fut en Bourgogne que l'on employa le sel, pour la première fois, dans la cérémonie du baptême. « Le sel mis à la « bouche est un rite de la plus haute anti- « quité. Saint Augustin en fait mention, « et, en général, les Pères de l'Eglise le « considèrent comme l'emblème de la sa- « gesse qui doit briller dans un chrétien. »

Ce passage du livre de l'abbé Pascal, intitulé : *Origines et raison de la liturgie catholique,* publié dans la collection Migne, résout la question contre B. Palissy.

Dom Claude de Vert, dans son *Explication simple et littérale des cérémonies de l'Eglise* (Paris, 1720), précise davantage.

A propos des trois paroles sacramentelles : « Accipe sal sapientiæ, » il dit en note (p. 47) :

« Formule qui, bien que très-ancienne, puisqu'elle se trouve dans le Sacramentaire du pape, est néanmoins fort postérieure à la pratique de donner du sel au baptême... Nous verrons qu'Origène et saint Augustin font mention de cette coutume, comme étant déjà introduite de leur temps. Le concile de Carthage, III, canon v, parle aussi de ce sel, que M. l'abbé Fleury, après M. de l'Aubépine, ce savant évêque d'Orléans, dit qu'on donnait souvent aux catéchumènes pendant qu'on les disposait au baptême. »

Si maintenant on veut préciser davantage, et connaître les passages des Pères où il est question du sel, l'on n'a qu'à consulter le livre de Durantus : *De ritibus Ecclesiæ catholicæ* (Rome, 1591) :

« Quinto benedicitur sal, illudque consecratum in os baptizandi datur, ut per sal typicum conditus, iniquitatis fœtore careat, id est, carere significetur. Ad hanc cœrimoniam videtur alludisse Origenes, homilia 6 in Ezechiel, ubi catechumenos alloquitur, hortaturque, ut se præparent ad hoc, ut fiant sal Domini et non baptizentur quemadmodum Simon ille magus, neque in aquis terrenæ Jerusalem, quæ non fuerat sale salita, neque digna sale Dei. Quibus verbis innuit salem habere spiritualem significationem.

« S. Augustinus, libro primo Confessionum, capitulo II : « Signabar jam signo ejus « et condiebar ejus sale. » Beda quoque, in Esdram libro secundo, capitulo IX : Catechumenos initiari sale sapientiæ diserte profitetur canon sal de consecratione distinctione quarta.

« Ritus iste veteris Ecclesiæ consuetudine confirmatur. Catechumenis enim adultis, in die Paschæ, loco Eucharistiæ

sal consecratum dabatur, can. 5, concil. II. Carthaginensis, cui S. Augustinus interfuit, ad significandum, eos nondum capaces esse eucharistiæ, sed adhuc debere in sapientia proficere.

« Plura de hoc ritu immitendi sal in os baptizandi; Isidorus, lib. II de Ecclesiasticis officiis, c. 20: Alcuinus, de Divinis officiis, de sabbato sancto Paschæ: Rabanus Maurus, lib. de Institutione, cler. c. 27 can : Exhinc, de consecrat. dist. 4 : Juo Carnotensis, sermo de sacrament. Neophit; Petrus Damian, epist. 15, c. 20.

« Benedictionem salis eamdem, qua nunc utimur, legimus in Ordine romano et Sacramentario S. Gregorii. »

Nous croyons que ces citations suffisent.

ALFRED DARCEL.

— Le premier docteur de l'Eglise qui en parle est Origène, dans sa 6e homélie sur Ezéchiel; cette cérémonie remonte au moins au IIIe siècle. On trouvera à ce sujet les autorités qui en établissent l'usage ancien dans l'Eglise à la page 194 de l'ouvrage suivant : *Observationum ecclesiasticarum Josephi Vicecomitis volumen primum; in quo de antiquis Baptismi ritibus ac ceremoniis agitur.* Mediolani, 1615, in-4°. PIERRE CLAUER.

— J'ai recherché le texte précis sur lequel il me semble qu'est fondé l'usage du sel dans le baptême, établi au temps même des apôtres. En relisant plus particulièrement les Evangiles à l'occasion des fêtes de Pâques, j'ai remarqué les différents textes dans lesquels il est question de sel.

1° Evangile selon saint Matthieu, ch. V, v. 13: « *Vous êtes le sel de la terre.* Si le « sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? « Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et « à être foulé aux pieds par les hommes. »

2° Evangile selon saint Marc, ch. IX, v. 49 : « Le sel est bon; mais si le sel de- « vient fade, avec quoi l'assaisonnerez- « vous? *Ayez du sel en vous*, et conservez « la paix avec vous. »

3° Evangile selon saint Luc, ch. XIV, v. 34: « Le sel est bon; mais si le sel de- « vient insipide, avec quoi l'assaison- « nera-t-on? »

v. 35: « Il ne peut plus servir ni au fu- « mier, ni à la terre; mais on le jettera de- « hors. *Que celui-là l'entende, qui a des* « *oreilles pour entendre.* »

Vous êtes *le sel de la terre*. Afin que cette parole puisse s'appliquer à tout chrétien, on s'identifie, en quelque sorte, figurément avec *le sel de la terre*, en lui posant du sel dans la bouche. Mais le rite s'applique encore plus directement au texte de saint Marc. En introduisant du sel dans la bouche du baptisé, on figure, ou plutôt on met en action ce mot du Christ : « *Ayez du sel en vous.* » Et je suppose que c'est à ces deux textes que s'applique le mot qui est dans saint Luc : « *Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour l'entendre.* » L'évangéliste les rappelle sans les citer textuellement, parce qu'ils étaient bien connus.

Selon Eusèbe, saint Marc a écrit son évangile en l'an 45 de l'ère chrétienne, et celui de saint Matthieu lui est antérieur. Il n'est donc pas surprenant que le rit qui nous occupe, fondé sur les deux textes de saint Matthieu et de saint Marc, établi dès l'origine du christianisme, n'ait été l'objet d'aucune des ordonnances des premiers papes, qui l'ont trouvé en usage.

E. G. P.

— M. J. E.-G. pourrait rechercher dans l'*Histoire d'un Grain de sel*, de M. Henri Villain (Paris, P. Brunet, 1869, 1 vol. gr. in-18 de 216 p., avce fig.) le ch. XXXV, intitulé : *Du sel considéré comme symbole chez les païens et chez les chrétiens*, peut-être y trouverait-il quelque réponse aux diverses questions posées ci-dessus par lui... Mais de peur que notre honorable correspondant ne soit pas entièrement satisfait de cette trouvaille, après lecture faite, nous nous permettrons de lui citer, pour nous excuser nous-même, un des *couplets* de Désaugiers, *à l'occasion d'un baptême :*

AIR : *Il a voulu, il n'a pas pu.*

Pardonne, si
Dans ces *notes*-ci
L'sel est d'un rare extrême:
Sans notre avis,
On l'avait tout mis
Dans les eaux du baptême.

ULR.

—

Carpentras, ville comique (V, 477). — M. Ed. F. a cité quelques vers des *Droits nouveaux* où il est question de Carpentras: ce n'est pas la seule fois que Coquillart a nommé cette ville avec une intention ironique. Je lis dans les œuvres de ce poëte (Reims, 1847), t. 1, p. 55 :

C'est assavoir Margot la gente,
Jacqueline de Carpentras,
Olive de gaste fatras,
Huqueline de cote crotée,
Marion de traine poétras
Et Julienne l'esgarée.

(Metz). TH. P.

—

Une barbe d'or (V, 490). — C'est en signe de deuil que Mgr de Lorraine, dès qu'il eut appris la mort violente de Charles le Téméraire, accourut pour le voir étendu sur une table. Donc le cardinal, ainsi habillé qu'il estoit, c'est-à-dire sans faire sa toilette ni s'être ou rasé ou donné à raser (car alors, comme plus tard Bossuet, les prélats portaient mouche, moustache et le reste), en négligé en un mot, s'empressa d'apporter à cet illustre défunt une marque

de douleur. Et comme Monseigneur était blond, le chroniqueur Jean de Troyes, usant d'une métaphore ou comparaison fort usitée en pareil cas, mais qui ne doit pas être prise au pied de la lettre, n'a pas craint d'écrire : La barbe d'or (FULVA, seu FLAVA). De même, des cheveux noirs s'appellent élégamment, soit des cheveux jais (geai), soit des cheveux d'EBENE.

Que si de la littérature nous entrons dans le domaine des arts, de la sculpture par exemple, nous trouvons que c'est de même pour imiter la couleur du visage ou le teint, le blond de la face et des cheveux, que les Phidias d'ici ou de là se sont avisés. dans l'antiquité, d'enrichir d'une barbe d'or telle ou telle statue d'un dieu.

C'est donc ainsi que, dans Rome, le portique du temple d'Apollon Palatin avait reçu cinquante statues qui représentaient autant de fils d'Egyptus. Les simulacres de ces nombreux frères étaient tout airain, à l'exception pourtant de la barbe, qui était massive d'or *: Sitque illis aurea barba* (Perse, 2e sat.).

A l'égal d'Apollon, d'Esculape et d'Isis, les enfants mâles d'Egyptus possédaient (telle était du moins la superstitieuse croyance de ces temps-là) la puissance d'indiquer par des songes le traitement et les remèdes des maladies. Je crois pouvoir ajouter, sans témérité aucune, que c'est pour cela que les malades étaient anciennement fort exacts à se faire transporter dans les temples ou les chapelles des dieux, bercés qu'ils étaient de l'espoir d'y passer la nuit, de s'y endormir et de recevoir en songe une révélation qui était pour leur crédulité d'une si haute importance. Après la mythologique, un mot, rien qu'un mot d'histoire, en dernier lieu, au sujet de la barbe d'or. Un tyran de Syracuse, Denys, non content d'avoir détroussé, dans son sanctuaire, Jupiter Olympien en lui dérobant un manteau d'or que, dans sa cupide impiété, il trouvait froid pour l'hiver et lourd pour l'été, fit soustraire à Esculape, dans Epidaure, au rapport de Valère-Maxime, en son chap. Ier, *de Religione*, sa BARBE D'OR, parce que, se disait le filou couronné, c'était le comble de l'indécence et du mauvais goût que le fils se montrât si richement barbu, tandis que le père était représenté sans un pauvre petit poil au menton. (Grenoble). J. P.

—

Une inadvertance..., pas de M. Ponson (V, 496). — Cette plaisanterie « vraisemblable » est due à M. Robert Mitchell, qui la mit en circulation, il y a quelques années. Elle a paru dans le *Figaro*, et, comme toutes les légendes, elle est devenue historique.

Hâtons-nous d'en décharger la mémoire de M. Ponson du Terrail, qui a bien assez de ses propres péchés. G. R.

—

« Mæcenas, atavis... » (V, 497). — Pour satisfaire au désir de M. S. D., j'ai consulté toutes les éditions d'Horace que je possède, les éditions d'élite, bien entendu, et dont le texte fait autorité.

Quatre de ces éditions contiennent la leçon TE :

J. Jones, Lond. 1736, 8°. — Dorighelli, Patavi. 1780, 8°. — Wakefield, Lond. 1794, 8°. — Car. Fea, Heidelb. 1827, 8°.

La leçon ME se trouve dans soixante et dix autres : je citerai seulement, et au hasard, parmi ces dernières :

Rob. Stephan. Paris. 1544, 8°. — Aldus, Venet. 1555, 8°. — Lambinus, Lutet. 1567, in-fol. — Henr. Stephan. Paris. 1577, 8°. — Turnebus, Paris. 1577, 8°. — Heinsius, L. Elzevir. 1612, 8°. — J. Bond, D. Elzevir. 1676, in-12. — R. Bentley, Amstel. 1713, 4°. — Tonson, Lond. 1715, 8°. — Cuningham, Hagæ Com. 1721, 8°. — John Pine, Lond. 1733, 8°. — Coustelier, Paris. 1746, in-12. — Baskerville, Birmingham. 1762, in-12. — Barbou, Paris. 1775, in-12. — Oberlin, Argentor. 1788, 4°. — Baxter, Glasguæ. 1796, 8°. — Mitscherlich, Reutling. 1814, 8°. — Doëring, Glasg. 1826, 8°. — Orelli, Turici. 1837, 8°. — John Murray, Lond. 1849, 8°. — F. Didot, Paris. 1855, in-12.

Quant à la raison qui a fait généralement préférer la leçon ME à la leçon TE, M. S. D. la trouvera dans la plupart des commentateurs et notamment dans l'édition de Lemaire (Paris, 1829, 3 vol. in8°), où elle est exposée avec des développements que ne comporte pas l'*Intermédiaire*. Mais Baxter a justifié son choix avec assez de concision pour que ses propres expressions puissent y trouver place :

« Quod placet quibusdam viris doctis, « *Te doctarum*, etc... ut ad Mæcenatem « referatur, nec codicum nec librorum « suffragium habet, et exigua laus est in « Mæcenate pœtica facultas, insuperque « falsa. » Joc'H d'INDRET.

— L'édition de J. Bond porte *me :* et il me semble que cette version est la bonne, la couronne de lierre étant donnée aux poëtes comme prix de leurs vers. Les trois *me* qui se trouvent dans les 8 derniers vers de la 1re ode s'appliqueraient à la même personne. AD. D.

— L'éditeur des *Odes* d'Horace dans la *Collection des auteurs latins* publiés sous la direction de M. D. Nisard donne, comme R. Binet : *Me* doctarum. C'est aussi la leçon qu'adopte le plus compétent des juges en ce qui regarde Horace, M. Patin, éditeur et traducteur des *Œuvres* du charmant poëte (Paris, Charpentier, 1866). Seulement, M. Patin, s'est bien gardé de commettre la faute que M. Nisard a eu

le tort de laisser passer (*ederæ* au lieu de *hederæ*). T. DE L.

—

Vers de Molière à retrouver (V, 498).— Ces vers n'ont jamais été perdus. M. E. G. P. peut les lire dans les *Amants magnifiques* (acte II, sc. 7). Deux ans après la représentation de cette comédie, Quinault les a empruntés à Molière et les a intercalés dans sa pastorale : *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus* (sc. 6), et de là vient que plusieurs biographes et critiques les ont attribués à Quinault. On sait que J. J. Rousseau a également imité le dialogue d'Horace et de Lydie, dans le *Devin du village*. JOC'H D'INDRET.

—

Nicolas Vauquelin, sieur des Yvetaux (V, 503). — Il est vrai que la phrase citée ne se trouve pas dans Tallemant; mais il attribue à des Yvetaux des extravagances tout aussi fortes: « Selon les visions qui lui prenoient, tantôt il étoit vêtu en satyre, tantôt en berger, tantôt en dieu, et obligeoit sa nymphe à s'habiller comme lui. Il représentoit quelquefois Apollon qui court après Daphné, et quelquefois Pan et Syrinx. » Et plus loin : « Il falloit savoir du bonhomme tous les matins comment elle se coifferoit, à la grecque, à l'espagnole, à la romaine, à la françoise, etc.; quel habit elle prendroit; si elle seroit reine, déesse, nymphe ou bergère. » Quant à cet autre passage : « Souvent ils prenoient la houlette avec le chapeau et l'habillement des bergers, et chantoient ensemble des vers que des Yvetaux lui-même avoit composés, » il n'appartient pas à Tallemant, mais à Ségrais, et est seulement cité en note dans l'édition 1840. Si des Yvetaux ne demeurait pas rue du Colombier, réunie aujourd'hui à la rue Jacob, Tallemant marque expressément que son jardin y avait une porte, et que ce fut à cette circonstance qu'il dut de connaître Mme Dupuis, comme écrit la susdite édition 1840. Enfin y a-t-il contradiction nécessaire entre ce que rapportent de sa mort Tallemant et Huet, et ce que dit Saint-Evremond? Le repentir final défend-il d'aimer encore la musique, et des Yvetaux ne peut-il avoir demandé cette sarabande au moment même où d'après sa recommandation, faite *une heure* auparavant, Mme Dupuis lui mettait un mouchoir sur le visage? Le poëte mourant s'était peut-être rappelé ce passage de Brantôme: « ..... Mlle de Limeuil l'aînée..... Quand l'heure de sa mort fut venue, elle fit venir à soy son vallet (ainsi que les filles de la Cour en ont chacune le leur) et s'appeloit Julien, qui jouoit très-bien du violon; — Julien, luy dit-elle, prenez vostre violon et sonnez-moi tousjours, jusques à ce que vous me voyez morte (car je m'y en vois), la défaitte des Suisses, et le mieux que vous pourrez : et quand vous serez sur le mot, *tout est perdu*, sonnez-le par quatre ou cinq fois, le plus piteusement que vous pourrez. — Ce que fit l'autre, et elle-mesme luy aidoit de la voix; et quand ce vint à *tout est perdu*, elle le récita par deux fois; et se tournant de l'autre costé du chevet, elle dit à ses compagnes : — Tout est perdu à ce coup, et à bon escient, — et ainsi décéda. Voilà une mort joyeuse et plaisante. » Probablement trouverait-on plusieurs autres exemples semblables, et je ne voudrais pas en séparer ce que dit Pongerville de Millevoye, qu'il mourut en se faisant lire du Fénelon; car pour la scène de Racine récitée sur l'échafaud par Chénier et Roucher, je crois que l'on commence à tenir ce détail pour fabuleux.
O. D.

—

Le général Dagobert (V, 505). — Son acte de naissance lui donne les prénoms de Luc-Simon-Auguste, né à la Chapelle, le 8 mars 1736, fils de Gabriel Dagobert et de Jeanne-Elisabeth Campain. Le brevet de pension de sa veuve la nomme Jacquette-Claire-Josèphe Pailloux, veuve de Luc-Simon-Auguste Dagobert-Fontenelle. Le général livra son dernier combat à Monteilla le 10 avril 1794, et mourut de fièvre maligne à Puycerda, au mois de mai suivant. (Archives du Dépôt de la Guerre.)
E. S.

— M. Z.-A. a raison : les dictionnaires biographiques sont ce qu'il y a de plus inexact. Voici le résultat de mes recherches sur le général Dagobert; je les donne pour ce qu'elles peuvent valoir :

« Dagobert de Fontenilles (Luc-Auguste-Siméon), était né le 8 mars 1736 à la Chapelle-en-Juger, diocèse de Coutances, bailliage de Saint-Lô. Il paraissait fort âgé, et on lui donnait (en 1793) 75 ans, comme si l'on eût interverti les chiffres de son âge réel (57). Tous les historiens qui ont parlé de ce général l'ont représenté comme un vieillard. » (*Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales*, 1793, 1794, 1795, par Fervet (Paris, 1851), page 45, note.)

Dans la séance de la Convention du 9 floréal an II (28 avril 1794), Barrère s'exprima ainsi : « Citoyens, les lignes dans lesquelles le citoyen Dagobert a tracé les succès des soldats qu'il commandait ont été comme le chant du cygne. Dagobert est mort au milieu des triomphes qu'il avait préparés. »

Puis on lut une lettre des représentants du peuple à l'armée des Pyrénées, datée de Nils, le 3 floréal : « La mort vient de nous enlever le brave général Dagobert au moment où il moissonnait de nouveaux lauriers..... il s'est trouvé atteint d'une fièvre lente qui avait pour cause les fatigues auxquelles on ne peut résister dans

un âge avancé... il est mort à Puycerda le 29 germinal, » c'est-à-dire le 18 avril.

P. Clauer.

— Consulter l'excellent ouvrage : *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales*, par J. Napoléon Fervet, chef de bataillon du génie; Paris, chez Dumaine. Je cite ici d'après la 2e édition, 1861.

A la page 45 du tome Ier, l'historien annonce l'arrivée de Dagobert à Perpignan, le 13 mai 1793. Le général avait alors « quarante années de beaux services; dans un corps affaissé en apparence sous le poids de la vieillesse, il portait l'âme fougueuse d'un jeune homme.... Le *vieux général* (c'est ainsi qu'il se laissait appeler, bien qu'il n'eût que 57 ans)... » Et dans une note au bas de la page : « Dagobert de Fontenelle (Luc-Auguste-Siméon) était né le 8 mars 1736, à la Chapelle-en-Juger, diocèse de Coutances, bailliage de Saint-Lô. Il paraissait fort âgé et on lui donnait 75 ans, comme si l'on eût interverti les chiffres de son âge (57). Tous les historiens qui ont parlé de ce général l'ont représenté comme un vieillard. »

Dans le chapitre IV du second volume, M. Fervet raconte l'expédition de la Seu d'Urgel (avril 1794), dans laquelle Dagobert supporta, particulièrement au combat de Monteilla, de cruelles fatigues qui l'empêchèrent de continuer ses avantages. Après la prise de la Seu d'Urgel, il ordonna la retraite. « Ce fut de Belver, où il arriva le 24 (germinal) que Dagobert data son dernier bulletin, ce *chant du cygne*, comme l'appela Barrère, lorsqu'il le lut à la Convention. Après avoir rendu un compte sommaire de son expédition où « malgré une fièvre inexprimable qui ne l'avait plus quitté depuis qu'il s'était tant harassé en montant la montagne de Monteilla, je vais, ajoutait le mourant, me faire transporter à Puycerda, où les soins et le repos me mettront à même de prouver combien je désire contribuer par mes efforts au triomphe de la liberté. » Mais cet espoir ne se réalisa point, et, transporté à Puycerda le surlendemain, Dagobert y expira trois jours après, le 29 germinal (18 avril 1794). » (Page 28).

Dans une note de la page 30 de ce même second volume, M. Fervet rappelle que Dagobert fit, comme officier, toutes les campagnes de la guerre de Sept ans et y reçut quatre blessures. Il fut nommé maréchal de camp le 20 septembre 1792 à l'armée du Var, général de division le 6 mars 1793 et envoyé, deux mois après, à l'armée des Pyrénées orientales.

M. Fervet relate le bruit d'un empoisonnement, mais il repousse cette fable odieuse, que détruit d'ailleurs le propre témoignage de Dagobert.

Si les ouvrages cités par M. Z. A. contiennent des renseignements inexacts, il est assez étrange qu'on ne trouve pas même une mention accordée à Dagobert dans le *Dictionnaire des armées de terre et de mer*, par le lieutenant-colonel comte du Chesnel.

Frédéric Lock.

P. S. Pour baptiser de nouvelles rues de Paris ou en rebaptiser d'anciennes on a, en ces derniers temps, épuisé la série des généraux du premier et du second empire, jusqu'aux plus obscurs; on y a ajouté le promoteur de la Saint-Barthélemy et les exécuteurs du 2 décembre, mais on n'a pas songé au général Dagobert.

—

Une réprimande militaire (V, 508). — J'en trouve une de même calibre dans « *le* 101e *de ligne*, » de M. de Noriac :

« Capitaine, sans vous commander, où « il est, le pont Eussin? » — « Le pont « Eussin (prononcez avec l'accent gascon). « Le pont Eussin, c'est le plus grand pont « du monde ; il est sur la mer Noire... Et « zé m'étonne indéfiniment que vous igno- « rassiez une chose dont auquel il n'est « pas permis de ne pas savoir ! »

Le citoyen-représentant de la Nation, du très-regrettable Raffet, disait au 101e de ligne en 1796 : « Soldats ! avec du fer et du pain on va en Chine. »

Le plus curieux, c'est qu'effectivement, en 1860, le 101e était en Chine !

P. A. L.

—

Faire ripaille (V, 519). — Merci pour les réponses *pour* et *contre*, faites à ma question : il paraît qu'il y a au moins matière à controverse. Voici deux auteurs qui ne pensent pas comme le Dictionnaire de l'Académie, et dont l'opinion mérite, je crois, considération. M. A. de Pontmartin, dans un article de ses *Nouveaux samedis*, quatrième série, sur *La Haute Savoie ; récits d'histoire et de voyage* par M. Francis Wey, écrit ceci : « Il s'agit de ce mot *faire ripaille*, dont l'étymologie, défigurée par les haines anticléricales, a fini par devenir une flétrissure contre de très-saints personnages. Ripaille est un lieu de plaisance, un site charmant, qu'il nous semble voir encore, penché sur le lac Léman, où se mirent ses élégants massifs et ses pentes fleuries. Faire ripaille ne signifiait d'abord, dans le pays, que « jouir des plaisirs inno- « cents de la campagne ». Mais, bah ! il fallait surprendre et nous montrer en flagrant délit d'orgie et de débauches celui que Voltaire a appelé le *bizarre Amédée*, ce duc Amédée qui fut pape sous le nom de Félix V, et qui, en somme, a laissé une mémoire vénérée. Se faire aider par un mot proverbial à prouver qu'un pape, un cardinal, un prince de la terre et de l'Eglise se réfugia à Ripaille avec six de

ses compagnons pour y pratiquer le contraire du régime cénobitique, quelle aubaine ! M. Francis Wey reprend une à une toutes les pièces du procès, toutes les phases du récit, et il rétablit la vérité dans toute son évidence. « Les passions du siècle dernier, dit-il en terminant cette discussion lumineuse, ainsi qu'une strophe de Voltaire, ont fait le reste et consacré étourdiment une calomnie, au temps où, sous prétexte de combattre les *superstitions* catholiques, ce poëte et son école immolaient leur patrie orthodoxe à l'Angleterre, à la Prusse, à la Russie schismatiques ; au temps où, après avoir déshonoré Jeanne d'Arc, ils applaudissaient au partage de la Pologne. »

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux ermitage,
Tu voulus être pape, et cessas d'être sage?
Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
Et, malgré les deux clés dont la vertu nous [frappe,
Si j'étais aussi pénitent,
Je ne voudrais point être pape.

J. L.

Acceptions diverses du mot femme du monde (V, 520). — L'expression *femme du monde*, que M. O. D. a rencontrée dans une traduction du *Vicaire de Wakefield*, n'est pas une copie littérale de l'expression anglaise, bien que celle-ci s'en rapproche beaucoup. Voici le passage auquel notre correspondant fait allusion (ch. 20) : « *The lady was only a woman of the town.* » Littéralement : *la dame était seulement une femme de la ville*, c'est-à-dire de la capitale, de Londres. Ch. Nodier, dans sa traduction publiée en 1838, dit sans hésiter : « *C'était tout simplement une fille publique.* » — La même expression se retrouve au chapitre suivant, dans le récit d'Olivia : « *Two abandoned women of the town* » (*deux femmes abandonnées de la ville*), ce que Nodier traduit ainsi : « *deux femmes perdues de mœurs.* » Dicastès.

— Ce terme, d'une morgue aristocratique si souverainement dédaigneuse — à l'égard de toutes celles qui ne sont pas de *ce monde-là*, — date, pour le moins, du grand siècle, témoin ce passage de La Bruyère : « Pour *les femmes du monde*, un jardinier est un jardinier, et un maçon est un maçon; pour quelques autres plus retirées, un maçon est un homme, un jardinier est un homme... » — Ces *femmes du monde*-là sont celles *du monde bien élevé*. Ce sont *les femmes comme il faut*, — par opposition, hélas! aux *femmes comme il en faut*, pour ne pas désigner autrement ces malheureuses, — ouvrières d'une catégorie *trop* spéciale, — qui vont en journée — la nuit. Ulric.

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 494, 542). — J'en demande pardon à M. William E. A. Axon F. R. S. L. de Manchester, Gœthe a été marié à Christine Vulpius, qui fut d'abord sa maîtresse. Gœthe a adressé à Christine deux élégies sur la métamorphose des plantes et des animaux. Ristelhuber.

— On peut ajouter encore cet hermaphrodite (qui, au moral et au physique, tenait de Mercure et de Vénus) le chevalier ou la chevalière *d'Eon* (car il signait des deux manières).

Et parmi ceux ou celles qui auraient mieux fait de ne se pas marier, *Socrate*, dans l'antiquité, *Albert Durer* et *André del Sarto*, au moyen âge, et, de nos jours, *Lady Byron* (1), ainsi que la comtesse de la Suze (Henriette de Coligny), dont la reine de Suède, Christine, disait qu'elle s'était rendue catholique pour ne voir son mari ni en ce monde ni en l'autre.

P. A. L.

— Nul doute que de nombreuses communications ne soient adressées sur ce sujet qui peut offrir un intérêt véritable. Voici quelques noms qui s'offrent à ma pensée. Et d'abord Sapho. Observons à cet égard que des rumeurs fâcheuses ont circulé à l'égard de ses mœurs ; le savant Butmann avait, dans le tome Ier de son *Mythologus*, partagé l'opinion assez générale à cet égard, mais il a changé d'avis après avoir lu l'apologie spéciale écrite par M. Welcker, en 1816 ; M. Deschanel, qui a consacré à la célèbre prêtresse de Lesbos un article dans la *Revue des Deux Mondes*, se montre moins disposé à absoudre. Quoi qu'il en soit, je jette ici quelques indications qui seront sûrement complétées : Héloïse, la reine Elisabeth, Mlle Lubert, femme de lettres que Voltaire avait surnommée : Muse et Grâce ; Mlle de Somery, douée d'un esprit original et indépendant. F. B.

— Gabriel Naudé n'a pas été marié. Il dit lui-même (*Naudeana*, p. 109) : « Je ne pourrois pas me résoudre à me marier. Ce marché est trop épineux et trop plein de difficulté pour un homme d'étude ; j'aime mieux dire comme Horace :

...Melius nil cælibe vita. »

Naudé, au même endroit, renvoie à la disssertation de Daniel Heinsius : *An viro litterato ducenda sit uxor* ; à la 31me lettre de la 1re centurie du recueil épistolaire de Juste Lipse, aux stances de Desportes sur le mariage et à la page 233 des *Discours académiques* de M. de Rampale. Le biblio-

(1) (N'est-ce pas plutôt *Lord Byron?... Réd.*)

thécaire du cardinal Mazarin remarque (p. 10), que le sacrement de mariage ne plaît point en général aux Italiens et surtout aux Romains. Il cite comme célibataires morts dans l'impénitence finale: Janus Nycius Erytreus (Victor Rossy), Pierre Pomponace, etc. EUQOBRAL

—

Epigraphie des cadrans solaires (V, 532). — Dans le cimetière d'Anet (Eure-et-Loir), j'ai noté cette inscription qu'on lit au cadran de l'église: LE TEMPS PASSE ET L'ÉTERNITÉ VIENT.

Au cadran de l'hôtel de ville de la même commune: ORA UT TE RAPIAT HORA.

S. D.

— A Saint-Gratien, près de l'église et du château, sur le trumeau d'une maison, au premier étage, j'ai lu cette légende: SOL REGIT ME, ET VOS UMBRA. V. P.

—

Médailles en l'honneur de la Saint-Barthélemy (V, 533). — M. Frédéric Lock connaît-il la médaille frappée à Rome pour perpétuer le souvenir de cet abominable massacre, et portant pour inscription: MAGNA HVGONOTORVM STRAGES? Aujourd'hui que certaine école historique répudie au nom du catholicisme cette triste page de son histoire, et présente la Saint-Barthélemy comme un fait purement politique, il est bon de noter ce démenti donné par la numismatique papale. Consultez, du reste, ce que dit à ce sujet, et à propos tant de cette médaille que d'un tableau existant encore au Vatican, le *Dictionnaire de Larousse,* au mot Saint-Barthélemy. — Ce n'est pas répondre à la question de M. Lock; mais cela intéressera peut-être les lecteurs de l'*Intermédiaire.* (Saint-Malo.) A.-G. J.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Inventaire général des objets d'art de la France. — Il y a quelques années, un patricien de Venise vendit à un marchand de Paris un tableau célèbre de Paul Véronèse qui, depuis trois siècles, faisait l'ornement du palais libéralement ouvert aux *forestieri.* Le gouvernement autrichien intervint, cassa la vente, empêcha la sortie du tableau, et pour motif de cet acte arbitraire, allégua que la valeur inestimable de l'œuvre la rendait partie de l'avoir artistique de la ville; que le comte G*** en avait la jouissance, mais Venise la nue propriété.

Paulo minora canamus. Un fait analogue vient de se produire à Nantua. Un tableau de Delacroix, *le Saint Sébastien,* donné à l'église de cette petite ville par le Gouvernement de Juillet, a été récemment vendu, toujours à un marchand de Paris, par le conseil de fabrique. Grande, vive et croissante émotion au sein du conseil municipal, honorablement jaloux des richesses artistiques de Nantua; plainte formulée auprès de qui de droit, aux fins d'obtenir l'annulation de la vente; l'affaire est pendante : il faut souhaiter qu'elle se termine selon les vœux du conseil municipal, et dans l'intérêt de la stabilité des œuvres d'art données aux monuments publics. En effet, si le gouvernement autrichien a usé d'arbitraire dans un cas où la propriété légitime d'une œuvre d'art ne faisait pas doute, le conseil municipal de Nantua, conservateur des monuments publics de la cité et de leurs accessoires, me paraît dans son droit et dans son devoir en s'opposant à ce qu'un accessoire de l'importance d'un tableau de Delacroix sorte de l'église à laquelle le gouvernement l'a donné.

Dans la *Chronique des Arts et de la Curiosité* du 18 juillet, M. Galichon publie, à l'occasion de l'affaire de Nantua, de sérieuses réflexions. Il demande qu'en donnant une œuvre d'art, l'administration impose l'interdiction formelle de l'aliéner et l'obligation de la placer dans des conditions favorables de conservation.

Et afin de prévenir le retour d'incidents tels que celui de Nantua, il propose de *dresser un inventaire général des objets d'art placés dans les monuments publics de toute la France.* Il fait appel aux savants, aux amateurs, aux archivistes, aux sociétés savantes et artistiques, et offre les colonnes de la *Gazette des Beaux-Arts* pour publier leurs communications en un catalogue, considérable avec le temps, qui serait aux monuments publics ce que les catalogues ou livrets sont à nos musées.

Des tentatives partielles et locales ont eu lieu à diverses époques dans ce but, ce qui prouve que l'idée de M. Galichon est excellente et utile. Ne serait-il pas dans le rôle et les fonctions de *l'Intermédiaire* de la répandre ainsi que l'invitation du directeur de la *Gazette,* et, en reproduisant son appel, de concourir à la réalisation d'une pensée généreuse et pratique? Il est bien peu de monuments publics d'une certaine importance qui n'aient été l'objet d'une publication locale ou générale plus ou moins importante. Il y aurait donc deux points : établir la bibliographie de la question et, à son aide et en la complétant, extraire ou former le catalogue général et national de toutes les œuvres d'art existant en France dans les monuments publics. Qu'en pensent nos coabonnés?

Cz.

—

Deux Zeller au lieu d'un? — M. Ed.

Chaignet s'occupant, dans sa *Vie de Socrate* (Didier, 1868, p. 168), de la femme du philosophe, dit en note : « On peut lire, et non sans profit, sur ce sujet, un petit article de M. Zeller sur Xantippe, inséré dans la *Revue germanique* du 1er septembre 1867. Je crois que c'est l'auteur de l'*Histoire de la philosophie grecque*, et je me félicite de voir que ses conclusions ne diffèrent pas sensiblement des miennes. » Pour moi, je ne crois pas que l'apologiste de Xantippe soit le même que l'historien de la philosophie grecque, et je prie les lecteurs de *l'Intermédiaire* de prononcer entre M. Chaignet et moi. YEZIMAT.

—

Les métaphores de M. Delangle et de M. Charles Dupin. — M. le procureur général Delangle, dans un discours récemment prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de son prédécesseur M. Dupin aîné, a eu des paroles d'admiration pour cette « grande image. » N'est-ce pas une *grande image* que celle dont le même personnage s'était servi, au Sénat, quelques jours auparavant (3 septembre), en disant à M. le premier président Bonjean avec cette hardiesse oratoire que donne l'indignation : « Vous attaquez dans ses entrailles le plébiscite même ? » De ces *entrailles de plébiscite*, il n'y aurait rien à rapprocher, si M. le baron Dupin, dans la séance suivante (4 septembre), ne s'était écrié, à propos des sénateurs, que « des racines de cet ordre l'emportent cent fois sur les racines vulgaires qui prendraient leur source dans les conseils généraux. » M. Prudhomme est dépassé, lui qui, effrayé des probables excès de la Révolution, disait si éloquemment : « Il faut enchaîner dans sa source le lion populaire ! » T. DE L.

—

« Figaro » et l'infini. — « Dans la voie du progrès, écrit M. Jules Richard (*Figaro*, 21 août 1869), il y a toujours un pas à faire : c'est l'infini ; $n+1$, dit poétiquement l'algèbre, etc. »

Où allons-nous par « la voie » de M. Jules Richard, spécialiste militaire du *Figaro*, et comment $n+1$ peut-il représenter l'infini ? *Taupins* et *Cornichons* à la rescousse ! Vous me direz que n peut recevoir toutes valeurs, de -1 à l'infini ? Fort bien ! mais à quoi sert l'unité dans cette formule de M. J. Richard... préoccupé de l'infini ? Cet $n+1$ serait-il notation ? — — Contentons-nous alors de la simple bouteille ∞ ... de pèlerin !

Mais l'unité sera *ce pas* qui est toujours à faire... et n ne peut recevoir que des valeurs finies : le progrès réalisable n'est donc pas infini ?... et patati et patata, sans compter, qu'à l'infini, $n+1=n$. La belle chose que de savoir quelque chose, Monsieur le maître de philosophie, et que l'on patauge avec grâce... algébriquement ! H. DE S.

—

Un enfant de Paris mâle et femelle tout à la fois. — Le *Figaro* du 15 septembre dit qu'il vient de se passer à Passy « un fait sans précédent dans les annales de la médecine. » Le médecin de l'état civil a eu à constater « la naissance d'un *hermaphrodite* chez lequel les deux sexes étaient parfaitement visibles. Comment va être inscrit ce nouveau-né ? Est-ce une fille ? Est-ce un garçon ? Voilà les questions qu'il faut résoudre. Le médecin-accoucheur tient pour le sexe féminin, et celui de l'état civil pour le sexe masculin. Jugez si le cas est embarrassant. »

Or, il y a au moins *un* précédent, du siècle dernier, et voici comment le cas fut constaté.

Dans le registre des naissances de la paroisse *Bonne-Nouvelle*, à Paris, on lit ce qui suit :

« L'an 1741, et le 1er août, a été baptizé un enfant dont la nature, quant à l'espèce de masle ou femelle, ayant les deux noms, a été déclarée incertaine par la dame Leclerc, maîtresse sache-femme, qui a été nommé dans l'incertitude comme masle *François-Marie*, enfant de Pierre-André Levasseur, me cordonnier, et de Marie-Agathe Brunet, son épouse, demeurant rue Neuve-de-Cléry, de cette paroisse, par Jacques-François Martin et par Marie Pourdin. Le père et la marreine ont déclaré ne savoir signer. Le parain et la sache-femme ont signé avec nous.

« DUPUIS, prêtre. »

Pour copie conforme : G. SAINT-JOANNY.

—

« Figaro » et Salomon de Caus. — « Salomon de Caus, l'*inventeur du pouvoir de la vapeur* (!), n'est-il pas mort dans un cabanon de fous à Bicêtre ? » Ainsi s'exprime (4 sept. 1869) M. Behelle, *greffier* du « malin compère, » pour la plus grande satisfaction de l'*inventeur* Sam.-H. Berthoud, trop connu lui-même du peuple de l'*Intermédiaire*. Cette absurde mystification, perpétrée en décembre 1834 (*Musée des Familles*), ne sortira donc point de la circulation générale ? Allons, confrère Behelle, on voit bien que vous ne lisez notre *Intermédiaire ;* bien vous aurait pris, pourtant, de lire notre numéro 45 (10 novembre 1865), ou *les Merveilles de la Science*, par Louis Figuier, ou même le *Petit Journal* (10 mai 1866) : vous auriez vu que Salomon de Caus, ingénieur du roi, *enterré au cimetière de la Trinité, à Paris, le dernier de février* 1626, n'était pas visible dans un cabanon de Bicêtre en 1641. Qu'on me ramène à *Gaspard Hauser !*

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 116. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA ORDINATA — Il se faut entr'aider. 25 oct. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Voltaire traducteur ou traduit. — On trouve dans *Alzire* ces quatre vers :

Des Dieux que nous servons connais la différence :
Le tien t'a commandé le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner!

La même idée a été exprimée dans les trois vers anglais qui suivent :

Now learn the difference twixt thy faith and mine,
Mine bids me pardon, pity and forgive thee,
Thine bids thee take a life thou cans't not give!

dont voici la traduction littérale :

Maintenant apprends la différence entre ta foi et la mienne :
La mienne me commande le pardon, la pitié et l'oubli,
La tienne te commande de prendre une vie que tu ne saurais donner!

Quel est l'auteur des vers anglais? Et lequel des deux poëtes est le traducteur de l'autre? (Etretat.) J. Brunton.

—

Rose et Baiser, madrigal. — De qui donc est ce joli petit madrigal :

Que ferez-vous de la rose
Où j'ai vu, charmante chose,
Votre lèvre se poser?
Donnez-la-moi! Si l'on ose,
Autour de nous, en jaser,
Je suis prêt, — gardant la rose, —
A vous rendre le baiser.

N. V.

—

« **Habent sua fata libelli.** » — A quel poëte latin, ancien ou moderne, est emprunté ce bout de vers, devenu proverbial, et dont j'ai vainement demandé et recherché l'auteur? L'*Intermédiaire*, qui sait tout, ne manquera assurément pas de me donner satisfaction sur ce point. — J'oserai lui demander aussi de quel Père de l'Eglise ou de quel théologien est cette gracieuse pensée sur Dieu, que j'ai glanée dans mes lectures : *Deus est hilaris.* Clovis Mx.

—

Endetté comme un boucher. — Cette expression, proverbiale à Nîmes, serait-elle usitée sur quelques autres points de la France; ou faut-il la considérer comme un idiotisme local? (Nîmes.) Ch. L.

—

Faire la bête au roi quatrième. — Quel est le sens de cette manière de parler qui se trouve dans une lettre de Bussy-Rabutin? (Tome I, page 285 de l'édition d'Amsterdam, 1738.) (Nîmes.) Ch. L.

—

Petits Crevés. — D'où vient le nom de *Petits Crevés*, qu'on donne, ici (Bruxelles), aux cocodès bien pensants, aux jeunes élégants de Saint-Vincent de Paul?

Bon Piot.

—

Camée représentant les traits de Jésus-Christ. — Divers journaux annoncent la mise en vente d'une gravure et d'un buste offrant l'image fidèle des traits de Jésus-Christ, d'après un camée antique. Il est bien certain que ce camée est apocryphe, mais il serait curieux de savoir s'il existe réellement (en ce cas, à quelle époque il a été fabriqué), ou bien si l'on s'est borné à en supposer l'existence.

On met également en vente un buste en bronze de la Vierge Marie, d'après le tableau de saint Luc. N'est-il pas étrange de voir soutenir encore cette opinion qui attribue à un évangéliste ces tableaux de la *Vierge avec l'enfant Jésus*, que l'on voit à Rome (dans l'église de Sainte-Marie Majeure) et à Bologne? La critique moderne attribue ces productions au peintre Luca, moine de Florence qui vivait au IXe siècle et qui avait dû à sa haute piété le nom de saint. Il paraît que Henri de Valois est le

premier auteur catholique qui, dans ses notes sur Eusèbe, mises au jour en 1639, ait contesté ces attributions. Voir les ouvrages cités dans la *Biographie universelle* (article *Luca Santo*), en y ajoutant les *Recherches historiques* de G. Peignot, *sur la personne (et les portraits) de Jésus-Christ* et sur celle *de Marie*, Paris et Dijon, 1829, in-8°, ouvrage curieux, mais qui pourrait encore être l'objet de développements étendus, fournis par l'étude des monuments figurés, avec lesquels le philologue dijonnais était peu familiarisé.

(Caen.) F. D.

—

L'étouffeur du comte de Paris. — On a raconté que, dans la mémorable séance de la Chambre des députés, le 24 février 1848, où Lamartine proclama la République, malgré lui, le petit comte de Paris, amené par sa courageuse mère, la duchesse d'Orléans, au milieu des représentants de la France, fut enlevé par un inconnu et faillit être étouffé par ce misérable. Le fait, qui fut raconté alors, est-il réel? Il est temps de le dire et de l'écrire, et même de nommer l'étouffeur, — si étouffeur il y a, — et s'il est connu de quelque lecteur de l'*Intermédiaire*. P. DE S. F.

—

Henri VII a-t-il été empoisonné au moyen de la communion? — Quelques écrivains ont mis ce crime, le plus affreux que l'imagination puisse inventer, sur le compte d'un dominicain, Politiano de Montepulciano; M. Viennet signale cette circonstance dans une *Epître à M. de Lamennais*, mais ce n'est pas une autorité bien imposante. Ce fut à Sienne que l'empereur d'Allemagne, Henri VII, mourut, le 4 août 1313, en lutte déclarée avec le pape Clément V, alors à Avignon. Trente ans après, le roi de Bohême, Jean, déclara par lettres-patentes, que l'ordre de Saint-Dominique était innocent de ce crime qu'on continuait de lui imputer. Quelle est à cet égard l'opinion des historiens sérieux? Sur quels témoignages s'appuie cette accusation effrayante? Il serait désirable que des recherches intelligentes vinssent dissiper une incertitude qui, je crois, domine encore. (Marseille.) V. P.

—

La devise de Valentine de Milan. — J'ai lu quelque part que la veuve de Louis d'Orléans prit pour devise un arrosoir accosté de deux S avec cette *âme* ou légende : *Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.* Ces deux prétendus S ne seraient-ils pas deux cordelières, symbole héraldique du veuvage, mal dessinées par quelque peintre ou mal vues par celui qui a donné la description? C. DE T.

—

Robert d'Arbrissel (1047-1117). — Que sait-on aujourd'hui, — historiquement parlant, — sur les macérations, — non moins étranges que légendaires ou proverbiales, — auxquelles se livrait le bienheureux ROBERT D'ARBRISSEL (fondateur de l'Abbaye de Fontevrault), pour combattre et mortifier en lui le démon de la chair? TRUTH.

—

D'un mot d'Alfonse X. — J'ai toujours beaucoup douté, je l'avoue, de l'authenticité du mot que l'on attribue au roi de Castille, Alfonse X : *Si j'eusse été près du Créateur, je lui aurais conseillé mieux que cela.* Quelle valable autorité peut-on invoquer en faveur de la réalité de cette remarque satirique? YEZIMAT.

—

Manuscrit du maréchal de Vauban. — Un catalogue publié en 1865, par M. Edwin Tross, libraire à Paris, signalait la vente des livres et manuscrits du célèbre chevalier (ou chevalière) d'Eon, livrés aux enchères à Londres en 1791, comme offrant de nombreux manuscrits autographes de l'illustre maréchal. Que sont devenus ces précieux manuscrits? Sont-ils restés en Angleterre? Ont-ils fait retour à la France? Dans quelles mains ou dans quels dépôts se trouvent-ils aujourd'hui? M. Camille Rousset, l'habile historien de Louvois, qui prépare, dit-on, une histoire fort étendue de Vauban, en a-t-il eu connaissance? B. G.

—

« La Stratonice. » — J'ai un roman, intitulé : *La Stratonice* (*Paris, Augustin Courbé, au Palais, en la Petite Salle, à la Palme*, 1641, in-8). Le titre est gravé dans le genre de Daniel Rabel. Malheureusement la gravure, qui paraît avoir été faite pour un in-4, est rognée par en bas et ne laisse voir que le haut des lettres qui formaient probablement les noms du dessinateur et du graveur. Sur un second titre, est le chiffre d'Augustin Courbé. Il résulte de l'avis au lecteur que ce texte est une traduction de l'italien, mais ni cet avis, ni le privilège, daté le 31 mars 1640, ne donnent les noms de l'auteur ni du traducteur. Les deux premiers livres forment un volume de 304 pages.

La suite de la Stratonice, ou 3e livre, forme un second volume à pagination distincte, de 218 pages. — En 1648, ce volume appartenait à Madame Dollé, à Mande, selon la mention à l'encre marquée sur le 2e titre, et la dernière page du privilège porte, également à l'encre, la phrase suivante : *Ce présent livre appartient à Fleury Anguier.* Cet Anguier, dit Fleury, peintre, faisait partie de l'Académie de Saint-Luc, et probablement, il

était parent du peintre d'architecture Guillaume Anguier et des célèbres sculpteurs Michel et François Anguier.

Je serais heureux qu'un lecteur de l'*Intermédiaire* pût me faire connaître le nom de l'auteur original italien et du traducteur français. Je les ai vainement cherchés jusqu'ici. E. G. P.

—

Le Code Napoléon mis en vers français. — Sous ce titre, il parut en 1811 un fort volume in-12, qui aujourd'hui n'est pas très-commun. L'ouvrage est présenté comme ayant pour auteur M. D***, ex-législateur. M. Dupin, dans sa *Bibliothèque choisie des livres de droit,* prétend, sous le n° 1861, que c'est à tort que l'on a attribué au comte Daru le *Code Napoléon mis en vers;* seulement, il ne dit pas quel est le véritable auteur de ce livre. Quelqu'un pourrait-il me renseigner à cet égard?

J'avais espéré trouver la solution de cette question dans la nouvelle édition du *Dictionnaire des Anonymes,* par Barbier, que publie en ce moment M. Gustave Brunet, mais j'ai eu beau compulser toute la partie consacrée à l'initiale D***, je n'ai rien trouvé. A. SOREL.

—

Les « Contre-Vérités » du marquis de Rouillac. — Connaît-on les *Contre-Vérités* (en vers) publiées dans la première moitié du XVIIe siècle par Louis de Goth, marquis de Rouillac, mort le 19 mai 1662? Tallemant des Réaux, qui dit de si plaisantes choses sur cet original, n'a pas eu connaissance de cet opuscule. M. P. Paris, qui a si bien commenté les *Historiettes* en général et l'*historiette* de Rouillac en particulier, ne mentionne pas non plus les *Contre-Vérités.* Le *Manuel du Libraire* n'en parle pas davantage. Puisse l'*Intermédiaire* me dédommager du silence de tous ces auteurs, et de bien d'autres que je ne nomme pas! T. DE L.

—

Pastiches et faussetés passant la permission. — Le journal *le Peuple français,* dans son numéro du 27 août 1869, contient, à la troisième page, sous le titre *Edilité parisienne,* un article en trois colonnes signé *Louis Lazare.* Dans cet article, sont intercalées des citations ayant l'apparence de choses historiques, trop étendues, pour qu'il soit possible de les reproduire ici. Ces choses, écrites tant bien que mal en pastiche du XVIIe siècle, je les ai déjà rencontrées, mais seulement dans des publications de M. Louis Lazare où elles ne sont jamais accompagnées d'aucune indication de source. Il y a, notamment, dans l'article du *Peuple français,* deux conversations, assez gaillardes, dont Henri IV est un des interlocuteurs, et roulant sur les grands travaux de Paris.

L'*Intermédiaire* compte dans sa clientèle, de nombreux lecteurs qui s'occupent, avec grande compétence, de l'histoire de Paris. Quelqu'un d'entre eux pourrait-il attester, l'ayant vérifié par lui-même, l'authenticité des anecdotes que M. Louis Lazare vient de rééditer dans *le Peuple français,* après les avoir précédemment produites ailleurs (soit dans *la Revue et Gazette municipale,* soit dans le *Dictionnaire des rues de Paris*).

Je suis bien obligé, pour justifier mes doutes, de rappeler que M. Lazare a déjà mis en circulation de prétendues lettres du roi Henri IV, dont la fausseté a été péremptoirement démontrée par M. Berger de Xivrey.

Les citations du *Peuple français* ont été relevées, dès le lendemain, par *le Temps* qui s'en est appuyé dans un article de polémique. Il ne faudrait pourtant pas que des documents fabriqués par la fantaisie fussent acceptés et demeurassent comme témoignages officiels et authentiques. FRÉDÉRIC LOCK.

—

Note de M. Bazin sur Rangouze. — Dans sa *Description bibliographique des livres choisis en tous genres, J. Techener* (t. I, 1855, p. 212), je trouve l'indication que voici : « 2654. *Lettres panégyriques aux héros de la France,* par de Rangouze. Paris, 1648, in-8°. Exemplaire de Bazin, auteur de l'*Histoire de Louis XIII,* avec une longue note de sa main. » Quelqu'un connaît-il cette longue note qui doit être intéressante? Pourrait-on m'en donner communication soit ici, soit à part? T. DE L.

—

Une édition nouvelle de Vapereau. — Est-il vrai qu'une quatrième édition du *Dictionnaire des Contemporains* soit en préparation? Elle répondrait à un besoin très-réel, car depuis 1865, date de la troisième impression, bien des lacunes se font remarquer. Ce Dictionnaire est au premier rang de ces livres de *référence* qu'on consulte sans cesse; il est donc bien essentiel de le tenir à jour. Quant à moi, qui le consulte très-souvent, j'ai noté comme brillant par leur absence une foule de noms que réclame l'édition nouvelle. Je me bornerai à extraire d'une liste que j'ai dressée, et qui comprend plus de trois cents personnages, deux individualités qui méritent bien une mention : MM. Maurice Sand et Henri Rochefort. Le Dictionnaire dont il s'agit ne s'occupant que des hommes vivants, la mort l'oblige, depuis 1865, à bien des retranchements dont il résultera force pages blanches faciles à remplir.

(Bordeaux.) C. A.

Famille Louis, de Ligny en Barrois. — Je prie vos lecteurs de me donner des renseignements généalogiques, ainsi qu'une description exacte des armoiries de la famille *Louis*, originaire de (ou bien ayant demeuré au XVII° siècle dans) la ville de Ligny, département de la Meuse. Quelques membres de cette famille durent quitter leur pays, ainsi que le Barrois, où ils possédaient des terres, parce qu'ils avaient embrassé la religion réformée, et se réfugièrent en d'autres pays, tandis que les membres de cette famille qui étaient restés catholiques y sont demeurés. J'aimerais savoir, en même temps, s'il existe encore un descendant de cette même famille.

(Amsterdam). J. G. de G. J. Jr.

—

Chemins de fer flottants à locomotives sphériques. — Vers 1847, un ingénieur, M. Mondot de Lagorée, inventa une forme de navire à vapeur fort originale. Il donnait à son pyroscaphe la sphéricité d'une gigantesque boule, creuse nécessairement, moins les engins de locomotion et l'arrimage. Comme une boule roule sur un plan uni, en l'effleurant à peine, de même, son navire à vapeur ou locomotive, remorquant un train de navires, devait rouler sur la surface de l'onde, avec une vitesse de 36 kilomètres à l'heure par un tirant d'eau de *six centimètres* seulement !...

Une machine de puissance secondaire, moindre que celles des locomotives ordinaires, suffisait à obtenir l'effet voulu. M. Mondot ne demandait que 80,000 fr. aux capitalistes intelligents et audacieux de 1846. Les a-t-il trouvés, et quelque essai de cette ingénieuse boule a-t-il jamais été fait ? Cz.

—

Emigration, vers l'est, des centres de population. — L'observation démontre que, pour beaucoup de villes, l'accroissement des constructions a surtout lieu de l'ouest à l'est, en sens inverse du courant magnétique terrestre. La tendance des populations urbaines à se porter vers l'est a-t-elle été constatée scientifiquement ? Il doit y avoir des exceptions à cette règle, comme c'est le cas, lorsque la ville est adossée contre une montagne qui limite à l'est son développement ; mais à Lyon, par exemple, et dans beaucoup d'autres villes où la colline-obstacle favorise le mouvement vers l'est, ce mouvement est très-marqué, et cela depuis des temps fort éloignés. On pourrait dire que généralement, à l'origine des agglomérations urbaines, les fondateurs ou premiers habitants se sont exposés volontairement au soleil levant, en adossant leurs premiers abris à des contreforts naturels ; de là, une extension dans le sens de la plus facile expansion, mais cette explication conjecturale est-elle la clef de cette singulière tendance ? R... S. V. P.

—

Gouttes d'éther. — Ce que nous appelons : « *Gouttes d'éther*, » est-il par une locution vicieuse, ces « *gouttes d'Angleterre*, » dont il est parlé dans un passage de Voltaire ? « Ces paroles firent sur l'âme de l'Ingénu l'effet des gouttes d'Angleterre, qui rappellent un mourant à la vie et lui font entr'ouvrir des yeux étonnés. » — (*L'Ingénu*, ch. x.) J. L.

—

Armoiries des prélats et des sénateurs. — C'est un droit ou un usage, — en l'absance de la réglementation des armoiries, singulière lacune de la fameuse loi sur la noblesse de 1858, — que les évêques prennent des armoiries en montant sur leur siége épiscopal. En est-il de même pour les sénateurs, non en possession de port d'armoiries, au moment de leur élévation au rang sénatorial, ou ce privilége est-il réservé à ceux que la préconisation élève au-dessus de leurs humbles troupeaux ? *Quid*, sous le premier Empire ? Cz.

—

Les sabotiers. — Dans la 155° lettre de Guy Patin, en date du 25 novembre 1659 — (édition de 1692), — on lit : « On fait ici « le procès à un des chefs des sabotiers, « nommé M. de Bonnesson, gentilhomme « du païs de Beausse. Il a été conduit de la « Bastille au Grand-Conseil, qui a charge « de lui faire son procez, mais ils n'en « peuvent venir à bout : il ne parle point ; « il demande son renvoi à la Chambre de « l'Edit (1) parce qu'il est huguenot, et « n'a rien voulu répondre aux demandes et « questions qu'on lui a faites. Comme il « avoit esté amené, avec une escorte de « trois cens hommes, de la Bastille au « Grand-Conseil, il y a de même esté ra- « mené ; il a présenté requête au Parle- « ment pour y obtenir son renvoi. »

Patin revient sur cette affaire dans la 159e lettre (12 décembre 1659 : « MM. du « Grand-Conseil continuent à faire le pro- « cès à ce M. de Bonnesson, huguenot, et « petit-fils de Duplessis-Mornai, gentil- « homme de Beausse, qui étoit un des « chefs sabotiers. Quelques-uns croient « que ce pourra bien être pour demain, car « ils en sont aux avis : les uns disent qu'il « aura la tête tranchée, les autres parlent « de la roue. M. de Pontereau, maître des « requêtes, est allé en Normandie, y faire « raser les châteaux et les bois de quel- « ques seigneurs qui ont été condamnez

(1) L'édit de Nantes, accordé par Henri IV aux Huguenots.

« par contumace pour le même crime. J'en « ai, entr'autres, entendu nommer deux : « sçavoir, Dameri et Créqui de Bernière. »

Dans la 160e lettre, 1re du IIe volume, et en date du 16 décembre 1659, on lit : « Samedi « dernier, 13 de ce mois, le marquis de « Bonnesson a eu la tête tranchée, à la Croix « du Tiroir. Il est mort huguenot, et n'a « jamais voulu entendre le docteur de Sor- « bonne qui tâchoit de le convertir, afin « qu'il mourût à la romaine. Il n'a pas « voulu être bandé; je pense qu'il a été « veu de tout Paris, car on l'a amené à la « Bastille, dans une charrette fort élevée, « jusques au lieu du supplice. Il avoit un « livre en ses mains, dans lequel il lisoit : il « était un des chefs de la conspiration des « sabotiers. Il y en a encore deux dans la « Bastille, au procès desquels le Grand- « Conseil a charge de travailler incessam- « ment. Il étoit conduit au supplice par « 800 archers à pié et à cheval. Si la con- « spiration du marquis de Bonnesson eût « réussi, on dit que c'eût été une horrible « chose; qu'il y avoit plusieurs grands du « royaume qui s'y étoient engagés par pro- « messe, et même il y en a qui disent que « Cromwell avoit promis de s'y joindre, et « qu'il devoit envoyer une armée à leur « secours, qui eût abordé du côté de la Ro- « chelle. Bon Dieu! quelle désolation il y « eût eu en France ! »

Quelle est cette grave affaire des *sabotiers*, qui effrayait si fort Guy Patin, peu crédule et peu timide de son naturel?

E. G. P.

—

Jeune homme, vous commencez par où je voudrais finir. — Bouillet, dans son *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, raconte que H.-L. Jacquet-Droz fabriqua deux mains artificielles, remplaçant presque la nature, et que Vaucanson lui dit en les voyant : *Jeune homme, vous commencez par où je voudrais finir*. J'ai lu que, plus de soixante ans auparavant, Denis Talon, qui achevait dans une des présidences du parlement de Paris une carrière marquée par d'éclatants succès oratoires, s'écria en entendant l'avocat général d'Aguesseau prononcer, à vingt-deux ans, un éloquent discours : *Je voudrais finir comme ce jeune homme commence*. Ces deux mots sont-ils authentiques?

EUQORRAL.

—

Merangoises.— « Le Vert-Galant, » lors de son incroyable chasse après la princesse de Condé, réfugiée en Belgique auprès des archiducs Albert et Isabel, écrivait à Préaulx pour lui faire ses doléances : « Je deschois « si fort de mes *merangoises*, que je n'ai « plus que la peau sur les os. » D'où vient ce mot; a-t-il la même signification que *marance*, *maranche* de la langue romane : peine, douleur, affliction, ennui?

P. A. L.

—

Les Récollets. — C'est une vieille chanson quelque peu grivoise, commençant par :

Un jour, le gros frère Etienne,

et finissant par :

Amorçait le second coup.

Je voudrais en connaître l'auteur et l'époque où elle parut, si c'est possible. Elle est en une douzaine de couplets, si je m'en souviens bien.

(Avignon.) A. B.

—

« La Sorcière, » de M. Michelet. — Est-il vrai qu'une édition de cet ouvrage, publiée à Bruxelles, est bien plus complète que celle de Paris? On nous assure, d'ailleurs, que le volume belge a lui-même été fort expurgé, notamment d'un passage important relatif à la scandaleuse affaire du Père Girard. On écrit à cet égard : « De la « page 322 à la page 324 de l'édition de « Bruxelles, la série de paragraphes com- « mençant par ces mots : « Nous n'avons « pas le courage, « et se terminant par « ceux-ci : « Comment lui expliqua-t-il, » « a été fort atténuée dans ses termes; la « première rédaction, d'une crudité ef- « frayante, a même été réimprimée par les « soins d'un curieux. Je ne la transcrirai « point, par la raison qu'il est impossible « de la transcrire, mais je puis du moins « copier le premier paragraphe : « Le ré- « cit choquant qu'on va lire est tiré tex- « tuellement des trois dépositions de la « Cadière (si naïves d'évidente véracité). « Nous aurions voulu l'abréger pour le « rendre moins pénible, mais alors il eût « été de nulle importance et de nulle uti- « lité. »

D. G.

Réponses.

Le marquis de Lubienickz (II, 716; III, 626; IV, 336). — Les cinq réponses publiées par l'*Intermédiaire*, au sujet de ce prétendu *marquis*, n'ont fait qu'embrouiller la question, au lieu de la résoudre. Il était, en effet, difficile aux érudits français de fournir des renseignements exacts sur un personnage dont l'histoire de la Pologne n'a pas conservé le nom, et que les historiens nationaux seraient sans doute embarrassés de désigner d'une manière indubitable. J'ai dit prétendu *marquis*, car ce titre n'a, pour ainsi dire, jamais existé en Pologne, sauf *une seule* exception : il a été donné, par le pape, à la

famille *Mysżkowsky*, qui l'a transmis ensuite, par voie de substitution, à celle de *Wielopolski*. Le marquis Wielopolski, fameux gouverneur civil de Pologne avant la dernière insurrection, est le seul marquis qu'on connaisse en Pologne, et encore c'est un marquis romain, au même titre que les comtes romains actuels en France. On ne connaissait en Pologne que le titre de *prince;* ceux de *comte* et de *baron* sont de provenance étrangère, et ne se sont introduits qu'au XVIII° siècle. Avant cette époque, les membres de la haute aristocratie, qui occupaient toujours des postes élevés, ne prenaient que les titres de leurs charges, tels que : le grand général de la couronne, le grand chancelier, le voïvode, le castellan, etc. Les enfants de ces dignitaires étaient désignés sous des noms spéciaux signifiant : le fils ou la fille du voïvode, du castellan, etc. Tous les autres nobles prenaient le titre de chevalier polonais (*eques polonus*). Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que la particule *de* devant les noms polonais est un pléonasme ridicule, imité du français par des gentilshommes polonais résidant ou voyageant en France. La terminaison *ski*, propre aux adjectifs polonais, désigne *l'extraction*, *l'origine*, *la possession*, et correspond à l'article *de* français. *Polski* veut dire *de Pologne* ou *polonais;* de même *Tarnowski* (nom propre) veut dire *originaire* ou *seigneur de Tarnow*. Les comtes Tarnowski actuels s'appelaient primitivement Jean, Stanislas, etc., *na Tarnowie*, soit *seigneurs de Tarnow*. Plus tard, la préposition *na* (sur, de) fut remplacé par la finale *ski* ajoutée au nom de propriété territoriale, et cette terminaison indiquait la noblesse. Si l'on tient donc à donner aux noms polonais, par rapport aux gentilshommes étrangers, la physionomie nobiliaire, il faut les franciser dans le sens que je viens d'indiquer, sans les affubler seulement de la particule. Ainsi le nom *Wielopolski* francisé deviendra *de Wielopol*. — Je m'étonne que les collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'aient pas remarqué la terminaison bizarre donnée au nom de Lubieni*ckz*. Ces trois consonnes, réunies dans cet ordre, ne se rencontrent peut-être que dans les langues des sauvages, et encore. Le *z* final doit être remplacé par l'*i*. De tout ce qui précède, il résulte que le *marquis de Lubienickz* devient *Lubienicki* tout court, sauf, en outre, la rectification que je vais apporter à ce nom. Il n'existe en Pologne aucune famille du nom de *Lubienicki*, mais on en connaît deux dont l'une s'appelait *Lubienieçki* (j'ajoute la cédille pour figurer la prononciation), et l'autre *Lubienieçki*, avec le *L* barré dont la prononciation n'a pas d'équivalent en français. Le personnage qui nous occupe n'appartient pas à la première, dont le représentant, vivant en 1673, était Stanislas Lubienieçki, socinien et astronome, auteur des ouvrages signalés par M. Ch. L., lequel, comme le fait justement observer M. E. P., était à cette époque en exil (à Hambourg), et par conséquent ne pouvait pas être en mesure de fournir au grand Condé des nouvelles de Pologne. — Je ferai observer, en passant, à M. Ch. L., que les mots rapportés par lui : St. Lubienitz (sans doute *à Lubienitz* en latin, soit *de Lubienieç*, soit *Lubienieçki*), *sive* Lubienski, sont inexacts, car le nom de Lubienski appartient à toute une autre famille. M. Brunet se trompe donc à cet égard. — Ce qui me paraît le plus probable, après bien des recherches, c'est que notre prétendu marquis pouvait être Jean-Damascène Lubienieçki (avec le *L* barré), docteur en théologie et historien, supérieur des Dominicains, et enfin évêque de Bakou, en Valachie, en 1711, mort en 1714. Il visita l'Italie et la France, et enseigna même la théologie à Lyon. A son retour, il sut mériter les bonnes grâces de Jean Sobieski, et devint plus tard théologien à la cour de ce roi. Il a laissé : *Martyrologium dominicanum; De gestis et miraculis B. Ceslai*, et deux ouvrages manuscrits, une *Histoire du pape Pie V* (en polonais), et une histoire de son évêché (en latin). Il est possible que pendant son séjour en France il se soit fait connaître, en sa qualité de savant étranger et de théologien catholique, au grand Condé, qui aurait plus tard mis à profit cette connaissance. Seulement, le titre de marquis reste inexplicable, d'autant plus qu'il s'agit d'un religieux. Mais M. Jacques D. a-t-il vu la lettre, l'a-t-il bien lue? Je lui serais fort reconnaissant de vouloir bien me faire savoir où elle se trouve. Je poursuivrai encore mes recherches, et si je trouve autre chose, je ne manquerai pas de le communiquer à l'*Intermédiaire*. En ce qui concerne la candidature du grand Condé au trône de Pologne, en 1673, M. E. P. est bien informé, tandis que M. Alfred de Courtois, qui le rectifie, commet lui-même une erreur. Le grand Condé a été candidat deux fois. D'abord, après l'abdication de Jean Casimir (1669), en concurrence avec Charles de Lorraine et Philippe-Guillaume, prince de Neubourg. Louis XIV, en apparence favorable au grand Condé, empêchait en secret son élection, et en effet, il échoua. Après la mort du roi Michel (10 nov. 1673), dix-sept candidats entraient en lice, entre autres le *grand Condé*, Louis, duc de Vendôme, Louis de Soissons, Charles V de Lorraine et Jean-Guillaume, prince de Neubourg. Le grand Condé n'a pas sans doute voulu, après son échec, se porter lui-même, mais sa candidature fut posée et appuyée par Jean Sobieski lui-même, comme l'a justement deviné M. E. P. Les Etats de la couronne avaient promis à

l'empereur Léopold de faire épouser au nouvel élu sa sœur Eléonore, veuve du roi Michel, et précisément à cause de cela, on objectait à la diète d'élection que le grand Condé, étant marié, ne pourrait pas remplir cet engagement. Le protégé de la France était alors, non pas le prince de Neubourg, mais Sobieski lui-même, appuyé par Forbin de Janson, évêque de Marseille, ambassadeur de France en Pologne. GUSTAVE PAWLOWSKI.

—

Le vaisseau du désert (V, 27). — M. de Quatrefages, dans un ouvrage dont le nom m'échappe, — peut-être bien dans les *Souvenirs d'un Naturaliste,* — dit que les Orientaux, dans leur langage figuré, ont appelé le chameau le *navire du désert*. J'ignore si cette métaphore était connue et employée en France antérieurement à cet ouvrage. Mais il ne me paraît pas douteux qu'on lui doive attribuer une origine orientale. L. G.

—

Suite des sujets galants gravés par Choffard (V, 57). — Je connais quatre sujets gravés par Choffard, d'après Baudouin: *la Fille surprise,* qui est probablement *la Fille querellée par sa mère; les Amants éveillés,* où je crois reconnaître *la Fille mal gardée; la Leçon d'amour; les Amours champêtres.*

Je suppose que c'est cette dernière gravure que M. H. Vienne désire connaître.

La Jeune fille querellée par sa mère a paru, sous ce titre, à l'Exposition de 1765.
E. G. P.

—

Noël (V, 59). — Je crois que la véritable explication du mot *Noël* est le mot *naissance*, comme le dit M. H. Tiédeman. Toutefois, je ne serais pas assez exclusif pour rejeter l'explication ingénieuse de M. J. P., qui voit dans ce mot une contraction de *novel.* Mais, s'il fallait adopter cette étymologie, je demanderais à M. J. P. comment il établit que Noël ait été le commencement de l'année, à quelle époque et dans quels pays. Il est bien entendu que je ne le nie pas. J'en hasarderais une autre explication. Si Noël veut dire *nouvel* ou *nouveau*, et non *naissance,* j'y verrais une allusion très-élevée au renouvellement du monde et de la condition humaine. Saint Paul et tous les grands docteurs chrétiens exaltent sans cesse *l'homme nouveau* en contraste avec *le vieil homme*, le rajeunissement moral exprimé avec tant d'énergie dans le psaume rappelé au commencement de la messe : « Introïbo ad altare Dei; ad Deum qui lætificat *juventutem meam.* » (Je viendrai à l'autel de Dieu, vers ce Dieu qui jette tant de joie sur mon rajeunissement, c'est-à-dire sur mon âme *rajeunie* — ou renouvelée). La traduction : *qui réjouit ma jeunesse,* est un contre-sens.
E. G. P.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? (V, 234.) — Le docteur Giraudeau de Saint-Gervais a mis la note suivante, p. 68 de *Syphilis,* poëme par Barthélemy, Paris, 1848 : « Charles IX, de trop célèbre mémoire, eut une excroissance dans l'urètre, dont il fut guéri par Ambroise Paré, son médecin, qui, pour récompense, échappa, quoique protestant, aux massacres de la Saint-Barthélemy. Comme le roi trouvait que la cure était bien lente, Ambroise Paré lui fit cette réponse si connue : « Je te soy« gne, et Dieu seul te guaryra. »
P. RISTELHUBER.

— Je crois que, finalement, on peut dire de M. Jal et de M. Bordier :

L'un a raison, mais l'autre n'a pas tort.

Ambroise Paré fut huguenot pendant une partie de sa vie, catholique pendant une autre partie. C'est ce qu'a reconnu un critique qui n'a pas moins d'érudition que de sagacité, M. Ludovic Lalanne. Voici sa note de la page 302 du tome IV (1868) de son excellente édition des *Œuvres complètes* de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme: « Voyez sur cet illustre chirurgien l'article que M. Jal lui a consacré dans son *Dictionnaire critique.* Dans cet article sont cités des actes, desquels on peut conclure qu'Ambroise Paré, *qui a été certainement huguenot, redevint catholique à la fin de sa vie.* » T. DE L.

—

« L'Enrhumé » de Béranger (V, 254). — Je trouve à la page 69 des *Chansons de P.-J. de Béranger* (Supplément; Paris. Chez les marchands de nouveauté. 1831. Vhalen, Imprimeur-libraire. (à Bruxelles?) Les deux autres volumes, du même format in-18, sortent des presses de Rignoux, à Paris.) l'indication suivante :

Vers manquant dans la chauson (*sic*) intitulée *L'Enrhumé.*

Mais le papa... (V, 329.)

Puis la clef des initiales. A. B.

—

Un vers de Tartuffe (V, 339). — *Errare humanum est : perseverare diabolicum.* (Il est de la nature humaine de se tromper; s'obstiner dans l'erreur est de celle du diable). Donc, je me suis trompé dans la réponse qu'a insérée l'*Intermédiaire.* J'ai relu la scène du *Tartuffe* où se trouve le vers en question; j'aurais dû la relire avant de répondre, au lieu de me fier à ma mémoire. Il est vrai (circonstance atténuante)

que ma bibliothèque était en déménagement.

J'ai attribué à Tartuffe le mot : *Dieu vous aide!* C'est Orgon qui le dit, dans le discours de Dorine. La conclusion reste la même, car Dorine reproche à Orgon sa platitude vis-à-vis de Tartuffe; d'où il suit qu'il n'était pas d'usage de roter à table et de dire à ceux qui rotaient : *Dieu vous aide!* comme on disait à ceux qui éternuaient : *A vos souhaits!* ou *Dieu vous assiste!* On ne peut pas ne pas éternuer; on peut ne pas roter à table; on doit surtout dissimuler cette impolitesse, si on la commet involontairement.

L'exemple tiré de Juvénal est-il bien concluant? J'en doute quelque peu; chez les Romains, tout était présage; le rot était un présage, et c'est pourquoi, du moins je le pense, les parasites s'empressaient de congratuler l'amphytrion qui rotait. La réflexion qui suit n'en est pas moins juste. Après m'être rectifié, me sera-t-il permis de rectifier C. D.? Il s'agissait bien, dans la pièce du *Tartuffe*, de *roter à table*, puisque Dorine venait de rappeler les extases d'Orgon sur le large appétit de son cher Tartuffe. E. G. P.

—

Le coq gaulois (V, 342). — Je possède un atlas intitulé : *Atlas moderne...* qui est de 1762. Outre un magnifique frontispice gravé par Prévost, d'après Monnet, il est orné de nombreuses gravures par Choffart, d'après lui-même, et par Berthaud, d'après Marilier. Une de ces dernières s'applique à *la France divisée par gouvernements militaires*. On y remarque un coq au-dessus des attributs des arts. — Bien que cette gravure soit postérieure à celles qui ont été citées dans les réponses que contient l'*Intermédiaire*, je la cite pour montrer que l'emblème du coq était passé dans le domaine public pour représenter la France.

E. G. P.

—

Le pont d'or (V, 342). — « Napoléon, apprenant la perte de la bataille de Culm (30 août 1813), ne peut concevoir comment Vandamme se soit laissé entraîner en Bohême. « A une armée qui fuit, répète-t-il, « il faut faire un pont d'or ou opposer une « barrière d'acier... — Voilà la guerre, dit « ensuite l'empereur au duc de Bassano : « bien haut le matin et bien bas le soir. » (*Bibliothèque historique et militaire*, t. VII, 660.) A. Benoit.

—

Coiffer sainte Catherine (V, 346). — Voici une explication due à Quitard :

« C'était autrefois l'usage, en plusieurs provinces, le jour où une jeune fille se mariait, de confier à une de ses amies, qui désirait faire bientôt comme elle, le soin d'arranger la coiffure nuptiale, dans l'idée superstitieuse que cet emploi portant toujours bonheur, celle qui le remplissait ne pouvait manquer d'avoir à son tour un époux dans un temps peu éloigné; et l'on trouve encore au village plus d'une jouvencelle qui, sous le charme d'une telle superstition, prend secrètement ses mesures afin d'attacher la première une épingle au bonnet d'une fiancée. Or, comme cet usage n'a jamais pu être observé à l'égard d'aucune des saintes connues sous le nom de Catherine, puisque, d'après la remarque des légendaires, toutes sont mortes vierges, on a pris de là occasion de dire qu'une vieille fille *reste pour coiffer sainte Catherine*, ce qui signifie en développement qu'il n'y a chance pour elle d'entrer en ménage qu'autant qu'elle aura fait la toilette de noces de cette sainte, condition impossible à remplir. »

C'est un peu bien tiré par les cheveux; je reproduis l'explication et la donne pour ce qu'elle vaut. J. E. — G.

—

Mort de Louis-Philippe (V, 373). — Je trouve, par hasard, en rangeant de vieux papiers et d'anciennes épreuves d'imprimerie, une réponse à peu près complète à cette question historique, adressée à l'*Intermédiaire*, il y a plusieurs mois, et restée depuis sans solution, comme tant d'autres questions qui pourraient donner lieu à des éclaircissements curieux, si les témoins oculaires et les contemporains voulaient parler. Ma réponse est renfermée dans quatre pages, que j'ai cru devoir supprimer dans le tome IV de mon *Histoire politique, anecdotique et populaire de Louis-Napoléon* (Paris, Dufour et Mulat, 1852, 4 volumes grand in-8°, avec figures et portraits). Ces quatre pages figuraient en tête du chapitre XII de ce volume; je les ai retranchées après l'impression, et elles sont remplacées par un carton dans tous les exemplaires de cet ouvrage, qui est si peu connu et qui a été tiré pourtant à plus de vingt mille exemplaires. Voici donc la reproduction des quatre pages originales, qui du moins ne seront pas ici un hors d'œuvre :

« Le Président de la République, en revenant à Paris, avait eu la nouvelle de la mort du roi Louis-Philippe.

« Il ne conservait aucun ressentiment personnel contre le chef de la dynastie d'Orléans, et il se plut à rendre hommage, par quelques mots remplis de délicatesse et de convenance, à la noble résignation que le vieux roi avait montrée dans l'infortune.

« Louis-Philippe, cependant, venait de succomber, non à un accès de maladie subite, mais à une crise de douleur morale.

« A son arrivée en Angleterre, après les mystérieux et tragiques événements de fé-

vrier 1848, il était tombé dans le marasme et dans un morne désespoir.

« Lord Wellington alla le voir, et le trouvant gravement atteint de consomption et tout à fait découragé, il employa les ingénieuses ressources du raisonnement et de la persuasion, pour faire croire au royal exilé, que son rôle avait été assez glorieusement joué jusqu'au bout; que l'Europe lui devait dix-huit ans de paix, la France, dix-huit ans de prospérité, et qu'il n'était tombé du trône que sous les efforts irrésistibles d'une immense conspiration révolutionnaire.

« Louis-Philippe releva la tête et ne s'accusa plus de faiblesse ni de vertige vis-à-vis des événements imprévus qui l'avaient fait sortir des Tuileries, fugitif et proscrit.

« — Ma part, en effet, est assez belle, disait-il avec confiance; pendant dix-huit ans, à moi seul, j'ai tenu en échec la révolution qui menaçait l'Europe. J'aurai de bonnes pages dans l'histoire; on me saura gré de ces dix-huit ans de règne. C'en est fait, je suis le dernier roi de France.

« Louis-Philippe avait repris à la fois santé et bonne humeur; il écrivait ses mémoires, il vivait paisiblement à Claremont, au milieu de sa famille; quelquefois, il soupirait en songeant à la couronne qu'il avait perdue, mais il se disait, pour se consoler, que si l'on triomphe aisément d'une émeute, on n'arrête pas une révolution.

« La lumière cependant commençait à se faire dans les ténèbres de cette révolution de février, qui n'avait été qu'une panique et qu'une surprise.

« Un nommé Chenu, qui avait été l'homme de confiance de Caussidière, et qui ne se pardonnait pas d'avoir prêté la main aux œuvres de désordre des sociétés secrètes, fit amende honorable, en révélant au public les origines et les ressorts cachés d'une révolution, qui s'était préparée dans un bureau de journal entre vingt ou trente conspirateurs obscurs, plus audacieux qu'habiles.

« Ce livre, intitulé : *Les Conspirateurs de* 1848, eut un prodigieux retentissement par toute l'Europe; la France eut honte d'avoir été dupe d'une pareille mystification républicaine, et l'on oublia que le hasard seul avait fait la besogne des auteurs imprévus de la révolution de Février.

« L'exilé de Claremont, suivant son habitude invariable, ne lisait pas les journaux; il n'entendit parler que fort tard du livre de Chenu; il fut curieux de le connaître. On ne sait qui le lui apporta.

« Un soir, pendant que la reine dormait à ses côtés, il lut ce livre rapidement: une fièvre ardente courut dans ses veines; il fit une seconde lecture du livre; la fièvre avait atteint son paroxysme, et le vieux roi, la poitrine oppressée et sifflante, promenait autour de lui un regard morne et désolé; il voyait tous ces conspirateurs, que Chenu a peints d'après nature, se dresser, comme des spectres, à son chevet, et il croyait entendre leurs insultes, leurs railleries et leurs menaces. Cet affreux cauchemar, qui le poursuivait éveillé, ne s'évanouit qu'au point du jour.

« — Sire, lui demanda la reine qui l'avait entendu soupirer et s'agiter dans son lit, Sire, vous ne dormez pas? Etes-vous malade?

« — Ah! ma pauvre amie, c'est le coup de la mort! s'écria le roi avec un accent déchirant. Ce livre, ce livre m'a tué!

« — Quel livre? reprit Marie-Amélie, se levant avec précipitation et toute tremblante. Vous avez fait un mauvais rêve, Sire!

« — Plût à Dieu que ce fût un rêve! dit le roi en lui montrant l'ouvrage de Chenu. Vous savez bien, la révolution du 24 février? Ce n'était pas le peuple, ce n'était pas la France, ce n'était pas une révolution! C'était, j'en ai honte; c'était une misérable conspiration d'estaminet!

« — Sire, Sire, vous êtes encore sous l'impression de ce rêve pénible. Remettez-vous! Tout cela est bien loin. Vous êtes en sûreté, en Angleterre, à Claremont...

« — Et quand je pense que je n'ai pas été averti! interrompit le roi. Il y avait des ministres....Non, les ministres avaient déposé leur démission entre mes mains!... Mais il y avait un préfet de police, un honnête homme, M. Delessert... Il y avait un général chargé du commandement de la division militaire; il y avait un général en chef de la garde nationale!... Et, personne, personne n'est venu me dire que ce n'était rien, pas même une insurrection!... Oh! Madame, c'est affreux! être entouré de traîtres et d'aveugles!... Destinée des rois!... Mais je n'étais pas un roi comme un autre, je gouvernais!...

« — Sire, au nom du ciel, calmez-vous! disait la reine. A quoi bon vous exalter ainsi? Le passé est passé, n'y songeons plus!

« — Moi! j'en mourrai... J'ai été faible, j'ai été imprévoyant, j'ai été pusillanime! Triste fin d'un grand règne!... Lisez, lisez le livre! Vous y verrez que cette révolution qui a brisé un trône, qui a chassé une dynastie, qui a failli engloutir l'Europe dans l'abîme de la France, eh bien! ce n'était qu'une conspiration de bas étage, qui disposait à peine de quelques centaines d'hommes et qui n'eût pas tenu deux heures, si je m'étais conduit en roi, si j'étais monté à cheval, si j'avais seulement donné l'ordre de résister... Oh! quelle faute irréparable! N'avoir pas su! n'avoir pas vu! n'avoir pas compris!... Il y a de quoi devenir la risée de l'Europe! un roi des Français qui abdique, qui s'enfuit devant vingt conspirateurs!...

« L'exaltation fébrile du roi ne faisait que s'accroître à mesure qu'il repassait dans

sa mémoire toutes les circonstances de son départ précipité des Tuileries; les exhortations et les prières de la reine n'avaient plus le pouvoir de le ramener à des idées de résignation et de patience. Il s'accusait lui-même, il accusait tous les hommes politiques qui l'avaient approché et conseillé dans la nuit et dans la matinée du 24 février, il accusait sa famille, ses fils, la duchesse d'Orléans, la reine : « On l'avait « trompé, disait-il, on l'avait mal instruit « de ce qui se passait; sa sortie des Tuile- « ries, sa fuite à travers la France, n'a- « vaient été que les fatales conséquences « d'un malentendu. » Là-dessus, il citait des passages de la brochure, qu'il avait retenus dans sa mémoire; il les commentait, il les rattachait à des particularités de sa conduite pendant les jours de crise parlementaire, qui amenèrent sa chute.

« Les médecins furent appelés; il les congédia, sans vouloir répondre à leurs questions, sans avoir égard à leurs ordonnances; il disait qu'il n'avait pas trop de temps pour s'occuper de ses affaires de roi. On aurait pu le croire en démence, s'il n'avait pas repris tout son sang-froid. Il relut diverses parties de ses mémoires manuscrits; il y fit des changements et des corrections; il s'affaiblissait visiblement, et la fièvre, en devenant plus lente, ne changeait pas de caractère; les médecins n'avaient pas caché qu'ils craignaient une catastrophe immédiate.

« La révolution de Février était toujours l'idée fixe du vieillard; il pria la reine d'écrire sous sa dictée, et il dicta longtemps, d'une voix débile mais avec une merveilleuse lucidité d'esprit; ce qu'il dictait ainsi, c'était l'histoire des dernières heures de son règne; c'était un jugement impartial et lumineux sur les événements dont il avait été victime. Il ne voulut pas s'arrêter, malgré la fatigue qu'il éprouvait, avant d'avoir terminé la tâche suprême qu'il s'était imposée; enfin, la voix expira sur ses lèvres, il avait fini de dicter, et l'agonie allait commencer.

« Les médecins déclarèrent à la reine que le roi n'avait plus que peu de temps à vivre; la reine alors n'hésita pas à lui demander qu'il voulût bien accepter les secours et les consolations de la religion. Louis-Philippe se soumit volontiers au désir de sa pieuse épouse. Une messe des agonisants fut célébrée dans sa chambre, en présence de toute sa famille, et il reçut les derniers sacrements avec calme et sérénité. Il était sept heures du soir. Pendant la nuit, sa femme, ses enfants, ses petits-enfants veillèrent en silence autour de son lit; il parla peu, parce qu'il n'avait plus la force de se faire entendre.

« — A-t-on des nouvelles de France? dit-il.

« Et comme on ne savait que lui répondre, il ajouta, en s'efforçant d'élever la voix :

« — Je voudrais bien emporter avec moi la certitude de reposer en France dans l'église de Dreux, auprès de mon bien-aimé fils Charles!...

« Il soupira et se tut; ses yeux s'étaient remplis de larmes, à ce souvenir douloureux. Il se tourna vers sa famille et lui adressa de touchantes recommandations, pleines de raison, de prévoyance et de délicatesse. On assure cependant qu'il invita le duc de Nemours, comme chef de la famille d'Orléans et tuteur de son neveu, le comte de Paris, à ne faire aucun pacte politique avec les Bourbons de la branche aînée.

« L'agonie se prolongea jusqu'au jour; à huit heures du matin, le mardi 26 août 1849, le roi Louis-Philippe cessa de vivre, sans convulsions et sans souffrances.

« Ses obsèques eurent lieu, le 2 septembre, à Claremont. Sa famille n'avait fait aucune démarche auprès du gouvernement de la République pour que les restes de l'ex-roi des Français fussent transportés en France et déposés dans les caveaux de l'église de Dreux, suivant sa suprême volonté. On savait bien cependant que les lois d'exil tombent devant un cercueil. »

Je déclare que ce récit est la fidèle reproduction des renseignements que je tenais alors de la bouche même de M. E..., à qui les avait rapportés avec émotion un des ministres de la monarchie de Juillet, à son retour des obsèques de Louis-Philippe. P. L. Jacob, bibliophile.

—

Quel est le nombre de lettres, de mots qu'il y a dans la Bible? (V, 401.) — Vers le VIe siècle de notre ère, un monument grandiose fut élevé par l'Académie juive de Tibériade : c'est le texte hébreu de la Bible, irrévocablement fixé d'après les monuments les plus authentiques, et accompagné d'un travail critique indiquant l'orthographe exacte et un certain nombre de variantes qui méritaient d'être notées. Ce travail reçut le nom de *Maçora* (tradition): il est fait avec le soin le plus minutieux, et, pour garantir le texte de toute altération, les auteurs indiquent le nombre des versets, des mots et même des lettres contenus dans chaque livre.

C'est aussi de cette époque que datent les points-voyelles et les accents qui accompagnent le texte biblique.

Sur les détails de la Massore, on peut voir: Jean Buxtorf, *Tiberias sive commentarius Masorethicus. Basileæ*. 1666, in-4°.

Ad. D.

—

Vitry-le-François (V, 453).— M. Henri Martin (*Histoire de France populaire*, 3e série, p. 211) répond : « Vitri-le-Brûlé ayant été rebâti, quatre siècles après, par le roi *François* Ier, prit alors le nom de

Vitri-le-*François*, qu'on écrit aujourd'hui à tort Vitri-le-Français. » YEZIMAT.

—

La bourguignote (V, 467). — La réponse à cette question, plus compendieusement exposée que la réponse de la page 549, se trouve dans le nº de mai 1869, page 155, du *Magasin pittoresque*, avec deux beaux spécimens d'*armet* et de *bourguignote*, remarquablement gravés sur bois.

Le fait du changement d'un casque de fer en chapeau à plume n'a rien... d'ébouriffant. On a bien appelé *casque* (d'où casquette) une coiffure de dame, dont un portrait lithographié de Madame la duchesse de Berry a consacré la forme ridicule, mais d'un porter élégant et fashionable en 1828. (Voir les *journaux* de MM. de la Mésangère et consorts.) Et les *calèches* de nos grand'mères! S'est-on jamais cru en droit de leur reprocher de porter des « huit-ressorts » sur leurs têtes? Mais pour en revenir à la bourguignote, au XVIIe siècle, c'était bien une sorte de coiffure, car je trouve dans le règlement de l'Académie de Puylaurens (1679) cette phrase significative : « Les « écoliers en théologie seront modestes en « leurs vêtements, ne porteront point de « cravates ni de *bourguignotes*, ni des ar« mes ou bâtons, ni autre chose contraire « à la modestie, ni des cheveux longs, et « seront vêtus de noir, etc. » Un casque de fer ne saurait être rangé dans la classe des objets de toilette « contraires à la modestie, » ni assimilé à une « cravate. » Il s'agit d'un chapeau. Cz.

—

Armoiries d'Etienne et Bernard Picart (IV, 292; V, 483). — Je puis informer encore M. Cz. (dont j'aimerais bien savoir le vrai nom) :

1º Que Etienne Picart, dit le Romain, père de Bernard, naquit à Paris le 21 octobre 1632, et mourut à Amsterdam le 12 novembre 1721. (M. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1867, donne, — par une faute d'impression peut-être, — le 21 novembre 1721.)

2º Que Bernard Picart, né à Paris, le 11 juin 1673, mort à Amsterdam, mai 1733, épousa Claudine Prost, à Paris, le 25 avril 1702, fille de Hierosme Prost et de Françoise Cramoisy. Tous deux demeuraient rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins.

3º Que de ce premier mariage, Bernard Picart eut un fils, qu'il fit baptiser « Roger, » le 18 février 1703.

4º Que Bernard Picart fut bien *fiancé* avec Anne Vincent, à Amsterdam, mais qu'ils se sont épousés dans l'église wallonne, à Harlem, le 25 septembre 1712 (sur attestation d'Amsterdam).

5º Que de ce *second* mariage, outre un fils Nicolas (dont parle M. Cz., mais qui m'était entièrement inconnu), Bernard Picard eut encore trois filles, savoir :

I. Anna Picart, mariée d'abord à Siméon Elin, et ensuite à Jean Tissot;

II. Catherine Picart, mariée d'abord à Jean Marret, ensuite à Remees Floris Elin (frère du susdit Siméon Elin);

III. Angélique-Esther Picart, mariée à Jean Lacoste (d'une famille originaire de Montauban). De ce mariage naquit, entre autres : Catherine Lacoste, ma bisaïeule maternelle, née à Amsterdam le 8 mars 1749, et baptisée le 30 à la vieille église wallonne.

J'aimerais maintenant beaucoup savoir :

1º Et *principalement*, les armoiries de cette famille Picart;

2º Ce qu'on sait de Roger Picart, fils du premier mariage, et de Nicolas Picart, fils du second mariage de Bernard Picart;

3º S'ils ont eu des descendants?

(Amsterdam.) J.-G. DE GROOT JAMIN JR.

—

Galands d'or (V, 484). — Les *galands d'or* n'étaient pas autre chose que des nœuds de rubans dont on surchargeait l'habit et le devant du haut-de-chausse. On ne se servait déjà plus de cette expression, du temps de Richelet, qui blâme Voiture de l'avoir employé, en disant : « Le mot « de galant, en ce sens, ne se dit plus, et « ainsi Voiture, qui l'a écrit, n'est pas à « imiter en cela. » A. NALIS.

Galant, comme *petite oie*, s'entendait des rubans, de la garniture, etc., de tout ce qui servait à l'embellissement de l'habit.
A. N.

— C'est sous Louis XIII qu'arriva d'Espagne, où il signifie amant, le mot *galan*, qui, en France, servit à désigner les rubans d'or et de soie dont souvent on *faisait régal* aux dames. Voiture, envoyant à Mademoiselle de Rambouillet douze galants pour une discrétion perdue par lui, n'a pas manqué de jouer sur ce mot : « Puisque la discrétion est la principale partie d'un galant, je crois qu'en vous en envoyant douze, je vous paye bien libéralement ce que je vous dois. Ne craignez pas d'en prendre un si grand nombre, vous qui, jusquès ici, n'en avez voulu recevoir pas un; car je vous asseure que vous pouvez vous fier à ceux-ci, et qu'ils se sauront taire des faveurs que vous leur ferez, etc. » (*Œuvres de M. de Voiture*. Paris, Augustin Courbé, MDCLVI, p. 175.)

(Metz.) TH. P.

—

Mots spéciaux des Contes de Madame

d'Aulnoy. — Médecin de Chodrai (V, 499).—

Alidor, depuis peu, par l'hymen étoit joint
Avec une fille charmante.
Mais d'une santé languissante,
Et qui de jour en jour perdoit son embonpoint.
Après avoir en vain, aux dépens de sa bourse,
De maint remède fait l'essay,
Il voulut la mener, pour dernière ressource,
Voir le médecin de Chaudray.
On sait que, sans latin, sans grec, et sans science,
Avec la seule expérience,
Sur les maux souvent il dit vray.
Lorsque ce médecin l'eut bien examinée :
« Vous avez, luy dit-il, été mal accouchée.
— Ha ! reprit Alidor, Monsieur, vous vous trom-
[pez :
Son mal vient de quelque autre cause.
Depuis trois mois au plus nous sommes mariés.
— C'est, dit le médecin, tout ce que vous vou-
Je ne puis vous dire autre chose. [drez.

Feu Baraton, contemporain.

—

Frater et merlan (V, 501). — Il paraît qu'avant de placer le merlan dans la friture, on le saupoudre de farine. C'est au poisson ainsi accoutré que l'on aurait comparé les perruquiers toujours tout blancs de poudre. O. D.

— Du temps où l'on usait et abusait de la poudre... à poudrer les cheveux, les perruquiers, obligés de se servir toute la journée de la boîte et de la houppe, ne pouvaient éviter de poudrer leurs vêtements, de même que les meuniers sont toujours couverts de farine. Quelque malicieux gamin de Paris compara un jour un artiste capillaire à l'un de ces poissons, fort communs dans toutes les boutiques de rôtisseurs, et que l'on passe dans la farine avant de les plonger dans la friture. Le mot fit fortune... Voilà ce que j'ai souvent entendu dire par ma mère-grand. Mais pourquoi les perruquiers, plutôt que les meuniers? Parce qu'il n'y a jamais eu beaucoup de meuniers à Paris, et que l'on voyait, au contraire, courir au long du jour les perruquiers qui allaient à domicile, beaucoup plus qu'aujourd'hui, *accommoder* leurs pratiques.
(Saint-Malo.) A. G. J.

— Je n'ai rien trouvé sur l'origine de ce nom latin appliqué aux barbiers. Le *Dictionnaire de l'Académie* dit qu'il n'a été donné aux chirurgiens que par plaisanterie. Ce n'est qu'un *frater*, c'est-à-dire un mauvais chirurgien. Quant au mot *merlan*, l'explication en est facile. Lorsque l'usage de la poudre dans la coiffure a été général, les barbiers ont pris l'habitude de porter des habits gris à cause de la traînée blanche ou plutôt des taches blanches que la poudre y laissait. Le gris glacé de blanc leur a donné une ressemblance éloignée avec le *merlan au ventre blanc*.

E. G. P.

— *Merlan* : « Sobriquet donné à un perruquier à cause de la poudre qui couvre ordinairement ses habits. » (Dhautel, *Dictionnaire du bas langage. Paris*, 1808, 2 vol. in-8.) — « Le peuple emploie cette expression depuis l'invention de la poudre à poudrer, parce qu'alors les perruquiers étaient toujours enfarinés comme prêts à mettre en la poêle à frire. » (A. Delvau, *Dictionnaire de la langue verte*, 2e *édition*, 1867.) Cette locution date, en effet, pour le moins du XVIIIe siècle : on la trouve usitée dans une chanson contre M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi Louis XV, citée dans le *Journal de l'avocat Barbier*. (Août 1744) :

Sur l'air : *Des Pendus*.

Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire du chef des *Merlans* (1),
Qui s'est joué, l'infâme traître,
Des jours de son roi, de son maître,
Et faillit à nous perdre tous
Pour complaire à Madame Enroux (2).

Ulr.

— J'ai dans mon cabinet un plat à barbe en faïence populaire de l'Artois, sur lequel on lit :

C'est aujourd'hui
Merland fri *(sic)*.

Ce qui, évidemment, signifie : C'est aujourd'hui jour de barbe, à cause de la ressemblance que présente le visage barbouillé de mousse de savon avec un merlan saupoudré de farine qu'on va jeter dans la poêle. En vertu d'un trope fréquemment employé, l'épithète a passé du barbouillé au barbouilleur, du patient au *frater*.
(Chauny.) Dr A. Warmont.

— Les *Excentricités du langage* de L. Larchey nous fournissent une réponse à la seconde partie de cette question. Voici ce qu'on y lit au mot merlan : « Sobriquet donné à un perruquier à cause de la poudre qui couvre ordinairement ses habits. » « La Peyronie est chef des perruquiers, qu'on appelle merlans parce qu'ils sont blancs. » (*Journal de Barbier*, 1744.)

« M'adressant à un merlan qui filait une perruque (Chateaubriand). Je vais me faire merlander (*faire coiffer*). » J. R.

—

Fraudes pieuses, tromperies honnêtes (V, 501). — *Trier*, c'est *Trèves*, dans la cathédrale de laquelle on conserve « la robe du Christ sans couture, une partie de la couronne d'épines et un clou de la croix. » En l'automne de 1844, un million de fidèles vinrent visiter ces objets.

Ristelhuber.

— Deux villes, dans le Pays-Bas, portent le nom de *Trajectum*, passage *(traict)*

(1) « Il est chef des perruquiers que l'on appelle *merlans*, parce qu'ils sont blancs. »
(2) « La duchesse de Châteauroux. » — (*Notes de* Barbier. T. III, p. 537, édition Charpentier.)

Trajectum ad Mosam, Maëstricht, et *Trajectum ad Rhenum*, ou *Trajectum vetus*, ou *Ultrajectum*, Utrecht.

Trier est le nom allemand de Trèves, *Augusta Treverorum*, capitale de l'ancien électorat de ce nom.

Auxois ou *Aussois* est le nom d'un petit pays dans la Bourgogne (*Alesiensis Pagus*) (Avallon, Semur). Je ne trouve rien de semblable dans la Lorraine. AD. D.

— *Trier* est le nom allemand de *Trèves*. TH. P.

—

G. Bastianini, statuaire (V, 502). — En tête des œuvres de *Girolamo Benivieni*, imprimées à Venise en 1522, se trouve un frontispice avec ces paroles de l'Ecriture : *Fa. che. Tu. Non. Faci. A me. Questo. che. Tu. Non. Voi. Per. Te.*, dont feu *Bastianini* ne se serait pas souvenu, s'il est vrai qu'il se soit prêté à « une ruse bien ourdie, » pour faire acheter d'abord, comme une œuvre de la Renaissance, sauf ensuite « à en revendiquer la paternité, » le buste de *Benivieni*, qui fut si justement admiré à l'Exposition de l'Union centrale des Arts, en 1865, et depuis au Louvre.

Le 25 janvier 1869, fut vendue à la rue Drouot une cheminée monumentale de cet artiste contemporain, provenant de l'hôtel Basilewski : « Cheminée ornée « d'une frise représentant des Romains « forçant les premiers chrétiens à adorer « la statue d'un dieu païen. » Tout en admirant la pureté immaculée du marbre, et la grande habileté de main du praticien, on avouera que rien dans cette composition banale ne dénote « un si admirable génie, » et il n'est pas surprenant, dès lors, que, sans « perfidie » aucune, « l'on niât qu'il fût l'auteur » du magnifique buste de Benivieni, qui possède, lui, à un si haut degré, *la Stampa del Cinque Cento!* Cette cheminée fut adjugée aussi pour à peu près la valeur du marbre. P. A. L.

—

Le « Cheval de Desaix, » peint par Carle Vernet (V, 502). — Je ne connais pas cette lithographie de *Victor Adam*, mais d'après la description de M. Ulrich, cela doit être une étude d'après celui qui se trouve auprès de *Desaix* blessé mortellement, au centre du grand tableau, par Carle Vernet, dans les galeries de Versailles, représentant la bataille de Marengo. — J'ai vu, il y a bien des années, dans la chapelle du monastère du grand Saint-Bernard, un bas-relief en marbre, qu'y fit ériger le premier consul, où l'on voit aussi le cheval de Desaix, et l'aide de camp Lebrun (plus tard duc de Plaisance) relevant son général. J'en ai un trait à l'eau-forte. J'ignore quel degré d'authenticité peuvent avoir ces chevaux de grands capitaines, par Victor Adam; j'ai de lui *Copenhague*, le cheval du duc de Wellington, et le cheval de Napoléon, mais je possède aussi une gravure faite en 1809, par *Hess*, Bavarois, peintre de batailles de quelque célébrité. Elle a un grand cachet de vérité. Il y a écrit au bas : « *Ali*, cheval de bataille de Napoléon. Ce « cheval, âgé à présent de vingt ans (en « 1809), fut pris en Egypte sur *Ali-Bey*, « et monté par un dragon du 18e régi- « ment. (Il a le chiffre 18 marqué sur la « hanche.) Pris par les mameluks, et repris « par les François, il se fit remarquer du « général Menou, qui, l'ayant emmené en « Europe, le céda au premier consul. « L'empereur l'a monté depuis dans toutes « les batailles, et dernièrement dans celle « de Wagram, de quatre heures du matin « jusqu'à six heures du soir. L'auteur l'a « dessiné d'après nature à Schœnbrunn. »

Cette bataille de Wagram fut livrée et gagnée dans de beaux champs de blé, dont l'artillerie du général Lauriston ne laissa pas un épi sur pied. Ce qui fit dire à Carle Vernet que c'était une bataille gagnée d'emblée (dans blé). P. A. L.

—

Bride avallée (V, 530). — Bride avalée est évidemment la même chose que bride abattue, bride qu'on laisse aller en aval, en bas, qu'on ne retient plus. Le Dictionnaire de l'Académie pouvait répondre à la question ? Bon PIOT.

—

Mettre les pieds dans le plat (V, 530). — C'est-à-dire, ne pas se gêner, — fouler aux pieds le *qu'en dira-t-on*, — en prendre à son aise, — faire comme chez soi, — comme font souvent, par exemple, les chiens ou les chats, qui pour lécher un plat plus commodément, commencent par se planter dedans. ULR.

— Ne serait-ce pas imiter les animaux domestiques, les chiens, les chats, qui mettent les pattes dans les plats, quand ils veulent manger vite, ce qui ne leur est pas destiné ?

C'est donc être grossier, impoli, ne pas savoir vivre, se mêler insolemment de ce qui ne nous regarde pas.

(Alençon.) C. E. D.

— Avant même de connaître l'origine, et pour être fixé sur la véritable signification de cette locution, je crois qu'il est bon de constater les différents sens qu'on lui attribue dans telle ou telle partie de la France. En Bretagne, mettre les pieds dans le plat, c'est : commettre une énormité, ne garder aucun ménagement, dépasser les bornes. On met les pieds dans le plat, en parlant corde dans la maison d'un pendu ; *idem*, lorsque échauffé par la discussion, on jette à la figure de son adversaire, en mettant les points sur les *i*,

une bonne grosse vérité, qui n'est pas à la louange du susdit; *idem*, il y a quelques prêtres qui mettent *les pieds* dans le *plat*, en contrevenant aux 6e et 9e commandements de Dieu. Voilà trois nuances distinctes; elles s'expliquent également par la métaphore tirée de l'action éminemment sotte, brutale et malhonnête de *mettre les pieds dans le plat*.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Faire ripaille (V, 586). — En 1372, Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, fait construire une maison de plaisance sur les bords du Léman. Elle y donne des chartes de priviléges accordés à Thonon en 1384, et cette maison de Ripaille ne devient un couvent qu'en 1410, de par Amédée VIII, qui y installe des religieux augustins. En 1430, le duc y fait bâtir « un donjon à sept tours, » et quatre ans après, y convoque les députés des trois états de Savoie, et remet le pouvoir exécutif aux mains du prince Louis. Mais avant cette retraite définitive, le vieux duc, veuf, et fatigué des affaires et de l'appareil des cours, se retirait à Ripaille avec ses plus intimes conseillers. Il s'entoura d'eux dans sa retraite. Tous âgés, tous veufs comme leur maître, les seigneurs du Saix, du Colombiex, de Menthon et quelques autres, — ils étaient sept, — n'avaient, pour leur entretien, qu'une pension annuelle de 1800 florins d'or, assignée sur la cassette du duc; 600 pour le premier; 200 pour chaque chevalier. En tout, moins de 20,000 fr. de notre monnaie. C'était assez pour une société de vieillards, mais était-ce suffisant pour mener une vie voluptueuse, tenir table ouverte et faire liesse et bonne chère? Si l'on ajoute à la dépense des habitants de Ripaille, celle d'un nombreux domestique (écuyers, etc.), on peut en conclure que c'étaient là des réjouissances à bon marché. M. de Saint-Genis, le récent historien de la Savoie, proteste contre cette accusation et l'étymologie *savoyenne* du terme malsonnant : faire ripaille. Il en attribue tout le fâcheux effet à Voltaire, dont trois méchants vers ont suffi pour dénaturer le sens d'une expression qui, au temps de Moréri (*Dict. hist.*; Lyon, 1673), signifiait simplement : *jouir dans le repos des plaisirs innocents de la campagne*. Poggio, le secrétaire du compétiteur de Félix V, dans ses *Facéties;* Monstrelet, l'homme du duc de Bourgogne, l'adversaire irréconciliable du prince savoyen, dans ses *Chroniques*, ont lancé ces accusations, accueillies trop légèrement par Duclos et par Richelet, résumées et popularisées par une facétie de Voltaire. (Vor de Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, 3 vol. in-12. Paris, Amyot, 1869; t. Ier, p. 404.)

Cz.

—

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 588). — Je vois dans une réponse (V, 542) les noms de *Marot, Montaigne* et *Larochefoucauld*.

On ne connaît pas le nom de la femme de Clément Marot, ni l'époque du mariage; mais on croit généralement qu'il fut marié. Il est certain qu'il eut des enfants, dont l'un, Michel Marot, publia des poésies qu'on joint à celles du père.

Quant à Montaigne, le mieux, comme toujours, quand il s'agit de lui, est de le laisser parler lui-même :

« De mon desseing, j'eusse fuy d'espouser la sagesse mesme, si elle m'eust voulu : mais, nous avons beau dire, la coustume et l'usage de la vie commune nous emporte : la plus part de mes actions se conduisent par exemple, non par chois : toutes fois, je ne m'y conviay pas proprement, on m'y mena, et y feus porté par des occasions estrangières. » (*Essais*, Livre III, chap. v.) En effet, il avait épousé, en 1565, Mademoiselle Françoise de la Chassaigne, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux. Il en eut six filles, dont une seule vécut.

Larochefoucauld, l'auteur des *Maximes* (c'est bien de lui qu'on veut parler assurément) avait épousé Andrée de Vivonne, dont il n'eut pas moins de sept enfants. L'un d'eux, chevalier de Malte, fut tué au passage du Rhin, ainsi que le jeune duc de Longueville, double source de douleur pour Larochefoucauld.

Tout le monde sait que son fils aîné et son petit-fils, héritiers de son titre, occupèrent des charges à la cour. H. T.

—

Cadran solairiana (V, 589). — Si M. H. E. se fût donné la peine de chercher au-dessous de gnômê, il eût trouvé gnômôn, qui indique, indicateur, horloge solaire. Horologium solare, hora, logos, qui dit, horologion, qui dit l'heure. Ce qui est la même chose que gnômôn, qui fait connaître, de gnômi, connaître. Gnômê, pensée exprimée, qui fait connaître, enseigne, indique. (Alençon.) C. E. D.

— Pour répondre au désir de M. H. E, je lui donne, pour aujourd'hui, la sentence que je me souviens avoir lue autour d'un cadran solaire énorme établi sur la façade d'une maison donnant sur la place de Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne). Comme il y a une quinzaine d'années que je n'ai visité cette *ville des morts* (*nègrepelisse*), j'ignore si les progrès de l'*haussmanisation* ont respecté le cadran et sa légende. Voici cette dernière :

Vulnerant omnes, ultima necat.

J'en promets d'autres à M. H. E.

D. Charruaud.

—

— Une bonne sentence :

Vulnerant omnes, ultima necat.

Sous-entendez *horæ*.
(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Médaille de la Saint-Barthélemy (V, 589). — Dans les *Annales de l'Histoire de France*, par Limiers, in-fol., 1721, se trouve, au chapitre du règne de Charles IX, la gravure, d'après une autre plus ancienne, d'une médaille frappée probablement à Paris. Je l'ai sous les yeux. Le roi est assis sous un pavillon, foulant aux pieds un cadavre. Il tient, d'une main, une épée droite; de l'autre, une main de justice. Autour est cette devise en majuscules romaines : VIRTVS IN REBELLES. Au revers, l'écu de France accosté de deux colonnes cannelées, surmontées de couronnes de lauriers, avec cette devise : PIETAS EXCITAVIT IVSTITIAM.

Une autre médaille de 1572, tirée du même ouvrage, et dont je n'ai que le revers, se rapporte probablement aussi à la Saint-Barthélemy. On y voit un bras horizontal, sortant d'un nuage et tenant une épée droite, surmontée d'une couronne de lauriers et accostée de deux serpents debout, avec la devise : HÆ TIBI ERVNT ARTES.

La médaille frappée à Rome par Grégoire XIII a été gravée au tome II, p. 133, du *Nouveau voyage d'Italie*, de Maximilien Misson, 3 vol. in-12, 17.....

A. BONNARDOT.

Trouvailles et Curiosités.

M. Thiers contre Don Quichotte (V, 336). — Ami V. N., une enveloppe peut être étroite, juste, assez lâche, large, et même flottante... de par tous les Dictionnaires. Alors, pourquoi refuser de nous rendre, avec le *petit chapeau*, la *redingote grise*... poétiquement traitée d'enveloppe! M. Michelet, l'homme de France qui commet le plus de parenthèses, en ouvrirait une pour me dire que redingote n'appartient pas au style *soutenu*. H. DE S.

—

Un secrétaire d'autrefois (Du Tronchet). — Estienne du Tronchet, Forézien, qui fut secrétaire de Catherine de Médicis, est un type de ce genre d'hommes qui taillaient la plume au service des grands, écrivaient, composaient leurs lettres. Il a publié en un beau volume petit in-4, avec titre, fleurons et lettres initiales richement ornés, une première édition de ses *Lettres missives et familières*, qui vit le jour à Paris en 1569. Plus d'un lecteur n'a voulu y voir que du fatras; mais, en y regardant d'un peu plus près, ces lettres, écrites à un grand nombre de personnages, dont il donne d'ailleurs les noms et qualités, contiennent bon nombre de passages et de détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Il établit, dans sa préface, que « la langue françoise commence à mitiguer son ancienne dureté, et qu'elle est obligée à l'italienne. » — « Il n'y a, dit-il au lecteur, chose plus propre ni plus nécessaire à toutes actions et pratiques humaines que la faculté de l'escriture, parmi laquelle est tant singulière ceste lettre familière que nous appelons missive : que je m'esbahis que nos prédécesseurs n'en ont eu jusques ici faict plus d'estat, en lieu que les Grecs et Latins anciens et mesmement les Italiens et tous autres curieux de bonnes choses, ont mis peine d'en faire recueils et trésors inestimables. Ce que je ne puis recevoir de nous, que d'une pure négligence, et d'une diffidence que nous avons de nous-mêmes, sinon qu'ils voulussent dire qu'il n'y a pas longtemps que nostre langue françoise commence de pulluler, et depuis qu'elle est entrée à se congnoistre, prenant quelque plus gracieux air, de mitiguer sa dureté ancienne, comme si nous venons à feuilleter les livres et expéditions de nos modernes prédécesseurs, sans courir plus avant, nous trouverons qu'elle est de beaucoup augmentée, singulièrement sur le butin qu'elle a faict au moyen de la curieuse et louable conversation de ses voisines, mesmement sur l'Italienne, qui sans nulle doute luy a faict heureuse part de son bien. Et encore que je sache que ceste confession ne sera guères aggréable à plusieurs, qui se sont tourmentés de maintenir le contraire, par je ne sais quelles légères opinions : si m'en rapporté-je à toy, lecteur, qui pourras de toy-mesmes ruminer, que s'il est aujourd'huy en propos de discourir de la guerre, des factions, d'une cavalerie, d'une infanterie, d'une escuyerie, des armes, voire de l'amour, et généralement de toutes choses graves et ordinaires : les plus beaux traits des plus disertes langues qui se veulent faire ouïr, sont en plus part espuisés dans les propres facultés de l'Italie. Et puisqu'il est question, en ces miennes lettres, de pillage et d'usurpation, il ne m'a pleu de faire mon butin en plus opulentes cassines. Or, me sentant forcé de conscience d'en faire plus ample satisfaction, j'ay pensé, Lecteur, que puisque diverses personnes y peuvent avoir bonne part, et qu'il seroit mal aisé d'en faire restitutions particulières : j'en useray à la mode de ces Milors, citadins et bourgeois. Lesquels ayant consumé le meilleur de leurs ans à augmenter leurs maisons par vélocités d'usures au préjudice d'autruy, lorsqu'ils viennent à se sentir capulaires, l'œil à demy-clos, et le pied sur la fosse, sur la presse et syndérèse de leur conscience, ne pouvans resti-

tuer particulièrement ce qu'ils ont ainsi usurpé par le menu, se rangent à faire testamens renommés, fondent hospitalités publiques et font aumosnes générales. A leur instar, Lecteur, j'ay esté conseillé de mettre mon pillage en lumière et utilité publique... »

Il ajoute « qu'il seroit bien nécessaire de réformer l'abus qui a jusques icy eu cours en ce royaume de ce pauvre tiltre de Secrétaire, avilité, profané et dégénéré de la divinité de la plume. A quoy je supplie très-humblement Messieurs les secrétaires d'Estat (qui anciennement estoient appelés secrétaires d'honneur, et qui en ce temps sont en si grande réputation) qu'il leur plaise, pour le bien public de la plume, imposer leur royale main à l'extinction de telles erreurs, et à lever de tyrannie ce pauvre tiltre de secrétaire. Je pense, Lecteur, qu'après mes dits sieurs, il y en a de trois sortes en ce royaume. — Les premiers sont ceux-là qu'ils savent escrimer quelque trait de plume mal accompaigné, avec un formulaire de quelques lettres de communes recommandations, et la dextérité d'un paquet bien troussé : ceux-là sont incontinent suffisans secrétaires de quelques Seigneurs (car il n'y a si petit gentilhomme qui ne traine plus de secrétaires que de cuisiniers), et montent après jusques aux Princes et aux grands Seigneurs, recevans de degré à autre des clercs de mesme capacité. Ces secrétaires-là (me pardonnent les bons), je les appellerois volontiers *secrétaires bastards*, les ayant quelque paillarde plume engendrés par le macquerelage de l'ignorance. — Les autres sont une manière de mouches pédantesques et gueppes importunes, qui, masqués de quelque apparence chicannesque, se poussent au service des Seigneurs, par explorations et advertissemens de ruynes et de confiscations. Et cuydans s'augmenter sur l'intérest d'autruy, démolissent, corrompent et éclipsent les naturelles bontés, bonnes mœurs, honneur, vertus et réputation de leurs maîtres. Ceux-là ne sçauroient estre nommés que *secrétaires Barbares*. — Les anciens, en toutes monarchies et républiques, ont fait toujours grand état des bons et dignes secrétaires. En Perse, tous gouverneurs de pays, qu'on appelait satrapes, avaient chacun un secrétaire de leur rang à leur suite, bien et honorablement entretenu, pour recevoir et tenir compte des lettres et mandements, les induire et imprimer au cœur des satrapes, et faire les dépenses nécessaires. Le bon secrétaire doit estre fondé de bonnes lettres, de beaucoup de sagesse, de beaucoup de diligence, de beaucoup d'expérience, de bon sens naturel, de peu de mouvement, de peu de langage, de bon advis et de bonne (*sic*) exemple.

Et celui-là se doit proprement appeler *secrétaire légitime*, qui, pour en parler franchement, n'appartient qu'aux princes, à gens de conseil privé, à gouverneurs de provinces, et à ceux qui ont qualité, estats ou offices de grandeur, concernant administration et maniement de négoces publiques. »

L'auteur part de là pour faire une péroraison pathétique, où l'on sent qu'il parle *pro domo sua*, en invoquant pour les pauvres et besoigneux *secrétaires légitimes* la munificence des patrons. Il souhaite que les faveurs des Excellences, Altesses et Majestés pleuvent sur les grands seigneurs, afin que ceux-ci « en puissent, par canaux et ruisseaux, arroser et abreuver l'herbe nécessiteuse des inférieurs. » — « Car, ajoute-t-il, les Empereurs, Rois et Potentats sont proprement figure des mers de ce monde, ès quelles continuellement affluent les substances des gros fleuves et des grosses rivières, qui s'amplifient des fontaines et ruisseaux. Ce sont les receptes générales et particulières, lesquelles en fin entièrement engouffrées, en ces souveraines mers, se pourroient esgoutter, si, par révolution nécessaire, ces ruisseaux particuliers n'estoient refournis par la libéralité et influence des Astres, qui sont en terre les Grands Seigneurs et magistrats, proches et ministres des sacrées fœlicités. »

Au milieu de ces ampoules, il y a du bon, n'est-ce pas? Et que dites-vous de cette curieuse dénomination anticipée de « receptes générales et particulières? »

S. D.

—

Antiquité de la crinoline. — Dans son chapitre, intitulé : *Du prêtre de Jupiter et de son épouse* (traduction de l'abbé Douzé de Verteuil), Aulus Gellius, vulgairement *Aulu-Gelle*, dit, en parlant de l'épouse du grand pontife : Son manteau est « de couleur de feu; *un cerceau*, formé « du bois d'un arbre *heureux*, aide à sou« tenir l'habillement de couleur de pourpre « et garni de franges, dont elle se couvre. » (*Nuits attiques*. Paris, 1776; t. Ier, p. 175.

Il faut avouer que paniers et crinolines n'ont pas toujours été aussi bien portés.

A la page 173, il avait déjà été question de bois heureux. Naturellement le traducteur s'est demandé ce que c'était. Voici ce qu'il dit en note : « On ne sait trop ce « que les anciens appelloient un arbre « heureux ou malheureux. Caton pense « que le premier étoit celui qui portoit « des fruits; et l'autre, celui qui étoit « stérile. »

Si Caton était réduit aux conjectures, j'ai, certes, le droit de ne rien savoir du tout à ce sujet. Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* serait-il plus avancé que Caton et votre serviteur?

E. G. P.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 117. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 nov. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le bruit est pour le fat. — De qui sont, et où se trouvent ces deux vers que je cite de mémoire et par à peu près :

Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le [sot;
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit [mot.

F. de S.

—

Deux vers à retrouver. — De qui sont ces deux vers, souvent cités et toujours vrais :

Les repus et les publicains
Sont rarement républicains.

Baron Piot.

—

D'une épigramme contre M. Henri Martin. — De qui est cette épigramme décochée contre M. H. Martin, à l'occasion du prix de vingt mille francs accordé par l'Institut à son *Histoire de France :*

Notre Institut toujours étonnera le monde!
Vingt mille francs, Martin! — Certes, la somme [est ronde!
Mais si l'on compte bien, l'on voit avec terreur
Que ce n'est même pas quatre sous par erreur.

Euqorral.

—

Sur un quatrain cité par M. Victor Cousin. — M. V. Cousin (*Madame de Sablé*, 3e édition, 1865, p. 153), reproduisant une lettre écrite à La Rochefoucauld par la duchesse de Schomberg (Marie de Hautefort), demande (en note) de qui sont ces *jolis vers* cités avec tant d'à-propos dans ladite lettre :

La raison sans cesse raisonne
Et jamais n'a guéri personne;
Et le dépit, le plus souvent,
Rend plus amoureux que devant.

Je renouvelle la question de M. Cousin.

T. de L.

« Le Loup et l'Agneau, » vignette révolutionnaire. — Quand l'infâme Lebon versait le sang à Arras, une brochure dirigée contre lui porte une vignette qui représente un loup dévorant un agneau; elle est évidemment d'un artiste du premier mérite.

Pourrait-on savoir son nom? Elle doit être d'une rareté excessive.

D. L.

—

Quidante. — Dans sa 354e lettre (29 juillet 1667), Guy Patin dit à Falconnet, médecin à Lyon : « On a publié par toutes « les paroisses de Paris un monitoire très- « important, lequel contient plusieurs chefs « d'accusation contre une certaine *qui-* « *dante*, etc. » (Mot souligné dans le texte.)

Ce mot, assez mal formé, est-il de l'invention de G. Patin? En connaît-on d'autres exemples? — Le Dictionnaire de l'Académie, au mot *quidam*, donne le féminin *quidane*, qui me semble singulier, comme dérivé d'un mot latin entré dans la langue française sans altération. Il ajoute que le mot *quidam*, dont le sens primitif est du langage du droit, se prend souvent en mauvaise part, tandis que le féminin *quidane* n'est pas employé dans cette dernière acception. Faut-il en conclure que Guy Patin, qui souligne le mot *quidante*, a été obligé de le forger pour remplacer un féminin qui n'existait pas? Ou bien l'usage n'avait-il pas encore fait accepter aucune forme féminine au mot *quidam?* C'est une question dont on trouverait peut-être la solution dans les anciens dictionnaires français. Mais je n'en possède aucun et ne suis pas à Paris pour les consulter. Avis aux correspondants parisiens de l'*Intermédiaire*.

E. G. P.

—

Un mystère à découvrir. — Je puis me féliciter d'avoir, non pas découvert, mais signalé le premier, il y a plus de trente ans, le *Mystère du siége d'Orléans*, qui se trouvait, oublié et négligé, parmi les manuscrits de la reine de Suède, provenant de Paul Petau, à la bibliothèque du Vatican. Je m'étais borné à constater la valeur de ce document historique et littéraire et à en

transcrire quelques vers. L'érudition voulut bien répondre à mon appel, et le savant M. Guessard, de l'Ecole des Chartes, fut chargé de publier ce mystère dans la collection des Documents inédits. Cette publication lui a fait grand honneur, et nous devons nous réjouir de l'avoir provoquée. On s'est demandé si le *Mystère du siége d'Orléans* avait été représenté, et on a cru pouvoir supposer que la représentation avait eu lieu, en effet, dans la ville de Nantes, aux frais du trop célèbre maréchal de Rays. Il existe, à ce sujet, une dissertation très-intéressante, que nous citons de mémoire et que les érudits connaissent bien.

Il s'agirait de démontrer maintenant que ce n'est pas le *Mystère du siége d'Orléans* qui fut représenté alors aux frais et à l'instigation du maréchal de Rays, mais bien un autre mystère relatif aux événements militaires du règne de Charles VII. Voici quel serait ce mystère, dont la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier nous fournit le titre détaillé :

« Mystère, là où France se représente, en forme d'un personnage, au roi Charles VII, pour le glorifier ès graces que Dieu a faites pour luy et qu'il a reçues à sa cause, durant son règne ; et parlent ensemble, en forme de dialogue ; puis, ses barons parlent l'un après l'autre, chacun en deux couplets ; à savoir le sieur de Barbazan, le sieur d'Estouteville, le maréchal de Boussac, le sieur de Gaucourt, Poton de Xaintrailles, la Hire, Amadoc de Vignoles, Jean de Brezé, l'amiral de Coëtivi, messire Robert de Floques, le comte d'Aumale, le comte de Rohan, le comte Douglas, le sieur de Gamaches, le báron de Coulonges, Artus de Bretagne, connestable de France, le sieur d'Orval, le comte du Maine, messire Pierre de Brezé, le comte de Dunois, le comte de Foix, le sieur du Bueuil, le sieur de Loehac, Joachim Roault. *Ecrit en main.* »

Et de Jeanne d'Arc, il n'en est pas question dans cette nomenclature de personnages qui tous ont joué un rôle plus ou moins important sous le règne de Charles VII !

J'invite les bibliothécaires à chercher ce mystère, qui existe peut-être dans quelque bibliothèque publique, en France ou à l'étranger, et je propose de le considérer, *à priori*, comme celui que le maréchal de Rays avait fait composer tout exprès pour les fêtes magnifiques qui furent célébrées à Nantes, peu de temps avant le tragique dénoûment de son procès criminel. P.-L. Jacob, bibliophile.

—

Le héraut d'armes de Normandie en 1616. — Comment se nommait le personnage qui, en l'année 1616, remplissait à la cour de Louis XIII les fonctions de héraut d'armes de Normandie ? Quels renseignements pourrait-on avoir sur lui ? T. de L.

—

De la date de la mort de Pierre Hamond. — Je lis dans le *Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le baron J. Pichon* (Paris, L. Potier, 1869, p. 62) cette petite notice :

« N° 260. *Alphabet de l'invention et utilité des letres, et karactères en diverses escritures*, par P. Hamond, maistre de la Plume d'or, à Paris, secrétaire de la chambre du roy. Reveu, corrigé et de nouveau augmenté par luy-mesmes. Lyon, pour Loys Cloquemin, 1580, pet. in-4 obl., mar. r., fil., dos orné, tr. dorée. (Chambolle-Duru.)

« M. Brunet ne cite pas cette édition.

« Pierre Hamond, natif de Blois, et l'un des plus renommés calligraphes de son temps, avait été maître à écrire de Charles IX. La Croix du Maine dit qu'il fut condamné à être pendu, et qu'il fut exécuté en place de Grève le 7 mars 1569. Suivant dom Liron (*Bibl. Chartraine*), Hamond fut pendu comme faussaire, et d'après l'*Histoire des Martyrs du calvinisme*, p. 709, citée par Le Clerc dans ses Remarques sur Moréri, ce serait pour cause de religion. Hamond était huguenot. La date de la mort de Hamond, en 1569, ne s'accorde pas avec le titre de notre livre, dont l'édition, publiée en 1580, est annoncée comme ayant été de nouveau augmentée par l'auteur. »

Je demande des explications.

T. de L.

—

Le Fust du Wurtemberg. — Dans une note de sa traduction des *Derniers jours d'un Philosophe*, de sir Humphrey Davy, 1 vol. in-12, M. Camille Flammarion distingue, et avec raison, le Fust magicien, du Fust imprimeur ; mais fait-il bien de l'appeler le Fust du Wurtemberg ? S. T.

—

« Mémoires de Sanson, » rédigés par Balzac. — Je lis dans une réponse du bibliophile Jacob, à la question *Guillotin et la guillotine* (V, 382), que les *Mémoires de Sanson* ont été rédigés par Honoré de Balzac, et surtout par l'Héritier de l'Ain.

Le bibliophile Jacob veut-il parler des *Mémoires de Sanson* publiés, il y a quelques années seulement, sous le nom du dernier de la dynastie Sanson (auquel cas l'ouvrage aurait paru bien après la mort des deux rédacteurs), ou bien plutôt ne fait-il pas allusion aux *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution française*, parus en 1830, 2 volumes, sous le nom de Sanson, et qui sont, en effet, attribués à L'Héritier de l'Ain ?

Dans l'un ou l'autre cas, a-t-on une preuve, ou au moins des indices certains de la collaboration de Balzac? H. T.

—

Les scies nationales. — Les bibliophiles, curieux et autres amateurs des miettes historiques et littéraires, ont publié dans l'*Intermédiaire* d'intéressantes recherches sur les rondes populaires. Un recueil d'anas amusants et peu connus, sur Joseph Prudhomme, se commence en ce moment. Ne pourrait-on se livrer aux mêmes investigations pour un genre de littérature bien connu, mais peu honoré jusqu'à présent, je crois, des faveurs de l'imprimerie? Je veux parler des scies nationales, telles que l'*Histoire de Jean Hiroux*, *la Diligence de Lyon*, *Robert-Macaire*, *Mayeux*, *Cadet-Rousselle*, *Jocrisse*, etc. Ces désopilantes et fines satires sont des chefs-d'œuvre dont il serait bon d'arrêter maintenant le texte définitif, afin qu'elles ne s'altèrent point avec le temps et ne viennent à perdre ainsi, à l'instar d'autres légendes, leur saveur et leur originalité primitives.

Je commence le feu en posant les questions suivantes aux collaborateurs de l'*Intermédiaire :*

1° Quel est le prototype de Jean Hiroux? Est-ce quelque criminel célèbre?

2° Qui est l'auteur de cette histoire?

3° Le texte de *Jean Hiroux* a-t-il été imprimé?

4° L'a-t-il été en France ou à l'étranger?

5° L'ouvrage a-t-il été mis à l'index?

(Beyrouth.) A. DE ST-FRUSQUIN.

—

Mademoiselle Peutinger. — Dans le *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane* (par M.-N. Bouillet; 2 vol. in-8. Paris, Belin-Mandar, 1841), je lis à la page 549 du tome second, au bas de la première colonne :

Théodose (table de). — *Tabula Theodosii.* — Carte géographique de l'Empire romain, appelée vulgairement : Table de Peutinger, du nom d'une *actrice* d'Augsbourg, qui en fit l'acquisition, lors de sa découverte.

Jusqu'à présent, j'avais cru, d'après les dictionnaires biographiques, que l'acquéreur ou le copiste de ce précieux monument avait été Conrad Peutinger. — Sur quoi M. M.-N. Bouillet s'est-il basé pour avancer que Peutinger était le nom d'une actrice?

(Beyrouth.) DE SAINT-FRUSQUIN.

—

L'Ophir de Salomon. — La critique moderne est-elle arrivée à quelque conclusion plausible sur ce pays d'Ophir, d'où les navires conduits par Hiram et partis d'Asiongaber, sur la mer Rouge, apportèrent de fortes quantités d'or à Salomon (*Rois*, liv. III, chap. IX, v. 26-28). Quelques savants ont cru qu'il s'agissait de l'Amérique; mais cette opinion n'est pas soutenable. Je crois que ce point de géographie biblique reste encore à l'état de problème.

(Marseille.) F. D.

—

Fromages de roche. — Dans la 215e lettre de Guy Patin, laquelle est adressée à Falconnet, médecin à Lyon, le 16 novembre 1660, on lit :

« Je ne scay quels remerciements vous « faire pour vos fromages de roche et vos « marrons, dont je vous ay déjà trop d'o- « bligations d'ailleurs et de longtemps. »

Comme on le voit, Lyon est depuis longues années l'entrepôt du commerce des marrons. Quant aux *fromages de roche*, quelqu'un les connaît-il? E. G. P.

—

La peine de mort. — N'y aurait-il pas lieu de traiter d'une façon approfondie, au point de vue historique, cette question posée aujourd'hui à l'ordre du jour? On montrerait à quel point la mort était prodiguée, non-seulement par la législation des peuples de l'antiquité, mais encore par celle du moyen âge et presque jusqu'à nos jours.

Au dix-septième siècle, elle figurait dans la justice criminelle avec une effroyable uniformité. Elle fut appliquée maintes fois pour crimes de sorcellerie (voir notamment les deux gros volumes d'un conseiller au parlement de Bordeaux, Pierre de Lancre (1613 et 1622), lequel se vante, dans toute l'ingénuité de son âme, dans toute la pureté de sa conscience, d'avoir fait exécuter une multitude de sorciers et de sorcières); elle menaçait les délits de presse. Bornons-nous à citer l'ouvrage de l'évêque de Belley, Camus : *Les Triomphes des vertus remportés sur les vices*, publié sous le pseudonyme de Plys de Raynonville, p. 33; in-8; la vente en fut interdite (nous ignorons pour quel motif) sous peine de la vie.

A l'époque où Molière et Pascal avaient donné la mesure de leur génie, on envoyait à l'échafaud un visionnaire, Simon Morin, qu'il eût été sage de faire enfermer dans un hospice d'aliénés. Puis, vinrent les grandes agitations politiques, les dominations politiques, et la vie des hommes fut comptée pour rien. Ce n'est guère que depuis une quarantaine d'années, que s'est manifestée une protestation de l'opinion contre le châtiment capital; ses progrès sont attestés par la diminution du nombre des exécutions. (Quelques détails statistiques à cet égard seront nécessaires). Il sera à propos de rechercher aussi quels ont été les précurseurs des adversaires ac-

tuels de l'échafaud; ils sont peu nombreux sans doute, mais il en existe. Les Vaudois qui, au douzième et au treizième siècle, étaient répandus dans diverses parties de l'Europe, n'admettaient ni le sacerdoce, ni le serment, ni la peine de mort. V. P.

Réponses.

Où vont les Hirondelles? (V, 58.) — Pour répondre à la question de M. J. E. G., je relève certains paragraphes de l'*Ornithologie* de M. Toussenel :

« Aristote, Pline, et tous les savants de « l'antiquité qui n'avaient pu suivre de « l'œil les migrations des oiseaux voya- « geurs, étaient persuadés que les hiron- « delles passaient l'hiver en Europe, en- « sevelies dans des troncs d'arbres ou dans « des fissures de cavernes. Quand se fit la « découverte du cap de Bonne-Espérance « et du Sénégal, où se rendent la plupart « des oiseaux qui émigrent d'Europe et « où on les retrouva, la science aban- « donna la version d'Aristote. La décou- « verte de la pure vérité, la solution du « problème, date du siècle actuel, et il n'a « pas fallu moins de quatre mille ans de « recherches.

« L'hibernation des hirondelles est un « fait qu'on ne peut révoquer en doute. « Vieillot, Larrey, une foule d'autres, ont « trouvé, sous des arches de ponts, dans « des fissures, etc., etc., des hirondelles « engourdies, qui attendaient le retour « du printemps. De plus, il a été constaté « que, de temps immémorial, quelques « hirondelles des rives du Rhin, plus pa- « resseuses ou plus grasses que de raison, « s'ensevelissaient chaque hiver dans d'é- « troits terriers qui leur servent de nids « l'été. Ainsi, l'erreur d'Aristote et des « anciens venait de ce qu'ils avaient con- « clu de l'exception à la règle générale, et « celle des modernes, de ce que la règle « générale leur avait fait rejeter l'excep- « tion.

« Les hirondelles ne muent qu'une fois « par an, vers la fin de février ou le com- « mencement de mars, c'est-à-dire avant « de quitter l'Afrique. Elles mettent en- « viron quinze jours pour accomplir leur « traversée du Sénégal en Europe, où « elles arrivent dans les premiers jours « d'avril. »

Th. Pasquier.

—

Une nouvelle édition du « Dictionnaire » de Barbier (V, 61). — Cette nouvelle édition, si désirable en effet, est en cours de préparation par les soins de M. Olivier Barbier, fils de l'auteur, sous-directeur adjoint à la Bibliothèque impériale, qui réunit depuis longtemps des matériaux destinés à compléter l'ouvrage de son père.

Une nouvelle édition des *Supercheries littéraires dévoilées*, de Quérard, publiée par M. Brunet, devenu possesseur des notes laissées par Quérard, et si connu comme un de nos plus savants bibliophiles, en sera le complément nécessaire. Les deux parties réunies vont paraître, chez Jannet, en cinq ou six volumes grand in-8 à deux colonnes, et donneront ample satisfaction au désir de M. A. J.

(Alençon.) L. D. L. S.

— On en promet une 3e édition à la suite de la nouvelle édition des *Supercheries* de Quérard, publiée par M. Gustave Brunet. Pierre Clauer.

—

Le plus ancien livre avec privilége royal (V, 267). — Il y a des priviléges pour l'impression des livres publiés à Lyon, bien antérieurs à celui des *Leges Longobardorum* (3 juin 1512), rapporté par M. V... d'après Chevillier. C'est d'abord celui accordé à Jean Le Maire de Belges pour son ouvrage : *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, et imprimé au verso du second feuillet de l'édition donnée par *Etienne Baland*, imprimeur à Lyon. Ce privilége, qui se trouve également dans l'édition de *Paris, de Marnef*, 1519, est, sous forme de mandement, adressé « au Seneschal de Lyon, bailly de Mascon, prevost de Paris; » il est daté de Lyon, le 30 juillet 1509, et sert, en même temps, pour *la Légende des Vénitiens*, du même auteur.

Le second livre des Illustrations de Gaule, imprimé sans doute par le même Baland, mais déjà pour le compte de Marnef (1513) est muni d'un nouveau privilége donné par Louis XII à Blois, le 1er mai 1512. Je donne ces renseignements d'après les volumes eux-mêmes que j'ai sous les yeux. Il ne faut pas toutefois les considérer comme une réponse définitive à la question posée dans l'*Intermédiaire*, car on pourra peut-être trouver des priviléges encore plus anciens. Si je parviens à découvrir quelque chose de plus à cet égard, je m'empresserai d'en faire part aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Gust. Pawlowski.

—

La décoration du lis (V, 268). — M. T. R. se trompe en regardant comme un diplôme la lettre qu'il cite. Je possède un diplôme de l'ordre du Lis. Il est sur fort papier, de 45 centimètres de haut sur 60

de large. Le texte est entouré d'une vignette composée de trophées. A droite est une figure de femme ailée, coiffée d'une tour et portant un bouclier sur lequel est gravée la décoration. De la main droite, elle tient une branche de lis. A gauche, une autre femme, avec les mêmes attributs, tient de la main droite une épée nue. Dans le trophée d'en haut, on remarque les armes de France; elles sont répétées, sur un timbre sec, dans le cartouche du bas.

Le diplôme est donné, au nom du roi, par Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, etc.

Il concède l'autorisation « de porter la « décoration accordée à la garde nationale « de Paris par l'ordonnance du roi du « 5 février 1816, consistant en une étoile « en argent, émaillée en blanc et bleu, « portant d'un côté l'effigie de Sa Majesté « Louis XVIII, roi de France et de Na- « varre, et pour exergue, ces mots : *Fidé- « lité, dévouement;* et de l'autre côté, la « fleur de lis, et pour exergue, les dates : « 12 *avril et* 3 *mai* 1814, 19 *mars et* 8 *juil- « let* 1815, ladite décoration suspendue à « un ruban bleu et blanc, dont chaque « liseré bleu sera d'une largeur égale au « tiers de celle du ruban » (le blanc est au milieu).

Ce diplôme est signé : Charles-Philippe (le comte d'Artois, depuis Charles X), — le maréchal Oudinot : il était commandant en chef de la garde nationale de Paris, — le comte de Choiseul (Auguste), aide-major et vice-président du Conseil, Deurbronne ou Deurbrould, secrétaire du Conseil, commissaire du Sceau.

Il est daté du 2 janvier 1817. La décoration y est jointe. Elle est attachée au ruban par une couronne fermée, garnie d'une bellière. La description que contient le diplôme rend un dessin inutile.

E. G. P.

—

Bas-bleu (V, 330). — Il paraît que ce mot remonte à Pope, et qu'il l'appliquait aux bas sales, et non pas réellement de couleur bleue, de femmes beaux-esprits dont s'entourait la célèbre lady Montagu.

O. D.

— *Blue-stocking*, en anglais. Je cite — Fournier, je crois, — de mémoire.

Vers la fin du siècle dernier, lady Montagu tenait à Londres un petit cercle littéraire; il suffisait, pour y être admis, d'avoir écrit quelques articles, et surtout de faire parade d'exécrer les auteurs français. Un certain personnage, auquel ses talents, son esprit avaient acquis droit d'admission, hésitant néanmoins à se faire présenter à cause du peu de soin qu'il apportait d'habitude à sa toilette, mistress Montagu leva ses scrupules, répétant que l'habit ne faisait pas le moine, et que, fût-on vêtu comme le dernier hobereau des Cornouailles, portât-on gros souliers et *bas bleus*, l'on serait admis chez elle, pourvu qu'on en fût digne par son intelligence et ses lumières.

Le mot de lady Montagu eut du succès, et le *bas-bleu* passa en proverbe.

TH. PASQUIER.

— Mistress Elisabeth Montague (qu'il ne faut pas confondre avec lady Marie Wortley Montague) avait formé, en Angleterre, une société littéraire qui, pendant plusieurs années, attira l'attention générale. Un illustre étranger refusa, dit-on, un jour de se faire introduire, en s'excusant qu'il était en habit de voyage, et lady Montague aurait dit à ce sujet qu'il n'était pas besoin de tant de cérémonies, qu'on pouvait se présenter chez elle, même en *bas bleus*. De là l'expression *Club des Bas-Bleus* (*Blue stockings club*), et celle de *bas-bleu* pour désigner une femme bel-esprit.

D'après Rozan (*Petites ignorances de la Conversation*), M. Philarète Chasles a trouvé une autre explication pour expliquer l'origine du sobriquet. Il émanerait d'Alexandre Pope, dans un moment de mauvaise humeur contre lady Montague. « Elle repoussait les hommages du poëte, « qui n'était pas beau, quoique fort amou- « reux. Congédié, il s'aperçut de deux cho- « ses : que les mains de la cruelle n'étaient « pas toujours soignées, et qu'elle portait « souvent des bas bleus. Il fit à son en- « droit ce petit distique :

Mon adorée a l'art de charmer les humains;
Elle n'a pas celui de se laver les mains.

« Puis, il répandit le distique et ne l'appela « plus que la dame aux bas bleus. Le « monde adopta le sobriquet, qui passa aux « femmes auteurs. »

Dans l'ouvrage de M. Arthur Dinaux, *les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires*, édition publiée par la librairie Bachelin-Deflorenne, 2 vol. in-8, 1867, et classée par M. G. Brunet, on trouve quelques renseignements sur la société de mistress Montague. Elle se composait de Pope, Johnson, Goldsmith, Pulteney, depuis lord Bath, Lyttleton, Burke, enfin tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre dans les lettres, en Angleterre.

On trouve aussi dans les *Excentricités du Langage*, de Lorédan Larchey (1re à 4e édition) une explication de J. Janin, du mot bas-bleu. Cet excellent et spirituel volume contient aussi sur le même mot des définitions de L. Reybaud, de Frédéric Soulié, de Balzac, de H. de Viel-Castel. Mais pourquoi le mot bas-bleu a-t-il complétement disparu de la 5e édition?

Nous engageons aussi M. S. R. à con-

sulter, sur la question, la *Physiologie du Bas-Bleu*, publiée il y a vingt-huit ou trente ans, et la monographie consacrée au *Bas-bleu* dans *les Français peints par eux-mêmes*. Nous citons ces deux publications de mémoire, ne les ayant pas sous la main. (Strasbourg.) C. M.

— M. S. R. n'aurait-il donc pas lu, dans *les Français peints par eux-mêmes*, de Curmer (t. V, 1842 ; p. 201 à 231), l'excellent type du *Bas-Bleu*, décrit par M. Jules Janin, « illustré » par M. Pauquet, et qui commence ainsi :

« On cherche encore l'origine de cette très-expressive et très-juste dénomination : le *Bas-Bleu*. D'où vient ce mot et que veut-il dire ? Dans un de ses magnifiques accès de mauvaise humeur, lord Byron s'en est servi pour désigner la race toute moderne des malheureuses créatures féminines qui, renonçant à la beauté, à la grâce, à la jeunesse, au bonheur du mariage, aux chastes prévoyances de la maternité, à tout ce qui est le foyer domestique, la famille, le repos au dedans, la considération au dehors, entreprennent de vivre à la force de leur esprit. On les a appelées *bas-bleus*, pour deux ou trois motifs que Byron n'explique pas mais qu'il est facile d'expliquer.

« Par un temps froid et pluvieux, quand le pavé est humide, quand le ciel est triste, voyez-vous passer dans la rue cet être équivoque, d'un âge douteux comme son sexe, recouvert de tous les lambeaux que peuvent réunir sur une carcasse humaine la faim, l'orgueil et la misère ; — des lambeaux de cachemire et des lambeaux de bure, un chapeau qui a été rose, une robe qui a été neuve, une collerette passée à l'empois au temps jadis ? Rien qu'à voir cette malheureuse femme on se sent mal à l'aise, on a froid, on a faim, on a soif : cela ne ressemble à pas une des misères connues.....

« ... Voyez-la donc dans la rue, trottant, les coudes serrés contre la taille, la tête haute, le regard baissé, un bout de manuscrit sortant de son cabas ; puis regardez à ses pieds ; voyez dans cette vieille chaussure ce bas qui s'enroule ou plutôt qui se déroule, est-ce un bas bleu ? — C'est un bas sale ! Tope là ! Vous avez tout à fait l'origine du mot. C'est la grande habitude et le grand signalement des femmes-hommes de lettres de ne jamais s'occuper de ces minces détails de la vie de chaque jour. Porter à une jambe bien faite des bas blancs et bien tirés ! fi donc ! nous abandonnons ces petits soins aux mièvres Parisiennes qui n'ont pas d'autres occupations que de se laisser vivre et être heureuses ; mais, nous autres, qui aspirons à la popularité et à la gloire ! — nous autres les grands écrivains du beau sexe, nous les Walter Scott en jupons, les Schakspeare en spencer, les Molière en bonnets fanés, nous n'avons pas le temps de regarder ce qui se passe à nos pieds. Or, voilà tout simplement l'origine du mot *bas-bleus ;* lisez : bas sales et troués. Cette origine est brutale, sans doute, mais elle est juste..... etc. »

N'est-ce pas là vraiment du Janin de la belle époque ! Ulric.

—

Biographie de Jacques Sarrazin (V, 340). — Sur cet artiste éminent, mon compatriote et bien plus encore celui de M. le Dr Warmont, il y aurait à consulter les *Archives de l'Art français* publiées sous la direction de M. Ph. de Chennevières. M. le Dr Warmont qui est de Noyon, je pense, indiquera plus complétement encore les sources écrites ou même traditionnelles où l'on pourrait puiser avec quelque sûreté. Jacques D.

—

L'Hôtel du « Grand-Monarque » (V, 372). — Il y a à Varennes (Meuse), dans la ville basse, l'hôtel du *Grand-Monarque*, où s'arrêtèrent, lors de la fuite de Louis XVI, MM. de Goguelat et de Bouillé fils. Chartres, Châteaudun, Melun, Charité-sur-Loire, Montereau, Gournay, Versailles, etc., possèdent aussi des hôtels du même nom. Nul doute que Louis XIV ne fut le patron de tous ces respectables établissements ; de même que le Dauphin avait sous son patronage princier toutes les auberges et toutes les brasseries au-dessus desquelles se balançaient les armoiries parlantes de l'héritier du trône de France. Il existe beaucoup d'enseignes « *Au Grand-Turc.* » Il est assez difficile d'expliquer le sens de ces dernières. Ce ne peut être qu'un souvenir du moyen âge et des expéditions plus récentes contre le Turc.

A. Benoit.

—

Une assertion d'Escobar (V, 372) : — J'ai lu cette même assertion du casuiste Escobar, — citée dans un petit ouvrage aujourd'hui devenu fort rare : *Rose et Blanche, ou la Comédienne et la Religieuse*, par J. Sand. *Paris, chez B. Renault, éditeur*, 5 volumes in-12, 1831.

Ce roman, composé et publié par Mme Dudevant (*George Sand*), avec la collaboration de M. Jules Sandeau, et sous les auspices de H. de Latouche, fut, comme chacun sait, l'œuvre du premier début littéraire du futur auteur de *Mauprat*.

Les peintures du monde religieux qui décorent les plus belles pages de cette petite Etude de jeunesse n'ont point été étrangères aux foudres vengeresses dont fut — à l'origine, — assailli le nom de George Sand — du haut de la chaire. — Ces belles colères de l'Eglise ne contri-

buèrent pas peu à rendre ce nom populaire.

Et, tout récemment encore ! ne se rallumèrent-elles pas tout à coup, ces colères (lors de la publication de *Mademoiselle la Quintinie*), par l'excommunication pure et simple de l'illustre écrivain, en pleine cour de Rome, et par la mise à l'index de ses *Œuvres complètes?*

Mais, revenons à notre citation :

« Mon cher, dit-il à Laorens, tu as tué notre archevêque : le grand-vicaire ne descend pas; si tu avais lu Escobar, tu aurais vu qu'il vaut mieux tuer dix hommes qu'un prêtre, vingt prêtres qu'un évêque, trente évêques qu'un cardinal, quarante cardinaux qu'un pape, ce qui fait 240,000 hommes pour le pape, et deux cents hommes pour Monseigneur. » (*Vid. loc. citat.* tome II, p. 144.) ULRIC.

—

Vitry-le-François (V, 375). — Le roi Louis XVIII répondait le 7 mai 1814 aux députés de la ville de Vitry-*sur-Marne* : « Je suis sensible à tous les sentiments que vous venez d'exprimer. La ville de Vitry a trop bien mérité le nom de Vitry-le-Français, pour ne le recouvrer. Je le lui rends. » Cela avance-t-il la question ? La *Géographie abrégée* de Pierron (Metz, 1803, an XII), écrit Vitri-le-François. C'était, du reste, l'orthographe adoptée avant la Révolution, et qui a persisté malgré les arrêtés et les décrets.

A. BENOIT.

—

Guillotine (V, 382). — Voir l'*Illustration* du 22 mai 1869, p. 336, reproduction de la gravure d'Aldgrever (Titus Manlius) 1553, 114mm/72mm.

Mémoire sur la Guillotine, par L. Dubois, d'Amiens

L'abbé de la Porte, *Voyageur français*, en parle — Achillès Bochius, *Symbolicæ questiones*, 1555, aussi. — *Mémoires de Puységur*, 1690. Exécution du maréchal de Montmorency. — *Guillotine*, ainsi nommée d'un couplet de la chanson des *Actes des Apôtres*.

« Le nom de l'inventeur de la guillotine est inconnu comme celui de l'inventeur de la poudre. » CH. JOLIET.

Pour extrait : Cz.

—

Marie Miraille sorcière (V, 392). — « Connaît-on un peintre du duc de Guise du nom de Nicolo? » J'ignore si le duc de Guise avait un peintre de ce nom, mais j'ai la preuve que sa sœur *Marie*, femme de Jacques V, roi d'Ecosse, et mère de Marie Stuart, avait un peintre de sa chambre, nommé *Nycholaz*. Serait-ce le même, que François de Guise aurait envoyé à sa sœur en Écosse? Voici copie d'une lettre autographe signée de cette princesse, à lui adressée :

« Nycholaz, vous prendre quant et vous
« de mayn dez matyn toute chose nece-
« sere a fere une pynture et sere pre et
« pare a venyr dez quen serez requy de
« par moi aiant isy a fere de vre ofyse Je
« ma seure que men fere le loysy dont ne
« done nul intelygence a quy conque et
« se vous sera comes pere ocasion de vous
« ad venser en layde et faveur de
« Vre bonne mestrese
« MARIE.

« A Nycholaz
« Pyntre de ma chambre »

Lisez : « Ayant ici affaire de votre office, je m'assure que m'en ferez le loisir, dont ne donnez nulle intelligence à quiconque, et ce vous sera, comme espère, occasion de vous avancer en l'aide et faveur de votre bonne maîtresse Marie... » Voilà certes un coup de pinceau bien mystérieux, pour lequel il fallait être prêt et paré !

P. A. L.

— Je puis informer S. D. que Nicolo, peintre célèbre, naquit à Modène en 1512 ; son nom de famille était Abbate. Il vint en France en 1552, et s'y acquit beaucoup de réputation par ses tableaux, dont on voit un grand nombre à Paris et ailleurs. — M. Christ, dans son Dictionnaire des monogrammes, dit à son sujet, page 334 : « Nicolo ou Nicoletto da Modena en 1515 (?) a marqué (ses tableaux) d'un côté Nicolo et de l'autre côté da Modena, entr'autres un grand sujet en hauteur, où il y a un grand bâtiment ruiné, et en petit paraît une nativité ou pièce aux pasteurs. » — Nicolo mourut à Paris, dans un âge très-avancé. — Quant à Marie Miraïlle, je n'ai pu trouver, jusqu'à présent, des particularités sur cette sorcière.

(Amsterdam.) S. G. DE G. J. JR.

—

De qui ces deux vers? (V, 370.) — Le second est modifié avec intention, et la citation est prise de la Description des Enfers, dans le *Virgile travesti*, de Scarron, chant VI, description fort longue. Voici le morceau où sont les deux vers en question :

Phlégyas fait là des sermons :
Outre qu'ils sont mauvais et longs
Comme ceux qu'on fait au village,
Personne n'écoute, il enrage,
Il s'égosille de crier.
Chacun a peur de s'ennuyer,
Et s'enfuit en faisant la moue.
Il pousse sa voix, il s'enroue,
Prônant à ces malicieux :
« Soyez justes, craignez les dieux ! »
Cette sentence est bonne et belle,
Mais en Enfer de quoi sert-elle?
Faire là des sermons si beaux,
C'est donner des fleurs aux pourceaux.

M. Yezimat reconnaîtra dans : *Soyez*

justes, etc., l'inspiration du vers de Virgile (chant VI, 620) :

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.

La réflexion de Scarron est aussi juste que plaisante, puisque les condamnés sont en enfer pour l'éternité. Il n'en est pas de même de la modification *en prison*, car on peut répondre que ce conseil peut servir à éviter la prison une autre fois.

C. Dezobry.

—

« **Ventum textilem** » (V, 370). — Cette expression est de Libérius, parlant des robes des courtisanes de Rome, et ce fragment se trouve cité dans Pétrone (*Satyr.*, 55) :

Æquum est induere nuptam ventem textilem
Palam prostare nudam in nebula linea.

C. Dezobry.

—

« **Quos vult perdere Jupiter,** » **etc**. (V, 523). — Aucun texte de la Bible, ai-je dit dans un des derniers numéros de l'*Intermédiaire*, n'attribue à Dieu l'idée de rendre insensé un homme, pour le perdre.

M. le Dr Say est d'un avis contraire, et cite à l'appui de son opinion le chap. VII de l'Exode (vers. 1, 2 et sq.).

Précisons bien la question et éclairons-la en faisant connaître le texte qui sert de fondement à la controverse, Citons les versets dont M. le Dr Say se fait une arme.

Dixit Dominus ad Moysen : Ecce constitui te Deum Pharaonis et Aaron frater tuus erit propheta tuus (2). *Tu loqueris ei omnia quæ mandabo tibi et ille loquetur ad Pharaonem ut dimittat filios Israel de terra sua* (3)*; sed ego indurabo cor Pharaonis et multiplicabo signa et ostenta mea in terrâ Ægypti* (4)*, et non audiet vos; immittamque manum meam super Ægyptum et educam exercitum et populum meum filios Israel de terra Ægypti.*

En quoi l'opposition de Pharaon au départ des Israélites, était-elle un acte dénué de sens et de raison, au point de vue de l'intérêt général de son royaume et de l'intérêt particulier de ses sujets? Les Israélites étaient les esclaves des Egyptiens; ils étaient employés par eux aux travaux les plus pénibles et les plus grossiers. Leur départ aurait été pour l'Etat et pour les particuliers une perte considérable. Consentir à ce départ, c'était une faiblesse inintelligente et malheureuse.

Ce ne fut donc pas un projet *insensé* de la part de Pharaon de vouloir retenir dans ses Etats une population si utile à son peuple.

Avant les faits racontés dans le chap. VII de l'Exode, Moïse avait déjà fait des démarches auprès de Pharaon par l'ordre du Seigneur. Ces premières démarches n'avaient pas réussi. Moïse avait parlé au nom du Dieu d'Israël ; Pharaon avait répondu que ce Dieu lui était inconnu et qu'il ne laisserait pas partir Israël. Il avait ajouté, toujours d'une manière fort sensée au point de vue de l'intérêt de ses sujets : « Retournez à vos travaux ; pourquoi par des discours mensongers *détournez-vous vos frères* de leurs devoirs ? » En même temps il ordonnait aux directeurs des travaux publics, d'augmenter les charges qui pesaient sur les Israélites et d'en aggraver les difficultés.

(Exode, chap. v, *passim* et surtout, v. 5 et suiv.)

La conduite de ce prince était abominable au point de vue de l'humanité, mais sa résistance au départ des Hébreux était très-politique et tout dans l'intérêt égyptien.

Qu'a donc voulu démontrer l'historien sacré? il a voulu, par le récit des prodiges étonnants qui brisèrent cette résistance, constater et mettre en évidence la puissance du Dieu qui délivrait Israël de cette dure servitude, et la protection dont il a entouré ce peuple si indignement persécuté.

M. J. Palma ne cherche ni dans Homère ni dans Sophocle, mais bien dans Euripide, l'*original exact de cette pensée française : Quos vult perdere Jupiter.*

1° On ne voit pas bien pourquoi M. J. Palma appelle *pensée française* un axiome connu dès les temps littéraires et philosophiques les plus reculés.

2° La rédaction de l'*Intermédiaire* avait déjà indiqué les vers d'Euripide.

3° Enfin Euripide peut avoir varié la formule d'Homère ; mais l'auteur qui le premier a exprimé cette pensée doit en être regardé comme le père, et cet honneur ne peut être enlevé à Homère.

P. M.
Sous-biblioth. du Corps lég.
Palais-Bourbon.

—

Les tanneries de peau humaine (V, 395). — (**Jean Zizka.**) — M. P. B. a cru devoir ajouter, aux différents articles publiés sur cette question par l'*Intermédiaire*, la mention de *la peau de Jean Zizka*, qui aurait été employée à faire un tambour, d'après la recommandation que ce fameux chef des hussites aurait faite en mourant. Le *Magasin pittoresque*, où M. P. B. a puisé ce renseignement, a répété, d'après plusieurs écrivains, une tradition purement fictive, inventée par les historiens catholiques pour donner à Zizka le caractère farouche d'un bandit. « Le bruit qu'elle (sa peau) fera, aurait-il dit d'après cette fable, suffira pour effrayer les ennemis et les mettre en fuite. » L'illustre historien contemporain de la Bohême, M. Palacky, a démontré que ce prétendu fait historique n'est qu'une fiction. Le grand ouvrage de

Palacky, qui n'a été traduit qu'en allemand, étant très-peu connu en France, je profite de cette occasion pour renvoyer les lecteurs qui désireraient connaître la vérité historique sur Zizka, à l'article que M. Joseph Fricz, publiciste et littérateur tchèque, a consacré à son illustre compatriote dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot. Le caractère de ce grand guerrier y est représenté sous un jour tout autre que dans tous les articles sur ce sujet publiés en France et puisés aux sources d'une impartialité suspecte.

GUSTAVE PAWLOWSKI.

—

Maladie de Charles IX (V, 468). — Si j'étais, en ce moment, à Paris, je rechercherais l'ouvrage suivant, — que pourrait fort bien consulter, en mon lieu et place, quelqu'un de nos coabonnés, habitué de la Bibliothèque Nationale :

« *Histoire contenant un abrégé de la Vie, mœurs et vertus du roy très chrestien et débonnaire Charles IX*, vrayment piteux propugnateur de la Foy catholique et amateur de bon esprit, par* A. SORBIN, *dit* DE SAINTE-FOY. » *Paris*, 1574, un vol. in-8°.

ULR.

—

Origine du dindon (V, 478). — En Berry, — suivant le *Glossaire du centre de la France* (édition in-4° de 1864), on qualifie le dindon du nom de *Jésuite*, — qu'on prononce *Jésuisse*, dans les campagnes restées fidèles à la prononciation française du XVI° siècle (*Jésuiste*). « *Quand en l'an* 1564, *je plaiday la cause de l'Université de Paris contre les* Jésuistes, *depuis appelez* Jésuites. » (PASQUIER, *Recherches sur la France*, IX, p. 26).

Cet irrévérencieux sobriquet ainsi appliqué au dindon est un souvenir « sottement malveillant de l'introduction en Europe de ces utiles animaux par les missionnaires de la Compagnie de Jésus. » (*Glossaire*, p. 383.)

ULR.

—

Vers de Molière à retrouver (V, 498). — M. E. G. P. demande si l'on connaît l'auteur du *Voyage du Parnasse?* Oui, sans doute, et il suffit pour cela de connaître le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier. C'est Limojon de Saint-Disdier; son ouvrage est curieux et devrait être plus souvent consulté. Il est dirigé surtout contre La Motte et Fontenelle. Pour Saurin, il n'est cité que dans la tragi-comédie de l'*Iliade* qui termine le volume. Il y remplit le rôle de *confident* de La Motte, et ce nom de confident pourrait bien renfermer une allusion malicieuse à l'odieuse complicité de La Motte et de Saurin dans le procès des couplets qu'une erreur judiciaire laissa sur le compte de Jean-Baptiste Rousseau. Au reste, Saint-Didier, respectueux client de l'abbé Bignon, qui avait été l'un des ennemis acharnés de l'auteur des Odes sacrées, ne parle qu'en passant de Rousseau, et d'une façon assez indifférente. Le plan de son Voyage est le même que celui du *Temple du goût*, qui devait avoir à vingt ans de là tant de retentissement. On n'y trouve pas assurément l'aisance, l'esprit et la malice de ce dernier ouvrage; mais il en a pu donner l'idée. Il faut surtout remarquer, dans le *Voyage du Parnasse*, la description de la belle maison de Pierre Crozat, financier non moins riche et plus curieux que son frère Antoine. Le dîner splendide dont on décrit tous les raffinements, toutes les délicatesses, rappelle assez bien le festin de Trimalcion dans Pétrone. On est un peu surpris de ne pas trouver un seul mot, dans le *Voyage du Parnasse*, sur le jeune Arouet, qui déjà cependant (en 1716), faisait assez parler de lui, par un grand nombre de pièces satyriques, telles que le *Cadenat*, le *Bourbier*, et d'autres encore qu'on lui attribuait avec plus ou moins de raison. P. SARPI.

—

Armoiries à reconnaître (V, 508). — Sans aucun doute, le champ de l'écu est d'argent, les fasces sont d'azur. Il ne peut y avoir de doute que sur l'émail de la tête fantastique surmontant la fasce de chef; je la crois de sable.

La forme de l'écu indique que la personne qui l'a fait graver était une fille, abbesse, chanoinesse ou simplement vieille fille.

La couronne est de fantaisie.

L'ensemble a un certain air germanique.

(Versailles). R. DE S.

—

Un cachet de Hugues de Lionne (V, 507). — M. P. A. L. demande comment ce cachet avait la couronne royale, fermée, fleurdelisée. Il me semble probable que ce cachet était celui de l'emploi et non celui de l'homme. Les lettres AL qui s'y trouvent y avaient été ajoutées par Arthus de Lionne ou bien c'est par hasard qu'elles se sont trouvées reproduire ses initiales. Ce qui me le fait supposer, c'est qu'elles n'ont pas été changées par Hugues de Lionne, qui aurait dû remplacer l'A par une H, si ce monogramme avait été celui du titulaire. Il resterait à expliquer quel rapport ces deux lettres auraient eu avec l'emploi du personnage. C'est ce que je ne saurais indiquer, faute de documents.

E. G. P.

— Artus de Lyonne, évêque de Gap, qui refusa l'archevêché d'Embrun, était bien le père de Hugues de Lyonne, ministre d'Etat sous Louis XIV.

Il entra dans les ordres, après avoir

perdu sa femme Elisabeth de Servien, qui mourut à vingt et un ans.

Hugues, dès l'âge de dix-huit ans, fut poussé aux emplois par son oncle Abel de Servien.

Artus de Lyonne, évêque *in partibus* de Rosalie, était le fils de Hugues. (V. *Lionne*, dans Moréri.) H. T.

—

Rue Gît-le-Cœur (V, 521). — Dans le « Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, » je trouve aussi Saint-André des *Arcs*, et le Logis du Chevalier du Guet, à la *Cousture* Saincte-Catherine, au lieu de *Culture*. J'y vois également que *Hotman* demeurait rue Michel-le-Comte.

L'expression « entre deux selles le cul par terre » était déjà en usage à cette époque-là. On appelait autrefois *selle* un siége de bois. On disait alors *succéder* pour *réussir*, comme encore aujourd'hui en anglais. Catherine de Navarre, la charmante sœur de Henri IV, écrivant à Saint-Genies (Armand de Gontaud, sénéchal de Béarn), disait : « Le roy mon frère se porte très-« bien, et tout luy *succède* heureusement. »

« Une querelle d'Allemand » était déjà un dicton il y a trois cents ans. Ils ne l'ont malheureusement que trop mis en pratique de nos jours, surtout entre eux comme nations, et pourtant, comme individus, ce sont les meilleurs gens du monde.

On disait aussi *ressentiment*, pour reconnaissance. P. A. L.

—

Quelques-uns des jeux de nos ancêtres (V, 549). — Dans certaines contrées, les enfants jouent encore au jeu de la *vergette* ou de *casse les œufs*, jeu plus cruel qu'amusant, et qui entraîne chaque année la destruction d'une grande quantité de nids. Un ou plusieurs œufs sont placés par terre, et chacun des joueurs, les yeux bandés et armé d'une longue baguette, cherche tour à tour à les casser. Ce jeu est bien ancien, car dans l'*Epistre des Rossignols du parc d'Alençon à la très-illustre royne de Navarre*, composée par Guillaume Le Rovillé en 1544, et publiée dans son *Recueil de l'Antique Préexcellence de Gavle et des Gavlois*, Paris, pour Chrestien Wechel, M.D.LI, pet. in-8, on lit ces vers :

Au moins ce bien d'un malheur (le départ de [la reine) aduiendra,
Qu'aucun de nous tes paiges ne craindra :
Trop dure guerre eussent faicte à nos nics,
Que l'on ne doibt toucher comme benists :
Petits mettroient chascun en sa cagette,
Ou bien nos œufs iouroient à la uergette,
Sans que lon peust à tel meschief pouruoir,
C'est leur coustume et naturel pouuoir.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

— La première fois que j'ai lu le célèbre quatrain de Sainte-Aulaire :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma Muse :
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

ce fut dans un recueil placé à la suite d'un dictionnaire de rimes, et on y indiquait que Sainte-Aulaire avait fait cet impromptu en *jouant au secret*. Mais je dois convenir qu'ayant retrouvé le quatrain dans vingt endroits de plus grande autorité, ce détail n'était répété nulle part. Voltaire surtout, qui connaissait bien la cour de Sceaux et les divertissements auxquels on s'y livrait, dit que ce fut à un souper, et que la duchesse appelait le vieux poëte Apollon, « et lui demandait je ne sais quel secret. » Il n'est pourtant pas impossible que l'on ait eu alors un jeu d'esprit nommé *le secret*, et qui aurait eu du rapport avec celui que nous nommons *une confidence*, et avec le jeu bien plus ancien du *confesseur*, dont il est question dans le *lai d'Ignaurès*, analysé par Legrand d'Aussy. Une dame, qui soupçonne Ignaurès de se partager entre douze maîtresses, parvient à réunir ses onze rivales, et, « au milieu de ces plaisanteries et de ces petits jeux que ordinairement se permettent les femmes quand elles sont entre elles, » elle leur propose de choisir entre elles un *confesseur* et de lui avouer chacune à l'oreille le nom de leur amant. Après quoi le *confesseur* dira qui des douze a le mieux choisi. La chose s'exécute, en effet, avec les formes de la confession auriculaire, et toutes les dames nomment Ignaurès. Un autre jeu d'esprit encore mieux caractérisé se rencontre dans le *dit du sentier battu*, fabliau de Jehan de Condé, analysé par M. Arthur Dinaux. Ce jeu consistait à faire une question et à tirer une épigramme de la réponse. Malheureusement, les plaisanteries du trouvère flamand se défendent victorieusement contre toute citation. O. D.

De peur que la rédaction ne me trouve trop timide, j'ajouterai qu'un cavalier demande à une dame :

Poil y a-t-il à vos poinille?

La dame trouve la question impertinente, non comme on pourrait le croire, parce qu'elle met en jeu une partie si mystérieuse d'elle-même ; mais parce que la manie de s'épiler était alors si à la mode, que l'on eût tenu à mal-soin et à malpropreté de s'en dispenser. La dame se fâche donc ; seulement, comme ferait une élégante de nos jours à qui on demanderait, par exemple, si elle se peigne ou si elle se lave les pieds. Elle répond :

Sachez que il n'y en a point.

Et l'autre de riposter que cela doit être ainsi :

... car au sentier
Qu'est bien battu ne croît point l'herbe.

—

« **Humilissime** » (V, 564). — Ce mot est tout simplement un barbarisme. Le mot *humiliter* (humblement) fait, au superlatif: *humillime* (très-humblement). L'auteur du dictionnaire de géographie en question savait mal le latin. E. G. P.

— La latinité de ce mot me paraît des plus suspectes. Si l'on trouve ce superlatif dans un seul bon auteur, j'avouerai *humilissime* que j'ai perdu... tout mon latin.
YEZIMAT.

—

D'où vient le mot calembour? (V, 565.) — Le calembour était plus que probablement antérieur au XVIIIe siècle; le *Congrès de Cythère* lui attribue une origine de pure fantaisie.

Aux réponses déjà faites, et dont la rédaction a bien voulu rappeler les dates, j'ajouterai deux nouvelles étymologies; mais la première, confessons-le de suite, me semble d'un aloi aussi douteux que celle du *Congrès de Cythère :* un certain comte allemand, nommé Kahlenburg, poussait si loin la *bièvromanie,* qu'il attacha son nom à ce jeu de mots. Voici la seconde étymologie, et elle a au moins le mérite d'être spécieuse : Calembour viendrait des deux mots arabes *kalem*, parler, *bour*, abusif. TH. PASQUIER.

—

Bons mots de Beaumarchais (V, 565).— Il s'est beaucoup souvenu ou a beaucoup pillé. Quelquefois, il a légèrement déguisé ses larcins. En voici un exemple : Guillaume Marcoureau de Brécourt, un des comédiens de la troupe de Molière, a fait une comédie, en un acte avec prologue, intitulée l'*Ombre de Molière*. Dans cette pièce, l'Ombre du grand comique se défend, au tribunal de Pluton, contre les attaques forcenées de ceux qu'il a bafoués, ou plutôt contre leurs ombres. Dans la 13e scène, consacrée aux médecins, Molière s'écrie : « Les scélérats osent tout « tenter, sur cette confiance que *le soleil* « *éclairera leurs succès et que la terre cou-* « *vrira leurs fautes.* »

Or, dans la 13e scène du 2e acte du *Barbier de Séville*, le comte Almaviva, déguisé en cavalier ivre, se présentant au docteur Bartholo comme son confrère, vu qu'il est le vétérinaire du régiment, Bartholo, offusqué, lui dit :

« Il vous sied bien, manipuleur igno- « rant, de ravaler ainsi le premier, le plus « grand et le plus utile des arts?

LE COMTE. — « Utile tout à fait, pour « ceux qui l'exercent.

BARTHOLO. — « Un art *dont le soleil* « *s'honore d'éclairer le succès.*

LE COMTE. — « Et dont *la terre s'em-* « *presse de couvrir les bévues.* »

Jamais imitation ne fut plus flagrante, car on ne peut douter que Beaumarchais ne connût *l'Ombre de Molière*. E. G. P.

—

Année de la mort de Marin Cureau de la Chambre (V, 566). — D'après le relevé des registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Eustache (Jal, *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, p. 719), Marin Cureau de la Chambre mourut rue de Grenelle, le 29 décembre 1669.

Jean-Baptiste Tuby lui éleva un tombeau sur les dessins du Bernin, dit M. Jal, qui ajoute : « Le médaillon... autour duquel on écrivit : « Marinus de la Cham- « bre, archiater, obiit 1669, ætat. 75, » fait partie maintenant du musée de Versailles. » Marin Cureau serait donc né vers 1594, et non vers 1613, comme le dit assurément Condorcet dans ses *Eloges* (édit. de 1804 et de 1847). UN MANCEAU.

—

Famille de Villers-au-Tertre (V, 566). — Les familles *de Villers* étaient excessivement nombreuses en France, et surtout dans les Pays-Bas. Rien que dans le Cambrésis on peut citer outre Villers-au-Tertre, Villers-Ppuich, Villers-Outréau, Villers-Cugnicourt, etc. (Voir Le Carpentier, Histoire de Cambray et du Cambrésis, 2 vol. in-4°, Leide, 1664, t. 2, p. 1058 et suiv., notamment p. 1061, spécialement sur la famille Villers-au-Tertre qui portait *d'azur à un escusson d'argent, l'escu semé de billettes de mesme*).

D'autres ouvrages spéciaux sur les familles nobles des Pays-Bas (que je n'ai pas sous les yeux en ce moment) donnent sans doute des détails plus complets.

Dans le Catalogue des gentilshommes d'Artois, Flandre et Hainaut de MM. de la Roque et de Barthelemy, je trouve en 1789, indiqués au Procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse (bailliage de Cambray), le comte de Villers-au-Tertre de Maginère, le chevalier de Villers-au-Tertre de Seroin, et dans les chapitres nobles de dames :

Madame de Villiers-au-Tertre, abbesse à Avesnes (1783). H. T.

—

Ramersheim (V, 566). — Ramersheim appartient à cette géographie idéale à laquelle M. Villemain a donné une ville de Chéronée, patrie de Plutarque, *autre* que la ville du même nom fameuse par la victoire de Philippe; à laquelle M. Troplong a donné une ville de Pharsale où débarqua César, quoique Pharsale soit à huit lieues de la mer, etc., etc. On s'en assurera, en parcourant un livre des plus com-

plets et des plus exacts : *l'Alsace ancienne et moderne ou Dictionnaire topographique et statistique du Haut et du Bas-Rhin*, par Baquol, 3e édition entièrement refondue par P. Ristelhuber. (Strasbourg et Paris, 1865, in-8.) EUQORRAL.

—

« Histoire du prince Adonistus » (V, 566).— La marquise de L***, auteur de ce petit volume, n'est autre que la marquise de Lassay, qui, avant de devenir, en 1696, la troisième femme du romanesque marquis de Lassay, était Mademoiselle de Gueneni, anagramme d'Enguien, qu'on appelait aussi Mademoiselle de Chateaubriand. Elle était fille naturelle de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et de Madame de Marans. Ce roman parut l'année même de la mort de son mari.

OL. B.

—

Un manuscrit concernant l'Opéra à retrouver (V, 567). — Le manuscrit in-4°, autographe, n° 1291 du Catalogue Solar, n'était probablement qu'un fragment des *Chroniques de l'Académie Royale de musique*, par Gentil, contrôleur du matériel à l'Opéra.

Il existe, à ma connaissance, deux exemplaires de ce travail. L'un, appartenant à un de nos principaux éditeurs de musique, me fut très-obligeamment prêté en 1866. J'en avais déjà copié une partie, quand j'eus l'occasion d'acquérir de la famille Gentil un autre manuscrit, en partie autographe, en partie recopié, et qui paraissait avoir été préparé pour l'impression.

Ces deux exemplaires n'étaient pas absolument conformes. Il se peut même qu'ils présentent des lacunes et que quelques cahiers, prêtés par Gentil, aient été égarés.

Voici le titre exact de l'ouvrage :

Chroniques de l'Académie Royale de Musique — Les cancans de l'Opéra en 1836, *extraits du journal tenu par une habilleuse, concernant les choses qui sont venues à sa connaissance durant l'année* 1836.

Tome I. 1836.

Tome II. 1837.

Tome III. 1838-1839.

Le tout formant trois volumes, petit in-4°, d'environ 350 pages.

Ces manuscrits n'offrent rien de bien scandaleux. Toutefois, il s'y trouve beaucoup de noms propres, et c'est, sans doute, ce qui en a empêché la publication. Tels qu'ils sont, ils donnent une idée assez exacte des mœurs théâtrales pendant les premières années de la monarchie de 1830, et ils ont trouvé leur place la plus naturelle aux Archives de l'Opéra, à côté d'autres documents du même genre, relatifs aux diverses époques de l'histoire du théâtre.

CH. NUITTER,
Conservateur des Archives de l'Opéra.

—

La Peste rouge (V, 568). — L'auteur est, suivant Quérard, dans ses *Supercheries*, un écrivain légitimiste du nom de Leroy-Keraniou. OL. B.

—

Les « Mémoires de Casanova » (V, 568). — L'édition Paulin, 1843, contient à la fin de son quatrième volume une espèce de notice sur Casanova, par le prince de Ligne. Le prince y parle des Mémoires écrits par Casanova. Seulement, presque rien de ce qu'il raconte comme l'ayant lu dans ces Mémoires, ne se retrouve dans les Mémoires imprimés, ou du moins n'y est présenté de même. Faut-il en conclure que ces Mémoires imprimés sont apocryphes, ou seulement que l'auteur les a retouchés en adoucissant ce qu'ils avaient de trop cru? Cette seconde explication me paraît préférable, et j'irai même jusqu'à me demander si ce n'est pas le prince de Ligne qui se trompe, et s'il ne croit pas se souvenir d'avoir trouvé dans le manuscrit de Casanova, des faits et des détails qu'il a connus autrement. Ainsi, selon lui, Casanova « s'avoue comme fils d'un père inconnu et d'une mauvaise comédienne de Venise. » On ne trouve rien de pareil dans les Mémoires imprimés. Casanova s'y donne, lui et son frère, le célèbre peintre de batailles, comme nés d'un mariage très-légitime. Casanova est bien le nom de leur père, et il lui attribue même une généalogie assez illustre, tout en convenant qu'il était comédien, et qu'après son mariage, il avait fait monter sur les planches sa femme Zanetta. Or Goldoni raconte que dans la troupe qui joua ses premiers essais, « il y avait deux actrices pour les intermèdes. L'une était une veuve très-jolie et très-habile, appelée Zanetta Casanova... » Le rapport des noms et celui des dates ne laissent guère douter qu'il ne s'agisse là de la mère de Casanova. Elle était donc veuve, ou du moins était acceptée pour telle. Comment croire, après cela, que son fils ait écrit qu'elle n'avait jamais été mariée? Je pense donc que les *Mémoires de Casanova* sont *authentiques*, c'est-à-dire écrits par lui-même. Quant à *véridiques*, c'est autre chose, et je ne tiendrais pas pour un mécréant celui qui se méfierait des trois quarts de ce qu'il y raconte, ne fût-ce que de cette intuition merveilleuse qui lui fait deviner, à neuf ans, que le soseil est fixe et que c'est la terre qui marche; et cela seulement parce que, voyageant pour la première fois le long d'une rangée d'arbres, on vient de lui expliquer que ces arbres sont immobiles, quoiqu'ils lui paraissent courir. O. D.

—

Etymologie d'amazone (V, 569). — Pour avoir cette étymologie, il ne suffit pas d'ouvrir Hérodote. *Artin-Paza*, la déesse de la lune, ainsi que de la chasse et de la guerre, chez les Scythes, avait, à son service, des femmes *victimaires* qui sacrifiaient les prisonniers de guerre, et formaient une espèce de corporation qu'on désignait par le nom abstrait neutre de *tuerie d'hommes* (scythique, *vairo-pata;* Hérodote, *oiro-pata*). Ces femmes étaient armées comme des guerrières et des chasseresses, c'est pour cela qu'Hérodote et les Grecs, les ont comparées aux amazones vierges, prêtresses de l'*Artémis* d'Ephèse. Le culte d'Artin-Paza était orgiastique, celui d'Artémis ascétique. (Voy. Guigniaut, Maury.) L'ascétisme est né chez les Hindous; son influence se fit sentir dans les religions des peuples de l'Asie occidentale, et s'exerça d'abord sur les Thraces qui établirent le culte de la déesse Ciça, servie par des druidesses vierges, ou du moins observant le célibat pendant la durée de leur sacerdoce. De la Thrace sortirent les amazones qui fondèrent la ville d'Ephèse en consacrant à leur divinité, Artémis, un trône de frêne, au-dessus duquel s'éleva plus tard un temple magnifique. Comme *mère,* Artémis eut le nom de mamelue (gr. *amazôn*); comme vierge, elle était servie par des vierges et par des prêtres eunuques, qui étaient nommés Mégabuses et qui se recrutaient parmi les paysans cariens des environs. (Mérimée, *Gazette des beaux-arts*, 15 juillet 1859.) Les Scythes ayant expulsé les Kimméries, les contrées au nord de la mer Noire furent désignées sous le nom de Scythie, et les poëtes tragiques du siècle de Périclès appelèrent *Artémis scythique*, l'Artémis tauropolos des Kimmeries, d'autant plus que la civilisation grecque commençant à rougir du culte sanguinaire d'Artémis tauropolos (voy. Callimaque, *Hymn. ad Artemid.*), ne voulut plus qu'on le prît pour un culte grec originaire de Lemnos, et préféra en attribuer l'origine aux Scythes. Ayant confondu les déesses, les Grecs confondirent aussi les prêtresses.

RISTELHUBER.

—

Une barbe d'or (V, 580). — Voici une autre version. Dans le Glossaire de la langue romane, il est dit, à *galonner sa barbe :* « Selon Borel, c'étoit la peigner, y mettre de petits glands au bout de chaque floquet, comme font les dames en leurs cheveux. On faisait cela aussi avec du fil d'or, ou bien on couvroit la barbe de paillettes ou de limaille d'or; et si on étoit jeune et sans barbe, *on s'en mettoit une fausse de fil d'or;* mais cela ne se pratiquoit qu'aux enterremens des grands (comme à celui de Charles le Téméraire), pour rendre la cérémonie plus majestueuse, car la barbe a toujours marqué vénération. »

P. A. L.

—

Faire ripaille (V, 586). — Sans prendre parti dans la discussion historique à laquelle M. J. L. fait allusion, je me bornerai à faire observer que Félix V est regardé comme un *antipape*, ce qui expliquerait bien des choses de la part de ses détracteurs, qui, en l'attaquant, n'ont pas cru faire niche à la papauté. E. G. P.

— Enguerrand de Monstrelet (Chronique), le Père Labbe (Etymologie de plusieurs mots françois), un certain André Duval, docteur de Sorbonne (*De suprema romani pontificis in Ecclesiam potestate*), G. Peignot, sont unanimes à reconnaître que ce dicton doit être attribué à la vie agréable que Amédée VIII menait au prieuré de Ripaille, sans oublier surtout les plaisirs de la table.

Un syndic de la faculté de théologie, autre docteur en Sorbonne, Edmond Richer (*De ecclesiastica et politica potestate*, 1611), réfute cette étymologie et s'efforce d'établir une analogie entre ribaud et ripaille.

Ménage dit que l'expression « faire ripaille » pourrait bien venir des repas que les bourgeois ont l'habitude de faire l'été sur le bord des rivières (*convivia*, *riparia*), ajoutant, à l'appui de cette supposition, que le château de Ripaille est appelé en latin Riparia et non Ripalia.

Jault, également cité par Peignot, dérive le dicton, de *rippe*, côte, ou *rippen*, côtelette (en allemand); faire ripaille, se réjouir entre amis et y manger jusqu'aux os. Peut-être aussi ripaille n'est-il qu'une contraction de repaissaille, vieux mot employé par Rabelais et dans la même acception. Liv. IV, ch. XXXVI : « Laissons ces repaissailles ici. » Ch. LI, même livre : « La repaissaille fut copieuse et les beuvettes numéreuses. »

De la Mésangère (*Proverbes français*), encore cité par Peignot, prétend que ripaille n'est qu'une corruption de ripuaille, dérivé lui-même de *repue*, bonne chère.

TH. PASQUIER.

—

Hommes et femmes célèbres non mariés (V, 588). — Montaigne et La Rochefoucauld étaient mariés, et peut-être peut-on en dire autant de Mademoiselle de la Force, quoique ou puisque son mariage a été cassé en justice. Si on la repousse du nombre des femmes mariées, il faut en renvoyer avec elle toutes celles qui ont éprouvé le même inconvénient, comme Berthe, femme du roi Robert; Agnès de Méranie; Jeanne, fille de Louis XI; Marguerite, fille de Henri II. Mais j'ad-

mettrais plutôt parmi les célibataires celles qui, comme la duchesse d'Etampes, Gabrielle d'Estrées, voire Madame du Barry, ont rendu leur mariage illusoire de leur plein gré. Aspasie de Milet, Héloïse, la tsarine Elisabeth, Olympe de Gouges, nous présentent d'autres exemples de mariages douteux; mais pour Leæna, Léontium, Théodora (mère de Marozie), Agnès Sorel, Henriette d'Entragues, la reine Christine, Ninon, La Vallière, la tsarine Sophie, voilà de franches et pures célibataires, et dont on peut écrire le nom à côté de ceux des Jeanne d'Arc et des sainte Geneviève. Et si, par hasard, cela jure un peu, n'est-ce pas pour nous montrer qu'il n'y a là aucune parité entre les deux sexes, et que les liaisons illégitimes, qui ne déclassent pas les hommes, déclassent complétement les femmes. On peut diviser les hommes en mariés et célibataires; mais la véritable classification des femmes, n'est-elle pas en vertueuses ou en non-vertueuses? Ajoutons qu'en général un homme ne se marie pas, parce qu'il ne veut pas, et une femme, parce qu'elle ne peut pas. Outre les noms que je viens de citer, il y a encore celui d'Elisabeth, fille de Henri VIII : je l'ai gardé pour la fin ne sachant pas bien où il fallait le mettre. O. D.

—

Faire la bête au roi quatrième (V, 594). — Cette expression est empruntée au *Jeu de la Bête*, qui était très en usage à la cour pendant le XVIIe siècle. On voit dans le *Journal de Dangeau*, à la date du 10 février 1689, la reine d'Angleterre, femme de Jacques II, jouer à la bête avec la princesse d'Harcourt et Madame de Croissy. Les règles de ce jeu de cartes se trouvent encore dans l'édition de 1730 de *l'Académie universelle des Jeux*, p. 278 à 286.

Chaque joueur avait cinq cartes, et, comme à l'écarté, celui qui donnait retournait une carte qui indiquait l'atout. Il fallait, pour gagner l'enjeu, faire trois levées, sinon on *faisait la bête*, c'est-à-dire qu'on doublait la mise. *Faire la bête au roi quatrième*, c'est-à-dire ne pouvoir faire trois levées avec quatre atouts dont le roi; c'était *jouer de malheur*. EUD. S.

—

Mots spéciaux des Contes de Madame d'Aulnoy (V, 614). — Les Contes de fées, par Mad. Jumelle de Berneville, comtesse d'Aulnoy (et non Mademoiselle d'Aulnoy), n'ont pas été composés pour des enfants. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la dédicace adressée à S. A. R. Madame, dans laquelle se trouve ce passage : *Et si j'avais à présent quelque chose à désirer, ce ne serait ni le chapeau, ni les roses du prince Lutin, ni la jeunesse de Florine, ni la beauté de Gracieuse : ce serait, Madame, assez d'esprit pour amuser agréablement votre Altesse Royale* (1)...

Petit métier, est aujourd'hui remplacé par *petit four*, dont personne n'ignore la signification.

Moule. Du temps de Henri III et de Henri IV, les dames portaient sur la tête un moule cylindrique, autour duquel s'enroulaient leurs cheveux au-dessus du front.

Le *Calambour* est une variété de bois d'aloës, de couleur verdâtre et très-odorant, qui se tire des Indes. L'orthographe de ce nom a beaucoup varié, comme celle de tous les noms étrangers importés dans la langue française.

Tercio, est en espagnol un régiment d'infanterie. On trouve souvent dans les ouvrages français des seizième et dix-septième siècles, le mot *terce* ou *tierce*, qui en est la traduction, notamment dans la nouvelle, non pas du *prince Léon*, mais de *Ponce de Léon*.

Il a été question dans l'*Intermédiaire* du *lapsus calami* de je ne sais plus quel auteur contemporain, qui parle des *Incas du Mexique*. L'un des personnages de la nouvelle de Ponce de Léon annonce qu'un mariage se fera au Mexique, dans la grande ville de *Lima* : même oubli du Pérou.

Les *olivettes*. On dansait, il n'y a pas bien longtemps, et l'on danse encore peut-être en Normandie, une espèce de branle, où les couples de danseurs se tenant par la main, passent successivement sous la chaîne formée par le reste de la compagnie. Cette danse est accompagnée par une chanson dont voici le refrain :

Lon, lan, la, les voilà qui viennent,
Gai, gai, gai, laissez-les passer
Les o, les i, les belles olivettes,
Lon, lan, la, laissez-les passer,
Les belles olivettes,
Après souper.

Zinzolin. Sorte de couleur qui est un violet rougeâtre : il s'emploie aussi adjectivement : du taffetas zinzolin.

Pagode, signifie l'idole qu'on adore dans les temples qui portent le même nom. Par extension, pagode se dit de petites figures, ordinairement de porcelaine, et qui souvent ont la tête mobile. Les marionnettes sont en bois ou en carton, et la différence qui existe entre ces deux objets, est assez tranchée pour expliquer leurs furieux combats.

Pavie. Sorte de pêche dont la chair est adhérente au noyau : elle est originaire de la ville de ce nom.

Bibets. Il est clair, d'après la descrip-

(1) Il faut lire surtout l'épître qui se trouve en tête du troisième volume :

... Si quelquefois quittant et la ville et la cour,
Elle va de Saint-Cloud chercher l'heureux séjour,
C'est là que vous pouvez, animant votre audace,
Parmi tous vos aînés demander une place...

tion du dîner du roi, qu'il faut chercher les bibets dans les *bestiolinettes* qui le servaient avec une adresse surnaturelle (frêlons, mouches, guêpes, moucherons). Le nom de *bibion* (d'où, sans doute, *bibet*) se donne à des insectes diptères, de la famille des *némocères*, et pourvus d'un suçoir allongé : ce qui explique à la fois leur nom et l'éloge que la narratrice fait de leur tempérance.

Nourrices sèches. En anglais : *Wet nurse*, *nourrice mouillée*, qui allaite : *Dry nurse*, *nourrice sèche*, qui élève un enfant à la cuiller.

Limes. Le *limettier*, arbre du genre oranger, a pour fruit les *limes* qui se mangent confites et se nomment *limes douces*.

Jasmins. Jassemins. Autre exemple des variations dans l'orthographe des noms étrangers : celui-ci vient du persan, *yâsmin*, et non du grec, *iasmê*, comme l'indique Bouillet dans le *Dictionnaire des Lettres et des Arts* : ce mot ne se trouve pas dans le Dictionnaire grec. AD. D.

— Quelques-uns de ces mots se trouvent encore dans le petit dictionnaire de Wailly d'après Richelet, 1790. *Lime*, espèce de limon ou de citron. *Olivettes*, danse des Provençaux, après avoir cueilli les olives. *Pagode*, temple d'idolâtres ; il se prend aussi pour idole....... petites figures qui ont souvent la tête mobile ; de là — il remue la tête comme une pagode. — (Aujourd'hui nous appelons ces figurines des *Magots* : le nom de *Pagode* indiquait qu'elles venaient des Indes ou de la Chine.) *Pavie*, sorte de pêche qui ne quitte pas le noyau. (Tallemant attribue en partie la mort de Bassompierre à ce qu'il mangeait trop « de méchants melons et de pavies qui ne mûrissent jamais bien à Paris. ») *Romance*, sorte de poëme ou d'histoire écrite en vers. (Les romances de Mme d'Aulnoy sont en prose ; mais ce sens n'en diffère pas moins de celui que prend aujourd'hui le mot *romance*.) *Diamant en table*, taillé de façon que la surface en est plate. (C'est un mot de bijouterie, et comme le portrait en question était monté en bague, c'est sans doute la nature de cette monture qu'indique l'expression *fait en table*.) *Zinzolin*, sorte de couleur qui est d'un violet rougeâtre. Ce dictionnaire donne également le verbe *clouter*.

« Le terme de *Terce* qui est employé en deux ou trois endroits des Mémoires de Sully, y signifie un bataillon, ou un nombre de compagnies de gens de pied, réunies en un corps. » (Note de L'Ecluse.)

Pour un *moule sous des cheveux*, je crois que nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour comprendre que c'est une espèce de pelote que l'on fourre dans la chevelure pour la faire croire plus fournie qu'elle ne l'est en effet.

Un fauteuil de commodité, est un fauteil commode. Le sens n'est point douteux quand on lit le passage de Mme d'Aulnoy, et il est bien certain que si elle emploie ce terme, c'est qu'il était alors en usage. Or, on se rappellera peut-être que l'on attribue à Mme de Montespan, mécontente de voir le confesseur de Louis XIV aussi indulgent pour ses rivales que pour elle-même, d'avoir dit « que le père de La Chaize était une chaise de commodité. » Valckenaer trouve ce quolibet *ignoble*. Probablement y attribuait-il un sens scatologique, que le passage de Mme d'Aulnoy nous permet de regarder comme erroné.

O. D.

— Le *terce* ou *tercet* était au XVIe siècle l'unité de bande armée, comme le régiment actuellement, la légion chez les Romains, la phalange en Grèce et en Macédoine. Je crois cependant que le terce ou tercet ne se composait que d'infanterie. Actuellement l'armée espagnole se subdivise en régiments et bataillons comme dans le reste de l'Europe et en Amérique.

Il faut excepter les provinces basques qui ne sont pas tenues à la conscription, mais qui doivent fournir en cas de guerre un ou plusieurs tercets ou terces. Je crois que le terce était de 3,000 hommes, mais je n'en suis pas sûr.

(Versailles.) R. DE S.

— M. E. G. P. demande quel est le sens du mot *terce*, qu'il a rencontré dans les Contes de fées de madame d'Aulnoy ; je lui répondrai en le renvoyant au *Diccionario* de l'Académie espagnole, *Madrid*, 1739, in-folio, t. VI, p. 253 ; le mot *tercio* correspond à l'expression de régiment. Selon Juste-Lipse (notes sur Tacite, *Histoires*, liv. IV), il vient de ce que la troisième légion resta en Espagne. Cervantes *Persiles*, l. III, ch). 12, parle d'un *tertio* d'infanterie espagnole qui se rendit de la Lombardie à Gênes ; Marmol, dans sa « Description de l'Afrique » parle d'un combat où les chevaliers de Saint-Jean et le *tertio* de Piémont formaient l'arrière-garde. C. B.

— Voyez le Dictionnaire de l'Académie française, il vous dira que :

Petit métier ou simplement *métier* signifie une espèce de gaufre.

Les olivettes signifie une danse provençale. Elle se danse, après la récolte des olives, par trois personnes qui courent l'une après l'autre, en serpentant autour de trois oliviers.

Zinzolin signifie une sorte de violet rougeâtre et délicat. On le fait substantif, ajoute l'Académie : c'est du zinzolin.

Pavie (on prononce pavi), sorte de pêche qui ne quitte pas le noyau.

Voyez encore ce même Dictionnaire

pour le mot *lime douce*, et pour tant d'autres expressions qui ont vieilli.

(Chauny.) Dr Aug. Warmont.

— Le fruit nommé *pavis* (l'orthographe est *pavie*) est une espèce de pêche à chair adhérente, ou mieux une alberge; elle nous vient de Lombardie.

D. Charruaud.

— Canambour. — (Victor Hugo, *Ruy-Blas*, acte II, scène 5.)

... Vous allez partir de Madrid tout à l'heure
Pour porter cette boîte en bois de *calambour*
A mon père, Monsieur l'électeur de Neubourg.

Ristelhuber.

— « Bibet, échanson. » Vient naturellement du latin *bibere*. En Berry, on emploie encore aujourd'hui le verbe *biber*, dans le sens de boire avidement. « Il la *bibe* des yeux! » diront les commères en voyant « un galant » contempler amoureusement sa dulcinée.

« Fauteuil *de* commodité. » C'était, je le crois bien, un fauteuil bas, large, profond, capitonné, *commode* pour causer, — ce que nos tapissiers d'aujourd'hui appellent une *causeuse*, — et que les Précieuses du Grand Siècle nommaient, suivant Molière : « *Les commodités de la conversation.* »

« Pavis. » « C'est, dit Furetière (*loco citato*) une sorte de pêche qui ne quitte point le noyau. » Ce mot se dit tant du fruit que de l'arbre qui le porte. Le grand usage de la France est pour *un pavis* (Ménage). En plusieurs provinces, on dit *une pavie*, au féminin. M. Perrault a dit : Des rouges *pavis* le duvet délicat. MM. de l'Académie ont décidé qu'il fallait dire *un pavie. Pavie,* de la Pavie, d'où cette pêche nous est venue. »

« Limes douces. » « *Lime* signifie aussi quelques fruits qui sont des espèces de limons. Il y a des *limes rondes* et pleines d'un suc fort doux. Des *limes douces* de Marseille. » (*Ibid.*)

« Une bourrée du petit métier. » « Mestier est une espèce d'oublie ou de pâtisserie mince et roulée qui est cuite entre deux fers comme des gaufres, composée de farine et de sucre ou de miel. On l'appelle aussi des *cornets de mestier* ou du *petit métier*. » (*Ibid.*)

« Clouté d'or. » « *Clouter*, v. a. Garnir de clous, en parlant de ces petits clous d'or ou d'argent dont on garnit les boîtes de montre et les tabatières, par ornement. *Clouté*. Une montre, une tabatière *cloutée* d'or ou d'argent. Un carrosse *clouté*. » (*Dictionn. de Trévoux*, édition de 1771.)

« Taffetas zinzolin. » « Zinzolin est un nom que l'on donne à une espèce de couleur qui tire sur le rouge, dont la teinture est faite d'un suc d'une plante que les Latins appellent *hisginum*, dont parle Pline, et de son diminutif *hisginolium* a été fait *zinzolin*. » (*Ibid.*) — Ouf!!!...

Et je n'ai pas tout dit, — *j'en passe et des meil-* [*leurs!*

Ulric.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de l'auteur de la « Comédie humaine. » — J'ai dans ma petite collection d'autographes une lettre écrite par Honoré de Balzac à M. l'abbé Eglée, vicaire-général de l'archevêque de Paris, lettre que les amis de l'*Intermédiaire* liront avec d'autant plus de plaisir, j'en suis sûr, qu'elle nous montre l'illustre romancier s'occupant (chose piquante!) de faire entrer au couvent une jeune personne à laquelle il s'intéressait :

« Monsieur le vicaire-général,

« J'ai eu l'honneur de me présenter aujourd'hui avec Mademoiselle Borel, la personne qui se destine, d'après vos avis, à l'ordre de la Visitation, et qui vient se mettre sous votre conduite. N'ayant pas eu le bonheur de vous trouver, nous nous sommes enquis de l'heure à laquelle vous seriez visible demain, pour que vous puissiez donner à cette future sainte toutes les indications et les protections que vous avez bien voulu me promettre.

« Trouvez ici, Monsieur le vicaire-général, la respectueuse expression des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être

« V. h. s. de Balzac. »

Pour copie conforme à l'original, que je tiens de la main généreuse de M. l'abbé Eglée. T. de L.

—

Les bœufs de Suze et les bœufs... réactionnaires de 1792. — Montaigne (*Essais*, liv. II, ch. xii) dit : « Les bœufs qui servoient aux jardins royaux de Suze pour les arrouser, et tourner certaines grandes roues à puiser de l'eau, ausquelles il y avoit des bacquetz attachéz (comme il s'en veoid plusieurs en Languedoc), on leur avait ordonné d'en tirer par jour jusques à cent tours chascun : dont ils estoient si accoustumez à ce nombre, qu'il estoit impossible, par aulcune force, de leur en faire tirer un tour davantage; et, ayant faict leur tasche, ils s'arrestoient tout court. » — J'ai entendu raconter par de vieux paysans que, quand la Convention eut supprimé le dimanche, les bœufs refusaient obstinément de travailler le *septidi*. Les bœufs de Suze et les nôtres n'avaient-ils pas *ruminé*... sur l'affaire ?

T. de L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 118. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 25 nov. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Rome, œuvre des hommes; Venise, œuvre des dieux. —

Oh! oui, tu l'as reçu, ce don de la beauté,
Italie! Italie! Et de quelque côté
Que sur toi nos yeux s'ouvrent,
De nouveaux charmes se découvrent,
Enchaînant à tes pieds notre cœur enchanté!

Italie, en t'aimant, oh! qu'il fait bon de vivre!
Et puis, on peut fermer le livre...
Ou plutôt le rouvrir pour le relire encor
A Venise, ce livre d'or!...

Car la Ville éternelle, Rome,
On l'a dit avec vérité,
Est, dans son imposante et triste majesté,
Un chef-d'œuvre fait de main d'*homme*.
Oui, Rome est ici-bas la maîtresse-cité!

Mais Venise! Venise!

C'est un rêve longtemps rêvé qu'on réalise!
C'est l'arc, au ciel bleu, qui s'irise!
C'est Diane en son bain surprise,
Chasseresse au disque argenté,
Qui pour Actéon s'humanise
Et laisse admirer sa beauté!

Ou c'est Vénus en sa superbe nudité,
Avec un sceptre d'or, de nacre agrémenté!

Venise est la terre promise:
C'est le vieil Orient, vers le nord transplanté,
En son étincelante et fraîche nouveauté!
C'est la terre d'Eden ici-bas reconquise!
C'est l'ouvrage béni d'une *divinité!*

Quel est donc le poëte latin moderne qui a formulé (en ces termes ou à peu près) cette même pensée dans ce vers pentamètre : *Romam homines dicas, hanc* (Venise) *genuisse Deos?* Et quel est le vers hexamètre qui commence le distique?

Venise, 16 oct. 1869. C. R.

—

Un vers de Voltaire. — M. Francisque Sarcey, dans *le Gaulois* du 10 novembre, dit de M. Poiret, l'auteur du roman : *Un homme à la Bourse*, qu'il aurait dû se rappeler le vers de Voltaire :

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Ce vers est-il bien de Voltaire?

Yezimat.

—

Vers attribués à Scarron. — Tout le monde a cité, tout le monde cite sans cesse les quatre vers suivants comme étant de Scarron, et se trouvant dans son *Enéide travestie :*

J'aperçus l'ombre d'un cocher,
Qui, tenant l'ombre d'une brosse,
Nettoyait l'ombre d'un carrosse.

Eh bien! cherchez ces vers dans l'*Enéide travestie* de Scarron, et vous n'en trouverez pas l'ombre. Où sont-ils?

P.-L. Jacob, bibliophile.

—

Une traduction inédite d'Horace. — Dans sa réponse à une question relative au *Miroir de la Jeunesse* (V, 288), E.-G. P. écrit qu'il serait facile de préciser davantage la date de ce livre, « si l'on savait en quelles années Danchet a été censeur. » Je puis indiquer à E.-G. P. une de ces années, car je possède le manuscrit d'une traduction en vers des *Satires* et des *Epîtres* d'Horace, sur le dernier feuillet duquel se lit ce curieux *permis d'imprimer*, écrit, daté et signé de la main de Danchet :

« J'ai lu, par ordre de Monseigneur le « garde des sceaux, une traduction des *Satires* et des *Epîtres* d'Horace en vers « françois. Le traducteur y joint des re« marques qui semblent n'être faites que « pour chercher des défauts à l'original « dont il s'éforce d'imiter les beautez; cela « pourra animer la critique de ceux qui « connoissent Horace familièrement, mais « ne doit pas en empêcher l'impression.

« Fait à Paris, ce 9e octobre 1725.

« Danchet. »

Et puisque l'occasion m'est ainsi offerte (quelle bonne fortune pour un collectionneur!) d'occuper l'Europe des mérites de mon bouquin, je la saisis avec empresse-

ment, dans l'espoir d'obtenir, par la voie de l'*Intermédiaire*, un éclaircissement que je n'ai pu me procurer jusqu'à ce jour.

Le manuscrit en question est divisé en deux forts volumes in-4, reliure du temps, veau plein, tranches rouges; l'écriture, large, pleine, très-régulière, est évidemment l'œuvre d'un calligraphe de profession. Sur la doublure (escargot antique) est appliqué un *ex libris* armorié, libellé comme suit : *Ex libris Di de St-Maurice, in suprema rationum curia præsidis.* Le livre a pour titre : *Traduction nouvelle en vers français des Satires et Epîtres d'Horace, avec quelques notes critiques.* Le nom du traducteur n'est pas indiqué.

Or, c'est ce nom qu'il m'importerait de découvrir. Je ne sache pas que, malgré la permission de Danchet, cette traduction ait jamais été publiée; mais l'auteur était certainement un écrivain de talent, et je ne serais pas étonné que son travail eût été mentionné dans quelque correspondance littéraire de l'époque. Peut-être encore figure-t-il, avec le renseignement désiré, dans le Catalogue de la bibliothèque du président de Saint-Maurice, ou dans celui de quelque autre collection célèbre. J'ai dit que mon traducteur était un écrivain de talent. Il me suffira de citer à l'appui de cette assertion le début de la première satire :

Mécène, en ses désirs pourquoy l'homme inconstant
De son état jamais ne paroit-il contant?
Que le sort ou son choix en décide, n'importe :
Tout autre sur le sien, à ce qu'il croit, l'emporte.
« O trop heureux marchand! » dit cent fois le soldat,
Fatigué des travaux d'un périlleux combat.
Le marchand, menacé des vents et du naufrage,
Du soldat, à son tour, relève l'avantage :
« Il combat; mais enfin, la victoire ou la mort,
« En un moment, dit-il, décide de son sort... »
[Etc.

Je ne connais aucune traduction en vers d'Horace, — sans en excepter les plus modernes, — qui reproduise aussi exactement le sens, la couleur et le mouvement du poëte latin. Mais ce qui caractérise particulièrement cet ouvrage, c'est, ainsi que le remarque Danchet, le plaisir que le traducteur semble prendre à *éreinter* son original. La rareté de ce procédé en fait une *curiosité littéraire*, et c'est à ce titre que, malgré l'étendue de cette notice, je ne résiste pas au désir d'en citer deux singuliers exemples :

Le premier s'applique à la 5e satire du Ier livre :

« Lucile, dit notre critique, fait la des« cription de son voyage de Rome à Ca« poue, et Horace, à son imitation, l'a fait « de celuy qu'il fit à Brindes. Il faut être « bien prévenu pour trouver dans ce voyage « d'Horace quelque chose d'amusant. C'est « un journal historique et géographique de « tous les lieux et de tous les cabarets où « il a passé; qui n'est accompagné d'au« cunes circonstances intéressantes. Il se« roit difficile de le justifier de toutes les « sottises et les ordures qu'il fait dire à ces « deux infâmes crocheteurs; et je suis sur« pris de voir que Mécène et Plotius ayent « pu prendre plaisir à de pareils discours... « Pour achever la critique de cette satire, « il suffit de se souvenir du *Voyage* de « Chapelle et de les comparer l'un à l'au« tre. Les aventures du *Voyage* d'Horace « sont froides, basses, particulièrement « celles du rendez-vous qu'il reçut de cette « jeune fille, où il fait part au public, sans « aucune envelope, de ce qui luy arriva « dans son lit. Celles de Chapelle sont « toutes choisies, vives, intéressantes; et « s'il se charge d'en décrire quelque com« mune, il la relève par la diction la plus « noble, et a soin de l'embellir d'ornements « étrangers. »

La note suivante se rapporte à la 6e satire du même livre :

« Si Horace parle de luy et de sa nais« sance avec une modestie louable, il s'en « dédommage bien quelquefois; et s'il « abaisse sa naissance, c'est pour mieux « relever les qualités de son esprit et de « son cœur. Cet homme, si modeste en « apparence, ne rougit pas de se louer et « de se vanter d'être sans défauts, ou que « ceux dont il est chargé sont si légers « qu'ils ne paroissent pas plus qu'une pe« tite tache sur un beau visage. Il est « exemt d'avarice, son cœur est noble, « généreux; ce n'est point au hazard ni à « sa bonne fortune, qu'il doit l'amitié dont « Mécène l'honore; c'est une justice que « ce seigneur a rendue à son mérite, en « sorte que l'on pourroit soupçonner que « son dessein n'est pas tant de loüer le « discernement et le bon goût de Mécène « dans le choix qu'il fait de ses amis, que « de faire valoir son propre mérite qui l'en « a rendu digne. Il faut toujours être en « garde contre les gens qui conviennent si « facilement de l'obscurité de leur nais« sance; ils se dédommagent tôt ou tard « de cet aveu par quelque trait d'orgueil. »

Mes coabonnés me pardonneront-ils de les avoir entretenus si longuement d'une trouvaille dont je m'exagère peut-être l'importance? J'ose l'espérer, possédant moi-même des trésors d'indulgence pour les innocentes faiblesses (un profane dirait : pour les innocentes manies) de mes confrères les *chercheurs* et les *curieux*.

JOC'H D'INDRET.

—

« Le Cri du jeu de l'Empire d'Orléans. » — La deuxième des ballades de Clément Marot est intitulée *le Cry du jeu de l'Empire d'Orléans*. La voici, avec son envoi :

Laissez à part vos vineuses tavernes,
Museaulx ardans de rouge enluminez...
Renjeunissez, saillez de vos cavernes,
Vieulx accroupiz, par aage examinés.
Voicy les jours qui sont determinez
A blasonner, à desgorger et dire!
Voicy le temps que suppostz de l'Empire
Doivent par droict leurs coutumes tenir!
Si voulez donc passer le temps et rire,
Ny envoyez, mais pensez de venir!

Harnoys, Chevaulx, Fiffres, Tambours et [Trompes,
Riches habitz et grans bragues avoir,
Ce ne sont pas de l'Empire les pompes,
Leurs motz, leur jeu, c'est cela qu'il fault [veoir!
Qui vouldra donc des nouvelles sçavoir,
Qui ne sçaura des follies cent mille,
Qai ne sçaura mainte abusion utile,
Sans trop picquer, l'en ferons souvenir!
Pourtant, seigneurs de ceste noble Ville,
N'y envoyez, mais pensez de venir!

N'ayez pas peur, Dames gentes mignonnes,
Qu'en nos papiers on vous vueille coucher,
Chascun sçait bien qu'estes belles et bonnes,
On ne sçauroit à vos honneurs toucher.
Qui est morveulx si se voyse moucher.
Venez, venez, sotz, sages, folz et folles,
Vous, musequins qui tenez les escolles
De caqueter, faire et entretenir,
Pour bien juger que c'est de nous parolles,
N'y envoyez, mais pensez de venir!

ENVOY.

Prince, le temps et le terme s'approche
Qu'Empiriens par-dessus la Bazoche
Triompheront, pour honneur maintenir.
Toutes et tous, si trop fort on ne cloche,
N'y envoyez, mais pensez de venir.

Je demande ce qu'il faut entendre par le *jeu* ou le *Cry du jeu de l'Empire d'Orléans.* H. V[te] DES FOSSÉS.

—

« Ce que j'aime, » de Victor Hugo. — Où, quand, comment, et par qui donc fut publié, pour la première fois, un malicieux *couplet* de VICTOR HUGO, non encore inséré, que je sache, dans les *Œuvres complètes* du poëte, et que je trouve imprimé comme il suit dans un petit recueil de chansons (*La Goguette ancienne et moderne*, p. 272. Paris, Garnier fr., 2e édit., in-32, av. fig., 1856):

CE QUE J'AIME.

Couplet improvisé à un dessert,

AIR : *Souvent la nuit, quand je sommeille.*

D'attraits ravissants pourvue,
Seule, elle réunit tout:
Ses appas charment la vue,
Et chacun vante son goût.
Sa peau, veloutée et fraîche,
Joint toujours la rose au lis;
Ce pourrait être Philis,
Si ce n'était une pêche.

V. HUGO.

Pour copie : ULRIC.

—

Lettres falsifiées de Mme de Maintenon. — L'idylle : « Dans les prés fleuris, etc. » — Je voudrais demander aux lecteurs de l'*Intermédiaire* (mais la question ne leur paraîtra-t-elle pas trop ingénue?) où l'on peut trouver des renseignements sur les quelques lettres de Mme de Maintenon, fabriquées par La Beaumelle, et sur l'idylle des Moutons, faussement attribuée à Mme Deshoulières. O. D. D.

—

A pas d'église. — C'est sans doute à l'occasion du Concile que le *National* a remis en honneur cette singulière expression de bedeau, dans sa petite drôlerie intitulée : *les Crimes mystérieux de Pantin;* voy. le no du samedi 7 novembre :

« La baronne s'avança à pas d'église jusqu'auprès de Léon. »

Nous comptons sur le Concile, pour nous dire au juste si ce *pas d'église* n'est pas un néologisme de M. l'abbé Dolière. L'abbé TISE.

—

Comfort, confort. — Ce mot qui, en anglais, dit tant et de si bonnes choses (voir Walker : « Support, assistance, countenance, consolation, support under calamity »), ne se trouve même pas dans le Dictionnaire de Noël et Chapsal. Tout au plus y y a-t-il, à « *Confortable* » : « mot anglais dont font usage certaines personnes, en parlant de ce qui a rapport au bien-être, aux douceurs, aux commodités de la vie. » Il me semble pourtant que nous avons aussi en France le sentiment vrai du mot *comfort*, dans toutes ses acceptions anglaises. De plus, il était bien français autrefois, ainsi qu'on le voit dans la *Chanson du Chastelain de Couci :*

Amours m'a fait oublier
L'anui qi lontans m'amort
Et donne nouvel *confort.*

De même, plus tard, le duc de Montpensier, apprenant la mort héroïque de Louis Ier, prince de Condé, à Jarnac, s'écria : « Il a eu le *confort* de mourir l'épée à la main. » P. A. L.

—

Soubrette. — Quelle est l'étymologie de ce mot? R. T. R.

—

Boliment, Boniment? — Ecrit-on bien réellement ces deux mots, indifféremment? Et quelle en est l'origine? J. E. — G.

—

Mouchy, Mouchards. — Le *Diable à Quatre* relève dans Bouillet une étymologie qui me semble un peu beaucoup fantaisiste. Dans le doute, j'aime mieux m'a-

dresser à notre *Intermédiaire* qu'au duc de Mouchy-Murat.

Je copie textuellement : « Antoine de Mouchy, dit Démocharès, Docteur en Sorbonne et chanoine de Noyon, né près de Compiègne, mort à Paris en 1574, se rendit célèbre par son zèle contre les réformés et fut nommé inquisiteur de la foi. Les hérétiques, qui le haïssaient, appelèrent de son nom, *mouchards*, ceux qu'il employait à découvrir les sectaires. »

J'aurais volontiers dérivé *mouchard* de *mouche*. En effet, rien n'est sacré pour une mouche; pas d'indiscrétion que ne commette cette bestiole qui, faute de mieux, se pose aussi volontiers sur la tête des rois que sur le derrière des ânes.

TH. PASQUIER.

Un portrait de Thomas de Leu. — Les portraits que Thomas de Leu a signés sont, en général, des portraits de personnages connus. En voici un cependant sur lequel je ne trouve rien de ce que je désirais bien connaître :

Don' Petrus Arlensis de Scudalupis. M. B. O. (selon la légende de son portrait) était un savant; il a publié le « *Speculum lapidum Camilli Leonardi, cui accessit sympathia septem metallorum ac septem selectorum lapidum Planetas.* » *D. Petri Arlensis de Scudalupis Presbyteri Hierosolitani* (*Parisiis*, 1610, *in*-8°). L'ouvrage est approuvé par un docteur de Sorbonne, et en tête se trouve l'éloge de l'auteur, par un autre docteur de Sorbonne. L'ouvrage est dédié à Charles de Gonzagues, prince, duc de Nevers et de Rethel. Le portrait de l'auteur se trouve quelques feuillets après le titre.

Que signifie *Arlensis?* Si l'auteur était né à Arles, il y aurait *Arelatensis*, et ce mot ne se trouverait pas avant, mais après le nom.

Quel est le sens des lettres M. B. O. qui accompagnent le nom sur le portrait : M. (*medicus*) et B. O?

Le personnage représente un homme de quarante-cinq ans. Il porte au cou la croix des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et son costume n'est pas celui d'un prêtre, *Presbyterus* ayant aussi un autre sens.

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ont trouvé tant de choses, que j'espère que l'un d'eux me sortira d'embarras.

Thomas de Leu a gravé quelques portraits, sans y mettre son nom, mais beaucoup moins qu'on ne le croit. Il y a eu, de 1600 à 1650, et même un peu plus tard, des graveurs, français et étrangers, bien inconnus aujourd'hui, qui ont imité T. de Leu avec assez de succès pour faire prendre leurs travaux pour ceux de ce maître. Parmi les portraits qu'on lui attribue, il y aurait donc une large expurgation à faire; c'est un sujet d'études que je recommande à ceux qui cherchent de l'ouvrage. Ils devront prendre pour règle que tout portrait non signé est douteux. F.

Le statuaire français J.-F.-G. Saly. — Parmi les bons sculpteurs du XVIII[e] siècle, il en est un que l'on n'apprécie pas autant qu'il le mérite, parce qu'une grande partie de sa vie s'est passée à l'étranger, et que la France ne possède qu'un très-petit nombre de ses ouvrages. Cet artiste est Jacques-François-Joseph Saly, né à Valenciennes, le 20 juin 1717, mort à Paris le 4 mai 1776.

Avant de partir pour le Danemark, où il était appelé pour ériger une statue au roi Frédéric V, Saly a produit des morceaux importants dont il a pris lui-même le soin de dresser la liste que voici :

« Indépendamment de la statue pédestre du Roy (Louis XV, sur la place de Valenciennes), de son piédestal, et d'une figure de Faune pour ma réception à l'Académie royale de Paris, j'ai fait, pour Madame la marquise de Pompadour, un Amour, de 3 piés de proportion, en marbre; une figure d'Hébé, de 6 piés de haut, en pierre de Tonnaire; pour Madame Geaufrin, deux cariatides, de 14 piés de proportion, aussi en pierre de Tonnaire; pour M. Calabre, un bronze de mon Faune; pour M. le comte de la Marche, un tombeau en marbre, de 9 piés 6 pouces de proportion, placé dans l'église de Saint-Roch à Paris; pour M. deValory, un autre tombeau de la même proportion en marbre et plomb doré, posé à la cathédrale du Quenoy; pour M. Pineau de Lucé, un petit tombeau en marbre et bronze doré, posé à Tours; pour M. le duc de Beauvillier, son portrait en marbre. »

Il est difficile d'admettre que ces différents ouvrages aient tous été détruits. Ne serait-il pas possible, grâce à votre *Intermédiaire*, qui pénètre dans les cabinets de tous les curieux, de savoir s'il existe encore quelques-unes des sculptures de Saly, dans les localités qu'il indique?

(Valenciennes.) CELLIER.

« Anecdotes du temps de Louis XVI. » — Quel est le compilateur de cet ouvrage très-intéressant, publié par L. Hachette, 1863? (Manchester.) W. E. U. A.

Une médaille romaine en or. — La médaille d'or, dont je joins la reproduction exacte, a été récemment trouvée, dans un champ, à Burie (Charente-Inférieure). Elle pèse environ quatre grammes et demi.

L'*Intermédiaire*, comptant parmi ses lecteurs plus d'un numismate, quelqu'un

d entre eux voudra bien me fournir l'explication demandée. Fie B.

[*Rép.* C'est un Valentinien Ier. La face a pour légende : *Dominus noster Valentinianus Pius Felix Augustus.* Le revers : *Restitutor reipublicæ.* L'empereur y est représenté debout, tenant une victoire.

A l'exergue : A. N. T. Γ. c'est-à-dire ANTioche, *gamma*, la lettre grecque (marque numérale du troisième atelier d'Antioche). Cette pièce n'est pas rare et vaut généralement une vingtaine de francs (18 de valeur intrinsèque). Mais l'exemplaire dont il s'agit paraît beau. De L.]

—

Bernard, calligraphe.— Pourrais-je, par votre aimable *Intermédiaire*, obtenir quelques renseignements sur un artiste calligraphe, du nom de *Bernard*, dont j'ai un portrait à la plume de la célèbre Madame Saint-Huberty, dans le rôle de *Didon?* On sait qu'elle et son mari, le comte d'Entraigues, furent assassinés à Londres en 1812. Il existe sur la belle Saint-Huberty, dans ce rôle de Didon, un quatrain que commit l'empereur Napoléon Ier..., alors qu'il était lieutenant d'artillerie.
P. A. L.

—

Montesquieu a-t-il fait des emprunts à Paolo Paruta? — D'après le bibliographe Haïn, l'illustre auteur des *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains* a fait amplement usage des *Discorsi politici, nei quali si considerano diversi fatti memorabili di republiche antiche.* (Venise, 1599, et Bologne, 1601, in-4°.) Cette assertion est-elle fondée? Jusqu'à quel point s'étendraient les emprunts faits par Montesquieu? Les éditeurs modernes n'ont pas, ce me semble, envisagé cette question. E. L.

—

Une citation de Bernard Palissy. — M. Brisson, dans une réunion électorale de la 4e circonscription, a rappelé fort à propos, dit *le Figaro* du 6 nov., ce mot de Bernard *de* Palissy (toujours ce *de!*) : « Laissez les rêveurs chercher les chimères, et ils trouveront les lois éternelles. » Où donc, s'il vous plaît, Palissy s'est-il ainsi exprimé ? T. de L.

—

M. de Boaça. — En 1836, il a paru un volume in-8° de 267 pages, imprimé à Paris chez Firmin Didot, et contenant des traductions, ou plutôt des imitations, de fragments de divers poëtes latins : Horace, Tibulle, Ovide, etc. Les noms des courtisanes grecques sont remplacés par ceux plus modernes de Rosalie, d'Eglé, de Lise, etc. Une quarantaine de pages, à la fin du volume, renferment des traductions en vers français d'un ouvrage annoncé comme étant resté inédit, et comme ayant été composé en latin par un auteur moderne dont on ne veut citer ni le nom, ni le pays, et qui s'est amusé dans sa jeunesse à écrire des poésies dont la hardiesse, grâce à la langue d'Horace, est excusable jusqu'à un certain point. Le volume publié en 1836, avec dédicace à M. Tixedor, datée de Paris le 15 juillet 1835, ne paraît pas avoir été destiné au commerce ; il porte au frontispice le nom à physionomie étrangère : *F.-A. de Boaça.* Est-ce un pseudonyme? Où trouver quelque détail sur ce poëte qui écrivait fort élégamment en français ? M. S.

—

Un commentaire des fables de La Fontaine.— M. d'Haussonville raconte (*Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1869) que M. de Broglie, évêque de Gand, incarcéré à Vincennes par ordre de Napoléon Ier, s'avisa, pour charmer les ennuis de sa captivité, d'écrire, sur des feuilles de plomb arrachées à la toiture de sa prison, et sur les morceaux de papier qui avaient servi à envelopper ses aliments, quelques ingénieux *commentaires sur les fables de La Fontaine.*

Ces commentaires ont-ils été publiés? Quelqu'un les a-t-il connus?
Joc'h d'Indret.

—

« Les Mille et une Nuits. » — Est-il vrai, comme l'ont affirmé plusieurs écrivains, notamment le voyageur anglais Burton, cité dans la *Revue britannique* (septembre 1856), que le texte arabe de ces contes, si connus par l'imitation française publiée par Galland, est à peu près intraduisible par suite de la licence du récit original, lequel, encore plus que le latin, brave l'honnêteté ? Est-il exact, comme on l'a imprimé à Paris en 1864, que la traduction allemande de Weil (Stuttgard, 1837) est la plus fidèle de celles qui ont vu le jour en Europe, et qu'une publication intégrale du texte arabe, entreprise à Saint-Pétersbourg, a été interrompue par ordre supérieur ? V. P.

Réponses.

« Le songe du Vergier. » (V, 26.)—« Cet écrit, » demande M. John Eliot Hodgkin, « n'est-il pas un dérivé du *Dialogus inter « clericum et militem super dignitate pa- « pali et regia?* » On doit d'abord remercier M. Hodgkin de rappeler à l'attention publique qu'un ouvrage attribué à Guillaume Occam aurait été reproduit dans le

Somnium Viridarii, dont il formerait les trente-six premiers chapitres (trente-quatre, je crois). Le titre indiqué par M. Hodgkin, puisé sans doute dans le manuscrit du *British-Museum* dont il parle dans son article, diffère du titre imprimé dans Goldast et ailleurs. Cependant, l'identité entre l'ouvrage que M. Hodgkin entend désigner et celui mentionné dans les recueils ci-après, paraît hors de toute controverse. Voici le titre de la dissertation dialoguée tel qu'on le lit dans la *Monarchia imperii*... de Goldast (Hanovriæ, 1611, in-fol., t. Ier, p. 13) : *Guillelmini de Occam angli doctoris parisiensis ex ordine Minorum Disputatio super potestate prælatis Ecclesiæ atque principibus terrarum commissa, temporibus Bonifacii VIII pontificis romani scripta, sub forma dialogi inter clericum et militem.* Cette dissertation a été aussi imprimée dans les *Vindiciæ doctrinæ majorum*, d'Edmond Richer (Coloniæ, 1683, in-4°, t. Ier, p. 152). Le titre est à peu près le même que celui donné par Goldast, toutefois, avec cette notable différence que Richer annonce l'ouvrage comme étant d'un auteur inconnu, « *incerto auctore.* » Dans la *Bibliothèque historique de la France* (dernière édition publiée par Fevret de Fontette, article 7045, t. Ier), cette dissertation n'est mentionnée que d'après Goldast et Richer; ce savant recueil est donc sans autorité dans la question à résoudre (1). J'ai sous les yeux le *Catalogue des ouvrages mis à l'Index*. (Paris, Beaucé-Rusand, 1825, in-8). L'ouvrage s'y trouve sous ce titre : *Disputatio inter clericum et militem super potestate prælatis Ecclesiæ atque principibus terrarum commissa.* IND. TRID.

Avant d'aborder la discussion, je crois utile de dire deux mots sur Guillaume Occam. Ce célèbre cordelier anglais, surnommé le docteur invincible, est né dans le XIIIe siècle. Banni de l'université d'Oxford, il vint à Paris, où il prit la défense de Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII. Excommunié en 1330, il se réfugia à la cour de l'empereur Louis de Bavière. On croit généralement que Occam mourut dans un couvent de son ordre, à Munich, le 7 avril 1347. Les écrits d'Occam étaient les seuls, parmi les scolastiques, qui fussent admis dans la bibliothèque de Luther. (Voir tous les dictionnaires biographiques, et notamment le *Dictionnaire* de Moréri, qui renvoie à un certain nombre d'ouvrages dans lesquels il est question d'Occam.) Goldast nous indique les autorités sur lesquelles il s'est fondé pour mettre le nom d'Occam à la tête de la *Disputatio sub forma dialogi inter clericum et militem : Hujus autem dialogi auctorem fuisse nostrum Occanum scribit Joannes Balæus* (en anglais, Bale), dans son livre *Summarium illustrium Majoris Britanniæ scriptorum* (qui a eu trois éditions) *à quo* (Balæo) *appellatur Dialogus militis et clerici* (1) *quod ita habet : Miror optime, miles, etc., cui adstipulatur Flaccius* (en allemand Francowitz Flach) *in Catalogo testium Veritatis scribens : Dialogus inter clericum et militem contra nimiam libertatem clericorum qui vulgo extat, ejus est. Reprehendit quoque luxum et fastum vitamque omni scelere perditam et contumeliatam papæ et spiritualium. Ob hanc in dicenda asserendaque veritate libertatem, est a papa excommunicatus; sed ita constanter injustam pontificis excommunicationem contempsit, ut et mortuus in ea sit; habetur alioqui etiam ab ipsis papistis pro sancto. Porro hunc dialogum ferme totum, perpaucis additis aut detractis, autor* SOMNII VIRIDARII *transcripsit, ut videre est cap. I et seqq.* Une remarque qui n'échappera à personne, c'est que la citation qui précède est empreinte d'un esprit de secte très-prononcé; Bale, Flach et Goldast ne voient pas sans satisfaction, enchâssée dans le célèbre *Somnium Viridarii*, une œuvre d'Occam, du docteur invincible dont Luther vénérait la mémoire, comme étant à ses yeux, sans doute, l'un des précurseurs de la Réforme. Loin de moi toute idée de critique; je constate simplement ce que je crois être la vérité. Certes, le *Somnium* est le reflet de nombreux ouvrages écrits contre les prétentions exagérées de la papauté. Amplifiez la question restreinte par M. Hodgkin au *Dialogus inter clericum et militem*, et vous y trouverez la réponse dans les *Nouvelles Recherches*, de M. Paulin Paris, *sur le véritable auteur du Songe du Vergier* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, 1re partie, p. 344) : « C'est, dit M. Paris, un livre (*le Songe du Vergier*) dont les éléments sont plutôt habilement disposés que nouvellement employés, et dont la plupart des arguments se trouvent déjà dans les précédents controversistes comme Hincmar, saint Bernard, saint Anselme, saint Thomas, Guillaume Occam, Jean de Paris, Gilles de Rome et Jean Bertrandi. » Ainsi, nul doute que l'auteur du *Somnium* n'ait fait usage des arguments invoqués pour et contre par les écrivains scolastiques qui l'avaient pré-

(1) On trouve un peu plus loin, dans la *Bibl. hist. de la France* (art. 7048), l'indication d'un autre dialogue, *De potestate imperiali et papali*, attribué à Occam, et qui est aussi imprimé dans Goldast. Mais, malgré son titre trompeur, cet écrit ne traite que des hérésies, d'après ce qui est assuré à l'auteur de cette *réponse* par un jeune érudit de l'Ecole des chartes, attaché à la Bibliothèque impériale, M. Léopold Pannier.

(1) D'après ces textes, M. Hodgkin a été autorisé à employer le mot *Dialogus* comme chef de titre qui ne se trouve nulle part ailleurs, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

cédé. Mais est-il possible de concevoir cet auteur copiant à peu près textuellement, dans un ouvrage antérieur, les trente et quelques premiers chapitres de sa composition, et cela sans dire un mot de ce plagiat dans l'épître solennelle qu'il adresse au roi Charles V, avant de faire disserter ses deux personnages? Et puis, Occam écrivant son œuvre « *temporibus* Bonifacii VIII, » Occam qui avait mis sa plume au service de Philippe le Bel, aurait gardé dans le *Dialogus* le silence sur le différend existant entre le roi et le pape! Lui, d'un caractère si passionné, aurait fait discuter placidement le clerc et le chevalier, singulier interprète, il faut en convenir, des colères insolentes de Philippe le Bel à l'égard de Boniface! L'hypothèse qui attribue le Dialogue dont il s'agit à Guillaume Occam me paraît frappée d'une impossibilité morale. Flach (*Catalogus test. verit.*) loue, à la vérité, la modération d'Occam. Mais n'est-ce pas en le jugeant d'après l'ouvrage que nous lui contestons? Les trente et quelques premiers chapitres du *Somnium* diffèrent-ils du reste du Dialogue? N'est-ce pas partout le même ton d'impartialité et de réserve? Tant que l'âge des manuscrits de l'ouvrage dont on veut faire honneur à Occam n'aura pas été fixé, je serai disposé à intervertir les rôles, c'est-à-dire que les manuscrits de la *Disputatio* (ou autrement du *Dialogus*) *inter clericum et militem*, bien loin d'appartenir à une composition originale, ne seraient que des copies du commencement du *Somnium*. J'invoquerai à l'appui de ma thèse les mots *videntur quædam desiderari* placés par Goldast à la suite de l'ouvrage qu'il publie sous le nom d'Occam, et qui, selon moi, doivent être interprétés en ce sens que cet ouvrage n'est qu'un fragment, une copie incomplète du grand dialogue connu sous le nom de *Somnium Viridarii*. On a vu plus haut que l'auteur de la *Disputatio* était inconnu à Edmond Richer. Bale, Flach et Goldast n'appuyant leur attribution d'aucun argument, je ne puis la combattre que par son invraisemblance même. M. Hodgkin me paraît avoir bien compris la difficulté, quand il fait un appel aux manuscrits d'Occam qui se trouveraient en France. Malheureusement, ces manuscrits manquent à la Bibliothèque impériale. Il est vrai que dans le Catalogue de cette Bibliothèque, imprimé en 1744, il y est fait mention (t. III, p. 83) d'un manuscrit que le rédacteur place sous le nom d'Occam; mais comme, en même temps, il lui assigne l'époque du XVe siècle, ce document, qui ne serait qu'une copie postérieure de cent ans et plus à la mort d'Occam, n'apporterait pas de lumière dans ce débat (1).

Je suis donc réduit à prier l'érudit questionneur anglais, dans lequel j'ai de plus rencontré un aimable correspondant, d'interroger de nouveau les manuscrits du *British-Museum*. S'il est établi que ce manuscrit, ou que tout autre manuscrit de l'ouvrage imprimé dans Goldast est antérieur à l'année 1336, date de la composition du *Somnium Viridarii*, je serai contraint d'abandonner ma thèse; sinon, je resterai ferme dans mes convictions.

Je saisis l'occasion de cette *Réponse* pour remercier M. T. de L. du nouveau témoignage qu'il veut bien apporter à la thèse que j'ai soutenue en faveur de Charles de Louviers (*Analyse du Songe du Vergier... Dissertation sur l'auteur de cet ouvrage célèbre...* par Léopold Marcel. Paris, Cotillon, 1863, in-8°).

J'espère, du reste, que cette question si intéressante de l'auteur du *Somnium Viridarii*, que MM. Paulin Paris, Dupin aîné, Edouard Laboulaye et Jacques-Charles Brunet ont jugée digne leur attention, sera traitée prochainement par les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. J'attends avec un intérêt qui se comprendra aisément les nouveaux éclaircissements qui doivent venir en aide à la solution définitive du problème.

(Louviers.) LÉOPOLD MARCEL.

—

Inscription énigmatique (V, 492). — La question n'ayant pas été élucidée, même par M. J. P., j'apporte cette petite pièce au procès : On lit dans *l'Antiquaire*, de Walter Scott (chap. XIV) : « Je pourrais y ajouter un écrit qui fit beaucoup de bruit dans le temps, et qui fut inséré dans le *Gentleman's Magazine*. C'était une discussion sur l'inscription d'Ælia Lelia, et je la signai *Œdipe*. »

L'écrit a-t-il réellement paru, ou n'est-ce qu'une fiction du romancier? JACOB.

—

Les « immortels » de l'Académie française (V, 501). — Pour répondre à la question, j'emprunte les lignes suivantes à un savant illustre, membre de toutes les académies des sciences de l'Europe, et de plus l'un des quarante immortels : « Il n'en est pas « des sciences comme de la littérature. « Celle-ci a des limites qu'un homme de « génie peut atteindre, lorsqu'il emploie « une langue perfectionnée. On le lit avec « le même intérêt dans tous les âges; et sa « réputation, loin de s'affaiblir par le « temps, s'augmente par les vains efforts « de ceux qui cherchent à l'égaler. Les « sciences, au contraire, sans bornes « comme la nature, s'accroissent à l'infini

(1) Je dois les renseignements puisés à la Bibliothèque impériale, à M. Léopold Pannier. Je me plais à renouveler à M. Pannier mes vifs remercîments pour les recherches auxquelles il a bien voulu se livrer avec la plus courtoise obligeance.

« par les travaux des générations successi-« ves : le plus parfait ouvrage, en les éle-« vant à une hauteur d'où elles ne peuvent « désormais descendre, donne naissance à « de nouvelles découvertes, et prépare « ainsi des ouvrages qui doivent l'effacer. » (*Précis de l'Histoire de l'Astronomie*, par M. le marquis de Laplace. Paris, veuve Courcier, 1821, in-8°, p. 122.) Je m'abstiens de tout commentaire.

(Louviers.) L. M.

— L'Académie française a précédé toutes les autres. De plus, c'était celle qui, par la nature de ses travaux et par le but de sa fondation, s'adressait le mieux aux goûts et aux aptitudes intellectuelles de la masse. Les livres purement littéraires, les drames et les comédies sont plus ou moins compris par tout le monde, tandis que les amateurs seuls (beaucoup moins nombreux au XVII° siècle qu'à présent) s'intéressaient aux peintres, aux sculpteurs et aux architectes; les seuls savants, plus rares encore à toutes les époques, s'occupaient seuls des savants. C'est ainsi que l'on connaît plutôt les éloges de d'Alembert que ceux de Fontenelle. De même, si l'on veut parler des grands hommes anciens et modernes, en dehors des rois et des guerriers, on cite Homère, Euripide, Sophocle, Virgile, Lucrèce, Horace, Hérodote, Thucydide, Tite-Live, Salluste, Démosthènes ou Cicéron, l'Arioste, le Tasse, Shakespeare, Lope de Véga, Montaigne, Pascal, Bossuet, saint Augustin, saint Jérôme, Racine et Corneille, etc., etc., plutôt que Euclide, Hippocrate, Gallien, Viete, Gassendi, Salomon de Caus, Papin, etc., etc. D'ailleurs, par la constitution de l'Académie française, les fauteuils se perpétuaient et assuraient, par leur perpétuité, autant que peut s'étendre la perpétuité humaine, une sorte d'immortalité à ceux qui s'y asseyaient. Pris d'abord au sérieux, le mot *immortels*, appliqué aux académiciens, a été bientôt tourné en raillerie, surtout par les écrivains qui avaient inutilement aspiré à l'*immortalité*.

Cy-gît Piron qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Les membres des académies postérieures à l'Académie française n'ont pas aspiré à un titre devenu presque ridicule, et que la masse du public n'avait ni compris, ni adopté, ni ratifié. L'habitude l'a conservé aux académiciens de l'Académie française, parce que la malice française y trouvait un élément de moquerie *poncive* et facile, lorsqu'il ne s'appliquait ni à Voltaire, ni à Montesquieu, ni à Buffon ou aux grands écrivains qui ont maintenu notre gloire littéraire à un rang élevé. E. G. P.

—

Marie Dorval (V, 512). — Pour ne pas laisser plus longtemps les lecteurs de l'*Intermédiaire* dans l'incertitude, l'auteur a eu l'obligeance de me transmettre la note suivante, que je transcris fidèlement :

« On lit au *Bibliophile français* (octobre 1868, p. 407), sous la signature Lorédan Larchey : « L'historiographe de Ma-« dame Dorval a caché son nom, mais il « ne doit pas y avoir de secrets pour le *Bi-« bliophile*. Je nommerai donc M. Coupy, « professeur de mathématiques au Pryta-« née militaire. Le seul problème qu'il « n'ait pas réussi est celui de posséder une « collection complète. M. E. C. est un « amateur effréné de curiosités littéraires, « et la possession de ses raretés ne fait « que développer chez lui des convoitises « nouvelles. Il existe dans son cabinet des « documents bien curieux pour l'histoire « de la presse contemporaine. »

F.-T. BLAISOIS.

—

Un vers de « l'Enfer » du Dante (V, 563). — Je n'ai pas la prétention de trancher le débat qui s'est élevé sur le sens du mot *Galeotto* dans le fameux vers de l'épisode de Francesca. J'avoue mon ignorance des délicatesses et des nuances de la langue italienne. Je suis même très-disposé à traduire *Galeotto* par *Galehaut*, ainsi que l'ont fait la plupart des traducteurs. Mais il est parfaitement injuste d'attribuer à M. de Lansade ou à M. Veuillot, les premiers, la traduction de ce mot par celui de *Galérien*. Il y a plus de vingt ans que j'ai entendu des personnes sachant très-bien l'italien soutenir l'exactitude de ce dernier sens, en se fondant sur l'autorité de commentateurs dont j'ai oublié le nom.

L. D. L. S.

— Jusqu'ici, tous les traducteurs et tous les commentateurs de la *Divina Commedia* ont été d'accord, et dans *Galeotto* ont reconnu ce Gallehaut, *roi d'outre les Marches*, de la complaisance duquel Lancelot et Genièvre avaient tant à se louer. Le mot *Galeotto*, cependant, signifie aussi galérien; mais, tout en donnant cette acception, le *Vocabolario per agevolere la lettura degli autori italiani ed in specie di Dante* (Prault, M.DCC.LXVIII) n'hésite pas à voir dans Galeoto le nom du personnage qui favorisa les amours de la femme du bon roi Artus : « Galeotto, mezzano degli amori che passarono fra Lancillotto e Ginevra, Dante l'usa in significato di sensele di disonestà, Galeotto vale ancora forzato o marinaro. Dante per la rima scrisse *Galeoto.* » (Page 107.) Je ne saurais croire, malgré MM. Lansade, Bignani et Veuillot, qu'on ait eu tort de traduire ainsi la fin de l'épisode de Francesca :

Arrivés au feuillet où l'amant trop heureux
D'un désiré sourire approcha son visage,

Cette ombre à qui me lie un passé douloureux
Me baisa sur la bouche en tremblant. Cette page
Fut notre Gallehaut ainsi que son auteur,
Et nous ne lûmes pas ce jour-là davantage.

Quando leggemmo il disiato riso
Esser baciato da cotante amante,
Questi che mai da me non fia diviso
La bocca mi bacio tutto tremonte.
Galeoto fu il libro e chi lo scrisse
Quel giorno più non vi leggemmo avante.

Remarquons, en passant, que le *Vocabolario* dit que le Dante a écrit Galeotto avec un seul *T*, à cause de la rime, et que ce nom ne se trouve qu'au commencement d'un vers. TH. P.

— La critique littéraire de notre pays ne s'est pas honorablement signalée dans la discussion de ce vers. Il faut que l'ouvrage le plus répandu, le plus lu, le plus admiré de l'Europe entière pendant toute la durée du moyen âge, le *Lancelot du Lac* soit resté tout à fait inconnu, pour qu'elle ait si péniblement compris ce que Dante avait ici voulu dire. Qui se méprendrait aujourd'hui sur une allusion à *Tartuffe*, à *Panurge* ou à *Figaro*, rapidement exprimée comme celle de Dante à *Galeotto?* Eh bien! le nom de *Galehaut*, *Galehot* ou *Galeotto* était aussi célèbre, aussi proverbial, au temps de Dante et de Boccace, que l'ont été depuis ceux que je viens de rappeler; et voilà pourquoi Boccace avait donné à son *Décameron* le titre d'*Il principe Galeotto*, sans que personne eût besoin de lui demander ce qu'il entendait par là.

Gallehot, prince des Iles Lointaines, avait ménagé la première entrevue de Lancelot avec la belle Genièvre; il avait reçu les premières confidences de leur mutuel amour; il les avait encouragés, protégés contre les justes soupçons du roi et de toutes les dames de la cour d'Artus. Au XIVe siècle, il n'y avait pas une âme qui ne connût par cœur toutes les circonstances de cette première entrevue. Dante n'avait donc pas eu besoin de dire plus clairement, à l'occasion du livre que lisait Françoise de Rimini, que ce livre avait été le véritable entremetteur, le Galehot qui l'avait perdue.

Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.

Le bon Grangier, dès 1596, l'avait reconnu :

Galeot fu le livre, et qui l'a mis en conte.

Seulement, il avait dit en note que « Lancelot, amoureux de Genièvre, « femme du roi *Marc*, avait couché avec « elle par le moyen de Galeot. » Et cela dut paraître grossièrement inexact, même à ses contemporains, qui savaient tous encore que Genièvre était la femme d'Artus, et la blonde Iseult la femme du roi Marc. Ajoutons, en passant, que des infortunes conjugales de ce bon roi Marc, de Cornouailles, sont venues toutes les allusions qu'on fait encore aujourd'hui aux attributs et aux armes de tous les gens aussi mal fortunés que lui. C'est là une origine certaine, et qui pourtant, cas bien rare, a échappé à la sagacité de M. Littré.

Permettez-moi de mentionner une seconde allusion plus obscure, faite à ce fameux entretien de Genièvre avec Lancelot, dans le seizième chant du *Paradiso*. Quand, sur les instances de Galehot, Genièvre avait bien voulu :

... Il disiato riso
Esser baciato da cotanto amore,

une de ses dames, tenue quelque peu à l'écart, les avait épiés, et avait aperçu le tendre manége. Alors, par une sorte de dépit jaloux, elle avait toussé. C'était la dame de Malehaut. Or, dans le *Paradis*, Dante, oubliant un instant les choses célestes pour celles de la terre, Béatrice, dont il s'était un peu éloigné, jette un sourire qui rappela au poëte « celle qui toussa à la première faute de Genièvre : »

Onde Beatrice ch' era un poco serra,
Ridendo, pare chella che tussio
Al primo fallo scritto da Ginevra.

Scritto, c'est-à-dire que l'on a *écrit*, raconté, et c'est, je suppose, ce mot *scritto* qui a fait dire à mon ami regretté, l'excellent M. Aroux, que « Gallehaut passait « pour avoir *écrit* l'histoire des amours « de Lancelot. » (Dante, *la Divine Comédie*. Paris, 1842, t. Ier, p. 49.) Mais, dans le vieux commentaire de Landino (*Venise*, 1536, fo 380), il serait assurément impossible à nos contemporains de deviner de quelle toux et de quelle dame avait voulu parler le grand poëte dans ce dernier passage. P. SARPI.

— Il ne peut y avoir le moindre doute sur le vrai sens du mot *galeotto*. Voici l'explication très-naturelle qu'en donne le père Venturi dans son commentaire de la *Divine Comédie*. (Inferno. Cant. V, v. 137.) (*Galeotto* FU *il libro e chi lo scrisse*):

« *Galeotto*, nom propre, celui de l'in« fâme entremetteur de Ginevra et Lan« cillotto; mais ici, il est appellatif, et si« gnifie que cet impur roman et son auteur « ont conduit au mal Paolo et Francesca, « comme Galeotto a aidé à la liaison cri« minelle de ces deux anciens amants. « Benvenuto d'Imola nous apprend qu'on « donnait autrefois ce nom à ceux qui « jouaient le rôle d'entremetteur (*mez« zano*) dans les intrigues amoureuses. De « là vient que les Cent nouvelles de Boc« cace étant un répertoire de ruses d'a« mour, on leur donna sur le titre le sur« nom de *Prince Galeotto*, qui se trouve « dans les anciens textes. »

En effet, le manuscrit du Manelli, daté de 1384, et devenu l'original, commence par ces mots : *Comincia il libro chiamato Decameron cognominato Principe Galeotto.*

Buttura, dans son édition du Dante (*I quattro poeti italiani*), donne au même mot la même signification et la même origine.

On le trouve encore dans une des comédies vénitiennes de Goldoni : *Eh! Galeotto, te conosso! Je te connais, Galeotto!* Ici, l'épithète a perdu de sa force, et peut se rendre par *fripon :* car il ne s'agit pas alors de l'inculpation, d'ailleurs assez fréquente dans ces comédies, de faire *il mezzano*, ou, en termes figurés, *batter l'azzalin*, *battre le briquet* pour quelqu'un, pour éclairer sa marche. AD. DZ.

— Voici le véritable sens du vers 137 du 5° chant de l'*Enfer* du célèbre poète : *Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.* même que Gallehaut servit d'intermédiaire entre Lancelot et la reine Ginèvre, de même aussi le livre que Paolo et Francesca lisaient servit, comme son auteur, d'intermédiaire à leurs amours. » Cela résulte du passage suivant du commentaire de François de Buti à la *Divine Comédie* de Dante; ce commentaire, terminé en 1385, est le plus détaillé qui existe : « *Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.* Qui fa « comparazione che come tra Lancellotto « e la reina Ginevra fu mezzano messer « Galeotto; cosi tra Paolo e Francesca fu « lo libro che leggevano, e lo scrittore di « quello. » (Voir *Commento di Francesco da Buti sopra la Divina Comedia di Dante Allighieri publicato per cura di Crescentino Giannini. Tomo primo. In Pisa, pei fratelli Nistri*, 1858, p. 172). Je m'étonne qu'un homme de talent comme M. Veuillot n'ait pas pensé à consulter un des meilleurs et des plus renommés commentateurs du Dante. Laissons de côté ses confrères, habitués depuis longtemps à confondre la *Divine Comédie* avec la comédie humaine, c'est-à-dire avec la politique. Quant à M. Bignani, je ne crois pas qu'il existe un Italien capable de renier les principes les plus élémentaires de notre littérature pour se mettre au service de M. Veuillot.

(Rome.) HENRI NARDUCCI.

— Ce vers :

Galeotto fu' l libro e chi lo scrisse

a été traduit et commenté en anglais ainsi qu'il suit :

1° Accursed was the book, and he who wrote !
Lord BYRON.

2° To ill soon lessoned by the pandar-page!
Vile pandar-page! it smoothed the paths of [shame!
HENRY BOYD A. M. (Dante's *Inferno.* Dublin, 1785, vol. I, p. 265.)

3° The book and writer both
Were love's pur veyors.
Rev. H. J. CARY, A. M. (Dante's *Vision.* 1845. Page 24.)

4° Galeotto was the book, and he who wrote it.
H. W. LONGFELLOW. (Dante's *Divine Comedy.* 1867. Page 19.)

5° « Cioè il libro e il suo autore furono per noi un altro Galeotto, un mezzano; perchè come Galeotto era stato mezzano fra Lancellotto e Ginevra cosi il libro lo fu tra noi. (L'*Inferno* di Dante Alighieri disposto in ordine grammaticale... du G. G. Warren Lord Vernon... Lond. 1858, 3 vol. in-fol.)

6° « They were reading Launcelot of the lake... a romance in which the hero finds himself with the fair Ginevra, and kisses her. There was a confidant on the occasion; whose name, Galeotto, because to synonymous with that of an abettor of illicit amours, that the early editione of the Decameron were inscribed *Prince Galeotto* in the title page, in order to warn the reader of their sensual tendency. This is the reason why Francesca calls both the romance that misled them, and its author Galeotto, that is to say, impure and false: M. Ginguené does not preserve this idea of culpability, for he construies Galeotto *Messagers d'amour.* » (*Commentary.* Lond. 1822, p. 329.) (Manchester.)
WILLIAM E. A. AXON F. R. S. L.

« Je règne par les gazettes » (V, 564). — Je ne sais si Napoléon a jamais dit cela, — ou cet autre mot que lui attribue aussi l'abbé de Pradt, dans son *Histoire de l'Ambassade* : « Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas. » Mais on peut voir, dans la si remarquable Correspondance de Napoléon, de curieuses instructions au prince de Talleyrand, prouvant le peu de cas qu'il faisait des écrivains de gazettes, e: j'ai eu sous les yeux des feuilles du *Moniteur Universel* (lors de la rupture du traité d'Amiens), sur lesquelles des colonnes entières sont biffées de la main même du premier consul, et quelques mots de sa griffe d'aigle mis à la place. M. de Pradt dit aussi de Napoléon, qu'il était grand parleur : « Il ne s'est pas écoulé un jour, « qu'il n'ait dit quelque chose de remar- « quable; parler était son bonheur; il *a* « *perdu plus de temps à parler, qu'il n'en* « *a mis à agir;* pour lui, c'était de plus « une puissance; il sentait sa force, et « qu'on sortait rarement d'auprès de lui, « sans être subjugué, ébloui, convaincu « ou... conquis. »

Ce n'était donc pas du temps perdu?
P. A. L.

Un grand mathématicien mort en 1645

(V, 565). — Ce doit être Pierre de Fermat, qui mourut le 12 janvier 1645. Ce savant, dont la vie est peu connue, fut en correspondance avec Descartes, Torricelli, Huygens, Pascal, Mersenne, etc. Il serait intéressant de savoir ce que sont devenues ses lettres; toutefois, nous ne conseillons pas de les rechercher dans la *précieuse* collection dont s'est tant occupé l'Institut.

Alph. L.

—

Manuscrits ayant fait partie de bibliothèques particulières, et à retrouver (V, 567). — Je crois, comme M. B. G. qu'un catalogue des manuscrits dont l'existence est révélée par les catalogues de bibliothèques ayant passé en vente publique, offrirait un très-grand intérêt pour l'histoire littéraire et pour les études historiques. J'avais déjà eu l'idée d'un travail de ce genre, mais le système à suivre pour la classification des cartes recueillies présente des difficultés. Permettez-moi de vous fournir du moins quelques échantillons fort succincts de ce que j'ai entrepris. J'ai suivi, la plume en main, de nombreux catalogues, en notant les manuscrits qui s'y montrent au milieu d'une foule d'imprimés, mais je me contenterai de signaler quelques-uns des articles de ce genre qui se rencontrent dans trois catalogues seulement (il faudrait en examiner des centaines, et accompagner de quelques observations la liste qu'on dresserait).

Le *Catalogue d'un amateur* (A. A. Renouard), *Paris*, 1819, 4 vol. in-8°, offre :

« T. Ier, p. 284. Nicolaus Smyrnæus, *de supputariis digitorum gestibus*, joli manuscrit grec-latin avec dessins à la plume. » M. Renouard croyait que ce petit traité était inédit; mais il a été imprimé par F. Morel en 1614, et il est reproduit dans la *Catena græcorum patrum in Marcum* (voir Schœll, *Hist. de la littér. grecque*, tom. VII, p. 64).

« T. III, p. 32. Poésies diverses sur les opérations de M. Law, par P. A. Bouret. — La Mort triomphante ou les excuses inutiles qu'on apporte pour lui échapper, transcrit par J. Gilly.

« T. III, p. 41. Œuvres inédites de Colardeau, in-8°, xxxii et 481 pages. » (Deux copies. Adjugé à 265 fr. à la vente Renouard en 1855.) Ce manuscrit paraît assez curieux. Observons qu'il est question de la correspondance inédite de Colardeau avec son oncle, M. Regnard, curé à Pithiviers, dans un article de M. E. de Certain, inséré dans la *Correspondance littéraire*, 10 février 1860. La *Gazette des Beaux-Arts*, 15 mai 1860, parle aussi de lettres de Colardeau, relatives à sa passion pour Marie Rinteau, dite Mademoiselle de Venières. « Le pauvre Colardeau n'y gagne « que d'être mis un peu plus bas que ses « vers. »

Le catalogue de la vente Nodier en 1844 présente peu de manuscrits, mais on y distingue, p. 450, le *Discours à Mademoyzelle Panfile*, par L. P. (Louis Papon,) 1581; l'histoire de ce manuscrit est connue (circonstance assez rare); on sait d'où il venait et quel a été son destin. Il a figuré aux ventes de deux des plus zélés bibliophiles du XVIIIe siècle : Girardot de Préfons et Gaigant (adjugé à 30 livres 5 sols); M. Yemeniz l'acquit pour 100 fr. en 1844 et l'a fait imprimer dans l'édition qu'il a publiée en 1857, à petit nombre, des œuvres de Papon (voir le *Bulletin du bibliophile*, 1857, p. 351 et suiv.) En 1867, lorsque M. Yemeniz se décida à livrer son cabinet aux chances des enchères (favorables cette fois-ci) le manuscrit en question s'est élevé à 1,050 fr. (n° 450).

Passons au catalogue de la riche bibliothèque dramatique de M. de Soleinne qui offre un grand nombre de manuscrits, sans parler de ceux (1843-1845) qui forment un groupe spécial (tom. III, pag. 1-36). On en rencontre souvent, en parcourant les divers volumes de cet inventaire si curieux pour l'histoire du Théâtre, nous mentionnerons seulement les *Mystères* indiquées aux numéros 522 (voir le *Bulletin du bibliophile*, 1844, p. 843), 523 (*Mystaire de la Passion*, texte complétement différent de l'imprimé) et 347 (*Mystère des Actes des Apôtres*, texte beaucoup plus ancien que celui de la première édition, publiée en 1537).

Je désire que ces extraits, pris au hasard dans un travail beaucoup plus étendu, donnent aux curieux qui lisent l'*Intermédiaire*, une idée favorable de ce que pourrait offrir l'exécution du projet que j'ai indiqué.

L. P.

—

La Diète polonaise en 1773 (V, 570). — Lorsque je posai cette question en 1867, le catalogue n'avait pas encore paru, qui — mais un peu tard — donna une description sommaire du remarquable tableau de M. *Matejko*, de Cracovie, à l'Exposition universelle de Paris. Je n'en remercie pas moins M. Gustave Pawlowski des détails intéressants qu'il a bien voulu donner sur ce grand méfait, le partage de la Pologne.

J'ai une gravure intitulée : *The Twelfth-Cake — Le Gâteau des Rois*, — qui représente la Grande Catherine, l'empereur Joseph II. et le Grand Frédéric, faisant cette odieuse spoliation, et l'infortuné roi, Stanislas-Auguste, retenant à grand'peine la couronne qui lui échappe de la tête. Cette gravure parut à Londres chez Rob. Sayer, Fleet Street, et à Paris, chez Le Mire, rue Saint-Etienne-des-Grez. J'aimerais savoir de qui elle est, et d'après qui? Les têtes sont très-finement touchées. — Il y en a aussi une contrefaçon, mais qui est moins bonne. — Dans l'une et dans l'autre, on a

par erreur écrit : The *Troel*fth — pour the *Twel*fth-Cake. P. A. L.

—

Femme du monde (V, 587). — Il est assez curieux de voir ces mots *femme du monde* pris quelquefois dans une acception flétrissante, tandis que les mots *homme du monde* ne le sont jamais que dans un sens élogieux et flatteur : même rapprochement ou même contradiction entre les mots *courtisan* et *courtisane,* et aussi les mots italiens *cortigiano* et *cortigiana,* avec cette observation que, si le *courtisan* est l'*homme du monde* par excellence, la *courtisane* est aussi la *femme du monde* dans le mauvais sens de cette désignation. L. D. L. S.

— On a demandé si ce mot avait toujours eu le sens honnête qu'on lui connaît aujourd'hui. Le document qui suit répond à la question ; il est extrait des papiers provenant de l'ancienne mairie du XIIe arrondissement, actuellement déposés aux Archives de la Seine :

« — Service de nuit du 17 au 18 mars 1790. — A dix heures est comparu M. Michel Bernard Mauduit, caporal de garde en poste de la place Maubert, lequel nous a dit que sur les huit heures et demie deux soldats du centre sont venus au corps de garde requérir du secours à l'effet de faire cesser les mauvais traitements que des *femmes du monde* exerçoient rue des Anglois contre un porteur d'eau...

« Et de suite est comparu ledit porteur d'eau qui nous a déclaré se nommer Jean Teillard — et nous a dit que passant par la rue des Anglois il a été accosté par des femmes du monde qui l'ont pressé de monter chez elles ; qu'ayant eu le malheur de céder à leurs invitations, il a au sortir de leur chambre descendu en bas et payé un poisson d'eau-de-vie et deux bouteilles de cidre qui ont été bues dans la salle de la dite maison où demeurent ces filles ; que lorsqu'il a fallu payer la dépense il a donné 3 livres ; que ayant demandé le surplus on le luy a refusé et qu'alors différents hommes ont paru, l'ont maltraité et luy ont porté plusieurs coups dans la tête et dans les jambes, et pendant ces mauvais traitements on luy a pris environ 12 livres qu'il avoit dans sa poche.

« Et de suite est comparu le sieur Jean-Claude Praissier, principal locataire de la maison rue des Anglois n° 5 et appelée l'Hôtel de Chatillon, lequel nous a dit que la déclaration de Teillard contient plusieurs mensonges ; qu'on n'a rien bu dans sa salle basse, mais qu'ayant entendu du bruit dans une de ses chambres du premier étage où loge la fille Carier, femme du monde, il auroit trouvé un porteur d'eau en dispute avec elle pour de l'argent que la dite fille ne vouloit point lui rendre ; qu'ayant lui Pressier voulu mettre la paix, ledit porteur d'eau n'a voulu entendre à rien, et que pour sûreté de l'argent qu'il réclamoit il s'étoit emparé de l'oreiller du lit de la fille Carier, appartenant au comparant, que ledit Teillard ne vouloit pas rendre ; que pour le ravoir il l'auroit repoussé et luy auroit donné une tappe et l'a jeté par terre, à quoi il a dit se borner les mauvais traitements ; déclarant qu'à l'égard du vol il luy est étranger et qu'il n'a connoissance de rien ; déclarant en outre le dit Pressier avoir chez lui deux femmes du monde, y compris la fille Carier que le déposant déclare être sortie ce soir de l'Hôtel de la Force où elle étoit depuis dimanche.

« Le même jour, à onze heures du soir, est comparu Françoise Carier, a déclaré, qu'étant sur sa porte elle a invité Jean Teillard à monter chez elle, qu'il lui a observé qu'il n'avoit que 12 sols à lui donner, elle a consenti à l'accepter et il a monté, mais lorsqu'il fut chez elle après avoir j... »

Après avoir ainsi transcrit la plus grande partie de ce document, il me paraît inutile d'insister, puisque le sens du mot *femme du monde* comme synonyme de *femme publique* y est assez clairement fixé. Qu'il suffise de dire que la fille Carier niait, comme Pressier ; qu'elle protesta *n'avoir reçu de Teillard que onze gros sous et n'avoir fait aucune violence pour en avoir davantage ;* qu'enfin les commissaires renvoyèrent les uns et les autres au *Département de Police* pour y être statué ce que de raison. J'avoue que je n'ai pas eu la tentation de les y suivre, en sorte que j'ignore ce qu'il en advint. G. SAINT-JOANNY.

—

Médailles de la Saint-Barthélemy (V, 589). — M. Frédéric Lock demande aux numismates de publier dans l'*Intermédiaire* la description des médailles parisiennes, frappées à l'occasion de la Saint-Barthélemy.

Je suis heureux de pouvoir lui donner ici le titre d'une brochure, d'une rareté extrême, qui fut publiée à Paris l'année même du massacre :

FIGVRE
ET
EXPOSITION DES
POURTRAICTZ ET DICTONS
contenuz es medailles de la conspiration des Rebelles en France, opprimée & estaincte par le Roy Tres-Chrestien Charles IX. le 24. iour d'Aoust 1572
PAR NIC. FAVYER, CONSEILLER DUDIT SIEVR, ET GENERAL DE SES MONNOYES.
A PARIS

Par Iean Dallier, Libraire demeurant sur le pōt S. Michel, à l'enseigne de la Rose blanche.
1572.
AVEC PRIVILEGE

La brochure est de douze pages, marquées, à la troisième A ij, à la neuvième B et à la onzième B ij. Deux bois intercalés dans le texte de la page 8 représentent l'*Endroit* et le *Revers* de la première *médaille populaire* (sic).

J'abrégé la description qui accompagne les médailles.

Au droit de la première: la figure du Roy Charles neufiesme, seant en son trosne Royal..... ayant soubz les piex les corps morts de ses Rebelles. *Légende:* VIRTUS. IN. REBELLES.

Au revers : les armoiries de Frãce, auec les deux coulonnes de la deuise ia long temps prinse par le Roy, accommodée au faict, PIETAS. EXCITAVIT. IUSTITIAM.

Dans l'exergue: 24 AUGUSTI 1572.

« L'autre medaille à l'antique contient l'effigie du Roy, exprimee près du naturel, auec dicton François : *Charles IX*, *R. D. F.*, Dompteur de Rebelles le vingtquatriesme Aoust, 1572.

« Au reuers de laquelle est figuré Hercules couuert de la despouille de Lion, sa massue ferree en vne main et le flambeau ardent en l'autre, par le moyen duquelz il defaict l'hidre à plusieurs testes..... representant la factiō d'iceux rebelles, etc... »

Le cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale de Belgique possède ces deux médailles d'argent, qui doivent se trouver également au Cabinet de France.

Voici le commencement et la fin de l'*Extrait du Priuilege* qui termine la brochure :

« Il est permis à Jehan Dallier, marchant libraire en ceste ville de Paris, d'imprimer et faire imprimer l'Exposition des medailles forgées sur l'oppressiō des conspirateurs et rebelles...

Faict à Paris le quatorziesme iour d'Octobre, mil cinq cens soixante douze.

Signé SEGUIER.

C'est dans le tome II d'une collection nombreuse de brochures et de placards du XVI[e] et du XVII[e] siècle, collection portant le titre général de *Rerum francicarum collectio* et placée sous le numéro 9744 du fonds de la Ville de la Bibliothèque royale, que se trouve la curieuse *Exposition* des médailles de la Saint-Barthélemy. *La Bibliothèque historique de la France* de Jacques Lelong donne le titre de cette brochure sous le numéro 18161, p. 263 du t. II.

CAMILLE PICQUÉ.
Secrétaire de la Société de numismatique.

« Habent sua fata libelli. » (V, 593). — Ce vers se trouve dans le poëme *de Syllabis* du grammairien Terentianus Maurus. Voir à ce sujet une bien jolie anecdote racontée par M. Edouard Fournier, dans l'*Esprit des autres*, et trop longue, malheureusement, pour pouvoir être reproduite dans l'*Intermédiaire*.

En échange de cette indication, M. Clovis Mx aurait-il l'obligeance de me faire savoir où je pourrais me procurer, en le payant, un exemplaire de l'ouvrage de l'artisan-poëte Durand, dont il a jadis patronné les débuts? JOC'H D'INDRET.

— Cette fin de vers hexamètre est l'œuvre d'un grammairien de la fin du I[er] siècle, Terentianus Maurus, auteur d'une prosodie latine. Son poëme didactique est intitulé *de Syllabis* (des syllabes). — On a fréquemment attribué cette fin de vers à Ovide et à Martial, mais ils y sont étrangers tous les deux. Cette citation n'appartient pas davantage à un autre poëte, dont les odes ont été également traduites en vers français par M. Clovis Mx, l'auteur de l'interpellation à laquelle vous répondez en ce moment: l'*Epître aux Pisons* d'Horace ne renferme pas, quoiqu'on ait souvent répété le contraire, les mots si fréquemment cités que nous venons de restituer à leur auteur. Terentianus Maurus a été souvent dépouillé; mais, comme il l'a dit lui-même: *habent sua fata libelli.*

(Villa Saïd.) EUG. PARINGAULT.

— Pro captu lectoris, habent sua fata libelli.

Voyez Terentianus Maurus, poëme: *de Syllabis*, page 57, verso, de l'édition de Paris, 1531, in-4°. — Nicolaüs Brissacus cite dans son commentaire sur ce vers la 60[e] épigramme du 6[e] livre de Martial, *de Pompillo*, où l'auteur, moins facile à contenter, trouve qu'il est plus sûr de s'en rapporter au génie qu'au *fatum*, pour faire vivre un ouvrage :

Victurus genium debet habere liber.

Pendant longtemps j'avais fait honneur de cette petite découverte à un de mes amis de Lyon, Breghot du Lut, sur la foi de renseignements que m'avait donnés son beau-frère, mon regrettable ami A. Péricaud ; mais, en lisant les *Lettres lyonnaises* de Bréghot, je vois qu'il en rapporte le mérite à Barbier, qui, dans son *Examen critique*, consacre un assez long article à la phrase latine. (V. p. 137, 19[e] lettre).

Martial donnait un génie aux tombeaux, on pouvait bien en donner un aux livres.

... Data sunt ipsis quoque fata sepulchris.
(X, 146.)

et (satyre IX, 32) :

Fata regunt homines..

Stace en a dit autant pour les Dieux et pour les lieux : *sunt fata locorum.*

Des auteurs ont donné le catalogue des écrivains qui ont écrit *de Fato, de providentia, de fortuna.* (Petr. Frid. Arpe, Jo. Sironius, et autres.)

Montaigne ne connaissait probablement pas le vers de Terentianus Maurus, car il eût coulé de source lorsque l'auteur des *Essais* dit : « Nous n'avons pas la millième « partie des écrits anciens ; c'est la Fortune « qui leur donne vie. » Et c'est ce mot : *Fortune*, qui avait tant scandalisé la Cour de Rome, qui finalement après avoir connu l'homme se borna à lui recommander de faire en sorte que le mot se présentât moins souvent. Montaigne reçut avec déférence l'invitation qui lui était donnée avec politesse, mais il ne promit rien, ce en quoi il a tenu parole. Dr J.-F. P.

— La préface d'une édition du *Capitaine Paul*, de 1861, commence ainsi : « *Habent sua fata libelli...* J'avais déjà écrit cet hémistiche, chers lecteurs, et j'allais inscrire au-dessous le nom d'Horace, lorsque je me demandai deux choses, si je me rappelais le commencement du vers, et si ce vers était bien du poëte de Venusium. Chercher dans les cinq ou six mille vers d'Horace, c'était bien long et je n'ai pas de temps à perdre. Cependant je tenais beaucoup à cet hémistiche qui s'applique merveilleusement au livre que vous allez lire. Que faire ? Ecrire à Méry. Méry, vous le savez, c'est Homère, c'est Eschyle, c'est Virgile, c'est Horace, c'est l'antiquité incarnée dans un moderne : Méry sait le grec comme Démosthène et le latin comme Cicéron. J'écrivis donc : « Cher Méry, est-ce bien d'Horace cet hé- « mistiche, *habent sua fata libelli?* Vous « rappelez-vous le commencement du vers ? « A vous de cœur. — Alex. Dumas. » Je reçus poste pour poste la réponse suivante. « Mon cher Dumas, l'hémistiche *habent* « *sua fata libelli* est attribué à Horace, « mais à tort. Voici le vers complet :

Pro captú lectoris habent sua fata libelli.

« Il est du grammairien Terentianus Mau- « rus. Le premier hémistiche *pro captu* « *lectoris* n'est pas de très-bonne latinité. « — Selon le goût, selon le choix, selon « l'esprit du lecteur, les écrits ont leur « destin. — Je n'aime pas le *pro captu*, « qu'on ne trouverait chez aucun bon clas- « sique. Tout à vous de cœur, mon bien « cher frère, — Méry. » D'après la *Biogr. Hœfer*, qui du reste n'oublie pas de lui faire honneur du *habent sua fata libelli*, Terentianus Maurus vivait sous Trajan.

O. D.

— Ce bout de vers, devenu proverbial, est tiré du traité *de Syllabis* (v. 1006) de Maurus Terentianus, qu'on tient pour contemporain de Petronius Arbiter. Comme il est souvent cité d'une façon trop générale, il est peut-être bon de rappeler les vers qui le précèdent et qui en précisent le sens. Les voici :

Forsitan hunc aliquis verbosum dicere librum
Non dubitet : forsan multo præstantior alter.
Pauca reperta putet, quum plura invenerit ipse.
Deses et impatiens nimis hæc obscura putabit,
Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

(Bourges.) Xz.

— Cinq autres correspondants renvoient à Ed. Fournier.

—

La « Stratonice » (V, 596). — Voir Barbier, *Dictionnaire des Anonymes* : traduite de l'italien (de Luc Asserino, par d'Audiguier le jeune). Paris, 1640, in-8°.

« Pélisson, ajoute Barbier en note, dans son *Histoire de l'Académie françoise*, assure que cette traduction a été donnée à d'Audiguier par l'académicien Malleville, son ami intime. »

Lenglet du Fresnoy, dans sa *Bibliothèque des Romans* (Amsterdam, 1734), donne les éditions italiennes de ce roman, qui a paru avec le nom de l'auteur, en 1636, in-12, à *Macerata*, à Venise en 1638 et 1642, in-12, à Genève en 1647. Ces trois dernières éditions, dit-il, sont plus complètes que celle de 1636.

(Strasbourg.) C. M.

— L'original italien de ce roman, qui eut un grand succès, est Lucas Assarino (appelé à tort Assarini dans quelques ouvrages), né à Séville de parents italiens, et mort à Turin en 1672. Il parut pour la première fois à Parme, en 1635, chez Viotti, et fut réimprimé plusieurs fois à Venise et ailleurs, toujours de format in-12. Jean-Baptiste Cartolari en fit paraître une continuation sous le titre de : *Catastrofe della Stratonica* (Venise, 1676).

Quant à la traduction française de la *Stratonice*, dont M. E. G. P. possède un exemplaire, M. Brunet dit qu'elle a passé pour être de d'Audiguier le jeune, mais que, selon Pellisson, « elle aurait été donnée à ce prétendu traducteur par l'académicien Malleville, son ami. »

Assarino composa encore d'autres romans, dont « l'*Armelinoa* » fut également traduit en français (Paris, 1646, in-8°).

GUST. PAWLOWSKI.

—

Le Code Napoléon mis en vers français (V, 597). — Cette facétie est de Decomberousse (Benoît-Michel), jurisconsulte, né à Villeurbanne, près Lyon, en 1754, mort à Paris le 13 mars 1841. En 1792, il fut élu député suppléant à la Convention ; en 1795, il y siégea, et fit ensuite partie du Conseil des Anciens jusqu'en 1798. Après le 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal de l'Isère ; mais il refusa et resta

attaché au comité de jurisconsultes que Merlin de Douai avait créé au ministère de la justice. Pendant les Cent Jours, il fut nommé conseiller à la cour de Paris, et rentra sous la Restauration dans la vie privée.

Regnault de Saint-Jean d'Angely, dans les *Mémoires de Bourrienne*, t. III, p. 143, s'exprime ainsi sur Decomberousse : « Beau-« coup de talent, aimant le travail, éloigné « des intrigues, incorruptible. » Il a laissé plusieurs ouvrages : *le Testament de l'Aristocratie mourante*, 1790, in-12; *le Codicile de l'Aristocratie*, 1790, in-12; *le Siége de Florence ou la Nouvelle Héloïse*, tragédie en cinq actes et en vers, floréal, an III, in-8°; *Asgill ou le Prisonnier anglais*, drame en cinq actes et en vers, an IV, in-8°; *la Mort de Michel Lepelletier*, tragédie en trois actes et en vers, an V, in-8° (pièce rare et curieuse); *la Marche triomphante de la Liberté*, épître à un ami, an III, in-8°, et enfin *le Code Napoléon mis en vers*, 1811, in-12.

Ces divers renseignements sont empruntés à la *Biographie générale* de Hœfer. Paris, Didot, 1855, t. XIII.

On trouve des notices sur Decomberousse, publiées l'année de sa mort dans le *Courrier français* du 15 mars 1841, dans la *Gazette du Dauphiné*, du 16 avril 1841. Il a laissé deux fils, tous deux auteurs dramatiques.

M. A. Sorel pourra encore consulter, au sujet de l'auteur du *Code Napoléon*, la 2e édition du *Dictionnaire des Anonymes*, de Demanne. Lyon, 1865.

(Strasbourg.) C. M.

—

Emigration vers « l'est » des centres de population (V, 599). — Cette tendance ne paraît nullement démontrée, et l'exemple cité de la ville de Lyon, où une colline-obstacle vers l'*ouest* aurait favorisé le mouvement vers l'*est*, est peu concluant; car il semble assez naturel que la ville, n'ayant pu se développer d'un côté, se soit développée d'un autre.

Dans un article publié en 1856 sur les embellissements de Paris, j'avais exprimé une opinion absolument contraire à celle à laquelle je réponds en ce moment, et je basais la mienne sur des faits, ainsi qu'on pourra le voir par la lecture du paragraphe que j'en reproduis ici :

« Une remarque assez singulière, et que nos nombreuses pérégrinations nous ont mis à même de faire, c'est la tendance presque générale qu'ont les villes considérables à s'étendre d'*Orient* en *Occident*, suivant en cela la marche du soleil et celle de la civilisation qui répandent devant eux la lumière et laissent derrière eux les ténèbres.

« N'est-ce pas ainsi, en effet, que la civilisation a marché successivement du fond de l'*Inde* dans l'*Asie Mineure*, de l'*Asie Mineure* en *Egypte*, puis en *Grèce*, en *Italie* et dans l'*Europe occidentale*, où les flots de l'Océan lui ont présenté une barrière qui ne l'a pas arrêtée, puisque le Nouveau Monde adopte les usages de l'ancien?

« Et pour ne citer que les trois capitales les plus importantes :

« La *Rome* moderne, abandonnant les célèbres collines, aujourd'hui dépeuplées, qui furent son berceau, est venue s'étendre, à l'*ouest*, dans l'ancien Champ de Mars, sur les bords du Tibre.

« A *Londres*, le *West End* est habité par l'aristocratie nobiliaire et financière, tandis que la *Cité* et le voisinage de la *Tour* sont abandonnés à l'industrie.

« A *Paris*, enfin, l'*ouest* jouit également d'une faveur toujours croissante, tandis que les quartiers de l'*est*, autrefois séjour de la cour et des hautes classes, sont presque exclusivement livrés au commerce. »

J. Brunton.

—

Les Récollets (V, 602). — La chanson du frère Etienne, dont le véritable titre est : *le Fond de la Besace*, date des environs de 1730. L'auteur est inconnu : elle a neuf couplets qui se chantent sur l'air des *Trembleurs*, de Lulli; se trouve dans tous les recueils de chansons joyeuses pour l'instruction de la jeunesse. Z. A.

—

Le vaisseau du désert (V, 605). — Ce n'est pas Buffon qui a appelé le chameau *vaisseau du désert*, mais c'est lui qui, dans une note, cite un passage de Chardin attestant que les Orientaux appellent ainsi cet utile animal. « Les Orientaux appellent le chameau *navire de terre*, en vue de la grande charge qu'il porte, et qui est, d'ordinaire, de douze ou treize cents livres pour les grands chameaux... » (*Voyage de Chardin*, t. II, p. 27.)

Cette citation de Chardin se trouve, en note, à la page 303 du tome XV de Buffon, édition de Eymery, 1829.

(Versailles.) R. de S.

—

La Bourguignote (V, 613). — « Bourguignote, s. f., arme défensive pour couvrir la tête d'un homme de guerre : c'est une espèce de casque ou de salade, *galea*. Son nom vient de ce que les Bourguignons s'en sont servis les premiers.

« Cette armure de tête dont se servaient les piquiers n'est plus en usage.

« On appelle maintenant Bourguignote, une sorte de bonnet, garni en dehors de plusieurs tours de mèches et revêtu d'étoffe, que l'on porte dans les occasions à l'armée pour parer le coup de sabre. » (*Académie française.*)

Tout cet article est tiré textuellement du dictionnaire de Trévoux, édition de 1771. (Versailles.) R. DE S.

Trouvailles et Curiosités.

Deux billets autographes de l'abbé Barthélemy. — Ils étaient intercalés dans l'exemplaire du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, donné par l'auteur au conventionnel Goupilleau, de Montaigu-Vendée, et conservé encore aujourd'hui dans sa famille. Ils ont été écrits sur la fin de sa vie, lorsque, après avoir été incarcéré, en 1793, nous ne savons sous quel mauvais prétexte, il venait d'être rendu à la liberté et avait obtenu d'être logé au Louvre, avec quelques autres savants. Le représentant du peuple, auquel ils sont adressés, s'était employé pour lui à cet effet. Outre que les autographes de Barthélemy sont fort rares, ceux-ci ont de plus un intérêt personnel.

1° *Au citoyen Goupilleau le citoyen Barthélemy, salut et fraternité!*

« Je vous envoie le petit mémoire que vous avez eu la bonté de me demander (1). Je serai ravi de grossir la liste nombreuse de ceux qui vous ont des obligations. Depuis plus de cinquante ans, le citoyen Marin me donne des marques touchantes de son amitié (2). Il y met le comble aujourd'hui, car on est forcé de vous aimer, quand on a le bonheur de vous connaître.

« Ce 3 pluviose de l'an III de la République française, une et indivisible (22 janvier 1795).

« Puissiez-vous accepter cet exemplaire (du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*), avec la même satisfaction que j'ai à vous l'offrir. »

Souscription: *Au citoyen Goupilleau de Montaigu.*

2° *A l'excellent citoyen Goupilleau le citoyen Barthélemy, salut et fraternité.*

«Je me fais un devoir et un plaisir de vous apprendre le succès de l'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner. Hier, le citoyen Garat eut la bonté de venir chez moi et m'annoncer que l'affaire de mon appartement était terminée. Je lui en témoignai ma reconnaissance. Je vous la dois principalement, et j'ai un vrai plaisir à vous en faire l'aveu. Daignez le recevoir, avec les sentiments que vous avez eu la bonté de me marquer et dont je conserverai toute ma vie le souvenir.

« Ce 26 germinal de l'an III (15 avril 1795). »

Quinze jours plus tard, le digne abbé expirait, sans qu'on s'en aperçut, en lisant une ode d'Horace; ce billet doit être un des derniers qu'il ait écrits.

DUGAST-MATIFEUX.

(1) Ce Mémoire manque. C'était sans doute un aperçu des titres que réunissait Barthélemy pour obtenir d'être logé au Louvre.

(2) F.-L.-Cl. Marini, dit Marin, littérateur-journaliste, né à La Ciotat en 1721, mort en 1809, connu par des discussions avec Beaumarchais, qui se plut à le ridiculiser, par une *Histoire de Saladin*, etc. M. Dugast-Matifeux possède toute une correspondance autographe de lui avec Goupilleau de Montaigu (Philippe-Charles-Aimé). C'était Marin qui avait mis en rapport Barthélemy et ce représentant.

—

Une transposition monstrueuse. — Dans l'explication du Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français, nouvelle édition, Paris, 1811, in-8°, on lit textuellement ce qui suit (page 35): « Dieu « créa Adam et Ève dans la justice et la « sainteté. La justice dont ils étaient re- « vêtus consistoit en ce que *leur âme était* « *soumise à leur corps*, leurs sens à la « raison et leur raison à Dieu. On appelle « cet état justice originelle, parce qu'il est « très juste que les choses *inférieures* soient « soumises aux *supérieures*... »

Et il n'y a pas un erratum pour corriger cette énormité!

(Lyon.) V. DE V.

—

M. Brame et Pierre de Blois. — On se souvient, sans aucun doute, des piquantes plaisanteries lancées du haut de la tribune du Corps législatif, au printemps dernier, pendant la discussion du budget, par M. Brame, contre ces malheureux vins de l'Hérault, « plus solides, en quelque sorte, que liquides. » Pierre de Blois avait dit, au XII° siècle, presque la même chose des vins que l'on buvait à la cour des rois d'Angleterre. « J'ai vu parfois, s'écrie le secrétaire de la reine Eléonore (*Epist. XIV. Opera omnia*, édit. de 1667, in-f°. Paris, p. 24), j'ai vu parfois servir aux grands du vin tellement épais, qu'il aurait plutôt fallu le *cribler* que le *boire*. » Pierre de Blois ajoute que l'on ne buvait ce vin-là que les yeux fermés et les dents serrées, avec dégoût et horreur. Je le crois sans peine!

T. DE L.

—

Des applaudissements comme moyen de chauffage. — « Mlle Monrose n'aura pas « grandement à souffrir des *rigueurs* de « notre hiver, grâce à la *chaleur* des ap- « plaudissements qui lui seront légitime- « ment prodigués. » (*Impartial du Rhin*, 1er novembre).

Que ne peut la galanterie française? Voilà des claques promises par un feuilletoniste à Mlle Monrose pour lui tenir lieu de manchon et de fourrures. ST.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

Numéro 119. — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 10 déc. 1869.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

L'Homme au masque de fer.

Un de nos correspondants nous écrit ce qui suit :

« On annonçait, il y a environ un an, que le secret du Masque de fer allait enfin être dévoilé; que ce secret venait d'être découvert par un jeune et heureux chercheur, M. Marius Topin, lauréat de l'Institut, dans des dépêches inexplorées de nos dépôts officiels. L'eau m'en vint à la bouche, comme aussi sans doute à celle de tous les curieux, et plus particulièrement des lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui avaient suivi avec intérêt les diverses communications échangées sur cette question.

« En effet, dans *Le Correspondant* du 25 février 1869, parut un premier article de M. Topin, annonçant qu'il tenait son homme, et qu'il allait le prouver par voie d'élimination, en exposant d'abord et en réduisant à néant toutes les vaines hypothèses que de nombreux écrivains avaient jusqu'ici tour à tour échafaudées. Il en signalait *cinquante-deux* (ni plus ni moins), qu'il énumérait nominativement en note, sans compter les auteurs d'histoire générale ou de simples articles.

« Le 10 avril et le 10 juin, 2e et 3e parties du travail.

« Puis, interruption; et, en guise d'intermède, survint, dans le n° du 10 sept., une vive défense-attaque du R. P. Turquand, de la Compagnie de Jésus, à propos de l'affaire du patriarche Avédik, où il avait trouvé son ordre mal à propos impliqué et maltraité par M. Topin. Celui-ci répliqua sur-le-champ et de bonne encre.

« Tout en vidant cet incident, la Revue constata que ses lecteurs étaient « justement impatients, et même impatientés, des longs délais » que souffrait la publication de M. Topin. Une maladie en avait été cause.

« Enfin, les nos des 10, 25 octobre et 10 novembre ont donné la suite des exposés préliminaires et la conclusion du travail.

« Cette conclusion, quelle est-elle? Quelle est la solution de ce problème irritant et regardé comme insoluble? Quel est le mot inattendu de cette énigme historique déclarée indéchiffrable?

« M. Topin ne fait que confirmer l'assertion de Roux-Fazillac et de Delort, qui ont révélé, l'un en 1800, l'autre en 1825, l'aventure de Matthioly, ministre du duc de Mantoue, enlevé subitement en 1679, et incarcéré par ordre de Louis XIV. Il établit que, bien avant Roux-Fazillac et Delort, des pamphlétaires, des historiens italiens, des publicistes, avaient déjà dénoncé cet enlèvement et avaient vu dans la personne de Matthioly *le prisonnier au masque de fer*. Il aurait pu ajouter, aux noms qu'il cite, celui de l'historien Carlo Botta, qui, au tome VI de sa continuation de Guicciardini (Paris, 1832), p. 321, dit aussi, en propres termes, que Matthioly est « il prigionero incognito colla mas« chera di ferro, tanto rinomato nelle storie di « Francia. » Mais ce que l'on n'avait pas encore fait, assure-t-il, c'est d'identifier exactement et définitivement le personnage enlevé près de Pignerol le 2 mai 1679, et le prisonnier de la Bastille enterré à l'église Saint-Paul le 20 novembre 1703. « Là est le nœud de la question. » Il admet avec un critique très-sagace, M. Jules Loiseleur, d'Orléans (*Rev. cont.*, juillet 1867), que, sans la découverte de documents nouveaux et probants, cette identification était tout à fait impossible, et que le mystère devait subsister à toujours. Mais c'est justement cette découverte qu'il a eu le bonheur de faire. Ainsi, plusieurs dépêches inédites qu'il reproduit mettent hors de doute que c'est bien le même prisonnier, confié à Saint-Mars, qui entra d'abord, sous sa garde, en 1679, au donjon de Pignerol; puis, qui fut transféré par lui, le 19 mars 1694, aux îles Sainte-Marguerite; enfin, qui pénétra avec lui, le 18 septembre 1698, à la Bastille, pour y mourir le 19 novembre 1703, et être enterré le lendemain, sous le nom de *Marchialy*. Et c'est ce prisonnier que concerne une dépêche *inédite*, partie de Versailles le 28 avril 1679, et contenant *ordre du roi* d'enlever le comte Matthioly, SANS QUE LA CHOSE FASSE AUCUN ESCLAT, de le recevoir à Pignerol et L'Y FAIRE GARDER SANS QUE PERSONNE EN AIT CONGNOISSANCE, enfin de faire en sorte que PERSONNE NE SACHE CE QUE CET HOMME SERA DEVENU.

« Voilà qui est fort bien; la démonstration me paraît complète :

> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros s'évanouit.

« Oui, mais il me semble que les lecteurs, et notamment ceux de l'*Intermédiaire*, avaient droit à une surprise finale, à un petit coup de théâtre, qui se trouve ainsi manqué; car, à vrai dire, nous en savions autant que M. Topin, depuis trois ans qu'un de vos correspondants, M. E. Gallien, nous avait donné **le dernier mot sur l'histoire du Masque de Fer** (III, 140, n° du 10 mars 1866), et avait établi péremptoirement, par la force de ses observations et à l'aide des seuls documents jusque-là connus, que le fameux prisonnier n'était autre que... le comte Matthioly. — Une seule chose m'étonne, c'est que M. Topin n'ait pas même mentionné, dans sa longue nomenclature des auteurs qui se sont occupés avant lui de la question,

celui qui l'avait en dernier lieu le plus avancée, au point d'en avoir bien réellement dit *le dernier mot*, — sauf ces preuves inédites qu'il était réservé à M. T. d'exhumer et de mettre en lumière. *Sic vos non vobis.*

« Notez bien que je ne cherche pas ici une mauvaise chicane à M. T.; je ne lui marchande pas l'honneur d'avoir complété la solution du problème; mais je revendique, pour l'*Intermédiaire* et pour son correspondant M. G., l'honneur d'avoir positivement donné cette même solution, il y a déjà trois ans, et je regrette que M. T. n'en ait pas soufflé mot à ses lecteurs, — ce n'est pas par ignorance, — tandis qu'il les entretenait beaucoup, et on le conçoit, du travail plus récent et très-distingué de M. Loiseleur, lequel a nié la possibilité de tout éclaircissement définitif de la question et lui servait, par conséquent, d'excellente *tête de turc*.

« Je ne l'en remercie pas moins d'avoir décidément ôté de l'oreille des générations présentes et futures cette puce historique qui a tant tourmenté nos pères et nous-mêmes. On citait le *Masque de fer*, comme on cite la pierre philosophale, la quadrature du cercle, la direction des ballons. Il ne faut plus désespérer de tout cela, ni de rien, ni même de l'établissement d'un bon gouvernement en France!

« E. H. »

Nous admettons volontiers, avec les réserves qu'il fait lui-même, l'intéressante note de notre correspondant. Nous l'admettons d'autant plus volontiers que nous nous étions promis de dire *un dernier mot* sur cette question, et c'est pour cela que nous avions ajourné plusieurs communications qui nous étaient parvenues antérieurement. De ce nombre était la réponse-question suivante :

Le Masque de Fer (III, 140). — Est-ce bien là le « dernier mot ? » Il semble que, jusqu'ici, on a donné plutôt des conjectures, des probabilités, que des faits certains, non pas sur l'existence du prisonnier, qui est hors de doute, mais sur son identité. Le secrétaire d'un prince, même d'un duc de Mantoue, n'est pas un personnage de si peu d'importance, qu'on puisse le faire disparaître sans qu'il laisse de trace, sans que sa disparition cause aucune surprise dans le pays auquel il appartenait. Des recherches ont-elles été faites dans les archives italiennes? A-t-on constaté que le duc de Mantoue avait effectivement un secrétaire nommé Matthioli ou Marchiali? Trouve-t-on, en Italie, quelque chose se rapportant à un événement assez peu commun, pour qu'on s'en soit ému, au moins à la cour de Mantoue? On refait tous les jours la biographie de personnages moins considérables que le secrétaire d'un duc, prince souverain. Si rien n'a été fait dans cette direction, il serait intéressant de s'en occuper.

FRÉD. LOCK.

On voit que cette réponse-question avait suivi de près le dernier travail de M. Gallien, et appelait précisément de ses vœux une dernière démonstration, une *identification*, comme celle de M. Topin. On n'aurait pas pu la lui donner plus tôt, et on ne pouvait la lui donner plus entière et plus satisfaisante. Le dernier mot est, pour le coup, dit et bien dit. C'en est fait, il n'y a plus de mystère, plus d'*inconnu au masque de fer*... Hélas! pauvres chercheurs, encore un *dada* de moins!

C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une dédicace à Grolier, en 1517.— Est-ce quelque chose d'inconnu que je vais signaler aux bibliophiles, et ma trouvaille aurait-elle réjoui le cœur de notre ami Le Roux de Lincy, si je l'avais faite il y a quelques mois? J'ai rencontré, en tête d'un in-folio imprimé à Milan, en 1517, une petite pièce de quinze vers latins adressés à Jean Grolier, qualifié dès lors de *Mécène de cette époque*, par un nommé Dardanus. Le volume, d'une très-belle impression, sur beau papier, est intitulé : *Stephani Nigri viri undecumque doctissimi Dialogus*, etc., etc. *Mediolani in officina Minutiana. M.D.XVI. Prid. Kal. aprilis.* Le privilége est donné par François Ier, à Milan, le 20 février 1517. Voici la pièce avec ses fautes évidentes d'impression et sa ponctuation textuelle :

Ad præclarum D. Joannem Grolierium,
nostrorum temporum Mæcenatem.
Dardanus.

Mittit munera et hic et hic et ille.
Sed qui munera mittit hic et ille,
Hæc sperat sibi mutuo rependi:
Aut dono simili : aut beatiore:
Mercatut (*sic*) potius, Dolisque tecum
Agie Pessumus hic negociator:
Longe mens alia est tui Nigelli:
Qui dono lepidum dedit libellum:
Græcorum modo promptum ab officinis
Incude et manibus suis politam :
Cujus si capiere lectione,
Erit carior omnibus libellis:
Tanto carior omnibus libellis:
Quanto muneribus vel iis: vel illis
Virtutem facis usque et usque pluris.

Qui est ce savantissime Etienne Le Noir (Niger)? Qui est ce versificateur Dardanus? Comment interprète-t-on ces quinze vers?

C. R.

—

Les deux rondeaux des « Caractères. » A-t-on soulevé le voile, sait-on aujourd'hui quel est le véritable auteur des deux rondeaux anonymes cités par La Bruyère

dans le passage suivant des *Caractères* (*De quelques Usages*) :

« Si nos ancêtres ont mieux écrit que nous, ou si nous l'emportons sur eux par le choix des mots, par le tour et l'expression, par la clarté et la brièveté du discours, c'est une question souvent agitée, toujours indécise; on ne la terminera point, en comparant, comme l'on fait quelquefois, un froid écrivain de l'autre siècle aux plus célèbres de celui-ci, ou les vers de Laurent, payé pour ne plus écrire, à ceux de MAROT et de DESPORTES. Il faudroit, pour prononcer juste sur cette matière, opposer siècle à siècle, et excellent ouvrage à excellent ouvrage, par exemple, les meilleurs rondeaux de BENSERADE ou de VOITURE à ceux-ci, *qu'une tradition nous a conservés, sans nous en marquer le temps ni l'auteur :*

Bien à propos s'en vint Ogier en France,
Pour le païs de mescreans monder;
Jà n'est besoin de conter sa vaillance,
Puisque ennemis n'osoient le regarder.

Or, quand il eut tout mis en assurance,
De voyager il voulut s'enharder;
En Paradis trouva l'eau de Jouvance,
Dont il se sceut de vieillesse engarder
Bien à propos.

Puis par cette eau son corps tout decrepite
Transmué fut par manière subite
En jeune gars, frais, gracieux et droit.

Grand dommage est que cecy soit sornettes;
Filles connoy qui ne sont pas jeunettes
A qui cette eau de Jouvance viendroit
Bien à propos.

L'autre rondeau débute ainsi :

De cettuy preux maints grands clercs ont [écrit
Qu'oncques dangier n'etonna son courage...

Selon M. Valckenaër, ces deux rondeaux seraient assez modernes, et par conséquent peu propres à décider la question posée par La Bruyère. Cela se peut.

Si pourtant ils se trouvaient, par hasard, imprimés dans quelque ancien recueil d'une date de beaucoup antérieure à celle de leur apparition dans *les Caractères?...*

ULRIC.

—

Encore une question de paternité. — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* connaît-il une pièce de vers que Byron, — un connaisseur, — proclamait une des perles de la littérature anglaise (*the most perfect in the language?*) Cette ode a pour titre : *The burial of sir John Moore*, et commence par ces mots : « *Not a drum was heard*, » etc., et finit par ceux-ci: « *But we left him alone with his glory.* » Publiée pour la première fois. en 1817, dans un journal irlandais, son type fut un entrefilet de l'*Edinburgh annual Register* (1808), relatant la mort de sir John Moore, après la sanglante action de Corunna (Indes anglaises), et son stoïque enterrement sur le sol même où il tomba : on l'ensevelit dans son manteau de guerre, en une fosse creusée par les baïonnettes de ses soldats.

Shelley considérait cette pièce, célèbre en Angleterre, comme un premier jet de Campbell. Cependant, elle a été généralement attribuée à Ch. Wolfe (1791-1823). En 1841, cette ode fut réclamée par un professeur écossais, qui voulut s'en attribuer la gloire; mais cette revendication fut vivement combattue par les amis de Wolfe, mort à la fleur de l'âge, et le plagiat fut constaté à la honte du réclamant. Dans les fragments de Wolfe, publiés à la suite d'une vie de ce poëte, par l'archidoyen Russell, cette ode est citée à l'actif de Wolfe. On la trouve aussi dans Ch. Perisse, *les Poëtes anglais.* Paris, 1839, p. 16, et dans Robert Chambers, *Cyclopedia of English litterature*, 2 vol. in-4°, t. II, p. 370. La question de paternité a déjà été agitée en Angleterre, et tout récemment encore.

Or, il m'est tombé entre les mains quelques strophes sur la mort du comte breton de Beaumanoir, tué, en 1749, à la défense de Pondichéry, contre les Anglais commandés par sir Eyre Coote, strophes qui sont une traduction rigoureusement exacte de la fameuse ode de Wolfe. *Traduttore o tradittore?* Est-ce l'original français de 1749 que le poëte anglais s'est approprié en 1817? D'après une note en tête de ces strophes françaises, ce petit poëme se trouverait dans l'appendice, à la *Vie du comte de Lally-Tollendal*, écrite par son fils, 1791. (Ce sont probablement les *Lettres à Edmond Burke.*)

L'imitation est flagrante, vers pour vers, strophe pour strophe; l'une est le calque de l'autre : les deux odes, ou plutôt leur pensée créatrice, n'ont pu jaillir à la fois de deux cerveaux séparés par la Manche. Il faut ajouter que la copie (?) de Wolfe, sur Moore, est *plus belle* que l'original (?) français, sur Beaumanoir. Cette dernière pièce commence ainsi :

Ni le son du tambour, ni la marche funèbre...

et la 8e et dernière strophe se termine par ce vers :

Le laissant seul avec sa renommée.

Remontez aux sources, ô mes coabonnés, et puissiez-vous apaiser, par vos intelligentes et obligeantes recherches, la soif que j'éprouve de trouver la solution vraie de cet irritant problème!...

ACHETÉ.

—

D'un bracelet qui semble bien apocryphe. — D'autres que Vittorio Siri (*Memo-*

rie recondite, t. VII) ont-ils écrit que ce qui causa la mort du duc Henry de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632, ce fut la découverte d'un bracelet de diamants au milieu duquel était le portrait d'Anne d'Autriche, bracelet trouvé sur le héros quand il fut fait prisonnier à Castelnaudary? Si Vittorio Siri, le suspect anecdotier, est seul à parler du bracelet de diamants qui rendit l'époux inflexible là où le roi eût pardonné, n'a-t-on pas le droit de voir du *faux* dans tout ceci?

YEZIMAT.

—

Tout est dans Bayle; il ne s'agit que de l'en tirer.— De qui est ce mot? M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, 3e édition, tome II, page 384, note 1) déclare qu'il ne sait qui l'a dit. « Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas le comte de Maistre, comme l'a cru M. Sayous. »

T. DE L.

—

« Ultima ratio rêgum. »— Lorsqu'on arrive sur la plate-forme du rocher de Monaco, la première chose que l'on rencontre, en avant du château du prince, c'est (qui le croirait?), d'un côté, quelques piles de boulets, de l'autre, quelque sept ou huit canons de bronze, nonchalamment couchés à terre, sans affûts, ainsi que des lézards sans pattes. L'un d'eux porte cette inscription coulée et ciselée en saillie : *Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, duc d'Aumale*. Puis les armes de France, et au-dessous : NEC PLURIBUS IMPAR. Et au-dessous : *le Robuste*. ULTIMA RATIO REGUM. Autour de la culasse, ornée de deux dauphins, on lit encore: *Le 24e nov*... (le reste est caché par le chapeau de bois qui couvre la lumière)... *des fontes de l'artillerie*.

Voilà où se trouve nichée aujourd'hui cette vieille *ultima ratio regum!*... Mais, dites-moi, d'où vient-elle, cette vieille formule-là, — très-vraie, d'ailleurs?

S. D.

—

« Ubi bene, nemo melius. Ubi male, nemo pejus. »— Quel est le premier qui a si bien apprécié ainsi l'inégal génie d'Origène?

YEZIMAT.

—

Cantates et chants politiques en 1814 et 1815, en l'honneur des Bourbons.— La rentrée des Bourbons et la chute définitive de « l'usurpateur », ont dû provoquer des manifestations lyriques analogues à celles dont les échos de la Corse retentissaient naguère lors de la visite du prince impérial au berceau de sa dynastie. Dans l'intérêt d'une publication sérieuse, on demande, soit l'indication bibliographique des cantates officielles ou spontanées, écloses sur le passage des Lis, soit la communication de celles de ces pièces qui seraient restées inédites. Celle qui suit, dont cinq couplets m'ont été communiqués et qui commence ainsi :

Honneur à notre ancienne France,
Gloire aux mœurs de nos bons aïeux!
Pour nous quel jour délicieux!
L'empire des lis recommence.
Amis! livrons-nous tout entiers
Au noble transport de notre âme,
Vive le Roi, vive Madame! Etc.

est-elle inédite, ainsi que cette autre pièce, chantée au château de Curis (Lyonnais) en 1814:

Vive Louis, c'est le roi des Français.
A tous les cœurs son nom rend l'espérance!
. . . . Etc., etc.

Cz.

—

Deux statues au musée de Toulouse. — Lors de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise en 1588, les habitants de Toulouse, zélés ligueurs, firent célébrer de magnifiques services religieux. Pour en augmenter l'éclat, ils commandèrent à un habile artiste les statues de ces deux héros de la révolte et du fanatisme. A la Révolution, on crut devoir conserver ces sculptures et elles furent déposées au musée de la ville. Une personne qui a habité Toulouse et qui aurait voulu les dessiner, m'a dit qu'elle n'avait pas pu les trouver dans cet établissement. Il serait désirable d'être fixé sur le sort de ces statues; un lecteur de l'*Intermédiaire* aurait-il quelques renseignements?

A. BENOIT.

—

Anéroïde. — Quel est l'inventeur de ce mot? Quel est le sens exact de cet adjectif composé, qualificatif du baromètre métallique?

(Bourges.) X. Z.

—

Les préfets « à poigne ». — Sait-on quel est l'écrivain ou l'homme d'Etat, qui, le premier, mit en circulation cette *heureuse* expression, passée désormais à l'état de *cliché*, dans tous les journaux de la presse indépendante, et qui peint, — si clairement, et si complétement, en deux mots, — le zèle déployé par nos Majestés départementales, lors des dernières élections?

ULRIC.

—

Actes de légitimation, par des évêques, de bâtards de prêtres. — Pourrait-on en indiquer des textes complets, par exemple celui dont on trouve l'analyse suivante, à la Bibliothèque Impériale (départ. des manuscrits), dans la collection Housseau, n° 4303 :

« 1554, 11 décembre. — Gabriel Bou-

« very, évêque d'Angers, donne des lettres « de légitimation à Armagille de Faye, « pour entrer dans les ordres.

« Il était né d'un prêtre et d'une fille. « L'évêque motive cette faveur sur ce qu'il « sait, par témoins dignes de foi, que ledit « Armagille de Faye *nec fuerit nec sit pa-* « *ternæ incontinentiæ imitator.* »

DES R. B.

—

Deux inscriptions énigmatiques. — En visitant, il y a deux ans, le château de Saint-Germain, mon attention fut attirée par les deux sentences ci-dessous, peintes en noir sur fond blanc, de chaque côté de la principale entrée du château, à la façon de deux affiches municipales annonçant une vente de matériaux :

« C'est avec justice que tu éprouves des tourments intérieurs, puisque tu aimes mieux remettre à demain à devenir bon que de l'être aujourd'hui. »

« Il est ridicule que tu ne veuilles pas te dérober à tes mauvais penchants, ce qui est très-possible, et que tu prétendes échapper à ceux des autres, ce qui ne se peut pas. »

De quel sage sont ces pensées, et pourquoi ont-elles été si singulièrement placardées à cet endroit ? Ont-elles quelque rapport avec le manoir royal-impérial en lui-même, ou bien est-ce simplement une leçon pour ses hôtes et ses visiteurs ?

J. MT.

—

Un martyr de la liberté de la presse. — Une publication estimable, la *Revue des Questions historiques*, mentionne (octobre 1869, p. 640), d'après le *Calendar of state Papers*, édité par M. John Bruce, les poursuites dirigées contre un malheureux, nommé Pickering, qui, ayant écrit contre Charles Ier, fut mis au pilori, fut fouetté, fut marqué d'un fer rouge, eut les deux oreilles coupées, la langue percée, et finalement fut condamné à une prison perpétuelle. M'occupant de quelques recherches sur les auteurs brûlés, pendus, et plus ou moins suppliciés, je serais heureux de connaître le titre de l'écrit qui provoqua une répression aussi sévère. J'ai vainement consulté les articles *Pickering* et *Charles Ier* dans le *Manuel* de Lowndes, ce précieux répertoire de la bibliographie anglaise, livre dont l'équivalent nous manque en France, car le *Manuel du Libraire* ne s'occupe que des livres rares et précieux, tandis que la *France littéraire* de Quérard ne remonte pas au delà de 1700, et voulant faire connaître *tout* ce qui a été imprimé depuis cette époque, enregistre inévitablement une multitude de productions dépourvues de tout intérêt.

B. G.

—

Le premier suicidé. — Saurait-on, par impossible, quel a été le premier suicidé en France et en Europe, et à quelle époque ?

Dr LEJEUNE.

—

Mort de Louis XVI. Santerre. Beaufranchet d'Ayat. — Lors de l'exécution de l'infortuné roi Louis XVI, d'où est parti l'ordre d'exécuter un roulement de tambour ? Faut-il imputer cet ordre au brasseur Santerre, ou, comme on l'a dit ailleurs, au parent de Desaix, à Beaufranchet d'Ayat ?

(Clermont-Ferrand.) FRANCISQUE M.

—

Lieu de naissance de Cabanis. — La Biographie Didot, le *Grand Dictionnaire* de Larousse et la *Statistique de la Char.-Infér.* (1839) font naître ce célèbre physiologiste à Cônac, départ. de la Charente-Infér. Les *Dictionnaires de Biographie* de Bouillet et de Dezobry placent le lieu de sa naissance à Cosnac, départ. de la Corrèze. M. Rainguet, dans sa *Biogr. Saintong.*, ne le mentionne pas.

Où est la vérité ? AD. BOUYER.

—

Jean de Condé. — Je possède un manuscrit gothique sur parchemin de format in-12, dont voici le titre exact : *Le Jugement des Chanoinesses et des Bernardinnes par devant la cour de Vénus, par Jean de Condée* (sic), *bachelier pauvre mais amoureux.* 1508.

M. O. D. ayant cité ce nom de Jehan de Condé dans le dernier numéro (V, 644), me permet-il de lui demander, de même qu'à tout autre érudit, quel est ce personnage ? A-t-on publié ses œuvres, et en quel temps ? Quel est son pays ? J'ai interrogé vainement diverses biographies, et Brunet n'en dit mot. L. G.

—

Bergeron, Lamberdière, Lauron. — Quels détails pourrait-on donner sur Pierre Bergeron, « conseiller du roy, et refférendaire en sa chancellerie de Paris, » Lamberdière et Jean Lauron, « advocat à Chateauroux, » auteurs de stances et sonnets sur la *Semaine* de P. de Saluste, sieur du Bartas, stances et sonnets que l'on trouvera en tête de l'édition des *Œuvres complètes* de ce poëte (Paris, in-fol., 1611). T. DE L.

—

Bibliothèque du prince de Soubise. — Il existe un Catalogue de cette importante bibliothèque, de 8,302 numéros, 643 pages de texte et 100 pages de table alphabétique, et encore l'avertissement prévient-il les amateurs que le temps n'a pas permis de faire figurer au catalogue bon nombre de

livres. Voici le titre exact de ce volume : *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu Monseigneur le prince de Soubise, maréchal de France, dont la vente sera indiquée par affiches au mois de janvier* 1789. A Paris, chez Leclerc, libraire, quai des Augustins, MDCCLXXXVIII. — A quelle époque fut vendue cette bibliothèque? Les enchères eurent-elles lieu avant la Révolution, ou bien les événements empêchèrent-ils de procéder à la vente. Dans ce dernier cas, quand aurait été dispersée cette précieuse collection? S. Y.

—

Poëtes anonymes à rechercher. — Les amateurs de productions légères et badines connaissent un recueil in-18, imprimé en 1789, sous la rubrique de Londres, avec le titre de *Cantiques et Pots-Pourris*. On y trouve le cantique de Suzanne, celui de Judith, celui d'Agnès Sorel et quelques autres. Quel est l'auteur ou quels sont les auteurs de ces vers? Le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier est muet à cet égard. Le *Manuel du Libraire* a jugé ce volume digne d'être mentionné; mais il est également muet sur la question de savoir à qui il faut l'attribuer.

(Marseille.) A. S.

—

Touchard-Lafosse. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me citer un dictionnaire ou une brochure contenant la biographie de Touchard-Lafosse?

Dr Le Jeune.

—

Les Poésies d'Edouard Fournier. — M. Edouard Fournier, l'érudit bibliophile, a-t-il réuni en volume de bibliothèque les *Poésies* disséminées par lui dans divers recueils de littérature, et les *Romances* publiées sous son nom chez les grands éditeurs de musique : *Othello. Prière de Desdemona*, (mus. de Rossini); — *Pauvre Tom, mélodie*, (musiq. de Caspers); — *L'Elisire d'Amore, cavatine*, (musiq. de Donizetti), etc.? — Ulric.

Réponses.

« Martin Luther, » drame de L. Halévy (V, 437 et 171, 108, 33). — C'est avec un plaisir extrême que je lis dans la chronique du journal *le Temps*, du lundi 1er novembre 1869, publiée sous la signature de Ch. Du Bouzet, la nouvelle suivante, dont le résultat fait honneur à *l'Intermédiaire*, et prouve, une fois de plus, que cette chère petite feuille est bonne à quelque chose :

« La censure semble, elle aussi, vouloir se donner un vernis de libéralisme.

« Elle a rendu la liberté à la pièce de M. Th. Barrière, *Malheur aux vaincus!* Elle vient encore de lever l'interdit mis depuis longtemps sur le *Luther* en vers de M. Léon Halévy, subordonnant seulement la représentation de ce drame à la fin du concile de Rome. La précaution n'est peut-être pas inutile, car si *Luther* était joué au Théâtre-Français, qui l'a reçu, et si le rôle du principal personnage était joué par Beauvallet, le bruit en retentirait certainement jusqu'à Rome. »

Ulric.

—

Quelques-uns des jeux de nos ancêtres (V, 466). — M. B. C. admettra-t-il parmi les jeux dont il cherche l'histoire, celui-ci, dont je trouve la mention dans les notes d'une édition des *Proverbes* de Carmontelle? « Ce que dit Athénée des anciens Thraces est incroyable. Seleucus, dit-il, avait remarqué que quelques-uns des Thraces jouaient à un certain jeu qu'on appelait le *Jeu du pendu*. On attachait dans un lieu élevé une corde sous laquelle on mettait perpendiculairement un caillou rond et uni. Après avoir choisi par le sort celui qui devait être l'acteur, on le faisait monter sur le caillou, armé d'une faux. Il était obligé de se mettre lui-même la corde au cou, pendant qu'un autre ôtait adroitement la pierre; si celui qui demeurait suspendu n'avait pas le bonheur ou l'adresse de couper à l'instant la corde avec la faux qu'il tenait des deux mains, il était étranglé, et périssait au milieu des risées de tous les spectateurs, qui se moquaient de lui comme d'un maladroit. » O. D.

—

Culhat.— Trintinhac (V, 530). — M. Fr. Mége aurait pu remarquer, puisqu'il est à Clermont (que je suppose d'*Auvergne*), que les Auvergnats qui prononcent purement le patois ne disent pas *Culliat*, en détachant *Cul iat*, mais bien *Cullat* en *mouillant*. De même pour *Trintiniac*, qu'ils prononcent bien empâté : *Trintignac*. Au reste, il est à remarquer que partout les *signes étymologiques* des mots tendent à disparaître par l'influence des instituteurs sur les enfants. Est-ce un bien? Pour la langue courante, oui; mais c'est un mal pour l'archéologie. Nous voyons chaque jour s'effacer les traces encores vives, il y a trente ans, du langage et de la prononciation de nos provinces.

Toutes les langues d'origine latine ont cette prononciation *mouillée* pour le *LN* (*li* antique) et pour le *GN* (*ni* antique). Le portugais surtout a conservé dans toute sa pureté cette manière de prononcer: il donne même cet *empâtement* de la pro-

nonciation auvergnate, et c'est ce qui le distingue de l'espagnol. Ainsi, en portugais on écrit : *senhor*, *senhora*, *saldanha*, qui se prononcent : *sengnor*, *sengnora*, *saldagna*. En espagnol, le *tildé* fait l'effet de l'*h* en portugais et on écrit : *señor*, *señora* et *saldaña*, qui se prononcent : *ségnor*, *ségnora*, etc.: c'est-à-dire avec moins d'empâtement dans la liaison des deux premières syllabes. Dans l'ancienne langue on écrivait : *senior*, *seniora* et *saldania*. En italien on a *signore* et *signora*, en français *seigneur*, qui ont la même origine, et il est à croire que la prononciation était la même, quoique la forme *ni* fût employée partout. En catalan et en valencien, dialectes romans qui se rapprochent beaucoup de l'auvergnat et du limousin (le valencien se nomme *la lengua lemosina* ou simplement *el lemosin*), il existe aussi des formes de prononciation plus singulières pour nous : *Tristany*, *Company*, se prononcent *Tristagn'* et *Compagn'*. Ce qui n'empêchait pas d'écrire toujours en suivant l'ancienne orthographe latine ou romane. Mais ce travail continuel de l'enseignement qui tend à unifier l'orthographe et la prononciation des mots, et à représenter exactement le son par les lettres, effaçait, à l'époque de la Renaissance comme aujourd'hui, les signes de l'origine et de l'étymologie, et en même temps amenait le paysan, qui *parlait* mais *n'écrivait* pas, à modifier sa prononciation. C'est ainsi que les différents dialectes de la grande langue latine se sont corrompus en passant par différentes bouches et différentes plumes, et que des mots identiquement les mêmes ont pris des apparences toutes dissemblables.

Il n'y a qu'à faire prononcer ces mots à un Auvergnat de la montagne, et on reconnaîtra qu'il prononce toujours les *LN* et les *NH*, comme un Portugais de l'*Alemtejo*.

(Mende.) D. NARGEL.

— Indépendamment de sa valeur propre qui est d'indiquer l'aspiration, la lettre H est employée par diverses langues modernes, avec une valeur toute de convention, dans certaines combinaisons destinées à exprimer des sons pour lesquels l'alphabet n'a pas de signe particulier. Tels sont les groupes CH en français, SH en anglais, SCH en allemand, qui représentent la sifflante chuintante; — CH en espagnol, qui désigne la palatale forte, etc. De même le dialecte auvergnat, ainsi que plusieurs autres idiomes du midi, se sert des combinaisons LH, NH, pour noter les sons mouillés des consonnes L et N que nous écrivons en français ILL ou IL (*bouteille*, *œil*) et GN (*seigneur*). La même notation a été adoptée par le portugais, *olho*, *senhor* (prononcez *oillo*, *segnor*).

DICASTÈS.

—

Année de la mort de Marin Cureau de la Chambre (V, 566). — Voici ce que dit sur ce médecin-littérateur, M. Jal, dans son *Dictionnaire critique* : « Né au Mans, dit-on, médecin et client lettré de P. Séguier, Marin Cureau de la Chambre, que le *Dictionnaire universel* de Bouillet nomme *Martin* Cureau, entra à l'Académie française en 1635, par la grâce de son patron et de l'aveu du cardinal de Richelieu; en 1666, par ordre de Louis XIV, dont il était un des médecins les plus intimement consultés, il fut admis à l'Académie des sciences. En 1640 ou un peu avant, il se maria et eut de Marie Duchesne un fils, qui fut nommé *Pierre*, le 21 décembre 1640, par Pierre Séguier, chancelier de France, et par Marie Séguier, femme de Mre César de Combout, marquis de Coaslin (*sic*), colonel-général des Suisses (St-Eust.). Marin Cureau demeurait alors rue de Grenelle-Saint-Honoré. Il eut un autre fils, dont je n'ai pas vu le baptistaire. *François* de la Chambre, qui, le 7 mars 1670, « ancien médecin ordinaire de la « reine et des enfants de France, » fut nommé « médecin ordinaire du roi en l'ab- « sence du premier médecin, » et trois jours après (10 mars), « médecin ordinaire « des bastiments pour avoir soin de tous « les officiers, servans et employés en l'Es- « tat. » (Bibl. imp. MS. S. F. 2771-1, p. 121 et 133.) Le 31 juillet 1671, François Cureau eut le brevet de « démonstra- « teur-opérateur de l'intérieur des plantes « médicinales au Jardin du roy, à la place « de Marin Cureau de la Chambre, son « père, pourveu de cette charge en 1669 « et *récemment décédé*. » (MS. S. F. 2771-2, p. 314.) Marin Cureau de la Chambre, que le brevet du 31 juillet 1671, dit « ré- « cemment décédé, » était mort rue de Grenelle, le 29 décembre 1669 (St-Eust.). L'acte de son inhumation fut signé : « Pierre « Cureau de la Chambre, » La Chambre (c'est François), B. Halle de Fontenille. »

Moréri, dans la liste des académiciens, dit aussi que Marin Cureau de la Chambre, élu en 1635, est mort en 1669. Dans l'article qu'il lui consacre, il le fait mourir le 25 *novembre* 1669, dans sa soixante-quinzième année. Les registres de Saint-Eustache rectifient son erreur, quant au mois; mais l'année 1669 est hors de doute.

L'ouvrage le plus connu de ce savant médecin est : *Les Caractères des passions*. Moréri en cite plusieurs autres.

Si, d'après Moréri, Marin Cureau de la Chambre n'avait pas soixante et quinze ans révolus, en décembre 1669, il était né en 1695. Si, d'après son épitaphe, il avait soixante et quinze ans, il était né à la fin de 1694. E. G. P.

— On demande pourquoi la *Nouvelle Biographie générale* fait mourir Marin Cureau de la Chambre en 1675, tandis que

le Moréri fixe la date du 29 novembre 1669. L'extrait ci-joint des *registres de la marguillerie de la paroisse de Saint-Eustache* tranche la question, en redressant une nouvelle erreur de la *Biographie :*

« *Du samedi* 30 *novembre* 1669. *Convoi du chœur de* 42 (prêtres), *le service le lendemain, général assistance de Monsieur le Curé, six prestres porteurs, plomb pour deffunt, Messire* Marin Cureau de la Chambre, *conseiller du roy en ses conseils d'Estat, médecin ordinaire de Sa Majesté, de Monsieur le chancelier et de la grande chancellerie de France, demeurant rue de Grenelle, a été inhumé dans notre église.* »

En marge de cet acte se trouvent ces deux mentions : « *Messieurs Paysant et Leroux ont veillé un jour.* » — « *Reçu* 232 *livres* 12 *sols* » pour les frais desdits convoi, service et inhumation.

M. Jal a d'ailleurs relevé le premier l'erreur, dans son *Dictionnaire*, en visant l'acte qu'il a trouvé dans le *registre des décès de Saint-Eustache*, acte signé des témoins. J'ai pensé qu'il n'était pas inutile de donner la mention plus complète du registre de la marguillerie, à cause des diverses indications, — veillée des prestres et prix, — qu'elle renferme.

G. Saint-Joanny.

—

Guillaume Reboul (V, 568). — Son nom est omis, il est vrai, dans la *Biographie universelle*, mais on le trouve dans une biographie locale, l'*Histoire littéraire de Nîmes, et des localités voisines qui forment actuellement le département du Gard*, par Michel Nicolas (docteur en théologie, et professeur de philosophie à la faculté de Montauban). Cet ouvrage, en trois volumes, publiés en 1854 à Nîmes, est la reproduction amplifiée d'une série d'articles qui avaient paru, les années précédentes, en feuilleton, dans le *Courrier du Gard*. Par cette raison, il est écrit un peu au courant de la plume; et son auteur, plus préoccupé de ses profonds travaux sur des matières théologiques, n'y a pas attaché, dans le principe, une grande importance. Il n'en renferme pas moins de très-nombreux et très-intéressants documents sur les écrivains de l'ancien Nemosez, et mériterait d'être plus répandu en dehors des étroites limites de ce petit pays.

(Nîmes.) Ch. L.

— Je ne peux que conseiller à M. L. D. de consulter sur ce personnage le VIIIe volume de la *France protestante* des frères Haag, pages 395, 396. Il trouvera là des renseignements qu'il serait trop long de transcrire ici. La Biographie Didot sous la direction de M. Hœfer en parle également, mais elle ne fait que reproduire Haag; elle ajoute cependant en note, qu'on trouve des détails sur Reboul dans Le Duchat, *Remarques sur la Confession de Sancy*, t. II, chap. 6, pag. 370-378. — Pr. Marchand, *Dictionnaire historique*, pages 160-162. — Lestoile, *Journal* de Henri IV.

D. Charruaud.

—

Etymologie d'amazone (V, 569). — Dans le 2e livre de *Diodore de Sicile*, n° 53 — on lit : « Si l'enfant est une fille, on lui brûle « les mamelles, afin d'empêcher ces organes « de se développer par suite de l'âge; car « des mamelles saillantes seraient incom- « modes pour l'exercice guerrier; c'est ce « qui explique le nom d'amazones que les « Grecs leur ont donné. » (Traduction d'Hœfer.) — Déjà, dans le même livre, n° 45, il était dit : « Elles brûlaient la mamelle droite « aux filles, afin que la proéminence du sein « ne les gênât pas dans les combats. C'est « pour cette dernière raison qu'on leur « donna le nom d'amazones. »

Dans une note relative à ce texte, le traducteur ajoute : « Ἀμάζονος, *sans ma-* « *melles.* Suivant Otrokoski (*Origin. Hun-* « *gar.*, t. II, c. 14), le mot amazone vient « d'*am' azzon*, qui signifie *femme robuste* « dans quelques dialectes slavons. »

J'avoue que je m'en rapporterais plus volontiers à Diodore de Sicile pour l'étymologie d'un mot grec. Quoi qu'il en soit, ce serait un singulier rapport entre les deux langues.

E. G. P.

—

Le général Dagobert (V, 584, 505). — Ne demandons rien aux biographes de profession, et pour cause... mais ouvrons les Annuaires des ci-devant satellites de nos anciens tyrans, qualifiés chacun *Etat militaire de la France*, par de Roussel, etc. : c'est une lecture que je recommande aux patriotes bien intentionnés, en quête d'illustrations plus guerrières que révolutionnaires.

Poursuivons : *Etat militaire* de 1786, régiment royal-italien, en garnison à Toulon : *Dagobert*, premier capitaine commandant, chevalier de Saint-Louis; — *Etat militaire* de 1792 : *Dagobert de Fontenille*, chevalier de Saint-Louis, 2e lieutenant-colonel (promotion du 8 mars 1789) aux ci-devant chasseurs royaux du Dauphiné, en garnison à Romans, devenus 2e bataillon d'infanterie légère par règlement du 1er avril 1791. — Remarquons, en passant, que Dagobert, Moncey, Dumerbion, Masséna, n'étaient ni mal notés ni mal en cour; car, en langage de 1788 et 1789, on disait : *la mode est aux chasseurs !* — Remarquons enfin que Masséna, lieutenant, était même chevalier de Saint-Louis.

J'ai connu, ès années 1843-1844, une très-aimable femme d'esprit, Marie-Julie *Dagobert de Fontenille*, mariée à Jacques-

Michel-François, baron Achard, déjà général sous le premier empire, et l'un de nos plus vigoureux divisionnaires. Le général Achard, grand-croix de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, *sénateur du second empire*, est mort à l'âge de quatre-vingt-six ans, à Paris, tout criblé de blessures qu'il eût été dans le cours de sa glorieuse carrière, le 6 janvier 1865; — remarié, toutefois, depuis le 17 octobre 1863, à Madame veuve Eyckholt.

M. Frédéric Lock peut m'accorder, après tout ceci, que le second empire n'avait aucune raison... politique, pour refuser à l'une des rues du nouveau Paris le nom de Dagobert? — et je lui certifie que j'ai vu de mes yeux le futur maréchal de Saint-Arnaud, frais lieutenant-colonel, en habituelle compagnie des partenaires du général Achard, au whist officiel. (*V. les lettres du maréchal Saint-Arnaud.*) En somme, il y avait place pour les noms de Saint-Arnaud et de Dagobert dans le Paris de nos modernes ...édiles (*vieux style*); mais ils ont craint, — avec raison, je pense, — que les électeurs du quartier ne confondissent le général de la république avec le royal ami de Saint-Eloi. Les bacheliers du boulevard, section des utilitaires, ont bien demandé, avec quatre points d'interrogation : *Qu'est-ce qui connaît Bélidor????* H. de S.

—

Endetté comme un boucher (V, 594). — Cette locution me paraît si singulière que, jusqu'à renseignement contraire, je croirai qu'elle ne peut être que bornée à une seule localité et qu'elle fait allusion à quelque fait particulier. Je comprendrais mieux : *endetté comme une pratique de boucher;* surtout dans le midi, où l'on est, dit-on, plus sobre que dans le nord, manger habituellement de la viande a pu paraître une habitude ruineuse; et je trouve à ce sujet, dans un livre dont la paternité est douteuse entre Mézeray et le cardinal de Richelieu (*Histoire de la mère et du fils*), une anecdote qui pourra paraître curieuse, étant arrivée aux parents d'un homme qui a été quelque peu roi de France. Ce livre attribue sans doute une fort piètre origine au connétable de Luines; mais il convient cependant que son père était gouverneur de la ville du Pont-Saint-Esprit, et ce fut dans son gouvernement même que l'aventure aurait eu lieu. « Il leur fallut quitter le Pont-Saint-Esprit, pour ce que sa femme devant beaucoup à un boucher qui les fournissoit, ayant un jour envoyé pour continuer à y prendre sa provision, le boucher ne se contenta pas de la refuser simplement, mais le fit avec telle insolence, qu'il lui manda que, n'ayant jusques alors reçu aucun payement de la viande qu'il lui avoit vendue, il n'en avoit plus qu'une pièce à son service, dont se conservant la propriété il lui donneroit si bon lui sembloit, l'usage sans en rien demander. Cette femme hautaine et courageuse reçut cette injure avec tant d'indignation, qu'elle alla tuer celui de qui elle l'avoit reçue, en pleine boucherie, de quatre ou cinq coups de poignard. Après quoi ils se retirèrent à Tarascon. » O. D.

— J'ai entendu souvent cette expression dans les départements de la Sarthe et de l'Orne, elle n'est donc pas propre à la ville de Nîmes. (Versailles.) R. de S.

—

Henri VII a-t-il été empoisonné au moyen de la communion? (V, 595.) — Il n'est d'historien si sérieux qui sur une pareille question puisse être accepté par ceux dont sa décision contrarie les tendances, et entre les assertions contraires des Guelfes et des Gibelins, le doute subsistera aujourd'hui comme à l'époque même de la mort de Henri VII. Mais je voudrais pouvoir me rappeler où j'ai vu manifester une idée applicable à ce sujet, et trop curieuse pour être passée sous silence. C'est qu'on a pu, au moyen âge, mêler du poison à l'hostie ou au vin consacré, avec une intention pure et la ferme conviction que, si le communiant était en état de grâce, il n'éprouverait aucun mal. Si bizarre qu'une pareille croyance doive nous paraître aujourd'hui, je pense qu'il ne faut pas nier trop vite qu'elle ait pu exister alors. Ce n'eût été qu'une forme du *jugement de Dieu*, et elle n'aurait eu rien de plus miraculeux que l'épreuve du fer chaud. Aussi, des voyageurs ont raconté avoir trouvé l'ordalie du poison en usage dans plusieurs pays barbares, et peut-être est-il permis de l'entrevoir dans *l'épreuve des eaux-amères* prescrite au chapitre V des *Nombres*, pour connaître l'innocence ou la culpabilité des femmes soupçonnées d'adultère. O. D.

—

Robert d'Arbrissel (V, 569). — La Biographie Hœfer, au mot Arbrissel, signale un fait qui montrerait combien il est difficile de résoudre de semblables questions. « La lettre si accablante de l'évêque Marbode disparut plus tard du manuscrit où l'avait vue le père Sirmond. Suivant Ménage, cette soustraction fut faite à la prière de Jeanne de Bourbon, légitimée de France, abbesse de Fontevrault. » Cette lettre de l'évêque de Rennes, Marbode, parlait de bien d'autres choses que de l'imprudente épreuve du lit partagé par deux femmes. « Taceo de juvenculis, quas sine examine religionem professas mutata veste per diversas cellulas protinus inclusisti. Hujus igitur facti temeritatem miserabilis exitus probat. Aliæ enim, urgente partu, fractis ergastulis elapsæ sunt : aliæ in ipsis

ergastulis pepererunt. » Bayle dit au sujet de notre saint : « On a comparé à Tantale, l'homme qui s'aviserait d'un genre de mortification tel que celui que l'on impute à notre Robert. Cette comparaison ne paraît pas exacte : il souffrirait la faim et la soif au voisinage du remède ; mais il ne serait pas certain que le remède se retirerait à mesure qu'on voudrait le joindre. » Bayle ne connaissait pas le *Prévôt d'Aquilée*, fabliau dont Legrand d'Aussy a donné l'analyse et où il voit un souvenir de Robert d'Arbrissel, sans se prononcer sur ce qu'il faut croire ou ne pas croire du saint lui-même. (Boccace et La Fontaine lui doivent leur *Diable en Enfer*). Ce prévôt d'Aquilée est marié, mais lui et sa femme ont fait vœu de continence, et pour être sûrs de le garder, ils tiennent près de leur lit une grande cuve d'eau bien froide, où la dame ne manque pas de faire tomber son mari, sitôt qu'il fait mine de transgresser le vœu. Robert ou ses nonnes auraient-ils aussi usé de ce procédé héroïque? Ces vœux de continence dans le mariage n'étaient pas très-rares à cette époque, et il faut avouer qu'ils rendent moins invraisemblable une macération qui n'en serait que le perfectionnement... s. g. d. g.

O. D.

— Je crois qu'il faut renoncer à prendre au sérieux le fait allégué par Geoffroi, abbé de Vendôme, par Marbode, évêque de Rennes, et par une lettre anonyme qu'on a attribué à Roscelin, que Robert d'Arbrissel couchait entre deux religieuses pour s'habituer à résister aux tentations de la chair. Le P. de la Mainferme, dans son *Clipeus nascentis ordinis Fontebraldensis*, a réfuté ces allégations. Ce qui me décide surtout à regarder tout cela comme pure calomnie de la part des ennemis de Robert, c'est le sentiment très-prononcé de Bayle, contre la vérité de ces imputations. On connaît, du reste, les dispositions frondeuses de cet écrivain et les notes croustilleuses dont il a émaillé son Dictionnaire. L'occasion était bonne ici pour donner libre cours à sa verve, il n'y a du reste pas manqué dans les notes qui accompagnent l'article sur Robert ; néanmoins Bayle partage l'avis du P. de la Mainferme et nie, pour son propre compte, la réalité des faits imputés au fondateur de l'ordre de Fontevrault. Après cela, vous direz que l'opinion de Bayle ne peut fournir qu'une présomption et non une preuve ? d'accord : mais je crois qu'il serait difficile de fournir d'autres arguments en faveur de l'accusation, que les lettres des ennemis de Robert d'Arbrissel.

D. Ch.

—

Une édition nouvelle de Vapereau (V, 598). — Je répondrai moi-même à la question posée par l'impatience flatteuse du correspondant de Bordeaux. Une quatrième édition du *Dictionnaire des Contemporains* est non-seulement en préparation, mais en *voie d'exécution*, et très-avancée. L'auteur reconnaît le premier les lacunes successives d'un travail condamné à se refaire sans cesse. Il n'est pas étonné qu'on parle d'une liste de trois cents noms omis dans l'édition précédente ; car il aura lui-même introduit *plus de six cents* notices nouvelles dans la 4e édition, sans compter un nombre au moins aussi grand d'anciennes notices entièrement transformées, par suite de l'importance acquise récemment par les personnages auxquels elles étaient consacrées. De plus, d'innombrables modifications de détail, rectificatives ou complémentaires, auront été apportées d'un bout à l'autre de l'ouvrage, pour le tenir au courant des événements et des publications. La bibliographie surtout aura été complétée. Plus de 25 à 30,000 notes, recueillies au jour le jour, auront été mises en œuvre. Et toutefois, l'auteur recevra avec reconnaissance, jusqu'au dernier moment, et emploiera, dans les limites du possible, toutes les communications propres à augmenter l'exactitude, si précieuse dans un tel livre, mais *si difficile à obtenir*.

G. Vapereau.

— Avant qu'une édition nouvelle soit publiée, M. C. A. pourra combler une des lacunes signalées par lui, en recherchant, dans l'Etude suivante, la notice spécialement consacrée aux œuvres de M. Maurice Sand : *Le Berry aux Salons de peinture et les Artistes en Berry, depuis trente ans*, etc., par M. Richard-Desaix, p. 320 à 325. (*Société du Berry*, Xe année, 1862-1863. Paris, in-8°. Nap. Chaix. édit.)

Truth.

—

Armoiries des prélats et des sénateurs (V, 600). — Aux termes du décret impérial du 1er mars 1808, les ministres, les sénateurs, les conseillers d'Etat à vie, les présidents du Corps législatif, les archevêques, avaient droit au titre de comte ; mais ils devaient faire régulariser leur situation en demandant à la chancellerie la délivrance de lettres patentes. Le décret indique, à la section III, le mode de délivrance, de publication et d'enregistrement de ces lettres. Elles devaient indiquer notamment la forme et la couleur des *armoiries* et *livrées* accordées à l'impétrant.

De nos jours, dans le silence de la loi de 1858, le droit a été remplacé par l'usage, et les armoiries dont se parent les membres du Sénat et de l'épiscopat sont ce qu'on nomme dans la langue du blason des *armoiries de dignité*. Ceux de ces personnages qui sont déjà en possession d'armoiries de famille se contentent d'ajouter à leur écu, des attributs (toque, mitre, man-

teau, etc.) en rapport avec le titre dont ils sont revêtus; ceux auxquels le destin a refusé des distinctions héréditaires s'offrent des armes de fantaisie dont l'étrangeté procure souvent une douce gaieté aux juges quelque peu experts en pareille matière.

JOC'H D'INDRET.

—

Ambroise Paré était-il huguenot? (V, 606.) — J'ai sous les yeux un petit volume intitulé : *The Lyfe of the most godly valeant and noble capteine and maintener of the treur christian religion in Fraunce,* JASPER COLIGNIE SHATILION, *sometyme greate admirall of Fraunce. Translated out of latin by* (le nom est malheureusement déchiré). *Imprinted at London by Thomas Vautrollier,* 1576.

On y lit que, dans la nuit de l'exécrable massacre de la Saint-Barthélemy, il n'y avait dans la maison de Coligny que « *Cornaton, Labon, Yolette,* mayster of « the admiralls horses; *Merline* the mi« nister of Gods word, *Ambrose Pare* the « kings surgion, etc., » lorsqu'elle fut envahie, comme ferait un torrent, par *Cossin Attigny* et le monstre *Ch. Dianowitz* (vulgairement appelé *Beheme,* parce qu'il était de la Bohême), à la tête des Suisses de la garde du duc d'Anjou, vêtus de noir, de blanc et de vert. Voici ce qu'en dit ce témoin oculaire : « When the witnesse of all « theis things came into his (the admiral's) « chamber, being demaunded of *Ambrose* « the surgion what noyze that was : he « turned himself to the admirall and sayd : « Sir, it is God that calleth vs vntoo him. « They haue broken intoo the howse, and « there is no way too withstand them. As « for mee (quoth the admirall) I haue pre« pared myself vntoo death afore hand. « Shift yow for yourselwes if yow can « possibly : for it will bee in vaine for yow « too go abowt too saue my life. I com« mend my sowle to Gods mercy. They that « are the witnesses of theis things, noted « that the admirall did no more chaunge « his countenance at theis dovings, than « if no straunge thing at all had happened « untoo him. All the residew (sauing only « *Nicolas Muskie,* a right trustie seruaunt « of his, and his interpreter for the Dutche « tong) gelting themselues away intoo the « garrettes of the howse, and finding a win« dowe in the roofe, fell too shifting for « their liues by flight, and diuers of them « scaped by the benefite of the night. »

Il est présumable que c'est alors qu'*Ambroise Paré,* étant parvenu à se sauver avec les autres, aura été chercher refuge au Louvre, dans la chambre même de Charles IX.

Il semble donc prouvé par ce récit, qu'il était *huguenot,* lors de la Saint-Barthélemy. Or, est-il présumable qu'après cette boucherie de ses frères, il aura jamais eu l'idée de se faire catholique? Est-il vraisemblable aussi que Paré ait jamais tutoyé le doux Charles IX : « Je te soygne et Dieu seul *te* guaryra? »

N. B. J'aimerais bien savoir de qui est la traduction anglaise de 1576, dont l'extrait précède.

P. A. L.

—

Galands d'or (V, 614, 484). — « C'est « sous *Louis XIII,* est-il dit, qu'arriva d'Es« pagne, où il signifie *Amant,* le mot *Ga« lan.* » S'il en est ainsi, — ce que je n'ai aucune raison de révoquer en doute, — que devient, dès lors, la chanson populaire introduite dans *la Chasse de Henri IV* :

Vive Henri Quatre,
Vive ce roi vaillant,
Ce diable à quatre
A le triple talent
De boire et de battre
Et d'être un vert *galant!*

A ce propos, je me rappelle Talma à Nantes, en 1816, jouant dans deux pièces pour son bénéfice : *les Templiers* et *la Chasse de Henri IV.* L'impression qu'il me fit dans cette dernière pièce est qu'il n'aurait pu, comme Garrick dans le célèbre tableau de Reynolds, être également partagé entre la tragédie et la comédie. Talma était beau comme l'antique, et il était pénible de le voir faire le jovial, en habit couleur abricot, bordé de velours noir, une fraise au cou, un manteau à la Roquelaure, des bottes à la poulaine et le traditionnel chapeau à la Henri IV. De lui, l'on pouvait dire, avec une légère interversion : « Tel brille au *premier* rang, qui s'éclipse au *second.* »

P. A. L.

—

Mettre les pieds dans le plat (V, 618).— Il y a trente ans ou plus, on a joué au Palais-Royal une pièce intitulée *les Enfants du Délire.* Il y avait une scène où l'on procédait à la réception d'un nouvel Enfant du Délire. Un ennemi du candidat, pour mieux combattre son admission, montait sur la table déjà toute servie. Puis, s'échauffant dans sa harangue, il oubliait la nature exceptionnelle de sa tribune, s'agitait, marchait et finissait par camper son gros soulier boueux au beau milieu de la soupière. Peut-être cette bouffonnerie explique-t-elle assez bien le sens et l'origine de ce dicton... beaucoup plus vieux qu'elle.

O. D.

—

Cadran solairiana (V, 620, 589, etc.) — Chacun fait ce qu'il peut : il ne m'est possible de venir en aide à M. H. E., que pour un seul cadran solaire. Je l'ai vu longtemps à Troyes, et sa devise m'a toujours semblé heureuse : *Horas non numero nisi serenas.*

CLOVIS MX.

— Pardon, M. S. D., je crois pouvoir affirmer que le cadran solaire de l'hôtel de ville d'Anet ne porte point : *Ora UT te rapiat hora*, mais bien : *Ora NE te rapiat hora*, ce qui est bien différent.

J'ai visité Anet en 1863; cette épigraphe m'était restée dans la mémoire, et je l'avais consignée, dès lors, sur un carnet, où je la retrouve telle que je la donne plus haut.

Sur les murs du château de La Rochefoucauld (Charente), reconstruit en grande partie par Antoine Fontan, je me souviens parfaitement d'avoir vu, il y a déjà longtemps, un cadran solaire qui portait ces vers bien connus :

Eheu, fugaces labuntur anni.
Fugit irreparabile tempus.

On peut ajouter à ce recueil les sentences qui se retrouvent sur beaucoup d'anciennes horloges, et même d'anciennes pendules. J'en possède une, du temps de Louis XIII, dont le cadran en chiffres romains semble supporté à bras tendus par Saturne, figuré en ronde bosse et en cuivre doré. Le dieu est assis sur une sorte d'entablement, sous la frise duquel on lit ces mots : *Solem avdet dicere falsvm.*

(Bordeaux.) CHRISTAGÈNE.

— Au cadran de l'ancienne église des Carmes de la ville de Vic (Meurthe), servant de nos jours de magasin :

Afflictis lentæ, celeres gaudentibus horæ.

Le tribunal est établi dans le couvent, et les prisons sont à côté.

Sur celui de la chapelle du collége (jadis aux R. P. Jésuites) de Saar-Union (Bas-Rhin) :

I. H. S. *Sit nomen Domini benedictum usque ad occasum.* 1758.

La municipalité a fait restaurer dernièrement les figures du Temps et des Génies, qui tiennent cette inscription.

A. BENOIT.

— Si je ne me trompe, M. H. E. a commis ci-dessus (V, 523) un léger *lapsus calami. Gnomon*, à proprement parler, ne vient pas de γνώμη, sentence; — il vient directement de γνώμων, style qui marque les heures, dérivé lui-même de γινώσκω, connaître.

— Il y a deux ou trois ans, j'ai vu à Bayeux (Calvados), sur le pignon d'une ancienne maison située non loin de la manufacture de porcelaine, un vieux cadran solaire fort endommagé par le temps, et autour duquel on pouvait encore, avec un peu d'attention, déchiffrer l'inscription suivante : SINT TIBI LEVES (s. e. *horæ*)

— A Loches, — ou à Cormery (Indre-et-Loire). — En 1866, un ancien cadran, placé près du cimetière, portait ces mots :

« STA !
FATALIS HORA VENIET. »

— Je détache, à l'intention de M. H. E., le passage suivant, du onzième et dernier volume (hélas!) des *Nouveaux Lundis* de C.-A. Sainte-Beuve (p. 432) :

« Les Viguier, qui étaient de bons bourgeois de Paris, possédaient dans le prolongement de la rue de Rivoli une maison à laquelle ils avaient fait mettre sur la rue un cadran solaire avec une devise. Cette devise qui était de la composition de M. L. Viguier, lui ressemblait fort : *Vera intuere, media sequere.* Une maxime de Montaigne ou d'Horace. Et il en avait fait lui-même une paraphrase en vers :

Passant, quand le soleil brille à ce méridien,
Contemple le temps vrai, mais n'en fais point [usage;
Le bon sens et la loi suivent le temps moyen.
« Prends l'heure à la paroisse » est un honnête [adage
Dont plusieurs font abus, mais qui convient au [sage,
Eût-il même du Vrai le miroir en sa main.

ULRIC.

— Sur une plaque d'ardoise très-ornée qui sert de cadran solaire dans le parc de Mortefontaine, est gravé le distique suivant :

Mors mortis; morti mortem nisi morte dedisset
Cœlorum nobis janua clausa foret.

Ce galimatias doit se comprendre ainsi : « Christ! s'il n'eût tué la mort en expirant, la porte des cieux nous eût été fermée. »

A. D.

— Un cadran solaire du commencement de ce siècle porte : *Unam time.*

— Sur le cadran d'un clocher, on lit : *Ultimam timete*; et : *Nescitis diem neque horam.*

— La lanterne du labyrinthe, au Jardin des Plantes, ne porte-t-elle pas aussi un cadran solaire avec une épigraphe?

Dr LEJEUNE.

— On lit sur un beau cadran solaire horizontal, dans le parterre-verger de l'ancienne maison seigneuriale de Montois-la-Montagne (Moselle) :

CE N'EST PAS, Ô MORTELS, CETTE OMBRE-CI QVI [PASSE,
SONT VOS ANS, SONT VOS IOVRS QVI NE FONT QVE [PASSER,
TOVS LES ANS, TOUS LES IOVRS, L'OMBRE PASSE [ET REPASSE,
MAIS VOS ANS ET VOS IOVRS PASSENT SANS RE- [PASSER.

GERVAISE FECIT. M.D.CC.XXVI.

H. DE S.

— Inscription relevée à Villenauxe (Aube) :

Præcipites validis, tardæ languentibus horæ.

JACOB.

— A Noyers, près de Tonnerre (Côte-d'Or), sur le mur de l'ancien collége des Pères de la Doctrine chrétienne :

Quis melior vitæ monitor rerumque magister,
Cum doceat rapido quo fugit hora pede.

Autre au même endroit :

Itque reditque viam constans quam suspicis [umbra.
Umbra fugax, homines, non reditura sumus.
Unam time.

— A l'angle du premier bâtiment de l'Hospice du Mont-Cenis, du côté de l'Italie :

Tempore nimboso, securi sistite gressum.
Ut mihi, sic vobis, hora quietis erit.

— A Florence, au cadran du cloître de l'Annonciata :

Dum tempus habemus, operemur bonum.

— A Vintimiglia, frontière d'Italie :

Aspiciendo senescis.

— A Nice, boulevard du Midi, sur le derrière du théâtre qui fait face à la plage, est un très-savant cadran solaire indiquant avec force démonstrations la différence du temps vrai et du temps moyen. On y lit aussi cette légende : *Transit hora, lux manet.*

— A Berlin, au Jardin Zoologique : *Ich zeige nardir heiteren Stunden.* S. D.

—

Antiquité de la crinoline (V, 624). — Si M. E. G. P. n'a pas d'autre document pour prouver l'antiquité de la crinoline que le passage cité d'Aulu-Gelle, il fera bien de montrer, sur ce sujet, la réserve prudente qu'il emploie lorsqu'il s'agit de déterminer ce que « les anciens appelaient un arbre heureux ou malheureux. » L'abbé Douzé de Verneuil, qui ne paraît pas, du reste, connaître beaucoup mieux le français que le latin, l'a induit en erreur. Le texte d'Aulu-Gelle est clair et précis, mais ne ressemble guère à la prose du traducteur : *Quod venenato operitur; et quod in rica surculum de arbore felici habet.* « Elle (la prêtresse) est vêtue (d'un vêtement) de couleur; sur son voile est un rameau d'un arbre heureux. » Le cerceau, la couleur de feu, la couleur de pourpre et les franges sont de pure invention. Jusqu'à preuve contraire, la définition de l'arbre heureux ou malheureux par Caton doit être classée dans le même ordre de documents.

FR. F.

—

L'épigramme contre M. Henri Martin (V, 625) — doit être du Père Daniel, ou de Mézeray, à moins qu'elle ne soit de..... On y a répondu de plusieurs encres. Voici d'abord l'encre de la Petite Vertu :

Quand l'Institut, donnant la préférence
Au docte Henri Martin, le plus loyal des Francs,
Lui décerna le prix de vingt bons mille francs,
Pour sa belle *Histoire de France*,
L'Envie eut son béjaune et charma sa souf- [france
En trouvant à l'auteur cent défauts différents...
« Les Francs ne sont pas sots; les sots ne sont [pas francs! »

B. V.

—

Le bruit est pour le fat (V, 625), — J'ai lu dans ma jeunesse *les Ruines* de Volney, où chaque chapitre est précédé d'une épigraphe.

L'une d'elles était composée des deux vers en question, et devait citer l'auteur qui pourrait bien être Mme Deshoulières, si ma mémoire ne me fait défaut. On y lisait encore du même auteur :

L'amour-propre est, hélas! le plus sot des [amours!

(Reims). E. D.

— Ils appartiennent à Lanoue, et se trouvent dans sa comédie de *La Coquette corrigée*, acte I, scène 3. — En les citant dans mon petit recueil des *Vers proverbes français*, j'en ai indiqué l'origine vraisemblable par la note suivante : « Dans un siècle non moins corrompu que celui de Louis XV, Ovide avait dit (*Amor.* III, 4, v. 37) :

Rusticus est nimium quem lædit adultera con- [jux.

« C'est être trop rustre que de s'offenser de l'adultère d'une épouse. »

C. DEZOBRY.

— Ils sont de Lanoue, scène 3e, acte 1er de la *Coquette corrigée*. Eraste, trahi par la Coquette, menace de faire imprimer les lettres qu'il a d'elle. Clitandre, ami d'Eraste, cherche à l'en détourner :

Tu cherchas à lui plaire, et tu plus à Julie :
Ne fût-ce que deux jours, elle fut ton amie.
Tout ce que ces deux jours Julie a fait pour toi,
Sous le sceau le plus saint fut commis à ta foi.
Regards, billets, discours, signes de toute es- [pèce,
Du plus profond secret supposaient la promesse.
Aux mains d'un honnête homme elle a cru con- [fier
Le pouvoir de la perdre ou de l'humilier.
Des devoirs de l'amant sois quitte; elle est vo- [lage :
Le secret en est un dont rien ne te dégage!
Elle est femme, elle rompt de perfides liens :
Sois homme; tes serments doivent survivre aux [siens.
Laissons le petit-maître et l'impudent cynique
S'abreuver de scandale et vivre de critique,
Et, sans frein, sans pudeur, déchirer de leurs [traits
Celles dont ils n'ont pu profaner les attraits;

Laissons cette vermine orgueilleuse et sans âme
Se parer des débris de l'honneur d'une femme;
Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le [sot;
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit [mot.

Peut-être pourrait-on entrevoir dans cette tirade une critique du dénoûment du *Misanthrope*; mais Molière n'y a donné le vrai caractère d'honnête homme, ni à Acaste, ni à Clitandre. O. D.

Quatre autres correspondants font même réponse. Un cinquième indique, par erreur, *la Femme jalouse* de Desforges. Un sixième attribue *la Coquette corrigée* à Destouches, et renvoie à Ed. Fournier, qui n'a point commis ce *lapsus*, et dont les ouvrages, comme nous le dit fort bien un septième correspondant, dispensent aujourd'hui de longues recherches et nous épargnent bien des efforts de mémoire.

—

La décoration du Lis (V, 632, 268). — Les insignes de cet ordre éphémère ont sans doute varié, malgré sa courte durée. J'en ai vu un modèle bien différent de celui décrit par M. E. G. P. (V. 632). Il consistait uniquement en une fleur de lis d'argent de deux centimètres environ de hauteur, suspendue par une bélière à une couronne fermée de même métal. Le ruban était de moire blanche, sans liseré.

JOC'H D'INDRET.

— Les diplômes de la décoration du Lis ne ressemblent pas tous à celui qui est décrit par M. E. G. P. J'en possède un qui présente de notables différences. Il est sur parchemin, d'une hauteur de 40 centimètres et d'une largeur de 48 centimètres. Comme dans l'autre, le texte est encadré d'une vignette gravée par Adam et imprimée par P. Didot l'aîné, imprimeur du roi et des gardes nationales du royaume. En haut, deux génies ailés soutiennent d'une main les armes de la France dans une couronne de chêne et de laurier, et portant de l'autre une branche de lis. A droite et à gauche, sont deux trophées composés de drapeaux, d'armes, d'équipements militaires et d'une grosse caisse, le tout entremêlé de branches de lis. Le trophée de droite présente au bas la décoration du Lis dans une couronne et en haut les armes de France; celui de gauche offre au bas les armes de la Ville de Paris et en haut la décoration du Lis. La vignette du bas est composée d'ornements et d'instruments de musique avec un cartouche renfermant les armes de la France en timbre sec.

Ce brevet est délivré par Charles-Philippe de France, et constate qu'il s'est fait représenter les états de service de l'impétrant qui sont rapportés en entier. Puis, il déclare qu'il a reconnu «que « lesdits services arrêtés conformément à « l'Ordre et au Règlement des 4 et 10 juil- « let 1814, par le Conseil général des bre- « vets et récompenses » donnaient à l'impétrant le droit de porter la décoration *du Lys*, telle qu'elle a été accordée à la garde nationale de Paris, dans l'ordre du jour du 26 avril, donné en notre nom, comme lieutenant-général du royaume, dans l'ordre du jour du 9 mai, donné au nom du *Roi*, notre souverain seigneur et frère, et dans l'ordonnance royale du 5 aout 1814, sur les récompenses accordées à ladite garde nationale. En conséquence, il autorise à porter ladite déclaration consistant dans la *Fleur de Lys*, surmontée de la couronne royale, le tout en argent, suspendu à un ruban blanc moiré, ayant sur chacun des bords un liséré bleu de roi, large de deux millimètres.

Ce brevet, délivré le 8 février 1815, est signé par Charles-Philippe, par le comte Dessolle, ministre d'Etat, pair de France, major général, par le duc de Montmorency, aide-major général, président du conseil des brevets, et par Gilbert de Voisins, secrétaire-général. V. T.

Trouvailles et Curiosités.

Premières chansons (inconnues et retrouvées) de Béranger. — Je viens de découvrir un petit volume, non encore signalé, qui renferme vingt-quatre chansons inconnues de notre Béranger. Le malin chansonnier a si bien gardé son secret, qu'on pouvait le croire à jamais enseveli dans sa tombe. Mais vous savez ma théorie sur les œuvres non recueillies des poëtes français? J'ai établi en principe que tout poëte, grand ou petit, a dû laisser s'égarer ou se perdre un certain nombre de pièces de poésie de sa composition, qu'il faut chercher dans les recueils contemporains imprimés ou manuscrits. J'ai donné un corps à ce système de dénicheur de poésies cachées dans les buissons les plus épais de la littérature, en publiant deux gros volumes d'*Œuvres inédites ou non recueillies* de notre La Fontaine. Je crois que Béranger pourrait nous fournir au moins un volume en ce genre, et peut-être deux, si l'on parvenait à constater tout ce qu'il a écrit, *propria manu*, pour les livres d'art de Landon.

J'en reviens à mon volume dont j'ignorais absolument l'existence. Edouard Fournier seul (qui sait tout et sait si bien ce qu'il sait), avait mentionné, dans ses notes, ledit volume, d'après une indication de Saintine, mais onc il n'avait pu rencontrer ce curieux *rara avis!* J'ai été plus heureux

que lui; en trouvant sur un étalage du quai Saint-Michel : *La Guirlande ou choix de chansons nouvelles, dédiée au beau sexe. Première année.* (A Paris, Frechet et Cie, an XII (1804). Pet. in-12 de 192 pages, non compris le calendrier et la table, avec un frontispice gravé par Brion.) Ce recueil, dont le fameux Cousin d'Avalon paraît avoir été l'éditeur, a pour épigraphe ces deux vers, que Dupin cita plus tard avec bonheur dans son plaidoyer pour les Chansons de Béranger :

Les vers sont enfants de la lyre :
Il faut les chanter, non les lire.

Voici, pour aujourd'hui, les trois premières chansons que j'extrais de mon volume, *ad majorem divi Berengerii gloriam :*

LE VIEILLARD ET L'ARBRE.

Air : *De Marot et sa servante.*

Il est tombé, l'orme superbe,
La parure de ces hameaux!
Son front dépouillé foule l'herbe
Qu'ombrageaient ses vastes rameaux.
Écoutez gémir la fauvette :
Son nid avec l'arbre a péri...
Contre le chasseur qui vous guette,
Oiseaux, cherchez un autre abri!

Sous son ombre, les jours de fête,
Des étés on fuyait l'ardeur.
Son feuillage, dans la tempête,
Offrait asile au voyageur.
Il ne viendra plus, le village,
Danser sous son orme chéri!...
Et vous, qu'hélas! surprend l'orage,
Ne comptez plus sur son abri!

Je commençai mon existence
Sous ses rameaux touffus et verts :
Il vit les jeux de mon enfance,
Il a compté tous mes hivers.
Comme lui, battu par l'orage,
Le corps brisé, le cœur flétri,
Je revenais sous son ombrage,
Y marquer mon dernier abri.
BÉRANGER.

CHANSON DE TABLE.

Air : *Turlurette, etc.*

L'amour, l'amitié, le vin
Vont égayer ce festin,
Nargue de toute étiquette!
Turlurette, turlurette,
Bon vin et fillette!

L'Amour nous fait la leçon :
Partout ce dieu sans façon
Prend la nappe pour serviette.
Turlurette, etc.

Que dans l'or mangent les grands!
Il ne faut à deux amants
Qu'un seul verre, qu'une assiette.
Turlurette, etc.

Sur un trône est-on heureux?
On ne peut s'y placer deux :
Mais, vive table et couchette!
Turlurette, etc.

Si pauvreté qui nous suit,
A des trous à son habit,
De fleurs ornons sa toilette!
Turlurette, etc.

N'ayons de laurier ni d'or,
Mais que nous puissions encor
Chanter dans cette chambrette :
Turlurette, turlurette,
Bon vin et fillette.
BÉRANGER.

LE VAUDEVILLE.

Air du *Zéphir.*

Enfant
Pétulant,
Il craint l'art
Et le fard,
Mais, en tout,
Avec goût
Il sourit
A l'esprit.

Des mœurs,
Des auteurs
Il a ri,
A l'abri
Des lauriers
Des premiers
Chansonniers.

Piron,
Sans façon,
Engagea,
Protégea
Cet enfant,
En plaçant
Au Caveau
Son berceau.

Panard,
Au brocard,
A l'amour,
Tour à tour
Prêta son
Joyeux son,
Qu'il polit,
Embellit.

Vadé
L'a guidé
Sur les ports,
Chez les forts.
Lattaignant,
En chantant,
A ce dieu
Dit adieu.

Favart,
Malgré l'art,
Lui fut cher;
Collé, clerc,
Couvrait les
Noirs procès,
De couplets.
Tels sont en France,
Par sa puissance,
D'un dieu joyeux
Les apôtres fameux.

Vieux airs
Toujours chers,
A-propos,
Traits falots,
Gros rébus
Sont tous ses attributs.

Enfant
Pétulant, etc.

BÉRANGER.

Pour copie conforme : BIBL. JACOB

—

M. Louis Viardot et l'Académie de Troyes en Champagne. — Que de fois n'a-t-on pas relevé la bévue, commise encore tous les jours par d'étourdis rédacteurs de catalogues, qui glissent parmi les recueils académiques la facétie célèbre composée et publiée par Grosley et ses amis sous le titre de : *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, belles-lettres, beaux-arts, etc., nouvellement établie à Troyes en Champagne.* Parmi les plaisanteries dont on a formé ce volume, imprimé en 1744, se trouve : *Projet d'un voyage en Espagne pour constater un fait important de l'Histoire du chevalier Don Quichotte; lu dans l'Académie le* 10 *mai* 1744, *par M***, l'un des sept.* Le but que se proposait le prétendu auteur de ce projet de voyage, était de réfuter les railleries de mauvais plaisants qui soutiennent que l'on ne meurt point d'amour. Et il n'avait pas trouvé de meilleur moyen pour y parvenir, que de démontrer par des recherches topographiques, chronologiques, généalogiques et testimoniales, opérées sur le théâtre des exploits de Don Quichotte, la véracité incontestable de l'histoire du berger Chrysostôme. Accessoirement il proposait de rechercher dans la bibliothèque de l'Escurial le texte arabe du Cid-Hamet-Ben-Engeli, de le conférer avec celui de Cervantès, et avec la tradition du pays, et de dresser : « 1° Un itinéraire de Don Quichotte, où l'on marquerait exactement les routes qu'il a tenues et les lieux où il a été; 2° de bonnes tables chronologiques où chaque fait serait rangé sous sa date. » Malheureusement les rédacteurs des *Mémoires* prennent soin de nous apprendre que : « ce projet n'a point eu lieu, la Compagnie s'étant trouvée dispersée avant le temps de l'exécution. »

Qui croirait que, de cette fine parodie des abus de l'érudition, M. Louis Viardot a pu tirer la note grotesque qui orne (t. I, p. 139), sa traduction de Don Quichotte, publiée, avec des vignettes de Tony Johannot, en 1836, à Paris, chez Dubochet, 2 vol. gr. in-8° :

« Une des Académies de France, celle de Troyes en Champagne, prit au sérieux la plaisanterie du prétendu Ben-Engeli : elle envoya dans le milieu du dix-septième siècle un commissaire à Madrid, pour vérifier si la traduction de Cervantès était conforme au manuscrit arabe qui devait se trouver dans la bibliothèque de l'Escurial, ajoutant, dans ses instructions, que la publication de l'original serait d'un prix inestimable pour la littérature de l'Orient. »

Si M. Louis Viardot qui a enrichi son agréable traduction d'éclaircissements empruntés à divers commentateurs anglais et espagnols, eût restitué à chacun sous chaque note ce qui lui appartenait; il ne se serait pas exposé à endosser des bévues aussi réjouissantes ! E. D.

—

Des noms propres caractéristiques. — Il est de ces noms qui représentent bien le caractère de ceux qui les portent. Il en est aussi qui sont en complète contradiction avec le caractère. Citons quelques exemples :

Carrel (Armand). Carrel, flèche dont le fer a une pointe triangulaire; gros trait d'arbalète; en basse lat. : *Quarellus.* Le tonnerre et la foudre. M. Ch. Nisard, dans ses « Curiosités de l'étymologie, » citant Roquefort (*Glossaire de la langue romane*) dit, au mot *Garos* : « Il aurait pu ajouter *quarrel*, *quarriau*, *carriax*. » Or, c'est précisément ce qu'a fait Roquefort en ajoutant : « Voyez *Carrel*, » et à ce mot : « *quarrel*, *quarriau*, *carriax*. » N'est-ce pas là que les aurait trouvés M. Nisard? Les Anglais ont conservé le mot *quarrel* pour dispute, disputer. Nous en avons fait *querelle*, *quereller*.

Voici, par contre, l'épitaphe d'un homme célèbre par son esprit enjoué, dont le nom ne s'accordait guère avec cette aimable disposition :

How often wrongs our nomenclature
How our names differ from our nature,
Tis easy to discern.
Herelies the quintessence of wit,
For mirth and humour none so fit;
And yet men called him STERNE.

Mais, en allemand, *Stern* signifie étoile, et Laurence Sterne en était certainement une des plus brillantes dans cette voie lactée des beaux-esprits du dix-huitième siècle. P. A. L.

—

Le président de Brosses, Alphonse Karr et Alex. Dumas. — Alphonse Karr a dit quelque part : « Le seul plaisir que l'on puisse goûter au théâtre, en été, c'est d'en sortir. » Le président de Brosses avait écrit, le 8 juillet 1739, à M. de Neuilly : « Parmi les plaisirs que Gênes peut procurer, mon cher Neuilly, on doit compter pour un des plus grands celui d'en être dehors. » Nos hommes d'esprit ont, du reste, énormément emprunté au président, et Alexandre Dumas père notamment s'est souvenu fort à propos, dans ses *Impressions de voyage*, de ce joli mot d'une lettre du 19 octobre : « Je n'aurais jamais imaginé que, dans un si petit Etat (l'Etat de Lucques), il pût faire une si grande pluie. » T. DE L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

